Le "théâtre carcéral": des complexités sociales en prison et de l'art comme possibilité de créer du commun. Etude menée en France et en Espagne.

Alexia Stathopoulos

▶ **To cite this version:**

Alexia Stathopoulos. Le "théâtre carcéral": des complexités sociales en prison et de l'art comme possibilité de créer du commun. Etude menée en France et en Espagne.. Sociologie. Université de Lille, 2019. Français. NNT : . tel-02171132

HAL Id: tel-02171132
https://theses.hal.science/tel-02171132

Submitted on 7 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Lille 3

Ecole Doctorale SHS *Sciences de l'Homme et de la Société*

Laboratoire CECILLE *Centre d'Etudes en Civilisations, Langues et Lettres Etrangères*

Section CNU 18

Thèse pour obtenir le diplôme de doctorat,
présentée et soutenue par **Alexia STATHOPOULOS**

Le *théâtre carcéral* : des complexités sociales en prison et de l'art comme possibilité de créer du *commun*

ETUDE MENEE EN FRANCE ET EN ESPAGNE

Soutenance le 4 avril 2019
À la Bibliothèque du Centre de détention de Bapaume (France)

Direction de thèse

Marie-Pierre LASSUS

Membres du Jury

Fanny T. AÑAÑOS	Rapporteur
Gilles CHANTRAINE	Président du jury
Anne-Marie FIXOT	Rapporteur
Marc LE PIOUFF	Examinateur
Bernard PETITGAS	Examinateur

AVIS AUX LECTEURS

Ce travail tend à valoriser la parole de celles et ceux qui vivent ou qui travaillent en prison ; des paroles recueillies tout au long de ma recherche dans le cadre d'entretiens. Véritables références dans mon processus d'écriture, j'ai choisi d'en reproduire de larges extraits : cela explique le format particulier de ce document, qui les donne à voir (*en page de gauche*) en regard du corps de texte (*en page de droite*). A l'aide de ce symbole ◄, j'inviterai régulièrement le lecteur à se référer aux paroles retranscrites en parallèle de mon écriture.

REMERCIEMENTS

Merci à l'ensemble des membres du jury, et particulièrement à Marc LE PIOUFF, sans qui je n'aurais peut-être jamais eu le courage de me lancer sur le chemin sinueux et riche de la recherche.

Merci à Sylviane PASCAL, pour son soutien inconditionnel dans cette aventure et dans ma vie.

Merci à Luc-Noël GALLI pour son écoute, son regard et pour l'aide précieuse qu'il m'a apportée dans ce long travail d'écriture, de relecture et de mise en page.

Gracias a Alejandro MOGO GARCIA por su apoyo, su comprensión y su ayuda diaria en los momentos más oscuros del camino que me ha llevado hasta aquí.

Merci à Marie-Pierre LASSUS, pour avoir suivi mon travail pendant ces années de doctorat.

Merci surtout à toutes celles et ceux qui ont accepté ma présence dans leur quotidien carcéral, personnes détenues, membres du personnel pénitentiaire et autres, pour m'avoir permis d'apprendre et de comprendre davantage ce monde qu'est la prison. Pour votre confiance et vos paroles, sans lesquelles ce travail n'aurait jamais pu voir le jour, je vous remercie sincèrement.

SOMMAIRE

AVIS AUX LECTEURS....2

REMERCIEMENTS....3

SOMMAIRE....4

Introduction générale

INTRODUCTION GENERALE DE LA THESE....13

I. « LA PRISON EST UNE FORME DE HORS-CHAMP SOCIAL » 15

II. LE CONCEPT DE *THEATRE CARCERAL* 23

II.1. La notion de *représentation* : l'essence du théâtre 26

II.2. *Représentation* et *rôles* en prison : esquisse du *théâtre carcéral* 29

III. STRUCTURE ET DYNAMIQUES DU TRAVAIL 35

PARTIE 0 : Positionnement méthodologique et éthique

I. ENTRER EN RECHERCHE....38

II. L'ENQUETE ETHNOGRAPHIQUE EN PRISON....42

II.1. Observation participante et recherche active.... 42

II.2. Positionnement et éthique : trouver sa juste place.... 48

III. LA PAROLE AU CŒUR DE LA RECHERCHE : UN TRAVAIL POLYPHONIQUE....55

III.1. Enquête qualitative et *savoirs expérientiels*.... 55

III.2. La richesse de l'informalité.... 57

III.3. Les entretiens semi-directifs 59

III.4. Retranscrire les paroles et les utiliser.... 65

PARTIE 1 : Entrer dans le *théâtre carcéral*

CHAPITRE 0 :
INTRODUCTION AU *DISPOSITIF CARCERAL*, CLEF DE VOUTE DU *THEATRE CARCERAL* 69

I. LA NOTION DE *DISPOSITIF*....69

II. LES DISPOSITIFS EN PRISON : CLEF DE VOUTE DU *THEATRE CARCERAL* 74

III. PLAN DE LA PARTIE 1....80

CHAPITRE 1 : SORTIR DU *COMMUN* 82

I. LA PRISON : « BOITE NOIRE » A L'INTERIEUR DE LA SOCIETE ? 82

I.1. Invisibilité et inaccessibilité des prisons : un dispositif de « boîte noire » qui exclut 83

I.1.A. Les prisons à l'écart du monde extérieur : relégation géographique et « boîtes noires » architecturales 84

I.1.B. *« L'administration a cette tendance naturelle à vouloir cacher ce qui se passe à l'intérieur »* : la prison comme « boîte noire » institutionnelle ? 91

I.2. La prison : un dispositif de « chambre noire » révélateur de processus sociaux et sociétaux 94

I.2.A. *« On est juste un reflet de la société nous en prison »* 94

I.2.B. *« Mais quand vous êtes le prisonnier vous regardez ce qu'est votre société »* : un *dispositif optique* qui va dans les deux sens 98

II. EXCLURE DU *COMMUN* : DISCOURS ET PRINCIPES AU CŒUR DU DISPOSITIF CARCERAL 100

II.1. *« On a différents objectifs à répondre qui sont complètement opposés »* 101

II.1.A. *« La prison a avant tout un rôle de sécurité »* : un dispositif qui doit punir aux yeux de la société 102

II.1.B. *« Nous notre mission première c'est la prévention de la récidive »* : un dispositif « réinsérant » ? 104

II.1.C. Un dispositif politique : *« les prisons ce qu'on y met actuellement c'est très politique »* 107

II.2. Détour par l'Espagne : principes de la peine et traitement pénitentiaire 112

II.2.A. Principes et régimes de détention 112

II.2.B. Le *traitement* : gage de « réinsertion » ? 115

III. *« UNE PRISON N'EST PAS L'AUTRE »* : ETAT DES LIEUX ET DES FORMES DU DISPOSITIF CARCERAL 121

III.1. Le centre de détention de Bapaume et le « régime de responsabilité » 125

III.1.A. Organisation et régime en portes ouvertes : une *« pré-autonomie pour la sortie »* 125

III.1.B. *« Travailler sur le parallèle avec la vie dehors »* 129

III.2. Détour par l'Espagne : vers une « normalisation » de la vie en détention 131

III.2.A. Importer les codes de la ville dans les « centres types » 131

III.2.B. Les « modules de respects » espagnols 133

III.2.C. Tentative de mise en place d'un « programme respect » au CD de Bapaume 136

III.3. La maison centrale de Vendin-le-Vieil : une nouvelle structure hyper-sécuritaire 139

III.3.A. Enjeux et contraintes de l'ouverture d'un établissement hyper-sécuritaire 139

III.3.B. Une forte sectorisation des espaces : *« ici ils vous isolent au maximum »* 140

IV. ENJEUX ET CONSEQUENCES DU DISPOSITIF CARCERAL : DEFINITION DES PROCESSUS DE SORTIE DU *COMMUN*....148

IV.1. Précisions et usages terminologiques autour de la notion d'exclusion 148

IV.2. *Désinsertion* : ne pas participer au *commun* 152

IV.2.A. *Désinsertion* et *réinsertion* : que signifie « être inséré » ? 152

IV.2.B. Travailler et se former en prison : état des lieux et limites de la « réinsertion » professionnelle en prison 157

IV.3. *Désaffiliation* : complexité des relations avec l'extérieur.... 166

IV.3.A. *Désaffiliation* et *désocialisation* 166

IV.3.B. Perte et complexité des liens avec l'extérieur : *« C'est inhérent à la détention »*.... 168

IV.3.C. Surveillant pénitentiaire : un métier « désocialisant » 172

IV.4. *Disqualification sociale* : stigmates et sentiment de *superfluité*.... 176

CONCLUSION DU CHAPITRE 182

CHAPITRE 2 : ENTRER DANS LE *THEATRE CARCERAL*....185

I. LA PRISON DANS UN PARCOURS : *MISES EN CONDITIONS* AVANT D'ENTRER DANS LE *THEATRE CARCERAL*....185

I.1. *Mises en conditions* des personnes avant l'incarcération : devenir un « détenu » 186

I.1.A. « *Un point vers lequel convergent des destins individuels »* 186

I.1.B. *« Un itinéraire en relation avec l'institution judiciaire »* 191

I.2. Se former à la prison : parcours d'entrée des membres de l'administration pénitentiaire 195

I.2.A. *« Pourquoi avez-vous choisi d'entrer dans l'administration pénitentiaire ? »* 196

I.2.B. L'ENAP, *« starting-block du départ du métier »* 200

I.2.C. *« Tu gères de l'humain c'est un métier. Faut quand même avoir certaines prédispositions »*.202

II. ENTRER DANS UN (AUTRE) MONDE 208

II.1. Le « choc carcéral » : basculer dans un nouvel environnement de vie.... 210

II.1.A. *« Ce choc-là tout le monde l'a ressenti »* : un dispositif en rupture avec l'extérieur.... 213

II.1.B. Une dépersonnalisation et une entrée dans le *théâtre carcéral* ritualisées 215

II.2. Se confronter à un « nouveau monde » codé : un dispositif acculturant ? 220

II.2.A. *« La prison a un fonctionnement quand même à part, c'est une société dans la société »*....220

II.2.B. Une « culture pénitentiaire » ?.... 224

III. LES REGLES DU JEU CARCERAL : PREFIGURATION DES LOGIQUES DE *RÔLES* AUTOUR DE L'OBJECTIF DE « REINSERTION »....234

III.1. Le sens de la peine et les mécanismes de son application.... 236

III.1.A. Le sens de la peine : trame de fond du *théâtre carcéral*.... 236

III.1.B. La Justice en prison : pouvoirs décisionnels autour de l'application de la peine.... 239

III.2. Le « parcours d'exécution des peines » : un dispositif au cœur de la logique de *monstration* du *théâtre carcéral*.... 248

III.2.A. Une commission pluridisciplinaire unique pour instituer les échanges entre les acteurs..... 249

III.2.B. Les limites du « parcours d'exécution des peines » : les limites de la « réinsertion » ? ... 254

CONCLUSION DU CHAPITRE....262

CONCLUSION DE LA PARTIE 1....264

PARTIE 2 : Participer au *théâtre carcéral*

CHAPITRE 0 :
INTRODUCTION A LA MECANIQUE DES *MASQUES* DU *THEATRE CARCERAL* 267

I. LA MECANIQUE DES *MASQUES* AUTOUR DE TROIS PRINCIPAUX *MONDES INTERACTIONNELS* ENTRECROISES....268

II. LE *THEATRE CARCERAL*, PERTURBATEUR DE *L'ENTRELIEN* HUMAIN ET REVELATEUR DES COMPLEXITES SOCIALES EN PRISON 272

III. PLAN DE LA PARTIE 2 278

CHAPITRE 1 :
LE *THEATRE CARCERAL* DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE 282

I. DES TENUES DE *ROLES* DANS LES INTERACTIONS AVEC LES PERSONNES DETENUES 283

I.1. Les acteurs du SPIP *« au carrefour de l'accompagnement »* des personnes détenues 283

I.1.A. Porter les missions des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation en détention ... 283

I.1.B. Se positionner en tant que CPIP pour tenir son *rôle* auprès des personnes détenues 286

I.2. Surveillant pénitentiaire, une définition de *rôle* complexe : *« être polyvalent pour être le psychologue, l'assistant social, le flic ... »*.... 292

I.2.A. Qu'est-ce qu'un « bon surveillant » ?.... 293

I.2.B. Positionnement et port de l'uniforme : « garder sa place » et représenter l'autorité de l'Etat en détention.... 298

II. *ROLES* ET POSITIONNEMENTS INTRA-ADMINISTRATION PENITENTIAIRE.....306

II.1. La place du SPIP dans l'établissement : positionnements interprofessionnels et interpersonnels entre deux corps d'une même administration 307

II.2. Les relations entre les acteurs de l'établissement : enjeux et positionnements chez les « personnels en tenue » 313

II.2.A. Des rapports hiérarchiques complexes : entre application des directives, dissonances de positionnements et enjeux de reconnaissance..... 314

II.2.B. Entre professionnalisme et affectif, quelle solidarité dans les rangs de la pénitentiaire ?.. 327

CONCLUSION DU CHAPITRE.....331

CHAPITRE 2 : LE *THEATRE CARCERAL* DES PERSONNES DETENUES.....334

I. DES TENUES DE *ROLE* DANS LES INTERACTIONS AVEC LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE.....336

I.1. Le *rôle* du « détenu » : se soumettre aux rapports d'autorité et intégrer une réduction de sa personnalité..... 336

I.2. *« En fin de compte y'a des carottes et des bâtons »* : s'adapter au *rôle* de détenu pour accéder à la « réinsertion » ?..... 340

I.2.A. S'adapter aux règles du jeu carcéral *« pour sortir plus vite »* 340

I.2.B. ... « *Mais je trouve que des fois ça marche pas quoi en fait. »* : un système non systématique qui induit un rapport de méfiance entre les acteurs..... 343

II. *ROLES* ET LOGIQUES SOCIALES ENTRE PERSONNES DETENUES : ADOPTER DES SOCIABILITES « DE CIRCONSTANCES » POUR « SURVIVRE »..... 348

II.1. Des relations « de circonstances » et des nouvelles formes de sociabilité 348

II.2. Violences et méfiance en détention : intégrer des modes défensifs de socialisation pour « survivre » 351

II.2.A. De la nécessité de « se montrer fort » et de se protéger des autres 351

II.2.B. Hiérarchisations entre les peines et échelles sociales en prison : des logiques d'écartement et de regroupement..... 362

II.2.C. Des *masques* et des rapprochements « de circonstances » : l'exemple de la « radicalisation » en prison..... 374

II.3. De la *convivialité* en détention : dégager des « respirations sociales » pour rendre le rôle *praticable*..... 381

II.3.A. Des logiques de « dépannage » et de *convivialité* : *« c'est l'entraide entre nous justement pour pouvoir subvenir à certains besoins »*..... 382

II.3.B. De la solidarité dans l'« équipe » des « détenus »..... 388

CONCLUSION DU CHAPITRE.....393

CHAPITRE 3 :
LES CONSEQUENCES (A-)SOCIALES DU *THEATRE CARCERAL* : DE LA PRECARITE DU *SOI* ET DU *COMMUN* EN PRISON 395

I. LE *JEU* A L'EPREUVE DU *JE* : DES IMPACTS DU *THEATRE CARCERAL* SUR LES INDIVIDUALITES 396

I.1. « Peut-on être soi-même en prison ? » 397

I.1.A. Rester *soi-même* quand on est surveillant pour donner du sens à son *rôle* 398

I.1.B. *« Jouer l'acteur ou le con »* quand on est « détenu » pour préserver son individualité 401

I.1.C. Des *coulisses* nécessaires pour survivre au *théâtre carcéral* et sortir de la *représentation* . 405

I.2. La mise à l'épreuve du *soi* dans le *théâtre carcéral* 409

I.2.A. Travailler dans le dispositif carcéral, *« ça use psychologiquement »* 409

I.2.B. De l'enfermement mortifère : *« ici on est exposé à un dessèchement de l'intérieur »* 414

II. DE LA QUASI IMPOSSIBILITE DE CREER DU *COMMUN* EN PRISON 418

II.1. Des relations entre personnes détenues et membres de l'administration pénitentiaire : de quels *liens* peut-on parler ? 420

II.2. *« Copains de prison, copains de carton »* ? De la complexité de créer du *commun* entre personnes détenues 428

CONCLUSION DU CHAPITRE 439

CONCLUSION DE LA PARTIE 2 440

PARTIE 3 : L'Art comme possibilité de sortir du *théâtre carcéral* et de créer du *commun*

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION A L'INTERVENTION ARTISTIQUE EN PRISON 447

I. DES ACTIVITES CULTURELLES EN PRISON 451

I.1. Enjeux politiques et dispositifs interinstitutionnels du développement de l'offre culturelle en prison 452

I.2. Mise en place et fonctionnalités des activités culturelles dans le dispositif carcéral 462

I.2.A. De l'occupation utile du temps de la peine : sortir de la vacuité du temps carcéral et faciliter la gestion de la détention 462

I.2.B. De la socialisation : *« Finalement les activités c'est que le prétexte à recréer du lien social »* .. 477

II. DES EXPERIENCES ARTISTIQUES COLLECTIVES DANS LE *THEATRE CARCERAL* 483

II.1. De la création vitale dans le *théâtre carcéral* 483

II.2. L'art comme *expérience* 486

II.3. Ouvrir des possibilités de créer du *commun* 497

CHAPITRE 2 :
L'EXPERIENCE-EXPOSITION *DES TRACES ET DES HOMMES* AU CD DE BAPAUME.....502

I. PRESENTATION ET DESCRIPTION DU PROJET D'EXPOSITION 503

I.1. Genèse du projet d'exposition : quels enjeux pour le musée des beaux-arts de Cambrai ?..... 503

I.2. La constitution d'un « groupe projet »..... 508

I.3. La construction de l'exposition : repères chronologiques et étapes du projet 512

II. POUR UNE ANALYSE DE L'EXPERIENCE VECUE.....518

II.1. Synthèse d'une évaluation collective de l'expérience d'exposition 522

II.1.A. Légitimités et *non-savoir* : deux notions clés pour repenser la *médiation* 524

II.1.B. Apports du projet aux différents partenaires institutionnels et scientifiques..... 526

II.1.C. Les enjeux de l'art en prison révélés par le dispositif de l'exposition : une expérience de double *médiation*..... 530

II.2. Eléments d'analyse des processus créatifs et des dynamiques sociales dans le collectif formé : de quel *commun* peut-on finalement parler ? 534

II.2.A. Des processus créatifs et des expériences artistiques individuelles : une diversité de démarches au service d'un projet commun..... 535

II.2.B. Dynamiques interactionnelles et sociales au sein du groupe de participants : du *commun* à l'épreuve des logiques du *théâtre carcéral* 545

CONCLUSION DU CHAPITRE.....549

CONCLUSION DE LA PARTIE 3.....550

CONCLUSION GENERALE DE LA THESE 554

ANNEXES

ANNEXE 0 : Formations et expériences précédentes.....563

ANNEXE 1 : La prison dans l'imaginaire social, symptôme d'un manque de (re)connaissance 566

ANNEXE 2 : Imaginaires sociaux autour de la prison et de la figure du « détenu » 572

ANNEXE 3 : Imaginaires sociaux autour des métiers de la pénitentiaire.....579

ANNEXE 4 : La métaphore théâtrale pour préciser le positionnement du chercheur.....589

ANNEXE 5 : *Entrer en recherche*

ANNEXE 5.A. Solicitud de investigación en el CP de Albolote 596

ANNEXE 5.B. Demande d'autorisation de recherche à la DISP de Lille 599

ANNEXE 5.C. Descriptif du projet de recherche et de la méthodologie pour le CD de Bapaume 606

ANNEXE 5.D. Descriptif du projet de recherche et de la méthodologie pour le CP de Vendin-le-Vieil ...609

ANNEXE 5.E. Autorisation de la DISP de Lille.....611

ANNEXE 6 : Errance et ajustements : une recherche créative 613

ANNEXE 7 : *Grilles des entretiens semi-directifs*
ANNEXE 7.A. *Grilles des entretiens au CD de Bapaume*
ANNEXE 7.A.a. Grille d'entretien semi-directif aux membres de la direction du CD de Bapaume 619
ANNEXE 7.A.b. Grille d'entretien semi-directif au DPIP du CD de Bapaume.....621
ANNEXE 7.A.c. Grille d'entretien semi-directif aux personnels de surveillance du CD de Bapaume.....623
ANNEXE 7.A.d. Grille d'entretien semi-directif aux personnes détenues du CD de Bapaume 625
ANNEXE 7.B. *Grilles des entretiens au CP de Vendin-le-Vieil*
ANNEXE 7.B.a. Grille d'entretien semi-directif aux membres de la direction du CP de Vendin-le-Vieil 627
ANNEXE 7.B.b. Grille d'entretien semi-directif au DPIP du CP de Vendin-le-Vieil 629
ANNEXE 7.B.c. Grille d'entretien semi-directif aux CPIP du CP de Vendin-le-Vieil.....631
ANNEXE 7.B.d. Grille d'entretien semi-directif aux personnels de surveillance du CP de Vendin-le-Vieil ... 633
ANNEXE 7.B.e. Grille d'entretien semi-directif aux personnes détenues du CP de Vendin-le-Vieil 635
ANNEXE 7.C. *Grilles des entretiens au CP d'Albolote*
ANNEXE 7.C.a. Guion de entrevista a la subdirectora de Tratamiento.....637
ANNEXE 7.C.b. Guion de entrevista a los coordinadores de las actividades socioculturales 639
ANNEXE 7.C.c. Guion de entrevista a un artista voluntario en el módulo sociocultural 642
ANNEXE 8 : *Tableaux récapitulatifs des entretiens réalisés pendant cette recherche*
ANNEXE 8.A. Entretiens réalisés au CD de Bapaume.....644
ANNEXE 8.B. Entretiens réalisés au CP de Vendin-le-Vieil.....645
ANNEXE 8.C. Entretiens réalisés au CP d'Albolote 646
ANNEXE 9 : Positionnements des personnes interrogées pendant les entretiens semi-directifs 647
ANNEXE 10 : Questionnements méthodologiques et éthiques autour de la transcription des entretiens.....651
ANNEXE 11 : La relégation géographique des prisons loin des villes : l'exemple des lieux de ma recherche..... 654
ANNEXE 12 : La relégation sociale et symbolique des prisons 656
ANNEXE 13 : Se projeter dans une « réinsertion » professionnelle.....659
ANNEXE 14 : *Précisions sur le maintien des liens familiaux pendant l'incarcération*
ANNEXE 14.A. Dispositifs et conditions du maintien des liens familiaux au quotidien.....662
ANNEXE 14.B. Les liens familiaux comme point d'ancrage d'une possible projection vers la sortie.....670
ANNEXE 15 : « Quelle est selon vous l'utilité de la prison ? » 672
ANNEXE 16 : Présentation des principaux métiers de l'administration pénitentiaire et conditions d'accès 678
ANNEXE 17 : Motivations à passer le concours de surveillant.....681
ANNEXE 18 : Le « parcours arrivant » au CD de Bapaume 682
ANNEXE 19 : Prison et Justice 688
ANNEXE 20 : L'*orchestre participatif* au CD de Bapaume.....692
ANNEXE 21 : Une politique culturelle volontariste en France 702
ANNEXE 22 : Les trois protocoles d'accord Culture-Justice.....706
ANNEXE 23 : Les temps de réflexion collective après l'exposition : notes des séances d'évaluation 710
ANNEXE 24 : « *Murs* », extraits..... 714

BIBLIOGRAPHIE.....717

LE *THEATRE CARCERAL* :

DES COMPLEXITES SOCIALES EN PRISON ET DE L'ART COMME POSSIBILITE DE CREER DU *COMMUN*

ETUDE MENEE EN FRANCE ET EN ESPAGNE

INTRODUCTION GENERALE

> *« Le système reste mais pas les hommes. Donc c'est les hommes qui régissent par le système nos sociétés. Et finalement ce qu'on peut changer nous, humains, par ce qu'on est, c'est la société, et donner la morale au système. Mais le système en lui il nous laisse fonctionner nous les hommes, et c'est parce qu'on est qu'il est. Et c'est de là que le système est bien que si nous nous sommes bien. Donc le côté du bien et du mal, nous savons par intérêt ou par cupidité ce que nous en voulons pour protéger nos frontières de l'autre. Mais l'autre c'est qui finalement? C'était ce qu'on dit à la base Adam et Eve. Bah l'autre alors c'est ton sang! Parce qu'à la base vous avez tous le sang rouge. Donc ne pas vouloir de l'autre, c'est ne pas vouloir de soi. »*[1]

Cette recherche s'inscrit dans un parcours universitaire et professionnel déjà marqué par plusieurs expériences en prison[2]. Après des études en relations interculturelles et en coopération internationale, je n'ai pas choisi de partir à l'étranger pour mon stage de fin d'études, mais de découvrir des lieux encore invisibles au niveau local ; des lieux de l'*interculturalité* sociale et symbolique: les prisons. L'interculturalité, dans les acceptions que la notion renferme, d'une part comme synonyme de *diversité*, d'autre part comme synonyme d'*altérité***,** est une composante essentielle des prisons. *Diversité* d'abord, en ce que les prisons, en tant que lieux d'exclusion collective, enferment des individus qui expérimentent une cohabitation forcée et de circonstances ; celle-ci met en contact une multiplicité de personnalités, d'identités, de parcours et de modes de vie, de valeurs, de croyances, de comportements, de langages, etc., autrement dit une multiplicité de cultures différentes, au sens le plus large du terme. *Altérité* ensuite, en ce que la prison est pensée comme lieu institutionnel de l'écart, de l'écartement, de l'éloignement, de la déviance ; l'exclusion des personnes ayant manqué à la loi et au contrat social s'accompagne alors principalement de leur considération sociale et collective comme « autres », et du développement d'imaginaires collectifs et sociaux particulièrement puissants et réducteurs. Abdelhafid Hammouche explique que *« l'interculturalité est un processus généré par la relation aux autres : cette relation est tout à la fois pratique et symbolique et concerne aussi bien des situations de*

[1] Un homme détenu au centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil (EMC4).

[2] Voir ANNEXE 0 : Formations et expériences précédentes.

contact physique que des rapports à distance et des représentations. (...) On peut donc penser que l'interculturalité est une manière de se "poser" en s'opposant aux autres – pensés comme un tout homogène - et participe de la fondation des identités collectives »[3].

Mes études en interculturalité m'ont donc, par le hasard des rencontres et de la vie, poussée à questionner avant tout le rapport à l'*autre*, dans ces lieux « autres » que sont les prisons. Pendant plus d'un an (2015-2016), je suis allée à la rencontre de personnes qui vivent et qui travaillent en prison, dans une démarche compréhensive des expériences individuelles de la prison. Ce travail tend à mettre en avant leurs paroles, celles du *dedans*, et à les poser comme de véritables références à l'ensemble de la réflexion menée.

Tout au long de cette recherche, j'ai entrepris de comprendre et de saisir les complexités sociales qui sont au cœur des expériences de la prison, d'abord entre *l'intérieur* et *l'extérieur* des murs qui la matérialisent, ensuite à l'intérieur de ces mêmes murs. Je développerai l'ensemble de mes réflexions autour d'un concept central : le *théâtre carcéral*.

[3] HAMMOUCHE A., « Définir l'interculturalité par les situations, les rapports pratiques et symboliques » in *Hommes et Migrations*, *L'interculturalité en débat* [En ligne] Hors-série novembre 2008, p.4-8. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2008_hos_1_1_4678, p.5.

I. *« LA PRISON EST UNE FORME DE HORS-CHAMP SOCIAL »*[4]

Avant de présenter le concept de *théâtre carcéral*, tel que j'entends le définir et l'utiliser dans l'ensemble de mon travail, il est important de noter que cette recherche s'inscrit, plus largement, dans une quête du *convivialisme*[5] dans un monde devenu, à outrance, cloisonné. Dites « individualistes », les sociétés occidentales actuelles se caractérisent, d'une part, par l'hégémonie idéologique et matérielle de leurs institutions et les valeurs rentières et cloisonnantes qu'elles diffusent et tendent à imposer, et, d'autre part, par la perte de lien et de confiance entre les individus, en la société et en la possibilité d'une vie en commun. Il suffit de regarder la manière dont le monde évolue autour de nous (tyrannie du marché, course aux rendements, dérèglements écologiques, montée du racisme et de l'antisémitisme, méfiance de tous envers les autres, etc.) pour comprendre que l'espoir et la possibilité d'une vie ensemble résident bel et bien dans une prise de conscience et une action collectives, devenues vitales pour tous les individus et pour la (re)construction d'un monde sensé : *« C'est bien, en effet, la difficulté du « vivre ensemble » la condition humaine, donc du* con-vivere*, qui conduit aux formes multiples de maltraitance par lesquelles l'humanité se mutile elle-même, et entretient un rapport guerrier à la nature et aux autres êtres vivants »*[6].

Par définition, *« l'emprisonnement fonctionne selon le principe d'une soustraction physique et symbolique de l'individu du cours social ordinaire et de la visibilité publique »*[7]. La prison met ainsi à mal le principe de *commune socialité* entre les membres d'une même société (ici entre *l'intérieur* et *l'extérieur* des prisons) essentiel pour raviver le lien social, et au cœur de la construction des individus et des sociétés: *« les sujets humains ne sont pas d'abord et pas seulement des individus, mais avant tout des êtres sociaux. Ce sont les relations avec d'autres êtres sociaux qui constituent leur principale richesse »*[8]. En excluant l'individu,

---

[4] Expression utilisée par Robert Badinter dans *Boomerang*, diffusée le lundi 29 janvier 2018 à 9h, France Inter.

[5] *Revue du MAUSS, Du convivialisme comme volonté et comme espérance*, [En ligne], 2014/1 (N°43). Disponible sur : http://www.revuedumauss.com.fr/media/P43.pdf

[6] VIVERET P., « Les tâches d'un mouvement coinvivialiste », *Revue du MAUSS, Du convivialisme comme volonté et comme espérance*, [En ligne], 2014/1 (N°43), p.25-30. Disponible sur : http://www.revuedumauss.com.fr/media/P43.pdf , p.25.

[7] ARTIERES Ph., LASCOUMES P., SALLE G., «Prison et résistances politiques. Le grondement de la bataille», *Cultures & Conflits* [En ligne], 55, 2004. Disponible sur : http://conflits.revues.org/1555 , p.1.

[8] CAILLE, A., *Pour un manifeste du convivialisme,* Lormont, Au bord de l'eau, 2011, p.80.

physiquement et symboliquement par l'enfermement institutionnel, la prison (et indirectement la société) lui confisque toute possibilité de prendre part à la société, d'y contribuer et de s'y projeter comme un sujet intégré à une histoire commune, à une construction (à la fois sociale, économique, symbolique) commune[9]. C'est en cela que l'étude de la prison est particulièrement intéressante comme point d'ancrage pour étudier le « vivre ensemble » et la notion de *commun.*

> *« Moi l'idéal pour moi, la prison idéale entre guillemets à ce niveau-là je pense qu'on devrait toujours rester acteur de la société. On est détenu, OK. On a fauté, OK. Mais on est toujours acteur de la société. Et je pense que les gens sachant ça ne verraient peut-être plus forcément les détenus ou les prisons de la même manière. »*[10]

Si la prison fait partie du cadre de la société, puisqu'on connaît son existence et que sa présence est en général admise (c'est un fait qu'il y a des prisons en France par exemple), elle est pourtant socialement *hors champ*, et avec elle les personnes qui y vivent ou qui y travaillent : *« Il faut lire l'étonnement et la surprise actuelle face à la prison contemporaine comme résultant d'un défaut de mémoire de nos sociétés. Elle se révèle être un des lieux les plus soumis à l'amnésie sociale. En ce sens, on peut dire qu'elle est un trou de mémoire ; de même qu'un ancien détenu doit masquer ses années d'incarcération sur un curriculum vitae, de même nous faisons en sorte de gommer le plus possible le problème des prisons dans la vie sociale »*[11]. Autrement dit, et pour reprendre la définition cinématographique de la locution « hors champ »[12], la prison n'apparaît pas dans le champ de vision, dans le cadrage optique de la caméra (ici la vue ou la pensée d'une grande partie de la société). Elle est donc absente du champ mais existe néanmoins dans l'idée que se fait le « spectateur » (ici le citoyen) de la « scène » (ici la société) et, de ce fait, elle est

---

[9] ZASK J., *Participer. Essai sur les formes démocratiques de participation*, Editions Le bord de l'eau, Lormont, 2011

[10] Un homme détenu au centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil (EMC5).

[11] ARTIERES Ph., « L'ombre des prisonniers sur le toit. Les héritages du G.I.P. » *in* ERIBON D. (Dir.), *L'infréquentable Michel Foucault : renouveaux de la pensée critique*, Actes du colloque des 21 et 22 juin 2000, EPEL, Paris, 2001, p.104, cité par CHANTRAINE G. *in Par-delà les murs*, PUF, Paris, 2004, p.9.

[12] « *Hors-champ*, adjectif invariant en genre et en nombre : en cinéma, ce qui n'est pas dans le champ, ce qui est laissé à l'imagination du spectateur » *in* Encyclopaedia Universalis [En ligne], Disponible sur : https://www.universalis.fr/dictionnaire/hors-champ/ (article consulté le 15 mars 2018).

laissée à l'imagination du « spectateur », soit ici des personnes qui ne sont jamais entrées en prison. Or, si la prison est *hors champ* pour une majorité de personnes, n'est-ce pas le signe en quelque sorte qu'elle n'est pas tangible pour cette majorité ?

La prison est pourtant une institution commune, au sens où les lieux prisons et la peine de prison sont communément présents dans nos sociétés, ils existent de fait. De plus, dans notre système de Justice français comme dans nombre de systèmes judiciaires dans le monde, la peine de prison, comme toute peine de Justice, est prononcée au nom de la société, puisqu'elle est prononcée par une instance régie par des lois votées au nom du peuple français selon le principe de la démocratie. Cette société au nom de laquelle est prononcée la peine de prison déserte pourtant les prisons et n'y entre habituellement pas. Cela est évidemment dû au fait que les prisons ne sont pas des lieux « publics » au sens où elles ne sont pas ouvertes au tout venant, et que leur accès y est restreint par de nombreuses procédures et raisons. Il faut en effet avoir une raison validée par l'institution pour entrer en prison : parce qu'on y est condamné, parce qu'on y travaille au quotidien, parce que nos fonctions ou notre activité professionnelle nous amènent à un moment donné à en franchir les portes, parce qu'on va rendre visite à quelqu'un, etc. Le fait que la prison fasse partie du fonctionnement de la société et que les peines à y séjourner pendant un temps plus ou moins long soient prononcées au nom de tous les citoyens ne semblent donc en rien des raisons suffisantes pour s'en voir autoriser l'accès. C'est en cela qu'on peut parler en un sens de lieux inaccessibles ou en tout cas difficilement accessibles à toute personne qui souhaiterait, par intérêt ou par curiosité, y entrer pour les découvrir[13].

La notion de *hors-champ social* se retrouve dans la dualité géographique utilisée constamment, que ce soit à l'intérieur des prisons ou à l'extérieur, autour des notions de *dedans* et de *dehors*, définissant symboliquement deux espaces marqués et bien distincts entre lesquels il y a *coupure* : d'abord une coupure *actée*, puisque la première scission entre les personnes détenues et le reste de la société est posée par un acte qui va à l'encontre de la loi et donc du contrat social ; une coupure physique ensuite par les murs des prisons et les frontières géographiques que ces lieux imposent, mais aussi une coupure sociale par

[13] Il ne s'agit pas là d'une spécificité qui s'appliquerait uniquement aux établissements pénitentiaires, puisque bien d'autres structures gérées par l'Etat ne sont pas facilement accessibles pour les citoyens ; cela pose dans tous les cas la question de la transparence et de l'accès à la connaissance des instances publiques pour l'ensemble de la société.

l'exclusion des personnes incarcérées du cours de la vie extérieure ; une coupure symbolique enfin qui fait qu'on parle constamment en termes de *dehors* ou *dedans* pour placer le propos, le *champ* dans lequel on se situe, comme des territoires ou des mondes pensés ou imaginés l'un en parallèle de l'autre. Parler du *dedans*, ou de *l'intérieur*, renvoie d'ailleurs au principe premier des prisons : l'emprisonnement, l'enfermement de personnes à l'intérieur d'un lieu clos et donc hors du cours social ordinaire de la société, du *commun*.

Ainsi, au-delà de son utilisation métaphorique en référence au cinéma, j'appréhende la notion de *hors-champ* en me nourrissant de l'approche sociologique du « champ » notamment développée dans les travaux de Pierre Bourdieu, tout en la détournant en quelque sorte, puisque ce qui m'intéresse avant tout c'est sa macro-définition dans une utilisation somme toute schématique : *« Le champ est un microcosme social relativement autonome à l'intérieur du macrocosme social.(...) Les champs reposent sur une coupure entre les professionnels (de la politique, de la religion, etc.) et les profanes »*[14]. Dans le cas des prisons, il s'agit donc de dire que la « société civile », dans une grande proportion « profane » vis-à-vis de la réalité carcérale, formerait une sorte de grand *champ* global et que le monde carcéral formerait quant à lui un *champ* minoritaire, à part, réduit et spécifique à celles et ceux qui se trouvent à l'intérieur. Je ne prétends pas dire ici que ce que j'appelle la « société civile » soit un ensemble cohérent, uniforme et qui ne se compose pas lui-même de multiples *champs*, trajectoires et mondes sociaux, professionnels, culturels distincts ; et je ne prétends d'ailleurs pas en dire de même des prisons. Je souhaite simplement centrer ici mon propos et ma réflexion sur l'existence et la conception de ces deux mondes (la « société civile » et les prisons) autour des notions de *champ* et de *hors-champ*. Plus simplement, la notion de *champ* est utilisée en physique et en psychologie pour rendre compte de l'appartenance des éléments à une configuration globale. Le *champ*, comparable à des termes comme *système* ou *instance*, est destiné, comme eux, à rendre compte d'un monde social différencié où existent des régions déterminées qui ne peuvent être réduites aux structures globales de la société dont elles font partie[15]. La prison serait donc un monde différencié, et qui évoluerait *a priori* en dehors d'un monde social global que serait

[14] WAGNER, A-C « Champ », *Sociologie* [En ligne], Les 100 mots de la sociologie, 2016. Disponible sur : http://journals.openedition.org/sociologie/3206.

[15] « Champ » en sociologie *in* Encyclopaedia Universalis [En ligne] Disponible sur : https://www.universalis.fr/encyclopedie/champ-sociologie/ (article consulté le 20 mars 2018).

celui de la « société civile » ; c'est en cela qu'on peut parler de la prison comme *hors-champ social.*

Si les prisons et les personnes qui y vivent ou qui y travaillent font partie d'un *hors-champ social*, elles sont néanmoins présentes dans l'imaginaire social, lui-même nourri de nombreuses images et représentations que chacun d'entre nous peut en avoir : *« Les situations sociales sont formées et voilées par ce jeu entremêlé de ces images individuelles ou collectives instruites par des affects d'amour, de haine, de jalousie, de répulsion, de compassion. Imaginaires qui facilitent ou empêchent les communications, les relations, les coopérations et induisent la méconnaissance, l'impensé des fixations et qui peuvent tout autant favoriser des constructions créatives que conduire à des phénomènes destructeurs »*[16]. La notion d'*imaginaire social « permet d'interroger tout discours construit, qu'il soit ou non socialement partagé par un grand nombre ou quels que soient les pouvoirs institués qui le portent »*[17]. Même si chacune s'entend dans une perspective propre, les notions d'*images*[18], de *représentations*[19] et d'*imaginaire social*[20] peuvent superposer leurs différentes acceptions pour parler des représentations que les individus ou les groupes donnent à voir quand ils *« parlent de situations qu'ils vivent, lorsqu'ils s'expriment sur les événements qui les touchent ou qu'ils tiennent pour extérieurs »*[21]. La

[16] GIUST-DESPRAIRIES F.(dir.), « Introduction », in *L'imaginaire collectif*, [En ligne], ERES, « Poche - Société », Toulouse, 2009, p. 13-21, p.17. Disponible sur : https://www.cairn.info/l-imaginaire-collectif--9782749211329-page-13.htmp

[17] *Ibid*., p.16.

[18] « *Image*, nom féminin (du latin *imago, -inis*): Aspect sous lequel quelqu'un ou quelque chose apparaît à quelqu'un, manière dont il le voit et le présente à autrui, notamment dans un écrit », Dictionnaire Larousse en ligne consulté le 20 mars 2018.

[19] « *Représentation*, nom féminin : image, figure, symbole, signe qui représente un phénomène, une idée ; action d'évoquer quelque chose, quelqu'un par le langage », Dictionnaire Larousse en ligne consulté le 20 mars 2018.

[20] *« Par l'expression « imaginaire social », on désigne l'ensemble des représentations imaginaires propres à un groupe social : les mythes, les croyances cosmiques et religieuses, les utopies. On suppose que cet ensemble, générateur de significations, participe à la vie commune, aux pratiques sociales : ce sont ces liens, ces implications du symbolique dans les pratiques qui retiennent particulièrement l'attention des analystes du social. » in* ANSART P., « Imaginaire social », Encyclopædia Universalis [En ligne]. Disponible sur : http://www.universalis.fr/encyclopedie/imaginaire-social/(consulté le 20 mars 2018).

[21] GIUST-DESPRAIRIES F.(dir.), *Op. cit*., p.13.

force des imaginaires collectifs et sociaux sur la prison dévoile la complexité de sa relation avec la société –une société qui l'envisage, la construit, l'admet, la rejette, la fantasme, comme un « huis-clos », une « microsociété » au cœur de son territoire. L'invisibilité des prisons et leur accès très restreint ont pour effet le développement d'un imaginaire social fort et d'une certaine curiosité voire fascination pour ces lieux d'enfermement ; une méconnaissance et un imaginaire qui participent aussi fortement au maintien de la prison comme un *hors-champ* social[22].

Mon propos ici n'est pas de blâmer une partie de la société qui méconnaît les réalités des prisons ni de m'en prendre aux préjugés et aux imaginaires qui entourent la prison. Il s'agit davantage de mettre en avant ces représentations comme les conséquences de l'invisibilité des prisons et, surtout, comme des difficultés supplémentaires, des freins exprimés par l'ensemble des personnes détenues que j'ai rencontrées dans leur projection de la sortie et d'une possible « réinsertion » –entendue comme l'une des principales fonctions légitimantes des prisons. En effet, l'un des premiers problèmes soulevés par ces personnes quand elles imaginent leur retour dans la société est le regard des autres et la peur d'être enfermées à vie sous une étiquette de « taulard » sans possibilité de réintégrer réellement la société comme des citoyens *lambda*[23].

Il faut ici préciser que dans l'imaginaire collectif « prison » signifie « prisonniers », « détenus », « reclus », « criminels », « délinquants », « repris de justice », etc. On en oublie alors souvent que nombre de personnes sont présentes au quotidien dans ces lieux sans pour autant y avoir été condamnées par une décision de justice : elles y travaillent tout simplement, ou elles y interviennent régulièrement ou ponctuellement. Ces personnes aussi sont invisibles et souvent inaudibles ou non écoutées, non prises en compte[24] ; elles aussi se retrouvent *hors champ*. Or, le stigmate de la prison, en termes d'identité sociale, est très présent à l'esprit de certains membres du personnel pénitentiaire, qui eux aussi se sentent enfermés dans des représentations stériles et non constructives de leurs métiers, autour de la figure du « maton »[25].

[22] Voir ANNEXE 1 : La prison dans l'imaginaire social, symptôme d'un manque de (re)connaissance.

[23] Voir ANNEXE 2 : Imaginaires sociaux autour de la prison et de la figure du « détenu ».

[24] Sauf lorsque de grands mouvements de grève et de manifestations leur donnent une certaine visibilité dans les médias, comme ce fût le cas récemment en France au mois de janvier 2018 avec un mouvement national et une mobilisation massive des surveillants pénitentiaires.

[25] Voir ANNEXE 3 : « Quels regards portent les gens à l'extérieur sur votre métier? » Imaginaires sociaux autour des métiers de la pénitentiaire.

Les représentations et les images sur des lieux inconnus ou presque tendent à accroître le gouffre, la scission faite entre les individus et les *champs* de la société, et dans ce cas entre *l'intérieur* et *l'extérieur* des prisons. Intégrer et nourrir des imaginaires autour d'images et d'idées préconçues ou reçues, empêche de connaître et de savoir ce que vit l'autre et consolide les barrières physiques, structurelles et symboliques entre les êtres et entre les mondes, en édifiant des préjugés et en enfermant l'autre dans l'altérité. Le manque de connaissance génère presque de fait un manque de *reconnaissance* : enfermer l'autre dans une altérité faussée et qu'on ne veut ou n'essaie pas de connaître induit une stagnation de son identité dans le regard de l'autre, et donc pour lui-même. Puisque l'identité est par définition sociale, puisqu'elle naît de la présence et de la reconnaissance de l'existence de soi pour l'autre, le déficit de *reconnaissance* génère une invalidité sociale de la personne qui ne bénéficie pas de la reconnaissance de la majorité. Et de ce manque de validité sociale, découle une dévalorisation de l'autre, vu comme marginal et indésirable, qui s'enferme alors dans un état de *superfluité*. S'il n'est pas reconnu en tant que sujet, s'il n'existe que dans l'identité dans laquelle on l'enferme, l'être humain ne peut qu'entrer dans un processus de dessèchement de soi, dans un manque et une impossibilité d'individuation, et entre dans la catégorie des *superflus*, d'excédent presque, dont l'existence n'apporte rien aux yeux de la majorité, et donc bien souvent à ses propres yeux : *« Comment, dès lors, espérer que les personnes sortant de prison reviennent parmi des* étrangers*, en tant qu'hommes considérés eux-mêmes comme des* étrangers*, dans une* société des étrangers *? Qu'ils retrouvent légitimement la place qui leur est symboliquement ménagée dans une société d'hommes libres, égaux et fraternels ? »*[26]

Les éléments introduits ici autour de la notion de *hors-champ social* appliquée à la prison entendent rappeler que *« c'est bien l'état de la société civile qu'il faut interroger à propos de l'insertion postpénale ; lorsqu'elle ne paraît plus en mesure d'accepter ni d'assurer les liens de ses membres entre eux ni avec leur environnement ; lorsqu'elle multiplie des justifications sous forme de textes légaux et de procédures additives et contradictoires ; et lorsque ces pansements procéduraux, plutôt que de traiter la question, masquent la maladie sociale et politique »*[27].

---

[26] Livre blanc. Parce qu'ils sortiront un jour. *L'insertion postpénale des personnes détenues, un défi citoyen.* Ouvrage collectif de l'atelier « Prison », Association Démosthène, 2016, p.35-36.

[27] *Ibid*., p.36.

La responsabilité de la société, dans son incapacité à maintenir et à construire du *commun* avec les prisons et les personnes qui y sont incarcérées, passe avant tout par la forme et les logiques qui sous-tendent le dispositif institutionnel de l'application de la peine d'enfermement : l'institution pénitentiaire.

Dans l'ensemble de ce travail, je tendrai à montrer comment, pourquoi et selon quelles logiques, *« le système pénitentiaire maltraite et prend si peu soin de ce lien social qui, pourtant, est fondateur de ce qui fait tenir ensemble des sociétés »*[28]. Je questionnerai pour cela les possibilités de *commun* – d'une part au sens de lien social ; d'autre part au sens d'une participation à la construction d'un monde commun – entre *l'intérieur* et *l'extérieur* des prisons. Mon propos s'attachera à établir le fait que les complexités sociales expérimentées entre le *dedans* et le *dehors* sont corrélatives aux difficultés éprouvées à créer véritablement du *commun* à l'intérieur d'une institution *totalisante* comme la prison[29]. Je développerai pour cela l'ensemble de mon propos autour du concept de *théâtre carcéral*, dont je vais ici introduire les enjeux.

---

[28] FIXOT A-M., « Sortir de la sinistrose carcérale », *Revue du MAUSS*, *Sortir de (la) prison. Entre don, abandon et pardon*, [En ligne], 2012/2 (n°40), p.103-124. Disponible sur : http://www.revuedumauss.com.fr/media/P40.pdf , p.119.

[29] PETITGAS B., *Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante*, [En ligne], Thèse de doctorat en sociologie, Université de Caen Normandie, 2017. Disponible sur : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01699425/document

II. LE CONCEPT DE *THEATRE CARCERAL*

Ma compréhension et mon analyse de la complexité des relations sociales en prison s'ancrent dans un concept que j'appelle le *théâtre carcéral*. Alors que cette métaphore était au départ une intuition, mes recherches empiriques m'ont fait comprendre qu'il s'agissait en fait d'un prisme méthodologique fort et construit qui permet de cerner les situations d'interaction et de socialisation que j'observais et que je vivais en détention. D'ailleurs, grâce aux nombreux entretiens semi-directifs réalisés pendant cette recherche[30], j'ai pu constater que la métaphore théâtrale était souvent utilisée ou sous-entendue par les personnes pour décrire leur expérience de la prison (*« comédie humaine », « guignol carcéral », « mascarade », « comédie de Justice »*, ...). La métaphore théâtrale est en cela un instrument heuristique clé qui permet une distanciation des relations vues/vécues/entendues et d'en décrire certaines caractéristiques essentielles.

Pour développer et mettre en lumière ce concept de *théâtre carcéral*, j'utiliserai dans l'ensemble de mon travail plusieurs métaphores, d'ailleurs couramment invoquées en sociologie pour décrire des univers déterminés ou des situations précises d'interactions:

- la métaphore du *jeu*, afin de souligner le caractère stratégique de certaines interactions pour les principaux *acteurs* en prison. J'utilise donc le terme « acteur » de la même manière que Michel Maffesoli : *« moins comme celui qui agit, que comme celui qui joue, devant d'autres, quelque chose »*[31] ;

- la métaphore du *réseau*, en refusant une dichotomie stérile qui ne permettrait pas de saisir la complexité des interactions sociales en détention (en opposant par exemple de manière caricaturale les surveillants aux personnes détenues) ;

- la métaphore du *théâtre*, qui offre un levier particulièrement intéressant pour explorer et décrire le social et ce qui se joue *intramuros* en prison. Je développerai particulièrement

[30] Je présenterai le cadre méthodologique de cette recherche dans la suite de mon travail (Partie 0).

[31] MAFFESOLI, M., *La contemplation du monde*, Grasset, Paris, 1993, p. 114, cité par DUBOIS J., in « Pour une socioscénologie : de la métaphore théâtrale à sa conceptualisation. », *Cahiers de recherche sociologique*, [En ligne], 51, 2011, p.181-202. Disponible sur : https://www.erudit.org/fr/revues/crs/2011-n51-crs0516/1015003ar/, p.182.

l'utilisation de la métaphore théâtrale dans mon propos, puisqu'elle permet à mon sens d'englober les deux autres champs métaphoriques que sont le *jeu* et le *réseau*[32].

Il est complexe de se référer structurellement et conceptuellement au théâtre sans passer par une étude exhaustive de l'histoire et des genres théâtraux. J'entends ici présenter seulement quelques formes précises du théâtre, que j'utilise, en filant la métaphore, afin de comprendre et d'analyser l'appareil carcéral et les interactions sociales qui en découlent et le nourrissent au quotidien. Il s'agira donc de parler de ce qui constitue pour moi la matrice du théâtre, et particulièrement des caractéristiques de la *représentation* théâtrale et du *dispositif* théâtral, qui portent selon moi l'essence et la puissance du théâtre. En me référant ainsi au théâtre, j'expliquerai pourquoi ces mêmes notions de *représentation* et de *dispositif* sont centrales en prison et m'amènent à parler de *théâtre carcéral* pour définir le contexte et les dynamiques des relations sociales à l'intérieur des établissements.

Cette définition conceptuelle à travers la métaphore théâtrale et les notions de *représentation* et de *dispositif* permet de comprendre précisément que, si l'expérience carcérale est *désocialisante* ou *désaffiliante* comme nombre de chercheurs et de personnes connaissant l'univers carcéral s'accordent à le dire (car elle génère notamment une perte des liens et des repères entre les personnes détenues et l'extérieur), le drame social de la prison se situe aussi dans le fait qu'elle crée et impulse de nouvelles sociabilités (ou mécanismes sociaux) : plus que *désocialisante*, elle *re-socialise* en fait (au sens où elle induit l'adaptation ou la soumission à d'autres pratiques et exigences sociales instituées) selon un modèle différent qui donne notamment l'impression à certaines personnes détenues d'avoir été *« déracinées »* des relations du *dehors*[33] et d'avoir perdu l' *« immédiateté »* de l'humain[34]. Ainsi, si les comportements du *théâtre carcéral* peuvent en soi être vus comme les mêmes

---

[32] *« parce qu'elles n'ont pas de valeur littérale, [les métaphores] ne risquent pas d'entrer en contradiction les unes avec les autres »* explique Simon Lanher in LANHER S., « Peut-on faire de la sociologie avec des métaphores ? Usages et fonctions des métaphores filées dans l'œuvre de Erving Goffman » in *Publifarum* [En ligne], *Les avatars de la métaphore*, n°23, 2015. Disponible sur : http://publifarum.farum.it/ezine_pdf.php?id=316, p.7.

[33] Un *dehors* d'ailleurs souvent évoqué de manière floue par les personnes détenues, comme une unité diffuse qui ne se définirait qu'en opposition aux *dedans* vécus par chacun pendant l'incarcération.

[34] Expressions tirées d'entretiens informels au CD de Bapaume.

qu'à l'extérieur, ils sont néanmoins *« socialement reconfigurés par la socialisation intramuros »*[35].

La représentation théâtrale transfigure le réel et la vie, et en cela met à nu les dynamiques, les mécaniques et les logiques humaines. Ainsi, dans chaque scène d'une pièce de théâtre se jouent la vie et les questions de l'existence humaine. De même, mon travail tend à saisir *« comment les rapports qui s'établissent en milieu carcéral sont la reproduction des rapports entre le corps social et la prison »*[36], autrement dit comment, dans chaque interaction sociale en prison, se jouent le sens profond de la peine et les principes et les conséquences de la prison pour les individus et les groupes en présence : c'est ce que j'entends développer tout au long de ce travail autour du concept de *théâtre carcéral*.

---

[35] PETITGAS B., *Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante,* [En ligne], Thèse de doctorat en sociologie, Université de Caen Normandie, 2017. Disponible sur : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01699425/document , p.166.

[36] COMBESSIE Ph., *Sociologie de la prison*, La Découverte, coll. « Repères Sociologie », 2009, p.90.

II.1. La notion de *représentation* : l'essence du théâtre

Toute la puissance du théâtre se concentre dans sa dimension symbolique et sa capacité à transcender et à exposer les trames, les intrigues et les dynamiques de l'existence humaine. Cette force symbolique repose sur le principe essentiel de la *représentation.* A l'origine du théâtre occidental, dans la Grèce Antique, il ne s'agit pas pour des acteurs de jouer et de faire illusion en portant des personnages et des rôles construits et écrits mais de mettre en mouvements et en énergie des mythes, des symboles et des images existentielles de la vie des hommes. Liés au départ au rituel, c'est-à-dire à une cérémonie réglée ou à des gestes codés suivant la liturgie d'une religion, d'un culte ou à la célébration d'une fête, la représentation et le jeu théâtral représentaient des figures sacrées ou abstraites par le mouvement, la danse, la voix, afin de *faire impression* sur les spectateurs.

C'est en cela que la représentation dépasse la simple situation de communication (un émetteur, un message et un récepteur, dans un contexte donné) : elle est un mouvement, une dynamique aussi perceptible qu'imperceptible, ce qui la rend particulièrement puissante ; la représentation théâtrale est une mise en circulation d'images de vie. Par ce principe essentiellement symbolique de la représentation, le théâtre est donc l'espace-temps dans lequel on montre, on laisse voir, on manipule et on joue avec les règles, les codes, les mythes. Il s'agit, par la représentation, de rendre palpable, de faire ressentir et éprouver des choses au spectateur, de donner corps aux forces et aux dynamiques invisibles qui trament et orientent les existences et, ainsi, de les rendre sensibles et visibles. L'essence du théâtre tient ainsi à ce que quelque chose se joue sur une scène, autrement dit dans un espace délimité et restreint, qui prétend pourtant suffire à la représentation du monde et de la condition humaine[37].

Avec le théâtre occidental naturaliste notamment (seconde moitié du XIX^{ème} siècle), la représentation prend la forme d'une mise en *jeu* construite et écrite, dont le principe est pour des acteurs de faire *comme si* leurs personnages, leurs considérations, leurs situations et leurs actions étaient réelles, en interprétant des *rôles* qui doivent être *vraisemblables* : c'est le principe de l'*illusion théâtrale* (ou dramatique) qui fait que, alors que les acteurs ne font que *jouer* les actions, le spectateur finit par oublier qu'il ne s'agit que d'une pièce (ou d'une représentation) et réagit comme si elles avaient réellement lieu. La qualité du jeu d'acteur se

[37] C'est en cela que le théâtre peut être vu comme une véritable métaphore de la condition humaine.

révèle alors dans la *crédibilité* du rôle qu'il tient et qui rejoint le principe de vraisemblance ; la réussite de son interprétation et donc de la représentation dépend alors de s'il correspond, par son jeu, aux identifications et aux représentations du spectateur et à l'image que celui-ci se fait *a priori* ou progressivement du personnage qu'il voit représenté. La représentation échoue quand le spectateur ne croit pas à ce qu'il voit et que l'acteur n'a pas réussi à porter les symboles, les actions et les caractéristiques essentielles au rôle qui lui a été attribué et auquel il entend donner corps et voix. L'acteur, par son corps, sa voix et sa posture, porte bien plus que sa seule personne et sa simple individualité sur scène : il est à la fois sujet et objet de représentations et de projections. La représentation théâtrale s'ancre alors autour d'une série de situations et d'actes *simulés*, et donc profondément *faux*, qui pourtant prennent vie et existent *réellement* en même temps qu'ils sont joués : ils sont fidèles à la réalité et créent des impressions et des réactions effectives chez les spectateurs ; par l'universalité (au sens d'humanité) de leur portée dans un contexte culturel précis mais aussi au-delà de celui-ci, en s'attachant à exposer des caractéristiques et des questionnements existentiels pour l'être humain. La représentation théâtrale est alors une recréation de la vie par des personnages et des figures, portés par des *acteurs*, pour des personnes réceptrices qui ne prennent *a priori* pas part à la représentation mais y assistent, les *spectateurs*. La représentation est ainsi la mise en mots et en corps de rôles, de situations et de symboles, à travers notamment le jeu d'acteurs mis en scènes sur un plateau par un metteur en scène, qui s'appuie lui-même sur le travail de construction et d'écriture d'un dramaturge.

Dans cette forme de représentation naturaliste qui m'intéresse, la notion de *rôle* est très importante. Le rôle est la construction du personnage que l'acteur représente sur scène : un ensemble de caractéristiques à la fois physionomiques, gestuelles, morales, sentimentales, symboliques et discursives qui permettent de cerner une personnalité ou une entité (un Dieu, une valeur, ...) et de la représenter au mieux comme une individualité en l'incarnant. Pour cela, sont visuellement et symboliquement convoqués un certain nombre de mythes (ou d'imaginaires), qui apparaissent par un ensemble de signes (couleurs, costumes, objets symboliques, etc.). Dans la *commedia dell'arte* notamment, des masques pouvaient être utilisés comme des objets expressifs pour transformer l'aspect naturel du visage de l'acteur et reproduire la physionomie du rôle qu'il portait[38]. C'est d'ailleurs en référence au théâtre qu'on parle maintenant couramment de *masque* pour désigner l'apparence d'un individu ou

[38] Les objets masques sont encore utilisés dans certaines formes théâtrales contemporaines ou dans certaines traditions théâtrales comme au Japon par exemple.

l'image extérieure qu'il veut présenter aux personnes avec qui il interagit dans certaines situations.

Enfin, au théâtre, la puissance et le sens même de la *représentation* n'existent que par une situation globale, un contexte qui s'établit par des jeux de regards. Si le théâtre montre, c'est bien parce qu'il est fait pour être vu et donc soumis, proposé au regard de spectateurs. Cette dynamique de *monstration* pose d'ailleurs le principe du *spectacle* (au sens étymologique du terme : de *spectare*, regarder) qui désigne littéralement « ce qui s'offre aux regards ». La logique de la représentation prend principalement forme dans la répartition de l'espace entre la *scène* et la *salle* (le public), délimitant ainsi l'espace de représentation et donc ce qui est montré, de l'espace de réception d'où la scène est observée. Il faut ajouter à cela la présence des *coulisses*, qui sont invisibles aux yeux du public, puisque hors scène et donc hors regard ; elles sont l'espace de préparation de la représentation, mais aussi l'espace de la sortie de scène (et donc de la sortie de rôle pour l'acteur).

Pour résumer, représenter au théâtre c'est imager, matérialiser, formaliser pour révéler des logiques et des mécaniques humaines, en s'appuyant sur des images, des mots, des matériaux, des symboles, des agencements. La représentation met en forme du sens à la fois par :

- des mots et des discours prononcés sur une scène –monologues, dialogues– ou non prononcés mais directifs et décisifs pour le jeu –didascalies, notes de jeu ; *dramaturgie* : récit construit autour de personnages, des *rôles* et d'intrigues, inventés ou recréés– ;

- une construction et une organisation spatiales et matérielles: la *mise en scène* –choix des décors, places, mouvements, jeux d'acteurs, etc.– et la *scénographie* –aménagement de la scène mais aussi de l'ensemble de l'espace théâtral, par exemple de la salle, du public, des lumières, etc. – ;

- un lieu, structuré et aménagé autour d'espaces et de temps exposés et visibles, et d'espaces et de temps invisibles et cachés : si la représentation se déroule sur une *scène*, qui est donc l'espace de l'échange et de la présentation de personnages et d'intrigues ou d'idées aux spectateurs, elle se prépare en *coulisses*, qui est donc un espace caché qui permet aux acteurs de composer leurs rôles avant de les présenter et de faire tomber leurs masques à la fin de la représentation pour redevenir eux-mêmes, sans rôle ni texte à porter.

La représentation ne peut alors se réaliser de manière optimale que grâce à un ensemble d'éléments (des espaces dédiés et aménagés, des limites physiques et matérielles, des décors, des lumières, des objets, des costumes, etc.) qui forment la *machinerie* théâtrale et que je développerai ultérieurement sous la notion de *dispositif* afin de préciser et de définir le *dispositif carcéral*[39].

II.2. *Représentation* et *rôles* en prison : esquisse du *théâtre carcéral*

Ces quelques éléments sur la représentation théâtrale peuvent être invoqués en sciences sociales pour comprendre et analyser les interactions sociales qui se déroulent dans certains contextes précis. Par exemple, les notions de *masques* et de *rôles* sont particulièrement riches pour analyser la nature et la forme des relations sociales, puisqu'elles permettent de mettre en valeur la construction d'une identité ou d'une apparence renvoyée par une personne (*acteur* social) à l'extérieur, de manière consciente ou inconsciente, et qui a pour conséquence de faire telle ou telle impression sur les personnes qui se trouvent en face. Parmi les travaux les plus célèbres prenant le théâtre comme référence, ceux d'Erving Goffman sont particulièrement éclairants puisqu'ils présentent les interactions sociales comme des *représentations* théâtrales. Je ne me propose pas ici de détailler la théorie complexe de *présentation de soi* de Goffman[40] mais je souhaite seulement, par cet exemple, soulever la force de la métaphore théâtrale dans la recherche et poser un certain nombre de références que je reprendrai moi-même dans ma présentation et mon analyse du *théâtre carcéral*.

Dans les travaux de Goffman, la métaphore théâtrale prend pour objet *« les efforts individuels et collectifs que déploient les agents en contexte organisationnel pour contrôler l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes en interaction »*[41]. C'est donc pour étudier ces « efforts »

---

[39] Partie 1, Chapitre 0.

[40] GOFFMAN E., *La Mise en scène de la vie quotidienne, Tome 1 : La Présentation de soi*, Éditions de Minuit, Collection « Le Sens Commun », Paris, 1973 (Trad. A. Accardo). GOFFMAN E., *La Mise en scène de la vie quotidienne, Tome 2 : Les Relations en public*, Éditions de Minuit, Collection « Le Sens Commun », Paris, 1973 (Trad. A. Kihm) ou encore GOFFMAN E., *Les Cadres de l'expérience*, Éditions de Minuit, Collection « Le Sens Commun », Paris, 1991 (Trad. I. Joseph, M. Dartevelle et P. Joseph).

[41] LANHER S., « Peut-on faire de la sociologie avec des métaphores ? Usages et fonctions des métaphores filées dans l'œuvre de Erving Goffman » in *Publifarum* [En ligne], *Les avatars de la métaphore,* n°23, 2015. Disponible sur : http://publifarum.farum.it/ezine_pdf.php?id=316, p.4.

que Goffman fait *comme si* ces phénomènes étaient scéniques. Dans ses travaux, la métaphore théâtrale est filée et agit comme un révélateur de la structure des interactions : en utilisant l'analogie (x *est* y) entre le monde du théâtre et certains cadres quotidiens d'interactions, et donc en se référant au champ sémantique et structurel du théâtre, Goffman parvient à expliquer et à décrire les phénomènes de projection d'images de soi lorsqu'une personne est en présence d'une autre. Ainsi, pour Goffman, les individus *sont* des *acteurs* (*performers*) ou des *équipes* (*teams*) d'acteurs qui se mettent en scène en se présentant à des *publics* (*audiences*) et en adaptant leur *façade* (que j'appelle moi des *masques*) aux attentes du cadre d'interaction et de la situation. La métaphore théâtrale permet ainsi à Goffman de mettre en lumière le fait que *« notre comportement en interaction, en tant qu'il vise à soutenir une certaine définition de la situation, ne consiste jamais qu'en rôles ou éléments de rôles codifiés, que nous avons appris à jouer et que nous reproduisons plus ou moins consciemment »*[42]. Il décrit également les lieux des interactions en utilisant les notions de *scène* ou *avant-scène* (*front region*) pour nommer le lieu où se déroule la *représentation*, et la notion de *coulisses* (*back region* ou *backstage*), qui est au contraire l'espace où les acteurs peuvent contredire l'impression donnée dans la représentation, autrement dit laisser tomber le masque convoqué pendant l'interaction avec autrui.

Au théâtre, la logique de représentation peut parfois être étendue à l'ensemble de la salle, et non seulement pensée dans la dualité *scène-coulisses* reprise par Goffman. C'est la *scénographie* qui pose et impose la dynamique et la logique des jeux de regards dans lesquels s'ancre la représentation théâtrale : agencement de la salle, position du public par rapport à la scène, organisation des fauteuils, lumières, forme de la scène, etc. La scénographie englobe tant les moyens matériels qu'idéologiques (si on peut employer ce terme ici) qui vont conditionner la représentation et les relations entre les spectateurs (le public) et la scène, mais aussi parfois des spectateurs entre eux. Par exemple, le *théâtre à l'italienne* met en place une scénographie de la salle qui conditionne à la fois les perspectives et les relations entre la salle et la scène et entre les différents lieux de la salle côté public. Dans le *théâtre à l'italienne*, le dispositif scénique et la perspective représentée sur scène par les décors ne sont parfaitement visibles que d'un seul point de la salle, appelé « l'œil du Prince » ; depuis tout autre point de vue, la représentation sur scène de cette perspective est faussée. De même, les salles des théâtres à l'italienne sont aménagées de telle sorte que les personnes assises dans les loges adjacentes à la scène puissent voir −et surtout être vues par−les personnes installées dans le

[42] *Ibid.*

reste de la salle. Le principe de monstration inhérent à la représentation scénique est alors étendu à l'ensemble de la salle par un choix scénographique.

En prison, la même logique optique de *monstration* est au cœur de la *scénographie* des établissements –que je détaillerai par la suite sous la notion de *dispositif*– et induite dans l'architecture et l'organisation spatiale et réglementaire des lieux ; elle y est même décuplée et étendue (un peu comme dans le *théâtre à l'italienne*) par le principe de contrôle : la surveillance et l'observation sont en effet les principes essentiels de la prison. Les personnes détenues sont enfermées dans un lieu clos, dans lequel elles sont surveillées et soumises à un contrôle et une observation permanente de leurs comportements et de leurs actions. De même, puisque les personnes détenues ne sont pas les seuls *acteurs* du *théâtre carcéral*, l'ensemble des membres de l'administration pénitentiaire et des intervenants de quelque nature qu'ils soient sont observés, soit entre eux, soit par les personnes détenues. Les jeux de regards sont donc mutuels, et font partie intégrante de la vie quotidienne en détention.

Pour reprendre l'exemple du *théâtre à l'italienne* et en appliquer les logiques en prison, je pars du principe que les principaux acteurs de la prison sont les personnes détenues et les membres de l'administration pénitentiaire (surveillants, SPIP[43], directeurs, ...). La scène, et donc le principal lieu de *représentation*, serait ainsi *a priori* l'espace-temps d'interaction entre les personnes détenues et les membres de l'administration. Pourtant, en prison, ce principe d'observation (et donc de *représentation*) s'étend à l'ensemble des personnes qui seraient *a priori* plutôt considérées comme le public[44] en les exposant elles aussi constamment à cette dynamique diffuse des regards. La scène, comme espace de convergence des regards, ne se restreint donc pas, en prison, à un lieu précis et matériellement mis en valeur, mais elle s'étend à l'ensemble des lieux de la détention. De cette manière, tout espace commun, couloir, bureau d'audience et autre espace de la détention est une *scène* potentielle. De même, toute interaction, entre quelque personne que ce soit, est une *représentation* potentielle puisque, comme le précise Lanher, *« le seul fait de la co-présence des individus ou la seule nécessité de coexister et de diviser les tâches, provoque directement ou indirectement des phénomènes de réflexivité, dont les effets principaux sont l'ajustement des individus aux réquisits des groupes et l'émergence du phénomène dit de* personnalité *– à la façon, par*

[43] Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

[44] A savoir les autres personnes détenues ou les autres membres de l'administration qui n'entrent pas dans l'interaction en cours, ainsi que tout intervenant d'un autre service ou tout intervenant extérieur.

conséquent, dont l'interaction travaille l'esprit des individus pour produire ce phénomène naturel propre aux formations sociales complexes »[45]. Les principales *coulisses* en prison sont alors limitées, pour les personnes détenues, aux cellules individuelles (qui peuvent malgré tout être exposées au regard des surveillants par l'œilleton) et, pour les membres de l'administration, à leurs bureaux respectifs. Les lieux présentés ici sont autant d'espaces et de temps qui conditionnent et modélisent le déploiement du *théâtre carcéral*.

En prison, l'imposition constante du regard d'autrui induit *a fortiori* une logique accrue de *représentation* des *acteurs* dans leurs interactions, dans une tenue de *rôles* et le déploiement d'un ensemble de *masques* à revêtir selon le contexte et les personnes qui entrent en interaction. Comme l'explique Simon Lanher, la référence à la représentation théâtrale *« met en évidence les efforts considérables que nous consacrons quotidiennement à la maîtrise des impressions que nous donnons à autrui, et focalise l'attention sur les multiples moyens et stratégies que nous employons à cet effet »*[46]. En réunissant à l'intérieur d'un lieu clos et surveillé différents groupes de personnes, la prison répartit un certain nombre de *rôles* à tenir pour les personnes en présence –même si celles-ci ne sont pas toujours conscientes de tenir un rôle selon la situation. Par exemple, la personne détenue subit l'organisation d'un système sur lequel elle n'a pas prise et se voit obligée, directement ou indirectement, de participer aux logiques induites par ce système ; le personnel de surveillance se comporte en « surveillant » et suit les codes et les attentes liées à sa fonction; etc. De plus, chaque élément en présence contribue à renvoyer les individus à leur position : par exemple, les uniformes des personnels de surveillance sont comme des *costumes* qui établissent de fait une distance entre les acteurs de la prison, d'un côté les surveillants (ceux qui sont du côté de la décision) et de l'autre les personnes détenues (assujetties à des règles strictes et à un nouveau statut souvent défini par leur délit ou leur crime). D'ailleurs, selon la couleur de l'uniforme et les « barrettes » visibles sur celui-ci, vous devez être en capacité de savoir à qui vous vous adressez : un « bleu » (élève surveillant), un surveillant, un premier surveillant, un officier, etc. Les uniformes sont aussi un moyen visuel de rappeler à quelle « équipe » (*team* de Goffman) on appartient (surveillants/détenus), en cas d'intervention notamment.

---

[45] LANHER. S., *Op. cit*., p.8, il fait lui-même référence à PARK R. E., BURGESS E. W., *Introduction to the Science of Sociology*, The University of Chicago Press, Chicago, 1924.

[46] LANHER S., *Op. cit*., p.5.

Ces *rôles* sont des constructions sociales intégrées et perpétrées par les comportements et les *symboles*, les *mythes* qui gravitent autour de l'*institution*-prison et la définissent historiquement : la discipline, l'ordre, la dureté sont attendus dans le comportement du surveillant ; la docilité, le repentir, la soumission dans celui du détenu ; l'empathie, l'accompagnement dans celui du CPIP, etc.[47] Ces contraintes sociales, ces *rôles* construits et plus ou moins intégrés par les individus, ces attentes lors des *représentations* induisent pour tous les acteurs une *mise en scène* accrue de leur personnalité et de leurs comportements : dans un lieu de surveillance, les relations sont faussées, contraintes, appréciées, biaisées, contrôlées. De cette manière, tout comme Goffman dans ses travaux, il est possible de mettre en lumière le phénomène de *personnalité* entendu comme construction sociale ; dans son étymologie, *persona* renvoie au *masque* que l'acteur porte au théâtre : *« un statut, une position, une place sociale n'est pas tant une propriété du sujet, qu'un comportement, une façon de se conduire, quelque chose qui doit être réalisé, consciemment ou inconsciemment, et conformément aux attentes de certains milieux »*[48][49]. Ces contraintes sociales sont d'autant plus fortes en prison qu'il s'agit d'un lieu de contrôle et de surveillance, et donc d'évaluation des comportements. Or, comme l'explique Simon Lanher, *« ce qui menace une mauvaise performance, c'est une sanction du corps social (remontrances des proches, mauvaise opinion, rumeurs, voire coercition, licenciement ou mise au ban), et la nécessité de veiller aux impressions que l'on donne n'est jamais que l'effet de l'intériorisation d'une contrainte dont on n'a plus nécessairement conscience »*[50].

Pour résumer, la métaphore théâtrale, en constituant *« un ensemble sémantique très fort »*[51], permet de recourir à des leviers d'analyse particulièrement éclairants en ce qui concerne les interactions sociales en prison. De plus, la force de la métaphore théâtrale est

---

[47] Sans parler du rôle projeté par ces acteurs sur le chercheur qui tente de comprendre au mieux cette organisation.

[48] *Ibid.*

[49] Maffesoli utilise d'ailleurs cette même référence au théâtre pour soulever une précision terminologique importante : *« entre* individu *ayant une identité précise, faisant son histoire propre et participant contractuellement avec d'autres individus à l'histoire générale ; et* personne *ayant des identifications multiples dans le cadre d'une théâtralité globale »* in MAFFESOLI M., *Éloge de la raison sensible*, Grasset, Paris, 1996, p. 142, cité par DUBOIS J., *Op. cit*., p.182.

[50] LANHER S., *Op.cit.*, p.7-8.

[51] STIENON V., « Filer la métaphore dramaturgique. Efficacité et limites conceptuelles du théâtre de la posture », *COnTEXTES* [En ligne], 8, 2011. Disponible sur : http://contextes.revues.org/4721 , p.3.

telle qu'elle suppose aussi, et c'est un point essentiel à mon sens, une *marge de manœuvre* pour les *acteurs* en présence et une *créativité* toujours possible (évolution et interprétation du *rôle*, activité hors cadre dans certaines formes pour interpeler le public, ruptures potentielles des cadres en ne suivant pas les conventions traditionnelles du *jeu* ou des symboles invoqués, etc.). Ainsi, les acteurs en présence *tissent* des rôles, *« si bien que chaque acteur est simultanément comédien – ancré dans un personnage avec un tant soit peu de distance quant au rôle –, metteur en scène – guidant son action en fonction de la situation et des attentes des spectateurs potentiels et influençant l'action réciproque des acteurs en présence –, et enfin spectateur – interprétant en lui ce qui se passe dans la (re)présentation au regard de sa présentation et de celle des autres »*[52].

Il faut enfin préciser que, si la métaphore théâtrale est couramment utilisée dans les sciences sociales, elle ne peut l'être que dans des contextes et des situations d'interactions particulières. En effet, utilisée à outrance dans une analyse globale de la vie sociale, la métaphore théâtrale perdrait de son sens, en présumant que le monde social serait une scène et que chaque individu y tiendrait un rôle prédéfini. Or, comme le souligne Simon Lanher, les *représentations* et les *mises en scène* de la vie quotidienne *« ne répondent pas à des logiques strictement fictionnelles, mais aussi à des réquisits fonctionnels (efficacité et insertion de l'activité dans un tout organisationnel) et sont soumises à la logique des rapports sociaux (inégalités statutaires, réquisits culturels, violences politiques, etc.) »*[53]. Il est aussi important de rappeler que l'*acteur* de la vie quotidienne *« ne manifeste pas la même extériorité au rôle que l'acteur de théâtre – les premiers n'ont parfois pas conscience de jouer les rôles qui sont les leurs, et les implications d'une mauvaise mise en scène sont bien réelles en ce monde-ci (honte, humiliation, voire mise au ban) »*[54]. Ainsi, le recours à la métaphore théâtrale ne prend réellement sens que dans son application à certains domaines spécifiques de la vie sociale ou à certains contextes d'interactions (rites de passages, conflits de *rôles*, situation d'évaluation, surveillance accrue, etc.).

---

[52] DUBOIS J., « Pour une socioscénologie : de la métaphore théâtrale à sa conceptualisation. », *Cahiers de recherche sociologique*, [En ligne], 51, 2011, p.181-202. Disponible sur : https://www.erudit.org/fr/revues/crs/2011-n51-crs0516/1015003ar/ , p.198.

[53] LANHER S., *Op. cit.*, p.4-5.

[54] *Ibid.*

La métaphore théâtrale, en offrant des leviers de compréhension et d'étude du social, constitue donc, comme l'exprime Jean-Michel Berthelot, *« un ancrage pour une approche sociologique du* corps en situations *»*[55]. Elle permet en cela également de préciser le positionnement du chercheur[56].

III. STRUCTURE ET DYNAMIQUES DU TRAVAIL

Le concept de *théâtre carcéral* est le fil directeur de ma réflexion sur les dynamiques sociales, individuelles et collectives qui sont en jeu en prison, autour de la notion de *commun*. Je convoquerai donc ce concept dans l'ensemble de mon travail, en m'attachant, au fur et à mesure de son déroulement, à lui donner forme, à le préciser et à l'étayer, pour dégager des éléments de compréhension des complexités sociales en prison.

La première partie de mon travail (Partie 1) prendra la forme d'une entrée en matière dans les enjeux du *théâtre carcéral*. Il s'agira de présenter les principaux *dispositifs* qui le composent, autour des deux dynamiques (symboliques et sociales) qui accompagnent l'incarcération : la sortie du *commun* et l'entrée dans le *théâtre carcéral*. Dans cette première partie, je m'intéresserai, d'une part, à la complexité des rapports entre *l'intérieur* et *l'extérieur* des établissements pénitentiaires. D'autre part, je présenterai les logiques institutionnelles qui font désigner l'entrée en prison comme l'entrée dans un « autre monde », en dévoilant les règles du *jeu* carcéral pour l'ensemble des acteurs en présence.

La deuxième partie de mon travail (Partie 2) se centrera sur les dynamiques de participation au *théâtre carcéral* qui affectent les principaux acteurs de la détention (membres de l'administration pénitentiaire et personnes détenues). Il s'agira d'analyser les principes de *rôles* et de *masques* qui sont au cœur des logiques interactionnelles en détention, afin de soulever la complexité, pour l'ensemble des acteurs du *théâtre carcéral*, de se positionner dans la relation à l'autre. J'orienterai ma réflexion sur la difficulté à être *soi-même* dans un

[55] Cité par DUBOIS J. in *La mise en scène du corps social. Contribution aux marges complémentaires des sociologies du théâtre et du corps*, L'Harmattan, collection « Logiques sociales », Paris, 2007, p.18.

[56] Voir ANNEXE 4 : La métaphore théâtrale pour préciser le positionnement du chercheur.

dispositif de surveillance et de contrôle, et à créer des *liens* et du *commun* dans un environnement où les relations sociales sont, par le fait même du *théâtre carcéral*, biaisées par des logiques de *monstration* et de *représentation* constantes.

Dans la troisième partie de mon travail (Partie 3), je proposerai de penser l'art comme une possibilité de sortir des logiques du *théâtre carcéral*, et de (re)créer du *commun*. Dans un premier temps, je présenterai les principes et les enjeux des expériences artistiques collectives en prison, en termes d'expression, d'individuation et de relation (au monde, à soi, aux autres). Il s'agira d'établir que l'art est un puissant *liant* pour une rencontre authentique de l'autre et de soi. L'expérience de la création, en ce qu'elle engage l'individu dans une forme de don et de prise sur et au monde qui l'entoure, permet de se dégager, pour un temps du moins, des *masques* et des *rôles* qui constituent autant d'identités figées qui empêchent le développement de l'individu en tant que sujet. Les espaces-temps (ateliers) de création en groupe peuvent en cela constituer des formes de contre-*dispositifs* qui viennent rebattre les cartes du *jeu* carcéral, et raviver la possibilité de créer du *commun*, à l'intérieur de la détention d'une part, et entre *l'intérieur* et *l'extérieur* d'autre part (notamment à travers la figure de l' « intervenant »). Dans un second temps, j'illustrerai mon propos en présentant et en analysant l'expérience d'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles*, à laquelle j'ai eu la chance de participer pendant un an (dans une double posture de chercheuse et d'intervenante) au centre de détention de Bapaume.

Avant d'entrer dans le développement de ma réflexion, je vais en définir le cadre et les enjeux méthodologiques et éthiques, afin de préciser la démarche dans laquelle s'ancre ce travail de recherche (Partie 0).

PARTIE 0

POSITIONNEMENT METHODOLOGIQUE ET ETHIQUE

I. ENTRER EN RECHERCHE

Cette recherche s'ancre dans deux territoires : la France et l'Espagne.

Par le hasard des rencontres et du calendrier, ma première enquête de terrain s'est déroulée en Espagne, dans la province de Granada (Andalousie), sous la forme d'un séjour de recherche d'une durée de six mois, réalisé dans le cadre d'une convention entre l'université de Lille 3 et l'université de Granada. Ne connaissant pas du tout le système pénitentiaire espagnol, j'ai sollicité une autorisation pour entrer en recherche dans le centre pénitentiaire d'Albolote (Province de Granada) par l'intermédiaire d'une professeure de l'université de Granada qui avait déjà réalisé une étude dans ce lieu et dans d'autres structures gérées par le ministère de l'Intérieur espagnol[1]. Je lui ai fourni l'ensemble des documents nécessaires à ma demande afin qu'elle les transmette à l'administration centrale de Madrid[2]. Après un accord de principe de l'administration centrale, il a fallu réaliser la même démarche auprès de la direction du centre pénitentiaire d'Albolote, avant de recevoir quelques semaines plus tard l'accord officiel et l'autorisation d'y commencer ma recherche. Si la demande initiale a été faite dès le mois de janvier 2015, je n'ai pu entrer au CP d'Albolote qu'à partir du 19 mars 2015, et jusqu'au 30 juillet 2015[3].

---

[1] Madame Fanny T. Añaños Bedriñana, Professeure au Département de Pédagogie de la Faculté des Sciences de l'Education et Chercheuse à l'Institut de la Paix et des Conflits de l'Université de Grenade, qui a notamment dirigé un groupe de recherche sur « Les Femmes incarcérées toxicomanes et leur réinsertion sociale. Etude socioéducative et propositions d'action » (Proyecto I+D+I *"Mujeres reclusas drogodependientes y su reinserción social. Estudio socioeducativo y propuestas de acción"*).

[2] Document national d'identité, inscription au Registre Central des Etrangers à la Direction Générale de la Police pour obtenir une carte et un numéro d'identification étranger (NIE) attestant de ma résidence en Espagne, demande officielle et motivée faisant état des objectifs et des moyens de la recherche que je souhaitais mener : Voir ANNEXE 5.A : Solicitud de investigación en el CP de Albolote.

[3] Cette autorisation aurait été bien plus difficile à obtenir (voire peut-être même impossible) sans l'appui de Madame Añaños Bedriñana qui, d'une part, connaissait les démarches à réaliser et qui, d'autre part, était elle-même déjà connue de l'administration pénitentiaire pour ses propres recherches. Pendant les mois précédant cette première entrée j'ai surtout tenté de comprendre le fonctionnement du système pénitentiaire espagnol, notamment en étudiant les informations diffusées par le ministère de l'Intérieur ainsi que les différentes lois régissant les principes de la privation de liberté et des procédures pénales en Espagne.

Concernant la recherche réalisée en France en 2016, j'ai contacté la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Lille dès le printemps 2015 afin de faire part de ma démarche et de procéder à une demande officielle d'autorisation d'entrer en recherche dans des établissements pénitentiaires de l'inter-région[4]. J'ai pour cela fourni divers documents (début mai 2015): document national d'identité, descriptif de mon projet de recherche, demande officielle et motivée[5]. Après une longue attente de cinq mois, plusieurs relances et une absence de réponse à ma demande, j'ai été amenée à contacter directement les directeurs des établissements pénitentiaires choisis pour y faire ma recherche : le centre de détention de Bapaume et la maison centrale du centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil ; il s'agissait alors d'obtenir un entretien avec chaque direction pour leur présenter ma démarche et obtenir un accord de principe de leur part pour m'accueillir dans leurs établissements respectifs (octobre 2015)[6]. J'ai fourni avant chaque entretien le descriptif de mon projet de recherche ainsi qu'un document précisant la méthodologie et le déroulement de ma recherche (document distinct pour chaque lieu)[7]. Une fois ces accords obtenus et la DISP informée de ces derniers, ma demande a été acceptée et une autorisation officielle m'a été remise le 30 novembre 2015[8].

Le choix du CD de Bapaume et du CP de Vendin-le-Vieil s'est fait pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ma recherche concerne les « établissements pour peine » pour adultes, autrement dit les lieux où les personnes incarcérées ont déjà été jugées et condamnées à des

---

[4] J'ai pour cela contacté Madame Chantal Baudry-Mercier (chargée de développement culturel et sportif à la DISP de Lille) que j'avais déjà eu l'occasion de rencontrer lors d'une précédente expérience professionnelle à l'association *Hors Cadre*. J'avais alors pour projet de commencer mon enquête sur le terrain dès le mois d'octobre 2015.

[5] Voir ANNEXE 5.B: Demande d'autorisation de recherche à la DISP de Lille.

[6] J'ai pu contacter les directeurs des établissements dans lesquels je souhaitais entrer en recherche par l'intermédiaire du Chargé de mission Culture-Justice de la région, Marc Le Piouff, avec qui j'avais travaillé lors de mon stage à l'association *Hors Cadre*. Une fois de plus, comme dans le cas de l'Espagne, les contacts que je pouvais avoir avant de commencer ma recherche ont été incontournables dans mon processus de demande d'autorisations. L'administration pénitentiaire étant une institution difficile d'accès lorsqu'on n'est pas connu d'elle ou qu'on ne connaît aucun adjuvant pour l'approcher, je suis consciente que mes démarches auraient pu être bien plus difficiles à réaliser si j'avais été seule.

[7] Voir ANNEXES 5.C et 5.D : Descriptifs recherche et méthodologie au CD de Bapaume et au CP de Vendin-le-Vieil.

[8] Voir ANNEXE 5.E : Autorisation de la DISP de Lille.

peines supérieures à une durée de 2 ans ; cela excluait donc les maisons d'arrêt[9]. Ensuite, je trouvais intéressant de pouvoir étudier deux types d'établissements :

- **le centre de détention de Bapaume** : avec une capacité de 599 places dont 500 hommes et 99 femmes, il offrait la possibilité d'étudier à la fois le vécu de l'enfermement chez les hommes et chez les femmes ainsi que les interactions « mixtes » à l'intérieur de l'établissement. De plus, avec une forte proportion d'auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS) chez les hommes et un fort taux de personnes vieillissantes, l'établissement présente une particularité pour l'étude de « profils » souvent marginaux et isolés dans les autres détentions. De plus, au CD de Bapaume, la majorité des personnes se trouve dans un « régime de confiance » avec « portes ouvertes », autrement dit la circulation des personnes se fait relativement facilement dans l'enceinte de l'établissement (c'est surtout vrai pour les hommes). Enfin, l'établissement propose de nombreuses activités et projets culturels et artistiques et une volonté de « mixer » de plus en plus les « publics »[10] (hommes et femmes), offrant ainsi la possibilité pour moi de suivre de nombreuses activités collectives[11] ;

- **le centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil** : nouvel établissement ouvert au printemps 2015 qui comprend une maison centrale accueillant des hommes condamnés considérés comme ayant un profil dangereux (ou difficilement gérable dans d'autres détentions) et/ou présentant un risque d'évasion important ; la conception et l'organisation de la maison centrale sont surtout tournées vers un objectif de garde ultra-sécuritaire[12]. Je me suis ici intéressée exclusivement à la partie maison centrale de cet établissement, qui comprend elle-même trois quartiers maison centrale distincts (qMC1-qMC2-qMC3). Avec une capacité d'accueil totale d'environ 200 places, les qMC présentent une forte sectorisation des espaces, un isolement important des personnes détenues entre elles et une organisation basée sur un principe de stricte séparation des trois qMC entre eux. Dans un tel contexte, les activités sont proposées en groupes très réduits (4 personnes) et les déplacements à

[9] Où y sont incarcérées à la fois des personnes condamnées à des peines de moins de 2 ans ou dont le reliquat de peine n'excède pas deux ans (en théorie en tout cas) et des personnes prévenues, c'est-à-dire en attente de jugement et placées en détention provisoire.

[10] J'emploie ici volontairement le vocabulaire utilisé par la direction de l'établissement qui a impulsé cette volonté de « mixité » dans les activités.

[11] Je reviendrai sur les caractéristiques du CD de Bapaume dans la suite de mon travail (Partie 1, Chapitre 1 III.1).

[12] Le CP de Vendin-le-Vieil dispose également d'un quartier Centre de Détention (qCD) accueillant quelques personnes condamnées en placement extérieur.

l'intérieur des bâtiments sont plus que limités. Il était donc intéressant pour moi de comprendre comment, dans un tel lieu, les relations interpersonnelles peuvent se développer et comment se vivent des peines très longues lorsqu'on est enfermé dans de tels espaces. Comment proposer des activités créatives collectives dans un tel lieu ? Enfin, lors de mes premières entrées, l'établissement était toujours en « phase de peuplement », autrement dit tous les qMC n'étaient pas encore ouverts : comment créer de la vie dans un établissement neuf et en cours d'ouverture ?[13-14]

[13] Je reviendrai sur les caractéristiques du CP de Vendin-le-Vieil dans la suite de mon travail (Partie 1, Chapitre 1, III.3).

[14] Si je connaissais déjà le CD de Bapaume pour y avoir travaillé précédemment, je ne connaissais absolument pas le CP de Vendin-le-Vieil. Le seul établissement de type maison centrale que j'avais connu était alors la maison centrale de Poissy, bien loin de la réalité de Vendin-le-Vieil en termes d'architecture, d'activités et de régime de détention.

II. L'ENQUETE ETHNOGRAPHIQUE EN PRISON

II.1. Observation *participante* et recherche *active*

Les enquêtes réalisées dans les trois lieux de cette recherche ont connu des fréquences et des durées différentes. J'ai été présente au CP d'Albolote du 19 mars au 30 juillet 2015, à raison de trois jours par semaine (généralement de 8h30 à 13h30). Au CD de Bapaume, j'ai réalisé mon enquête de terrain entre le 29 janvier 2016 et le 14 décembre 2016, à raison de deux à trois jours par semaine (généralement matin et après-midi)[15]. Enfin, j'ai été ponctuellement présente à la maison centrale du CP de Vendin-le-Vieil entre avril et juin 2016 à raison de deux journées par mois, avant de m'y rendre régulièrement entre le 23 juin 2016 et le 16 décembre 2016 à raison de deux à trois jours par semaine (généralement matin et après-midi)[16].

La recherche que j'ai menée peut se définir comme une sorte d'hybride, dans une démarche à la fois pluridisciplinaire –ethnographie, sociologie et art– mais aussi à mi-chemin entre une approche *inductive* et une approche *déductive*. Avant de commencer cette recherche de terrain, je n'étais pas vraiment dans ce qu'on peut appeler une démarche *inductive* (partir d'observations avant d'en induire des hypothèses ou des grilles d'analyse desquelles on peut enfin déduire des explications, des perspectives ou des résultats), mais davantage dans une démarche *déductive*. En effet, mon premier sujet d'étude était au départ de comprendre et d'observer le rôle de l'art dans un environnement contraint, comme une sorte d'expérimentation pour montrer son implication sociale et ses conséquences positives en termes de développement des liens entre les individus et de *créativité*, vitale à mon sens pour l'être humain. Ayant déjà été confrontée au monde carcéral et à la mise en place de projets artistiques en prison, je partais d'avance avec l'hypothèse de ce que les expériences artistiques pouvaient se définir comme une sorte de *liant* social et provoquaient une confrontation à

[15] J'ai assisté avant cela à une réunion au CD de Bapaume dans le cadre d'un comité technique local (CTL) autour de la programmation culturelle de l'établissement le 21 octobre 2015. La préparation du projet mené en partenariat avec le musée des beaux-arts de Cambrai m'a par ailleurs amenée à participer à plusieurs réunions entre novembre 2015 et janvier 2016). De plus, j'ai eu l'occasion de revenir au CD de Bapaume dans le cadre d'une journée d'étude autour de ce même projet le 9 février 2017.

[16] J'ai assisté avant cela à plusieurs réunions au CP de Vendin-le-Vieil aux mois d'octobre et de novembre 2015.

l'authenticité chez les individus (avec eux-mêmes, avec les autres, avec l'environnement), et que cette hypothèse était d'autant plus vraie dans un lieu d'enfermement comme la prison. J'étais donc clairement dans une approche *déductive*, cherchant à démontrer une hypothèse en l'appliquant à des observations et à des expériences, par la mise en place d'actions[17]. Pourtant, mes premières entrées en détention dans le cadre de cette recherche ont très rapidement compromis cette démarche et réorienté mon approche.

Ma première expérience de terrain, dans le cadre de cette recherche, s'est déroulée en Espagne, dans un contexte pénitentiaire que je ne connaissais absolument pas et dont je ne pouvais réellement préparer la découverte, si ce n'est par un nombre important d'interrogations et une grande curiosité. Mettre en place une méthodologie à proprement parler avant d'entrer au CP d'Albolote n'était ni réaliste ni réalisable pour moi, si ce n'est dans une forme très basique de listage de points à observer, comprendre et peut-être comparer avec les modèles pénitentiaires français que j'avais pu connaître avant.

Par ailleurs, consciente que je ne pouvais prétendre comprendre ce que l'art créait socialement et individuellement en prison sans comprendre dans un premier temps la réalité et le quotidien des relations sociales à l'intérieur de chaque lieu, j'ai rapidement élargi mon sujet de recherche. Il ne s'agissait plus seulement d'entrer en recherche et en action autour d'expériences artistiques, mais bien d'entrer d'abord en recherche sur le quotidien de la prison, afin de comprendre dans quel contexte plus global *intervenaient* ou s'établissaient l'art et les pratiques créatives. De plus, la complexité des différents contextes carcéraux étudiés, ainsi que leurs disparités, m'ont obligée à vivre une longue phase d'apprentissage des logiques, des dispositifs, des mécaniques de chaque lieu, remettant profondément en question la possibilité de faire une (première) recherche en sciences humaines à partir d'hypothèses préétablies. Enfin, c'est bien la dimension humaine et relationnelle d'une présence quasi quotidienne sur le terrain qui m'a amenée à comprendre que l'*errance*, l'adaptation et les rencontres faites sur le moment allaient guider à la fois mes observations et mes réflexions dans ces lieux et devenir des références méthodologiques dans mon expérience[18]. J'ai donc adopté dès mes premières entrées une démarche empirico-inductive afin de comprendre et d'apprendre les relations sociales en contexte carcéral. En utilisant une méthodologie

[17] J'avais donc déjà imaginé un certain nombre d'outils et de méthodes pour étudier ce qui m'intéressait, et préparé une certaine « feuille de route » de ce que je souhaitais voir, comprendre, vérifier.

[18] Voir ANNEXE 6 : *Errance* et ajustements : une recherche créative.

d'observations ethnographiques fortement tournée vers la parole des personnes rencontrées, il s'agissait pour moi d'être dans une enquête appréhensive et compréhensive de la vie quotidienne en prison.

Ma présence dans les différents lieux a pris forme autour de trois comportements de recherche : l'observation *passive*, en étant présente à différentes réunions, espaces, activités, temps de la détention ; l'observation *participante*, en prenant moi-même part à certaines activités ou formations à destination des personnes détenues, surtout à la maison centrale de Vendin-le-Vieil et au CP d'Albolote ; l'*action* (recherche-action ou *active*) en participant directement à la mise en place de projets artistiques et en les expérimentant parfois en tant que participante au CD de Bapaume.

L'observation *passive*, que j'appelle d'ailleurs plutôt *présentielle*[19], a marqué mes premières entrées dans chaque établissement[20]. Cette observation présentielle, essentielle dans une recherche d'ordre ethnographique ou ethnosociologique, m'a permis d'accéder à bon nombre de réunions, commissions, activités, projets tout au long de ma recherche. Le temps passé au CP d'Albolote a été majoritairement un temps d'observation présentielle. Au CD de Bapaume, cette observation stricte s'est très rapidement couplée avec une démarche d'action, puisque mes premières entrées en détention se sont faites dans le cadre de la présentation et de la réalisation d'un projet artistique en partenariat avec le musée des beaux-arts de Cambrai et l'université Lille 3 au mois de janvier 2015[21]. Concernant le CP de Vendin-le-Vieil, j'ai avant

[19] Les rencontres, conversations et autres entretiens informels qui ont découlé de ma présence à maintes reprises n'entrent pas dans ma définition de la passivité.

[20] En effet, mon premier jour au CP d'Albolote s'est organisé autour d'une visite des principaux lieux de la prison et une première prise de contact avec les différentes personnes qui allaient par la suite me « prendre en charge » dans le module socio-culturel de l'établissement. Concernant le CP de Vendin-le-Vieil, ma première prise de contact avec le terrain s'est faite au mois d'octobre 2015 en assistant à une réunion de préparation avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de l'établissement, un représentant de la DRAC, l'association *Hors Cadre* ainsi que l'association *Koan* qui devait par la suite intervenir à l'intérieur (ce projet n'a finalement pas vu le jour pendant ma présence à Vendin-le-Vieil). Enfin, j'ai été « introduite » pour la première fois au CD de Bapaume dans le cadre de ma recherche au mois d'octobre 2015, en assistant à un comité technique local (CTL) visant à préparer la mise en place des activités culturelles et des projets artistiques prévus pour l'année 2016.

[21] Je reviendrai sur cette expérience artistique dans la suite de mon travail (Partie 3, Chapitre 2).

tout assisté à plusieurs réunions de présentation de l'offre de formations par *Gepsa Institut*, d'abord en présence des membres de plusieurs services de la détention, puis dans le cadre de « séances d'expression collectives » avec des personnes détenues représentant les deux quartiers maison centrale alors ouverts (deux séances distinctes)[22]. Pourtant, étant donné le régime « portes fermées » et la sectorisation appliqués à la maison centrale de Vendin-le-Vieil, mes premières présences en détention (ainsi que la majorité d'entre elles par la suite) ont pris la forme d'une observation *participante*.

J'ai en effet pris part successivement et tout au long de l'année à des "formations" et autres activités de manière ponctuelle : cuisine, menuiserie, collage, graffiti, etc.[23] Cette participation a été essentielle au CP de Vendin-le-Vieil pour faire connaissance et rencontrer des personnes détenues avec qui j'ai pu par la suite continuer à échanger de manière régulière et qui ont plusieurs mois après accepté mes propositions d'entretiens semi-directifs. Une manière de « briser la glace » mais aussi de ne pas me positionner dans une relation d'observant-observé, déjà poussée à l'extrême dans le contexte carcéral de surveillance et de contrôle, et d'autant plus dans un établissement hyper-sécuritaire comme la maison centrale de Vendin-le-Vieil. L'informalité et la spontanéité des situations étaient à chaque fois précieuses pour me faire accepter dans la détention et pour rompre les barrières que peut générer la présence d'une chercheuse dans un tel lieu. Le fait de faire ensemble et de partager un moment en participant a été à chaque fois moteur pour engager les conversations et expliquer ma présence et ma recherche dans l'établissement.

J'ai également été dans une démarche d'observation *participante* au CP d'Albolote, lorsque j'ai eu l'occasion d'entrer peu à peu en participation dans la préparation et les répétitions d'une pièce de théâtre montée par des femmes détenues avec le soutien et les conseils de l'un des responsables des activités socio-culturelles de l'établissement. D'abord dans l'observation des séances de répétition et de travail, je me suis peu à peu intégrée à l'équipe logistique et

[22] Dans le cadre de l'article 29 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 : *« sous réserve du bon ordre et de la sécurité des établissements, les personnes détenues sont consultées par l'administration pénitentiaire sur les activités qui leur sont proposées ».*

[23] J'ai ainsi participé à la confection de recettes, coupé des légumes, fait la vaisselle et goûté des plats dans plusieurs séances de formation cuisine ; j'ai aidé à réaliser un meuble en bois en sciant, ponçant, clouant des planches avec un participant dans le cadre d'une séance de formation menuiserie ; j'ai assisté plusieurs participants dans le découpage, collage et la peinture de leurs réalisations dans le cadre de la formation collage, etc.

scénique de la « troupe » lorsqu'il s'agissait d'apporter une aide pour porter des éléments de décor, puis pour faire répéter les textes ou pour changer la mise en scène entre les actes de la pièce ; j'ai même intégré le tableau final de la pièce sur invitation des participantes avec qui j'ai chanté la dernière chanson de la représentation. Cette intégration progressive marquait alors peu à peu l'acceptation de ma présence dans le groupe ainsi qu'un changement de regard sur ma place dans l'établissement pour les personnes impliquées dans ce projet.

En ce qui concerne le volet *action* de ma recherche, je ne crois pas qu'il suffise à attribuer à mon travail le statut de « recherche-action ». Comme je le développerai davantage dans la troisième partie de mon travail, j'ai participé à deux principales expériences artistiques en prison pendant cette recherche : un projet de réflexion créative et d'exposition en partenariat avec le musée des beaux-arts de Cambrai au CD de Bapaume (pendant un an), et un projet d'orchestre participatif mené par Marie-Pierre Lassus et Lenin Mora Aragon au CD de Bapaume (pendant un mois). Pourtant, malgré ma participation à ces actions, ma recherche n'entre pas véritablement dans une démarche de *recherche-action*. Dans aucun des projets évoqués je n'ai été à l'initiative de la démarche ; je n'ai donc pas imaginé des actions avant d'entrer en recherche pour les utiliser comme des outils ou des expérimentations qui seraient venues mettre en pratique mes propres thèses sur l'art en prison. Ma participation à ces projets a davantage été guidée par le hasard et par une envie profonde de prendre part et de participer à des expériences artistiques pendant ma recherche. J'ai donc saisi les opportunités et les propositions rencontrées, intégrant parfois la phase de construction des projets, et parfois uniquement leur mise en place en y participant moi-même.

Cette nuance est pour moi essentielle dans la qualification de mon positionnement et de ma démarche scientifique : je n'ai pas été à l'initiative de la construction de ces actions dans un lien direct avec une quelconque hypothèse de travail que je souhaitais mettre en pratique ; je n'ai pas tenté de mettre en place des actions dans une logique de transformation d'un contexte social ou professionnel précis ; je n'ai pas tenté de proposer des actions comme des solutions à une problématique clairement établie et définie en amont. C'est en cela que je ne prétends pas que cette recherche ait été une véritable *recherche-action*. Pourtant, ces actions ont bien été des terrains d'expérimentation pour moi, dans mon étude des impacts que l'art et la création peuvent avoir en prison. C'est pourquoi j'utilise davantage des expressions comme celles de « recherche *active* », de « recherche *participante* » ou encore de « recherche pratique », puisque ces actions ont été pour moi des espaces-temps de

mise en pratique et d'expérience de l'art en prison.

Concernant la méthodologie de retranscription de mes observations, que ce soit dans le cadre d'observation *présentielle*, d'observation *participante* ou d'*action*, elle a été à peu de choses près toujours la même : une prise de notes *a posteriori* dans la majorité des cas, avec un retour mémoriel et sensoriel sur ce que j'avais pu vivre, voir ou entendre pendant le temps d'observation ou d'action. Ces prises de notes ont été faites à la fois pendant les pauses déjeuner, pendant les temps d'attente ou de « creux » entre des activités ou des réunions, pendant des temps de déplacement d'un lieu à l'autre au gré de mes déambulations dans les établissements, en fin de journée dans ma voiture avant de reprendre la route ou tout simplement en rentrant chez moi sous la forme d'un bilan de la journée et d'un retour sur les situations vécues, entendues ou observées. Cette méthode de prise de notes *a posteriori* a été appliquée à quelques exceptions près : lors de ma présence à des réunions, des commissions ou des temps de présentation, puisque je me fondais alors dans un ensemble de personnes prenant des notes ou participant aux débats ; lors d'observations de situations impliquant plusieurs personnes et où je me trouvais alors clairement en retrait comme une parfaite spectatrice sans aucune interaction avec les personnes en présence[24].

Dans la globalité des autres situations, il était pour moi important de ne pas être dans une prise de notes simultanée de la situation de rencontre ou d'interaction à laquelle je prenais part, afin de ne pas renvoyer frontalement et violemment mes interlocuteurs à une situation d'observation franche et d'analyse comportementale presque clinique ; dans une inquiétude également de respect des personnes que je ne souhaitais à aucun moment objectiver ou réifier comme des cas d'école. Ce choix de prises de notes différées est l'un des éléments qui, je crois, ont permis de rendre ma présence acceptable et d'ouvrir la possibilité aux interactions et aux échanges. Par ailleurs, les observations et actions réalisées tout au long de ma présence dans les différents lieux ont pris la forme de cahiers de terrain ethnographiques, dans lesquels je me suis attachée à décrire avec le plus de précision possible à la fois les lieux, les situations, les logiques en présence, ainsi qu'à retranscrire des dialogues ou des phrases prononcées et leurs contextes d'énonciation. J'utiliserai d'ailleurs à plusieurs reprises dans ce travail des extraits de ces « carnets de terrain » afin d'illustrer mon propos ou de le développer.

[24] Par exemple lorsque j'ai pu assister aux fouilles des paquetages des nouveaux arrivants au CD de Bapaume.

II.2. Positionnement et éthique : trouver sa juste place

Lors des premiers moments, voire des premiers mois, le chercheur est comme un « intrus » dans le lieu où il entre en recherche. C'est d'autant plus vrai je crois dans le contexte de la prison. Lieu clos dans lequel toutes les personnes en présence se connaissent et se côtoient au quotidien, la prison est un système particulier, très codé, hiérarchisé, et où s'appliquent un certain nombre de logiques propres aux fonctions de surveillance et de contrôle inhérentes au lieu. Le chercheur fait donc irruption dans ce monde, auquel il n'appartient pas de fait ; sa présence questionne, dérange parfois voire peut générer des réactions d'hostilité ou de verrouillage. Certaines personnes se ferment, se taisent, se méfient. D'autres prennent au contraire à parti, testent, tentent de comprendre et de jauger les intentions, les recherches, les attentes et les intérêts de la présence de cette nouvelle personne étrangère à ce monde interne. D'autres enfin saisissent la personne qui entre comme un allié ou tentent de la convertir et de l'impliquer (voire de l'enrôler) dans l'une des « équipes » en présence (principalement administration pénitentiaire ou personnes détenues).

La première complexité pour le chercheur qui entre dans un établissement pénitentiaire est de réussir à être identifié en tant que tel par les personnes qu'il rencontre. Il faut pour cela ne pas hésiter à expliquer à chaque personne rencontrée sa présence, sa démarche et ce qu'on vient chercher en ces lieux. Comme dans toute situation d'interaction, chaque personne en présence entre avec les représentations qu'elle a des autres mais aussi en portant elle-même les représentations que les autres projettent sur elle, que ce soit d'ordre professionnel, personnel, physique, symbolique ou imaginaire.

En tant que jeune femme faisant des études supérieures et se présentant comme « chercheuse », je suis moi-même entrée avec toutes les « identités » projetées sur moi et par ma présence, ainsi qu'avec celle que je souhaitais moi-même montrer aux autres : mon positionnement de chercheuse. Ainsi, tout au long de ma présence dans les différents terrains, et au gré des nouvelles rencontres que je faisais, j'ai été prise pour une nouvelle conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) ou une psychologue par un grand nombre de personnes détenues ; pour une journaliste, une militante du GENEPI[25] ou un membre d'une association de défense des droits des personnes détenues par certains personnels, pour une

[25] Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées.

stagiaire par d'autres. Par ailleurs, en tant que membre de la « société civile » et donc extérieure à la prison, on a pu me prêter au départ des intérêts « voyeuristes » mais aussi, tout au long de ma recherche, des intentions de dénonciation ou de porte-parole de tout ce qui se passe en prison et qui n'est habituellement pas visible dans les médias qui traitent le sujet.

Mon rattachement à l'administration pénitentiaire a aussi beaucoup été questionné, surtout par les personnes détenues. Il était alors important de préciser que je ne représentais aucune institution ou organisme, que je ne venais pas sur la demande de l'administration pénitentiaire, et même que je ne recevais aucun financement du ministère de la Justice ou de toute autre institution qui aurait pu commanditer ma recherche et orienter mon regard. Il était important pour moi de préciser à chaque fois mon indépendance ainsi que le fait que je réalisais cette recherche dans le cadre de mes études universitaires et de ma propre démarche. J'expliquais donc à chaque personne rencontrée que je venais dans le but d'apprendre et de comprendre *« comment on vit et on travaille en prison »*. Ce n'est que dans un second temps, pour ne pas davantage brouiller une identification déjà difficile, que j'expliquais mon intérêt pour les expériences artistiques en détention.

La prison met en jeu deux principaux groupes en présence : les personnes détenues et les personnels de l'administration pénitentiaire[26]. Il est alors important d'expliquer clairement ce qu'on vient faire et comment on se positionne à l'intérieur de cette dichotomie (qui ne se réduit d'ailleurs pas à une simple binarité). La plupart des personnels de surveillance que j'ai pu rencontrer pensaient au départ que je venais *uniquement* pour les personnes détenues, et que leur sort et leur quotidien professionnels ne m'intéressaient pas. Il était essentiel pour moi de contredire ces affirmations et ces projections en précisant que je m'intéressais aussi bien au quotidien des personnes détenues qu'à celui des personnels de l'administration pénitentiaire, puisque je cherchais à comprendre à la fois la prison dans une globalité et dans une diversité de parcours individuels.

Le « danger » pour le chercheur en prison est donc d'être rapidement pris dans les tensions qui peuvent exister entre les deux « équipes » (administration pénitentiaire d'un côté et personnes détenues de l'autre) ; un vrai jeu d'équilibrisme et de constante mise à l'épreuve

[26] A la fois par l'intermédiaire des personnels de surveillance présents en détention mais aussi dans les figures de la direction de l'établissement et, d'une autre manière, dans les personnels du SPIP.

personnelle, éthique et même parfois émotionnelle. En effet, il est important d'être à la fois dans une relation d'empathie et d'écoute attentive de chaque acteur en présence, tout en donnant des gages de distanciation et surtout de neutralité entre les groupes. Il était dans mon cas essentiel que les personnels de l'administration ne me croient pas *contre* eux ni dans une complicité et une défense presque militante des personnes détenues. Dans le cas contraire, il était aussi essentiel pour moi de ne pas être identifiée comme une « alliée » de la direction ou des personnels de surveillance par les personnes détenues, qui auraient alors pu imaginer que je les surveillais à leur insu et que leur parole pouvait être répétée et utilisée contre eux.

Donner des gages de confiance et de confidentialité était alors aussi important que de donner des gages de neutralité. Cependant, cet équilibre, extrêmement difficile à trouver dans une situation d'interactions quotidiennes et de tissage de certains liens, n'est finalement jamais acquis et toujours à trouver et, surtout, à démontrer. Le risque est alors constant d'être, dans une recherche de neutralité entre des groupes structurellement antagonistes, prise pour une sorte d' « agent double », dont la présence pourrait créer un certain nombre de tensions qu'il faut dès les premiers moments tenter de déceler. De telles difficultés ne peuvent être désamorcées que dans une transparence importante, au niveau moral et éthique, qui passe par de nombreuses discussions, justifications, mais aussi par des preuves de bonne foi[27].

La nature close de la prison amplifie les difficultés pour le chercheur à trouver un équilibre dans son positionnement et surtout dans la manière dont est perçu ce positionnement par les différentes personnes. Ainsi, la confiance peu à peu créée par une présence et des interactions quasi quotidiennes pendant un an peut être rapidement mise en doute par la force des rumeurs qui circulent en détention. Dans ce contexte de surveillance, les personnels de l'administration sont loin d'être les seuls à observer. Les personnes détenues observent également beaucoup et analysent chaque événement, chaque contact entre différents acteurs. Au milieu de ces jeux de regards mutuels, le chercheur est donc minutieusement observé en

[27] Par exemple, plusieurs personnes détenues m'ont demandé, au gré de mes présences en détention, si elles pouvaient lire ce que j'écrivais dans mon cahier (que j'avais toujours sur moi). N'étant parfois pas sûre que la personne en question n'allait pas tomber sur la retranscription de paroles de certains surveillants qui pouvaient la blesser ou créer des tensions par la suite, j'ai pourtant à chaque fois préféré prendre le « risque » afin de montrer que je n'avais rien à cacher dans les transcriptions de cette recherche que je menais. Je me suis alors souvent rendue compte que les personnes qui me voyaient au quotidien avec mon cahier à la main étaient surtout curieuses de savoir ce que je consignais dans l'écriture et comment je transcrivais ce que j'observais ou ce que je vivais.

détention, et ce par l'ensemble des acteurs en présence. « Tout se sait en prison ». Cet adage est répété et entendu à maintes reprises en détention. Les bruits de couloirs, le bouche-à-oreille, les passations d'informations entre personnes et entre groupes peuvent mettre en péril l'équilibre et la place que le chercheur pensait avoir trouvés après plusieurs mois de recherche dans un même lieu.

J'ai moi-même été surprise à plusieurs reprises de la possibilité de ce « retournement », alors que je pensais avoir réussi à rendre ma présence acceptable et ma posture claire pour l'ensemble des acteurs. Pour prendre un exemple concret, j'ai été l'objet d'une rumeur au CD de Bapaume remettant en question mon engagement de confidentialité des entretiens que je menais, alors que j'étais en recherche à Bapaume depuis déjà 10 mois :

Notes prises le mercredi 9 novembre 2016 au CD de Bapaume

14h Atelier de préparation de l'exposition au musée de Cambrai, dans une salle de classe au niveau du scolaire/bibliothèque.

Quand j'arrive, deux participants me posent directement une question, ils semblent pressés de me la poser : est-ce que la direction ou d'autres personnes de l'administration pénitentiaire écoutent les enregistrements des entretiens que je fais ? Je leur explique que non, rien n'est écouté et que dans le cas contraire je n'aurais pas fait ces entretiens avec enregistrement. Ils me disent que *« le bruit court en détention »* que tout est écouté et que la direction et des surveillants ont vent de ce qu'ils me disent en entretien. Je leur demande qui a dit ça, ils me disent que *« c'est une rumeur »* et qu'ils préféraient me poser directement la question parce que *« le bruit court »* et *« plusieurs personnes »* leur ont dit que *«* j'*[tu] étais bien avec la direction »* et que les choses dites en entretien filtraient. Ils m'expliquent qu'ils avaient donc peur car *« ça va nous retomber dessus sinon ».* L'un d'entre eux me dit qu'il est rassuré parce que ce qu'il a dit en entretien il ne l'a dit *« à personne d'autre »*, m'explique-t-il. Ils me disent que la rumeur leur semblait bizarre mais qu'ils voulaient en avoir le cœur net.

Par ailleurs, la neutralité recherchée entre les acteurs en présence peut parfois être mise en péril par la prise à parti du chercheur par certaines personnes. C'est le cas notamment lorsque le chercheur se retrouve malgré lui témoin d'une situation de conflit ou de tensions entre des personnes détenues et un ou des membres de l'administration pénitentiaire. Dans ce cas, l'engagement du chercheur peut être questionné par les personnes rencontrées, qui lui demandent par exemple son avis ou sa position dans certains débats situationnels (quel regard sur le comportement de telle personne?), internes (quel positionnement sur la politique de l'établissement ?) ou plus généraux voire politiques (quel positionnement sur les politiques pénales et carcérales ?). Le positionnement et l'engagement du chercheur sont donc mis à l'épreuve tout au long de sa présence dans les lieux de recherche, et avec eux les gages attendus de neutralité voire d'objectivité. Pris à parti *intramuros*, le chercheur est également sollicité *extramuros* sur son positionnement sur le sujet sur lequel il enquête ; il est donc amené à se poser constamment la question de son engagement sur les problématiques carcérales au-delà de son travail de recherche. A l'intérieur, il est également confronté à des dilemmes moraux et éthiques, notamment dans ce qu'il entend ou sait de certains traitements, de certaines pratiques ou de certains écarts faits au règlement[28].

Ainsi, de nombreux questionnements d'ordre méthodologique et éthique ont surgi pendant et depuis mes différentes présences sur le terrain, notamment sur la place du chercheur et son positionnement. Par exemple, mon travail au CD de Bapaume (à la fois en tant que chercheuse mais aussi en tant qu'intervenante sur deux projets importants) m'a octroyé une sorte de « double identité » à l'intérieur de l'établissement, renforçant à la fois mon intégration dans le lieu et rendant mon identification plus floue pour les personnes

[28] Dans cette expérience de recherche, j'ai constamment été prise de doutes et d'interrogations sur ma capacité à comprendre ce que vivent les personnes rencontrées, puis sur ma capacité à en rendre compte dans une démarche à la fois fidèle et réflexive. Je me suis ainsi souvent questionnée quant à la légitimité de ma démarche et celle du sens de ma présence et de mon travail en prison, devant aussi faire face à mes propres émotions dans un contexte fortement marqué par la souffrance et par certaines formes de violence. Une journée d'étude intitulée « Prison et méthodes de recherche » et organisée en 2015 par Claire de Galembert, Anaïs Henneguelle et Caroline Touraut a d'ailleurs voulu questionner les pratiques de l'enquête en prison, en soulevant notamment le fait qu'elle *« bouscule le chercheur, met à l'épreuve non seulement ses pratiques, ses convictions méthodologiques et épistémologiques mais aussi son ethos professionnel et sa déontologie »* et en expliquant que la recherche en prison *« semble de nature à pouvoir fonctionner comme un analyseur de nos pratiques professionnelles et de ce que sont nos métiers de chercheurs en sciences sociales. »* in DE GALEMBERT C., HENNEGUELLE A., TOURAUT C., « Prison et méthode de recherche : présentation», *Criminocorpus* [En line], 2017. Disponible sur : http://journals.openedition.org/criminocorpus/3501

rencontrées au quotidien. *« Tu faisais partie de la maison au final »* m'a expliqué un gradé ; je devenais alors consciente de ce que certaines choses, difficiles à accorder à des intervenants entièrement « extérieurs », étaient acceptées ou en tout cas tolérées me concernant (comme par exemple aller boire un café dans une cellule avec des participants aux projets) du fait de la fréquence de mes venues et de, finalement, l'habitude de ma présence dans les différents lieux de la détention (et même dans certains cas de mes fonctions d'organisation, de coordination et d'animation des projets).

Ces relations de confiance finalement créées (avec certain-e-s) font toute la richesse d'un travail de terrain dans une démarche comme la mienne ; pourtant, elles m'ont profondément et continuellement fait me remettre en question quant à ma démarche et à ma posture: Qui suis-je dans ce lieu ? Que suis-je en train d'observer ? Comment sortir, dans un environnement où la surveillance est omniprésente et pollue toutes les relations interpersonnelles, d'une situation d'observant-observé pour essayer davantage de *rencontrer* l'autre et de se laisser évoluer au gré des situations qui se présentent ? Comment pour autant ne pas perdre de vue la recherche en cours? Comment accepter d'être soi-même prise dans le jeu des représentations de tous les acteurs? Comment me présenter et me définir à l'intérieur ? Comment me présente-t-on et me définit-on à l'intérieur ? Quel est finalement mon rôle à l'intérieur de ce lieu ? Devrait-il être différent? Comment, après plusieurs mois à côtoyer les mêmes personnes et à partager des moments avec elles, utiliser les éléments observés/écoutés/recueillis sans se laisser envahir par ses propres émotions, en analysant sans arrêt sa posture, son ressenti et son vécu, en respectant l'éthique qui s'impose à soi ? Autant de questions qui m'ont suivie tout au long de cette recherche.

Il a parfois été difficile pour moi de prendre du recul sur ce que j'observais et vivais à l'intérieur de ces lieux, du fait du rythme soutenu de mes journées passées en détention, de la forte fréquence de ces journées, et des différents déplacements (plus ou moins longs) qu'elles impliquaient et qui ajoutaient à la fatigue de la prison une fatigue physique importante. De plus, du fait de la confiance évoquée précédemment mais aussi, parce qu'il faut le dire, de certaines complicités voire affinités qui peuvent se créer sur le terrain, comment savoir lorsque les choses sont révélées, confiées, données au titre du secret, de la confidence, de l'*amitié* et comment en rendre compte dans la recherche ? Doit-on justement en rendre compte ? Et peut-on le faire sans trahir la confiance accordée ? Jusqu'où va l'éthique du chercheur intégré dans un lieu comme celui-ci où chaque parole sincère, chaque authenticité peut être utilisée, remaniée, dérobée et brandie, en tant qu'information sur l'autre, comme

arme de pouvoir ? Je me réfère ici, au-delà d'une complexité qui tournerait autour d'une dichotomie confiance-trahison, à la question de la confidentialité dans ma recherche : jusqu'où va l'éthique de la confidentialité ?

Cette recherche a été pour moi une véritable expérience, *éprouvante* à plusieurs égards. Immergée dans un monde sensible et social particulier par l'observation participante répétée et sur plusieurs mois, les difficultés et les questionnements concernant mon positionnement et mon éthique m'ont fait réfléchir et appréhender les choses de manière presque schizophrénique à terme. Le fait d'être en confiance, en empathie, en compréhension en tout cas avec à la fois des personnes détenues et des membres de l'administration pénitentiaire a pu être compliqué à porter dans un monde carcéral encore polarisé, où les sons de cloches diffèrent beaucoup selon de quel côté on se trouve (et il est souvent attendu qu'on choisisse) et où de nombreux discours sont contradictoires. Derrière l'éthique, la question de l'honnêteté s'est donc imposée à moi, celle de la sincérité du chercheur dans ses relations à l'autre, qu'il essaie de rencontrer mais qu'il observe malgré tout, qu'il ne veut et ne peut pas froisser, pour lequel il est à l'écoute, malgré tout. En intégrant ces questionnements personnels dans ce travail d'écriture, il est important pour moi de rendre compte de l'expérience *éprouvante* (dans la polysémie du terme « épreuve ») et créative de la recherche empirique que j'ai menée, avec les questionnements et les prises de positions (méthodologiques notamment) que cela a impliqué sur le terrain et implique aujourd'hui dans l'écriture de ce travail.

III. LA PAROLE AU CŒUR DE LA RECHERCHE : UN TRAVAIL POLYPHONIQUE

III.1. Enquête qualitative et *savoirs expérientiels*

Le présent travail s'établit de fait dans une méthodologie qualitative et exploratoire. Le choix de cette méthodologie est sous-tendu par plusieurs raisons. Tout d'abord, l'échelle de ma recherche, même si elle s'ancre dans au moins trois terrains différents, n'offre pas une ampleur numérique suffisante pour tirer des conclusions et des éléments quantitatifs dans une analyse qui serait représentative d'une globalité carcérale. Elle permet en un sens de dégager des tendances, des perspectives d'analyse, mais en aucun cas des « résultats » chiffrés offrant une lecture détaillée et globalisante des vécus des personnes rencontrées et interrogées. Ensuite, ma démarche s'inscrit dès le départ dans une méthodologie compréhensive et appréhensive des expériences, des vécus, des paroles ; autant de matériaux inchiffrables puisqu'ils concernent directement des ressentis, des témoignages en un sens biographiques, et donc des courbes de vie plutôt que des courbes statistiques. Enfin, l'enjeu de mon travail était fondamentalement de questionner et surtout d'écouter les *savoirs expérientiels* des personnes qui connaissent, pour le vivre, le quotidien carcéral. Les paroles récoltées, bien plus que d'éventuelles données, sont au cœur de ma recherche et de mon positionnement.

Ces paroles, ce sont celles de personnes détenues, de personnels de surveillance, de personnels du SPIP, de directeurs d'établissements pénitentiaires ; ce sont des paroles très peu audibles et visibles dans les débats sur le champ carcéral, que ce soit dans les médias, sur la scène politique mais aussi dans les domaines scientifiques et universitaires. Or, ces *savoirs expérientiels* devraient faire partie du débat et non pas demeurer, comme c'est encore trop le cas, *hors champ*. C'est notamment ce qu'explique Gilles Chantraine en affirmant qu'il est nécessaire de confronter ces *« savoirs expérientiels et indisciplinés »* aux « *savoirs sérieux »*, expression qu'il emprunte à Dreyfus et Rabinow *« pour soulever le statut d'autorité et de crédibilité de l'ensemble des savoirs politiques, médiatiques et savants portant sur la question criminelle »*[29]. Il poursuit d'ailleurs en s'appuyant sur les réflexions d'Alvaro Pires : « *la*

[29] CHANTRAINE G. (Dir.), *Trajectoires d'enfermement : Récits de vie au quartier mineur*, CESDIP, Collection "Études et Données Pénales", 106, 2008 [En ligne] https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00530055, p.13. Il se

volonté « d'aller écouter » le point de vue des plus désavantagés (...), de (re)considérer, (re)construire et comprendre leur point de vue, bref d'adopter volontairement un regard « d'en bas », peut constituer un point d'observation privilégié qui permette la construction de conceptualisations intéressantes et puisse améliorer la compréhension du fonctionnement du système pénal contemporain »[30].

C'est bien ce « regard d'en bas », ou plutôt ce regard du *dedans* qui m'a intéressé et auquel j'ai voulu me référer tout au long de ma recherche et de ma réflexion. Ces savoirs, portés par des subjectivités et des individualités, font à mon sens toute la richesse d'une recherche compréhensive et exploratoire en sciences humaines; c'est pour cette raison qu'il était tout aussi important pour moi que ces expériences et ces vécus de l'enfermement, ces *savoirs* en prison et des prisons, apparaissent tout au long de mon travail d'écriture.

Les paroles reçues, que ce soit en entretiens informels ou dans le cadre d'entretiens semi-directifs, ont été au cœur de ma compréhension de la complexité de l'expérience carcérale et donc de ma pensée et de ma réflexion. J'ai ainsi décidé de mettre les entretiens réalisés et les paroles récoltées au cœur de mon écriture, puisqu'elles sont au cœur de ma recherche ; elles en font de fait un travail à plusieurs voix, dans une écriture et une réflexion *polyphoniques*.

Ainsi, en plus d'utiliser directement certains extraits d'entretiens dans le corps de mon texte, j'inviterai régulièrement le lecteur à se référer à la page de gauche afin de découvrir des extraits plus longs tirés d'autres entretiens semi-directifs éclairants ; j'utiliserai alors le symbole suivant : « ◄ »[31].

---

réfère lui-même ici à DREYFUS H., RABINOW P., *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, Paris, Gallimard, 1982, p.76.

[30] *Ibid*. Chantraine se réfère lui-même ici à PIRES A., *De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales in* POUPART J., GROULX L.H., DESLAURIERS J.P., LAPERRIÈRE A., MAYER R., PIRES A.P. (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, [En ligne], Boucherville, Gaëtan Morin, 1997, 3-54. Disponible sur : http://classiques.uqac.ca/contemporains/pires_alvaro/quelques_enjeux_epistem_sc_soc/enjeux_episte_sc_soc.doc).

[31] J'utiliserai le même symbole pour inviter le lecteur à se référer à un tableau ou autre figure qui viendrait, en page de gauche, éclairer ou illustrer le propos développé dans le corps du texte.

III.2. La richesse de l'informalité

L'*errance*, la déambulation physique et géographique sur le terrain, ouvre de nombreux espaces-temps informels de rencontre et de parole. Cette informalité est essentielle dans un travail d'enquête ethnographique, puisqu'elle constitue la première brèche d'entrée en matière, en recherche, en rencontre. L'informalité est aussi au quotidien une manière précieuse d'apprendre à connaître les personnes et de faire en sorte qu'elles nous connaissent aussi davantage ; elle joue un rôle primordial dans l'établissement de la communication et dans la construction d'une certaine relation de confiance avec les personnes rencontrées de manière répétée sur plusieurs mois.

Par exemple, les pauses cigarettes ou les pauses café avec des membres du personnel sont des moments précieux qui permettent d'établir avec certains des relations plus « libres » qu'en détention, plus relâchées que lorsque la personne est par exemple à son poste de travail ou en présence de certains collègues ou supérieurs hiérarchiques. Ces moments informels, qui coupent un temps la dynamique de la détention, permettent une fois de plus de trouver ou de faire un peu plus sa place et d'être accepté à l'intérieur. Ces moments amènent d'ailleurs souvent à des discussions un peu moins formelles, qui s'éloignent elles-mêmes du sujet professionnel et permettent de comprendre certaines réalités personnelles ou de la vie quotidienne des personnes, en lien direct ou pas d'ailleurs avec la condition professionnelle. Elles permettent aussi de participer à une certaine intimité du quotidien, dans des moments de « relâche », et de débriefer parfois sur des situations vécues dans la journée ou dans la semaine. Le chercheur rentre alors lui-même dans des temps et des espaces du quotidien, et peut par exemple, lorsque ces moments de pause se font en groupe, observer des changements de comportement entre certains collègues ou comprendre davantage les relations professionnelles et hiérarchiques, mais aussi personnelles, qui sont en jeu.

L'informalité permet aussi de s'appréhender non plus seulement en tant que chercheur et membre du personnel, mais en tant que personnes partageant simplement une discussion autour d'un café. La banalité de l'informalité, qui peut paraître basique sur bien des points, permet aussi souvent de comprendre les logiques qui se jouent au même moment dans l'établissement, d'entendre des conversations et des points de vue sur ce qu'il s'y passe, et de comprendre davantage certaines pratiques quotidiennes.

Avec les personnes détenues, les moments de partage informels sont tout aussi précieux. Par exemple, un moment de pause pendant une activité permet de sortir du cadre collectif et d'engager la conversation avec des personnes qui peuvent être plus effacées ou timides que les autres lorsqu'elles sont en groupe.

La parole informelle est aussi pour de nombreuses personnes bien plus simple et naturelle que celle délivrée pendant des entretiens enregistrés. Par exemple, les paroles échangées avant ou après la mise en marche du dictaphone sont parfois essentielles dans la compréhension de la démarche de la personne qui a accepté l'entretien, mais aussi pour compléter ou pour apporter des explications à la parole enregistrée. Elle fait partie du cadre de l'entretien, et est presque tout aussi importante que celle enregistrée pour comprendre la situation de communication établie.

III.3. Les entretiens semi-directifs

Dans la démarche appréhensive et compréhensive qui m'a animée tout au long de cette recherche, la réalisation d'entretiens individuels était pour moi très importante. Elle est pourtant à chaque fois arrivée en fin de recherche, ou en tout cas dans la seconde partie de ma période de présence dans les lieux ; je souhaitais réaliser ces entretiens avec des personnes que je connaissais déjà et qui connaissaient ma démarche. Je savais déjà que la présence d'un dictaphone et d'un micro pourrait être déstabilisante pendant l'entretien, et je ne voulais pas ajouter à cela un malaise provoqué par une première approche frontale d'entretien semi-directif avec un inconnu (en l'occurrence moi)[32].

Avant de commencer ces entretiens au CD de Bapaume et au CP de Vendin-le-Vieil, j'ai bien sûr informé les chefs d'établissements de ma démarche ainsi que du matériel que j'allais devoir faire entrer avec moi pour enregistrer ces entretiens[33] afin qu'un document d'autorisation soit édité et déposé au poste de contrôle de l'entrée de chaque établissement. Dans les deux cas, j'ai facilement obtenu l'engagement des directions sur la non-écoute des enregistrements qui ressortiraient de ces entretiens, alors qu'il s'agit habituellement d'une norme de sécurité ; une condition qui était de toute façon pour moi non négociable afin de garantir aux personnes interrogées une confidentialité totale. Il a ensuite fallu s'accorder sur les lieux de ces entretiens. Au CD de Bapaume, les entretiens avec les personnes détenues se sont déroulés dans une salle de parloir, porte fermée ; les entretiens réalisés avec différents membres du personnel pénitentiaire se sont quant à eux soit déroulés dans le bureau de la personne interrogée, soit dans une salle de réunion, porte fermée à chaque fois. Au CP de Vendin-le-Vieil, les entretiens avec les personnes détenues se sont déroulés dans des « salles d'audience », la plupart du temps au niveau de l'atrium (le hall du rez-de-chaussée) du quartier de détention de la personne interrogée, mais parfois dans une salle

[32] Au CP d'Albolote, je n'ai pas obtenu l'autorisation de réaliser de tels entretiens avec des personnes détenues ou des membres du personnel. Les cinq entretiens réalisés se sont néanmoins déroulés fin juin et courant juillet, donc au cours de mes deux derniers mois dans l'établissement. Concernant le CD de Bapaume et le CP de Vendin-le-Vieil, j'ai obtenu de la part de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille (DISP) l'autorisation de mener des entretiens individuels et de les enregistrer à l'aide d'un dictaphone, avec pour seule contrainte d'envoyer en amont les grilles ou trames de ces entretiens à la DISP. Dans ces deux lieux, les entretiens ont été réalisés entre le mois d'octobre et le mois de décembre 2016 (soit durant les trois derniers mois de ma recherche).

[33] Un dictaphone, un petit micro accessoire et un pack de 6 piles AAA.

d'audience située à l'étage, dans l'aile de détention de la personne (quand aucun personnel sur place n'avait la clef qui ouvrait la porte de la salle de l'atrium par exemple). Cette fois, si la porte était poussée pour ne rien laisser entendre, elle n'était jamais véritablement fermée, puisque sans poignée pour la fermer complètement. De même qu'au CD de Bapaume, la plupart des entretiens réalisés avec des membres du personnel se sont déroulés dans leur bureau respectif ou dans une salle de réunion, voire dans une salle d'audience lorsque la personne était un surveillant en service. Chaque début de semaine, je devais informer la direction de chaque établissement des entretiens programmés (directement avec les personnes) en rappelant le lieu de leur déroulement, afin de faciliter mon entrée dans l'établissement.

J'ai fait le choix de réaliser des entretiens semi-directifs afin de laisser une certaine marge de liberté à la personne pour « déborder » des thèmes que je souhaitais moi-même aborder, pensant que les paroles seraient ainsi plus riches et authentiques que dans des entretiens strictement directifs et proposant une série limitée de questions prédéfinies. Il s'agissait aussi pour moi de garder la possibilité de faire des entretiens qui seraient à chaque fois différents et d'ouvrir le champ de ma compréhension de l'expérience recueillie. Pour chaque type d'entretien (personnes détenues, personnel de surveillance, SPIP, direction, etc.), j'ai préparé des *grilles* afin d'avoir une trame des thèmes que je souhaitais aborder[34]. A chaque début d'entretien, et après une brève présentation des thèmes que je souhaitais aborder et des objectifs que je mettais derrière (comprendre l'expérience de la personne), je laissais le choix à la personne de commencer à parler ou, si elle le préférait, j'initiais l'entretien avec une question.

Au total, et sur les deux principaux établissements de ma recherche que sont le CD de Bapaume et le CP de Vendin-le-Vieil, j'ai réalisé 52 entretiens semi-directifs, dont 50 ont été enregistrés :

- 21 avec des personnes détenues : 19 hommes et 2 femmes. La faible proportion de femmes s'explique par le fait que ma recherche s'est principalement réalisée en détention hommes au CD de Bapaume[35] et que le CP de Vendin-le-Vieil accueille exclusivement une population masculine ;

[34] Voir ANNEXE 7 : Grilles des entretiens semi-directifs.

[35] J'ai rencontré les deux femmes interrogées dans le cadre de projets artistiques auxquels je participais.

- 18 avec des personnels de surveillance : 6 officiers, 5 gradés, 7 surveillants et un élève surveillant. Il faut ici noter que 5 des 7 surveillants interrogés dans le cadre d'entretiens semi-directifs étaient en « poste fixe », ce qui a rendu possible la réalisation des entretiens pendant leur temps de travail ; cela était beaucoup plus compliqué pour les surveillants en poste sur les zones d'hébergement ou les différents postes protégés qui ne pouvaient pas se permettre de me recevoir pendant leur affectation à ces postes clés de surveillance[36]. J'ai par ailleurs réalisé trois de ces entretiens semi-directifs sans pouvoir les enregistrer : un entretien avec deux surveillants moniteurs de sport au CD de Bapaume, et un entretien avec un surveillant au CP de Vendin-le-Vieil. Dans les deux cas, les personnes n'ont pas souhaité que j'enregistre l'entretien mais ont accepté que je prenne des notes pendant la discussion ;

- 6 directeurs des services pénitentiaires (DSP), soit l'ensemble des équipes de direction des deux établissements ;

- 2 directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation (DPIP) ;

- 4 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), exclusivement au CP de Vendin-le-Vieil, en raison des difficultés de sous-effectif et de tensions que vivait alors l'antenne SPIP du CD de Bapaume ;

- une psychologue parcours d'exécution de peine (PEP) au CD de Bapaume.

Les entretiens ont duré entre 30 minutes et 3h30 (sauf un bref entretien de 12 minutes avec un élève surveillant). Ces disparités entre les durées sont notamment dues à la forme choisie (entretiens semi-directifs) qui tend à laisser la personne développer chaque réponse ou initier elle-même certains sujets, mais aussi à la forme d'expression de chaque personne, certaines étant dans la concision et des réponses très brèves et d'autres étant plus loquaces et prenant le temps de développer leur propos. Dans la grande majorité des cas les entretiens se sont

[36] Au CD de Bapaume, cette question s'est posée mais n'a jamais été abordée avec la direction, puisque je me suis moi-même rendue compte au gré de mes déambulations des difficultés que cela pouvait poser. Au CP de Vendin-le-Vieil, après un premier entretien réalisé avec une surveillante en « roulement » (surveillance en détention, poste non fixe), la direction m'a indiqué qu'il serait compliqué de faire de nouveaux entretiens de ce type, puisque les surveillants devaient rester en poste au risque de mettre en péril la sécurité de l'établissement, même s'ils étaient affectés à chaque poste en binôme avec un autre agent. Etant donné les horaires longs et souvent décalés de ces postes de « roulement », j'ai rapidement écarté la possibilité de faire des entretiens en dehors de leur temps de travail, comprenant la contrainte que cela pouvait être pour les personnes. J'ai donc dans ces cas-là opté pour des entretiens plus informels.

CENTRE DE DETENTION DE BAPAUME						
Entretien	**Type**	**Durée**	**Retranscription**	**Verbatims**	**Sexe**	**Age**
ECD1	Personne détenue	2h33	X		Homme	29 ans
ECD2	Personne détenue	1H27	X		Femme	39 ans
ECD3	Personne détenue	3h30	X		Homme	61 ans
ECD4	Personne détenue	2h11	X		Homme	65 ans
ECD5	Personne détenue	2h08	X		Homme	53 ans
ECD6	Personne détenue	1h09	X		Femme	38 ans
ECD7	Personne détenue	2h53	X		Homme	65 ans
ECD8	Personnel de surveillance: officier	1h25	X		Homme	43 ans
ECD9	Membre de la direction	1h13	X		Femme	25 ans
ECD10	Membre de la direction	1h56	X		Homme	36 ans
ECD11	Personnel de surveillance: gradé	1h48	X		Homme	40 ans
ECD12	Membre du SPIP: DPIP	1h51	X		Femme	28 ans
ECD13	Personnel de surveillance: gradé	1h00	X		Homme	50 ans
ECD14	Personnel de surveillance: surveillant	1h42	X		Homme	50 ans
ECD15	Personnel de surveillance: officier	1h17	X		Homme	42 ans
ECD16	Psychologue PEP	1h21	X		Femme	32 ans
ECD17	Personnel de surveillance: gradé	1h11		X	Homme	49 ans
ECD18	Personnel de surveillance: gradé	2h51		X	Homme	45 ans
ECD19	Membre de la direction	1h54		X	Homme	58 ans
ECD20	Personnel de surveillance: élève surveillant	0h12		X	Homme	23 ans
ECD21	Personne détenue	1h34		X	Homme	40 ans
ECD22	Personne détenue	2h44		X	Homme	47 ans
ECD23	Personne détenue	1h33		X	Homme	74 ans
ECD24	Deux personnels de surveillance: surveillants	2h30	Non enregistré - prise de notes		Hommes	_

Tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs réalisés au CD de Bapaume.
Egalement disponible en ANNEXE 8.A.

CENTRE PENITENTIAIRE DE VENDIN-LE-VIEIL						
Entretien	**Type**	**Durée**	**Retranscription**	**Verbatims**	**Sexe**	**Age**
EMC1	Membre du SPIP: CPIP	0h56	X		Homme	48 ans
EMC2	Membre du SPIP: CPIP	1h45	X		Homme	46 ans
EMC3	Membre du SPIP: CPIP	1h26	X		Femme	43 ans
EMC4	Personne détenue	2h03	X		Homme	37 ans
EMC5	Personne détenue	2h03	X		Homme	43 ans
EMC6	Membre de la direction	0h55	X		Homme	_
EMC7	Personnel de surveillance: officier	0h35	X		Homme	49 ans
EMC8	Personne détenue	1h06	X		Homme	32 ans
EMC9	Personne détenue	2h33	X		Homme	32 ans
EMC10	Personne détenue	2h54	X		Homme	31 ans
EMC11	Personne détenue	1h22	X		Homme	28 ans
EMC12	Personnel de surveillance: surveillant	1h25	X		Femme	30 ans
EMC13	Personnel de surveillance: officier	1h07	X		Homme	46 ans
EMC14	Personnel de surveillance: officier	1h26	X		Homme	51 ans
EMC15	Personnel de surveillance: gradé	2h42	X		Femme	45 ans
EMC16	Personne détenue	2h23	X		Homme	37 ans
EMC17	Membre du SPIP: CPIP	0h44		X	Femme	25 ans
EMC18	Membre de la direction	1h36		X	Homme	46 ans
EMC19	Membre de la direction	0h59		X	Femme	27 ans
EMC20	Membre du SPIP: DPIP	2h34		X	Homme	49 ans
EMC21	Personne détenue	1h27		X	Homme	28 ans
EMC22	Personne détenue	2h06		X	Homme	63 ans
EMC23	Personne détenue	2h52		X	Homme	28 ans
EMC24	Personnel de surveillance: officier	1h32		X	Femme	31 ans
EMC25	Personnel de surveillance: surveillant	0h30		X	Femme	45 ans
EMC26	Personnel de surveillance: surveillant	0h37		X	Femme	40 ans
EMC27	Personne détenue	0h38		X	Homme	32 ans
EMC28	Personnel de surveillance: surveillant	2h	Non enregistré - prise de notes		Homme	_

Tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs réalisés au CP de Vendin-le-Vieil.
Egalement disponible en ANNEXE 8.B.

réalisés en une séance unique, mais certains ont été réalisés en deux parties, soit pour des raisons d'emploi du temps de la personne, soit parce que le premier entretien n'avait pas permis d'aborder l'ensemble des thèmes prévus.

Au CD de Bapaume j'ai réalisé des entretiens semi-directifs avec 25 personnes (5 femmes et 20 hommes), dont 10 personnes détenues, 14 membres de l'administration pénitentiaire (10 personnels de surveillance, 3 directeurs, un DPIP) et la psychologue Parcours d'Exécution de Peine (PEP). L'âge moyen des personnes détenues interrogées est de 51 ans et celui des personnels de l'administration pénitentiaire est de 41 ans. 16 des entretiens réalisés ont été retranscrits intégralement ; 7 ont été synthétisés sous forme de *verbatim* ; un entretien (avec deux personnes) n'a pas été enregistré mais retranscrit sous forme de prise de notes pendant la discussion. ◄

A la maison centrale de Vendin-le-Vieil j'ai réalisé des entretiens semi-directifs avec 28 personnes (8 femmes et 20 hommes), dont 11 personnes détenues, 17 membres de l'administration pénitentiaire (9 personnels de surveillance, 3 directeurs, un DPIP et 4 CPIP). L'âge moyen des personnes détenues interrogées est de 35 ans et celui des personnels de l'administration pénitentiaire est de 39 ans. 16 des entretiens réalisés ont été retranscrits intégralement ; 11 ont été synthétisés sous forme de *verbatim* ; un entretien n'a pas été enregistré mais retranscrit sous forme de prise de notes pendant la discussion. ◄

Concernant le CP d'Albolote en Espagne, je n'ai pas obtenu l'autorisation de réaliser des entretiens semi-directifs avec des personnes détenues, ni avec des personnels de surveillance. J'ai cependant interrogé 5 personnes dans le cadre d'entretiens semi-directifs : deux coordinateurs des activités socio-culturelles, une coordinatrice des activités sportives, un artiste bénévole intervenant dans le module socio-culturel de la prison, ainsi que la sous-directrice au « traitement » (*tratamiento*)[37]. Je développerai donc ici essentiellement mon propos autour des expériences d'entretiens au CD de Bapaume et au CP de Vendin-le-Vieil.

[37] Voir ANNEXE 8.C : Tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs réalisés au CP d'Albolote. Par ailleurs, étant donné que je citerai des extraits de ces entretiens dans leur traduction française, je laisse la transcription originale en espagnol à disposition du jury en ANNEXE COMPLEMENTAIRE : Transcriptions originales (en espagnol) des entretiens semi-directifs réalisés au CP d'Albolote.

Chaque entretien est une expérience unique, puisqu'il est un moment privilégié de rencontre entre le chercheur et la personne interrogée. Cependant, chaque entretien suit une sorte de rituel : prise de rendez-vous en amont, rencontre au lieu et à l'heure prévus, installation dans la salle, rappel des objectifs et des conditions d'enregistrement et d'utilisation des entretiens (confidentialité, transcription ultérieure, etc.), signature d'un accord écrit pour l'enregistrement et l'utilisation des paroles recueillies, précisions sur le déroulement de l'entretien en cas de doute, début de l'entretien.

Même lorsque les entretiens se déroulent dans des pièces fermées, les conditions d'enregistrement et de tranquillité ne sont pas toujours optimales. En effet, l'architecture des prisons ne favorise pas une acoustique très agréable : de nombreux échos, des bruits de portes, des bips sonores, des bruits de pas, des éclats de voix, etc. De plus, les entretiens réalisés ont été régulièrement interrompus, soit par l'entrée ou la visite d'une autre personne, soit par des appels téléphoniques ou par talkie-walkie (pour les membres de l'administration) ou encore parfois par le déclenchement d'alarmes.

Chaque entretien peut aussi mettre à l'épreuve le positionnement du chercheur, qui pénètre en quelque sorte dans l'intimité de la personne qui lui confie des choses de son passé, parfois de sa vie privée, et souvent beaucoup de souffrance. Face à ces réalités, j'ai adopté pour chaque entretien une posture d'écoute attentive et silencieuse, laissant parler la personne le plus possible sans la couper, et rebondissant seulement quand j'avais le sentiment qu'elle avait terminé de développer son propos sur le sujet évoqué. Le « risque » d'un entretien semi-directif est alors que la personne interrogée expose des moments très douloureux de sa vie et des émotions qui peuvent parfois la submerger (colère, tristesse, rancœur, lassitude, ...) ; il faut que le chercheur soit prêt et capable d'accueillir et de recevoir de telles émotions. Certaines révélations ne doivent pourtant pas entacher la posture d'écoute du chercheur, au risque de bouleverser la relation de confiance et de rompre le lien établi avec la personne qui a accepté de se livrer. Je me souviens être ressortie de nombreux entretiens presque « sonnée », comme un buvard qui se serait imprégné de toutes les émotions, les maux, les paroles reçues. Ce sont donc des situations parfois émotionnellement très chargées, mais aussi très riches en termes d'apprentissage car elles permettent de comprendre davantage chaque situation individuelle et d'entrer pendant un temps dans la trajectoire de vie racontée. Entre empathie et distanciation, la posture d'écoute est alors essentielle pour qu'une véritable connexion puisse s'établir et la confiance laisser développer la parole, sans jamais être dans le jugement ou la confrontation.

Comme je l'ai expliqué précédemment, j'ai réalisé ces entretiens (formels et informels) dans une démarche exploratoire et compréhensive des expériences carcérales et du quotidien des prisons dans lesquelles je suis entrée en recherche. Mon positionnement et mon errance dans ces lieux ont aussi fortement été soumis et conditionnés à leur réception et à leur perception par les personnes rencontrées, voire à leur utilisation. Je me suis donc souvent posé la question pendant cette recherche des raisons qui ont poussé certaines personnes à me parler et d'autres à refuser les entretiens ou les discussions proposées. Ce questionnement permanent était de fait lié à une question fondamentale : que représente la figure du chercheur dans le terrain qu'il étudie ? Comment est-elle comprise et prise par les différentes personnes en présence ? Entre défiance, scepticisme ou encore volonté de témoigner d'une réalité méconnue à l'extérieure, les positionnements des personnes interrogées ont été multiples.

Cette diversité de positionnements, de démarches, voire de stratégies, des personnes interrogées est générée par la complexité à la fois structurelle, fonctionnelle et sociale de l'environnement carcéral. Une complexité qui déteint, de fait, sur la posture et la démarche du chercheur. Parfois mis en doute, parfois utilisé, parfois redouté, parfois appréhendé comme un phare extérieur dans l'agitation de la mer intérieure, le chercheur provoque par son entrée et sa présence, parce qu'il intervient (venir *entre*) dans la complexité sociale de la prison. Dans un tel environnement, l'auto-questionnement et l'analyse de sa propre place sont essentiels pour prendre conscience de ce qui se joue *autour de* soi, *avec* soi et *par* soi[38].

[38] Voir ANNEXE 9 : Positionnements des personnes interrogées pendant les entretiens semi-directifs.

III.4. Retranscrire les paroles et les utiliser

J'ai fait le choix de ne prendre aucune note pendant ces entretiens semi-directifs, puisque je tenais à être exclusivement dans une posture d'écoute[39]. J'ai ensuite décidé de réécouter l'enregistrement de chaque entretien un stylo à la main, en notant chaque élément qui me semblait important dans le discours, que ce soit des éléments factuels, des intonations, des opinions ou des phrases entières, afin d'en tirer des axes de réflexion et de référence. Cette prise de note a constitué un ensemble de *verbatims*. J'ai ensuite entrepris la transcription intégrale de 32 de ces entretiens (sur 50 entretiens enregistrés).

Cette étape de transcription m'a fait longuement me questionner sur la méthodologie mais aussi sur l'éthique à adopter dans l'analyse et l'utilisation de ces entretiens. Je développerai ici un élément principal : la méthode d'analyse des paroles[40].

Les paroles recueillies, tant sur le fond que sur la forme de mon travail, sont de véritables *références*. Il était donc pour moi inconcevable de ne m'en servir qu'à titre d'illustration, tout autant que de les analyser dans une perspective quantitative ou linguistique d'étude littéraire des discours, de même que dans une perspective d'analyse psychologique des personnalités. Les entretiens n'ont donc pas été pour moi des objets d'études mais bien des expériences de conversations, des espaces-temps privilégiés de parole et d'expression pour les personnes interrogées, et d'écoute et de compréhension pour moi. Ainsi, afin de m'en imprégner et de les intégrer pleinement à ma réflexion, dans une écriture *polyphonique*, j'ai fait le choix de les retranscrire manuellement et personnellement. Je n'ai donc utilisé aucun logiciel d'aide à la transcription[41]. De même, afin de les décomposer, d'en tirer les éléments principaux et de les mettre en relation les uns avec les autres, j'ai opté pour une analyse manuelle de ces entretiens en recourant à des écoutes et des lectures multiples ; une fois de plus, je n'ai utilisé aucun logiciel ou autre outil d'aide à l'analyse (qu'elle soit statistique, quantitative ou qualitative).

---

[39] Sauf pour les cas des deux entretiens semi-directifs qui n'ont pas été enregistrés après le refus des personnes interrogées, pendant lesquels j'ai effectivement pris un certain nombre de notes.

[40] Pour les autres questionnements liés à la transcription des entretiens semi-directifs, voir ANNEXE 10 : Questionnements méthodologiques et éthiques autour de la transcription des entretiens.

[41] Si ce n'est la plateforme en ligne *oTranscribe*, qui permet à la fois d'écrire sur une feuille de texte et d'écouter, d'arrêter et de rembobiner l'entretien en cours grâce à des raccourcis clavier.

Concernant la forme de citation des entretiens dans mon texte, et afin de garantir l'anonymat des personnes interrogées, j'ai opté pour l'utilisation d'un « code » de référence propre à chaque entretien : « ECD_ » pour les entretiens réalisés au CD de Bapaume, « EMC_ » pour ceux réalisés à la maison centrale de Vendin-le-Vieil, « ECP_ » concernant le CP d'Albolote. J'ai également retiré tout élément qui aurait pu favoriser une quelconque identification des personnes détenues interrogées (aile d'hébergement, bâtiment, etc.). De même, concernant les personnels de l'administration pénitentiaire, j'ai choisi d'utiliser des mots précisant le rang de responsabilité de la personne tout en ne dévoilant pas complètement son grade, et à aucun moment sa fonction dans l'établissement : « surveillant », « gradé », « officier » et non pas « chef de détention » ou encore « major responsable de l'infrastructure et de la sécurité » ; de même pour les directeurs d'établissement, préférant parler de « membre de la direction » plutôt que « du directeur » ou de « la directrice adjointe ». La forme adoptée a pourtant trois failles importantes à mon sens : le cas des directeurs des antennes SPIP (DPIP), puisqu'une seule personne est à ce poste dans chaque établissement, le cas de la psychologue « parcours d'exécution des peines » (PEP) au CD de Bapaume (pour la même raison), et le cas des deux surveillants moniteurs de sport au CD de Bapaume, dont la spécificité d'une double fonction à l'intérieur de l'établissement est importante à soulever[42].

De plus, j'ai fait le choix de ne pas préciser la raison de l'incarcération des personnes détenues que je cite en référence. Ce choix s'est fait pour deux raisons principales : d'une part, ce n'est pas l'objet de ce travail ; d'autre part, m'intéressant avant tout au vécu et au ressenti des personnes interrogées, je n'ai pas appréhendé le motif d'incarcération comme une variable importante. Il est toutefois vrai que je serai amenée, dans certains développements de ma réflexion, à soulever les différences de vécus entre certaines personnes selon leur motif d'incarcération ; j'utiliserai pour cela des extraits d'entretiens qui me semblent pertinents, bien qu'ils ne laissent pas toujours apparaître la condamnation de la personne qui s'exprime.

[42] Pour ces cas précis, j'ai essayé de ne pas intégrer à mon écriture des passages qui pourraient être vus comme compromettant auprès de leur hiérarchie ou de leurs équipes ; mais ne pas préciser leur rang hiérarchique (pour les DPIP notamment) n'aurait pas permis à la lecture de comprendre certaines logiques ou certaines situations évoquées selon la place dans l'établissement.

D’autre part, cherchant à comprendre aussi les similitudes entre les réflexions et les vécus des personnes détenues et des personnels de l’administration pénitentiaire, je me laisse la liberté de ne pas toujours préciser le statut de la personne dont je présenterai les propos[43].

Enfin, concernant la forme d’écriture et de lecture de ce travail, il était important pour moi que, en plus des nombreuses paroles recueillies et intégrées comme références, apparaisse ma propre voix. J’ai pour cela opté pour une écriture à la première personne du singulier puisque, en plus d’une synthèse de recherche et de diffusion académique, ce texte rend directement compte de mon expérience de recherche. Il était donc important pour moi qu’on puisse lire directement cette expérience de l’errance (créative) et de l’intersubjectivité que j’ai faite pendant mes années de recherche, et notamment la difficulté à saisir toutes les facettes de la complexité de l’expérience de la prison[44]. Finalement, mon travail tend peut-être à être lu à la fois comme un journal de terrain argumenté, organisé et problématisé, et comme une analyse et une proposition scientifiques.

De fait, le présent travail ne s’adresse pas seulement à un public universitaire dans la perspective d’un exercice académique réussi et de l’obtention de mon diplôme de doctorat ; il s’adresse à quiconque pourrait vouloir en apprendre davantage sur la prison et tenter de comprendre, lire, rencontrer indirectement les personnes qui y vivent ou qui y travaillent. J’envisage cette écriture comme une forme de *médiation*, de *passage* entre différents mondes, et non comme l’entérinement d’idées et de données purement factuelles ; un texte dont la lecture, je l’espère, créera de l’interaction entre ses lecteurs et les voix qu’il porte et retranscrit.

---

[43] Bien que celui-ci soit toujours identifiable en référence à l’ANNEXE 8 : Tableaux récapitulatifs des entretiens semi-directifs réalisés pendant cette recherche.

[44] C’est notamment pour cela que j’ai choisi de questionner à plusieurs moments de mon texte la place du chercheur en prison.

PARTIE 1

ENTRER DANS LE *THEATRE CARCERAL*

CHAPITRE 0 : INTRODUCTION AU *DISPOSITIF* CARCERAL, CLEF DE VOUTE DU *THEATRE CARCERAL*

I. LA NOTION DE *DISPOSITIF*

La notion de *dispositif* est souvent invoquée en sciences humaines pour parler des structures et des moyens, visibles et invisibles, qui permettent de contrôler, ou du moins de réguler, les comportements humains. Ainsi, même si les établissements pénitentiaires sont de plus en plus relégués loin des villes et restent encore invisibles à une majorité de la population, la prison est d'abord un dispositif public, construit, administré et pensé par l'Etat afin d'assurer la prise en charge d'une population qui est, publiquement, interceptée et écartée de la société par une décision de justice. La prison est donc le dispositif institutionnel d'application, le moyen, de cette décision de justice.

Le premier aspect majeur d'un dispositif est sa dimension spatiale[1] et, dans le cas de la prison ou d'autres institutions, également architecturale. D'ailleurs, les usages communs et pragmatiques de la notion de *dispositif* s'attachent à l'assimiler à une manière de disposer des éléments ainsi qu'à un ensemble de pièces constituant un mécanisme, un appareil[2]. Le dispositif n'est donc pas un simple objet mais il englobe, matérialise et induit, par un ensemble d'objets ou d'agencements – matériels, discursifs voire idéologiques–, une manière de disposer, de configurer, de construire ou de coordonner : *« Le dispositif crée ainsi une articulation d'agencements entre le public et des artefacts, personnes et institutions »*[3].

La seule configuration spatiale ne peut donc suffire à définir le *dispositif*, qui s'apparente davantage à un réseau d'éléments, comme l'explique Michel Foucault : *« un ensemble hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des*

[1] RYKNER A., « Du dispositif et de son usage au théâtre » in *Tangence* [En ligne], 88, 2008, p. 91-103. Disponible sur : https://www.erudit.org/fr/revues/tce/2008-n88-tce2878/029755ar/ , p.92.

[2] GONZALEZ A., « Le dispositif : pour une introduction » in *Marges*, [En ligne], 20, 2015. Disponible sur : http://marges.revues.org/973 , p.12.

[3] *Ibid*., p.15.

propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit aussi bien que du non-dit »[4]. Foucault précise qu'un dispositif est *« une formation qui, à un moment donné, a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence. Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante »*[5]. Ainsi, dans le cas de la prison, la dimension spatiale et l'agencement architectural ne jouent pas seulement un rôle dans l'organisation visuelle et matérielle des lieux, mais ils permettent d'instituer une relation de pouvoir indépendante de la personne qui l'exerce, autrement dit ici l'Etat via l'administration pénitentiaire. C'est d'ailleurs ce qui constitue l'efficacité du dispositif carcéral comme dispositif de surveillance[6]. Le dispositif indique en cela *« un arrangement qui a un effet normatif sur son « environnement » puisqu'il y introduit certaines dispositions*. *Le dispositif crée une propension à certains types d'actes, une tendance à ce que certaines choses « arrivent » »* [7] ou n'arrivent pas.

La référence au théâtre et à son usage du dispositif est éclairante pour comprendre la complexité des imbrications et des agencements qui semblent définir et faire tenir un dispositif ; elle permet aussi de préciser les enjeux et les formes du dispositif carcéral :

> Le dispositif au théâtre *« valorise les enjeux visuels et plastiques de la scène, revenant en cela aux principes mêmes de cette dernière : le* theatron*, lieu d'où l'on voit, préfère la monstration à la démonstration, même si cette dernière n'est pas* a priori *exclue du processus. Mais, surtout, il manifeste le caractère primaire de la représentation, qui dispose avant d'en imposer (...) Il est donné immédiatement, jeté comme à la face du public, qui va le regarder, voire entrer dedans avant même de produire une signification, c'est-à-dire un système de valeurs donné »*[8].

---

[4] FOUCAULT M., « Le jeu de Michel Foucault » (1977), *Dits et écrits*, tome II, Gallimard, Paris, 1994, p. 299.

[5] *Ibid*.

[6] GONZALEZ A., « Le dispositif : pour une introduction » in *Marges*, [En ligne], 20, 2015. Disponible sur : http://marges.revues.org/973 , p.14.

[7] RAFFNSØE S., « Qu'est-ce qu'un dispositif ? L'analytique sociale de Michel Foucault », *Symposium* Revue canadienne de philosophie continentale, [En ligne], 12, 2008. Disponible sur : https://www.artsrn.ualberta.ca/symposium/files/original/3c4b537da0ef788b0817598f4a4a46cb.pdf , p.47.

[8] RYKNER A., « Du dispositif et de son usage au théâtre » in *Tangence* [En ligne], 88, 2008, p. 91-103. Disponible sur : https://www.erudit.org/fr/revues/tce/2008-n88-tce2878/029755ar/ , p.93.

Comme l'explique Arnaud Rykner dans cet extrait, le dispositif se manifeste d'abord dans la *monstration*, dans l'exposition, la disposition et l'exploitation d'éléments visuels qui s'imposent aux personnes. Cette partie du dispositif, imagée et exposée, est la manifestation externe d'un dispositif *imageant*, interne, *« c'est-à-dire travaillant la représentation de l'intérieur »*[9].

En prison, la saturation d'éléments visuels, et majoritairement sécuritaires, forme la partie visible, exposée, émergée des logiques sécuritaires et des principes théoriques premiers de l'enfermement (garde et sécurité) ; elle est donc à la fois un élément et une manifestation du *dispositif* carcéral. Par exemple, les nombreuses portes présentes à l'intérieur d'une détention ne sont pas disposées dans un premier temps pour ouvrir des passages aux personnes détenues mais pour fractionner, sectoriser, compartimenter des espaces. Pourtant, pour les personnels de l'administration pénitentiaire, ces mêmes portes sont des passages, des points d'accès vers des espaces qui leur sont de fait autorisés. Ces différents usages ne sont donc pas immédiatement *lisibles* dans la représentation visuelle du dispositif, mais ils sont bien induits par la partie *imageante*, réglementaire, et donc invisible, qui sous-tend la logique sécuritaire et donne sens aux éléments « externes ». Le dispositif ne se restreint donc pas à un agencement purement visuel, matériel et spatial. Pour comprendre ce point, et l'importance de la réception des manifestations du dispositif par les personnes, je m'appuierai une fois de plus sur le dispositif théâtral expliqué par Rykner :

> *« Dans le dispositif, les significations ne sont jamais données, mais restent à élaborer, individuellement autant que collectivement (...) ; il suppose l'implication de ceux par qui autant que pour qui il est institué ; il tire ses effets de la façon dont tous ses actants, à commencer par les spectateurs auxquels il est destiné, l'investissent d'un point de vue physique, psychologique et/ou cognitif. »*[10]

Cette élaboration du sens du dispositif relève ainsi d'un *« processus continu et non d'un système ou d'une structure »*[11]. La réception du dispositif est donc un élément important pour le bon fonctionnement de ce dispositif et pour qu'il existe en tant que tel.

---

[9] *Ibid.*

[10] *Ibid.*, p.84.

[11] *Ibid.*

Cela étant dit, la réception du dispositif est sous-tendue par un *discours* qui l'accompagne et l'oriente, afin de l'expliciter ou de faciliter sa compréhension ; dans un cadre institutionnel comme en prison, le discours qui fait tenir l'ensemble du dispositif ne fait pas qu'en orienter la réception, mais la contraint ainsi que ses usages. Au théâtre, c'est le texte théâtral qui accompagne et éclaire la réception de la scénographie ; en facilitant *« l'expansion symbolique du dispositif »,* il participe *« de l'élaboration de son sens »* et *« propose naturellement une structuration symbolique du monde qui constituerait ce troisième niveau du dispositif lui permettant d'échapper à la vacuité de la forme « pure » »*[12]. En prison, ce sont les textes officiels, comme le Code de Procédure Pénale par exemple mais surtout le règlement intérieur de chaque établissement, qui élaborent le sens et les usages du dispositif. En contraignant les personnes aux usages explicitement soulevés dans son texte, le règlement intérieur guide, réglemente, interdit, rend possible ou impossible des actions, des comportements, des initiatives, des interactions.

Enfin, il ne faut pas oublier la dimension symbolique du dispositif, souvent désignée comme « système », qui constitue *« la matrice du dispositif tout entier »*[13] ; cette matrice joue un rôle instituant puisqu'elle est fondamentalement ce qui innerve l'ensemble des éléments et des couches du dispositif. Dans le cas de la prison, cette matrice s'établit vraisemblablement autour de ce qu'on appelle couramment le « sens de la peine » et ses principes. Si le dispositif carcéral est principalement sécuritaire et contraignant, c'est bien parce que l'enfermement est pensé avant tout comme une restriction des comportements et des initiatives, et comme un contrôle et une surveillance omniprésents des corps et des esprits.

La notion de *dispositif* en sciences sociales entend donc désigner, comme le synthétise Agamben, *« tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants »*[14]. Un tel dispositif prend forme à la fois dans les espaces, l'architecture, les éléments matériels, mais aussi dans les discours, les procédures et autres *règles du jeu* qu'il porte en lui ; l'ensemble et l'entremêlement de tous ces éléments s'établit au quotidien dans une dynamique entre l'institution, qui construit, instruit et dispose

[12] *Ibid*., p.98.

[13] *Ibid*., p.101.

[14] AGAMBEN, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* Payot & Rivage, Paris, 2007, p.31.

le dispositif, et ses usagers. Cette dynamique de disposition –voire d'imposition– et de réception –voire de soumission–, propre au dispositif, l'établit en véritable système instituant ; ce dernier influe et agit alors sur les relations entre les individus qui entrent dans le dispositif, tout autant que sur les relations entre les individus et leur environnement.

II. LES DISPOSITIFS EN PRISON : CLEF DE VOUTE DU *THEATRE CARCERAL*

Comme au théâtre, le *dispositif* est central en prison. Au regard de la définition donnée précédemment, la prison est un dispositif institutionnel contraignant. Pour être plus précise, elle est une accumulation et un entremêlement de plusieurs dispositifs répondant à une seule et même matrice.

Le terme de *prison* désigne à la fois le lieu d'établissement d'une peine et la peine en elle-même. En effet, si la prison est avant tout le lieu où sont détenues les personnes condamnées à une peine privative de liberté ou en instance de jugement (l'adjectif associé est « carcéral »), elle est également la peine d'emprisonnement, c'est-à-dire la peine privative de liberté consistant en l'incarcération du condamné (l'adjectif associé est alors « pénitentiaire »). Ainsi, la prison porte une fonction institutionnelle et symbolique forte qui transcende son espace. Même si leur morphologie diffère d'un établissement à l'autre, les prisons renferment toutes à l'intérieur –et dévoilent en même temps à l'extérieur– des symboles extrêmement forts qui expriment ces dimensions coercitives, sécuritaires et punitives. Dotée d'éléments spectaculaires destinés à susciter la crainte (miradors, barbelés, hauteur des murs d'enceinte, etc.), la prison s'impose comme un lieu où règne la contrainte. Crainte et contrainte participent de la logique coercitive diffusée par la prison en tant qu'institution et symbole sécuritaire. Ce caractère institutionnel et symbolique de la prison est très important puisque le *lieu* prison, la *peine* prison et l'*environnement* prison sont abreuvés des valeurs institutionnelles et symboliques que l'Etat et la société mettent dans le mot « prison » et dans les principes de la privation de liberté.

Selon la définition géographique d'Armand Frémont, la prison est un *lieu*. « *Les lieux ponctuent l'espace de leur matérialité doublée de toutes les valeurs qu'on leur prête ; ils ont une fonction mais aussi une expression, une signification* », explique-t-il[15]. La prison, en tant que lieu, se matérialise par son architecture singulière et par un certain nombre d'éléments reconnaissables de l'extérieur (hauts murs, miradors, etc.). L'ensemble de ces éléments forment un véritable *décor* carcéral qui matérialise l'environnement des personnes

[15] FREMONT A., « Géographie et espace vécu » in BERTHOZ A. et RECHT R. (dir.), *Les espaces de l'homme*, Collège de France, 2005, p. 93-107.

qui vivent et travaillent en prison. La logique du lieu prison entre, par nature, dans la logique du *dispositif*.

La prison se dessine aujourd'hui comme un ensemble de dispositifs spatialement et socialement contraignant, effectif grâce à de multiples *règles du jeu* imposées aux personnes qui vivent ou travaillent à l'intérieur. Cette notion de contrainte, de coercition, se retrouve dans la définition de l'*institution totale* donnée en 1961 par Erving Goffman : *« un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. »*[16]. Il faut néanmoins relativiser le caractère *total* de l'institution pénitentiaire, qui est finalement moins isolante que dans l'idéaltype de Goffman, en proposant des interfaces et des ouvertures avec la société. Certains chercheurs préfèrent alors le terme de *totalisante* à celui de *totale* pour parler de l'institution prison :

> *« L'institution totalisante, en tant qu'institution close sur elle-même, hermétique au monde n'existe pas, ni dans l'absolu ni comme idéal type auquel serait comparé, par exemple, l'institution pénitentiaire. Il existe toujours des interfaces humaines, matérielles et temporelles entre les différents espaces sociaux fussent-elles délimitées par des murs et des barbelés. Il convient (...) de parler plutôt d'institution totalisante où se joue continuellement un conflit entre rationalité formelle et matérielle, mais aussi un conflit aux dimensions puissantes de socialisation, de reconfiguration des comportements et de subjectivation des vécus. »*[17]

De plus, il est important de préciser que, finalement, *« l'institution totalisante participe aux comportements qu'elle condamne et les entretient, à défaut de toujours être accusée de les créer »*[18]. On entrevoit ici la relation dynamique présente dans la logique *dispositive* ; le dispositif carcéral prend lui aussi forme dans sa réception et son usage par les personnes, et pas seulement par son imposition institutionnelle.

---

[16] GOFFMAN E., *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Éditions de Minuit, Collection « Le Sens Commun », Paris, 1968 (1961) (Trad. L. et C. Lainé), p.41.

[17] PETITGAS B., *Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante*, [En ligne], Thèse de doctorat en sociologie, Université de Caen Normandie, 2017. Disponible sur : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01699425/document , pages liminaires, résumé.

[18] *Ibid*., p.166.

Le *dispositif carcéral* se structure schématiquement autour de :

- un lieu clos et visuellement reconnaissable, dont l'architecture et l'agencement spatial, à l'extérieur comme à l'intérieur, arborent un ensemble d'éléments visibles et fonctionnels qui répondent à ce qu'on attend d'une prison et à sa fonction : des hauts murs qui paraissent infranchissables pour protéger la société, garder les personnes condamnées et dissuader l'extérieur de vouloir y entrer ;

- un *décor* carcéral, qui complète le lieu et définit les différents espaces par saturation d'éléments visuels, et majoritairement sécuritaires (grilles, portes, miradors, portiques de sécurité, filets anti-hélicoptères, postes de surveillance,...) ; sans ces éléments, nous pourrions oublier où nous nous trouvons ;

- certains éléments de ce *décor* ont d'ailleurs pour fonction d'organiser et de déterminer les espaces-temps de la prison qui sont codés, presque ritualisés : la présence d'une porte induit un temps d'attente, un portique de sécurité est placé de sorte qu'il soit automatiquement traversé par les personnes détenues à chaque lieu clé de la détention, etc. ;

- des lieux et des espaces qui sont autant de *scènes* ou de *coulisses* pour les interactions quotidiennes ; il existe aussi des situations d'*apartés*, notamment lors des entretiens semi-directifs avec le chercheur ou dans une situation d'interaction avec une personne extérieure à la détention. De plus, en référence au *théâtre à l'italienne*, on peut imaginer parler de « l'œil du Prince » pour certains postes et lieux précis de la détention (comme les miradors ou les postes internes de contrôle) qui sont des rares lieux qui offrent une vision globale de la détention ; à moins que la seule perspective qui permette de voir véritablement le *théâtre carcéral* soit celle que tend à construire le chercheur qui veut comprendre la complexité des interactions-*représentations* en prison ;

- des *règles* : si chaque établissement a un règlement intérieur qui lui est propre, le fond du fonctionnement carcéral est le même partout : des personnels de surveillance « gèrent » la détention, les personnes détenues sont soumises à un règlement intérieur, blocage des « mouvements » en cas d'incident, un intervenant circulera systématiquement avec une alarme, ... Le « choc carcéral », comme il est courant de l'appeler, se traduit par la confrontation des personnes détenues, tout comme des personnels de l'administration pénitentiaire d'ailleurs, à ces codes de la détention, à ces *conventions de jeu* ;

- des procédures, qui sont autant de *notes de jeu* et de *sous-dispositifs* internes qui influent sur les comportements et innervent l'ensemble des relations, ainsi que la gestion administrative et institutionnelle des personnes et des temps de peine (Parcours d'Exécution de Peine –PEP–, Commissions Pluridisciplinaires Uniques –CPU–, Commissions d'Application des Peines –CAP–, etc.) ;

- des *conventions de langage* aussi, avec un vocabulaire interne au champ pénitentiaire comportant des sigles, des mots et des expressions qui n'ont de sens qu'à l'intérieur des murs et pour un public « initié » (*cantines*, *mitard*, *yoyo*, *CRI*, *RPS*...) ;

- le découpage des temps de peine par *actes* : la peine de prison se vit pour l'ensemble des personnes détenues par « étapes », dont chacune marque un temps, des possibilités, des projections et des inspirations nouvelles ou différentes (incarcération, jugement, passage en maison d'arrêt ; affectation dans un établissement pour peines le cas échéant ; période qui ouvre l'accès à des permissions de sortir ; période de conditionnelle ; etc.). Chaque étape, chaque *acte*, rapproche alors de la sortie, comme l'avancée des actes d'une pièce de théâtre rapproche acteurs et spectateurs d'un dénouement qui marquera la fin de la représentation ;

- des *rôles*, dont j'ai déjà évoqué les mécanismes de leur construction sociale pour présenter les logiques de *représentation* en prison[19]. Il faut ici noter que l'intériorisation de ces *rôles* se fait parfois sans véritable identification, donnant lieu à des manipulations délibérées et intentionnelles, à des relations et à des jeux de *masques* de circonstances[20] ;

- des *trames* et des *intrigues* qui s'entremêlent et se tissent en des réseaux d'interactions multiples qui s'apparentent à des *mondes* ou des *sphères* qui évoluent en parallèle les uns des autres. Chaque personne et chaque rôle se compose en effet d'identifications multiples et invoque des nuances et des modifications, des adaptations selon la scène, le plan d'interaction et, bien sûr, les acteurs en présence. C'est en cela que plusieurs *mondes* se côtoient et s'imbriquent jusqu'à influer sur chaque relation : les interactions et les relations qui sont en jeu en prison ne tournent pas seulement autour d'une dualité administration pénitentiaire-personnes détenues. Il faut prendre en compte le fait que chaque personne, chaque *acteur*, évolue et entre en relation sur plusieurs plans, qui revêtent chacun des enjeux et des logiques différentes. L'analyse des relations sociales en prison doit donc s'intéresser aux différentes

[19] *Cf.* Introduction générale, III.

[20] Sur lesquelles je reviendrai précisément dans la suite de mon travail (Partie 2).

interactions et relations qui se nouent dans chaque *monde* mais aussi entre eux : relations intra administration pénitentiaire (par exemple surveillants entre eux, surveillants avec leur hiérarchie, surveillants avec le SPIP, etc.) ; relations en détention au quotidien : détenus-personnels en tenue, détenus-SPIP, détenus-direction, relations entre détenus, etc. ; relations de chaque acteur avec l'extérieur ; etc. Pour cette analyse, que je développerai dans la suite de mon travail[21], j'invoquerai la métaphore du *réseau*, dont Businо rappelle qu'*« en principe elle postule que le réseau est l'ensemble des relations existantes entre l'ensemble des acteurs ou des éléments »* et que *« ces relations sont de nature disparate. Pour le besoin de l'analyse, il faut en tracer les frontières et présumer qu'il constitue une totalité dont les éléments ont des degrés d'interdépendance* [ici le dispositif carcéral]. *Dès lors sa structure ne peut être saisie qu'après coup (..) : elle ne préexiste pas aux relations, elle émerge des interactions. »*[22] Businо ajoute que *« les atouts de cette métaphore sont évidents pour élaborer des hypothèses très riches »,* étant donné que *« les structures émergent des relations et des interactions et puis elles contraignent les comportements »*[23].

- Il est important de souligner que la *scénographie* de la prison embrasse et se nourrit de l'ensemble des éléments présentés ci-avant et qui structurent l'expérience de la prison (le *décor*, les *rôles*, ...), puisque la *scénographie* carcérale provoque des regards permanents et mutuels des autres sur soi, des regards aussi braqués sur le lieu-même, sur l'institution et sa fonction. En effet, dans ce dispositif clos et centré sur lui-même où la recherche de l'information et l'observation de l'autre est un pouvoir important, administration, surveillants, CPIP, détenus, juge d'application des peines, etc. s'observent en permanence, tour à tour *spectateurs* et *acteurs* en représentation selon les fonctions et les rôles qu'ils ont dans ce *théâtre.* Cet aspect du dispositif carcéral est peut-être ce qui le rapproche le plus du dispositif théâtral, rappelant constamment à chacun sa condition.

Il faut également noter que le *dispositif carcéral* se distingue du *dispositif théâtral*, notamment en appliquant une *temporalité* fixe dans l'organisation de la journée : horaires d'ouverture de la porte de la cellule, repas fixes, douches, promenades, etc.

---

[21] Partie 2.

[22] BUSINO G., « La place de la métaphore en sociologie », *Revue européenne des sciences sociales*, [En ligne], Tome XLI, n° 126, 2003. Disponible sur : http://ress.revues.org/539, p.99.

[23] *Ibid.*

Dans chaque établissement, ce *dispositif carcéral type* s'adapte et se formalise selon les espaces, l'architecture mais aussi les « profils » des personnes accueillies, les fonctions de l'établissement, etc. ; comme une pièce de théâtre peut s'adapter et se reconfigurer en fonction du plateau, du public, des moyens techniques de la salle, etc.

Dans ce dispositif carcéral type, ce réseau d'éléments interdépendants contraint et perpétue des interactions, une expérience sociale complexe et qui est finalement la seule *condition commune* à toutes les personnes impliquées dans la vie d'une prison : c'est ce que j'appelle le *théâtre carcéral*. Ainsi, les acteurs pris dans le dispositif carcéral participent, plus ou moins consciemment, de la construction, la structuration et la transmission de leurs rôles respectifs, constitutifs voire substitutifs de leurs identités dans ce lieu, et participent en cela au renouvellement permanent du *théâtre carcéral*.

Ce que j'appelle le *théâtre carcéral* est donc finalement à la fois le dispositif présenté ici –un ensemble et un entremêlement d'éléments et de sous-dispositifs–, mais également ses enjeux, ses effets et ses conséquences en termes de configuration, de modélisation et de conditionnement des interactions et des relations sociales en prison ; le concept de *théâtre carcéral* tend également à embrasser les effets du dispositif carcéral sur les individus et dans le développement de leur personnalité, de même que la participation de chaque acteur dans le maintien et l'équilibre du dispositif et de ses logiques. Le *théâtre carcéral* va donc bien au-delà du dispositif et des interactions qui se jouent en prison, il est un *ambiant* intangible et difficilement saisissable, ce qui le rend particulièrement puissant, instituant et durable.

III. PLAN DE LA PARTIE 1

Cette première partie prend la forme d'une entrée en matière dans le *théâtre carcéral* autour des principaux *dispositifs* et *sous-dispositifs* qui le composent.

Dans le Chapitre 1, je m'intéresserai aux éléments et aux mécanismes architecturaux, spatiaux, organisationnels et idéologiques qui composent le *dispositif carcéral* et font de la prison un dispositif *excluant*, *désinsérant* et *désaffiliant*, afin de répondre à une première question : en quoi peut-on dire que l'entrée en prison s'apparente à une sortie du *commun* ?

Pour cela, je m'attacherai dans un premier temps à préciser les logiques qui sous-tendent la relégation des prisons loin des villes, ainsi que l'élaboration d'une architecture dissuasive et cloisonnante, qui dessinent l'institution-prison comme une sorte de « boîte noire » dans la société. Dans un second temps, je reviendrai sur les principes et les discours qui innervent le sens de la peine de prison et sont au cœur du dispositif carcéral. Je questionnerai cependant, dans un troisième temps, l'idée qu'il existe *une* prison, comme une cohérence institutionnelle et formelle, en insistant sur les différences profondes qui peuvent apparaître entre les deux principaux lieux de ma recherche en France : le centre de détention de Bapaume et le centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil. Il s'agira de revenir sur les différentes formes que peut prendre le dispositif carcéral selon les missions mises en avant dans chaque type d'établissement (sécurité ou « réinsertion »). Enfin, je conclurai ce premier chapitre en définissant les processus qui accompagnent l'incarcération comme un phénomène de sortie du *commun*, en insistant sur les dynamiques de *désinsertion*, de *désaffiliation* et de *disqualification sociale* qui sont en jeu dans l'exclusion carcérale. Il s'agira globalement de questionner *l'utilité* de la prison en France, selon les paroles recueillies pendant ma recherche.

Par ailleurs, j'invoquerai à plusieurs reprises dans ce premier chapitre mon expérience au centre pénitentiaire d'Albolote afin d'apporter des points de comparaison et d'éclairage sur la manière dont sont pensées et organisées les prisons en Espagne.

Dans le Chapitre 2, je m'attacherai à analyser les principaux éléments et sous-dispositifs qui sont en jeu dans ce que j'appelle le *théâtre carcéral*, et qui en font un monde codé, qui institue et institutionnalise des logiques sociales et de vie différentes de celles de l'extérieur. Il s'agira de présenter les principales règles du *jeu* carcéral qui imprègnent les

interactions en prison d'une logique de *monstration* et, *a fortiori*, de *représentation* autour de l'objectif de « réinsertion », et en particulier pour les personnes détenues. Ce chapitre tendra à répondre à une seconde question : comment, alors que l'objectif de « réinsertion » semble être au cœur des dispositifs internes aux établissements, cet objectif de « réinsertion » est-il, de fait, limité par ces mêmes dispositifs ?

Il s'agira, dans un premier temps, d'expliquer que l'entrée en prison, que ce soit pour les personnes détenues ou pour les membres du personnel pénitentiaire, ne se fait pas complètement *ex abrupto*, mais qu'elle s'insère dans un parcours (personnel, professionnel, judiciaire). Les différentes étapes de ce parcours constituent alors des *mises en conditions* avant l'entrée dans le *théâtre carcéral* : confrontation aux institutions judiciaires, enrôlement dans un nouveau statut, etc. Dans un second temps, je montrerai pourquoi la prison peut être vue comme étant un « autre monde » développant des logiques internes et institutionnelles propres ; je questionnerai pour cela deux notions essentielles : le « choc carcéral » et l'idée d'une « culture pénitentiaire ». Enfin, dans un troisième temps, je décomposerai trois principaux *dispositifs internes* qui préfigurent les logiques de *rôles* qui sont au cœur du *théâtre carcéral* : le sens de la peine, l'application de la peine et le « parcours d'exécution des peines » (PEP). Pour cela, je montrerai en quoi les principes du sens de la peine de prison, présentés dans le Chapitre 1, constituent la trame de fond du *théâtre carcéral.* J'insisterai également sur les dispositifs d'application de la peine en prison et sur la place du juge d'application des peines (JAP) dans les décisions qui rythment l'ensemble du temps d'incarcération. Je m'intéresserai enfin aux mécanismes du « parcours d'exécution des peines » (PEP) qui innervent l'ensemble de la détention et instituent et conditionnent les rapports entre les différents acteurs des prisons. Ce dernier point me permettra de révéler les logiques de *monstration* et de *représentation* qui limitent de fait ce « parcours d'exécution des peines », en le réduisant à un *jeu* de « carottes » et de « bâtons » pour les personnes détenues. Il s'agira d'introduire l'idée que les dispositifs internes aux prisons préfigurent des logiques de *rôles* entre les principaux acteurs des prisons, et en cela de nouvelles formes de sociabilités ; des logiques que je développerai ensuite davantage dans la deuxième partie de mon travail.

CHAPITRE 1 : SORTIR DU *COMMUN*

I. LA PRISON : « BOITE NOIRE » A L'INTERIEUR DE LA SOCIETE ?

La prison est d'abord un dispositif public, construit, administré et pensé par l'Etat afin d'assurer la prise en charge d'une population qui est, publiquement, interceptée et écartée de la société par une décision de justice. Le dispositif carcéral s'impose et se révèle aux yeux de tous d'abord et avant tout dans l'espace et dans l'architecture. Je présenterai dans un premier temps les éléments géographiques, spatiaux et architecturaux qui font de l'institution-prison à la fois un *dispositif excluant*, cloisonnant et un *dispositif optique* qui cache les réalités sociales de l'enfermement. Je questionnerai pour cela l'idée que la prison serait une sorte de « boîte noire » à l'intérieur la société, en tant que lieux mais aussi en tant qu'institution. Quels sont les éléments du dispositif carcéral qui modélisent l'exclusion des prisons de la société ?

Pour nuancer mon propos, je soulèverai dans un second temps la porosité croissante des établissements pénitentiaires avec l'extérieur, en revenant sur le fait que l'institution prison a suivi un certain nombre d'évolutions en parallèle de celles vécues dans le reste de la société. La prison, « boîte noire », serait alors aussi en un sens une « chambre noire », révélant un certain nombre de problématiques présentes dans la société, si bien qu'elle peut être vue comme un lieu d'observation et d'analyse privilégié du social selon certains chercheurs et certaines personnes interrogées. Cela permettra notamment de mettre en avant le fait que le dispositif carcéral, s'il impose et conditionne une certaine exclusion des prisons de la société, ne s'établit pas moins (comme tout dispositif) dans une dynamique avec les individus qui le regardent ; une dynamique qui dépend donc aussi de la réception, de l'angle sous lequel on tente de saisir ce dispositif et de l'utiliser.

I.1. Invisibilité et inaccessibilité des prisons : un dispositif de « boîte noire » qui exclut

Les prisons sont à la fois sources et cibles de représentations et d'imaginaires[24]. Cela est en grande partie dû au fait que les prisons cachent une réalité que peu de personnes peuvent voir, apprendre, comprendre, du fait du principe même de la prison : l'enfermement.

> *« C'est comme une boîte noire à l'intérieur de la société, quelque chose d'hermétique, d'étanche. On n'en voit rien. Les murs sont hauts. On ne sait pas comment c'est à l'intérieur, et encore moins dans ces nouvelles prisons qui sont placées en périphérie des villes, donc encore moins visibles, contrairement aux prisons qui étaient intégrées dans la ville, c'est-à-dire qu'on pouvait voir encore à quoi elles ressemblaient. Pour moi, c'est vraiment le dispositif de la boîte noire. Sans vouloir faire la métaphore avec la chambre noire photographique, il y avait un peu cette idée de construire un dispositif optique très précis avec ses contraintes pour pouvoir visuellement surveiller les détenus. C'est quelque chose qui est très ouvert de l'intérieur, mais qui, de l'extérieur, apparaît comme un lieu fermé, un invisible. »*
>
> Mathieu Pernot, photographe[25]

[24] Voir ANNEXE 1 : La prison dans l'imaginaire social, symptôme d'un manque de (re)connaissance.

[25] PERIER M., PERNOT M., « Les enfermés hors-champ. Entretien », *Cultures & Conflits* [En ligne], 70, été 2008, p.179-187. Disponible sur : http://conflits.revues.org/12913 , p.184.

I. 1. A. Les prisons à l'écart du monde extérieur : relégations géographiques et « boîtes noires » architecturales

> *« La prison fait partie de la ville ! La tentation, pourtant, est d'exorciser le crime en enfermant tous les détenus dans une image menaçante et, finalement, en construisant les lieux de détention le plus à l'écart possible. On barre en même temps les accès d'un futur retour à la ville. »*[26]

La prison est le lieu symbolique du conflit qui existe depuis toujours entre la société et ceux qui sont considérés comme « déviants », fauteurs de trouble. C'est ainsi que la prison perturbe par sa seule présence et entretient depuis toujours une relation à la fois d'interdépendance et de rejet avec la ville : « *C'est ainsi que l'on voit à travers leur histoire et dans l'actualité des décisions d'implantation comment les établissements pénitentiaires, en tant que socialement honteux et infamants, sont relégués du centre vers la périphérie, des plus beaux vers les plus bas quartiers, des villes qui grandissent et s'embourgeoisent vers les campagnes qui se dépeuplent, le plus souvent à bonne distance des sites les plus prestigieux du territoire »*[27]. En effet, si la prison est au départ située en centre-ville, à proximité des lieux et des institutions judiciaires (commissariats, tribunaux), le développement des villes et l'embourgeoisement des centres urbains conduisent au déplacement des établissements pénitentiaires vers les zones les moins nobles et les plus pauvres[28]. Pourtant, comme l'explique Philippe Combessie, les prisons devraient logiquement être situées à proximité des centres urbains et notamment des tribunaux afin de faciliter les déplacements et le travail des instances d'application de la Justice ; or, « *la logique professionnelle et l'intérêt du bon fonctionnement de la justice n'ont pas prévalu contre la logique sociale de relégation des établissements pénitentiaires »* [29]. De plus, ces éloignements compliquent à la fois la vie des

---

[26] COMBESSIE Ph., « La ville et la prison, une troublante cohabitation », *Revue Projet* [En ligne] 2002/1 (n°269), p.70-76. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-projet-2002-1-page-70.htm , p.70.

[27] COMBESSIE Ph., « L'ouverture des prisons et l'écosystème social environnant, » in *Droit et société. Le sang : les veines du social* [En ligne] n°28, 1994, p. 629-636. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/dreso_0769-3362_1994_num_28_1_1299 , p.629.

[28] Lancé en 1987, le *programme 13 000* organisait la construction de plus de vingt prisons nouvelles en province afin de désengorger les établissements de la région parisienne ; la plupart de ces nouvelles prisons se sont finalement retrouvées non seulement éloignées de Paris mais aussi de tout centre urbain.

[29] COMBESSIE Ph., *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale*, Paris, Les Éditions de l'Atelier / Les Éditions ouvrières, 1996, p.22-23.

personnes détenues et des membres du personnel pénitentiaire, si bien que *« le rapprochement des prisons des sites urbanisés est un thème, le seul peut-être, où les intérêts des détenus et de leurs proches convergent avec ceux du personnel pénitentiaire et de leurs proches »*[30].

Il faut par ailleurs noter que, lorsque la prison est présente sur un territoire, urbain ou non, des stratégies sont mises en œuvre pour en diminuer la visibilité : fléchages sur les panneaux d'information ou encore dénomination des établissements : « *Une école peut s'appeler Victor Hugo, un hôpital Ambroise Paré, un stade Roland Garros... une prison, trop lourde sans doute de problèmes humains et sociaux, semble ne pas pouvoir porter d'autre nom que celui du lieu où elle se trouve. Or son poids social est tel que la seule désignation du lieu risque d'évoquer aussitôt la prison qu'il renferme »* [31].

L'éloignement des établissements pénitentiaires des centres urbains est ainsi une première forme géographique d'exclusion des prisons de la société[32]. Il s'agit d'un premier élément qui compose le *dispositif carcéral* et en fait une institution et un lieu de sortie du *commun*.

S'ajoute à cela ce que Philippe Combessie appelle un *périmètre sensible* qui « *maintient la prison à l'écart du monde extérieur, qui l'entoure d'une zone de* no man's- land*, d'un* limes*, d'une espèce de cordon sanitaire, redouble en quelque sorte — à distance et de façon diffuse — la clôture matérielle visible que constitue le mur d'enceinte »*[33]. Ce *périmètre sensible* désigne l'environnement immédiat de la prison *« au sein duquel les riverains les plus immédiats développent une forme d'anesthésie socialement conditionnée à l'égard de cette prison qu'« on ne voit plus », qu'on occulte. Vu du côté du milieu environnant, le* périmètre sensible *est la réponse donnée à la présence en son sein du corps étranger que reste un établissement pénitentiaire — étranger que l'on peut malgré tout moins ignorer qu'on le voudrait. Pour la prison, il agit comme une sorte de cordon sanitaire qui renforce sous forme*

---

[30] COMBESSIE Ph., *Op. cit*., 2002, p.73. Il se réfère lui-même à FIZE M., *Une prison dans la ville, histoire de la « prison modèle » de la Santé,*Paris, Cnerp, 1983.

[31] COMBESSIE Ph.*, Ibid,* p.34.

[32] Les prisons dans lesquelles j'ai réalisé cette recherche répondent d'ailleurs toutes à cette logique de relégation loin des centres urbains. Voir ANNEXE 11 : La relégation géographique des prisons loin des villes : l'exemple des lieux de ma recherche.

[33] COMBESSIE Ph., *Op. cit*., 1994, p.634.

feutrée et comme naturelle à l'extérieur de ses murs l'isolement et la clôture qui est sa raison d'être »[34].

L'isolement et la clôture dont parle Combessie sont justement matérialisés par l'architecture imposante des prisons, qui façonne l'exclusion des personnes détenues et érige la nature d'enfermement et d'exclusion du *dispositif carcéral* ; l'architecture présente et déploie physiquement et visuellement cette exclusion et avec elle impose symboliquement le sceau de la faute commise à quiconque la dévisage[35].

Depuis l'extérieur, l'architecture des prisons rend tangible l'impression qu'elles sont comme des « boîtes noires », ne laissant rien apparaître que leurs hauts murs, leurs miradors, barbelés, filets anti-hélicoptère et autres accoutrements qui impressionnent le spectateur et son imaginaire. Outre un rôle d'impression et de dissuasion tourné vers l'extérieur, l'architecture carcérale a pour fonction de contraindre et de garder enfermées des personnes condamnées (ou en détention préventive). « *La peine de prison est une peine architecturale et l'architecte en est en quelque sorte le bourreau* », explique l'architecte Christian Demonchy[36], confirmant alors les dires de Louis-Mathurin Moreau-Christophe (Inspecteur général des prisons en France dès 1937) : « *L'architecte est le premier exécuteur de la peine : c'est le premier fabricateur de l'instrument du supplice* »[37]. Si je reviendrai ultérieurement sur l'architecture de l'intérieur des prisons et leurs conséquences sur la vie en détention, je souhaite ici davantage développer la question de l'architecture extérieure des prisons, sur ce qu'elle donne à voir (et surtout à cacher) depuis le *dehors*.

> *« Je ne sais dans la ville moderne qu'une œuvre architecturale irréprochable et parfaite : la prison. La perfection réside dans l'adéquation complète à la fin*

---

[34] COMBESSIE Ph., *Op. cit*., 1994, p.630.

[35] Je reviendrai sur la notion d'*exclusion* appliquée à la situation d'incarcération dans la suite de mon travail afin de préciser les processus de *désaffiliation* et de *désinsertion* qui l'accompagnent (Partie 1, Chapitre 1, IV).

[36] DEMONCHY Ch., « Rapport entre les mots et les murs » in *L'architecture carcérale. Des mots et des murs,* DIEU F., MBANZOULOU P. (dir.), ENAP, Editions Privat, Toulouse, 2011, p.15-19, p.15.

[37] MOREAU-CHRISTOPHE L-M., *De la réforme des prisons en France*, 1938, p. 378, cité par DEMONCHY Ch., *Ibid.*, p.15.

poursuivie. (...) Sa perfection se révèle du premier coup d'œil, en ce qu'on ne peut la confondre avec nul autre édifice. Elle est fièrement, isolément elle-même. *»*[38]

L'architecture des prisons est le premier dispositif de sécurité et de cloisonnement dans l'élaboration d'une prison ; elle passe avant tout par la construction de murs, et généralement de hauts murs. C'est d'ailleurs ce que souligne Jean Favard : *« ce sont toujours les bons vieux hauts murs de la prison qui constituent la base fondamentale d'une sécurité bien tempérée »*[39]. Les hauts murs font ainsi partie de la sécurité périmétrique et matérielle des prisons ; ils permettent directement de pouvoir garder les personnes détenues enfermées dans l'établissement, de faire donc en sorte qu'aucune de ces personnes ne puisse s'évader de la prison, mais aussi qu'aucune personne extérieure ne puisse s'y introduire ou y introduire des objets sans autorisation. C'est d'ailleurs un point sur lequel insistait le Rapport Chauvet de 2001, expliquant en introduction qu'*« il faut rétablir la notion d'une enceinte pénitentiaire aussi imperméable que possible aux tentatives d'intrusions comme à celles d'extrusions »*[40]. Les murs d'enceinte ont ainsi pour rôle de rendre hermétique la prison qu'ils emmurent ; ils marquent physiquement et de manière imposante les frontières entre le monde de *dedans* et celui de *dehors*.

Entrée du CD de Bapaume vue de l'extérieur.

Source: http://www.annuaires.justice.gouv.fr/etablissements-penitentiaires-10113/direction-interregionale-de-lille-10124/centre-de-detention-de-bapaume-10714.html

Ouvert en 1990, le centre de détention de Bapaume fait partie des établissements pénitentiaires construits dans le cadre du « plan 13 000 » et s'étend sur 12 hectares. ◄
Un mur d'enceinte en béton entoure l'ensemble de la prison et encadre, avec un second mur grillagé, un chemin de ronde accessible depuis l'entrée unique de l'établissement. Le mur intérieur, grillagé donc, est également protégé d'un câble à choc sur la clôture intérieure, dont la mise en vibration déclenche une alarme. Le mur extérieur, en béton, est d'une hauteur supérieure à celle du mur intérieur, et il est surmonté d'un double rouleau de concertina (fil barbelé). Les bâtiments d'hébergement ainsi que les bâtiments administratifs (incorporés à l'intérieur des murs d'enceinte) sont visibles depuis l'extérieur, laissant apparaître les barreaux des fenêtres de la prison. Par ailleurs, dès l'extérieur, sont visibles les deux miradors de l'établissement, postes de sécurité protégés par excellence, qui permettent aux surveillants qui s'y trouvent d'avoir une vue d'ensemble sur l'établissement en restant totalement à l'écart

[38] SERGE V., *Les hommes dans la prison*, Flammarion, Paris, 1930, p.40-41.

[39] FAVARD J., Les p*risons*, Flammarion, Paris, 1994, p. 85.

[40] CHAUVET J-M., *La sécurité des établissements pénitentiaires et des personnels*, Rapport, Ministère de la Justice, 2001, p.2.

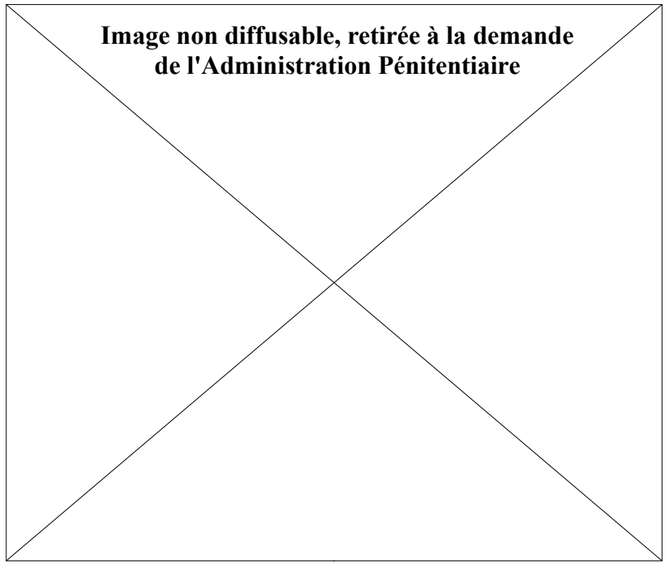

Vue aérienne du CP de Vendin-le-Vieil. Document fourni par la direction de l'établissement.

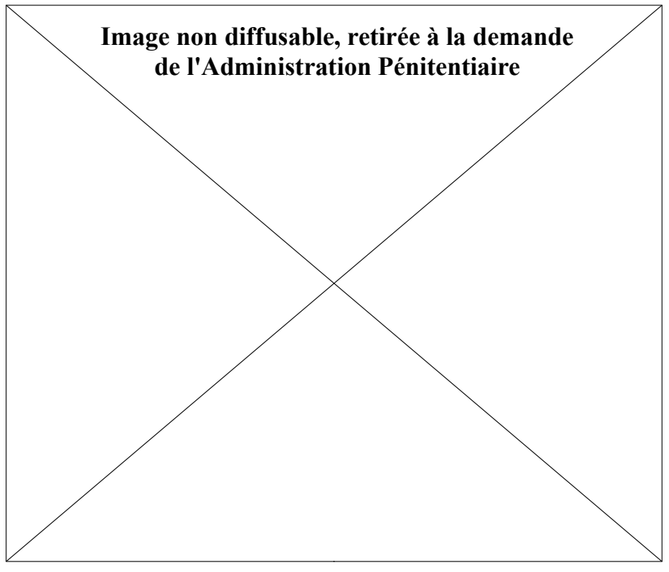

Schéma de la structure du CP de Vendin-le-Vieil. Source: document interne à la DISP de Lille présentant les trois zones principales du CP. Document fourni par la direction de l'établissement.

des personnes détenues (mais aussi, de fait, de leurs collègues). Les miradors sont conçus comme les derniers remparts pour arrêter les tentatives d'évasion. Ils sont situés à la limite entre l'intérieur et l'extérieur de l'établissement et sont placés en hauteur, avec des vitrages sans tain, ne laissant deviner aucune figure humaine à l'intérieur du poste de surveillance.

Puisque l'architecture des établissements revêt une fonction essentielle de sécurité, elle s'adapte aussi au degré de sécurité demandé par les établissements en fonction des « profils » des personnes détenues qu'ils ont finalité à enfermer. Le dispositif architectural et organisationnel qui est au cœur des logiques spatiales en prison peut donc prendre des formes diverses et s'adapter selon le type d'établissement.

Ainsi, puisque le centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil, et surtout le quartier maison centrale qu'il renferme, a été pensé comme un établissement de très haute sécurité, son architecture déploie dès l'extérieur des outils matériels et physiques d'étanchéité accrue entre *l'intérieur* et *l'extérieur*. ◄ Le quartier maison centrale de Vendin-le-Vieil s'établit à l'intérieur de quatre enceintes successives : un grillage de 2m50 à l'extérieur de l'établissement pour éviter qu'on ne puisse s'en approcher ; un second grillage haut de 4m doublé d'un fossé ainsi que deux murs d'enceintes en béton bien plus hauts que ceux de la majorité des autres établissements (6 et 8m, contre une moyenne de 4m de haut pour la plupart des autres établissements). De plus, une nappe de filins anti-hélicoptère couvre toute l'enceinte de l'établissement, lui-même entouré de 4 miradors, trois bas ayant vocation à voir sous la nappe de filins, un haut ayant vocation à voir au-dessus de la nappe. Contrairement au CD de Bapaume, la hauteur des murs d'enceinte du CP de Vendin-le-Vieil ne permettent pas, depuis l'extérieur, d'apercevoir les fenêtres des cellules des personnes détenues ; de la même façon, ils ne permettent pas aux personnes détenues d'avoir une vision de l'extérieur depuis l'intérieur de l'établissement. Cette accumulation architecturale et matérielle, présente dès la zone périmétrique de la prison, en fait un lieu physiquement hermétique, imperméable à l'extérieur. Véritable « boîte noire », voire *« bunker »* comme certains l'appellent[41], le quartier maison centrale de Vendin-le-Vieil, s'il est l'*« anti-exemple des prisons françaises »*[42], est au contraire l'exemple par excellence du *dispositif carcéral* pensé et modelé comme « boîte noire ». ◄

[41] EMC5.

[42] EMC13.

L'idée d'un *dispositif carcéral* à l'architecture protéiforme soulève une question importante : qui pense l'architecture et l'organisation spatiale des prisons en France ? Le code de procédure pénale reste muet sur les aspects importants de l'architecture carcérale relevés ci-avant, comme le souligne Elise Fradet : *« dans cette prison du Code de procédure pénale nous n'avons pas trouvé de mirador, d'œilleton, de coursive, de portique, de grille, de serrure, de filin, de poste protégé, de barbelés, de rotonde ou de panoptique… »*[43-44] Pourtant, l'architecture détermine bien la prison sur un plan matériel et morphologique, mais aussi symbolique et dynamique. Comme l'explique l'architecte Christian Demonchy, il y a, dans toute étude architecturale, deux formes de pensée qui s'entremêlent : l'une fabrique du concret, du matériel[45] ; la seconde est orientée vers l'avenir : inventer une nouvelle vie dans un lieu qui n'existe pas, ce qui est finalement la définition d'une utopie[46]**.** Or, quand la construction est achevée et occupée, *« l'utopie disparaît pour ne laisser que des murs »*[47]. Pour comprendre la problématique que pose la situation dont il est question ici, à savoir, d'un côté, un code de procédure pénal muet sur la matérialisation et l'architecture de la peine et, de l'autre, un architecte qui finalement joue le rôle du premier « exécuteur de la peine », il est pertinent de reprendre la question que pose Christian Demonchy : *« L'architecte est donc bien le premier exécuteur de la peine, mais est-il légitime qu'il en soit le concepteur ? »* ; car, au fond, qui est responsable de la peine de prison, architecturalement infligée au détenu : l'architecte ou le législateur ?[48]

Bien que les murs *« agissent en rendant possible ou en empêchant, en favorisant ou non certains usages »*[49], ils n'ont pourtant pas, selon Demonchy, le pouvoir de prescrire ou d'interdire. Ce pouvoir et cette légitimité de conception des prisons reviendraient alors

---

[43] FRADET E., « Architecture carcérale et Code de procédure pénale », in *L'architecture carcérale. Des mots et des murs,* DIEU F. et MBANZOULOU P. (dir.), ENAP, Editions Privat, Toulouse, 2011, p.27-33, p.30.

[44] En effet, l'architecture carcérale n'est évoquée dans les textes du Code de procédure pénale qu'indirectement, dans l'Article D.268 sur la prévention des évasions : *« Toutes dispositions doivent être prises en vue de prévenir les évasions, notamment en ce qui concerne la disposition des locaux, la fermeture ou l'obstruction des portes ou passages, le dégagement des couloirs et des chemins de ronde et leur éclairage. Tout aménagement ou construction de nature à amoindrir la sécurité des murs d'enceinte est interdit. ».*

[45] Technique de construction mais aussi hygiène, gestion, maintenance, économie, …

[46] DEMONCHY Ch., « Rapport entre les mots et les murs », *Ibid.*, p.15-19.

[47] *Ibid.*

[48] *Ibid*.

[49] *Ibid*.

« Quelle serait la valeur, le goût de la liberté s'il n'y avait pas l'enfermement? Quelles seraient finalement les frontières que nous mettrions à commettre une faute si nous n'avions pas les désirs et les plaisirs de certaines choses quand nous sommes libres? Mais... L'enfermement doit être quelque chose à un moment où il faut être dur quand sanction il doit y avoir, tout en restant très humain parce que ils méritent de savoir ce qui mérite d'être fait et pas fait, et repartir dans nos sociétés en sachant que... on ne sanctionne pas par plaisir mais parce qu'il faut faire. Si il faut le faire faut que ça soit fait d'une façon qui nous représente. Si aucun de nous ne peut se comprendre dans une sanction lorsqu'on n'est pas nous-même la personne qui sanctionne... mais en voyant la sanction y'a un problème. Faut qu'elle nous semble juste la sanction! Parce que demain personne n'est à l'abri de subir cette sanction. C'est ça! C'est surtout ce côté-là qu'il faut voir! C'est ce côté-là qui est vraiment très important. (...) Si on ne veut pas voir les prisons et ce qu'il s'y passe et qu'on sait qu'elles doivent exister, on a un problème! Si ce problème-là on veut que fermer les yeux dessus, on crée un autre problème! Et c'est un problème finalement qui ne se finira que quand on voudra ouvrir les yeux dessus et s'y poser dessus. Une société qui veut pas ouvrir les yeux sur des problèmes et qui considère qu'il n'y a qu'une seule façon de régler le problème, règle-t-elle finalement le problème ou accentue-t-elle le problème? C'est sur ces questions de fond et pas de forme qu'il faut aller quand on parle de l'homme enfermé.»

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC4)

logiquement au commanditaire de l'architecte. Pourtant, c'est là toute la complexité de la situation, comme le rappelle Demonchy : qui est le client de l'architecte, autrement dit celui qui conçoit la partie immatérielle du projet ? Les architectes des prisons travaillent à partir d'un « programme », qui contient un document d'orientation pour les concepteurs et un cahier des prestations techniques. Ce programme est rédigé par l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), qui reçoit elle-même ces informations de l'administration pénitentiaire. Néanmoins, l'administration pénitentiaire n'a pas la responsabilité politique de définir la consistance de la peine de prison. En démocratie, cela devrait être le citoyen qui la définit mais le Parlement et les législateurs ne disent rien, laissant finalement à l'administration pénitentiaire et à l'APIJ la responsabilité de concevoir et d'organiser les lieux prisons.

L'invisibilité et l'inaccessibilité des prisons et des personnes qui y vivent et qui y travaillent font des prisons des lieux cachés, fermés, inconnus de la majorité des citoyens ; une majorité pourtant *a priori* convaincue de la légitimité de l'utilisation de la peine de prison (puisque n'a jamais éclaté, notamment en France, un mouvement majoritaire revendiquant l'abolition des prisons). Cette contradiction marque toute l'histoire de la prison moderne, comme le rappelle Demonchy : *« vouloir utiliser la peine de prison pour enfermer et refuser de concevoir la prison et la peine qu'elle produit »*[50] ; et j'ajouterai : refuser même de voir et de savoir la prison et la peine qu'elle produit. Demonchy toujours revient sur les discours politiques prononcés sur la prison, qui d'après lui n'ont jamais eu de portée électorale en France et contribuent à une rhétorique de déresponsabilisation collective sur le sujet : *« ils ont, au contraire, rassuré les citoyens sur leur irresponsabilité concernant la conception de la peine de prison de manière à ne pas en faire un enjeu politique »*[51]. D'ailleurs, dans le langage courant, c'est le détenu qui « fait sa peine », « fait son temps » ou « exécute sa peine ». La société est absente de ce processus, de sa conception à son exécution[52]. ◄

[50] DEMONCHY Ch., *Op. cit.*, p.15-19.

[51] *Ibid.*

[52] Il faut bien sûr noter que les prisons ne sont pas les seules « boîtes noires » à l'intérieur de la société, et que d'ailleurs elles ne sont pas, pour certains, les lieux où l'enfermement est le plus total ni le plus absolu : *« Moi j'ai jamais compris finalement pourquoi on était visé par un peu une espèce de...toujours un regard noir sur la prison "ouais on crée de la délinquance, on crée ci on crée ça"..."on garde des types durant des années..." alors que les hôpitaux psy... les UMD en particulier...y'a des types qui y traînent depuis 45 ans hein! Et ça choque personne! »* (ECD10)

Par ailleurs, cette relégation géographique et architecturale des prisons est à mettre en relation avec la relégation morale et symbolique de l'acte délictuel ou criminel que les personnes condamnées personnifient. La prison est en cela un dispositif public et institutionnel d'exclusion symbolique et sociale, qui rend invisible une partie de la société aux yeux de la majorité[53].

I.1.B. *« L'administration a cette tendance naturelle à vouloir cacher ce qui se passe à l'intérieur »*[54] : la prison comme « boîte noire » institutionnelle ?

S'il semble que les logiques de relégation et d'exclusion géographiques et morales des prisons et des personnes détenues fonctionnent en termes d'invisibilité et d'inaccessibilité, qu'en est-il des logiques de l'administration pénitentiaire ? Fait-elle preuve d'une volonté de cacher ce qui se passe dans ses prisons ? Car si la société ne semble pas vouloir *voir*, l'institution veut-elle *montrer* ? Au-delà des murs et des considérations architecturales et géographiques, il s'agit de comprendre si le dispositif carcéral est pensé, dans les discours et dans la volonté de l'administration, comme une « boîte noire » institutionnelle.

L'administration pénitentiaire semble être depuis plusieurs années dans une logique d'ouverture des portes de ses prisons, accueillant notamment de plus en plus de journalistes et d'intervenants extérieurs à l'intérieur de ses murs : *« Alors la particularité par rapport à avant je trouve c'est que les caméras rentrent beaucoup plus en prison qu'avant »*[55]. Pourtant, l'administration pénitentiaire ne semble pas toujours à l'aise avec l'idée de communiquer et de montrer elle-même ce qu'il se passe dans les lieux qu'elle administre :

> *« Alors en fait à mon niveau et puis à ceux de l'encadrement on a peu de liens avec l'extérieur, ce qui est à regretter d'ailleurs. D'une part parce que souvent nous-mêmes on s'empêche de le créer, on n'a plutôt tendance...et l'administration a cette tendance naturelle à vouloir cacher ce qui se passe à l'intérieur... Moi je suis plutôt partisan de l'ouvrir au maximum mais parfois il faut que...qu'on ait une autorisation spéciale,*

[53] Voir ANNEXE 12 : La relégation sociale et symbolique des prisons.

[54] ECD10.

[55] ECD8.

« Bah de toute manière avec les médias je ne gère rien du tout puisque la communication ne m'appartient pas et que d'une façon générale l'administration ne souhaite pas communiquer. Enfin non, c'est pas tout à fait exact. Les choses ont évolué. Lorsque j'étais directeur de la maison centrale de [NOM] on était dans une position inverse: j'avais également connu une prise d'otage et le mot d'ordre à l'époque par le directeur de l'administration pénitentiaire de l'époque c'était "Il faut que les chefs d'établissement communiquent, il faut communiquer", donc on nous incitait à communiquer en permanence. Et puis je ne sais pas pourquoi aujourd'hui on est dans le système inverse, on ne fait plus confiance aux gens, il faut surtout pas communiquer parce qu'on ne sait pas ce que vous allez dire ou ce que vous allez raconter donc bah aujourd'hui on ne communique plus. Aujourd'hui on laisse cette responsabilité un petit peu au préfet, bon qui a souvent un langage assez lissé, un langage très administratif mais qui... bon qui ne rend pas compte forcément de la réalité des choses. Et le problème dans cette logique c'est qu'on laisse toute la parole aux syndicats, avec tous les excès auxquels ils peuvent se livrer dans leur langage pour expliquer à quel point ils ont un métier difficile, à quel point ils ont pas de reconnaissance, à quel point ils sont mal traités, à quel point on fait tout pour les détenus et rien pour les personnels etc. quoi. C'est dommage! Mais nous on ne peut pas dans la presse faire contrepoids parce que ça ne nous est pas permis [il soupire] »

Un membre de la direction au CP de Vendin-le-Vieil (EMC6)

Notes prises le mercredi 2 mars 2016, pause déjeuner au mess, CD de Bapaume

Des surveillants m'expliquent qu'aujourd'hui le Contrôleur général des lieux de privation de liberté est attendu à Bapaume. Certains surveillants et agents administratifs à la table se plaignent, insinuant que certains ordres venant *« d'en haut »* ont été donnés pour que tout soit *« bien et net »*, en gros *« pour montrer une belle image de Bapaume au contrôleur ».* Un surveillant plaisante avec un autre : *« il faudrait changer le nom C.D. : Centre de Détente »*, l'autre rit et dit : *« non, non, C.M. : Club Med de Bapaume ».*

« Parce que comme je vous ai dit même ici quand vous venez ils vont vous faire voir que des belles choses. Si un jour y'a une intervention vous la verrez pas de vos yeux comme... Et voilà eux vont vous dire une version que ce sera pas ça du tout. En vrai les prisons françaises c'est ça un peu, ils essayent de faire un truc global je sais pas pour dire que ça va mais y'a rien qui va en prison. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC11)

> *vous l'avez vu vous pour votre recherche j'imagine, vous venez pas frapper en disant "est-ce qu'on peut se voir?" Donc c'est assez lourd et du coup souvent ça décourage même les gens de venir à l'intérieur. »*[56]

Plusieurs personnes interrogées sont revenues sur les difficultés de communiquer directement avec les médias, notamment en cas d'« incident » médiatisé à l'intérieur de leur établissement[57] ; les changements de logiques et de consignes de l'administration pénitentiaire en termes de communication depuis plusieurs années ont alors été évoqués :

> *« La parole n'est pas libre (...) il faut être transparent mais on ne peut pas tout délivrer pour des raisons de sécurité donc on utilise des éléments de langage et tout passe par le contrôle de la DI [Direction Interrégionale] et de la DAP [Direction de l'Administration Pénitentiaire]. »*[58] ◄

Ainsi, entre une volonté d'ouvrir ses prisons au regard des médias (et donc par ce biais-là au regard de la société) et celle de ne pas communiquer, ou de ne pas laisser les responsables des établissements communiquer officiellement, l'administration pénitentiaire semble être dans une position ambivalente entre cacher et laisser voir. Cette idée a d'ailleurs de nombreuses fois été évoquée par des personnes détenues mais aussi des membres du personnel rencontrés pendant ma recherche. Il m'a souvent été dit que, de toute façon, « ils » n'allaient jamais « tout » me montrer, mais « seulement ce qui les intéressent » : *« Aux gens extérieurs les surveillants ne montrent pas les vraies choses »*, explique un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil[59]. ◄

Il semble ainsi que, malgré le fait que de plus en plus de personnes de l'extérieur, de personnes « civiles » entrent en prison, notamment du fait de la multiplication d'interventions d'associations ou d'intervenants de tout type, la prison continue à rendre invisible le quotidien des personnes qui y vivent et qui y travaillent. Ne dit-on pas d'ailleurs, dans le langage familier, « mettre à l'ombre », « être à l'ombre » ou faire des années de « placard » en parlant de l'incarcération ? Le dispositif carcéral peut donc se définir comme une sorte de *« boîte*

[56] Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10).

[57] Deux prises d'otages ont eu lieu au CP de Vendin-le-Vieil quelques mois avant que je ne réalise ces entretiens.

[58] EMC18.

[59] EMC21.

noire à l'intérieur de la société »[60], aussi hermétique dans sa conception architecturale qu'éloignée géographiquement et symboliquement de la construction de la vie en société, autrement dit du *commun*.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que l'institution pénitentiaire suit les mêmes évolutions que la société à laquelle elle appartient de fait. La prison n'est donc pas étanche aux évolutions sociétales. Elle serait même pour certains une sorte de prisme privilégié à travers lequel on pourrait observer les mécaniques de la vie sociale. La prison serait alors un *dispositif optique* qui, paradoxalement, en plus de cacher une réalité sociale particulière prendrait aussi la forme d'une « chambre noire » de révélation et d'analyse du fait social.

[60] PERIER M., PERNOT M., « Les enfermés hors-champ. Entretien », *Cultures & Conflits* [En ligne], 70, été 2008, p.179-187. Disponible sur : http://conflits.revues.org/12913 , p.184.

I.2. La prison : un dispositif de « chambre noire » révélateur de processus sociaux et sociétaux

La prison est, de fait, un *dispositif optique*, puisque, en enfermant, elle cache par nature son intérieur et les personnes qui y vivent. Cependant, comme l'explique Philippe Combessie, on peut trouver deux perspectives d'analyse sociologique de la prison : la première considère la prison en tant que *microsociété* développant ses propres règles, tandis que la seconde analyse la société à travers ce que les prisons révèlent[61]. Si je reviendrai sur la première perspective dans la suite de mon travail en reprenant le terme de *microsociété* utilisé par un grand nombre de personnes interrogées[62], je souhaite ici insister sur la seconde perspective qui tend à voir dans la prison un prisme privilégié d'observation et d'analyse des phénomènes sociaux, une sorte de « chambre noire » qui révèle des logiques sociétales.

I.2.A. *« On est juste un reflet de la société nous en prison »*[63]

La prison est un *dispositif* organisé pour observer et surveiller les personnes qui s'y trouvent ainsi que leurs interactions. En rassemblant de manière collective un grand nombre de personnes dans un lieu clos, la prison procèderait, par la logique d'observation qui la sous-tend, comme une chambre noire photographique en révélant une réalité exacerbée de la vie en société : *« La prison est une sorte de lieu paroxystique, un laboratoire d'analyse du social privilégié, dans la mesure où elle concentre, dans un espace circonscrit et de façon amplifiée, bien des phénomènes observés dans d'autres champs de la société. Ainsi, elle permet de lire […] les principes de structuration des rapports sociaux »*[64]. De cette manière, l'expérience de la prison permettrait, d'abord aux personnes qui la vivent puis aux chercheurs en sciences sociales, d'affiner leur connaissance des comportements humains :

---

[61] COMBESSIE Ph., *Sociologie de la prison*, La Découverte, coll. « Repères Sociologie », Paris, 2009, p.68.

[62] Partie 1, Chapitre 2, II.2.

[63] EMC7.

[64] FAUGERON C., CHAUVENET A., CAMBESSIE Ph. (dir.), *Approches de la prison*, Bruxelles, De Boeck Université, 1996, p.40.

« Y'a des choses où finalement vous comprenez plus intérieurement quand vous êtes enfermé sur le réceptif, sur les relations de l'humain. L'enfermement apporte un sens là-dessus qui est très très fort. Une sensibilité à la voix, aux réactions des gens, à leurs comportements, à leur humeur... Vous êtes très sensibles à ça.(...) En gros vous allez découvrir l'humain dans la diversité de ce qui peut lui arriver quand il est enfermé avec certains outils et d'autres pas, et dans ses frustrations et ses façons de combattre les frustrations. Quelle que soit l'erreur qu'il a faite vous allez voir la diversité de ceci. Et quand vous y êtes c'est ça que vous vous apprêtez à découvrir. (...) C'est pour ça que quand vous vous dîtes que j'ai fait beaucoup de prison, finalement aujourd'hui quand un directeur ou les gens le savent c'est quelque chose vous savez que c'est une richesse. Vous avez vu différentes façons de voir les choses dans l'enfermement, c'est encore quelque chose. Ça veut dire ***vous avez une notion sur l'humain****, sur l'enfermement que l'humain procure. Et vous le voyez sur tout le territoire. C'est impressionnant. C'est une expérience! Faut le dire aujourd'hui, c'est même une richesse à la fin si vous savez l'utiliser à bon escient. Comme quelqu'un qui resterait sur la lune ou dans l'espace, c'est une expérience il le sait!* ***T'as une expérience que d'autres n'ont pas!*** *Donc tu vas en tirer quelque chose. »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC4)

« Parce que l'administration pénitentiaire c'est le reflet de la société hein les publics qu'on a, ça va du SDF au ministre on va dire, donc y'a toutes les couches de la société qui peuvent se retrouver incarcérées. »[65] ◄

Certaines personnes analysent en cela la prison comme une sorte de « loupe » qui amplifie surtout les aspects négatifs des phénomènes sociaux et sociétaux :

« Donc on a ici comme une sorte de...pas de miroir grossissant de... loupe...on a l'impression que ça agrandit encore la déformation de la société dans le sens du pain et des jeux... En plus c'est tellement laid que je comprends que les gens s'y intéressent pas! »[66]

Ainsi, la prison serait bien un laboratoire d'observation de la société et notamment de la manière dont la société administre la sanction. L'analyse notamment des inégalités de statuts, à travers les inégalités de traitement entre les personnes détenues, permet d'avoir une vision des logiques politiques qui sous-tendent les prisons mais aussi le reste de la société. C'est ce qu'un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil explique en disant que le statut de certaines personnes est différent, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, et que selon son statut la personne a un pouvoir différent, selon aussi l'évolution politique du pays (il parle notamment de détenus « islamistes radicaux »). Selon lui, la prison fait en cela partie des grands changements du monde, elle fait partie de l'Histoire. C'est en ce sens qu'il affirme que *« les prisons devraient être étudiées différemment parce que ça a un impact sur la société. Mais la société ne veut pas reconnaître les prisons ni les personnes qui sont à l'intérieur. »* Il ajoute alors que *« la prison est peut-être à la fois le début et la fin de la démocratie »* car *« elle amène des révolutions »*[67] *;* les événements qui modèlent la prison auraient donc aussi un impact important sur la société et ses évolutions. Certains considèrent alors même que les futures évolutions sociétales passeront par l'évolution des prisons *« parce que c'est sûrement de ces endroits-là qu'on modifiera aussi nos sociétés de demain. »*[68-69]

[65] ECD15.

[66] Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3).

[67] EMC22.

[68] EMC4.

[69] Pourtant, la prison ne serait pas assez prise en compte comme lieu privilégié d'analyse de la démocratie et de la société : *« la prison ne voit pas le pouvoir des prisons, alors que les prisons sont peut-être l'avenir de la politique et l'avenir du monde. »* ; cela tiendrait au fait que les relations entre *dedans* et *dehors* ne vont que dans

« Il y a aussi beaucoup de femmes qui par exemple ont tué leur mari. Et souvent c'est après avoir été maltraitées et bah...quand j'entends...bah y'en a qui n'ont pas supporté et ont tué leur mari. Qu'est-ce qu'elles font ici? Je pense qu'avec ces questions c'est une question d'éducation et de... C'est une question d'apprendre à cette personne son autonomie, son identité et à ne pas supporter ça. C'est un travail de la société de dire le rôle de cette femme n'est pas de supporter les coups de son mari ou des viols ni des humiliations ni... C'est ça une façon d'éviter qu'elle arrive un jour à tuer son mari. C'est pas la prison. Elle va faire 10-15 ans et quoi? Elle va avoir cette blessure, la blessure de la vie de chien qu'elle a eu avant, la vie de chien de la prison et... C'est pas ça que la société doit donner aux personnes. Réciproquement...bien sûr quand on fait partie d'un groupe ou d'une société on a certains devoirs hein et bien sûr il y a certaines choses qui ne sont pas bien pour l'ensemble mais de l'autre côté aussi, non? Et maintenant c'est l'ensemble qui manque. Pour tout. »

Une femme détenue au CD de Bapaume (ECD6)

Au-delà des questions d'enfermement et du système carcéral, la prison serait un dispositif révélateur d'un certain nombre de sujets de société, comme l'explique notamment une femme détenue au CD de Bapaume en pointant du doigt les problèmes de violences faites aux femmes et les réponses attendues de la part de la société. ◄ De cette manière, *« la prison constitue une loupe à double foyer, social et sociétal, qui révèle les dysfonctionnements, les carences et les failles de la société dans ses rapports avec ses membres »*[70].

Ce parallèle révélateur entre l'ensemble de la société et la prison ne peut être pensé que parce que les prisons suivent de fait les évolutions et les changements qui surviennent dans le reste de la société : *« L'évolution de l'administration pénitentiaire a été la même que celle qu'on a vue dans la société (...) On va de plus en plus vers une normalisation »*[71]. La prison serait alors une sorte de *« caisse de résonance »* qui mettrait en lumière des évolutions qui ont lieu dans le reste du corps social[72], et non pas une « boîte noire » *totale*, dans le sens d'un dispositif institutionnel complètement étanche qui serait mis à l'écart des évolutions de la société.

De fait, on a cessé depuis l'analyse de Michel Foucault de penser la prison comme un lieu autonome afin de souligner l'interface qui existe entre l'institution et l'ensemble de la société, ne considérant donc plus la prison comme une *institution totale* au sens strict de la définition d'Erving Goffman d'une vie recluse et fonctionnant en un système hermétiquement autonome et coupé de tout lien avec l'extérieur[73]. Ainsi, si le concept d'*institution totale* est encore pertinent pour retranscrire certains éléments de la réalité carcérale, *« l'évolution récente des prisons tend à faire éloigner la réalité carcérale du concept originel »* comme le souligne

---

un sens : *« Nous on a un contact avec le monde entier mais le monde entier n'a pas de contact avec nous »* (EMC22).

[70] *Livre blanc. Parce qu'ils sortiront un jour. L'insertion postpénale des personnes détenues, un défi citoyen*. Ouvrage collectif de l'atelier « Prison », Association Démosthène, 2016, p.37.

[71] ECD19.

[72] VEIL C., LHUILIER D., *La prison en changement*, Paris, 2000, p.15.

[73] *« Un lieu de résidence et de travail, où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. »* in GOFFMAN E., *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Éditions de Minuit, Collection « Le Sens Commun », Paris, 1968 (1961) (Trad. L. et C. Lainé), p.40.

« On voit l'évolution. De toute façon l'évolution c'est la vie. Le changement c'est la vie. Et si on reste... barricadés dans nos positions en disant "ça marchait comme ça et il faut continuer", je pense qu'on est voué à l'échec. Parce qu'on peut pas gérer de l'humain comme une vieille marchandise, parce que l'humain aussi évolue, la société évolue. Le contrôleur général des lieux de privation de liberté il l'a bien mentionné dans son dossier, il a même préconisé la légalisation des téléphones portables. Ça a révolté certains, ça a fait sourire d'autres, mais moi je me suis posé les bonnes questions. Je me suis dit: est-ce que ça a encore un sens de l'interdire dans une prison où à chaque fois en fouille générale on ramasse 200 à 300 téléphones pour 150 détenus? Et parce qu'on a fait la fouille ! Est-ce que ça a encore un sens dans une société où tous les jeunes déjà à l'âge de 10 ans ils ont déjà leur portable dans la main de continuer à l'interdire? Oui Monsieur, à l'époque Monsieur Delarue c'était, Monsieur Delarue il a posé les bonnes questions! Sans dire que j'adhère ou j'adhère pas! Mais je pense que ce Monsieur il a posé les bonnes questions! Et peut-être qu'un jour y'en a un qui va nous dire il faudra, j'en sais rien, légaliser bah aller je dis ça à titre de plaisanterie, le cannabis! Moi je dis la question mérite d'être posée aussi! Celui qui pose pas des questions il n'évolue pas! Faut avoir l'esprit ouvert sinon on n'avance pas. Voilà [il sourit.»

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

Gilles Chantraine[74], ajoutant que *« l'une des caractéristiques essentielles du concept d'institution totale, l'isolement dans un espace clos et coupé de l'extérieur semble de moins en moins pertinent »*[75].

Il faut malgré tout nuancer cette ouverture de la prison en rappelant, comme le fait Philippe Combessie, que *« l'ouverture des prisons se situe surtout au niveau général d'un discours d'ensemble, alors que leur fermeture (ou leur maintien à l'écart) se situe surtout au niveau pratique »*[76]. Cette ouverture partielle soulève donc une certaine résistance de l'administration pénitentiaire à suivre une partie des évolutions sociétales, notamment en termes de nouvelles technologies : interdiction des téléphones portables, accès internet inexistant dans la plupart des établissements (ou extrêmement limité dans certains) ; cela amène d'ailleurs certaines personnes à dire que l'administration pénitentiaire a *« toujours une case de retard »*[77]. Pourtant, au regard de l'évolution rapide de la société, la remise en question de certaines réticences aux changements et de certaines règles, maintenues sous couvert de logique sécuritaire, a tout son sens pour de nombreuses personnes interrogées. ◄

Au-delà de sa nature d'enfermement et de son organisation sous forme de « boîte noire », le *dispositif carcéral* peut donc être étudié comme une « chambre noire », une « loupe à double foyer ». De plus, cette loupe semble aller dans les deux sens, puisque les personnes détenues se servent elles-mêmes du dispositif de la prison, et de leur propre situation d'enfermement, pour analyser les dysfonctionnements et les carences de la société.

---

[74] CHANTRAINE G., « La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France » in *Déviance et société*, [En ligne], Vol. 24, 2000/3, p.297-318. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_2000_num_24_3_1732 , p.304.

[75] *Ibid.*

[76] COMBESSIE Ph., *Op. cit*., 1994, p.633.

[77] EMC22.

> *« On a quand même une fenêtre sur l'extérieur: la télévision. On a des gens que l'on rencontre aussi qui sont de l'extérieur avec qui on peut parler. (...) Bon c'est vrai que je suis intéressé par pas mal de reportages donc ça me donne quand même une vue d'ensemble sur l'extérieur aussi, donc ça me permet de voyager aussi sans quitter ma cellule. Ce qui fait qu'on est quand même moins perdu quand on sort.»*
>
> Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD7)

> *« Un outil devrait être utilisé pour qu'on puisse tous se voir. Aujourd'hui il est utilisé de façon à ce qu'on voie vraiment les différences du monde mais est-il vraiment à l'apogée de ce qu'il devrait être? Non, on en est loin! Et finalement j'entends des gens ils sont des groupes d'amis mais ils sont tous sur leur téléphone. Donc leur lien personnel il devient quoi? Finalement ils commencent à se lasser de cette machine, parce que finalement bah ils sont dépendants, ils sont drogués, ils sont shootés. Quand eux ils tombent sur des gens comme nous par exemple... J'ai eu des smartphones en étant enfermé, j'ai vu un peu cette dépendance que ça crée. Autant je peux m'en passer et retrouver mon équilibre où je vais trouver des gens qui eux dans leur vie qu'ils considèrent être équilibrée ne l'ont pas. Alors moi je suis l'homme enfermé qui trouve un équilibre où je pourrais être indépendant et déconnecté et je pourrais me reconnecter à eux comme si je vivais leur quotidien. La déconnexion ça a du bon aussi. Pourquoi? Parce que finalement nos sociétés elles évoluent et ceux qui ont connu une époque un peu différente de celle qu'on vit actuellement, qui est une époque vraiment connectée on pourrait l'appeler, la génération numérique... Nos enfants naissent quasiment avec une tablette entre les mains! Bien sûr qu'ils sont en avance disons sur ce qu'on pourrait appeler nos parents à nous voire nos grands-parents. A 12 ans ils sont en avance incroyable! Aujourd'hui ils ont leurs amis ils sont à l'autre bout du monde sur internet! C'est des liens qui sont virtuels et... autant physiques mais physiques pour être dans l'autre pièce ils s'enverraient un SMS! Donc y'a moins de mouvements, c'est plus des mouvements numériques. Voilà la génération dans laquelle on est. »*
>
> Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC4)

I.2.B. *« Mais quand vous êtes le prisonnier vous regardez ce qu'est votre société »*[78] : un dispositif optique qui va dans les deux sens

Si elles ne participent pas directement aux évolutions de la société, les personnes détenues peuvent néanmoins s'en tenir informées, et la prison constitue alors pour elles aussi une sorte d'observatoire, depuis l'intérieur, de ce qu'il se passe à l'extérieur. Les personnes détenues peuvent aujourd'hui recevoir des courriers, des journaux voire des magazines, et sont amenées à rencontrer presque quotidiennement des personnes de l'extérieur (médecins, intervenants, etc.). Surtout, l'introduction de la télévision dans les cellules en 1981 a marqué une étape importante dans cette perméabilité de la prison, ouvrant une sorte de brèche pour les personnes détenues à travers laquelle elles peuvent avoir une vision de l'extérieur. ◄

L'enfermement place de fait les personnes dans une situation de retrait, qui leur permet, comme certaines l'expliquent, d'avoir la possibilité de prendre du recul sur la société et de se forger, depuis l'intérieur, une opinion sur ce qu'il se passe à l'extérieur, notamment dans une dynamique d'analyse voire de critique morale de certaines réalités :

> *« Vous êtes les maux et problèmes de la société quand vous êtes le prisonnier. Mais quand vous êtes le prisonnier vous regardez ce qu'est votre société par ce que vous apprenez de ce qu'y s'y passe dehors. Et vous voyez, quand vous êtes une longue peine, le temps passer et finalement comment évolue cette société. Entre le moment où moi quand je suis rentré y'a une dizaine d'années je trouve que la violence elle n'a fait qu'augmenter, autant financière, autant violences physiques et psychologiques dehors, et même dans les faits de société c'est incroyable. »*[79] ◄

Le *dispositif carcéral* peut donc se révéler être autant un laboratoire d'analyse du social pour qui l'observe depuis l'extérieur –et en étudie les personnes qui y vivent dans leurs interactions et leurs évolutions– qu'un lieu privilégié d'observation et de prise de recul sur la société qui enferme pour qui regarde cette dernière évoluer depuis l'intérieur. Ainsi, selon où l'on se place par rapport au dispositif carcéral, et selon comment on l'utilise, la prison peut être envisagée comme un *dispositif optique* qui va dans les deux sens.

[78] EMC4.

[79] EMC4.

Symptôme des carences de la société, en tant que groupe humain, dans la construction d'un véritable *vivre ensemble*, la prison reste méconnue et surtout invisible, et ce malgré une « ouverture » depuis plusieurs années des établissements pénitentiaires et de l'institution vers l'extérieur. Cette mise à l'écart, conséquence ou fondement d'un désintérêt collectif serait en partie due, comme l'explique Philippe Combessie, au fait que la fonction principale des prisons (écarter des individus de la société) pose les limites de leur légitimation :

> *« Une perspective théorique sous-tend en permanence l'analyse, celle d'une prison dont la fonction sociale dans l'histoire contemporaine est partagée entre deux rationalités, complémentaires et contradictoires : l'une qu'on appellera* sécuritaire *avec des fonctions d'ordre public (mettre à l'écart, maintenir hors de la société), et l'autre qu'on appellera* humanitaire *avec des fonctions de correction et d'amendement (préparer la réinsertion), investie de fonction légitimante. Autant les fonctions relevant de la logique humanitaire sont idéologisées, problématisées et moralement validées, autant celles qui se rapprochent de la rationalité sécuritaire tendent à s'exercer seulement selon la nécessité pragmatique des règlements de fait. Ne disposant pas de fondements idéologiques assurant sa propre légitimité, la fonction principale des prisons (maintenir certains individus à l'écart de la société pendant un certain temps) imprime à ces établissements un stigmate qu'on peut rapprocher de celui qui sanctionne les détenus. »*[80]

Pour comprendre cela, je reviendrai maintenant sur les principes et les enjeux qui sous-tendent le dispositif carcéral et légitiment *a priori* le recours à l'enfermement[81].

---

[80] COMBESSIE Ph. « L'ouverture des prisons et l'écosystème social environnant » in *Droit et société*, [En ligne], n°28, *Le sang : les veines du social*, 1994, p. 629-636. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/dreso_0769-3362_1994_num_28_1_1299 , p.629.

[81] Je montrerai ensuite que ces discours, habituellement appelés « sens de la peine », s'établissent dans l'organisation spatiale et politique des établissements pénitentiaires de manière différente, selon l'un ou l'autre des objectifs mis en avant. Je préciserai ce propos autour des lieux de ma recherche : le CD de Bapaume, le CP de Vendin-le-Vieil et le CP d'Albolote (Partie 1, Chapitre 1, III).

« C'est une privation de liberté. Oui on peut pas aller au café du coin, on peut pas être avec sa femme, on peut pas être avec ses enfants, on peut pas aller au resto, on peut pas aller au bar, on peut pas...voilà. Mais c'est tout. Parce que le reste on l'a. On veut téléphoner on peut téléphoner on a une cabine on a tout ce qu'il faut! Donc pour moi la prison c'est la privation de liberté. Bien sûr qu'on voudrait un tas de choses supplémentaires! Et encore on est une des dernières prisons à avoir de la viande fraîche. On a cet avantage-là encore. Un jour ça va peut-être disparaître mais on a encore cet avantage. On n'a pas à se plaindre, moi je dis. Y'a des gens qui dehors sont plus malheureux que des gens qui sont en prison, voilà. Y'a des gens ils meurent de faim, ils meurent de froid, ils ont pas de logement du tout, ils sont sous les ponts...ils ont...un minimum de rien du tout pour vivre...voilà. Je me dis nous on est quand même un peu privilégiés. Après on regarde dans le monde y'a les guerres, y'a des gens qui sont blessés, qui sont ceci, qui sont... On n'est pas les plus malheureux sur Terre! Donc en partant dans cet esprit-là bah votre prison vous la faîtes tranquillement. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD7)

II. EXCLURE DU *COMMUN* : DISCOURS ET PRINCIPES AU CŒUR DU *DISPOSITIF CARCERAL*

« Ah la la la prison! On nous a dit y'a quelques années quand même que c'était un lieu privatif de liberté, point barre : "le détenu il est jugé, il vient, la prison c'est un lieu privatif de liberté, tout le reste il y a droit!" »[82] ◄

Afin de mieux comprendre la complexité du dispositif carcéral et questionner son *utilité*, je reviendrai ici sur la prison en tant que *« lieu privatif de liberté »* en m'intéressant aux principes et aux fonctions qui sous-tendent les logiques d'enfermement et légitiment le recours à la prison en France : pourquoi exclut-on des personnes du *commun* ? Quels sont les discours et les principes qui sont au cœur du dispositif carcéral et lui donnent sens ? Pour cela, je me réfèrerai une fois de plus aux paroles recueillies afin de saisir, dans un premier temps, comment sont compris, intégré et vécus ces principes de la peine par les personnes qui la vivent ou qui travaillent à son application en prison. La France regardant souvent les exemples de ses voisins européens pour analyser la validité de ses propres prisons, je m'attacherai dans un second temps à présenter le système pénitentiaire espagnol[83] afin de comprendre les notions qui sont en jeu dans les textes et dans les pratiques d'enfermement en Espagne.

[82] Un gradé au CD de Bapaume (ECD13).

[83] Tel que je l'ai connu lors d'un séjour de recherche au centre pénitentiaire d'Albolote et au centre d'insertion sociale (CIS) de Granada (Province de Granada, Andalousie) en 2015.

« Alors normalement on est astreint au devoir de réserve donc j'ai pas à m'exprimer sur les choix qui sont fait par le ministère de la Justice, je suis là pour les appliquer en fait. Donc ça m'embête un peu de parler de ça avec vous aujourd'hui. Et puis en plus je trouve ça toujours compliqué de dire "bah on peut mieux faire" alors qu'au final on n'a jamais toutes les données pour juger d'une situation et...donc voilà. Après voilà je suis pas un bon petit soldat qui applique ce qu'on lui demande mais... Je trouve que c'est...voilà c'est ce que je disais ***c'est une administration avec beaucoup de tensions*** *où...où on a* ***différents objectifs à répondre qui sont complètement opposés et il faut essayer de les concilier entre eux****. Donc après oui bah* ***les objectifs ils évoluent avec les politiques mises en place****, voilà pendant 5 ans on va faire du plus sécuritaire, puis après on va refaire de la réinsertion et puis après on va refaire du plus sécuritaire, on va faire de la réinsertion... Mais je trouverais ça dommage d'être déjà blasée à mon âge et de critiquer ce qui est mis en place alors que je viens de débuter quoi. Je me dis...voilà enfin... On peut toujours critiquer ce qui est fait mais en même temps qu'est-ce que nous on proposerait de mieux quoi... Voilà. »*

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD9)

« Le problème dans l'administration pénitentiaire c'est que ***on n'a jamais trouvé le bon équilibre*** *quoi. On a toujours mis un poids dans la balance et puis il est parti à gauche et puis... sans parti politique hein je dis à gauche ou à droite hein! Et puis après on a remis un poids de l'autre côté [il mime avec ses mains une balance qui penche d'un côté puis de l'autre] Et puis on n'a jamais essayé de calculer pour essayer de trouver... l'équilibre on le trouvera jamais mais de s'en rapprocher au plus près... voilà quoi! »*

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

« Parce que tout à l'heure tu me posais aussi dans tes questions qu'est-ce que moi je pense des prisons finalement. Parce que la question aussi elle est fondamentale, voire cruciale, parce que si on n'arrive pas à se questionner régulièrement sur qu'est-ce que la prison, comment nous on envisage la prison... Est-ce que la prison c'est juste un temps d'arrêt dans la délinquance? Est-ce que c'est une préparation à la désistance? Est-ce que c'est... Voilà à ces moments-là on n'avance pas, enfin si on se pose pas ces questions-là on n'avance pas! Si on se dit bah voilà le gars on va juste l'incarcérer, enfin la personne on va juste la mettre en prison parce que du coup ***ça va protéger la société... mais*** **quid** ***de son retour après quoi?*** *»*

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

II. 1. *« On a différents objectifs à répondre qui sont complètement opposés »*[84]

Selon le *Titre préliminaire du sens de la peine de privation de liberté* de la loi pénitentiaire n° 2009-1436 du 24 novembre 2009, et réaffirmé dans la loi n° 2014-896 du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, *« Le régime d'exécution de la peine de privation de liberté concilie la protection de la société, la sanction du condamné et les intérêts de la victime avec la nécessité de préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne détenue afin de lui permettre de mener une vie responsable et de prévenir la commission de nouvelles infractions. »* La prison porte ainsi officiellement une mission multiple de sécurité publique, de sanction et de préparation à l'insertion ou à la « réinsertion » des personnes détenues, dans un objectif de prévention de la récidive[85].

L'administration pénitentiaire, et donc avec elle les prisons qu'elle a sous sa compétence, est ainsi investie à la fois d'un impératif de sécurité (qui passe par la sanction) et d'un objectif de « réinsertion » ; des missions qui soulèvent de fait un paradoxe entre la forme employée et le fond recherché : enfermer pour mieux faire (ré)intégrer la société. Les objectifs affichés paraissent parfois d'autant plus compliqués à tenir du fait des évolutions politiques qui tendent, selon le gouvernement en place, à faire accentuer le travail d'un côté ou de l'autre de la balance. ◄ Quel est donc le discours qui donne sens et forme au *dispositif carcéral* ? *« Est-ce que la prison c'est juste un temps d'arrêt dans la délinquance? Est-ce que c'est une préparation à la désistance? »*[86]

[84] ECD9.

[85] Ces éléments sont d'ailleurs détaillés dans l'Article 2 de la même loi qui présente les missions de l'administration pénitentiaire : *« Le service public pénitentiaire participe à l'exécution des décisions pénales. Il contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues. Il est organisé de manière à assurer l'individualisation et l'aménagement des peines des personnes condamnées. »* (Loi pénitentiaire n° 2009-1436 du 24 novembre 2009, Article 2).

[86] EMC2.

« La prison de façon générale malheureusement, c'est un petit peu antinomique avec tout ce que j'ai dit, y'a des personnes pour lesquelles on peut pas l'éviter. C'est un passage inéluctable pour certaines personnes, parce que de toute façon il n'y a que la prison qui mettra en place un temps d'arrêt sur des actes délictuels... ou criminels bien sûr. (...) Moi je reste convaincu que de toute façon l'enfermement c'est pas la solution. Mais en même temps, c'est là je disais toute mon ambivalence, pour des personnes on n'a pas d'autre solution. »

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

« *Le rôle des prisons bah écoutez jusqu'à présent on n'a rien trouvé de mieux hein! Enfin je dis pas que c'est bien! [Il rit] mais on n'a pas trouvé d'autre solution pour enfermer des gens quand même qui ont une dangerosité évidente et que si on les laisse dehors continueront à... à commettre des crimes tout simplement. Il faut bien d'une façon ou d'une autre neutraliser ces gens-là. On ne peut pas faire autrement! Donc pour moi la prison est quelque chose d'absolument indispensable. Alors après vous pouvez imaginer autre chose, vous pouvez imaginer de réunir tous ces gens sur une île en pleine mer mais ce sera toujours une prison hein! Seulement y'aura pas de murs! Mais de toute manière vous êtes obligé de les isoler du restant de la population en tout cas pendant un temps donné. »*

Un membre de la direction au CP de Vendin-le-Vieil (EMC6)

« Et sur la fonction de la peine bah... elle a clairement une fonction de mise à l'écart pour certaines personnes parce que ils sont là en récidive d'AICS sur des mineurs et qu'ils continuent de vous dire que c'est pas eux et que ils ont rien fait et qu'ils ont absolument pas envie de s'interroger sur pourquoi bah c'est peut-être eux et que... voilà. Où là vous vous dîtes bah en même temps même 10 ans d'incarcération ça va rien changer parce que la personne elle est complètement dans le déni... voilà. Où là clairement on est sur de la privation de liberté pour protéger la société. »

La directrice de l'antenne SPIP de Bapaume (ECD12)

II.1.A. *« La prison a avant tout un rôle de sécurité »*[87] : un dispositif qui doit punir aux yeux de la société

« Le premier objectif de la prison c'est la punition, et ensuite l'autre objectif c'est la réinsertion », explique une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil[88]. Selon elle, le but de la prison étant la non-récidive, la prison a un objectif avant tout pour la société : *« protéger la société en aidant ces personnes pour ne pas qu'il y ait récidive »*[89]. Le rôle de sécurité, posé comme le premier objectif de la prison, est lié de fait à la manière de punir par l'enfermement ; il aurait donc d'abord une visée bénéfique et nécessaire pour la société, avant de se centrer sur la personne condamnée : *« La prison a avant tout un rôle de sécurité, c'est d'abord éloigner certains individus et puis si possible remettre ces gens dans une bonne dynamique... pour après pouvoir les réintégrer dans la société. »*[90]. Se retrouvent ici les objectifs divers de la prison– la sécurité, la réinsertion, mais aussi la sanction– : *«la préparation à la sortie et protéger la société, sanctionner la personne qui a fait un acte. »*[91] ; la protection de la société n'irait donc pas sans la punition de la personne par l'enfermement. Cette fonction essentielle de sécurité, de protection de la société, fait que, même pour les personnes qui ne pensent pas que la prison soit la meilleure solution pour les personnes, elle serait néanmoins indispensable, car seule la mise à l'écart de la société, par l'enfermement de la personne condamnée, *« mettra en place un temps d'arrêt sur des actes délictuels... ou criminels »* (EMC2). La sécurité du groupe majoritaire passerait donc inéluctablement par la *« neutralisation »*[92] de certains individus. ◄

La prison, que certains définissent comme « la réponse de la société », répondrait aussi à un besoin de la majorité de se sentir sécurisée ; cette volonté de sécurité dans la société française s'est en partie ressentie, selon un CPIP, dans les réactions virulentes face à la loi du 15 août 2014 et la politique de Christiane Taubira :

> *« Là je parle de la conférence de consensus et puis de la loi du 15 août... D'un seul coup on a voulu tout basculer, on a dit que Christiane Taubira elle était laxiste,*

[87] EMC19.
[88] EMC17.
[89] EMC17.
[90] EMC19.
[91] ECD19.
[92] EMC6.

« Est-ce que la prison réinsère ou est-ce que la prison désinsère? J'ai pas de point de vue tranché sur la question... [Elle souffle] Mon expérience me pousserait à dire qu'une trop longue peine ça... réinsère pas forcément, enfin ça favorise pas la réinsertion. Après est-ce que le passage par la case prison est nécessaire? Je pense que des fois oui, que des fois c'est une vraie prise de conscience, que bah quand le gars il a eu plein de suivis en milieu ouvert et qu'à un moment enfin voilà il s'en fout, il sait qu'il risque rien, il continue parce qu'il sait que c'est un rendez-vous une fois par mois au SPIP et que voilà ça change rien à sa vie bah d'un coup de se retrouver incarcéré il peut se dire quand même que... bah oui ça change tout quand même à sa vie! Enfin... Je pense que la prison est nécessaire. Après...je pense que c'est plus sur les durées d'incarcération mais... Là je vous parle en tant que professionnelle sur la mission vraiment de prévention de la récidive! Après ***d'un point de vue sociétal je peux entendre qu'on puisse pas mettre 5 ans à quelqu'un qui a tué deux gamins*** *quoi! Enfin... je peux le comprendre. Mais je dis juste que... à un moment on risque voilà de complètement désinsérer la personne détenue et que bah ce sera plus possible de faire marche arrière!*

La directrice de l'antenne SPIP de Bapaume (ECD12)

« Donc je disais que quand on respecte pas les lois, quand on ôte la vie à des personnes, quand on commet des choses qui sont répréhensibles il faut qu'il y ait un lieu dédié à l'exécution d'une peine, qui s'appelle la prison. Mais qui est dans l'échelle des peines... y'a d'autres alternatives à la prison, y'a pas que la prison! On sait très bien que y'a des alternatives, le bracelet, etc., le travail d'intérêt général, la peine de probation... mais y'a aussi la prison. Et bien souvent c'est la mesure la plus prononcée j'ai envie de dire. Donc on protège la société des personnes qu'on nous confie un temps. C'est ce que je dis toujours hein c'est un temps, c'est pas à perpétuité hein, même quand quelqu'un est condamné à perpétuité tôt ou tard on revoit la situation et on commue la peine à tant. Donc ça donne du sens aussi à... à ***réparer un peu l'acte commis*** *dans le sens où la personne a une peine à effectuer effectivement. Donc c'est nécessaire, c'est même indispensable. Donc on a pleinement conscience qu'on est utile à la société. Pour moi il peut pas y avoir de société moderne sans système carcéral adapté et juste. On fait partie du ministère de la Justice faut pas l'oublier! [Il insiste sur le mot "justice"] Donc* ***"justice" ça fait aussi penser que derrière y'a eu des victimes****, et j'ai toujours une pensée pour... même si notre premier cœur de métier c'est de s'occuper des personnes détenues donc des auteurs mais faut toujours avoir à l'esprit qu'y a des victimes, voilà. »*

Un officier au CD de Bapaume (ECD15)

> *permissive et que sais-je encore! C'est parce que du coup ça répond surtout à une volonté de la société d'être sécurisée. (...) Donc forcément la peur de l'autre fait que pour notre société on va être dans la construction de nouvelles prisons. »*[93]

La dangerosité potentielle de l'autre fait peur et la prison permettrait donc de répondre à cette peur et de l'apaiser. Néanmoins, le rôle sécuritaire de la prison n'est pas le seul qui s'adresse avant tout à la société puisque s'y ajoutent les fonctions de *rétribution* (*payer* sa dette, volonté de « justice ») et de *dissuasion* (« garde-fou ») que porte la prison :

> *« Après il faut dire aussi que c'est surtout aussi pour l'opinion publique de dire "t'as payé ta peine à la société". Voilà. Et puis c'est aussi un garde-fou pour que dehors tout le monde ait... voilà y ait quand même une certaine cohérence, tu peux pas faire tout et n'importe quoi »*[94]. ◄

Tourné vers l'extérieur, le dispositif carcéral s'adresse donc en grande partie à l'opinion publique ; c'est d'ailleurs cette extériorité essentielle qui garantit à la prison l'assurance de sa propre conservation, comme l'explique Antoinette Chauvenet : *« C'est bien parce que la mission première de la prison est extérieure à elle-même, ne prend son sens que pour l'extérieur, lui interdisant tout projet interne propre, qu'elle ne peut avoir d'autre production que celle de sa propre conservation. C'est dire aussi que sa situation de subordination est également liée à ce principe d'extériorité »*[95-96]

Pourtant, les fonctions de l'institution prison semblent aller bien au-delà de cette mission extériorisée quand il s'agit de la personne condamnée. « *Notre premier cœur de métier c'est de s'occuper des personnes détenues donc des auteurs »*[97]. Cette idée que, pendant le temps de l'incarcération, l'institution se fait en quelque sorte responsable de la personne détenue a été précisée par un membre de la direction au CD de Bapaume ; il synthétise cette fonction dans la notion d'« entretien ». Cette mission d'entretien est alors

[93] EMC2.

[94] ECD11.

[95] CHAUVENET A., *in* FAUGERON C., CHAUVENET A., CAMBESSIE Ph. (dir.), *Approches de la prison*, Bruxelles, De Boeck Université, 1996, p.50.

[96] Ces propos sont d'ailleurs à mettre en relation avec les éléments impressionnants de *décor* sécuritaire qui définissent l'architecture des établissements pénitentiaires (*Cf.* Partie 1, Chapitre 1, I).

[97] ECD15.

*« **Une des missions premières de la prison c'est aussi d'entretenir les personnes. D'entretenir finalement pour conserver l'état cognitif, psychologique et finalement...personnel de la personne de l'entrée à la sortie**. L'objectif de la prison par exemple, et du CD en particulier, si quelqu'un est rentré en détention et doit purger une peine de 10 ans, il faut que son état physique, sanitaire et psychologique soit le même qu'à l'entrée, voire qu'il soit amélioré! (...) Moi je reste en tout cas un fervent partisan que **la prison doit être, si on doit retenir un terme, dans le traitement** quoi. Euh... Je pense que voilà...on doit pas être dans...en tout cas la priorité doit pas être le côté punitif, ça on a dépassé ça je pense. Y'a une vocation première qui est et qui restera toujours d'écarter du groupe à un moment donné pour un temps donné un déviant, au sens large hein, pour protéger le groupe. (...) Par contre la fonction de l'institution prison doit être non pas du coup que cette personne à l'issue d'un temps donné réintègre le groupe, c'est pas pour moi ça la fonction c'est que durant ce temps-là on traite la personne, alors ça peut être même traitement au sens propre hein médical en fonction des pathologies somatiques ou psychiatriques, mais c'est aussi le traitement social de la personne avec ce qu'on disait tout à l'heure: si on peut le temps de l'incarcération lui apporter un bagage scolaire, lui apporter je sais pas moi lui trouver une formation...pas lui trouver lui permettre de faire une formation qui du coup débouche peut-être sur un attrait pour un métier et mettre en place un projet pour un métier, c'est quand même pour moi la fonction première.»*

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10)

*« Nous **notre mission première c'est la prévention de la récidive, et finalement la question de la réinsertion elle s'intègre là-dedans** avec un postulat de base qui dit qu'une fois que la personne elle est réinsérée en gros y'a moins de chance qu'elle récidive, ce qui les trois quart du temps est plutôt vrai. Pas forcément pour les AICS ou en tout cas c'est peut-être la catégorie pour laquelle c'est le moins vrai. Parce que vous avez des gens qui ont toujours été très bien insérés et qui pour autant un jour vont passer...enfin vont commettre une infraction à caractère sexuel, alors qu'ils ont un boulot, pas de problème d'alcoolisme, une maison, des enfants, enfin voilà la vie où vous vous dîtes a priori pas beaucoup de chance d'infraction. Enfin voilà nous on reste centré plus sur une mission de...prévention de la récidive, qui finalement est plus large que la question de la réinsertion et qui va passer à la fois par une réinsertion sociale, professionnelle, et à la fois par un travail par rapport aux faits, par rapport à la sexualité, aux pulsions...voilà à ce qui est interdit, ce qui est autorisé...stratégies d'évitement... Enfin donc voilà vraiment un travail par rapport au passage à l'acte et à comment éviter le passage à l'acte. Parce que tout n'est pas lié au contexte. Et alors enfin des fois c'est très contextualisé. Quelqu'un qui va passer à l'acte une fois un jour où enfin voilà il vient de perdre son boulot, il a picolé comme un trou enfin...voilà et là il passe à l'acte et puis y'avait rien d'autre sur sa fiche pénale et si ça se trouve y'aura plus rien d'autre après, où là on se dit effectivement peut-être que c'est la question de la réinsertion qu'il faut travailler et...enfin stricto sensu donc voilà réinsertion professionnelle, sociale, ... (...) Donc la question de la réinsertion elle est...j'ai envie de dire elle est... Je préfère parler de prévention de la récidive parce que la question de la réinsertion elle englobe pas tout je trouve. »*

La directrice du SPIP au CD de Bapaume (ECD12)

mise en parallèle avec un travail qui, selon la même personne interrogée, se rapproche du *traitement* de la personne pendant le temps de sa détention. ◄

Même si le mot n'est pas prononcé ici, l'idée de *traitement* se rapproche davantage du second objectif principal confié à l'administration pénitentiaire et aux prisons, celui de la réintégration du groupe après la détention, qu'on appelle la « réinsertion ». Mais qu'est-ce que la « réinsertion »? Comment les membres de l'administration pénitentiaire la définissent-elle ? Et comment cette mission est-elle perçue au quotidien par les personnes détenues ?

II.1.B. *« Nous notre mission première c'est la prévention de la récidive »*[98] : un dispositif « réinsérant » ?

La « réinsertion » est le mot qu'on associe généralement à la fonction de *réhabilitation* de la peine de prison, de *rééducation*. Pourtant, certaines personnes préfèrent ne pas parler de « réinsertion » mais plutôt de « préparation de la sortie », ou de « prévention de la récidive », notions qui engloberaient davantage de choses que celle de « réinsertion ». ◄

Mais qu'on la nomme « réinsertion », « prévention de la récidive » ou « préparation à la sortie », de quoi parle-t-on ?

> « *La réinsertion c'est retrouver sa place dans la société, non pas en gommant l'acte commis non plus parce que je pense que ça marque les gens et les vies, mais c'est **redonner à la personne le fait d'appartenir à la société comme tout un chacun** (...) donc ça passe par tout ce que font les gens selon l'âge que vous avez : une vie familiale normale, un travail ou une formation, peut-être sans emploi, aller faire ses courses comme tout le monde, etc.! (...) Une réinsertion c'est pas revenir mais c'est aussi avoir une vie qui ressemble à toutes celles et ceux et surtout bah respecter les règles collectives, ne plus les enfreindre à nouveau, tenir compte de l'expérience voilà et... donc respecter les lois tout simplement! »*[99]

[98] ECD12.

[99] ECD15.

« Ça reste quand même un milieu très fermé les établissements pénitentiaires! (...) C'est très sectorisé quoi. Donc ça ça favorise pas forcément la réinsertion mais c'est le modèle carcéral français enfin je pense pas qu'on puisse le changer comme ça quoi. Donc finalement la question "est-ce que ça réinsère?" Bah j'espère [elle rit] (...) Enfin malheureusement je pense qu'il faut accepter qu'il y ait des personnes qui souhaitent pas être réinsérées ou qui souhaitent pas changer et... que notre boulot c'est pas de forcer ceux-là à se réinsérer enfin... Notre boulot c'est d'accompagner ceux qui ont envie de changer. Et ceux qui sont dans l'ambivalence de les pousser à choisir la bonne voie. Malheureusement y'a une partie qui change pas, enfin voilà enfin c'est horrible de dire ça mais... mais je pense que c'est vrai. (...) Quand on est sur des personnes qui ont envie voilà de s'améliorer et de justement pas retomber là-dedans... donc là la peine peut avoir une fonction de réhabilitation, de rééducation, de réinsertion mais du coup c'est pour ces personnes-là qu'il faut pas que la peine soit trop longue je trouve. »

La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12)

« Faut pas qu'on tombe dans l'assistanat quoi dans la prison et je pense qu'on y est tombé dans l'assistanat quoi... Le mec il veut plus faire ses papiers, c'est à la CPIP de les faire, il veut pas téléphoner pour ça alors qu'il a le combiné téléphonique parce que c'est à la CPIP de le faire ou c'est à l'administration... "Non mon gars! Bouge-toi un peu! Fais tes papiers!" Y'en a qui le font hein attention! "Fais des démarches! Écris à l'extérieur t'auras des réponses! Fais voir que t'as écrit! Donne-nous tes courriers! Montre que tu te bouges pour faire quelque chose de ta vie" Mais là les mecs ils le font pas quoi! Y'en a ils le font pas, ils attendent et puis c'est toujours la faute des autres ils font rien pour eux: "ma CPIP elle branle rien, elle fout rien..." Non je leur dis "Arrêtez, arrêtez vos conneries! Dehors quand tu vas être libéré y'aura une CPIP qui va être derrière toi pour faire tes papiers?" "Bah non" "bah alors?" "Ouais mais c'est pas pareil!" "Bah si ce sera pareil! T'es en prison y'a des gens qui sont encore autour de toi, dehors y'aura personne autour de toi! Ça va peut-être être pire encore, ce serait encore plus là jungle qu'ici!" »

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

« Les centrales j'ai un peu l'impression que c'est comme un petit bunker on enferme les gens dedans et on les laisse là et on les oublie. On les oublie pendant des années et puis un jour on ouvre le dossier on se dit "Ah bah il va falloir le remettre dehors", il va falloir envisager une réadaptation entre guillemets par le biais d'un organisme ou d'une association à qui on va refiler le dossier et... puis voilà! (...)On m'avait expliqué que y'avait quand même un... je vais pas dire un épanouissement mais que vous étiez quand même un peu plus acteur de votre vie, vous pouviez travailler décemment, bouger... enfin vous voyez faire un programme de vie plus intéressant. Et ici c'est pas du tout le cas! Ici vous êtes totalement... encore plus infantilisé je trouve, parce que y'a rien... ou très peu du moins. Le travail y'en a pratiquement pas, le sport bon bah y'en a mais c'est très cloisonné, vous êtes très limité dans la quantité au niveau des personnes... Et puis je pense qu'ils ont pas compris. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

Parler de « réinsertion » c'est donc parler avant tout des éléments sur lesquels notre société fonde l'« insertion » d'un individu dans le groupe, et sur lesquels je reviendrai dans la suite de mon travail[100].

D'autre part, d'après les personnes interrogées, une possible « réinsertion » n'est envisageable que si la personne concernée en a la volonté et entre dans une dynamique qui peut l'en rapprocher. Dans ce cas-là, la fonction de l'institution serait d'accompagner la personne à choisir la « bonne » voie, celle de la « réinsertion ». Or, cette dynamique positive de la personne vers une volonté de « réinsertion » semble parfois difficile à mettre en place dans un système carcéral qui tend à l'infantilisation, à la prise en charge de tous les pans de la vie de la personne détenue, confrontant certains à un sentiment d'échec sous-tendu par l'idée qu'un « assistanat » s'instaure en détention, et qu'il n'est pas bénéfique pour la personne, ni pour son développement personnel, ni pour sa vie à la sortie[101]. ◄

De nombreuses personnes détenues pointent quant à elles du doigt la responsabilité de l'institution dans cette perte d'autonomie et d'initiative au quotidien, de même que dans les moyens proposés pour préparer effectivement une possible « réinsertion » :

> *« Il doit y avoir des prisons hein, je dis pas qu'il en faut pas! Je pense qu'y a des gens qui y ont leur place et au moment où on a fauté il est nécessaire de rendre des comptes. Mais je pense qu'à un moment donné faut se poser la question de l'utilité de la prison et du sens de la prison. Parce qu'on est toujours à dire "Ouais mais la prison doit avoir un sens pour réhabiliter les gens, pour les réinsérer, pour leur donner un sens..." pour dire de faire quelque chose une fois à l'extérieur, mais c'est pas le cas malheureusement hein! La réinsertion elle est totalement inexistante en prison. »*[102]

Dans ce cas, la « réinsertion » est entendue comme la mise à disposition de moyens par l'institution pour que les personnes puissent elles-mêmes s'en saisir en tant qu'acteurs de leur détention et de leur vie, de leur avenir. Le sentiment d'inexistence de ces moyens peut provoquer un sentiment d'abandon chez les personnes détenues pendant le temps de leur détention. ◄

[100] Partie 1, Chapitre1, IV.

[101] Pendant le temps de son incarcération, la personne est soumise à des règles de fonctionnement différentes de celles de l'extérieur, comme je le développerai dans la suite de mon travail (Partie 1, Chapitre 2).

[102] EMC5.

« Ça c'est un mot qui est sur le papier pour moi hein. C'est... Comme je te l'ai dit y'a pas de travail. Moi je fais un entretien une fois par an avec la CIP et oui on parle des activités que je fais, si j'ai un suivi médical, patati patata mais par exemple jamais n'est venu un CIP et m'a dit "bon dans ton cas qu'est-ce qu'on pourrait faire pour qu'à partir d'aujourd'hui bah tu commences déjà à faire je sais pas une formation ou certaines choses et comme ça tu commences pas de zéro", c'est avec moi et c'est général.»

Une femme détenue au CD de Bapaume (ECD6)

« Ah la réinsertion sociale! J'y ai jamais trop cru. Franchement... Je crois que c'est des mots pour faire... pas du politiquement correct mais du socialement correct. Je crois que la DAP, enfin je gouvernement, l'Etat français pour ses administrés "ah la réinsertion sociale! On fait ci, on fait là" [il souffle] Non, moi j'y crois pas de trop. J'y crois pas de trop. A moins que le détenu vraiment à sa sortie il soit bien encadré. Mais quand je parle de bien encadré... je parle vraiment par la structure familiale, qu'y ait encore on va dire les parents ou alors l'épouse et surtout une situation, un travail. Si le gars il a pas tout ça... parce que c'est pas le suivi addictologie, le suivi au SPIP, le truc qui vont... [Il souffle] le bracelet y'en a même qui l'enlèvent et puis qui s'en vont en Syrie, bon. [Il soupire] J'y crois pas de trop. »

Un gradé au CD de Bapaume (ECD13)

« Parce que je vous dis après vraiment le... en soi la réinsertion bah... elle se fait pas. Parce que déjà t'es pas réinsérable à leurs yeux... chose qui n'est pas dite non plus, c'est que t'es pas réinsérable à leurs yeux! T'as toujours un risque de récidive, de toute façon tout y est fait pour! Donc après la réinsertion en soi... c'est un beau mirage. C'est un mythe, voilà [il sourit]. C'est une utopie. Voilà le mot le définit exactement: c'est une utopie. Parce que tôt ou tard ton dossier il te rattrape. Peu importe ce que tu feras! T'auras beau être calme, être dehors depuis 10 piges! J'en ai connus dans cette situation-là... être dehors depuis 10 piges et qu'il se passe quelque chose aux alentours, mais qui c'est qu'on vient chercher directement? C'est lui! (...) Donc c'est bien le fait que ta dette n'est jamais payée et que ton dossier te suivra toute ta vie, et que la réinsertion est un mythe. (...) Vous voyez comment c'est beau? Comment on fait miroiter aux gens que... qu'en gros une fois que t'as payé ta dette à la société bah... la société n'a plus rien à te reprocher? Or dès que tu sors c'est le cheminement inverse, tout est fait à l'inverse. Au lieu d'être bien bah... t'es encore plus bas que terre. Au lieu de te faire avancer bah... non, on veut pas. On veut te faire ressentir que ce que t'as fait bah tu vas le payer et toute ta vie. Toute ta vie! T'es pas content bah y'a une corde, fais ce que t'as à faire, fonce dans le mur, saute dans le canal fais ce que tu veux mais... on te le fera ressentir toute ta vie »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

Ce constat d'échec de l'institution, ou en tout cas de scepticisme face à la réalité de la « réinsertion » se retrouve alors dans de nombreuses paroles. Désillusion ou utopie, la notion de « réinsertion » a fait ironiquement sourire une grande partie des personnes détenues interrogées –mais aussi des personnels pénitentiaires–, expliquant que, pour elles, il ne s'agit que d'un « mot » qui ne laisserait place à aucune réalité concrète. ◄

Certains personnels en viennent même à écarter la « réinsertion » de leur domaine de compétence :

> *« La garde. Ils ont été condamnés, ils ont une peine à faire, on doit éviter qu'ils s'évadent, voilà. (...) L'objectif de la prison c'est de les rendre un peu moins mauvais qu'ils ne l'ont été quoi. On fera pas de miracle hein! La réinsertion c'est... [Il souffle] j'ai presque envie de dire c'est pas notre domaine quoi. (...) Y'a une condamnation, nous notre objectif c'est qu'il fasse sa peine, en prison, et puis bah qu'il s'évade pas. Et puis après bah si derrière on arrive... [Il sourit] c'est utopique tout ça! À le cadrer, enfin le remettre sur les rails bah c'est bien hein! Je sais pas c'est...c'est assez compliqué comme question. Moi je me pose pas trop de questions à ce niveau-là.»*[103]

Cette défiance face à la réalité de la « réinsertion » est aussi fortement liée, chez les personnes détenues interrogées, à l'idée de l'étiquette ineffaçable dans laquelle elles se projettent enfermées toute leur vie par le regard des autres, ainsi que le doute persistant sur leur dangerosité potentielle et, avec elle, une possible récidive : « *les gens qui sont passés par la prison après on a une tache »*[104-105]. ◄

Ainsi, si la « réinsertion » doit nécessairement passer par une volonté de la personne détenue de « s'en sortir » et d'entrer dans une dynamique qui favoriserait sa réintégration du groupe, il ressort ici que la société elle-même a une responsabilité dans sa réalisation, ou ne serait-ce que dans la possibilité de sa concrétisation. La « réinsertion » ne peut ainsi exister que si la société en donne les moyens, en acceptant au moins la démarche et l'idée de la réintégration de l'individu. Si l'individu doit reprendre sa place, c'est aussi à la société de lui

[103] ECD8. Je reviendrai par ailleurs sur la définition par les membres du personnel de surveillance de leurs métiers, en soulevant la difficulté pour eux se positionner dans une identité professionnelle complexe (Partie 2, Chapitre 1, I.2).

[104] ECD6.

[105] Je reviendrai davantage sur cette notion d'étiquette dans la suite de mon travail en développant la notion de *disqualification sociale* (Partie 1, Chapitre 1, IV.4).

« Les prisons ce qu'on y met actuellement c'est très politique. Nos prisons actuellement sont très politiques. On n'y met pas les vrais problèmes de la société. ***Si on y mettait les vrais problèmes de notre société nos prisons seraient bien différentes****. Et puis* ***on a choisi une population****. C'est très politique la prison. C'est très capitaliste, c'est très libéral et c'est très politique. On capitalise par exemple le confort... Au grès de ce qui se passe à l'extérieur bah on a des politiques qui sont instaurées à l'intérieur par rapport à des populations... Par exemple nous on est à une époque où à Fresnes on a voulu réunir tous les terroristes ou ceux qui étaient pour des faits terroristes ensemble alors que finalement on part du principe que pour le petit délinquant on voulait pas faire ça. C'est rocambolesque! Tu veux pas le faire pour des petits délinquants, tu le fais pour le pire et finalement vous vous rendez compte que c'est la pire des erreurs. Bah je sais pas créer un Guantanamo, je sais pas si nous-même on avait préconisé comme un pays des droits de l'homme que c'était une bonne idée... Donc finalement c'est ça qu'on a créé et puis au final quand on se rend compte que c'est pas ça bah on a pris tendance à vouloir isoler les hommes. On se dit "bah on isole totalement". Parce qu'on est prêt maintenant à mettre un pourcentage de notre société, vu que c'est d'ordre maintenant politique et là économique, à mettre une partie de la population sur le côté. On est prêt maintenant. Moralement ils le sont. (...) Faudra bien qu'ils comprennent qu'on est passé nous dans une période où après le cadre où on tuait les hommes, le cadre pour moderniser on isole les hommes. Pour ordre financier. Si les comptes étaient dans le vert de la nation peut-être qu'on ferait autrement! C'est une histoire-là de budgets... ça devient très comme ça. C'est très économique. Finalement tout ramène à un moment dans nos sociétés modernes au côté financier. Et c'est ça qu'on ressent. Alors y'a pas de travail, si dehors y'en n'a pas on va dire aux détenus de ne pas se plaindre... Mais c'est quand même celui à qui on demande de se réinsérer, de faire un effort parce que c'est lui qui est dans l'erreur! Donc finalement le détenu y'a quelque chose qu'il réalise, selon les faits qui l'ont ramené en prison... Parce que l'enfermement, quel que soit le fait, le soir quand la porte elle se ferme la sensation et la douleur est la même. Donc finalement le réaliser c'est réaliser quelque chose qui dépasse certaines notions de ce qu'est l'enfermement. Quand on vous dit "Oui mais il a pris une petite peine de 6 mois", moi je considère qu'un jour en prison... ça a pas de prix la valeur d'un jour d'un homme! »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC4)

« Après c'est ce que je dis tout le temps hein ce sont des structures, des services qui coûtent de l'argent à l'Etat. L'Etat mettra pas d'argent là-dedans! Ça ça a toujours été comme ça. Ça rapporte pas donc... donc voilà. Là ils commencent à se rendre compte parce que y'a plein de problèmes qui arrivent aussi, des problèmes de société qui arrivent... la radicalisation... enfin voilà quoi... Si le gamin qui rentre pour un vol et qui sort c'est devenu un loup quoi... Donc y'a plein de choses aussi à être vigilent parce que la prison elle crée aussi ce phénomène quoi donc... donc voilà. [Il soupire] On n'est pas dans les normes européennes... L'encellulement individuel on n'est pas près de le voir... On préfère payer des amendes, c'est mieux! Mais globalement c'est pas suffisant quoi! C'est pas suffisant. Ne serait-ce que regarde la surpopulation pénale! Voilà y'a beaucoup beaucoup beaucoup de... Bon on parle de construction d'établissements pénitentiaires, bah oui il est temps! Parce que après... Quoique les personnes ont fait hein, c'est pas des chiens quoi! On les prive de leur liberté... La sanction c'est la privation de liberté, point. Je veux dire là ils sont privés de liberté, ils peuvent pas voir leur famille, ils peuvent pas faire ce qu'ils veulent. C'est déjà bien sanctionné quoi. Si en plus faut qu'ils vivent dans des conditions bestiales c'est pas possible quoi. Sur... Voilà c'est sur la forme que ça me pose problème quoi. »

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC1)

redonner la possibilité de le faire. C'est d'ailleurs l'une des raisons du scepticisme de nombreuses personnes à l'égard de la réalité de la « réinsertion ». Lorsqu'on croit d'avance qu'aucune véritable « réinsertion » n'est possible et que la société dans laquelle on est censé retourner après des années d'incarcération ne veut pas de soi, comment entrer réellement dans un cheminement propice à cette réintégration, à cette « réinsertion » ?

II.1.C. Un dispositif politique : *« Les prisons ce qu'on y met actuellement c'est très politique »*[106]

Comme évoqué précédemment, les logiques politiques génèrent des évolutions différentes pour les prisons en fonction des moyens investis dans telle ou telle de ses fonctions (sécurité ou « réinsertion »). La prison serait en cela un dispositif profondément politique. Ainsi, les politiques de ces dernières années sont surtout passées par la construction de nouvelles prisons, dans l'essai de nouveaux « quartiers » spécifiques, comme ceux réservés aux personnes détenues dites « radicalisées », avant parfois de revenir en arrière et de changer de stratégie d'enfermement. Les logiques politiques influent donc fortement sur la manière d'enfermer, les profils des personnes incarcérées ainsi que la « gestion » des personnes pendant leur incarcération. ◄

De même, concernant l'objectif de « réinsertion » des prisons, il ressort de nombreuses paroles recueillies que son échec est en grande partie dû au manque de moyens investis dans ce pan de la logique carcérale. ◄ Ce non-investissement dans des moyens qui permettraient, à long terme, une véritable « réinsertion », est en partie dû, selon un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil, à un manque de vision à long terme : *« La société ne veut pas reconnaître les défauts à l'intérieur des prisons parce qu'elle reste dans une vision à court terme et non à long terme. Il faudrait changer complètement le système »*[107]. Et ce manque de vision à long terme a pour conséquence que la « réinsertion » se fait aujourd'hui dans l'urgence, sans régler des problèmes de fond :

[106] EMC4.

[107] EMC22.

« C'est un commerce la prison maintenant! Et nous on est la marchandise! A juste titre à un moment donné parce qu'on a fait le con mais à un moment donné on devient trop une marchandise, on n'est plus des humains on est des marchandises hein, que ce soit pour les cantines, que ce soit les facturations de repas, que ce soit... tout tout tout, les sociétés privées se gavent. Eurest il est pas malheureux hein! Bouygues non plus hein! (...) C'est devenu un business hein la prison en France. (...) C'est devenu du pognon hein c'est une source de pognon ici en France. De toute façon à partir du moment où des sociétés privées investissent, des grands groupes comme Bouygues, Eiffage ou des trucs comme ça investissent dans une prison c'est qu'y a des intérêts hein! C'est qu'y a du pognon! Et donc par conséquent... pourquoi on va lâcher les détenus? C'est quand même nous le fonds de commerce quelque part! Si on n'est pas là... ça tourne pas hein! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

« Et c'est là où finalement les valeurs humaines on les a réduites à des valeurs économiques, donc la liberté et l'enfermement à une valeur économique. Une société qui voit l'enfermement que aussi d'un ordre économique plus qu'une valeur humaine... Si vous la voyez que d'une valeur humaine, comment pouvons-nous dire que les faits criminels soient moins sanctionnés qu'ils devraient l'être que les faits délictuels? Y'a un côté qui est cupide. Est-ce que la société moderne doit être une société qui s'occupe que du cupide et moins de l'homme et du criminel et laisse le délictuel à des fins politiques ou s'occupent du fond et cassent les tabous pour être quelque chose de demain? (...) Une société de demain et qui est quasiment présente comme ça c'est très libéral et capitaliste que nous avons. Faut espérer que pour le futur ça soit très pensé sur le fond, très humain et rester toujours sur le fait que sanction il y aura, donc enfermement il y aura... mais de quelle façon voyons-nous les choses quand enfermement il y a? »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC4)

« Aujourd'hui en France de toute manière dès que vous émettez une idée, aujourd'hui vous avez un groupe qui émet une idée vous avez un autre groupe qui est contre, quel que soit le sujet! Quel que soit le sujet! On n'est plus capable d'avancer... je dirais en cohérence nationale! C'est des jeux de groupes, voilà. Et donc je dirais sur le long terme rien de bon ne peut en sortir parce que y'a jamais de consensus, on essaye en permanence de briser... et de briser le consensus social. »

Un membre de la direction au CP de Vendin-le-Vieil (EMC6)

« Et ici quand vous leur demandez des SPIP ou des trucs comme ça vous leur dîtes "Oui mais bon est-ce qu'il est possible d'avoir des adresses d'associations, d'organismes ou..." à chaque fois ils sont toujours dans le... bah "c'est trop tôt". C'est trop tôt, c'est trop tôt, c'est trop tôt, quand vous serez à 6 mois un an de votre libération conditionnelle à ce moment-là on envisagera des prises de contact avec des associations et tout. Mais ça reste toujours de l'accueil d'urgence! Ça reste des trucs très... c'est un pansement sur une jambe de bois quoi je veux dire c'est... c'est du palliatif, c'est de l'urgence, un peu comme vous avez à l'extérieur Emmaüs, trucs sociaux là, 115 etc. etc. Concrètement les projets ne sont pas... ne sont pas solides. Et c'est compliqué hein. C'est compliqué! Je pense que les politiques... ils veulent pas entendre parler de ça. Concrètement y'a pas de budgets qui sont alloués à la réinsertion. Alors c'est bien beau de nous mettre des machines flambant neuves pour le sport, pour le cardio, pour... la salle de boxe, etc. et tout mais à côté de ça c'est pas ça qui va faire que demain vous allez vous réinsérer... », explique un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5).

L'idée que les politiques pénales et pénitentiaires sont directement liées à des questions budgétaires, et donc à des logiques économiques et financières, est partagée par un grand nombre de personnes détenues. Certaines vont même plus loin, affirmant que *« finalement les valeurs humaines on les a réduites à des valeurs économiques, donc la liberté et l'enfermement à une valeur économique »*[108]. ◄

A ces logiques économiques et à la question des moyens mis (ou pas) dans la « réinsertion », s'ajoute l'inertie de l'administration pénitentiaire, liée à un fonctionnement national défaillant en termes de consensus politique ; un manque de cohérence nationale empêcherait ainsi un réel questionnement de fond sur les questions pénales et carcérales. ◄

De fait, chaque nouveau gouvernement participe à l'évolution des prisons, même si la décision prise sera peut-être de courte durée : *« Chaque ministre de la Justice va faire quelque chose de différent, bien ou mal peu importe, mais il fera toujours quelque chose pour marquer son passage, qui sera défait par le prochain ou...voilà »*[109]. Les prisons sont donc

[108] EMC4.

[109] ECD7.

soumises, comme bien d'autres institutions, à une mouvance politique forte qui ne tend pas à la mise en place d'un projet cohérent sur le long terme :

> *« On est des laboratoires en fait. C'est un peu ce qu'on peut reprocher quoi... On fait et puis après on voit comment ça se passe. Enfin il faudrait je pense un projet plus global... Enfin je sais pas si je suis clair dans ce que je dis, un projet plus global dans l'évolution de la pénitentiaire en tout cas quoi. Et puis une fois qu'on a posé les jalons bah il faut s'y tenir. »*[110]

De plus, l'influence de l'opinion publique sur les décisions prises, et donc la responsabilité de la société dans l'impulsion des politiques carcérales est aussi un élément fortement relevé par certaines personnes, exprimant une certaine défiance ressentie envers la société et sa responsabilité dans la réalité des prisons et le désinvestissement de la Justice dans l'objectif de « réinsertion » officiellement attribué à la prison : *« on est en ce moment dans une tolérance zéro et les médias jouent aussi un rôle important en cas de récidive sous conditionnelle (...) on n'a pas le droit à l'échec, tout doit réussir »*[111]. ◄

De même, certains membres du personnel pénitentiaire prennent à partie les décisionnaires, politiques ou administratifs, qui *font* les prisons et les dirigent à distance alors qu'ils ne savent rien de la réalité quotidienne des établissements pénitentiaires :

> *« On n'est pas écoutés, c'est des gens qui sont au-dessus ou des énarques qui pensent que... Des gens qui ont peut-être jamais mis les pieds dans une prison! Qui ont jamais été surveillants! Qui ont jamais voilà quoi... Ils savent pas ce que c'est qu'une prison, ils savent pas ce que c'est de gérer une population pénale jeune, vieille euh... qui est là pour des affaires on va dire de mœurs, qui est pas là pour des affaires de mœurs, qui est là pour trafic de drogue, des caïds, des pas des caïds... Ils savent pas ce que c'est quoi! (...) Faut... écouter un peu les gens qui sont sur le terrain, que ça soit chez nous ou dans d'autres administrations et vous verrez que... Y'a beaucoup de choses qui seront à jeter c'est sûr et certain mais je pense que y'a beaucoup de surveillants qui*

[110] EMC7.

[111] Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD19).

« C'est...finalement c'est la populace qui dirige, c'est la populace via les médias qui dirige tout, qui dirige les politiques, qui ne font que ce que la populace veut entendre. Et je fais exprès de dire "populace" parce que c'est la même populace qui assistait aux exécutions capitales sous la première République quoi. Tu vois on est vraiment dans cet état d'esprit là. Alors que normalement la vocation de la Justice ça devrait...ça devrait être de considérer le détenu comme ayant effectivement enfreint la loi mais quelqu'un de potentiellement récupérable pour la société pour lui faire la peine je dirais la plus utile, la plus courte et la plus utile possible jusqu'au moment où effectivement il est dans les conditions pour reprendre une activité saine. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

*« On est parti sur des bonnes choses d'un côté, je trouve qu'on a régressé sur d'autres mais bon... Le but c'est d'avancer. C'est comme nos logiciels tu vois c'est un truc tout con mais ça a pas été fait par des personnes de la pénitentiaire et ça merde. Alors qu'avant on avait deux logiciels, évidemment on en avait deux à la place d'un, mais ils étaient très complémentaires et ça merdait pas. Donc tu vois c'est voilà c'est ça c'est quelque part encore une fois on a mis des moyens dans quelque chose qui n'apporte pas et qui a... On a de la ressource hein faut pas croire dans la pénitentiaire on a des ressources incroyables, parce que justement toutes les personnalités qu'on peut avoir au sein de nos détentions, je parle en personnels pénitentiaire hein, on peut les utiliser vraiment à...**on pourrait utiliser plus leurs compétences et leurs connaissances mais on le fait pas**. On préfère voilà. Et on perd justement du...bah la base quoi, l'essence même et de bases solides et on part sur des trucs un peu bancaux quoi. (...) Voilà après du moment où on arrive, je pense que voilà il faut une certaine cohérence et il faut...je dirais que c'est même pas au sein des établissements où il faut qu'on ait cette cohérence, c'est aussi au sein même du ministère de la Justice, c'est-à-dire que ça part du magistrat à celui qui fait exécuter la peine et qui surveille la peine, donc à nous. Que là **on a les magistrats qui sont très hauts** et qui sont, je vais pas dire très imbus de leurs personnes **mais qui de la base connaissent pas grand-chose**, donc eux ça les dérange pas de mettre sur un papier "bon pour écrou, mandat de dépôt maison d'arrêt de Tataouine" pof voilà attention y'a pas de cohérence. Pourquoi on va mettre un mec on va lui mettre un mandat de dépôt à quatre jours et au bout de quatre jours il va être libéré? Ou il va être sous contrôle judiciaire en attendant son passage. Donc c'est pour ça je pense que y'a une refonte vraiment complète à faire au niveau de la Justice. »*

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

doivent avoir de bonnes idées pour faire évoluer les choses. Mais bon... ça intéresse pas. »[112] ◄

Est exprimé ici le sentiment d'un manque de reconnaissance des personnels pénitentiaires dans leur métier, mais aussi dans leur capacité à proposer des initiatives, à contribuer à la pensée de la prison et aux changements qui pourraient y être apportés. Leur reconnaître un *savoir* dans le domaine décisionnel ou en tout cas dans la possibilité d'apporter leur pierre à l'édifice, au regard de leurs connaissances et de leurs expériences du terrain, permettrait de faire avancer les choses et de ne pas laisser les prisons dans une bulle théorique et politiquement investie par des logiques éloignées de la réalité[113]. C'est aussi ce que Christian Carlier souligne en relevant que *« l'histoire enseigne aussi que les seules réformes pénitentiaires qui n'eussent pas été que formelles ont été accomplies par des hommes qui avaient eu à connaître de la prison d'une manière ou d'une autre. Comme le disait Victor Hugo : « il n'est pas mauvais que ceux qui font les prisons en tâtent !» »*, avant de conclure : *« Puissent s'en inspirer nos réformateurs pénitentiaires de demain, la tête s'ils veulent dans les étoiles, mais les pieds ancrés dans la réalité du sol carcéral »*[114].

La prison est donc le théâtre de logiques politiques et économiques qui la modèlent selon le contexte national et international. Mais ces mêmes logiques seraient issues d'un *« état d'esprit général »*[115], qui tendrait à ne pas s'engager dans un véritable changement à l'égard des prisons et de la manière de punir ou d'enfermer dans notre pays. Volonté, peut-être inconsciente, mais qui rejoint ce qui a été développé précédemment dans ce travail, à savoir l'invisibilité des prisons et la déresponsabilisation collective autour des questions carcérales :

« On pourra rarement faire changer les choses [il soupire], parce qu'il faut que ce soit un engrenage qui se mette en route. Mais le problème c'est qu'il faut avoir la force de pouvoir le lancer l'engrenage, et là il faut avoir du monde derrière. Et le monde...

[112] ECD14.

[113] Je reviendrai sur l'idée d'un « gouffre » entre les personnels de terrain et les décisionnaires des prisons dans la suite de mon travail en développant les rapports qui s'établissent au quotidien entre les agents de surveillance et les directions des établissements (Partie 2, Chapitre 1, II.2).

[114] CARLIER Ch. *Op. cit.,* p. 32.

[115] EMC6.

« Aujourd'hui... c'est pas dans les maisons centrales ça... mais ce qui se développe vous en avez entendu parler dans les CD ou dans les maisons d'arrêt c'est ce qui vient d'Espagne y'a des modules respect, qu'on appelle les modules "respeto" en Espagne. Simplement en Espagne l'état d'esprit est différent! Les prisons espagnoles sont vécues autrement, pour deux raisons. C'est que d'une part y'a une opinion publique qui à un moment donné voulait, souhaitait des prisons notamment face à tous les attentats terroristes qui avaient été faits à l'époque par l'ETA, et en même temps vous aviez toute une part de parlementaires espagnols qui eux-mêmes avaient goûté de la prison à l'époque de Franco, donc ils savaient de quoi on parlait! Donc à la fois y'a une opinion publique qui a besoin de prisons, vous avez en face des parlementaires qui savent ce que c'est la prison, qui savent relativiser et mettre en place les régimes qui vont bien, eh bah ça donne quelque chose de différent! (...) Aujourd'hui encore en France quand on parle... comment ne serait-ce qu'un détenu homme qu'il puisse voir sur la fenêtre d'une cellule de détenue femme enfin on crie presque au scandale! Mais comment! Mais que va-t-il se passer? Comme si vous et moi on ne pouvait pas se côtoyer au quotidien quoi, enfin... Mais ça c'est un état d'esprit général. Et je pense qu'on n'est pas près d'évoluer actuellement. Avec en plus aujourd'hui cette notion de détenus radicalisés, de détenus terroristes en prison je pense que au lieu de s'assouplir, au lieu de... je dirais pas de s'humaniser mais... au lieu de s'ouvrir, de souffler, de respirer, de donner de la respiration à la population pénale, je pense qu'on va entrer dans un certain nombre d'années où les choses vont se durcir et pas forcément s'améliorer »

Un membre de la direction au CP de Vendin-le-Vieil (EMC6)

Tout le monde a envie de cacher la détention de la prison... Du moment où on entend pénitentiaire... "Je m'en fous, ils ont eu ce qu'ils méritent", voilà ce qu'on entend. »[116]

Cet engrenage réformateur qui permettrait un véritable questionnement et une mise en place de politiques et de logiques carcérales différentes semble donc, d'après les personnes interrogées, difficile à imaginer pour l'instant en France. Pourtant, le système français semble regarder régulièrement vers ses pays voisins afin de s'inspirer de leurs systèmes pénitentiaires. C'est le cas notamment de l'Espagne, pays souvent cité en modèle par les personnes interrogées, et dont le principe des « modules respect » (*módulos de respeto*) tente d'être adapté dans certains établissements pénitentiaires français[117]. ◄

[116] EMC16.

[117] Je reviendrai plus en détail sur les « modules de respect » en Espagne et sur la tentative de mise en place d'un système similaire au CD de Bapaume dans la suite de mon travail (Partie 1, Chapitre 1, III.2.).

II.2. Détour par l'Espagne : principes de la peine et *traitement* pénitentiaire

II.2.A. Principes et régimes de détention

Au 1er janvier 2018, 59121 personnes étaient détenues en Espagne (parmi lesquelles environ 7% de femmes), soit un taux d'incarcération comparable à celui de la France. A la différence de la France, les prisons espagnoles et l'administration pénitentiaire sont rattachées au ministère de l'Intérieur. En 1978, l'Espagne sort du régime dictatorial franquiste et entame sa transition démocratique ; elle amorce alors une dynamique de réforme globale de la société et des institutions espagnoles, et la réforme des prisons fait partie de ces nouveaux impératifs démocratiques. Il s'agit de reconstruire un système carcéral en accord avec l'avènement de l'« État social, de droit et démocratique » découlant de la nouvelle constitution de 1978. Symbole du changement, la loi pénitentiaire du 26 septembre 1979 est la première loi organique votée par le nouveau régime politique. Elle redéfinit les finalités primordiales de la prison autour des objectifs de réhabilitation et de « rééducation » sociale des personnes incarcérées et reconnaît aux personnes détenues de nouveaux droits[118].

Les principes de la privation de liberté sont explicitement présentés dans la Constitution espagnole de 1978 (Titre 1, chapitre 2, article 25.2) : *« Les peines de privation de liberté et les mesures de sécurité seront orientées vers la rééducation et la réinsertion sociale »*[119]. Ces principes sont par ailleurs proclamés par la Loi Organique Générale Pénitentiaire de 1979, Article 1 : les institutions pénitentiaires ont pour objectif principal *« la rééducation et la réinsertion sociale des personnes condamnées à des peines et des mesures pénales privatives de liberté, ainsi que la rétention et la garde »*, ajoutant que ces mêmes institutions doivent mener *« un travail d'assistance et d'aide pour les personnes détenues et les personnes libérées [autrement dit en liberté conditionnelle] »*[120]. La loi pénitentiaire est par

[118] ICARD V., « Qu'est-ce qu'une prison modèle ? L'exemple des « centres-types » espagnols », *Métropolitiques*, 21 décembre 2017. [En ligne] http://www.metropolitiques.eu/Qu-est-ce-qu-uneprison-modele-L-exemple-des-centres-types-espagnols.html

[119] *"Las penas privativas de libertad y las medidas de seguridad estarán orientadas hacia la reeducación y reinserción social ".* Constitución española, Titulo 1, Capitulo 2, Articulo 25.2.

[120] *"Las Instituciones penitenciarias reguladas en la presente Ley tienen como fin primordial la reeducación y la reinserción social de los sentenciados a penas y medidas penales privativas de libertad, así como la retención y*

ailleurs accompagnée d'un Règlement pénitentiaire approuvé par décret royal (190/1996) et renforcée par un Code pénal promulgué en 1995.

Les principes de la peine de privation de liberté sont donc là aussi plutôt contradictoires avec le moyen employé qu'est l'enfermement, l'objectif étant de faire en sorte que les personnes détenues acquièrent un sentiment de responsabilité dans un environnement où les activités humaines les plus simples sont réglementées et contrôlées. De cette manière, il s'agit de *« combiner les fins de rétribution et de réhabilitation, par la privation de liberté et le traitement individualisé, pour obtenir un changement dans le comportement antisocial »* comme le soulève A. Rodríguez Núñez[121] ; autrement dit il s'agit, comme en France, de vouloir « réinsérer » une personne dans la société par le biais des contraintes propres à l'enfermement.

En Espagne, la construction, l'organisation et le fonctionnement des établissements pénitentiaires s'établissent selon différents régimes de détention et degrés de « traitement » (*tratamiento*) sur lesquels se base le système pénitentiaire espagnol. La classification par « degrés » (*grados*) a été pensée dans une logique d'individualisation de la peine et du « traitement » des personnes en lien avec les objectifs de rééducation et de réinsertion sociale. L'article 72.1 de la Loi organique générale pénitentiaire indique que *« les peines privatives de liberté s'exécuteront selon le système d'individualisation scientifique, composé de degrés, dont le dernier degré correspondra à la liberté conditionnelle »* ; il précise que *« les deuxièmes et troisièmes degrés s'exécuteront respectivement dans un établissement de régime ordinaire et de régime ouvert. Les personnes classifiées en premier degré seront destinées aux établissement de régime fermé »*. Autrement dit, le troisième degré correspond à un « régime ouvert », de liberté ou de semi-liberté, en application d'une décision de mise en liberté conditionnelle. Le second degré correspond quant à lui au « régime ordinaire », qui est défini comme un régime où *« les principes de sécurité, d'ordre et de discipline auront leur raison d'être et leur limite dans la réussite d'une cohabitation*

---

custodia de detenidos, presos y penados. Igualmente tienen a su cargo una labor asistencial y de ayuda para internos y liberados.", Ley Orgánica General Penitenciaria, Articulo 1.

[121] RODRÍGUEZ NÚÑEZ, A., "Prisión y derecho a la educación", en Anuario de la Escuela de Práctica Jurídica, [En ligne] n° 1, 2006 Disponible sur: http://www2.uned.es/escuela-practica-juridica/Nueva_carpeta/AEPJ%201%20Alicia%20Rodriguez.pdf , p. 1: *"combinar los fines de retribución y rehabilitación, a través de la privación de libertad y del tratamiento individualizado para conseguir un cambio del comportamiento antisocial"*

« Quand un détenu est incarcéré, il passe 24h dans le département des arrivants jusqu'à ce qu'il soit évalué par le médecin, par l'éducateur et par la travailleuse sociale. A partir des informations qu'ils obtiennent pendant leur audition on fait une analyse de la personne en fonction de ses caractéristiques pénales, pénitentiaires et personnelles et on l'affecte à un département concret où se trouvent des détenus qui ont des caractéristiques similaires.Par exemple un détenu primaire on le met dans un quartier où il y a des détenus primaires ; si une personne est mineure, on la considère comme mineure jusqu'à 21 ans, on la sépare du reste des détenus ; si c'est un homme ou une femme, si c'est un prévenu ou un condamné... Il y a une série de caractéristiques qui nous aident à affecter un détenu dans un quartier ou dans un autre pour qu'il ait le profil le plus semblable possible au reste de ses codétenus. Les deux premiers mois constituent une sorte de période d'observation pendant laquelle les professionnels qui travaillent dans ce quartier observent, voient comment il se comporte, si ses caractéristiques correspondent vraiment à ce quartier, sinon il est affecté à un meilleur quartier ou à un pire, et deux mois après on fait sa classification initiale, qui est le moment où on décide de ce qu'on va faire avec cette personne. Si cette personne peut exécuter sa peine dans un régime de semi-liberté ou pas, ou s'il doit l'exécuter dans un régime de détention pour le moment. Ceux qu'on voit en capacité de l'être sont affectés au CIS, le Centre d'Insertion Sociale de Granada [équivalent à un centre de semi-liberté en France], et à partir de là ils ne dépendent plus de nous, parce que le CIS est une structure indépendante de la prison. On perd un peu leur piste une fois qu'ils sont au CIS, sauf s'il y a un problème et qu'il est affecté à un grade inférieur et de nouveau mis en détention. Ceux qui ne montrent pas encore cette capacité à vivre dans un régime de troisième degré sont affectés en deuxième degré, en régime de détention de vie ordinaire et à ce moment-là on définit un programme spécifique de traitement pour chaque détenu où on voit les carences que cette personne peut avoir et ce qu'elle devrait faire pendant le temps de sa détention. »

La sous-directrice du Traitement au CP d'Albolote (ECP3)

Traduit de l'espagnol: Voir ANNEXE COMPLEMENTAIRE.

ordonnée »[122]. Le régime ordinaire permet aux personnes d'accéder tout au long de la journée (sauf pause de midi) aux espaces collectifs de leur quartier d'hébergement (« module »). A l'intérieur de ce régime, la séparation entre les personnes détenues se fait en fonction du sexe, de l'âge, des antécédents et de l'état physique ou mental ; elle se fait également en fonction des nécessités de « traitement », des programmes d'intervention mis en place dans chaque établissement et des conditions générales de ce dernier. En régime ordinaire, *« le travail et la formation sont considérés comme des activités de base dans la vie du centre »*[123]. Enfin, le premier degré correspond au « régime fermé », autrement dit le régime le plus sécuritaire des trois. Il est présenté par le ministère de l'Intérieur comme un régime *« exceptionnel »* qui ne doit être appliqué que lorsque les personnes présentent « *une dangerosité extrême »* ou une *« inadaptation grave et manifeste au régime ordinaire »*. Ce régime de détention peut soit être appliqué dans des établissements spécifiques, soit à l'intérieur de quartiers dédiés au sein d'un centre pénitentiaire[124].

Lors de leur affectation initiale, les personnes peuvent être mises soit en régime ordinaire soit en régime fermé. La longueur de la peine et la dangerosité ne sont pas les seuls critères de classification et d'affectation des personnes détenues. ◄

Le suivi et la participation au « traitement » est également un critère important dans la possible réaffectation des personnes détenues vers un degré inférieur ou supérieur de sécurité. La classification par degrés est ainsi flexible et peut permettre une progression ou une régression individuelle selon l'évolution de la personne pendant le temps de sa détention.

[122]Site internet du ministère de l'Intérieur espagnol : http://www.institucionpenitenciaria.es/web/portal/laVidaEnPrision/regimenes/ordinario.html

[123] *Ibid*.

[124] *Ibid :* http://www.institucionpenitenciaria.es/web/portal/laVidaEnPrision/regimenes/cerrado.html

« C'est à ce moment-là qu'ils se sont rendus compte qu'il fallait changer quelque chose, qu'il se passait quelque chose, qu'il n'y avait pas en prison une ambiance apaisée et que pour régler ces problèmes internes il fallait faire quelque chose. C'est à partir de ce moment-là qu'ils ont commencé à expérimenter, même si aujourd'hui encore on est un peu dans l'essai-erreur mais on a beaucoup avancé et je crois qu'on continuera à avancer et à introduire de plus en plus de choses, des activités de manière à ce que les détenus s'apaisent un peu et qu'ils aient des choses à faire... »

La sous-directrice du Traitement au CP d'Albolote (ECP3)

Traduit de l'espagnol : Voir ANNEXE COMPLEMENTAIRE.

II.2.B. Le *traitement* : gage de « réinsertion » ?

La « resocialisation » et la « rééducation » mises en avant dans les principes de l'administration pénitentiaire espagnole ont pour instrument et méthode ce qu'on appelle le « traitement » (*tratamiento*). Si le « traitement » fait aujourd'hui partie intégrante des principes et des méthodes des prisons espagnoles, son apparition s'est pourtant faite dans un climat de tensions et en réaction à une vague de mutineries que de nombreux établissements pénitentiaires ont connue à la fin des années 1970 et dans les années 1980. ◄

Le choix du mot « traitement » n'a pas été exempt de critique, comme l'explique notamment B. Mapelli Cafarena : en raison de ses *« connotations dévalorisantes qui ont une signification énorme. Le délinquant apparaît comme un élément négatif et dysfonctionnel pour le système social et le traitement est le creuset qui produit le miracle de la réadaptation »*[125]. En effet, le terme « traitement » semble indiquer que le détenu est un malade que l'administration entend soigner par la prison. D'ailleurs, le dictionnaire de référence de la langue castillane, la Real Academia Española, définit le traitement comme *« l'ensemble des moyens employés pour soigner ou soulager une maladie »*[126] , ce qui confirme, pour R.M. Gallardo Garcia, l'évidence d'une connotation négative et suppose que le détenu est une sorte de patient et les membres de l'administration pénitentiaire des personnels sanitaires: *« De la même manière, on pourrait penser que le système pénitentiaire se base sur l'anormalité du délinquant, concept alors déjà obsolète en criminologie »*, explique-t-elle[127].

Au-delà du terme employé, le contenu et le sens mis derrière l'idée de « traitement » ont eux aussi fait l'objet de débats, du fait de l'interprétation immense qu'il rend possible. S'il est désigné comme l'une des tâches centrales des établissements pénitentiaires espagnols, les textes ne donnent que peu de précisions quant à ce qu'il est concrètement. Selon la Loi organique générale pénitentiaire, le traitement tend à *« faire du détenu une personne*

[125] MAPELLI CAFFARENA, B., *Lecciones de Derecho Penitenciario*, Ice, Madrid, 1983, p. 141, cité par GALLARDO GARCÍA R.M., "Los programas y actividades del tratamiento penitenciario: la necesaria adaptación de la norma", in *Anuario da Facultade de Dereito da Universidade da Coruña*, [En ligne], Vol. 20, 2016. Disponible sur: http://revistas.udc.es/index.php/afd/article/view/afdudc.2016.20.0.1918 , p.143.

[126] *"Conjunto de medios que se emplean para curar o aliviar una enfermedad"*

[127] *Ibid*.

« En fait c'est tout ce qui permet à la personne d'améliorer sa qualité de vie et de grandir en tant que personne à l'intérieur de la prison, dans tous les sens du terme. C'est-à-dire que c'est un mot si vaste que n'importe quelle chose... la simple projection d'un film, c'est du traitement. La lecture publique d'un livre, c'est du traitement. Le fait de réaliser une peinture murale dans la cour avec d'autres personnes, c'est du traitement. Toute chose qui soit une occupation positive pour le détenu ou simplement une occupation, parce que parfois aller à l'école ça ne les motive pas beaucoup, mais ils doivent le faire. Chacune de ces choses, c'est du traitement. A condition que ça ait une incidence sur l'occupation positive du détenu et sur l'amélioration de sa qualité de vie et de son développement personnel. Autrement dit, n'importe quelle chose qui fasse que les détenus se réalisent, qu'ils soient occupés surtout parce qu'il ne faut pas oublier qu'une partie essentielle du traitement consiste à donner une occupation positive aux détenus et à éviter qu'ils ne soient inoccupés dans la mesure du possible, parce que l'oisiveté en prison c'est mauvais parce que ce sont beaucoup d'heures et une personne oisive, sans motivation et qui s'ennuie eh bien ici ça ne lui apporte rien de bon pour elle ça crée des dépressions, des angoisses, etc.»

La sous-directrice du Traitement au CP d'Albolote (ECP3)

Traduit de l'espagnol: Voir ANNEXE COMPLEMENTAIRE.

« Cette anxiété, ce mal-être que produit la réclusion disons qu'ils pourraient les canaliser à travers ces choses-là. Et aussi voir un peu de lumière, parce qu'il ne faut pas oublier que le traitement finalement c'est ce qui leur donne à eux un peu de lumière. De la lumière dans le sens de sentir qu'ils peuvent sortir un jour à l'extérieur, même si c'est que quelques heures et accompagnés par un personnel de l'institution, de sentir qu'ils peuvent faire des choses utiles, qu'ils peuvent découvrir une capacité qu'ils n'avaient pas, qu'ils peuvent se surpasser, parce qu'ils peuvent sortir avec un diplôme en plomberie alors qu'ils n'auraient jamais eu un titre professionnel à l'extérieur, ou sentir que s'ils font toutes ces choses que le traitement leur propose, s'ils se soumettent à un suivi en addictologie, qu'ils vont sortir plus vite. Et ils savent aussi que le traitement c'est la seule voie pour ça. En plus de leur apporter un bénéfice ici au niveau de leur qualité de vie au quotidien, ils savent aussi que c'est la voie la plus directe pour accéder à l'extérieur. »

La sous-directrice du Traitement au CP d'Albolote (ECP3)

Traduit de l'espagnol: Voir ANNEXE COMPLEMENTAIRE.

volontaire et capable de vivre en respectant la loi pénale et en subvenant à ses besoins » ; il s'agit d'intégrer les personnes dans une logique de collaboration et de volontariat afin qu'elles développent *« une attitude de respect envers elles-mêmes et de responsabilité individuelle et sociale envers leur famille, envers autrui, et envers la société en général »*[128]. ◄

Le traitement se base donc sur les effets bénéfiques des activités, à la fois en termes de gestion de la détention, de baisse des violences, mais aussi d'amélioration de la qualité de vie et du développement des personnes, de l'occupation. Il désigne ainsi l'ensemble des actions menées avec et pour la personne détenue, dans différents pans de sa vie ; il est un peu un mot valise dans lequel entre l'ensemble des programmes qui travaillent à la « resocialisation », à la formation, au soin et donc à la « réinsertion » future de la personne. Le traitement a donc été mis en place dans les prisons espagnoles afin de limiter, ou de contrebalancer les effets négatifs de l'incarcération et de l'enfermement quotidien, et de donner aux personnes l'espoir (ou la possibilité) de sortir plus vite[129]. ◄

L'amplitude du champ du *traitement* induit dans les établissements pénitentiaires une forte pluridisciplinarité dans les équipes qui y travaillent. Leur organisation ne s'établit pas, comme en France, autour d'un diptyque central détention-SPIP et d'unités satellites qui viennent collaborer dans différents espaces-temps de la détention (unité sanitaire, centre scolaire, etc.). En Espagne, chaque établissement est dirigé par un directeur, qui compte lui-même sur 5 sous-directions dirigées par des sous-directeurs qui l'assistent dans l'établissement et la mise en place des politiques de l'établissement et des politiques nationales : une sous-direction au Traitement, une sous-direction à la Sécurité, une sous-direction au Régime, une sous-direction Médicale (ou sanitaire) et un Administrateur. Les profils des personnels des prisons sont ainsi multiples, et le travail essentiellement pluridisciplinaire. Ainsi, la sous-direction au Traitement compte à la fois des psychologues, des juristes, des éducateurs, des travailleurs sociaux, des moniteurs de sports, des coordinateurs socio-culturels, etc. La sous-direction au Traitement se compose elle-même de trois niveaux : un premier niveau d'organisation des équipes techniques et du comité de Traitement, qui étudie la situation pénale de la personne détenue, les possibles bénéfices de sa

[128] Loi Organique Générale Pénitentiaire, Titre II, Article 59 et suivants.

[129] Il faut cependant noter que toutes les personnes détenues ne bénéficient pas du même accès aux mêmes activités ou programmes, et que cela dépend également de leur degré de classification et donc leur régime de détention.

« Le traitement par définition c'est toutes les activités qui sont réalisées à l'intérieur d'une prison dans une logique de rééducation et de réinsertion. Donc ça va du psychologue, du juriste... enfin tous les membres de l'équipe de traitement : les travailleurs sociaux, les éducateurs, ...euh... nous-mêmes... tout ce qui est activités sportives, ma collègue qui s'occupe du sport, enfin... tout tout... enfin les ONG aussi d'une certaine manière dépendent aussi de ce pôle, tout ce qui est lié aux activités... »

Une coordinatrice des activités socio-culturelles au CP d'Albolote (ECP1)

Traduit de l'espagnol: Voir ANNEXE COMPLEMENTAIRE.

« Et d'après toi le système va davantage dans le sens du traitement ou de la sanction?

- En fait c'est selon les époques. Parce que ça dépend... On a connu des époques où c'était le traitement qui primait et il n'y avait aucune limite, d'abord parce qu'on avait beaucoup plus d'argent, parce qu'à ce moment-là tout était beaucoup plus ouvert et on nous laissait faire de tout... Et maintenant concrètement on est dans une époque où on a l'impression que c'est davantage la sécurité qui prime. Cependant, moi par exemple personnellement je ressens pas trop... Je ressens la pression mais de moins en moins, peut-être parce que quand de nouvelles personnes arrivent à la direction ils te laissent pas trop faire parce qu'ils n'ont pas vraiment confiance... Maintenant j'ai l'impression que de nouveau... enfin qu'ils ont de plus en plus confiance et que tu peux proposer des choses sans savoir d'avance qu'ils vont te dire non... Donc... On a connu des époques beaucoup plus joyeuses mais c'est pas trop mal. »

Une coordinatrice des activités socio-culturelles au CP d'Albolote (ECP1)

Traduit de l'espagnol: Voir ANNEXE COMPLEMENTAIRE.

détention, les progressions de grade, les permissions de sortir ou encore la mise en place d'une liberté conditionnelle ; un second niveau qui regroupe l'ensemble des programmes de traitement, qu'ils soient thérapeutiques, psychologiques, éducatifs, occupationnels, sportifs, etc. ; un troisième niveau qui s'occupe davantage des relations avec des associations et structures de la société civile, comme les ONG ou d'autres organismes qui interviennent en prison. ◄

Cependant, si le traitement semble être au cœur du principe des prisons espagnoles, il semble là aussi que les logiques diffèrent selon les politiques en place, et que le traitement soit plus ou moins mis en avant selon les chefs d'établissement ; les fonctions des prisons espagnoles semblent alors elles aussi osciller en permanence entre logique sécuritaire et logique de traitement :

> *« On voit vraiment les changements à l'intérieur quand il y a des changements politiques, au niveau des sorties, des permis, des activités... Pareil pour les surveillants » ; « Ça dépend des choses qui sont dans l'air »*[130] ◄

Une oscillation qui est très critiquée par certains, comme un coordinateur des activités socio-culturelles pour qui le traitement devrait véritablement être au cœur du système pénitentiaire, et ne pas être noyé au milieu d'autres sous-directions et préoccupations :

> *« Enfin le traitement ça devrait être toute la prison, il n'y a pas de différence entre la Sécurité, le Traitement le Régime, ça c'est une idiotie. Je veux dire que tout doit se faire en fonction du traitement, puisque c'est ce qui intéresse. »*[131]

Malgré le principe fondamental du *tratamiento*, et l'objectif de « rééducation » et de « resocialisation » des personnes détenues, les travailleurs semblent sceptiques quant à la réalité de la « réinsertion » :

[130] Un homme détenu au CP d'Albolote lors d'une discussion informelle : *"Se notan bastante los cambios dentro cuando hay cambios políticos, a nivel de salidas, permisos, actividades…Igual para los funcionarios" "Depende de cosas que están en el aire"*

[131] ECP2. Traduit de l'espagnol: Voir ANNEXE COMPLEMENTAIRE.

« Est-ce que tu crois en la réinsertion?

- Figure-toi qu'un jour un journaliste m'a posé la même question ! Et je lui ai dit « Si moi je n'y crois pas, qui va y croire ? » Bah écoute je vais te dire pareil ! [Elle rit] Il faut bien que j'y crois! Je sais bien que le pourcentage est assez faible. Mais bon il faut bien être optimiste et se dire que si sur 200 y'en a un qui va de l'avant et que ce qu'on fait avec lui sert à quelque chose, c'est déjà ça. C'est déjà ça et on doit continuer à travailler pour que ce soit bénéfique pour un autre sur 200 autres. »

Une coordinatrice des activités socio-culturelles au CP d'Albolote (ECP1)

Traduit de l'espagnol: Voir ANNEXE COMPLEMENTAIRE.

Est-ce que tu crois en la réinsertion ?

- Oui en partie. De toute façon je fais partie du Traitement, si je n'y croyais pas je ne serais pas ici, je n'y travaillerais pas. Mais la réalité est très différente... pour plusieurs raisons, entre autres pour ce que j'ai dit avant, parce qu'il y a des carences personnels.

Une coordinatrice des activités sportives au CP d'Albolote (ECP4)

Traduit de l'espagnol: Voir ANNEXE COMPLEMENTAIRE.

« Et la réinsertion bah c'est un mot qui sonne très bien pour le dire en public, les politiques l'utilisent mais c'est aussi irréel que la vie. Je veux dire que tu as bien vu qu'ici les gens vont ressortir comme ils étaient ou comme ils sont entrés... Il y a des gens qui auront changé mais... La réinsertion c'est une invention des politiques pour dire quelque chose. Ce n'est pas réellement l'objet de qui que ce soit. Ce qui intéresse dans les prisons c'est de garder les gens enfermés, qu'on ne les voit pas dehors et dire des trucs comme : « On a 60000 prisonniers en Espagne et ils mangent tous les jours, trois fois par jour » [Il rit] »[132] ◄

La réinsertion est souvent vue comme un mot vide de sens, comme une technique de langage mais qui ne se concrétise pas dans les faits en termes de prévention de la récidive. La prison est alors vécue comme une perte de temps pour bon nombre de personnes détenues : *« Le mot réinsertion est vide de sens. Ça n'existe pas : tu sors et tu reviens, t'as plus de vie là-bas, tu reviens et c'est pas vraiment une « peine » au sens propre. Tu attends, tu t'occupes, mais c'est une perte de temps »*[133], m'explique un homme détenu rencontré dans un atelier peinture. Il est lui-même incarcéré pour la énième fois pour trafic de drogue et m'explique qu'il fait en permanence des allers-retours en prison.

Le *traitement* semble donc apporter des bénéfices certains à l'intérieur des établissements pénitentiaires, en termes de gestion de la détention, de baisse des violences, d'occupation des personnes et même de développement personnel à certains niveaux. Pourtant, cette amélioration de la qualité de vie à l'intérieur ne semble pas avoir des effets directs sur la « réinsertion » recherchée des personnes détenues. De même qu'en France, un grand nombre de personnes pointent du doigt le manque de moyens à l'extérieur pour accompagner le retour des personnes dans la société, ainsi que pour effectuer avant une mission de prévention et d'accompagnement à l'« insertion » pour éviter le passage à l'acte délinquant ou criminel, et donc l'incarcération. C'est notamment ce qu'explique un homme détenu au CP d'Albolote lors d'une conférence de l'UNED (Université Nationale d'Education à Distance). Il interpelle alors la conférencière :

[132] ECP2. Traduit de l'espagnol : Voir ANNEXE COMPLEMENTAIRE.

[133] *"La palabra de reinserción es vacía. No existe: sales y vuelves, no tienes más vida allí, vuelves y no es realmente una "pena" en el primer sentido. Esperas, te ocupas, pero es una pérdida de tiempo."*

« Vous croyez que la prison réinsère ? Je vais partir d'ici avec des amitiés, des gens qui ont commis des erreurs mais avec une société qui ne donne pas d'opportunité »

« Ici, au centre pénitentiaire, on a une obligation de suivre des programmes de traitement. Mais avant, dans la rue, je n'ai pas vu de suivi ni de programme quand j'en avait besoin au niveau « socio-culturel ». Qu'il y ait un suivi judiciaire pour s'assurer que la réinsertion de cette personne se fasse bien. Je n'ai pas de doctorat de l'université mais je connais les failles de la rue et les failles de ma réinsertion. C'est dehors qu'il faut augmenter le personnel. » [134]

Ainsi, que ce soit en France ou en Espagne, les principes de la privation de liberté restent contradictoires et, entre eux, contreproductifs. Si les objectifs de sécurité et de garde semblent bel et bien remplis, celui de « réinsertion », pourtant au cœur des lois et du sens de la peine dans les textes et les discours, ne semble pas recevoir l'appui politique ni la volonté budgétaire nécessaires à son accomplissement. La société a en cela un grand rôle à jouer, puisqu'au-delà des programmes et des actions mises en place à l'intérieur des établissements, et au-delà également de la volonté de chaque personne de prendre un jour à nouveau part à la société à laquelle elle appartient de fait, cette société du *dehors* doit elle-même prendre ses responsabilités en (re)considérant l'enfermement et ses enjeux à la fois individuels, sociaux, et démocratiques. Claude Faugeron, parmi d'autres, soulevait déjà ce point en 1995 : *« Comment justifier, dans un régime démocratique, de la permanence d'un outil que l'on estime nécessaire au maintien de l'ordre social, alors que cet outil est en soi contraire aux principes qui fondent cette même démocratie ? (...) Le même dispositif est en charge de deux missions bien différentes : d'un côté protéger les droits et les libertés, de l'autre y attenter au nom de la faute commise. »*[135]

---

[134] *"¿Usted cree que la prisión reinserta? Me voy a ir de aquí con amistades, gente que ha cometido errores pero con una sociedad que no da oportunidades" "Aquí, en el CP, obligación de seguir programas de tratamiento. Pero, antes, en la calle, no he encontrado seguimiento ni programa cuando lo necesitaba a nivel "socio-cultural". Que haya seguimiento judicial para asegurarse que la reinserción de esta persona se cumpla. Yo no tengo doctorado de la universidad pero conozco los fallos de la calle y los fallos de mi reinserción. Donde hay que aumentar el personal es fuera."*

[135] FAUGERON C., « La dérive pénale », in *Esprit*, Octobre 1995, p. 140-142.

Afin de comprendre l'imbrication entre les principes qui sont au cœur du dispositif carcéral et les formes que prend l'enfermement dans les différents établissements pénitentiaires, en France et en Espagne, je vais maintenant m'intéresser aux agencements et organisations internes des établissements de ma recherche. Il est ici important de préciser que, si dans les discours des personnes interrogées, et surtout dans ceux des personnes détenues, la référence est régulièrement faite au *dehors*, comme à une entité presque uniforme et définie autour de la notion de liberté et en opposition à la situation d'enfermement, il est pourtant essentiel de ne pas oublier qu'il existe *des dedans*. Le *dispositif carcéral type*, défini précédemment[136], et dont les discours présentés ici innervent l'ensemble des prisons, s'adapte en effet aux formes et aux principes des différents types d'établissements pénitentiaires. C'est ce que je vais maintenant développer en présentant plus précisément les formes que prend ce *dispositif carcéral type* dans les lieux de ma recherche.

[136] *Cf.* Partie 1, Chapitre 0.

III. *« UNE PRISON N'EST PAS L'AUTRE »*[137] : ETAT DES LIEUX ET DES FORMES DU *DISPOSITIF CARCERAL*

A l'intérieur des établissements, l'architecture et les agencements spatiaux peuvent induire différents comportements et usages de la prison, selon si le discours qui sous-tend le type d'établissement s'oriente davantage vers l'idéologie d'une prison tournée vers la sécurité et la « neutralisation » des personnes ou vers l'idéologie d'une prison tournée vers la « réinsertion » des personnes. Cette différence de « cursus » est particulièrement visible dans la comparaison entre le centre de détention de Bapaume et la maison centrale de Vendin-le-Vieil. L'usage de la structure dépend également de la manière dont on se place à l'intérieur des murs, et de la manière dont on utilise les conditions imposées par le bâti, bien que, comme je le montrerai ici, il semble difficile d'avoir *prise* sur les éléments architecturaux du dispositif carcéral malgré une volonté ou une politique de la direction de l'établissement de dépasser ces limites. Je reviendrai pour cela sur la tentative de mise en place d'un programme « respect » au CD de Bapaume (en regard de l'exemple des « modules de respects » espagnols) et des marges de manœuvre prises par la direction du CP de Vendin-le-Viel afin de contrer la sectorisation extrême qui a été pensée dans l'architecture de son quartier maison centrale.

Dans chaque établissement, le *dispositif carcéral type* s'adapte donc et se formalise selon les espaces, l'architecture mais aussi les « profils » des personnes accueillies et les fonctions attribuées à l'établissement. C'est ainsi que les fonctions des prisons, si elles sont les mêmes pour tous les établissements pénitentiaires selon les principes relayés ci-avant, sont néanmoins modulées selon le type d'établissement (maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale,...) puisque ce qui les distingue entre eux, entre autres choses, est la longueur des peines qu'ils renferment ; le curseur n'est pas toujours mis au même endroit entre sécurité et « réinsertion » selon la structure et les profils des personnes incarcérées, et ce qu'on met derrière le mot de « réinsertion » n'a donc pas toujours le même sens.

[137] EMC12.

« Alors l'objectif dans les textes d'un centre de détention c'est d'accueillir des...personnes détenues condamnées à des peines inférieures ou supérieures...euh supérieures à deux ans, ça a changé, avec des profils qui ont un potentiel de réinsertion. On est, à la différence d'autres types d'établissements pour peine que sont les maisons centrales, quand même voilà ciblés sur en tout cas la réinsertion ou sur la préparation à la sortie. Je préfère ce terme que de réinsertion qui est trop...trop positif [il sourit]. Et du coup on a théoriquement des moyens beaucoup plus larges que les maisons centrales sur le volet préparation à la sortie. (...) Pour nous finalement toute sortie sèche doit être vue comme un échec. Alors c'est d'abord lui qui l'a mis en échec parce que...il a pas voulu mettre en œuvre des choses mais nous inversement on n'a pas réussi à le convaincre. Donc...le centre de détention voilà sa mission première c'est celle-là c'est de préparer et de resocialiser les personnes. »

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10)

«Alors y'a différents types de maisons centrales, y'a les maisons centrales disons classiques pour faire simple comme Ensisheim, comme Saint-Martin-de-Ré... bon. Après on a ce qu'on a appelé les maisons centrales sécuritaires qui sont connues pour la plupart comme Clairvaux, comme Moulin, comme Lannemezan, comme Saint-Maur, Arles également. Et puis on veut aujourd'hui avoir des maisons centrales hyper-sécuritaires comme Condé-sur-Sarthe... le quartier maison centrale de Valence ou ici à Vendin-le-Vieil. Alors quelles fonctions pour ces quartiers? Bah déjà nous sommes censés accueillir les détenus les plus difficiles, ceux qu'il n'est pas possible de garder dans les autres structures que je viens d'énumérer. Alors pour en faire quoi? Pour en faire quoi? [Il soupire] En tout cas ce que nous essayons de faire ici c'est, au travers de l'attention qu'on porte à ces détenus, c'est de leur redonner je dirais une certaine confiance dans l'action de l'administration. Alors d'entrée je vous dis il y en a une infime partie pour lesquels bon c'est peine perdue et qui... c'est des gens qui passeront des années en quartier d'isolement parce que dès qu'on les sort de quartier d'isolement c'est des agressions sur personnel et puis on a beau essayer mais on peut pas faire grand-chose. Malheureusement dans le système actuel et dans l'organisation actuelle des établissements pénitentiaires, je parle de l'organisation architecturale, dans l'organisation de l'espace, dans l'organisation de la réglementation en vigueur, pour ces gens-là aujourd'hui y'a pas grand-chose à faire si ce n'est les garder en quartier d'isolement. En revanche pour une autre partie qui a également une réputation de violence je crois que, et pour l'instant en tout cas c'est ce qu'on démontre, c'est que par une prise en charge personnalisée on peut essayer de les calmer, de les rassurer, de montrer qu'ils existent en tant qu'individus mais il ne faut pas qu'ils soient en trop grand nombre de façon à ce que en termes de ressources humaines on soit suffisamment... on puisse être suffisamment présents pour répondre à leurs besoins. Alors quand je parle de leurs besoins c'est pas leur besoin de jouer au foot ou des choses comme ça mais à leurs difficultés par exemple en matière de relations familiales, leur offrir des... des possibilités pour le maintien des liens familiaux, notamment à travers les unités de vie familiale... (...) Et je dirais que pour l'instant bah les résultats sont plutôt probants. Mais c'est encore une fois un investissement quotidien, une implication quotidienne, c'est très lourd... c'est épuisant aussi. »

Un membre de la direction au CP de Vendin-le-Vieil (EMC6)

Ainsi, *« un centre de détention doit être essentiellement orienté vers la réinsertion des personnes détenues donc à nous de mettre en place des choses pour atteindre cet objectif »*, explique un membre de la direction au CD de Bapaume. ◄

Pour les quartiers maisons centrales du CP de Vendin-le-Vieil, l'enjeu est différent puisqu'il s'agit, avant même de travailler en vue d'une « réinsertion » dans la société, d'essayer d'amener les personnes incarcérées à reprendre confiance dans l'action de l'administration pénitentiaire, et donc en quelque sorte à se « réinsérer » dans le système carcéral avant de pouvoir envisager un travail vers une « réinsertion » dehors. Il s'agit alors d'être davantage dans une prise en charge au jour le jour et dans une gestion du quotidien que dans une projection et une préparation à la sortie. ◄

Chaque type d'établissement accentue donc l'une ou l'autre des fonctions attribuées à la privation de liberté. La politique de l'établissement insufflée par la direction (mais aussi par les politiques nationales) change également la donne, laissant place à une diversité de systèmes et d'organisations globalement peu harmonisés, même entre établissements de même type : *« On peut pas faire de globalité sur tous les établissements : tout dépend aussi de la politique du chef d'établissement »*[138] ; *« La définition de la vie en détention se fait selon l'expérience et selon les moyens à disposition (RH, espaces, etc.) et l'infrastructure qui impose sa loi. »*[139] ; *« Y'a beaucoup... beaucoup de disparités d'un établissement à l'autre, donc ça dans la gestion au quotidien je trouve que ça crée beaucoup de problèmes. »*[140] *; « Le système carcéral actuel n'est pas satisfaisant parce que tous les établissements n'offrent pas les mêmes conditions de détention ni de travail. »*[141]

De fait, le manque d'harmonisation des établissements dans leur fonctionnement et leurs règlements internes est l'un des éléments les plus cités par les personnes en réponse à ma question *« Si vous pouviez changer quelque chose aux prisons françaises, ce serait quoi ? »*

[138] ECD18.

[139] EMC18.

[140] EMC7.

[141] EMC18.

« Si je pouvais changer une seule chose hein, que toutes les prisons en France... 192 ou 196 là... qu'ils se mettent tous d'accord et qu'ils accordent leurs violons. Pareil il faut que les lois et les règles elles soient pareilles partout. Parce que là y'a 192 on va dire prisons bah y'a 192 règles différentes. Comment vous voulez faire comprendre quoi à qui là? C'est quoi le délire? Parce que là-bas c'est interdit, là c'est autorisé, là-bas c'est carrément le mitard... vous voyez? Il faut qu'ils se mettent tous d'accord et ils règlent leurs violons sur les mêmes lois et les règles. Vous voyez exemple si une plaque chauffante c'est interdit dans telle maison d'arrêt il faut qu'elle soit interdite partout alors. Si elle est autorisée dans 80% des maisons d'arrêt qu'elle soit autorisée dans toutes les maisons d'arrêt, partout! Vous voyez? Ils sont pas d'accord sur ce programme. Ils ont des règles et ils vous disent normal en plus hein comme des gros cons "Bah ici c'est comme ça". Mais "ici" c'est où? On est en prison! Ça veut dire que la prison là ou là-bas ou ici c'est pareil c'est une prison! Donc vos règles il faut qu'elles soient pareilles. C'est ça le problème. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

«Après on dit toujours ça dépend des établissements où on atterrit, c'est pas... Une prison n'est pas l'autre. Et ça c'est... Ça c'est véridique quoi, une prison n'est pas l'autre. Faut se remettre à zéro à chaque changement d'établissement. Moi je l'ai bien vu en arrivant ici hein, tout ce que j'ai fait à Fresnes c'est passé aux oubliettes hein carrément. Vous recommencez à zéro quoi. Vous recommencez à zéro. Totalement différent. »

Une surveillante au CP de Vendin-le-Vieil (EMC12)

« Mais disons que la différence c'est dès qu'on arrive on doit tout recommencer. Au niveau aussi bien du personnel pénitentiaire que des codétenus. Donc... Si on arrive entre guillemets, je dis bien entre guillemets, à se faire une réputation par exemple dans la maison d'arrêt de Metz où j'y ai été pendant 7 ans, si on est quelqu'un de correct, qu'on est respectueux, qu'on fait son travail, qu'on est toujours à l'heure, qu'on est quelqu'un de vraiment carré, entre guillemets on nous fout la paix, voilà. On nous laisse faire notre détention, si je vais à l'école on nous laisse aller à l'école, si j'ai un projet on me laisse faire mon projet si c'est réalisable. Euh... On n'a pas de plus que les autres détenus, on nous laisse juste faire ce qui est possible. Voilà. Maintenant pareil quand je suis arrivé ici bah... On nous connaît pas, on sait pas pourquoi on est là au départ, parce qu'on n'a pas encore lu les dossiers, on sait pas... Donc on est un peu mis de côté pour analyser les choses. C'est une période qui est un peu compliquée quand ça fait déjà plusieurs années qu'on est en détention. C'est le fait d'être posé quelque part et puis de pas savoir du jour au lendemain si on va partir ou si on va rester, si... Ça c'est le problème pénitentiaire c'est qu'on est toujours dans l'attente de quelque chose. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC16)

« Regardez moi, ça va faire 13 piges que je suis au placard et j'ai toujours pas compris le fonctionnement! C'est-à-dire que lui c'est A, tu vas dans un autre centre pénitentiaire c'est B, l'autre c'est Z l'autre c'est C... [Il souffle] Attends mais vous avez pas tous le même code pénal? Vous avez pas tous les mêmes lois? Je vous jure on dirait que tu changes de pays à chaque fois! Là t'es en Australie, là t'es en Amérique... oh je suis où ici? Guantanamo? Non? OK. Non t'es au Mexique, t'es encore pire! [Il sourit] »[142] ◄

La confrontation à de nouvelles manières de vivre la détention ou de travailler, lors d'un changement d'établissement, implique pour les personnes de *« recommencer à zéro »*[143] afin de pouvoir s'adapter au nouvel environnement de travail ou de vie[144]. ◄

Cette période d'adaptation et de transition pour les personnes détenues est également délicate en termes de « gestion » de la détention pour l'administration du nouvel établissement, puisque la personne qui arrive peut manifester, comme au début de son incarcération, une certaine tension due à la découverte, une fois de plus, d'un nouveau monde. Elle doit prendre conscience des codes qui s'appliquent à son nouvel environnement de vie et observer, comprendre, les nouvelles *règles du jeu*. C'est d'ailleurs ce que m'a expliqué l'un des directeurs du CP de Vendin-le-Vieil lors de ma deuxième journée au sein de leur établissement. Je venais alors d'assister à une « séance d'expression collective »[145] en présence de personnes détenues au quartier maison centrale n°1 (qMC1) :

« Les détenus de la MC1 sont arrivés pour beaucoup depuis le mois de mars donc ils sont *apaisés de leur ancien lieu de détention. Ce n'est pas le cas des MC2 qui pour beaucoup viennent d'arriver donc ils ne se sont pas encore adaptés à leur nouvel*

[142] EMC9.

[143] EMC12.

[144] Certains parlent même d'un « nouveau choc carcéral » : *« Au début j'ai eu un choc carcéral quand même ouais. C'est... C'est un monde! En fait quand on sort de Fresnes ou de Fleury, enfin même les collègues qui étaient en région parisienne essentiellement, au début on a quand même du mal à s'adapter! »* (EMC12). Je reviendrai sur la notion de « choc carcéral » qui est associée à la première entrée en prison dans la suite de mon travail (Partie 1, Chapitre 2, II).

[145] Loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire. Titre Ier Chapitre III Section 2 Article 29 : *« Sous réserve du maintien du bon ordre et de la sécurité de l'établissement, les personnes détenues sont consultées par l'administration pénitentiaire sur les activités qui leur sont proposées ».*

espace de détention et de vie... Ils sont encore dans les tensions de l'autre établissement et du changement »[146].

Pour comprendre un peu mieux le type de disparités qui peuvent exister entre les établissements, et leurs conséquences dans l'organisation de la vie interne, je souhaite revenir plus en détail sur la présentation des principaux établissements dans lesquels s'est déroulée ma recherche.

[146] Propos recueillis le mardi 10 novembre 2015.

III.1. Le centre de détention de Bapaume et le « régime de responsabilité »

III.1.A. Organisation et régime en portes ouvertes : une *« pré-autonomie pour la sortie »*[147]

Le règlement intérieur du CD de Bapaume prévoit deux régimes de détention : le régime de responsabilité (portes ouvertes – régime majoritaire dans l'établissement) et le régime normal (portes fermées – 30 places). *« Les personnes détenues bénéficient de l'un ou l'autre de ces régimes en fonction de leur personnalité et de leur capacité à respecter la vie en collectivité. »*[148] Le régime en portes fermées est appliqué de manière systématique pour les arrivants (et en « doublette », c'est-à-dire à deux personnes par cellule)[149]. Le régime en portes fermées peut également être appliqué sur décision de la direction, en fonction du profil de la personne détenue, lorsque son comportement n'est manifestement pas adapté au régime de vie en collectivité : *« C'est un régime non disciplinaire qui s'applique aux personnes détenues qui ne respectent pas les codes d'un régime ouvert (suspicion de racket, de violences envers des codétenus, non-respect du règlement intérieur sur la circulation au sein de l'établissement) »*[150]. Le régime en portes fermées peut enfin être appliqué à la demande des personnes détenues, *« qui recherchent par ce régime à être maintenues à l'écart des autres. Il s'agit bien souvent d'un public présentant une certaine vulnérabilité, incapable de résister à la pression que les autres pourraient exercer si la porte de la cellule était ouverte »*[151].

Le CD de Bapaume accueille à la fois des hommes et des femmes. Le quartier hommes est le plus grand (500 places contre 99 places pour les femmes) et se compose de trois bâtiments (A-B-C ; la quartier femme se concentre quant à lui dans un seul et même bâtiment, F). Tous les bâtiments obéissent à un schéma architectural interne quasi-identique, mis à part que les bâtiments A et B comportent deux blocs de deux étages (A1-A2 et B1-B2) alors que le bâtiment C et le bâtiment F ne sont constitués que d'un seul bloc chacun. Chacune des ailes de la détention (Nord, Sud, Est, Ouest) compte au rez-de-chaussée onze

---

[147] ECD7.

[148] Rapport d'activité du CD de Bapaume pour l'année 2014, p.13.

[149] Toutes les personnes détenues nouvellement écrouées au CD de Bapaume sont placées sous ce régime pendant la période d'accueil dans le quartier arrivants (ou cellules dédiées pour le quartier femmes).

[150] Rapport d'activité du CD de Bapaume pour l'année 2014, p.13.

[151] *Ibid*.

cellules dont une double (« doublette »). A l'étage, douze cellules sont présentes dont une double. La capacité maximale d'occupation d'une aile est donc de vingt-cinq personnes détenues. Chaque aile dispose d'une zone de douches, accessible tout au long de la journée aux personnes de l'aile. A chaque niveau se trouve une pièce ouverte, séparée du point central par des parois vitrées, qui représente un espace de vie investi d'une façon différente selon les ailes et les étages[152]. Chaque bâtiment dispose d'une cour de promenade propre et accessible tout au long de la journée aux personnes hébergées dans le bâtiment correspondant.

Le CD de Bapaume compte plusieurs lieux et salles d'activité, dont un centre scolaire, une salle polyvalente et une bibliothèque (accessible presque tous les jours pour les hommes en régime ouvert, et une fois par semaine sur des créneaux horaires spécifiques pour les femmes d'une part et pour les hommes détenus en régime fermé d'autre part). Un espace « petit bois » regroupant trois petites salles est également utilisé pour certaines activités comme la poterie, mais leur accès est exclusivement réservé aux hommes puisqu'elles se situent en zone de détention hommes. Le CD dispose également d'un grand gymnase accessible aux hommes en régime ouvert toute la journée, sauf pendant les créneaux horaires réservés soit aux femmes soit aux hommes en régime fermé. Autour de ce gymnase s'étend une zone sportive, comprenant notamment un terrain de sport en plein air ; une cour entoure l'ensemble de cet espace sportif et elle est accessible toute la journée aux hommes détenus en régime ouvert. Les personnes de bâtiments différents peuvent donc s'y retrouver librement, sans sectorisation selon les bâtiments ni les ailes de détention.

Le régime de responsabilité (portes ouvertes) est le régime le plus appliqué au CD de Bapaume. Les personnes détenues ont ce qu'on appelle une « clef de confort » et peuvent ainsi fermer la porte de leur cellule[153] durant la journée avant de déambuler dans les zones de l'établissement autorisées et se rendre elles-mêmes, sans être accompagnées par un surveillant, aux différentes activités qui rythment leur vie en détention (rendez-vous médical, activités dites « socioculturelles », sport, cours de promenade, etc.). Les portes des cellules

[152] Très aménagé parfois, avec des plantes vertes, des nappes sur des tables, des étagères où sont disposés des ustensiles de cuisine ou des jeux de société, il reflète le niveau de vie collective partagée par les personnes détenues d'une même aile et d'un même étage. Transformé ainsi en salle à manger ou en salle de jeux de cartes pour certains, il est vide de tout aménagement dans d'autres. Dans chacun de ces lieux on trouve un évier, un four qui comporte également sur son dessus deux plaques électriques encastrées.

[153] Mais le surveillant peut ouvrir celle-ci à tout moment.

« En maison d'arrêt on est déresponsabilisé de tout ». Le CD est « un nouvel univers totalement différent ». « Réapprentissage d'une autonomie » : clef de la cellule, mouvements plus libres. Mais « tout est toujours au bon vouloir des surveillants ». On peut aller à la bibliothèque « pour se re-sociabiliser. C'est primordial pour la future sortie. Alors qu'en maison d'arrêt à la sortie y'a une fracture sociale qui peut favoriser la récidive. » En CD « on nous donne en général les moyens de préparer notre sortie ». « Il y a moins de pression parce que l'enfermement est moins omniprésent parce que la circulation est assez libre », « on peut s'extérioriser dans la journée », « on peut arranger sa cellule »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD22)

« C'est vrai qu'on a un modernisme à l'intérieur de la prison qui n'existait pas et je me dis aujourd'hui on a aussi une autonomie, ici, je parle dans cette prison-là parce que d'autres CD ne l'ont pas. Nous on a une certaine autonomie. On ne doit pas attendre qu'un médecin nous appelle c'est à nous de faire des démarches. Toutes les démarches qu'il y a c'est à nous de les faire. Les promenades c'est pareil: si on veut sortir on sort, si on veut pas sortir on sort pas c'est...on n'a qu'à fermer notre porte nous-mêmes et on sort. Donc on a une pré-autonomie pour la sortie. Voilà. J'essaye d'être objectif dans tous les sens hein. Je dis pas que la prison c'est bien, non c'est pas...c'est mieux que ce que c'était avant mais. C'est mieux avec un mais. Avant il y avait une solidarité très importante entre prisonniers qui s'est perdue complètement. Aujourd'hui très peu ont encore ce système de solidarité. C'est un peu chacun pour soi, c'est...voilà c'est... et la délation et tout le reste quoi. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD7)

sont ouvertes par les agents de 07h00 à 12h30 et de 13h00 à 19h30[154]. Les personnes détenues doivent être porteuses de leur carte intérieure afin de pouvoir justifier de leur identité à tout moment[155]. La liberté de mouvement est plus réduite chez les femmes en dehors de leur hébergement, du fait de la sectorisation avec la population masculine, ce qui implique un encadrement de leurs déplacements par un personnel après blocage des autres mouvements.

Ce régime de détention est à l'opposé de celui appliqué en maison d'arrêt, d'où viennent presque systématiquement les personnes qui arrivent à Bapaume après leur affectation en centre de détention[156]. La confrontation à une nouvelle manière de vivre sa détention en portes ouvertes constitue pour les arrivants une nouvelle phase d'apprentissage, et la découverte d'un *« nouvel univers totalement différent »*[157]. ◄

Cette autonomie ou *« pré-autonomie pour la sortie »*[158] est l'un des points les plus positifs soulignés par les personnes détenues au CD de Bapaume. Le poids de l'enfermement semble alors moins important et moins étouffant qu'en maison d'arrêt.

De plus, en tant qu'établissement pour peine, le CD de Bapaume (tout comme le CP de Vendin-le-Vieil d'ailleurs) dispose d'un *numerus clausus*, et l'encellulement y est donc presque exclusivement individuel[159]. L'encellulement individuel, dont les principes ont émergé au XIXème siècle, répondait au départ à des considérations d'hygiène et de morale de

[154] Le regroupement en bâtiment d'hébergement n'est possible sur une aile que pour les personnes détenues hébergées sur cette aile. La sectorisation inter-bâtiments est en place, mais il n'existe pas de créneau réservé par bâtiment vers les zones communes, si bien que les personnes détenues de plusieurs bâtiments peuvent se regrouper en un même lieu en dehors de l'hébergement.

[155] Certains secteurs ne sont accessibles qu'à des personnes détenues autorisées, car « classées » (secteur service général, ateliers, formation professionnelle) ou inscrites (unité d'enseignement, unité sanitaire).

[156] En maison d'arrêt les personnes sont enfermées une grande partie de la journée en cellule et à plusieurs (environ 22h sur 24) et ne peuvent sortir que le temps de participer à une activité ou d'un rendez-vous avec un service de la détention (ou autres : douche, parloir, téléphone, etc.). Chaque « mouvement » est géré par un surveillant, et les personnes accompagnées depuis leur cellule jusqu'au lieu où se déroule l'activité quelle qu'elle soit. Il s'agit donc d'un régime bien plus contraignant que celui appliqué au CD de Bapaume en régime portes ouvertes.

[157] ECD22.

[158] ECD7.

[159] Sauf pour le parcours arrivant, qui se vit à deux en cellule, ou dans le cas où deux personnes insisteraient pour partager une cellule afin de ne pas être seules. Les cellules individuelles mesurent environ 9m².

« Et ici je me suis retrouvée seule en dortoir, en cellule. Qu'à Beauvais j'étais en dortoir pendant 7 ans on était cinq, six, sept, huit, dix, donc...c'est mieux. Je faisais pas de crises d'angoisse, je prenais pas le médicament pour dormir...Qu'ici je suis obligée de prendre le médicament pour dormir, je fais des crises d'angoisse, je suis obligée de prendre des médicaments... Que jamais j'ai pris un médicament à Beauvais. Jamais, jamais, jamais. (...) Sinon ce qui m'a changé c'est ça aussi, parce que bon en maison d'arrêt on est en portes fermées, qu'ici on est en portes ouvertes. Mais moi je me dis je préfèrerais être en portes fermées. Je préfèrerais parce qu'ici on est jamais tranquille. Ici c'est portes ouvertes donc y'a toujours quelqu'un "t'as pas du beurre? T'as pas du sucre? T'as pas du café?" ou ils viennent raconter leurs problèmes les gens. Après nous on là on est en doublette je suis avec [PRENOM et NOM d'une détenue], je m'entends très bien. »

Une femme détenue au CD de Bapaume (ECD2)

« Après dans un établissement comme Bapaume ça reste une Rolls Royce. C'est propre, c'est...c'est agréable à venir travailler, on n'a pas de pression plus que ça... (...) Alors après c'est vrai que Bapaume c'est très bien parce que y'a des programmes de réinsertion qui sont mis en place, y'a tout ça! Ce qui peut pas être vrai sur une maison d'arrêt parisienne à 190% de taux d'occupation! Parce que bah les agents vont courir partout, les agents donc...le plus de la réinsertion on peut pas le faire. Donc voilà il faut être lucide. (...) Le confort fait que on tombe dans une certaines routine et que cette routine fait qu'on a des gestes un peu moins professionnels, on est moins sur nos gardes et c'est un petit peu ce qui s'est passé hier où les agents...le détenu voilà pas plus dangereux que ça à la base...qui s'avérait imprévisible et qui leur saute dessus sans qu'ils s'y attendent. Donc voilà je suis pas sûr que le même détenu sur une région parisienne y'ait eu la même agression, parce que la vigilance est un peu plus. Mais je le vois même moi hein! Sur les 10 ans que j'ai faits sur Paris et depuis que je suis ici...je pense que voilà il arrive...je vais pas dire qu'y a une routine mais bon c'est plus calme donc on est moins tendu, moins stressé donc bah évidemment moins de...voilà moins de réactivité sur certaines choses. »

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

l'époque ainsi que de prévention de la propagation du crime. L'isolement des personnes détenues entre elles se faisait alors pour des motifs d'expiation et de rédemption, et portait dans sa conception l'idée de couper l'individu de tout lien social[160]. Même si aujourd'hui l'encellulement individuel est prôné pour préserver l'intimité des personnes, il n'en résulte pas moins que l'isolement qu'il génère a le même effet. C'est d'ailleurs cet isolement et cette solitude qui sont, pour certaines personnes, difficiles à gérer et à accepter après un passage en maison d'arrêt et un régime d'enfermement à plusieurs. ◄

Le régime de « responsabilité » ou de « confiance » (portes ouvertes) a par ailleurs des conséquences sur les conditions de travail des agents, ainsi que sur le rythme de la détention. Le CD de Bapaume est considéré par la majorité des agents comme une structure où il est agréable de travailler et qui offre un certain confort de travail, au regard de la population détenue jugée calme et de la tension bien moins élevée qu'en maison d'arrêt. Un gradé m'explique d'ailleurs lors d'un entretien informel que Bapaume n'est pas un établissement très représentatif de la pénitentiaire : *« c'est une vitrine »*, dit-il, *« on est dans les cinq meilleurs établissements de France, rien à voir avec une maison d'arrêt parisienne (...) on a de la chance* [en termes de conditions de travail, etc.] (...) *c'est moins violent, y'a moins de bruit que dans d'autres établissements français »*. ◄

Cependant, la libre circulation des personnes détenues, qui décharge donc le personnel de surveillance d'un grand nombre de procédures et de gestion des mouvements au quotidien, peut causer certains dysfonctionnements et une vigilance moins accrue que dans un établissement qui serait plus en tension, comme une maison d'arrêt en région parisienne par exemple. Un gradé explique d'ailleurs que les surveillants au CD de Bapaume *« sont blasés »*, ce qui génère *« un manque d'envie de travailler »* et *« ça vient du fonctionnement de l'établissement »* (portes ouvertes) : *« le surveillant n'a pas grand-chose à faire au quotidien, ce qui peut générer des dysfonctionnements du fait qu'il prête moins d'attention à ce qu'il se passe à l'intérieur »*[161]. D'ailleurs, la mise en place du régime des portes ouvertes à Bapaume a été une sorte de révolution pour les surveillants qui l'ont connue à l'époque. Pourtant, un tel régime semble avoir à terme pour conséquence un bon fonctionnement global ainsi qu'un

[160] DELARUE, J-M., « Continuité et discontinuité de la condition pénitentiaire » in *Sortir de (la) prison : entre don, abandon et pardon*, Revue du MAUSS [En ligne], 2012/2 (n°40), p. 73-102. Disponible sur : http://www.revuedumauss.com.fr/media/P40.pdf , p. 78.

[161] ECD18.

« La première fois ici qu'y a eu les portes ouvertes pour les cellules [il souffle] ça a été... c'était une révolution quoi! Les surveillants on disait "mais où on va là?", on était... on était paumés! On connaissait pas les portes ouvertes! [Il rit]Le directeur de l'époque on a dit "ça y est c'est un illuminé quoi!" [Il rit] "C'est un fou!" [Il rit] Et maintenant on reviendrait pas aux portes fermées ici, les surveillants ne veulent pas revenir aux portes fermées! Voilà le paradoxe quoi. C'est que dès qu'y a des évolutions des fois c'est "oh là!" ça fait mal là et puis d'un seul coup au fil du temps on se rend compte bah que l'évolution... voilà quoi là on a une population pénale dans l'ensemble où les gars sont portes ouvertes, ils vont où ils veulent, sur le terrain, en activités... la bibliothèque... voilà quoi, au sport... Ils sont plus détendus... c'est moins conflictuel avec nous! (...) Je pense qu'à Bapaume on... Tout n'est pas parfait mais tout est loin d'être mauvais et on peut pas se plaindre non plus trop trop de... je vais pas dire de nos conditions de travail mais on peut pas trop se plaindre de... du relationnel qu'on a avec la population pénale! (...) Moi j'ai connu l'époque où parler à un détenu... fallait pas quoi! J'étais pas payé pour ça! Voilà quoi... Et puis du jour au lendemain on m'a dit "Bapaume ça sera portes ouvertes et faut communiquer avec la population pénale"... [Il souffle] Voilà vous asseyez vous dîtes "où je vais là?" Bah voilà quoi. Ça évolue sans arrêt quoi alors c'est pas toujours évident à encaisser, à digérer mais bon... Faut le faire, faut le digérer. »

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

« On a beaucoup de personnels, certains diraient et je suis le premier à le dire trop parfois. On a beaucoup de moyens parce qu'on est en gestion privée donc le contrat coûte assez cher pour...et le prestataire privé pour le coup nous le rend bien, on a un niveau de maintenance impeccable, un niveau de propreté je pense... (...) On a des structures qui restent assez neuves, pratiques, donc sur le plan architectural on n'a aucune difficulté. Sur le plan de la prise en charge on a un public relativement calme. On est sur une structure de population pénale relativement âgée comparée à l'extérieur. On est sur...une quarantaine d'années en moyenne pour les détenus, même si on a quand même des gros écarts entre des très jeunes et des très anciens avec certains chez nous qui ont 85 ans ou plus, du fait, et c'est ça aussi l'état des lieux qui doit être fait, d'une sur-proportion d'agresseurs sexuels à Bapaume. Donc c'est ce que j'expliquais un public du coup quand même réputé plus calme parce que inséré à l'extérieur au départ, parce que avec beaucoup de retraités dans les profils d'AICS, beaucoup de personnes qui finalement, à part l'acte criminel en lui-même, n'ont jamais été dans un parcours délinquant ou criminel. (...) Donc voilà on évite les écueils de la gestion d'urgence, c'est ça aussi l'intérêt pour moi ici. (...)Et puis on n'est quand même pas sur un public violent, on est sur quelque chose de beaucoup plus raisonné quoi. On n'est pas dans l'impulsivité chez ces gens-là on est quand même sur des gens qui ont des problématiques autres mais qui sont pas dans le rapport de force quotidien quoi. »

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10)

apaisement des relations avec les personnes détenues ; il semble avoir convaincu une grande partie du personnel, après une période d'adaptation. ◄

III.1.B. *« Travailler sur le parallèle avec la vie dehors »*[162]

Si la structure de l'établissement, l'organisation des lieux de vie ainsi que le régime de détention sont décisifs et ont des conséquences directes sur la manière dont les personnes vivent leur incarcération ou travaillent dans de tels lieux, la politique de l'établissement (insufflée par le chef d'établissement) est également centrale. C'est en effet le « projet d'établissement » qui dicte les orientations du lieu en matière de prise en charge des personnes et précise les moyens (humains, structurels, organisationnels, etc.) et les objectifs concrets de l'établissement. D'après l'un des membres de la direction du CD de Bapaume, il est primordial, avant de mettre en place tout projet d'établissement, d'être dans *« l'analyse ou l'état des lieux initial qui permet de dégager les points forts ou les points vulnérabilités de la structure »*[163]. ◄

A partir de ce constat initial, un projet d'établissement a été mis en place pour un cycle de deux ans (qui touche à sa fin au moment de ma recherche en 2016) ; il est alors axé sur la prise en charge des personnes âgées :

> *« Le triptyque sport-travail-parloirs, qui est traditionnellement axé en détention... voilà on a une salle de muscu, un terrain de foot, des ateliers et des parloirs, chez nous fonctionne pas pour ce public-là » ; Et du coup nous on avait ouais plus de 40% du coup de seniors à Bapaume où finalement on leur proposait rien. Donc du coup à partir de ce constat on essaie de réfléchir sur des pistes de travail. »*[164]

Ce projet d'établissement s'articule alors autour de quatre champs : *« la mise en place d'activités socio-culturelles adaptées »*[165] ; un travail au niveau de l'unité d'enseignement *« autour du maintien des fonctions cognitives par l'intervention et une convention avec un*

[162] ECD10.

[163] ECD10.

[164] Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10).

[165] ECD10.

« La personne détenue restera toujours le principal acteur. Et nous...et moi c'est vraiment ce que je leur demande aux services, c'est de pas...c'est de pas assister la personne. Parce que plus on va l'assister en interne, plus dehors elle va péter un plomb. Si on est déjà très très très dans l'infantilisation des personnes détenues, par notre organisation hein pour le coup, ils ont des repas à telle heure, on leur dit "tu vas aller en promenade", "tu vas aller au médical", on les emmène, on leur apporte tout sur un plateau au sens propre hein. Et du coup pour certains c'est super compliqué de se retrouver dehors avec son logement, son budget à gérer, ses traites ou ses dettes à payer...euh...je sais pas gérer un emploi du temps... Ici voilà le détenu il oublie de se réveiller le surveillant il vient le chercher il vient le lever du lit! Donc quelqu'un qui est dehors... Ici on est quand même beaucoup sur le type il vient pas travailler bon c'est pas grave il reviendra demain quoi. Il fait ça dehors il perd son boulot! Donc... C'est pour ça que nous, et là ça va plutôt être le deuxième cycle là de deux ans que je vous disais tout à l'heure, on va vraiment travailler sur...sur le parallèle avec la vie dehors. Mais du coup alors tant sur les...la partie bénéfique, c'est-à-dire pour moi que le type il ait parfois des avantages liés à la vie extérieure ça peut choquer les agents mais...comme la mixité l'objectif premier pour moi de la mixité c'est pas de dire "c'est tout beau on crée des couples", c'est de dire que la vraie vie pour lui dehors ça va être de croiser des femmes hein! Donc autant qu'on le mette en situation en interne pour voir sa réaction, et du coup soit pour faire savoir aux autorités que non non il faut pas qu'il côtoie de femmes, ou alors pour que...je sais pas il se réhabitue à la présence féminine quoi! C'est... Moi j'ai toujours trouvé ça... Et d'ailleurs en faisant des recherches...c'est marrant... Au moment de la Révolution et même au début du XIXème dans les prisons les hommes, les femmes et les enfants étaient mélangés. Je trouve ça génial hein! Alors après ils étaient la nuit mis dans des quartiers distincts mais ils étaient tous mélangés. Nous on a un système qui à mon avis marche sur la tête hein! Dire que l'intérêt pour le détenu et du coup pour la société c'est qu'il soit fermé 23h sur 24 je suis pas persuadé que ce soit la pertinence mais...»

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10)

EHPAD » avec qui le CD est en partenariat[166] ; un volet relatif aux soins[167]; un projet « phare » et symbolique : la création d'un jardin-potager[168].

Ce premier cycle de deux ans insufflé par la direction est arrivé à son terme en fin d'année 2016, la mise en place d'un nouveau projet d'établissement est alors centrée sur l'objectif de *« travailler sur le parallèle avec la vie dehors »*[169]. ◄

Cette nouvelle politique passe alors par la refonte et la réorganisation du bâtiment C, qui comporte donc une partie en régime de détention « normale », autrement dit un régime en portes fermées si on le compare avec le régime majoritaire de l'établissement qui est dit « de responsabilité » (portes ouvertes). Cette nouvelle réflexion sur l'organisation de la vie en détention veut prendre pour modèle les « modules respects » développés dans les prisons espagnoles depuis 2001 (*módulos de respeto*). Afin de comprendre la complexité de mise en place d'un tel régime « de respect » en France, il faut revenir sur l'organisation des prisons en Espagne et les principes des « módulos de respeto ».

[166] ECD10.

[167] *« au parcours thérapeutique pour des personnes âgées, donc avec l'unité sanitaire (...) en essayant de mettre en place des formations autour de la gériatrie pour ses équipes (...), une équipe mobile de gériatrie qui permettrait de faire des évaluations en cellule sur l'autonomie des personnes pour pouvoir ensuite juger si elles sont aptes à occuper un logement autonome ou si il faut une place en structure »* (ECD10). Ce champ d'action n'a finalement pas été mis en place, d'après ce qu'explique un autre membre de la direction quelque mois après cet entretien, évoquant un manque d'engagement de la part de l'unité sanitaire.

[168] *« le dernier point c'était d'avoir finalement un...pas un projet phare mais quelque chose de symbolique qu'on voulait au centre de la détention et du coup c'est là qu'on a créé le jardin pour les...les personnes âgées qui finalement, au-delà du simple jardin, entretien, maraîchage floral ou autre, permettait surtout, et c'est d'où le symbole, de réunir les personnes. On est sur un espace communautaire où du coup les personnes se retrouvent »* (ECD10).

[169] ECD10.

III.2. Détour par l'Espagne : vers une « normalisation » de la vie en détention

On distingue en Espagne deux types de prisons : les prisons dites « modelo », développées au XIX^{ème} siècle sur le modèle du panoptique et obéissant à un plan circulaire ; et les prisons dites « type » (*centro tipo penitenciario*), qui représentent l'évolution des conceptions architecturales et politiques de la peine de privation de liberté. Une grande majorité des prisons de type « modelo » ont été fermées, réhabilitées en lieux patrimoniaux ou détruites, tandis que le second type de construction de prisons s'est étendu à l'ensemble du territoire depuis 1991. Le centre pénitentiaire d'Albolote, où j'ai réalisé une partie de ma recherche, correspond à ce second modèle de centres pénitentiaires « types ».

III.2.A. Importer les codes de la ville dans les « centres types »

La « normalisation » de la vie à l'intérieur des prisons est au cœur des préoccupations et des évolutions pénitentiaires espagnoles ; elle est d'ailleurs aussi un objectif inscrit dans les Règles Pénitentiaires Européennes (RPE) de 2006. Articulée à la reconnaissance de nouveaux droits aux personnes détenues, la « normalisation » est entendue comme un alignement des conditions et des règles de la vie en détention aux standards de la vie à l'extérieur. C'est en ce sens que l'administration pénitentiaire espagnole a voulu construire les établissements « types » sur un principe d'assimilation à la ville, tant au niveau architectural qu'au niveau de l'organisation des espaces à l'intérieur des centres types. Ainsi, malgré l'éloignement des prisons des centres urbains, les prisons espagnoles ont connu depuis plusieurs années déjà une importation des codes de la ville à l'intérieur de leurs murs. D'ailleurs, Valérie Icard souligne que la métaphore filée entre la prison et la ville est poussée jusqu'à l'absurde dans le document de présentation du prototype du centre type, dans lequel il est écrit que *« pour des raisons de sécurité, cette ville est isolée de l'extérieur »*[170].

Les centres pénitentiaires « types », comme celui d'Albolote, sont des « macroprisons » d'une capacité théorique de 1008 places (mais qui connaissent en général

[170] *Centro penitenciario prototipo*, Secretaría General de Asuntos Penitenciarios, 1992, cité dans ICARD V., « Qu'est-ce qu'une prison modèle ? L'exemple des « centres-types » espagnols », *Métropolitiques*, [En ligne], 21 décembre 2017. Disponible sur : http://www.metropolitiques.eu/Qu-est-ce-qu-uneprison-modele-L-exemple-des-centres-types-espagnols.html , p.3.

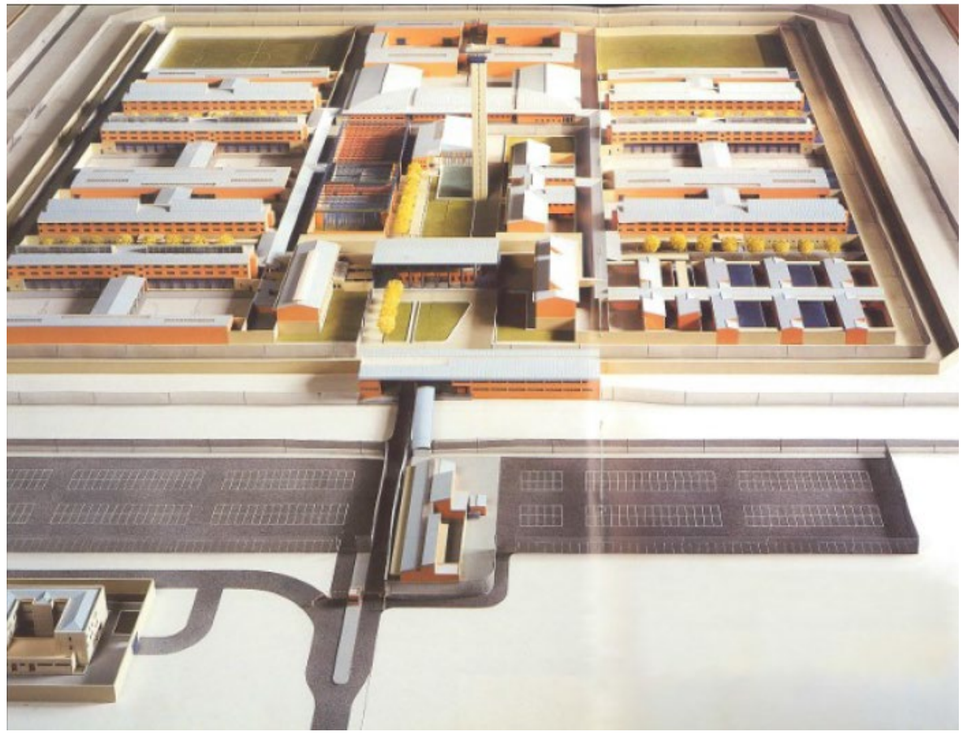

Maquette du prototype du centre type espagnol

Source: Secretaría General de Asuntos Penitenciarios 1992, p. 24.

Dessin graphique : Almudena Marañón et Paloma Vallhonrat.

Reproduit par Valérie Icard dans ICARD V., « Qu'est-ce qu'une prison modèle ? L'exemple des « centres-types » espagnols », *Métropolitiques*, [En ligne], 21 décembre 2017. Disponible sur : http://www.metropolitiques.eu/Qu-est-ce-qu-uneprison-modele-L-exemple-des-centres-types-espagnols.html , p.3.

une surpopulation) conçues comme des petites villes autosuffisantes qui disposent de tous les services nécessaires à la vie quotidienne des personnes. L'espace s'organise sur un modèle pavillonnaire en intégrant les codes de la ville ; l'établissement est entièrement à ciel ouvert, en dehors des bâtiments d'hébergement et d'équipement (cuisines, buanderie, etc.). Organisé autour de « rues », le centre pénitentiaire d'Albolote compte également des places, indiquées par des panneaux et nommées comme les places et rues qui organisent n'importe quel espace urbain extérieur. L'organisation de l'établissement se fait sur un modèle modulaire, c'est-à-dire par modules de vie (équivalent des « quartiers » dans les prisons françaises), eux-mêmes conçus comme des unités de vie autonomes. ◄

Chaque module renferme une partie hébergement (à l'étage), où se trouvent les cellules (dans la plupart des cas doubles) qui ne sont accessibles que pour la nuit. On y trouve également un espace dédié aux activités, une cour de promenade, une salle de sport, une salle de classe, un salon de coiffure, une bibliothèque, un réfectoire, une salle de vie avec un poste de télévision, un petit magasin appelé « économat » (*economato*) et d'autres types de salles, plus ou moins aménagées en fonction des modules. Les repas et les moments « libres » sont partagés obligatoirement avec les codétenus, afin de favoriser « la vie en collectivité » dans les régimes de détention « ordinaires »[171]. L'établissement est également équipé d'un bâtiment « socioculturel » (*módulo sociocultural*) regroupant un auditorium, des salles de classe, une bibliothèque et des salles d'activités : une partie du module socioculturel est dédié aux équipements sportifs (gymnase, salles de musculation, etc.). D'autres bâtiments viennent compléter l'établissement, comme une buanderie, une boulangerie, des ateliers de production, etc.

A l'intérieur de chaque établissement, les modules de vie se distinguent les uns des autres, non seulement par des numéros qui permettent de les différencier, mais aussi et surtout par des gestions internes différentes ; ces différences installent d'ailleurs dans les pratiques et dans les préoccupations de l'administration une classification presque qualitative et opèrent sur les personnes détenues l'assignation d'un jugement de valeur presque systématique selon le module dans lequel elles évoluent. On distingue d'un côté les « modules de pré-respect » ou les « modules de respect », considérés comme les « bons » modules qui rassemblent les personnes détenues considérées comme les plus « normalisées » (*internos normalizados*) ;

[171] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, II.2.

et les autres, désignés ouvertement et couramment sous le terme de « modules de conflit » (*módulos de conflicto*), qui sont donc les « mauvais » modules, rassemblant les personnes détenues considérées comme les moins « normalisées ».

III.2.B. Les « modules de respects » espagnols

Les « modules de respect » ont été mis en place pour la première fois en Espagne en 2001 dans le centre pénitentiaire de Mansilla de las Mulas (Province de León) et ont été depuis étendus à l'ensemble des établissements pénitentiaires. Le ministère de l'Intérieur présente ces modules comme des « programmes spécifiques d'intervention » en vue de la « rééducation » et de la « réinsertion » sociale : *« La finalité des modules de respect est d'installer un climat de vie en collectivité et de respect maximal entre les résidents du module. A l'intérieur de ces modules, le détenu cesse de vivre le module et ses normes comme « imposés » pour les considérer comme « lui appartenant ». Le facteur fondamental est la participation du détenu dans la vie, dans les tâches et dans les décisions du module, par le biais de groupes de travail et de commissions de détenus »*[172]. En effet, si les personnes détenues sous le régime ordinaire (deuxième degré) jouissent d'une vie en collectivité et sont individuellement responsables de l'hygiène, de la propreté et des rapports qu'ils peuvent avoir avec les autres personnes, ce qui distingue véritablement les modules de respect des autres ce sont trois points essentiels : la participation active des personnes détenues, l'organisation en groupes de travail et l'évaluation immédiate des activités réalisées et du comportement individuel et collectif.

Ainsi, les personnes détenues sont responsables de leur module, notamment en ce qui concerne la propreté des lieux mais aussi la buanderie, la mise en place d'activités dans le module, etc. Chaque semaine, le travail réalisé par chaque groupe est évalué par les membres du personnel assignés au module et classé par groupe selon le bon comportement à la fois

[172] *"La finalidad de los Módulos de Respeto es lograr un clima de convivencia y máximo respeto entre los residentes del módulo. En ellos el interno deja de vivenciar el módulo y sus normas como "algo impuesto" para considerarlo como "algo propio".El factor fundamental es la participación del interno en la vida, las tareas y las decisiones del módulo, a través de grupos de trabajo y comisiones de internos."* Site internet du Ministère de l'Intérieur : http://www.institucionpenitenciaria.es/web/portal/Reeducacion/ProgramasEspecificos/modulosRespeto.html :

individuel et collectif à l'intérieur de chaque groupe ; le groupe qui reçoit la meilleure évaluation pourra choisir la zone du module dont il aura la charge la semaine suivante. Il existe également dans chaque module de respect un médiateur des conflits parmi les détenus, qui a la responsabilité de gérer le bon déroulement de la vie à l'intérieur du module et qui joue le rôle de référent pour ses codétenus. Il s'agit de développer le dialogue, la responsabilité individuelle et la négociation en groupe, mais pas de donner des responsabilités directives ni de laisser décider les personnes de la structuration du module et de la vie en son sein.

Il ne s'agit pas pour autant d'un système d'autogestion, comme le précise l'administration : *« Les professionnels ont toujours le dernier mot, et il est pour cela nécessaire qu'ils soient constamment impliqués dans la vie du module »*[173]. Une assemblée générale a lieu tous les jours dans chaque module de respect en présence de l'ensemble des personnes du module et d'un professionnel (éducateur). Cette réunion tend à vérifier que tout fonctionne correctement, à transmettre des indications, à rappeler certaines règles, etc. De la même manière, d'autres commissions rythment la vie des modules de respect, comme des commissions de médiation des conflits, d'accueil des nouveaux arrivants, etc.

Les modules de respect se caractérisent également par l'obligation pour toutes les personnes qui y sont affectées d'être « occupées » tout au long de la journée, en s'engageant soit dans des formations, du travail ou des activités socio-culturelles de tout type. Enfin, les modules de respect fonctionnent autour d'un système d'évaluation particulièrement accrue des personnes, tant dans leur comportement individuel que dans leur comportement collectif et leur engagement dans les tâches qui leurs sont confiées : *« Il s'agit de créer une pression collective positive, qui favorise des valeurs comme la solidarité, la responsabilité et le respect mutuel »*[174]. Chaque personne est évaluée de manière quotidienne, par les personnels de surveillance du module, et de manière hebdomadaire par l'équipe de professionnels en charge du module (éducateurs principalement).

La « normalisation » projetée dans les espaces des centres pénitentiaires « types » espagnols et l'organisation des modules de respect favorisent grandement la participation des personnes aux tâches quotidiennes et à un rythme de vie plus « normalisé », autrement dit

---

[173] *"La última palabra la tienen siempre los profesionales y por ello es necesaria su implicación constante", .Ibid*.

[174] *"Se trata de crear una presión grupal positiva, que favorezca valores como la solidaridad, la responsabilidad y el respeto mutuo.", Ibid*.

basé sur un parallèle avec la vie à l'extérieure ; ces évolutions tendent donc à terme à créer du *commun* à l'intérieur des murs. Pourtant, là encore, l'espace reste un instrument de gestion des personnes détenues et un outil du maintien de l'ordre. L'observation et l'évaluation constante des personnes détenues dans les modules de respect, mais aussi directement la structuration des espaces de la prison autour de modules, permet de jouer sur une gestion différentielle des modules et des personnes, et un traitement qui se base sur la notion de mérite et qui peut de ce fait constamment être remis en question. Valérie Icard voit alors dans la « normalisation » de l'espace des centres pénitentiaires « types » *« un support matériel à la mise en œuvre d'une logique post-disciplinaire (Chantraine 2006) »* : *« il s'agit d'inciter plutôt que de contraindre les détenus à adopter un bon comportement. Les infrastructures participent ainsi à la logique institutionnelle, qui sépare, hiérarchise et distingue, récompense ou sanctionne les détenus. Finalement, les nouveaux droits auxquels pourraient prétendre les personnes incarcérées, loin de se voir octroyés de façon systématique, sont changés en privilèges accordés seulement à certains (Chantraine et Kaminski 2007) »*[175].

Ainsi, la « normalisation » de l'espace et des conditions de vie dans ces prisons *« n'empêchent pas de fait le maintien de fait des logiques institutionnelles traditionnelles, perpétuées notamment au nom des impératifs de sécurité et d'ordre intra-muros »*[176]. De même, si la mise en place de modules de respect favorise le développement d'une vie collective et d'une autonomisation des personnes dans les tâches et la gestion de la vie quotidienne, elle promeut par la même occasion de nouvelles formes de contrôle, basées sur l'évaluation de chaque comportement, de chaque engagement et de chaque personnalité. La surveillance, moins matérialisée dans l'espace, est bien davantage intériorisée, contrôlant les esprits des personnes dans un système permanent de mise à l'épreuve.

[175] ICARD V., « Qu'est-ce qu'une prison modèle ? L'exemple des « centres-types » espagnols », *Métropolitiques*, [En ligne], 21 décembre 2017. Disponible sur : http://www.metropolitiques.eu/Qu-est-ce-qu-uneprison-modele-L-exemple-des-centres-types-espagnols.html , p.8.

[176] *Ibid*.

« Du coup Monsieur [NOM directeur interrégional] a souhaité qu'on mette en place le module respect sur l'établissement. On n'y était pas forcément favorable parce que...le but du programme respeto c'est de diminuer les violences en détention alors que nous elles sont très faibles déjà. Donc du coup pourquoi vouloir changer les choses si ça fonctionne entre guillemets? Donc oui donc nous ce qu'on s'est dit par contre c'était que y'avait certaines personnes qui étaient en régime de confiance, donc les portes ouvertes, alors que elles n'investissaient pas du tout leur parcours d'exécution de peine, juste elles étaient correctes avec le personnel et ce qui justifiaient qu'elles soient en portes ouvertes alors que normalement c'est pas ça. Le régime de détention classique en centre de détention c'est la porte fermée et si vous...vous mettez en place des choses là vous accédez aux portes ouvertes et au régime de confiance. (...)Donc on avait décidé...le comportement, la personne qui aura toujours à répétition des incidents disciplinaires elle ira faire un séjour sur le bâtiment C, les cas psychiatriques lourds où au final bah voilà y'en a c'est plutôt dangereux qu'ils se baladent dans la détention aussi bien pour les autres personnes détenues que pour le personnel, et ceux qui ont un parcours d'exécution de peine vide. Voilà. Et donc du coup là elles se retrouvent sur le bâtiment C donc ça a été beaucoup de changements à...à prévoir et en fait ça ne convient toujours pas au directeur interrégional. Donc du coup...on est dans une logique complètement inversée maintenant où en fait on a...jusqu'à présent on réfléchissait à qu'est-ce qu'on met dans le régime fermé, et là maintenant on doit réfléchir à qu'est-ce qu'on met dans le régime ouvert en fait. »

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD9)

III.2.C. Tentative de mise en place d'un « programme respect » au CD de Bapaume

La mise en place en France, et notamment au CD de Bapaume, d'un régime comparable à celui existant dans les « modules respect » en Espagne se confronte à plusieurs difficultés. Tout d'abord des difficultés d'ordre pratique et matériel, puisque les espaces des établissements pénitentiaires français ne sont de fait pas adaptés à la création de « modules respect » à proprement parler, ni à la mise en place d'une « normalisation » des conditions de vie *intramuros*. Ne serait-ce qu'au niveau de la vie en collectivité, il n'existe par exemple pas au CD de Bapaume de lieu de prise de repas en commun dans chaque bâtiment ou aile de la détention. Par ailleurs, la présence des surveillants dans les ailes de détention est plus marquée que ce que j'ai pu observer dans les modules respect du centre pénitentiaire d'Albolote, où la gestion quotidienne de l'unité de vie est laissée en grande partie à la responsabilité des personnes détenues qui s'auto-organisent (même si elles sont accompagnées et évaluées par des membres du personnel au quotidien via des réunions de consultation et de remontée d'informations). Enfin, la mise en place au CD de Bapaume d'un régime type « respect » est pour le moins ambiguë.

En effet, s'agissant d'un établissement qui applique déjà en grande partie un régime de « responsabilité » en portes ouvertes, et dont le taux de violence est assez bas, la mise en place d'un régime « respect », dont l'un des objectif est à l'origine la baisse de la violence, n'est pas comprise par tous et semble pour certains inutile. J'ai pu observer l'ambiguïté et les difficultés de mise en place d'un tel régime au CD de Bapaume juste avant la fin de ma période de recherche. Lorsque j'ai quitté les lieux, la direction était encore en train d'expérimenter différentes manières de procéder. ◄

La première initiative de la direction de l'établissement (poussée par la direction interrégionale dans la mise en place d'un « programme respeto ») a d'abord été de mettre en régime portes fermées des personnes qui vivaient leur détention en portes ouvertes mais qui avaient des incidents disciplinaires ou qui simplement *« n'investissaient pas du tout leur parcours d'exécution de peine »*[177]. La direction a alors décidé d'appliquer en quelque sorte le régime fermé comme une mesure disciplinaire aux personnes qu'elle ne jugeait pas

[177] ECD9.

investies dans leur parcours d'exécution de peine, alors qu'elles ne posaient pas de problème particulier en détention au niveau de leur comportement.

Il s'agissait alors de changer en profondeur la logique du CD de Bapaume en instaurant le fait que le régime de détention classique était celui des portes fermées et qu'il fallait en quelque sorte mériter l'accès à un régime en portes ouvertes, en remplissant un certain nombre de critères liés au parcours d'exécution de peine (PEP) : payer les parties civiles, travailler ou faire une demande de travail ou participer à des activités, être dans un processus de soins en se rendant notamment de manière régulière chez le psychologue, etc.)[178]. Il était donc au départ question de repenser le régime en portes fermées et d'en faire le régime de référence. Cependant, dans un établissement comme le CD de Bapaume, qui fonctionne en portes ouvertes depuis déjà de nombreuses années, cela représente un virage à 180 degré pour les personnels comme pour les personnes détenues ; ces dernières ont d'ailleurs pris cette vague de changement comme un durcissement du régime de détention et comme un poids supplémentaire pesant sur elles, ayant peur de se voir mises en régime fermé au moindre manquement au PEP ou au moindre incident mineur.

Consciente que la première initiative prise n'était pas optimale et compliquée à faire accepter et surtout à mettre en place, la direction a décidé de revoir sa logique :

> *« On est dans une logique complètement inversée maintenant où en fait on a... jusqu'à présent on réfléchissait à qu'est-ce qu'on met dans le régime fermé, et là maintenant on doit réfléchir à qu'est-ce qu'on met dans le régime ouvert en fait. »*[179]

Je n'ai pu suivre la suite de la mise en place de ce régime « respect » au CD de Bapaume, mais les premières réactions que j'ai pu en recueillir, de la part des personnes détenues mais aussi des personnels de surveillance, sont pour le moins sceptiques voire négatives. Un tel changement génère une nouvelle perte de repères dans la logique de la détention, ainsi que des modifications structurelles importantes en termes de tâches administratives et de formalisme notamment pour les personnels. Les décisions prises soulèvent d'ailleurs une

[178] Je reviendrai sur les logiques du « parcours d'exécution des peines » dans la suite de mon travail (Partie 1, Chapitre 2, III.2).

[179] ECD9.

certaine peur chez les personnes détenues interrogées, qui craignent un plus grand arbitraire dans l'application de ce nouveau régime.

Il me semble ainsi assez difficile d'envisager l'application réelle des principes des « modules de respect » espagnols lorsque que la logique mise en avant en France, dans le cas du CD de Bapaume en tout cas, me semble complètement différente, voire contradictoire avec le modèle qui tend à être suivi. Mon scepticisme tient surtout à un élément primordial : dans un établissement pénitentiaire espagnol, l'accès à un « module de respect » se fait sur la base du volontariat. Une fois la demande de la personne détenue effectuée et acceptée par l'établissement, celle-ci s'engage à respecter un certain nombre de règles, de devoirs et d'obligations propres au « module respect » qu'elle va intégrer. De plus, la personne qui entre dans un tel module va intégrer un régime de détention différent et plus « avantageux » en termes de liberté de mouvement et d'accès aux activités proposées. C'est un passage qui marque une avancée dans la chronologie de la détention et tend à montrer que la sortie est proche et que le « module respect » permettra de se remettre petit à petit dans un rythme de vie comparable à celui de l'extérieur. Dans le cas du CD de Bapaume, il n'y a ni volontariat, ni engagement, et il s'agit bien de passer d'un régime portes ouvertes, où la liberté de mouvement est assez importante et la « pré-autonomie » soulevée comme très favorable par une majorité de personnes détenues, à un régime en portes fermées, qui représente alors une sorte de régression dans le parcours de détention, puisque ce changement est ressenti comme une sanction disciplinaire. Les logiques appliquées sont donc fondamentalement différentes et ne peuvent à mon sens qu'être comparées, pour le moment en tout cas, en termes d'opposition voire de non-sens, dans les premières tentatives de mise en place que j'ai pu observer.

Cet exemple de tentative d'application des logiques des « modules de respect » espagnols dans un établissement français soulève les difficultés pratiques, mais aussi idéologiques, auxquelles se confrontent les personnes qui souhaitent modifier le dispositif carcéral. Les infrastructures et les murs, qui occupent une place importante dans la structuration de ce dispositif, limitent de fait les évolutions et les *prises* par les personnels sur l'institution pénitentiaire. Cela semble d'autant plus vrai dans une structure hyper-sécuritaire et extrêmement cloisonnée comme c'est le cas du quartier maison centrale au CP de Vendin-le-Vieil.

« Ce sont des gens qui souvent... ont commis des violences extrêmes, soit à l'extérieur avant leur incarcération soit pendant leur incarcération, et donc je dirais que [il soupire]... c'est des modalités de prise en charge et de montée en charge de l'établissement totalement différentes de ce qu'on peut imaginer en maison d'arrêt. (...) Alors s'agissant de la population pénale c'était... comment dire... c'était une montée en charge progressive et maîtrisée surtout. C'est-à-dire que j'avais demandé à ce moment-là à l'administration... tout d'abord une montée en charge par quartier maison centrale, quartier par quartier. Donc nous avions envisagé de mars à l'été 2015 la mise en service du QMC1, de septembre-octobre-novembre donc décembre la montée en charge du QMC2 et de janvier à avril-mai la montée en charge du QMC3. Alors le programme a été respecté sauf pour le QMC3 parce qu'à ce moment-là nous n'avions pas les effectifs de surveillants suffisants pour ouvrir la structure et donc le QMC3 est en montée en charge depuis le mois de septembre donc 2016. Alors sur le QMC1 ce que j'avais demandé à mon administration c'est tout d'abord d'avoir une montée en charge progressive, donc sur un trimestre premier mois m'envoyer deux fois 10 détenus à intervalle de 15 jours. Et là je voulais des profils qui étaient bien des profils de maison centrale, c'est-à-dire des gens qui avaient... comment dire... des personnalités très affirmées mais qui n'étaient pas connus pour avoir agressé des personnels ni pour présenter une dangerosité majeure en termes de risque d'évasion. Premier mois. Deuxième mois j'avais demandé qu'on m'envoie des détenus par deux groupes de 8 tous les 15 jours, et là on pouvait toujours avoir des profils de maison centrale mais y intégrer des gens présentant des risques majeurs en termes d'évasion, mais toujours pas de détenus qui soient connus pour agresser physiquement les personnels. Pourquoi? Parce que à l'expérience de ce qui s'est passé sur d'autres sites et notamment Condé-sur-Sarthe où je crois qu'au bout de 8 jours ou 15 jours d'ouverture y'a eu des agressions majeures sur des personnels et qui ensuite ont généré une grosse crainte parmi les personnels. Il fallait que dans un premier temps le personnel ici s'approprie l'établissement, acquière la maîtrise des lieux avant de faire venir des détenus beaucoup plus dangereux en termes d'agressions. Alors quand je dis agression c'est aussi bien agression des personnels qu'agression entre codétenus. Et donc le troisième mois je devais accueillir deux fois 5 détenus mais là avec des profils beaucoup plus dangereux en termes d'agressivité. (...)Par contre ce que j'avais observé aussi c'est que au moment de la mise en service des QMC, le premier mois ou les six premières semaines étaient assez compliqués parce que effectivement bah y'a des gens qui arrivaient, y'a des détenus qui arrivaient qui ne se connaissaient pas, il n'y avait pas d'activité au départ puisque tout ça ça se met en place progressivement hein... on a ouvert y'avait pas de travail, y'avait juste les moniteurs de sport. On a assez rapidement essayé de mettre en place des activités socio-culturelles mais au départ il n'y avait rien. Donc vous avez une population qui est un petit peu paumée là-dedans, qui est un petit peu inoccupée, vous avez des personnels bah qui regardent un petit peu les détenus, ces détenus dangereux en chiens de faïence là, tout le monde s'observe, ça tourne, et je dirais... ce sont le premier mois, les six premières semaines qui sont les plus compliquées. Et après si on maîtrise un petit peu son sujet, si on maîtrise ses activités, si on parvient à mettre en place du travail, des activités, des formations, les choses se passent. »

Un membre de la direction au CP de Vendin-le-Vieil (EMC6)

III.3. La maison centrale de Vendin-le-Vieil : une nouvelle structure hyper-sécuritaire

Bien loin des modules de respect espagnols et du régime « portes ouvertes » du CD de Bapaume, les quartiers maison centrale de Vendin-le-Vieil sont qualifiés d' « hyper-sécuritaires » et régis par une très grande sectorisation des temps et des espaces.

III.3.A. Enjeux et contraintes de l'ouverture d'un établissement hyper-sécuritaire

Avant de développer davantage cette notion de « sectorisation » et ses conséquences au quotidien pour les personnes, il est important de soulever le fait que le CP de Vendin-le-Vieil est un établissement très récent, puisque l'administration pénitentiaire a pris possession de l'établissement le 11 septembre 2014 et que les premières personnes détenues y ont été accueillies en mars 2015. Dès le départ, l'une des principales priorités pour l'administration était d'amener de la vie dans cet établissement neuf ; une priorité qui était aussi une première difficulté à intégrer pleinement dans le projet d'établissement, du fait notamment des profils que la maison centrale a vocation à accueillir. ◄

La structure de l'établissement, jugée comme étant « difficile » par l'administration, du fait notamment de salles peu adaptées à la mise en place de formations ou d'activités, impose donc aussi des contraintes particulières et une restriction de l'offre que peut concrètement proposer l'administration aux personnes détenues :

« Vous avez vu la structure ici mettre en place des formations qualifiantes c'est quand même compliqué! Les salles sont petites, on a bien des ateliers de travail pénitentiaire mais ça c'est pour gagner un petit peu d'argent pour pouvoir cantiner, envoyer de l'argent à sa famille, mais ici vous ne pouvez pas mettre en place des activités qualifiantes... je sais pas... qualifiantes hein, menuiserie, maçonnerie, électricité, c'est des lieux extrêmement restreints et exigus et les mêmes lieux servent successivement

« Alors en revanche ce que j'essaye quand même d'expliquer à ces gens qui viennent souvent d'autres établissements, exclus par mesure d'ordre et de sécurité parce qu'ils ont eu un mauvais comportement, parce qu'ils ont agressé des codétenus, parce qu'ils ont agressé des personnels, etc. c'est de leur dire "Bon ce que vous pouvez espérer ici comme sortie c'est que si vous observez un comportement convenable c'est qu'au bout de entre 12 et 18 mois, si les choses se passent bien, c'est que vous puissiez demander la réaffectation vers un établissement de degré de sécurité inférieur". (...) Et donc les détenus qui sont là et qui beaucoup étaient des perturbateurs aujourd'hui espèrent pouvoir obtenir des réaffectations plus près de leurs familles et donc se tiennent je dirais... essayent de faire des efforts de comportement. Alors ces efforts de comportement, cette perspective de repartir en rapprochement familial vers un établissement de sécurité inférieure avec en permanence au quotidien une prise en charge renforcée par le SPIP, par l'unité sanitaire, par la psychologue PEP, une proximité, une écoute de la part de l'encadrement de la détention, une présence de la direction, une attention portée à tous leurs problèmes de cantines, leurs problèmes de comptes nominatifs, d'accès aux droits, je dirais c'est un petit peu ce qui crée cette ambiance je dirais... l'institution a de la crédibilité vis-à-vis de la population pénale qui d'une certaine manière le lui rend bien. »

Un membre de la direction au CP de Vendin-le-Vieil (EMC6)

pour telle formation, telle formation, telle formation. Donc c'est quand même très compliqué. »[180]

Ces difficultés structurelles limitent donc la mise en place de projets de formation ou de préparation, notamment professionnelle, à la sortie ; c'est d'ailleurs l'un des éléments qui fait que la maison centrale de Vendin-le-Vieil est envisagée par la direction davantage comme un lieu de passage vers un établissement moins sécuritaire que comme le lieu d'exécution de la totalité du restant de peine des personnes accueillies. ◄

III.3.B. Une forte sectorisation des espaces : *« ici ils vous isolent au maximum »*[181]

La structure et les fonctions des quartiers maison centrale de Vendin-le-Vieil, essentiellement orientées vers la sécurité et l'isolement, conditionnent de fait un régime de détention particulièrement contraignant. Le régime appliqué est un régime en portes fermées, et son application se justifie pour des raisons de sécurité et de maîtrise du « territoire » par l'administration :

« Alors la différence quand même dans ce que nous avons c'est que nous essayons au mieux de pratiquer un régime je dirais portes de cellules fermées. (...) Ce qui veut dire que pour qu'un détenu puisse sortir de sa cellule il faut que les surveillants soient à l'intérieur des unités d'hébergement, ils voient ce qu'il se passe. Le problème des régimes qui sont ouverts comme on peut le trouver en centre de détention ou dans certaines maisons centrales où tout est ouvert et les détenus se baladent comme ils veulent, bah c'est qu'à ce moment-là les surveillants se replient dans leur bureau et en quelque sorte attendent que la journée se passe. Et on ne maîtrise plus rien, y'a des zones effectivement, ce dont on parle souvent, des zones de non-droit, des zones où les personnels n'osent plus se rendre parce que c'est devenu des zones où les détenus ont la maîtrise du territoire. Donc pour l'instant ici en tout cas à Vendin nous ne sommes pas encore dans cette logique-là. Mais c'est quand même un combat de tous les jours, c'est un combat permanent pour ne pas perdre le terrain.»[182]

---

[180] EMC6.

[181] EMC5.

[182] EMC6.

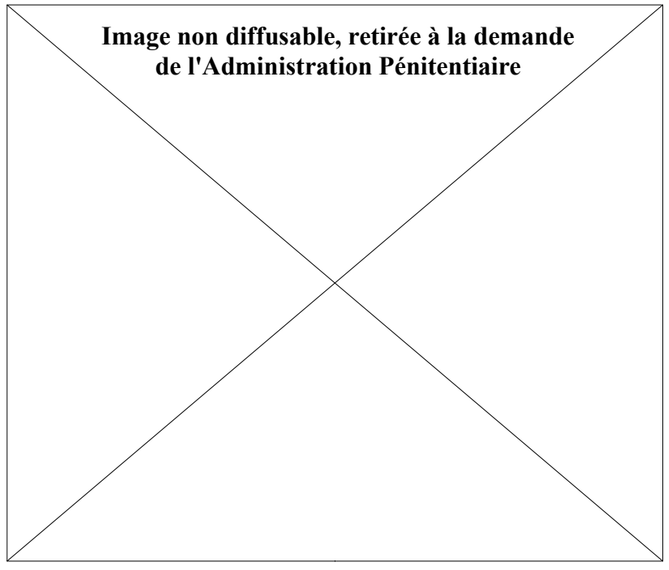

Organisation architecturale de Vendin-le-Vieil.

Source : document interne à la DISP de Lille présentant les principales caractéristiques du CP. Document fourni par la direction de l'établissement.

« Regardez par exemple les ateliers ou l'atrium: donc on nous dit on a interdiction de nous croiser [il marque une pause] mais à l'atelier on se croise tous. Déjà tu te dis "Attends y'a un problème, y'a un gros problème". Après, sachant cela, tu te dis, enfin tu leur pose la question "Pourquoi vous nous laissez pas faire un tournoi de foot?": "Oui mais non mais vous avez pas le droit de tous vous croiser..." Attends à l'atelier on fait quoi? Quand on se voit à l'atrium on fait quoi? On se croise pas tous? : "Euh...." Y'a plus de réponse y'a plus rien on dirait qu'y a plus personne. Tu te dis mais.... c'est quoi je suis psycho dans ma tête ou je réfléchis bizarre ou...? Je vois des trucs que je devrais pas voir ou... ? Je sais pas moi je comprends pas! Et après quand tu les vois comme ça ils arrivent pas à te répondre, tu dis bon bah voilà j'ai parlé à un mur ou je sais pas ce qu'il a dans la tête mais... T'arrives pas trop à comprendre... le fonctionnement de cet établissement je sais pas c'est quelque chose de... je sais pas, c'est bizarre. (...) Et malheureusement un lieu comme celui-ci c'est... [Il souffle] en fait c'est péjoratif par rapport à la pénitentiaire en général je crois. Personnellement moi c'est mon cinquième établissement et c'est le pire de tous! Pourtant j'ai déjà été dans une taule qui datait de l'époque napoléonienne! Donc vraiment pour vous dire c'était des vieilles pierres, des cellules... on aura dit des caves à vin! C'est simple ça faisait une voûte dans le bordel! Et même là... vieille taule toute pourrie franchement... dix fois mieux qu'ici! Pourtant c'est des maisons d'arrêt ou c'est des CP! Les CP c'est encore pire qu'une centrale! Mais même là j'avais plus de liberté qu'ici! C'est pour ça je vous dis ici c'est... c'est un QHS amélioré! Y'a pas d'autre mot! (....) La cuisine, c'est restreint. Le petit bois, menuiserie, c'est restreint. C'est à dire à chaque fois c'est des groupes de 4! Tu fais comment pour faire tourner toute la taule? C'est pas possible! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

La spécificité des quartiers maison centrale de Vendin-le-Vieil réside avant tout dans la forte sectorisation des espaces, directement induite dans la construction et l'organisation des lieux. ◄ Les trois quartiers maison centrale (qMC) ont été conçus comme des quartiers « étanches » entre eux, afin que les personnes détenues dans chaque qMC ne puissent pas se croiser. Chaque qMC dispose de 68 cellules individuelles, réparties en 4 secteurs « autonomes » (« ailes » de détention ou « unités de vie ») de 17 personnes détenues : rez-de-chaussée droit, 1er étage droit, rez-de-chaussée gauche, 1er étage gauche. Chaque cellule mesure environ 12m² et est aménagée d'une douche individuelle. Chaque unité de vie dispose d'une cour de promenade propre, aux dimensions très restreintes, accessible à tout moment dans la journée pour un maximum de quatre personnes en simultané. Entre ces quatre « unités de vie » la sectorisation est également la règle. Le règlement intérieur et le régime de détention appliqués interdisent tout croisement entre des personnes détenues dans un même qMC mais dans des ailes de détention différentes.

Cependant, cette sectorisation extrême se présente comme étant ingérable en pratique ; elle a donc été assouplie dans la mise en place des activités et des formations, dans laquelle des personnes d'ailes différentes peuvent se retrouver après une sélection des candidatures par l'établissement. Les groupes sont néanmoins limités à un total de 4 personnes pour la plupart des activités et formations, du fait à la fois des espaces très restreints et du régime de détention appliqué. Cet assouplissement de la règle de sectorisation, pour des raisons à la fois pratiques et économiques (la multiplication d'activités et de formations pour chaque qMC génère déjà des coûts importants de mise en place), est cependant déroutant pour les personnes détenues interrogées, qui ne comprennent pas toujours pourquoi certains regroupement sont autorisés et pas d'autres. La logique de la direction est alors parfois difficile à saisir pour ceux qui vivent cette sectorisation au quotidien. ◄

Chaque qMC dispose par ailleurs d'un terrain de sport extérieur qui a plus ou moins les dimensions d'un terrain de handball avec grillages, murs bétonnés et barbelés autour ainsi qu'une nappe de filins anti-hélicoptère qui recouvre toute l'enceinte de la partie maison centrale de l'établissement. Cependant, aucun gymnase n'a été pensé ni construit dans

« Ça a été pensé en fait... si d'un niveau sécuritaire c'est bien pensé, ça c'est clair, niveau sécuritaire là y'a pas... c'est le must là, y'a pas de problème. Par contre au niveau du détenu... c'est... On n'a pas pensé au détenu en fait dans l'histoire. Comme le fait de voir par exemple qu'y a un terrain, on est dans le nord, qu'y ait pas un préau ou je sais pas quoi! T'es dans le nord tu sais qu'il pleut 6-8 mois dans l'année sur 12 donc faut un peu anticiper! Ça c'est pas... voilà! C'est un truc qui n'a pas été fait, on va dire que c'est une erreur de leur part. De voir aussi qu'on a été te mettre par exemple des barbelés à l'intérieur d'un terrain de foot... c'est stupide! [Il sourit] Y'a pas d'autre mot je suis désolé c'est stupide! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

« Déjà une prison ça reste quand même un milieu clos, vous pouvez vous informez dans les centres de détention y'a un peu plus de vie, y'a un peu plus d'accès sur les systèmes multimédias et c'est trucs-là hein, faut pas se leurrer y'a plein de choses qui tournent. Ici c'est très compliqué! Donc vous êtes vraiment totalement isolé de l'extérieur et par conséquent... Vous imaginez vous faîtes des années comme ça! Pendant des années et des années vous voyez que une ou deux personnes! Trois grand max quand on est en activité ou voilà mais c'est vraiment... Alors on fait comment? Puisque le jour où on va retourner dans la société ça va être... ça va être compliqué, ça va être difficile hein, ça va être... C'est inquiétant. C'est inquiétant. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

l'établissement. C'est d'ailleurs l'un des points noirs de l'architecture de la structure soulevé à la fois par les personnels et par les personnes détenues[183]. ◄

Il existe aussi dans chaque qMC un espace ateliers qui comprend deux espaces : l'atelier RIEP[184] et une salle-atelier dédiée à la formation menuiserie. Chaque qMC dispose également d'une zone dite « socio-éducative » ou « socio-culturelle », elle-même divisée en deux parties séparées[185]. Finalement, les seuls espaces « communs » aux trois qMC sont le quartier isolement (QI : 8 places) et le quartier disciplinaire (QD ou « mitard » : 8 places) ainsi que l'unité sanitaire et la zone des parloirs. Cependant, là aussi les croisements entre personnes de qMC différents sont très contrôlés et évités dans la mesure du possible. Cette sectorisation accrue a d'ailleurs pour conséquence la mise en place d'un planning très complexe et d'une compartimentation importante des temps de la détention : *« Ici il s'agissait de faire en sorte qu'une personne détenue puisse accéder à tous les dispositifs sur la même journée. (...) La sécurité est induite dans les lieux »*[186].

La structure architecturale et matérielle de la maison centrale est donc faite pour séparer les personnes les unes des autres, comme l'explique une CPIP : *« La structure ici est exprès pour les séparer parce que ce sont des personnes repérées comme plus dangereuses»*[187]. Cette même structure complique d'ailleurs la mise en place de projets et d'activités : pas plus de 4 détenus dans chaque activité, des salles très petites et pas adaptées, pas de gymnase, etc. Cette forte sectorisation a donc pour principe et pour conséquence un grand isolement des personnes incarcérées et une vie sociale très limitée. ◄

[183] Ce choix architectural déroute d'autant plus quand on pense que le CP de Vendin-le-Vieil se trouve dans le Pas-de-Calais et que les beaux jours n'y sont pas monnaie courante pour se contenter d'un terrain non couvert à l'année.

[184] Régie Industrielle des Etablissements Pénitentiaires.

[185] D'un côté, un couloir dessert la partie « socio 1 » aussi appelée « côté muscu » qui se compose de six petites salles : une salle de musculation, une salle de sport pour la boxe et le ping-pong, une salle utilisée pour les activités sculpture sur bois et fabrication de meubles en carton (mises en place par le SPIP), une salle de télévision et baby-foot, une salle de coiffure et une salle dédiée à la formation cuisine. De l'autre côté, un couloir dessert la partie « socio 2 » aussi appelée « côté bibliothèque » qui se compose de cinq petites salles : une salle de cardio-training, une petite bibliothèque, une salle de culte (« aumônerie ») et une petite salle utilisée à la fois pour des activités ou pour l'école.

[186] EMC18.

[187] EMC17.

« Ici dans un souci de sécurité par exemple les gourbis ont été enlevés! Alors qu'à la base y'avait des gourbis dans les ailes! Mais en vrai ça c'est un moyen détourné de nous enlever encore un peu de liberté, c'est-à-dire dans le sens où normalement y'a un gourbi dans l'aile, donc si y'a un gourbi dans l'aile ça sous-entend que nos cellules sont ouvertes! Or, comme la direction ne veut pas que nos cellules soient ouvertes, enfin qu'on ait un accès pourtant qui serait que dans le couloir! Puisque y'a encore deux grilles entre-temps, donc tu peux pas sortir de ton aile! Bah malgré ça ça leur va pas. Alors que normalement ça devrait être justement fait pour! Justement! Pousser les gens à aller vers les autres! À s'ouvrir, à... Mais là c'est tout l'inverse! On te demande de "Non, reste dans ta cellule! Ne sors pas. Les activités attends t'as des horaires..." Alors que normalement t'es centrale, je vous dis ça devrait vraiment être... tu veux aller au sport tu vas au sport! Comme dans un CD! Moi par exemple je vais vous parler de Bapaume, j'étais à Bapaume pendant... je suis pas resté longtemps parce que on m'a viré, mais Bapaume tu vas au sport quand tu veux! Tu vas à l'infirmerie ou quoi t'as pas besoin de faire de mot! Parce que t'es malade, t'es malade! C'est comme quand t'es dehors que t'es malade tu vas chez le docteur! Tu lui fais pas un courrier "Excusez-moi est-ce que je peux me permettre de passer vous voir je suis malade..." Non à ce tarif-là bah le temps qu'il t'appelle t'es guéri en fait tes anticorps ils ont fait le travail! Et c'est plein de petites choses comme ça qui fait que t'as pas l'impression d'être en centrale mais plus dans une maison d'arrêt! Parce que t'es tellement enfermé, cloîtré, c'est tellement cloisonné que t'as l'impression en fait de retourner au début de ta peine! Chose que j'ai déjà dit à la direction ici! J'ai dit... franchement j'aurais fait le début de ma peine ici c'était pareil! Et encore je crois même qu'en maison d'arrêt j'avais un peu plus de liberté qu'ici! Vu que là pour le coup... Y'a personne qui a autorisation de se croiser! C'est des trucs c'est phénoménal! (...) C'est une écurie, voilà. ***C'est une écurie ou un abattoir ou je sais pas comment... un centre de stockage voilà c'est la même chose, voilà c'est un ordinateur et nous on est ses pièces.*** *Et il nous range dans des cases. Et t'as qu'à obéir à l'ordinateur et puis c'est tout. »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

« Je vais vous dire honnêtement, c'est mon ressenti hein: ***c'est un mouroir ici****. (...) Je connais pas l'isolement à proprement parler parce que je l'ai jamais vécu mais ce que les gens m'en ont parlé et ce que j'en ai entendu...* ***on est dans des isolements grandeur nature!*** *Sauf qu'on est en collectif, c'est-à-dire qu'on est trois-quatre, que l'isolement ils sont vraiment seuls. Mais c'est un peu ça hein! C'est un peu ça. (...) Et j'ai l'impression que c'est des prototypes. On a fait, on voit, on voit comment ça se passe et puis je pense qu'ils vont se calquer de plus en plus sur ce genre de chose, et donc ça va pas forcément aller en s'arrangeant. Ici ils vous isolent au maximum, vous voyez c'est des sections où on est très peu. Alors faut pas se leurrer, on n'est pas cons, on n'est pas dupes, on sait très bien que ce qu'ils font là c'est pour essayer de minimiser un maximum les émeutes, les mouvements de foule, etc. Y'a des moments où vous êtes deux-trois vous avez 10 agents autour de vous, vous vous demandez ce qu'il se passe, vous voyez? Donc on est vraiment dans l'étouffement entre guillemets... C'est dangereux des prisons comme ça parce que je pense qu'un jour y'aura des drames! (...)Je veux dire vous avez des mecs qui maintenant pour rien rentrent avec... on en a un ici actuellement le mec il rentre pour 5-6 ans de prison ils se retrouvent à presque 30 ans, que des peines internes sur des agents! Je veux dire... jusqu'au jour où un acte va être posé et ça va être le drame. Mais ici vous êtes constamment dans cet étouffement et ça a tendance à... ça peut vite dégénérer, ça peut vite... C'est usant, c'est fatigant. »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (*Cf.* EMC5)

Au-delà de l'organisation et du rythme très contraignant que génère la sectorisation, certaines décisions prises pour éviter le regroupement de plusieurs personnes dans un même lieu sont pointées du doigt par les personnes détenues. C'est le cas notamment de l'absence de « gourbi »[188]. ◄

Enfermées dans de telles conditions au quotidien, plusieurs personnes détenues en viennent à affirmer que la maison centrale de Vendin-le-Vieil n'est pas une « vraie » centrale, au sens où les lieux ne sont pas adaptés au développement d'une vie qui permettrait un minimum d'autonomie pour un temps de détention souvent très long[189]. Une telle détention est alors vue comme mortifère, et la structure ainsi que le rythme de vie sont comparés à ceux d'une *« maison de retraite »*[190], voire à un *« mouroir »*[191] par certains :

> *« Bah je pense que vous avez déjà dû faire des autres centrales, non? [J'acquiesce] Ça vit normalement! Ça bouge, ça... Ici on dirait que... franchement on dirait on est tous avec des déambulateurs là! "Tu fais quoi?" [Il répond d'un air abattu:] "Infirmerie», "Tu fais quoi?" [Même air:] "Promenade", "Tu fais quoi?" [Même air:] "Bah je vais sur le terrain" Franchement on dirait que t'es abattu pour tout! Tu te lèves tu vas à reculons en fait! C'est... C'est Vendin [il rit]. Franchement il va y avoir une nouvelle définition dans le dictionnaire: Vendin. »*[192] ◄

L'accumulation de tous ces éléments sécuritaires d'isolement sur le long terme (puisque les personnes incarcérées en maison centrale le sont pour de nombreuses années) tend, selon plusieurs personnes, à la destruction et non à la réparation des personnes et des liens : *« Des longues périodes comme ça ça détruit plus que ça ne répare, surtout dans une structure comme celle-ci »*, explique une CPIP[193] ; *« Tu vois rien de l'extérieur en fait. Les murs sont*

---

[188] Le mot de « gourbi » désigne une pièce ouverte dans une aile de détention dans laquelle les personnes détenues dans l'aile peuvent se regrouper par exemple pour cuisiner, manger ensemble ou jouer aux cartes.

[189] Cette idée est à mettre en parallèle avec les explications données par la direction sur la fonction d'accueil « temporaire » des qMC de Vendin-le-Vieil, qui ne peuvent effectivement pas proposer de véritables conditions de vie et de préparation à la sortie en termes notamment de formations qualifiantes.

[190] EMC8 et EMC9.

[191] EMC5.

[192] EMC9.

[193] EMC17.

« Lorsque vous êtes dans ces petites maisons d'arrêt ou même dans les maisons d'arrêt plus grandes, le système est facile hein, enfin facile... les détenus remontent des cours de promenades, vont dans leur cellule et on ferme la cellule point barre on n'en parle plus. Ici bah c'est totalement différent, les gens s'installent dans la durée, s'installent pour des années, veulent un minimum de vie en collectivité, un minimum de confort en cellule compte tenu de la durée de la peine qu'ils sont amenés à subir, et le rythme est totalement différent. Et les personnels parfois se demandent quel est leur rôle là-dedans si ce n'est que d'observer ce qu'y se passe et de plus ou moins gérer les mouvements »

Un membre de la direction au CP de Vendin-le-Vieil (EMC6)

« Bah moi j'ai été élevée à la maison d'arrêt quoi, c'est ça le truc. Et ici on arrive en centrale et... [Elle soupire] Faut ravaler sa fierté quoi. En fait c'est ça c'est ce que je vous ai dit on repart à zéro quoi. (...)Et pourtant la moitié des détenus ici sont passés par des Fleury, des Fresnes, ils savent. Mais même eux... Ouais ici t'es en centrale c'est plus pareil quoi. Donc ouais y'a des façons de travailler différentes. Je veux dire à Fresnes quand on fait un repas... on ouvre on donne le repas on referme. Ici il va choisir ce qu'il veut, il va regarder, il va sortir sur la coursive, il va discuter deux minutes avec l'auxi... [Elle sourit] (...) Ici il faut pas trop les réveiller, quand on ouvre faut pas faire trop de bruit... Moi quand je travaillais à Fresnes on arrivait à 7h on passait un coup de sonnette pour les réveiller [elle rit]. Ici... Doucement hein, faut pas faire trop de bruit avec les grilles... Voilà c'est ça, c'est une gestion différente. C'est un monde.»

Une surveillante au CP de Vendin-le-Vieil (EMC12)

« Je veux aller en face je vais en face, je veux aller en bas je vais en bas... le surveillant il ouvre! Je sonne, il ouvre! C'est pas... sécuritaire du tout. Et encore là pour le moment c'est parce que c'est Monsieur [NOM] le directeur, il est en train de serrer! Comme je dis il veut partir à la retraite avec sa prime avant qu'y ait un problème. Vous voyez je sais c'est ça! C'est toujours l'argent je vous ai dit! Eux ils vont toucher une prime entre 80 et 120 000€, vous voyez? À l'année. Là il va partir bientôt à la retraite donc ce qu'il fait il serre au max pour pas qu'y ait une erreur, une prise d'otage, un meurtre ou une évasion, qu'y a pas ça comme ça il repart tranquille, il va en retraite ça y est. Mais si y'aurait pas sa retraite en vue on aurait plus de liberté. On aurait plus d'activités, on aurait plus de trucs. Mais là ils ont sectorisé un peu pour le terrain par exemple, on peut aller au terrain que par aile, on peut pas croiser les autres, des conneries comme ça mais c'est pas important du tout! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

tellement hauts que même un arbre tu peux même pas le voir. Et je pensais pas que c'était comme ça. Y'a vraiment trop de fils aussi tu peux... Tu peux même pas t'évader déjà par la pensée tu sais quand tu lèves tes yeux au ciel. Tu vois que des fils! » explique un homme détenu[194].

Cependant, consciente que *« l'architecture ne prête pas à la communication »* et qu'elle est même *« déprimante »*[195], l'établissement a décidé d'autoriser certaines situations, au départ interdites par le principe même d'isolement et de sectorisation extrêmes. C'est notamment le cas des « doublettes café », comme l'explique un officier :

> *« Et on a vu que l'architecture ne prête pas à la communication. Et là on a pris une mesure un petit peu originale: on a dit on va autoriser les doublettes café dans les cellules. Alors ça veut dire quoi? Que deux détenus peuvent se retrouver dans une cellule, boire le café ensemble comme vous et moi maintenant. Vous savez quand on boit un café la discussion devient suave et puis voilà c'est important. Et puis en même temps on a multiplié les activités et on a une certaine marge de tolérance quand ils veulent discuter ensemble, c'est très important. Imaginez si on avait appliqué les textes en vigueur, bêtement? Comme quoi la personne détenue n'a pas le droit de communiquer avec une autre personne étant donné que c'est une maison centrale, etc. Imaginez-vous bien les conséquences. »*[196]

Cependant, ces « marges de tolérance » insufflées par la direction et les officiers, compte tenu de la longueur des peines des personnes incarcérées à Vendin-le-Vieil et de la structure, ne sont pas toujours comprises par les agents de surveillance. ◄

De même, certaines personnes détenues y voient une certaine hypocrisie et une politique stratégique de la part de la direction, expliquant que c'est une maison centrale qui se dit hyper-sécuritaire mais qui finalement ne l'est pas tant que cela dans les faits, de même pour la sectorisation qui serait pour elles bien moins forte dans les pratiques que dans les règles. ◄

[194] EMC10.

[195] EMC13.

[196] EMC13.

« On ouvre et on ferme des portes [elle sourit]. Donc... je pense que c'est national hein! Mais les détenus de centrale ils passent très peu par les surveillants, c'est directement la hiérarchie. Je veux dire c'est rare qu'un détenu nous demande... c'est tout con hein! Mais de regarder son compte, son argent, si il a des rendez-vous de parloir... Alors qu'en maison d'arrêt tout ça c'est pas les chefs qui gèrent! Tout ça c'est les surveillants quoi! »

Une surveillante au CP de Vendin-le-Vieil (EMC12)

« Ici on a un grand grand confort de travail dans le sens où les effectifs sont quasiment stables et tu peux vraiment instaurer un dialogue avec les personnes détenues. En maison d'arrêt, même si moi je me l'imposais parce qu'il était important pour moi en tant que chef de bâtiment de connaître tous mes détenus.... Quand je suis arrivé à Nanterre j'ai géré un bâtiment où y'avait 400 détenus. Même par rapport à des petites discussions informelles hein, sur tout et rien, c'était important pour moi de savoir à qui j'avais affaire. Mais c'est vrai que, autant quand t'es en maison d'arrêt dans un grand établissement comme Nanterre où tu travailles beaucoup beaucoup et exclusivement dans l'urgence, ici on a vraiment un confort de travail qui est super appréciable quoi. Tu peux vraiment faire un travail de fond! Et j'apprécie beaucoup parce que comme je t'ai dit moi je suis beaucoup dans le dialogue et dans le relationnel et c'est super important pour moi. Donc ouais effectivement... C'est plus intéressant de travailler en établissement pour peine parce que t'as vraiment le temps de faire ton travail correctement quoi. »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC14)

La longueur des peines, les profils des personnes détenues ainsi que les particularités structurelles et organisationnelles des quartiers maison centrale génèrent de fait des pratiques professionnelles différentes et qui doivent s'adapter à ces spécificités. Par exemple, la sectorisation engendre de nombreux « mouvements » à gérer pour les surveillants, ce qui amène certains personnels de surveillance à parler d'une gestion *« compliquée »* parce que *« c'est trop sectorisé »*[197]. Le rythme de travail est cependant perçu comme étant plutôt « lent » par une majorité de surveillants, qui regrettent une restriction de leurs compétences et un ennui dans leurs tâches quotidiennes. En effet, la sectorisation et le régime en portes fermées génère de fait une détention plutôt calme, où les personnels de surveillance se retrouvent assignés à des postes de surveillance fermés et passent peu de temps sur les coursives en comparaison avec d'autres systèmes de détention comme les maisons d'arrêt dont le rythme est plus « tendu » et l'architecture différente. Le travail en maison centrale marque pour un grand nombre de surveillants une perte de repères importante dans leur manière de travailler, puisque nombre d'entre eux travaillaient auparavant dans des maisons d'arrêts, dont le régime, le degré de sécurité mais aussi et surtout la longueur des peines et donc la gestion du temps et des personnes étaient à bien des égards différents des règles de ce nouvel établissement. Ce changement brutal de fonctionnement amène d'ailleurs une partie des surveillants à minimiser leurs fonctions et à exprimer le sentiment d'une perte d'utilité de leur poste en détention[198]. ◄

Cependant, en termes de lieux et de conditions de travail, la plupart des personnels de surveillance et du SPIP soulèvent un confort de travail qui n'existe pas dans des maisons d'arrêt de région parisienne par exemple[199]. Qu'il s'agisse du nombre de dossiers en charge pour les CPIP ou des conditions matérielles de travail pour les personnels de surveillance (lieux propres et neufs), le CP de Vendin-le-Vieil est en grande partie défini comme un établissement matériellement agréable qui réunit des conditions favorables à une bonne gestion de la détention au quotidien. ◄

[197] EMC24.

[198] Je reviendrai sur la définition du *rôle* des personnels de surveillance dans la suite de mon travail (Partie 2 Chapitre 1, I.2).

[199] Du fait notamment de la surpopulation carcérale que connaissent ces établissements.

«Déjà arrêter de faire des prisons où on est tout enfermé, parce que ça coupe le lien avec la population pénale. (...) Dans les nouveaux établissements qui sont fermés, moi je vois la petite maison d'arrêt de Meaux c'était en fait des étages ouverts avec des filets entre les étages, donc on voyait le collègue d'en-dessous, et puis on savait que si y'avait un haussement de ton tout le monde venait! Là à l'heure actuelle, si on prend le CP de Meaux-Chauconin, tous les étages sont fermés. Comme ici, tous les étages sont fermés. Donc bon ici ça va ils travaillent en binômes, ils sont deux. A Chauconin on était seul sur notre côté. Donc y'a du béton en haut, du béton en bas, des cellules et y'a juste des fenêtres au bout du couloir et dans le bureau du surveillant. Là oui, là c'est... c'est pesant. Mais sinon dans toutes les détentions c'est... enfin c'est le propre des nouvelles structures qui sont fermées. Moi je sais que dans la petite maison d'arrêt de Meaux je me sentais... on se sentait vraiment bien, parce qu'on savait que dès que ça criait, dès qu'y avait un claquement de porte, dès qu'y avait le moindre souci on se retournait et ils étaient déjà tous là. Ici c'est vrai qu'il faut péter une alarme, il faut attendre que les gens ils accourent... (...) Mais c'est vraiment ce truc de se sentir plus seule au monde qu'enfermée en fait. Et parfois en insécurité parce qu'on se dit mince s'il m'arrive quelque chose... même si c'est pas une agression, mais admettons je m'évanouis, à part quand ça va être le moment du contrôle de l'effectif en fermant les portes, ou à la limite quand je vais rendre la clef où on va se rendre compte qu'il manque un agent, mais sinon est-ce qu'on va vraiment se rendre compte que je suis tombée et que je suis pas bien? »

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

« On passe à l'individualisation. Dans l'espace, dans la forme... Dans le fond qu'est-ce qui change? Bah pas grand-chose finalement. Ce qui va changer vraiment dans le fond c'est que le détenu il va demander à avoir plus de liens vis-à-vis de l'extérieur... Le personnel lui dira "bah plus de sécurité" parce que on l'a formaté à dire "plus de sécurité"! Mais lorsqu'il va se retrouver dans une infrastructure ultra moderne... vous savez il va être aussi enfermé que le détenu à ce moment-là. Et on va être dans quelque chose qui ne sera plus que de l'ordre comme avant où le détenu il voulait être dehors et le surveillant il était de son côté mais chacun avait son espace. Là il y aura moins d'espace parce qu'on sera régi un peu comme du numérique. Ça sera vraiment... [Il souffle] comme des machines. On sera comme des machines. Ça veut dire que maintenir le lien social ou le social d'avant c'est le combat d'aujourd'hui, pour pas se retrouver finalement... Vous passez quasiment dans une sécurité totale mais sans lien personnel avec du personnel pour accéder même aux détenus. (...) C'est pas tout d'avoir la forme, l'infrastructure! Si on a tous les murs les plus beaux mais que dedans y'a que de la forme et pas de fond, quelle société moderne sommes-nous dans l'Histoire? Quels grands hommes sortirons-nous? Peut-être pas des Coluche, je pense pas! Pas des Abbé Pierre avec ça! Faut aller vraiment eux dans l'époque ils étaient pas dans le matériels, dans les infrastructures, ils étaient dans l'humain. Et de là on a sorti les grands hommes. Donc finalement il est plus facile de sortir des grands hommes, pas de leurs infrastructures mais du côté où l'humain a dû chercher à aider l'humain. C'est de là qu'on a sorti les grands hommes. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC4)

La maison centrale de Vendin-le-Vieil est donc un établissement neuf, propre et en très bon état, mais qui impose pourtant un incroyable isolement et des espaces très restreints où le collectif n'a pas été pensé. L'injonction des lieux est claire : compartimenter, cloisonner, isoler. Cette nature isolante et sectorisée de l'établissement est d'ailleurs également pointée du doigt par bon nombre de personnels de surveillance, qui dénoncent en même temps la tendance actuelle qui prime dans la construction de nouveaux établissements : des établissements fermés qui ont notamment pour conséquence un grand isolement des personnels de surveillance et une perte de lien entre surveillants et personnes détenues. ◄

Ce constat, fait par l'ensemble des personnes qui vivent et travaillent en prison, souligne une fois de plus le poids et l'impact de l'architecture et de la conception des lieux prisons dans la vie quotidienne et dans le travail en prison. C'est notamment ce que rappelle J-M Delarue, en expliquant que la disparition dans les nouveaux établissements des constructions en nef, dans lesquelles un surveillant pouvait être vu de ses collègues et les voir également depuis un autre étage, a entraîné une moindre présence des personnels en coursive *« en raison de la crainte de se retrouver seul au milieu de cinquante ou quatre-vingts détenus »*[200]. Les surveillants se retrouvent au contraire davantage dans des postes de surveillance fermés et en retrait des zones d'hébergement : *« Ces phénomènes limitent les occasions et la durée des dialogues possibles »*[201]. Si cette solitude est en quelque sorte amoindrie au CP de Vendin-le-Vieil, où les personnels de surveillance travaillent et se déplacent par binômes, l'imposant cloisonnement des espaces pose cependant une question importante : *« Les nouvelles structures ne sont-elles pas trop déshumanisantes ? Dans les anciennes prisons les rapports humains étaient tout autres. »*[202] ◄

Cette « perte de l'humain » engendrée par les évolutions architecturales et organisationnelles des prisons, mais aussi par la nature de la prison comme un lieu d'exclusion et d'enfermement, souligne une conséquence majeure du dispositif carcéral sur les personnes détenues, généralement appelée la *désocialisation*. Afin de clore ce chapitre sur

[200] DELARUE, J-M., « Continuité et discontinuité de la condition pénitentiaire » in *Sortir de (la) prison : entre don, abandon et pardon*, Revue du MAUSS [En ligne], 2012/2 (n°40), p. 73-102. Disponible sur : http://www.revuedumauss.com.fr/media/P40.pdf , p. 91.

[201] *Ibid.*

[202] EMC18.

la sortie du *commun* que marque l'entrée en prison, du fait des logiques d'exclusion qui sous-tendent le dispositif carcéral (de manière plus ou moins forte selon le type d'établissement), je vais m'intéresser aux processus de *désaffiliation*, de *désinsertion* et de *disqualification sociale* qui accompagnent l'incarcération des personnes.

IV. ENJEUX ET CONSEQUENCES DU DISPOSITIF CARCERAL : DEFINITION DES PROCESSUS DE SORTIE DU *COMMUN*

« La prison apparaît comme le seul lieu d'enfermement (...) où l'on retrouve pêle-mêle tous les exclus de la société »[203]

IV.1. Précisions et usages terminologiques autour de la notion d'*exclusion*

L'incarcération est fonctionnellement et structurellement une mise à l'écart des personnes de la société. Une exclusion à la fois géographique, physique, pénale, politique et symbolique. La rupture avec le *dehors* existe de fait. Pourtant, le seul terme d'*exclusion* est terriblement réducteur lorsqu'on parle de la prison et de la diversité des situations des personnes incarcérées. En effet, il n'existe pas d'état d'exclusion en soi, comme le rappelle Robert Castel en précisant que personne n'est « hors social » ; mais il existe un certain nombre de phénomènes qui peuvent effectivement conduire à une situation d'exclusion[204]. La notion d'exclusion peut donc être utilisée pour définir certaines situations exceptionnelles dans lesquelles les individus sont de fait dans un état définitif ou passager d'exclusion. Ces situations *« relèvent d'un ordre de raisons proclamées qui octroient un statut spécifique à l'exclusion reposant sur des règlements officiels mis en place par des appareils spécialisés »*[205]. Dans le cas de la prison, il s'agit clairement d'un état d'exclusion proclamé de manière officielle, en référence à des lois, par des institutions d'Etat. Le terme d'exclusion s'applique donc parfaitement dans le cas de l'incarcération et des années de détention que vivent les personnes en prison. Pourtant, si la notion d'exclusion permet de faire état de cette situation de rupture et de mise à l'écart, elle ne permet pas de soulever les processus qui,

---

[203] VERNIER, D., *Peines perdues, faut-il supprimer la prison ?*, Fayard, Paris, 2002, p.213.

[204] CASTEL R., *La montée des incertitudes*, Editions du Seuil, Paris, 2009, p.354-355.

[205] *Ibid.*

d'une part, mènent à cette situation d'exclusion et qui, d'autre part, l'accompagnent et en découlent[206].

Ainsi, afin de comprendre davantage les phénomènes et les dynamiques qui conduisent à parler de l'incarcération comme d'un processus d'exclusion, je développerai mon propos autour de trois notions clés : la *désinsertion*, la *désaffiliation* et la *disqualification sociale*. Il s'agira de comprendre en quoi l'incarcération et le dispositif carcéral accentuent ou provoquent une sortie du *commun* des personnes condamnées, qui se retrouvent dans l'impossibilité d'accéder à une « validité » sociale et de prendre part notamment à la production de richesse, deux valeurs érigées comme fondamentales dans notre modèle de société. Il s'agira en cela de compléter ce que j'ai développé précédemment afin de proposer une perspective d'analyse et de compréhension des effets structurels, sociaux et identitaires de l'enfermement. Cela permettra alors de saisir les diversités de *« destins individuels »*[207] des personnes incarcérées, ainsi que l'impact des logiques carcérales sur les phénomènes d'exclusion.

Robert Castel propose dans plusieurs de ses textes une notion alternative à celle d'exclusion : la *désaffiliation*. Castel définit la désaffiliation comme *« le décrochage par rapport aux régulations à travers lesquelles la vie sociale se reproduit et se reconduit »*[208]. Il analyse ce phénomène de désaffiliation, et donc d'exclusion, en fonction de deux axes : un axe d'intégration-non intégration par le travail et un axe d'insertion- non insertion dans une sociabilité socio-familiale[209]. Castel tend ainsi à définir l'exclusion (via le terme de

---

[206] Nombre de sociologues ont proposé des alternatives terminologiques et conceptuelles à la notion d'exclusion pour parler des phénomènes qui la caractérisent. Je m'appuierai ici sur plusieurs de ces alternatives, en me référant principalement aux travaux de Robert Castel, Vincent de Gaulejac, Isabelle Taboada Leonetti et Serge Paugam.

[207] CHANTRAINE G., « Expériences carcérales et savoirs minoritaires » Pour un regard "d'en bas" sur la sanction pénale, *Informations sociales*, [En ligne], 2005/7 n° 127, p. 42-52. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-7-page-42.html , p.44.

[208] CASTEL R., *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009, p.302.

[209] Pour préciser l'utilisation de la notion de *désaffiliation* par Castel, Claude Martin utilise deux figures : le déficit de filiation et le déficit d'affiliation, expliquant que la première *« renvoie au déficit d'inscription dans des liens sociaux primaires (notamment familiaux) et donc de protection rapprochée (par des proches) »* et que la deuxième *« renvoie au déficit d'inscription dans des formes collectives de protection et, en particulier, la*

désaffiliation) à travers les processus dans et par lequel *« les individus se trouvent écartés des réseaux producteurs de la richesse et de la reconnaissance sociale »*[210].

Pour parler des enjeux et des conséquences de l'incarcération sur les personnes, je reprendrai ici les deux axes présentés par Castel, que sont le travail et les relations sociales ; cependant, en me référant aux paroles des personnes interrogées autour des notions d'insertion et de « réinsertion », j'organiserai mon propos différemment :

- J'utiliserai d'une part la notion de *désinsertion* pour parler du premier axe (insertion-non insertion professionnelle et participation-non participation à la production de richesse). Il est ressorti des entretiens réalisés pendant cette recherche que l'axe insertion-désinsertion professionnelle était entendu comme l'un des premiers critères cités pour envisager l'accès à une possible « réinsertion » post-carcérale ; l'accès au travail et le partage des valeurs dominantes dans notre société, autour de la production de richesse et du statut d'utilité des individus dans un système commun est alors apparu central pour les personnes qui m'ont proposé une définition de la « réinsertion » (IV.2) ;

- Je reprendrai d'autre part le terme de *désaffiliation* de Castel en l'utilisant exclusivement pour présenter le second axe (affiliation-désaffiliation socio-familiale). Si d'après une grande partie des personnes détenues interrogées les liens familiaux et amicaux sont présentés comme essentiels pour une possible « réinsertion » à la sortie de prison, ils ont cependant été présentés par nombre de professionnels comme étant un élément favorable à cette « réinsertion », mais toujours en complément d'un possible accès à l'emploi et à une certaine autonomie au quotidien. L'enjeu du maintien de liens avec l'extérieur pendant l'incarcération semble donc se situer davantage dans une perspective liée à la socialisation et à la limitation des phénomènes de *désocialisation* qui sont souvent invoqués pour parler des conséquences de l'enfermement (IV.3) ;

- J'utiliserai enfin la notion de *disqualification sociale* afin de parler des phénomènes identitaires (reconnaissance-non reconnaissance sociale) qui accompagnent et amplifient les processus de *désinsertion* et de *désaffiliation* (IV.4).

---

protection issue des collectifs de travail » in MARTIN C., « Désaffiliation », Sociologie [En ligne], Les 100 mots de la sociologie, Disponible sur : http://journals.openedition.org/sociologie/1606.

[210] GAJAC O., « La notion de désaffiliation chez Robert Castel », in *Revue du Mauss permanente,* [En ligne], octobre 2015. Disponible sur: http://www.journaldumauss.net , p.1.

Je fais ainsi le choix de présenter les phénomènes qui sont en jeu dans l'expérience carcérale en utilisant trois concepts différents (mais complémentaires), et non seulement un seul (comme a pu le faire Castel autour de la *désaffiliation*) afin de mettre en avant la complexité et l'imbrication des dynamiques qui accompagnent l'incarcération comme une forme de sortie du *commun*, et donc d'exclusion.

« Alors pour moi la réinsertion c'est de réussir à remettre les personnes détenues à l'extérieur avec un boulot... enfin avec un boulot ou l'envie de travailler et de pouvoir bah... qu'ils puissent au moins effectivement essayer d'avoir... s'ils ont une famille à l'extérieur bah tant mieux mais si ils en ont pas d'essayer d'en construire une... Enfin de leur donner vraiment quelque chose pour se raccrocher. (...)Donc pour moi la réinsertion c'est ça à la base c'est de trouver un boulot mais surtout d'inculquer aux gars l'envie de travailler. Mais ça dans la société actuelle bah c'est pas facile. Donc l'accent est clairement mis sur les familles, maintien des liens familiaux, et puis... Pareil si ils ont pas de famille faut essayer de trouver avec des associations, des partenaires extérieurs quelque chose pour raccrocher les gars parce que sinon c'est clair que bah ils ont plus vite fait de récidiver hein, de re-commettre un délit et puis de...»

Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC3)

« Bah déjà pour réinsérer quelqu'un faut déjà qu'il soit inséré, et la majorité des gens qui sont en prison ils sont même pas insérés dans la société. Donc je vois pas comment on peut les réinsérer puisque de toute façon à l'origine ils étaient déjà pas insérés. Pour moi ça n'a pas vraiment de sens. Je dis pas que ça sert à rien, parce que pour certaines personnes ça fonctionne quand même, Dieu merci! Mais dans la majorité des cas... Comment insérer quelqu'un qui de toute façon... Moi je sais je les voyais bien quand j'étais responsable de greffe, je faisais "Bah là vous allez quand même vous tenir tranquille quand même pendant quelques temps?", "Pourquoi faire? Qu'est-ce que je vais me casser le cul à travailler pour gagner quoi, la misère que vous gagnez? Alors qu'en vendant 5 grammes de ci, 5 grammes de ça je gagne trois fois plus que vous! Sincèrement vous croyez que je vais me faire chier à travailler?" "Euh, non" [elle sourit] Bon bah à la prochaine! Donc y'a une réalité qui fait que c'est pas... enfin ils sont pas réinsérables. Ils font déjà pas partie de la société. Quand on fait partie d'une société on brûle pas les voitures de nos voisins, on frappe pas sur un petit vieux pour avoir une cigarette, on n'égorge pas un autre gamin parce qu'on veut son téléphone portable, enfin... On fait pas ce genre de choses quand on est vraiment inséré dans une société. On respecte un minimum de règles! Je dis pas qu'on est tout beau tout lisse mais on respecte au moins certaines valeurs. Là les premières valeurs de se lever, d'aller travailler, de gagner son pain et de payer sa nourriture, de payer sa voiture... Déjà ces valeurs-là, les premières valeurs, ils les ont pas. Donc comment réinsérer quelqu'un qui de toute façon se met hors de la société de toute façon? Moi ça me paraît compliqué..»

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

IV.2. *Désinsertion* : ne pas participer au *commun*

IV.2.A. *Désinsertion* et *réinsertion* : que signifie « être inséré » ?

De nombreuses personnes interrogées pendant cette recherche ont défini la « réinsertion » comme le fait de *« retrouver sa place dans la société »*[211]. Mais que signifie dans notre société « retrouver sa place » ou ne serait-ce qu'« avoir une place » ? Ce qui sous-tend la « réinsertion » et l'« insertion », d'après les paroles recueillies, semble se baser sur les fonctions économiques et sociales des individus. En effet, l'une des premières conditions abordées par les personnes interrogées pour éviter la récidive, en misant donc sur la « réinsertion », est l'accès au travail, ou en tout cas le fait de réussir à *« inculquer »*[212] à la personne incarcérée l'envie de travailler si elle ne l'a pas déjà. ◄

Plusieurs personnes interrogées sur la réalité de la « réinsertion », sont revenues sur la notion même d'« insertion », comme préalable essentiel avant de parler de ré-insertion. Cette évocation laisse alors souvent apparaître une critique ou en tout cas un constat de faille dans l'ensemble du système dans lequel la société évolue et qui est, dès le départ, non-insérant pour de nombreuses personnes : *« Comme je t'ai dit tout à l'heure, vaut mieux déjà insérer certaines personnes qui sont en... bah qui sont pas en phase avec la société quoi, tu vois qui ont pas de famille, tout ça... Insérer d'abord les gens que vouloir les réinsérer...»*[213]

La « réinsertion » (et donc l'insertion) serait donc, *a priori*, d'une part centrée sur le contexte, et le rassemblement d'éléments favorables à la non-récidive, qui passerait par l'intégration de normes ou de valeurs, de comportements semblables aux autres membres de la société ; mais, d'autre part, cela passe essentiellement par l'acceptation par la personne de laquelle on attend une « ré-insertion » de ces normes, des valeurs qui innervent *a priori* l'ensemble de la société et ses attentes. ◄

La *désinsertion* a notamment été théorisée par Vincent de Gaulejac et Isabelle Taboada Léonetti pour parler initialement des situations vécues par les personnes sans

[211] ECD15.

[212] EMC3.

[213] EMC10.

domicile fixe, par les «RMIstes» ou les chômeurs de longue durée[214]. Selon ces auteurs, la désinsertion touche des personnes qui vivent au départ dans une situation « normale », c'est-à-dire selon les normes de notre société, avec un emploi stable, des revenus réguliers, un logement, une famille, un réseau de relation. Ce phénomène de désinsertion touche donc selon eux toutes les catégories de la population et pas seulement les plus défavorisées. Ils opposent la désinsertion à une situation d'*intégration,* dont les composants symboliques *« s'expriment par la reconnaissance sociale de l'individu c'est-à-dire par la reconnaissance de la place qu'il occupe au sein du système et de l'utilité sociale qu'il remplit dans ce système. Réciproquement, l'intégration sociale se définit aussi par le système d'appartenance de l'individu à sa société, son adhésion à l'un de ses systèmes de valeurs et son implication dans le devenir et l'historicité de celle-ci »*[215].

Le processus de *désinsertion* se comprend en référence à l'échec d'un processus d'intégration (ou d'insertion) ou à son refus. Cette même théorie autour de ce qu'est l'intégration se construit sur les valeurs et les éléments mis en avant dans une société donnée : *« Disons donc qu'une formation sociale est faite de l'interconnexion de positions plus ou moins assurées. Sont « intégrés » les individus et les groupes inscrits dans les réseaux producteurs de la richesse et de la reconnaissance sociales. Seraient « exclus » ceux qui ne participeraient en aucune manière à ces échanges réglés »*[216].

Selon ces définitions, la prison est bien *désinsérante*, en ce qu'elle ne permet pas aux personnes enfermées de s'impliquer *« dans le devenir et l'historicité »* de la société[217], ni de faire reconnaitre leur « utilité sociale » en s'inscrivant « dans les réseaux producteurs de la richesse ». En effet, en retirant de la société, en mettant à l'écart des individus, leurs chances d'intégrer, de prendre part, de contribuer aux systèmes communs du groupe majoritaire

---

[214] DE GAULEJAC V., TABOADA LEONETTI I. (Dir.), « Honte et pauvreté - Déchéance sociale et processus d'insertion », Rapport de recherche pour la CNAF, 1992 et DE GAULEJAC V., TABOADA LEONETTI I., « La lutte des places », Desclée de Brower, EPI, *Hommes et perspectives*, 1994.

[215] DEBORDEAUX D., « Désaffiliation, disqualification, désinsertion » *in Recherches et Prévisions*, [En ligne], n°38, décembre 1994. *Pauvreté Insertion RMI*, p. 93-100. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/caf_1149-1590_1994_num_38_1_1668 , p.99.

[216] CASTEL R. « Les marginaux dans l'histoire » *in* PAUGAM S. (Dir.), *L'exclusion : l'écart des savoirs*, La Découverte, Paris, 1996, p.32.

[217] [217] DEBORDEAUX D., *Op.cit.* , p.99.

« On est incarcéré, on est inséré en prison, on va se réinsérer dehors. Parce qu'on y était, on était déjà inséré dehors donc... Ma foi... c'est le mot "la réinsertion"... On est inséré dans la vie, pourquoi se réinsérer puisqu'on est inséré! C'est jouer sur des mots peut-être mais...non. Non je l'ai pas vue encore. Chaque fois que je suis rentré ou sorti de prison j'ai pas vu grand-chose. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD7)

« Moi personnellement je me sens même pas désinséré pour qu'on me réinsère dans quelque chose! Moi vous me laissez sortir aujourd'hui personne peut le savoir que j'ai pris une peine de 30 ans ou 35 ans! Vous voyez? Personne peut le savoir! Comment vous voulez le savoir? Je marche dans la ville... personne peut le savoir! Donc vous me réinsérez dans quoi là, c'est quoi votre délire là? »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

s'amoindrissent. Cependant, la notion de *désinsertion* est à relativiser quand on l'aborde comme l'un des effets systématiques de l'incarcération, puisqu'il existe une diversité de situations et de vécus.

Dans certains cas, l'incarcération représente l'aboutissement d'un long processus de désinsertion dans lequel la personne expérimente finalement des procédures d'exclusion suite à un acte précis (mais qui s'inscrit dans un parcours de *désinsertion*). Par exemple, la pauvreté, ou le sentiment de ne pas être intégré à la société (ou la volonté de ne pas y prendre part), de ne pas participer au champ des décisions et de la production de richesse, sont des éléments qui, peu à peu, entérinent une situation de désinsertion qui elle-même conduit à un parcours délinquant qui peut aller *crescendo* ; le parcours délinquant en lui-même peut aussi venir autoalimenter d'une certaine manière le processus de désinsertion. Ainsi, un certain nombre de personnes incarcérées sont déjà, avant leur entrée en prison, dans un processus de désinsertion, de marginalisation parce qu'ils ne sont pas « intégrés » selon les explications données précédemment sur les attentes d'une société en termes d'intégration de valeurs et de participation décisionnelle mais surtout économique et consommatrice (production de richesse). Dans ce cas, l'incarcération ne marque pas un point de basculement dans la désinsertion mais elle amplifie de fait ce phénomène, en officialisant en quelque sorte l'exclusion de l'individu aux yeux de tous[218].

D'ailleurs, pour certaines personnes détenues, le terme même de « réinsertion » dérange, puisqu'il impliquerait qu'elles ne soient pas insérées dans la société, alors que la réalité est pour elles toute autre : puisqu'elles se sentent insérées, elles n'ont pas besoin d'être « réinsérées ». ◄

Cette réalité soulève une autre question : tout le monde souhaite-t-il être « inséré » au sens où notre société l'entend ? Le rejet d'une vie rythmée, voire réglementée, par des éléments extérieurs d'aliénation peut alors apparaître comme un élément moteur dans le rejet de l'idée même d'une (ré)insertion dans la société, au sens d'une « normalisation » de son comportement et de sa vie, et d'une acceptation du « système ». La vision que chacun se fait

[218] La stigmatisation sociale qui peut être déjà vécue avant l'incarcération est alors amplifiée par la prison, puisqu'aux stigmates potentiellement déjà subis avant l'incarcération s'ajoutent le fer de la détention et le statut de « détenu », de « taulard », puis d'ancien détenu, d' « ex-taulard » une fois la peine exécutée Je reviendrai sur ces notions en parlant de *disqualification sociale* dans la suite de mon travail (Partie 1, Chapitre 1, IV.3).

« En fait aujourd'hui c'est les moutons qui gardent les loups. Avant c'étaient les loups qui mangeaient les moutons, bah maintenant c'est des loups qui sont enfermés et qui sont gardés par des moutons. C'est vraiment le problème. Et ça ça fait mal à beaucoup de gens. On se dit "Mais regardez c'est une ribambelle de guignols qui sont là qui connaissent..." mais faut dire ce qui est! Je veux pas critiquer mais les agents ils sont gentils ils sont bien beaux mais la plupart ils ont rien dans la tête hein! Moi quand je parle avec eux... mais c'est... ils vivent comme des bêtes! Franchement ils vivent comme des bêtes! Métro, boulot, dodo, ils rentrent chez eux ils parlent... des conneries. Des fois quand ils me racontent leur vie moi je suis choqué. Et moi je fais semblant de rien, je vais pas lui dire! [Il sourit] Moi je dis "Ah ouais bien" et tout mais dans ma tête je me dis "Mais gars!" Les mecs ils ont été conditionnés, ils sont conditionnés à faire ça: "Vous vivez comme ça, contentez-vous de votre salaire, vous allez faire un crédit, oubliez pas que vous devez payer la banque, votre voiture..." et ils sont dans leur délire! Ils ont des œillères ça y est ils voient plus rien! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

de la vie entre alors clairement en compte dans l'adhésion ou non au modèle de « réinsertion » qui est proposé : *« Mais qu'est-ce que ça veut dire « être réinséré » ? Je crois que c'est surtout de l'ordre de l'idéal de vie... du choix de vie... C'est difficile du coup de dire ce que c'est que la réinsertion. »*[219] C'est ce qui ressort particulièrement du témoignage d'un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil, qui parle alors des surveillants et de la vie qu'ils mènent d'après lui ◄ .

Dans d'autres cas, c'est bien l'incarcération qui « désinsère », en retirant la personne du système dans lequel elle était et se sentait intégrée. Ce déclassement social peut alors être vécu comme un véritable traumatisme, et la personne a la sensation de « tomber de haut » en passant d'une situation où elle avait une place dans la société, à celle de marginalisé, de disqualifié, en perdant son statut de travailleur, de professionnel, et sa place dans la communauté. Le processus de *désinsertion* est alors aussi marqué par le passage d'une identité positive à une identité négative aux yeux de la société, qui amène à l'intégration de la stigmatisation sociale[220]. Dans ce cas, c'est la situation d'exclusion institutionnelle (l'incarcération) qui conduit à un phénomène de désinsertion, qui passe notamment par la perte d'un statut professionnel et d'une situation économique stable (intégration aux réseaux producteurs de richesse et reconnaissance sociale) qui pouvaient exister préalablement à l'incarcération. La personne incarcérée passe alors d'une situation d'insertion à une situation de désinsertion et d'exclusion.

Par ailleurs, même lorsque la personne adhère au « système » et aspire à une « réinsertion » dans les normes de la société qu'elle tend à réintégrer, les difficultés qu'elle va rencontrer à l'extérieur en sortant de prison ressemblent parfois à un parcours du combattant, notamment du point de vue des démarches administratives qu'elle sera amenée à faire. Le suivi et l'accompagnement à la sortie semble alors être un point à la fois essentiel et défectueux dans l'état actuel des choses. C'est ce que pointent de nombreuses personnes interrogées, expliquant que, en dehors de la complexité que revêt la préparation à la sortie pendant le temps de détention, la grande difficulté se trouve surtout en termes de travail d'insertion à l'extérieur. Puisque la prison n'est censée être qu'un passage, qu'une étape, la

[219] EMC20.

[220] Je développerai davantage ce point sous la notion de *disqualification sociale* dans la suite de mon travail (Partie 1, Chapitre 1, IV.3).

« Ouais ils peuvent s'en sortir, c'est pas... Mais c'est surtout... Mon inquiétude c'est toujours... Parce que faut quand même pas oublier que c'est les mecs qui sont incarcérés... t'as beau faire tout le travail que tu veux, si tu les mets... enfin quand ils retournent ils retournent quand même dans leur contexte familial, social initial... C'est là où tu dois travailler aussi. Voilà. Donc ça passe aussi à l'extérieur par... voilà un gros travail aussi bah des partenaires sociaux sur l'extérieur. Donc bien souvent les mecs qui sortent de prison ils ont souvent un sursis mise à l'épreuve, d'où le travail aussi là du milieu ouvert hein qui va aussi les accompagner justement bah durant leur période probatoire pour bah éviter qu'ils récidivent quoi. Donc... Mais c'est là où le bât blesse quoi. A partir du moment où tu le remets dans son contexte naturel... La difficulté elle est là. C'est pour ça que les mecs récidivent de toute manière. En prison ça se passe... globalement hein je veux dire maison d'arrêt... on va plus parler de maison d'arrêt dans ces cas-là ça se passe voilà relativement bien. Les mecs ils adhèrent à tout hein! On le voit souvent à l'extérieur après ils lâchent tout ce qu'ils ont entrepris, tu vois. »

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC1)

« Ils doivent recommencer déjà les démarches administratives, s'inscrire pour les droits communs... enfin des tas de choses, des tas de choses! Comme nous on n'y est pas confronté on s'imagine pas mais pour eux c'est hyper hyper compliqué et... du coup si vraiment ils sont pas soutenus enfin c'est beaucoup plus facile de baisser les bras et puis de revenir en prison hein. C'est plus facile de re-commettre un vol que d'aller faire la queue bah à la CAF, à la CPAM, partout pour faire toutes les démarches administratives quoi. Déjà ça c'est hyper contraignant. (...) Et on en a plein, en maison d'arrêt on n'avait pas le temps de faire les cartes d'identité! Ils sortaient sans pièce d'identité! Et donc c'est clairement arrivés dehors bah pas de carte d'identité pas de RSA, pas de RSA pas d'argent, pas d'argent pour un timbre fiscal donc pas de carte d'identité! Gros cercle vicieux. (...) Si ils ont des barrages comme ça pour les démarches administratives déjà bah c'est sûr ils reviennent. »

Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC3)

« réinsertion » elle aussi s'entrevoit dans une continuité, si la personne était « insérée » avant son incarcération, ou dans une construction ou une reconstruction si la personne n'était déjà pas « insérée » avant son incarcération. Ainsi, les notions d'« insertion » et de « réinsertion » vont bien au-delà de la responsabilité de la prison, et devrait finalement sous-tendre l'ensemble des institutions, des politiques et des actions de l'Etat pour et avec ses citoyens :

> *« Pour moi là où le bât blesse dans notre administration c'est dans la prise en charge après la peine. La prise en charge est trop courte. 3 mois, 6 mois allez voire un an! Après les mecs ils sont livrés à eux-mêmes et ils replongent. Pour moi c'est là où le bât blesse. Et je reste persuadé qu'y a pas que moi qui pense comme ça et je pense qu'en haut ils savent très bien, sauf que ça coûte du pognon. Pour moi c'est là où le bât blesse, c'est la prise en charge à la sortie, où là tant qu'on n'aura pas réglé ces problèmes-là ça va rien résoudre. »*[221] ◄

L'exclusion provoquée par l'incarcération est donc accompagnée par une forme de *désinsertion,* ou par l'amplification de cette dernière ; une désinsertion qui peut durer bien après le temps de la peine, et qui marque l'une des failles majeures dans l'objectif de « réinsertion » attribué à la prison.

De plus, l'incarcération prive d'une autre dimension importante dans l'idéal d'indépendance et d'autonomie de notre société : le domicile. En effet, de nombreuses personnes perdent en entrant en prison le domicile qu'elles occupaient à l'extérieur. Si certains bénéficient toujours, dans une projection de leur sortie, du domicile familial (et ils peuvent par ailleurs y rester domiciliés), beaucoup demeurent cependant sans logement et intégreront à leur sortie des foyers ou d'autres structures d'assistance publique. Si on parle aujourd'hui d'« adresse pénale » pour les personnes détenues, pour désigner la cellule qu'elles occupent dans une aile d'un bâtiment d'hébergement lui-même situé au sein d'un établissement, on ne peut cependant pas parler de « domicile » : en plus de l'obligation d'occuper une cellule attribuée, si la cellule constituait véritablement un domicile l'administration pénitentiaire aurait besoin d'une perquisition à chaque fouille de cellule.

[221] EMC14.

Ainsi, la prison marque pour certaines personnes un basculement dans une situation de *désinsertion*, mais elle provoque parfois l'amplification d'un processus de *désinsertion* déjà éprouvé avant l'incarcération ; c'est pourquoi « (ré)insérer » est au cœur des problématiques et des enjeux de la prison et pose fondamentalement la question du sens de la peine et de son utilité, en termes notamment de formation professionnelle et de retour ou d'accès à l'emploi. Pour mieux comprendre cela, il est important de faire un état des lieux du travail et des formations proposées en prison, afin de saisir pourquoi, en l'état actuel des choses, la « réinsertion » professionnelle semble encore être compliquée à préparer pendant le temps de l'incarcération.

IV.2.B. Travailler et se former en prison : état des lieux et limites de la « réinsertion » professionnelle en prison

L'un des objectifs de la prison, porté notamment par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), est de « préparer la sortie », c'est-à-dire de tenter de limiter les effets *désinsérants* de l'incarcération et notamment l'éloignement de l'emploi et, pour certaines personnes, l'absence de logement. Pour cela, chaque établissement s'attache à développer un certain nombre de partenariats et de collaborations avec des structures de la société civile (associations notamment) ou de l'Etat (Pôle Emploi par exemple) afin de proposer des « leviers » aux personnes pour préparer leur sortie au niveau professionnel (bilan de compétences, rédaction de CV par exemple) ou plus personnel, avec des pistes d'hébergement (foyers par exemple).

La question du travail et celle de la préparation à l'emploi sont deux choses différentes en prison. Il est possible pour certaines personnes de travailler pendant leur détention, que ce soit au « service général » (entretien de parties communes notamment)[222], dans le cadre d'une concession de main d'œuvre pour des entreprises qui sous-traitent en prison (« ateliers » ou « travail pénitentiaire »), ou encore dans le cadre du service de l'emploi pénitentiaire (SEP-RIEP[223]). Dans les trois cas, il s'agit avant tout pour les travailleurs de gagner un peu d'argent pour pouvoir un peu « mieux vivre » leur détention. Le travail en prison est parfois aussi

[222] La personne obtient alors le statut d'« auxi » pour « auxiliaire ».

[223] Activités productives marchandes pour la régie industrielle des établissements pénitentiaires (SEP : Service de l'Emploi Pénitentiaire ; RIEP : Régie Industrielle des Etablissements Pénitentiaires).

« Moi je suis toujours quelqu'un dehors qui a toujours travaillé parce que bah s'il avait fallu nettoyer des chiottes j'aurais été nettoyer des chiottes. C'est pas la notion du travail, c'est le travail. Donc si tu veux t'en sortir, si tu veux gagner de l'argent faut bosser et puis pour bosser bah tu prends le premier boulot qui vient et tu bosses. C'est pour ça qu'ici j'ai été auxi quartier, j'ai été...je travaille maintenant dans les poubelles, c'est pas un truc qui me gêne au contraire qui me convient parce que bah à la fin du mois j'ai un petit salaire et puis... Parce que moi je reçois pas de mandats, je reçois pas tout ça, donc si t'es pas capable de bosser bah tu peux pas t'en sortir en prison. Si t'as pas d'argent ici tu peux pas t'en sortir. [Il tousse] Tu peux pas, parce que ça mène à tout en plus! Si t'espère passer ta détention en travaillant pas, en n'ayant pas d'aide à l'extérieur, en touchant 20€ par mois comme les indigents ils touchent: tu peux pas cantiner, tu peux pas fumer, tu peux pas partir en permission parce que tu vois je pars trois jours il me faut 120€, bah si j'ai pas ces 120€ là sur mon compte ma permission elle est morte, tu vois? Donc c'est tout ça qui fait que bah en prison t'es obligé de...t'es obligé. En fait je fais exactement la même chose que je fais à l'extérieur, c'est-à-dire qu'à l'extérieur t'es là tu bosses pour avoir un salaire à la fin du mois pour faire tes courses dehors, pour payer ton loyer, pour payer... Bon ici c'est exactement pareil! Bon mis à part que le loyer est offert par la maison! Mais encore quand on voit le boulot qu'on fait c'est offert si on veut... Mais je veux dire c'est pareil tu travailles pour manger, tu travailles pour fumer, tu travailles pour...comme à l'extérieur! Donc c'est pour ça que demain, si je sors demain, bah je...je retrouverai vite le pied. Y'a des mecs ici moi quand je les vois je leur dis "mais putain tu vas faire quoi dehors?" Et le mec il dit "mais j'ai peur". Et moi non, parce que j'ai toujours été actif et donc... »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

l'occasion de pouvoir gagner un petit pécule afin de soutenir financièrement la famille à l'extérieur ou pour payer peu à peu les parties civiles le cas échéant. Travailler en prison est donc surtout gage d'un certain niveau de vie et d'occupation en détention, mais pas forcément d'un retour à l'emploi facilité à la sortie ; travailler en détention est cependant pour certains une manière de continuer à garder un rythme et une manière de vivre comme à l'extérieur, orientée autour du travail. ◄

Depuis plusieurs années, les prisons ont connu une baisse de la sous-traitance de la part de nombreuses entreprises, et donc une perte de marchés importants, si bien que l'offre de travail a considérablement baissé en détention.

Concernant le CD de Bapaume, 98 personnes étaient classées au service général en 2014[224]. En mars 2016, 107 personnes étaient classées aux ateliers (conditionnement, PLV[225], tri d'oignons, tri sucre) et environ 40 personnes sur liste d'attente. La rémunération des ateliers était de 4,35€ de l'heure pour les contrôleurs mais les opérateurs étaient toujours payés à la pièce. Les travailleurs au service général sont classés en trois niveaux : la classe 1 pour environ 15€ par jour ; la classe 2 environ 10 € par jour ; la classe 3 environ 8,23€ par jour (soit environ 20% du taux horaire du SMIC Brut)[226].

Concernant le CP de Vendin-le-Vieil, 21 postes étaient pourvus au service général au 31 décembre 2015[227]. Les « ateliers », gérés par la RIEP, employaient 19 opérateurs au quartier Maison Centrale n°1 (qMC1) et 18 au qMC2 ; le qMC3 n'avait pas encore ouvert à cette date[228]. Ils proposent des opérations simples de façonnage avec, au moment de ma recherche, un marché de 4 ans de kits de café (35000 kits par jour). Des quotas ont été mis en place pour respecter les conditions du marché, à savoir 1000 kits par jour et par personne. Chaque opérateur est rémunéré à l'heure sur la base d'un taux horaire prédéfini, mais la rémunération varie en fonction de la productivité. Le taux horaire moyen est de 4,36€ brut de l'heure. En ce qui concerne les personnes classées au service générale à Vendin-le-Vieil, la classe 1 est

[224] Selon le Rapport d'activité du CD de Bapaume pour l'année 2014.

[225] Montage de panneaux publicitaires.

[226] Informations récoltées auprès du gradé responsable du travail et des formations au CD de Bapaume. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016, le SMIC horaire brut s'élevait à 9,67 euros.

[227] Selon le Rapport d'activité du CP de Vendin-le-Vieil pour l'année 2015.

[228] Informations récoltées auprès de l'officier responsable des ateliers, du travail et des formations à la maison centrale du CP de Vendin-le-Vieil.

« Je vous dis après c'est comme le fait, vous regardez, ça c'est partout pareil hein: les faux qui nous sont fournis, les fausses fiches de paye! Qu'on nous dit qu'on cotise, enfin la cotisation on la fait hein! Mais est-ce qu'elle est effective pour nous? Non! On cotise la vieillesse, on cotise la maladie, on cotise même la maternité! Je sais pas si je vais être enceinte un jour mais bon peut-être hein va savoir! Peut-être je vais accoucher de mon oreille ou je sais pas! Et on cotise! Mais pourtant quand on pose la question à quelqu'un dehors nos fiches de paye sont nulles, elles ne valent rien! C'est-à-dire que même ce qu'on a pensé avoir cotisé on a cotisé que dalle. Et pourtant y'a rien qui est fait contre ça! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

« On fait pas un effort pour que le prisonnier soit formé ou sorte avec un petit diplôme qui puisse l'aider à chercher du travail ou... Ici c'est la punition: tu fais ta condamnation, tu payes ta partie civile et après... Y'a même pas...comment on dit? Ils n'aident pas les prisonniers à chercher un appartement ou quelque chose pour la sortie. Ici j'ai vu des femmes vraiment dans la merde, elles n'avaient rien...pas de famille ou rien où tomber. Pour moi c'est un travail de l'assistante sociale de te trouver quelque chose. Et c'est les filles qui se cassent la tête à chercher des numéros de téléphone, des appartements, des auberges de la CIL ou des choses. Ici y'a pas d'aide. Et le travail je sais pas comment ça se passe mais je sais que c'est l'exploitation. Par exemple parfois les filles disent "aujourd'hui j'ai travaillé toute la journée pour gagner 10€". Et normalement tous les mois c'est entre 150 ou 200€, au plus 300€ pour certaines, tous les mois elles font...elles font 8h hein souvent, de 8h à 11h30 et l'après-midi aussi de 13h30 à 16h30 alors c'est toute une journée! Mais c'est très très mal payé. Si elles tombent malades elles ne sont pas payées, si elles décident parfois d'aller en activité le lendemain peut-être qu'elles ne sont pas rappelées pour aller au travail... Y'a beaucoup de choses à faire dans ce sens. »

Une femme au CD de Bapaume (ECD6)

rémunérée à 15,85€ brut par jour (soit 3,17€ brut de l'heure), la classe 2 à 12€ brut par jour (soit 2,40€ brut de l'heure) et la classe 3 à 9,60€ brut par jour (soit 1,92€ brut de l'heure).

Les prisons sont régulièrement pointées du doigt pour ne pas respecter le Code du travail. En effet, les salaires mais aussi les conditions contractuelles du travail en prison ne respectent pas un certain nombre de lois (rémunération horaire, absence de véritables contrats de travail, ...)[229]. ◄

De plus, comme le souligne l'Institut Montaigne dans un rapport datant de février 2018, *« les tâches confiées aux détenus s'éloignent de plus en plus de celles qui pourraient leur être confiées « à l'extérieur » et les entreprises s'en écartent, anticipant des contraintes matérielles et craignant de lourdes répercussions sur leur image »* ; *« Ce lent déclin quantitatif s'est accompagné d'une dégradation de la qualité des tâches réalisées en détention. Celles-ci, vestiges d'activités de façonnage ou d'assemblage ayant en grande partie disparu du tissu productif français, sont trop peu valorisantes et ne peuvent être considérées comme préparant à une vie professionnelle »*[230]. Des salaires bas qui ne permettent pas vraiment de mettre de l'argent de côté pour préparer l'avenir, des contrats qui ne permettent pas de cotiser pour ensuite recevoir des aides liées aux années travaillées en détention, et des tâches peu valorisantes et ne préparant pas *a priori* à une « réinsertion » dans la

[229] L'Article 717-3 du code de procédure pénale pose que « les relations de travail des personnes incarcérées ne font pas l'objet d'un contrat de travail ». C'est donc un droit dérogatoire du travail qui s'applique en prison ; seules les règles d'hygiène et de sécurité du code du travail s'imposent. Cependant, l'Article 33 de la Loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 prévoit la signature d'un « acte d'engagement » : « cet acte, signé par le chef d'établissement et la personne détenue, énonce les droits et obligations professionnels de celle-ci, ainsi que ses conditions de travail et sa rémunération ». On parle alors d'un « classement » pour désigner l'accès à l'emploi en détention et de « déclassement » pour en désigner sa sortie, qu'il s'agisse d'une démission ou d'une mesure disciplinaire. Quant aux modalités de rémunération des personnes détenues, elles ont été précisées par la Loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, Article 32: « La rémunération du travail des personnes détenues ne peut être inférieure à un taux horaire fixé par décret et indexé sur le salaire minimum de croissance défini par l'article L.3231-2 du code du travail. Ce taux peut varier en fonction du régime sous lequel les personnes détenues sont employées. » ; la loi prévoit une rémunération de 45 % du smic pour les activités de production et entre 20 et 33 % pour le service général, selon la qualification requise pour l'activité.

[230] *Travail en prison : préparer (vraiment) l'après*, Rapport de l'Institut Montaigne et de la Fondation M6, février 2018. [En ligne] http://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/travail-en-prison-preparer-vraiment-lapres-rapport.pdf

« C'est-à-dire que si concrètement certains concessionnaires pouvaient venir donner du travail ici, parce qu'y en a hein y'a toujours des possibilités la preuve y'en a du boulot dans certaines prisons ça marche très bien, et qu'on vous faisait signer un vrai contrat de travail, avec un SMIC ou machin... et que vous cotisez, automatiquement vous contribuez à la société pour la sécurité sociale, la CSG, la retraite, pré-retraite, patronales enfin etc. les taxes quelles qu'elles soient toutes confondues... Où il est le problème? Au contraire je suis enfermé et je contribue à faire entrer de l'argent dans les caisses de la société puisque je suis acteur de ma vie malgré tout. Ça peut être intéressant! Non? Mais c'est loin d'être le cas! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

« Je reste un intime défenseur du travail obligatoire. Alors quand on dit travail c'est adapté à la situation évidemment! Moi je comprends pas pourquoi...en Australie, ce que j'approuve totalement, un chômeur par exemple pour toucher ses droits il va devoir bosser pour la collectivité 10h, c'est dans l'esprit national et ça pose aucune difficulté, et pourquoi nous un type qui est en détention, justement pour que ce soit pareil qu'à l'extérieur, on peut pas lui imposer de rendre des comptes pour finalement pas toucher une somme mais... Il est logé, il est nourri, il est blanchi, je comprends pas qu'en contrepartie... on va pas lui demander de payer un loyer c'est pas ça mais qu'on puisse pas attendre de lui quand même un minimum! Et que du coup si la personne nous dit... Et moi ce que je regrette le plus dans la détention et ce qu'il faudrait changer c'est que le type qui a les moyens de rien faire en détention parce qu'il a des mandats, parce que...finalement on n'a aucun pouvoir de contrainte. C'est-à-dire qu'on va le...le garder pendant x années mais avec lui on va pas pouvoir le traiter, c'est-à-dire que...il va perdurer dans son comportement délinquant,...il va rester dans son schéma de rien faire de la journée à regarder sa télé, à jouer à la console, à faire sa muscu... Pour moi des types qui ont ce parcours-là c'est clairement un échec! Mais parce qu'on n'a pas les moyens juridiques de faire autrement!»

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10)

« Ici le mec il veut rien faire il fait rien! Bah là je sais pas moi vous voulez que les détenus sortent bah qu'on les fasse sortir je sais pas...! Vous êtes à la campagne je sais pas par ici y'a peut-être plein de petits fossés à entretenir, de petits... et puis bah voilà on les amène au boulot... Je sais pas c'est peut-être des idées complètement idiotes hein! Mais pas comme le système américain avec le fusil à pompe sur un cheval quoi hein où je tire dès que tu bouges quoi [il sourit]... "Vous allez entretenir les canaux les gars" "Ouais mais on veut pas!" "Vous voulez pas? OK d'accord" voilà c'est tout, non non c'est "Vous voulez! C'est pas que vous voulez pas... Se réinsérer c'est apprendre aussi à se bouger et puis à travailler alors vous allez aller travailler, vous devez travailler et vous allez y aller. C'est pas vous qui décidez voilà. Vous allez au boulot, vous serez rémunéré, sur ce que vous avez touché y'a une partie qui partira aux parties civiles ça sera prélevé automatiquement" et puis voilà quoi! »

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

vie professionnelle : le travail en prison ne semble ainsi ni permettre aux personnes de contribuer (d'apporter leur part) au système économique et au monde professionnel environnant, n'y d'en bénéficier (recevoir une part). Travaillant finalement dans un système interne qui échappe en partie aux règles communes du travail, les travailleurs-détenus ne s'insèrent pas, pour autant qu'ils travaillent tout au long de leur détention, et ne semblent pas non plus, par le travail, préparer une future « réinsertion » pourtant attendue. ◄

De plus, l'offre de travail en prison n'a cessé de baisser depuis plusieurs années ; la part de personnes détenues exerçant une activité rémunérée est en effet passée de 46,5 % en 2000 à 29,2 % en 2016[231]. Ce manque de travail est d'ailleurs déploré par l'ensemble des acteurs des prisons, que ce soit les personnes détenues ou les membres de l'administration pénitentiaire.

Pour certaines personnes détenues, avoir un travail, et dans des conditions contractuelles identiques à celles de l'extérieur, permettrait aussi de sortir de l'infantilisation ressentie et vécue en prison, et de réintégrer des logiques quotidiennes de la vie extérieure (charges liées au logement, gestion d'un budget, etc.). Par ailleurs, certains membres de l'administration pénitentiaire pensent même que la réinstauration du travail obligatoire en prison serait un changement porteur en termes de préparation à la sortie et de « réinsertion »[232]. ◄

En l'état actuel des choses, le travail en prison ne participe donc pas vraiment à une logique de « réinsertion » ou de « préparation à la sortie », mais principalement à une logique d'amélioration du quotidien et/ou d'indépendance financière vis-à-vis de l'extérieur (travailler pour ne pas dépendre de l'envoi de mandats de la part de la famille, afin de pouvoir cantiner des produits, du tabac, etc.). Par ailleurs, avec la faiblesse de l'offre de travail, mais aussi l'importation de logiques de trafics à l'intérieur des établissements, on voit exister en détention un certain nombre de filières illégales pour gagner de l'argent (trafics de drogue, de téléphones, de médicaments, etc.), dans une stratégie de survie ou de business : *« Le mec se fait un semblant de vie en prison. Par exemple il essaie de se faire de l'argent, etc. Et ça on peut pas l'enlever à quelqu'un. »*[233]

---

[231] *Travail en prison : préparer (vraiment) l'après*, Rapport de l'Institut Montaigne et de la Fondation M6, février 2018. [En ligne] http://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/travail-en-prison-preparer-vraiment-lapres-rapport.pdf

[232] La loi du 22 juin 1987 a retiré le travail obligatoire pour les prisonniers.

[233] EMC23.

« Bah le français c'est pas ma langue maternelle et je l'ai appris en prison. Et par exemple à Fleury bah quand on a fini une année scolaire on a eu l'opportunité de passer un diplôme, un examen. Après par question de budget tout ça, c'était l'Alliance française qui faisait passer ce genre de diplômes, par question de budget bah ils ont arrêté. Et j'ai essayé dans d'autres prisons de continuer à faire des niveaux supérieurs et rien de rien. A Poitiers-Vivonne bon c'était possible mais on a été transférées. Et ici quand on est arrivées on a parlé avec le responsable de l'enseignement et "oui oui" il allait voir et en plus l'idée était intéressante parce qu'ici on pouvait faire...ils apprennent aussi l'anglais et l'espagnol alors c'était une idée intéressante aussi pour tous les détenus, pas que pour moi ou l'autre fille qui voulait faire le français aussi. Bon ils sont tout le temps en train de faire des démarches... Ça fait 3 ans que j'ai demandé à pouvoir passer un examen [elle rit]...rien de rien. Et alors du coup bah cette année en conséquence je participe plus aux cours de français ni anglais. Parce que j'ai la sensation qu'on me dit "oui oui" et ça n'avance pas. La première année c'était l'argent le problème. On a dit bon nous on fait une partie, l'administration paye la moitié et nous l'autre partie. Euh...l'année suivante il nous a proposé un niveau inférieur à ce qu'on avait déjà. L'autre année c'était...parce que nous on avait dit "si vous voulez vous pouvez vous mettre en contact avec les profs de Poitiers-Vivonne, parce que comme là-bas ça se fait ils pourront vous expliquer"...Il n'a rien fait. Le centre scolaire pour moi... [Elle rit] c'est l'abandon. Et je vois aussi l'autre fille qui essaye de faire le diplôme d'accès à l'université et tout ça ou les...d'autres formations par le CNED et ça marche pas. A Fresnes aussi c'était le comble de... Je me suis inscrite au CNED, ce sont seulement des cours y'a pas d'examen à passer ni rien. C'est seulement ils t'assurent la formation après si tu veux passer un diplôme c'est toi qui t'en occupes. On a fait...c'était aussi pour le français...on a fait...j'ai spécifié que je devais recevoir le cours en papier parce que j'avais pas accès à... On m'a envoyé, et après à la fin...j'ai pas pu passer l'examen parce qu'ils disaient que je n'étais pas connectée au net. Et c'était évident! J'ai dit au responsable de l'enseignement là-bas "comment vous n'avez pas précisé que je suis une élève en prison et que je n'ai pas accès à internet?" Bon bah du coup c'est comme si je n'avais pas fait cette formation [elle rit]. »

Une femme détenue au CD de Bapaume (ECD6)

« Ici moi je le vois, tous ceux qui commencent à vouloir taper dans... on va dire dans les études un peu supérieures... t'as rien! Comme par exemple moi, la prof d'anglais c'est moi j'ai dû la faire venir parce qu'y avait pas de prof d'anglais à la base ici! Certes maintenant y'en a un mais à la base des bases y'avait pas de prof d'anglais. Y'a des profs de rien ici en fait! Quand tu commences à taper... En fait moi ce que j'ai compris c'est ça: eux, c'est leur mot de toute façon, ils privilégient donc ceux qui ne savent ni lire ni écrire, ils vont bien l'accompagner, ils vont le suivre ils vont lui donner tout ce qu'il lui faut mais le mec qui donc par exemple qui veut passer le bac, un DEUG, un Master peu importe! Débrouille-toi Monsieur. Y'a le CNED, le CNASEA le ce que tu veux, tu fais tes cours par correspondance tu te démerdes tu nous demandes rien. Excusez-moi mais vous êtes pas censés m'accompagner là? »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

La logique de « préparation à la sortie », dans le champ professionnel, réside principalement dans la formation des personnes, qu'il s'agisse de reprendre des études, de se « remettre à niveau » grâce à l'école ou de se former afin de pouvoir concrétiser un projet professionnel à la sortie ou d'obtenir un bagage permettant dehors de postuler à certains emplois. Pourtant, là aussi, les offres de formations varient fortement d'un établissement à l'autre, au gré des partenariats et de l'entrée de plus ou moins d'intervenants, mais aussi des locaux et de l'adaptation des salles et des espaces à l'accueil de formations. ◄

Dans l'ensemble des établissements pénitentiaires, l'Education Nationale intervient dans le cadre d'un programme de lutte contre l'illettrisme via les Unités Locales d'Enseignement (ULE). L'ULE de chaque établissement met en place des cours afin de répondre aux besoins des élèves, en accentuant l'enseignement sur les savoirs de base mais également sur la préparation de certains diplômes (CAP, DNB, DAEU, etc.) selon les demandes. L'accès à des formations à distance est également possible en théorie (CNED, Auxilia, etc.) Cependant, l'enseignement reste limité pour certaines personnes, notamment lorsque les conditions de passage de certains examens ou diplômes ne sont pas compatibles avec la situation d'enfermement et les conditions matérielles de l'établissement. Par exemple, l'absence de connexion à un réseau internet limite un certain nombre de procédures, notamment pour la réalisation d'études universitaires. En effet, aujourd'hui un grand nombre de procédures nécessitent le passage par une plateforme numérique afin de s'identifier, de faire les demandes d'inscription ou encore de passer les examens demandés. Or, dans une grande partie des établissements pénitentiaires français, les personnes ne disposent pas d'un accès internet, même limité dans le cadre d'une salle informatique. Certaines personnes se sentent alors abandonnées par l'administration pénitentiaire, et livrées à elles-mêmes pour tenter de réaliser des démarches qui leur permettraient d'accéder à des études supérieures. ◄

Concernant les formations dites « professionnelles », la compétence a été récemment transférée de l'Etat à la Région. En interne, elles sont soit gérées par l'établissement en partenariat toujours avec des structures de l'extérieur (comme c'est le cas au CD de Bapaume), soit par une entreprise privée (comme c'est le cas au CP de Vendin-le-Vieil avec Gepsa Institut). Dans les deux cas, les offres de formations divergent aussi selon l'établissement, les salles mises à disposition, la population pénale, le budget alloué, etc.

« Alors y'a des formations. Alors vous avez un gars qui a 70 ans qui va en formation...c'est pour une réinsertion? Réinsertion de la retraite. Mais je vois pas. Euh...y'en a ils font cinq six formations: peinture, informatique, ... Ils vont faire toutes les formations qu'il y a parce que ça leur permet de gagner un peu de sous parce qu'on veut pas les mettre en atelier. Mais non j'ai pas de...pour moi j'ai pas l'objectif en vue d'une...d'une insertion ou d'une réinsertion. J'en n'ai pas vu. J'en vois pas. Alors on nous demande "quel est votre projet pour la sortie?" On dit pas "on va essayer de voir ensemble pour un projet pour la sortie", non non ! "Quel est votre projet pour la sortie?" Le mec il est enfermé depuis 15 ans...bah c'est de sortir mon projet! [Il sourit] "Oui mais qu'est-ce que vous allez faire?" "Ah bah je vais déjà aller à la maison, je vais aller voir la famille... trouver du boulot si possible parce que c'est pas sûr qu'il y en ait parce que y'a plus de chômeurs que de travailleurs!" "Bah non Monsieur vous êtes pas en train de faire une réinsertion là!" Alors là je...je cherche. La réinsertion en prison...on en parle, c'est des grands mots! De très très très grands mots! C'est comme là on a quand même le Club mémoire, la poterie, pour la réinsertion. Si le type il veut ouvrir un atelier de potier je veux bien. Mais tous ceux qui sortent d'ici ça m'étonnerait qu'ils ouvrent un atelier de potier ou qu'ils fassent de la poterie dehors! C'est de l'amusement, c'est une occupation en prison. Mais pas une réinsertion. Ça apprend la sociabilité peut-être. Moi j'ai toujours été sociable dehors donc...ça change rien! Donc franchement je...faut qu'on m'explique un jour la réinsertion en prison. Ou l'insertion [il sourit]. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD7)

« Alors on vous donne quoi? On vous donne des activités... Bon hormis la cuisine là, après le reste c'est quoi? C'est faire du collage là, scrapbooking là ou je sais pas quoi... Enfin je veux dire on retourne vraiment comme des enfants quoi! On est totalement infantilisés! Et c'est dangereux des prisons comme ça. (...) Dans une prison comme ça vous vous levez le matin [il soupire] bah... c'est quoi la perspective? Vous vous couchez le soir... concrètement qu'est-ce que j'ai fait? Qu'est-ce que j'ai fait? Qu'est-ce que je vais faire? Qu'est-ce que j'ai fait de ma journée? Parce que bon c'est bien on peut aller au sport, c'est un catalyseur le sport mais... c'est pas que ça, c'est pas que ça la vie! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

« Ils appellent "formations" mais ils devraient changer de nom. Parce qu'une formation c'est qualifiant tu sais, t'as un diplôme ou quelque chose à la fin! Mais non ils devraient plutôt dire "activité" ou "initiation" au cartonnage ou quelque chose! Mais non... Je pense que c'est quand même un luxe qu'on a pour... pour les activités. Mais ici c'est quand même des activités ça nous... Ça nous infantilise quoi, tu vois? On n'est pas des enfants ici! (...) On est en centrale on nous fait des activités scratchbooking. Qu'est-ce qu'on en a à foutre de ça? OK c'est bien parce que ça nous permet de créer des petits trucs qu'on peut offrir tout ça... Mais ramène-nous des trucs concrets! Un truc qualifiant ou... »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

Au CD de Bapaume, un certain nombre de formations sont proposées : agent de commerce en magasin, entreprise entrainement pédagogique (EEP), maintenance informatique, etc. Pourtant, pour des personnes qui sont incarcérées pendant de longues années, le principe de la formation peut sembler limité dans la temporalité d'une longue peine. En effet, les propositions faites par l'établissement sont souvent les mêmes d'une année sur l'autre et, surtout, la proportion importante de personnes vieillissantes au CD de Bapaume fait que, parfois, la logique formative perd son sens :

> *« Et en fait ici le problème c'est que...bah voilà d'une année sur l'autre ils ont les mêmes aspirations parce qu'ils sont dans le même cadre et...avec les mêmes propositions plus ou moins et voilà... Et ça c'est un petit peu compliqué. De toute façon on le voit! Y'a des gars qui vont faire toutes les formations proposées au sein de la détention, en même temps on peut que les encourager à se former mais en même temps ça n'a aucun sens! Un gars de 60 ans qui fait quarante formations pendant sa détention...enfin... Mais bon! Qu'est-ce qu'on peut lui proposer d'autre? Vous voyez? Et...bon. C'est compliqué. »*[234] ◄

Au CP de Vendin-le-Vieil, le partenaire Gepsa Institut propose trois formations « pérennes » (cuisine, menuiserie et jardinage) ainsi qu'un certain nombre de formations ponctuelles qui sont mises en place par cycle (dessin assisté par ordinateur 3D, scratchbooking, calligraphie, graffiti, etc.). Dans le cas du CP de Vendin-le-Vieil, les formations proposées sont pointées du doigt par un grand nombre de personnes détenues, regrettant que ces « formations » ne soient ni qualifiantes, ni diplômantes, mais davantage mises en place dans une logique de « socialisation » et d'initiation. En effet, dans cet établissement qui vient d'ouvrir, la direction a fait le choix, avec son partenaire Gepsa Institut, de proposer un certain nombre de « formations » afin d'ouvrir des temps d'occupation, d'échange entre les personnes et d'initiation à des pratiques et des disciplines. Cette logique est pourtant loin d'être suffisante pour de nombreuses personnes détenues qui ne voient pas l'intérêt de telles « formations », qu'ils jugent bien souvent « infantilisantes ». ◄

Dans ce cas, le fait que les formations ne soient ni qualifiantes ni diplômantes, pose question, dans une logique de projection et de préparation de la sortie en vue d'une possible « réinsertion » professionnelle :

[234] ECD12.

Notes prises le mardi 17 novembre 2015, 14h, CP de Vendin-le-Vieil, salle de réunion (zone parloirs). Présentation de l'offre de formation par Gepsa Institut devant des personnes détenues du qMC2.

Après la présentation des formations par le représentant de Gepsa Institut, les personnes présentes posent des questions et commentent :

Le directeur adjoint explique en quoi les formations, par exemple le DAO, sont une ouverture : *« l'idée c'est de déterminer avec les retours quelles formations mettre en place après par exemple une formation qualifiante une fois qu'on a ciblé les propositions, les demandes et les besoins ».* Un détenu répond : *« C'est un passe-temps mais c'est pas une formation. C'est bien mais c'est un passe-temps ».* Un autre détenu : *« Nous on sort dans longtemps donc* ***on veut des formations qui nous servent après et pas que pendant notre détention*** *».* Un détenu commente en aparté à un autre : *« pour les Maisons d'Arrêt c'est bien, pour les mineurs aussi le graffiti c'est bien ».* Un autre détenu dit : *« moi j'ai pas souhaité venir ici parce que c'est l'ouverture mais je suis content d'être plus proche de ma famille », «nous on veut gérer notre détention »* explique-t-il. Il continue en s'adressant à Gepsa Institut : *« Ce que vous faites là c'est gentil hein mais c'est niveau Maison d'Arrêt ou MJC », « nous on a des vrais problèmes, si on est là c'est mauvais signe ». Un détenu ajoute : « En l'occurrence permettez-nous d'être un peu ambitieux », « qu'on sorte un peu de l'occupationnel », « il faudrait plutôt cibler les niches d'emplois qui nous permettent de trouver un boulot », « on est en train de nous « reciviliser » », « pouvoir se réinsérer dans une société qui aura changé », « on n'est pas plus bêtes ou plus insensibles que les autres ».*

« Je trouve que certaines activités ici elles n'ont pas lieu d'être. Là aussi je me base sur la remontée des personnes détenues hein en termes d'informations, qui... bah on est dans un établissement pour peine, avec une perspective de sortie et de sortir, qui aimeraient accéder à des choses plus diplômantes, plus qualifiante, de façon à mettre tout ça... de pouvoir utiliser toutes ces connaissances, tout cet apprentissage-là à l'extérieur. » [235]

« C'est bien beau de faire des formations comme la cuisine tout ça mais y'a aucune qualification! C'est quoi que tu retires derrière? [Il marque une pause] Y'a absolument rien! C'est... En gros c'est juste une activité quoi, c'est même pas... c'est un passe-temps! C'est juste pour dire bon bah voilà t'auras mangé un petit peu, t'auras testé des trucs. Mais bon y'a pas de qualification derrière...»[236]

Le cas des formations au CP de Vendin-le-Vieil est un point sensible qui a d'ailleurs été soulevé par les personnes détenues à la direction bien avant la mise en place desdites formations. ◄

De plus, dans les deux principaux établissements étudiés, les formations sont souvent utilisées par les personnes détenues pour occuper leur temps, voire pour gagner un peu d'argent. En effet, l'attractivité de certaines formations tient principalement à leur rémunération. Par exemple, la formation proposée au CD de Bapaume au bac professionnel comptabilité-gestion est rémunérée à 2,26€ de l'heure. Même si cette rémunération n'est pas très élevée, elle permet d'ajouter au pécule qui a pu être gagné par le travail, dans l'idée une fois de plus d'améliorer un peu le quotidien en « cantinant »[237]. Il faut par ailleurs noter que certaines formations, malgré une demande importante de la part de la population pénale, n'auraient pas beaucoup de sens à être mise en place dans des établissements accueillant des longues peines, puisqu'elles seraient possiblement caduques à la sortie de la personne (législations qui évoluent rapidement, évolution des techniques et des matériaux utilisés, etc.). De plus, certaines formations nécessitent de passer une épreuve pratique ou d'être complétées

[235] Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC14).

[236] Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9).

[237] *Cantiner* est le terme utilisé en détention pour désigner l'achat de produits par les personnes détenues (alimentation, produits d'hygiène, tabac, etc.) ; dans la plupart des établissements, ces achats se font à travers le biais de petits catalogues et de bons de commandes.

« Moi l'idéal pour moi, la prison idéale entre guillemets à ce niveau-là je pense qu'on devrait toujours rester acteur de la société. On est détenu, OK. On a fauté, OK. Mais on est toujours acteur de la société. Et je pense que les gens sachant ça ne verraient peut-être plus forcément les détenus ou les prisons de la même manière. »

Un homme au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

« La prison est pas trop... constructive. (...) C'est juste une privation de liberté là qu'ils nous donnent. On n'a pas de... On n'aide personne! On devrait avoir un but quand on est en prison, faire un truc civique ou quelque chose. Là OK on nous prend des parties civiles, on nous les prend parce qu'ils sont obligés de les prendre. On va en donner un petit peu parce qu'on est obligé! Mais y'a pas de... je sais pas de service à la personne ou aider la société ou quelque chose. Voilà. Pour moi c'est... On va coûter de l'argent, voilà, à la société. Qui dit la société dit nos familles... Voilà on leur coûte de l'argent. Faudrait peut-être rendre un peu la pareille. On est là... Moi j'essaye de faire des trucs... en éteignant la télé, la lumière ou je sais pas des choses comme ça. Mais je trouve que y'a... Elle sert à rien en fait la prison. Si elle sert à quoi? Oui bon voilà... Oui on a tué quelqu'un oui on a fait comme ça faut l'enfermer. (...) Pour que la prison soit constructive bah faudrait nous donner quelque chose à faire mais... sans... Sans je sais pas sans... sans contrepartie pécuniaire quoi. Un truc vraiment bénévole, ouais. »

Un homme au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

par un stage, ce qui pose généralement problème dans des établissements où une grande partie des personnes ne bénéficient pas de permissions de sortir. L'inadaptation des espaces dédiés aux formations peut également limiter l'offre en détention.

Ainsi, si les formations proposées dans les établissements pénitentiaires permettent à certaines personnes de réellement se former dans le cadre d'un projet professionnel précis ou en construction, elles posent néanmoins question, soit parce qu'elles ne répondent pas à une certaine demande ou aux besoins des personnes, soit parce que la nature de la structure limite de fait leur mise en place[238].

De plus, la longueur des peines ajoute à la complexité de la « préparation à la sortie » en termes de retour à l'emploi, ou de premier accès à l'emploi pour certains. Sans compter le vide laissé sur le curriculum vitae par des années d'incarcération, le chemin vers la « réinsertion » professionnelle semble encore compliqué à la fois par l'accès limité à des emplois qualifiants et valorisants en prison mais aussi aux problématiques soulevées en termes de formations diplômantes qui seraient adaptées à chaque parcours personnel et à chaque projet. La longueur des peines pose également une question essentielle en termes de « préparation à la sortie » et de « réinsertion », qui est celle de la projection. En effet, comment se projeter dans un avenir professionnel et une réinsertion lointaine quand on est condamné à exécuter de nombreuses années de prison ?[239]

Enfin, la question de la *désinsertion* sous-tend une autre problématique essentielle, qui a été soulevée par plusieurs personnes interrogées : l'impossibilité, en étant incarcéré, de continuer à être acteur de la société et d'y contribuer. Or, comment faire partie du *commun* quand on ne peut pas contribuer pendant des années à ce *commun* ? ◄

La solution serait-elle alors dans ce que Marcel Mauss proposait déjà dans ses travaux sur le don en suggérant *« que pour rompre le cercle infernal de la guerre de tous contre tous, il convient de s'en remettre à la logique du don, du donner-recevoir-rendre, seule capable de conduire à « déposer les armes », de « stabiliser leurs rapports » et de transformer en socius*

[238] Comme je l'ai notamment montré en présentant l'organisation du quartier maison centrale au CP de Vendin-le-Vieil (Partie 1, Chapitre 1, III.3).

[239] Voir ANNEXE 13 : Se projeter dans une « réinsertion » professionnelle.

« C'est pareil on va m'interdire tout ce qu'on va m'interdire après, c'est de l'assassinat social. C'est pas dire "Monsieur bon vous avez fait quelque chose maintenant on vous accompagne pour que justement vous redeveniez un citoyen qui a une part dans la société parce que vous avez quelque chose à apporter", tu vois. Donc non ça n'a aucun...tel que c'est fait ça n'a aucun sens.»

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

celui qui auparavant était considéré comme un ennemi »[240] ? Ce qui est sûr, c'est que le besoin de réciprocité et de contribution *(« rendre la pareille »*) pour que la peine de prison puisse être « constructive » est ici bien présent ; tout autant que la désespérance liée à son impossibilité, à son inexistence.

Or, la réciprocité est au cœur de la relation sociale et du processus de socialisation essentiel au développement du sujet en tant qu'être humain. Si la prison empêche symboliquement la relation sociale, par la nature de son enfermement et de l'exclusion physique, morale, symbolique et sociale qu'elle génère, c'est qu'elle est un environnement « insuffisant » ou pas « suffisamment bon », pour reprendre l'expression de Donald Winnicott ; *« un environnement est « anormal », « insuffisant » ou « anomique » quand il prive les individus des moyens de parvenir aux fins inhérentes au processus de leur propre socialisation. »*[241] Pour parler de cette réalité, certains mots forts ont été utilisés, comme celui d'« assassinat social », voire même d' « extermination sociale »[242], qui s'appliquent alors aussi bien à la situation de la personne détenue pendant le temps de son incarcération, mais aussi à sa situation à la sortie et à cette (apparemment) définitive impossibilité d'apporter quelque chose et d'entrer « normalement » en relation avec les autres. ◄

Pour mieux comprendre comment se définit la *désocialisation* ainsi que les formes qu'elle peut prendre en prison, je vais maintenant m'intéresser à la notion de *désaffiliation*, afin de saisir pourquoi et comment l'incarcération complique et limite les liens socio-familiaux et, en cela, la « réinsertion ». Il s'agira de développer le second axe (relations socio-familiales) qui permet de cerner davantage les processus qui accompagnent l'incarcération en tant que sortie du *commun*.

---

[240] MAUSS M., *Essai sur le don* (1923-1924), cité par FISTETTI F., « Du mythe de la croissance à l'*Homo convivialis » in Du convivialisme comme volonté et comme espérance*, Revue du MAUSS, [En ligne], 2014/1 (N°43). Disponible sur : http://www.revuedumauss.com.fr/media/P43.pdf , p. 226-246.

[241] ZASK J., *Participer. Essai sur les formes démocratiques de participation*, Editions Le bord de l'eau, Lormont, 2011, p.228.

[242] *« Le terme d'extermination sociale ne me choque pas. Y'en a certains pour qui c'est vraiment difficile d'imaginer un retour à la société »* (EMC20).

IV.3. *Désaffiliation* : complexité des relations avec l'extérieur

IV.3.A. *Désaffiliation* et *désocialisation*

Il est courant de parler des effets « désocialisants » de l'incarcération et, notamment des longues peines de prison. L'exclusion de la société par une décision de justice et l'enfermement dans un lieu à part de la société représente de fait une extraction d'un environnement de vie (quartier, ville, milieu professionnel, etc.) et donc une forme de désocialisation, comprise dans le sens de ne plus vivre dans la société. Pourtant, la notion de *désocialisation* est réductrice et peut prêter à confusion lorsqu'on l'applique à la prison. En effet, l'isolement du reste de la société par la mise à l'écart que marque l'incarcération ne doit pas pour autant faire penser qu'il n'existe aucune interaction sociale à l'intérieur des prisons, ou avec l'extérieur d'ailleurs. Ce serait bien sûr réducteur et, surtout, entièrement faux[243].

La prison n'est pas *désocialisante de facto*, puisque là aussi il existe une grande diversité dans les parcours de détention et dans les expériences de désocialisation avec l'extérieur et, surtout, avec le milieu familial ou amical.

Pour reprendre le cas de certains parcours de désinsertion pré-carcérale évoqués ci-avant, il est important de souligner le fait que l'incarcération ne marque pas forcément une rupture des liens familiaux, et donc une désocialisation totale. En effet, même si une personne a expérimenté, avant son incarcération, un processus de *désinsertion* d'une société que l'on pose en référence (détention de capital, intégration des valeurs néo-libérales réglées autour du travail, de la consommation, etc.), cela ne signifie pas pour autant qu'elle soit forcément, avant l'incarcération, dans une situation de *désaffiliation* familiale ou amicale. L'incarcération en elle-même ne marque pas non plus forcément un avant et un après autour d'un phénomène de désocialisation totale. La famille est en effet dans certains cas encore très présente après l'incarcération et pendant tout le temps de la détention, dans une dynamique de soutien et d'accompagnement.

---

[243] Je reviendrai d'ailleurs sur les relations sociales en détention dans la suite de mon travail (Partie 2), en tentant de décrire et d'analyser la complexité sociale des relations qui se jouent et se nouent en prison. Je parlerai alors de *re-socialisation* : une socialisation qui prend souvent forme selon d'autres logiques, liées au contexte de vie, que la socialisation que l'on peut expérimenter dans la société du *dehors*.

« Y'en a...y'en a ils ont tellement rien dehors qu'ils se disent "je suis bien ici". Ils se sont fait leur monde hein. Je dis pas que c'est pour tout le monde. Moi ce que j'ai pu constater depuis quelques années c'est que maintenant y'a certains détenus qui ne veulent plus sortir. Ils mettent tout en échec, je le vois bien hein. Y'en a certains que j'ai connus en bâtiment, que...enfin de compte la porte elle s'ouvrirait pour eux si on les aiguille à prendre telle direction en disant "faîtes ci faîtes ça"...intelligemment ils mettent en échec. Comme ça ils vont au bout de leur détention parce que ils ont pas envie de sortir. Parce que...ici ils sont logés, ils sont au chaud, l'UCSA est pas loin enfin l'unité sanitaire, ils ont leurs parloirs, ils ont les salons familiaux, ils voient que maintenant y'a les unités de vie familiale qui vont se mettre en place, s'ils peuvent voir leur famille, ils peuvent travailler... Y'en a que je connais ils travaillent, ils font tout bien hein! Après tout ils se disent "on est bien là". Ils le disent pas ouvertement. Si j'ai déjà eu des discussions avec certains et ils me disent bah "moi dehors ils me proposent un foyer que dedans y'a des alcooliques et puis des SDF des ci des là, moi ça m'intéresse pas". Y'en a compte tenu de leur peine, de leur condamnation pour mœurs, ils ont certaines interdictions, des obligations, des ci et des là alors ils peuvent pas rejoindre leur lieu d'hébergement initial... Ils me disent "on me demande de quitter le département, moi ça m'intéresse pas toute ma famille est là!" enfin...ça c'était bon y'a 15 ans en arrière mais là ça ils ont du mal... Ou alors ils se disent "qu'est-ce que je vais aller m'emmerder à avoir des histoires dans un foyer, je préfère rester ici je m'en fous, je vais aller au bout du bout..." C'est un peu ça. J'ai envie de dire c'est pas bon non plus quoi! Et ils me le disent hein! "Je travaille, j'ai à manger tous les jours, je m'en fous quoi! Bon je touche pas beaucoup d'argent mais j'en ai assez pour cantiner mon tabac, machin..." Ils voient leur femme, pour ceux qui en ont bien sûr. Y'en a qui bon ils ont des nouvelles...enfin ils ont des contacts, ils ont des copines enfin...ça leur va comme ça quoi. Bon ça c'est inquiétant quand même! »

Un officier au CD de Bapaume (ECD8)

Au contraire, certaines personnes sont déjà désocialisées avant leur incarcération, connaissant déjà une situation de marginalisation et d'isolement social et familial très fort. Dans ce cas, l'incarcération vient *a priori* accentuer cette désocialisation puisqu'elle ajoute des contraintes en termes de possibilité de rencontre de personnes à l'extérieur et renforce alors les difficultés déjà éprouvées à l'extérieur pour tisser des liens sociaux, amicaux ou pour reconstruire des liens familiaux rompus. Cependant, là aussi les situations divergent. A l'intérieur de la prison, une personne dans une telle situation d'isolement et de désocialisation à l'extérieur peut trouver l'opportunité, dans une institution d'enfermement collectif, de se créer un petit cercle de connaissances, voire d'amis ; une situation qui n'était pas connue à l'extérieur : *« Parce qu'en plus de ça y'a des gens qui sont rentrés en prison qui n'ont plus envie de sortir! Parce qu'ils ont une vie! Ils se sont fait des amis, ils ont leur vie en prison et...ils ont pas envie de sortir! Parce qu'il y a rien qui les attend dehors! »*[244] ◄

Enfin, une personne peut être *intégrée* à l'extérieur, tant au niveau professionnel, social que familial, et connaître une rupture franche à partir de sa mise en examen, de son jugement ou de son incarcération. Dans ce cas, l'acte qui a mené à l'incarcération peut être la raison directe et immédiate de la rupture des liens, soit parce que cet acte a été posé dans le cadre du noyau familial, soit parce qu'il disqualifie socialement (voire moralement) la personne aux yeux de ses proches ou de sa famille. La personne peut alors se retrouver « lâchée » en entrant en prison et vivre une véritable rupture dans sa socialisation. L'incarcération est dans ce cas le symbole d'une désocialisation forte et brutale avec l'extérieur.

Il existe donc autant de situations que de personnes, et autant de nuances dans ce qu'on tend à généraliser sous le terme de *désocialisation*. La *désocialisation*, dans son application à la prison, est alors souvent utilisée pour parler en fait de la mise à mal des liens avec l'extérieur, et surtout avec le milieu familial et/ou amical, plus que pour parler d'un véritable effet systématique de cause à effet entre enfermement et rupture totale des liens. On parle alors de *désocialisation* pour évoquer les difficultés, imposées par les contraintes systémiques, organisationnelles et institutionnelles, rencontrées dans les rapports entre l'intérieur et l'extérieur. En cela, la prison malmène de fait les liens familiaux et amicaux, puisque, à la privation de liberté, s'ajoutent tout un ensemble de règles, de logiques, de contraintes qui pèsent sur les communications et les rencontres avec la famille et les proches.

[244] ECD7.

« Et la prison en fait moi ça m'a permis de rencontrer ma femme mais de me rapprocher de ma famille aussi. Il a fallu que je tombe en prison pour dire "je t'aime" à mes parents. Pour leur faire la bise. Pour faire la bise à mes frères et sœurs. Ouais il a fallu que je tombe en prison ouais pour ça. [Il marque une pause] Moi dans ma famille on est tous insérés. Et malgré ça me voilà en prison. Comme quoi... »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

« J'ai perdu...alors j'ai perdu tous mes liens familiaux le jour où je suis rentré en prison. J'ai perdu 99% de ma famille. Le 1% c'est ma petite sœur, qui est la seule à m'avoir suivi depuis 2009. Elle est venue la semaine dernière, c'est pour te dire qu'elle est encore là. Et aujourd'hui, à deux ans de l'ouverture...ma mère s'est rapprochée de moi, mon autre sœur s'est rapprochée de moi... Ça commence à revenir tu vois par petits paquets. Alors ils me disent tous la même chose, ce que moi j'ai pas compris à l'époque parce que je me disais "tu veux pas me parler bah tu vas te faire foutre" euh...ce que moi j'avais pas compris à l'époque elles m'ont toutes dit aujourd'hui "il m'a fallu du temps". Et donc j'ai fini par comprendre que ouais, forcément il leur a fallu un peu de temps. Donc au jour d'aujourd'hui j'ai retrouvé quasiment toute la famille, je dis quasiment parce que...il en reste deux qui veulent pas entendre parler de moi mais bon voilà...ça reviendra peut-être avec le temps après quand je sortirai. Mais ouais je vais en perm je vois mes deux sœurs, je vois mes nièces, mes neveux, je vois tout le monde et...ouais. J'ai...j'ai retrouvé un petit peu...l'espoir que j'avais perdu y'a quelques années parce que c'est quand même dur hein de perdre toute sa famille hein. C'est dur de... Tu vois j'ai mon fils le dernier je me bats depuis des années pour essayer de le voir et j'y arrive pas, et j'ai fini par laissé tomber en me disant que de toute façon j'y arriverais pas ici donc je verrai quand je serai dehors, je verrai...voilà. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

C'est d'ailleurs pour cette raison que le « maintien des liens familiaux » est au cœur notamment des fonctions des services pénitentiaires d'insertion et de probation qui travaillent en détention ; c'est bien parce que c'est le « maintien » de ces liens qui est compliqué, et non pas forcément les liens eux-mêmes.

Le terme de *désaffiliation* me semble ainsi plus riche et plus nuancé pour analyser les effets de l'incarcération et de la détention que celui de *désocialisation* couramment utilisé. Parler de *désaffiliation* permet d'ailleurs de lier à la fois la question des liens sociaux et celle du rapport à la société, au *commun*, en référence aux problématiques d'intégration et d'insertion.

IV.3.B. Perte et complexité des liens avec l'extérieur : *« C'est inhérent à la détention »*[245]

Le temps de la détention peut, dans certains cas particuliers, permettre paradoxalement un resserrement des liens avec l'extérieur voire même d'en créer. ◄ Pourtant, dans la majorité des cas de longues peines, l'incarcération semble générer de fait, d'après l'ensemble des personnes détenues interrogées, une perte de liens avec l'extérieur, même quand subsiste après plusieurs années d'incarcération un noyau familial ou amical :

> *« Bah au départ j'ai eu 22 permis de visite. J'avais pas assez de place, j'avais pas assez de parloirs pour voir tout le monde, ouais. Au bout de 3 ans sur les 22 y'a 3 permis de visite qui survivent encore. C'est inhérent à la détention. Au bout d'un moment les gens ils se lassent. Ou ils ont pas le temps, ou ils travaillent, ou y'a ci y'a ça. C'est la vie, tout simplement! Et je le comprends très bien. Mais... C'est inhérent à toute la détention. Alors quand y'en a qui sont 20-25 ans à l'intérieur, qui sortent et qui n'ont plus personne dehors...»*[246] ◄

La séparation d'avec les proches est en général présentée comme la chose la plus difficile à supporter au moment de l'incarcération, puis dans le quotidien de la détention. En effet, à la fois soutien matériel si besoin mais surtout soutien psychologique et émotionnel, les liens familiaux ou amicaux semblent essentiels pour ne pas « sombrer ». D'ailleurs, l'évocation de

[245] EMC16.

[246] EMC16.

« Mais heureusement y'a certaines choses qui font que... la famille entre autres ou certaines activités qui font que tu puisses... voilà quoi un peu lâcher... pas lâcher les chevaux mais... Y'a des moments c'est vrai que ça fait du bien de... [Il souffle] Bon... [Il sourit] je dis bien heureusement qu'y a ça hein parce que franchement y'aurait pas certaines choses... la prison ce serait vraiment vraiment un autre monde. Et j'aimerais vraiment pas être à la place de certaines personnes qui n'ont aucun soutien par exemple parce que là ça doit vraiment être... difficile, surtout quand tu te retrouves dans certaines situations où t'as besoin vraiment de... d'un soutien quoi et que tu l'as pas, là ça doit vraiment être difficile, surtout dans des prisons comme celle-ci qui est un QHS amélioré faut pas se voiler la face, c'est un vrai QHS amélioré! (...) Quand on regarde la plupart du temps les gens qui font des prises d'otage des conneries comme ça c'est quoi parce qu'ils sont loin de leur famille! On veut pas les transférer, on leur fait la misère! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

« Ce qui a été très très dur c'est la séparation de mes enfants parce que j'ai quitté la petite elle avait qu'un an, là elle vient d'avoir 9 ans, j'ai quitté mon grand il avait 13 ans, là il a 21 ans. Donc il a eu son bac pro pour être gendarme réserviste et là il vient d'obtenir son BTS dans le management. Parce qu'il veut ouvrir un magasin de vêtements, là il fait des stages. Je l'ai quitté c'était un enfant, j'ai tout loupé son adolescence et là c'est devenu un jeune homme. Là ça va faire onze mois que je l'ai pas vu et c'est...c'est dur, ça commence à être long. Je l'ai quitté c'était un bébé hein, je les ai tous quittés c'était des bébés, là [PRENOM de l'une de ses filles] elle avait un an, [PRENOM de l'un de ses fils] il avait 2 ans, [PRENOM de l'une de ses filles] elle avait 8 ans, là maintenant elle a 16 ans, [PRENOM de l'un de ses fils] il avait euh...7 ans maintenant il en a 14... [PRENOM de l'un de ses fils] il avait 2 ans maintenant il a 10 ans, [PRENOM de l'un de ses fils] il avait 13 et maintenant il en a 21. Donc c'est... En fait ***c'est eux qui m'ont aidée à tenir et ma maman. Sinon je pense que je me serais suicidée****, ah ouais. (...) « Depuis que je suis incarcérée y'a que ma maman... Elle m'a jamais laissée en galère, je reçois mes mandats de 200 euros tous les quinze jours, elle est toujours là pour moi, des timbres, elle m'envoie des blocs notes, elle m'envoie...tout tout tout! Elle a toujours été là pour moi! »*

Une femme au CD de Bapaume (ECD2)

la perte totale de liens (même hypothétique) est parfois directement associée à l'idée de folie, voire de mort par certaines personnes :

« Heureusement que je les ai hein! [Il marque une pause] C'est la bouée, c'est l'ancre qui est dehors pour... pour tenir le bon cap en fait. Parce que ça je comprends certains quand ils n'ont plus personne qu'ils pètent un plomb. »[247]

« Je ne fais pas de bêtise... pour maman. Mais elle a 92 ans et si demain elle vient à casser sa pipe...je sais pas comment je vais réagir. Parce qu'il y aura plus rien qui va me raccrocher à la vie. »[248] ◄

Certains au contraire se retrouvent à terme sans *filiation*, après la perte progressive de tout contact personnel avec l'extérieur. Ils peuvent alors compter sur des associations extérieures dans la recherche d'un logement, mais également sur certains dispositifs de soutien comme les visiteurs de prison[249] :

« Bah disons que...jusque l'année passée j'avais des parloirs, j'avais tout ce qu'il fallait tout ça et tout et depuis l'année passée je n'ai plus de parloir... On s'est un petit peu fâchés et...et depuis bah on a coupé un peu les ponts. Et puis le reste de ma famille...ça n'a jamais été le...on n'a jamais été très très très proches et puis je leur ai jamais rien demandé et...voilà. (...) Là bon ma sortie va approcher bah je vais essayer de me trouver un petit logement par les Restos du Cœur. Donc je vais voir avec ma visiteuse qui elle bon bah s'occupe déjà aux Restos du Cœur, je vais avoir un rendez-vous avec eux pour être inscrit sur une liste pour un logement (...) C'est une personne extraordinaire pour moi... (...) Je sais bien qu'elle n'attend pas qu'on lui rende un service ou autre à côté mais...ces gens extraordinaires il faut savoir les...les remercier. Moi je dis "le jour où je sors en perm on ira manger au restaurant c'est moi qui vous invite" [il rit]. Ce qui est la moindre des choses pour moi. Parce que je pourrai pas lui rendre tout ce qu'elle m'a amené...en conseils, en discussions, en

[247] EMC16.

[248] ECD4.

[249] *« Un visiteur de prison contribue bénévolement à la prise en charge des personnes détenues. Il prépare les personnes détenues à leur réinsertion dans la société. Il peut participer à des actions d'animation collective. Toute personne majeure et au casier judiciaire vierge peut devenir visiteur de prison. »* selon le site officiel de l'administration française : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1421

moments passés même quand je vais moins bien, quand j'ai dû me confier à elle, lui parler de certaines choses que je ne parle pas »[250]

Si le maintien des liens avec l'extérieur, quels qu'ils soient, sont si importants dans un processus de « réinsertion », de ré-affiliation, c'est parce qu'ils portent en eux la possibilité d'une restauration ou d'un maintien de l'humanité, qui passe par la conservation d'une identité, du statut, de la personnalité ; ne pas être seulement « détenu » mais bien homme ou femme, parent, enfant, ami, une personne et non pas un statut figé et annihilant. C'est ce qu'explique notamment un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil, qui parle d'une essentielle « re-narcissisation » vitale pour l'estime de soi :

« Parce que tout à l'heure je parlais de travailler vers l'accompagnement, vers l'extérieur, le retour à la vie civile... Ça passe aussi par le maintien des liens familiaux. Alors quels qu'ils soient hein je veux dire ça peut être avec des parents, des oncles, enfin la famille de façon élargie voire des amis. (...) Voilà donc c'est tout un travail qu'il faut mettre en place sur bah la question de... la reconstruction des liens. La reconstruction des liens quels qu'ils soient. Parfois on a des pères, alors là pour le coup c'est... une maison centrale où y'a que des hommes donc... y'a des pères qui se retrouvent avec des enfants avec lesquels ils n'ont plus aucun contact. Le but c'est de retravailler aussi ça. Pourquoi? Parce que l'estime de soi passe aussi par son statut. C'est pas qu'une personne détenue, c'est aussi un père, c'est un fils... enfin voilà c'est tout ça. Donc il faut retravailler aussi sur la re-narcissisation de la personne et... pour moi c'est très très important quoi. »[251]

Il est important de travailler au maintien ou à la reconstruction de liens avec l'extérieur car l'enfermement malmène de fait ces liens et les complique. A l'éloignement et à la privation quotidienne des proches, s'ajoutent une complexification des relations. La situation vécue en détention est souvent délicate à expliquer aux personnes de l'extérieur, si bien que l'incommunicabilité de ce qui est vécu fait souvent choisir aux personnes de parler le moins possible de ce qu'ils vivent ou de ce qu'ils voient. Ne pas tout dire à ses proches est souvent une manière de les protéger, soit de la violence vécue ou observée, soit de certaines situations

[250] ECD7.

[251] EMC2.

« Après les liens avec l'extérieur c'est...c'est complexe. C'est...je dirais pas qu'ils sont durs, mais après comme je vous l'ai dit voilà les liens avec l'extérieur vous avez la famille déjà. La famille...faut être très contrôlé en fait. C'est ça en fait peut-être le problème que... Faut être très contrôlé dans...même par rapport à votre famille, par rapport à ce que vous dîtes à la cabine téléphonique ou dans le courrier ou l'humeur que vous pouvez dégager. Donc moi personnellement quand j'appelle chez moi je prends uniquement des nouvelles. Comme je vous l'ai dit à l'heure d'aujourd'hui j'ai une cousine c'est devenu ma meilleure amie, voilà. Et je prends uniquement de leurs nouvelles de ma famille, comment ils vont, tout ça. Je leur parle jamais de prison, mais jamais hein. Donc tout ce que j'ai pu vous dire ici dans cet entretien à ma propre famille même 5% je leur ai pas dit. Donc j'espère que vous prenez conscience de ça [il rit]. Et... Après moi je pars du principe que du moment que eux ils vont bien, je vais bien. C'est comme ça que j'essaye de leur faire comprendre, même si après j'ai conscience que... En fait moi j'ai peut-être des moments où je sais pas si c'est que je suis naïf ou que je suis bête mais quand je suis avec ma famille je pense à l'instant présent. En fait je pense pas que cinq minutes après je rentre dans ma cellule pendant 24heures au moins. Voilà j'ai toujours fonctionné comme ça. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD1)

« C'est le lieu de privation de liberté donc des privations on en a une paire hein. Parce qu'on nous prive... autant attaquer le sujet directement: quand on est en maison d'arrêt, on n'a pas de relation proche avec sa compagne. C'est interdit. Mes filles se sont bien amusées d'ailleurs parce qu'on n'a plus l'habitude du contact physique, peau contre peau par exemple. Donc cet été elles sont venues, et puis c'est des filles donc elles ont l'habitude, je me mets torse nu parce que j'avais un coup de chaleur, elles sont venues avec leurs ongles là, elles faisaient juste ça [il se sert le bras gauche avec sa main droite], voilà on n'a plus l'habitude donc... [Il fait comme s'il repoussait quelqu'un et évitait son contact]. Voilà, c'est une horreur quoi, c'est... On n'est plus habitué à pratiquement plus rien! Prendre quelqu'un dans ses bras ouais, quand on vient au parloir prendre ma grand-mère dans les bras OK pas de soucis, machin. Mais quand c'est un geste entre guillemets amoureux... On sait plus comment... T'as le mode d'emploi? [Il rit] Voilà c'est... c'est des habitudes qu'on perd forcément. [Il marque une pause] La vie en détention. On va dire qu'on se met une carapace pour plus laisser sortir ou rentrer quoi que ce soit. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC16)

d'humiliation subies et dont la honte empêche le récit (fouilles à nu par exemple). Cette situation d'incommunicabilité d'une partie du vécu participe en un sens au processus de *désocialisation* et à la fragilisation des liens en renforçant l'isolement des personnes et leur solitude face à leur condition. ◄

La perte et la complexité des liens avec l'extérieur sont également renforcées par une perte d'intimité certaine, qui génère une perte d'habitudes et de gestes dans les relations. ◄

Il existe cependant tout un ensemble de dispositifs mis en place dans les établissements pour pallier cette perte de liens et offrir des espaces où les personnes peuvent se retrouver pendant un temps, et retrouver aussi l'habitude d'être ensemble ; c'est le cas notamment des Unités de Vie Familiale (UVF), mises en place en France à partir de 2003. Cependant, tous les établissements pénitentiaires français ne disposent pas d'UVF, et le « maintien des liens familiaux » prend bien d'autres formes au quotidien[252].

La complexité du maintien des liens avec l'extérieur, et la question de la *désaffiliation*, ont par ailleurs souvent été citées par les personnes interrogées comme étant au cœur des difficultés que peuvent rencontrer les personnes détenues dans la projection de leur sortie de prison. La perte totale de lien avec l'extérieur semble, le cas échéant, impliquer une impossibilité de projection dans une vie future[253].

Appliquée à la prison, la notion de *désaffiliation* permet ainsi d'appréhender un phénomène de dissociation, de distanciation et de complexification des liens sociaux avec l'extérieur qui, dans la durée, compromet fortement l'objectif de « réinsertion » assigné à la prison et questionne en profondeur le sens de la peine. Il faut d'ailleurs également noter que, si l'incarcération induit et découle de processus de désaffiliation pour les personnes détenues, le métier de surveillant pénitentiaire peut également être défini, dans une certaine mesure comme *désocialisant*.

[252] Voir ANNEXE 14.A : Dispositifs et conditions du maintien des liens familiaux au quotidien.

[253] Voir ANNEXE 14.B : Les liens familiaux comme point d'ancrage d'une possible projection vers la sortie.

IV.3.C. Surveillant pénitentiaire : un métier « désocialisant »

Il est important de souligner que la prison ne « désocialise » pas seulement les personnes détenues. En effet, dans une toute autre mesure, les membres de l'administration pénitentiaire (et surtout les personnels de surveillance) sont aussi confrontés à une complexification de leurs liens familiaux et expérimentent parfois un processus de *désaffiliation* avec l'extérieur.

Par exemple, l'incommunicabilité évoquée pour les personnes détenues, et l'impossibilité de *tout* dire à ses proches, est aussi vécue par une grande partie des membres de l'administration pénitentiaire, soit dans une logique de réserve professionnelle, soit parce que la réalité du quotidien est parfois indicible :

> *« Je veux dire moi je suis quelqu'un... il m'est déjà arrivé des choses j'en parle jamais quoi. Je me suis déjà fait agressé j'en n'ai jamais parlé chez moi, j'en parle pas à ma femme, j'en parle pas. Ça reste à l'intérieur, ça bouillonne mais bon voilà quoi. Après bah je vais dans le jardin et je m'énerve sur quelque chose [il sourit] mais bon c'est comme ça! Bon pas sur les enfants [il rit] Non voilà quoi mais bon c'est vrai que des fois on rentre on est énervé, on jette un truc... Voilà moi ça m'est déjà arrivé mon fils il me disait quelque chose voilà je l'envoyais caleter alors qu'il y est pour rien quoi! Parce que bon... On accumule on accumule mais bon on n'a pas... on n'a pas trop de soupapes quoi! Mais bon... Après il faut essayer d'apprendre à gérer quoi. »*[254-255]

De plus, le métier de surveillant peut être, à plusieurs niveaux, vécu comme un métier désocialisant, surtout lorsqu'il s'exerce dans un rythme de « roulement »[256] et dans une zone géographique éloignée du noyau familial et/ou amical :

> *« Et puis c'est un métier désocialisant. Pourquoi désocialisant? Parce que d'abord par rapport aux horaires atypiques qu'on fait. Quand on arrive au travail à 6h45 du matin et on part à 20h, comment voulez-vous établir...? Déjà le premier jour de repos, ce*

[254] ECD14.

[255] Je reviendrai davantage sur les difficultés psychologiques liées aux métiers de l'administration pénitentiaire dans la suite de mon travail (Partie 2, Chapitre 3, I.2.A).

[256] Horaires alternés : de matin (entre 6h45 et 13h), d'après-midi (entre 12h45 et 19h), de journée ou de nuit (entre 18h45 et 7h) ; le rythme classique est de 3 jours de travail et deux journées de repos par semaine.

« Depuis que je suis revenue de Paris j'ai plus de relation de travail, en gros c'est ça. Parce que... Enfin j'ai pas retrouvé mais maintenant j'ai mes amis depuis 20 ans donc... Enfin c'est mes amis que je côtoie. Après en étant à Paris, quand on est éloigné de sa famille, de ses amis, c'est un peu que des relations de travail qui deviennent des amis. Des amis pour quelques années, si on est là 10 ans... A Paris ouais c'était quasiment que des relations de travail. Après je me suis fait des très bonnes amies parmi les relations de travail hein! Y'en a qui sont venues à mon mariage... Mais après quand on rentre chez soi c'est différent. Je vous dis on retrouve en fait... bah on rentre, on a déjà nos amis donc on cherche pas spécialement à se refaire d'autres amis puisqu'on a déjà nos amis, on a en plus notre famille! Qu'on n'a pas en région parisienne, donc... Au final après avec notre rythme de travail on a très peu de temps pour l'extérieur! On travaille quasiment 4 weekends sur 6... Entre l'anniversaire de la grand-mère qui est déjà positionné depuis 6 mois et... Au final ça vous laisse combien de temps pour les amis? Parce que... Et puis bah vous quand vous avez repos mardi, mercredi, jeudi bah eux ils travaillent! [Elle sourit] (...) Avec des horaires comme ça c'est pas facile franchement... Des nuits... Moi je vois hier mon gamin je l'ai récupéré à 20h30 chez la nounou, et puis la veille au soir il m'avait pas vue... Donc après quand je pars travailler toute la journée comme ça le soir il me met la misère quoi! [Elle rit] (...) Enfin c'est pas évident parce que... Moi pour l'instant le mien il est petit donc il va pas encore à l'école mais je me dis après quand lui toute la semaine il ira à l'école et que bah moi samedi dimanche je bosse, au final je le vois quand mon gamin? Parce que lui du lundi au vendredi il sera à l'école et moi je serai chez moi, je serai en repos! Parce que j'ai mes repos la semaine essentiellement. De se dire comment on va faire quand il faudra l'amener au foot le mercredi? Qu'il aura ses matchs le samedi ou le dimanche et que y'aura ni papa ni maman pur l'amener à ses matchs de foot? Ça c'est des trucs auxquels on pense pas quand on passe le concours! Enfin on sait qu'on va bosser les weekends mais après quand on a 20 ans... Je m'en foutais quoi, parce qu'à part deux-trois sorties en boîte le weekend c'était tout quoi. Mais après c'est vrai que quand on commence à se dire "ouais mais comment on va faire avec un enfant?" Et puis les repas de famille qu'on manque, les Noël, les nouvel an qu'on passe ici? C'est vrai que c'est pas... Après je dis pas, y'a d'autres métiers hein! Les infirmières elles sont nourries à la même sauce, enfin je dis les infirmières mais y'en a énormément d'autres hein! Mais c'est pas évident non plus avec ce rythme un coup t'es de journée, un coup t'es de nuit... C'est vrai que c'est pas évident. »

Une surveillante au CP de Vendin-le-Vieil (EMC12)

qu'on appelle la descente de nuit, on est encore fatigué, on va dormir la journée donc on est décalé! Le lendemain, et la plupart des établissements de France ils ont que deux jours de repos, la première descente de nuit et le lendemain ils sont de repos. Il a une journée pour s'occuper de sa famille. Evidemment il va pas aller au bistrot du coin ou dans la boîte de nuit pour faire des connaissances! Ça va très vite! Ça s'enchaîne très vite! On arrive quand même à concilier, c'est pas tragique on arrive, mais c'est désocialisant de ce côté-là aussi. Donc du coup le collègue il devient le copain, il devient aussi l'ami, et c'est tant mieux, mais ça reste quand même un métier qui isole hein. »[257] ◄

Il est important de noter que le parcours habituel des surveillants pénitentiaires est de commencer leur carrière dans des grands établissements en région parisienne ou dans une région éloignée du domicile d'origine. Après plusieurs années loin de chez eux, lorsque l'opportunité pour les surveillants de se rapprocher des leurs se présente, elle est généralement saisie, afin de reprendre des liens plus quotidiens et réguliers, malgré les difficultés liées aux horaires de travail. Le retour dans la région d'origine, ou la lassitude des multiples déménagements liés aux précédentes mutations peuvent alors pousser certaines personnes à choisir de mettre leur carrière en « stand-by » afin de ne pas faire subir davantage de changements géographiques à leur famille ou de ne pas risquer un nouvel éloignement, puisque chaque passage de concours et de grade entraîne automatiquement une mutation. Les divorces sont également nombreux dans les rangs des surveillants pénitentiaires, du fait notamment de cette mobilité et du décalage provoqué par des horaires qui complexifient l'organisation d'une vie familiale « normale ».

Enfin, il est également important de souligner la stigmatisation qui peut accompagner l'endossement de l'uniforme de surveillant pénitentiaire. L'intégration et la perception d'imaginaires sociaux négatifs sur les métiers de la pénitentiaire peut alors générer, chez les personnels pénitentiaires, un sentiment d'exclusion ou de rejet lié à leur profession ; uns stigmatisation qui peut entraîner ou amplifier les éléments désocialisants présentés précédemment. L'étiquette du « maton », ainsi que la mauvaise image qui colle à la prison et rebondit directement sur les personnels de l'administration pénitentiaire, peuvent renforcer la perte de liens extérieurs à la pénitentiaire, et accompagner là aussi un processus de

[257] EMC13.

désocialisation, même s'il est moins marqué que pour les personnes détenues et se situe à d'autres niveaux : *« comme si le stigmate qui marquait les premiers* [les personnes détenues] *était tellement fort qu'il rendait leur sort négligeable et faisait tache d'huile, stigmatisant comme par contagion tous ceux qui travaillent en prison. »*[258][259]

Au regard des éléments qui ont été exposés autour des processus de *désinsertion* et de *désaffiliation* qui accompagnent l'incarcération, il est possible d'affirmer que le dispositif carcéral est un dispositif de sortie du *commun*. A partir de là, il est intéressant de questionner les conséquences identitaires et sociales qu'une telle sortie du *commun* peut avoir sur les individus. La situation d'exclusion se fait avant tout au regard des autres et de la société, puisqu'elle relève d'un rapport centre-périphérie qui conduit les individus à la marge de la société, comme l'explique Robert Castel dans ses travaux sur l'exclusion autour du concept de *désaffiliation* : il existe un *« continuum de situations entre le centre et la périphérie permettant de voir ce qui fait centre et ce qui fait périphérie »* et dans lequel *« la figure du désaffilié est le symbole de la périphérie »*[260]. Castel précise alors que ce processus est *« une production sociale qui trouve son origine dans les structures de base de la société, l'organisation du travail et le système des valeurs dominantes à partir desquels se répartissent les places et se fondent les hiérarchies, attribuant à chacun sa dignité ou son indignité sociale »*[261].

L'approche de l'exclusion en termes d'utilité sociale et d'affiliation permet donc de dégager deux éléments importants. D'une part, le rôle du système normatif en fonction duquel la société évalue l'utilité sociale ainsi que le poids des représentations collectives. D'autre part, le rôle des phénomènes identitaires et de la subjectivité des acteurs : l'exclusion met en cause l'identité et la dignité de l'individu, qui peut réagir soit par le retrait, suscité par la honte

[258] COMBESSIE Ph., « La ville et la prison, une troublante cohabitation », *Revue Projet* [En ligne] 2002/1 (n°269), p.70-76. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-projet-2002-1-page-70.htm , p.73.

[259] Voir ANNEXE 3 : « Quels regards portent les gens à l'extérieur sur votre métier ? » : Imaginaires sociaux autour des métiers de la pénitentiaire.

[260] GAJAC O., « La notion de désaffiliation chez Robert Castel », *Revue du Mauss permanente*, [En ligne], octobre 2015. Disponible sur : http://www.journaldumauss.net , p.3.

[261] *Ibid*., p.38.

de soi, soit par la résignation ou la révolte[262]. De Gaulejac et Taboada Leonetti précisent d'ailleurs que l' *« engrenage de la désinsertion »*[263] s'observe dans le cumul de trois dimensions : l'absence d'emploi et donc l'absence de ressources ; l'isolement et la rupture des appartenances; enfin, la stigmatisation sociale qui impose aux individus une image négative d'eux-mêmes qu'ils ne peuvent éluder, celle d'un citoyen sans utilité sociale, voire nuisible, privé de dignité et de raison d'être[264]. J'aborderai cette question à travers la notion de *disqualification sociale* afin de revenir sur les effets stigmatisants de la prison, qui sont corrélatifs aux phénomènes de *désinsertion* et de *désaffiliation* précédemment développés.

[262] DE GAULEJAC V., TABOADA LEONETTI I., « La désinsertion sociale [Déchéance sociale et processus d'insertion] » *in Recherches et Prévisions*, [En ligne], n°38, décembre 1994, *Pauvreté Insertion RMI*, p. 77-83. Disponible sur : www.persee.fr/doc/caf_1149-1590_1994_num_38_1_1665

[263] *Ibid*., p.79.

[264] *Ibid*., p.80-81.

« Alors après... je pense que c'est aussi faire accepter, mais ça c'est autre chose c'est politique et c'est un travail, de faire accepter aux gens à l'extérieur que bah y'a des prisons et y'a des détenus et ça existe et c'est des gens qui font partie de la société, c'est des gens qui sont... qui peuvent être acteurs de la société malgré qu'ils sont... incarcérés. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

« Ça c'est un peu comme le handicap finalement, c'est... On se rend compte que la personne... enfin si je prends quelqu'un qui est en fauteuil roulant quand on voit plus le fauteuil c'est que voilà on oublie le handicap de la personne. Et c'est vraiment ça, c'est-à-dire que c'est des gens qui essayent de vivre un peu comme tout le monde, c'est un peu ça. C'est un peu le parallèle. Donc la personne elle a eu un passé judiciaire, elle a peut-être commis des choses graves mais il se peut très bien qu'elle retrouve une place dans la société correcte... Et encore une fois voilà on va pas la juger de ça toute sa vie! Elle a fait sa peine! A partir du moment où la peine est exécutée euh... y'a plus à revenir dessus. La personne elle-même déjà elle va... elle va traîner ça avec elle. On dit souvent... moi je dis souvent quand... mais c'est pas de moi hein mais... une personne qui tue quelqu'un elle brise deux vies: elle brise celle de la victime et elle brise la sienne! Et va falloir vivre après avec la mort de quelqu'un. Quand on voit des jeunes qui se tuent à 4h du matin en rentrant de discothèque, le chauffeur admettons lui il s'en sort et les quatre passagers moins de 20 ans qui perdent la vie: comment vous voulez vivre avec ça? Moi je saurais pas. Donc je pense que la personne elle aura assez déjà... Parce que la notion de culpabilité elle existe. Elle existe. Après elle est plus ou moins prégnante chez les personnes, voire... Mais des personnes qui ont pas d'empathie vraiment y'en a très peu! C'est de l'humain ça donc la culpabilité elle existe, si les faits sont avérés la personne elle sait très bien ce qu'elle a fait et ce qu'elle a pas fait. Elle peut nous raconter ce qu'elle veut... enfin peut-être pas à nous mais à ceux qui lui posent des questions, intérieurement elle sait. Et ça vous vivez avec. Donc une fois sa peine passée elle a réparé par rapport à la société en faisant sa peine de prison mais elle elle va continuer à vivre avec ça, c'est ça.»

Un officier au CD de Bapaume (ECD15)

« Moi encore hier je regardais une émission sur... justement un débat sur la prison et voilà quoi tu te rends compte de... voilà y'a une certaine hypocrisie de la part des gens qui fait que... En fait ***tu te rends compte que t'es perçu comme voilà un paria*** *un... je sais pas moi une... [Il souffle] c'est* ***comme si t'étais une puce de lit ou une tique*** *ou c'est pareil quoi!* ***Un truc dont il faut se débarrasser*** *en gros quoi! Et les gens ils auront beau te dire... enfin certaines personnes ont beau dire "Ils sont pas tous pareils y'en a qui cherchent à se réinsérer" aux yeux de par exemple moi je vois de certaines JAP c'est... non! Non non non non non, non non faut pas se fier...»*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

IV.4 *Disqualification sociale* : stigmates et sentiment de *superfluité*

« Tu te rends compte que t'es perçu comme un paria »[265]

Comme l'explique Joëlle Zask, en se référant notamment aux travaux d'Emmanuel Renaud, les phénomènes de *désinsertion* et de *désaffiliation* « *s'accompagnent non seulement de la perte de la base sociale de l'existence humaine normale mais aussi de l'amplification du « mépris social » - terme central également dans la théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth- et, finalement, de la perte d'estime de soi qui en est consécutive. Les individus marginalisés (...) sont exclus d'une société qui les tient après coup pour parasitaires et superflus, et développent un complexe d'inutilité qui les détruit psychiquement*. »[266] Les gens méprisés et considérés comme superflus ou indésirables sont ainsi privés du bénéfice de la *reconnaissance* de la part de la majorité. Ces « laissés-pour-compte », ces « exclus », ces « désaffiliés », ces « marginaux » sont alors déjà symboliquement, par la force des représentations et dans l'imaginaire social, privés d'opportunités de *prendre part* à la société, au groupe, au *commun*. Ils sortent donc symboliquement du *commun* en entrant en prison et en sont comme *désaffiliés*. Pourtant, cette reconnaissance des personnes détenues comme des gens qui font partie de la société et qui peuvent être acteurs de la société, est un enjeu majeur dans la reconstruction d'un *commun* entre *dedans* et *dehors* et pour la possibilité d'une réelle « réinsertion » à la sortie. ◄

De nombreuses personnes détenues interrogées pendant ma recherche ont insisté sur le sentiment d'être perçues à l'extérieur comme des *personae non gratae* :

> *« Donc c'est comment est-elle vue l'erreur quand elle est faite? (...) Quand vous êtes enfermé vous apprenez que vous êtes... souvent vu qu'une société observe comment elle punit en regardant ses prisons... Vous êtes les maux et problèmes de la société quand vous êtes le prisonnier. »*[267] ◄

[265] EMC9.

[266] ZASK J., *Participer. Essai sur les formes démocratiques de participation*, Editions Le bord de l'eau, Lormont, 2011, p.156.

[267] EMC4.

« Moi l'idéal pour moi, la prison idéale entre guillemets à ce niveau-là je pense qu'on devrait toujours rester acteur de la société. On est détenu, OK. On a fauté, OK. Mais on est toujours acteur de la société. Et je pense que les gens sachant ça ne verraient peut-être plus forcément les détenus ou les prisons de la même manière. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

Ce sentiment est d'ailleurs souvent associé à l'idée de « monstre » dont nombre de personnes détenues aimeraient se débarrasser en même temps que voir le regard des gens changer sur elles : *« C'est pas parce qu'on est en prison qu'on est des monstres »*[268]. Comme l'expliquent Martine de Maximy et Dominique Schaffhauser, la figure du monstre est construite et constitutive de l'imaginaire collectif autour des personnes dites « déviantes » ; elle participe à la mise à distance et au rejet symbolique et presque viscéral des personnes ayant commis des actes jugés eux-mêmes comme monstrueux. La notion de monstre est particulièrement violente puisqu'elle nie une partie de l'humanité de la personne qu'elle désigne en lui assignant des caractéristiques animales, bestiales : *« Le monstre associe, mêle, l'humain et le bestial, représente « l'horreur terrifiante de ce qui est absolument autre, l'indicible, l'impensable, le pur chaos » (Vernant, 2008, p. 12), et cette association suscite effroi et haine. »*[269].

En intégrant l'idée que ces images à leur égard sont majoritaires dans la société, nombreuses sont les personnes détenues qui peuvent développer un sentiment de *superfluité* (se sentir superflu) dans la société, constatant qu'ils n'en sont pas acteurs et qu'ils ne sont pas considérés comme tels, puisqu'ils se sentent notamment vus comme des « parasites ». Cette impossibilité de *« rester acteur de la société »* serait l'un des leviers de la négativité ou de l'inexistence des regards portés sur eux, de leur non (re)connaissance par une majorité de la société. ◄

La *disqualification sociale* est une expression notamment employée et théorisée par Serge Paugam, qu'il définit comme *« le discrédit de ceux dont on peut dire qu'ils ne participent pas pleinement à la vie sociale »*[270]. D'abord utilisée pour parler des « assistés », cette expression peut totalement s'appliquer à l'une des conséquences de l'incarcération liée au marquage d'un « stigmate » important. La disqualification sociale *« renvoie à la logique de la désignation et de l'étiquetage et de ses effets sur le plan identitaire »*[271]. Serge Paugam explique qu'en cela l'identité de l'individu est malmenée car

[268] ECD21.

[269] DE MAXIMY M., SCHAFFHAUSER D. « Les auteurs de crimes monstrueux sont-ils des monstres? », *Enfances & Psy* [En ligne] 2011/2 (n° 51), p. 111-118. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2011-2-page-111.htm

[270] PAUGAM S., *La disqualification sociale*, PUF, Paris, 1991.

[271] DEBORDEAUX, *Op. cit.*, p.95.

« il est désigné publiquement comme appartenant à une catégorie au statut peu honorable»[272]. Pourtant, Paugam explique que c'est par rapport à la dimension symbolique des phénomènes identitaires qu'un sentiment tel que la honte, qui accompagne l'intériorisation d'une identité dévalorisée, peut être à la fois *« ce qui sépare et ce qui relie »*[273] au plan du fonctionnement des liens sociaux car elle peut entraîner soit des stratégies de défense soit des stratégies de dégagement. Il développe qu'ainsi une conduite « honteuse » peut couper un individu de la société mais qu'en éprouvant un sentiment de honte, il partage un jugement de valeur et peut préserver sa place dans la communauté. Dans le cas des personnes condamnées, la reconnaissance des faits et le « repentir » attendu des personnes condamnées, pourraient en un sens jouer un premier rôle vers un retour symbolique dans le *commun*.

La disqualification sociale ne passe pas seulement par une soumission passive de l'individu aux stigmates qui lui sont assignés, mais elle passe aussi, et c'est ce qui la rend tenace et vicieuse, par l'intégration d'un statut diminué, disqualifiant, par l'individu lui-même. Ce processus a été particulièrement visible dans l'ensemble des entretiens que j'ai réalisés auprès de personnes détenues ; en faisant état des représentations sociales dont elles pensent être les cibles, elles ont en effet largement exprimé une sorte de défaitisme pour les contrer, pensant que les choses sont déjà jouées et que leur comportement ou leurs paroles ne changeront pas cet état de fait[274]. D'ailleurs, l'intégration de ces stigmates identitaires a été clairement exprimée dans certains des entretiens, pour dévaloriser la parole alors donnée :

> *« Après moi je suis un détenu, je suis pas un citoyen parce que je suis un détenu. Vous qui votez vous pouvez agir. »*[275]
>
> *« Après ce n'est que mon avis à moi hein, ce n'est qu'un avis de détenu. »*[276]

[272] PAUGAM S., *La disqualification sociale*, PUF, Paris, 1991.

[273] PAUGAM S., *La disqualification sociale*, PUF, Paris, 1991, cité par DEBORDEAUX, *Op. cit*., p.100.

[274] Voir ANNEXE 2 : Imaginaires sociaux autour de la prison et de la figure du « détenu ».

[275] ECD21.

[276] ECD5.

La *disqualification sociale* est une conséquence des processus développés précédemment que sont la *désinsertion* et la *désocialisation*, tous deux cumulatifs et complémentaires dans le phénomène d'exclusion. Elle altère d'ailleurs grandement la possibilité d'une projection vers l'avenir qui serait optimiste, en s'ajoutant à la situation de désinsertion et au vide social qui peut attendre une grande partie des personnes incarcérées à leur retour dans la société. En attaquant l'estime de soi, la présentation de soi aux autres et la valorisation personnelle, la disqualification sociale pèse sur la démarche demandée et attendue de « réinsertion » en installant un sentiment de *superfluité*. C'est d'ailleurs ce que rappelle Joëlle Zask autour du concept de *superfluité* : *« La superfluité s'installe dès que les possibilités de contribution individuelle sont supprimées »*[277]. Elle explique que *« la contribution apparaît comme un événement profondément interactif dont la caractéristique essentielle est qu'elle intègre le contributeur dans une histoire commune, ce qui est là encore fondamental pour le développement de soi. »*[278]**.** Dans les paroles récoltées, si la situation de superfluité à la sortie de prison n'est pas encore vécue, elle est néanmoins déjà présente dans la projection de la sortie, et la non-reconnaissance de soi comme pouvant prendre part et apporter une part au groupe est ancrée, intégrée, sue[279]. La *disqualification sociale* est ainsi directement liée au phénomène de *désinsertion* développé précédemment autour de l'axe intégration-non intégration par le travail et la notion d'utilité sociale.

Or, *« le fait d'apporter une part joue un double rôle, celui de favoriser le développement de soi qu'on peut appeler individuation, et celui d'influencer les décisions collectives qui nous concernent. Ce double rôle est ce grâce à quoi une personne parvient au sentiment de son utilité. Le problème qui se pose est celui de la reconnaissance de la contribution d'autrui. »*[280] Il ne s'agit pas ici de revenir sur le phénomène de *désinsertion* mais de souligner l'importance de la reconnaissance de la contribution, ou de la possibilité même de contribution dans une perspective identitaire et sociale : *« Reconnaître la contribution de telle ou telle personne n'est pas reconnaître une identité constituée, mais d'une part, reconnaître que son identité n'est pas figée et, d'autre part, que ce qu'elle est et devient entre en interaction avec ma propre trajectoire ; par conséquent, j'accepte d'aménager ma position dans le monde de telle*

[277] ZASK J., *Op. cit.,* p.158.

[278] *Ibid*., p. 12.

[279] Pour plus de précisions sur ce que les personnes détenues pensent savoir des images que les gens à l'extérieur ont d'eux, voir ANNEXE 2 : Imaginaires sociaux autour de la prison et de la figure du détenu.

[280] *Ibid*., p.286.

« L'homme enfermé est très sensible donc forcément il est encore plus sensible quand on lui parle de son cas, parce qu'il est encore enfermé et trop lui ressasser qu'il est enfermé... Il le voit à sa condition mais en plus que la société à l'extérieur lui rappelle qu'être enfermé ce n'est même pas encore assez... Si vous y rapportez pas le côté humain... vers quoi finalement allons-nous? A quoi nous attendons-nous si on met pas une part d'humain? A quoi peut-on s'attendre? [Il marque une pause] C'est une histoire après d'environnement! Ils sont le produit de leur environnement! Si il sort autour de lui ils sont millionnaires et qu'il a des thunes, il se sentira bien! Si il sort il a pas de logement, il a pas de travail, c'est un braqueur... à quoi vous attendez-vous? A-t-on donné ses chances équitables à cette personne-là? Si ces sociétés humainement ne sont pas posées sur les hommes enfermés des gens qui sont les grands penseurs de nos sociétés, mais qui les posera finalement? Attendons-nous que la personne qui n'a pas déjà accès aux outils qui le feraient aller sur autre chose que ce qu'il a vécu... Si nous ne nous posons pas nous pour lui les questions pour penser notre société... qu'attendons-nous de sa façon à lui de penser? C'est ça finalement l'enfermement! Ça sera pas l'enfermement que du temps que nous l'enfermerons, nous l'enfermerons à nouveau lorsque nous le ramènerons à l'extérieur! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC4)

« Y'a des gens qui savent pas que je suis en prison. Y'a des gens j'ai grandi avec eux ils savent pas que je suis en prison. Quand je vais sortir : « bah t'étais où ? », « bah j'étais au Portugal ». Ou l'inverse « j'étais en France ». Vous comprenez ? Et ça c'est super compliqué. Déjà faut que j'arrive déjà à gérer par rapport à ça. Il faut aussi prendre en compte qu'en sortant, me connaissant, je suis loin d'être une personne qui va rester tout seul, voilà. Donc c'est-à-dire que moi je suis toujours à la recherche de...bah de...de rencontrer de nouvelles personnes, voilà. C'est pour ça aussi que j'ai choisi...Je sais où je travaille par exemple. Je travaille pas dans le bâtiment, mais voilà moi c'est plus le centre commercial comme je vous l'avait expliqué, voilà. Et je prends aussi conscience que je vais rencontrer des nouvelles personnes, parce que ça fait partie de moi, j'ai toujours été comme ça. Donc on va dire que c'est très compliqué à gérer. Donc d'un côté y'a la famille, d'un autre côté y'a les personnes aussi qu'on connait déjà. Je sais que j'aurai des sacrifices à faire. Je vais appeler ça comme ça, des sacrifices. Y'a des gens qui m'ont peut-être rien fait dans ma vie, mais juste le fait qu'ils sachent que je suis en prison et bah je préfère peut-être la sacrifier. Moi je pense que je vais être comme ça. Voilà, je pense que je préfère peut-être sacrifier une vingtaine de personnes pour en connaître deux cent en plus, sans avoir de problème, sans avoir....sans que mon passage en prison soit connu par ces nouvelles personnes. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD1)

sorte que les autres, du moins ceux que je reconnais, disposent également d'une place. Reconnaître quelqu'un est lui faire de la place en un lieu qu'on est prêt à partager. »[281] Accepter autrui comme possible contributeur du *commun*, est donc un élément essentiel pour quiconque aspire à prendre ou reprendre une place dans le *commun* : *« La non-reconnaissance de la contribution d'autrui équivaut à lui refuser une place dans l'histoire commune de l'humanité. Cela équivaut à nier toute contribution spécifique de sa part, voire à l'expédier dans « les poubelles de l'Histoire ». »*[282]

L'incarcération, doublée de la difficulté d'accès à l'emploi post-incarcération et d'une situation d'exclusion ne peut que renforcer une situation de disqualification sociale dans une société où l'insertion et la place dans le groupe majoritaire se mesure sur deux critères essentiels : le travail et les interactions sociales. La défaillance de ces deux éléments (travail et affiliation) est centrale dans l'instauration d'une situation de *superfluité*, comme l'explique Joëlle Zask : les cas de superfluité *« proviennent de causes socio-économiques tangibles d'exclusion, de précarité ou de « désaffiliation », et se caractérisent par le fait que les personnes concernées sont réellement privées de tout ce pourquoi, dans une culture donnée, s'affirme le sens d'une existence individuelle : l'argent, le travail, les papiers d'identité, le pays, la famille et les amis, etc. »*[283]

La disqualification sociale vient dont entériner un sentiment de *superfluité* présent, mais aussi une projection dans cette même superfluité : une impossibilité presque programmée de prendre un jour de nouveau part à la société, d'y contribuer et de bénéficier du système et des interconnexions sociales comme une personne à part entière et qui compterait autant que n'importe qui, dont la valeur ne serait pas mise en doute ou disqualifiée, diminuée :

> *« Honnêtement au long terme ça fait peur! Ça fait peur parce que vous vous demandez si vous allez pouvoir un jour trouver votre place dans la société et... surtout c'est de pouvoir s'y réadapter, de pouvoir... se reconnaître là-dedans! Parce que malheureusement en l'état actuel des choses... »*[284] ◄

[281] *Ibid*., p.288.

[282] *Ibid*., p.287.

[283] ZASK J., *Op. cit*. p.155.

[284] EMC5.

Pour reprendre les mots d'Hannah Arendt, un individu superflu, parce que désaffilié et disqualifié, n'a *« plus de place dans un monde commun »*[285]. C'est un individu *« dont l'action n'est jamais qu'une agitation, parce qu'elle n'aboutit à rien, ne s'incarne dans aucune situation concrète et soit est l'objet d'une réitération sempiternelle, soit parvient à un terme définitif »*[286]. *« L'expulsion hors des relations sociales »*[287], que représentent notamment le processus de *désaffiliation* et celui de *disqualification sociale*, supprime les possibilités de contribution individuelle ; et cette suppression installe la superfluité. Or, *« supprimer la dimension contributive de l'existence c'est supprimer l'homme »*, affirme Joëlle Zask[288]. L'accumulation et l'entremêlement des processus de *désinsertion*, de *désaffiliation* et de *disqualification* risquent, à terme, d'entraîner à la déshumanisation des personnes qui les vivent, en les privant de toute possibilité de participation et d'appartenance au *commun*.

[285] ARENDT H., *Le système totalitaire*, Tome 3 de *Les origines du totalitarisme*, Paris, Seuil, Points, 1972, p.201-202.

[286] ZASK J., *Op. cit.,* p.154.

[287] *Ibid*.

[288] *Ibid*.

« Mais pour moi au niveau de la détention, aujourd'hui je suis réinsérable! Ça pratiquement tout le monde le dit et tout le monde le sait! Je suis pas quelqu'un d'agressif ou quoi que ce soit. Mais y'en a d'autres justement, il faudrait que la détention soit vue autrement pour ces gens-là! Parce qu'ils sont devenus des bêtes, des bêtes fauves même! Ou ils ont envie de tout arracher... Y'en a un il se fout des coups de poing tout seul à se péter le nez mais... c'est pas normal. Ce mec-là il a un problème. Là ce mec-là il est pas réinsérable, là je suis d'accord. Mais c'est pas en le mettant en isolement, en faisant quoi que ce soit que ça va changer grand-chose! Enfermer les gens pour qu'ils soient enfermés... voilà. En plus moi j'ai eu une éducation assez violente, ce qui m'a permis d'être assez dur, mais les gens qui débarquent qui se prennent pour des cadors et qui se font démonter en détention, ils sont démolis ou soit ils deviennent des bêtes fauves. (...) Quand je vois qu'un mec comme ça qui est capable de se mettre la tête dans le mur, qui est en détention normale, qui était pendant 8 ans en isolement et qu'on re-fout dans une détention normale au bout de 8 ans comme ça du jour au lendemain, sans... Oh on fait quoi? Surtout qu'y a aucun suivi psychologique... Il a rien derrière! On fait quoi avec ces gens-là? On met un couvercle dessus? C'est pas possible, c'est un être humain! Même s'il est complètement frappadingue, c'est un être humain. C'est là que je pige pas. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC16)

CONCLUSION DU CHAPITRE

L'ensemble de ce chapitre a permis d'interroger l'*utilité* de la prison au regard des principaux acteurs qui y vivent et qui y travaillent, et selon les axes qui la définissent : la sécurité de la société et la « réinsertion » des personnes, dans une perspective de prévention de la récidive. Le premier axe semble être celui qui « fonctionne » le mieux, dans le sens où l'isolement des personnes paraît, au moins symboliquement, répondre à une demande de la société de se sentir protégée ; cependant, un taux de récidive qui ne semble pas pour autant baisser, laisse certaines personnes interrogées sceptiques quant à la « réussite » réelle de la prison comme dispositif de sécurité[289]. Le deuxième axe, qui s'établit autour de l'objectif de « réinsertion », et qui est celui qui m'intéresse dans ce travail autour de la notion de *commun*, est le plus problématique, symptôme de l'échec de la prison au niveau individuel et sociétal.

Au regard des processus expliqués ci-avant, la peine d'enfermement génère une possible destruction de la personne. : *« Si vous êtes pas assez résistant on vous détruit »*[290] ; *« C'est très destructeur »*[291]. Même si elle est souvent pensée comme *« inévitable pour certains »*[292], la prison serait donc bien plus destructrice que constructrice, réparatrice ou *« restauratrice »*[293] :

> *« Si la Justice était une justice restauratrice oui elle pourrait avoir...ça pourrait avoir du sens. J'entends par là que...si effectivement ça permettait tant aux victimes qu'aux auteurs de se reconstruire ça aurait du sens. (...) Parce que finalement le but c'est d'arriver à...à pacifier. (...) Alors oui si effectivement la Justice et la peine de prison étaient envisagées sous cet angle-là oui ça a du sens. Mais les peines de toute façon elles ne dureraient pas aussi longtemps. »*[294] ◄

[289] Voir ANNEXE 15 : « Quelle est selon vous l'utilité de la prison ? »

[290] EMC22.

[291] EMC17.

[292] EMC17.

[293] ECD4.

[294] ECD4.

« Non mais nous on est là pour mettre les gens sur les rails, on n'est pas là pour conduire la locomotive! Je prends l'exemple de la demande d'aménagement de peine. Une personne elle est en détention, elle fait tout bien, elle arrive à un temps où elle est proposable à un aménagement de peine, elle a un projet extérieur qui semble crédible etc. La juge ou le juge d'application des peines prononce un aménagement de peine. Quatre mois après, dans le délai d'épreuve elle re-commet un délit ou un crime: qui a échoué? Le système? La juge? L'administration pénitentiaire? Non. Le premier responsable de l'échec ce sera la personne elle-même! (...) Nous on est là pour mettre sur les rails et les accompagner. Après la personne qui veut pas elle restera en détention, elle sera sous un régime plus contraignant pour elle... Mais encore une fois on n'a pas une obligation de résultat hein! Personne! Ni le SPIP, ni le personnel de la détention. Le principal résultat c'est la personne elle-même qui l'aura donc... »

Un officier au CD de Bapaume (ECD15)

« La prison peut devenir un élément très fort, moi j'ai pris l'université en prison! Comment dire que dans la prison on peut rien faire? Non je suis pas d'accord! Qu'est-ce que je fais de mon temps quand je suis en prison? Ça veut dire qu'on peut acquérir des choses, c'est la vie! J'aurais été dehors... si je fais rien dehors je peux être ici c'est la même hein! Si j'ai un travail et que j'occupe bien mes journées finalement je peux même arriver à un moment à plus m'enrichir d'être enfermé que d'être dehors si je ne cherche pas à faire quelque chose de dehors. Donc moi j'ai utilisé ce temps à en faire quelque chose. D'autres sont pris par leur peine. D'autres sont dans le regard de l'insalubrité autour d'eux. D'autres se trouvent éloignés de leur famille donc sont brisés. D'autres sont joyeux parce qu'ils ont un équilibre. Tous ces univers quand vous les mettez dans la même coursive et qu'ils se croisent et doivent vivre ensemble, ils découvrent différents aspects de l'enfermement dans différentes conditions. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC4)

« Je pense que si y'avait quelque chose à changer ça serait le fonctionnement en interne des prisons, pour que les prisons collent davantage... que la vie à l'intérieur des prisons colle davantage avec l'extérieur pour qu'y ait moins cette rupture déjà pour la sortie. Voilà enfin... Je prends toujours cet exemple-là un truc bête par exemple c'est les histoires de cantines, voilà. Bah vous mettez un mini supermarché et puis ils se gèrent, voilà. Enfin ils géreraient leur argent même si ça resterait du papier et du fictif mais j'ai envie de dire voilà ça peut être des choses basiques de cet ordre-là. Euh... voilà euh... Le médecin bah quand on est à l'extérieur c'est à nous de prendre un rendez-vous et de caler un rendez-vous, bah plutôt que de se faire appeler bah c'est à eux de se gérer, de prendre rendez-vous des trucs comme ça... Je me dis voilà peut-être avoir un fonctionnement qui colle un peu plus à la vie extérieure pour qu'ils soient un peu moins déconnectés, ça serait ça. »

La psychologue PEP au CD de Bapaume (ECD16)

On peut entrevoir ici la vision de l'échec de la prison, que ce soit au niveau individuel ou sociétal. Pourtant, si le système est pointé du doigt par de nombreuses personnes détenues, certains personnels expliquent au contraire que l'administration pénitentiaire n'a pas d'objectif de résultat, et que si la « réinsertion » est l'un des objectifs de la prison, seule la personne incarcérée est responsable de sa détention et de sa vie, et donc de sa « réinsertion » ou de l'échec de cette dernière. ◄

« Le temps peut être mortifère en prison mais peut aussi amener quelque chose »[295] . La prison serait ainsi une expérience à double tranchant selon la volonté de la personne, sa force mentale et sa disposition à mettre en marche des rouages positifs pour sa vie future. La prison pourrait alors à la fois en détruire certains mais se révéler être un « élément très fort » pour d'autres, puisqu'il ne faut pas oublier que chaque cas est particulier. ◄

Cependant, dans la perspective qui m'intéresse dans le présent travail, qui est de questionner la notion de *commun* dans les prisons et dans leur rapport avec l'extérieur, avec la société, le bilan paraît bien moins nuancé. La prison, ne permettant pas de « vivre comme on vivrait à l'extérieur », peut-elle créer du *commun* ?

> *« Enfin en fait la prison ici ça leur apprend pas du tout du tout du tout à vivre comme on vivrait à l'extérieur. Du coup c'est pour ça qu'on peut pas dire qu'elle les resocialise parce que c'est pas vrai. (...) Donc c'est pour ça la prison elle est mal faite. Il faut leur apprendre à vivre comme effectivement à l'extérieur. »*[296] ◄

En effet, comment reprendre le rythme de la vie à l'extérieur et se confronter à une réalité dont on a été exclu pendant des années si cette réalité-là n'est pas tangible à l'intérieur ? Si le système est tout autre et les logiques à certains égards bien différentes de celles de la vie de *dehors* ?

[295] EMC22.

[296] EMC3.

Ainsi, l'échec de la prison, dans son objectif de « réinsertion » et de retour au *commun* après la peine, peut s'analyser selon deux perspectives principales : la sortie du *commun* d'une part ; l'entrée dans un autre monde, que j'appelle le *théâtre carcéral*, d'autre part.

La première perspective est celle que j'ai développée dans ce Chapitre 1 : la prison prend forme et sens dans un dispositif carcéral qui induit de fortes logiques de sortie du *commun*. Les éléments architecturaux et les mécanismes spatiaux, organisationnels et discursifs qui sont au cœur des prisons en font des dispositifs excluants et cloisonnants, générant ou amplifiant des phénomènes de *désinsertion*, de *désaffiliation* et de *disqualification sociale*. Or, comment la prison peut-elle prétendre préparer à un retour au *commun* alors qu'elle participe et génère de fait des processus d'exclusion de ce *commun*, et délie les liens entre *l'intérieur* et *l'extérieur* par sa nature même de lieu d'enfermement ? Malgré les politiques mises en place par certains chefs d'établissements, et les initiatives entreprises pour contrer certains aspects cloisonnants et aliénants du dispositif carcéral, comme je l'ai montré dans la présentation des établissements étudiés, le dispositif carcéral ne semble pas laisser beaucoup de prises aux acteurs pour le changer : *« c'est le pot de terre contre le pot de fer »*[297]. Dans l'état actuel des choses, la participation et l'appartenance au *commun* pendant et après la peine sont ainsi compromises.

La seconde perspective d'analyse de l'échec de la prison, dans son objectif de « réinsertion », est celle que je vais développer dans le Chapitre 2 de cette partie : le dispositif carcéral s'établit autour de mécanismes internes qui en font un monde à part, avec des règles du *jeu* qui lui sont propres et participent à l'élaboration de ce que j'appelle le *théâtre carcéral*. En plus d'exclure, de *désinsérer* et de *désaffilier*, la prison *inclut*, *insère* et *affilie* les individus dans un autre monde : le monde carcéral. Les dispositifs internes aux prisons, et qui s'établissent autour de l'objectif de « réinsertion », génèrent de nouvelles règles de fonctionnement autour de logiques de *monstration* et de *représentation* ; en plus de malmener les liens avec l'extérieur, la prison induit à terme de nouvelles formes de sociabilités, qui complexifient et limitent l'objectif de « réinsertion », et donc le retour au *commun*.

[297] ECD16.

CHAPITRE 2 : ENTRER DANS LE *THEATRE CARCERAL*

I. LA PRISON DANS UN PARCOURS : *MISES EN CONDITIONS* AVANT D'ENTRER DANS LE *THEATRE CARCERAL*

La première entrée en prison d'une personne, quelle que soit la place qu'elle y occupe ou le statut qu'elle y a, ne se fait pas complètement *ex abrupto*. Si l'incarcération est un moment de « choc » et de basculement pour de nombreuses personnes, tout comme la première entrée en tant que professionnel d'ailleurs[298], il faut souligner que la prison arrive pour chaque personne à l'intérieur d'un parcours (professionnel, personnel, judiciaire). C'est à ce parcours qui précède la première entrée en prison que je me réfèrerai ici en parlant des *mises en conditions* avant d'entrer. Je m'intéresserai aux principaux acteurs de la vie en détention dans les prisons françaises, à savoir les membres de l'administration pénitentiaire (personnels de surveillance, du SPIP et DSP[299]) et les personnes détenues, afin de comprendre les différents parcours qui ont pu amener ces personnes à côtoyer la prison et à la vivre au quotidien. Comment se *forme*-t-on avant d'entrer en prison ? Quelles sont les *mises en conditions* qui précèdent et accompagnent l'incarcération ou la première prise de poste dans l'administration pénitentiaire ? Il s'agira de comprendre comment se déroule l'entrée, pour chaque acteur en prison, dans son futur *rôle* à l'intérieur du *théâtre carcéral*[300].

[298] Comme je le montrerai dans la suite de mon travail (Partie 1, Chapitre 2, II.1.A).

[299] Directeurs des Services Pénitentiaires, autrement dit les chefs d'établissements ou directeurs de prison.

[300] Je reviendrai en détail sur les *rôles* de chacun et sur les réseaux relationnels qui s'établissent en prison dans la suite de mon travail (Partie 2).

I.1. *Mises en conditions* des personnes avant l'incarcération : devenir un « détenu »

I.1.A. « *Un point vers lequel convergent des destins individuels* »[301]

Je n'ai jamais demandé explicitement aux personnes détenues rencontrées « pour quoi » elles étaient incarcérées, car ma recherche ne s'intéressait pas aux actes commis ayant conduit à l'incarcération mais bien à la détention elle-même une fois le jugement prononcé et la personne condamnée. Pourtant, une grande partie d'entre elles m'en a parlé, surtout dans le cadre d'entretiens semi-directifs, soit pour évoquer le parcours délinquant ayant amené une nouvelle fois en prison (pour les personnes « récidivistes ») soit pour comparer la peine en cours avec celles prononcées pour d'autres personnes côtoyées en détention, soit même, pour certains, pour revendiquer une sorte de « statut » et se définir en opposition avec les autres personnes incarcérées au même endroit. Les paroles recueillies en entretiens sur ce sujet n'étant ni égales ni détaillées, puisque ce n'était pas dans mon intention de l'étudier en profondeur, je m'appuierai ici davantage sur les informations contenues dans les rapports statistiques du ministère de la Justice (2016) ainsi que dans les rapports d'activité respectivement fournis par les directions du CD de Bapaume (rapport sur l'année 2014) et du CP de Vendin-le-Vieil (rapport sur l'année 2015) concernant les personnes incarcérées dans leurs établissements.

Le Centre de détention de Bapaume, dont la capacité d'accueil s'élève à 500 places pour les hommes (répartis dans trois bâtiments) et à 99 places pour les femmes (un seul bâtiment), comptait au 1er janvier 2016 un total de 524 personnes détenues (soit un taux d'occupation de 84,5%). Si les chiffres fournis dans le rapport d'activité de l'établissement pour l'année 2014 ont évolué pendant le temps de ma recherche (2016), les caractéristiques des personnes incarcérées à Bapaume demeurent similaires. Parmi elles, 50% de l'effectif

[301] CHANTRAINE G., « Expériences carcérales et savoirs minoritaires » Pour un regard "d'en bas" sur la sanction pénale, *Informations sociales*, [En ligne], 2005/7 n° 127, p. 42-52. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-7-page-42.html , p.44.

total a entre 40 et 60 ans (contre 24,4% de l'ensemble des personnes écrouées en France[302]) et 14% de l'effectif total a plus de 60 ans (contre 3,9% de l'ensemble des personnes écrouées en France[303]). Cette particularité de Bapaume est d'abord due à la nature de l'établissement (centre de détention), qui est donc un établissement pour peine, et n'accueille ainsi que des personnes condamnées à plus de deux ans de prison et *« présentant les perspectives de réinsertion les meilleures »*[304]. Par ailleurs, la spécificité du CD de Bapaume réside dans le fait que, concernant les hommes détenus, l'établissement accueille à hauteur de 63,8% des personnes incarcérées pour des affaires dites « de mœurs ». Les auteurs d'infraction à caractère sexuel (AICS), minoritaires dans la plupart des établissements, sont donc ici majoritaires. Les principales causes d'incarcération pour les personnes détenues au CD de Bapaume sont les suivantes (par ordre décroissant) : viols ou agressions sexuelles sur mineurs, viols sur adultes, meurtre ou assassinat, violences. Le taux de personnes récidivistes s'élevaient au 1er janvier 2014 à 27% de l'effectif total au CD de Bapaume, ce qui montre qu'une grande partie des personnes incarcérées le sont soit pour la première fois (ils sont « primaires »), soit pour la première fois pour les faits pour lesquels elles ont été condamnées cette fois[305]. De même, la moyenne d'âge plus élevée que dans d'autres établissements peut aussi s'expliquer du fait de cette spécificité AICS de l'établissement[306]. Ainsi, les profils longue peine (condamnation à partir de 10 ans et jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité) représentaient en 2014 près des deux tiers de l'effectif au CD de Bapaume, soit 64% des personnes incarcérées. Le taux de réclusion criminelle s'élevait quant à lui à 57% des personnes détenues en 2014 (soit 43% d'emprisonnement pour des faits délictuels). Le CD de

---

[302] *Les chiffres-clés de la Justice 2016,* [En ligne], Ministère de la Justice. Disponible sur : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/stat_CC%202016.pdf , p.28.

[303] *Ibid.*

[304] *Ibid*., p.27.

[305] Cela s'explique notamment du fait de la spécificité AICS de l'établissement, puisque de nombreuses personnes condamnées pour « mœurs » n'évoluent pas dans un parcours délinquant multirécidiviste au sens de multiples condamnations de prison.

[306] En effet, les auteurs d'infraction à caractère sexuel sont habituellement soient incarcérés pendant de nombreuses années, puisque les peines en la matière sont lourdes, ce qui a pour conséquence une population vieillissant en prison ; soit incarcérés à un âge déjà avancé pour des faits qui remontent à plusieurs années puisque les instructions en matière de viols ou d'agressions sexuelles sont souvent longues et les plaintes engageant la procédure judiciaire parfois déposées de nombreuses années après les faits (les délais de prescription pour de tels faits étant plus longs que pour d'autres crimes ou délits).

Bapaume accueille ainsi des personnes détenues plutôt « âgées »[307] et des « profils » jugés en général comme étant « calmes » en détention par l'administration elle-même**.**

Concernant le CP de Vendin-le-Vieil, et dans le cas qui m'intéresse la maison centrale de l'établissement dont la capacité s'élève à 203 places, 85 personnes y étaient incarcérées au 31 décembre 2015 (soit 42% du taux d'occupation)[308]. La moyenne d'âge des personnes détenues au CP de Vendin-le-Vieil est un peu plus basse que pour le CD de Bapaume, puisque 18,8% des personnes a entre 25 et 30 ans, 42,4% des personnes a entre 30 et 40 ans, et 17,7% entre 40 et 50 ans. La première cause d'incarcération des personnes en maison centrale à Vendin-le-Vieil est le meurtre, l'assassinat ou l'empoisonnement (43,53%), suivie du vol qualifié (22,35%). En 2015, 17 personnes étaient condamnées à entre 10 et 15ans de prison, 20 personnes de 15 à 20 ans et 24 personnes de 20 à 30 ans ; 9 personnes exécutaient une réclusion criminelle à perpétuité[309]. Le quartier maison centrale (QMC) de Vendin-le-Vieil *« a pour vocation d'accueillir des condamnés longues peines se caractérisant par un degré important de dangerosité. Il s'agit pour la plupart de personnes condamnées à des longues peines de réclusion criminelle qui présentent des risques d'évasion majeurs, adoptent un comportement dangereux à l'égard d'autrui, et manifestent une attitude visant à déstabiliser l'institution pénitentiaire »*[310]. Par ailleurs, 24 agressions sur le personnel pénitentiaire (agressions, menaces ou insultes) ont eu lieu au cours de l'année 2015 (pour 85 personnes, soit un taux de 28,3%), contre 93 au CD de Bapaume (pour 524 personnes, soit un taux de 17,7%).

---

[307] Les personnes sont considérées comme « séniors » dans l'administration pénitentiaire à partir de 50 ans, contre 60 ans dans le reste de la population, puisque l'administration prend en compte le fait que la détention influe et accentue les maux liés au vieillissement des personnes.

[308] Le nombre de personnes accueillies a évolué tout au long de ma recherche à Vendin-le-Vieil du fait notamment de l'ouverture du quartier maison centrale n°3 en septembre 2016.

[309] Par ailleurs, l'établissement accueillait en 2015 12 détenus particulièrement signalés (DPS).

[310] Rapport d'activité du CP de Vendin-le-Vieil, 2015, p.5.

« Regardez ils m'ont mis dans des foyers quand j'étais petit, par rapport à mon père il buvait de l'alcool et il se chamaillait un peu avec ma mère et tout. Mais il nous frappait pas rien. Et moi j'ai 5 sœurs, j'ai 3 frères et un jour ils ont pris moi et mon petit frère ils ont dit ouais on est en danger chez mes parents, parce qu'on commençait à faire des bagarres à l'école et tout. (...) Et c'est de là que ma vie elle est partie un peu... J'ai commencé à fumer, à voler, à faire des... Alors que j'avais jamais volé de ma vie, j'avais jamais été en garde à vue... Et après tous les problèmes se sont enchaînés. (...) Je suis rentré à 14 ans et demi la première fois, c'était au quartier mineur à Loos. Donc pour des vols avec arme. Et... bah j'ai pas un mauvais ni un bon souvenir, après c'est choquant un peu la première fois quand on va en prison, surtout quand on est jeune. Après c'est pas le même environnement aussi mineurs et majeurs c'est pas les mêmes conditions, mais voilà ça reste la prison quand même hein! Après comme je vous avais dit la dernière fois j'ai fait beaucoup de peines aussi mineur, ça fait que j'ai côtoyé tout ça avant de... voilà de connaître la prison majeur et... voilà. (...) Après j'ai eu des trucs bien un peu! J'ai fait un CER un jour, un centre d'éducation renforcée, ça m'avait aidé un petit peu parce que là-bas j'ai commencé à travailler un peu, faire des choses... Mais après quand je suis retourné après dans mon quartier ou quoi j'ai pas... On a recommencé à faire des bêtises. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC11)

« Moi j'ai peut-être cette facilité d'adaptation entre guillemets parce que c'est toute ma vie ce système. Moi j'ai grandi en assistance publique. J'ai pas connu mes parents, on m'a retiré j'avais 4 mois, j'ai jamais fait de famille d'accueil parce que dans les années 70... C'était des usines à gosses! J'ai fait des institutions on était 1100-1200, c'était... des usines à gosses. Où c'était marche ou crève! On était 50 dans les dortoirs... des pipis au lit le nez dedans au matin enfin... etc., des brimades avec l'éducateur ou l'éducatrice qui supportait pas parce que ça faisait perdre du temps ou des trucs comme ça... Donc quelque part l'institution à proprement parler, l'institution de collectivité je la connais! Vous voyez? Donc j'ai fait des institutions qui par moment étaient l'équivalent d'une prison, donc peut-être que j'ai cette facilité d'adaptation parce que je me sens peut-être pas trop dépaysé, vous voyez? »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

« La première fois c'était en 2003 moi! Donc j'avais 19 ans et c'était à Douai, voilà. Bah y'a rien qui m'a choqué parce que bon on venait déjà du quartier, c'est pareil que le quartier en fait les prisons aussi, sauf qu'y a énormément de bruit! Le soir c'est abusé le bruit. Y'a que ça qui m'avait choqué c'est tout après le reste franchement... rien de spécial. C'est le quartier en fait! Tout le quartier est là quoi! [Il sourit] C'est vraiment le quartier est là! [Il rit] »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

En plus de cette brève présentation chiffrée, il est important de rappeler que la prison est *« un lieu de passage, un épisode spécifique d'une existence, un point vers lequel convergent des destins individuels »*[311]. Si je ne m'attacherai pas ici, parce que ce n'est pas mon propos, à détailler les destins individuels et les parcours ou trajectoires de vie qui ont précédé les incarcérations des personnes interrogées, je tiens néanmoins à noter que les « destins individuels » qui conduisent au passage en prison sont presque aussi divers que les personnes incarcérées, comme je l'ai d'ailleurs déjà soulevé précédemment dans ce travail[312]. Dans les paroles recueillies pendant ma recherche, deux situations principales m'ont été décrites :

- Pour une partie des personnes interrogées, la prison était presque inéluctable et suivait en quelque sorte la logique d'une vie ponctuée de « galères » et de multiples expériences avec les institutions de « protection » de l'Etat dès l'enfance (foyers, Protection Judiciaire de la Jeunesse, etc.) mais aussi des confrontations avec la loi, et donc avec la Justice voire avec la prison[313]. Dans ce cas, l'arrivée en prison à l'âge adulte, même si elle choque, ne marque pas toujours une vraie rupture, notamment parce que des « institutions de collectivité » ont déjà été connues, soit dans des centres d'éducation renforcée (ou autres structures de la PJJ), soit dans le cadre de l'assistance publique. ◄

- Pour une autre partie des personnes interrogées, la prison a marqué un véritable basculement dans une vie tout à fait « normale » et une insertion familiale, économique, professionnelle, dans laquelle l'acte criminel a fait basculer la personne dans une situation qui n'avait jamais été envisagée : l'incarcération.

311 CHANTRAINE G., « Expériences carcérales et savoirs minoritaires » Pour un regard "d'en bas" sur la sanction pénale, *Informations sociales*, [En ligne], 2005/7 n° 127, p. 42-52. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-7-page-42.html , p.44.

312 En nuançant notamment les notions de *désinsertion* et de *désaffiliation* comme des processus qui accompagnent l'incarcération (Partie 1, Chapitre 1, IV).

313 Notamment dans des parcours de délinquance qui sont allés *crescendo*, depuis des vols ou trafics de drogues dès l'adolescence à des faits plus graves qui ont amené à une première peine plus longue, puis à une quantité d'autres.

Pourtant, que les récits d'incarcération recueillis *« s'inscrivent dans une logique d'inéluctabilité, de* break*, de professionnalisation, de catastrophe ou de protection »*[314]*,* il ne faut pas oublier que *« le prochain qui arrive dedans il arrive de dehors. Ça veut dire qu'on ne peut pas parce qu'on est dedans croire qu'une fée est tombée sur nous, lorsqu'on va sortir ou y rentrer. C'est juste un humain qui va s'adapter et qui va avec ses codes ou ce qu'il a autour de lui adapter sa personnalité à cet environnement en tant qu'humain »*[315].

Si les « profils » pénaux des personnes incarcérées au CD de Bapaume et au CP de Vendin-le-Vieil sont à bien des égards différents, la nature d'établissements pour peine des deux structures fait que toutes ces personnes ont déjà connu au moins un autre établissement pénitentiaire avant celui-ci, puisqu'elles sont au moins passé par une maison d'arrêt, soit dans le cadre d'une détention préventive soit dans la première étape de leur détention, avant d'être orientées vers un établissement pour peine. Concernant le CP de Vendin-le-Vieil, les personnes détenues ont souvent connu de nombreux établissements pénitentiaires du fait de transferts répétés (que ce soit pour des raisons disciplinaires ou non) et ont donc une connaissance du fonctionnement de l'administration pénitentiaire en arrivant, même si, comme je l'ai précédemment montré, chaque établissement diffère dans son fonctionnement[316]. Néanmoins, toutes les personnes interrogées ont connu un déroulement similaire avant d'arriver dans l'établissement actuel : arrestation, mise en examen, souvent détention préventive, jugement(s), première affectation en maison d'arrêt, transfert dans un établissement pour peine.

Avant d'entrer dans le rythme de la détention, chaque personne incarcérée a ainsi expérimenté une sorte de *mise en conditions* avant la détention, qui a généré *a fortiori* et par étapes une forme de prise de conscience d'un nouveau statut, d'un nouveau *rôle* dans le *théâtre carcéral*: celui de « détenu »[317].

---

[314] *Ibid*.

[315] EMC4.

[316] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, III.

[317] Je souhaite ici préciser que la plupart des personnes qui ont abordé en détail le long processus judiciaire et pénal qu'elles ont connu avant et pendant leur incarcération sont des personnes qui vivaient leur première expérience carcérale, et bien souvent leur première condamnation.

« Don en fait il y a pratiquement immédiatement une intrusion dans le milieu familial, c'est-à-dire que moi le lendemain de mon anniversaire, le 25 mai 2009, le procureur arrive à la porte sans que je ne sois prévenu, donc il y a une voiture de police, moi je suis en train de me préparer pour aller travailler...bah le fait est quand même déjà que c'est une de mes filles qui s'est trouvée face au procureur et qui m'a annoncé qu'il était là, bon. Ensuite c'est se préparer...alors là les choses sont un tout petit peu floues mais.je suppose m'être douché, en présence d'un gendarme, on devient tout d'un coup quelqu'un donc qui quand il va aux toilettes a quelqu'un derrière, bon. (...) Et quand on repart ***j'ai ce souvenir de quelqu'un qui devait être un inspecteur qui dans la voiture commence à me tutoyer, je lui demande pourquoi donc il revient au vouvoiement, j'ai pas eu la réponse****. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3)

« Donc déjà on est dans un sous-sol, on entre dans une cellule vraiment on croirait un film hein! Il y a dans le coin dans le fond une sorte de toilette turque, une odeur d'urine épouvantable, le policier un peu gêné qui met un peu de bombe. Avant de rentrer là on laisse dehors ses chaussures, sa ceinture, ses lunettes, bon. (...) au bout de deux jours quand on m'a récupéré je...je sentais enfin je puais l'urine, pas parce que je m'étais fait dessus...mais rien que les lieux (...) Bon c'est quand même sinistre! Et le matin quand on se lève, grâce à la bienveillance, donc ***on est dans la mendicité...****quand on va aux toilettes y'a pas de papier toilette dans les toilettes, donc c'est le...le gendarme qui donne de son propre papier toilette! Et la toilette qu'on est autorisé à faire on la fait en fait dans les toilettes, dans le petit lavabo [il rit], donc c'est un...c'est au premier étage c'est des toilettes...on réussit tout juste à se débarbouiller le visage quoi c'est... Bon donc* ***ça fait déjà partie de la mise en condition.****(...) Et puis euh...en fait les choses se...se construisent avec...comment...bah déjà...rien que par exemple on fait un prélèvement d'ADN, on va dans un...on dit qu'il sera détruit si les choses ne sont pas confirmées et là on a affaire à une personne désagréable quoi, donc* ***on sent déjà le mépris, la façon de parler...donc on est déjà rabaissé****, bon. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3)

« Et puis bref voilà ils m'ont arrêté machin, ils ont mis mon ex en garde à vue. Ils ont vu que je parlais pas. Ils ont dit "Ecoute on va jouer carte sur table", ils ont éteint leur caméra, parce que comme tout est filmé et là-bas t'avais pas encore d'avocat de présent avec toi... Et ils ont dit "Bon ton collègue il est passé à table tout de suite", je fais "Il est passé à table de quoi? Je sais pas ce qu'il a fait, moi j'ai rien fait!" "Il a dit que c'étais toi qui l'avais tué", je fais "Moi j'ai rien fait hein!" Alors ils ont mis la pression à mon ex, le gosse il avait même pas 5-6 mois et... Et je la voyais... 24h, 40h machin... Et elle pleurait machin tout ça... Après j'ai fait au gendarme "Si je dis que c'est moi, tu la lâches?", il me dit "Ouais". Je fais "OK d'accord, rallume ta caméra". Et c'est bon. Et l'autre il allume la caméra "alors?" "Oui c'est moi qui l'ai tué", point c'est tout. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

I.1.B. *« Un itinéraire en relation avec l'institution judiciaire »*[318]

La *mise en conditions* dont je parle commence avec l'arrestation et la mise en garde à vue dans le cadre d'une enquête pénale. Cette première étape marque un réel basculement, souvent traumatisant surtout pour les personnes qui n'ont jamais eu affaire aux services de l'ordre et de la Justice auparavant : *« on devient tout d'un coup quelqu'un donc...qui quand il va aux toilettes a quelqu'un derrière »*[319]. L'arrestation et la mise en garde à vue marquent ainsi pour la personne une confrontation à une nouvelle condition, un nouveau traitement qui plonge la personne dans une nouvelle réalité et fait prendre conscience que son image a changé, ainsi que la manière dont elle est perçue et abordée par les autres[320]. ◄

La garde à vue est alors une première expérience de l'enfermement et un souvenir souvent présenté comme traumatique ; elle est notamment la première confrontation de la personne à une obligatoire soumission à des règles purement extérieures ainsi qu'à une dépendance dans les situations les plus basiques comme se laver ou aller aux toilettes. Première phase de privation de liberté, la garde à vue est ainsi une mise en condition de l'un des éléments inhérents à l'enfermement : la soumission du geste le plus élémentaire de la vie quotidienne au bon vouloir d'un tiers. ◄

L'intensité des heures de garde à vue réside aussi dans la confrontation aux différentes entrevues et interrogatoires qui rythment cette étape d'enquête et d'instruction autour des faits. Sans avocat au départ, la personne confrontée à ses interrogateurs peut se sentir perdue mais elle est surtout confrontée à des questions et des accusations qu'elle ne comprend pas toujours. Entre déni, aveux ou incompréhension, les réactions divergent, mais dans tous les cas est évoquée la pression ressentie et la nécessaire défense à organiser. ◄

Après la garde à vue, si la personne n'est pas sous l'arrêté d'un mandat de dépôt, elle n'est pas mise en détention préventive et vit l'instruction du dossier libre, sans passer encore par la case prison. Pendant l'instruction, et en préparation du jugement, la personne suit un long processus qui compte notamment de multiples expertises et donc des entretiens avec des

[318] ECD3.

[319] ECD3.

[320] C'est surtout vrai pour les personnes qui étaient « insérées » avant leur arrestation et qui n'avaient jamais eu affaire à l'institution judiciaire auparavant.

« Donc voilà, alors après les 4 ans [d'instruction] ont été des années tout à fait épuisantes, donc ça c'est important pour voir dans quel état on arrive parce que... (...) Donc bon on sort cassé, mon épouse à un moment donné qui avait voulu passer par la fenêtre du grenier... (...) Donc perte de mon côté de...je sais pas si c'est 10 ou 15 kilos... Donc un état catastrophique. (...)C'est un moment aussi où on se rend compte que...le lieu de résidence est énoncé dans les médias, donc c'est essayer de contacter la radio en disant "essayer d'arrêter, enfin vous vous rendez compte moi j'ai une famille, etc.»

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3)

« Je suis passé aux Assises bah j'ai dû... changer physiquement [il sourit] la deuxième fois. Parce qu'en fait quand je suis rentré en prison je pesais 107 kg mais j'étais bodybuildé de partout. (...) C'est que bah ils ont dit que comme quoi il fallait que je cache mon corps parce que... bah c'était mal vu quoi. On m'a dit "Ouais jeune homme bodybuildé machin tout ça..." Mon avocat m'a dit qu'il faut... C'est un théâtre hein! Il m'a dit... vas-y... vas-y dégueulasse. Vas-y pas coiffé, mets-toi une vieille paire de lunettes, habille-toi vraiment... Fais cassos. En fait ça a rien fait quoi. Ça m'a plus mis dedans qu'autre chose. Ma première peine c'était 30 ans et 22 ans de sûreté. Ça fait mal hein quand t'as à peine 24 ans... J'ai rien montré, j'ai pas fait de cri machin j'ai pas... Je leur ai pas montré que j'étais touché. J'ai même des photos là de mon procès, c'est mes frères ils sont venus. Mon délibéré a duré 7h. J'ai repris l'expression bah "plus c'est long plus c'est bon!" [Il rit] Je me suis dit bon bah c'est peut-être bon signe quoi! C'est qu'ils savent pas trop si ils vont me mettre une grosse peine! (...) Et après quand je suis sorti pour aller prendre ma sentence bah... 30 ans, 22 ans. Et là ma famille ils sont pleuré, moi je leur ai rien montré. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

« Y'a deux stades dans la détention: le premier stade c'est la maison d'arrêt, après y'a le jugement et après c'est le CD. Donc maison d'arrêt bah super mal vécue parce que tu te retrouves du jour au lendemain en prison c'est pas forcément drôle. Euh...je me suis retrouvé à Liancourt c'est...c'est une prison c'est la jungle quoi. Y'a vraiment toutes sortes de gens mélangés donc c'est un peu chacun pour sa gueule. Alors quand t'arrives là-dedans bah t'es complètement paumé, t'es complètement... Donc j'ai eu beaucoup de mal à... Avant de m'y mettre vraiment il s'est passé au moins deux ans. Deux années. Après j'ai été à Beauvais. Alors là j'étais en régime dortoir: 9 personnes par cellule. Je suis resté un an et là c'était un an d'enfer quoi parce que quand tu te retrouves à 9 dans une cellule t'as plus rien, t'as plus d'intimité, t'as plus...t'as plus le calme, t'as plus... C'est...aussi une mauvaise expérience. Alors après le procès, après je suis arrivé ici. Bon ici c'est quand même relativement mieux, comparé à ce que j'ai vécu, beaucoup plus facile. (...)Quand tu te retrouves dans une cellule pour deux de 8m² et on se retrouve à 5, ce qui m'est arrivé, où t'es obligé de dormir sur un matelas par terre et sortir le matelas quand tout le monde va se coucher... Je peux te dire que c'est traumatisant! C'est vachement traumatisant. C'est un...c'est un truc... Moi je te dis la période jusqu'à mon jugement, avant d'arriver en CD, pour moi c'est... D'abord depuis que je suis ici je vois quasiment plus mes mois passer, que là-bas on en est encore aux dessins tu sais de la petite barre journalière et qu'on raye...ouais on en est à ce point-là. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

experts psychiatres, des juges d'instruction, etc. Le long (voire très long) processus d'instruction est alors vécu comme une phase très complexe et épuisante. ◄ Si certaines personnes interrogées n'ont été incarcérées qu'une fois le jugement prononcé, une grande partie d'entre elles a été mise en détention préventive pendant le cours de l'instruction et donc avant le jugement. Cette étape d'incarcération préventive est alors le premier « choc carcéral » qui marque une première étape dans cette détention qui commence[321].

Cependant, qu'il intervienne avant ou pendant l'incarcération, le jugement est décrit comme une autre étape cruciale de la *mise en conditions* en tant que coupable, futur condamné, et pour certains déjà « détenu » puisque « prévenu » (en détention préventive) ; étape cruciale que certains comparent à une « comédie » ou un « théâtre » : *« Alors après évidemment... [Il souffle] j'ai vécu toute la comédie de la Justice. C'est...voilà ce que j'en pense véritablement, c'est une comédie. »*[322] ◄

La plupart des personnes interrogées parlent alors de deux phases bien distinctes qui s'articulent autour du jugement, et qui correspondent aussi, dans le cas de longues peines, à des régimes de détention différents[323] :

> *« Moi pour avoir croisé des personnes détenues que j'ai vues dans le passé en maison d'arrêt et que j'ai revues les mêmes personnes après leur condamnation en centre de détention, bien souvent bon non seulement y'a quelques années qui peuvent passer mais y'a une amélioration de comportement qui est significative aussi. Y'a peut-être le fait que la condamnation est tombée, ils savent où ils en sont, ils ont pas un point d'interrogation comme lorsqu'ils sont en mandat de dépôt. Le choc de l'incarcération commence à s'éloigner, enfin tout ce que l'incarcération est venue briser au moment de l'affaire du délit ou du crime commis... Donc ils sont un peu plus installés dans un rythme de manière à se projeter aussi. Ça c'est quelque chose qu'on revoit très souvent chez les personnes qui ont passé d'un régime à un autre aussi ou alors l'avant sentenciel et le post-sentenciel justement, ça c'est très significatif aussi. »*[324] ◄

[321] Je reviendrai sur la notion de « choc carcéral » dans la suite de mon travail (Partie 1, Chapitre 2, II).

[322] ECD4.

[323] La maison d'arrêt avant le jugement, et l'établissement pour peine après le jugement (ici centre de détention ou maison centrale).

[324] Un officier au CD de Bapaume (ECD15).

« *Pour ma part c'est... je pense que c'est juste une question de statistiques en fait. Pour dire "Oui en France on a tant de tueurs" ou tant de violeurs ou tant de machins tout ça. Et c'est une histoire aussi de voilà... de politique, ça a été créé pour voilà pour créer des postes et puis... Pour moi ça sert à rien en fait le CNE. Parce qu'en fait ils disent que le CNE c'est au-dessus de 10 ans vous passez au CNE, mais c'est pas tout le monde qui passe au CNE. J'ai connu des gens en prison qui ont eu des 25 ans ou des 30 ans ils sont jamais passés au CNE! Et le CNE y'en a trois en France, enfin le premier c'était Fresnes, c'était le CNO, centre national d'observation. Ensuite ils ont créé celui de Sequedin et celui de Réau. Et on est obligé d'y passer deux fois: pour être affecté et pour pouvoir bénéficier d'une conditionnelle ou d'une proche sortie quoi. Voilà. Et donc non pour ma part non ça sert à rien. Parce que... c'est pas en six semaines... Sur les six semaines bah on voit que trois psychologues... on voit une psychologue du travail, on voit une SPIP... mais une SPIP qui fait psychologue, à la fois psychologue, juge, surveillante... en fait elle a plusieurs casquettes la SPIP là.* (...) *Pour moi c'est comme si c'était un procès, c'est du cinéma en fait. Faut juste... Bah c'est comme à l'école Madame quand vous passez un conseil de classe pour avoir des bonnes appréciations faut se tenir à carreau bah pendant une semaine, deux semaines, comme ça ils retiendront que ça. Ils vont pas retenir ce que t'as fait en fait dans le temps.*»

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

« *Mais quand je suis arrivé à Réau alors là je suis tombé sur une SPIP épouvantable. Et puis... [Il souffle] bon alors ça a été l'inquisition, ça a été... Tu vois vraiment ça je l'ai très très mal vécu ce...ce CNE. J'ai quand même passé quatre séances de 2h avec le psychologue clinicien et...bon. Ce qu'il y a de terrible dans tout ce système, bon je l'ai vécu au niveau du procès aussi, c'est qu'à aucun moment on ne cherche la vérité, tu vois? Euh... Tu es un violeur. Euh...ce qu'aujourd'hui je conteste encore. Parce que je fais une grande différence entre ce que j'appellerais une agression et des relations...des relations amoureuses, même si elles sont illégales. Et donc...il faut absolument qu'on te fasse rentrer dans des cases. Et donc bah je te dis à aucun moment on ne cherche véritablement la vérité. Tu es ce que la Justice a décidé que tu étais, point final. Et même au niveau du procès il y avait des moments où j'ai été...tu vois on m'avait demandé des témoins à décharge ils ont même pas été entendus... L'enquête elle n'a été faite qu'à charge en permanence. Et donc si tu veux j'ai un énorme sentiment de dégoût des institutions, de la machine judiciaire et de tout l'ensemble quoi.*»

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

En ce qui concerne plusieurs personnes interrogées, une autre étape importante est à soulever avant leur affectation dans un établissement pour peine adapté à leur « profil » : le passage par le centre national d'évaluation (CNE)[325]. L'évaluation, d'une durée d'au moins six semaines, a pour but de *« dresser un bilan pluridisciplinaire de la personnalité du condamné afin de proposer (...) une affectation en établissement pour peines adaptée à sa catégorie pénale, son âge, son état de santé, sa personnalité, sa dangerosité et ses efforts en matière de réinsertion sociale. »*[326] Les personnes interrogées sur leur passage au CNE ont décrit un sentiment comparable à celui ressenti pendant leur jugement, c'est-à-dire le sentiment que les jeux sont déjà faits et que le processus du CNE n'est qu'une nouvelle manière d'être étiqueté et jugé pour rentrer dans des cases. De la même manière que le jugement, le passage par le CNE est considéré par les personnes détenues, qu'elles l'aient effectivement vécu ou qu'elles soient en passe de le connaître pour une évaluation de leur dangerosité, comme une observation accrue et un examen permanent (*« de A à Z t'es examiné »*[327]) ; les six semaines au CNE sont alors décrites comme un *« parcours du combattant »*[328]durant lequel *« ils te font des tests tous les jours »*[329]. ◄

Ce processus plus ou moins long de *mise en conditions* qui précède ou accompagne l'incarcération entraîne la personne dans un basculement progressif dans le statut de « mis en examen », de l'« arrêté », du « suspect » , du « condamné » puis du « détenu ». Ce

[325] Il existe en France trois sites d'évaluation du CNE, répartis sur le territoire et intégrés au sein d'établissements pénitentiaires : le CP de Fresnes (94), le CP Sud-Francilien de Réau (77) et le CP de Lille-Loos-Sequedin (59). Voici comme le ministère de la Justice présente le CNE in Bulletin officiel du ministère de la justice, Note du 17 juillet 2015 relative au Centre national d'évaluation des personnes détenues. [En ligne] Disponible sur : http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSK1540038N.pdf: *« Le CNE est un service de l'administration pénitentiaire spécialisé dans l'évaluation des personnes condamnées. Il procède aujourd'hui à deux types d'évaluation visant à : proposer une affectation en établissement pour peines adaptée à la personnalité des condamnés et à formuler des préconisations de prise en charge dans le cadre de l'élaboration de leur parcours d'exécution de peine ; déterminer l'existence ou la persistance d'une dangerosité éventuelle chez les condamnés dans le cadre de l'examen d'une demande d'aménagement de peine ou d'une mesure de sûreté. »*

[326] *Ibid.*

[327] ECD21.

[328] ECD22.

[329] ECD22.

basculement est souvent vécu comme un choc mais il peut se ressentir et prendre forme en plusieurs étapes, qui elles-mêmes font partie de la mise en condition évoquée :

> *« Mais en fait le choc je l'ai réalisé en plusieurs phases. La première c'est...* ***quand on m'a mis les menottes.*** *La deuxième* ***quand on m'a fait une fouille à corps, une fouille à poil.*** *Et la troisième bah c'est quand... en fait y'a plusieurs en fait hein, y'a plus de trois ou quatre en fait... quand...* ***quand ils te ferment la porte et il te dit "A demain".*** *Et là tu sais que voilà tu pourras pas voir ta famille ou... que tu peux rien faire. Et vraiment aussi c'est quand j'ai été extrait à l'hôpital. Moi dehors j'avais l'habitude qu'on... on avait le sourire facile avec moi...* ***Et quand j'ai été dehors harnaché comme je sais pas quoi bah là j'ai vu les regards des gens... tourner, baisser la tête*** *et... Ouais c'est vraiment là que j'ai vu quand même que j'étais vraiment en prison. »*[330]

La prise de conscience se fait ainsi surtout au niveau du regard des autres, et dans leur regard ; le nouveau statut semble alors déjà prendre le pas sur la personnalité de l'individu en l'étiquetant et en rendant presque invisible son statut d'« avant »[331]. L'*enrôlement*[332] dans le nouveau statut de « détenu » se fait donc par étapes, dans une forme de *mises en conditions* qui présage l'entrée dans *le théâtre carcéral*.

Les personnes détenues ne sont cependant pas les seules à expérimenter l'entrée dans un nouveau statut avant ou au début de leur détention, puisque les personnels de l'administration pénitentiaire connaissent eux aussi une sorte de *mise en conditions* avant d'entrer en détention pour la première fois. Pourquoi entre-t-on dans l'administration pénitentiaire ? Et quelles formations reçoit-on avant d'entrer pour la première fois en détention en tant que membre de l'administration pénitentiaire ?

---

[330] EMC10.

[331] Cela est à mettre en parallèle avec le phénomène de *disqualification* sociale que j'ai précédemment développé (*Cf.* Partie 1, Chapitre 1, IV.4).

[332] J'utilise ici le terme d'*enrôlement* pour signifier l'entrée dans un *rôle* du *théâtre carcéral*. Je reviendrai par ailleurs plus précisément sur les *rôles* des différents acteurs dans la suite de mon travail (Partie 2).

I.2. Se former à la prison : parcours d'entrée des membres de l'administration pénitentiaire

Il existe de nombreuses fonctions dans l'administration pénitentiaire, fonctions qui ne sont d'ailleurs pas toujours liées au grade de la personne. Les principaux métiers de l'administration pénitentiaire se découpent en deux grands corps de métiers : les personnels en uniforme[333] (sous la direction des chefs d'établissement) et les personnels d'insertion et de probation (sous la direction des directeurs d'antenne des services d'insertion et de probation)[334]. Je présenterai davantage les *rôles* de chacun au sein des établissements pénitentiaires et du *théâtre carcéral* dans la suite de mon travail. Je vais ici m'intéresser à la manière dont les personnes sont entrées dans l'administration pénitentiaire, afin de comprendre pourquoi elles ont fait ce choix et comment elles ont été formées avant de s'enrôler dans leurs corps de métiers.

[333] Couramment appelés « personnels en tenue ».

[334] Pour plus de précisions, voir ANNEXE 16 : Présentation des principaux métiers de l'administration pénitentiaire et conditions d'accès.

« Ce qui m'a amené dans la pénitentiaire c'est un petit peu le hasard. Et puis je suis rentré, j'y ai pris goût et j'essaye de gravir un peu les échelons, parce que je suis plus tout jeune et il faut aller vite quoi. (...) Ce n'est pas un métier ordinaire. Ça ne pourrait jamais être une vocation. (...) C'est un métier qui pourrait fasciner. Ça ne sera jamais une vocation, parce que les gens ils savent qu'il y a des souffrances. »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

« *Oh là! C'était un peu hasard! En tout cas j'ai pas du tout fait d'études en lien avec ça moi j'ai plutôt une filière Sciences Po où après j'ai fait un DEA de Droit public au départ. Ensuite j'ai fait un DESS de défense géostratégie dynamique industrielle où...où j'ai travaillé au ministère de la Défense pendant un an plutôt dans l'optique de travailler dans les industries d'armement... Et puis au regard des postes qui étaient proposés un jour j'ai regardé un bouquin sur les métiers...et j'ai trouvé directeur de prison. Et puis d coup je me suis inscrit, j'ai passé le concours et du coup j'ai intégré l'école comme ça quoi. Donc c'était pas un acte réfléchi, mûri... Avant de lire ce bouquin je savais pas du tout que ça existait ou en tout cas je m'étais pas du tout renseigné sur le métier quoi. Donc voilà. »*

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10)

« Alors pourquoi je suis rentré dans l'administration pénitentiaire...? Je crois que c'était bah simplement une recherche de travail, parce que je sortais de l'armée donc j'ai été quatre mois à la recherche d'un emploi, j'ai passé plusieurs concours euh... celui de l'EDF, la SNCF, les douanes, la police à l'époque, gardien de prison, ça s'appelait comme ça à l'époque "gardien de prison". Donc bien sûr je les ai pas eu aucun du premier coup donc après je suis rentré en usine, à GTN dans une usine de textile. Suite à ça j'ai continué à passer les concours parce qu'on pouvait, certains on pouvait les passer trois fois, donc j'ai repassé police, gardien de prison, l'EDF... dans la SNCF parce que y'avait plusieurs branches... Et je l'ai toujours pas eu, aucun concours. Donc arrivé à la troisième fois là j'ai eu le concours de gardien de prison. Etant toujours à l'usine j'ai donné mon compte pour pouvoir passer gardien de prison. C'est le premier concours que j'ai eu parce qu'y avait la sécurité de l'emploi. Voilà. Donc je savais pas du tout ce que c'était [il insiste sur "du tout"]. J'avais bien un frère gendarme, mon père à l'EDF, ma sœur à la Sécu mais la prison je connaissais pas du tout. Et donc je suis rentré à l'école le 18 juillet 1988 en commençant à Fresnes en stage pratique. [Il soupire] Alors là j'ai découvert quelque chose que... bah je connaissais pas du tout. »

Un gradé au CD de Bapaume (ECD13)

I.2.A. *« Pourquoi avez-vous choisi d'entrer dans l'administration pénitentiaire ? »*

Sur 24 membres du personnel pénitentiaire interrogés dans le cadre d'entretiens semi-directifs au CD de Bapaume et au CP de Vendin-le-Vieil (toutes fonctions et tous grades confondus, hors SPIP), seule une personne (surveillante) m'a dit être entrée dans l'administration pénitentiaire *« par envie contrairement à la majorité des surveillants »,* expliquant que c'est *« un métier complexe mais intéressant »* avant d'ajouter : *« j'ai trouvé ma voie »*[335]. Face à cette exception, une majorité des membres du personnel de surveillance m'ont expliqué être entrés « par hasard » dans la pénitentiaire. ◄

Cette notion de hasard est très souvent liée à une situation de non choix ou d'un choix par défaut de l'administration pénitentiaire en ce qui concerne le métier de surveillant : *« J'ai pas choisi l'administration pénitentiaire »*, explique un membre de la direction au CP de Vendin-le-Vieil entré au départ en tant que surveillant. Il explique qu'il avait *« besoin de travailler »* et qu'il recherchait *« un emploi stable »* ; il a donc décidé de passer le concours pour des *« raisons alimentaires »*[336]. Il explique que le concours de l'administration pénitentiaire est le premier concours de la fonction publique par ordre chronologique qu'on passe, et que, quand on le réussit, *« on y entre parce qu'on en a besoin pour vivre »*. Ce n'est donc selon lui pas un métier qu'on choisit par vocation mais qu'on apprend malgré tout souvent à aimer : *« J'ai appris à aimer ce métier. Aujourd'hui je fais des sciences humaines (...) La sensation ponctuellement de faire le bien compte beaucoup, même s'il y a beaucoup de déceptions »*[337].

L'entrée dans l'administration pénitentiaire, et surtout au niveau du personnel de surveillance, se fait donc souvent dans la recherche de perspectives d'avenir et pour la stabilité de l'emploi, l'attractivité du statut de fonctionnaire y étant pour beaucoup : *« parce que je voulais être fonctionnaire... J'ai pas choisi l'administration pénitentiaire »*[338]. Cette tendance, relatée par nombre de personnels de surveillance ayant déjà un certain nombre d'années d'expérience dans l'administration pénitentiaire se vérifie toujours, d'après ce qu'explique un élève

[335] EMC25.

[336] EMC18.

[337] EMC18.

[338] ECD18.

« Moi je suis rentré dans l'administration pénitentiaire le 2 mai 2000. J'ai bossé auparavant 15 ans dans le privé. Honnêtement et sincèrement j'aurais jamais pensé porter un jour un uniforme. Euh... Je suis rentré dans l'administration pénitentiaire tout simplement parce que à l'époque... c'est pas que j'étais en emploi précaire, parce que j'avais un poste de directeur commercial je gagnais très bien ma vie, sauf que j'étais payé à la com' donc pas de fixe rien du tout et... bah ayant des enfants voilà on se projette un peu quand même sur l'avenir et puis comme j'ai failli me planter deux fois sur la route, j'ai passé un concours, comme j'avais passé le concours d'infirmier, de la police... Et comme c'est le premier que j'ai reçu, donc en tant que surveillant, bah voilà c'est comme ça que je suis rentré dans l'administration pénitentiaire. »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC14)

« Plusieurs concours qui recrutaient à cette période-là, où j'ai passé le concours, fonction publique. Et voilà quoi, des concours vraiment accessibles par rapport à tous les niveaux scolaires qu'on a, c'est basique quoi le concours. Donc voilà je me suis un peu retrouvée là-dedans. Après un peu de famille dans la pénitentiaire donc c'était un peu... la voie de sortie pour du travail quoi. » « C'est ce que je dis fallait travailler à l'école on serait pas là! »

Une surveillante au CP de Vendin-le-Vieil (EMC12)

« A la base j'ai fait des études de...j'ai fait un bac B. Ensuite j'ai fait...j'ai pris la voie histoire, donc à l'époque c'était DEUG, licence, maîtrise, ensuite j'ai tenté le CAPES... (...) Ça n'a pas marché donc le CAPES, j'étais plutôt loin du compte. Et en parallèle j'avais assuré mes arrières d'un côté financier en faisant aide-éducateur, c'était en emploi-jeune à l'époque. C'était précaire, c'était 5 ans. (...) Je travaillais dans un lycée professionnel, et puis j'avais un collègue qui faisait la même chose que moi. Alors lui il passait le concours de gendarme et il m'a dit "tiens on pourrait le passer", bah j'ai dit "oui viens on tente le concours de gendarme". Donc c'est bon on est reçus à l'écrit etc. Et du coup...si je me souviens bien alors ça c'était en 98, je suis passé devant un officier, tout était bon et il me restait plus que la visite médicale à passer, sauf qu'il me dit "Monsieur est-ce que vous faîtes la taille ?", bah j'ai dit "Oui, tout juste 1,68" et du coup il me dit bah "non c'est 1m70", bah je luis dis "c'est pas possible! Ça a toujours été 1,68 c'est même marqué dans les papiers de recrutement!", "non non ça a changé", alors je lui ai demandé depuis combien de temps il m'a dit "ça fait 2 semaines". Alors j'étais déçu hein! Et du coup il m'a dit "dans la pénitentiaire je sais que c'est 1m65, c'est pas le même métier mais ce côté-là si ça vous branche un peu..." Et du coup et bah j'ai regardé un petit peu les...les concours et j'ai vu qu'y'avait un concours qui s'ouvrait et du coup je l'ai passé et je l'ai eu. J'ai passé la visite et cette fois-ci c'est bon! Voilà. Et c'est comme ça que je suis rentré dans la pénitentiaire. »

Un officier au CD de Bapaume (ECD8)

surveillant rencontré au CD de Bapaume qui dit avoir passé le concours *« pour les perspectives d'avenir »* :

> *« C'est un métier qui demande beaucoup d'investissement personnel et c'est pas mon métier favori » ; « Je pense pas que je ferai ça toute ma vie »* ; *« on peut vite se sentir enfermé », « on dirait que le temps est bloqué, le temps est figé », « vous savez pas trop où vous êtes ni pourquoi, vous étiez gendarme adjoint avant à l'extérieur, pourquoi vous avez fait ça ? »*[339]

Ainsi, que ce soit *« pour manger »*[340] ou *« pour le chômage »*[341], l'entrée dans l'administration pénitentiaire ne se fait presque jamais par envie ou par vocation. D'ailleurs, un certain nombre de personnels de surveillance expliquent que leur première pensée en entrant en détention a été : *« Je vais pas faire ça toute ma vie ».* C'est ce qu'explique un gradé au CD de Bapaume avant de préciser : *« Si j'avais eu le choix je serais pas dans l'administration pénitentiaire »*[342].

L'accessibilité du concours ainsi que son ordre chronologique dans la série des concours de la fonction publique sont deux éléments essentiels dans les démarches expliquées. ◄

De plus, un grand nombre de personnes rencontrées (majoritairement des personnels en tenue) avait déjà été amené à connaître des métiers de sécurité, mais du côté du ministère de l'intérieur (armée, police, gendarmerie) avant d'entrer dans l'administration pénitentiaire.

Par ailleurs, le manque de débouchés dans la filière d'origine ou l'impossibilité d'accéder au métier visé au départ sont d'autres éléments à l'origine du (non)choix de l'administration pénitentiaire. ◄

Les perspectives d'évolution qu'offre l'administration pénitentiaire est par ailleurs un élément très positif souligné par un grand nombre de personnes interrogées. Ainsi, passer le concours de surveillant par exemple ne laisse pas pour autant envisager un métier

[339] ECD20.

[340] ECD17.

[341] ECD24.

[342] ECD17.

« Alors moi j'ai pas eu le choix. Ça a été une absence de choix je pense. Mais beaucoup beaucoup de pénitentiaires, j'en ai pas connus beaucoup en 22 ans qui sont rentrés par vocation comme on dit. Mais pour moi c'était une absence de choix parce que dans la mesure où j'effectuais mon service militaire j'ai pas fait des grandes études... et euh... je pense que si j'avais pas pris ce chemin-là j'en aurais pris un autre qui était nettement moins... noble j'ai envie de dire... Parce que je suis pas issus d'une famille aisée, j'ai pas grandi dans des quartiers résidentiels on va dire donc... voilà. Donc comme quoi on peut s'en sortir et comme quoi quand on a de la volonté, même si on n'est pas... issus d'une famille aisée on peut s'en sortir. Voilà à condition de vouloir aussi. Mais ça a été quand même un non-choix dans la mesure où je vous ai dit j'ai passé l'armée, j'ai passé différents concours et le seul obtenu ça a été celui de surveillant et donc je me suis engagé dans la première voie qui s'est présentée, surveillant pénitentiaire, mais... je pense que c'est un métier qu'on apprend aussi à apprécier à y'a pas que des mauvais moments dans notre métier y'a aussi des très bons moments, on partage des très bons moments. Effectivement on est confronté à des grosses situations de stress ou de... des drames parfois hein... On peut être agressé, on peut... on voit des gens qui sont décédés etc... La violence est très quotidienne parfois donc voilà c'est pas simple. Mais c'est un métier qu'on apprend à apprécier quand même parce que... parce que y'a un sacré challenge derrière finalement!»

Un officier au CD de Bapaume (ECD15)

monotone et inerte, mais une réelle possibilité de multiplier les « casquettes » et les rythmes de travail tout au long d'une carrière :

> *« C'est ce qui me plaît aussi dans la pénit' c'est qu'on peut faire pas mal de choses, celui qui veut s'en donner la peine quoi (...) celui qui veut vraiment évoluer il peut vraiment évoluer! Même si il veut rester que surveillant qu'il veut pas forcément prendre des responsabilités qui vont avec les grades, ils peuvent tellement de choses de moniteur de tir à moniteur MTI, de formateur RI, techniques on va dire tout ce qui est incendies, secourisme, les PREJ, les ERIS, ... (...) Tu peux faire ta carrière sans toujours avoir une clef à la main et devoir ouvrir et fermer une cellule! Même si c'est vraiment péjoratif parce que les surveillants c'est pas ça quoi mais c'est ce qui ressort de l'extérieur. »* [343]

Le choix du métier de surveillant se baserait ainsi en grande partie sur des raisons « utilitaires » : *« Avec 604 citations, la sécurité de l'emploi est la première motivation qui a poussé 81% des élèves à passer le concours. La deuxième motivation la plus citée est celle du déroulement de carrière dans l'administration pénitentiaire, suivie par l'envie de contribuer au maintien de l'ordre public et le salaire. Il est intéressant d'observer que 60% des motivations citées sont d'ordre « utilitaires » (intérêts plutôt personnels et matériels) contre 39% des motivations d'ordre professionnel (intérêt pour les missions et le métier). »* [344]

Choix par hasard, par défaut ou non choix, l'entrée dans l'administration pénitentiaire a parfois été vue comme la seule voie de sortie pour ne pas en choisir une autre qui aurait peut-être eu comme conséquence de connaître la prison mais d'une autre manière, de l'autre côté de la surveillance. ◄

Dans ce cas, revendiquer l'entrée dans l'administration pénitentiaire comme un non choix pourtant marqué d'une profonde volonté de « s'en sortir » semble être une manière de montrer que d'autres voies que celle de la délinquance sont possibles, malgré un contexte social et économique *a priori* peu favorable.

---

[343] Un gradé au CD de Bapaume (ECD11).

[344] *Eléments de connaissances sociodémographiques*, [En ligne], Observatoire de la formation, 188ème promotion de surveillants pénitentiaires, ENAP, Avril 2015. Disponible sur : https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/edito/pdf/sociodemo_svt188.pdf, p.7. Voir le graphique récapitulatif en ANNEXE 17 : Motivations à passer le concours de surveillant.

« Alors j'ai une formation de Droit. Donc j'ai fait un Master de Droit pénal et sciences criminelles et en fait j'ai fait ce Master 2 dans l'optique de rentrer dans la police. Et puis finalement le...enfin les aléas des concours en fin d'études ont fait que j'ai pas eu les concours que je visais en priorité et que j'ai eu celui-là donc...j'ai pris celui-là. »

La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12)

« Alors à la base...si on m'avait dit en commençant mes études de Droit qu'aujourd'hui je serais directrice adjointe d'un centre de détention j'aurais dit "mais jamais!" (...) je voulais être magistrate administrative parce que je trouvais ça intéressant en fait de devoir juger l'Etat d'une certaine manière et donc voilà...sauf que je me suis aperçue que c'était un métier qui me correspondait pas du tout (...) Et du coup j'ai fait un Master 2 administration pénitentiaire. A la base le premier concours que je souhaitais obtenir c'était directrice de la PJJ, protection judiciaire de la jeunesse, pour les mineurs délinquants, parce que je trouvais ça à l'époque plus intéressant de prendre en charge des mineurs que des majeurs parce qu'on se dit voilà en étant mineurs leur personnalité elle est encore en construction, ils sont plus facilement influençables mais du coup on peut peut-être plus facilement les recadrer qu'un majeur... Et donc c'était le concours que je voulais en priorité et puis en fait j'ai passé également DSP, directeur des services pénitentiaires puisque tout ce qui touchait autour de la délinquance et de la prison ça me plaisait. Et bon bah directeur PJJ j'étais sur liste complémentaire et directeur des services pénitentiaires j'étais sur liste principale donc...voilà. »

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD9)

« Alors moi j'ai été 20 ans éducateur spé et... j'avais fait un peu le tour de mon métier donc dans l'éducation spécialisée... Et du coup j'ai eu une opportunité par voie de détachement d'intégrer l'administration pénitentiaire et notamment un SPIP. Donc... Et je suis parti... voilà un peu au hasard parce que je connaissais pas du tout le métier, enfin voilà j'ai juste eu un entretien préalable... Mais comme ils cherchaient énormément de... Si tu veux ils voulaient un petit peu ouvrir le corps de métier de CPIP vers d'autres personnes qui avaient d'autres formations et qui avaient plus une dimension sociale hein donc... donc voilà. »

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC1)

« Donc je travaillais au service économat à Bois d'Arcy, ensuite on a demandé notre mutation pour remonter dans le Nord, je suis arrivée à Loos où j'ai travaillé 5 ans au niveau du greffe à la maison d'arrêt de Loos... Et ensuite j'ai travaillé au service de la formation professionnelle et du travail pénal. De là effectivement j'ai côtoyé beaucoup les CPIP et ce qui m'a donné envie de passer le concours de CPIP. Donc j'ai passé le concours de CPIP en 2008 et je suis CPIP donc depuis 2008. J'ai été affectée à Arras dans les premiers temps bah jusqu'en septembre et là ça fait un an que je suis ici donc depuis l'ouverture de la MC2. C'est comme ça que je suis devenue CPIP. »

Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC3)

Concernant les postes de direction (DPS et DPIP surtout), en plus du hasard, revient le fait d'avoir passé le concours de l'administration pénitentiaire parmi d'autres et de ne pas avoir été accepté dans le premier choix. ◄

Concernant les personnels du SPIP interrogés, et surtout les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), le choix de l'administration pénitentiaire semble davantage marqué par un intérêt pour les missions du poste que par des raisons utilitaires. Une jeune CPIP au CP de Vendin-le-Vieil explique ainsi qu'elle a choisi de faire ce métier *« pour le côté social, le lien avec les personnes »*, ajoutant que c'est pour elle une vocation et que, si elle a fait des études de Droit, les métiers de juristes ne l'intéressaient pas[345]. Pour d'autres, le métier de CPIP fait partie d'un parcours professionnel dans l'accompagnement des personnes, parcours déjà avancé par des expériences professionnelles en tant qu'éducateur ou assistant social par exemple. Le choix du métier de CPIP fait alors sens dans une logique professionnelle et l'envie souvent de continuer à se former dans l'accompagnement des personnes et de découvrir une autre manière de le faire en milieu fermé. ◄

Si les parcours professionnels et les raisons qui ont poussé les membres de l'administration pénitentiaire rencontrés à choisir cette voie sont divers, tous ont dû se former à travailler en prison. Selon l'année d'intégration de l'administration pénitentiaire, les formations reçues ainsi que les conditions d'entrée ont évolué (durées de la formation théorique ainsi que celles des stages en établissement, conditions d'accueil des élèves surveillants, etc.). Pourtant, le passage par l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) a marqué le parcours de formation de la majorité des personnes interrogées. Alors qu'apprend-on à l'ENAP ? Et comment se forme-t-on aux métiers de la pénitentiaire ?

[345] EMC17.

« Alors les surveillants ils ont une formation initiale de 8 mois à l'ENAP mais j'ai envie de dire elle est insuffisante cette formation parce qu'elle est principalement théorique finalement, même si y'a voilà des petits stages de mise en situation... Mais c'est surtout le parcours derrière qui va faire... c'est l'expérience qui est formateur justement. (...) Mais après la formation théorique pour autant elle est quand même nécessaire parce que y'a des lois qui sont votées, la loi pénitentiaire, les RPE, etc. et il faut quand même se tenir à jour et informé des évolutions en termes législatifs. (...) Après sinon donc en tant que premier surveillant vous avez une formation de 8 semaines aussi quand vous passez de surveillant à premier surveillant mais une formation qui est d'adaptation au grade hein je vais dire, qui fait que les surveillants sont plus voilà ils passent un premier grade d'encadrement. (...) Donc vraiment ils mettent en œuvre, les moyens de contrainte, les moyens du contrôle incendie, les moyens de maintien de l'ordre... Ils font les interventions physiquement, ils sont en première ligne etc. Mais ils ont aussi leur propre capacité décisionnelle (...) Donc après pour l'officier là par contre on est vraiment sur une formation vraiment plus complète aussi, même si on est issus du concours interne on a quasiment un an de formation avec des stages, avec des stages hors institution etc. Et là c'est pareil très théorique, très porté sur aussi le code de procédure pénale etc., droit pénal... Après l'expérience du terrain fait aussi qu'on continue à apprendre une fois qu'on est affecté hein, parce que les externes qui sont issus du concours externe je pense pas que la formation initiale soit suffisante. »

Un officier au CD de Bapaume (ECD15)

« Y'a un an de formation pour le métier de DPIP y'a deux ans pour les CPIP et voilà c'est ça qui est bizarre c'est que...on estime que nous on a moins besoin d'être formés...que les CPIP. C'est une formation euh... [Elle souffle] voilà. C'est une formation quoi! Mais en fait vous apprenez tout quand vous arrivez sur le terrain enfin... Vous êtes absolument pas prêt. (...) Enfin je peux pas dire que quand je suis arrivée j'avais tous les outils et bam je me suis mise au travail de suite parce quoi voilà j'avais des outils clef en main et je me suis dit "je vais les appliquer ici", pas du tout quoi! Donc y'a une grosse période d'observation...où voilà on essaye de venir le matin on se dit "bon bah aujourd'hui j'ai pas grand-chose à faire donc je vais observer comment ça se passe" [elle sourit] et puis en fait bah c'est à force qu'on voit tout ce qui va pas et...à force que les gens viennent vous dire "bah je suis saoulé ce truc-là ça marche pas", "OK ça marche pas, très bien" [elle fait comme si elle notait quelque chose] donc "pourquoi ça marche pas? Comment ça marche aujourd'hui? Qu'est-ce qu'on peut faire pour que...?" Et en fait voilà les premiers mois c'est vraiment beaucoup beaucoup d'observation sur le poste quoi. Mais sinon la formation à l'ENAP elle est ce qu'elle est hein... De toute façon je pense qu'on peut pas être formé à un métier enfin...pour moi la formation elle se fait sur poste en fait. Donc voilà on a des cours généraux sur le management, sur la...sur les risques psycho-sociaux, sur les syndicats, sur... Enfin voilà en gros on comprend un petit peu le fonctionnement de l'administration pendant l'année et après en vrai le vrai métier de tous les jours vous l'apprenez quand vous êtes en poste quoi. »

La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12)

I.2.B. L'ENAP, *« starting-block du départ du métier »*[346]

Le passage par l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire a marqué dans presque tous les cas une étape obligatoire dans la formation aux métiers de la pénitentiaire. Bien que le campus ait évolué, que l'ENAP soit passée de Fleury-Mérogis à Agen et que les contenus et les temps des formations divergent selon les grades et les concours passés, chacun a pu faire part de son opinion sur la formation reçue à l'école, qu'il s'agisse d'une formation initiale ou d'une formation pour le passage d'un grade en interne. Le bilan de ces récoltes de paroles est plutôt mitigé. En effet, bien que plusieurs personnes insistent sur l'importance d'un apprentissage théorique, afin de pouvoir se référer aux textes en cas de besoin une fois en poste, un grand décalage entre les cours reçus et la réalité du terrain a été majoritairement souligné, du fait notamment que les pratiques changent d'un établissement à l'autre et que les textes de lois évoluent très rapidement. ◄

Concernant les postes de direction, qu'il s'agisse des Directeurs des Services Pénitentiaires (DSP) –autrement dit les chefs d'établissements ou membres de la direction- ou des directeurs SPIP[347] –, de plus en plus de personnes accèdent à ce poste par voie de concours externe (souvent après des études de Droit). Dans ce cas, la formation peut être vécue comme intéressante au niveau législatif mais très insuffisante au niveau des « outils » qui pourraient être mis en place et appliqués dès la première prise de poste *: « au final le contenu il est plutôt mitigé...y'a souvent une grande déception de la part des élèves, on s'attend à avoir voilà du concret, des outils pour arriver sur notre lieu de travail et au final c'est pas vraiment le cas»*[348]. ◄

L'ENAP serait ainsi davantage un sas de *mise en condition* et en connaissance de l'environnement carcéral qu'un lieu de formation qui donnerait des outils concrets et applicables en toutes circonstances et dans tous les établissements pénitentiaires.

Pour d'autres personnes interrogées, l'ENAP ne serait pas adaptée car elle n'évoluerait pas depuis des décennies. En effet, même si les formations qu'elle propose évoluent au gré

[346] EMC13.

[347] Responsables de l'antenne SPIP d'un établissement (souvent davantage appelés DPIP) ou d'une direction SPIP départementale (DSPIP).

[348] Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD9).

« Je me dis que il faudra peut-être qu'un jour l'ENAP atterrisse un peu sur terre et nous parle des vraies questions de la prison. Ils ont pas réussi à évoluer pour la simple raison c'est que l'équipage qui est à l'ENAP... L'ENAP elle a été inaugurée en 1997 par Lionel Jospin, ou en tout cas sa garde des Sceaux. Et de 97 à 2017, on voit bien y'a 20 ans, l'équipage qui était sur place ils sont encore là! C'est hallucinant! Moi je suis arrivé en 2006 le gars il s'est présenté qu'il était là depuis l'ouverture de l'ENAP, je reviens en 2013 il était encore là. Et c'est lui qui enseigne le cours. En 20 ans certains membres de cet équipage n'ont jamais mis les pieds dans la détention, et il va venir nous dire, ça fait un peu prétentieux, un gars qui se présente "Je suis dans l'ENAP depuis X années et je viens vous apprendre la gestion du stress en détention". Alors si il s'adresse comme ça aux élèves surveillants ça peut passer, mais s'adresser comme ça à des élèves lieutenants qui viennent du terrain, ça nous fait sourire jaune. Parce que nous ça faisait deux semaines qu'on a quitté la prison, Monsieur ça fait 10 ans qu'il y est pas et il veut nous apprendre ça. (...) L'administration pénitentiaire évolue, la société évolue, les personnes détenues évoluent, le crime évolue, la délinquance évolue hein! Mais l'école nationale d'administration pénitentiaire à Agen n'a pas évolué. Et ça c'est une erreur encore je pense, parce que si vous voulez c'est le starting-block du départ du métier. On devrait peut-être mettre un petit peu l'accent sur la réalité du métier, faire plus de stages sur le terrain, parler de souffrance au travail, pour qu'ils aillent en connaissance de cause, un peu moins de théorie et un peu plus de pratique professionnelle.»

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

« La formation qui est complètement décalée par rapport à la réalité du terrain. Ça je pense que ça c'était déjà vrai y'a plus de dix ans et je crois que ça l'est encore plus maintenant! Mais à tout niveau hein! Qu'on prenne de la formation de surveillant à la formation de directeur, je pense qu'il arrive un moment où ceux qui ont pas connu un petit peu la base...ils sont en décale complet quoi. Donc on se retrouve avec des surveillants qui sont formatés ENAP avec une certaine idée en tête et qui s'aperçoivent que la ligne de conduite qu'on leur donne ils peuvent pas la tenir, parce que soit elle est pas bonne soit elle est complètement...obsolète, complètement voilà. Et puis après on est une administration faut reconnaître qu'on n'est pas dans l'action hein, on est dans la réaction! Voilà donc... [Il souffle] voilà. Pourtant on a un super bel outil de travail sur Agen. Franchement moi je l'ai vu évoluer au fil des formations que j'ai pu aller faire là-bas mais voilà c'est... Bah on a toujours un métro de retard quoi hein. Mais bon. Quand on voit certains mails qui nous arrivent de cellules sécurité avec des cachettes qu'on connaît depuis...trois quatre cinq ans, qu'on a déjà trouvées, qu'on a déjà vues... Des évolutions de portables qui voilà...nous facilitent pas la tâche non plus donc... [Il soupire] »

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

des évolutions du terrain, des lois, des métiers, l'institution-ENAP ne suivrait absolument pas cette évolution, et avec elle les discours des formateurs, laissant s'agrandir toujours plus le gouffre entre la théorie et la pratique. ◄

L'inadaptation des formations de l'ENAP aurait pour conséquence un manque de pratique professionnelle à certains égards pour les (futurs) membres du personnel pénitentiaire. C'est ce qui est d'ailleurs ressorti de plusieurs paroles récoltées, mettant l'accent notamment sur un manque d'outils pour gérer les personnes souffrant de problèmes psychiatriques en détention ou tout simplement pour se former au métier de surveillant dans des établissements particuliers comme les maisons centrales. Les formations dispensées à l'ENAP ne prépareraient pas véritablement à ce à quoi les personnes seront confrontées sur le terrain au quotidien :

> *« Ce qui est compliqué c'est les incidents, parce qu'en maison d'arrêt il va y avoir les détenus qui vont se battre entre eux, ou se battre avec un personnel, mais en maison centrale, pour certains, ils ont rien à perdre. (...) Après tout ce qui est problèmes psychiatriques avérés, je suis pas en blouse blanche, je suis pas infirmière, je suis pas médecin psy. J'ai pas passé d'études pour ça, j'ai pas passé de formation pour ça. On n'est pas formé pour garder ce genre de personnes. Ça nous aide pas. On a parfois l'impression que... allez hop en prison ! Ouais enfin non quoi. Y'a plein d'alternatives mais pas la prison pour tout. »*[349]

Ainsi, qu'il s'agisse d'une remise en cause de ce qu'on fait de la prison, des formations reçues ou de ces deux éléments, il semble que les *mises en conditions* des personnels avant d'entrer en prison pour la première fois ne soient pas optimales. Cependant, au-delà des formations, il semble que le problème se situe dès le processus de recrutement, questionné par une grande partie des personnes interrogées.

[349] EMC15.

« On a du mal à recruter donc c'est vrai que c'est compliqué. Je vais pas dire qu'on recrute au bas des pâquerettes mais les niveaux ont bien baissé quoi. C'est con mais quand on voit des rapports où faut repasser derrière les agents pour dire "bon bah tu viens on va le faire sans faute", parce que le langage SMS... Encore ici ça va je l'ai pas...je le vois pas trop mais sur Villepinte c'était terrible [il souffle]. On avait beau leur expliquer que leurs écrits...peuvent être contestés par des avocats, peuvent être contestés par...c'est compliqué quoi! C'est compliqué. Mais bon après voilà non après l'évolution voilà c'est euh... C'est une administration qui recrute donc qui attire mais pas forcément parce que les gens sont motivés, la motivation c'est la sécurité de l'emploi mais ça c'est...je dirais que c'est logique hein avec la conjoncture économique actuelle...! Bah celui qui peut avoir la sécurité de l'emploi et être sûr que son salaire tombe à la fin du mois... Ce qui fait aussi qu'on tombe sur des agents qui ont pas forcément le caractère et le...la façon d'être pour dire d'être vraiment surveillant quoi! Et la pression...plein de choses qu'ils ont du mal à supporter donc bah quelque part on arrive aussi avec une fragilité de certains surveillants et...pas mal de démissions sur les premières années parce que voilà à la formation ça a pas été non plus recadré et puis cadré. »

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

« Si je pouvais changer quelque chose... [Il réfléchit un instant] La formation. Parce que y'a des surveillants ils ont rien à faire dans une prison. C'est quand même... C'est un métier. C'est un métier. Tu gères de l'humain c'est un métier, c'est... ça tu peux pas... Faut quand même avoir certaines... je vais pas dire qualités quoi mais certaines prédispositions. Je trouve que le recrutement c'est du n'importe quoi. »

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC1)

« Voilà je trouve que le recrutement y'a des choses à changer, beaucoup de choses à changer! Moi je trouve que c'est un métier où il faut se spécialiser par exemple pour une centrale quoi, ça on sait pas faire encore. Voilà on affecte les gens parce que bah ils en ont marre d'où ils sont ailleurs, ils savent pas trop où ils arrivent... [Il souffle] On fait notre malheur quand même par rapport à tout ça! C'est... On choisit pas nos gars! Voilà dans toute entreprise les gens sont recrutés après entretien, ici non c'est... Par contre là c'est trop global quoi, c'est trop général, ce système-là je trouve qu'il a des failles quoi, je trouve qu'il a des failles. Mais enfin c'est plus là une situation pour toutes les administrations que... Mais je trouve que y'a plus de conséquences dans ce milieu-là quoi. Par exemple à l'EPM de Quiévrechain on a pu recruter sur des postes profilés, après ça a été abandonné sur demande des syndicats... mais l'ouverture ça s'est très bien passé quoi! Très peu d'absentéisme. Les gars étaient motivés quoi. Voilà bon y'a cet aspect-là aussi je pense qu'il faudrait revoir et on n'est pas encore capable de le faire. Alors je dis pas que voilà il faut non plus virer tous les bons à rien, c'est pas ce que je veux dire... [Il sourit] et puis garder que les meilleurs, c'est pas du tout dans ce sens-là que je veux dire les choses... Mais au moins voilà déjà récompenser ceux qui s'investissent plus que certains et puis après accepter qu'y ait une spécificité voilà par rapport au type d'établissement dans lequel on va travailler et puis qu'on peut pas y mettre n'importe qui quoi. »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC7)

I.2.C. « *Tu gères de l'humain c'est un métier. Faut quand même avoir certaines prédispositions* »[350]

L'attractivité de l'administration pénitentiaire est en grande partie due au statut de fonctionnaire lié aux métiers qu'elle propose ainsi qu'à l'accessibilité du concours de surveillant. C'est pourtant ces deux mêmes éléments qui semblent faire du recrutement de la pénitentiaire un processus peu ciblé et pouvant entraîner des dysfonctionnements dans le travail au quotidien. ◄

Ainsi, dès l'entrée dans l'administration pénitentiaire, le recrutement est une phase essentielle qui pourtant semble contenir un certain nombre de failles. De même, en ce qui concerne le recrutement local des agents, au niveau de chaque établissement pénitentiaire, le même constat est fait par les personnels encadrants (depuis les gradés jusqu'aux directeurs d'établissement), qui déplorent un système de mutation basé sur des principes de classement et d'ancienneté, alors qu'il serait pour eux plus judicieux de faire entrer en ligne de compte les prédispositions et les motivations de chaque personne recrutée. Ce point a particulièrement été soulevé en réponse à une question que j'ai systématiquement posée aux personnes interrogées : *« Si vous pouviez changer quelque chose aux prisons françaises, ce serait quoi ? »*

> *« Des recrutements plus ciblés, des recrutements mieux adaptés, une répartition des personnels, toutes catégories confondues (...) que ce soit le surveillant de base, l'encadrement des directions, qu'ils soient mieux orientés par rapport au type d'établissement qui leur convienne. Parce que là le tout-venant tel qu'il existe aujourd'hui ce n'est pas constructif. Les gens ne sont pas vraiment impliqués, on vient faire ses heures... Enfin c'est la gestion des ressources humaines qui pèche le plus je pense. Maintenant une fois qu'on a dit ça encore faut-il être capable de le faire! Ce serait un bouleversement total des règles de recrutement de la fonction publique, des règles de mobilité dans la fonction publique, puisque aujourd'hui c'est l'ancienneté... On n'est pas près d'y arriver non plus! »*[351] ◄

[350] EMC1.

[351] EMC6.

« Maintenant si on voit ne serait-ce qu'à l'ENAP déjà quand on voit les élèves se comporter... Ils sont censés garder des voyous alors qu'ils se comportent comme des voyous eux-mêmes. C'est... Et puis c'est la génération qui a changé, de toute façon dans tous les milieux la génération a changé. Donc on vient au travail mais il faut pas dire quand c'est mal, il faut laisser tout passer, il faut qu'ils viennent quand ils veulent, il faut qu'ils choisissent leur poste... C'est vraiment différent. De 2004 à 2016 déjà on a vu déjà une grosse différence dans la mentalité déjà du personnel.»

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

« Alors à l'époque la formation ça allait très vite! Euh ça durait si je me trompe pas... c'était 6 mois! Trois mois d'écoles et trois mois de stages pratiques. (...)On allait en cours fallait marcher en colonnes par deux! C'était... Tout était un peu militarisé quoi. On avait un responsable de formation, qui dormait dans le même local que nous, un adjoint de responsable de formation, le matin il nous réveillait il tapait dans les portes "debout il est l'heure!" bam bam bam on devait aller déjeuner... Si c'était 9h les cours on avait rendez-vous à 8h30 devant le... devant le bâtiment, on devait être en colonnes par deux et... et on marchait au pas pour aller en cours quoi. Et en silence [il rit] Voilà c'était... Y'avait une discipline qui se... Alors comme nous on avait eu une discipline en tant qu'élèves, en tant que stagiaires, cette discipline on la redonnait un peu à la population pénale quoi! Voilà quoi, c'était comme ça. »

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

De plus, l'évolution des profils et des comportements des personnels recrutés a également été soulignée afin de rendre compte de certaines difficultés rencontrées sur le plan de la gestion des ressources humaines. Les différences générationnelles, perçues dès le recrutement et la formation, semblent alors se creuser entre les anciens de la pénitentiaire et les nouveaux. ◄

Ce qui ressort de ces paroles, au-delà des questions de savoir-faire qui ont été soulevées, c'est que les failles qui semblent exister dans les différentes phases de recrutement se situeraient souvent aussi au niveau du *savoir-être* des agents, de qualités ou « caractères » qui seraient nécessaires pour mener à bien les missions confiées et feraient partie d'une certaine éthique de l'administration pénitentiaire (en tant que service public) à intégrer et à appliquer. C'est d'ailleurs ce que souligne un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil en parlant de l'importance de recruter des personnes « humaines » dans les prisons :

> *« On a besoin justement de gens qui restent très humains... auprès du bien et du mal. Quand le bien et le mal sont confrontés faut toujours que la notion du bien soit toujours plus forte que celle du mal. C'est pour ça que dans nos sociétés modernes moi j'aurais été quelqu'un qui leur préconise ça : de mettre des personnes très très humaines à ces endroits-là justement. Parce que c'est sûrement de ces endroits-là qu'on modifiera aussi nos sociétés de demain. »*[352]

Cette notion de *savoir-être*, d'éthique essentielle qui peut sembler manquer à certaines personnes recrutées, ne semble pas avoir échappée à l'administration pénitentiaire, qui s'est attachée depuis plusieurs années à développer des outils de référence pour ses agents afin de pallier, en théorie en tout cas, ces carences ou ces failles soulignées. La mise en place d'un « Code de déontologie du service public pénitentiaire » en 2010 semblait ainsi aller dans ce sens, de même que les réflexions menées plus récemment autour de la mise en place de « référentiels de pratiques opérationnelles » (RPO) pour les métiers des SPIP (mais qui n'ont pas été à ce jour ratifiés). Pourtant, à en juger par les réactions et les publications des principaux syndicats de la pénitentiaire, la mise en place de ces deux types de « référentiels » (entre autres) fait débat au sein de l'administration et est loin de susciter l'adhésion des agents.

[352] EMC4.

Souhaité dès 1998 par Elisabeth Guigou (Garde des Sceaux de l'époque), le Code de déontologie du service public pénitentiaire a été promulgué le 30 décembre 2010 en lien avec la loi pénitentiaire adoptée le 24 novembre 2009 ; il annonçait alors deux objectifs principaux: valoriser les personnels pénitentiaires et adapter le cadre réglementaire à de nouvelles exigences, notamment européennes. En matière de valorisation, il semble que le code de déontologie était en lui-même conçu comme un symbole de reconnaissance du travail des personnels pénitentiaires, mais cette dimension symbolique a souvent été attaquée comme étant bien insuffisante par les personnels eux-mêmes. De plus, l'autre vocation affichée était l'introduction, par le biais de ce code de déontologie, de nouvelles normes applicables aux personnels, issues notamment des règles pénitentiaires européennes (RPE). Christophe de Nantois et Olivier Razac expliquent : *« Ce texte a valeur réglementaire alors que d'ordinaire un code de déontologie repose sur des normes fixées par la profession elle-même pour son exercice. Il s'agissait d'ailleurs de l'un des éléments les plus redoutés par certains personnels de l'administration pénitentiaires : être contraint à de nouvelles normes et, éventuellement, à de nouvelles sanctions, sans que les moyens, en particulier humains, ne suivent sur le terrain.»*[353].

Le code de déontologie a en effet été profondément attaqué par l'ensemble des syndicats de la pénitentiaire, dont certains sont allés jusqu'à parler « d'éthique en toc »[354] alors que le code n'était encore qu'en projet. La CGT Pénitentiaire expliquait alors notamment l'échec de ce code en condamnant « *une volonté d'infléchissement sécuritaire de l'administration pénitentiaire et la volonté de réduire encore plus les droits de ses personnels »* alors que *« un code de déontologie aurait pu être l'occasion d'affirmer les missions des personnels pénitentiaires dans un sens progressiste et porteur de reconnaissance envers ceux-ci »*[355]. La mise en place d'un véritable de code de déontologie aurait pu être l'occasion de fixer conjointement les valeurs et l'éthique, les savoir-être et savoir-faire revendiqués par l'ensemble de la profession à travers la participation et l'adhésion à un code d'honneur

---

[353] Rapport du Sénat n° 143 déposé le 17 décembre 2008 (1ère lecture), p.80-86, repris dans DE NANTOIS Ch., RAZAC O., « Déontologie et fonction publique : les ambiguïtés d'une nécessité. L'exemple du code de déontologie du service public pénitentiaire », *in Les chroniques du CIRAP* n°12, ENAP, Octobre 2011. Disponible sur : https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/edito/pdf/chroniques_cirap_12_oct2011.pdf , p.1.

[354] Communiqué de la CGT Pénitentiaire « Déontologie pénitentiaire : Une éthique en toc ! », [En Ligne] Montreuil, le 15 avril 2010.

[355] *Ibid*.

commun ; mais il semble que dans le cas du code de déontologie pénitentiaire cela ait davantage creusé le fossé séparant les agents du terrain de leurs hiérarchies administratives et bureaucratiques[356]. Cette tentative de rassemblement autour d'un texte fédérateur et garant de l'éthique a alors pu être vécue et présentée comme une « mascarade » par les représentants syndicaux : *« Les personnels pénitentiaires n'ont-ils pas mieux à faire que de prêter serment d'allégeance à un « code » dont le but est clairement de les enfermer encore un peu plus dans un statut suranné ? N'ont-ils pas mieux à faire que de participer à une mascarade de prestation de serment devant le président d'un tribunal qui n'aura sans doute que faire de la « piétaille pénitentiaire » ? »*[357]

Dans les faits, d'après ce que j'ai pu observer et entendre au cours de ma recherche, le code de déontologie est souvent cité par les personnels de surveillance comme un texte qui impose des manières de se positionner auprès des personnes détenues, indiquant notamment qu'il faut utiliser le vouvoiement quand on s'adresse à elles. La référence à ce texte semble donc parfois effectivement se faire pour guider ou accompagner la recherche d'un positionnement professionnel à adopter et à appliquer dans le rapport avec les personnes détenues. Pourtant, cela semble bien insuffisant pour se former humainement aux contacts et à la communication, éléments essentiels dans les métiers de la pénitentiaire, dans lesquels *« c'est le terrain qui commande »*[358 / 359].

---

[356] Comme l'expliquent Christophe de Nantois et Olivier Razac, la notion de « déontologie », employée pour les médecins ou les avocats par exemple, « *repose sur celle de devoir, en l'occurrence, professionnel »* alors qu'elle se situe sur un registre différent lorsqu'elle est employée pour les professions de la fonction publique : *« ce qui est recherché, c'est la conformité des actions à un ensemble de règles extérieures plus ou moins formalisées. »* Or, *« lorsqu'une profession entend se doter d'une déontologie, elle recherche quelque chose de plus : susciter l'adhésion des professionnels à des règles qu'ils se sont eux-mêmes données. (...) le code de déontologie pénitentiaire (de même que celui de la police nationale) ne respecte pas ce principe. (...) Ces codes de déontologie sont des décrets et, de ce fait, ils sont susceptibles d'être vécus comme imposés de l'extérieur de la profession, alors que la déontologie suppose une élaboration des règles professionnelles entre pairs. »* in DE NANTOIS Ch., RAZAC O., *Op. cit*., p.2-3.

[357] *Ibid*.

[358] EMC13.

[359] Je développerai davantage la question du *positionnement* des personnels de surveillance dans la suite de mon travail (Partie 2, Chapitre 1, I.2).

« Et maintenant on en arrive à... à mettre en place des référentiels de pratiques opérationnelles pour des CPIP parce que ils se sont rendus compte que finalement les métiers du social se durcissaient, que maintenant les travailleurs sociaux répondaient à une commande politique, quelle qu'elle soit hein je veux dire au niveau de l'Etat, au niveau de la région, de la commune peu importe mais en tout cas que c'était plus [+] une réponse politique... Et du coup c'est même maintenant la politique qui est obligée de se reposer la question sur finalement est-ce qu'on n'a pas engendré des montres? C'est violent quand je dis ça mais... Je me souviens qu'y a 2 ans j'ai entendu parler de la réflexion autour des RPO, donc c'est le référentiel de pratiques opérationnelles, où on apprend aux CPIP à dire "bonjour" aux personnes quoi... Je caricature. Je caricature c'est pas tout à fait ça, c'est pas comme ça que ça s'est discuté mais en gros c'est: il faut apprendre à respecter la personne détenue, euh... une personne détenue on lui dit d'abord que c'est une personne détenue mais on l'appelle aussi "Monsieur"... Enfin je veux dire c'est d'une extrême... moi j'ai trouvé ça d'une extrême violence! (...) Mais là où c'est très important, on parle du SPIP, on parle de... j'allais dire de l'âme du SPIP. C'est des travailleurs sociaux, c'est de l'humain. C'est être humain. Et à un moment, tout à l'heure je parlais des RPO enfin du référentiel de pratiques opérationnelles, pourquoi j'en parle c'est parce que en fait une grande partie, et encore maintenant hein les promos de maintenant ce sont essentiellement des gens qui sont issus des filières de Droit, qui arrivent dans ce métier-là, qui bah ont passé différents concours notamment la magistrature ou... et qui bah qui l'ont pas eu. Et bah ils ont eu le concours de CPIP donc ils arrivent et ils deviennent CPIP. (...)Eh bien maintenant est né le RPO. Le RPO qui m'a moi choqué. Alors c'est particulier parce que je suis très ambivalent par rapport à ça parce que du coup je suis en train de dire "c'était beaucoup de juristes", on est sur du 80 je crois... alors j'ai pas les chiffres en tête je voudrais pas dire de connerie mais je crois qu'on est largement sur des 80% de personnes issues des filières de Droit qui sont CPIP, qui entrent dans les formations de CPIP, enfin dans les promos. Et donc du coup quand je parlais de mon ambivalence c'est que j'étais choqué que le RPO existe mais en même temps je suis en train de dire que l'accompagnement il était pas que social et malheureusement, donc du coup... Enfin voilà je sais pas si tu vois un petit peu l'ambivalence dans laquelle je suis parce que... En gros c'est dire... Moi je suis choqué qu'y ait autant de personnes qui n'ont pas la fibre sociale, voilà c'est ça en fait. Et en même je suis choqué qu'on puisse mettre en place le RPO. Mais du coup il fallait bien qu'à un moment le RPO puisse exister pour que ceux qui n'ont pas la fibre sociale soit la développent, encore que on ne développe pas une fibre on l'a ou on l'a pas... »

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

Comment donc insuffler par un texte réglementaire des qualités, des caractères et des comportements relationnels ? Est-ce seulement possible ? Ces mêmes questions se posent en ce qui concerne les réflexions actuelles autour de la mise en place de référentiels de pratiques opérationnelles (RPO) pour les membres des SPIP. Entre nécessité et gêne, les RPO semblent susciter au moins autant de questionnements que le code de déontologie. ◄

Ainsi, qu'on parle de « valeurs », de « qualités », de « prédispositions » ou de « fibre », certaines compétences et *savoirs-être* semblent être bien difficiles à acquérir au sein d'une formation mais aussi à juger et à repérer dans un processus de recrutement à grande échelle. D'ailleurs, même lorsque les personnels portent en eux toutes les qualités et compétences requises ou attendues, les évolutions permanentes de l'administration pénitentiaire (qu'il s'agisse des lois, des décrets, des nombreuses notes de services internes à l'établissement, etc.) supposent des difficultés supplémentaires dans une formation continue ou en tout cas dans l'accompagnement des personnels[360].

Ce bref tour d'horizon des questions posées à la fois par les processus de recrutement, de formation et d'accompagnement continu des personnels, montre à quel point les métiers de la pénitentiaires ont besoin d'une attention particulière, sinon d'une refonte à certains niveaux de l'ensemble de la chaine de formation avant et pendant le travail en détention. L'administration pénitentiaire évoluant très rapidement, et ayant connu de grands changements à la fois idéologiques et dans la gestion quotidienne concrète au cours de ces dernières décennies, les métiers qu'elle renferme requièrent une véritable *mise en condition* qui ne semble pas toujours satisfaisante d'après les personnes concernées. Une formation mieux adaptée, un accompagnement quotidien aux changements, tout comme un recrutement plus ciblé et peut-être moins « utilitaire » et plus motivationnel, sont les quelques pistes soulevées par les personnes interrogées afin que la mise en condition et le travail au quotidien soient plus optimaux. Ces métiers de terrain, même s'ils tendent à être exécutifs, puisqu'ils appliquent et suivent des réglementations décidées à des niveaux hiérarchiques en partie externes aux établissements, sont les premiers à *faire* la prison, et donc à appliquer la peine ;

[360] Je reviendrai sur ce point dans la suite de mon travail en précisant les rapports qui s'établissent entre les membres du personnel de surveillance et leurs hiérarchies, et notamment en ce qui concerne l'accompagnement aux décisions prises (Partie 2, Chapitre 1, II.2).

l'engagement dans les métiers de la pénitentiaire n'est donc pas anodin et doit être analysé comme un élément important pour comprendre les réalités des établissements pénitentiaires.

Malgré les différentes étapes présentées de *mise en condition* ou de formation des personnes à la prison, l'entrée en prison se fait pour la première fois comme l'entrée dans un nouveau monde ; un monde codé qu'on n'a finalement qu'entre-aperçu, plus ou moins brièvement d'ailleurs, dans le parcours qui a amené à côtoyer la prison. L'entrée en prison est alors souvent décrite par les personnes interrogées (personnels pénitentiaires ou personnes détenues) comme une sorte de basculement, une confrontation à de nouveaux codes inconnus qu'il faudra peu à peu comprendre et intégrer ; cette confrontation est souvent vécue comme un « choc », couramment appelé le « choc carcéral ». Ce choc marque l'entrée dans le *théâtre carcéral*.

II. ENTRER DANS UN (AUTRE) MONDE

« Dans la pénit' voilà c'est quand même assez... C'est spécial en fait. C'est un monde... franchement c'est tout un monde en fait. C'est un écosystème à lui tout seul la pénit' hein! »[361]

« C'est la découverte d'un autre monde, y'a le monde de dehors, le monde de la prison, c'est deux choses différentes »[362]

Toutes les personnes interrogées pendant ma recherche ont défini la prison comme étant un *« autre monde »*[363], un *« écosystème »*[364] ou en tout cas un *« système à lui entier »*[365], comme un *« autre pays »*[366] qui enfermerait dans ses murs une *« microsociété »*[367]. Comme je l'ai précédemment évoqué, il existe deux principales manières d'aborder la prison dans les recherches qui lui sont consacrées : appréhender la prison comme une continuité voire un reflet grossissant de la société extérieure d'une part[368] ; d'autre part, envisager la prison comme un monde clos et à part, dont les codes et les logiques diffèrent de ceux de la vie extérieure. C'est à cette seconde logique que je vais m'intéresser ici.

Si plusieurs personnes interrogées ont expliqué que la prison est un *« reflet de la société »*[369], et qu'on y retrouve par conséquent toute la diversité sociale, économique, professionnelle, culturelle, cultuelle, etc. de la société, la prison est néanmoins toujours évoquée comme un monde particulier, dont les logiques seraient inhérentes à ses fonctions de surveillance et de garde. Je cherche ici à préciser cette particularité du dispositif carcéral, qui conditionnerait *de facto* des règles de vie différentes de celles de *dehors*. Pourquoi l'entrée en prison peut-elle se décrire comme une entrée dans un nouveau monde ? Peut-on pour autant parler d'une confrontation à une *culture* différente ? J'interrogerai ici cette idée que la prison est un monde

---

[361] EMC9.

[362] EMC23.

[363] EMC23.

[364] EMC2.

[365] EMC2.

[366] EMC1.

[367] EMC1.

[368] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, I.2.

[369] EMC7.

différent de celui du *dehors* en analysant les notions de « microsociété » et de « culture pénitentiaire » ; je reviendrai pour cela sur le « choc carcéral » décrit à la fois par les personnes détenues interrogées et par les membres de l'administration pénitentiaire. Il s'agira de comprendre en quoi l'entrée en prison prend la forme d'une confrontation à un nouveau monde codé dont il faut apprendre, comprendre et intégrer les règles officielles et tacites. Cela permettra de saisir les imbrications entres différents éléments qui forment le *dispositif carcéral*, notamment une architecture et une organisation spatiale d'une part et une idéologie sécuritaire et cloisonnante d'autre part. Des éléments qui font de la prison un dispositif aussi imagé qu'imageant, autrement dit un processus continu et dynamique qui imprègne l'ensemble des acteurs en présence et leurs interactions ; c'est le *théâtre carcéral*[370].

[370] *Cf.* Partie 1, Chapitre 0.

II.1. Le « choc carcéral » : basculer dans un nouvel environnement de vie

L'entrée en prison peut se comparer à un rituel, concrétisant le passage d'un monde à l'autre, du *dehors* vers le *dedans* ; un rituel qui prend forme par le passage successif de limites territoriales, de portes, de portiques, de zones, de vérifications, de présentations, de justifications, de salutations, d'ouvertures, de fermetures, d'entrées. Cette sensation d'un passage ritualisé s'expérimente déjà lorsqu'on entre dans un établissement pénitentiaire en tant que personne extérieure (donc non détenue et non membre du personnel de l'établissement ou d'un autre service) :

> *« La traversée quotidienne des portes nous englobait dans une lourde prise de conscience de l'enfermement réel dans lequel sont les détenus. »*[371]

Pour entrer en prison, il faut tout d'abord y avoir été autorisé. Envoyer son document national d'identité (passeport ou carte d'identité) à l'avance, qui après vérification est accepté (ou pas). Avertir de sa venue en précisant la date, l'heure et la raison. Accéder à l'établissement pénitentiaire, se diriger vers le parking indiqué (visiteurs d'un côté, personnels de l'administration de l'autre). Une première frontière est déjà passée : on a franchi la ligne symbolique et géographique de la zone qui marque que le site appartient au ministère de la Justice, zone elle-même surveillée[372]. Se présenter ensuite avec un document d'identité (le même que celui fourni auparavant) à la première porte d'entrée de l'établissement. Décliner son identité, justifier et expliquer sa présence et le lieu où l'on doit se rendre à l'intérieur de l'établissement. Attendre la vérification des données par l'agent en poste à cette première porte d'entrée. Attendre que la première porte s'ouvre. Entrer. Se défaire ensuite de certains éléments qu'on porte sur soi et qui sont interdits : laisser le téléphone portable ainsi que tout autre objet électronique ou de stockage numérique dans sa voiture ou dans un casier mis à disposition à l'entrée de la prison (selon les cas). Enlever ses chaussures, sa ceinture, et tout objet qui serait susceptible de « sonner » au portique de sécurité et les déposer sur le tapis roulant du passage aux rayons X. Tenter de passer le portique sans sonner. Le cas échéant,

---

[371] Une intervenante musicienne dans le projet d'Orchestre Participatif réalisé au CD de Bapaume en mai 2016, dans une synthèse écrite de son expérience.

[372] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, I.1.

avancer de quelques pas vers le guichet. Si la vérification échoue et que le portique sonne, chercher l'élément perturbateur et s'en défaire. Recommencer l'épreuve jusqu'à sa réussite. Avancer jusqu'au guichet. Récupérer ses affaires personnelles du tapis roulant, se rhabiller ou se rechausser le cas échéant. Récupérer en échange de son document d'identité une carte permettant de circuler à l'intérieur de l'établissement. Cette carte est de couleur ou d'insigne différente (selon les établissements) si on se rend en zone administrative, en détention ou à la zone des parloirs. Attendre si besoin qu'un accompagnant (de l'établissement) vienne nous prendre en charge avant de pouvoir passer à la prochaine étape. Attendre que la porte de sortie de ce premier sas s'ouvre. Sortir du hall d'entrée. Selon les établissements, attendre qu'une prochaine porte s'ouvre pour accéder à une nouvelle zone de l'établissement (souvent la zone administrative). Avancer jusqu'au poste d'information et de contrôle (PIC). Décliner de nouveau son identité (selon les établissements) et récupérer une alarme (Talkie-walkie Motorola ou API[373]). Entrer dans la zone de détention (ou dans un autre sas, couloir ou cour menant à la porte de la zone de détention, selon les établissements). Sonner à la prochaine porte pour qu'elle s'ouvre. Entrer dans le sas. Sonner à la porte suivante ou attendre qu'elle s'ouvre. Sortir de ce sas. Renouveler cette étape plusieurs fois selon la configuration de l'établissement. La dernière porte de cette étape ouvre l'accès à une zone de détention (soit un quartier de détention directement, soit une zone commune de détention, selon les établissements). Renouveler les sonneries, attentes et ouvertures de portes jusqu'à arriver au lieu de la détention prévu. Pour sortir, répéter les mêmes étapes en sens inverse. Laisser son alarme au PIC. Echanger sa carte d'identification interne contre sa carte d'identité. Récupérer ses affaires personnelles interdites dans le casier au poste de contrôle d'entrée, le cas échéant. Sortir de la prison.

Ce long processus d'entrée, qui a des allures de rite, s'automatise quand l'entrée se fait de manière quotidienne ou presque. C'est le processus que de nombreux intervenants extérieurs à l'établissement, dont moi-même, suivent et expérimentent au gré de leurs entrées en détention. Un manège codé qui s'apprend et s'intègre, sachant au fur et à mesure des entrées ce qui va se passer à chaque porte et l'anticiper pour essayer de le rendre plus rapide. La prison est ainsi un dispositif dont il faut apprendre les usages et les codes, et intégrer la *scénographie* sécuritaire dans les pratiques. Le poids du dispositif carcéral fait de l'entrée en prison un véritable parcours codé et contraignant pour quiconque l'expérimente ; il impacte

[373] Alarme Portative Individuelle.

par sa lourdeur et par l'enfermement et la perte de repères géographiques et sensibles qu'il génère et matérialise.

L'entrée en prison pour la première fois est régulièrement associée par les personnes interrogées à trois champs lexicaux principaux : celui du choc (et de la rupture), celui de la perte et celui de la peur. Jean-Marie Delarue, ancien contrôleur général des lieux de privation de liberté, explique que la rupture qui caractérise la vie en prison avec la vie antérieure est précisément ce qu'on appelle couramment le « choc carcéral », qu'il définit comme *« l'effet que produit sur la conscience le brutal décalage entre l'existence du dehors et celle du dedans »* : la coupure d'avec les siens, la réduction de l'espace, la perte de l'intimité, la dépossession des biens, la confrontation avec un univers matériel contraint et souvent sordide, les ordres, le bruit, la solitude, la violence…[374] Cette définition associe donc le « choc carcéral » à l'incarcération ; cependant, un « choc » est également ressenti par une partie des personnels pénitentiaires lors de leur première entrée en détention, même s'il est d'une toute autre nature. A quoi ce « choc » est-il dû et que montre-t-il ?

[374] DELARUE, J-M., « Continuité et discontinuité de la condition pénitentiaire » in *Sortir de (la) prison : entre don, abandon et pardon*, Revue du MAUSS [En ligne], 2012/2 (n°40), p. 73-102. Disponible sur : http://www.revuedumauss.com.fr/media/P40.pdf , p.76.

« Alors là j'ai découvert quelque chose que... bah je connaissais pas du tout. Déjà bah comme on discutait l'entrée en établissement pénitentiaire, même en ayant ma lettre de convocation, il a fallu montrer patte blanche: pièce d'identité, les sacs sous le bagage X... [Il soupire] Et puis Fresnes bah Fresnes c'est pas Bapaume. Arrivé déjà dans la cour du... je sais plus, où y'avait la guillotine à une certaine époque hein on parlait de la seconde guerre mondiale bah y'avait la guillotine à cette époque-là et puis les détenus condamnés étaient guillotinés dans la cour, et le gros horloge dans la cour enfin c'était un peu historique aussi! Et puis ce grand couloir avec des planches de bois et tout ça, toutes ces grilles, j'ai cru à l'époque que c'était interminable. Interminable. (...) Mais ça a été vraiment la découverte d'un monde parce que... Déjà on est passé à l'habillement c'était pas comme maintenant, on allait au grenier, de loin y'avait des personnes enfin des surveillants hein... allez bon cette chemise-là ils nous la mettaient un peu sur nous "bon c'est ta taille à peu près", le pantalon, les chaussures, tout. On passe à l'habillement et je me souviens que après le repas on a été tout de suite mis en surveillance parloirs. Alors là vraiment sans aucune formation, sans aucune préparation, parce qu'y avait à l'époque des grands mouvements de grève donc il fallait qu'on remplace les personnels qui étaient devant l'établissement. Et donc... Enfin j'ai découvert le métier bah comme ça, du... On va dire la veille encore si je puis dire dans la vie...civile! Et puis le lendemain tout de suite surveillant. »

Un gradé au CD de Bapaume (ECD13)

« Mes premières fois en détention! Bah j'ai trouvé ça violent déjà! Je m'y attendais pas! Bon j'ai pas une nature si tu veux à être trop trop impressionnable quoi donc... mais... ça m'a quand même fait quelque chose quoi... Et j'ai mis du temps avant d'aller en détention voir les mecs. »

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC1)

« J'ai eu peur! J'ai eu peur! Oui. C'était à la maison centrale d'Ensisheim, qui est une maison centrale dans l'Est de la France à côté de Mulhouse, qui est... pareille qui héberge des longues peines. Maison centrale sécuritaire, vous êtes élève vous avez 20 ans et on vous donne un trousseau de clefs et on vous met 80 détenus à s'occuper. Et la formatrice qui vous dit "je repasserai dans une heure voir comment ça va!" [Il rit] Donc ouais c'est... Je pense que voilà... Je pense que j'ai eu peur. Mais la peur elle fait partie de notre métier! Contrôler la peur et gérer la peur. Et c'est normal d'avoir peur! Tout le monde peut avoir peur! J'ai eu d'autres situations après depuis où j'ai eu peur! Mais cette peur-là il faut la canaliser, il faut la gérer, la maîtriser. Mais ouais le premier jour là j'ai eu peur. J'ai eu peur de la première porte que j'allais ouvrir, comment allait être la personne derrière... Est-ce que je vais lui parler? Est-ce que je vais plutôt écouter? Si elle me demande quelque chose comment je fais pour répondre? J'avais cette méconnaissance! »

Un officier au CD de Bapaume (ECD15)

II.1.A. *« Ce choc-là, tout le monde l'a ressenti »*[375] : un dispositif en rupture avec l'extérieur

Le choc ressenti en entrant en prison est lié à différents éléments, dont le premier semble lié à la découverte de lieux inconnus, puisque cachés de l'extérieur et clos. L'entrée en détention ne se fait pas immédiatement puisque l'architecture des prisons est faite de manière à garder le cœur de la détention au centre d'un dispositif global accumulant les portes, portiques, sas, couloirs, etc. Le choc est alors associé à la découverte d'une structure impressionnante et de dispositifs propres aux prisons ; cette découverte marque un basculement d'un monde à l'autre, de la *« vie civile »*[376] à la détention, qu'expérimentent les personnes détenues mais aussi, dans une autre mesure, les personnels de l'administration. ◄

Le basculement, l'irruption dans la détention est alors marquante, comme me l'ont expliqué de nombreux membres du personnel pénitentiaire ; d'autant plus que l'entrée s'accompagne d'un processus d'identification (pièce d'identité), de vérification sécuritaire (bagage X), d'uniformisation et d'endossement d'une identité interne d'appartenance à un corps, à une *équipe* (habillage, uniforme) avant l'enrôlement dans un nouveau statut (surveillant)[377]. Ces éléments permettent déjà d'expliquer qu'*« Y'a un choc carcéral pour nous aussi »,* comme le dit une surveillante[378].

Ce sentiment de choc est aussi dû à une confrontation personnelle et sensible à la violence du lieu : violence architecturale, sonore, visuelle, violence de la situation même d'enfermement. Cette violence est alors aussi liée à la peur induite par la prison, et par la découverte de cet univers inconnu. L'appréhension de la première prise de contact avec les personnes détenues est alors soulevée par bon nombre de personnels de surveillance qui reviennent sur leur première fois en détention. ◄

La peur fait d'ailleurs entièrement partie de la construction des prisons, de leur quotidien et de leurs fonctions, comme l'explique notamment Antoinette Chauvenet, citée ici par Jean-Marie Delarue : *« De son côté, l'administration pénitentiaire doit assurer cet isolement et préserver*

[375] ECD22.

[376] ECD13.

[377] Je développerai davantage ce point dans la suite de mon travail, en m'intéressant aux *rôles* des principaux acteurs du *théâtre carcéral* (Partie 2).

[378] EMC25.

la société des individus emprisonnés. Il convient donc de mettre en œuvre des mesures de sécurité adéquates, spectaculaires et permanentes destinées à susciter la crainte. « La peur », note Antoinette Chauvenet, « est au principe de construction de la prison : loin d'être irrationnelle, elle est délibérément attachée à sa finalité dissuasive. La prison doit faire peur» [Chauvenet, 2010]. Elle doit faire peur du dehors ; mais elle doit aussi faire peur au-dedans. « La peur est une des caractéristiques essentielles de la condition de prisonnier », ajoute cette sociologue [ibid.]. Les rapports de force qui s'établissent en prison, la violence verbale et éventuellement physique qui s'y produit en sont partie constitutive. » [379-380]

La première entrée en détention a donc fait l'effet d'un choc pour un grand nombre de personnels pénitentiaires, choc d'ailleurs qui en a fait douter certains quant au fait de continuer dans l'administration pénitentiaire[381]. Ce choc et cette sensation de basculer dans un autre monde peuvent également s'expliquer en partie par l'engagement dans un nouveau statut professionnel, celui de fonctionnaire, qui enrôle la nouvelle recrue de l'administration pénitentiaire dans une nouvelle situation où, en quelque sorte, elle appartient à l'Etat. Cette situation d'appartenance et d'obéissance (aux règles, aux appels, aux ordres, aux horaires, etc.) peut d'ailleurs, d'une certaine manière, être mise en parallèle avec la nouvelle « appartenance » pour les personnes détenues à l'Etat également, dans une relation d'assujettissement et de gestion intégrale de tous les pans de leur vie par l'administration[382]. Cette appartenance à l'administration, et la dépendance des personnes aux logiques et aux règles fixées par l'administration, est marquée par un processus d'uniformisation et d'intégration d'une nouvelle identité interne pour les nouveaux personnels de l'administration[383].

---

[379] DELARUE, J-M., « Continuité et discontinuité de la condition pénitentiaire » in *Sortir de (la) prison : entre don, abandon et pardon*, Revue du MAUSS [En ligne], 2012/2 (n°40), p. 73-102. Disponible sur : http://www.revuedumauss.com.fr/media/P40.pdf , p.78.

[380] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, I.

[381] *Cf.* Partie 1, Chapitre 2, I.2.

[382] Je reviendrai sur cette condition du *rôle* du « détenu » dans la suite de mon travail en précisant les logiques d'autorité qui s'instaurent dans le *théâtre carcéral* (Partie 2, Chapitre 2, I).

[383] Je préciserai les logiques identitaires qui accompagnent *l'enrôlement* des personnels de surveillance dans leur nouveau statut à l'intérieur des établissements dans la suite de mon travail, en m'intéressant aux *rôles* des principaux acteurs du *théâtre carcéral* (Partie 2, Chapitre 1).

Cette notion d'uniformisation et de changement identitaire existe de manière bien plus prononcée encore pour les personnes détenues, à travers une dépersonnalisation et une dépossession de leur vie d'*avant*. Le vécu de cette *« scission »*[384] entre le *dehors* et le *dedans*, entre l'avant et l'après incarcération, participe pleinement au « choc carcéral ».

II.1.B. Une dépersonnalisation et une entrée dans le *théâtre carcéral* ritualisées

Le rite d'entrée que les personnes détenues expérimentent pendant l'incarcération consiste en l'abandon d'un certain nombre d'éléments, d'objets, de codes, d'usages, matérialisant, par la perte, une transition entre le monde du *dehors* et celui du *dedans*. Cette théâtralisation de la dépossession de soi et de l'entrée dans le *théâtre carcéral*, et dans l'ère de vie placée sous le statut de « détenu », se fait en plusieurs phases, et commence au « vestiaire » de l'établissement pénitentiaire.

La personne arrive à l'établissement pénitentiaire dans un fourgon cellulaire, accompagnée d'au moins deux surveillants ; elle n'entre pas par la porte d'entrée comme les visiteurs, intervenants ou membres de l'administration pénitentiaire. Le degré d'escorte (accompagnants et procédure de transfert), dépend du degré de « dangerosité » ou des difficultés de « gestion » de la personne[385]. Une fois arrivée à la prison, la personne incarcérée passe directement par le vestiaire, où elle doit remettre ses objets de valeur ainsi que ses documents d'identité qui, à l'intérieur de la prison, n'ont pas d'utilité et sont interdits. C'est ce qu'on appelle « la petite fouille » : elle est constituée de téléphones portables et carte SIM, de documents d'identité, de moyens de paiement (espèces, monnaie, carte de paiement, etc.), de certains bijoux parfois ou objets de valeur que la personne portait sur elle au moment de son incarcération. Cette « petite fouille » sera conservée par l'administration pénitentiaire

---

[384] EMC9.

[385] Ces « escortes » sont mises en place en cas de transfert des personnes détenues (que ce soit d'un établissement à l'autre, pour un jugement au tribunal, pour une « extraction » à l'hôpital, etc.). Comme me l'explique le chef d'escorte et responsable des transferts au CD de Bapaume, les escortes sont graduées de 1 à 4 : escorte 1 pour les personnes qui ont déjà des permissions de sortir, *« donc en principe on devrait pas utiliser de menottes mais en fait on le fait quand même au cas où »* ; escorte 2 : menottes et surveillants (en principe 2 surveillants pour un détenu, 3 surveillants pour 2 détenus) ; escorte 3 : escorte 2 plus un soutien gendarmerie ; escorte 4 : profils type terroristes, donc soutien gendarmerie *« plus plus plus »* voire même dans certains cas de « grand danger » les ERIS (Equipes Régionales d'Intervention et de Sécurité).

Notes prise le mardi 5 avril 2016, CD de Bapaume, Vestiaire. Journée arrivants (hommes)

10h30 1ère arrivée : Les cartons contenant les affaires du détenu sont mis dans un chariot est laissés au vestiaire, ils seront vérifiés ensuite. La surveillante du vestiaire (arrivée entre temps) regarde les vêtements que porte le détenu et ce qu'il a sur lui puis l'écrit sur une fiche qu'elle fait signer au détenu. Une femme de la comptabilité arrive et fait le point avec le détenu sur l'argent qu'il a sur son compte, ses cartes bleues, téléphone, bijoux (petite fouille) : fiche et signature. Une photo du détenu est prise pour les fichiers et pour faire sa « carte d'identité intérieure ». Une femme du greffe vient à son tour pour assigner au détenu un numéro d'écrou, prendre ses empreintes et son identité, la personne à prévenir et ses coordonnées, elle lui donne ensuite un papier sur lequel elle a noté son numéro d'écrou. En attendant chaque manœuvre et l'arrivée de chaque service, le détenu arrivant est mis dans une « salle d'attente » fermée par verrou de l'extérieur, et dans laquelle il y a plusieurs chaises. Il y a en tout 2 « salles de fouilles » et 2 « salles d'attente », chacune avec double verrou extérieur (haut et bas) et œilleton. On lui remet également un « livret arrivant ». Il attendra ensuite dans cette salle que l'équipe du quartier arrivants vienne le chercher. Le surveillant responsable du vestiaire m'explique que le détenu arrivant peut mettre de côté un peu de tabac pour son arrivée et tenir jusqu'à la réception de son paquetage (après vérification).

Après-midi : fouille/contrôle des paquetages en présence de la personne à qui ils appartiennent. Chaque carton, chaque élément est palpé, vérifié ; les paquets de gâteaux, de pâtes, de riz, ... tout est passé à la plaque à détection de métaux. Le détenu est questionné quand il y a un objet louche ou une question sur son usage ; il range en même temps les affaires qui sont vérifiées dans un chariot. Pendant que les deux surveillants présents vérifient le paquetage, une autre note tout, elle fait l'inventaire de tout ce que le détenu possède en entrant. Certaines choses interdites dans l'établissement d'avant sont autorisées ici, mais le contraire est également vrai. Les papiers, cahiers, courriers sont aussi vérifiés. Le surveillant responsable du vestiaire ponctue la fouille de blagues, de questions et de commentaires, par exemple : *« le bleu marine faut éviter comme couleur »* (en sortant une veste bleu marine). Les détenus qui ont des questions sur certaines choses de la détention demandent souvent au détenu auxiliaire (« auxi ») présent et qui aide notamment à l'acheminement des affaires du nouvel arrivant. Les plaques chauffantes seront vérifiées ensuite quand le détenu sera au quartier arrivants, pour vérifier leur bon fonctionnement ; elles lui seront ensuite rendues. Le surveillant responsable m'explique que le contrôle se fait en présence du détenu parce qu'il s'agit d'une fouille contradictoire de celle de l'établissement précédent : une fiche faisant le point sur la fouille est signée à la fin par lui-même et par le détenu : « *Comme ça il sait que s'il manque quelque chose c'est pas moi c'est l'autre établissement »*. Après la fouille l'arrivant repart vers le quartier arrivants avec son chariot accompagné par un surveillant.

pendant tout le temps de l'incarcération ; elle sera empaquetée dans des cartons, caisses ou enveloppes et gardée au « vestiaire » de l'établissement dans lequel la personne se trouvera (et elle sera transférée au vestiaire de chaque établissement dans lequel la personne sera transférée le cas échéant). Certaines étapes peuvent varier dans leur chronologie ou la manière de procéder selon les établissements mais, globalement, c'est une démarche similaire par laquelle toute personne détenue doit passer (que ce soit en détention préventive ou après condamnation). ◄

Même si dans le cas des notes présentées ci-contre la personne qui arrive au CD de Bapaume a déjà connu au moins un premier établissement pénitentiaire (maison d'arrêt), l'entrée dans le nouvel établissement ne prend pourtant pas moins la forme d'un rite de passage, procédure bien huilée qui accompagne l'entrée dans une nouvelle étape de détention. Cependant, le « choc carcéral » par lequel on désigne l'incarcération, et donc la première entrée en maison d'arrêt, est assurément plus brutal que le passage d'un établissement à l'autre[386].

En entrant en maison d'arrêt, la personne arrive seulement avec les choses qu'elle porte sur elle si elle est mise en détention provisoire. Si elle est incarcérée après son jugement, elle entre au contraire déjà avec un certain nombre d'affaires personnelles. Après le passage au vestiaire et l'écrou, l'administration remet un paquetage à la personne, contenant des produits d'hygiène, de vaisselle, des draps, parfois un matelas, etc. *« La procédure d'entrée s'achève par une fouille de sécurité (...) Cette mise à nu devant autrui qui catalyse d'emblée les rapports qui doivent s'établir entre le personnel et les détenus. »*[387] : *« Après quand on rentre en prison effectivement...on l'oublie presque mais...c'est...déjà en garde à vue...je veux dire on m'avait pris chez moi...euh...c'est demander de se dévêtir, d'écarter les fesses, enfin ce sont des choses d'une humiliation pas possible. »*[388]

Le choc ressenti au moment de l'incarcération se constitue et se renforce à chaque phase du rite d'entrée ; il est d'abord un *« choc émotionnel »*[389]: *« Ce choc-là, tout le monde*

[386] Même si celui-ci marque une sorte de nouveau choc à chaque fois puisqu'il constitue une rupture dans le rythme de vie et de détention pris dans l'établissement précédent (*Cf.* Partie 1, Chapitre 1, III.).

[387] DELARUE, J-M., *Op. cit*., p. 80.

[388] ECD3.

[389] Un homme détenu au CD de Bapaume pendant une séance du projet réalisé avec le musée de Cambrai tout au long de l'année 2016.

l'a ressenti » ; *« avant tout un choc carcéral »* qui est d'abord lié à une confrontation physique et sensible à un *« lieu très restreint »*, *« entre 4 murs »*, *« vision réduite »*, *« couleurs plus ou moins sombres »*, *« lieu qu'on n'a pas choisi »*, *« imposé »*[390]. De nombreuses personnes détenues parlent alors de leur première entrée en prison comme d'une série de *« traumatismes »* et d'*« humiliations »*[391] : *« le premier choc carcéral qu'on a quand on rentre en maison d'arrêt notamment c'est qu'on vous fout à poil (...) on vous rabaisse bien »*[392]. Ont aussi été évoqués les bruits de clefs, la perte de sommeil, la vision qui diminue ; *« ce qui marque aussi ce sont les cris, parce qu'ils témoignent d'une souffrance... La seule expression qu'ils ont c'est des cris »*[393].

En parlant du passage entre la maison d'arrêt et le centre de détention, un homme détenu au CD de Bapaume compare : *« c'est un peu comme un zoo et une S.P.A. »,* le zoo étant le CD : circulation entre des murs d'enceinte ; la S.P.A. étant la maison d'arrêt : enfermé dans la cellule[394]. Il parle de la proximité en maison d'arrêt, du bruit incessant alors que *« ici ce qui m'a assommé, c'est le calme ».* Il décrit alors le « choc carcéral » comme *« une trace indélébile qui marquera à vie »* avant de conclure : *« au final on n'est rien et on n'a rien »* [395]. Il explique que lui avait une situation professionnelle reconnue dehors, un statut, une identité, mais que tout cela se perd en entrant en prison. *« On n'est rien et on n'a rien dans la vie »*[396]. Le sentiment de perdre son identité passe alors par plusieurs choses : *« on s'habitue à se faire appeler comme des chiens »*, explique une autre personne en imitant un surveillant crier son nom de famille[397] ; et surtout *« On devient plus qu'un numéro d'écrou »* [398].

L'attribution d'un numéro d'écrou est symboliquement très forte pour les personnes. Cette étape marque la première forme de *« réduction de la personnalité »*[399] des personnes incarcérées. Par ce numéro, et par le regard qui sera porté sur la personne tout au long de sa

---

[390] *Ibid*.

[391] Un autre participant lors de la même séance.

[392] *Ibid*.

[393] *Ibid.*

[394] Un autre participant lors de la même séance.

[395] *Ibid.*

[396] *Ibid*.

[397] Un autre participant lors de la même séance.

[398] ECD22.

[399] DELARUE, J-M., *Op. cit*., p. 80.

« Alors tu vois par exemple quand j'ai été transféré de la Farlède aux Baumettes j'étais dans une voiture, enfin dans une camionnette, bon je me suis pris des coups par les autres et tout ça parce qu'évidemment ils avaient entendu parler de... A aucun moment le surveillant qui était là devant ne s'est intéressé... bon on a fait semblant de... Et quand t'arrives aux Baumettes alors là t'es...t'es dans une espèce d'immense cage, ça hurle ça... (...) Et puis tu peux pas joindre personne! Je pouvais pas joindre... (...) Et puis...je me souviens avoir demandé, essayé de voir le...le responsable qui était là pendant le weekend et puis bon au début il m'a parlé, puis il a regardé ma fiche et puis une fois qu'il avait regardé ma fiche il a fait "dégagez j'ai rien à vous dire". [Il marque un silence] C'est automatique. Quand t'es là pour une affaire de mœurs, et qui plus est si tu veux sur mineur alors là...tu deviens le...ouais tu deviens le rebut de la société quoi. Et donc ça c'est ce que je vis depuis le début. Depuis le début. (...) Le surveillant quand je suis arrivé ici donc qui déballait toutes les affaires c'était "turlututu chapeau pointu" qu'il chantait tu vois... Bon t'as entendu parler hein les pointeurs...bah voilà automatiquement ça y est j'étais entré tout de suite dans le...dans l'ambiance générale la maison. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

« En maison d'arrêt on est 22 heures sur 24 dans la cellule, c'est détérioré, il fait soit froid en hiver soit très chaud en été, c'est comme une cave » : « bruit incessant », « plus jamais de calme » (surtout en maison d'arrêt). « Les murs sont froids, il y a une odeur propre à la détention ». « La première fois qu'on te fait une fouille à nu tu te sens sali ». « Tu es sur le qui-vive », « tu es à la merci du protocole judiciaire ». « T'es plus qu'un chiffre », « tu es plus maître de la situation », « c'est choquant »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD22)

« Ensuite...t'es...brutalement si tu veux comme je te le dis, bon j'étais là j'avais rien sur moi...et puis d'un seul coup t'es arrêté et puis tu perds tout. Tu perds absolument tout. Alors j'étais là je le savais pour une affaire de mœurs donc automatiquement tu sais que tu dois te taire parce que...euh...toutes les personnes que tu vas rencontrer, tous les...dans les geôles notamment et ainsi de suite euh...bah à la limite je dirais pas tu risques ta peau mais tu risques au moins de te faire agresser. Donc ça c'est absolument traumatisant. Après t'as l'humiliation: on te met à poil...on te traite comme rien, t'as l'odeur des geôles ça pue la...ça pue la pisse... Excuse-moi je fais exprès mais voilà. Et puis...et puis tu peux rentrer en contact avec personne. C'est fini t'es coupé du monde... [Il souffle] Et puis voilà tu sais pas ce qu'il va t'arriver, combien de temps donc. Oui c'est effectivement traumatisant. Voilà. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

détention, l'administration pénitentiaire s'intéresse avant tout au motif à l'origine de l'emprisonnement, à l'acte commis. ◄ D'ailleurs, tout au long de sa détention, la personne sera réduite aux éléments qui ressortent de la surveillance dont elle est l'objet ; pas à son passé ni à la constitution de sa personnalité : *« L'individu est réduit à son infraction, même dans sa relation à autrui à l'intérieur de la détention »*[400] puisqu'il s'agit d'évaluer les personnes et de leur adapter les mesures de sécurité nécessaires. *« Sans passé, le détenu dispose d'un présent immobile. »*[401]. Ainsi, la rupture de l'entrée en prison est aussi celle *« d'un regard sur soi largement à charge qu'imposent les contraintes de la discipline collective »*[402-403].

L'entrée en prison est ainsi fortement marquée par le sentiment de *perte*. Perte d'identité donc, perte de liberté de fait. Perte de sa famille aussi : *« J'ai tout perdu : j'ai plus de maison, j'ai perdu ma famille...(...) Aujourd'hui j'ai que ma sœur, ma nièce et mes enfants, sinon j'ai plus rien, j'ai plus d'amis, j'ai tout tout tout tout tout tout perdu. »* [404] Perte d'intimité brutale : *« et se retrouver enfermé dans 9m² il faut le vivre (...) En maison d'arrêt la cellule est partagée, on n'a plus d'intimité : tu partages avec le gars, t'as pas le choix (...) tu le connais pas »*[405]. L'entrée et le début de la détention peuvent alors être qualifiés par les personnes de *« descente aux enfers »*[406]. ◄

Un sentiment immédiat de perte de contrôle sur son quotidien, sur la situation vécue, de perte d'autonomie et de superfluité envahit la personne : *« en maison d'arrêt t'es très conditionnée et tu...tu te sens un peu voilà...pas inutile mais...toujours là à attendre...au bien vouloir des surveillantes »*[407]. La perte de repères s'additionne à cette liste, ainsi que la perte de contacts avec l'extérieur, la perte d'une appartenance au *commun* : *« et puis tu peux rentrer en contact*

---

[400] *Ibid*.

[401] *Ibid*.

[402] *Ibid*.

[403] Je préciserai les logiques identitaires qui accompagnent l'entrée des personnes détenues dans leur nouveau statut à l'intérieur des établissements dans la suite de mon travail, en m'intéressant aux *rôles* des principaux acteurs du *théâtre carcéral* (Partie 2, Chapitre 2).

[404] ECD21.

[405] ECD21.

[406] ECD22.

[407] ECD6.

« C'est même pas la prison en elle-même c'est vraiment le fait de... le ressenti que t'as par rapport aux gens qui viennent te voir quoi. Que tu les vois ils sont... pff on dirait que c'est eux qui sont en taule quoi. Limite toi t'y vas avec le sourire et eux ils viennent ils ont une tête qui tire trois mètres de long quoi. Et c'est là que tu te dis "Ah ouais, en fait ça affecte plus eux que moi quoi", parce que toi en vrai mine de rien bon bah... Après moi comme je leur ai déjà dit moi je suis un cafard j'ai vécu dans la merde toute ma vie donc... tu me mets dans une autre merde, excusez-moi du terme hein, mais ça changera pas grand-chose à ma vie quoi. Mais par contre les gens dehors ça c'est autre chose. Et là c'est vraiment je vous dis, par contre là après le contrecoup là... pour encaisser c'est chaud. Là c'est vraiment chaud là. Tu te dis "Waouh..." Et ils subissent, ils subissent... Ils subissent même plus que nous en vrai dehors dans l'histoire, parce que y'a aussi bien les a priori des gens, qu'après le regard des gens il change aussi sur eux alors que c'est pas eux, ils ont rien fait! Donc... Après là c'est aussi une autre difficulté, l'isolement un peu parce que mine de rien bah ils sont isolés petit à petit...»

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

« J'ai été incarcéré le 25 juin et lui [son codétenu] en fait s'est... pendu...dans notre cellule donc à peu près fin août ou en septembre. Alors ça ça a été une autre expérience très traumatisante (...) Donc il s'était mis un sac plastique sur la tête et puis il s'était pendu avec une...pour être sûr de pas rater son coup quoi et il s'était pendu avec un câble électrique. (...) Donc après ils sont...j'ai appelé, j'ai hurlé, j'ai tapé à la porte, j'ai essayé en même temps de le soulever... T'as pas les bons réflexes dans ces moments-là il aurait fallu que je prenne un couteau que je coupe tout de suite le câble, peut-être que je l'aurais sauvé...voilà.»

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

« Et puis donc on se retrouve dans une cellule avec un sanitaire derrière un muret et puis une sorte de petit voile en plastique, donc pour faire ses besoins en présence de l'autre. (...) C'est aussi en termes d'ambiance le codétenu de l'époque qui était auxi qui avait lui exercé un poste de...il avait travaillé dans la surveillance et il était tout content parce qu'il savait que quand on voyait des lignes zébrées à la télévision c'était qu'il y avait un téléphone dans le coin, donc lui il aimait bien le signaler aux gradés, comme ça...bon. Alors ça met dans une position, moi je peux...je peux pas dire...rien n'est possible de faire, si je le dénonce il va se faire démolir complètement mais en fait on ne peut pas être bien dans un système comme ça! (...) Donc c'est un univers qui est fatigant parce que...il faut pas se...il faut pas se mettre à dos telle ou telle mauvaise personne, on sait pas quelles sont les alliances par derrière (...) Et puis bon bah les parloirs on est enfermé quand on est à Douai, quand il y a eu les parloirs...on est enfermé dans une sorte de cage, j'allais dire avec des bêtes furieuses à l'occasion, des personnes qui cherchent à savoir ce qu'on a fait, on se fait injurier. Comme c'était passé à la télévision et qu'y'a un voyeurisme considérable...première sortie quand on m'a mis à la 2 je me suis fait agresser, balancer de l'eau, menacer de mort... »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3)

avec personne. C'est fini t'es coupé du monde... »[408] *; « t'as cette scission qui est faite entre toi et dehors et que t'as toujours du mal... bah de toute façon t'arriveras jamais à le rattraper donc quoi qu'il arrive ça changera rien »*[409-410]. Par ailleurs, le basculement dans ce « nouveau monde », dans « l'ombre », concerne également la famille ou les proches, qui pâtissent eux aussi de la situation. Victime collatérale de l'incarcération, la famille change aussi de statut en quelque sorte et porte elle aussi le poids de l'étiquette et de la détention par ricochet. La prise de conscience de cette souffrance infligée aux êtres chers est alors un autre élément difficile à vivre dès le début de la détention. ◄

Le choc de l'incarcération et la confrontation à une nouvelle condition nourrit les idées noires. La prison se dévoile comme un environnement de peine, de souffrance, mortifère. D'ailleurs, la personne nouvellement détenue se confronte rapidement à des événements traumatisants et dramatiques, qui la confrontent à la souffrance (parfois extrême) de ceux qui connaissent déjà depuis longtemps sa nouvelle condition. ◄

La confrontation brutale à la mort, à la souffrance, à la violence et à bien d'autres choses suscite la peur, dans une entrée en prison déjà remplie d'appréhension ; l'entrée en détention se vit comme une irruption dans un environnement inconnu et désarmant. ◄

L'expérience du « choc carcéral » tend néanmoins à être atténuée par la mise en place de « quartiers arrivants » dans les établissements pénitentiaires, comme une sorte de transition avant de se confronter au « vrai » rythme de la détention[411]. Il est important de rappeler ici que, si le sentiment d'une « irruption brutale » dans le dispositif carcéral accompagne le « choc carcéral », l'entrée en prison s'intègre pour chaque personne (détenue ou personnel pénitentiaire) dans un parcours –professionnel, personnel, judiciaire–. Cette entrée ne se fait donc pas complètement (ou pas toujours) *ex abrupto,* comme je l'ai expliqué précédemment en parlant de *mises en conditions* avant d'entrer[412].

[408] ECD4.

[409] EMC9.

[410] Cette étape marquante fait partie des processus de *désaffiliation* que j'ai développés précédemment dans mon travail (*Cf.* Partie 1, Chapitre 1, IV).

[411] Voir ANNEXE 18 : Le « parcours arrivant » au CD de Bapaume.

[412] *Cf.* Partie 1, Chapitre 2, I.

« L'administration pénitentiaire est très normée, il y a ce qu'on peut dire et ce qu'on ne peut pas dire par exemple (...) en fait l'administration pénitentiaire a les défauts de certaines administrations, comme l'armée par exemple, mais pas leurs qualités »

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD19)

II.2. Se confronter à un « nouveau monde » codé : un dispositif acculturant ?

II.2.A. *« La prison a un fonctionnement quand même à part, c'est une société dans une société. »*[413]

La polysémie du terme « microsociété » et de son utilisation par les personnes interrogées pendant ma recherche met en relief le fait que la prison est à la fois considérée par beaucoup comme une sorte d'échantillon de la société extérieure (en terme de représentativité d'âges, de parcours de vie, de situations économiques, sociales, etc.) et comme un « autre monde ». Dans cette seconde acception, la « microsociété » serait donc une société à part et à une échelle réduite, concentrée entre de hauts murs et répartie dans différents lieux d'enfermement sur le territoire, et dont l'administration pénitentiaire en serait l'Etat institué et instituant qui en ferait un monde singulièrement normé. ◄

L'ambiguïté du mot « microsociété » se retrouve parfaitement dans plusieurs paroles recueillies en entretien, notamment celle d'un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil :

> *« C'est une microsociété! **La prison c'est une microsociété, mis à part que...** ce sont des gens qui ont commis des faits graves, donc qui ont besoin aussi de soins donc... **C'est une mise à l'écart hein donc de la société** hein! C'est quand même quelque chose qui est pas anodin quoi. Mais c'est des gens qui... je vais pas dire qui se construisent mais qui font leur petite bonhomme de chemin en prison, dans cette microsociété. Donc voilà **c'est très institutionnalisé** donc ils sont quand même pris en charge... voilà ils sont quand même dirigés, ils sont pas libres de leurs mouvements donc... donc c'est pas évident pour eux. C'est pour ça que ça pète des plombs par moment parce que ils sont toujours en train de dire qu'on bafoue leurs droits enfin... voilà quoi donc... Non je compare ça à une microsociété. Voilà. »*[414]

On retrouve ici l'idée que la prison est « simplement » l'enfermement d'une partie de la société à l'intérieur d'un lieu clos, et qu'on y retrouve donc les caractéristiques de la société

[413] ECD16.

[414] EMC1.

« Est-ce que vous pouvez me parler de votre entrée en prison pour la première fois, si vous en avez des souvenirs ?

- Oui je m'en souviens parfaitement. Je m'en souviens parfaitement parce que j'ai fait une prière. J'étais dans la voiture de la police et...et j'ai fait une prière dans cette voiture, c'était la première fois que je rentrais en prison, c'est ma première peine et...je m'en souviens parfaitement parce que j'avais fait une prière et....ici on a tous des hauts et des bas en prison et la prière que j'ai fait juste avant de rentrer en prison le premier jours c'est ça qui m'a aussi permis de tenir...voilà... surtout dans les moments les plus bas...qui a été pour moi mon premier hiver à Bapaume, voilà... C'est une petite parenthèse par rapport à mon parcours de détention, qui était vraiment chaotique et.... Bah j'avais fait une prière qui disait que quoi qu'il arrive faut que je sorte le plus vite possible, il faut que je ressorte en bonne santé et il faut que toutes les personnes de ma famille vont bien le temps que je sois en prison et...ces trois choses-là je me les suis répétées des milliers de fois en prison donc c'est pour ça que je m'en souviens spécialement du premier jour de la prison parce que...voilà c'est...croyez-moi ces trois phrases là je me suis répété ça plein de fois, même des fois la nuit, des fois la journée, donc euh... Après le premier jour de la prison ça a été...ça a été particulier, ça a été...bizarrement je connais pas ma date précise de prison, enfin mon entrée, parce que je confonds un peu entre ma date d'arrestation et ma date d'incarcération... Et...vous êtes...je sais pas c'est impressionnant vous êtes...je sais pas comment vous expliquer, vous réalisez pas, franchement vous réalisez pas, vous découvrez un nouveau monde... Donc...moi je suis arrivé au greffe et y'avait une salle de fouille y'avait....je sais pas ***j'avais l'impression de voir des gens que j'avais jamais vus*** *dans ma vie, on va dire dans leur profil, et* ***j'entendais des manières de parler, des manières de regarder et...une manière de penser je sais pas c'est un monde*** *que... (...) Je me souviens même de la première fois que je suis rentré dans une cellule, quand le surveillant il a...je me souviens même de comment j'étais habillé je me souviens vraiment de...du nombre de détails de quand le surveillant il a fermé la porte derrière et que je voyais qu'à la porte bah y'avait pas de poignée pour...vous voyez ce que je veux dire ? pour ouvrir la porte, qu'il y avait des barreaux, après j'entendais les gens ils parlaient à la fenêtre...j'ai dit putain dans quel monde je suis quoi. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD1)

extérieure à laquelle les prisons appartiennent de fait ; *« mis à part que.... »* : avec l'évocation d'un système *« très institutionnalisé »*, où *« ils sont quand même pris en charge... voilà ils sont quand même dirigés »*, on sent que le poids de l'institution à l'intérieur des prisons génère de fait un mode de vie ainsi que des logiques qui diffèrent de la société extérieure. La polysémie du terme « microsociété » est alors clairement explicite dans la suite de l'entretien :

> *« Je te dis c'est une microsociété hein donc je le vois plus comme... voilà quand je rentre en détention je sais que je vais...* ***comme si j'allais dans un autre pays*** *quoi en fin de compte tu vois j'assimilerais ça un petit peu à aller dans un autre endroit quoi en fin de compte qui est particulier. Mais ouais c'est... parce que ça vit là-dedans! Voilà y'a de la vie, y'a des échanges, y'a... voilà y'a du dialogue y'a... y'a de la violence, y'a...* ***y'a tout ce qu'on a à l'extérieur*** *hein! Mais* ***ramené à une petite échelle****. Mais c'est tout ce qu'on peut voir à l'extérieur. »*[415]

La prison serait ainsi l'extérieur *« ramené à une petite échelle »*[416], mais en même temps l'entrée en détention pourrait se vivre comme l'entrée *« dans un autre pays »*[417]. Cette ambiguïté, cette difficulté de qualification de la prison et de la vie en détention, est particulièrement révélatrice de la complexité sociale qui se vit à l'intérieur des établissements pénitentiaires, et qui caractérise le *théâtre carcéral*.

« C'est la découverte d'un autre monde, y'a le monde de dehors, le monde de la prison, c'est deux choses différentes », explique un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil, précisant que *« la communication est différente, la manière dont se parlent les gens aussi »*, et qu'il est en fait *« beaucoup question de respect »*[418]. Ce qui semble faire de la prison un « autre monde » est donc surtout lié aux comportements des personnes, et à la manière d'entrer en relation avec les autres ; la prison serait donc surtout un monde où la *relation* s'appréhende et se vit différemment[419]. ◄

[415] EMC1.

[416] EMC1.

[417] EMC1.

[418] EMC23.

[419] Je reviendrai davantage sur les complexités de la *relation* en prison dans la suite de mon travail (Partie 2).

La structuration des espaces et l'architecture des lieux imposent également de fait les conditions des relations et des usages. Elles créent des possibilités et des impossibilités d'action et de déplacement, laissant de fait des espaces informels de communication comme par exemple les discussions aux fenêtres des cellules. La prison est ainsi *« une microsociété dont le territoire et la gouvernance sont façonnés, au moins en partie, par les configurations architecturales »*, comme l'expliquent F. Dieu et P. Mbanzoulou, puisque l'architecture *« détermine la prison sur un plan matériel et morphologique »* en fournissant *« à une communauté humaine de circonstance (...) un lieu tout à la fois d'enfermement et de discipline, d'hébergement et de restauration, de formation et de soins, de travail et d'occupations, d'accueil et de visites. »* [420]. Le rôle de l'architecte est une fois de plus à souligner puisque la réalisation de projets architecturaux se traduit par *« des murs qui, à leur tour, agissent sur la vie sociale en rendant possible ou en empêchant, en favorisant ou non certains usages »*[421]. Ainsi, la personne qui entre en prison se trouve devant de nouveaux codes de circulation qui contraignent et modèlent sa relation à l'espace et à l'environnement dans lequel elle évolue. Certains éléments matériels ont ainsi pour fonction d'organiser et de déterminer les espaces-temps de la prison qui sont *codés*, presque *ritualisés* : la présence d'une porte induit un temps d'attente, un portique de sécurité est placé de sorte qu'il soit automatiquement traversé par les personnes détenues à chaque lieu clé de la détention, etc. ; autant d'éléments qui participent à ce que j'appelle le *théâtre carcéral*.

De plus, la vie en détention est régie par un certain nombre de règles et de procédures, dictées par l'institution, et qui font que *« la prison a un fonctionnement quand même à part, c'est une société dans une société »*[422-423] ; c'est d'ailleurs en cela que la détention est, pour la personne détenue, une période de décalage avec un vécu à l'extérieur. La distribution du repas par exemple est un moment réglementé, codifié, temporalisé ; des horaires précis sont définis pour chaque « événement » de la vie en détention, pour chaque situation. Le « choc carcéral » se traduit ainsi par la confrontation des personnes détenues, tout comme des personnels de

---

[420] DIEU F., MBANZOULOU P. (dir.), « Présentation », *L'architecture carcérale. Des mots et des murs*, ENAP, Editions Privat, Toulouse, 2011, p.9-11.

[421] *Ibid*.

[422] ECD16.

[423] Je développerai ces règles et ces procédures dans la suite de mon travail en présentant plusieurs dispositifs ou sous-dispositifs internes aux établissements (Partie 1, Chapitre 2, III).

l'administration pénitentiaire d'ailleurs, à ces codes de la détention, à ces *conventions de jeu*, à ces réglementations de la vie dans cette « société », qui sont au cœur du *théâtre carcéral*.

Cependant, la prison est avant tout un monde réglé par des règles tacites de structuration des rapports entre les personnes, induites par la situation d'enfermement et par les fonctions mêmes de la prison. Par exemple, contrairement à la vie à l'extérieur, tout ce qui n'est pas explicitement autorisé en prison est de fait interdit. Dans le cas d'un établissement qui accueille des hommes et des femmes, les « mouvements » des uns et des autres sont structurés de façon à ce qu'ils ne puissent pas se croiser dans les zones communes. Ce sont autant d'exemples qui contredisent de fait la manière dont on vit dans la *société de dehors*. La *société de dedans* est par ailleurs marquée par l'inexistence, en France, de supermarché ou d'économat, où les personnes pourraient se rendre pour acheter ce dont elles ont besoin. Cette situation, somme toute banale à l'extérieur, est remplacée par un système de *cantines*, qui permet aux personnes de commander sur catalogue des ingrédients, des produits, des objets du quotidien[424]. Et ce constat est applicable à un grand nombre de situations quotidiennes, pour ne pas dire à toutes. D'ailleurs, ne serait-ce qu'au niveau du vocabulaire utilisé en détention, et des nombreuses abréviations notamment, il y a de quoi être désorienté lors des premiers moments passés en prison. Que l'on parle des *cantines*, du *mitard*, de *QD/QI*, de *CRI*, de *PCI/PIC/PCH*, de *CAP/TAP*, de *l'UCSA*, et de bien d'autres choses, le sentiment d'être immergé dans un « autre pays » dont on ne connaît pas encore le langage quotidien peut impressionner et amplifier l'expérience d'une perte de repères en tout point.

Les personnels de l'administration pénitentiaire, ainsi que tout intervenant ou visiteur d'ailleurs, doivent également se confronter et se ranger derrière ces codes internes, et les appliquer autant que faire se peut, et aussi vite que possible, dans leurs interactions à l'intérieur.

Je reviendrai sur d'autres éléments et *sous-dispositifs* qui fixent les règles de la vie en détention et du *jeu* carcéral dans la suite de mon travail, afin d'expliquer en quoi l'accumulation de tous ces dispositifs crée un environnement normé et contraignant qui

[424] Ce qui n'est par exemple pas le cas des « centres-types » espagnols, dans lesquels des économats sont implantés dans chaque module de vie.

« Enfin la pénitentiaire c'est une sorte de culture en fait, une culture pénitentiaire et je trouve que le médical ici il l'a pas. Les gens ici qui interviennent au service médical... c'est la toute première fois pour eux qu'ils sont confrontés à ça en fait. Et donc c'est des années des années... comment dire... d'échanges normalement entre la pénitentiaire et eux, comme vraiment c'est le début ils savent pas comment gérer... Moi je vois quand j'étais à Loos les services médicaux, donc c'était implanté depuis des années donc forcément les échanges se faisaient, à Arras c'est pareil, à Béthune c'est pareil... Partout les échanges se font pare que ça fait des années et donc ils ont su... comment dire... ils ont su à force savoir comment ça fonctionnait dans la pénit'. Tandis qu'ici ils savent pas comment ça fonctionne mais le problème c'est qu'on dirait que... ça fait quand même bien deux ans que c'est ouvert et on n'a pas l'impression qu'ils souhaitent savoir comment on fonctionne. Eux ils continuent avec leur petit fonctionnement lié au centre hospitalier de Lens et ils ont pas du tout envie de savoir comment on fonctionne et de changer leurs habitudes et de faire en sorte que ça s'améliore. »

Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC3)

génère de fait des nouvelles formes de sociabilité à l'intérieur, et donc *resocialise* les personnes selon des références et des repères différents de ceux de la *société de dehors*[425].

II.2.B. Une « culture pénitentiaire » ?

Du fait notamment de ma formation en relations interculturelles, je me suis intéressée à la question de la « culture pénitentiaire », dont de nombreuses personnes m'ont parlée durant ma recherche (surtout des membres de l'administration pénitentiaire). Que mettent les personnes derrière cette notion de « culture pénitentiaire » ?

Tout d'abord, une culture institutionnelle. L'administration pénitentiaire, très codée, impulse et intègre des logiques et des procédures structurellement fondées sur la nature des lieux prisons : la sécurité, qu'on pourrait presque voir issue au rang de valeur, sous-tend l'ensemble des dynamiques et des interactions qui se développent à l'intérieur des prisons. D'ailleurs, la référence à cette « culture pénitentiaire », est souvent faite pour marquer l'absence de cette « culture » dans les logiques d'autres institutions et intervenants à l'intérieur des établissements pénitentiaires. C'est notamment le cas pour les unités sanitaires, qui émanent de l'Hôpital et portent donc des logiques de soin, de santé, de prise en charge sanitaire des personnes. Dans les deux établissements principaux de ma recherche, à savoir le CD de Bapaume et le CP de Vendin-le-Vieil, les difficultés soulevées dans les rapports professionnels (et parfois personnels) entre les membres de l'administration pénitentiaire et les personnels soignants, sont en grande partie expliquées par cette méconnaissance ou par cette non-intégration de la « culture pénitentiaire » par ces personnes. ◄

L'existence d'une « culture pénitentiaire » semble donc surtout venir du fait que la prison est *« un système à lui entier »*[426], dont le fonctionnement répond à des codes et des logiques spécifiques. Ainsi, institutions au cœur de l'institution pénitentiaire, les unités sanitaires, le « médical » (mais également l'Education nationale par exemple), sont comme des « ambassades » institutionnelles qui importent et reproduisent leurs propres logiques dans les espaces qui leur sont dédiés à l'intérieur des murs des prisons. Cette cohabitation entre

[425] Partie 1, Chapitre 2, III et Partie 2.

[426] EMC2.

« Donc pour retravailler un petit peu sur les interactions forcément entre les différents intervenants, les différents participants au monde, parce que c'est un écosystème... enfin pas un écosystème, c'est un système à lui entier. (...) Et donc voilà y'a cette violence-là mais y'a également la violence institutionnelle... (...) y'a encore cette confrontation entre l'administration pénitentiaire, le soin enfin... c'est très très particulier. (...) Un dentiste. L'hôpital a l'obligation de mettre en place des permanences et puis ils n'arrivent pas à trouver de dentiste. Bah ils n'arrivent pas à trouver de dentiste parce que ils disent "bah de toute façon nous on a un service dentaire à l'hôpital mais du coup en ce moment on n'a pas de dentiste, donc on fait intervenir des stomato", parce que les stomato peuvent... OK. Par contre les stomato, ou les dentistes, parce qu'on est en train d'embaucher éventuellement un dentiste, mais on ne va pas non plus mettre dans sa fiche de poste que il doit intervenir à hauteur de une fois ou deux fois par mois à la prison dont dépend l'hôpital.. Enfin où est rattaché l'hôpital. Euh... Donc l'administration pénitentiaire va dire "bah si!", l'hôpital répondra "nous on ne peut pas parce que de toute façon on n'a pas le budget, on n'a pas l'argent, et les gens ne sont pas intéressés pour venir travailler en prison. L'administration pénitentiaire va dire "bah vous faîtes une survalorisation des actes et vous les proposez au spécialiste", en gros "vous faîtes un intéressement à la personne en le payant plus". Mais l'hôpital dit "moi je peux pas". L'administration pénitentiaire dit "bah nous il nous faut absolument un dentiste", mais au milieu y'a la personne détenue. La personne détenue qui est en train de se faire défoncer les dents et qui n'en peut plus. Voilà. Donc voilà ça c'est un exemple concret d'une difficulté relationnelle entre deux administrations. »

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

différentes institutions et leurs dynamiques peut alors prendre la forme d'une confrontation, voire d'un affrontement dans certaines situations, créant une certaine violence qui a des conséquences sur les personnes détenues mais aussi sur le fonctionnement des établissements dans certains cas : *« Les violences institutionnelles elles vont avoir des répercussions inévitables sur le bon comportement de la personne détenue et sur le bon fonctionnement aussi de l'unité, de l'ensemble.»*[427] ◄

Cette confrontation « culturelle », entre deux groupes dont les références ne sont pas forcément les mêmes, et donc ici « pénitentiaires », prend particulièrement forme lors de l'entrée d'intervenants complètement extérieurs à l'établissement pénitentiaire. Les difficultés soulevées alors par l'administration pénitentiaire tiennent du fait que les personnes venant de l'extérieur n'ont pas forcément conscience des contraintes inhérentes à une prison, puisqu'elles ne connaissent pas *a priori* le fonctionnement propre au système structurant l'intérieur :

> *« Donc ouais c'est important de développer les liens entre le dedans et le dehors, même si c'est pas toujours évident parce qu'on se rend compte que bah les intervenants ils ont pas... ils ont pas cette culture pénitentiaire, ils se rendent pas... enfin vous vous rendez pas forcément compte des contraintes qu'il y a pour nous donc ça peut avoir un côté parfois usant mais bon. »*[428]

Dans ce témoignage, la personne interrogée fait référence à quelques situations de tension que nous avons pu vivre, de part et d'autre, notamment lors du projet d'orchestre participatif réalisé au CD de Bapaume pendant trois semaines au mois de mai 2016[429]. Ce projet comprenait l'entrée quotidienne pendant trois semaines d'une dizaine d'intervenants extérieurs (musiciens pour la plupart). Si la logistique précédant la mise en place du projet a effectivement été lourde en termes d'entrée de matériel (surtout des instruments de musique et des pupitres) et d'organisation (planning, lieux du projet, identification et autorisation des différents intervenants, etc.), l'expérience a aussi été ponctuée de lourds processus d'entrée et de quelques « incidents » (vocabulaire de la direction du CD de Bapaume) pendant la

[427] EMC2.

[428] ECD9.

[429] J'emploie ici volontairement la première personne du pluriel puisque je faisais partie du groupe d'intervenants en question dans le projet d'orchestre participatif.

réalisation du projet. Ce ressenti a d'ailleurs été partagé à la fois par les intervenants et par les membres de l'administration (surtout de la direction dans cette situation précise).

La double page suivante présente les notes que j'avais prises juste après les deux principaux « incidents » :

Mardi 17 mai 2016, CD de Bapaume

Pendant la pause de l'après-midi, un groupe de détenus participant au projet va dans la « salle de musique », attenante à la salle polyvalente où se déroule le projet. Cette salle a une petite fenêtre, ils s'y rassemblent à plusieurs. Le gradé activités entre dans la salle de musique et trouve le groupe en train de fumer, ce qui déclenche un « incident ». Il les avertit que c'est la dernière fois et que s'ils recommencent ils seront exclus du projet. Marie-Pierre Lassus et moi-même sommes prises à part par lui : *« ici c'est une prison on n'est pas à l'université ou je ne sais où »*, dit-il. Il nous explique que c'est de notre responsabilité, et que c'était à nous de veiller à ce qu'une telle situation n'arrive pas. Il a un discours très dur qui contraste totalement avec son comportement habituel avec nous. Il nous dit que la directrice adjointe souhaite nous voir après la séance pour *« faire un point »*. Nous apprenons au même moment par le gradé que l'un des participants au projet (élève flûtiste) a été exclu du projet par lui-même après une « altercation » verbale entre eux suite à l' « incident » des cigarettes en salle de musique. C'est un coup dur pour nous. En sortant de cette séance, le désormais ex-participant est devant la porte, énervé contre le gardé ; il nous explique qu'il ne peut pas se *« laisser parler comme à un chien »,* que c'est *« la seule dignité »* qu'il lui reste *: « ouvrir ma gueule ».*

A la fin de cette journée, la directrice adjointe convoque l'ensemble des intervenants du projet (7 personnes aujourd'hui) pour revenir sur cet « incident ». Nous sommes invités à nous installer dans une salle de réunion (« salle de CAP ») au 1er étage de la partie administrative de l'établissement. La directrice du SPIP et le gradé activités sont également présents. Nous nous asseyons autour d'une grande table rectangulaire, la directrice de l'établissement se place en bout de table pour présider la réunion. Elle évoque un *« incident grave »* survenu aujourd'hui pour parler de l'épisode des cigarettes en salle de musique. Lorsque nous essayons d'expliquer que nous n'avons pas été attentifs, considérant aussi que les participants connaissent eux-mêmes les règles qui s'appliquent à ces lieux mieux que nous, il nous est reproché de ne pas avoir averti un agent de surveillance dès la découverte de la situation en cours dans la salle de musique. Une telle proposition ne nous semble pas envisageable, même si nous le taisons à ce moment-là ; il s'agirait pour nous de trahir la confiance instaurée entre les détenus-participants et nous. Il nous est rappelé par la directrice que nous ne sommes *« ni à l'université ni à la terrasse d'un café »* et que, même si nous ne connaissions pas les règles précises de la salle polyvalente, en tant que citoyens nous avions *« le devoir de faire respecter la loi en matière de tabac dans les lieux publics »*. En revanche, aucun point positif sur le projet n'est soulevé à ce moment-là. La DPIP tentera de défendre un peu notre positionnement mais se trouve elle-même apparemment dans une position délicate et sans pouvoir dans une telle situation. Nous sortons de cette réunion abattus. Certains d'entre nous ont manifesté, après la réunion, le sentiment d'avoir été traités comme des irresponsables, et parlés comme à des subordonnés qui n'ont pas fait respecter les règles de l'établissement.

Vendredi 20 mai 2016, CD de Bapaume

Nous arrivons à Bapaume pour l'orchestre participatif à 8h30 (comme presque tous les jours depuis le 9 mai). Nous patientons/attendons environ 40 minutes dans le couloir d'administration devant la 1ère grille d'entrée en détention. Le gradé activités est en retard et une fois de plus nous ne pouvons pas, selon la note de service en cours pour le projet, nous rendre à la salle polyvalente sans qu'il ne nous y accompagne. L'attente est longue, les réveils successifs tôt le matin font peser la fatigue sur les membres de l'orchestre qui interviennent pour beaucoup presque tous les jours. Une partie du groupe s'assoie par terre contre le mur pour continuer d'attendre que quelqu'un nous prenne en charge. Plusieurs membres du personnel de surveillance passent devant nous pour entrer en détention en nous lançant des « Bonjour ! » amicaux et même, pour certains, en faisant des blagues sur notre longue situation d'attente. Nous bavardons bien sûr, nous rions, palliant notre attente avec notre bonne humeur. Sort d'un bureau donnant sur le couloir où nous nous trouvons un membre du personnel en tenue qui nous somme de nous relever, qualifiant notre attitude d'*« inappropriée »* et de *« négligée »*. Son interpellation ressemble d'ailleurs plus à un ordre qu'à un échange avec nous. Nous nous relevons et continuons d'attendre jusqu'à l'arrivée du gradé activités. Nous pouvons enfin entrer en détention et commencer la journée d'orchestre.

Un peu plus tard dans la journée, la directrice adjointe vient en salle polyvalente et demande à s'entretenir avec Marie-Pierre et moi dans le petit couloir entre le sas et la salle polyvalente : elle nous parle d'un *« nouvel incident »* en mentionnant l'épisode du couloir de ce matin. Nous avons de nouveau le sentiment qu'elle nous pare comme si nous étions des irresponsables, *« ici ce n'est pas peace and love »,* dit-elle, en parlant de notre attitude qu'elle juge trop décontractée. Elle nous signifie sur un ton menaçant que si un nouvel « incident » venait à se produire le projet serait *« arrêté net »*. La violence de son discours et de son attitude (elle nous « gronde » encore une fois) nous laisse sans voix et excédées. Nous continuons la journée d'orchestre en essayant de ne pas faire peser cette tension entre la direction et nous sur le groupe et le déroulement du projet.

Ces quelques notes ayant été prises « à chaud » le jour-même de chaque « incident », je souhaite ici revenir sur l'analyse de ces deux situations. Je ne crois pas que nous ayons été, pour ces deux cas, dans une véritable confrontation « culturelle » qui émanerait de la non-intégration par le groupe d'intervenants des règles et des contraintes internes à l'établissement pénitentiaire ; mais nous étions en effet en présence de deux groupes aux positionnements et aux rôles bien différents à l'intérieur du CD de Bapaume.

L'intervention du groupe d'intervenants s'est faite dans l'enceinte de l'établissement, et donc dans un lieu où le règlement intérieur prédomine et s'applique à tous, intervenants compris. Cette situation était bien intégrée et acceptée par l'ensemble des intervenants : la direction de l'établissement est garante de l'autorité à l'intérieur des murs de la prison, et chaque intervenant doit faire en sorte de ne pas aller à l'encontre des règles fixées, mais au contraire de les suivre, et de ne provoquer ou de ne favoriser aucune situation qui pourrait mettre en péril la sécurité des personnes ou des lieux.

Le mot même d'« incident » concentre ici toute la complexité de cette situation et la mise en présence, dans un lieu institutionnellement normé et sécuritaire, de logiques et de positionnements de nature différente, générant possiblement une interprétation différente de l'importance de certains événements. Si le mot « incident » désigne d'abord un *« fait, événement de caractère secondaire, généralement fâcheux, qui survient au cours d'une action et peut en perturber le déroulement normal »*, il peut également être défini comme un *« événement sans importance excessive, mais qui peut entraîner des complications, des difficultés dans les relations internationales ou dans le domaine social ou politique »*[430]. Il semble que dans les cas qui m'intéressent ici, c'est cette différence de nuance qui a pu causer des problèmes de compréhension, de communication et d'attentes entre les deux parties (administration et intervenants). En effet, pour les intervenants de l'orchestre participatif, si les situations ont été perçues et vécues comme « fâcheuses » et les tensions qui en ont résulté non désirées, ils s'agissaient avant tout d'événements mineurs, sans conséquence grave. La vision et l'anticipation des possibles conséquences en détention étaient au contraire importantes et essentielles pour la direction de l'établissement, dont la fonction est d'éviter toute situation problématique et tout manquement au règlement, quel qu'il soit, à l'intérieur de la prison.

---

[430] « Incident » dans le dictionnaire Larousse en ligne : https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/incident/42245

De plus, dans le cas du second « incident », il s'agissait aussi de soutenir les personnels de surveillance qui sont compétents et ont autorité dans l'enceinte de la prison, et de mettre en avant leur expertise dans une situation alors perçue comme inacceptable dans un établissement institutionnel de sécurité et d'application de la Justice. L'autorité, la discipline, la crédibilité de son pouvoir aussi et de sa compétence à faire respecter les règles, étaient en jeu pour la direction de l'établissement. Il était dans son rôle et dans ses fonctions de « marquer le coup » et de ne rien laisser passer. Les possibles conséquences de ces « incidents » dans la détention en termes d'ordre, de discipline et de respect du règlement intérieur étaient alors pour elle évidentes. Du côté des intervenants, cette évidence était bien moins présente. Sans vision sécuritaire ni disciplinaire des possibles effets d'un « laisser-faire » (dans ce cas laisser fumer, ou en tout cas ne pas faire remonter la situation en cours aux personnels de surveillance), les intervenants ont pu ne pas comprendre les proportions que de tels « incidents » ont pu prendre dans la prison, et dans les relations avec la direction. Pourtant, si ces logiques ont été expliquées aux intervenants par la direction *a posteriori*, et comprises par eux, ce qui semble avoir marqué une rupture « culturelle », logique, entre les deux parties est le fait qu'il ait été reproché aux intervenants de ne pas avoir eu le réflexe de faire remonter l'« incident » des cigarettes à un personnel de surveillance.

On voit ici toute la complexité d'un environnement et d'une institution englobante, qui tend immédiatement à étendre ses propres logiques de surveillance à l'ensemble des personnes qui interviennent en son sein. Or, pour les intervenants, il était essentiel de tisser des relations de confiance et d'horizontalité avec les personnes détenues participant au projet, relations qui sont donc de fait d'une toute autre nature que celles qui existent entre l'administration pénitentiaire et les personnes détenues qu'elle garde et surveille, et sur qui elle a autorité et donc ascendance dans les faits ; des relations qui ne pouvaient être mises en danger et détruites par une collaboration à la surveillance des personnes détenues et à la remontée d'un « incident » perçu par les intervenants comme mineur et sans réelle gravité[431].

Ces deux exemples montrent par ailleurs la remise en question des logiques éminemment sécuritaires et disciplinaires de la prison par l'entrée de personnes extérieures à son système. La mise en concurrence, en contradiction même, de ces logiques par celles

[431] Je reviendrai sur les relations entre membres de l'administration pénitentiaire et personnes détenues dans la suite de mon travail (Partie 2 : Chapitre 1, I.2 ; Chapitre 2, I.1 ; Chapitre 3, II).

d'intervenants extérieurs a été soulignée à maintes reprises dans les situations présentées ci-avant ; l'administration a en effet renvoyé plusieurs fois les intervenants face à leurs références extérieures, qui n'ont pas lieu d'exister en détention : *« ici ce n'est pas peace and love », « ici c'est une prison on n'est pas à l'université ou je ne sais où »*[432].

De telles situations de tensions et de « rappel à l'ordre » d'intervenants extérieur en prison, montrent d'ailleurs certaines questions structurelles et symboliques que peuvent poser les différentes interventions, et notamment artistiques, en prison. Dans le cas du projet d'orchestre participatif, il s'agissait en effet d'un partenariat, d'une collaboration entre l'administration pénitentiaire et le groupe d'intervenants (portés par l'université Lille 3), et non d'une prestation ni d'une relation de sous-traitance ou de contrat de service. Pourtant, malgré ce principe d'horizontalité et de partenariat, la nature du lieu et la force institutionnelle du système tendent à insinuer constamment un pouvoir, une autorité de l'institution sur les intervenants, dont l'action peut être interrompue en cas de manquement aux logiques sécuritaires ; des intervenants qui sont finalement en quelque sorte eux aussi sous surveillance dès leur entrée en prison[433].

L'idée d'une « culture pénitentiaire » serait donc intimement liée à l'intégration des contraintes et de la *valeur* sécurité qui sous-tendent l'ensemble du dispositif carcéral. Cette logique sécuritaire exacerbée, hors du commun pour la plupart des personnes qui ne connaissent pas la prison et qui y entrent, est l'une des raisons de l'existence d'un sentiment de confrontation à une nouvelle *culture*, à un nouveau *monde* dès l'entrée en prison, dont les principes sont en décalage avec ceux de la vie extérieure.

Ces notions de « culture », de « société » ou de « microsociété » sont en fait assez courantes quand on parle des prisons ou qu'on les étudie. Il faut d'ailleurs distinguer deux types de « cultures » : la « culture pénitentiaire », du registre de l'institution, et la « culture carcérale », qui tend davantage à définir les comportements des personnes détenues entre elles et à l'égard de l'institution ainsi que les modifications ou adaptations de comportement voire de personnalité que génèrerait l'enfermement. Néanmoins, ces deux types de « cultures » sont

[432] Propos de la direction pendant le second « incident ».

[433] Je reviendrai davantage sur ce que l'intervention artistique *provoque* en prison dans la suite de mon travail (Partie 3).

intrinsèquement liés puisque la première génère en quelque sorte la seconde, à la fois par l'environnement spatio-temporel dans lequel elle s'établit, par l'imposition de règles de vie internes et par les relations de surveillance et de contrôle qu'elle impose entre elle (via ses représentants) et les personnes incarcérées[434].

Directement influencées par le concept d'Erving Goffmann d'*institution totale*, ces notions renvoient au fait que la prison englobe *« des univers caractérisés par l'inexistence des barrières qui séparent normalement les diverses sphères de vie (résidence, travail, loisirs) de l'individu. Les différentes activités y sont, au contraire, soumises à une gestion et à une autorité communes, et leurs coparticipants en sont les mêmes, d'où le qualificatif de «total» »*[435]. L'adjectif « total » utilisé par Goffman (et traduit parfois par « totalitaire »), tend à mettre en avant le contraste manifeste qui existe entre l'organisation interne aux prisons et le découpage de la *société de dehors* dans laquelle les espaces et les temps consacrés à des activités spécifiques sont distincts et *« délimitent des domaines relativement dissociés de relations et d'appartenances sociales et qui définissent également différentes identités »*[436].

Pourtant, malgré un contexte englobant (« total ») et une définition des interactions sociales et des dynamiques quotidiennes spécifiques au lieu d'enfermement, la prison reste un environnement de vie *temporaire*, et cette temporalité relative est essentielle. C'est d'ailleurs ce qui ressort de nombreuses paroles recueillies : la vie en détention est vécue comme une parenthèse dans le parcours de vie, un temps comme suspendu et spatialement défini et dont on accepte qu'il dépende de logiques de natures différentes de celles connues avant et qui seront connues après. Ainsi, *« les domaines de vie recréés dans la prison n'annulent ni ne remplacent ceux de l'extérieur, qui restent la référence pour les détenus »*[437]. Autrement dit, il ne faut une fois de plus pas oublier que *« le prochain qui arrive dedans il arrive de*

---

[434] C'est d'ailleurs ce que je développerai dans la suite de mon travail (Partie 1, Chapitre 2, III et Partie 2, Chapitre 2, I).

[435] CUNHA M., « Sociabilité, « société », « culture » carcérales », *Terrain* [En ligne], 24, mars 1995. Disponible sur : http://journals.openedition.org/terrain/3122, p.1-2. Elle se réfère ici directement à GOFFMAN, E., *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Editions de Minuit, 1968, p.41: *« Un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées ».*

[436] *Ibid*.

[437] *Ibid*.

« Alors celui qui reste isolé dans la cellule soit parce qu'il est de nature un petit peu solitaire, soit malheureusement son affaire a été médiatisée et il craint sur lui, souvent les affaires sur enfant ou des affaires vraiment pas recommandables quoi comme tout le monde l'entend.... Ou soit que par précaution: je reste dans ma cellule comme ça j'aurai pas de problème. Et d'autres qui sont très sociables parce qu'ils ont grandi dans des cités, ils ont toujours hurlé par les fenêtres, ils ont plein de copains, ils ont envie de reproduire ça chez eux, et ils arrivent! Parce que dans les cours de promenades, peut-être pas dans les maisons centrales mais les maisons d'arrêt on le voit, c'est la cité qui est.... déportée vers la cour de promenade. »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

dehors»[438]. Et j'ajouterai qu'il arrive dedans *pour un temps*. D'ailleurs, ces notions temporelles de *parenthèse* s'allient directement à l'idée d'une fragmentation de l'espace, délimitant deux mondes, celui de *dehors* et celui de *dedans*. Manuela Cunha explique d'ailleurs que *« ces deux dimensions [spatiale et temporelle] se confondent, et à « extérieur » correspond aussi «antérieur» »*[439].

De plus, selon les parcours de vie des personnes détenues, et les références, les codes, les environnements dans lesquels ils évoluaient à l'extérieur et avant leur incarcération, il semble que la prison soit plus ou moins vécue comme une autre *culture*, un autre monde, et l'adaptation à ce nouvel environnement est plus ou moins rapide. ◄

Contrairement à ce qui est exposé dans le témoignage ci-contre, d'autres personnes détenues ont le sentiment profond, en entrant en prison, d'être comme *déracinées* de leur pays d'origine ; c'est ce qu'explique un homme détenu au CD de Bapaume pendant une séance du projet réalisé avec le musée de Cambrai : *« c'est rassurant de voir que des gens viennent de l'extérieur... C'est comme si on retrouvait un peu nos racines, alors qu'on est ici, par la nature même du lieu, déracinés »*[440-441].

Le concept de *prizonization* est parfois utilisé pour désigner l'assimilation des cultures carcérale et pénitentiaire dans des termes similaires à ceux de la plupart des processus d'acculturation, *« établissant donc un rapport de proportion inverse entre l'adaptation au milieu carcéral et la réadaptation au milieu extérieur »*, comme le rappelle Manuela Cunha[442]. Cependant, il est important de relativiser cette théorie de la *prizonization*, puisque *« le système socioculturel issu d'une réaction à la prison serait en fait tributaire de valeurs externes, prépénales, et ne résulterait pas seulement de conditions inhérentes à la réclusion »*[443]. Ainsi, *« le style de vie antérieur est un facteur fondamental pour comprendre*

---

[438] EMC4.

[439] CUNHA M., *Op cit*., p.2.

[440] Je reviendrai davantage sur l'importance de l'intervention de personnes extérieures à la prison dans la suite de mon travail (Partie 3).

[441] Je reviendrai dans la suite de mon travail sur les éléments et les stratégies de comportement permettant de s'adapter à la vie en détention et aux codes de conduite tacites mais essentiels qui existent notamment entre personnes détenues et qui structurent une grande partie des relations sociales en prison (Partie 2, Chapitre 2, II).

[442] CUNHA M., *Op. cit.*, p.2.

[443] *Ibid*. Cunha se réfère ici elle-même à CRESSEY, D., *The Prison. Studies in Institutional Organization and Change*, New York Social Research Council, 1961.

la « microsociété » carcérale, et le comportement des détenus serait un reflet ou une coalescence de diverses sous-cultures extérieures et antérieures à celle-ci »[444].

La prison serait donc par nature, en concentrant à l'intérieur d'un lieu clos et pour un temps des personnalités et des trajectoires de vie diverses, un lieu interculturel, dans le sens d'une confrontation et d'une multiplication de valeurs et de références, de logiques voire d'idéologies divergentes. Comme Tariq Ragi le rappelle, *« le découpage du mot interculturel en ses deux composantes « inter » et « culturel » témoigne indubitablement de l'existence d'au moins deux cultures à l'intérieur d'un seul et même espace », « et « inter » suggère l'idée d'une interaction, d'une interrelation, d'une communication entre les cultures »*[445]. Il semble ainsi qu'on ne soit en prison ni jamais tout à fait dans une *culture du dedans*, ni jamais tout à fait une *culture du dehors*, mais bien en présence d'une cohabitation et d'un co-développement des deux, qui coexistent en parallèle l'une de l'autre tout en se joignant et s'interrogeant dans chaque individu ; cette interculturalité se joue alors dans chaque relation, dans chaque situation. Cette dimension interculturelle appliquée à la prison relève davantage, comme je l'ai montré précédemment, de *logiques* différentes que de *cultures* à proprement parler ; elle participe néanmoins indubitablement à la complexité du dispositif carcéral.

Ainsi, si on ne peut pas véritablement définir le dispositif carcéral comme un *dispositif culturel* ou *acculturant*, il est cependant essentiel de comprendre que l'imbrication scénographique des nombreux éléments qui le composent (à la fois architecturaux, matériels, réglementaires, idéologiques et symboliques) conditionne l'expérience carcérale dans une forme prononcée de sortie du *commun* et surtout d'entrée dans un autre monde.

---

[444] *Ibid*.

[445] RAGI T., « L'interculturel en question », *in Agora débats/jeunesses*, [En ligne], 23, 2001, *Faire couple*, p. 4-10. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/agora_1268-5666_2001_num_23_1_1812 ,p.7.

III. LES REGLES DU JEU CARCERAL : PREFIGURATION DES LOGIQUES DE *RÔLES* AUTOUR DE L'OBJECTIF DE « REINSERTION »

Comme expliqué en introduction de cette partie[446], j'utilise le concept de *théâtre carcéral* afin de saisir comment le sens de la peine se joue et se manifeste dans chaque interaction en prison, instituant des logiques d'adaptation et de soumission des personnes à des pratiques et des exigences sociales différentes de celles de la vie extérieure. Parler de la prison comme d'une accumulation de dispositifs et des effets de ces dispositifs sur les personnes (le *théâtre carcéral*) est un moyen pour moi de décomposer et d'analyser les différentes pièces, trames et procédés (*dispositifs* ou *sous-dispositifs*) –discursifs, idéologiques, architecturaux, relationnels, etc.– qui imprègnent finalement le mécanisme des prisons et donc, *a fortiori*, les expériences carcérales des personnes (*acteurs*). A terme, il s'agit de comprendre en quoi les expériences carcérales qui m'ont été données de voir, de vivre et d'écouter, ne préparent pas à un retour au *commun* (la « réinsertion ») une fois la peine de prison terminée.

Quelles sont les principales *trames* ou dispositifs qui organisent les relations qui se jouent et s'imbriquent en prison ? En quoi ces dispositifs émanent-ils directement des différents objectifs qui incombent à la prison et, principalement, de l'objectif de « réinsertion » ? Comment ces dispositifs préfigurent-ils les *rôles* du *théâtre carcéral* en instituant des logiques de *monstration* pour les personnes détenues ?

J'ai déjà développé précédemment certains dispositifs qui forment directement et intrinsèquement le *théâtre carcéral* : la logique de relégation des établissements loin des centres villes et le rôle de l'architecture dans le principe d'exclusion (Partie 1, Chapitre 1.I) ; les principes et les discours qui innervent le sens de la peine de prison (Partie 1, Chapitre 1, II) ; l'architecture contraignante des établissements, l'organisation interne des lieux de ma recherche et les questions qu'elles posent au quotidien (Partie 1, Chapitre 1, III) ; les étapes de *mise en conditions* ou de formation qui précèdent ou accompagnent la première entrée en prison (Partie 1, Chapitre 2, I) ; les règles de fonctionnement qui sous-tendent la prison et en font un monde codé (Partie 1, Chapitre 2, II). L'ensemble de ces dispositifs déjà présentés dérive des fonctions principales qu'on attribue aux prisons, à savoir d'une part la sanction et la sécurité et, d'autre part, la « réinsertion ». Je souhaite ici présenter d'autres dispositifs (ou

[446] *Cf.* Partie 1, Chapitre 0.

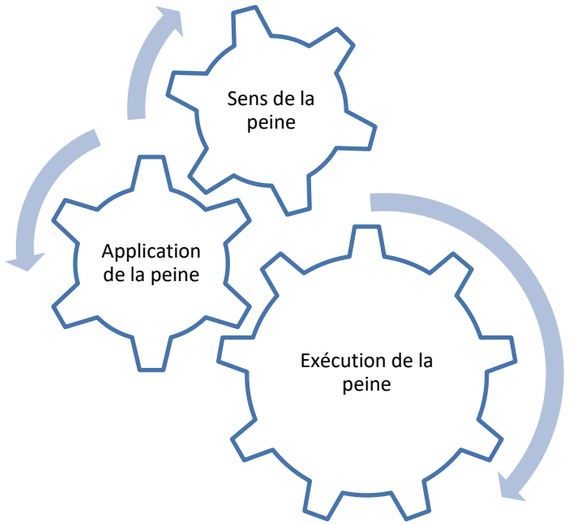

Schéma 1 : Des dispositifs cumulatifs, corrélatifs et simultanés

sous-dispositifs) qui composent le *théâtre carcéral* et l'alimentent, en m'intéressant de plus près à ceux qui sont directement en lien avec l'objectif de « réinsertion » attribué à la prison. Il s'agira de comprendre les *règles du jeu* que ces dispositifs instituent en prison et qui configurent l'ensemble de l'expérience carcérale des personnes détenues autour d'une logique de *monstration*.

Je m'attacherai ainsi à présenter trois dispositifs (ou sous-dispositifs) qui permettent de saisir comment se forgent et s'articulent les logiques de *rôles* pour les acteurs principaux du *théâtre carcéral* (les personnes détenues et les membres de l'administration pénitentiaire). Ces trois dispositifs sont schématiquement les suivants :

- le sens de la peine, qui constitue la trame de fond du *théâtre carcéral*, sa matrice : quelles sont les principales entités qui entrent en ligne de compte quand on parle de la peine de prison ? quelles sont les attentes et les objectifs de chacune par rapport à la peine ? ;

- le dispositif d'application de la peine et ses mécanismes : quelles sont les relations entre Justice et prison pendant la peine ? en quoi préfigurent-elles des *rôles* autour de la question centrale de la « réinsertion » ? ;

- l'application de ces dispositifs et la diffusion de leurs logiques à l'intérieur des établissements à travers le « parcours d'exécution des peines » (PEP), qui innerve l'ensemble du quotidien et des interactions en prison.

Ces trois dispositifs sont entre eux cumulatifs, corrélatifs et simultanés. ◄ Leur présentation n'a pas prétention à développer de manière exhaustive ni chronologique l'ensemble des éléments qui construisent le *théâtre carcéral*, mais à en donner des clefs de lecture. Décomposer ces dispositifs permet de dégager schématiquement des logiques et des dynamiques qui façonnent l'expérience carcérale et donc la peine de prison ; il s'agit d'en saisir les enjeux, les effets et les conséquences en termes de configuration, de modélisation et de conditionnement des interactions et des relations sociales en prison, afin de questionner régulièrement la question de la « réinsertion », et donc du retour au *commun*. Comment ces dispositifs, qui s'articulent autour de la question de la « réinsertion », complexifient en fait cette même « réinsertion » entendue comme un retour au *commun* ? Une fois ces dispositifs présentés, je pourrai m'attacher plus précisément à analyser les différents *rôles* et acteurs du *théâtre carcéral*, les relations qui se jouent entre eux *intramuros* et les conséquences de ces dernières dans une perspective *extra-muros* de sortie de prison[447].

[447] Partie 2.

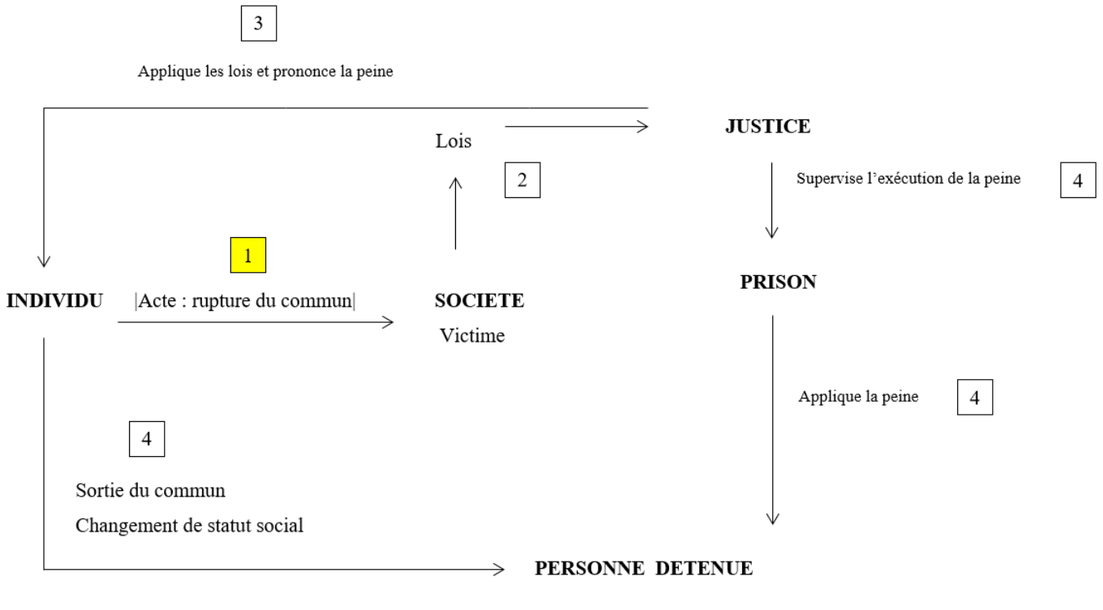

Schéma 2 : Le sens de la peine (1/2)

III.1. Le sens de la peine et les mécanismes de son application

III.1.A. Le sens de la peine : trame de fond du *théâtre carcéral*

S'interroger sur le sens de la peine, et donc sur la prison, c'est en fait s'interroger sur la relation entre la société et les individus qui lui ont « failli » en posant un ou plusieurs actes contraires aux lois, et donc au contrat social qui lie les individus d'une même société entre eux ; si l'acte délictuel ou criminel est en général commis sur une victime, elle entache et touche en fait l'ensemble de la société, la Justice étant rendue par l'Etat à partir de lois votées dans un système démocratique. Le sens de la peine a donc directement à voir avec la relation entre la société et la personne condamnée, relation rompue et trahie en quelque sorte par l'acte commis. S'interroger sur le sens de la peine et sur les enjeux des prisons, c'est donc finalement s'interroger sur le *commun* d'une société, sur la participation de tous à la construction des éléments qui font tenir une communauté de personnes ensemble. L'une des réponses à cette rupture, à cet acte hors la loi, est la peine de prison, entérinée par une décision de Justice. ◄

Le schéma ci-contre est fatalement réducteur et loin d'être exhaustif. Par exemple, j'ai déjà expliqué précédemment que la sortie du *commun* est un ensemble de processus qui accompagnent l'incarcération mais qui peuvent également intervenir pour l'individu bien avant qu'il ne commette un acte de rupture (*désaffiliation*, *désinsertion*, *disqualification sociale*)[448]. De même, la manière dont est rendue la Justice et les formes de l'application de la peine peuvent évoluer au gré des orientations politiques qui dirigent le pays. Cependant, ce schéma permet de revenir simplement à cette relation fondamentale société-individu comme étant la trame de fond du *théâtre carcéral*, autrement dit le premier dispositif moral et idéologique qui induit les enjeux et les formes de l'application de la peine de prison, et donc de l'expérience carcérale, en préfigurant, pour chacun, des fonctions et des *rôles* autour du sens de la peine.

[448] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, IV.

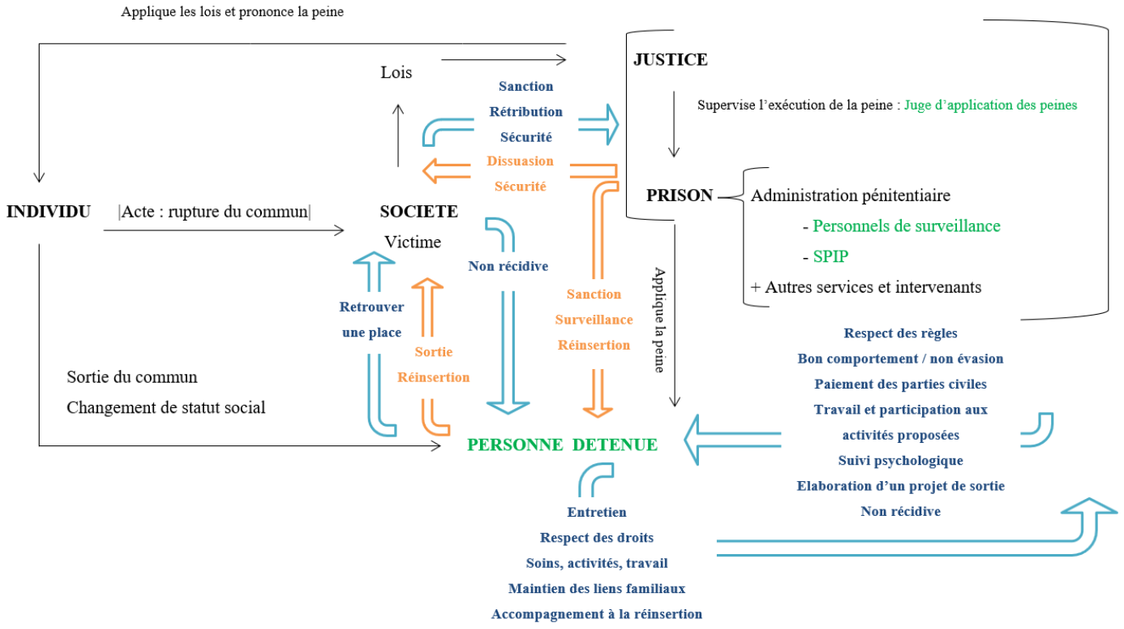

Schéma 3 : Le sens de la peine (2/2) : trame de fond du *théâtre carcéral*

Légende : Attentes Objectifs ou fonctions

Préfiguration des acteurs principaux du *théâtre carcéral*

Les injonctions paradoxales qui imprègnent le sens de la peine et les principes de la peine de privation de liberté s'imbriquent autour d'un ensemble d'attentes entre les principales entités présentées ci-avant : la société, le couple Justice-prison et la personne détenue ; et ces attentes dessinent et impliquent des objectifs pour chacune de ces entités, comme le synthétise le schéma ci-contre ◄ :

- la société attend de la Justice, et par extension de l'administration pénitentiaire, sanction de l'individu, rétribution pour l'acte commis et sécurité pour elle-même et le reste de ses membres. En réponse, le principal objectif du couple Justice-prison pour la société est de dissuader les individus de commettre un acte qui va à l'encontre des lois et d'assurer la sécurité de la société en prononçant et en appliquant une peine d'enfermement sur la personne condamnée ;

- la Justice et la prison ont pour objectif commun pour la personne détenue de sanctionner son acte, de la surveiller tout au long du temps de sa peine et de l'accompagner à terme vers un processus de « réinsertion ». Cet objectif induit un certain nombre d'attentes de la part de la Justice et de l'administration pénitentiaire envers la personne détenue, notamment : respect des règles, bon comportement et non évasion, paiement des parties civiles le cas échéant, travail et participation aux activités proposées en détention, suivi psychologique, élaboration d'un projet de sortie, non récidive à la sortie de prison ;

- l'objectif pour la personne détenue est alors principalement de sortir de prison et de se « réinsérer », autrement dit de retrouver une place dans la société ; la personne attend alors de la société qu'elle accepte son retour et de lui refaire une place après l'exécution de sa peine. Pour envisager sa sortie et répondre à l'attente principale de la société envers elle, qu'est la non-récidive, la personne détenue attend elle-même de l'administration pénitentiaire et, en parallèle, de la Justice : entretien, respect des droits, soins, activités, travail, possibilité de maintenir des liens avec sa famille et ses proches, et surtout accompagnement à la « réinsertion ».

Cet ensemble d'attentes et d'objectifs forment ce que j'appelle la *trame* de fond du *théâtre carcéral*, autrement dit la matrice à partir de laquelle interagissent un certain nombre d'acteurs, dont les fonctions et les comportements doivent « coller » avec les objectifs et les attentes soulignés ici, principalement :

- le juge d'application des peines, chargé de superviser l'exécution de la peine ;

- l'établissement pénitentiaire, en charge de l'application de la peine de privation de liberté, avec pour principaux acteurs en détention les personnels de surveillance et les membres du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (ainsi que la direction de l'établissement dans une autre mesure) ;

- la personne détenue, dont il est globalement attendu qu'elle se montre « réinsérable ». La logique de *monstration* précédemment évoquée apparaît déjà ici comme centrale dans l'expérience carcérale.

La suite de mon travail tendra à préciser cette trame de fond, en présentant d'autres dispositifs qui la complètent et en explicitant les systèmes à partir desquels les principaux acteurs du *théâtre carcéral* interagissent. De plus, il convient de noter l'absence dans ce schéma d'indications quant aux objectifs de la société pour la personne détenue, puisque ces objectifs sont fondamentalement et théoriquement les mêmes que ceux portés par la Justice et la prison, instances dont les textes officiels émanent de la société dans un système démocratique. Enfin, les attentes entre société et personne détenue sont ici très succinctement présentées puisqu'elles sont en fait développées en filigrane tout au long de ce travail et, pour certaines, déjà développées précédemment[449].

[449] Notamment dans le questionnement de ce qui est entendu par les termes « insertion » et « réinsertion » et dans les éléments développés autour de la notion de *disqualification sociale* (*Cf.* Partie 1, Chapitre 1, IV).

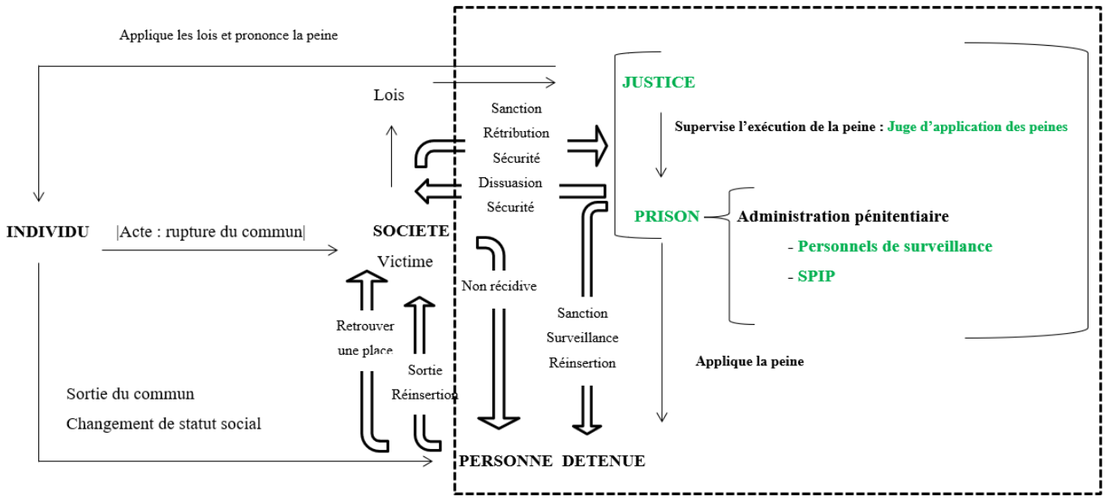

Schéma 4 : L'application de la peine (1/2) : zoom sur les relations entre Justice et Administration Pénitentiaire

III.1.B. La Justice en prison : pouvoirs décisionnels autour de l'application de la peine

Afin de poursuivre l'analyse des dispositifs qui forment et organisent le *théâtre carcéral*, il convient de s'intéresser de plus près au couple Justice-prison présenté ci-avant et à leurs relations autour de l'application de la peine à la personne détenue. Le développement suivant s'intègre donc entièrement aux schémas présentés précédemment puisqu'il en découle autant qu'il les complète. ◄ L'organisation des mécanismes décisionnels de l'application de la peine vient en effet préciser les fonctions et *rôles* des principaux acteurs du *théâtre carcéral.*

En France, la prison n'est pas seulement le lieu d'exécution d'une peine de Justice, mais elle est de fait rattachée au ministère de la Justice ; l'administration pénitentiaire agit sur mandat de ce ministère. Il est donc logique que pénitentiaire et judiciaire soient intimement liés dans le quotidien des établissements. D'ailleurs, la plupart des personnes interrogées sur les fonctions des prisons et leur fonctionnement ont souligné la responsabilité des magistrats dans le prononcé mais surtout dans le déroulement des peines de prison[450]. En rappelant presque systématiquement l'importance du rôle décisionnel du juge d'application des peines (JAP), elles ont insisté sur les enjeux en termes notamment de « réinsertion » qui se dessinent derrière chacune des décisions du JAP tout au long du temps de la peine (et donc, en ce qui concerne cette recherche, de l'incarcération). Présenter la figure du juge d'application des peines ainsi que les dispositifs institutionnels qui ponctuent la peine de prison permet de préciser les rôles de chaque acteur du *théâtre carcéral* au regard des principes de la peine, des rouages de son application et, surtout, de son objectif de « réinsertion ». Autant d'éléments qui constituent des sous-dispositifs du *théâtre carcéral* et autour desquels se tissent un certain nombre d'interactions et de logiques relationnelles.

Le Ministère de la Justice présente les juges d'application des peines comme étant ceux qui *« décident de la manière dont une peine privative ou restrictive de liberté est exécutée. Ils décident d'éventuelles réductions de peine, orientent et contrôlent le parcours de peine des personnes condamnées. »*[451] Le rôle des juges d'application des peines (JAP) est donc central en prison, puisqu'ils sont les seuls à détenir le pouvoir décisionnel concernant

[450] Voir ANNEXE 19 : Prison et Justice.

[451] Site internet du Ministère de la Justice : http://www.justice.gouv.fr/organisation-de-la-justice-10031/lordre-judiciaire-10033/juridictions-de-lapplication-des-peines-24619.html (Consulté le 15 juin 2018).

« La détention, pour finir, c'est par étapes, voilà. Mandat de dépôt, après vous êtes condamné, après vous avez la période de conditionnelle, après vous avez les permissions, après vous arrivez en fin de peine... Croyez-moi hein vous pouvez faire 6 ans de prison et bah vous allez avoir plusieurs états d'esprit différents, voilà. C'est aussi simple que ça. C'est pas par rapport au temps que vous faites hein, c'est par rapport à l'étape de votre peine.»

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD1)

l'application judiciaire de la peine de privation de liberté en supervisant et en contrôlant son déroulement. Les JAP ne font pas partie des *acteurs principaux* à l'intérieur de la détention, au sens où ils ne sont, pour une grande partie d'entre eux, que très peu présents physiquement dans le quotidien carcéral et donc dans les interactions qu'il m'intéresse de comprendre ici[452] ; ils sont néanmoins des acteurs essentiels dans les dispositifs d'application de la peine, et donc autour des étapes de cette peine en termes de « dossier », d'échéances et de décisions concernant son déroulement. ◄ Permissions de sortir, remises de peine supplémentaires (RPS), demandes de liberté conditionnelle ou d'aménagement de peine, etc., les juges d'application des peines sont en somme ceux et celles qui décident de l'avenir des personnes détenues et qui viennent ponctuer le travail réalisé en détention par les équipes du SPIP, mais aussi par l'ensemble des acteurs de la détention.

En tant qu'institution d'application des peines de privation de liberté, la prison est régie par un certain nombre de procédures, de commissions, de réseaux décisionnels. Les commissions d'application des peines (CAP) font partie des échéances importantes qui rythment la vie de la détention, et ce pour une grande partie des acteurs *intramuros*. Elles prennent la forme de réunions régulières entre acteurs pénitentiaires et judiciaires dont l'objet est de statuer sur des éléments essentiels de la peine pour les personnes détenues : retrait de crédits de remise de peine (suite à un indicent survenu en détention par exemple), octroi ou non de remises de peine supplémentaires (RPS), décision concernant les demandes de permissions de sortir. Pour les personnes détenues, les CAP sont des moments aussi redoutés qu'attendus, puisqu'elles marquent l'étude de leur dossier ou d'une demande de leur part au juge d'application des peines[453].

---

[452] *« Ça dépend beaucoup encore une fois des personnes quoi et de la façon dont eux envisagent leur métier. Vous avez par exemple les magistrats d'avant qui faisaient des audiences en détention, c'est-à-dire que les personnes détenues pouvaient solliciter la juge pour une audience pour faire le point sur leur situation ou pour s'expliquer de quelque chose de particulier, par exemple je sais pas ils ont rentré des stups à l'issue d'une perm...ils veulent s'expliquer avec la juge.... Donc elle faisait des audiences en détention et justement la nouvelle juge quand elle est arrivée la première chose qu'elle m'a dit c'est voilà "moi je vois pas forcément mon métier comme ça et pour moi ma place elle est pas en détention, c'est plutôt votre place", enfin voilà ça dépend vraiment... Et là-dessus ils ont pas de consignes particulières, c'est vraiment la façon dont ils envisagent leur métier quoi. »* (ECD12).

[453] Même si certaines décisions clés, concernant les aménagements de peine par exemple, ne sont pas prises lors de ces commissions mais par le tribunal d'application des peines (après un débat contradictoire).

Chaque commission d'application des peines est présidée par un juge d'application des peines (JAP) accompagné par un procureur ; ils se réunissent autour d'une table avec différents acteurs de la détention : un membre de la direction de l'établissement, un officier ou gradé en charge de chaque bâtiment ou bien le chef de détention, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) en charge des différents dossiers qui vont être étudiés durant la séance, et enfin un ou une secrétaire ainsi qu'un membre du greffe qui prennent note des différentes décisions prises pendant la séance afin d'en rendre ensuite officiellement compte aux personnes détenues concernées. Avant le déroulement de la CAP, différents acteurs de la pénitentiaire (personnels de surveillance, CPIP, chef de détention, chef d'établissement, etc.) communiquent leur avis et commentaires au JAP concernant les dossiers et demandes qui seront évalués pendant la commission (via le logiciel APPI)[454].

Il est important de noter que les commissions d'application des peines, et donc les décisions qu'elles tendent à prononcer, s'établissent sans la présence des personnes détenues concernées. Ces dernières n'ont donc pas directement la possibilité de prendre part aux décisions qui les concernent, ni de manière consultative ou explicative sur leurs différentes demandes, ni dans une logique de défense de leur requête. Leur voix est néanmoins indirectement portée par les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) qui sont en charge de leur dossier et sont donc compétents pour présenter les démarches des personnes dont ils administrent le suivi, ainsi que leurs demandes auprès du juge d'application des peines ; les CPIP tentent pour cela de recevoir régulièrement les personnes détenues suivies en audience afin de faire un point sur leur situation. De même, les autres représentants de la détention présents au cours des CAP (chefs de bâtiment ou membre de la direction par exemple) peuvent apporter des précisions au dossier étudié par le JAP. Cependant, l'absence des personnes détenues directement concernées par ces commissions souligne et interroge le sens de la peine : il est attendu que la personne détenue soit la principale actrice de sa peine et de sa « réinsertion »[455], pourtant sa présence n'est pas prévue dans des moments clés concernant le déroulement et l'application de sa peine, comme c'est le cas des CAP.

---

[454] Je présenterai ultérieurement d'autres dispositifs internes aux établissements (comme les commissions pluridisciplinaires uniques - CPU) qui permettent aux différents acteurs pénitentiaires d'échanger sur les situations et les comportements des personnes détenues (Partie 1, Chapitre 2, III.2).

[455] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, II.

Les commissions d'application des peines (CAP) sont des moments particulièrement intéressants pour le chercheur qui tente de saisir les rôles et les pouvoirs de chaque service, de chaque acteur de l'administration pénitentiaire et de la Justice pendant le temps de la peine de prison et concernant son application. Les CAP permettent d'ailleurs de mettre à jour la complexité des rôles et des fonctions de chaque acteur de la détention concernant l'application de la peine et, surtout, son objectif de « réinsertion » (notamment entre personnels de surveillance et membres du SPIP)[456].

Au cours de cette recherche, j'ai eu l'opportunité d'assister à plusieurs commissions d'application des peines au CD de Bapaume et au CP de Vendin-le-Vieil. La double-page suivante présente des notes prises pendant l'une d'entre elles :

[456] Je reviendrai plus précisément sur les *rôles* de chaque acteur dans la suite de mon travail (Partie 2).

Commission d'Application des Peines au CP de Vendin-le-Vieil. Notes prises le mardi 18 octobre 2016, 9h:

Personnes présentes : la juge d'application des peines, la procureure, le directeur adjoint de l'établissement, le chef de détention, deux CPIP et deux agents du greffe.

• Etude des incidents survenus en détention : Pour chaque cas, la JAP fait le résumé des faits pour lesquels la personne a été condamnée puis précise la raison du passage en CAP aujourd'hui. Etude aussi des CRP (crédits de remise de peine) accordés pour la période étudiée. De nombreux incidents sont relatés, notamment des insultes envers des surveillants et des violences envers surveillants ou codétenus. La JAP relate tous les propos en lisant les comptes rendus des commissions de discipline ou des rapports faits en détention. Les sanctions prennent la forme de jours de quartier disciplinaire (QD) et/ou de retraits de CRP. En ce qui concerne les incidents et les suites des commissions de discipline, la parole se distribue entre les deux magistrates, la direction de l'établissement et le chef de détention.

• Etude des Remises de Peine Supplémentaires (RPS- étudiées pour la dernière année écoulée) : résumé là aussi des faits pour lesquels la personne a été condamnée et des dernières démarches réalisées auprès de la JAP (retrait de la période de sûreté par exemple) ainsi que rappel de la date actuelle de fin de peine. Après avoir exposé le nombre de mois de RPS possibles, la JAP donne la parole au SPIP et le CPIP en charge du dossier explique les éléments qui sont dans le dossier du détenu ainsi que son avis sur les RPS à accorder pour la période étudiée. La JAP précise cet avis par l'opinion de la détention et de l'établissement données en amont ainsi que l'avis de la psychologue PEP et de l'officier du bâtiment (via un logiciel de suivi). La procureure donne ensuite son avis. Sont pris en compte : le suivi psychologique de la personne, le paiement des parties civiles, le comportement, les soins, le travail, ... Après avoir recueilli ou rappelé l'avis de tous, c'est la JAP qui a le dernier mot et tranche sur l'accord des RPS.

En général, le SPIP est favorable à plus de RPS que la détention et l'établissement. La procureure est souvent plus stricte encore. La JAP tranche. Par exemple dans un cas : SPIP 3 mois, détention 1 mois, direction 2 mois, procureure 30 jours, JAP accorde 30 jours. Le paiement des parties civiles paraît vraiment être un point important pour la procureure et la JAP. La détention et l'établissement, eux, insistent surtout sur le comportement en détention. Dans un cas d'accord de deux mois de RPS alors que l'an dernier le même détenu n'avait rien reçu, un CPIP demande à la JAP de mettre un commentaire d'encouragement avec la notification des deux mois de RPS. Référence souvent faite aussi à ce que la personne a obtenu l'année précédente, donc avis du confrère ou de la consœur JAP qui a étudié le dossier précédemment.

Sur un cas, la direction propose 45 jours de RPS contre les autres qui sont plus stricts ; la procureure lance au directeur adjoint : *« c'est beau »*, il répond : *« C'est beau mais il faut les tirer un petit peu vers le haut », « évaluer encore », « la confiance c'est pas pour tout de suite mais c'est nous qui le maintenons au QI et le privons de la possibilité de s'inscrire aux activités ».* A plusieurs reprises, le directeur adjoint semble être dans une démarche de compréhension du comportement de certains détenus (*« c'est son combat »*), même s'il n'est pas dans l'acceptation.

• Demandes de permissions de sortir (PS) : Le SPIP expose les raisons de la demande, le lieu de la sortie, l'heure et l'importance par exemple de préparer la sortie ou l'aménagement de la peine pour la personne concernée, puis il donne son avis (favorable ou non). Dans l'un des cas, la JAP et la procureure, vu le passé d'évasion d'un détenu pendant 5 ans lors d'une PS, envisagent un accompagnement par le SPIP lors d'une sortie pour rencontrer l'association Air Libre (partenaire de l'établissement dans la préparation à la sortie), alors que le SPIP est favorable à ce que la personne sorte seule ; la direction, vu le comportement actuel de la personne, ne se pose pas la question de l'accompagnement non plus et est favorable à une PS sans accompagnement. La JAP tranche : sortie oui mais accompagné, parce que justement, même si les faits sont anciens, il y a eu évasion pendant 5 ans lors d'un non-retour de PS. Elle parle d'« accompagnement institutionnel ». Pour chaque demande de PS : question des horaires et de si la personne a besoin d'argent pour cette sortie et combien. Là aussi, le pouvoir de décision revient à la JAP.

Parfois la CAP est ponctuée par des anecdotes sur certaines personnes qui sont sorties, revues par la procureure ou d'autres en placement extérieur. Exemple d'un ancien détenu qui avait passé 17 ans en prison, entré étant mineur, originaire de la Guadeloupe, sorti majeur en métropole : *« il a redécouvert la vie après 17 ans »* dit le CPIP, *« il s'en sort plutôt bien »*. Sont alors abordées les difficultés de réadaptation après une détention aussi longue dans un monde qui a beaucoup changé (Euro, avant mineur, conduite voiture, ...). La CAP est donc aussi un moment d'échange sur les conséquences de l'incarcération et donc indirectement sur le sens de la peine.

Cas d'un détenu qui demande 4 jours pour une 1ère sortie mais ne s'attend pas à les obtenir. Le directeur adjoint défend l'« authenticité » de la démarche. Il est DPS mais libérable en 2019. L'établissement est favorable au retrait de la mention « DPS », il parle d'un *« dossier qu'on soutient », « aucune inquiétude sur la non-réintégration »*. La procureure et la JAP sont défavorables : le statut de « DPS » du détenu semble beaucoup peser dans cette décision. Le SPIP et le chef de détention soutiennent le directeur adjoint et demandent si le refus tient même si le détenu sort accompagné : la JAP refuse catégoriquement la PS. Le directeur adjoint dit qu'il faut *« glisser s'il a des perspectives pour l'an prochain » : « là il y a une occasion à saisir le concernant »,* dit-il, et parle d'une *« très bonne dynamique ».* Le chef de détention est lui aussi favorable à le « tester » en accordant la PS. La JAP et la procureure sont, elles, pour attendre jusqu'à janvier par exemple pour cette 1ère PS. Sur ce cas la tentative de négociation est forte côté Vendin mais la JAP a encore une fois le dernier mot.
Un autre détenu, dont la sortie est prévue le 30 octobre, a fait une demande de PS maintien des liens familiaux ce week-end : la JAP refuse, la sortie définitive étant trop proche elle ne voit pas l'intérêt. Sa CPIP plaisante : *« pour lui redonner confiance en la Justice ».* Le chef de détention : *« pour préparer le terrain ».* La JAP tranche : non, date de fin de peine trop proche.

L'humour a l'air important pour dédramatiser ou en tout cas prendre du recul sur certains profils « lourds » incarcérés pour des faits très graves. Sourires aussi et blagues entre les membres de l'établissement et les magistrates ; par exemple, la procureure au chef de détention : *« vous voyez je sais faire la part des choses »*, le chef de détention : *« mais j'ai une entière confiance en la Justice »*, dit-il en riant.

Les notes retranscrites ci-avant montrent que, en réunissant des acteurs judiciaires et pénitentiaires, les CAP sont des formes de *mise en scène* du système d'administration de la peine de prison, et par conséquent des relations entre la Justice et l'administration pénitentiaire, tant dans la manière dont se déroulent ces séances que dans la distribution de la parole entre les acteurs, et, surtout, la distribution du pouvoir décisionnel qui revient *in fine* au seul juge d'application des peines. Ces notes permettent par ailleurs d'entrevoir les préoccupations, les domaines professionnels et la répartition des *rôles* de chaque acteur de l'application de la peine à l'intérieur des établissements :

- Le juge d'application des peines préside la commission et distribue la parole ; il tend à garder une vision globale de la peine et de son exécution : rappel des motifs de la condamnation et des différentes étapes, démarches ou incidents qui ont déjà ponctué l'incarcération de la personne ; supervision concernant l'ensemble des demandes et responsabilité dans la prise de chaque décision et donc de ses éventuelles conséquences[457]. Le JAP et le procureur sont notamment très exigeants concernant le paiement des parties civiles par les personnes détenues, comme signe de reconnaissance des faits, preuve d'une démarche de rétribution et finalement acceptation de la condamnation prononcée au nom de la société.

Le rôle du JAP s'ancre donc dans une vision globale de la peine, puisqu'il doit à la fois prendre en compte les enjeux de ses décisions pour les personnes détenues, pour la société et, dans une certaine mesure, pour l'établissement (par exemple en cas d'incident).

L'administration pénitentiaire, à travers ses principaux acteurs (direction de l'établissement, personnels de surveillance, SPIP) rend compte au JAP des comportements et des démarches des personnes détenues et émet des avis sur les situations étudiées en commission :

- L'établissement (direction et personnels de surveillance) commente particulièrement le comportement des personnes en détention ; une préoccupation avant tout imprégnée du rôle de surveillance, et donc d'observation, des personnes détenues pendant le temps de leur incarcération, afin de garantir le respect des règles et la sécurité intérieure.

[457] Chaque décision du JAP est sous-pesée par le « risque » que peut représenter par exemple l'accord d'une permission de sortir en termes d'évasion ou de récidive, puisque le JAP engage directement sa responsabilité dans la décision qu'il prend et ses possibles conséquences négatives pour la société.

« Du coup en fait nous on agit sur mandat, bah comme les établissements pénitentiaires, donc du coup on rend compte aux magistrats. Alors soit sur demande le magistrat qui veut faire un point sur la situation de tel détenu il va me dire bah "faîtes-moi un rapport de situation sur tel détenu", ça arrive. Soit lorsque la personne détenue fait une demande donc par exemple permission de sortir ou aménagement de peine, donc pareil on donne un avis là-dessus aussi. (...) Donc en fait la communication avec les JAP ça passe beaucoup par les rapports [elle rit]. (...) Donc on est obligé de faire des rapports et de donner un avis, par contre ils ont le droit de nous suivre ou de ne pas nous suivre [elle sourit]. C'est qu'un avis. »

La directrice du SPIP au CD de Bapaume (ECD12)

« Ouais c'est un rôle de proposition. Après c'est nous qui connaissons le mieux le détenu que le magistrat hein donc le magistrat il a besoin de nous bah justement pour... avoir un profil de la personne. Bon lui il est quand même là... il est pas là pour faire du social, même si c'est à nous aussi de le sensibiliser par rapport à la situation de la personne, par rapport à son projet. Et après c'est le magistrat qui a les clefs en main pour autoriser ou pas la personne à bénéficier d'un aménagement de peine hein, parce que pour le magistrat y'a quand même d'autres critères qui rentrent en ligne de compte hein donc... Bon nous on travaille à la prévention de la récidive, le juge aussi mais... quelque part il a pas le droit à l'erreur quoi! Donc voilà il s'engage quand même, il engage quand même sa responsabilité! Il est beaucoup plus engagé au niveau pénal hein donc si le mec il sort et il tue quelqu'un alors qu'il est en liberté conditionnelle... on va quand même lui demander des comptes quoi! Donc voilà. Donc on essaye d'étayer au maximum, même si bon l'être humain c'est pas... voilà c'est pas une science exacte, essayer d'étayer au maximum voilà le projet d'aménagement de peine pour que le magistrat puisse bah rendre sa décision de manière la plus juste possible quoi. »

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC1)

« Tout à l'heure je disais qu'on est pris entre le marteau et l'enclume... alors dans différents champs. Le premier c'est entre la personne détenue et le magistrat. Pourquoi? Parce que du coup nous on essaie de mettre des choses en place en pensant de bonne foi que bah la personne elle peut s'en sortir. Le magistrat lui il a besoin d'éléments on va dire objectifs et factuels, sauf qu'on peut aussi travailler sur du ressenti. Mais le ressenti n'a pas sa place dans le travail en SPIP. Enfin il a sa place dans le cadre de notre suivi mais il a pas sa place dans le cadre de notre... des restitutions qu'on fait au magistrat, en tout cas moi c'est le sentiment que j'en ai. Sauf quand on arrive à bien travailler avec les magistrats. »

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

Le rôle des personnels de surveillance se tourne donc avant tout vers l'intérieur de l'établissement, puisqu'ils s'attachent à observer et à rapporter les comportements et l'évolution des personnes pendant leur temps d'incarcération.

- Quant au SPIP, son rôle se définit ici comme central, bien que purement consultatif : accompagner et porter les démarches réalisées par ou avec les personnes détenues, en termes de prévention de la récidive et de préparation à la sortie, afin de les présenter au JAP qui y apportera une réponse : *« le SPIP est force de proposition et le magistrat lui est force de décision »*[458]. ◄

Le rôle des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) prend la forme d'une action intermédiaire entre *l'intérieur* et *l'extérieur*, représentés dans l'exemple des commissions d'application des peines par les personnes détenues (*l'intérieur*) et le JAP (*l'extérieur*)[459].

Ainsi, si la mise en scène des commissions d'application des peines pourrait laisser penser que les décisions sont prises de manière collégiale entre ceux qui prononcent la peine (magistrats) et ceux qui l'appliquent (administration pénitentiaire), le pouvoir décisionnel revient en fait au seul juge d'application des peines, qui se base principalement sur les rapports réguliers qu'il reçoit du SPIP de l'établissement. Il faut ici noter que les CAP ne sont qu'un exemple parmi d'autres des dispositifs décisionnels qui lient Justice et pénitentiaire autour de l'application de la peine, au centre de laquelle figure toujours la personne détenue[460].

Le manque de « pouvoir » des membres de l'administration pénitentiaire et surtout des acteurs principaux de la détention (principalement surveillants et CPIP) dans les décisions concernant la peine est d'ailleurs parfois regretté par certaines personnes, comme l'explique un homme détenu à la maison centrale de Vendin-le-Vieil :

[458] EMC2.

[459] Je reviendrai sur ce *rôle* d'intermédiaire des CPIP mais aussi sur le *rôle* des autres membres de l'administration pénitentiaire (surveillants surtout) dans la suite de mon travail (Partie 2, Chapitre 1, I).

[460] Il en est de même par exemple pour les débats contradictoires organisés dans le cadre des tribunaux d'application des peines (TAP) qui statuent notamment sur les demandes d'aménagement de peine, sauf que dans le cadre de débats contradictoires la personne détenue est présente et/ou représentée par un avocat.

« On a beau défendre des projets ici bah les magistrats ils entendent pas parce que bah voilà pour eux c'est des gars de centrale, c'est... Comme on voit les magistrats bah en clair ils ouvrent leur parapluie, ils veulent pas prendre de risque, ils se prononcent pas et... Donc on n'a pas du tout des bons rapports, on n'échange pas enfin y'a rien de constructif avec les JAP. Tandis que en maison d'arrêt oui parce que en maison d'arrêt les enjeux sont pas les mêmes donc voilà. Tandis qu'ici bah les magistrats ils sont très très très... très rigides et très... très froids, enfin ils veulent rien... Je sais pas, ils ont peur, ils osent pas lâcher du lest, ils veulent rien faire. Bah d'ailleurs c'est pour que mon gars il est sorti au mois d'août là mais sans rien [elle insiste sur ce dernier mot]. J'ai halluciné quoi, il a rien eu depuis 99. Enfin c'est inimaginable de laisser sortir quelqu'un avec rien. Aucune mesure, rien du tout. Donc voilà, ils ont même pas voulu lui mettre un bracelet pendant quelques mois... rien. (...) Donc là effectivement nous ***ça nous donne un sentiment d'impuissance et puis de servir à rien****. Concrètement de servir à rien. D'ailleurs il nous le disait "Ouais je sais c'est pas vous hein, vous le SPIP vous servez à quelque chose. Vous le SPIP on le sait que vous vous pensez ça, vous pensez ça mais le juge il va pas vouloir!" Et voilà donc ici effectivement tous tous tous depuis un bon moment maintenant ils travaillent justement avec cette crainte, ils nous disent bah "La JAP elle voudra pas. Vous vous nous dîtes ouais faut être positif, on va sortir si on fait ça mais la JAP elle voudra pas ici. Tant qu'y a pas de nouveau JAP on voudra pas!" Et c'est pareil les membres de la direction, le directeur ici il a beau défendre des projets... pareil pour des permissions de sortir il s'est porté garant en disant à la juge "Si vous voulez j'irai le conduire à la gare et le rechercher à la gare", le directeur hein! Il est prêt à véhiculer des détenus jusqu'à la gare ou aller les rechercher juste pour donner aussi lui à la détention de l'espoir hein! Il fait... concrètement si y'a rien du tout les détenus bah forcément ils chauffent on va dire, la population pénale elle s'énerve, elle dit "on n'aura rien, on n'aura rien"... Donc ils demandent tous à partir dans des CD, à muter parce qu'ils disent clairement "Ici on n'aura rien, on n'aura rien". Et donc c'est hyper difficile effectivement parce que nous à la fois on doit convaincre le détenu que son projet il tient la route, qu'il va s'en sortir, et puis convaincre en même temps le juge d'application des peines qui reste ici néanmoins très très frileux et puis qui octroie rarement des aménagements. »*

Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC3)

« Si je pouvais changer quelque chose, mais pas que dans les prisons, dans les tribunaux... Je pense que le service pénitentiaire, malgré voilà tout l'amour que je leur porte [il sourit]... je pense que c'est eux qui sont le plus amenés à nous donner une peine quand même, à nous juger. Parce que c'est eux qui sont là en permanence avec nous! Le juge il va se baser déjà sur quoi? Sur un rapport d'un directeur. Le directeur qu'on voit pas! Le directeur se base sur un rapport d'un officier. L'officier que tu vois pas! L'officier se base sur le rapport d'un chef, que tu vois pas! Le chef se base sur un rapport de quoi? D'un surveillant. Et le truc c'est quoi? C'est que dans la chaîne bah tout est déformé en fait! Tu vois? C'est comme ceux qui construisent les prisons. Viens déjà habiter dedans et va construire après! Bah là c'est pareil: tu veux juger quelqu'un? Viens sur le terrain, tu nous jugeras.»[461] ◄

Cette ascendance institutionnelle et décisionnelle des magistrats sur l'administration pénitentiaire et sur les décisions concernant le déroulé de la peine soulève des interrogations quant à la dépendance de l'administration pénitentiaire aux décisions des juges d'application des peines, questionnant le rôle de ces derniers à l'intérieur de l'institution-prison : devrait-on dissocier davantage les pouvoirs entre celui à qui appartient le droit de punir et celui qui l'exerce ? Serait-ce seulement possible dans notre conception de la peine ? Les décisions devraient-elles plutôt être prises par les personnes qui travaillent à l'application de la peine sur le terrain et suivent au quotidien l'évolution des personnes condamnées ?[462]

[461] EMC10.

[462] Autant de questionnements que synthétise notamment Christian Carlier dans CARLIER Ch., « La balance et la clef. Histoire du rattachement de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice », *Criminocorpus* [En ligne], Varia, 2011. Disponible sur : http://journals.openedition.org/criminocorpus/943

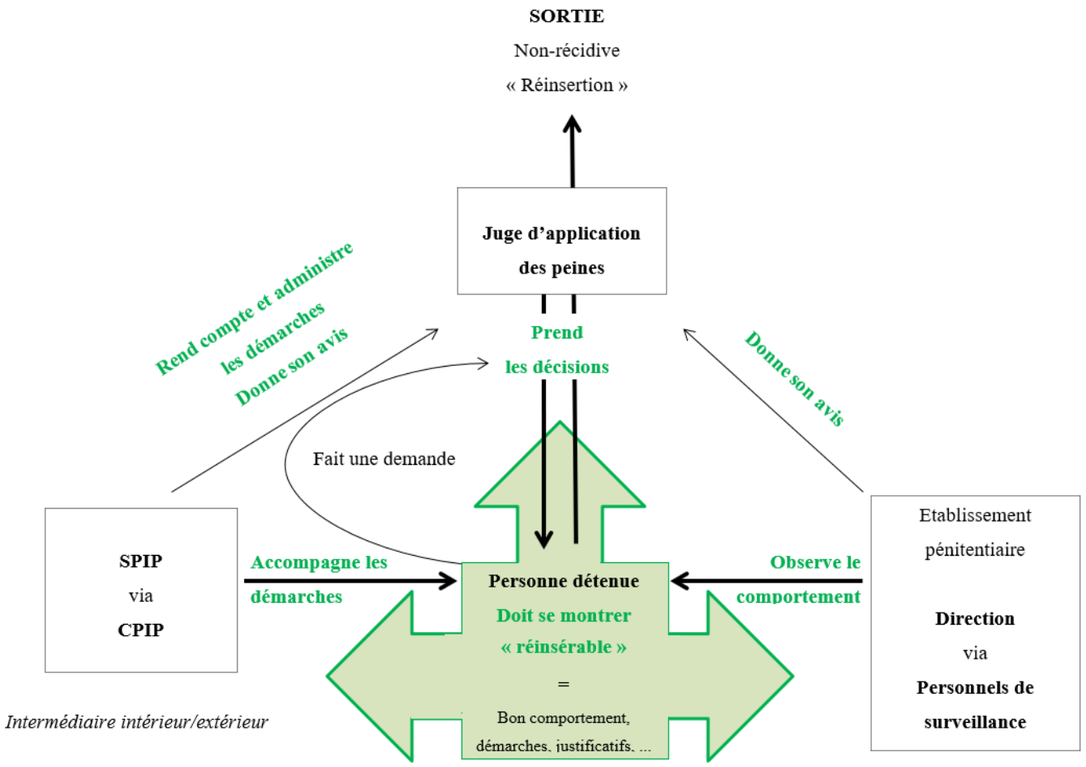

Schéma 5 : L'application de la peine (2/2) : Répartition des rôles dans le *théâtre carcéral*

Légende : **Préfiguration des rôles principaux du *théâtre carcéral***

Dans l'état actuel des choses, et pour ce qu'il m'intéresse d'étudier ici, les dispositifs d'application de la peine (tels que les commissions d'application des peines) permettent de mettre en lumière les relations entre Justice et administration pénitentiaire en ce qui concerne les décisions qui marquent le déroulé de la peine pour la personne détenue. Décomposer les mécanismes de l'application de la peine permet alors de préciser les *rôles* des principaux acteurs du *théâtre carcéral* et de dégager les logiques relationnelles qui y sont en jeu, comme l'explique le schéma ci-contre. ◄

Ainsi, les dispositifs qui encadrent l'application de la peine de prison impliquent pour la personne détenue un comportement de *monstration* : elle doit se montrer « réinsérable » en faisant des démarches pour préparer sa sortie, en justifiant qu'elle remplit une majorité des attentes de l'administration pénitentiaire et surtout du juge d'application des peines (paiement des parties civiles, suivi psychologique, travail en détention ou participation à des activités,...) afin de donner des preuves de bonne foi dans son intention de ne pas récidiver à sa sortie et de chercher à se « réinsérer » dans la société. L'objectif de « réinsertion » implique donc, dans les logiques relationnelles en détention, un système d'attentes et de preuves ou de justificatifs répondant à ces attentes. Un système diffus qui prend une très grande place dans l'ensemble des interactions du *théâtre carcéral* par le biais d'un dispositif interne appelé le « parcours d'exécution des peines » (PEP) que je vais maintenant développer.

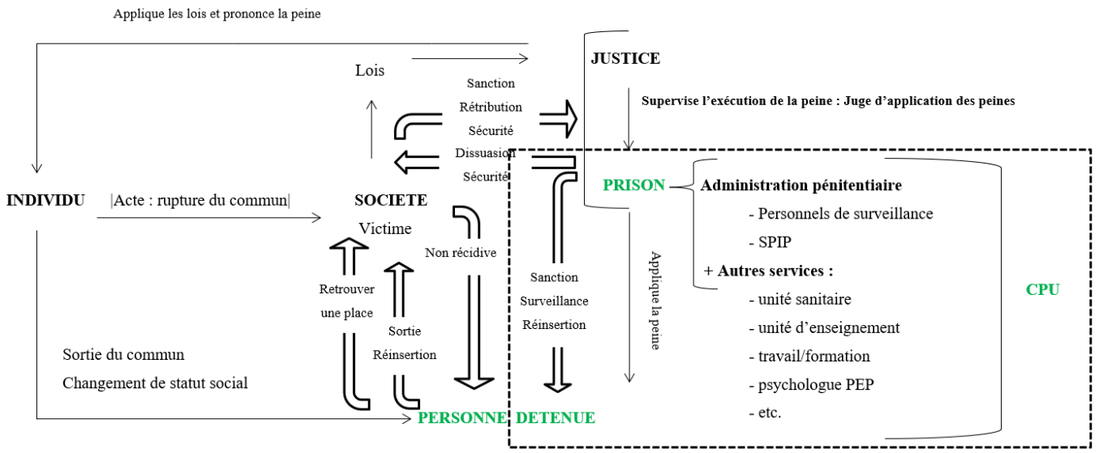

Schéma 6 : L'exécution de la peine (1/2): zoom sur le « parcours d'exécution des peines » (PEP)

III.2. Le « parcours d'exécution des peines » : un dispositif au cœur de la logique de *monstration* du *théâtre carcéral*

> *« C'est un dispositif qui vraiment englobe tout le monde donc qui impacte finalement à la fois effectivement sur toutes les personnes détenues mais sur tous les services. »*[463]

Le « parcours d'exécution des peines » (PEP) est directement lié aux deux dispositifs présentés précédemment autour du sens de la peine et de son application. ◄ En effet, le PEP est un dispositif interne aux établissements qui *« se fonde sur l'observation des détenus par les personnels (pénitentiaires, de santé, de la formation professionnelle, etc.) »*[464] et tend donc à suivre au quotidien le parcours des personnes détenues dans l'exécution de leur peine, autrement dit à observer, à prendre en compte et à accompagner les comportements, les démarches, les projets des personnes concernées, dont toutes ont pour principal objectif de sortir de prison le plus rapidement possible –et idéalement dans les meilleures conditions possibles pour une effective « réinsertion »–. L'administration pénitentiaire, dans son rôle consultatif auprès des juges d'application des peines, tend quant à elle à récolter des informations sur la personne détenue afin de tenter de savoir si cette sortie pourra se faire dans des conditions favorables à la non récidive: « *Le PEP permet également d'apporter des éléments objectifs d'appréciation de son comportement au juge pour la réponse à une demande d'aménagement de peine »*[465]. Mais le PEP ne concerne pas seulement la projection de la sortie de la personne détenue, mais bien son quotidien à l'intérieur de l'établissement pendant tout le temps de sa peine : *« Le parcours d'exécution de la peine décrit notamment, pour chaque personne détenue condamnée, l'ensemble des actions qu'il est envisagé de mettre en œuvre au cours de sa détention afin de favoriser sa réinsertion. Il couvre l'ensemble de la période de détention, y compris la préparation à la sortie »*[466].

---

[463] ECD16.

[464] Site internet du ministère de la Justice : http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-personnes-prises-en-charge-10038/le-suivi-individuel-12009.html (consulté le2 septembre 2018).

[465] *Ibid.*

[466] Code de procédure pénale, Livre V, Titre II, Article D88.

III.2.A. Une commission pluridisciplinaire unique pour instituer les échanges entre les acteurs

Mis en place dans certaines prisons à partir des années 1990, le dispositif du « parcours d'exécution des peines » (PEP) fût généralisé à l'ensemble des établissements pénitentiaires en 2000. Le PEP avait alors pour objectif de maximiser l'individualisation de la peine pour chaque personne détenue, en favorisant les échanges entre les différents services : *« Le dialogue pluridisciplinaire entre les différents professionnels intervenant au sein des établissements pénitentiaires conditionne l'efficacité des actions menées auprès des personnes détenues. Forte de cette conviction, l'administration pénitentiaire a encouragé depuis plus de vingt ans la création au sein de chaque établissement d'une commission pluridisciplinaire, définie comme le lieu central d'échange institutionnel et de partage d'informations »*[467]. Ainsi, le PEP est un dispositif qui repose sur un système de partage d'informations et de prise de décisions en commission pluridisciplinaire unique (CPU).

Selon la Circulaire du 18 juin 2012 relative aux modalités de fonctionnement de la commission pluridisciplinaire unique, la CPU est compétente s'agissant :

« - de l'examen de la situation des personnes détenues arrivantes à l'issue de la phase d'accueil, notamment de l'évaluation de leur dangerosité et de leur vulnérabilité, au sens pénitentiaire de ces termes ; cet examen précède l'affectation de chaque personne détenue arrivante dans le secteur d'hébergement qui lui semble adapté[468]*;*

- du suivi de l'évaluation de la dangerosité et de la vulnérabilité des personnes incarcérées[469] *;*

- de l'examen de la situation des personnes détenues préalable aux décisions de classement au travail ou à la formation ainsi que, le cas échéant, d'accès aux activités[470] *;*

- de la prévention du suicide[471] *;*

---

[467] Bulletin officiel du ministère de la Justice, Circulaire du 18 juin 2012 relative aux modalités de fonctionnement de la commission pluridisciplinaire unique. Disponible sur : http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSK1140048C.pdf

[468] Couramment appelée en détention « CPU arrivants ».

[469] Couramment et respectivement appelées en détention « CPU sécurité » et « CPU vulnérables ».

[470] Couramment appelée en détention « CPU classement ».

[471] Couramment appelée en détention « CPU suicide ».

- de l'identification des personnes détenues dépourvues de ressources suffisantes susceptibles de bénéficier d'aides en nature ou en numéraire[472] *;*
- de l'examen de la situation des personnes condamnées préalable aux décisions de réaffectation dans un nouveau régime de détention (leur affectation initiale étant examinée à l'occasion du volet arrivant de la CPU)[473] *;*
- de l'examen des parcours d'exécution de peine des personnes détenues condamnées[474]*. »*[475]

Ainsi, une grande partie des décisions concernant les personnes détenues et leur quotidien à l'intérieur des établissements sont prises dans le cadre de la commission pluridisciplinaire unique ; *« comprendre le système des CPU c'est comprendre 80% de l'organisation du CD »*, m'a d'ailleurs expliqué un officier au CD de Bapaume lors d'une discussion informelle.

La CPU réunit les personnels ou représentants de plusieurs services selon l'ordre du jour : le chef d'établissement ou l'un de ses représentants (qui préside la CPU), le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation, un responsable du secteur de détention de la personne dont la situation est examinée, un représentant du service du travail, un représentant du service de la formation professionnelle, un représentant du service d'enseignement, le psychologue en charge du parcours d'exécution de la peine (psychologue PEP), un représentant des équipes soignantes de l'unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA)[476]. La présence des personnes citées peut varier en fonction des établissements ; cependant, chaque service ou personnel cité consigne en amont de la CPU ses commentaires et observations concernant la situation de la personne examinée dans un logiciel informatique commun à l'ensemble des professionnels de l'établissement (*Genesis*) : « *Voilà en gros tout passe par le logiciel hein, chacun y va de son petit commentaire et de ce qu'il fait avec la personne et puis en gros y'a une synthèse* »[477]. Des pratiques de synthèse et de formalisation

---

[472] Couramment appelée en détention « CPU indigence ».

[473] Couramment appelée en détention « CPU régime différencié ».

[474] Couramment appelée en détention « CPU de suivi ».

[475] Bulletin officiel du ministère de la Justice, Circulaire du 18 juin 2012 relative aux modalités de fonctionnement de la commission pluridisciplinaire unique. Disponible sur : http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSK1140048C.pdf . En pratique, il existe d'autres types de CPU, notamment les CPU sortants ou encore les CPU salons familiaux/UVF dans lesquelles sont traitées les demandes de visites familiales dans le cadre des salons familiaux ou des unités de vie familiale.

[476] Code de Procédure Pénale, Livre V, Titre II, Article D90.

[477] ECD16.

« Les rapports avec les personnes détenues finalement on les a aussi à travers nos différentes commissions, même si elles sont pas pour toutes présentes mais...les commissions PEP, les commissions de classement, les CAP, les débats contradictoires où finalement y'a toujours quand même, et quasiment au quotidien oui d'ailleurs, un point de vue à donner sur la population pénale quoi. »

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10).

Notes prises pendant une « CPU vulnérables » au CD de Bapaume, le mardi 8 mars 2016 :

Une infirmière de l'UCSA sur l'un des arrivants : *« C'est un patient qui a un traitement tous les jours donc on aura toujours un œil sur lui »*. Elle précise aux autres personnes présentes qu' *« il faudrait qu'on parle à peu près le même langage »* parce que ce n'est pas facile de se mettre d'accord entre les personnels des différents services : qu'entend-on par « vulnérables » ? Une autre infirmière de l'UCSA lance aux gradés : *« je pense que vous les connaissez mieux que nous parce qu'ils vivent avec vous dans un sens »*. Débat sur ce qu'ils entendent par « vulnérables » : *« pas de surveillance la nuit »* dit un gradé ; la directrice adjointe semble étonnée. Le gradé explique que, pour lui, les « vulnérables » sont ceux qui *« pourraient être fragiles en fonction de la vie en détention »*. Mais surveillance aussi pour les gens qui ont par exemple tendance à faire des malaises ou lors d'un retour de l'hôpital, donc présentant des problèmes de santé. J'assiste donc dans cette réunion à une mise en commun, une discussion entre la détention et le médical pour éclaircir des notions utilisées quotidiennement : la définition des « vulnérables » semble donc difficile. Si tous s'accordent sur le fait qu'il s'agisse de personnes fragiles vis-à-vis des autres mais aussi de celles qui ont des problèmes de santé, quelle limite entre vulnérables/sous surveillance/pathologies accrues,... ? La question et le débat sur le vocabulaire utilisé resteront en suspens.

des rapports avec les personnes détenues qui sont directement induites par le système de CPU, mais aussi par d'autres commissions qui rythment l'ensemble de la vie en détention ; des pratiques qui sont aujourd'hui au cœur des échanges entre professionnels et personnes détenues : *« Aujourd'hui la production de l'écrit amène à ce qu'il se passe des choses avec les détenus, alors qu'avant c'était le contraire. »*[478]. ◄

Comprendre le système des CPU, c'est donc comprendre le dispositif quotidien et pluridisciplinaire d'observation et d'évaluation des personnes détenues pendant le temps de leur incarcération, mais c'est aussi entrevoir les relations entre les différents services de l'administration pénitentiaire et les autres professionnels (médical, enseignement, formation...) :

> *«La personne elle existe dans plusieurs secteurs de la détention et de l'établissement: elle existe au service scolaire, elle existe en situation de travail, elle existe en bâtiment, elle existe par rapport au SPIP, par rapport aux parloirs, etc. Et on peut tous se réunir autour d'une table on peut très bien avoir cinq avis différents sur la même personne. Souvent ça se dit comme ça "oui mais au travail lui il pose pas de problème, il fait bien son boulot", "bah oui mais en bâtiment il est ingérable...", "oui mais par exemple à l'UCSA non il fait son suivi, pas de souci". C'est pour ça les CPU c'est intéressant. »*[479]

De fait, les CPU mettent en lumière à la fois la richesse et la complexité des relations qu'elles instituent entre professionnels de différents services et de différentes cultures professionnelles[480]. ◄

Cependant, malgré l'intérêt certain qu'elles présentent en termes d'échanges interprofessionnels et interdisciplinaires et de formalisation des rapports avec les personnes détenues, les commissions pluridisciplinaires uniques qui sont au cœur du PEP semblent aujourd'hui être perçues par certains personnels de l'administration pénitentiaire comme des

[478] Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD19).

[479] Un officier au CD de Bapaume (ECD15).

[480] *Cf.* Partie 1, Chapitre 2, II.2.

« Alors à la base c'était construit comme un outil justement où chacun pouvait s'en saisir et y trouver son compte... Pour les chefs de détention par exemple ça peut apporter une meilleure connaissance de la personne détenue donc pour la gérer ou prendre des décisions parce que par exemple on sait que voilà y'a des soucis dans la famille ou qu'y a un projet etc. qui va impacter forcément sur son comportement donc ils peuvent éventuellement anticiper des choses comme ça, qu'ils peuvent éventuellement s'en saisir de cette manière-là... Pour les CPIP effectivement ils savent un peu du coup quel est le parcours, qu'est-ce que fait la personne etc. donc notamment voilà pour les RPS des choses comme ça ça pourrait être utilisé... [Elle soupire] Sauf que dans les faits, en tout cas dans ce que je peux constater et c'est pas qu'ici hein c'est juste que c'est vu comme quelque chose qui se rajoute à une charge de travail. (...) Après effectivement ça peut être vite redondant et je le conçois c'est que... avec toutes les dérives, le PEP se limitant maintenant à "est-ce qu'il travaille? Est-ce qu'il paye les parties civiles? Est-ce qu'il a des soins?" c'est l'équivalent des RPS! Donc je peux tout à fait comprendre que les CPIP ne s'y retrouvent pas là-dedans et que ça soit redondant puisque ils doivent déjà faire ce travail-là pour les RPS et c'est aussi une fois par an. Et en plus en général ça se passe quasiment en même temps. Donc c'est vrai que pour eux ça fait... ouais ça fait une redite. Et les chefs de détention je pense sont tellement pris dans... effectivement bah enfin y'a pas énormément de place donc de toute façon pour gérer leur détention ils sont quand même assez restreints, donc même avoir ces informations-là... ils vont pas pouvoir forcément en tenir compte donc je pense que du coup ça doit être aussi assez frustrant pour eux, j'imagine. En tout cas voilà c'est l'analyse que je peux en avoir et... et je vous dis c'est pas lié à Bapaume c'est de manière générale, j'avais déjà eu ce constat-là sur Saint-Mihiel et quand on échange avec les collègues psychologues PEP c'est assez le retour qu'on a, c'est que voilà c'est plus perçu comme un outil mais voilà... mais une contrainte quoi.»

La psychologue PEP au CD de Bapaume (ECD16)

contraintes, voire même comme une perte de temps, notamment dans le travail administratif et informatique que leur préparation impose :

> *« C'est-à-dire que ce n'est plus utilisé comme un outil mais c'est faut le faire parce qu'il faut le faire quoi. Donc c'est un petit peu dommage parce que au lieu... bah ça a été pensé comme faire gagner du temps à tous et au final les gens ont le sentiment d'en perdre je pense. Donc ouais donc je pense pas... qu'il soit perçu comme quelque chose de positif par tous. »*, explique la psychologue PEP au CD de Bapaume[481]
>
> ◄

Le temps passé en commissions ou devant l'ordinateur à remplir des synthèses est en effet souvent perçu par les professionnels comme du temps en moins passé en détention ou dans l'approfondissement d'un travail d'accompagnement des personnes : *« Notre but premier c'est l'observation. Voilà. Et là bah quand moi je regarde mon ordinateur je regarde pas ma détention. Et les agents c'est pareil quoi. »*[482] ; *« On devient administratif (...) On passe plus de temps à faire des avis pour les CAP, les CPU, etc. qu'à s'occuper des détenus »*[483]

De plus, l'absence des personnes détenues dans la plupart des CPU[484] renforce l'idée d'un travail informatique et systématique qui, alors qu'il a été pensé pour favoriser un suivi individualisé des personnes, entretient un système d'échanges basé sur de l'observation formelle, loin d'un travail collaboratif entre administration pénitentiaire et personnes détenues visant à préparer un projet de « réinsertion » personnalisé : *« Donc c'est beaucoup... c'est beaucoup du papier [elle sourit], c'est beaucoup de l'ordinateur et on perd un peu l'humain qui est derrière. »*[485]

Ces extraits d'entretiens soulèvent déjà les limites du système de CPU, qui est au cœur du dispositif du « parcours d'exécution des peines » (PEP), dans sa capacité à instaurer un véritable dialogue entre les professionnels, mais surtout entre les personnels de

[481] ECD16.

[482] Un officier au CD de Bapaume (ECD8).

[483] Un gradé au CD de Bapaume (ECD17).

[484] Sauf dans le cas des CPU dites de « suivi », sur lesquelles je reviendrai rapidement dans la suite de mon travail (III.2.B).

[485] ECD16.

l'administration pénitentiaire et les personnes détenues. Les CPU instituent et institutionnalisent de fait un processus de consignation des informations de chaque service sur les personnes détenues, et formalisent des espaces-temps d'échanges dans le cadre de réunions. En cela, elles *« fluidifient la communication entre les différents services »*[486]. Cependant, comme tout outil mis à disposition de professionnels, son efficacité et son efficience dépendent de la manière dont les services et les personnes s'en saisissent en tant que tel. Sans un engagement et une appropriation par chaque membre de la CPU de cet outil, le dialogue ne peut que rester superficiel, ponctuel et de façade. Surtout, le système des CPU ne semble pas, en pratique, permettre une plus grande implication des personnes détenues pendant le temps de leur incarcération, puisqu'ils restent, en CPU, les objets des discussions et des débats, mais jamais réellement les sujets et participants de décisions qui sont pourtant centrales dans le déroulement de leurs peines. Le dispositif des CPU semble ainsi davantage s'apparenter à un système interne de gestion et d'administration de la détention et des personnes à l'intérieur (qui va pouvoir s'inscrire à quoi ? qui va bénéficier de quoi ?), plutôt qu'à un véritable cadre qui favoriserait l'accompagnement des personnes dans une réflexion pluridisciplinaire et commune sur les enjeux et les formes de la « réinsertion » pour chaque individu.

Une telle analyse du système des CPU soulève inévitablement la question des limites de l'ensemble du dispositif du « parcours d'exécution des peines » tel qu'il existe aujourd'hui en pratique ; des limites que je vais maintenant m'attacher à présenter en revenant sur l'évolution du « parcours d'exécution des peines » depuis sa mise en place, ainsi que sur son contenu et son suivi en détention.

[486] EMC19.

« L'idée de base était d'individualiser la peine, c'est-à-dire que c'était que effectivement les personnes qui étaient incarcérées puissent construire ce temps-là, en faire quelque chose, que ce soit productif à la fois pour eux, que les services qui gravitent autour des personnes détenues puissent aussi avoir des instances pour échanger sur les personnes et voilà que en gros chaque parcours soit individualisé. Donc quand c'est construit à la base on part sur du volontariat (...) A l'heure actuelle les choses ont un peu changé puisqu'on n'est plus, en tout cas plus sous la même forme de l'individualisation de la peine, puisque maintenant le PEP est systématique. Sauf que voilà entre du quantitatif et du qualitatif c'est pas la même chose puisque le nombre de personnels est toujours le même. Donc effectivement on n'est plus tant sur de l'accompagnement que faire des bilans finalement, c'est-à-dire que toutes les personnes, une fois par an, doivent être examinées si je puis dire du coup en CPU de suivi. (...) Malheureusement c'est que voilà limité dans le temps on peut pas tous les voir, faut savoir que du coup sur un établissement à 600 places toutes les semaines en fait on examine quasiment 12 dossiers [elle sourit] donc pour faire en sorte que tous les ans tout le monde soit vu au moins une fois par an. Donc finalement c'est une grosse machine quoi »

La psychologue PEP au CD de Bapaume (ECD16)

III.2.B. Les limites du « parcours d'exécution des peines » : les limites de la « réinsertion » ?

Les processus d'élaboration et d'évaluation du « parcours d'exécution de peine » (PEP) ne sont que brièvement abordés dans le Code de procédure pénale : *« Il [le PEP] est défini et, le cas échéant, actualisé, à partir des éléments recueillis lors de la période d'observation puis, tout au long de la détention, auprès de l'ensemble des services appelés à connaître de la situation de la personne détenue intéressée, ainsi que des souhaits exprimés par elle. Ces éléments sont consignés par écrit. Il fait l'objet d'un réexamen à la demande de la personne détenue ou au moins une fois par an. »*[487]

Le code de procédure pénale prévoit ainsi que la situation de chaque personne détenue soit examinée au moins une fois par an dans le cadre de la commission pluridisciplinaire unique (CPU dite « de suivi » ou « CPU PEP »)[488]. Cependant, étant donné l'importance des effectifs de la plupart des établissements pénitentiaires, la logique d'individualisation de la peine, portée au départ dans la mise en place du PEP et de la « CPU de suivi », est difficile à appliquer dans les faits. ◄

Le PEP s'est donc peu à peu transformé en une *« grosse machine »* administrativement exigeante et chronophage. Pourtant, conscients de l'importance de rester dans une logique d'individualisation de la peine, les établissements étudiés convient régulièrement des personnes détenues aux « CPU de suivi », afin de faire avec elles le bilan de leur année de détention[489]. De plus, dans chaque établissement, un psychologue PEP est en charge de l'accompagnement des personnes détenues concernant leur vie en détention, afin d'apporter une aide à des problématiques qu'elles peuvent rencontrer dans leur quotidien comme dans leur projection vers leur future sortie. Le psychologue PEP joue ainsi un rôle important dans

[487] Code de procédure pénale, Livre V, Titre II, Article D88.

[488] *Ibid*., Article D88 et suivants.

[489] Etant donné l'effectif important du CD de Bapaume (599 personnes), les CPU de suivi PEP s'organisent sur trois jours par mois : 12 dossiers par session et, sur les 12, 4 personnes convoquées pour échanger avec les membres de la commission pluridisciplinaire unique. A la maison centrale de Vendin-le-Vieil, le nombre de personnes détenues incarcérées rend possible une rencontre des personnes en CPU de suivi tous les trois mois, et non pas un seule fois par an comme préconisé dans les textes.

« On n'est pas normalement dans le suivi, c'est-à-dire que moi je les vois pas comme au niveau de l'unité sanitaire, je les vois pas tous une fois par mois de manière régulière etc. (...)Et en gros je leur fais la distinction qui fonctionne bien c'est-à-dire que tout ce qui va se travailler du côté du passé va se faire avec l'unité sanitaire, c'est-à-dire travailler sur le parcours de vie, voir un petit peu où est-ce que sont les accrocs, où est-ce que vont être les traumas les choses comme ça pour les travailler... (...) Et en gros du coup avec moi c'est tout ce qui est temps présent et temps futur éventuellement. Voilà les choses se répartissent un peu comme ça puisque au final voilà en gros je suis la psychologue de la détention, c'est-à-dire que tout ce qui va être... toutes les problématiques, les difficultés qu'ils vont rencontrer qui sont liées avec la détention c'est des choses sur lesquelles ils vont pouvoir me solliciter, même si par ailleurs quand ils sont suivis aussi par l'unité sanitaire c'est des choses qu'ils vont aussi parler avec leur psychologue, voilà. Mais pour éviter que ça se croise de trop... voilà quand c'est vraiment des choses qui impactent sur la détention c'est plus vers moi qu'ils se dirigent même si j'ai pas toujours de réponse. Quelqu'un qui vient me voir en me disant Madame [NOM] j'arrive pas à travailler, des choses comme ça... bah ouais mais vu qu'y a pas de travail c'est sûr que c'est compliqué! Mais du coup ça va être voilà: comment on peut gérer le temps, comment bah stratégiquement voilà quelles sont les demandes à faire, des choses comme ça... Ça peut être sur des conflits en détention, parce que bah il peut y avoir des tensions aussi entre détenus donc c'est des choses sur lesquelles voilà... Ils savent que c'est plus un sas de décompression. (...) Donc voilà puisque finalement les angoisses qui sont liées à la détention souvent c'est parce que voilà y'a une question, y'a un problème... voilà si on y trouve une solution ou des réponses la plupart du temps on arrive à apaiser les choses. (...) Après l'autre champ qui va avec les missions du psychologue PEP c'est de l'accompagnement des services justement. C'est-à-dire que les services... la plupart du temps ça va être le SPIP ou les chefs de bâtiment... peuvent me solliciter en disant " je rencontre tel problème avec telle personne détenue, est-ce que tu peux le voir? Est-ce que c'est lié à sa personnalité? Est-ce qu'il y a des troubles, une pathologie mentale des choses qui peuvent expliquer? Et auquel cas bah quelle stratégie pour approcher cette personne-là et pour pouvoir travailler avec elle?" Ça peut être un éclairage de cette manière-là. Après ça peut être parce qu'ils sont dans des situations d'impasse, par exemple ça peut être quelqu'un qui se met en échec permanent... voilà essayer de travailler ça avec lui, essayer de comprendre voilà quelle est la dynamique qui est en jeu derrière et qui fait qu'y ait tous ces échecs-là. »

« Quand on se réunit en CPU on est en comité un peu plus restreint hein... il ne reste du coup effectivement que le chef de bâtiment, le SPIP, moi et la direction... Donc Je les vois tous avant cette CPU pour pouvoir justement échanger avec les personnes détenues, savoir un petit peu comment eux ils ont vécu leur année et quel bilan ils en font... voilà pour pouvoir au moins apporter cette petite part là pendant ces CPU et que ce ne soit pas juste des observations des choses comme ça (...) Donc c'est une question d'organisation, sachant que ça veut dire que minimum, comme ils sont vus au moins une fois par an et que je les vois tous en amont, j'ai au moins minimum 600 entretiens à caler dans l'année... Voilà plus effectivement tous ceux qui vont se rajouter quoi.»

La psychologue PEP au CD de Bapaume (ECD16)

l'accompagnement personnalisé du dispositif du PEP, et dans la préparation des « CPU de suivi ». ◄

Pour mieux comprendre ce que sont ces « CPU de suivi » du « parcours d'exécution des peines » –et donc finalement en quoi consiste concrètement ce dernier–, la double-page suivante présente les notes que j'ai pu prendre lors de l'une d'entre elle au CD de Bapaume :

CPU de suivi (PEP). Notes prises le mardi 7 juin 2016 au CD de Bapaume. 9h45 dans une salle de réunion en détention :

Personnes présentes : La directrice adjointe, la psychologue PEP, la secrétaire PEP, [la directrice de l'antenne SPIP est absente car elle a une réunion entre chefs d'établissement et SPIP du département], le gradé du bâtiment où résident les personnes dont les situations sont étudiées. Sur les 12 personnes dont les parcours vont être examinés aujourd'hui, 4 sont convoquées pour faire le point sur leur détention avec les personnels présents.

Avant que le premier détenu n'arrive, les différentes personnes présentes font le point sur sa détention et son comportement. Le gradé du bâtiment commence : Il est à Bapaume depuis 2012, il a des soucis de santé (problèmes de motricité). Reconnu travailleur handicapé. Calme. Pas d'incident. *« R.A.S. ».* Demande de transfert en cours pour Ploemeur (Lorient) mais il arrive en fin de peine (2017-2018) et les délais sont longs. Indigent. Sort très peu, ne se mélange pas avec les autres. Très correct. La directrice adjointe : suivi psy ok (AICS) mais question suivi addictologie à vérifier. La psychologue PEP : *« il ne vit pas très bien sa détention ».* Elle explique qu'il a un problème de télé en ce moment et, comme il n'est pas mobile, la télé est la seule chose qu'il peut faire. Comme il est indigent, il ne peut pas rembourser la télé qu'il a cassée en faisant le ménage donc *« il passe ses journées à regarder un mur ».* La directrice adjointe et le gradé du bâtiment réagissent ; la psychologue PEP explique qu'il a une chaîne hifi et donc la radio mais qu'il ne peut pas acheter une nouvelle télé. La directrice adjointe à la psychologue PEP : *« Non mais dehors vous cassez votre télé vous avez pas d'argent pour en acheter une autre, personne va vous en offrir une ».* La psychologue PEP poursuit : il a fait une demande de logement en vue de sa sortie (à Arras) mais c'est difficile car comme il a fait une demande de transfert vers Lorient, la JAP juge sa demande de logement dans la région illogique. Or, il prépare son plan B.

10h Arrivée de la personne concernée dans la salle : La directrice adjointe lui explique : *« on va faire un bilan de l'année qui vient de s'écouler et de vos objectifs ».* L'homme répond : *« Rien à dire », « c'est une année comme les autres », « attente de transfert ».* En parlant de Bapaume : *« j'arrive pas à m'adapter », « j'étouffe à l'intérieur des terres ».* Il explique qu'il veut se rapprocher de la mer (il vient de Boulogne s/ mer). Il n'a plus de soutien familial depuis 2009. Il bénéficie de venues d'une visiteuse de prison.

La directrice adjointe lui demande s'il a un projet de sortie à Bapaume, il répond : *« non, parce que j'ai rien ici », « je veux quitter définitivement la région et me rapprocher de la mer».* La directrice adjointe juge *« faible »* la justification de sa demande de transfert (se rapprocher de la mer). Elle lui dit qu'il doit penser à une prise en charge adaptée à sa condamnation et prioriser un établissement adapté AICS.

Concernant sa récente demande de permission de sortir, il explique qu'il a dit à la JAP lors de son entretien avec elle : *« j'ai été rejeté et abandonné »* (en parlant de sa famille) donc demande de foyer. Il explique qu'il a un suivi addictologie sur les conseils de sa CPIP. La directrice adjointe : *« La juge ne laisse pas sortir les gens juste pour prendre l'air »*, dit-elle pour expliquer pourquoi sa PS a été refusée par la JAP pour le logement en foyer à Arras alors qu'il a fait une demande de transfert pour Lorient. Elle donne ensuite la parole au gradé de son bâtiment, qui explique qu'il comprend les difficultés de sa situation mais qu'il n'est pas sûr qu'un transfert soit la clef. Il lui dit qu'il *« faudrait s'investir plus ici au lieu d'attendre que ça passe ».* Au tour de la psychologue PEP : R.A.S., ils se sont déjà vus en entretien pour en parler. Le détenu fait remarquer qu'il ne peut pas travailler donc *« comment se réinsérer ? »* Il soulève le fait qu'il devra sortir en foyer car pas de logement mais que dans beaucoup de foyers il faut travailler, ce qui est impossible pour lui. La directrice adjointe lui demande quels sont ses objectifs et lui dit que quand la fin de peine approche peut-être ne faut-il pas demander de transfert mais se concentrer sur la construction d'un projet de sortie ici. Le détenu répond : *« j'ai toujours été obéissant, respectueux, j'ai toujours fait ce qu'on m'a demandé de faire depuis que je suis ici et les réponses ont toujours été négatives ».*

Concernant la télé, il dit : *« ça fait 5 mois que je suis sans télé, je me bouffe les ongles », « c'est lugubre », « j'en ai marre je bouffe plus le matin, je bouffe plus le midi je bouffe que le soir », « je me renferme sur moi-même ».* La directrice adjointe : *« c'est quand même triste de se raccrocher qu'à la télé ».* Il explique que c'est une activité visuelle qui l'aide à ne pas se renfermer sur lui-même et à passer les soirées.

En fin d'entretien, la directrice adjointe l'informe qu'il recevra un compte rendu écrit de cet entretien. Il sort. Fin de l'entretien 10h30.

« Finalement on n'arrive pas à tant individualiser que ça parce que finalement les gens n'ont pas accès non plus à....tout! Donc quand on leur dit "faîtes une demande de travail", oui! Mais si ça se trouve ça fait un an qu'il demande et qu'on l'a pas classé et... "Ouais bah continuez à faire des demandes" [elle sourit] Donc finalement on se rend compte que c'est forcément limité par l'offre en détention et que...en même temps les obligations qu'on leur rappelle, par exemple payer les parties civiles et avoir des soins, finalement nous on les leur rappelle parce que c'est une obligation pour eux pour avoir les remises de peine supplémentaires mais finalement c'est une obligation judiciaire c'est...et puis si ils veulent pas le faire ils le font pas donc...[elle soupire] C'est un petit peu compliqué et surtout sur les longues détentions parce que... Autant la première année le gars peut avoir plein d'objectifs, de trucs à mettre à jour, de choses à faire, refaire la CNI machin, et puis après y'a une certaine routine qui s'installe quoi. (...) Enfin voilà y'a aussi un moment où...enfin on leur permet pas non plus d'aller plus loin que ça quoi. Parce que bah on est limité par les quatre murs et deux miradors quoi enfin...c'est tout. Donc c'est un petit peu frustrant parce que... enfin on n'offre pas forcément non plus les perspectives...qui nous permettraient de fixer des objectifs plus hauts. Et puis après tout le monde n'aurait pas non plus envie de les atteindre. Mais même ceux qui auraient envie voilà de faire plein de choses des fois on est limité, le gars il est pas dans les conditions des permissions de sortir et bah non il va pas aller passer son permis à l'extérieur, enfin... Voilà on est limité par des trucs comme ça donc... Et... Et donc du coup ce que je vous dis on en revient souvent aux mêmes objectifs: payez vos parties civiles, tenez-vous correctement, ... Et du coup bah ça enlève un peu d'intérêt au parcours d'exécution de peine. (...) Voilà un an c'est un délai qui...pour se fixer des objectifs et les atteindre...est correct. Dix ans pour se fixer des objectifs et les atteindre...bon c'est un peu long. Dans la vraie vie on le voit bien nous d'une année à l'autre on va pas se fixer les mêmes objectifs parce qu'on aura évolué, on aura avancé et on aura d'autres aspirations.»

La DPIP au CD de Bapaume (ECD12)

« A l'origine c'était construire des projets en détention, c'est-à-dire comme je vous le disais occuper le temps et de manière intelligemment c'est-à-dire que là voilà dans l'idéal il est là, c'est-à-dire que on repère un petit peu avec eux quel était le parcours voilà qu'ils avaient avant, qu'est-ce qu'ils sont... en gros quels sont un petit peu les projets de vie si ils se projettent déjà qu'est-ce qu'ils ont envie de faire, et en fonction du coup on adapte en détention, c'est-à-dire que... Voilà quelqu'un qui va être incarcéré soit mineur ou très jeune qui n'a jamais eu de diplôme, jamais travaillé bah on va peut-être essayer d'orienter un projet en détention plus là-dessus pour qu'il ait des cartes à jouer à la sortie... Ou de la même manière quelqu'un qui a déjà une orientation professionnelle mais qui ne pourra plus la pratiquer parce que bah y'a le casier judiciaire et que du coup c'est compliqué.... bah on va voilà retravailler sur une réorientation professionnelle... (...) Dans l'idéal quand ils ont pensé le parcours d'exécution des peines c'était voilà pouvoir... et que du coup cette détention elle évolue pour lui, qu'elle ait du sens, ça veut dire qu'on était sur de l'idéal avec éventuellement des transferts sur des formations etc. pour avoir des vrais parcours. A l'heure actuelle ce n'est plus possible.»

La psychologue PEP au CD de Bapaume (ECD16)

Alors que le ministère de la Justice explique que le PEP *« vise à donner plus de sens à la peine privative de liberté en impliquant davantage la personne détenue dans la gestion de son temps en détention en vue de sa préparation à la sortie. »*[490], cet extrait d'une « CPU de suivi » laisse apparaître les limites du dispositif ; des limites d'ailleurs soulevées par plusieurs personnes interrogées :

> *« A l'heure actuelle le PEP se limite honnêtement sur... est-ce qu'il a une activité? Est-ce qu'il paye ses parties civiles? Et est-ce qu'il a des soins? Ça se limite à ça. C'est dommage mais après on fait aussi avec les moyens qui sont donnés quoi. Comme on n'est plus sur cette notion de volontariat mais le côté bah tout le monde y passe on sent qu'y en a qui investissent et qui sont impatients d'avoir ce retour une fois par an, bah parce que c'est aussi le temps où on peut leur dire bah "vous faîtes les choses bien". Ils ont pas toujours fait les choses bien dans leur vie donc... voilà ça renforce quelque chose donc ça fait du bien à l'estime de soi si je puis dire. Donc ils sont en attente de ça. Après clairement y'en a qui ne veulent rien faire de leur détention, qui vont pas investir non plus ce dispositif et ça va de soi... On peut pas malgré tout forcer les gens même si on oblige, enfin si ce dispositif est obligatoire ça ne veut pas dire que les gens vont tous s'y investir quoi. »*[491] ◄

L'évolution du dispositif, le manque de moyens et les limites inhérentes à l'enfermement ont fait que le PEP est passé d'un dispositif basé sur le volontariat qui permettrait de construire des projets en détention et d'être dans une logique d'individualisation de la peine, à un dispositif systématique basé sur une logique de bilans, et donc d'examen, dont les attentes recoupent de manière redondante les demandes du JAP pour l'obtention notamment de RPS.

Avec ce système, qualifié par de nombreuses personnes détenues interrogées comme un système de « carottes » et de « bâtons », le « parcours d'exécution de la peine » exacerbe la logique de *monstration* déjà en jeu dans les deux dispositifs présentés précédemment. Une logique qui innerve l'ensemble du temps et des espaces de la peine, et donc directement les comportements et les positionnements des personnes détenues en détention :

---

[490] Site internet du ministère de la Justice : http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-personnes-prises-en-charge-10038/le-suivi-individuel-12009.html (consulté le2 septembre 2018).

[491] La psychologue PEP au CD de Bapaume (ECD16).

« Après moi je vois la psychologue mais encore une fois... c'est la carotte en France! Vous voyez le psychologue parce que c'est une condition sine qua non pour obtenir les RPS. Donc comment voulez-vous qu'après... à juste titre les gens à l'extérieur quand ils voient une récidive qui est grave ou de viol d'enfant des trucs comme ça... "Oui mais le gars était suivi en prison..." machin tout ça et tout. Mais non! On n'est pas suivi en prison! Le mec il va voir la psychologue parce qu'il sait qu'à la fin d'année ce sera 3 mois de grâces pour lui. Voilà, point! Moi quand je vais voir la psychologue on parle de tout sauf de ce qui éventuellement m'a peut-être amené en prison, ce qui éventuellement... pourquoi mon parcours a été comme ça... les faits... jamais! "Ça va vous allez bien?", "Ouais comment ça se passe ici? Bah aujourd'hui y'a du soleil, demain il neige, après-demain il gèle...", "OK ça va bah on se voit dans 15 jours!" (...) Après vous demandez une attestation, vous l'envoyez au juge d'application des peines... »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

« Le magistrat il dit "Monsieur vous êtes condamné pour tel ou tel fait, de fait vous avez telle et telle obligations, vous allez en prison et vous allez vous faire suivre". Bon sauf que les obligations et les injonctions ne sont plus efficientes pendant la période de détention mais ça c'est... une incongruité pour moi parce que du coup c'est un peu compliqué. La personne elle arrive en détention et elle dit "Bonjour Docteur, j'ai été condamné pour ces faits-là et on me demande d'avoir un suivi psychiatrique". Le psychiatre, lui, il dit "bah attendez moi je suis pas le bras armé de l'administration pénitentiaire, je suis pas le bras armé du juge..." Alors je le fais de façon très caricaturale hein attention mais l'idée c'est que la personne détenue elle est au milieu de tout ça. Le magistrat lui dit "Vous devez vous faire soigner", la personne détenue va voir le médecin, le médecin lui dit "Mais moi je ne travaille pas dans le cadre de l'injonction ou de l'obligation de soins, donc en gros il faut que vous adhériez aux soins", sauf que la personne elle ne peut pas adhérer aux soins tant que le soignant n'a pas réussi à lui faire prendre conscience de l'impératif ou de la nécessité ou du bien, de la plus-value de se faire soigner enfin c'est... Et alors attention la personne détenue elle est actrice de tout ça mais en même temps y'a des personnes détenues qui sont complètement... qui sont à mille lieues de pouvoir imaginer qu'ils ont besoin de se faire suivre! Et puis après, eux, ils savent que c'est dans leur intérêt d'aller voir le médecin, donc ils vont voir le médecin. Et puis ils ne vont parler que de choses qui ne seront pas forcément en lien avec les faits. Ça nous on n'a pas à le savoir, on n'a pas à juger ou quoi ou qu'est-ce mais... Mais du coup les personnes détenues ne le font que parce qu'à un moment ils ont besoin d'une attestation qui va être une ouverture à des réductions de peine supplémentaires. Donc ça c'est là une extrême violence. (...) Les violences institutionnelles elles vont avoir des répercussions inévitables sur le bon comportement de la personne détenue et sur le bon fonctionnement aussi de l'unité, de l'ensemble.»

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

« Tout est à la carotte, c'est ce qui m'énerve justement moi ce principe de... tu payes tes parties civiles tu as ça, tu fais un suivi psychologique tu as ça, tu fais ça une activité en détention tu as ça... et donc ça plus ça plus ça ça fait 3 mois et je suis passé la semaine dernière moi pour les RPS pour l'année effective que j'ai fait en France ils m'ont donné le maximum 3 mois! Ça se prend hein! 3 mois sur 10 ans on est vite à deux ans et demi hein ça va très vite hein! Ça va très vite. Mais bon moi c'est ce qui me dérange dans ce principe. C'est pas honnête! C'est malhonnête! »[492] ◄

De plus, la personne détenue est, tout au long de sa peine, prise au milieu de la complexité interinstitutionnelle qui résulte du PEP et des attentes du juge d'application des peines envers elle et envers les services qui interviennent en détention. Cette complexité de fonctionnement entre services, ainsi que les logiques qui découlent du PEP au quotidien (observation accrue, évaluation des personnes, poids dans les décisions des juges,...), ont donc indubitablement des conséquences sur et pour la personne détenue qui se trouve au centre du dispositif[493]. ◄

L'exemple du suivi psychologique est celui qui m'a le plus été donné par les personnes intrrogées pour décrire la perte de sens d'un système qui repose principalement sur une série d'injonctions (directes ou indirectes) que la personne détenue doit suivre si elle veut avoir la possibilité de sortir plus tôt, notamment par l'obtention de remises de peine supplémentaires. Un système d'injonctions, de « carottes », de course aux attestations pour les persnones incarcérées qui semble à termes avoir fait du PEP un dispositif très limité. En effet, loin de contribuer à insuffler du sens au temps d'incarcération et à se rapprocher de l'objectif de « réinsertion », une telle mécanique semble en ce sens être peu productive, voire même contre-productive. Conscientes de cette obligation à se montrer « réinsérables », la plupart des personnes détenues rencontrées pendant ette recherche intègrent cette logique de *monstration*, au centre du *jeu* carcéral, dans l'espoir de sortir plus vite, avec, souvent, la sensation de tourner en rond dans un système stéril et biaisé[494].

[492] EMC5.

[493] Je reviendrai sur ce que cela induit pour les personnes détenues dans la suite de mon travail (Partie 2, Chapitre 2, I).

[494] Je reviendrai sur ce ressenti des personnes détenues interrogées dans la suite de mon travail (Partie 2, Chapitre 2, I).

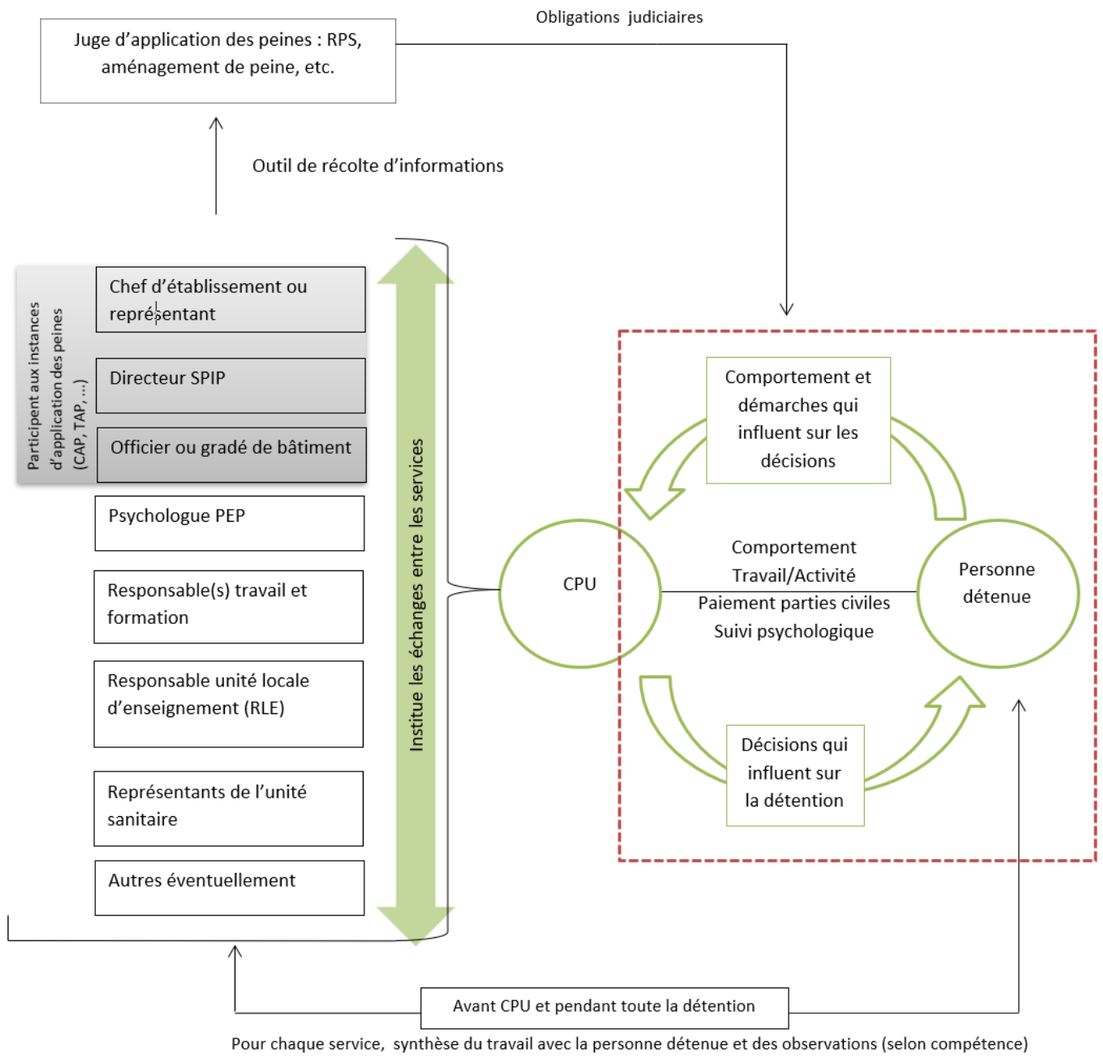

Schéma 7 :

L'exécution de la peine (2/2): Un dispositif qui institue les échanges entre les acteurs et renforce la logique de *monstration*

Légende : Préfiguration des *rôles* Logique de *monstration* au cœur du théâtre carcéral

Ainsi, le dispositif du « parcours d'exécution des peines », qui prend corps dans le système de « commission pluridisciplinaire unique », est en pratique au cœur du système de suivi du déroulement de la peine des personnes détenues, en institutionnalisant et en formalisant les échanges entre les acteurs, à la fois professionnels de différents services, mais aussi entre ces mêmes services et les personnes détenues. Pourtant, la logique d'individualisation de la peine qui a motivé sa mise en place au début des années 2000, ne semble pas être très efficiente, à en juger par les témoignages des personnes interrogées pendant cette recherche. Loin d'un suivi personnalisé et d'une implication de la personne détenue dans la gestion du temps de sa peine et dans la préparation de sa « réinsertion », le PEP semble en effet aujourd'hui se limiter à une série d'objectifs à fixer (du côté des institutions pénitentiaires et judiciaires) et à remplir (du côté des personnes détenues), comme le synthétise le schéma ci-contre ◄.

En résumé, les trois dispositifs présentés ici prennent forme autour du sens de la peine, de son application et de son exécution à l'intérieur des établissements pénitentiaire. Les différents *rôles* qu'ils préfigurent, et que je vais davantage préciser dans la suite de mon travail[495], se forgent à la fois autour des missions de chaque service, pour les professionnels qui travaillent en détention, et autour des attentes et des règles du *jeu* fixées par les dispositifs présentés. Décomposer les mécanismes et les limites de ces dispositifs permet de mettre en lumière le fait que, en prenant appui sur l'objectif de « réinsertion » attribué à la peine de prison, ces dispositifs complexifient finalement le cheminement des personnes détenues vers cette « réinsertion »[496]. En effet, en instituant et en formalisant les échanges et les rapports entre les acteurs de la peine (principalement le juge d'application des peines, l'administration pénitentiaire et les personnes détenues), ces dispositifs semblent de fait limiter ces échanges, en multipliant les procédures et les commissions, à des mécanismes diffus de *représentation* qui se manifestent dans chaque interaction :

- l'établissement, à travers notamment les membres du personnel de surveillance, représente l'autorité d'un corps institutionnel sur les personnes détenues pendant l'ensemble de la peine, et donc le pouvoir d'agir en détention pour accompagner et encourager des comportements

[495] Partie 2.

[496] Des limites que j'ai par ailleurs déjà évoquées précédemment dans ce travail (*Cf.* Partie 1, Chapitre 1, II et IV).

mais surtout pour les contrôler, les vérifier et les sanctionner le cas échéant. Les personnels de surveillance portent un regard direct sur les comportements et les personnes en détention ;

- le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) joue quant à lui un rôle d'intérmédiaire entre le *dedans* et le *dehors*, entre la personne détenue et la Justice (à travers la figure du JAP) mais aussi avec la société civile, dans les procédures et les démarches d'accompagnement et de préparation à la sortie que les conseillers d'insertion et de probation (CPIP) sont amenés à faire pour les personnes détenues. Le regard qu'ils portent sur la personne détenue, sur ses démarches et sur son rapport aux faits pour lesquels elle est incércarée est en ce sens primordial, puisqu'il s'agit d'un regard qui fait lien entre *l'intérieur* et *l'extérieur* des établissements ;

- enfin, le juge d'application des peines représente la Justice, en portant seul la charge des décisions qui pèsent sur le déroulement de la peine. Même s'il n'est que très peu présent en détention, sa stature et son poids dans la peine est, lui, omniprésent dans l'esprit des personnes détenues, ainsi que dans le travail de certains professionnels (comme les membres du SPIP notamment). Le regard du JAP est ainsi une donnée constante à l'esprit des personnes détenues, qui savent que de son jugement dépend le déroulement de leur peine et les possibilités d'aménagement.

Ainsi, les règles du *jeu* carcéral pour les personnes détenues sont clairement explicites dans la description de ces dispositifs internes: il s'agit de se montrer « réinsérable » ; et l'ensemble des acteurs qui gravitent autour de la personne détenue entre de fait dans cette logique de *monstration* et de *représentation* : ils sont les spectateurs et destinataires des comportements en même temps qu'ils en sont les demandeurs, par les attentes et objectifs qu'ils fixent comme étant des garants ou des preuves de bonne foi et d'investissement des personnes dans leur peine et dans la préparation de leur « réinsertion ».

Il est ici important de dire, sinon de rappeler, que cette logique de *représentation* est soumise à la logique des rapports sociaux en prison : inégalités statutaires entre des groupes qui sont fondamentalement scindés en deux autour de la détention ou non du pouvoir de décision et de l'autorité, puisque, tout au long de l'incarcération, les institutions judiciaires et pénitentiaires ont, dans les faits, autorité sur la personne détenue. Je tiens également à préciser que les sous-dispositifs présentés ici s'ajoutent aux éléments juridiques, architecturaux et de

décor qui font de la prison un lieu de surveillance constante et de contrôle, un dispositif optique qui impose aux personnes détenues une certitude ineffaçable : quoi qu'elles fassent, elles sont vues, observées, évaluées. Les sous-dispositifs et procédures qui s'organisent autour de l'objectif de « réinsertion » participent de cette manière au dispositif *imageant*, interne, qui complète la scénographie carcérale. Comprendre cette logique de *monstration*, et, *a fortiori*, de *représentation*, est fondamental pour entrevoir la complexité des relations sociales de ce que j'appelle le *théâtre carcéral*, et que je développerai dans la seconde partie de mon travail.

Je tiens enfin à préciser que, si je m'intéresse ici principalement aux mécanismes institutionnels et aux logiques dispositives du système carcéral français, j'ai pu observer un certain nombre de similitudes structurelles lors de ma recherche en Espagne au CP d'Albolote. Je ne reviendrai pas ici sur ces éléments puisque je les ai déjà développés, en substance, en présentant notamment le fonctionnement du « tratamiento »[497].

[497] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, II.2.

CONCLUSION DU CHAPITRE

L'entrée en détention est donc un moment particulier de confrontation et de découverte d'un univers nouveau et d'une nouvelle *culture* (au sens de *logique*). Ainsi, l'entrée en prison concentre, dans l'expression de « choc carcéral » les notions de peur, de rupture et de perte ; mais aussi la découverte et l'apprentissage d'un système et de logiques bien différentes de celles de la vie extérieure. Si l'incarcération est une sortie du *commun*, elle est donc de surcroit une immersion dans un univers différent auquel les personnes doivent s'adapter et évoluer selon de nouvelles règles du *jeu*. Or, ce manque de parallèle entre le *dehors* et le *dedans*, semble être l'un des éléments les plus problématiques pour faire de la peine de prison un dispositif de « réinsertion » :

> *« L'enfermement oui, tenir à l'écart des gens de la société OK mais faut pas oublier qu'à un moment donné on va les réintégrer dans cette société et que si ce temps d'enfermement fait plus de mal que de bien elles se réintégreront jamais. C'est des personnes qui vont s'isoler, j'ai envie de dire alors dans le meilleur des cas pour la société pas pour le bien-être de la personne, mais qui vont s'isoler, qui resteront enfermées chez elles et qui finiront dépressifs parce qu'ils arriveront jamais à retrouver leur place... Ou au pire pour la société mais pas mieux non plus pour la personne détenue qui vont reposer un acte pour retourner en détention parce que c'est ce qu'ils connaissent et ce qui les rassure et où ils se sentent bien finalement... Je veux dire qu'il y a des récidives qui sont pas liées à parce que la personne n'a pas travaillé sur elle ou qu'elle n'a pas compris les choses. On a des récidives qui sont à mon sens conscientes et que c'est juste pour retrouver un univers qui les rassure. Et alors là je trouve ça dramatique. »*[498]

[498] La psychologue PEP au CD de Bapaume (ECD16).

Si les logiques de *représentation* et de *présentation de soi* (pour reprendre un terme d'Erving Goffman) se manifestent dans de nombreux cadres d'intéractions dans la vie quotidienne à l'extérieur, le drame de la prison est que l'expérience carcérale prend la forme, surtout pour les personnes détenues mais pas seulement, d'une *représentation* constante, notammant induite et instituée par les dispositifs internes mis en place autour de l'objectif de « réinsertion ». La prison constitue en cela *« une vie artificielle, une vie hors la loi sociale »*[499], puisqu'elle instaure de nouvelles règles du jeu dans chacune des interactions à l'intérieur de ses murs[500].

[499] ROSTAING, C., *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, PUF, Paris, 1997, p.129.

[500] Je développerai la nature et les formes de ces interactions dans la suite de mon travail, en précisant les *rôles* et les *masques* que portent les principaux acteurs en prison (Partie 2).

CONCLUSION DE LA PARTIE 1

Cette première partie a constitué une entrée en matière dans le concept de *théâtre carcéral* en présentant l'accumulation et la corrélation des principaux *dispositifs* qui le composent.

Le développement sur l'architecture carcérale et la logique de relégation des prisons loin des centres de la vie sociale a permis de rendre compte de la dimension spatiale et organisationnelle de la prison pensée comme un dispositif qui exclut du *commun*, dans une logique de « boîte noire », pourtant nuancée par l'augmentation des relations entre l'intérieur et l'extérieur des établissements pénitentiaires.

Les précisions données sur les principes et les discours qui sous-tendent et innervent le dispositif carcéral ont par ailleurs mis en valeur l'idée que la fonction sociale de la prison est *« partagée entre deux rationalités, complémentaires et contradictoires »*[501], que sont la logique sécuritaire (protéger la société) et la logique de « réinsertion » qui légitime et valide moralement le recours à l'enfermement. Pourtant, les développements présentés montrent bien que si la prison semble répondre et intégrer pleinement la première logique d'ordre public, elle semble pourtant encore terriblement faillir dans l'accomplissement de la seconde, puisque la *désinsertion*, la *désaffiliation* et la *disqualification sociale* semblent bien faire partie des conséquences notoires de la prison, et ce à différents degrés et pour différentes personnes. Exclure des individus du *commun* semble donc loin d'être suffisant pour rétablir les liens rompus entre ces individus et la société par l'acte commis mais aussi par des expériences pré-carcérales de sortie du *commun.* La « réinsertion » est ainsi encore et toujours perçue comme une « utopie », et avec elle l'idée d'une peine de prison réparatrice.

La présentation des différents établissements dans lesquels s'ancre cette recherche a par ailleurs permis de montre que, s'il existe en théorie un *dispositif carcéral type*, celui-ci est

[501] COMBESSIE Ph. « L'ouverture des prisons et l'écosystème social environnant » in *Droit et société*, [En ligne], n°28, *Le sang : les veines du social*, 1994, p. 629-636. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/dreso_0769-3362_1994_num_28_1_1299 , p.629.

« La prison a un fonctionnement quand même à part, c'est une société dans une société. Et c'est une période où ils sont tellement en décalage avec un vécu à l'extérieur qu'effectivement ils sont... Donc peut-être voilà est-ce qu'il y aurait pas quelque chose à travailler de cet ordre-là pour qu'ils soient un peu moins perdus en tout cas à ce niveau-là? Voilà et après peut-être aussi un travail dans la société, c'est-à-dire préparer aussi la société à ré-accueillir ces personnes qui ont été incarcérées. C'est vrai que là y'a un rejet à l'heure actuelle. (...) Donc voilà à partir de là c'est compliqué, tant que la société est pas prête à les réhabiliter... bah comment vous voulez que eux se réhabilitent aussi quoi? C'est vrai que c'est un peu pot de terre contre pot de fer à un moment donné. »

La psychologue PEP au CD de Bapaume (ECD16)

néanmoins protéiforme et s'adapte aux fonctions et missions mises en avant dans l'élaboration de chaque type d'établissement.

L'évolution actuelle des infrastructures des prisons vers un isolement accru et une séparation des personnes montre déjà des conséquences importantes et pour le moins inquiétantes sur les relations sociales et humaines à l'intérieur des murs, mais aussi sur le sens donné à l'enfermement des personnes dans la perspective d'une future sortie. Préserver des relations humaines et des espaces de dialogue semble déjà devenir une urgence et un enjeu important pour les prochaines années : *« Ça veut dire que maintenir le lien social ou le social d'avant c'est le combat d'aujourd'hui »*[502] Puisque le dispositif carcéral malmène le lien social en cloisonnant les espaces et les temps de vie, préserver du *commun* à l'intérieur des prisons serait alors une première étape afin que les personnes incarcérées puissent reconstruire, à terme, du *commun* avec l'extérieur. ◄

Le fait que la prison reste un monde clos et encore très méconnu d'une majorité de la population engendre finalement pour les personnes qui la vivent une sorte d'*affiliation* ou en tout cas d'appartenance à un monde différent, le monde carcéral. La sortie du *commun* que matérialise et représente le dispositif carcéral est donc un processus corrélatif de l'entrée dans un autre monde, celui de la détention et du *théâtre carcéral*. Le dispositif carcéral est en cela un dispositif à la fois d'exclusion du *commun* et des règles de la vie sociale extérieure, et un dispositif *acculturant*, au sens où il institue, à l'intérieur de ses murs, des logiques de vie, d'interaction et de comportement bien différentes de celles de l'extérieur.

Présenter la prison comme un « autre monde » a ainsi permis de poser les principes du *théâtre carcéral*, et d'inviter le lecteur à en saisir les logiques de fonctionnement et l'institution des rapports entre ses principaux acteurs. Bien que l'entrée en prison ne se fasse par complètement *ex abrupto*, puisqu'elle s'accompagne d'un certain nombre d'étapes et de *mises en conditions* avant d'entrer dans le monde de la détention et dans les *rôles* attribués à chaque acteur, elle constitue néanmoins une confrontation à de nouvelles règles de vie, qui s'établissent autour de logiques de *monstration* et de *représentation*. Les dispositifs internes qui s'établissent autour de l'objectif de « réinsertion » (sens de la peine, application de la peine et exécution de la peine) font de la prison un dispositif qui structure les rapports entre les acteurs autour d'attentes et de *rôles* bien précis ; un dispositif qui en cela conditionne

[502] EMC4.

les comportements, les interactions et les sociabilités internes. La présentation des principales règles du *jeu* carcéral autour de l'objectf de « réinsertion » a déjà permis de poser un certain nombre de logiques interactionnelles et, ainsi, d'entrer dans la complexité sociale qui est au cœur du *théâtre carcéral*.

Afin de continuer à décomposer les mécanismes qui sont au cœur du *théâtre carcéral*, je vais m'intéresser, dans la seconde partie de mon travail, à la participation de l'ensemble des acteurs à ce *théâtre carcéral*, et donc aux dynamiques d'interaction et de relation qui sont à l'œuvre en prison. Il s'agira de préciser les logiques de *masques* revêtus par les acteurs de la prison ; ces logiques concernent bien sûr les personnes détenues mais aussi, comme je le montrerai, l'ensemble des principaux acteurs des établissements pénitentiaires, et surtout les personnels de suveillance. Il s'agira d'insister sur le fait que la complexité sociale du *théâtre carcérale* prend toute son ampleur dans la mise en jeu, à l'intérieur des établissements, de plusieurs sphères relationnelles et interactionnelles qui s'enchevêtrent au quotidien. Je présenterai pour cela trois de ces principaux *mondes* qui cohabitent et induisent des logiques interactives différentes: les relations entre personnels de l'administration pénitentiaire (qui s'établissent selon plusieurs réseaux relationnels), les relations entre personnes détenues, et les relations entre personnes détenues et administration pénitentiaire. Comprendre les mécanismes de *masques* qui sont au cœur de ces différentes sphères et des relations entre elles permettra alors de saisir plus précisément la complexité sociale qui marque l'expérience de la prison, ainsi que les conséquences de celles-ci au niveau collectif et individuel pour tous les acteurs du *théâtre carcéral*.

PARTIE 2

PARTICIPER AU *THEATRE CARCERAL*

CHAPITRE 0 : INTRODUCTION A LA MECANIQUE DES *MASQUES* DU *THEATRE CARCERAL*

I. LA MECANIQUE DES *MASQUES* AUTOUR DE TROIS PRINCIPAUX *MONDES INTERACTIONNELS* ENTRECROISES

> *« De toute façon la prison c'est une société à part, où tout est exacerbé parce qu'on passe beaucoup de temps ensemble et c'est compliqué, c'est compliqué entre nous personnels, c'est compliqué entre eux détenus et c'est compliqué entre nous personnels et détenus. Y'a trois mondes dans une prison donc c'est... Faire cohabiter ces trois mondes c'est compliqué. »*[1]

Dans la vie de tous les jours, nous portons tous différents *masques*, qui correspondent à différentes manières d'interagir selon notre interlocuteur (supérieur hiérarchique, collègues, amis, parents, etc.). La complexité de l'expérience carcérale réside dans ce que les différents *masques* et les différents réseaux interactionnels qui composent le quotidien de chaque acteur se concentrent dans un même lieu clos ; un même espace-temps dans lequel les *masques* s'accumulent et s'entremêlent, voire doivent être portés en même temps, et sont régis par un certain nombre de règles écrites (code de déontologie, règlements intérieurs, etc.) et tacites auxquelles il faut se plier pour ne pas sortir de son *rôle* aux yeux des autres mais aussi du règlement. De fait, dans le contexte de la prison, les conséquences d'une non-adaptation à son *rôle* ou d'un mauvaise usage de ces *masques* sont beaucoup plus importantes que dans la vie à l'extérieur : dans un environnement clos, les personnes peuvent avoir moins de recul sur ce qu'elles vivent en cohabitation constante avec les autres, les choses sont « exacerbées », et surtout des sanctions peuvent être immédiates pour des choses qui ne seraient pas sanctionnées dans la vie à l'extérieur. Les *risques* de la relation sont donc multiples et s'établissent selon des logiques différentes selon les acteurs. De plus, les *coulisses* (sortie complète du *rôle*) sont bien moins nombreuses que dans la vie à l'extérieur du fait de la

[1] Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15).

logique de surveillance et de contrôle (caméras, jeux de regards, etc.), et d'autant plus pour les personnes détenues.

Je m'intéresse dans ce travail à la complexité des relations sociales en prison, et ce à trois niveaux principaux : dans les relations entre personnes détenues et administration pénitentiaire, dans les relations entre membres de l'administration pénitentiaire, et dans les relations entre personnes détenues. Cependant, je ne prétends ni être exhaustive dans l'analyse et la présentation de ces relations, ni dans les réseaux interactionnels que je vais présenter. En effet, s'intéresser à l'ensemble des sphères relationnelles qui existent pour chaque acteur en prison, et aux rapports qui existent ensuite entre ces sphères, ne peut ici donner lieu à un travail exhaustif et abouti, puisqu'il faudrait prendre en compte à la fois :

- **les relations intra-administration pénitentiaire**, à savoir : les surveillants entre eux, les surveillants avec les différents grades de leur hiérarchie, les surveillants avec la direction de l'établissement, les surveillants avec les membres du SPIP, les CPIP entre eux, les CPIP avec leur direction, les CPIP avec la direction de l'établissement, la direction du SPIP et la direction de l'établissement, la direction de l'antenne SPIP et la DISP, la direction de l'antenne SPIP avec la DAP, les membres de la direction de l'établissement entre eux, la direction de l'établissement et la DISP, la direction de l'établissement avec la DAP, les relations entre fonctionnaires de l'administration pénitentiaire en tenue et les personnels administratifs, les relations entre l'ensemble de ces acteurs et les différents syndicats, les relations avec l'ensemble des personnels et le psychologue du personnel ;

- **les relations qui ont lieu en détention au quotidien**, à savoir : les personnes détenues avec les surveillants (selon les postes des surveillants mais aussi le « statut » des détenus, notamment auxiliaires ou pas), les personnes détenues avec les CPIP, les personnes détenues avec la direction de l'établissement, les personnes détenues avec la direction du SPIP, les personnes détenues entre elles mais aussi les hommes détenus avec les femmes détenues (le cas échéant), les personnes détenues avec l'unité sanitaire, le SPIP avec l'US, les surveillants avec l'US, la direction de l'établissement avec l'US, et de même avec l'unité d'enseignement, les intervenants et partenaires privés, associatifs et autres, et enfin l'ensemble des personnes citées avec le psychologue PEP ;

- **les relations de chaque acteur avec l'extérieur**, à savoir :

- Pour les personnes détenues (hors permissions de sortir) : télévision (relation passive mais aussi relations avec les médias, et notamment ceux qui entrent en détention), familles/proches, visiteurs de prison, formateurs/professeurs, intervenants dans le cadre d'activités, artistes, « public » des restitutions, JAP/procureur, avocats, hôpital en cas d'extraction, police/gendarmerie/ERIS (escortes notamment), aumônier/culte, regard extérieur (notamment dans le cadre d'une recherche comme la mienne), autres (agents d'entretien, associations, foyers, assesseurs aux commissions de disciplines, ...), partie civiles (pas de relations à proprement parler mais présence indirecte autour du paiement, selon la condamnation, des parties civiles) ;

- Pour les surveillants dans leurs fonctions : police/gendarmerie, JAP/procureur, intervenants extérieurs, aumônier/culte, journalistes/médias, regard extérieur (notamment dans le cadre d'une recherche comme la mienne), hôpital en cas d'extraction, formateurs des personnels, familles et visiteurs des personnes détenues, autres (associations ou organismes notamment comme l'OIP ou le CGLPL). Dans le privé : familles et proches, gens à l'extérieur, médias/télévision, anciens détenus ;

- Pour les CPIP dans leurs fonctions : JAP/procureur/autres services de la Justice, familles et proches des détenus, intervenants extérieurs, partenaires comme Pôle emploi ou associations pour préparer la sortie, formateurs pour eux, journalistes et médias, regard extérieur (notamment dans le cadre d'une recherche comme la mienne), préfecture/mairies, institutions culturelles, chargé de mission culture-justice. Dans le privé : familles et proches, gens à l'extérieur, médias/télévision, anciens détenus ;

- Pour les DSPIP : comparable aux CPIP mais pas forcément au même niveau, dans la relation de construction de partenariats notamment. Par exemple les DSPIP vont aussi rencontrer leurs partenaires à l'extérieur alors que les CPIP les rencontrent souvent au sein de l'établissement ou par téléphone uniquement. Dans le privé : familles et proches, gens à l'extérieur, médias/télévision, anciens détenus ;

- Pour les DSP dans leurs fonctions : police/gendarmerie, JAP/procureur et autres services de la Justice, préfet/mairie/députés..., autres institutions, journalistes/médias,

familles et proches des détenus, regard extérieur (notamment dans le cadre d'une recherche comme la mienne), autres (associations, partenaires,...) Dans le privé : familles et proches, gens à l'extérieur, médias/télévision, anciens détenus.

Cette brève présentation listée permet de rendre visible l'ampleur des différentes *trames* interactionnelles qui peuvent exister en prison, et donc la multiplication des *masques* et des comportements qui peuvent potentiellement y être associés et en découler pour chaque acteur. Cependant, je m'attacherai ici à décrire et à comprendre les trois principaux *mondes interactionnels* qui sont au cœur du *théâtre carcéral* : les rapports entre les personnes détenues et les principaux acteurs de l'administration pénitentiaire en détention, les principales relations intra-administration pénitentiaire (membres du personnel de surveillance, SPIP et direction de l'établissement) et les relations entre personnes détenues.

Avant de développer et d'incarner le *théâtre carcéral* et les implications au quotidien de ces trois principaux *mondes interactionnels*, dans le développement d'éléments empiriques fondamentaux dans cette réflexion, je ferai un bref détour pour préciser un aspect essentiel du dispositif carcéral, à savoir son effet *perturbateur* sur l'*entrelien* et donc le processus de *relation* –des individus entre eux mais aussi avec leur environnement. Cet aspect précis du dispositif carcéral concentre la force et les enjeux les plus importants du *théâtre carcéral*.

II. LE *THEATRE CARCERAL*, PERTURBATEUR DE *L'ENTRELIEN* HUMAIN ET REVELATEUR DES COMPLEXITES SOCIALES EN PRISON

Dans la première partie de mon travail, j'ai présenté le *dispositif carcéral* comme étant un dispositif excluant et *contraignant*, qui conditionne les comportements et les rapports entre les acteurs du *théâtre carcéral* autour de logiques accrues de *monstration* et de *représentation*. Pour comprendre les portées de la nature contraignante de ce dispositif, j'évoquerai ici trois autres notions centrales qui permettent à mon sens de terminer d'éclairer les contours de la logique *dispositive* en prison et de dégager les principaux enjeux du *théâtre carcéral* : la notion de *cadre* et, par extension, celle d'*espace potentiel* ; la notion de *milieu*, principalement théorisée par Augustin Berque.

Dans sa *Sociologie des espaces potentiels*, Emmanuel Belin explique que certains dispositifs agissent comme des révélateurs, des médiateurs « bienveillants » entre l'individu et son environnement, permettant d'établir, ou de rétablir, la relation de confiance essentielle à la vie humaine dans les transactions de l'individu avec le monde qui l'entoure[2]. Il lie d'ailleurs cette relation de confiance à la notion de *« sécurité existentielle »*[3]. En s'appuyant sur les travaux de Jean-Jacques Rousseau, Belin indique que *« pour qu'une relation apaisée au monde soit possible, celui-ci doit être arrangé de manière telle qu'il n'apparaisse pas menaçant, mais sans toutefois qu'il puisse être saisi comme artificiel »*[4]. Il explique alors qu'il existe trois moyens *« d'éviter l'expérience angoissante d'une confrontation brusque avec la désespérante impassibilité du réel »*[5], qu'il nomme *médiations*, et parmi lesquelles il compte la *« médiation dispositive »*[6]. Pour Emmanuel Belin, le dispositif pourrait permettre de constituer un *entre* apaisé entre le monde et l'individu, en supprimant, toujours selon lui, l'immédiateté angoissante et risquée de la relation au monde qu'expérimente l'individu.

---

[2] BELIN E, *Une sociologie des espaces potentiels Logique dispositive et expérience ordinaire*, De Boeck Université, Bruxelles, 2002. Il parle de *« bienveillance dispositive »*, p.80-81.

[3] *Ibid*., p.15.

[4] *Ibid*., p.24.

[5] *Ibid*., p.15.

[6] *Ibid*. Les deux autres formes de médiation étant pour lui la *« médiation imaginaire »* et la *« médiation symbolique »*.

Si je présente ici la conception de Belin des dispositifs c'est pour m'en éloigner presque en négatif, puisque je pose le dispositif carcéral dans une analyse radicalement opposée. Contrairement à la logique dispositive présentée par Belin, le dispositif carcéral contraint la relation de confiance, l'empêche et la biaise, et avec elle toute forme de relation au monde, à l'autre et à soi.

Le dispositif carcéral ne constitue pas un *entre* apaisé entre le monde et l'individu qui permettrait à ce dernier de prendre part à son environnement, mais, au contraire, il perturbe et réduit considérablement cet *entre*, porteur de *possibles*. En prison, tout est pensé et fait pour qu'il n'y ait justement pas d'*entre*, à commencer par l'architecture des lieux. Pour mieux comprendre cela, le dispositif doit être défini en opposition avec la notion de *cadre*[7].

Isaac Joseph définit la notion de *cadre* comme permettant *« de comprendre ce qui nous arrive et d'y prendre part »*[8]. Or, en prenant en compte les logiques de contrainte, de surveillance et de contrôle inhérentes à la prison, il semble que l'on ne puisse définir cette dernière comme un cadre, mais davantage comme une organisation, un agencement, un *dispositif* sur lequel on ne peut agir *a priori*, et donc un dispositif contraignant qui ne permet pas de *prendre part* de manière personnelle et créative. De plus, loin de permettre de « comprendre ce qui nous arrive », le dispositif carcéral est souvent défini par les personnes qui vivent ou travaillent en prison comme un système qui désoriente et dont il est parfois compliqué de suivre la logique. Le dispositif carcéral ne permet alors pas aux personnes de se développer dans une compréhension et une initiative de *prise* sur l'environnement, mais, au contraire, oriente et contraint les comportements.

Fort d'une logique institutionnelle stricte et nourri de valeurs disciplinaires et de contrôle des corps, le dispositif carcéral s'impose bien plus qu'il n'ouvre des champs de possibles. Le dispositif carcéral sous-tend et configure en effet tous les pans de la vie quotidienne (logement, nourriture, relations avec les proches, etc.). Or, *« un cadre qui s'impose, qui refuse de laisser l'attention se détourner n'est plus un cadre »*[9]. Au contraire, le cadre est une sorte de *« préfiguration de l'espace potentiel »*[10] développé par D. W. Winnicott[11], en ce qu'il tend

[7] Qui se rapproche finalement de la définition que donne Belin du dispositif « bienveillant ».

[8] JOSEPH I., *Erving Goffman et la microsociologie*, PUF, collection « Philosophies », Paris, 1998, p. 123, cité par BELIN E., *Op. cit*., p.77-79.

[9] BELIN E., *Op. cit*., p.79.

[10] *Ibid*.

à instituer « *l'ordre de ce qui pourrait être, un espace d'évènements susceptibles d''être actualisés par le simple exercice de la volonté et du désir* » car il rend possible « *l'idée même de possible, de potentiel* »[12]. Le dispositif carcéral n'est pas de nature à rendre possibles des évènements *« par le simple exercice de la volonté »*, bien au contraire. Le dispositif carcéral est institué, installé et imposé, sans être perméable à la volonté des personnes qui le vivent, ni à leur initiative ou à leur créativité. Il n'ouvre pas, comme un cadre, les conditions et l'accès au *possible* mais contrôle, configure, contraint.

Ainsi, si les dispositifs « bienveillants » développés par Belin prennent en fait la forme de *cadres*, et facilitent ou permettent l'établissement d'une confiance nécessaire à l'ouverture et la saisie d'*espaces potentiels*, la prison ne fait pas partie de ceux-là. Je n'irai pas jusqu'à dire que le dispositif carcéral est malveillant, mais j'établis qu'il est *contraignant* et, en cela, qu'il malmène, perturbe, voire empêche la *créativité* vitale des individus et l'authenticité des relations au monde et aux autres.

Il ne faut pas ici entendre par *créativité* un champ d'expression qui serait exclusivement réservé aux artistes ; j'emploie la notion de *créativité* en référence aux travaux de Winnicott, pour définir la capacité et la possibilité pour un individu d'organiser lui-même sa relation au monde dans une logique de co-création. Winnicott parle de *« pulsion créative »* [13] et indique qu'elle est présente en chacun de nous : *« La créativité qui m'intéresse (…) est inhérente au fait de vivre. », « elle est celle qui permet à l'individu l'approche de la réalité extérieure »*[14]. *« Vivre créativement »* est, selon Winnicott, le fait pour un individu d'être créateur *dans* et *avec* les objets de son environnement ; la créativité est alors entendue comme la seule possibilité d'*expérience*[15]. L'expérience comme espace-temps de développement de l'individu et de son environnement dans une dynamique bilatérale et co-constructive est alors rendue possible par l'existence d'un espace potentiel, cet *entre* qui est en fait le lieu où la vie peut prendre place[16] :

---

[11] WINNICOTT D.W., *Jeu et réalité*, Gallimard, Folio Essais, Paris, 1971 (Trad. de l'anglais par Claude Monod et J.-B. Pontalis en 1975).

[12] BELIN E., *Op. cit*., p.79.

[13] WINNICOTT D. W., *Op. cit*., p. 188.

[14] *Ibid*.

[15] *Ibid.*

[16] *Ibid*., p.190.

> *« Il s'agit avant tout d'un mode créatif de perception qui donne à l'individu le sentiment que la vie vaut la peine d'être vécue ; ce qui s'oppose à un tel mode de perception, c'est une relation de complaisance soumise envers la réalité extérieure : le monde et tous ses éléments sont alors reconnus mais seulement comme étant ce à quoi il faut s'ajuster et s'adapter »*[17]

Pour qu'une relation créative à l'environnement soit possible, il faut une adaptation *active* de l'environnement, afin de maintenir les conditions de l'autonomie et de l'existence. Or, en prison, les acteurs du dispositif carcéral expérimentent une relation de soumission aux codes, aux règles et aux logiques carcérales, ce qui ne leur permet pas réellement d'impulser des comportements ou des initiatives mais davantage de les ajuster selon les intentions et les attentes régies par le dispositif.

L'importance de l'*entre*, de l'*espace potentiel*, de la possibilité pour l'individu de prendre part et prise sur son environnement a également été développée par Augustin Berque autour de la notion de *milieu*. Dans sa *mésologie* (étude du *milieu*), Berque définit la notion de *milieu* comme la relation dynamique et structurelle entre l'individu et son environnement[18]. Cette relation tient au fait que l'être humain est formé, selon lui, d'une moitié individuelle (qu'il appelle son *corps animal*) et d'une moitié relationnelle (son *corps médial*). Dans une mécanique structurelle et corrélative, ces deux moitiés de l'être humain génèrent un processus d'*entrelien* (des humains entre eux et des humains avec leur environnement), c'est ce que Berque nomme la *médiance*[19] : *« La* médiance*, en somme, c'est le couple dynamique formé par les deux « moitiés » constitutives de l'être humain concret : son corps animal et son corps médial (= son milieu), l'un ne pouvant exister qu'avec l'autre, et l'un corrélatif de l'autre»*[20]. Ces définitions du *milieu* et du processus de *médiance* entre l'individu et son environnement sont ainsi développées par Augustin Berque : « *en transformant son environnement, une société se transforme elle-même, et ce faisant crée un nouveau milieu* ». Le *milieu* doit donc être pensé comme un processus de **«** *genèse réciproque (J. Piaget)* **»** entre les termes qui le composent (l'individu et l'environnement) et en tant que « *cheminement réversible (G. Durand) »* des uns aux autres de ces termes[21] : *« Les choses du milieu (...) sont*

[17] *Ibid*., p.91.

[18] BERQUE A., *La mésologie pourquoi et pour quoi faire ?*, Presses Universitaires de Paris Ouest, 2014.

[19] *Ibid*, p.31-37.

[20] *Ibid*, p.37.

[21] *Ibid*, p.55.

toujours en train de se faire dans leur interaction avec le sujet. Réciproquement, le sujet aussi est toujours en train de se faire dans son interaction avec les choses »[22]. La réalité concrète n'est jamais constituée d'objets en soi (neutres) mais de choses qui nous offrent des « prises » que l'on peut saisir.

Or, comment l'individu peut-il être dans une relation de *concrescence* avec son environnement, et *avoir prise* sur les choses, lorsqu'il se trouve lui-même pris dans un dispositif où les choses ne lui *donnent* pas prise ? C'est le problème que pose le dispositif carcéral.

Si l'on considère la prison comme l'environnement avec lequel l'individu est en relation, il convient de prendre en compte la dimension profondément contraignante du dispositif carcéral, qui ajoute une sorte d'élément perturbateur dans la relation créative entre l'individu et son environnement. Cette logique perturbatrice du dispositif carcéral est ce qui révèle en définitive ce que je nomme le *théâtre carcéral*. Ainsi, le dispositif carcéral laisse place au *théâtre carcéral* et en révèle les logiques de *masques*, qui innervent et reconfigurent chaque interaction humaine à l'intérieur de la prison. Le *théâtre carcéral* prend donc la forme d'un *ambiant* perturbant la relation entre l'individu et l'environnement, détruisant l'authenticité et la créativité, et sclérosant l'*entrelien* humain (des êtres humains avec leur environnement et des êtres humains entre eux)[23]. Je parle ici d'*ambiant* puisqu'il ne s'agit ni d'un sujet ni d'un objet mais bien d'un processus diffus qui innerve la quasi-totalité de la réalité carcérale, à travers les dispositifs qui la composent.

Dans une telle analyse, le concept de *théâtre carcéral* tend à révéler la dynamique ambiante et les conséquences de l'accumulation de dispositifs contraignants en prison, qui modifient la relation essentielle entre l'individu et son environnement, et empêchent de fait l'existence d'une relation authentique et créative au monde, à l'autre et à soi. Le concept de *théâtre carcéral* permet de souligner l'incidence du dispositif carcéral sur les relations sociales *intramuros* et avec l'extérieur, en dévoilant les artefacts relationnels qui se jouent et s'imbriquent en prison ; même si je montrerai qu'il existe des formes d'interstices à l'intérieur du *théâtre carcéral*, sortes de *« respirations sociales indispensables à tous, aux acteurs*

[22] *Ibid*, p.40-41.

[23] Je développerai dans la troisième partie de mon travail l'idée que les expériences artistiques peuvent permettre de retrouver et de recréer cet *entre*, en ouvrant des formes *possibles* d'être au monde *créativement* et de créer ainsi des possibilités de vie ensemble.

comme à l'institution »[24]. Le *théâtre carcéral* perturbe, d'une part, la construction par l'individu de sa réalité relative et l'authenticité de l'*entrelien* humain et, d'autre part et corrélativement, la construction du sujet lui-même et de ses caractéristiques individuelles et créatives.

Le concept de *théâtre carcéral* permet ainsi d'interroger la notion de *commun*, qui est l'un des fils rouges de ce travail : comment penser l'existence d'un monde *commun* à l'ensemble des acteurs de la prison lorsque les logiques carcérales complexifient l'ensemble des réseaux relationnels ? La même question subsiste d'ailleurs en ce qui concerne les relations entre le *dedans* et le *dehors*, pourtant essentielles dans la perspective d'un retour à la société et d'une possible « réinsertion ».

[24] PETITGAS B., *Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante*, [En ligne], Thèse de doctorat en sociologie, Université de Caen Normandie, 2017. Disponible sur : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01699425/document , p.167.

III. PLAN DE LA PARTIE 2

J'ai déjà développé certains éléments du dispositif carcéral et du *théâtre carcéral* dans la première partie de mon travail –l'architecture et les espaces qui organisent les lieux de détention, les fonctions des différents établissements étudiés et l'accentuation pour chacun de l'un ou l'autre des principes de la privation de liberté (sécurité ou « réinsertion »), les mythes et représentations de la prison dans la société, etc.–.

Cette deuxième partie tend à développer les mécanismes interactionnels et sociaux qui font la complexité sociale du *théâtre carcéral*. Je m'intéresserai pour cela aux interactions et aux relations sociales à l'intérieur des lieux étudiés en France (le CD de Bapaume et le CP de Vendin-le-Vieil)[25]. Je reviendrai donc sur les questions de *rôles*, que je n'ai fait qu'évoquer rapidement jusqu'ici. Je développerai principalement mon propos autour de l'idée que le *théâtre carcéral* s'établit en détention autour de trois principaux *mondes interactionnels* entrecroisés : les rapports entre l'administration pénitentiaire et les personnes détenues, les rapports intra-administration pénitentiaire, et les rapports entre personnes détenues. Il s'agira donc de présenter et de questionner les différentes *trames* et *intrigues* qui s'entremêlent et se tissent en des réseaux d'interactions multiples au quotidien. Ces *mondes interactionnels* évoluent en parallèle les uns des autres, mais influent également les uns sur les autres, en tant qu'ils induisent chacun des logiques de *monstration* et de *présentation de soi* diverses, et parfois contradictoires. Chaque personne et chaque *rôle* se compose en effet d'identifications multiples et invoque des nuances et des modifications, des adaptations selon la scène, le plan d'interaction et, bien sûr, les acteurs en présence. C'est en cela que plusieurs *mondes* se côtoient et s'imbriquent jusqu'à influer sur chaque relation : les interactions et les relations qui sont en jeu en prison ne tournent pas seulement autour d'une dualité administration pénitentiaire-personnes détenues. Il faut prendre en compte le fait que chaque personne, chaque *acteur*, évolue et entre en relation sur plusieurs plans, qui revêtent chacun des enjeux et des logiques différentes. L'analyse des relations sociales en prison doit donc s'intéresser aux différentes interactions et relations qui se nouent dans chaque *monde* mais aussi entre eux.

[25] Je laisserai donc dans cette partie de côté les éléments que j'ai pu observer pendant mon travail de recherche en Espagne, puisque je n'ai pas eu l'opportunité d'y développer ces réflexions, du fait principalement d'un refus de l'administration pénitentiaire espagnole de me laisser réaliser des entretiens semi-directifs avec des personnels de surveillance et avec des personnes détenues.

Une telle réflexion doit de plus toujours intégrer l'idée que la *scénographie* de la prison (surveillance, observation, contrôle) pèse inévitablement et constamment sur l'ensemble des *mondes interactionnels* et donc sur les rapports entre les acteurs et sur les individus eux-mêmes.

Dans le Chapitre 1, je m'intéresserai au *théâtre carcéral* des personnels de l'administration pénitentiaire, afin de comprendre comment les personnes interrogées vivent et intègrent leur participation aux logiques de *représentation* dans leurs fonctions quotidiennes.

Pour cela, je m'attacherai dans un premier temps à préciser les *rôles* de chaque acteur de la pénitentiaire dans leurs rapports professionnels avec les personnes détenues. Je reviendrai principalement sur les définitions et les perceptions que les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) et les personnels de surveillance ont présentées sur leurs missions respectives en détention. Je développerai mon propos autour de la notion de *positionnement*, afin d'interroger le rapport que chacun peut entretenir avec la tenue de son *rôle* en détention. Dans un second temps, je reviendrai sur les rapports intra-administration pénitentiaire. D'une part, je préciserai les logiques institutionnelles et interprofessionnelles qui se jouent dans les rapports entre les membres des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et les membres de l'établissement pénitentiaire dans lequel ils évoluent. D'autre part, j'interrogerai les rapports qui s'établissent au sein de « l'équipe » des personnels en tenue : il s'agira de préciser les enjeux internes qui peuvent influer sur les logiques de *représentation* et de *rôle* de chaque acteur de l'établissement, notamment autour de problématiques liées à l'application de décisions en détention, des enjeux de reconnaissance des agents de surveillance par leur hiérarchie, et des questions de solidarité et d'expression collective qui se jouent dans les rangs de la pénitentiaire. Il s'agira globalement de montrer que les enjeux de chaque *monde interactionnel* dans lequel évoluent en parallèle les membres de l'administration pénitentiaire (d'une part avec les personnes détenues, d'autre part à l'intérieur de l'« équipe » pénitentiaire) s'imbriquent au quotidien, pour générer une participation complexe au *théâtre carcéral* et des enjeux constants de *positionnement* (tenue de *rôle* ou sortie de *rôle*).

Dans le Chapitre 2, je m'attacherai à présenter le *théâtre carcéral* des personnes détenues, afin de comprendre comment les personnes interrogées perçoivent et intègrent les tenues des *rôles* qui leur incombent dans leur *représentation* quotidienne, à la fois au regard des représentants de l'administration pénitentiaire, et au regard des autres personnes détenues.

Il s'agira, dans un premier temps, de revenir sur le poids des attentes de l'institution quant au *rôle* de « détenu », afin de comprendre comment les personnes incarcérées intègrent ces attentes dans leurs interactions quotidiennes avec les représentants de l'administration pénitentiaire, à la fois autour d'une soumission demandée à l'autorité de l'institution, du sentiment d'une « réduction de la personnalité » à la seule condition de « détenu », et d'une participation contrainte aux logiques de « carottes » et de « bâtons » (se montrer « réinsérable ») qui imprègnent l'objectif de « réinsertion » pendant tout le temps de la peine. Dans un second temps, je m'attacherai à présenter les principales logiques interactionnelles qui innervent les rapports entre personnes détenues, autour de l'adaptation constante à des relations « de circonstances ». La prédominance apparente de phénomènes de violence engendre l'assimilation pour les personnes détenues de modes de socialisation principalement défensifs, voire agressifs, dans une logique de « survie » à la détention. Il s'agira de revenir sur les principaux éléments que les personnes interrogées ont soulevés comme étant essentiels dans leur tenue de *rôle* face à leurs codétenus : la nécessité de « se montrer fort » et de se protéger des autres ; les logiques de hiérarchisation des peines et des échelles sociales en détention qui génèrent des phénomènes circonstanciels d'écartement ou de rapprochement des autres ; la nécessité vitale, pour retrouver quelque peu de sens dans le quotidien carcéral, de dégager des pratiques de *convivialité* et d'entraide, pour survivre ensemble à la pénurie matérielle et relationnelle qui accompagne la détention. Il s'agira donc globalement de montrer que les enjeux de chaque *monde interactionnel* dans lequel évoluent en permanence et en même temps les personnes détenues (d'une part avec les représentants de l'institution, d'autre part à l'intérieur de l'« équipe » des « détenus ») s'imbriquent au quotidien, pour générer une participation complexe (et inévitable) au *théâtre carcéral* et des enjeux de *représentation* qui peuvent s'avérer, entre eux, contradictoires. Les complexités sociales en prison naissent ainsi de l'accumulation et de l'entremêlement de logiques interactionnelles distinctes, qui induisent le port de différents *masque*s au quotidien. Le *théâtre carcéral* des personnes détenues est en cela le plus complexe du dispositif carcéral, en tant que les *risques* constants d'une mauvaise *représentation* engendrent une adaptation

forcée des individus à des phénomènes précis de *présentation de soi*, qui sont au centre des logiques de tenues de *rôles* et limitent, de fait, les possibles sorties de *rôle*.

Dans le Chapitre 3, je synthétiserai les réflexions développées dans les deux premiers chapitre afin de questionner les conséquences sociales et individuelles de la participation des acteurs au *théâtre carcéral*.

Pour cela, je reviendrai, dans un premier temps, sur les impacts du *théâtre carcéral* sur les individualités, en expliquant que le *jeu* carcéral met à rude épreuve les individus dans leur intégrité à la fois physique et psychique. Je reviendrai pour cela sur les réponses reçues par l'ensemble des personnes interrogées (personnels pénitentiaires et personnes détenues) à une même question : *« Peut-on être soi-même en prison ? »* Il s'agira de comprendre les degrés d'adaptation et d'identification des différents acteurs aux *rôles* qui leur sont attribués en détention, pour décrire l'ampleur et les conséquences des phénomènes de méfiance et de contrôle de soi directement liés aux logiques de *représentation* du *théâtre carcéral.* Pour préciser les impacts du dispositif carcéral sur les personnes, je développerai également mon propos autour des effets psychologiques et individuels du travail et de la (sur)vie en détention, pour montrer que, malgré des tenues de *rôles* et des injonctions de *représentation* différentes, l'ensemble des acteurs expliquent souffrir, d'une manière ou d'une autre, du *théâtre carcéral*. Dans un second temps, je m'intéressai aux conséquences sociales de la participation de tous au *théâtre carcéral*, en revenant à la notion de *commun*. Il s'agira de questionner les possibilités de créer du *commun* en détention, en interrogeant la nature des *liens* qui peuvent ou non se créer entre les acteurs en détention. Malgré des *sorties de rôles* possibles, et des pratiques relationnelles de sympathie et d'entente, il semble que l'impact du *théâtre carcéral* en termes de méfiance et de contrôle de soi restreigne considérablement les possibilités de créer des « relations authentiques » entre les individus. La prédominance des *rôles* et des *masques* dans les interactions engendre des logiques de socialisation plus *a-sociales* que *sociales* ; des conséquences a-sociales autour de l'assimilation de nouvelles formes de sociabilités dans lesquelles se concentre le drame social de la prison.

CHAPITRE 1 : LE *THEATRE CARCERAL* DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Il s'agira dans ce chapitre de développer les enjeux de *représentation* que les règles du *théâtre carcéral* induisent pour les personnels de l'administration pénitentiaire, à la fois dans leurs rapports avec les personnes détenues autour desquelles se centrent leurs missions professionnelles, mais aussi dans leurs rapports quotidiens intra-équipe (entre membres de l'administration pénitentiaire). Il s'agira à terme de comprendre comment les logiques de ces deux *mondes interactionnels* (avec les personnes détenues d'une part, et avec les autres acteurs institutionnels d'autre part) s'enchevêtrent pour générer une complexité de *positionnements* et de tenues de *rôles* au quotidien pour les personnels pénitentiaires, et en particulier pour les surveillants[26].

Dans un premier temps, je reviendrai sur la répartition et la définition des *rôles* des deux principales équipes de l'administration pénitentiaire en détention : les membres des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) d'une part, et les personnels de surveillance (« personnels en tenue ») d'autre part. Comment se définissent les *rôles* de ces acteurs institutionnels envers les personnes détenues ? Quels sont les enjeux et les logiques interactionnelles de leur *représentation* auprès de la population pénale ? Quelles formes de sociabilités sont acceptées et induites selon les *rôles* attribués à chacun ? Des sorties de *rôles* sont-elles possibles ?

Dans un second temps, je m'intéresserai davantage aux rapports intra-administration pénitentiaire, afin de comprendre les enjeux et les logiques interactionnelles qui leurs sont propres. Il s'agira de saisir en quoi ces positionnements internes à l'« équipe » de l'administration pénitentiaire influent, directement ou indirectement, sur les rapports entre personnels et personnes détenues. Les positionnements de chacun, et l'intégration des sociabilités attendues dans chaque *rôle*, sont de fait observés à la fois par les personnes détenues, par les différents niveaux hiérarchiques, et par les collègues : quelles incidences peuvent avoir ces logiques intra-administration dans la *représentation* des personnels avec les personnes détenues ?

---

[26] Puisqu'il s'agit ici de comprendre les expériences de participation au *théâtre carcéral* par les personnels de l'administration pénitentiaire, je centrerai mon propos autour des perceptions de ces personnels, et des éléments qui sont ressortis des entretiens semi-directifs réalisés avec eux.

« En centre de détention la grosse particularité c'est...le volet droits sociaux qui est beaucoup plus développé que sur les autres établissements parce que sur une maison d'arrêt quand vous restez trois mois c'est pas là que vous refaites tous vos papiers, vous attendez la sortie en fait et vous mettez à jour à la sortie. Sur un centre de détention quand vous êtes là 10 ans bah faut quand même gérer vos papiers pendant la détention donc... c'est un truc dont j'imaginais pas que ça puisse être si lourd avant d'arriver sur un centre de détention et qui en fait prend beaucoup de temps. Donc là du coup c'est chouette qu'on puisse avoir une assistante sociale dans les SPIP pour nous aider par rapport à ça. Le maintien des liens familiaux aussi en centre de détention c'est pareil c'est sans doute...alors pas plus important mais en tout cas différent, parce que sur une maison d'arrêt on va être beaucoup sur comment vous amenez le linge, c'est quoi les jours de parloir...voilà, ou un centre de détention va être plutôt sur bah voilà "il répond plus à mes courriers", "est-ce que ça va en ce moment?", "qu'est-ce qui se passe pour lui en détention?", "il a demandé un aménagement de peine, vous pensez que ça peut passer?" Voilà on va être plus sur une relation de durée même avec les familles en fait du coup. Donc souvent les familles pour nous c'est aussi des personnes ressources, enfin ça va dans les deux sens. Plus que sur une maison d'arrêt en fait voilà. Et puis pour la partie aménagement de peine c'est pareil, c'est...complètement différent d'une maison d'arrêt parce que c'est des aménagements de peine qui se travaillent sur le long terme avec des règles de procédures très particulières... Forcément on laisse pas sortir quelqu'un au bout de 10 ans d'incarcération comme on laisse sortir quelqu'un au bout de 3 mois quoi. (...) Donc du coup faut être à la fois un bon technicien parce que y'a plein de règles de procédures particulières et...et à la fois faut voilà savoir temporiser les personnes détenues parce que souvent bah...ça va pas aussi vite que pour les autres quoi, parce que faut là il faut une expertise, il faut passer au CNE machin donc l'aménagement de peine entre le moment où vous le demandez et le moment où vous risquez de l'obtenir il peut se passer un an et demi quoi. Donc c'est pas si facile que ça quoi. »

La directrice du SPIP au CD de Bapaume (ECD12)

« La mission du SPIP ici n'est pas de préparer la sortie ni un aménagement de peine mais de veiller à ce que tout se passe bien en termes de maintien des liens familiaux, d'activités, etc., pour que le séjour soit le plus bénéfique possible pour le détenu et pose le moins de difficultés possibles pour le personnel. (...) Donc du coup c'est aussi participer à la gestion de la détention... ce qui peut être frustrant parfois pour les CPIP. Mais bon pour moi c'est... c'est plus intéressant quelque part parce que c'est au moins aussi utile pour la société».

Le directeur du SPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC20)

I. DES TENUES DE *ROLES* DANS LES INTERACTIONS AVEC LES PERSONNES DETENUES

I.1. Les acteurs du SPIP « *au carrefour de l'accompagnement* » des personnes détenues[27]

I.1.A. Porter les missions des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation en détention

Etant donné l'objet de mon travail, mon propos se centrera ici uniquement sur les missions et le rôle des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) en « milieu fermé » (prison), en prenant appui sur les entretiens réalisés tout au long de cette recherche :

> *« Les missions du SPIP en milieu fermé c'est de maintenir les liens familiaux de la personne détenue, de veiller à ce qu'elle puisse exercer ses droits sociaux... C'est aussi de l'aider donc de la conseiller dans l'exécution de sa peine c'est-à-dire "qu'est-ce qu'il faut que je mette en place en détention? Et si je veux demander un aménagement de peine comment je demande? Qu'est-ce que je demande? Qu'est-ce qu'il me faut comme projet?", aider à la construction du projet, aider à la préparation à la sortie voilà. Est-ce que j'ai oublié des choses? Parce qu'on est un peu le service poubelle dans les détentions donc en général on fait plus que ça [elle sourit] mais... Bon globalement le cœur du métier il est là. »*[28]

Les missions des SPIP, même si elles sont en théorie les mêmes, peuvent varier selon le type d'établissement, la longueur des peines en cours, le profil des personnes détenues, etc. Ainsi, tout comme les objectifs attribués à la prison, les missions du SPIP s'orientent au quotidien et dans les pratiques vers l'une ou l'autre des fonctions qui lui sont attribuées selon les situations de travail. Ayant mené cette recherche dans deux établissements pour peine, je m'intéresserai ici davantage aux fonctions du SPIP dans le cas de longues périodes d'incarcération. ◄

[27] EMC2.

[28] ECD12.

« Enfin ce qui est important et ce qui est dommage dans les SPIP c'est qu'on n'a pas le temps. On n'a pas le temps. Alors du coup je ferai une incursion vraiment très très très rapide sur les problèmes d'effectifs que rencontrent les SPIP. (...) ***Les effectifs c'est un peu compliqué.*** *C'est un peu compliqué parce que* ***quand on se retrouve avec beaucoup de personnes détenues ou de personnes suivies on peut pas forcément mettre en place tout ce qu'on souhaiterait mettre en place, parce qu'on est dans de l'abattage****. Enfin il faut être honnête, appelons un chat un chat. Quand on doit voir une dizaine de personnes par jour, si tant est qu'on puisse voir les 10 parce que des fois on en convoque 10 et on n'en voit que 5 donc... On nous demande vraiment d'être des travailleurs sociaux, des techniciens de l'informatique parce que il faut qu'on leur fasse des restitutions sur APPI, sur Genesis... enfin tous ces logiciels qui sont très très enrichissants certes mais qui parfois sont plus paralysants qu'autre chose parce que de toute façon... enfin voilà. C'est quelque chose moi qui me perturbe énormément parce que... on nous demande là encore de faire des restitutions sur APPI. On a vu cette personne bah il faut faire une note: on l'a vue, on a parlé de ça, ça, ça, ça, ça. Ça c'est déjà dans le dossier. Pourquoi c'est dans le dossier? Parce qu'à chaque fois qu'on va voir les personnes détenues on a le dossier, en tout cas moi j'ai le dossier donc forcément je prends des notes. La personne elle sait que je prends des notes. Je rentre ici, j'ai des démarches à faire. Quand j'ai fait mes démarches je dois après noter dans APPI que j'ai vu la personne, qui m'a demandé de faire des démarches, que j'ai fait les démarches, et donner un peu l'état des démarches. Ensuite il faut que je fasse un écrit pour la personne détenue pour lui dire, alors ça c'est au pire des cas, pour lui dire que j'ai réussi à faire les démarches pour lesquelles je m'étais engagé. Donc ça c'est le pire des cas. Dans le meilleur des cas j'arrive à faire les démarches et je peux retourner voir le gars. Dans le pire des cas j'ai pas fait les démarches et je lui envoie un courrier pour lui dire que j'ai pas réussi mais que je relance. Donc voilà. Et en fait on nous demande systématiquement de faire ça. Donc moi, et* ***c'est en cela que je dis que ici c'est confortable parce que je suis arrivé y'a deux mois et demi maintenant, j'ai 15 suivis. 15 suivis c'est... c'est juste un quart temps quoi. Enfin je caricature mais c'est vraiment... c'est très confortable. Mais indécent pour certains de mes collègues.*** *Après... souvent on me dit, d'ailleurs c'est ce qu'on vient encore de me dire là [il signale le téléphone posé sur le bureau], on me dit "oui mais en même temps si les personnes trouvent que c'est indécent que t'aies que 15 dossiers alors que eux en ont 110-115 ou que sais-je, rien ne les a empêchés de venir bosser enfin de postuler pour aller en centrale". Effectivement travailler en centrale c'est pas forcément des choses qui... c'est pas forcément la culture des CPIP. Y'a beaucoup de CPIP qui aiment bien travailler en milieu ouvert. Y'en a beaucoup heureusement qui aiment bien travailler en maison d'arrêt ou en CD. Maison centrale y'a peu... y'a peu de personnes qui font la démarche. En même temps fort heureusement pour moi parce que quand j'ai su qu'y avait ce poste qui se libérait j'étais vraiment très très intéressé pour venir travailler en maison centrale, voilà. Pourquoi? Parce que justement y'a tout un travail longitudinal et avec tous les éléments que j'évoquais tout à l'heure, à savoir le travail du maintien des liens familiaux ou des liens amicaux ou des liens avec l'extérieur de façon générale, la préparation à la sortie ou tout au moins l'accompagnement de la vie de la détention... »*

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

Au-delà de ces disparités pratiques dans les missions du SPIP de chaque établissement, les effectifs des personnels de ces services varient d'un lieu à un autre, mais aussi parfois, dans un même service, d'une période à une autre :

> *« Vous savez dans les SPIP on n'a pas d'organigramme donc je sais pas vous dire combien de personnes il devrait y avoir mais on a aussi bien pu faire tourner l'antenne avec quatre personnes mais du coup voilà ça a entraîné des gros soucis...en termes de risques psycho-sociaux que là maintenant on est dix, donc neuf CPIP dont une AS plus le secrétariat plus moi. Et là on va pouvoir vraiment travailler...bien. C'est-à-dire que... Voilà quand vous êtes en sous-effectif vous faîtes vraiment les missions prioritaires: vous répondez aux demandes du juge et puis vous vous arrêtez là parce que vous avez juste pas le temps de faire tout le reste. »*[29] ◄

Les problèmes d'effectifs dans les SPIP sont très souvent décriés par les travailleurs concernés, aussi bien par les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation que par les directeurs des antennes locales et départementales. De fait, et depuis de nombreuses années, les syndicats qui représentent les intérêts des SPIP placent l'embauche de davantage de fonctionnaires parmi leurs revendications prioritaires aux gouvernements successifs. Dans le quotidien de la détention, ces problèmes d'effectifs ont des conséquences directes sur les rapports qu'entretiennent les CPIP avec les personnes détenues, dont certaines se sentent abandonnées ou délaissées par ceux qui sont censés les accompagner dans leurs démarches tout au long de leur détention :

> *« Alors le SPIP c'est inexistant. C'est inexistant. (...) Tu n'as pas affaire ici à des SPIP de façon générale qui sont là véritablement pour...bah pour justement croire en toi et puis pour t'aider à te réinsérer. T'as affaire à des...des chiens domestiques de la juge d'application des peines. Alors bon on m'a dit qu'ils étaient tous partis parce qu'ils en avaient ras-le-bol ici de la façon dont ça se passait...possible. Possible que finalement dans le lot y'en avait des bons et ou des bonnes et puis que... Mais on n'a aucun contact, ils sont toujours débordés, ils ont jamais le temps. »*[30]

Ce sentiment d'« inexistence » du SPIP, du fait d'effectifs réduits, m'a été rapporté par de nombreuses personnes, et principalement au CD de Bapaume qui compte au total 599

[29] ECD12.

[30] ECD4.

« ***Comment faire en sorte que cette période de détention ne soit pas juste une parenthèse dans votre vie,*** **enfin que ce soit pas un temps d'arrêt dans votre vie** ***mais que ce soit une continuité,*** *dans un espace certes clos, confiné, contraint, mais en même temps qu'on puisse travailler sur comment vous pouvez vous positionner en détention pour en sortir avec des éléments... probants (...) en tout cas* ***avoir des clefs supplémentaires pour mieux appréhender la vie future****. (...) C'est un peu compliqué de se projeter quand on a... admettons je dis une bêtise quand on a 25 ans qu'on a pris un certain nombre d'années et qu'on sait que avec la période de sûreté etc. on va sortir à 45 ans. Comment on peut dire à une personne qu'il faut se projeter plus tard? Donc du coup le but c'est d'accompagner pendant cette période de détention... alors c'est compliqué parce que* ***c'est pas forcément sur un bien-être mais sur un moins mal-être****. Enfin c'est comme ça que je vois la chose, parce que du coup je peux pas dire à quelqu'un "bah tiens je vais faire en sorte que vous alliez bien!" Non, c'est pas possible, la personne elle va me dire "mais je peux pas aller bien je suis en taule, enfin merde!" Voilà donc il faut toujours faire attention. »*

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

« Enfin après voilà ***pour ceux qui sont aménageables c'est la préparation à l'aménagement de peine*** *donc voilà ça peut passer par des PPAIP donc projet personnalisé à l'accompagnement à l'insertion professionnelle. Donc c'est un bilan de compétences parce que c'est quand même des gens qui sont quand même relativement éloignés de l'emploi, sauf pour ceux qui ont peut-être fait des études ou... Mais bon forcément ils sont assez éloignés de l'emploi donc c'est tout un travail qui se met en place hein au niveau de l'insertion bah sociale aussi et professionnelle (...)* ***Pour les autres qui sont pas aménageables c'est essayer aussi de les motiver pour tout ce qui est activités... voilà pour qu'ils fassent des formations, pour qu'ils soient actifs. Et c'est aussi essentiellement le lien avec la famille. Et beaucoup de soutien psychologique*** *aussi. Parce qu'ils sont toujours dans des phases...cycliques quoi. Donc c'est des gens qui sont quand même très intolérants à la frustration. Donc je sais pas je me suis souvent posé la question de savoir... est-ce que l'enfermement crée ça? Je le pense. Je le pense qu'on devient un peu... On n'a plus la notion vraiment des valeurs des choses quoi, ce qui fait que... nous on est toujours un peu surpris parce que nous forcément on passe que quelques heures ici et on sort après donc on reprend entre guillemets une vie normale, mais je crois que l'enfermement crée justement cette distance que tout être doit avoir par rapport à des choses relativement futiles, banales. Mais ils ont tendance par exemple à faire tout un plat pour des choses que nous on considère futiles quoi. Donc c'est quand même questionnant. »*

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC1)

personnes détenues incarcérées ; une sensation d'abandon qui peut nourrir une rancœur envers le système chez certaines personnes.

Ce manque de moyens investis dans les effectifs des SPIP questionne d'ailleurs directement le manque d'investissement par l'Etat dans l'objectif de « réinsertion » de la prison, puisque le SPIP se positionne, dans ses fonctions officielles, comme le service d'accompagnement des personnes détenues pendant leur peine, autour de cet axe de « réinsertion » :

> *« Le SPIP parfois c'est un peu le caillou dans la chaussure dans ce rouage hyper sécuritaire. Pourquoi? Parce que... quand on dit une personne est condamnée, une personne a commis un délit elle va en prison... Mais on a passé la période du grand enfermement, enfin je veux dire on a passé tout ça maintenant on est vraiment sur l'accompagnement. »*[31]

Le positionnement des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) est donc, par essence, différent de celui des membres du personnel de surveillance, dont les fonctions prennent davantage racines dans la mission de sécurité et de contrôle imputée à la prison[32]. Les CPIP sont, eux, dans une posture d'accompagnement des personnes au quotidien et dans la préparation de leur sortie. ◄

[31] EMC2.

[32] Même si, comme je le montrerai dans la suite de mon travail, la contribution au travail vers la « réinsertion » est assumée et revendiquée par de nombreux personnels de surveillance (Partie 2, Chapitre 1, I.2).

« Alors du coup moi je suis au carrefour, enfin "je", le SPIP est au carrefour de l'accompagnement parce que... Alors on n'est pas là pour distribuer des cartes mais on est là aussi pour réorienter la personne sur : des structures d'insertion, sur des unités sanitaires ou un suivi médical à l'extérieur, sur tout ce qui est ouverture de droits... (...) parce que on est un peu le go-between enfin on est le lien entre l'intérieur et l'extérieur pour la personne détenue. Et si on ne joue pas le jeu eh bien la personne elle est bloquée. Donc forcément la personne elle va nourrir une espèce d'amertume envers le système... (...) Dans les SPIP soit on baisse les bras en disant "bah de toute façon on s'en fout c'est comme ça que ça se passe", soit on essaye de créer une impulsion. »

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

« Moi j'ai des concepts un petit peu idiots mais ***le respect, la confiance pour moi c'est fondamental, parce que du coup ces deux aspects-là à partir du moment où ils sont présents on peut vraiment mettre en place un travail****. Alors que ce soit avec des collègues, avec sa hiérarchie, avec des partenaires et également avec les personnes détenues. Si on a mis en place une relation de confiance qui est basée sur le respect... Pourquoi je parle du respect? Parce que... le SPIP, les CPIP sont parfois vécus comme des personnes qui ont une espèce d'ascendance sur la personne détenue. (...) Donc quand on a mis en place cette relation avec la personne détenue et que la personne détenue a bien compris qu'on est là pour l'aider, qu'on n'est pas là pour la juger [il insiste sur ce dernier mot]... (...) Mais souvent quand il y a une demande d'aménagement de peine qui est en cours, le gars il me dit "Ah je compte sur vous!", je dis "Hop hop hop ne comptez pas sur moi! Moi je ne vais être que la personne qui va vous mettre en relation avec le magistrat. Je vais faire état de ce que vous faîtes, forcément je vais donner mon avis mais mon avis il sera aussi fait en fonction de votre investissement, en fonction de la réalité de votre aménagement de peine, en fonction de la réalité du travail qui sera proposé. Moi je suis pas là pour vous faire sortir à tout crin, je suis là pour vous faire sortir avec les meilleures clefs de façon à ce que vous ne reveniez pas en prison". Voilà en gros c'est un petit peu ça l'idée. Et je lui dis "Si ça fonctionne c'est pas grâce à moi, donc si ça ne fonctionne pas ce sera pas à cause de moi". Pareil y'a une autre phrase où quand ils me parlent des faits, parce qu'on travaille beaucoup sur les faits, eh bien ils me demandent d'approuver ce qu'ils me disent. Alors je ne suis pas là pour approuver donc du coup je leur dis aussi "Si vous me demandez de ne pas être là pour vous juger, acceptez que je ne sois pas là pour vous défendre". C'est des choses toutes bêtes mais qui re-clarifient un petit peu le cadre de mon intervention puisque on est vraiment dans un accompagnement. »*

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

« Et c'est pareil je leur explique clairement dès le début que ***je suis là pour leur dire la vérité et pas ce qu'ils veulent entendre****, donc qu'ils me disent clairement hein si ils sont en mesure d'entendre ou pas parce que je leur dis "Si ça va pas bah je pourrai vous dire ce que vous voulez entendre hein mais à côté de ça vous travaillerez avec..." Et donc le détenu dit "Ah bah non non y'a pas de souci j'ai compris". (...) Donc le principe voilà c'est l'honnêteté. Et ici voilà en centrale ils... enfin on peut pas leur mentir parce qu'ils savent très bien de toute façon... Et ils cherchent aussi à savoir la vérité! C'est déjà arrivé certains que je leur dis "Bah non c'est pas possible" parce que bah par exemple j'ai pas eu accès sur internet, un souci de réseau, et bah il est allé demander à une de mes collègues "C'est vrai que vous avez eu un souci de réseau?" Donc c'est pas la peine d'essayer de leur mentir parce que sinon après ils le savent et si ils voient que vous êtes malhonnête ils seront malhonnêtes avec vous. (...) Ils sont pas toujours honnêtes mais comme c'est plus facile quand on est honnête avec eux de l'obtenir aussi de leur part l'honnêteté. On leur dit clairement "Bah non là vous mentez" ou "Ah vous êtes pas tout à fait honnête avec vous-même ni avec moi-même" et du coup ça passe mieux, "effectivement, j'en ai rajouté", donc voilà... »*

Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC3)

I.1.B. Se positionner en tant que CPIP pour tenir son *rôle* auprès des personnes détenues

La fonction intermédiaire des CPIP, que j'ai déjà soulevée précédemment en parlant du rôle des CPIP entre les personnes détenues et le juge d'application des peines[33], est essentielle en détention pour les personnes détenues. ◄

Il est intéressant de développer la question de l'accompagnement des personnes en détention en interrogeant le positionnement des travailleurs du SPIP vis-à-vis des personnes qu'elles « suivent » :

> *« Et je parlais de l'ascendance que pourraient témoigner certains professionnels, alors que ce soit des CPIP ou autres hein, mais là du coup je parle un peu plus de mon corps de métier... Eh bien cet ascendant-là il faut vraiment qu'à un moment il soit dénoncé, parce que on n'est pas là... On est juste de l'autre côté du bureau quoi! (...) Et souvent les gars quand ils sont en face de moi ils me disent "mais pourquoi finalement vous nous aidez?" Et moi je leur dis... tout à l'heure je parlais d'une vie un peu complexe... Je leur dis "mais moi si j'avais été en face, si j'avais été à votre place j'aurais juste voulu qu'y ait un gars comme moi pour me soutenir, pour m'aider et pour me dire les choses vraies quoi". »*[34]

L'ensemble des membres du SPIP que j'ai interrogés pendant cette recherche m'a parlé de l'importance de nouer avec les personnes une relation basée sur la confiance, le respect et l'horizontalité, en sortant donc d'un rapport d'autorité qui pourrait *a priori* être induit par la nature de la prison comme lieu d'enfermement où l'institution se placerait « au-dessus » de la personne détenue. Clarifier la position du SPIP et ses missions semble alors essentiel pour tisser une relation honnête et propice à un véritable accompagnement. Dans ce cas-là, la *relation* est entendue comme un moyen, un outil de travail au cœur du *rôle* des CPIP[35]. ◄

Ainsi, au-delà du *savoir-faire* et des compétences techniques requises pour assumer les fonctions de CPIP, il semble primordial pour les travailleurs du SPIP de pouvoir compter sur leur *savoir-être* : *« Ici le plus important n'est pas forcément le savoir-faire mais le*

[33] *Cf.* Partie 1, Chapitre 2, III.1 (schéma 5).

[34] EMC2.

[35] C'est aussi le cas pour le métier de surveillant pénitentiaire selon certaines personnes interrogées, comme je l'expliquerai dans la suite de mon travail (I.2).

« Moi je fais très attention aux mots que j'utilise, à l'attitude que j'adopte et surtout je... des fois je joue un rôle. C'est couillon de le dire comme ça mais ***des fois en entretien je joue un rôle****, c'est-à-dire que... Je sais que quand une personne est en grande difficulté, qu'elle est un peu perdue,* ***je vais arriver et je vais essayer d'être carré pour pouvoir la contenir, pour pouvoir l'accompagner*** *dans... bah voilà on peut être aussi carré* ***mais je m'autorise à faire des... des boulettes****. Alors toutes relatives, mais pour qu'il voie que finalement on peut aussi faire n'importe quoi entre guillemets. Quand je dis n'importe quoi c'est juste avoir perdu un papier mais le retrouver tout de suite après... enfin ces petites choses-là, ces détails-là qui font que il se dit "bah tiens finalement j'ai pas en face de moi un robot". C'est con voilà je l'admets mais en même temps c'est comme ça que j'ai toujours travaillé sur... "Bah* ***regardez je suis là je suis de l'autre côté mais en même temps je suis loin d'être parfait*** *quoi!" Et à partir du moment où je lui dis "je suis loin d'être parfait" bah du coup c'est important parce que à ce moment-là moi je suis un peu le représentant de la société. »*

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

« Ouais forcément, à partir du moment où y'a une rencontre y'a du lien qui se crée quoi. Positif, négatif mais y'a du lien qui se crée et pour moi c'est la base de mon travail quoi parce qu'il faut que la personne... La première chose que tu dois faire c'est qu'il ait confiance en toi. Le travail il est là! (...) C'est la base, ***c'est le socle que le mec il ait confiance en toi****. Et après tu peux composer avec tout ça quoi. (...) C'est des gens qui parlent quand même... peut-être pas au départ mais qui ont beaucoup de choses à dire, qui parlent beaucoup. Donc voilà y'a une grosse écoute à avoir aussi par rapport à leur histoire, leur vécu... leurs souffrances, leurs joies... enfin voilà quoi. C'est...* ***leur faire comprendre que bah voilà le regard que tu leur portes c'est un regard bienveillant*** *et tu dois bah.... enfin tu les accompagnes aussi dans ce sens-là quoi. Donc qu'ils sentent que bah ils sont importants à tes yeux et que t'as envie de faire les choses avec eux et que t'as envie de réussir à mettre en place par exemple un aménagement de peine et que ça fonctionne pour eux quoi! Donc voilà c'est ça, la base c'est ça c'est d'abord le travail de mise en confiance. Une fois que t'as ça tu peux composer. »*

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC1)

savoir-être », explique le directeur de l'antenne SPIP au CP de Vendin-le-Vieil[36] ; ce que confirme une CPIP :

> *« J'entretiens des bonnes relations avec les détenus, aussi bah c'est par mon tempérament hein parce que... Au début par exemple y'en a qui étaient assez réticents ou par deux fois ils avaient écrit au chef parce qu'ils voulaient changer de CPIP parce que je leur avais pas dit ce qu'ils voulaient entendre... Donc je suis allée les voir clairement et je leur ai dit... je leur ai expliqué que ça se passait pas comme ça dans la vraie vie hein, que y'avait des façons de faire, on dit pas "parce qu'on m'a pas dit ça je veux changer". Donc ils ont vu que j'étais sincère, ils ont apprécié et ils ont dit "Ah bah au moins vous êtes pas hypocrite!" [Elle sourit] Donc moi ça se passe plutôt bien. Pareil je suis assez souriante donc quand on est souriant c'est pareil hein la bonne humeur... comme la mauvaise humeur d'ailleurs... c'est contagieux! [Elle sourit] »*[37]

Pour créer une relation de confiance avec la personne « suivie », certains CPIP expérimentent certaines « stratégies » de comportement, afin de balayer rapidement l'idée d'une ascendance de l'institution sur la personne, mais aussi afin de donner une image « humaine », à laquelle la personne peut s'identifier. Il s'agit une fois de plus d'essayer de sortir d'un rapport *a priori* froid, institutionnel et vertical, pour impulser une dynamique d'échange et de bienveillance entre l'institution et la personne détenue qu'elle tend à accompagner. ◄

Cela étant dit, comment mettre en place une relation de confiance propice à l'accompagnement dans une situation de contrainte, inhérente à l'enfermement ? Comment se positionner en tant que membre de l'administration pénitentiaire dans le cadre de l'« aide contrainte » ? Et comment réussir à faire en sorte que la personne adhère à cette logique d'accompagnement ? Il s'agit de problématiques fondamentales lorsqu'on interroge l'objectif de « réinsertion » ; des problématiques qui sont de fait au cœur des métiers des SPIP :

> *« Là on a quand même des personnes détenues à qui on dit " tiens tu vas voir le SPIP comme ça tu vas pouvoir éventuellement débloquer ta situation", sauf que à l'extérieur, dans la vie de tous les jours on se dit pas "tiens je vais aller voir un CPIP pour qu'il m'aide". Donc là on est vraiment dans le cadre de l'aide contrainte : y'a une*

[36] EMC20. Cela rejoint les éléments que j'ai pu développer précédemment autour de la question des « référentiels de pratiques opérationnelles » (RPO) (*Cf.* Partie 1, Chapitre 2, I.2).

[37] EMC3.

*« Du coup alors en essayant de mettre en place une... alors je dis bien en essayant hein de **mettre en place un système d'aide ou d'approche globale, pour permettre vraiment de travailler sur un volet très large de la personnalité de la personne**... (...) Mais pour **éviter d'être dans des cloisonnements**, puisque cette personne-là elle a souvent été... enfin on voit bien qu'y a des clivages et des cloisonnements et le fait ne serait-ce que de leur montrer que on peut lever des barrières sur l'accompagnement, sur ce qu'il est... voilà ça peut permettre peut-être hein, je sais pas mais en tout cas c'est comme ça que moi je fonctionne et comme ça que je travaille, ça peut permettre de faire des leviers quoi, d'avoir des leviers. Le problème c'est que y'a des personnes pour lesquelles on sait très bien qu'y a des résistances, y'a des difficultés. Alors les résistances elles sont pas forcément on va dire conscientes ni même volontaires... Et donc bah on va **fonctionner en termes d'essai-erreur** avec les personnes détenues mais comme dans tout travail social finalement on travaille en termes d'essai-erreur. (...) Et bien avoir en tête que si on fait un retour en arrière dans le cadre du suivi il faut pas non plus être... enfin je veux dire que ça fasse naître un sentiment d'aversion à l'encontre de la personne détenue ou de la personne suivie. Parce que le problème c'est que j'entends beaucoup, alors je suis pas là pour critiquer mes collègues hein loin de là mais... j'ai entendu des gens qui disaient "de toute façon c'est un con, il met toujours tout en échec donc moi j'arrête de bosser avec lui". On sait très bien que fatalement c'est pas évident, sinon les personnes ne seraient pas en difficulté déjà à l'origine quoi. Donc voilà donc je travaille un petit peu, je tire des.... une force on va dire de ces échecs. Je suis un petit peu un adepte de la théorie de l'échec, en gros c'est: comment pouvons-nous tirer des conclusions ou tout au moins rebondir sur un événement qui n'a pas pu aboutir pour mettre en place une autre perspective? (...) Voilà donc un petit peu l'idée dans laquelle moi je me situe dans le cadre du suivi. »*

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

*« Il est pas question qu'on continue à leur faciliter les choses comme ça! Moi je veux bien hein je vois leur côté humain, etc. y'a pas de souci mais à côté de ça c'est pas pour autant qu'il faut leur donner des facilités parce que arrivés dehors bah ils vont pas comprendre qu'y ait pas les mêmes facilités qu'en prison. Donc voilà, si je pouvais changer ça c'est qu'on arrête de leur faciliter la peine. Même si on dit "Ouais ils sont malheureux", bah non non ils sont pas malheureux. Je vois ici ils ont la télé, heureusement hein qu'y a la télé parce qu'effectivement ça apaise, mais ils sont pas obligés non plus d'avoir toutes les chaînes! Bah si là ils ont toutes les chaînes, enfin après y'en a qui disent que si ils ont Canal mais faut qu'ils payent, enfin... Après voilà ils se plaignent aussi effectivement du prix des cantines, les détenus ils disent "Ouais à l'extérieur c'est moins cher, là on paye plus cher"... C'est peut-être vrai hein ça qu'ici ils prennent des marges sur les choses mais je dis c'est un moindre mal puisque effectivement ils ont tant de facilités et bah du coup voilà effectivement si... Bah je leur dis "Si vous voulez pas payer plus cher bah faut aller dehors vous paierez moins cher"... Mais voilà à côté de ça vous aurez plus ça ni ça ni ça. Voilà hein après ils ont vite fait de peser le pour et le contre et puis... Donc voilà **si je changeais quelque chose c'est ça c'est rendre la prison plus difficile. Pourtant je suis personnel d'insertion!** Mais non là on leur apprend pas à vivre comme c'est à l'extérieur. »*

Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC3)

obligation du magistrat qui dit qu'y a une mesure ou en milieu ouvert ou en milieu fermé peu importe, et que forcément il faut travailler avec le SPIP. Donc maintenant l'idée c'est d'avoir une écoute bienveillante mais surtout aussi pouvoir mettre en place ce qu'on appelle la relation d'aide avec des phrases... bon moi j'ai des phrases un petit peu pourries mais que j'utilise encore maintenant, c'est en gros "Aidez-moi à vous aider". Donc voilà c'est permettre à la personne de s'approprier la mesure, en se disant "tiens finalement moi je suis obligé de voir ce mec-là... le SPIP je sais pas ce que c'est, qu'est-ce qu'il va m'apporter? Est-ce que vraiment ça va m'apporter quelque chose?" et du coup je fais tout un travail de reconnaissance de ce qu'est le SPIP. Mais pas forcément en termes d'obligation, de probation. Moi je suis vraiment un fervent admirateur de tout ce qui est autour de l'insertion, l'accompagnement. »[38] ◄

Par ailleurs, le positionnement professionnel autour de la notion d'accompagnement et des missions du SPIP en détention peut parfois entrer en désaccord ou en contradiction, sur certains points, avec le positionnement personnel du travailleur, son ressenti en tant que personne ; cela peut d'ailleurs révéler quelque fois une fracture, ou en tout cas une complexe concordance entre le *rôle* à jouer en détention et l'opinion personnelle de l'individu et du citoyen derrière le *masque* professionnel :

« Y'a certains détenus qui sont hyper exigeants, qui font des commentaires sur tout... et des fois j'ai envie de dire à certains : "toi dans ta vie t'as été productif combien de minutes ?" (...) Ce qui est difficile dans notre métier, et un peu schizophrénique, c'est ce que pense [son PRENOM et son NOM] qui regarde les infos tous les soirs et puis ce que pense [son PRENOM et son NOM] DPIP à Vendin-le-Vieil... En tant que citoyen c'est un peu compliqué parfois à vivre. Quand on voit qu'on s'occupe par exemple mieux des gens en prison que des SDF ! (...) Je pense qu'on est allé loin sur certains aspects... Être détenu c'est parfois avoir plus de droits et plus de moyens de les faire valoir qu'un citoyen lambda. » ◄

De plus, comme l'ont soulevé les personnels du SPIP interrogés, la posture d'accompagnement met les CPIP dans une position particulière d'écoute et notamment en matière de retour sur les faits qui ont amené la personne à être incarcérée. Cette écoute, sans

[38] EMC2.

« Du coup pour tout ce qui est AICS y'a une obligation de soins, donc les trois-quarts ils ont un suivi psychiatrique ou psychologique. On espère que dans ce cadre-là ils ont l'occasion enfin voilà de décortiquer un petit peu leur histoire de vie tout ça. Après nous on n'a aucune...aucun lien avec l'unité sanitaire, donc finalement si on fait pas nous-même ce travail en entretien on peut pas savoir ce que eux font de l'autre côté donc... On n'est pas dans la délégation de dire "finalement être AICS c'est un problème médical donc tu vas voir le psychologue et puis ça va mieux aller"... Et puis entre le psychologique et l'éducatif finalement on est...c'est pareil sur une espèce de...une limite qui est pas si facile à déterminer et... Des fois quand j'entends les CPIP dire "je suis pas psychologue" bah...ouais mais en même temps ça fait quand même un peu partie des fonctions, même si oui non on n'est pas psychologue et que des fois on est quand même obligé de renvoyer à l'unité sanitaire quand la personne finit par vous dire en entretien "oui mais quand j'étais petit mon oncle..." Autant c'est une info importante quand même pour reconstituer le passé, autant...enfin voilà y'a une phase où il faut qu'il le travaille en suivi psychologique et après voilà on en rediscute quand il a un peu décortiqué le truc. Donc...voilà. Donc y'a l'unité sanitaire, y'a le travail éducatif fait par les CPIP et pour moi voilà il faut dépasser le...rappel de la loi et "un enfant j'ai pas le droit, un adulte j'ai le droit" [elle sourit] Enfin pour moi faut aller beaucoup plus loin que ça! Et je pense que quand on travaille dans un établissement AICS de toute façon on n'arrive pas là par hasard et...enfin on sait qu'on va devoir en passer par là. Celui qui aime pas parler de sexualité ou... Enfin je dis pas qu'ils adorent parler de sexualité mais voilà enfin celui qui aime pas prendre du temps avec les personnes pour essayer de décomposer un peu leur vie...faut pas qu'il vienne là, faut qu'il aille dans un SPIP milieu ouvert où il va contrôler que le gars a bien respecté son obligation de soins et...voilà. »

La DPIP au CD de Bapaume (ECD12)

« Et dans ce travail d'accompagnement comment toi tu gères... parce que tu dois entendre aussi des choses assez compliquées?

- Ouais... Bah je gère avec ce que je suis surtout. Avec mon expérience professionnelle. C'est beaucoup basé sur l'écoute en fin de compte hein parce que voilà j'ai pas de baguette magique! Donc voilà si après il me parle d'une situation personnelle où sa famille serait en difficulté par rapport à telle chose, telle chose telle chose voilà je vais pouvoir le conseiller d'un point de vue technique... Mais c'est surtout bah le soutenir d'un point de vue psychologique quoi. Qu'il sente que bah... ouais j'entends bien ce que tu me dis et c'est important pour moi de savoir que bah t'as des difficultés et si je pouvais faire quelque chose pour toi je le ferais quoi... Voilà t'as déjà franchi déjà... un sacré palier déjà par rapport à ça tu vois donc... Après les mecs ils savent aussi pour certains que y'a pas de solution miracle quoi c'est... Je parle surtout des gars bah qui ont une période de sûreté et qui... qui vont pas sortir dans l'immédiat, où là on est plus dans cette dimension-là quoi. Voilà donc avec ce que je suis et ce que j'ai en moi et avec l'expérience professionnelle que j'ai pu acquérir dans ces quelques années [il sourit]. »

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC1)

jugement, peut s'apparenter à un *« soutien psychologique »*[39], qui confronte souvent les professionnels à des situations difficiles directement liées aux détails parfois « sordides » de certaines affaires. C'est notamment ce que m'a expliqué une jeune CPIP en cours de titularisation au CP de Vendin-le-Vieil, en insistant sur le fait que les entretiens qu'elle fait dans le cadre du suivi SPIP en maison centrale sont *« beaucoup plus longs et riches émotionnellement qu'en maison d'arrêt, plus lourds... (...) On essaye de mettre en place une relation de confiance pour qu'ils se livrent, pour qu'ils aient au moins cette échappatoire-là. (...) Ils s'appuient beaucoup sur nous ».* Elle me dit que, pour gérer cela, il faut *« essayer de garder une certaine distance, une posture professionnelle, même s'il faut être dans l'empathie »* ; il s'agit de trouver le *« juste milieu »* et d'être *« naturelle »*[40]. ◄ Un juste milieu qui ne semble pas toujours facile à trouver, et qui rend le positionnement des professionnels de l'administration pénitentiaire (membres du SPIP mais aussi membres du personnel de surveillance et de la direction des établissements) extrêmement complexe et parfois difficile à gérer psychologiquement et émotionnellement[41].

Le positionnement des acteurs du SPIP à l'égard des personnes détenues ne s'établit donc pas, comme c'est le cas pour les personnels de surveillance par exemple, autour de la notion d'autorité, mais bien autour de celle d'accompagnement. Il est important de comprendre ici que le positionnement des acteurs de la pénitentiaire procède directement des fonctions qui leurs sont attribuées, que ce soit dans les textes officiels ou dans la construction historique de leurs métiers : le SPIP est en charge du volet « réinsertion » des personnes, et les personnels de surveillance du volet « sécurité ». De fait, il semble que le positionnement « accepté » des différents acteurs de la pénitentiaire à l'égard des personnes détenues dépende directement de « l'équipe » (*team* de Goffman) à laquelle ils appartiennent, et donc du *rôle* qui leur est officiellement attribué en détention ; des distinctions de *rôles* qui induisent de fait certaines formes de comportements, selon ce qui est acceptable de la part d'un CPIP et ce qui est acceptable de la part d'un surveillant en termes de relations avec les personnes détenues. C'est ce qu'explique notamment un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil, en revenant sur ces

[39] EMC1.

[40] EMC17.

[41] Je développerai davantage la question de la distance professionnelle et du positionnement interpersonnel des différents acteurs de la pénitentiaire dans la suite de mon travail (Partie 2, Chapitre 1, I.2 et Partie 2, Chapitre 3).

distinctions de fonctions et, *a fortiori*, de rapports et de positionnements entre les différents acteurs de la pénitentiaires et les personnes détenues :

> *« A un moment je parlais et j'ai pensé à un surveillant avec qui je m'entendais très bien quand je travaillais à Sequedin et qui m'a dit "putain vous avez vraiment du bol vous vous avez le droit de serrer la main aux personnes détenues!" Bah je dis "oui", parce qu'en fait nous on peut, enfin moi j'ai déjà tapé sur l'épaule d'une personne détenue... y'a des personnes détenues qui me disent "tu" et c'est pas choquant, là encore la semaine dernière y'en a un qui m'a appelé [son PRENOM] enfin je veux dire voilà c'est pas choquant, moi ça me perturbe pas plus que ça à partir du moment où y'a ce respect. (...) Mais bon après voilà l'administration elle est comme ça, on se fait vouvoyer, on se fait appeler Monsieur untel ou Madame untel. Bon très bien, ça je le respecte mais après y'a des moments où le tutoiement il est vachement éducatif aussi et il permet aussi, tout à l'heure je parlais de ce contact un petit peu oblique en termes d'ascendance, voilà donc là du coup ça remet tout à niveau. (...) Et ce surveillant qui me disait "mais vous avez le droit de leur serrer la main, nous on n'a pas le droit"... Et il était un petit peu affecté de ça parce que il se dit "mais finalement on nous demande de considérer une personne détenue juste comme une personne détenue". »*[42]

Ainsi, le rôle d'autorité et de sécurité attribué aux personnels de surveillance semble induire un positionnement à l'égard des personnes détenues distinct de celui des conseillers d'insertion et de probation. Un *rôle* où la représentation d'une force de sécurité et de surveillance de l'Etat ne permettrait pas, pour les personnels de surveillance, *« ce contact un petit peu oblique en termes d'ascendance »*[43] ; la structuration des rapports entre personnels de surveillance et personnes détenues s'établit donc autour de l'autorité du premier groupe sur le second. En revêtant la fonction de CPIP ou de surveillant, il s'agirait donc de revêtir un *rôle* différent en détention ; un *rôle* qui définit symboliquement et institutionnellement les limites de ce qui est attendu, accepté ou pratiqué par les acteurs dans chaque interaction (*représentation*) selon les règles sociales du *théâtre carcéral*.

[42] EMC2.

[43] EMC2.

« J'avais vraiment cette vision du SPIP qu'on peut avoir à l'extérieur de on aide le vilain détenu...on lui tient la main, on lui dit que ça va... enfin vraiment le côté très maternant qu'on peut entendre dans la société quand vous dîtes "je travaille à la réinsertion des personnes détenues" [elle imite la réaction des gens et fait mine de s'offusquer] "ah non faut les laisser crever en prison", voilà enfin... Et du coup c'est vrai que j'avais un petit peu cette vision-là et en fait... j'ai réussi à refaire le chemin entre finalement mes aspirations à moi et ce métier-là en me disant qu'effectivement, et c'est pas du tout faux, on travaillait finalement à la sécurité publique comme d'autres... comme d'autres corps de métier, en faisant en sorte que les personnes qui sortent d'ici récidivent pas. Donc finalement l'un dans l'autre on se retrouve au même but [elle sourit] même si c'est un moyen différent d'y arriver et finalement enfin...surtout ici mais sans doute ailleurs aussi on n'est absolument pas dans...l'assistanat du détenu, lui tenir la main et lui dire que ça va aller, enfin voilà ça va très régulièrement au clash enfin... Des fois je me dis presque qu'on est plus dur avec eux que la détention enfin voilà parce qu'on leur renvoie aussi des trucs qui sont pas faciles pour eux : les rejets de perm, et "pourquoi la juge elle veut pas vous laisser sortir", "et pourquoi la juge elle vous a pas donné toutes vos RPS"... Voilà donc en fait...enfin... Finalement les entretiens ils sont plus souvent conflictuels que...enfin...consensuels. »

La directrice de l'antenne SPIP de Bapaume (ECD12)

Cependant, il est important de préciser que la posture d'accompagnement et le positionnement plus *« oblique »* accepté par les personnels du SPIP avec les personnes détenues n'ancrent pas pour autant leurs rapports dans une logique d'assistanat ; il a d'ailleurs été rappelé par l'ensemble des personnes interrogées que membres du SPIP et membres du personnel de surveillance œuvrent dans une même logique de prévention de la récidive, même si les moyens et les approches professionnelles divergent dans les pratiques de chaque corps de métier[44]. ◄

Pour mieux comprendre cela, je propose maintenant de revenir sur la définition du *rôle* des personnels de surveillance dans les établissements pénitentiaires, afin de décomposer les éléments qui rendent leur positionnement à l'égard des personnes détenues particulièrement complexe.

[44] Je préciserai cette notion de « faire ensemble » entre acteurs du SPIP et de la détention dans la suite de mon travail (Partie 2, Chapitre 1, II.1).

I.2.Surveillant pénitentiaire, une définition de *rôle* complexe : *« être polyvalent pour être le psychologue, l'assistant social, le flic... »*[45]

Le 25 janvier 2018, en plein mouvement de protestation des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire en France, Jean-Charles Froment[46] confie dans un entretien au journal *Le Monde* les propos suivants :

> *« Le contexte évolue et les arguments changent, mais sur le fond, les surveillants sont toujours à la recherche d'une identité professionnelle. Ils se sentent incapables de la trouver en dehors d'une référence à l'extérieur, celle de la police. La mémoire collective n'a jamais réussi à échapper à une contradiction entre leurs deux pôles d'attraction. Leur métier est d'abord rattaché à la justice, avec en particulier une dimension de relations humaines au quotidien et de suivi dans l'exécution d'une peine. Ils sont très attachés à cette mission, mais ont du mal à construire leur identité dessus. L'attraction vers le ministère de l'intérieur, au nom de la mission de sécurité qu'ils exercent, a toujours été très forte. Ils reproduisent les contradictions de l'Etat sur la fonction qu'il assigne à la prison. »*[47]

Cette complexe définition d'une identité professionnelle *« entre deux pôles d'attraction »* est vivement ressortie des entretiens que j'ai pu réaliser au CD de Bapaume et au CP de Vendin-le-Vieil, laissant apparaître les difficultés d'un *positionnement* en détention pour les personnels de surveillance, avec les personnes détenues mais aussi souvent vis-à-vis de leur hiérarchie, et parfois de leurs collègues. Je reviendrai ici sur la définition du métier de surveillant pénitentiaire, tel qu'il m'a été présenté par les professionnels de la prison, afin de développer ensuite les questions de *positionnement* (au carrefour du personnel et du

---

[45] EMC13.

[46] Docteur en Droit Public et actuellement directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, J-C Froment a beaucoup travaillé sur les prisons, et notamment sur les politiques pénitentiaires en France.

[47] Jean-Charles Froment, dans un entretien pour le journal *Le Monde*. Propos recueillis par JACQUIN, J-B., (25 janvier 2018) in « Prisons : « Les gardiens sont à la recherche d'une identité professionnelle » Entretien avec Jean-Charles Froment », *Le Monde.* Disponible sur : http://www.lemonde.fr/societe/article/2018/01/25/prison-les-surveillants-sont-a-la-recherche-d-une-identite-professionnelle_5247078_3224.html#yde6xXHQuJg3KjdG.99 (Consulté le 26 janvier 2018).

*« Un bon surveillant alors **on lui demande d'avoir du savoir, du savoir-être, du savoir-faire**. Voilà. Le sens de l'observation, de la sécurité. (...) Il doit s'adapter à son public. Le public il évolue lui hein. En fonction des années, c'est celui qui va pas tomber dans une routine. C'est celui qui va pas subir son métier. Y'en a que je connais ils subissent depuis qu'ils sont rentrés [il souffle] bah pour eux ça doit être dur hein. (...) Alors oui surveillant en résumé c'est ça. Il doit être capable de...comment dire...de bien évaluer la barrière en fait, entre son métier et ses contacts avec la personne détenue quoi. Faut pas qu'il bascule quoi en fait »*

Un officier au CD de Bapaume (ECD8)

*« Alors un bon surveillant! Alors c'est quelqu'un qui s'intéresse à son travail, qui s'investit, qui... n'hésite pas à faire remonter les informations, voilà qui... qui sait gérer les relations humaines, voilà. **Qui sait gérer les relations humaines dans le respect de sa hiérarchie quoi, en respectant le code de déontologie.** »*

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC7)

professionnel) en les rattachant à la réflexion que je mène autour du concept de *théâtre carcéral*[48].

I.2.A. Qu'est-ce qu'un « bon surveillant » ?

La réflexion sur le métier de surveillant est, d'une manière ou d'une autre, au cœur de tout travail sur les prisons, puisqu'elle permet justement de questionner les contradictions politiques et sociétales sur les objectifs assignés aux prisons. J'ai en cela déjà questionné à plusieurs reprises le métier de surveillant, en pointant régulièrement certains éléments de définition[49]. Cela étant dit, je souhaite revenir ici de manière synthétique sur le rôle des surveillants en détention ; je m'appuierai pour cela principalement sur les réponses que j'ai reçues à une question précise, qui a parfois dérouté certains de mes interlocuteurs : *« Qu'est-ce qu'un "bon surveillant" pour vous ? »*

Comme pour les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), il ressort des paroles recueillies que les surveillants pénitentiaires doivent à la fois faire preuve de *savoir-faire* et de *savoir-être* dans leurs fonctions quotidiennes, qui sont de fait tournées principalement vers la détention, vers *l'intérieur* des prisons. ◄

« Les fondements du métier sont évidemment le sens de la sécurité, la communication et l'observation », explique un officier au CP de Vendin-le-Vieil, qui a lui-même commencé sa carrière dans l'administration pénitentiaire en tant que surveillant[50]. Dans leurs fonctions et leur présence quotidiennes en détention, les surveillants sont les agents qui sont au cœur de la relation entre l'administration pénitentiaire et les personnes détenues. Ainsi, au-delà des

[48] Je fais ici le choix de centrer mon propos principalement sur la figure du surveillant pénitentiaire, centrale en détention et dans les interactions qu'il m'intéresse de saisir entre l'administration pénitentiaire et les personnes détenues. Je reviendrai cependant dans la suite de mon travail sur les relations hiérarchiques au sein de l'administration pénitentiaire (Partie 2, Chapitre 1, II.2).

[49] Notamment : Partie 1, Chapitre 1, IV.3.C en présentant le métier de surveillant comme *désocialisant* ; Partie 1, Chapitre 2, I.2 en abordant la question de la formation aux métiers de la pénitentiaire ; Partie 1, Chapitre 1, III. 1 et 3 en présentant les principaux lieux de ma recherche et les manières d'y travailler ; Partie 1, Chapitre 2, III en préfigurant le *rôle* des personnels de surveillance dans les sous-dispositifs qui sont au cœur du *théâtre carcéral*.

[50] EMC13.

Il dit qu'il a la conviction que maintenant on gère les majeurs comme on gérait les mineurs avant, par exemple avec la prévention du suicide qui est un sujet crucial. Il dit que cela est parfois mal compris par l'extérieur : en détention, les personnes suicidaires sont beaucoup plus surveillées qu'à l'extérieur et les surveillants sont régulièrement formés à la prévention du suicide. Il dit qu'il y a certains signes, une personne qui n'écrit jamais et se met à écrire par exemple, à distribuer ses affaires, à ruminer, etc. Par exemple, explique-t-il, si un détenu revient du parloir en pleurant, il faut essayer de savoir pourquoi et faire remonter l'information, la partager avec les services dans un échange de bons procédés, notamment avec l'unité sanitaire, même s'il existe le secret médical : les deux services ont à échanger dans les deux sens, dit-il. (...) Il me dit qu'aujourd'hui *une* ***« bonne gestion de la détention »*** **c'est** ***« un bon dosage entre fermeté et diplomatie »*** *; « c'est enrichissant »* dit-il en parlant de son métier mais il soulève que c'est dommage que la vision de l'extérieur (et notamment via la presse) ne soit pas souvent objective (...) Il me parle aussi de l'évolution des mots dans les écrits : on est passé des « prisonniers », aux « détenus », aux « personnes placées sous mains de justice », aux « personnes détenues ». On parlait de prison, de cellule quand on parle maintenant d' « adresse pénale ». Il me dit que ce sont des éléments qui redonnent une identité. (...) *« On a un beau métier »,* dit-il avec un grand sourire. (...) *« Si ça c'était restreint à ouvrir et fermer les portes je n'aurais pas fait ce métier »,* m'explique-t-il, il dit que c'est le côté humain qu'il aime.

Un surveillant au CP de Vendin-le-Vieil (EMC28)

« Ah bah surveillant pénitentiaire c'est pas comme on peut le décrire "porte-clefs" ouvrir une porte, fermer une porte hein. Après voilà c'est vrai que bah ***on est là aussi pour aider les détenus en détresse hein faut pas l'oublier!*** *On nous reproche toujours le nombre de suicides dans nos prisons mais on nous dit jamais "ah oui mais sur..." j'exagère dans les chiffres y'a 200 suicidés on nous dit pas que y'en a peut-être eu 5000 qui ont été sauvés de pendaison, de...ou qui ont été arrêtés par des personnels justement parce qu'ils étaient vigilants parce qu'ils avaient cette...cette expérience et ce ressenti de...de sentir une détention, parce que voilà on la sent la détention. On sait le matin quand on prend nos clefs et quand on ouvre le bâtiment si on va passer une bonne et une mauvaise journée. Je parle plus pour la maison d'arrêt parce qu'ici c'est vrai que... Mais on le sent, ça se sent, on sent la...voilà c'est le ressenti hein c'est... Mais voilà c'est...****c'est quand même être à l'écoute, c'est quand même être là pour assurer certaines démarches, les aiguiller dans leurs démarches****. Donc voilà c'est pas un simple j'ouvre la porte... Y'a une autorité, y'a aussi un cadre à mettre. Donc quelque part voilà après* ***faut pas non plus entre guillemets tout le temps gueuler et tout le temps... Faut leur expliquer, parfois il faut prendre le temps de leur expliquer la décision****, prendre cinq minutes et ça évite après...bah une agression, une montée en flamme ou... (...) Alors après évidemment c'est beaucoup de paperasse mais...c'est beaucoup d'observation, beaucoup de dialogue et puis... Bon et puis après voilà quelque part on peut aussi faire entre guillemets un petit peu métier de flic parce qu'on a nos indics, on a nos trucs et puis... et quand on arrive à avoir une bonne info et que quand on tape on trouve bah c'est toujours bien quoi, on a...on a on va dire le...le contentement du travail bien fait et puis...bah voilà quoi. Donc c'est intéressant ouais. Je trouve qu'on peut vraiment s'épanouir et aimer son métier. »*

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

fonctions inhérentes aux lieux-prisons et à leur nature sécuritaire (ouvrir et fermer des portes, accompagner des « mouvements », surveiller et contrôler les comportements pour garantir la sécurité de tous, personnels comme personnes détenues), les surveillants sont les relais directs entre l'institution et les personnes incarcérées : « *c'est nos sonnettes d'alarme, c'est nos yeux quoi! Parce que nous quand on est en réunion, quand on est dans le bureau en train de faire toute notre paperasse on n'est pas forcément sur la coursive à voir qui va à la douche, qui va pas à la douche, qui prend ses repas qui prend pas ses repas! Donc c'est important qu'on ait ce retour et...que ça se passe dans le dialogue! »*[51]

La mission d'observation, évidemment liée celle de surveillance, est donc particulièrement importante puisqu'elle est la principale source d'informations pour l'institution : à la fois pour savoir ce qu'il se passe en détention, mais aussi pour garantir une individualisation de la peine, dans le sens d'une connaissance des personnes détenues, de leurs comportements, de leurs habitudes, de leurs fréquentations, etc. Une observation accrue qui permet de « prendre le pouls » de la détention et de détecter d'éventuels problèmes, qu'ils soient d'ordres collectifs ou individuels ; le but étant, pour tous, que la détention des personnes se fasse dans les meilleures conditions possibles : *« Je suis payé pour un truc moi c'est pas compliqué c'est faire en sorte que la personne détenue passe au mieux son séjour en détention, tout simplement. Donc que ce soit physiquement ou psychologiquement. »*[52] ◄

D'après les paroles recueillies, l'observation, la remontée d'informations et la connaissance des personnes détenues passent forcément par une grande communication entre les surveillants et la population qu'ils « gardent ». Le métier de surveillant semble donc essentiellement tourné vers la *relation* aux personnes détenues pendant tout le temps de leur détention, ce que beaucoup de personnels appellent le « côté humain » du métier[53] :

> *« On a besoin d'eux aussi sur la relation qu'ils ont avec le détenu, ce qu'ils peuvent apporter. Y'a des détenus qui vont créer un lien particulier avec certains surveillants donc ils vont leur dire plus de choses. Donc ils ont un rôle important. Mais ils dénaturent parfois leur propre rôle. On ne leur demande pas que d'ouvrir les portes et*

[51] ECD11.

[52] EMC14.

[53] Je reviendrai néanmoins sur la notion de *relation* entre surveillants et personnes détenues en questionnant la possibilité de créer des *liens* entre les acteurs des deux équipes (Partie 2, Chapitre 3, II.1).

« Un bon surveillant... Ouah c'est la question qui tue ça! [Il sourit] ***Un bon surveillant c'est un surveillant qui est capable de se faire respecter (...) et d'obtenir des choses de la population pénale****. Quand je dis des choses... légales hein [il sourit] obtenir des choses je veux dire voilà quoi respect, un "bonjour", un "merci"... quand je leur demande de partir, quand je leur demande d'arrêter... sans avoir à employer des moyens... voilà quoi. Voilà le surveillant là "ouais on le connait il est sympa mais bon faut pas lui prendre la tête parce que quand il monte ça monte vite quoi mais voilà quoi si t'as besoin tu peux aller le voir il est réglo quoi", voilà. Le respect on l'obtient au bouche à oreille quoi de la population pénale. (...) Alors après est-ce que je suis un bon surveillant... j'essaye d'être le mieux possible [il sourit] mais voilà un bon surveillant j'en sais rien! Après voilà quoi j'essaye de faire mon métier du mieux possible quoi, voilà. Si je le fais du mieux possible et que je me sens bien dans ce que je fais je me sens bien après derrière. »*

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

*« **Un bon surveillant c'est quelqu'un qui est capable de comprendre, de parler** et de comprendre le détenu. Tu vois moi y'a des moments j'ai besoin de trucs, je vais voir le surveillant, je lui dis toujours "surveillant vous êtes disponible?" des fois ils me disent "non j'ai pas le temps", "bon ok vous inquiétez pas je repasserai". Les bons surveillants ils vous rappellent, en disant "[son NOM] tu voulais quelque chose?" "Oui surveillant j'arrive". **Les mauvais surveillants ils en ont rien à foutre de ce qui t'arrive**. (...) Le bon surveillant c'est celui qui va déconner avec toi parce que y'en a qui déconnent, qui va te balancer une petite blague, qui va te demander tout simplement comment tu vas! Tout simplement. **C'est ce que j'appelle des rapports humains**. Quand on se croise on se dit bonjour, on se serre la main, le premier truc qu'on se dit c'est "tu vas bien? Comment tu vas?" Voilà. C'est une forme de respect et ces mecs-là, **ces mecs-là on les respecte cent fois plus que les autres.** (...) Heureusement pour nous y'a beaucoup de mecs sympas, beaucoup. Y'en a même qui donnent plein de conseils... Tout est à prendre ici. Tout est à prendre. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

« Moi voir le sang c'est pas un truc qui me dérange plus que ça, bon pas trop non plus, mais voilà quand j'ai eu un détenu qui s'est coupé où je voyais la carotide qui battait, je peux pas m'évanouir et puis le laisser là [elle rit] avec la carotide qu'on voit parce qu'il s'est tailladé tout le cou! Voilà après il faut passer outre! C'est compliqué! Après c'est... C'est vraiment spécial! En service de nuit quand j'étais surveillante, j'étais titulaire à Meaux, on faisait tous les œilletons et on avait un détenu qui nous parlait beaucoup donc on le connaissait bien, et j'ai vu qu'il était pas dans son état normal, il regardait la photo de ses enfants, il était en larmes, je voyais qu'il commençait à enlever le lacet de son survêtement, l'accrocher à son lit... Donc j'ai tambouriné à la porte et puis là c'était les astreintes à domicile donc le temps que le premier surveillant arrive... Et en fait le détenu avait pris des cachets en même temps! Donc quand on l'a extrait à l'hôpital il a fallu le gérer! En plus il était agressif envers l'un de mes collègues, parce qu'il était dans un état second donc moi on s'entendait bien donc ça allait, donc il a fallu que je le gère toute seule à l'hôpital! Parce que mon collègue s'il voyait sa tête il avait qu'une envie c'était de frapper et de tout désosser. Donc du coup le collègue il était de côté et puis j'étais toute seule avec les infirmières! Mais un homme sous médicaments où il faut carrément se coucher dessus alors qu'il est tout nu pour le tenir pour qu'elle puisse faire sa prise de sang, c'est compliqué! Mais il faut le faire! Quand il faut le faire, il faut le faire! »

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

de fermer les portes! C'est eux qui se disent qu'on leur demande que ça! (...) Le lien qu'on crée avec certains personnes, même si c'est pas une grosse majorité mais y'en a quand même un certain nombre, c'est important et y'en a certains qui prennent conscience parce qu'ils discutent avec les surveillants. »[54]

D'ailleurs, de nombreuses personnes interrogées expliquent que la communication est importante avec les personnes détenues pour faire respecter l'autorité de l'administration pénitentiaire, et donc de l'Etat, que représentent les surveillants en détention. Un respect qui « se gagne » comme l'expliquent souvent les personnes interrogées (personnels comme détenus), et qui est primordial dans l'exercice de leur métier. ◄

D'autre part, en exerçant un métier de *terrain*, et en étant les premiers présents en détention au contact de la population pénale, les surveillants sont de fait les personnels les plus « exposés » de l'administration pénitentiaire, en termes de violence notamment et d'agressions potentielles ; d'où l'importance pour eux de toujours garder à l'esprit que leur première mission est d'ordre sécuritaire, à la fois pour les personnes détenues, mais aussi pour leurs collègues et pour eux-mêmes. Cette position en « première ligne » sur le terrain est largement décrite par les personnels interrogés autour de la soumission, dans leur métier, à une pression constante, inhérente à la détention. Le danger potentiel auquel s'exposent les surveillants au quotidien, autant que la complexité des relations humaines qui sont au cœur de leurs fonctions, font des métiers de la pénitentiaire des postes particulièrement difficiles à gérer psychologiquement : *« On côtoie aussi des bonnes choses mais aussi ce qui se fait de pire. On est exposé à la violence, à la mort aussi, ce ne sont pas des choses neutres »*[55-56]. ◄

La mission de sécurité, inhérente au métier de surveillant, est directement liée à la notion de « distance professionnelle », qui est centrale dans la description par les personnels de surveillance de leur positionnement en détention : *« parce qu'on peut se faire poignarder n'importe quand »*[57]. Les missions de sécurité et de représentation de l'autorité, ainsi que la pression ambiante et les violences qui existent en détention, semblent établir *a fortiori* des rapports de force entre personnels et personnes détenues, que beaucoup de personnels lient à

[54] Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15).

[55] EMC18.

[56] Je reviendrai davantage sur les effets psychologiques et les souffrances évoquées par les personnels de surveillance dans la suite de mon travail (Partie 2, Chapitre 3, I.2).

[57] ECD17.

« Les premiers moments ont été... C'était un peu compliqué en tant que femme parce qu'en fait les femmes apparaissaient dans l'administration pénitentiaire en prison détention homme depuis pas longtemps en fait. Donc moi mon premier stage il s'est effectué à la maison d'arrêt de Caen. Très misogyne. Donc ça a été très compliqué, sachant que je ne fume pas, que je bois pas de café, donc les petites pauses dans le bureau du chef je le faisais pas parce que... voilà, je vais pas m'arrêter à rester là à regarder tout le monde fumer et boire son café. Donc ça a été un peu compliqué [elle soupire]. Donc il a fallu que je m'en explique parce qu'à la fin de nos stages en fait on passe devant le directeur, il vous explique, il fait un peu notre bilan, et là du coup le formateur avait mis que j'avais pas assez de relations avec la hiérarchie tout ça. Et il avait tourné ça d'une façon qui me plaisait pas et du coup bah j'ai fait entendre que j'étais pas d'accord, à part que quand on m'a demandé pourquoi et qu'est-ce qui s'était passé bah du coup j'ai dit clairement ce qui s'était passé, donc des choses genre ***parce que vous êtes une femme on vous tourne le dos, parce que vous êtes une femme on vous laisse derrière une grille poireauter en même temps qu'un détenu...*** *(...) Après ça dépend vraiment des régions, de la mentalité déjà qu'y a dans la région. C'est comme le racisme dans la rue. Y'a les régions qui sont ancrées dans l'homophobie et le racisme, comme le Pas-de-Calais, et y'en a beaucoup moins. C'est pareil dans les établissements en fait. Y'a des établissements* ***y'en a qui ont eu du mal mais qui se sont habitués aux femmes, et y'en a qui restent sur... parce qu'y a beaucoup d'anciens et que les anciens les bonnes femmes ça sert à rien, voilà ça n'amène que des embrouilles****. Déjà une femme dans un milieu d'hommes déjà voilà, donc y'a des histoires avec les collègues, y'a des histoires avec les personnes détenues, donc eux ils voient que ça. Après une femme en détention c'est intéressant aussi pour la gestion de la population pénale, puisqu'y a pas le rapport de force avec un surveillant féminin et un surveillant masculin. (...)* ***Nous le piège pour une femme c'est ça, c'est de faire la part des choses entre ne pas les envoyer promener à tout bout de champ s'ils font un compliment, mais il faut pas non plus leur montrer que ça nous touche et que ça nous fait plaisir. Parce qu'on n'a pas à être complimentée.*** *La relation pour des gens qui sont bien stabilisés, ça va, mais pour des jeunes c'est compliqué. Et puis y'a ce petit côté voyou qui est intéressant... Donc en région parisienne bah c'est les gars des cités, donc ils ont un certain charisme... Mais bon. Après faut être bien dans sa tête. C'est des êtres humains, ça c'est indéniable! Mais c'est des personnes détenues, ça reste une personne détenue. Je vais sûrement pas dire bah "lui il est plutôt mignon hein!" Non. A la limite je vais dire il est grand, il est baraqué, s'il met une claque je vais le sentir passer, mais... Mais y'a encore des surveillantes c'est "Oh bah il est pas mal celui-là!" Et ça non quoi. »*

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

leur fonction de « flic de la détention » ; en tant qu'agents du maintien de l'ordre à l'intérieur des murs, les surveillants se doivent d'adapter leurs comportements en détention autour de logiques interactionnelles défensives, puisque l'engrenage conflictuel est une possibilité qu'il faut en permanence garder à l'esprit : *« on a quand même cet esprit qu'y a toujours le risque d'agression »*[58].

Certaines personnes expliquent que ce rapport de force au cœur des interactions entre administration et population pénale a évolué avec l'augmentation du nombre de femmes dans les rangs de la pénitentiaire depuis plusieurs années : *« On a beaucoup avancé avec les femmes surveillantes en détention (...) même si on est toujours dans un rapport de force les choses se sont améliorées »*[59]. La présence des femmes en détention hommes permettrait alors de remettre en question le rapport de force *a priori* établi avec les personnels de surveillance hommes, et, parfois, d'apaiser les situations de tension :

> *« Y'en a qui vont dire que ouais quand c'est une femme ils sont différents. Après moi je pars du principe que le jour où il voudra passer à l'acte, que ce soit un homme une femme, quelqu'un d'1 mètre 80 ou d'1 mètre 50 s'il a décidé la finalité elle sera la même. Après y'a des moments ouais peut-être que ça va un peu plus les apaiser pendant un conflit, peut-être. Avec certains hein! Après on a la nouvelle génération de radicalisés où là non, là le fait d'être une femme ça passe pas quoi. (...)Et une femme face à une femme le rapport de force il est le même. Peut-être que je me prenais un peu plus la tête effectivement en quartier femmes, peut-être. Ouais c'est ce qu'on dit souvent, le rapport de force il est le même. Alors que là on se dit bon si un homme il veut rentrer dans quelqu'un il va peut-être plus taper d'abord l'homme que la femme. C'est ce que mes collègues disent. »*[60]

Pourtant, malgré les différences de rapports que semble avoir impulsées l'entrée des femmes dans les détentions des quartiers d'hommes, la place de ces dernières dans un monde qui reste encore très masculin a tout de même été difficile à faire accepter par certains collègues, selon plusieurs surveillantes interrogées. De plus, le positionnement d'une femme en détention hommes semble devoir intégrer une dimension de plus pour évaluer la « distance professionnelle » recherchée : celle de la séduction. ◄

[58] ECD11.

[59] ECD19.

[60] EMC12.

« Du moment où nous déjà en tant que surveillant ***quand on ouvre la porte le matin et que le détenu arrive à la fin à nous dire "bonjour surveillant", "merci surveillant", "s'il vous plaît surveillant", "au revoir surveillant bonne journée" et ainsi de suite, quand ce...déjà cet embryon d'éducation a été donné on a déjà fait notre part de réinsertion****. On demande pas à la police à l'extérieur de faire de l'éducation. Voilà bah nous c'est pareil.* ***On est quelque part la police de l'établissement, on représente l'autorité, on peut pas demander à quelqu'un qui représente l'autorité et qui est là pour contrôler et assurer une sécurité d'avoir de la réinsertion****. Alors après c'est vrai que Bapaume c'est très bien parce que y'a des programmes de réinsertion qui sont mis en place, y'a tout ça! Ce qui peut pas être vrai sur une maison d'arrêt parisienne à 190% de taux d'occupation! Parce que bah les agents vont courir partout, les agents donc...le plus de la réinsertion on peut pas le faire. Donc voilà il faut être lucide. »*

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

« Ce qui a changé c'est qu'on a perdu un peu d'autorité mais pas la mauvaise autorité. Qu'on ait perdu la mauvaise autorité parce que bon je dis pas qu'y a eu des abus... ces abus-là qui ont été rayés de la carte je suis tout à fait d'accord avec. Mais on a peut-être perdu la bonne autorité c'est qu'on nous a enlevé une autorité où... où le détenu avant... à Fleury bah on passait à 7h on faisait l'appel, on repassait après pour faire le petit-déjeuner si le détenu il était pas levé il avait pas son petit-déjeuner. C'était pas pour l'embêter c'était une forme de respect: je me suis levé, je viens, j'ouvre la porte pour t'amener le petit-déjeuner, faut se lever! Faut se lever et puis je le donne, voilà. Les détenus pouvaient pas rester couchés dans leur lit toute la journée, sous les couvertures, c'était interdit. Parce qu'on voulait pas justement que les gars restent calfeutrés comme ça. Pourtant c'était une maison d'arrêt! Y'avait toutes ces choses-là quoi! Dire "bonjour", "merci", "au revoir". Maintenant y'a plus tout ça. Obligation d'avoir une cellule propre! Maintenant si le détenu nettoie pas sa cellule... [Il souffle] S'il veut pas nettoyer on fait quoi? On peut rien faire! On peut rien faire. Avant il était obligé de nettoyer, et on lui faisait nettoyer. Voilà quoi. Même l'hygiène corporelle... voilà quoi le détenu il veut être crasseux il sera crasseux! On peut rien y faire. On peut plus rien faire! On peut plus rien dire quoi! Qu'avant bah... il pouvait pas être crasseux. Y'avait pas de cellule avec des crasseux dedans, y'avait pas de cellule sale. C'était nettoyé. (...) ***On a perdu un peu la bonne autorité quoi, à leur apprendre un peu le savoir-vivre et puis le respect****. C'est dommage. Mais bon faut faire avec! [Il sourit] Après on... voilà quoi... on essaye...* ***Moi j'essaye toujours de les amener à quelque chose*** *même si je sais que... Y'a 30 ans j'aurais pas discuté autant quoi! »*

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

En définitive, le métier de surveillant est polyvalent et complexe à bien des égards, puisqu'il s'établit dans un environnement clos de vie en collectivité, et donc de relations humaines :

> *« Faut être polyvalent pour être le psychologue, l'assistant social, le flic... Il faut être un peu tout encore un fois parce que c'est des humains. Un être humain il est extraordinaire. Il est jamais mauvais à 100%, il est jamais bon à 100%. C'est un mélange de tout et il a plusieurs facettes comme un diamant. Il nous montre tous les jours une facette différente. Et il faut s'adapter à chaque facette. On est des diamantaires! [Il sourit] »*[61]

En étant au cœur du métier de surveillant, la relation avec les personnes détenues, qui passe par l'observation mais surtout par la communication, confère à ce métier un aspect profondément social, au sens où le contact interpersonnel est quotidien et constant ; c'est ce qu'explique notamment une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil :

> *« Parce que c'est pareil les surveillants à l'époque ils étaient anti service SPIP etc. et là forcément eux-mêmes c'est eux les premiers à faire du social, ils sont obligés! Dans leur métier ils sont obligés de faire du social, c'est la première chose qu'ils font. »*[62]

C'est d'ailleurs cette facette relationnelle du métier de surveillant qui permet de comprendre qu'il est, de fait, lui aussi investi de l'objectif de « réinsertion », à condition d'accepter cet aspect de la profession et de s'en saisir.

Alors que certains personnels ne semblent pas toujours être à l'aise avec l'idée de devoir, ou de pouvoir, participer à la « réinsertion » des personnes, le positionnement ambigu qu'ils expriment sur la question permet de comprendre que, même s'ils n'utilisent pas toujours le mot de « réinsertion », beaucoup sont néanmoins conscients de ce qu'ils peuvent apporter sur cet axe de la peine. ◄

[61] EMC13.

[62] EMC3.

« On est la troisième force de sécurité, donc c'est vrai que t'as l'armée, la gendarmerie, la police qui ont leurs uniformes donc nous c'est aussi normal qu'on puisse travailler avec nos uniformes. (...) Ce qui est bien aussi c'est que ça permet de remettre les choses à leur place, ça permet aussi aux détenus de savoir à qui ils s'adressent tout de suite. Aux personnes extérieures aussi de dire bah voilà bon bah tiens y'a une certaine hiérarchie, faire marquer la hiérarchie: "bah pourquoi lui il a pas de barrette? Pourquoi lui il en a qu'une? Pourquoi lui il en a deux? Lui il en a trois? Bah comment ça se fait que lui il en ait une qui est pas pareille que les autres, qui est horizontale? Lui il en a deux horizontales? Et c'est quoi le liseré ?"»

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

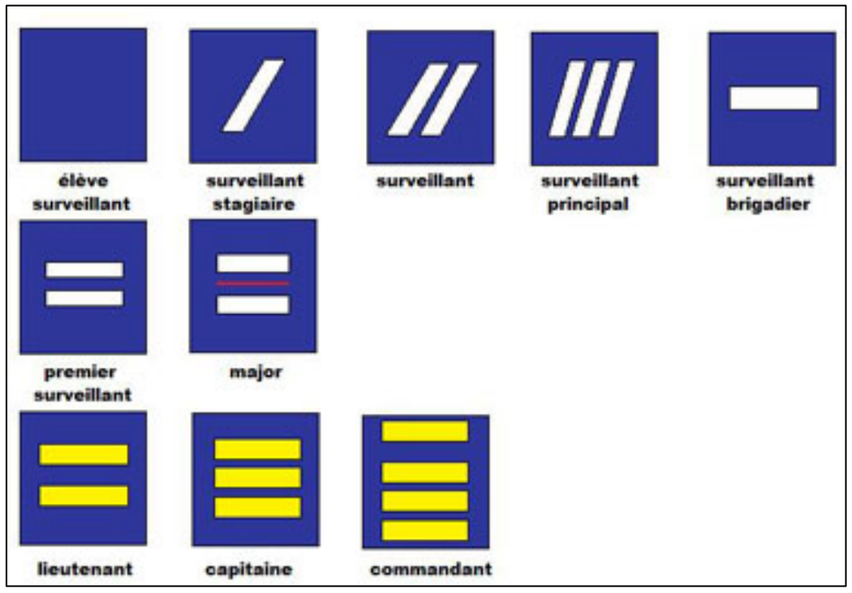

Grades et galons dans l'administration pénitentiaire

Source : Site de préparation aux concours de la fonction publique www.devenez-fonctionnaire.fr. Disponible sur : http://www.devenez-fonctionnaire.fr/surveillant-penitentiaire/grades-galons-d-ladministration-penitentiaire

I.2.B. Positionnement et port de l'uniforme : « garder sa place » et représenter l'autorité de l'Etat en détention

Nombre de personnels interrogés ont insisté sur le fait que, dans leurs fonctions, il est important de savoir *« garder sa place »*[63] dans les rapports entretenus avec les personnes détenues : « *Après il faut pas être trop dans la relation, parce qu'on n'est pas leur mère, on n'est pas de leur famille, on n'est pas CPIP... Voilà il faut garder notre place mais le surveillant est un... enfin il voit beaucoup de choses. »*[64] Je reviendrai d'ailleurs dans la suite de mon travail sur la répartition des compétences entre les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et les établissements pénitentiaires, qui gèrent l'ensemble des personnels en tenue[65].

Le corps des surveillants pénitentiaires, et des personnels de surveillance dans leur globalité, est immédiatement identifiable en détention par le port de l'uniforme. Ainsi, au contraire des acteurs du SPIP, les acteurs de la surveillance portent et affichent, visuellement et formellement, la notion d'autorité qui leur incombe à l'intérieur des établissements sur les personnes détenues : *« c'est formaliser la fonction »*[66]. L'uniforme, en tant qu'il marque une appartenance à un corps de métier, est un signe important d'identification des personnels entre eux, mais surtout des personnels vis-à-vis des personnes détenues. ◄ ◄

Dans les ressources qu'elle met en ligne, l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) développe :

> *« L'uniforme joue en effet un rôle essentiel dans le processus d'identification professionnelle des personnels à un corps uni et idéalisé, placé sous le triple signe de l'égalité, de l'identité et de la personnalisation. Plus qu'une tenue de travail, il uniformise, permet une intégration et une reconnaissance par les pairs de celui qui le porte, permet aussi son contrôle par la hiérarchie. Surtout, il a longtemps permis de distinguer le surveillant du détenu lui-même porteur d'une tenue pénale. (...) L'uniforme demeure l'un des principaux vecteurs de l'image de marque de la*

[63] EMC15.

[64] EMC15.

[65] Partie 2, Chapitre 1, II.1.

[66] ECD11.

« On représente quand même... voilà ça représente quand même l'Etat quoi hein, c'est représentatif l'uniforme. Oui oui moi je trouve que c'est important oui. C'est un symbole hein! Même par rapport à la population pénale quoi, voilà... ***Faut que la personne voie l'uniforme avant l'homme*** *quoi, ou la femme quoi. C'est super important ça! [Il rit] C'est même compliqué parfois! [Il sourit] Mais bon faut toujours cette distance. »*

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC7)

« Je crois que l'uniforme n'a plus l'effet qu'il avait avant quoi, où on se disait voilà quoi attention y'a quelqu'un derrière l'uniforme mais bon l'uniforme faut faire attention quoi, maintenant... [Il souffle] c'est devenu banal quoi! Mais je pense qu'il est quand même important parce que bon faut qu'on se différencie, pas se différencier parce que je veux dire si on venait travailler en civil en détention ou sur une intervention on aurait du mal à se reconnaître entre nous quoi... voilà quoi! Je pense que l'uniforme est quand important même quoi. Ça... ***ça resserre les liens aussi entre collègues****, l'uniforme fait qu'on se resserre entre nous! C'est...* ***Ça nous donne une appartenance****. »*

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

« *Oui bien sûr le port de l'uniforme il est très important dans notre profession.* ***Ça permet de vous identifier instantanément****. C'est comme si vous faisiez dehors la différence entre un policier en civil et un policier en tenue... Le policier civil on le remarque pas du premier coup! Alors que le policier en tenue au premier regard on l'identifie. Donc c'est très important d'avoir cet uniforme...****c'est une sorte de rempart entre nous et la population pénale finalement. C'est quelque chose aussi de commun qui relie les personnels entre eux****, tout le monde est porteur d'un uniforme. Donc ouais non c'est très important l'uniforme! Mais c'est pas non plus... une armure quoi je veux dire! Ça vous protège pas hein ni d'une agression, ni de violences, ni de crachats, ni d'outrages quotidiens parfois sur certaines... sur certains établissements. »*

Un officier au CD de Bapaume (ECD15)

profession et de l'institution pénitentiaire et contribue aussi à matérialiser aux yeux de la société civile, la mission confiée à celui qui le porte »[67].

Pour expliquer l'importance de l'uniforme comme signe distinctif et visuellement identifiant, plusieurs personnes interrogées ont convoqué un parallèle avec la police et l'armée : l'uniforme permet avant tout de se reconnaître entre membres de la même « équipe » et de garantir la sécurité de cette équipe en cas d'intervention ; il permet également de *« remettre les choses à leur place »*[68] avec les personnes détenues, et d'induire symboliquement un rapport d'autorité : *« ça rappelle au détenu qu'il a commis un crime ou un délit »*[69] ; *« travailler en civil ça le ferait pas du tout (...) et puis pour ceux qui respectent pas l'uniforme dehors ça va participer à la réinsertion de l'avoir, ça va les pousser à respecter l'autorité »*[70]. De plus, le port de l'uniforme marque une différence qui semble tenir à cœur à un grand nombre de personnels, à savoir leur position d'acteurs de *terrain*, à la différence d'une hiérarchie bureaucrate souvent jugée comme déconnectée de la réalité de ce terrain : *« ça prouve aussi qu'on est sur la base, qu'on a mis notre bleu de chauffe »*[71-72].

Interroger les personnels de surveillance sur le port de l'uniforme *(« Est-ce que l'uniforme est important dans votre métier? »*) c'est ainsi directement questionner leur positionnement auprès des personnes détenues ainsi que leur statut de représentant de l'autorité de l'Etat en détention. ◄

L'uniforme du personnel de surveillance semble donc symboliser et représenter les éléments qui doivent définir le positionnement des surveillants en détention. Symbole d'appartenance à un groupe et de ralliement à une « équipe » (*team* de Goffman), qui est du côté de l'autorité et de la décision dans les situations quotidiennes d'interaction, l'uniforme

[67] Parcours virtuel « Histoire des uniformes pénitentiaires » mis en ligne par l'ENAP. Disponible sur : https://www.enap.justice.fr/histoire/histoire-des-uniformes-penitentiaires (Consulté le 12 novembre 2018).

[68] ECD11.

[69] EMC25.

[70] ECD20.

[71] ECD11.

[72] Je développerai davantage les rapports qui s'établissent entre les personnels de surveillance et leur hiérarchie directe (notamment les membres de la direction des établissements) dans la suite de mon travail (Partie 2, Chapitre 1, II.2).

«Bah c'est comme avec la police en fait. Avant on voyait un policier dans la rue ça nous serait pas venu à l'idée de l'insulter ou de lui cracher dessus, ou d'essayer de le cramer dans sa voiture. Et maintenant [elle souffle] tout le monde s'en fout! Et ici les détenus c'est... tout le monde s'en fout! Mais même le personnel de surveillance c'est... Quand l'uniforme est sale, quand... [Elle souffle] Quand on met n'importe quoi en-dessous, un pull beige des trucs comme ça, ou la chaîne en or qui brille au-dessus ou 50 000 bagues ou... voilà! Après c'est le port de l'uniforme! Quand je vois qu'y en a certains qui sont, alors qu'y a des notes de service, qu'on sait qu'on est en danger à l'extérieur, quand j'en vois encore qui font leurs courses en uniforme! [Elle rit] Tu dors aussi en uniforme ou tu te changes de temps en temps? (....) Enfin je vois pas comment on peut se faire respecter et faire respecter l'uniforme si nous-même déjà à l'origine on le respecte pas? (...) J'en ai vus qui faisaient des photos d'eux en uniforme avec un joint à la main... enfin ça arrive régulièrement aussi, ou carrément à l'intérieur un selfie! Ouais non! [Elle rit] L'uniforme n'est plus respecté et que ce soit le nôtre... les gendarmes encore un petit peu, la police non, les militaires non plus... (...) Donc déjà y'a plus le respect de l'uniforme donc si en plus c'est compliqué de s'imposer... Donc c'est plein de petites barrières en fait qui s'effritent petit à petit et... et après voilà ça donne des surveillants qui ne trouvent pas leur positionnement. (...) Déjà il est mal foutu donc on le lave deux fois il rétrécit ou il passe de couleur, les chaussures elles sont pas confortables non plus, c'est... [Elle soupire] Mais c'est l'uniforme qu'on porte. Y'a plus du tout la barrière. Même quand j'ai commencé y'avait quand même plus de barrières, mais quand je vois en 12 ans de temps comment ça a baissé c'est compliqué. Et ça aide pas non plus le surveillant. Parce qu'y a plus de hop je mets ma petite armure entre guillemets, je suis l'autorité. Y'a plus ça. Donc déjà y'a plus ça pour l'autorité, après si notre comportement on n'est pas à même d'avoir une autorité ou de générer une autorité... ça aide pas. Les détenus maintenant ils s'en fichent, bleu ou pas bleu. A la limite ils vont être plus embêtés à taper sur quelqu'un qui n'est pas en bleu que quelqu'un qui est en bleu. Eux tout ce qu'ils voient c'est uniforme on frappe dessus.»

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

est surtout décrit par les personnes concernées comme un signe important de distinction du groupe des personnes détenues (autre « équipe » principale en détention). D'ailleurs, de nombreuses personnes interrogées ont présenté l'uniforme comme une marque importante qui formalise la distance professionnelle attendue de leur part dans leurs rapports aux personnes détenues qu'elles ont pour mission de surveiller. Beaucoup ont pour cela parlé de l'uniforme comme d'une « barrière », d'un « rempart » qui permet aux acteurs du *théâtre carcéral* de ne pas oublier à quel « camp » ils appartiennent, et en cela les fonctions et les responsabilités qu'ils portent en même temps que leur tenue de travail. L'uniforme est ainsi un élément essentiel dans le *théâtre carcéral* en tant qu'il formalise la polarisation du *monde* qu'est la prison autour de la relation d'autorité qui est institutionnalisée entre l'administration pénitentiaire et les personnes détenues ; une polarisation qui est au cœur des logiques du dispositif carcéral.

D'autre part, les personnes interrogées qui m'ont parlé de leur uniforme ont presque systématiquement lié celui-ci aux notions d'autorité et de respect, et surtout pour exprimer le sentiment que le respect et l'autorité formellement et originellement véhiculés par le port de l'uniforme sont des notions qui se perdent de plus en plus, dans leur métier mais aussi à l'extérieur dans les rapports des citoyens aux représentants de la sécurité et de l'Etat, que sont notamment la police et l'armée. Au regard des paroles recueillies, il n'est pas évident de savoir si la perte du respect de l'uniforme a engendré, pour les personnels, une perte d'autorité, ou si c'est le contraire. ◄

Il est aussi important de rappeler que le métier de surveillant n'est pas un métier qu'on fait, dans la grande majorité des cas, par vocation[73] ; le rapport de certains à l'uniforme peut donc aussi laisser entrevoir leur rapport à leur métier :

> *« Je suis pas sûre que l'uniforme tout le monde en soit fier. Bah déjà on a des uniformes faits par les détenus [elle sourit]. C'est pas normal, enfin c'est pas que c'est pas normal mais bon... C'est un peu le comble! [Elle sourit] (...) Après si je pense que chez certains y'a quand même une fierté d'avoir un uniforme quoi. Après est-ce que c'est le bon? Voilà. Je pense que beaucoup auraient peut-être rêvé à une autre carrière et... C'est un peu l'uniforme de dépit peut-être! »*[74]

[73] *Cf.* Partie 1, Chapitre 2, I.2.A.

[74] EMC12.

« Oui. Oui. Pas pour... comment on pourrait dire... le prestige hein, non non c'est pas vrai! (...) il faut qu'on garde l'uniforme rien qu'au niveau de la population pénale. Y'a un moment ils avaient parlé, et ça je l'ai connu à Osny, les surveillants mineurs et je crois qu'ils y sont toujours ils sont en survêtement. Mais... pour faire bien voir on va dire à la population pénale euh... vis à vis de l'Etat ***faut qu'on garde le bleu, qu'on garde la tenue, pour eux quand même qu'ils aient une barrière****. Alors déjà que la barrière ils la sautent de plus en plus, si on n'a plus d'uniforme, qu'on vient travailler entre guillemets bah je vais pas dire en civil mais qu'on aurait un jogging ou un... là je crois que ça serait...! Non.* ***Et même inverse: nous on a un uniforme on sait qu'on a une barrière****, qu'on doit pas... Après je dis pas que si on est en jogging on va aussi taper sur tout le monde hein attention! Mais... y'aurait plus cette petite différence entre nous et la population pénale quoi. Qu'est-ce qui nous distinguerait après en détention? Si y'a plus l'uniforme... [Il soupire] »*

Un gradé au CD de Bapaume (ECD13)

D'ailleurs, et cela transparaîtra dans la suite de mon travail, l'uniforme a une fonction symbolique tellement forte qu'il est très souvent cité par les personnels, notamment pour illustrer des dysfonctionnements dans leur administration ou évoquer le sentiment que leur métier n'est pas valorisé par leur hiérarchie (au sens large du terme)[75].

Si j'insiste, dans cette présentation du métier de surveillant, sur le port de l'uniforme, c'est parce que celui-ci est vraisemblablement le premier *masque* que doivent porter les personnels de surveillance dans le *théâtre carcéral*. Symbole du *rôle* de surveillant, il le représente autant qu'il le constitue en partie, tant il semble dire du positionnement que les personnels se doivent d'adopter en détention et aux yeux de tous, dans chaque interaction, dans chaque *représentation*[76] : *« [l'uniforme] facilite l'exercice de sa mission en aidant le surveillant à tenir sa place en l'invitant à avoir une attitude digne de l'uniforme qu'il porte »*[77]. ◄

Si l'uniforme aide le surveillant à « tenir sa place » c'est donc qu'il l'aide à tenir son *rôle*, et que le port du vêtement induit un certain nombre de devoirs et de règles à respecter. En cela, le moment du premier habillage des élèves surveillants lors de leur formation à l'ENAP est un moment clef, puisqu'il prend la forme d'un rite de passage, d'entrée dans le corps du métier et d'*enrôlement* dans les fonctions d'autorité et de surveillance. En endossant l'uniforme, les personnels endossent de fait tout ce qu'il renferme et représente[78].

Il est intéressant de voir que, lorsque certains surveillants ne portent pas l'uniforme dans le cadre de leurs fonctions, comme c'est le cas des surveillants moniteurs de sport, leurs rapports avec les personnes détenues semblent être différents, et pouvoir sortir du *rôle* de surveillant et

---

[75] Partie 2, Chapitre 1, II.2.

[76] Au sens où je l'emploie dans ce travail (*Cf.* Introduction générale, III.2).

[77] Parcours virtuel « Histoire des uniformes pénitentiaires » mis en ligne par l'ENAP. Disponible sur : https://www.enap.justice.fr/histoire/histoire-des-uniformes-penitentiaires (Consulté le 12 novembre 2018).

[78] La réception du premier uniforme par les élèves surveillants a notamment été travaillée par Arnaud Théval, artiste photographe en résidence à l'ENAP et chercheur, dans son travail autour de la formation du métier de surveillant et des images de la pénitentiaire. Le moment de l'habillage représente d'ailleurs un temps fort de la *mise en condition* avant d'entrer en prison pour la première fois, que j'ai développée précédemment dans ce travail (*Cf.* Partie 1, Chapitre 2, I.2 et II.1).

Notes prises pendant un entretien avec deux surveillants moniteurs de sport au CD de Bapaume (ECD24)

L'un d'eux explique **qu'être surveillant moniteur de sport c'est *« avoir le cul entre plusieurs chaises****: *le statut de surveillant, la spécialité moniteur de sport, le rôle de surveillant, l'encadrement avec les détenus, la sécurité »* ; il me dit qu'ils sont davantage sur la réinsertion et que le *« boulot plus psychologique est super important »*. Il explique, en parlant des détenus : *« eux aiment venir dans notre bureau », « lieu stratégique dans la détention ».* **Il m'explique qu'il y a beaucoup de critiques de la part de leurs collègues qui les traitent de *« branleurs »* et disent qu'ils sont *« copains avec les détenus ».*** Il me dit qu'ils sont isolés ici et, en parlant de leurs collègues : *« ils voient pas ou ils voient ce qu'ils veulent de ce qu'on fait ». « Les problèmes avec les détenus on les règle tous seuls »* : il me raconte l'exemple d'un détenu monté sur le toit, *« ils nous ont envoyés pour le faire descendre ».* Ils me disent que leur travail n'est pas valorisé, pas remercié (pour l'histoire du toit par exemple). Ils me disent qu'il n'y a plus de valorisation parce qu'il y a eu des changements dans la politique de l'administration pénitentiaire : ***« on est que des pions, fais ce qu'on te dit ».*** Ils m'expliquent aussi que la population pénale a changé, la direction aussi : *« peu d'expérience chez eux »* alors que *« nous on a l'expérience du terrain on nous écoute pas assez ».* Ils me disent qu'il y a environ 200 surveillants moniteurs de sport en France et que c'est ***« un poste ambigu »***. (...) Ils m'expliquent qu'eux aussi font du sport tous les jours et que c'est important parce que les détenus ont besoin de se comparer : *« On se fait aussi respecter comme ça. Des fois on joue avec eux on oublie où on est »,* (...) L'un d'eux dit que *« dans cette administration on tourne beaucoup en rond pour pas grand-chose » ; « nous ce qu'on peut apporter c'est cette aide, c'est pas grand-chose mais les gars viennent parler aussi de leurs familles»* explique-t-il en parlant des liens qui peuvent se créer avec les détenus : *« on se revoit parfois dehors»* mais, dit-il, *« il faut être vigilants et pas passer la barrière ».*

de la rigidité de la distance imposée par l'autorité que l'uniforme symbolise. D'ailleurs, d'après les personnes concernées, cette petite, bien que relative, sortie de *rôle* semble ne pas toujours être appréciée par certains de leurs collègues ; pourtant, dans le cas des surveillants moniteurs de sports, il reste important de ne *« pas passer la barrière »*, autrement dit de toujours garder à l'esprit la distance professionnelle qu'impose le statut de surveillant. ◄

Enfin, le sens premier du terme « uniforme » renvoie à l'idée d'une uniformisation des personnes dont les fonctions et les enjeux de représentation qui y sont liés doivent transparaître avant leur personnalité individuelle. L'uniforme est le premier élément par lequel les surveillants se montrent et se présentent aux personnes détenues ; ce qui amène un certain nombre de personnes interrogées à expliquer qu'il faut que les personnes détenues voient *« l'uniforme avant l'homme ou la femme »*[79].

Cependant, cette uniformisation qui ferait passer le statut avant la personne dans les interactions avec les personnes détenues n'est pas partagée par tous les personnels, comme l'explique un officier au CP de Vendin-le-Vieil, en expliquant justement son rapport à l'uniforme :

> *« Je m'en fous moi de l'uniforme. Complètement. Ce qui compte pour moi c'est la personne. (...) Et souvent au cours des discussions que j'ai avec les détenus je leur dis: "Face à vous vous avez quelqu'un en uniforme mais avant tout vous avez un homme, avec une certaine expérience, donc je suis à même de comprendre certaines choses, Ne voyez pas en moi que l'uniforme, parce que je suis comme vous", et je te promets je leur dis, "Je suis né comme vous, je suis né tout nu, je suis pas né avec un uniforme sur le dos". Alors parfois ça dérape... pas que ça dérape mais "Ouais mais vous comprenez l'uniforme...", je dis "Ecoutez on va mettre les points sur les i tout de suite : quand je quitte l'établissement, je suis en civil, je redevenu le citoyen lambda, eh bah je peux vous assurer que quand j'ai un contrôle de police ou de gendarmerie je suis jamais à l'aise". (...) Donc c'est ce que j'explique aux détenus. Faut pas voir que l'uniforme, y'a la personne derrière, c'est tout. Et ils le comprennent bien hein! Ils le comprennent bien. Ouais j'ai un uniforme parce que le port de l'uniforme il est*

[79] EMC7.

Je lui demande si le port de l'uniforme est important dans son métier, il me répond : *« si vous le portez bien, même si beaucoup de détenus sont allergiques à l'uniforme, moi je le vois »*. Il m'explique que l'uniforme n'est pas répressif, c'est un vêtement de travail, et qu' ***« il ne faut pas regarder ce qu'il y a là (il me signale l'emplacement des galons sur son polo) mais ce qu'il y a là-dessous (il me signale son cœur)*** ». (...) Concernant le tutoiement, il me dit que le code de procédure pénale l'interdit mais qu'ici par exemple *« on les voit tous les jours »,* que certains détenus ne veulent pas le tu, d'autres si et tutoient aussi les surveillants et les appellent par leur prénom. (...) Il me dit qu'il y a beaucoup d'humanité chez les surveillants et heureusement sinon il y aurait des émeutes tous les jours si le règlement était appliqué à la lettre. Il dit qu'il faut montrer à la population pénale que vous connaissez votre métier, avoir une bonne hygiène de vie, ... (...) *« On apprend beaucoup sur la vie »,* me dit-il. Il me dit que quand on sait ce qu'ils ont fait il faut prendre sur soi et savoir mettre des œillères, *« c'est une vertu de pouvoir faire ça ».* Il m'explique que *« la journée vous vous chargez de tout, il faut savoir laisser la prison derrière en sortant le soir »*. Il me parle de l'accumulation de stress et de détresse et dit qu'il faut savoir laisser ça derrière en rentrant chez soi. *« Je prends mon pied dans ce métier »,* dit-il, *« on vit l'instant présent, on marche toujours sur des œufs »*. Il me dit qu'il faut plus de gens comme moi qui viennent interroger et vivre un peu ce que c'est pour que le métier à l'extérieur soit vu différemment. Il me dit qu'il se souvient parfaitement de la première fois qu'il a fermé la porte d'une cellule sur un détenu : *« on y pense toujours »*, dit-il, *« on enferme quand même quelqu'un ».* Il me dit qu'il y a des bons moments aussi, quand par exemple après 10-15 ans une permission arrive on est content pour lui. De même il parle de l'aide apportée par exemple au détenu qui peut faire appel d'un refus, *« c'est pro, mais c'est humain aussi », « et on sort grandi aussi »,* dit-il. (...) Aujourd'hui, après deux ans d'ouverture, il me dit que des détenus viennent se confier sur le vécu de la peine, les problèmes rencontrés. Il me dit qu'il faut entretenir entre collègues cet état d'esprit, *« c'est aussi communicatif ».* Il m'explique que parfois il y a d'autres collègues pour qui ce n'est que la sécurité *« ils sont en taule ils sont en taule ».*

Notes prises pendant un entretien avec un surveillant au CP de Vendin-le-Vieil (EMC28)

« J'ai une anecdote là-dessus... A Nanterre y'a 3 ans, une des directrice m'appelle et me dit "Monsieur [NOM] je dois recevoir en audience un détenu au quartier d'isolement, je sais que vous le connaissez et puis bon vous savez y faire pour atténuer, etc.", j'ai dit "Si vous voulez j'ai la possibilité, on y va". On croise un détenu qui me dit "Bonjour Monsieur [son NOM]" et qui zappe la directrice, une fois. Un deuxième détenu, la même, et puis la directrice qui me prend à part et qui me dit "Y'a quelque chose avec moi?" Je dis "Je sais pas, de quoi vous parlez?" "On vous dire bonjour à vous en disant Monsieur [son NOM], on vous dit pas lieutenant ou quoi que ce soit et moi on me dit pas bonjour". Je dis "Bah peut-être qu'un jour j'ai eu affaire à ces personnes-là, je me suis engagé à faire quelque chose et ça a abouti. Je vois pas ce que ça pourrait être d'autre", "Ouais mais vous êtes respecté", je dis "Bah ***ils respectent l'homme, tout simplement****, moi l'uniforme..." Je dis "Je me cache pas derrière mon uniforme hein,* ***je me suis jamais caché derrière mon uniforme****". »*

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC14)

obligatoire [il rit]. J'aimerais bien me balader en civil aussi! Mais bon c'est comme ça et puis c'est tout. »[80] ◄

Ainsi, si la fonction symbolique et structurelle de l'uniforme semble par nature institutionnaliser une relation d'autorité et d'ascendance des personnels de surveillance sur les personnes détenues, elle ne semble néanmoins pas empêcher, pour les acteurs de la pénitentiaire, une interprétation du *rôle* formalisé par l'uniforme. Cette interprétation passe par certains éléments de langage (comme le tutoiement par exemple) ou par le positionnement que le personnel peut « doser » en fonction des personnes à qui il s'adresse, pour établir un contact « humain » qui transcende d'une certaine manière la relation verticale de l'institution sur la personne détenue ; une relation verticale induite par les logiques sécuritaires portées par la prison dans l'application de la surveillance et du contrôle des personnes.

Malgré les textes et les règlements qui entendent régir les rapports entre personnels et détenus, les paroles retranscrites ici permettent de comprendre qu'il existe toujours des marges de manœuvre possibles ; ces dernières rendent d'ailleurs le *rôle* des personnels de surveillance *praticable* autant que complexe, en tant que le positionnement en détention semble être la partie la plus délicate et insaisissable des métiers de la surveillance pénitentiaire.

Il faut aussi bien sûr souligner le fait que, comme les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), les personnels de surveillance sont parfois pris entre deux étaux, que sont d'une part le positionnement professionnel qu'ils doivent garder en toute circonstance face aux personnes détenues, et, d'autre part, leur positionnement ou ressenti personnel. Cette équilibre n'est, par nature, pas toujours évident à trouver et à gérer, comme l'explique notamment une gradée au CP de Vendin-le-Vieil :

« C'est vrai qu'on aurait tendance à se dire "Oui bah il a fumé du chichon c'est rien..." voilà! Ah bah lui il a violé trois enfants et il les a à moitié désossés et jetés dans le lac... forcément que le regard est différent. Alors qu'il ne devrait pas l'être. Mais c'est la nature humaine! Donc c'est... On est comme ça mais il faut parfois passer outre sa

[80] EMC14.

« On n'est pas là pour juger, si je voulais juger les gens bah j'avais qu'à passer magistrat. Donc je suis pas là pour les juger. Ils ont fait ce qu'ils ont fait, plus ou moins beurk [elle sourit] mais ils sont en prison. Après leur détention doit se passer correctement et moi ça s'arrête là. Donc même si j'ai accès à beaucoup d'informations, quoi qu'ils aient fait pour moi c'est pareil. Donc je les juge pas sur ce qu'ils ont fait. (...) Après c'est parfois compliqué, moi je sais que quand j'étais à Auxerre où j'étais aussi gradée roulement, juste avant la fermeture si un surveillant venait en me disant "Le détenu machin il est pas trop bien, on voit qu'il a des sanglots dans la voix, il a pas le même comportement que d'habitude", bon bah allez j'ai fini mais je vais le recevoir, tant pis ça prendra le temps... Quand on le reçoit et qu'il commence, bon là c'était un pédophile donc c'était sur ses neveux, et quand il commence à me dire qu'est-ce qu'y a qui va pas, qu'il se met à pleurer "En fait je me rends compte que je suis un monstre parce que j'ai violé de telle et telle façon..." Là on a juste envie de lui dire "Tu veux une corde?" [Elle rit] Parce qu'on est des êtres humains et forcément qu'on ne touche pas aux enfants! Mais après il faut aussi lui remonter le moral! Et c'est parfois... Autant que les surveillants c'est parfois compliqué mais quand on a passé un grade et qu'on fait ce genre d'audience, ***il faut aller contre sa nature et puis remonter le moral de quelqu'un qui oui effectivement est une saloperie finie! Mais c'est pas notre rôle...*** *voilà. Donc il faut lui remonter le moral, il faut pas qu'il lui arrive quelque chose et... et c'est compliqué!* ***Quand on a les détails et que on a qu'une envie c'est de se lever aller aux toilettes et vomir parce qu'on a un nœud... Eh bah faut écouter jusqu'au bout, essayer de sourire tant qu'on peut,*** *essayer de lui dire qu'effectivement il se rend compte de certaines choses, qu'effectivement c'est pas bien mais que c'est pas pour ça qu'il faut avoir envie de se tuer... Il faut le faire. C'est ça qui est aussi compliqué.*

(...)

C'est vrai que, avec la politique actuelle, avec beaucoup de choses, on a l'impression qu'on fait tout pour le détenu et rien pour nous. C'est vrai mais on ne doit pas s'arrêter à ça. On n'est pas détenu. Dès lors qu'on commence à se mettre au même niveau qu'un détenu... c'est idiot. C'est idiot. Oui ils ont droit à ça, oui ils ont droit à ci, d'accord, mais si ça permet qu'en détention ce soit plus calme et moins dangereux pour nous... Après parfois c'est un manque de... Enfin je trouve que parfois c'est un manque de respect vis-à-vis des familles de gens qui ont été tués, qui ont été... où y'a eu des actes de barbarie, parce que leur vie elle est gâchée et que eux ici ils ont quand même le droit à beaucoup beaucoup de choses. Mais voilà. Donc c'est vraiment le seul point négatif que je regrette parfois. Parce que si les familles des victimes viendraient en prison... Je suis pas certaines qu'elles apprécieraient pour beaucoup. Mais sinon à part ce côté-là après... Il faut les gérer on les gère hein. »

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

nature humaine pour que les choses avancent et que tout se passe bien! Mais c'est vrai que parfois c'est compliqué! »[81] ◄

Les paroles retranscrites ici autour de la figure du surveillant pénitentiaire permettent donc de dégager des éléments de définition du positionnement de ces professionnels en détention, qui s'établit véritablement dans une complexe attraction entre sécurité et « réinsertion ». D'ailleurs, l'interprétation des *rôles* dont je parle précédemment est, de fait, justement possible par la position paradoxale de l'Etat et de la société quant aux objectifs attribués aux prisons, entre impératif de sécurité et objectif de « réinsertion ». En intégrant ces principes de la peine, et en les représentant au quotidien en détention, la figure du surveillant permet donc de comprendre pourquoi j'établis que, dans chaque interaction sociale en détention, se joue le sens profond de la peine et, de fait, sa complexité.

En définitive, la répartition et la définition des *rôles* des CPIP et des personnels de surveillance dans le *théâtre carcéral* permettent de présenter les principales logiques interactionnelles qui se développent en détention entre les représentants de l'institution et les personnes détenues.

La présentation du *rôle* des CPIP en détention a permis une fois de plus de mettre en avant la complexité de l'objectif de « réinsertion » attribué à la prison. Les difficultés de positionnement dans les relations avec les personnes détenues, notamment dans le cadre de « l'aide sous contrainte », dévoilent les attentes officielles mais aussi tacites de chaque *rôle* des différents services de l'administration pénitentiaire (principalement CPIP et surveillants); des *rôles* définis directement par les missions attribuées à chacun. De plus, il a été montré que les positionnements personnels et professionnels sont parfois difficiles à accorder entre eux. On touche là à l'existence de plusieurs *masques*, qui s'entremêlent constamment et doivent s'accommoder des attentes de positionnement établies dans les missions de chaque acteur. De plus, la présentation des métiers de CPIP par les personnes concernées montre les difficultés qui ressortent de la rigidité du *rôle* attendu des personnels de surveillance : si les CPIP semblent être « autorisés » (au sens des attentes et de la perception de leurs métiers) à établir des rapports « obliques » dans leur *représentation* auprès des personnes détenues, il semble que les personnels de surveillance soient, eux, tenus d'être dans une représentation accrue de l'autorité et de l'institution dans leurs rapports quotidiens avec ces personnes.

[81] EMC15.

De ce fait, si le rôle des CPIP se définit avant tout dans un statut d'intermédiaire entre *l'intérieur* et *l'extérieur*, autour de la notion d'accompagnement, les personnels de surveillance ont quant à eux des difficultés à se positionner autour d'une identité professionnelle précise. Entre surveillance, contrôle, sanction et accompagnement, les relations et les positionnements entre surveillants et personnes détenues apparaissent comme les plus complexes du *théâtre carcéral*. En tant que principaux acteurs de terrain, et donc particulièrement exposés en détention, les surveillants concentrent les paradoxes des rapports entre institution et personnes détenues, et en cela les paradoxes du sens de la peine. Le port de l'uniforme notamment est un élément très fort qui permet de questionner l'identification des personnels de surveillance au *rôle* qui leur est attribué en détention autour de la représentation de l'autorité de l'institution et de l'Etat. Les notions de « barrière » et de « distance professionnelle », que l'uniforme formalise de fait, sont au cœur de la complexité de positionnement des surveillants dans le *théâtre carcéral*. Si une « sortie de *rôle* » semble toujours possible, au sens d'une interprétation notamment des règles dictées par les règlements intérieurs et le code de déontologie, c'est parce qu'elle permet de rendre le *rôle* de surveillant *praticable* pour les personnes concernées. Pourtant, malgré ces marges de manœuvres personnelles et professionnelles, la dimension relationnelle du métier de surveillant semble au quotidien particulièrement difficile à doser, dans un monde où « l'humain » est au centre de tout, mais toujours dans la perspective de rapports inégalitaires de pouvoir qui structurent le sens de la peine. Je reviendrai d'ailleurs sur les dynamiques relationnelles qui s'établissent au quotidien entre surveillants et personnes détenues dans la suite de mon travail, en questionnant la possibilité pour ces acteurs de créer des *liens* entre eux[82].

Avant cela, et pour continuer à saisir et à décomposer les complexités sociales de l'expérience carcérale, je vais maintenant m'attacher à préciser les rapports intra-administration pénitentiaire tels qu'ils m'ont été présentés par les personnes interrogées. Il s'agira alors de comprendre que les rapports entre administration pénitentiaire et personnes détenues ne forment pas le seul *monde interactionnel* de la prison, mais qu'ils s'établissent à l'intérieur d'autres *mondes interactionnels* complexes, dont les propres logiques et enjeux influent *in fine* sur les relations entre les personnels de l'administration pénitentiaire et les personnes détenues, et donc sur le sens de la peine.

[82] Partie 2, Chapitre 3, II.1.

II. ROLES ET POSITIONNEMENTS INTRA-ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Il s'agit ici de préciser les logiques relationnelles qui s'établissent entre les différents acteurs de l'administration pénitentiaire, afin de montrer que la complexité du *théâtre carcéral* s'inscrit dans l'entremêlement et l'accumulation de plusieurs *mondes interactionnels*, qui induisent de fait pour chaque acteur l'intégration d'enjeux et de positionnements multiples qui se superposent au quotidien. Pour cela, je présenterai brièvement les rapports entre les membres des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et les personnels qui sont sous la direction des établissements dans lesquels ils interviennent. Il s'agira avant tout de rendre visible un autre *réseau relationnel*, qui s'ajoute aux autres, et qui permet de prendre en compte la multiplicité des interactions qui s'établissent au sein de l'administration pénitentiaire. Cela permettra notamment de préciser comment se formalise la répartition des différentes missions qu'on attribue à la prison (principalement sécurité et « réinsertion »), et l'intégration de celle-ci par les professionnels concernés dans leurs interactions quotidiennes. Je développerai ensuite davantage les enjeux qui sont au cœur des rapports entre les personnels de surveillance et leurs différents niveaux hiérarchiques, afin de comprendre que, malgré l'appartenance à une même « équipe » en détention (souvent désignée par « l'établissement » ou « la détention »), il existe un certain nombre de dissonances et de problématiques qui influent sur le bon fonctionnement des établissements et, surtout, sur l'identité professionnelle des surveillants pénitentiaires et leur positionnement en détention. J'aborderai enfin les relations entre surveillants pénitentiaires autour des notions de cohésion et de solidarité, afin de saisir là aussi les logiques d'un autre *réseau interactionnel* qui s'ajoute aux *mondes* qui composent le *théâtre carcéral*.

« Alors nous [la direction de l'établissement] on a déjà au niveau réglementaire toute la partie personnels en tenue, service administratif...sont là pour le coup de la hiérarchie directe. (...) Le SPIP donc a une direction autonome et finalement est présent dans l'établissement sans être un service de l'établissement. J'aime quand même toujours rappeler que le SPIP n'est pas un partenaire, comme l'est l'UCSA ou l'unité sanitaire ou l'école par exemple, le SPIP est vraiment un service pénitentiaire mais un service pénitentiaire autonome. »

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10)

II.1 La place du SPIP dans l'établissement : positionnements interprofessionnels et interpersonnels entre deux corps d'une même administration

Alors qu'ils font partie de la même administration pénitentiaire et sont soumis aux mêmes hiérarchies régionales et nationales que les établissements (Direction Interrégionale des Services Pénitentiaire –DISP– et Direction de l'Administration Pénitentiaire –DAP–), les SPIP s'organisent sous l'égide d'une direction autonome au niveau départemental et au sein des établissements. En effet, la création des SPIP en 1999, via le Décret n°99-276[83], a fusionné les services intervenant dans l'accompagnement des personnes en milieu ouvert (Comité de Probation et d'Assistance aux Libérés) et les services intervenant en détention, donc en milieu fermé (Services socio-éducatifs des établissements pénitentiaires) qui étaient alors sous la direction des établissements[84]. Avec cette réforme des SPIP, ces derniers se sont détachés de la direction des chefs d'établissements et sont depuis dotés d'une direction départementale autonome et d'une direction fonctionnelle, elle aussi autonome, à l'intérieur de chaque établissement. ◄

L'histoire des SPIP, et surtout des anciens services socio-éducatifs alors rattachés aux établissements, semble encore aujourd'hui ancrée dans les mémoires des professionnels, bien que la plupart des personnes interrogées s'attachent à dire que cette séparation des directions (établissement d'un côté et SPIP de l'autre) est une évolution positive, comme l'explique un membre de la direction au CD de Bapaume :

> *« Moi je fais pas du tout partie, contrairement à certains collègues, de ceux qui aimeraient, nostalgiques, que le SPIP soit rattaché à l'établissement, non non, ça me va très bien comme ça et je pense qu'il y a une vraie spécificité au SPIP et que du coup c'est quand même des missions particulières et moi je me sens pas en capacité là pour le coup technique de piloter un SPIP. Donc on a des relations de travail, on devrait avoir des relations de travail étroites mais avec chacun c'est...son ADN j'allais dire, et*

[83] Décret n°99-276 du 13 avril 1999 modifiant le code de procédure pénale et portant création des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

[84] D'ailleurs, cette fusion aurait aussi affecté le rôle des CPIP à l'intérieur des établissements : *« Avec le changement du nom en CPIP ça n'a pas été qu'un changement sémantique, on est vraiment passé d'un côté accompagnement à un côté auxiliaire du juge »* (ECD19).

finalement tout l'intérêt de notre relation avec le SPIP tourne autour des engagements locaux de services. Alors c'est très formel dans l'écriture mais au moins ça répartit et définit vraiment les missions de chacun. Après sur beaucoup de sujets notamment tout ce qui est culturel ou socio-culturel on est quand même dans le co-pilotage, c'est un peu le terme qu'on emploie ici. Le SPIP pilote en tout cas la mise en œuvre mais nous forcément on est aussi dans la conception, dans l'encadrement de l'activité donc faut vraiment que sur ces sujets là de prise en charge on peut dire socio-éducative, socio-culturelle ou culturelle au sens strict...on soit dans un partenariat très étroit sur la conduite des actions quoi »[85] ◄

Ainsi, même si les services de l'administration pénitentiaire semblent parfois *a priori* s'attacher à des missions distinctes, en tout cas dans les représentations qu'on peut en avoir depuis l'extérieur (l'établissement en charge de la mission sécuritaire de la prison ; le SPIP en charge de l'objectif de « réinsertion »), SPIP et établissement travaillent de fait sur des missions communes autour de la « prévention de la récidive », comme cela est d'ailleurs ressorti précédemment dans la présentation des *rôles* des CPIP et des surveillants[86]. ◄

De fait, malgré la mise en place d'engagements locaux de services (sortes de cahiers des charges) qui tendent à instituer formellement les compétences de chacun, et à les faire reconnaître par tous, ces dernières doivent être, selon les personnes interrogées, interprétées et appliquées *« en bonne intelligence »*[87], dans une démarche commune de *« faire avec »*[88] l'autre. Lorsqu'il existe une relation de respect entre les compétences des établissements et celles des antennes SPIP qui y travaillent, tous les acteurs peuvent collectivement *« veiller à ce que tout se passe bien, en s'éloignant parfois des procédures selon la situation »*[89]. ◄

Cependant, même dans la perspective d'un « faire avec », dans un objectif commun de « prévention de la récidive », certaines pratiques semblent déranger les professionnels du SPIP et les questionner sur leur positionnement dans leur collaboration avec l'établissement. C'est le cas notamment de la notion de renseignement pénitentiaire, comme l'explique un

[85] ECD10.

[86] Partie 2, Chapitre 1, I.

[87] ECD12.

[88] Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2).

[89] EMC20.

« Alors il faut quand même savoir qu'historiquement le SPIP était rattaché à la direction de l'établissement. Après donc je crois que c'est en avril 99 les SPIP ont été créés, et à ce moment-là n'étaient plus sous... l'égide on va dire du chef d'établissement et est devenu un service à part. Quand je dis un service à part, un service qui est resté pénitentiaire, puisque SPIP Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, mais néanmoins qui n'était pas sous la direction du chef d'établissement. Donc du coup on travaille dans la pénitentiaire, on travaille en milieu pénitentiaire mais on n'est pas directement rattaché à l'autorité du chef... enfin du DSP du directeur des services pénitentiaires de l'établissement dans lequel on évolue. Et ça c'est un bienfait parce que du coup on peut se permettre de ne pas avoir le même avis, parce que la hiérarchie administration pénitentiaire elle est quand même assez... enfin je veux dire c'est un peu compliqué parfois... pas toujours mais ça peut l'être [il sourit]. Donc voilà donc là on n'était plus sous cette contrainte d'avoir le même avis ou la même opinion que le chef d'établissement. Donc du coup ce qui est important c'est qu'on est devenu un service autonome... un service en plus déconcentré donc ça c'est... voilà donc on a des hiérarchies qui sont ailleurs. Par contre, si on fait une espèce d'organigramme on voit bien qu'on est tous rattachés à la même personne, c'est le directeur interrégional. Donc c'est lui qui décline un petit peu la politique qui vient d'au-dessus.»

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

« Le but étant quand même que tous ensemble on arrive à faire que la personne détenue récidive pas donc... Je pense que le fait qu'on ait quand même un objectif commun fait qu'on est obligé de travailler ensemble...à un moment. (...) Et puis quand on cherche on arrive toujours à trouver des points de raccord entre nos missions les uns et les autres. Eux ils ont une mission de...garde et de sécurité enfin voilà ils ont aussi la mission de faire en sorte que la personne reste en bonne santé. Et nous on a la mission de les réinsérer donc pour les réinsérer faut qu'ils soient en bonne santé donc enfin l'un dans l'autre on s'y retrouve toujours! Parce que finalement nos missions sont relativement proches, même si ça...enfin...ça a l'air très opposé quand on voit ça de l'extérieur on se dit "ah bah les gentils SPIP ils réinsèrent les personnes détenues et puis les méchants surveillants ils leur tapent sur les doigts à longueur de journée" [elle sourit]... En fait une fois qu'on est dedans la distinction elle se fait plus comme ça en fait. »

La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12)

« Là où je veux en venir c'est que ***on a une certaine latitude, on a une certaine autonomie mais parfois il faut faire fi de cette autonomie et de cette latitude dans le cadre de l'intelligence du travail et du faire avec.*** *C'est-à-dire que parfois il peut m'arriver hein, je le reconnais aisément, qu'un chef d'établissement, me dise bah "Monsieur est-ce que vous pourriez faire ça?" Bah oui je le fais. Je le fais non pas parce que je me sens obligé hiérarchiquement de le faire mais parce que je sais que de toute façon on est dans le cadre de l'accompagnement et surtout... Alors ça c'est possible, subtile distinguo,* ***c'est possible quand le chef d'établissement a bien compris les missions du SPIP****. (...) Par contre quand c'est pas clair c'est pas du tout possible. (...) Par contre quand on a bien défini le... qui est qui, qui fait quoi, et comment on articule le faire ensemble... ça fonctionne. Alors c'est utopique! Mais en même temps c'est comme ça qu'il faut à mon sens continuer à creuser sur le travailler ensemble. »*

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

« Par exemple y'a toute ***cette notion de renseignement pénitentiaire qui moi m'a beaucoup questionné****. En fait ça me questionne parce que je suis...* ***je sais pas si il faut y adhérer ou pas y adhérer, je sais pas est-ce que y'a des éléments à communiquer ou à ne pas communiquer... est-ce qu'on est vraiment dans le cadre de la gestion de la détention?*** *Est-ce qu'on est dans le cadre... Enfin voilà c'est un peu compliqué de pouvoir me positionner... Là encore maintenant je saurais pas me positionner! Parce que j'ai des discussions avec des collègues où... la question du renseignement pénitentiaire ça peut être intéressant, y'en a d'autres qui n'ont pas du tout la même vision de la chose... Y'en a qui ont peur qu'on tombe dans une espèce de systématisation voire de délation... Enfin c'est un peu compliqué... C'est un domaine dans lequel moi je me sens pas encore forcément une appétence déjà ou même ne serait-ce qu'une compétence! Donc à ces moments-là c'est un peu compliqué. »*

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

« Mais du coup c'est vrai que ça peut être sujet à frictions dans les établissements pénitentiaires et ça l'est très souvent parce que jadis les SPIP étaient sous la responsabilité du chef d'établissement donc...voilà enfin c'est... L'histoire de l'administration pénitentiaire c'est celle-là donc ça laisse des traces! ***Et ça peut créer des frictions parce que finalement c'est un champ de compétence qui est pas si éloigné que ça*** *et du coup bah* ***vous l'avez vu pour les activités culturelles*** *y'a des sujets qui finalement peuvent être soit gérés en bonne intelligence par les deux chacun sur son champ de compétence, soit...bah voilà.* ***Ça dépend beaucoup de comment on se positionne et de où on met la barrière de sa compétence****. Et ça encore une fois ça dépend des personnalités. »*

La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12).

CPIP au CP de Vendin-le-Vieil. ◄ Dans ce cas, et dans l'ensemble de leurs pratiques, les membres du SPIP interrogés ont tous insisté sur leur profond attachement à l'autonomie de leur service dans l'établissement ; une autonomie qui reste un garde-fou et garantit aux professionnels de l'insertion que le chef d'établissement n'ait pas *« une main mise sur le travail social qui se fait en détention »*[90].

Pourtant, malgré une autonomie reconnue, les SPIP restent des services qui évoluent à l'intérieur des murs et des logiques régies par la direction de l'établissement. Il existe ainsi une inégalité structurelle entre les pouvoirs du SPIP et ceux de l'établissement au quotidien :

> *« Alors la seule difficulté c'est qu'effectivement y'a une espèce d'inégalité de pouvoir parce que... Eux gèrent je sais pas combien de personnels, deux cent ou trois cent personnels, c'est chez eux, c'est leur établissement pénitentiaire et en gros nous on est des invités, on est dix... Voilà enfin en termes de poids clairement... Un jour je serai pas d'accord avec l'une de leurs décisions bah ils vont me dire "OK mais on va quand même le faire!" [Elle sourit] Enfin voilà y'a pas du tout d'égalité de poids quoi dans la détention! En fait c'est... à chaque service externe mais c'est plus vrai pour le SPIP parce qu'on fait aussi partie de l'administration pénitentiaire donc y'a encore plus cette volonté de nous avaler mais c'est aussi vrai pour le RLE et pour l'unité sanitaire. Sauf que là du coup ils sont vraiment très loin en termes de compétences et bon a priori y'a pas de risque qu'ils aillent sur leurs champs de compétence. Je pense pas que un directeur se mette à donner des cours ou...enfin voilà.»*[91]

Comme développé dans cet extrait d'entretien, l'équilibre des compétences et des champs d'action entre établissement et SPIP s'avère fragile ; et les questions de positionnements professionnels sont complexes pour les membres de chaque équipe. ◄ Cela est d'autant plus vrai lorsque de nouvelles notes de services viennent interférer dans les relations déjà établies entre les services. Cela a notamment été le cas pendant que je réalisais ma recherche au CD de Bapaume : de nouvelles directives de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille (DISP) sont venues compliquer les relations, pourtant bonnes, entre la direction du SPIP et la direction de l'établissement, en tentant de transférer les compétences en matière d'offre culturelle en détention à l'établissement, alors que ce champ d'action est

[90] EMC2.

[91] La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12).

« Et avec le SPIP, avec Madame [NOM directrice du SPIP] ça se passe très bien, enfin... Même si ***ça a été compliqué à un moment donné parce que voilà il y a eu une politique...Où le directeur interrégional a annoncé au chef d'établissement que ça serait les chefs d'établissement qui récupéreraient tout le champ culturel****, ce qui est juste interdit par le code de procédure pénale quoi. Mais bon* ***il avait le SPIP dans le viseur.*** *Monsieur [NOM directeur] je pense qu'il avait aussi envie de récupérer les activités culturelles et puis tenter l'expérience, donc je me suis retrouvée à gérer toutes les activités culturelles [elle rit] alors que quand ça a déjà été initié par quelqu'un c'est compliqué de les reprendre. (...) Donc* ***ça a été compliqué, là les relations elles étaient plus tendues*** *avec Madame [NOM directrice du SPIP] et puis au final maintenant ça va beaucoup mieux et...et c'est quelqu'un avec qui on peut facilement parler et je trouve que...enfin ce qu'elle met en place sur l'établissement... Bah déjà ça lui demande énormément de boulot et c'est bien fait quoi, et c'est cohérent. Donc c'est chouette de pouvoir travailler avec elle. »*

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD9)

« Le SPIP tous les jours, je vais les voir moi! Je passe chez eux entre midi et deux pour boire un café et puis un temps... Moi je les appelle les partenaires. Et "partenaires" ça veut dire ce que ça veut dire! On peut pas travailler tout seul. Eux peuvent pas travailler sans nous et je pense que nous sans eux on sera... cantonnés à un rôle purement sécuritaire en mettant de côté le côté réinsertion et ça serait vraiment dommage. C'est pas ça notre travail seulement, sinon on marcherait encore avec des matraques, on serait vraiment le maton. Je pense qu'il est important d'établir des bons contacts avec tous les services s'ils le veulent bien.»

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

« Alors c'est toujours pareil on va discuter cinq minutes mais... Après pas plus. Avec l'unité sanitaire je pense que dans toutes les prisons c'est un peu pareil, c'est deux mondes... qui se côtoient quoi. Après avec les SPIP ouais en général ça se passe plutôt bien hein! Après... Ils font quand même partie du même corps que nous aussi donc... »

Une surveillante au CP de Vendin-le-Vieil (EMC12)

« Voilà donc le travail, le faire avec il est hyper important. Par exemple moi je travaille énormément avec le service médical, avec l'éducation nationale et avec la détention. Quand je dis "la détention" c'est tout ce qui est... enfin tous les personnels de surveillance. Pourquoi? Parce que ce sont eux qui sont au contact quotidien des personnes détenues. Ce sont eux qui peuvent aussi nous solliciter en fonction des états aussi... alors je vais pas dire états d'âmes mais en tout cas les états psychiques on va dire ou... ou émotionnels voilà des personnes détenues. Si un surveillant ou quoi me dit "bah tiens [son PRENOM] faudrait que tu fasses ça, ça, ça", bah oui je vais le faire! Si un directeur me dit "bah Monsieur il faudrait faire ça, ça, ça et ça", bah oui je vais le faire. Mais bien sûr si on est dans quelque chose de cohérent, dans quelque chose qui rentre dans mon cadre d'intervention forcément, et surtout dans mon cadre de représentation de comment on peut accompagner, aider et soutenir une personne.»

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

habituellement, et traditionnellement, incorporé aux missions du SPIP. Un tel changement dans les habitudes collaboratives a eu pour conséquence un certain nombre de dysfonctionnements dans la mise en place des projets artistiques et culturels alors en cours dans l'établissement. En tant qu'intervenante pour un projet avec le musée de Cambrai à cette époque (été 2016), j'ai moi-même été témoin de ces dysfonctionnements : ne sachant plus à qui il fallait s'adresser pour l'organisation des ateliers que nous menions alors, les décisions sont restées pendant plusieurs semaines en attente, paralysant un certain nombre d'initiatives[92]. ◄

De plus, comme dans tout cadre professionnel, et peut-être encore plus dans un cadre administratif clos, selon ce qui m'a été décrit pendant cette recherche, les relations interpersonnelles sont évidemment très importantes dans l'établissement de bons rapports professionnels, et dans le cas des SPIP et des établissements, d'un « faire avec » au quotidien. D'après les paroles recueillies, il semble que les relations entre membres du personnel de surveillance et CPIP se développent davantage au niveau des officiers et de la direction qu'au niveau des surveillants. Cela est notamment compréhensible par la multiplication de dispositifs qui instituent et entretiennent les échanges entre les différents services présents en détention (comme les CAP ou les CPU notamment)[93]. Ce manque de communication étroite entre surveillants et CPIP est d'ailleurs regretté par plusieurs surveillants et gradés :

> *« Non y'a pas avec les SPIP... y'a pas de communication directe et puis pas beaucoup de communication en général quoi... Les SPIP ils nous disent pas à nous surveillants quand y'a un problème avec un détenu, par exemple si y'a une nouvelle importante qui peut affecter le détenu...non. Par contre ils le disent à la direction. Les visiteurs c'est pareil ils nous disent rien alors que si on savait certaines choses on pourrait mettre des détenus sous surveillance. »*[94]

Ces échanges professionnels entre les deux corps de métiers (surveillants et CPIP) se tissent selon les personnes bien sûr mais surtout selon la manière dont elles se positionnent dans leurs identités professionnelles respectives et les missions qu'elles représentent en détention. ◄

[92] Je reviendrai sur la présentation de ce projet dans la suite de mon travail (Partie 3, Chapitre 2).

[93] *Cf.* Partie 1, Chapitre 2, III.

[94] ECD17.

«Et c'est ça qui est un petit peu frustrant c'est que... En fait là où on voudrait se dire bah voilà on doit bosser ensemble parce que c'est comme ça et c'est comme ça que ça marche bien, enfin je veux dire on en fait l'expérience quand tout va bien entre les services on se dit "bah oui là on avance bien, on fait des trucs ensemble, ça marche bien" tout ça. Donc ***on a envie de se dire oui on est sur des relations professionnelles et donc on peut faire en sorte que tout aille bien machin. Mais en fait y'a beaucoup d'interpersonnel qui joue en fait!*** *Et même si on le souhaite pas ça rentre quand même en compte "et machin il aime pas truc", et "oui mais un jour j'avais dit ça mais en fait non et donc..." [elle souffle] voilà. Donc ça c'est un peu fatigant. Là où ça peut être une richesse folle justement d'avoir plein de services et du coup chacun sa compétence et de voir les autres services comme une ressource parce qu'ils sont très compétents dans ce qu'ils font et c'est pas un seul service qui fait un peu de tout et du coup on sait plus trop ce qu'on fait et voilà... Et bah des fois ça devient la contrainte parce que... "Bah ouais mais untel il aime pas tel service et donc gna gna gna..." enfin voilà. Donc* ***ça peut être aussi riche que ça peut être usant.*** *»*

La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume ECD12)

« C'est pas toujours facile avec certains services évidemment, mais encore une fois ça dépend de la personne qui représente ce service. Y'a des gens qui sont lunatiques. Y'a des gens qui sont très agréables, y'a des gens qui très avenants et d'autres ils le sont beaucoup moins. On essaye de s'adapter, c'est pas toujours facile hein mais bon, on fait avec. Mais c'est très important, on essaye de garder le maximum de rapports. »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

D'ailleurs, les représentations des uns et des autres sur les corps de métiers auxquels ils appartiennent respectivement pèsent et influent sur les relations professionnelles, d'après les paroles recueillies. La connaissance et la reconnaissance de l'autre dans ses missions et dans ses compétences sont des éléments qui ont été soulevés pour décrire la complexité des positionnements entre collègues de services différents mais appartenant de fait à une seule et même administration :

> *« A partir du moment où ils ont bien compris ce que je faisais, ce qu'était le SPIP, le cadre de nos missions et le fait que... c'est pas parce qu'on est travailleur social qu'on a une fibre sociale qu'on est permissif. C'est ça en fait. A partir du moment où tout ça c'est bien entendu, c'est bien compris y'a plus de difficulté et on peut travailler avec les personnes, voilà »*, explique un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil[95].

> *« Nous à notre niveau on n'a pas beaucoup de relations avec le SPIP.... ils nous considèrent comme des dégénérés, on est que des catégories C... »,* explique un gradé au CD de Bapaume[96].

D'autre part, questionner les relations interpersonnelles entre services conduit inévitablement à aborder les ententes entre les personnes, qui semblent parfois, selon les personnes interrogées, difficiles à gérer au quotidien dans un contexte clos comme la prison. ◄

Enfin, dans le cadre de ces relations interpersonnelles et de la bonne conduite d'objectifs communs, la vision que chaque personne a de la peine de prison et des objectifs assignés à cette dernière peut entrer, directement ou indirectement, en interférence avec une démarche de « faire avec » et la mise en place d'un travail collaboratif pour des missions qui visent *in fine* les mêmes personnes détenues. Dans ce cas, les personnes interrogées insistent une fois de plus sur les notions de respect et surtout de reconnaissance des compétences professionnelles de chacun, au-delà des divergences personnelles et/ou d'opinions :

> *« Alors après on n'est pas sur des missions, on n'est pas sur des services, on est sur des personnes. (...) Alors moi je pense avoir un bon relationnel avec le personnel de surveillance mais forcément y'a... y'a des cons partout... Je suis forcément un con pour*

[95] EMC2.

[96] ECD17.

« On postule parce que la mission nous intéresse, parce que la fonction qu'on pourrait occuper nous intéresse et du coup après peut-être qu'on va développer des affinités avec tel collègue, avec tel... alors du même service ou tel autre collègue d'un autre service hein voilà. Et je pense que pour les personnes détenues c'est la même chose. On lui dit "toi tu vas aller là à tel endroit, donc voilà tu t'en accommodes ou pas". Et puis après bon après y'a les mutations, enfin la personne détenue qui est à l'aile 1 du bâtiment A peut demander à aller à l'aile 2 du bâtiment B parce que à un moment elle a su qu'y avait quelqu'un qui arrivait, voilà... mais ça ça reste marginal. Mais a priori les relations sont... imposées, si je puis m'exprimer ainsi. Et après elles vont se développer différemment. Et c'est pareil avec les personnels des SPIP et les personnels de surveillance. Il y a des gens avec lesquels je vais très bien travailler et pourtant j'irai jamais boire de verre avec eux quoi. Et y'a des personnes avec qui j'ai déjà été boire des verres et tout et pour lesquelles on sait très bien qu'y a... alors on se connaît, on se reconnaît mais il y a une espèce de... y'a des termes que je peux pas utiliser parce que ça peut paraître un peu violent mais une espèce de dissonance ou de... voilà y'a un truc léger mais c'est un peu compliqué. Mais en même temps on se respecte humainement, professionnellement on n'a pas la même position et on n'a pas la même conception de la prison donc forcément bah ça crée des conflits. Et puis alors y'a ceux avec lesquels je sais que inévitablement je connaîtrai jamais leur prénom parce que je m'en tape... Non mais il faut être honnête enfin je veux dire... Et ils savent pas qui je suis et ils s'en foutent aussi, voilà. »

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2)

un grand nombre de surveillants mais ça j'y peux pas grand-chose quoi! Enfin bien sûr que j'y peux certainement des choses mais [il sourit] en tout cas je cherche pas à le modifier parce que... On n'a pas la même vision parfois des choses mais en même temps on se respecte. On se connaît et on se reconnaît. Et ça c'est fon-da-men-tal. »[97]

◄

Ainsi, les difficultés de positionnement que j'évoquais précédemment pour parler des rapports entre les différents acteurs de la pénitentiaires et les personnes détenues semblent également se poser, à d'autres niveaux bien sûr, entre les différents services de l'administration pénitentiaire. Si je ne m'intéresse ici qu'aux relations intra-administration pénitentiaire, mes propos sont cependant à mettre en parallèle avec ce que j'ai déjà eu l'occasion de développer précédemment concernant les rapports parfois complexes entre l'administration pénitentiaire et des services issus d'autres institutions, comme c'est le cas des unités sanitaires[98].

Afin de continuer à décomposer les différents *mondes interactionnels* qui s'entremêlent et s'accumulent en prison, et qui font toute la complexité sociale du *théâtre carcéral*, je vais maintenant m'intéresser de plus près aux rapports qui existent entre les professionnels qui dépendent de la direction des établissements, autrement dit aux relations entre les différents personnels en tenue (selon les grades de chacun) et à celles de ces derniers avec les membres de la direction de l'établissement dans lequel ils travaillent.

[97] EMC2.

[98] *Cf.* Partie 1, Chapitre 2, II.2.B, où j'évoque l'idée d'une « culture pénitentiaire » et les éventuelles conséquences sur les personnes détenues d'une mauvaise entente entre services issus d'institutions différentes.

II.2. Les relations entre les acteurs de l'établissement : enjeux et positionnements chez les « personnels en tenue »

Je développerai ici mon propos autour de deux *nœuds* principaux, qui ont été soulevés par l'ensemble des personnes interrogées. Dans un premier temps, je parlerai des relations qui s'établissent autour de la notion de respect de la hiérarchie et donc de l'application par les personnels des directives qui leur sont communiquées ; pour mieux comprendre ces rapports entre la hiérarchie et la « base » je reviendrai aussi sur les notions de communication et de compréhension de ces directives, en soulevant notamment la question de l'accompagnement des pratiques des surveillants dans l'évolution de leurs fonctions, afin de préciser le positionnement et la place de chacun dans les rapports hiérarchiques internes. Dans un second temps, je présenterai les difficultés exprimées par une grande majorité des personnes interrogées concernant le soutien de leur hiérarchie dans leur travail et le sentiment partagé d'un manque de reconnaissance des métiers et des personnels par l'administration pénitentiaire, au niveau local mais aussi national. Ce dernier point me permettra d'aborder notamment la place des syndicats dans la pénitentiaire ainsi que les possibilités pour les agents de faire entendre (ou pas) leurs revendications. Il s'agira enfin de questionner la notion de « solidarité » dans les rangs des surveillants pénitentiaires, pour comprendre davantage les rapports qu'entretiennent les personnels de surveillance entre eux.

«Donc du coup j'ai vraiment souhaité que sur 1h30, une grosse heure en tout cas chaque semaine, sur leur temps de travail, les agents du dimanche matin, ceux qui sont présents au service, se réunissent avec le gradé sur des thématiques que nous on aura définies. (...) Donc ça peut être très large hein, ça peut être sur l'actualité de la semaine, ça peut être sur bah justement des projets institutionnels que l'administration nous demande de mettre en œuvre, ça peut être et on l'a fait sur des projets locaux... Du coup l'intérêt c'est vraiment d'avoir le point de vue direct des surveillants, qui sont chargés au final de la mise en œuvre concrète du projet, pour avoir d'une part leur ressenti avant la mise en place d'un projet, et finalement avoir aussi leur ressenti et leur retour d'expérience une fois que le projet est en place. (...) Et du coup à travers cette...certains appellent ça démocratie directe entre le chef d'établissement et les agents via cette réunion on a clairement, et c'est aussi je m'en cache pas, une volonté de passer outre la voie syndicale...que je considère trop souvent comme mêlée d'intérêts propres à leur syndicat et pas d'intérêt général. Donc du coup les premiers opposants à ces réunions restent les syndicats, ce qui pour moi est très bon signe. Mais du coup on a...donc les agents font remonter via un cahier leurs sentiments, alors certains disent que c'est un cahier de doléances mais moi ça me gêne pas, et du coup j'apporte une réponse direct, et ça par contre je le délègue pas, aux propos et commentaires qui sont tenus lors de la réunion. (...) Et du coup on est sur une relation là directe chef d'établissement-base quoi. (...) Et donc ce cahier après est redonné aux agents et à disposition des agents au PCI là où tout le monde passe à peu près, et du coup on sent, et c'est aussi les retours qu'on a, que voilà que les réponses sont toujours attendues quoi. »

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10)

« Alors les équipes de... les surveillants nous on fait des briefings quotidiens deux fois par jour comme je vous l'ai indiqué à chaque changement d'équipe au sein du bâtiment. (...) Faut être aussi sur le terrain. Il faut se montrer, faut montrer qu'on est là et... il faut analyser avec les agents. (...) Donc il faut occuper le terrain. Et tout le monde l'occupe le terrain: les surveillants, le chef, le gradé... Ça peut être sur des missions vraiment quotidiennes hein distribution du courrier, etc. Mais vous êtes présent! Faut être présent. Voilà. Donc après on est sollicité via les moyens de communication classiques... Avec les gradés on peut se côtoyer donc notamment en cas de gestion d'incident, de conflit, parce que vous êtes quand même intervenant sur des situations conflictuelles et incidents, même si c'est pas sur votre secteur dédié (...) Avec l'équipe d'officiers donc on a les rapports institutionnels, briefings quotidiens et avec la direction aussi pareil. Bon après y'a tous les échanges de communication institutionnelle email, téléphone, etc. (...) Après faut que chacun soit dans ses missions! Voilà il faut pas faire de l'ingérence sur les champs de compétence des uns et des autres si vous voulez.»

Un officier au CD de Bapaume (ECD15)

II.2.A. Des rapports hiérarchiques complexes : entre application des directives, dissonances de positionnements et enjeux de reconnaissance

Il faut tout d'abord noter que, même si les membres de la direction des établissements (directeurs des services pénitentiaires–DSP) ont une grande autonomie d'action dans leurs fonctions décisionnelles au sein des prisons, ils sont eux-mêmes soumis à une hiérarchie régionale (ou interrégionale) et nationale. Ils déclinent donc, à l'intérieur de l'établissement, des directives régionales, elles-mêmes issues de directives nationales.

A l'échelle de l'établissement, le directeur et ses deux adjoints s'appuient sur les corps intermédiaires d'encadrement (chef de détention, officiers et gradés de bâtiments) afin de s'assurer de la mise en place de leurs directives en détention. Le passage de consignes aux corps intermédiaires d'encadrement se fait bien sûr par un ensemble de réunions et de temps de briefings-débriefings, mais également par des temps institutionnels et presque traditionnels d'échanges, comme le sont les « rapports du matin » qui réunissent quotidiennement les gradés et/ou officiers de bâtiments et un membre de la direction. Cependant, cela n'empêche pas l'existence de relations directes entre les agents et les membres de la direction, soit dans le cadre de discussions informelles, soit, dans certains cas, par la mise en place d'outils favorisant ce lien direct entre la « base » et la direction, comme c'est notamment le cas au CD de Bapaume avec l'existence de « cahiers de liaison » entre les agents et la direction. ◄

Les difficultés exprimées par les membres des directions du CD de Bapaume et du CP de Vendin-le-Vieil sur la mise en place par les personnels de leurs directives concernent principalement la capacité, pour eux et pour leurs équipes d'encadrement, de faire comprendre ces décisions, et de tenter de les accompagner au quotidien en dialoguant avec les agents, à travers le plus souvent les liens de hiérarchie directs (la direction avec les officiers, les officiers avec les gradés, les gradés avec les surveillants). ◄

« Et du coup nous la stratégie, ou en tout cas celle que je demande aux gens d'avoir, c'est de tenir sa position en disant "non de toute façon on le fera" mais par contre d'essayer de convaincre ou de créer artificiellement parfois l'adhésion. Alors certains vont me reprocher ou me dire que ça peut être un management tordu mais c'est de finalement de faire croire au groupe ou aux agents, ou aux gradés si c'est une réforme qui les concerne, que l'idée vient d'eux! Mais ça pour moi c'est pas de la technique tordue c'est une des techniques de management toute bête où finalement les types arrivent avec leurs questions ils repartent avec mes réponses quoi. (...) Et souvent d'ailleurs ouais moi c'est le résultat qui va compter, c'est pas la façon de faire. Et donc du coup ça ils aiment bien. Finalement ils ont quasiment la résolution au problème qui est écrite mais par contre vu qu'on leur a demandé de réfléchir et de mettre en place, même si tout est déjà écrit, bah ça passe mieux [il rit] (...) Mais après ça c'est aussi normal parce qu'il faut que nous on arrive aussi à nos résultats hein c'est toujours pareil! »

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10)

« On a des agents ici, c'est un établissement qui a ouvert en 1990, qui ont connu l'ouverture. (...) Et donc du coup les évolutions de l'administration ils ont vu passer je sais pas une dizaine de directeurs même plus je crois depuis l'ouverture donc...finalement sont plutôt habitués à voir des changements, mais en tout cas à voir passer le changement, c'est-à-dire eux ils savent, et ils nous le disent clairement j'aime bien l'expression, ils disent "vous savez vous vous êtes que de passage ici, donc nous on y reste et on est chez nous et on y reste", et sur le fond ils ont raison! (...) Ils partent dans l'idée que.si on impose trop ils peuvent être résistants et du coup créer de la tension, qui du coup par définition à un moment donné le directeur régional même si il va vous soutenir va commencer à vous dire "bon c'est le bazar à Bapaume il faut que les choses se calment", c'est le jeu. Donc finalement ils jouent aussi là-dessus. Et donc ils ont cette capacité de résistance parce qu'ils savent qu'on doit bouger! Je pense que si que notre statut permettait de rester dix ans, ce serait différent. Après donc tout l'intérêt pour nous et pour moi dans le pilotage c'est d'arriver à les convaincre [il rit] C'est parfois un combat très fort [il sourit] Et finalement on est plus embêté par les agents que par les détenus! Les détenus vont s'adapter beaucoup plus. Parfois on s'inquiète on va dire "tiens on prend telle ou telle mesure pour les détenus ça va créer de la tension", non pas du tout parce que le détenu il s'adaptera vite. Il va aussi souvent chercher plus vite l'intérêt que peut avoir la mesure ou comment la contourner, mais l'agent il va être plus dans du binaire "non non", avec des phrases et ça c'est la phrase type dans la pénitentiaire qui m'hérisse le poil "ah bah on a toujours fait comme ça" quoi. (...) Parce que les gens...les plus extrêmes vont vous dire "bah moi de toute façon vous savez...article 23", c'est leur expression "23" euros: ils vont voir le médecin ils se mettent en arrêt... Ils ont d'ailleurs, et ils l'emploient comme ça, ils ont le droit selon eux à 89 jours de maladie dans l'année, ce qui est vrai hein! Au bout de 89 jours ils peuvent passer à demi-traitement mais sinon...trois mois de maladie ils peuvent garder leur salaire, leurs primes, pas de souci. Donc ils font leur calcul! Ils ont le droit à 50 jours de congés à peu près, trois mois de maladie, ils vont rajouter les gardes d'enfants malades qu'ils considèrent pouvoir prendre comme ils veulent... Donc voilà ***ils ont une capacité de blocage déjà du système qui existe****.* ***Donc nous on est obligé de jongler avec ça.*** *»*

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10)

Pour cela, les fonctions de management que portent les directeurs des services pénitentiaires semblent fondamentales pour débloquer certaines situations de tension ou de *« résistance au changement »*[99], mais aussi *pour « essayer de garder un équilibre pour qu'aucune des deux parties [surveillants et détenus] ne se sente abandonnée »*[100]. ◄

La direction de l'établissement est prise entre les possibles difficultés de faire appliquer et comprendre ses décisions par les personnels qui sont sous sa responsabilité, et les logiques d'objectifs et de résultats qui sont induites par sa propre hiérarchie. Il est d'ailleurs intéressant de noter que, dans les établissements pénitentiaires de ma recherche, les stratégies de management évoquées ont pour but de déjouer la capacité de blocage qu'auraient les personnels en détention face à une direction qui change régulièrement. ◄

Les métiers de l'administration pénitentiaire ont connu d'importantes évolutions ces trente dernières années[101]. Dans un établissement comme le CD de Bapaume, j'ai pu me rendre compte à quel point la rapidité de ces évolutions pouvaient avoir un impact sur la gestion de l'établissement et des ressources humaines, mais surtout sur la manière dont les personnels pouvaient se sentir dépassés par un certain nombre de décisions prises par leur hiérarchie. Dans cet établissement où une majorité des personnels en tenue sont entrés dans la pénitentiaire il y a une vingtaine voire une trentaine d'années, le décalage entre le métier appris à l'époque et auquel ils ont été formés et celui qu'on leur demande aujourd'hui de faire semble parfois infranchissable.

Un tel décalage enferme alors les personnes soit dans une résistance continuelle aux changements insufflés par la direction, soit dans un état de résignation proche de la fatalité et de la passivité face à des évolutions qui ne sont pas toujours comprises et pour lesquelles elles ont souvent le sentiment de ne pas être accompagnées. Des logiques qui, dans les faits et dans les pratiques, peuvent avoir un impact dans les rapports entre personnels et personnes

[99] ECD10.

[100] EMC18.

[101] Des évolutions qui se retrouvent d'ailleurs dans les évolutions des formations proposées à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) et que j'ai déjà présentées précédemment (*Cf.* Partie 1, Chapitre 2, I.2.B).

« Moi je suis totalement en décalé parce que je vois les jeunes élèves qui arrivent... Déjà leur formation c'est huit mois, nous on l'a eue en... enfin deux mois et demi de stages pratiques et quand je vous dis de stages pratiques c'est qu'on prenait vraiment la place d'un agent à un étage, c'est l'agent du dessus ou du dessous qui nous disait "allez t'envoies les avocats, t'envoies les promenades", voilà c'est tout on n'avait pas une doublure hein! (...) Mais non la formation qu'on a eu à l'époque c'était... enfin c'était une autre époque que maintenant que moi pour moi je m'y retrouve pas là. Actuellement je m'y retrouve pas. Et comme on parlait tout à l'heure avec le chef dét' la prison elle s'est trop ouverte d'un coup. Moi de pas... La formation que j'ai faite c'était euh... le professeur qui rentrait, le médecin. Voilà. Et les éducateurs, à l'époque on disait assistantes sociales et éducateurs, y'en avait peut-être deux ou trois... C'était vraiment les entrées de personnels, les visiteurs tout ça c'était vraiment très limités. Ouais. Et à la limite à l'époque on se parlait pas. On n'avait pas de discussion, limite l'entretien qu'on a là en ce moment à l'époque c'était interdit! Fallait que ce soit un chef ou un directeur mais un surveillant, un personnel de surveillance en entretien comme ça c'était... c'était pas faisable... pas pensable je veux dire! (...)

- Si vous pouviez changer quelque chose aux prisons françaises, ce serait quoi ?

- [Il réfléchit un instant] C'est pas possible hein [il sourit] mais qu'on revienne 28 ans en arrière, même 30 ans en arrière. Et qu'on soit reconnus, qu'on soit soutenus, parce que les méchants c'est pas nous c'est eux. Voilà. Vous voyez je suis en contradiction hein! Je dis que je suis d'accord pour les activités, pour ceci cela mais moi j'ai pas appris comme ça! Moi je veux bien évoluer, je suis obligé de toute façon faut que je suive le mouvement hein sinon comme je vous dis moi je m'en vais je rends ma démission et puis je m'en vais... bah balayer les feuilles sur la place du village hein! »

Un gradé au CD de Bapaume (ECD13)

détenues, notamment dans le positionnement adopté par les personnels qui se sentent dépassés. ◄

Les difficultés de mise en place et de concrétisation de certaines procédures ou de certains projets, insufflés dans chaque établissement par la politique de la direction, pourraient alors être évitées, selon l'ensemble des directeurs interrogés, si un meilleur accompagnement des équipes de terrain, des agents, étaient effectivement fait au quotidien :

> « *Déjà il y a du travail à faire avec le personnel pénitentiaire et les accompagner davantage vers le changement, en fait je pense que c'est ce qui manque cruellement, on impose des choses et derrière y'a pas d'accompagnement au changement. Donc je me dis, enfin tous les projets, les beaux projets qu'on a ils passeraient beaucoup mieux si derrière y'avait plus de formation de la part du personnel. Voilà déjà ça serait important et de là on pourrait mettre en place beaucoup de choses aussi bien pour eux que pour les personnes détenues et voilà et en découlerait bien plus de choses. Je pense que ouais la base c'est peut-être ça quoi, c'est le manque d'accompagnement du personnel. »*[102]

Pour mieux comprendre les positionnements des personnels au regard de l'application de directives qui viennent de la direction, il est important de s'intéresser au ressenti des surveillants, qui sont le corps direct d'application des décisions en détention. Comment s'organisent les rapports hiérarchiques au quotidien ? Comment les directives reçues sont-elles perçues par les agents ?

> *« Enfin je pense qu'y a un fossé entre leurs missions et les nôtres! Donc à partir de ce moment-là on peut pas toujours être d'accord avec eux! Y'a des décisions prises par la hiérarchie qu'on comprendra jamais! Je pense que c'est un peu le problème dans la pénitentiaire. (...) Là où un surveillant aurait mis 30 jours de QD*[103] *la hiérarchie va en mettre 25 ou 20. Vous comprenez? Là où un surveillant aurait dit non bah derrière on dit oui [elle sourit]. Donc d'où cette perte d'autorité en fait du surveillant! Ce que je vous disais tout à l'heure, ici on fait plus rien parce que cette perte d'autorité elle commence par là quoi. Mais bon après la direction moi... Ils sont là, il en faut aussi!*

[102] ECD9.

[103] Quartier disciplinaire.

« On n'est pas toujours tous d'accord mais généralement on va tous dans le même sens, voilà. Et bien sûr...c'est vrai que toutes les décisions ne plaisent pas mais...c'est tout il faut... On a le droit de pas être d'accord, je leur dis toujours, mais moi c'est comme ça tac. Même si moi des fois j'estime que... [Il souffle] c'est pas évident hein. Y'a des consignes qui viennent de plus haut on dit "mais comment on va appliquer ça?" parce que... Ça peut être une consigne... On évolue! La pénitentiaire évolue alors forcément...y'en a ils sont rentrés y'a de ça plus de vingt ans et ils se disent "mais y'a vingt ans ça ne marchait pas comme ça!" quoi. Maintenant... Et puis là on nous demande encore... "Ça va plus!" Ouais mais...je peux l'entendre mais bon, c'est comme ça faut le faire, voilà. Donc mon rôle c'est de...pas y aller non plus brut de décoffrage mais en essayant d'expliquer, de....les guider, les épauler enfin... Si y'a un souci de me le faire remonter...on se revoit, comment on peut faire... On discute quoi! Rien n'est figé hein! Y'a des fois on se dit voilà y'a quelque chose mais...on n'arrive pas... L'objectif c'est de mettre en place...je sais pas moi une consigne enfin les mettre en place mais que ça se passe bien quoi, que... Faut pas y aller non plus tête baissée la tête dans le guidon parce que qu'après bim on a le retour de manivelle hein. Voilà. Mon but c'est de les accompagner. »

Un officier au CD de Bapaume (ECD8)

« Après bon...les petits conflits ça sert aussi quoi à faire voir qu'on est un peu en opposition avec certaines choses, certaines prises de décision. Voilà ça donne un petit peu de piment et puis ça rajoute un petit peu de truc...dire voilà on n'est pas des moutons qui faisons que ce qu'on nous applique on a aussi... Après voilà on est hiérarchisé donc il est évident que le directeur qui nous sort une note de service même si on la trouve complètement débile, complètement con, tant qu'elle est correcte et qu'elle est pas contre nature et contre la loi et on va dire qu'elle mette en danger la sécurité de l'établissement on va devoir l'appliquer! Mais après on peut l'appliquer en lui ayant dit que. »

Un gardé au CD de Bapaume (ECD11)

> *(...) Après la direction ils sont... jusqu'ici ça va hein! Enfin ils sont corrects. Ils disent bonjour... Après on va pas prendre un café ensemble, on va pas aller manger ensemble... De toute façon y'aura toujours un fossé entre eux et nous (...) Y'a un monde entre la bureaucratie et ce qu'il se passe vraiment sur le terrain. (...) Après je pense que chaque corps de métier est toujours un peu ensemble. Les surveillants ensemble, la hiérarchie est ensemble. Je pense que de toute façon dans tous les boulots c'est pareil, même dans le privé c'est comme ça hein. »*[104]

Le « fossé » exprimé ici entre les missions de direction et de décision de la hiérarchie et les missions d'application par les agents a été soulevé par de nombreux surveillants interrogés, dont certains ont le sentiment qu'on leur demande de suivre et d'appliquer des directives sans pouvoir les remettre en question : *« on doit appliquer et se taire »*[105]. Pourtant, même si les personnels se doivent bien sûr de respecter l'ordre hiérarchique, il semble possible, selon les gradés et officiers interrogés, de garder une marge d'initiative, ou tout du moins d'appliquer les décisions en bonne intelligence, en y réfléchissant et en faisant remonter d'éventuels dysfonctionnements. ◄

L'incompréhension par les agents de certaines décisions de la part de la direction peut de fait creuser chaque fois un peu plus le « fossé » évoqué dans les paroles retranscrites ci-avant ; une incompréhension qui peut par ailleurs nourrir une certaine rancœur ou une défiance de la part des agents de terrain envers leur direction :

> *« Ils prennent toujours pour principe qu'ils sont ennemis de la direction, sans vraiment chercher à comprendre. Après on n'a pas besoin d'être arrivé à un certain grade pour comprendre que la direction a des directives aussi. C'est pas comme aux Etats-Unis, le directeur il fait pas ce qu'il veut. Les gradés, les officiers, ont aussi des directives. Les premiers surveillants ont des directives. Ça non, ils ont pas cette logique-là. Eux c'est oui la direction c'est des méchants. Oui ils lui ont mis que deux jours de QD alors qu'il aurait dû s'en prendre 10. Oui mais y'a peut-être une raison pour laquelle il s'en est pris 2! Et c'est peut-être justement pour votre sécurité qu'il en*

[104] EMC12.

[105] ECD24.

« Quand ils disent "vous nous suivez pas", on les suit! Mais selon les textes en vigueur. On peut pas aller plus vite que la musique. Alors la loi pénitentiaire elle a réduit la durée de séjour dans le quartier disciplinaire, vous le savez, on est passé au 1er de 40 à 30, bah c'est très bien! Donc si vous imaginez qu'à chaque fois on va mettre 30 ou le maximum que le prévoit la faute, c'est une erreur! Puisque quand on sait par exemple que sur des violences volontaires on peut risquer jusqu'à 5 ans de prison! Moi personnellement il m'est arrivé quand j'étais jeune soldat de me battre, parce que c'est comme ça! [Il sourit] parce qu'on est jeune! Parce qu'on est un peu con! Imaginez si on m'avait collé la peine maximale aujourd'hui je serais plus [son grade] dans la pénitentiaire mais je serais un détenu avec un nombre d'écrou parce que je suis taxé comme délinquant et on en termine. Non! Il faudra voir un petit peu l'individualisation des peines et traiter chaque détenu par rapport à sa situation, par rapport... Le détenu qui nous emmerde pas pendant 5-10 ans, le jour où il est en mauvais état, comme nous tous, parce qu'il a reçu une mauvaise nouvelle etc., il se met à hurler sur la coursive ou je sais pas quoi, on va pas lui coller 20 jours de mitard pour ça! Donc ça aussi il faudra être conscient. Mais moi je pense que la hiérarchie elle n'a pas une baguette magique, elle n'est pas si puissante que ça pour réagir. Et ils reprochent quoi à la hiérarchie? "Vous laissez faire...", des phrases qu'on entend, "Vous laissez faire les détenus ce qu'ils veulent, ils peuvent faire ce qu'ils veulent les détenus", "Vous donnez tout pour les détenus mais rien pour les surveillants" euh... "De toute façon si on réagit on n'est pas suivis", c'est des phrases qui reviennent. Bon. Ils s'attendent à quoi les surveillants peut-être? [Il marque une pause] Qu'on remette Pelican Bay, Guantanamo en route ou essaye quand même de contenir et gérer de l'humain? »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

*« Parfois **c'est frustrant parce que... On sait qu'ils savent des choses mais nous on ne les sait pas**, et quand ça arrive à notre niveau bah nous on a fait remonter des informations mais on n'a pas de retour. Et puis parfois les décisions elles nous tombent dessus. On s'y attendait mais... C'est comme je dis parfois aux agents: on pourrait travailler tranquillement si on avait les informations en temps et en heure. Et les informations y'a des moments elles nous tombent dessus et... Bah tout tombe dessus et faut tout gérer tout de suite. C'est le travail dans l'urgence. Et ce qui est compliqué c'est que même si y'a une certaine communication, y'a des choses on sait très bien que non, qui ne passent pas. Parfois ça nous paraît anodin, on se dit "bah pourquoi on me l'a pas dit avant?" Et puis après c'est compliqué parce qu'y a le grade mais y'a aussi la fonction donc... Moi je suis que premier surveillant mais je vais pratiquement à tous les rapports, donc des moments oui j'entends des choses mais quand ils veulent vraiment que ça reste au niveau officiers ou au niveau direction bah on attend la fin de la réunion, je sors et là ils en parlent. Donc c'est compliqué. Et puis après y'en a qui aiment bien la rétention d'informations comme ça ils sont les seuls ce qui se dit et que c'est mieux! [Elle sourit] **Le partage de communication est compliqué**. (...) Après être responsable de service c'est aussi parfois compliqué, parce qu'il faut s'imposer, parce qu'il faut aussi leur faire comprendre qu'être au courant de tout c'est pas parce que je veux tout décider, c'est parce qu'au moins comme ça quand j'ai des mauvais retours je peux aussi prendre leur défense, voilà. De toute façon la première personne sur qui on va frapper c'est sur moi donc je préfère savoir ce qui se passe et au moins pas avoir l'air bête dans une réunion et puis pouvoir prendre la défense des agents, parce que c'est aussi mon travail. »*

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

a pris 2 et pas 10. Mais ça les agents sont pas parfois en capacité de le comprendre. »[106][107] ◄

Le dialogue et la communication ont une fois de plus été mis en avant par les personnes interrogées comme étant à la fois la clef d'un bon fonctionnement en interne et la source des principales tensions entre hiérarchie et personnels :

« Certes on a un public à prendre en charge effectivement! Mais on a aussi des équipes quand on a un rôle d'encadrement à faire tourner, à faire comprendre ses consignes et à animer. (...)On a parfois des gens qui sont des bons managers mais qui ont une très mauvaise communication. Et on a souvent des endroits aussi où la communication passe très mal, l'information se perd à une vitesse grand V et forcément après on n'a pas les résultats qu'on espère sur tel ou tel domaine quoi. Faut savoir bien communiquer aussi, faut communiquer juste, y'a des choses qui faut savoir aussi garder à son niveau de responsabilité (...) Mais ce que je dis toujours aussi... Une détention, enfin un établissement, ça tourne grâce aux surveillants hein! Et aux gradés! Ça tourne pas... c'est pas la direction, c'est pas le chef de détention, c'est les équipes au quotidien...Maintenant c'est à nous de trouver le bon positionnement, le bon accompagnement... d'être présent quand il le faut mais pas non plus trop parce que faut pas tomber dans l'assistanat et dans le faire à la place de. Notre métier c'est de faire faire, c'est pas de faire à la place de, sinon ça perd de son sens aussi! Et les agents c'est pareil ils vont perdre aussi en motivation. »[108]. ◄

Les liens hiérarchiques évoqués ici posent de fait une fois de plus la question du *positionnement* des acteurs. Ce positionnement professionnel, mais aussi parfois à la limite du personnel et du professionnel, semble une fois de plus être ce qui est le plus complexe à doser et à gérer au quotidien : *« il faut garder sa place et essayer de donner le maximum dans sa place. Et ça c'est parfois compliqué »*[109]. En d'autres termes, même si les pratiques semblent pousser

[106] EMC15.

[107] Les difficultés de communication et de compréhension des décisions sont d'ailleurs à mettre en parallèle avec la question de l'accompagnement des personnels dans les évolutions de l'administration pénitentiaire, comme je l'ai déjà développé précédemment dans ce travail (*Cf.* Partie 1, chapitre 3, I.2.D).

[108] Un officier au CD de Bapaume (ECD15).

[109] EMC15.

*« Y'a **les relations avec les agents qui sont pas évidentes**....où bah moi je suis jeune, je suis une femme et c'est un milieu d'hommes, donc après je souffre pas de...de machisme ou quoi mais...je pense que voilà c'est...il faut faire ses preuves encore plus que...qu'un directeur avec de l'expérience, et ce qui est normal. (...) et puis en même temps avec le personnel il faut pas non plus tomber dans la psychologisation des choses en fait... Il faut à la fois qu'ils se sentent proches de nous pour nous faire remonter les problèmes, faut qu'on soit dans la communication avec eux parce que je pense que nos missions elles peuvent leur apparaître vraiment opaques parce qu'ils savent pas ce qu'on fait de nos journées donc...**faut voilà faut créer un lien de confiance avec eux, mais en même temps enfin moi j'estime que c'est pas mon rôle d'écouter tous leurs problèmes dans leur vie privée**, enfin y'a une psychologue du personnel et...je pense qu'il faut faire attention à pas tomber là-dedans quoi. Donc ça c'est pas évident. »*

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD9)

*« Après voilà on s'aperçoit qu'on a de plus en plus de jeunes surveillants. On a de plus en plus de jeunes officiers. Alors c'est pas pour les critiquer mais **beaucoup, de plus en plus, qui sortent de l'école, qui ont pas forcément le recul de comment gérer une détention, qui arrivent avec leurs idées pré-formatées ENAP "c'est comme ça, c'est comme ça" et qui ont du mal à retirer leurs œillères** tout de suite pour dire "bah merde c'est pas comme on nous l'a appris qu'il faut gérer", qui sont dans l'autoritaire, dans le dictatorial au de lieu de...à l'écoute! Parce qu'il faut écouter une détention, il faut écouter ses agents. Là je veux dire on parle du renseignement pénitentiaire, on parle de pas mal de choses mais le renseignement pénitentiaire depuis tout le temps il vient de la base! C'est pas un officier...j'ai rien contre Monsieur [NOM chef de détention] mais je prends l'exemple de Bapaume quoi hein: l'exemple Bapaume si la cellule renseignement de Bapaume la base ne renvoie pas les infos ils ont rien à donner là-haut hein! Donc... C'est pas en restant devant un ordinateur ou au téléphone qu'on peut avoir cette vision des choses [il soupire]. Ouais sur tout ça voilà je suis un peu sceptique... Pareil chez les directeurs hein frais moulus qui ont plus les dents longues que...carriéristes qu'autre chose, que les vieux directeurs que j'ai pu connaître au départ où bah les gars ils avaient commencé surveillants dans les années 80 voire 70 et qui avaient monté à la force du poignet et puis de la sueur les étapes et qui savaient de quoi ils parlaient quoi! Ils savaient que...ce qu'était le travail sur la coursive! Maintenant y'en a un peu moins. Donc c'est...c'est plus compliqué on va dire, c'est...c'est moins facile. Mais bon... **Et puis après c'est la politique générale c'est diviser pour mieux régner hein. Donc plus on arrive à écarter la base des officiers, des officiers de la direction...bah là-haut ils ont gagné** hein! »*

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

l'administration pénitentiaire à développer la communication entre les différents échelons qui participent au fonctionnement des prisons, cela n'empêche pas que chacun, du fait de l'organisation hiérarchique établie, doit savoir rester dans son *rôle,* en s'attachant à respecter l'ordre hiérarchique et les fonctions qui sont attribuées à chaque maillon de la chaîne pénitentiaire. Une restriction au *rôle* attribué qui ne semble pas toujours évidente à accepter et à pratiquer au quotidien, en tant qu'elle peut créer des difficultés de fonctionnement et, souvent, de la frustration :

> *«Après la direction fait son rôle de direction, les officiers font leur rôle d'officiers, les premiers surveillants on est entre le marteau et l'enclume parce qu'on est encadrants, on nous fait croire qu'on est cadres mais on est encadrants on n'est que catégorie C donc on est les plus près de la base de surveillants mais après c'est justement là où on perd pas le contact. Donc on a toujours la lucidité de dire "attention ouais mais c'est en train de brûler dans la détention". (...) Alors après on a des coups de moins bien, on a des trucs qui nous écœurent qui nous énervent hein. Quand on voit certaines décisions, quand on voit certaines choses comment elles évoluent...quelquefois si peu de reconnaissance qu'on a de notre hiérarchie et de notre administration. (...) Faut pas oublier que pour l'administration on n'est que des numéros hein! »*[110] ◄

Les propos retranscrits ci-avant et ci-contre permettent de comprendre que, au centre des relations hiérarchiques et des difficultés de positionnement des uns et des autres, se trouve une question présentée comme fondamentale par l'ensemble des personnels interrogés : celle du soutien et de la reconnaissance des professionnels et des personnes dans leurs métiers respectifs :

> *« Parce que le grand mal du personnel de surveillance c'est la reconnaissance! C'est-à-dire que parfois ils vont sauver une vie et on va leur dire "vous avez fait votre travail". Tous les jours en France, toutes les nuits y'a des vies qui sont sauvées grâce aux personnels pénitentiaires, aux surveillants! On parle souvent des suicides réussis entre guillemets qui sont médiatisés et chaque suicide on sait très bien que c'est un suicide de trop, maintenant y'a aussi des gens qui sont sauvés grâce aux surveillants, donc... Quand ils vont bien faire leur travail on va leur dire "vous avez fait votre travail". Mais il faut savoir aussi toujours valoriser le positif, parce que c'est pas*

[110] ECD11.

« Même si ce qu'on fait est normal, parce que ça fait partie de notre travail, mais parfois ne serait-ce que d'être reçu et dire "Franchement vous avez bien réagi, on est fier de vous" ou une petite lettre de félicitations, même si ça reste que dans le dossier, que ça part pas machin, qu'on n'a pas un témoignage officiel de satisfaction ou quoi que ce soit. Rien que ne serait-ce que de dire à l'agent "Franchement c'est bien, t'as géré!" Même s'il a fait des erreurs, mais au moins il a géré comme il a pu à ce moment-là. Rien que ça déjà c'est un bon point. (...) Bah on se dit d'accord fonctionnaire ça n'a soi-disant que des avantages, quels avantages on a? A part ne pas perdre notre boulot sauf avoir fait une grosse connerie, mais on va pas être viré du jour au lendemain! Mais à part ça, on a quoi comme avantage? La paye, non. Après on n'a le droit à rien vu qu'on est fonctionnaire donc les aides on est au-dessus du quota donc on n'a pas le droit à des aides... On n'a le droit à rien du tout! Il faut payer le logement! (...) Nous quand on est muté, si c'est en-dessous des 5 ans on n'est pas remboursé notre déménagement! Donc nous tout est à notre charge en fait! Donc c'est tout ça qui est compliqué et que les gens ils voient pas parce qu'ils sont pas dans notre milieu. Mais y'a ça aussi qu'il faut rajouter à toute la pression ambiante qu'y a déjà dans les prisons. On n'a pas la même vie que tout le monde en dehors, on est loin de notre famille, donc ça crée des problèmes personnels, y'a des problèmes à l'intérieur, donc si on n'est pas assez fort psychologiquement bah ça fait une grosse boule et c'est pour ça aussi qu'y a des suicides! (...) ***Déjà valoriser notre travail, déjà montrer aux gens qu'il est nécessaire, et en plus valoriser bah ne serait-ce qu'au moins avec une mise à jour des grilles indiciaires. Vraiment le manque de reconnaissance de notre travail et de la pénibilité du travail, déjà ça ce serait déjà un bon tremplin****. Parce que ça prouverait "On sait que vous êtes là, on sait que c'est difficile"... »*

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

*« **On a plus souvent de la reconnaissance des personnes détenues que de notre hiérarchie**. Et je trouve ça dommage! Alors c'est bien! Quelque part on dit bah... j'ai fait mon boulot! Mais de temps en temp ce serait bien aussi que notre hiérarchie dise "Bah écoutez, vous faîtes un bon boulot". Mais je sais pas. Je sais pas si c'est sujet tabou ou quoi, j'en sais rien. Moi, est-ce que ça vient du fait que j'ai été surveillant et que maintenant je suis officier? Je suis désolé moi quand quelqu'un fait quelque chose de bien, quand un agent fait du bon boulot ou mon adjoint fait du bon boulot, il est hors de question que je me prive de lui dire "T'as fait un bon boulot". Maintenant c'est... Je te dis, est-ce que c'est dû à mon expérience de surveillant? Je suppose. »*

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC14)

« Et comme je vous disais la reconnaissance de notre direction ou de notre ministre ou de notre... [Il souffle] pour moi y'en n'a pas. Ou alors c'est pour moi hein parce que ça va faire 28 ans euh... ***c'est de l'hypocrisie****, y'a des moments il faut... C'est pas... pour moi c'est pas sincère. Surtout que maintenant nos directeurs, et ça c'est nouveau aussi, ils ont une prime de bon fonctionnement à la fin de l'année, les officiers ils ont leur prime aussi à la fin de l'année, il faut que tout l'établissement il roule sans faire de bruit, sans faire de vague, donc bah le personnel "oh c'est bon c'est bon", les détenus "ah bah oui on va vous faire ci là..." C'est mon ressenti hein. (...) Vis à vis de notre hiérarchie si on fait...* ***si on rentre pas dans le rang on n'est pas bien vu****! Au point de vue de la DAP ou vraiment de un peu plus haut la reconnaissance on l'a pas! Quand je dis ça c'est... je vois ma sœur euh... elle a eu sa médaille du travail, elle a fait 15 ans, 20 ans, 30 ans je sais plus. Nous on va plutôt le donner à des visiteurs, des aumôniers, des... d'autres personnes qui sont vraiment en contact, je parle de la coursive hein... ou si on va le donner à quelques-uns pour dire on va calmer la meute... »*

Un gradé au CD de Bapaume (ECD13)

assez fait dans notre métier, et pour l'avoir vécu moi-même je sais de quoi je parle. (...) Et ça je pense que c'est très attendu aussi par les équipes. »[111] ◄

Ce sentiment de manque de valorisation du travail bien fait a été mis en parallèle par plusieurs personnes interrogées avec ce qu'ils considèrent comme étant des failles du système de la fonction publique. Le statut de fonctionnaire, et les dysfonctionnements qu'il peut générer dans la posture de certains collègues, est alors dénoncé comme étant au cœur de la frustration des personnels pénitentiaires :

« On a un fonctionnaire qui veut rien faire, qui fait connerie sur connerie pour être tranquille, on va dire "Oui enfin lui il fait connerie sur connerie donc autant le mettre dans un endroit où il va embêter personne". Quelqu'un qui fait bien son travail et une journée il va pas être bien pour X raisons, il va faire une connerie il va s'en manger plein la tête parce que lui n'a pas l'habitude de faire de conneries. Quelqu'un qui ne travaille pas, parce que nous si on a 3 mois d'arrêt maladie on est payé à temps plein, lui tous les ans il va se prendre ses 3 mois parce qu'il estime que c'est un dû, quelqu'un qui va être là tout le temps, qui quand on le rappelle il vient avec le sourire, qui fait son travail convenablement, qu'est-ce qu'il a à la fin de plus que celui qui a planté? Rien. Donc on fait tout pour justement encourager les gens à ne rien faire ou à mal faire, plutôt que les gens qui sont là et qui font leur travail correctement. Eux on ne sait pas les encourager. (...) Donc en fait on se dit quoi? Bah en fait je suis trop con parce que je ferais rien je toucherais exactement le même salaire. C'est pas normal.»[112] ◄

De plus, les frustrations évoquées ici ont souvent été associées à l'idée que les évolutions de l'administration pénitentiaire se sont attachées à rendre les conditions de détention meilleures pour les personnes détenues en laissant finalement de côté les personnels :

« Et puis le fait c'est que bon on a créé beaucoup de choses en oubliant un peu le personnel et le personnel s'est frustré par rapport à ça et on leur dit maintenant "non c'est bon, faîtes-le avec eux, pas avec nous!" Nous avant on avait des formations ceci cela... maintenant on vous dit "y'a plus de crédit"! Avant au moins tous les ans on

[111] Un officier au CD de Bapaume (ECD15).

[112] EMC15.

*« **Donc** entre la non valorisation du personnel dans les prisons, les risques qu'ils prennent de plus en plus parce que la société change et que les détenus changent aussi, et qu'ils ont de plus en plus de pathologies psychiatriques, et qu'on ne sait pas gérer puisqu'on n'est pas là pour gérer ce genre de problèmes... ça peut pas aller. Donc entre les détenus où on a l'impression qu'ils ont tous les droits parce que eux par contre si on lève la main dessus pour X raison dans une bagarre y'a des claques qui se perdent, eux ils vont déposer plainte, eux ils seront entendus, et nous on va finir en garde à vue. Tandis que si c'est dans l'inverse, ça fait partie de nos fonctions. Non. Et c'est tout cet univers-là qui fait que ça peut pas fonctionner en fait. **Parce que nous on a de moins en moins de droits, on a de plus en plus de devoirs, eux ils ont de plus en plus de droits et de moins en moins de devoirs**. »*

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

« Et quand ils disent "tout pour le détenu mais rien pour le surveillant"... Bon d'accord mais y'a deux budgets complètement séparés, et les détenus ils disent qu'ils n'ont pas assez hein! Et puis on peut pas faire des miracles! (...) Quand on va dans certaines maisons d'arrêt où ils dorment à 4 voire 5 dans une cellule, matelas par terre, les nuisibles, les rats... Est-ce que vraiment on peut dire qu'on a tout pour le détenu rien pour le surveillant? Regardez un petit peu pour vous. Vous à 18h ou à 20h vous rentrez chez vous, vous essayez de mener une vie normale, mais lui il reste dans l'obscurité, dans son chagrin! Je suis pas le porte-parole des uns ou des autres! Même si je représente évidemment le personnel de surveillance! Mais en tant que chef et responsable il faut prendre ses responsabilités et savoir discerner. Un chef c'est le discernement. Un chef c'est un rassembleur. Et un chef c'est avant tout d'être objectif et juste. Sinon on ne mérite pas ce titre. »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

*« Après y'a plein de petites choses encore à changer, rien que pour nous quoi... Avoir des chaussures acceptables... Comme je dis au lieu de nous payer une paire de chaussures par an qui est complètement voilà quoi c'est des semelles en carton dedans vous transpirez comme je sais pas quoi, ça s'effrite c'est... Ils nous mettraient une belle paire de chaussures tous les 4 ans des Magnum et puis voilà quoi on demande pas plus! Mais avoir quelque chose de correct. Vous avez ça... [Il me montre le haut de son uniforme] au bout de quinze jours il est lisse... ils appellent ça un polaire... Voilà quoi y'a tout ça, y'a le respect aussi de l'uniforme! Vous avez des polos... [Il ouvre son polaire pour me montrer son polo] des fois là "pénitentiaire" c'est écrit comme ça [il trace une ligne imaginaire qui ne serait pas droite] voilà quoi vous voyez que... au bout de trois lavages il est déteint... [Il referme son polaire] Y'a une image aussi qu'on doit donner en face, à la personne qu'on a en face! Et **si on nous donne pas les moyens d'avoir une image correcte...** Parce que on regarde dans beaucoup de pays, quand je regarde des reportages quand je vois les tenues des agents pénitentiaires dans d'autres pays je me dis "putain merde on est vraiment des guignols quoi! Regarde l'allure qu'on a quoi!"(...) J'espère que ça changera en bien pour ceux qui vont arriver derrière, parce que je crois que leurs conditions de travail vont pas aller en s'améliorant mais bon... Moi je sais que bon voilà quoi quand un jeune rentre dans la pénitentiaire je le dégoûte pas parce que bon voilà quoi faut surtout pas le dégoûté, le seul truc que je lui dis c'est "bon courage" quoi! Les contraintes c'est de plus en plus quoi. Mais bon **on a des fonctions où on peut nous mettre de plus en plus de contraintes parce que on est fonctionnaires on nous tient dans un sens** quoi. Même si derrière y'a pas d'augmentation de salaire, si derrière y'a pas de prime, si derrière y'a pas de ceci, si derrière y'a pas de cela [il soupire] on nous tient! »*

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

avait une formation équipe par équipe où on faisait un truc et puis derrière on avait un petit resto... Quand je dis resto c'était une brasserie ou une connerie comme ça, ça coûtait 12€-15€ par personne, c'était une cohésion de groupe quoi! Maintenant tout ça se perd! On vous dit "y'a plus de crédit" (...) Y'a ça aussi qui fait que les gens se disent "bah c'est bon quoi, ça tombe toujours pour les mêmes mais pas pour nous!" C'est ça aussi qui fait que les mentalités changent hein! C'est qu'à un moment on a mis beaucoup le personnel de surveillance sur le côté quoi. Choix politiques... »[113] ◄

Ce manque de reconnaissance et de valorisation des métiers de la pénitentiaire est notamment symbolisé, selon certains personnels interrogées, par l'évolution de leurs uniformes. On retrouve ici la force de la fonction symbolique de l'uniforme évoquée précédemment[114]. ◄

Ainsi, au-delà d'un manque de valorisation du travail bien fait, c'est bien un manque de reconnaissance de leurs métiers qui est ici exprimé par les personnels interrogés. La non-reconnaissance de la dureté de leur travail et le sentiment que les contraintes liées au statut de fonctionnaire ne cessent d'augmenter, font ressortir une véritable souffrance partagée par de nombreux personnels, et en particulier par les surveillants qui n'ont pas l'impression d'être entendus par leur hiérarchie. Une souffrance et un manque de considération qui sont au cœur de la complexité des relations entre les personnels et leur hiérarchie :

« Vous savez ils disent que c'est un métier dur. Ils ont raison! Le seul souci est que...ils crient leur souffrance et ils ont l'impression de ne pas être entendus. La souffrance s'arrête quand il y a une oreille qui l'écoute, ou en tout cas les mots qui vont avec pour rassurer. Et ce que les surveillants reprochent à leur hiérarchie c'est qu'on a une hiérarchie sourde qui est seulement attentive aux problèmes des détenus. (...) Cette hiérarchie qu'on qualifie de sourde, tout simplement elle est handicapée. Elle est handicapée pourquoi? Parce que chaque fois qu'elle prend une mesure, soit pour améliorer une certaine discipline vis-à-vis des surveillants on crie à la tyrannie! Et les syndicats se mettent tout de suite en ordre de bataille! Soit elle veut pas réagir, on la taxe de laxiste. Ils sont dans une situation vraiment inconfortable et pas enviable du tout. Moi j'étais surveillant avant, vous savez je suis passé par cette case-là. J'ai hurlé

[113] ECD14.

[114] *Cf.* Partie 2, Chapitre 1, I.2.B.

« Cela dit il faut pas nier la souffrance au travail. Elle est là! Elle est effective! Et vraiment! Alors cette souffrance vient, comme je viens de le dire, de cette hiérarchie qualifiée d'incompétente. C'est-à-dire une hiérarchie ballottée entre le pouvoir des syndicats pour ne pas tomber dans un excès de pouvoir, et puis des règles à respecter.(...) La deuxième souffrance c'est aussi des souffrances biologiques! Ils font des horaires atypiques! Ils dorment pas la nuit! C'est une réalité. Vous savez les médecins internes, les infirmières, ils ont un taux de suicide très élevé, comme chez nous! Evidemment parce que le travail il est très rapide, c'est un peu l'usine, mais aussi parce que le corps il est biologiquement fatigué. Quand nous on dort pas pendant une nuit et on a le lendemain il faut peut-être dormir jusqu'à peut-être 10h-11h parce qu'après on a des choses à faire, le corps il arrive pas à éliminer toutes ses toxines et ça monte au cerveau! Donc voilà y'a aussi une souffrance biologique! »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

avec les loups hein! (...) Mais quoi qu'il en soit je commence à avoir un aperçu de la complexité de la situation »[115] ◄

Cependant, les agents ne sont pas les seuls à sembler souffrir de ce sentiment d'abandon par leur hiérarchie. En effet, la souffrance et la complexité inhérentes au travail en prison sont partagées plus largement par l'ensemble des corps de métier de la pénitentiaire, comme l'explique notamment un membre de la direction au CD de Bapaume :

« Je trouve qu'y'a un manque de soutien de la hiérarchie en fait. Par exemple cette année j'ai été appelée pendant mes astreintes pour trois suicides. Et en fait je me dis bah c'est juste énorme dans une vie à 25 ans de voir trois corps morts... et puis de devoir gérer entre guillemets, enfin on gère rien mais en tout cas on appelle d'abord le chef d'établissement, après on appelle la DI, après on appelle le Parquet, on appelle les gendarmes, après on va sur place, on reçoit les surveillants pour savoir comment ça va... Enfin bref y'a plein de procédures qui se mettent en place mais c'est juste extrêmement...extrêmement lourd, et je vais pas dire traumatisant c'est pas le mot mais voilà c'est des situations qui sont difficiles à vivre (...) Juste un appel du cadre d'astreinte à la DI que j'ai eu pour lui annoncer le suicide pour me dire "et vous Madame [son NOM] comment ça va?" Juste ça quoi! Bah ça serait bien. Sauf que c'est pas fait. (...) enfin on se dit y'a un suicide nous on reçoit les agents mais nous y'a personne qui se propose de nous recevoir quoi! Et c'est cette reconnaissance qu'on cherche...enfin que moi j'aimerais bien avoir un peu parfois. »[116]

Cette même personne a d'ailleurs également exprimé son regret face à une absence de valorisation de ses missions par les personnels pénitentiaires : *« C'est pas toujours évident je trouve parce qu'en fait quand le personnel vient nous voir c'est jamais pour nous dire que ça va bien, c'est toujours pour dire qu'y'a un problème, que c'est inadmissible... Et du coup c'est un peu usant quoi quelquefois on aimerait bien juste entendre "bah merci c'est bien ce que vous faîtes", et ça arrive tellement rarement que on s'en souvient quand ça arrive quoi. »*[117]

[115] Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13).

[116] ECD9.

[117] ECD9.

*« **Heureusement qu'ils sont là parce que sinon y'aurait des dérives...** Déjà avec eux y'a des dérives. Alors si ils étaient pas là... A des moments faut dénoncer aussi ce qui se passe... Donc ouais y'a quand même, dans l'administration ouais les syndicats ils font quand même... Y'a quand même des sujets sur lesquels ils arrivent... Notamment en cas d'agression et tout, c'est vrai qu'ils se sont attachés depuis des années à ce qu'y ait vraiment un suivi de l'agent en cas d'agression, chose qui n'est pas toujours respectée et qui a mis du temps à se mettre en place. C'est vrai que bah maintenant bon bah... Je sais plus dans quel bureau d'officier y'a la procédure affichée de la prise en charge de l'agent en cas d'agression quoi. Et après ils vérifient ouais en cas d'agression que l'agent a bien été vu par un médecin, nani nana, qu'on ait bien lancé une procédure contre le détenu... Donc ouais si il faut quand même des syndicats, il en faut. Ouais. Sinon je vous dis y'a une dérive... Moi j'ai connu la gendarmerie où y'a pas de syndicat et... Je vois la différence quand même. Niveau hiérarchie... [Elle soupire] Enfin **avec les syndicats on a plus de droits. C'est pas qu'on a plus de droits mais ils sont mieux appliqués**, voilà c'est ça. Or qu'en gendarmerie... Vous avez pas beaucoup de droits quoi. Si votre officier il va décider à la dernière minute de pas vous donner votre semaine congés... il la donnera pas. Et qui vous allez faire intervenir? Y'a personne! Y'a personne. Parce que c'est pas celui qui est encore au-dessus qui va vous défendre! Ah non! [Elle rit] Et ouais, si les syndicats il en faut. (...) C'est vrai que les collègues qui sont victimes d'agressions y'a des moments c'est les syndicats qui vont avec eux à l'hôpital. C'est tout con mais... Alors qu'à la base ils sont pas spécialement là pour ça! Mais c'est quand même... Surtout sur des petites structures comme ça où le syndicat il peut mieux veiller à ses agents. »*

Une surveillante au CP de Vendin-le-Vieil (EMC12)

Les difficultés retranscrites ici concernant le manque de reconnaissance de la dureté de leurs métiers, les personnes interrogées les ont souvent exprimées en même temps qu'elles m'ont parlé de l'importance pour elles d'être représentées devant l'institution afin de faire entendre leurs revendications, et tout simplement leurs voix :

> *« L'administration pénitentiaire est très syndicalisée si on compare à l'extérieur dans le privé (...) Alors après je pense qu'aussi c'est comme les infirmières je veux dire c'est lié aux risques du métier... "Et si je suis mis en cause par une personne détenue par rapport à ma pratique professionnelle?" Ou "si malheureusement j'interviens sur un détenu et puis que malheureusement j'arrive pas... il décède... comment ça se passera pour moi?" C'est un peu ça finalement. Donc ils préfèrent avoir un syndicat qui aussi soit à leur côté. Alors c'est pas une assurance non plus hein mais ça... c'est un peu mieux pour eux et c'est légitime de le prendre comme ça aussi quoi. »*[118] ◄

Ainsi, l'importance d'une représentation syndicale a été présentée comme une source de soutien en cas de problème et de défense des droits et des intérêts des personnels face à leur hiérarchie et à l'institution en général. Cependant, il m'a été expliqué, de manière assez unanime, que le syndicalisme pénitentiaire a perdu de son poids dans les décisions des dirigeants, tant au niveau local que national :

> *« Maintenant y'a quand même le poids des syndicats avec les années il s'affaiblit un peu plus que ce que j'ai connu. Avant vraiment c'était des corporations qui vraiment pesaient dans les décisions, dans le fonctionnement, dans l'orientation des établissements. Maintenant c'est devenu juste une manière de représenter les personnels mais... et c'est juste pour l'institution mais c'est moins dans... si vous voulez dans la construction et dans le dialogue social, c'est différent. »*[119]

[118] Un officier au CD de Bapaume (ECD15).

[119] ECD15.

*« Le syndicat... il a changé! Moi je dirais **honnêtement c'est devenu un peu plus politique**. Moi je vais parler de mon syndicat, je vais pas le nommer mais bon... Y'a un moment on avait des personnes qui étaient vraiment sur le terrain, c'était pour le personnel. Y'a eu des évolutions, on nous a dit "oui mais nous notre syndicat avec le changement de la société on va dire pour qu'il puisse aller intervenir encore plus sur le gouvernement... il faut qu'il passe un stade et pour aller à un stade il faut qu'on s'allie avec tel corporation", donc on a fait des alliances, on a fait ceci... Et maintenant notre syndicat il est plus... je vais dire représentativement pur pénitentiaire. On a des avocats, on a des juges, on a des... Et **nos représentants maintenant bah... ils sont un peu dans ce milieu politiquement correct**. Y'a beaucoup de discussions, de réunions mais eux sur le terrain... un peu moins. C'est ça ce que je leur reproche. Y'a une époque... alors là je crois que j'étais encore sur Arras ouais, ceux qui sont à notre tête de la région ils ont renversé l'ancien bureau pour prendre la place, parce que ça n'allait pas ils leur trouvaient plein de reproches... "Ouais OK mais on fait qu'un mandat, nous on est du terrain patati patata": ça fait 10 ans qu'ils sont accrochés à la tête. Voilà. Donc non la représentativité... **Oui y'a des représentativités mais on n'est plus percutants...** bah je vais dire comme y'a 20 ans quoi! On n'est plus percutants. »*

Un gardé au CD de Bapaume (ECD13)

*« Y'avait un bon vivier, une bonne existence syndicale, **aujourd'hui on n'a plus rien, on n'a plus de syndicat quoi. On a des politiciens qui sont à la tête de nos syndicats qui font plus de la politique que vraiment du syndicalisme** hein! [il soupire] qui sont entre guillemets un petit peu aussi achetés parce que bah...passer des grades au tableau d'avancement alors que ça fait 20 ans qu'ils ont pas mis les pieds dans une prison, par rapport au surveillant, par rapport au premier surveillant, par rapport à l'officier qui est sur le terrain depuis x temps et qui est bloqué quelque part à l'avancement par des gens comme ça... Je trouve ça un peu dommage quoi c'est... (...) Je pense...je le souhaite pas non plus mais j'espère qu'y aura jamais de catastrophe au niveau pénitentiaire avec bah...une grosse agression voire peut-être un mort au niveau d'un personnel pour réagir, parce que là les syndicats ils n'ont plus de poids quoi... **Ils sont plus crédibles**. Y'a eu une agression hier aujourd'hui y'a rien eu! Y'a pas un tract, j'ai pas vu un tract dans une boîte aux lettres, j'ai pas vu... [Il soupire] Ça me gêne... Après c'est pour ça aussi que j'ai arrêté le syndicalisme hein c'est parce que...c'était faut abattre le collègue hein, j'étais chez FO et "faut abattre l'UFAP", "il faut faire des cartes, il faut faire des cartes", mais non! Et pour nous on n'était plus en adéquation avec eux! Parce que...ce qui est vrai et ce qui peut faire vivre et avancer les syndicats c'est-à-dire que chacun a son...voilà "moi j'ai envie que bon l'indice il augmente", "moi j'ai envie que ceci", "moi j'ai envie que cela", d'accord c'est les petites batailles qui peut y avoir pour faire justement avancer l'ensemble de la pénitentiaire. Mais après faut pas oublier qu'au niveau local c'est sous des entités! C'est 190 établissements en France où justement il faut que bah quand ils voient qu'y a une intersyndicale, qu'on soit pas en train de se casser sur la gueule "ah t'es FO donc c'est FO qui organise", bah non l'UFAP " ah non c'est pas nous hein"... Non voilà. Après y'a un mal-être dans la prison bah...voilà on est tous ensemble. C'est l'ensemble des personnels, il devrait même pas y avoir une étiquette syndicale devant la porte quoi, voilà c'est tout. »*

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

Les personnes interrogées expliquent cette perte d'impact dans les décisions par la division des différentes corporations, la perte de leurs liens avec la réalité du terrain et une politisation à outrance de leurs démarches depuis une vingtaine d'années. ◄

D'autre part, cette perte de puissance des syndicats a été mise en parallèle avec les outils qu'a l'institution pour « casser » les moyens d'expression des personnels et dissuader des mouvements de contestation, à commencer par l'absence de droit de grève pour les fonctionnaires de la pénitentiaire et les sanctions qui s'appliquent en cas de non-respect du devoir de service :

> *« Et puis bon voilà y'a des choses que l'administration a faites pour casser aussi nos moyens de révolte... Voilà maintenant vous êtes devant la porte c'est interdit on vous met un trentième[120]. Même si c'est sur votre jour de congés, votre jour de repos, vous avez un jour de salaire en moins quoi. Vous faîtes deux jours grèves deux jours! C'est votre salaire divisé par trente. Bah on est comme tout le monde, à la fin du mois il faut qu'on paye nos factures. L'administration a trouvé un bon répondant pour casser aussi le fait que... bah les gens voilà quoi, faut payer les traites à la fin du mois et puis bon... C'est pas avec nos gros salaires qu'on peut se permettre des un trentième à tir larigot quoi! (...) Nous en fin de compte on fait un mouvement mais on sait que derrière on va manger! Je veux dire à l'extérieur ils peuvent faire grève dans une usine, machin ceci... souvent derrière leurs journées de grève sont payées parce que bon on veut calmer les choses, nous non c'est un trentième point barre. T'es suspendu, t'es suspendu! Huit jours, voilà, point barre. Nous on n'a pas d'autre moyen. "T'es pas content?" "Non", "bah remets-toi devant la porte je te remettrai un trentième!" [Il soupire] Après y'a eu des grèves mais bon après resserrer trop les vis ça met de la rancœur aussi chez les gens. Je crois que des fois les grèves ça durait huit jours mais c'était un moyen d'expression et puis la rancœur était partie au bout de huit jours quoi! Si on laissait faire huit jours et puis après les gens avaient vidé leur sac et puis voilà. Si la personne en face était assez maline...elle discutait, écoutait voilà et puis ça durait huit jours et puis le papier cadeau était fait et puis on remballe. Maintenant les gens la garde à l'intérieur parce que y'a plus de moyen de s'exprimer. »[121]*

[120] Retrait d'un jour de paie.

[121] ECD14.

« Et là c'est là que la solidarité s'arrête à un moment parce que maintenant que ce soit nos dirigeants, la DAP ou le gouvernement, y'a des sanctions tout de suite. Que y'a 20 ans y'avait aussi des sanctions mais tout le monde y allait! Ouais bah on te mettait le 30ème, t'étais quatre jours sans être payé bah oui bah on faisait une quête entre nous, y'avait des trucs des machins... Que maintenant dès qu'y a ça bah le personnel pouf y'a plus... Bon je leur en veux pas non plus! Parce que la société est faite que faut des sous, faut payer le loyer, faut payer la soupe, les gamins, tout hein voilà! Mais non la solidarité s'arrête à... (...) Mais ça dépend sur quel sujet. Si c'est un collègue qui va se faire... et encore agresser...je touche du bois mais si y'a un collègue qui viendrait à se faire... malheureusement bah assassiner au travail ou tuer au travail, je crois que ça serait autre chose. Voilà. Mais... y'a des paliers ou la...on va dire la solidarité ça s'arrête tout de suite. Ouais. Moi j'ai connu ça un collègue qui s'est fait tuer à Rouen bah là personne n'a regardé à son porte-monnaie hein, tout le monde était dehors, on n'avait même pas pris les clefs c'était tout, c'était...on avait déposé les clefs: les parloirs, le courrier y'avait rien de distribué hein. Bon faudrait pas que... je souhaite pas que ça arrive attention hein je le redis! Mais quand c'est un collègue qui se fait bousculer... Ici on a fait un mouvement la semaine dernière mais [il souffle] ça fait depuis le début de l'année qu'y a des problèmes en détention! Des agressions... même pendant les vacances au mois d'août ou au mois de juillet y'a eu deux agressions d'un officier sur une semaine! A la reprise de septembre encore une agression, octobre encore agression... Vous voyez il faut vraiment attendre maintenant...! Y'a 20 ans en arrière la première agression boum c'était terminé! Là... il en faut, il en faut, il en faut. »

Un gradé au CD de Bapaume (ECD13)

« On a l'impression de ne pas être entendus. Et comme on n'a pas le droit de grève... Tout ce qu'on peut faire c'est quoi? C'est mettre des feux devant des prisons et c'est tout. Mais à part ça on peut faire quoi d'autre? Tandis que si on refusait de prendre les clefs, tous, qui viendrait faire notre travail? Mais ça on ne peut pas. Donc en fait on est obligé de subir sans pouvoir exprimer réellement son mécontentement. (...) Nous quand on fait des manifestations oui on en parle mais sans plus! Nous en fait on embête qui? A part les établissements qui sont à côté des routes où là les collègues ils essayent de bloquer les routes pour enquiquiner le monde, mais en fait quand on fait des manifestations devant l'établissement, on embête qui? A part les familles de détenus, on embête qui? Personne. Le travail à l'intérieur il est fait puisqu'on est soumis à faire au moins un minimum. Donc de toute façon c'est fait à l'intérieur. A la limite on a empêché un petit peu les familles d'entrer... mais sinon à part ça rien. Et puis les familles elles vont nous détester encore plus! [Elle rit] Mais sinon on a embêté qui? On a embêté personne, on n'a pas embêté la société! Le travail il est fait! Et c'est ça qui fait qu'on n'est pas entendus aussi. Et là plus on va et plus on a l'impression d'être dévalorisés... »

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

« Les prisons françaises vont de toute façon systématiquement s'engouffrer dans des choses qui sont pas top. Et c'est ça le problème, c'est comment essayer de limiter les dégâts? Parce que quand y aura vraiment un ras-le-bol... Parce que pour l'instant on n'arrive pas à tous s'entendre et à tous faire en même temps, y'a des moments y'a des mouvements communs, mais c'est pas tous les établissements pénitentiaires de France qui grognent en même temps. Le jour où ça arrivera où on grogne tous en même temps, là y'aura vraiment des soucis à se faire. »

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

Aujourd'hui, l'impression qui semble dominer, parmi les surveillants et les gradés interrogés, est celle que les dissuasions des dirigeants fonctionnent et font reculer l'expression légitime des désaccords des corps d'application avec les politiques mises en place et les conditions de travail :

> *«J'ai plus cette impression de voir les blocages d'avant où on était 80 devant les portes à brûler des palettes et des pneus. Alors c'est peut-être pas mieux hein attention je ne dis pas le contraire! Mais au moins ça faisait voir aussi ça mettait un poids sur notre hiérarchie, sur nos têtes pensantes en disant "merde on peut pas en faire ce qu'on veut". Que là quelque part ils font ce qu'ils veulent de nous! »*[122]

Une limitation des moyens et des formes de contestation qui révèle également une perte de solidarité entre personnels, qui ne s'unissent plus pour défendre collectivement leurs droits à partir de situations personnelles ou d'incidents, comme cela semblait être davantage le cas avant[123]. ◄

Ces paroles laissent entrevoir le sentiment de nombreux personnels d'une impossibilité grandissante à s'exprimer et à se faire entendre, à la fois par l'institution mais aussi par le reste de la société. Une restriction de la parole qui semble de fait accroître le ressentiment et la rancœur des personnels qui se sentent abandonnés et inaudibles, du fait notamment de l'invisibilité de leurs mouvements collectifs dans la société. ◄

Les sentiments exprimés ici accompagnent de fait une certitude, verbalisée par nombre d'agents interrogés : si les personnels continuent à subir sans pouvoir exprimer leur mécontentement, le prochain mouvement collectif généralisé qui touchera leur corps de métier sera difficile à contenir. ◄ Une colère montante et collective qui a, de fait, éclaté au grand jour quelques temps après la fin de ma recherche, entraînant des mouvements de revendication et des blocages d'établissements réunissant des surveillants pénitentiaires dans toute la France en janvier 2018.

La présentation des enjeux et des difficultés des relations entre les différents échelons de la hiérarchie pénitentiaire au sein des établissements permet, une fois de plus, de soulever

[122] ECD11.

[123] Je reviendrai sur les questions de solidarité et de cohésion d'équipes entre personnels dans la suite immédiate de mon travail (Partie 2, Chapitre 1, II.2.B).

« C'est pour ça que c'est de plus en plus difficile de travailler en prison. Parce qu'y a tout, y'a le personnel, le professionnel et parfois y'a un conflit déjà entre les deux donc... Et le manque de reconnaissance... C'est difficile à supporter quand on voit qu'on n'a aucune reconnaissance parce qu'on est maton [elle insiste sur ce dernier mot]. »

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

la complexité des expériences sociales et interactionnelles en prison, notamment pour les personnels de surveillance. L'imbrication des attentes, des représentations, des enjeux de chaque interaction permet d'entrevoir un peu plus ce que j'appelle *la mécanique des masques*, qui questionne et complique le positionnement des personnes en détention au quotidien. ◄

Les positionnements attendus des professionnels avec les personnes détenues, les logiques de respect de l'autorité et d'obéissance aux directives de la hiérarchie, d'application de ces décisions, le sentiment d'un manque de reconnaissance comme étant le grand mal des personnels pénitentiaire, l'image négative de « maton » qui colle à la peau dans la société, etc. : tous ces éléments colorent l'expérience de la prison des agents au quotidien et s'entremêlent pour jouer en prison, dans chaque interaction, le sens de la peine.

Concernant les personnels pénitentiaires, il faut également ajouter à ces éléments les rapports entre collègues, qui ajoutent eux aussi à la complexité sociale de la prison. Je ne reviendrai ici que très brièvement sur les relations entre collègues parmi les personnels en tenue, puisque j'ai déjà développé de nombreux éléments précédemment. Je m'intéresserai principalement, dans la suite de mes propos précédents, à la question de la cohésion et de la solidarité dans les équipes de surveillance, afin de comprendre davantage comme se définissent les rapports entre personnels en tenue, et principalement entre surveillants.

« Et entre surveillants il y a une solidarité?

- Bah il faut hein. Il faut parce que déjà qu'on n'a pas un boulot facile, alors si en plus on se tire dans les pattes! Bah ça va pas avec les détenus, ça va pas avec les collègues, on pète des câbles! [Elle sourit] Non il faut quand même une solidarité. Après ce que je dis on n'est pas forcément copains mais ***... Il faut une solidarité, c'est inévitable! Quand ça pète si y'en a un qui va aux toilettes alors qu'il entend l'alarme, l'autre qui se lave les dents et l'autre qui est parti fumer sa clope... toi tu te retrouves tout seul!*** *[Elle sourit] Non il faut une solidarité ouais. Faut qu'on soit une unité! Comme les détenus quand ils ont envie de bloquer ils bloquent tous ensemble. Les surveillants c'est pareil quoi, c'est inévitable. Heureusement qu'y a encore un peu cette solidarité ouais. »*

Une surveillante au CP de Vendin-le-Vieil (EMC12)

« ***L'observation aussi du côté de tes collègues****! Quand tu vois qu'un collègue bah c'est bizarre quelqu'un qui était très volubile, qui était très très expressif d'un seul coup se renferme un petit peu, est moins souriant, bah tu te dis "oh là y'a un problème!" Et aussi de l'aider. Et après on gratte et puis on s'aperçoit qu'il est en instance de divorce, on s'aperçoit qu'il a peut-être perdu un proche... Donc voilà ça nous permet aussi, parce qu'il faut pas oublier qu'on est quand même armés sur certaines zones...et que bah il faut aussi préserver les collègues et puis le collègue qui est peut-être pas bien. (...)Voilà c'est ce que j'ai reproché moi à une formation avec le Professeur Terra [Professeur de psychiatrie à l'université Lyon 1 qui travaille notamment sur la prévention du suicide] qui est pourtant on va dire une sommité au niveau de notre administration quand on parle de prévention suicide, quand on voit ses trucs je lui ai dit "mais* ***vous parlez toujours de la prévention du risque suicidaire chez la personne détenue, vous en parlez jamais sur les collègues, sur le personnel alors qu'y a les mêmes problématiques****", en plus manque de bol pour lui quand je me suis un peu énervé c'est que deux jours avant on avait un collègue surveillant à Fleury qui s'était suicidé au mirador. Donc...voilà même si je le connaissais pas forcément je connaissais les gars de son équipe, quelques-uns de son équipe parce que bon j'avais des copains qui étaient là-bas, donc... Bah on fait quelques soirées quand c'est comme ça on avait quelques...ça nous arrivaient de nous retrouver donc...je l'avais vu une ou deux fois bon voilà c'est...même si personnellement je le connaissais pas plus hein c'était...une connaissance visuelle plus qu'autre chose. Bon bah voilà ça fout un coup et puis ça reste un personnel, ça reste que ça s'est fait sur le lieu de travail. Donc c'est pas forcément en lien avec le travail mais* ***on aimerait bien aussi avoir ces petites aides qui puissent nous dire "attention votre collègue il va pas bien"*** *et nous après pouvoir se positionner et savoir exactement ce qu'il faut faire! Pas faire n'importe quoi et encore accentuer le truc. Bon ce qui est bien c'est que la deuxième journée de ce fait-là il a orienté on va dire la formation et le discours sur comment gérer un personnel en souffrance. (...)* ***L'observation c'est ça quoi c'est à double sens****. »*

Un gardé au CD de Bapaume (ECD11)

II.2.B. Entre professionnalisme et affectif, quelle solidarité dans les rangs de la pénitentiaire ?

La notion de « cohésion » des équipes a été soulevée comme étant très importante par les personnels interrogés, qui ont chaque fois relié cette question à la notion de sécurité : il est primordial pour chaque personne de savoir qu'elle peut compter sur ses collègues en cas d'incident et d'intervention en détention ; *« je pense que c'est inné chez nous »*[124]. D'ailleurs, il semble que la solidarité de ce corps de métier se matérialise le plus souvent lors d'agressions ou d'incidents qui nécessitent une intervention à plusieurs. L'appartenance à un même corps prend alors tout son sens :

> *« Y'a de la solidarité quand y'a des gros problèmes ou des interventions, là oui y'a de la solidarité mais sinon non »*[125]
>
> *« Si il arrive quelque chose les troupes se resserrent et on se dit "oula!" et puis voilà ça... y'a un aimant qui nous rappelle tous au milieu et puis attention là ça nous touche quoi! »*[126] ◄

Les notions de cohésion et de protection des collègues semblent donc faire partie intégrante du *rôle* des personnels en tenue. Une cohésion et un sentiment d'appartenance qui élargit d'ailleurs la mission d'observation des personnels, non seulement aux comportements des personnes détenues, mais aussi aux comportements des collègues, notamment dans une démarche de prévention du suicide, dont le taux est particulièrement élevé dans les rangs de la pénitentiaire[127]. ◄

Pourtant, la plupart des personnes interrogées m'ont confié avoir le sentiment que, s'il existe de la cohésion entre les équipes, la solidarité s'est en revanche perdue dans leur corps de métier depuis quelques années, reflétant d'une part l'individualisme croissant dans

[124] ECD15.

[125] ECD18.

[126] Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14).

[127] Je reviendrai sur le taux élevé de suicides dans les rangs de l'administration pénitentiaire dans la suite de mon travail. Je développerai alors les conséquences psychologiques du dispositif carcéral sur les différents acteurs du *théâtre carcéral* (Partie 2, Chapitre 3, I.2).

*« **Je dirais plutôt de la cohésion et je crois qu'y a une solidarité c'est vrai mais je crois qu'elle s'arrête à un certain moment.** Moi j'ai remarqué la solidarité quand ça commence à piquer un peu... "Ah oui mais non c'est pas moi, c'est pas moi"...Chose que quand je suis rentré on va dire allez dans les années 90 c'était l'équipe qui faisait bloc ou quand y'avait quelque chose en service de nuit ou un matin... ça sortait pas. J'ai commencé à voir ce changement quand j'étais à Arras. Je m'en souviens on a reçu un petit livret bleu et qui expliquait, ça venait de la DAP, qu'il fallait commencer...pour moi c'est de la dénonciation. Les directeurs nous disent "non non c'est pour la sécurité, c'est pour ceci"... fallait balancer les premiers collègues qui consommaient de l'alcool au travail. Pour moi c'est de la délation (...) Après on va vous dire "oui mais il met en danger la sécurité des collègues, la sécurité de l'établissement", je le reconnais! Vous voyez je suis en contradiction là de ce que je dis. C'est pour ça que je suis en décalé... Moi j'ai appris d'une certaine façon mais maintenant on voudrait que je sois autrement. (...) Avant c'était notre parole, on disait "le détenu a fait ci, c'est comme ça" bah on nous croyait. Maintenant c'est "bah on va visionner, toi tu fais l'enquête, bon faut voir si y'a des témoins". Une fois ça m'est arrivé je sais plus où je crois que c'était à Maubeuge le détenu avait dit "ouais mais lui il était là!", j'ai dit c'est le surveillant, donc j'en parle au directeur " allez interroger le surveillant", je dis "quoi?" "Bah oui il est témoin, sinon ça va faire pour la procédure vice de forme avec l'avocat il peut tout casser". Alors j'ai dû aller voir le surveillant et puis lui demander à la limite s'il avait pas menti.»*

Un gradé au CD de Bapaume (ECD13)

*«Y'a plus la solidarité qu'y avait avant. Alors que **notre sécurité dépend de notre collègue, puisqu'on n'est pas armé en détention, donc la sécurité d'un agent c'est l'autre agent.** Quand on voit que certains agents racontent la vie privée de leurs collègues aux détenus... Notre plus gros souci actuellement c'est ça. Je vous disais la dernière fois c'est plus compliqué avec le personnel qu'avec les détenus. **Parce qu'un détenu on n'attend rien d'un détenu.** C'est un détenu, il est là pour faire sa peine et après basta. **Un collègue on attend de lui qu'il soit discret, qu'il fasse son travail correctement, qu'il dénigre pas son propre travail, qu'il soit présent... enfin voilà. Et c'est pas toujours ce qu'on a.** Notre sécurité c'est notre collègue, notre plus gros problème actuellement, notre manque de sécurité c'est aussi notre collègue. Et c'est malheureusement de plus en plus. Parce qu'on serait plus solidaires entre nous déjà ça irait déjà beaucoup mieux à l'intérieur et peut-être que ça éviterait que les détenus fassent, se permettent certaines choses. (...) Ici ils ont un bon planning, en plus ils sont chez eux pour la plupart, ils viennent de région parisienne puisqu'en sortie d'école c'est région parisienne, donc ils sont chez eux donc on pourrait s'attendre à ce qu'ils soient présents tout ça... Non y'a des moments à l'appel le matin ils sont moins 9, et on sait pas pourquoi. Y'en a qui ont décidé bah de venir travailler que la nuit, donc ils se présentent que pour la nuit! [Elle sourit] Donc après les collègues se plaignent parce qu'ils font des heures sup', donc la direction est méchante, mais c'est pas la direction! Si on te rappelle c'est parce que ton collègue n'est pas venu. Donc quand ton collègue revient bah tu le prends entre quatre yeux et puis tu lui dis ta façon de penser mais ne t'en prends pas à la direction ou à l'institution! C'est pas ça! Et c'est ça qui est compliqué. Comme quand on les entend parler "Oui la pénitentiaire machin..." Oui enfin la pénitentiaire te verse ton salaire tous les mois! [Elle marque une pause] Et à l'heure actuelle c'est la mentalité des jeunes qui ont changé donc ça devient compliqué. Moi **dans ces moments-là je préfère être en détention que gérer le personnel**! [Elle rit] »*

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

l'ensemble de la société et, d'autre part, un changement dans les mentalités et les pratiques dans la pénitentiaire. ◄

L'appartenance à un corps de sécurité, qui se fonde sur l'intégration à une équipe, révèle une fois de plus la complexité du *positionnement*, au carrefour entre professionnel et personnel.

D'ailleurs, comme cela a été soulevé par plusieurs personnes, il semble que, dans le monde clos de la prison et de l'administration pénitentiaire, il soit difficile d'écarter la notion d'affectif. Les ententes entre les uns et les autres, et donc les positionnements personnels, peuvent, à tout moment, mettre en danger l'équilibre et le bon fonctionnement des services, et causer des dysfonctionnements en interne ; *« Je vous disais la dernière fois c'est plus compliqué avec le personnel qu'avec les détenus. »*[128] :

> *« On est beaucoup dans l'affectif dans la pénitentiaire. Et finalement on se rend compte que même si au départ on ne veut pas l'être on y est forcément et inéluctablement contraint parce que justement on est en milieu clos. Donc c'est une vie en interne. Et du coup même si... je prends des exemples sur des affectations dans les bureaux notamment. On part dans l'idée que c'est le service qui doit primer et pas les personnes, mais on sait très bien que des fois en fonction des personnalités des gens...on pourrait dire "bah voilà Monsieur vous allez là" mais on sait très bien que ça explosera au bout de trois semaines donc... On a beaucoup plus nous tendance à prendre en compte les situations personnelles pour mettre en place une organisation... Et changer ce système-là pour moi c'est le plus compliqué. »*[129] ◄

Enfin, dans le dispositif de surveillance et de contrôle qui innerve l'ensemble des interactions dans le *théâtre carcéral*, le regard des collègues peut parfois peser sur le positionnement des personnels avec les personnes détenues. C'est en tout cas ce qu'expliquent plusieurs personnes détenues, qui elles-mêmes observent attentivement et interprètent les rapports entres personnels de surveillance, en expliquant que ces derniers influent sur leurs propres relations avec les représentants de l'administration pénitentiaire :

[128] EMC15.

[129] Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10).

« Y'a tellement de... comment dire de... de tensions déjà au sein même de leur propre équipe, ils se tapent tous sur... enfin c'est façon de parler ils se tapent tous sur la gueule hein, ils se tirent tous dans les pattes quoi en fait, ça veut dire ***y'en a un il va faire un truc l'autre il va avoir un ressenti contre son propre collègue parce qu'il aura bougé pour le détenu. Mais si il bouge pas, qui c'est qui va bouger?*** *C'est comme une fois je parlais avec eux et à un moment ils avaient manifesté là y'a pas longtemps là et ils manifestaient parce que en fait ils étaient pas d'accord que les détenus aillent voir directement la direction au lieu de passer par les surveillants. Mais quand tu parles avec le surveillant il te dit "Mais moi je peux rien faire!" Donc en fait c'est hypocrite ce que vous faîtes. Donc tu veux vraiment qu'on t'expose notre vie en gros, qu'on t'expose nos problèmes, qu'on te dise "Voilà y'a ci y'a ça qui va pas", toi tu sais que tu pourras rien faire mais tu veux quand même qu'on te le dise pour que toi en plus le pire c'est que tu vas même pas relayer l'information à tes supérieurs! Et après tu te plains que nous on veuille passer au-dessus de toi. Elle est où la logique des choses? Aucune logique, on est d'accord, mais ça le fait quand même! Et y'a plein de choses comme ça qui sont dans ce même style et qui... voilà au bout du compte t'es comme ça tu te dis "Mais attends c'est quoi j'ai mon cerveau j'ai un problème ou je sais pas y'a un truc que je comprends pas!" Et t'es comme ça t'es... t'es perdu quoi en fait dans l'histoire, tu sais plus.* ***Tu veux voir la direction la direction elle va dire "Oui mais y'a les chefs", ouais mais les chefs après ils me disent à leur niveau ils peuvent rien faire donc en fait t'as pas le choix t'es obligé de taper dans la direction mais quand on va vous voir vous eux ils sont pas d'accord et après ils nous le font ressentir****! C'est-à-dire que dans leurs propos, dans leurs actes, comment ils te regardent, comment ils te parlent tu le ressens qu'y a quelque chose! Et tu te dis "Mais attends mais je fais comment alors?" Si je vais voir le surveillant, que le surveillant il fait pas son boulot... Attention je dis pas qu'ils sont tous pareil hein, ça je fais bien la distinction hein, parce que heureusement qu'y en a qui sont pas comme ça. C'est pareil pour des chefs hein, y'a des chefs ils bougent y'a des chefs ils en ont rien à faire hein! Et pareil pour la direction, y'en a ils vont vouloir bouger et ils vont te faire montrer, ils vont te faire sentir qu'ils bougent et y'en a ils vont dire "Ouais ouais ouais ouais ouais" mais... en gros "Ouais souffle dans ta cellule si tu veux mais moi ça me passe pas... T'auras beau crier, t'époumoner ça changera rien pour moi" quoi. Et là c'est une grosse difficulté aussi. »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

« Regardez, moi une fois j'ai bagarré avec un gars dans un CD et ils devaient venir me chercher dans ma cellule à 8h du soir. Et ils sont venus et c'est moi j'ai fait le fou, j'aurais peut-être même pas dû aller au mitard ce jour-là, et je me suis embrouillé avec le chef et je me suis enfermé dans ma cellule, je me suis barricadé j'ai tout bloqué avec des trucs et tu pouvais plus rentrer. Ça fait qu'ils sont partis s'habiller, mettre les casques et tout, et y'a un surveillant, un ancien, il m'aimait bien il s'appelait [PRENOM] il a dit "Ah c'est pour [son NOM] moi je vais pas!", il lui a dit "Comment ça?", il a dit "Moi je vais pas, je l'aime bien [son NOM] je vais pas le chercher, il va me reconnaître", puisqu'on voit les yeux un peu... Et le directeur il a dit "Ah tu veux pas aller chercher [son NOM]?" Et il lui restait je crois 3-4 mois... il était en fin de carrière. Il lui a dit "Bah tu vas rester toute la fin de ton truc-là dans un PIC enfermé à l'infirmerie". Parce qu'il a pas voulu... vous comprenez? Comme s'il a pris parti pour moi et ils ont débloqué! Mais il va faire ça si y'a quelque chose... C'est ses collègues! Ils travaillent ensemble et le directeur c'est son patron... Je sais pas c'est comme vous si vous travaillez si votre patron il dit "fais ça" t'es obligé de le faire même si t'as pas envie de le faire. Et souvent ils jouent sur ça aussi... Quand ils voient que c'est un bon... Parce que des fois ils essayent de... ***Par exemple un bon surveillant ils essayent de le mettre dans leur clan, c'est-à-dire ils vont lui faire faire des choses qu'il a pas l'habitude de faire, des mises en prévention, des trucs, qu'il assiste à des petits trucs bizarres****... »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC11)

« *Y'a des surveillants qui sont humains ! Voilà c'est tout. Ici j'en connais au moins un, oui un sûr, avec qui bon j'ai eu une relation, on se tutoyait, je lui ai même fait goûter la glace et tout...voilà. Après faut faire attention parce que les surveillants se surveillent aussi donc si je lui fais goûter de la glace : pourquoi je lui donne de la glace ? Qu'est-ce qu'il m'a donné à la place ? »*[130]

« Même que vous allez essayer de parler avec un agent... y'en a certains oui, y'en a certains avec qui vous pouvez discuter mais ils sont [pas] légion, y'en n'a pas énormément, ils courent pas les rues... qui ont cette fibre un peu plus sociale et qui limite disent à ses collègues "je t'emmerde". On le voit, on voit que ça dérange, on voit que ça pose problème... parce qu'il vient dans la coursive, il va rentrer dans ta cellule, il va discuter tout ça. Mais ils sont vraiment très rares! Y'en a très peu, très très peu. Alors que quelque part c'est bien ce qu'ils font parce que c'est aussi quand même prendre la température, voir comment les gens ils vont, comment... vous voyez? C'est aussi un moyen d'avoir un dialogue humain aussi hein, chose qu'y a pas forcément ici... »[131] ◄

Au regard des paroles retranscrites ici, se pose une fois de plus la question d'une possible « sortie de *rôle* » pour les personnels de surveillance, dont les comportements se doivent de coller aux attentes de leur hiérarchie, de leurs collègues, des personnes détenues, tout cela dans une recherche individuelle d'adéquation, pour le surveillant concerné, entre son propre positionnement au sein de son « équipe » et la manière dont il envisage son métier. Les logiques de *représentation* et de *monstration* du *théâtre carcéral* semblent ainsi constamment peser sur chaque interaction, et jouer le sens de la peine dans les rapports complexes entre les différents *mondes interactionnels* qui s'entremêlent au quotidien. ◄

Le poids du regard des collègues sur le positionnement des surveillants et leurs relations avec les personnes détenues est cependant difficile à évaluer dans une recherche comme la mienne, puisque les personnels ne semblent pas toujours prêts à lever le voile sur ces réalités et à en parler ouvertement dans le cadre d'entretiens semi-directifs. Toutefois, le regard que portent certains personnels sur le positionnement choisi par leurs collègues avec la population pénale est perceptible dans certains de leurs commentaires ; en se référant aux règles officielles

[130] ECD7.

[131] EMC5.

*« **Y'a beaucoup trop de tutoiement à mon goût**. Alors que dans le code de procédure pénale on tutoie pas un détenu. Même ça c'est régit par le code de procédure pénale. Et ça c'est... c'est compliqué. Après on peut tutoyer certains détenus, mais quand je vois un jeune surveillant de 20 ans qui tutoie un détenu qui a fait 20 ans d'établissement pénitentiaire et qui a 40 ans... ça m'embête. Et ça ils le comprennent pas "Oui mais c'est pour que ça passe mieux!" Ouais, enfin non. **Parce qu'y a pas le positionnement...** Le vouvoiement c'est aussi une barrière, aussi bien pour la personne détenue que pour le surveillant. Si y'a pas cette barrière déjà, ça fait déjà encore une barrière en moins. Y'a déjà plein de barrières qui s'effritent au fur et à mesure, là après c'est compliqué à gérer. Chez nous le plus difficile c'est le positionnement à avoir avec la personne détenue. Après y'a ceux qui sont... "Ouais c'est des détenus, c'est des chiens, c'est des moins que rien", après c'est "Oui les pauvres..." Bon pauvres d'accord mais on les a pas invités en prison non plus, ils ont été jugés, y'a eu une décision, y'a eu une enquête, un procès, ils sont là ils sont là. Ils sont pas là pour rien. Les erreurs y'en a, y'en aura toujours! Mais en grosse majorité ils sont pas innocents. Quand la personne a pris réclusion criminelle à perpétuité elle l'a pas pris pour rien. »*

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

dictées dans le code de procédure pénale ou dans le code de déontologie, ces derniers dénotent la condamnation ou le regret des sorties de *rôles* de certains collègues, jugées comme inadaptées par rapport au positionnement attendu. ◄

Bien entendu, la complexité de gestion des relations humaines et professionnelles à l'intérieur d'un cadre administratif n'est pas spécifique aux prisons, et peut d'ailleurs sembler anecdotique dans une réflexion large sur la peine de prison. Cependant, dans l'analyse que je mène ici sur le *théâtre carcéral*, il est important de prendre en compte l'existence de ces mécaniques interactionnelles à l'intérieur des services de l'administration pénitentiaire ; cela permet en effet de comprendre que les acteurs de la prison évoluent dans un enchevêtrement de *mondes interactionnels* simultanés et cumulatifs, dont les enjeux et les complexités respectives laissent entrevoir de possibles répercussions sur la relation centrale en prison qui met en jeu l'administration pénitentiaire et les personnes détenues. Décomposer les logiques des rapports qui existent dans chacun de ces *mondes interactionnels* permet de dessiner de manière plus précise les contours du *théâtre carcéral* que je tends à présenter. En dégageant les logiques de *représentation* et de *rôles* qui s'immiscent dans chaque interaction en prison, autour de la notion de *positionnement*, il est possible de mettre en lumière les subtilités complexes de la mécanique des *masques* avec lesquels doivent jongler au quotidien les différents acteurs du *théâtre carcéral*.

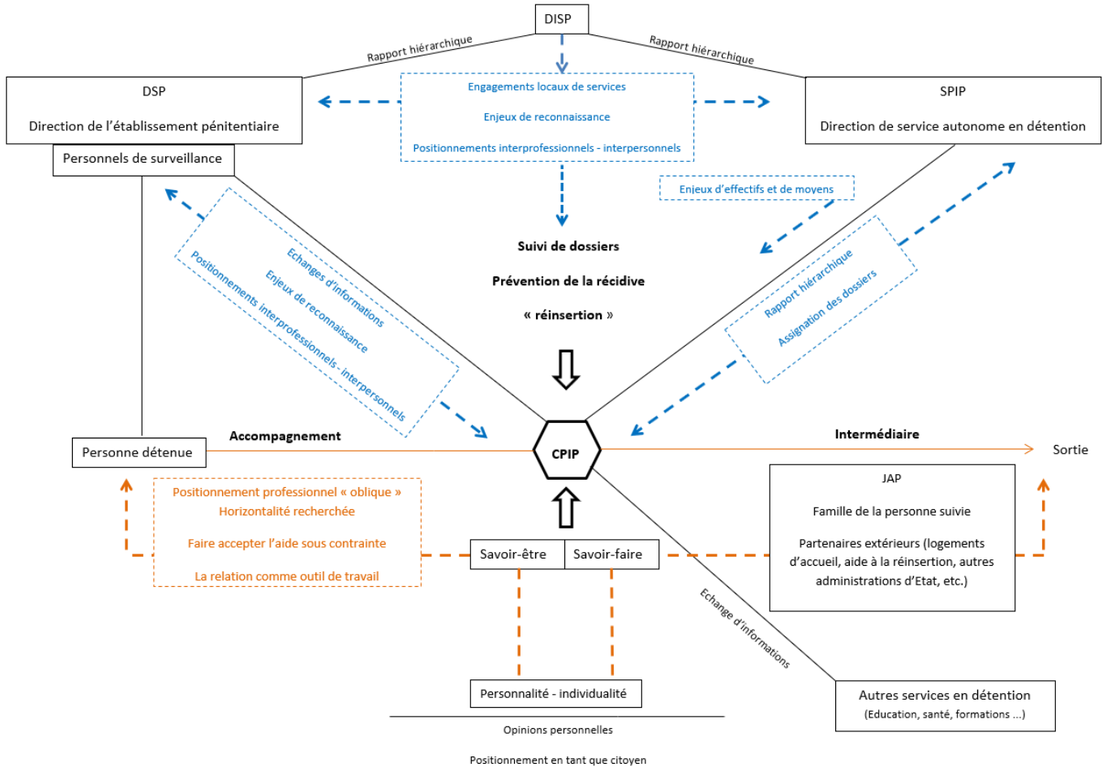

Schéma 1 : Participer au *théâtre carcéral* en tant que CPIP

Légende :

Rôle attribué en détention

Eléments de rôle et logiques interactionnelles avec les personnes détenues

Eléments de rôle et logiques intra-administration pénitentiaire

⇨ **Influue sur l'identité professionnelle et le positionnement en détention**

CONCLUSION DU CHAPITRE

Afin de clore ce chapitre, il convient de synthétiser l'imbrication des enjeux des rapports qui définissent les *rôles* des personnels pénitentiaires en détention, ainsi que les différentes logiques interactionnelles que ces derniers doivent intégrer dans leur *représentation* quotidienne. Je proposerai pour cela trois schémas, afin de résumer ce qu'implique la participation au *théâtre carcéral* pour les personnels de l'administration pénitentiaire. Ces trois schémas sont complémentaires, en tant qu'ils tendent ensemble à mettre en lien les principaux éléments développés dans ce chapitre, afin de présenter les complexités sociales du *théâtre carcéral* des personnels de l'administration pénitentiaire, autour de ce que j'appelle *la mécanique des masques*.

Le premier schéma (ci-contre) synthétise les logiques institutionnelles et interactionnelles qui s'accumulent et s'imbriquent pour, ensemble, constituer le contexte de *représentation* des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) en détention. ◄

En tant qu'intermédiaire entre *l'intérieur* et *l'extérieur* pour les personnes qu'ils suivent, les CPIP sont pris entre deux logiques professionnelles principales: l'accompagnement des personnes détenues tout au long de la détention d'une part (travail sur les faits, préparation d'un projet de sortie, soutien moral, etc.), et le rôle de *« go between »*[132] entre différentes sphères professionnelles, institutionnelles et personnelles à l'extérieur (juge d'application des peines, Pôle Emploi, association d'aide à la réinsertion, foyers d'accueil, familles de personnes suivies, etc.). La tenue de *rôle* qui est attendue dans ces fonctions permet la mise en pratique d'un *positionnement* professionnel « oblique » en ce qu'il ouvre la possibilité d'une relation d'horizontalité avec les personnes détenues (honnêteté, confiance, pas d'ascendance autoritaire, la relation comme outil de travail). Un tel positionnement découle directement du rôle attribué aux CPIP en détention : la *représentation* du CPIP au regard des personnes suivies ne tend pas, au contraire des surveillants par exemple, à concentrer le rapport d'autorité qui existe de fait entre l'institution et les personnes incarcérées. Il semble d'ailleurs que ce soit un élément important pour les professionnels du SPIP, en ce qu'il semble

[132] EMC2.

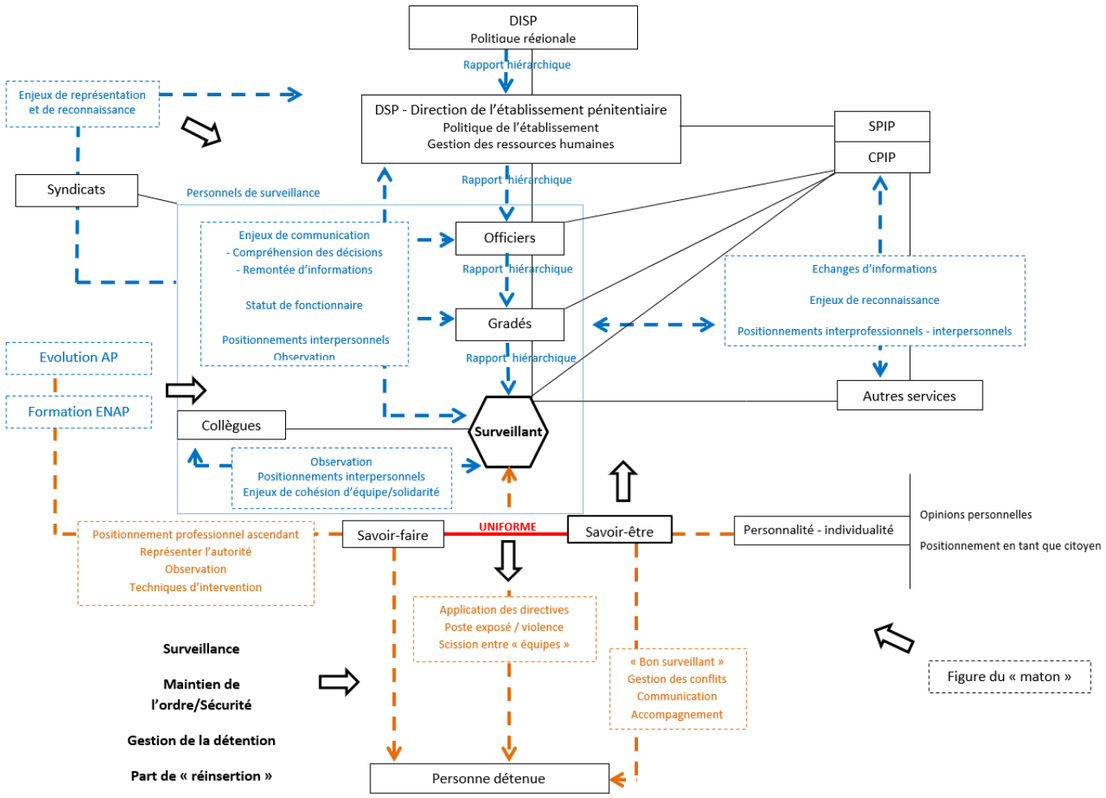

Schéma 2 : Participer au *théâtre carcéral* en tant que surveillant

Légende :

Rôle attribué en détention

Eléments de rôle et logiques interactionnelles avec les personnes détenues

Eléments de rôle et logiques intra-administration pénitentiaire

⇨ **Influe sur l'identité professionnelle et le positionnement en détention**

permettre de fait une relation moins complexe avec les personnes détenues (en termes de *positionnement*) que ce n'est le cas pour les personnels de surveillance.

Le second schéma (ci-contre) synthétise les logiques institutionnelles et interactionnelles qui s'accumulent et s'imbriquent pour, ensemble, constituer le contexte de *représentation* des surveillants pénitentiaires. ◄

Si on compare ce schéma au précédent, il ressort vivement que la participation au *théâtre carcéral* des personnels de surveillance est plus complexe que celle des CPIP[133]. D'une part, les rapports hiérarchiques de grades et de fonctions qui échelonnent les personnels en tenue selon différentes catégories au sein de la même « équipe » (établissement pénitentiaire) établissent de fait des enjeux complexes de communication, de compréhension et d'application des directives pour les agents de surveillance, en même temps que des problématiques de reconnaissance professionnelle et personnelle. De plus, le port de l'uniforme tend à formaliser la fonction du surveillant en détention et à rappeler un rapport d'autorité entre surveillants et personnes détenues, ainsi que l'appartenance des agents à un corps de métier (« équipe »). L'uniforme semble toutefois diversifier, en pratique, les logiques de *positionnement* professionnel pour chaque acteur de la surveillance, en tant qu'il concentre la complexe identité professionnelle qui lui incombe à l'intérieur de l'institution. Entre sécurité, surveillance et participation à l'objectif de « réinsertion », le *savoir-être* des surveillants impacte grandement les formes de *représentation* de ces derniers auprès des personnes détenues.

[133] Les logiques des rapports entre la direction de l'établissement et la direction du SPIP en détention, qui sont synthétisées dans le schéma 1 (CPIP), ne sont pas reprises dans le présent schéma afin de ne pas le surcharger. Elles entrent néanmoins également en jeu dans le contexte de *représentation* des personnels de surveillance, puisque les schémas présentés ici sont, entre eux, complémentaires.

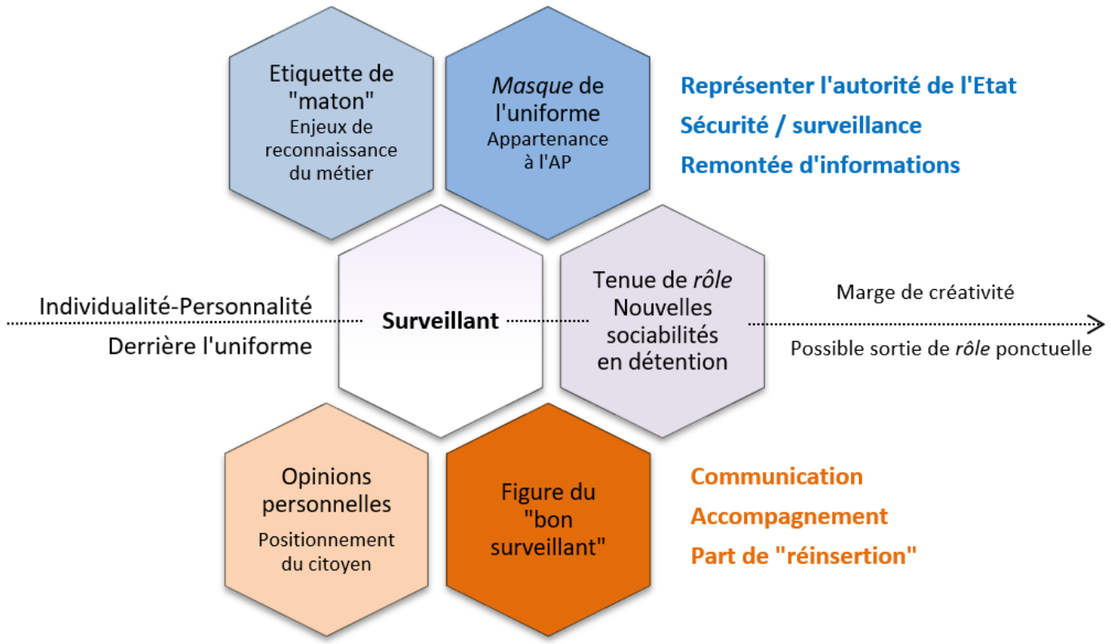

Schéma 3 : Zoom simplifié sur *la mécanique des masques* du surveillant

Pour préciser cela, le troisième schéma (ci-contre) propose de « zoomer » de manière simplifiée sur la figure du surveillant, en synthétisant ce que j'appelle la *mécanique des masques*, qui est au cœur de la complexité sociale du *théâtre carcéral.* »

Dans la suite de mon travail, je m'appuierai sur l'ensemble des éléments développés dans ce chapitre pour présenter les conséquences du *théâtre carcéral* sur les différents acteurs des prisons ; je questionnerai alors les effets des logiques interactionnelles et des *mécaniques des masques* sur les personnes (*« Peut-on être soi-même en prison ? »*) et sur les relations sociales, en reprenant la notion de *commun* (*« Peut-on créer des liens en prison ? »*)[134]. Cependant, il convient avant cela de présenter le *théâtre carcéral* des personnes détenues. Je développerai pour cela, dans le chapitre suivant, les logiques interactionnelles et institutionnelles qui participent à la définition et à la complexité de la tenue du *rôle* de « détenu » en détention, d'une part aux yeux de l'administration pénitentiaire, d'autre part au regard des autres personnes détenues.

[134] Partie 2, Chapitre 3.

CHAPITRE 2 : LE *THEATRE CARCERAL* DES PERSONNES DETENUES

Il s'agira dans ce chapitre de développer les enjeux de *représentation* que les règles du *théâtre carcéral* induisent pour les personnes détenues, à la fois dans leurs rapports avec les représentants de l'administration pénitentiaire, mais aussi dans leurs rapports quotidiens intra-équipe (entre personnes détenues). Il s'agira à terme de comprendre comment les logiques de ces deux *mondes interactionnels* (avec les personnels pénitentiaires d'une part, et avec les autres personnes détenues d'autre part) s'enchevêtrent pour générer une diversité de *masques* et de tenues de *rôle* au quotidien pour les personnes détenues[135].

Dans un premier temps, j'expliquerai que la définition du *rôle* du « détenu » aux yeux de l'admnistration pénitentiaire résulte des principes de la peine de prison : entre punition, sécurité et objectif de « réinsertion ». D'après ces principes, les rapports quotidiens qu'entretiennent les personnes détenues avec l'administration pénitentiaire s'établissent autour d'une logique de soumission à l'autorité de l'établissement et donc de l'Etat, principalement représentée en détention par la figure du surveillant. Ces rapports quotidiens s'insèrent également dans les logiques de *monstration* et de *représentation* instituées par les sous-dispositifs internes aux prisons, et que j'ai développées précédemment (se montrer « réinsérable »)[136]. Comment les personnes détenues interrogées comprennent-elles et intègrent-elles le *rôle* qui leur est attribué en détention ? Quels sont les regards et les attentes qu'elles perçoivent de la part de l'administration pénitentiaire sur leur condition ? Pourquoi s'adapter au *rôle* de détenu en détention ? Une *sortie de rôle* peut-elle être *a priori* envisagée?

Dans un second temps, je m'intéresserai aux rapports qui s'établissent ente les personnes détenues, afin de comprendre pourquoi il est important de s'adapter aux logiques interactionnelles dominantes pour « survivre » en détention. Il s'agira de saisir les enjeux de *représentation* que ces logiques induisent au quotidien dans le rapport à l'autre, tout en intégrant l'idée que cette *représentation* entre personnes détenues est toujours l'objet

[135] Puisqu'il s'agit ici de comprendre les expériences de participation au *théâtre carcéral* par les personnes détenues, je centrerai mon propos autour des perceptions de ces personnes, et des éléments qui sont ressortis des entretiens semi-directifs réalisés avec elles.

[136] *Cf.* Partie 1, Chapitre 2, III.

d'observation et de surveillance de la part de l'administration pénitentiaire. Ces précisions permettront de comprendre les différentes stratégies de comportement adoptées par les personnes pour rendre le *rôle* de « détenu » *praticable*, à la fois dans les interactions avec le reste de la population pénale, et dans l'image renvoyée à l'institution.

*« **Parce qu'ici votre pensée, votre niveau intellectuel, votre... bonnes intentions quelles qu'elles soient elles ne sont pas prises en considération**. Vous n'êtes pas écouté. Même que vous avez raison, s'ils veulent que vous ayez tort vous aurez tort. **C'est le pot de terre contre le pot de fer.** (...) Il s'en passe des choses... des deux côtés hein je dis pas, mais y'a des moments y'a des choses qui... voilà. Ici y'a pas longtemps y'a eu un décès je sais pas si vous avez su là le mec en suspicion de tuberculose ce truc-là et tout... le directeur il vient "Oh c'est rien c'est pas grave, on attend l'autopsie". Attends... on a été en contact en permanence avec lui, le mec il décède à 40 ans... c'est jeune à 40 ans! Comment ça peut arriver? Et comment tu t'affoles pas de nous dépister tous ces trucs-là et tout? Et tout ce qu'on vient nous dire c'est "Ouais mais il faut attendre 3 mois parce que si vous l'incubez... voilà" mais à ce moment-là il est déjà trop tard parce que c'est déjà un antibiotique! Et c'est minimum entre 2 et 9 mois de traitement antibiotique hein ça. Enfin vous imaginez quoi? C'est là que vous voyez que... **quelle valeur vous avez? Qu'est-ce que vous représentez concrètement pour eux?** [Il marque une pause] **Pas grand-chose ou rien du tout je dirais**. »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

*« Nous on veut faire des choses, on veut apprendre un savoir-faire et... Et puis on pourrait montrer nous aussi des choses aux autres ! Je sais pas ils pourraient s'appuyer sur nos compétences pour faire des formations ou... Moi par exemple j'ai un CAP plomberie j'aimerais bien pouvoir initier d'autres détenus à ça, leur expliquer et tout... **Je suis détenu mais y'a des choses que je sais faire** (...) Vous [il s'adresse à la direction] **vous pensez qu'on est nés en prison ou qu'on a jamais rien fait** »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC23)

*« Le problème c'est que **la prison infantilise. On vous fait plus ressentir que vous êtes un adulte**, surtout le personnel pénitentiaire ils vous parlent comme à des gosses ! Même au niveau des activités des fois on dirait des activités pour les gamins ! Et puis pour les repas aussi... on nous donne une louche de pâtes par personne... c'est pas des quantités d'adultes ! On nous affame, on... (...) **C'est parce que je suis ici que je peux rien dire**. »*

Un homme au CD de Bapaume (ECD22)

I. DES TENUES DE *ROLE* DANS LES INTERACTIONS AVEC LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

I.1. Le *rôle* du « détenu » : se soumettre aux rapports d'autorité et intégrer une réduction de sa personnalité

Les personnes détenues qui m'ont parlé de leurs expériences de la prison ont toutes insisté sur un élément essentiel de leur condition : leur statut de « détenu » implique de fait une soumission quotidienne et permanente à l'autorité (de l'établissement, et donc indirectement de l'Etat). Dans la plupart des cas, cette obligation de soumission et d'intégration des rapports d'autorité a été développée autour de deux sentiments prédominants : d'une part, celui que l'administration pénitentiaire a un pouvoir permanent et absolu sur les personnes qu'elle « garde » ; un pouvoir autoritaire qui peut prendre forme du fait de la situation d'enfermement : *« D'une manière ou d'une autre, vous allez peut-être gagner une bataille mais pas la guerre donc...s'ils ont envie de vous emmerder, s'ils ont envie de vous briser, s'ils ont envie de faire de vous ce qu'ils veulent, ils le feront. Parce que y'a pas de regard. On est dans un milieu clos! »*[137] ; d'autre part, le sentiment que, une fois incarcérée, la personne est réduite au statut de « détenu », qui annule toute autre facette de sa personnalité et la restreint, aux yeux de l'adminstration pénitentiaire, à une étiquette figée sur le motif de l'incarcération ; c'est en cela qu'on peut parler d'une *« réduction de la personnalité »*[138] : *« Vous restez un détenu dans un lieu punitif »*[139] ; *« Donc on essaye aussi à un moment de ridiculiser les reponsabilités que sont celles d'un homme par sa faute. C'est là où souvent les hommes qui sont enfermés parlent de dignité, qu'on essaye de leur enlever toute dignité, physique, psychologique, par tous ces faits-là. »*[140] ◀

Ces deux sentiments forgent de fait l'intégration d'une situation de *superfluité* présentée précédemment autour de la notion de *disqualification sociale*[141] ; cette *superfluité* prend racine dans l'intégration du *rôle* de « détenu », autour des logiques de déresponsabilisation, de

[137] EMC5.

[138] DELARUE J-M., 2012, *Op.cit.,* p.73-102.

[139] ECD22.

[140] EMC4.

[141] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, IV.

*« **On doit subir et subir et subir et subir**, voilà. Comme les fouilles à poil et tout c'est... vous imaginez? A l'extérieur vous dîtes aux gens t'as été fouillé à poil... Ici ça devient normal! Mais normal. Comme moi quand des fois j'ai des escortes, quand ils m'emmènent n'importe où moi ils me mettent les menottes aux mains, aux pieds, des lunettes de ski mais on voit plus rien et ils me mettent un casque. (...) Je vois pas le trajet, je vois pas les gens, j'entends pas, rien. **Vous voyez comment ils vous rendent en fait? Ils vous mettent dans un délire de malade mental. (...)** Moi maintenant quand je vais aux toilettes je pisse admettons avec l'escorte et tout ça me dérange même plus de laisser la porte grande ouverte! Je pisse devant eux je m'en fous! Alors que j'étais pas comme ça avant. Moi je réfléchissais **quand j'étais dehors je pensais mais jamais de la vie j'aurais fait ça, c'est quand même honteux**! (...)Ça dérange énormément ça des fouilles à poil comme ça, ils regardent tout bien pour voir si y'a quelque chose... c'est violent quand même! Vous imaginez? A poil! Le mec il te dit "A poil", alors que ce mec-là tu mets une tarte dans sa gueule dehors il va porter plainte! Vous voyez c'est même pas des hommes! Encore ça serait des mecs que... ils se laissent pas faire c'est des hommes jusqu'au bout, c'est comme ça nanana... Non! Ils vous font faire ça, c'est quoi qui fait le plus mal? C'est que c'est des gibiers... En fait **aujourd'hui c'est les moutons qui gardent les loups**. »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

« Donc moi de mon côté je dois faire abstraction de ce qui m'entoure, je dois pouvoir prendre sur moi...non je suis désolé si toi t'es comme ça je peux pas être... C'est l'effet miroir, donc c'est-à-dire si tu m'envoies une image négative je vais pas t'envoyer du positif de mon côté, c'est une logique! Mais ça ils ont du mal à comprendre. Et de toute façon je crois que ça marchera jamais de ce côté-là de toute façon (...) Non en même temps t'as toujours tort, comme t'es détenu t'as toujours tort. Et puis t'as jamais le dernier mot, même si t'as raison hein! T'auras jamais le dernier mot.»

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

*« Les prisons c'est pas fait pour rien. Je dis simplement une chose: il faut pas confondre détenu et détenu. C'est-à-dire qu'ici **on a tendance...à te cataloguer dans une catégorie et c'est pour tout le monde la même**. Je vais te citer un exemple tout con: il y a des gens ici qui sont là pour des faits absolument très très graves qui sont sortis, qui ont récidivé, et toi derrière tu fais une condi on te la refuse pour cette raison-là, tu vois ce que je veux te dire? Donc la prison ça sert oui. J'ai fait une connerie, je la paye, ça fait 7 ans que j'y pense à cette connerie, puisque ça fait 7 ans que je suis en prison et en fait le passage prison va m'éviter quand je sortirai de recommencer. Parce que bah j'ai compris. (...) Mais le problème c'est que...comme y'en a beaucoup qui n'ont pas compris toi c'est pareil tu comprends pas, tu vois ce que je veux dire? **On a tendance à mettre dans la même catégorie des gens qui sont pas du tout de la même catégorie**. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

soumission à l'autorité et de perte de contrôle au quotidien sur son environnement. L'idée qui ressort ici est donc celle d'une appartenance à l'Etat des personnes incarcérées, et de leur impuissance dans une dépendance à l'institution qui touche tous les pans de leur vie.

Ces éléments constitutifs du *rôle* de « détenu » ont très souvent été illustrés, dans les entretiens réalisés, par l'exemple des fouilles à nu ; ces dernières concentrent en effet la plupart des logiques inhérentes à la condition de « détenu » : perte d'intimité et de contrôle, soumission à l'autorité ressentie comme dégradante, sentiment d'humiliation et frustration face à des rapports de pouvoir déséquilibrés, intégration d'une « équipe » (détenus) face à une autre « équipe » (l'administration pénitentiaire, incarnée dans la figure du surveillant). ◄

L'ensemble des éléments présentés ici, et qui semblent constituer le *rôle* de « détenu » attribué et attendu dans le *théatre carcéral*, nourrissent l'idée d'un « combat » constant entre deux entités confrontées : l'administration pénitentiaire d'un côté, surtout représentée par les personnels de surveillance, et les personnes détenues de l'autre. Un combat qui semble perdu d'avance pour de nombreuses personnes interrogées, du fait de ce déséquilibre structurel dans les rapports de pouvoir qui s'instituent en détention. ◄

D'autre part, de nombreuses personnes interrogées ont soulevé l'absence d'individualisation dans les rapports avec l'administration, et dénoncent ainsi une logique de gestion de masse:

> *« Le problème c'est que pour le personnel pénitentiaire les détenus sont tous pareils, donc on reçoit le même traitement. (...) Accepter une détention c'est accepter d'être comme tout le monde. C'est accepter de rentrer dans le moule du détenu. »*[142] ◄

Il s'agit néanmoins d'une idée contredite par d'autres personnes, qui expliquent que les traitements diffèrent selon le « statut » du détenu[143] ou selon le motif d'incarcération :

> *« Y'a beaucoup de gens qui sont en prison par accident qui sont privilégiés par rapport à des gens comme moi qui sont des voyous depuis qu'ils sont enfants. alors*

[142] ECD22.

[143] Notamment pour ceux qui sont auxiliaires en détention ou pour les personnes qui ont le statut de DPS.

« C'est quand même quelque chose de...je veux dire pas professionnel la manière de...pratiquement se comporter de telle manière à faire perdre aux personnes le respect d'elles-mêmes, alors qu'on sait que dans les écoles des enfants mieux habillés et à qui on dit bah "vous êtes bons" vont s'en sortir mieux, vont progresser. ***On ne doit pas réduire une personne à un acte, une circonstance, un accident.*** *Les accidents de vie souvent sont comme les accidents de la route plurifactoriels donc* ***c'est de la paresse, c'est de l'incurie, c'est une volonté de rester idiot, ce dont raffolent les dictateurs de tout poil, que d'enfermer quelqu'un dans son acte****. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3)

« Et y'a des fois c'est vrai que t'es abattu, t'as plus envie de rien faire, t'as plus envie de... Et ***c'est là que notre combat après il commence en tant que détenu.*** *C'est vraiment le chemin de croix parce que... y'a des choses qui sont rédhibitoires dans le sens où... des propos qui sont tenus à ton encontre, c'est même pas blessant c'est... on dirait qu'ils sont là pour t'achever. (...)Tu peux montrer toute ta bonne volonté, ta bonne foi, ce que tu veux* ***t'as toujours des préjugés****, des a priori qui fait que peu importe ce que tu vas faire on va essayer de te casser avant. Et ça c'est quelque chose de très très difficile à vivre. »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

« ***Y'a une perte énorme de l'estime de soi****... C'est ce que j'évoquais tout à l'heure avec* ***le côté réducteur de la peine****, c'est-à-dire que... ils passent en jugement où là effectivement ils ont le sentiment d'être lapidés hein... où là effectivement* ***on leur dit que c'est le pire des hommes ou la pire des femmes parce qu'il y a eu un acte de posé... Donc pour certains effectivement c'est quelque chose qu'ils intègrent****. Et tout au long de la détention* ***c'est des choses qu'on ne cesse de leur rappeler****! Donc l'enfermement est déjà là pour le leur rappeler... Dès l'instant qu'ils vont vouloir des choses... bah déjà l'obligation de soins est là aussi pour leur rappeler hein qu'ils sont pas quelqu'un... c'est pas des personnes saines puisqu'il faut qu'il y ait des soins, donc en tout cas eux le prennent...Voilà hein c'est quelque chose qu'ils retiennent comme ça! Et d'ailleurs certains se réfugient de ça en disant "mais je suis pas fou donc pourquoi je devrais aller voir un psy?" Et après au fil de la détention c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'ils passent en permission, en RPS, en... Et alors j'en parle pas pour les débats contradictoires etc.! Donc* ***c'est un retour permanent sur ce qu'ils ont fait****. Y'a les expertises, y'a le CNE, etc. qui sont souvent vécus comme des moments où ils sont rejugés à nouveau. Donc en fait* ***ils baignent là-dedans en permanence donc c'est compliqué de se voir autrement que comme ça. Donc voilà c'est essayer de reconstruire et de dire bah voilà y'a l'homme derrière l'acte*** *quoi. Il faut arriver à travailler ça et c'est pas forcément facile. Et ce qui va nous amener par la suite à travailler aussi l'estime de soi. (...) L'enfermement aussi annule tout ce qui est autonomie. Dire que... Pour faire la moindre chose ils sont obligés de passer par les services. C'est-à-dire qu'on leur dit "bah écrivez écrivez" mais en même temps* ***à part écrire ils n'ont aucun pouvoir j'ai envie de dire sur leur vie en détention et... et sur les décisions prises****. Donc du coup y'a une grosse perte d'autonomie, ils ne savent plus faire par eux-mêmes. »*

La psychologue PEP au CD de Bapaume (ECD16)

que dehors je suis Monsieur tout le monde à part les dix minutes où je pars faire un braquage »[144]

Toutefois, une telle logique de « privilèges » laisse planer l'idée que si l'administration a le pouvoir de donner ces privilèges, elle a aussi toujours le pouvoir de les retirer : *« c'est minimisé au maximum ! et ce que t'as c'est un bonus »*[145].

Cependant, même si certains soulèvent des différences de traitement selon les profils ou le statut des personnes à l'intérieur de la détention, est toujours invoquée l'idée que les rapports et les regards de l'administration n'évoluent pas en fonction de données factuelles (comportement, efforts en détention, etc.) mais davantage en fonction de données figées liées à la peine, au milieu social d'origine ou à la dangerosité potentielle de la personne (menaces de prise d'otage, possibilités d'évasion, etc.). Les personnes interrogées rendent en cela compte de leur vision de la logique pénitentiaire comme étant contradictoire et réductrice : elle ne mettrait pas en pratique les principes mis en avant dans les discours autour de l'objectif de « réinsertion », qui invitent à privilégier les initiatives positives et les évolutions des personnes pendant leur détention ; la logique pénitentiaire serait, selon ces mêmes personnes, sclérosée dans une forme institutionnelle de « paresse » qui consiste à garder les personnes enfermées dans un acte. ◄

Les personnes détenues ont ainsi le sentiment de devoir constamment subir, de ne pas être écoutées ni prises en compte dans leur individualité, et de ne pas pouvoir *dire* les choses : *« On a pas le droit de répondre nous, c'est pas possible »*[146]. L'endossement du rôle de « détenu » s'accompagne *a fortiori* d'une grande frustration pour les personnes et d'une forme intégrée d'autocensure pour ne pas subir les sanctions qui semblent constamment peser sur elles :

« Bon c'est vrai qu'on surveille si on dit certaines choses ça va être utilisé contre nous. Je reviens au cas de la fille de l'autre jour : on lui avait reproché d'insulter certaines surveillantes dans ses appels téléphoniques avec ses amis et d'injurier aussi le directeur ou quelqu'un d'autre. Apparemment ce serait une des raisons pour laquelle elle a été transférée. Alors il y a des conséquences. (...) Il y a pas longtemps il y a eu

[144] EMC23.

[145] EMC4.

[146] ECD22.

« Je pense que vous avez toujours un côté... ***vous êtes toujours obligé de faire attention à ce que vous dites et ce que vous faites*** *ouais parce que... on n'est pas beaucoup donc la moindre réaction vindicative ou humeurs ou... parce que bon on est des humains! Euh... c'est remonté! Très souvent vous voyez le chef qui vient vous voir ou le directeur qui passe comme par hasard et qui vient vous voir en cellule... vous voyez c'est... Et* ***tout ça ça laisse des traces écrites*** *hein! »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

« Donc c'est tout ça qui fait que bah t'arrives à un moment tu pètes les plombs quoi. T'es fatigué, ***t'es fatigué de te battre tout le temps pour rien et surtout qu'on t'écoute pas****! (...) Moi chaque fouille que j'ai toujours eu chez moi ça a toujours été correct: il déplace il bouge, voilà. J'ai eu une fois une fouille d'un surveillant d'un gros connard il me l'a retournée la cellule. Et moi j'ai été voir le chef. Parce qu'on a le droit de se plaindre! Au jour d'aujourd'hui, c'est quand même un avantage,* ***on a le droit de se plaindre. On a le droit de dire "ce mec-là il a été trop loin".*** *Moi j'ai déposé deux plaintes pour deux mecs pour harcèlement, ça a pas duré hein. On a le droit hein aujourd'hui de se plaindre de ça. Moi je fais rien pour rien, c'est-à-dire que à partir du moment où j'ai décidé de porter plainte pour harcèlement c'est vraiment que le mec il me fait chier. C'est-à-dire que...on s'aperçoit dans les prisons que les mecs sont trop calmes et qui ont toujours trois mois de RPS pour certains surveillants c'est pas normal. Tu comprends ce que je veux dire? C'est pas normal. Moi je veux qu'il se passe quelque chose. Parce que c'est vite fait tu sais tu prends un...****ne serait-ce que le mec il me cherche je l'insulte je vais prendre 15 jours de mitard, c'est multiplié par trois pour les RP, 45 jours en moins sur tes RP...juste pour un mot c'est cher payé** *hein.»*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

deux camarades qui étaient dans la prison de Valence les conditions là-bas c'était très dur, apparemment c'est une prison expérimentale ou quelque chose comme ça, ils ont décidé qu'ils allaient pas rester là qu'ils allaient pas participer à cette histoire, et ils ont réussi à être transférés dans d'autres prisons. Mais bon ça a un coût parce qu'ils ont fait deux mois et demi peut-être dans le mitard et sans parloir avec l'extérieur. Nos revendications ont toujours un coût. »[147] ◄

Ainsi, même si dans les faits les personnes détenues ont aujourd'hui le droit de contester certaines décisions et de faire remonter certains comportements qu'ils trouvent abusifs, sortir du *rôle* du « détenu », au sens d'un refus de se soumettre aux logiques imposées, comporte toujours le risque de se voir sanctionner. Entrer dans un processus de *monstration*, et donc accepter d'être en *représentation* pendant sa peine, est pour les personnes détenues une manière de ne pas subir ou de limiter la sanction du corps social[148]. Etant donné les conséquences directes (rapport d'incident, quartier disciplinaire, ...) ou indirectes (retrait de crédits de remise de peine, non octroi de RPS, ...) d'une non-acceptation des règles du jeu carcéral, il semble difficile pour les personnes détenues d'échapper à cette logique de *représentation*[149] :

« T'es obligé de t'adapter avec les surveillants, au règlement, etc. parce qu'on sait derrière les punitions qu'y a (...) Au début je voulais pas l'accepter mais j'ai pas le choix. T'es dans ce lieu, c'est pas toi le patron, t'as des personnes au-dessus de toi, tu fermes ta bouche et tu respectes ce qu'on te dit (...) et tu marches droit. »[150]

[147] ECD6.

[148] Si je parle ici des conséquences possibles aux yeux de l'administration pénitentiaire, je reviendrai dans la suite de mon travail sur les conséquences intégrées par les personnes d'une mauvaise *représentation* avec les autres personnes détenues (Partie 2, Chapitre 2, II).

[149] *Cf.* Partie 1, Chapitre 0, I, où je définis la notion de *dispositif* en citant notamment RAFFNSØE : *« Le dispositif crée une propension à certains types d'actes »* in RAFFNSØE S., *Op.cit.* , p.47.

[150] ECD21.

I.2. *« En fin de compte y'a des carottes et des bâtons »*[151] : s'adapter au *rôle* de détenu pour accéder à la « réinsertion » ?

I.2.A. S'adapter aux règles du jeu carcéral *« pour sortir plus vite »*[152]...

L'intériorisation par les personnes détenues des *règles du jeu* et des attentes et contraintes imposées ou supposées par les logiques et les dispositifs présentés précédemment (se montrer « réinsérable » et se soumettre à l'autorité), semble, à terme, vider la « réinsertion » de son sens initial et rendre les avancées pénitentiaires et judiciaires en la matière contre-productives. Pour prendre un exemple concret de cette contre-productivité, plusieurs personnes détenues rencontrées pendant cette recherche m'ont confié avoir décidé d'élaborer un projet de sortie fictif mais répondant aux attentes et aux contraintes fixées par le juge d'application des peines, après que leur projet initial de préparation à la sortie, celui-ci authentique, avait été refusé. De telles stratégies de comportement prennent ainsi racines dans la logique accrue de *représentation* qui est au cœur du dispositif carcéral : *« pour sortir d'ici faut aller que dans le sens de la juge »*, explique un homme détenu au CD de Bapaume, en précisant que se pose la question de dire les vraies choses : *« moi malheureusement pour avancer j'ai dû dire d'autres choses »*[153] :

> *« Il faut être faux-cul en fait ici. Et quand on est vrai bah ils nous croient pas quoi. C'est comme dans la Justice, même les juges quand tu passes en entretien ou quelque chose, il faut leur dire ce que eux veulent entendre en fait. A croire qu'ils ont déjà... tout est déjà écrit en fait! Que t'as plus qu'à dire "Oui" à tout ce qu'ils disent en fait, voilà. »*[154]

Le poids de la *scénographie* carcérale et des dispositifs internes autour de l'application et de l'exécution de la peine rend l'intégration des *règles du jeu* par les personnes détenues constante et presque inévitable ; les sanctions possibles, et en priorité l'éloignement d'une possibilité d'aménagement de peine, de RPS ou de permissions de sortir, exigent aux

[151] ECD7.

[152] EMC10.

[153] ECD24.

[154] EMC10.

« Des fois je parle avec certains surveillants qui me disent "Non mais moi j'ai fait mes classes je suis arrivé directement ici"! Ah donc ça fait que t'as même pas eu la scission de maison d'arrêt, de savoir que si la personne elle se lève elle crie un peu le matin ou elle insulte comme ça c'est pas obligatoirement voilà une agression par rapport à toi c'est que... voilà c'est comme ça, c'est un mécanisme de défense que le détenu se crée lui-même, c'est tout! Parce que des fois t'as pas le choix! Après si tu fais trop le mignon c'est pas le surveillant qui va te manger c'est le détenu hein! Et ça aussi ils ont du mal à comprendre! Ça veut dire que eux tu les écoutes faudrait... bah en gros [il prend un ton sarcastique] "Fais-toi taper c'est pas grave! Si on te tape nous, si un détenu te tape ou te crie dessus bah c'est pas grave! ***Essaie de prendre sur toi, fais un travail sur toi, sois gentil et mignon... Tu veux sortir quand même! Attention la sortie..." On dirait voilà que comme... ils t'ont mis la carotte comme avec l'âne quoi!*** *Avance avance avance et... au bout d'un moment bah t'en as marre d'avancer quoi! (...) Parce que* ***toi en fait dans l'histoire t'es toujours obligé de prendre sur toi****, donc tu prends tu prends tu prends tu prends tu prends mais en fait dans l'histoire* ***t'as jamais le droit de péter, t'as jamais le droit d'exploser****. Donc ton vase il a beau couler bah en fait faut le laisser couler. Donc en fait dans l'histoire* ***on te demande d'être un mouton****: de plus penser, de... voilà de te dire bah c'est comme ça c'est comme ça, je dois avancer j'avance, si je fonce dans le mur bah je dois foncer dans le mur, j'ai pas le choix. Et peu importe ce que t'auras beau essayer de faire pour dire de... voilà d'essayer de trouver des solutions bah même ça c'est pas d'accord donc après bah tu te dis bon... je parle plus je fais plus rien... Mais bon ça on te le reprochera aussi, faut le savoir.»*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

« Mais bon y'a cette espèce de...de côté en permanence on a un parcours d'exécution de peine [il insiste sur "exécution"], de l'exécuter! Le terme même d'"exécuter" la peine c'est un peu curieux...avec des cheminements à faire, ça peut être s'inscrire aux ateliers, continuer les activités culturelles, continuer les activités BVP [« Bien vieillir en détention »] ou peut-être que c'est formulé autrement. Les choses posent question parce qu'en Droit civil, il faudrait vérifier dans le Code civil mais je l'avais vu, un contrat est léonin, c'est-à-dire nul de droit, quand...alors sûrement que c'est une clause pas appliquée ça fait penser à l'histoire de l'interdiction des pantalons à Paris depuis une ordonnance de 1800 et qui n'a été enlevée qu'en 2013...un contrat léonin nul de droit quand une des personnes a un ascendant sur l'autre, en droit civil. On est, en particulier ici dans ce type de situation, on sent très bien qu'il y a une contrainte donc il y a une sorte d'abus de pouvoir à mon sens dans la façon de faire pas...voilà donc ça... ***Les personnes savent très bien que si elles font pas ci elles font pas ça elles risquent de ne pas avoir de remises de peine supplémentaires donc c'est le supplice qui risque d'être continu*** *puisqu'on est dans une forme de torture morale avec cette privation de contact avec les proches enfin...ces personnes qui perdent tout: leur travail, leur...etc.. Et donc...c'est...valable pour les versements de parties civiles, les activités culturelles... »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3)

« C'est comme un animal il va s'adapter à sa cage ou il va s'adapter bah voilà à rester dans sa niche ou quelque chose. Un animal c'est comme ça! Eh bah un prisonnier c'est pareil. On s'adapte à l'endroit où on est, avec qui on est quoi. C'est comme un animal il choisit pas son maître, bah nous un prisonnier on choisit pas qui c'est qui va nous surveiller ou nos codétenus machin tout ça. (...) Y'en a qui arrivent à bien le prendre, y'en a qui s'énervent machin tout ça... Bon on réagit pas tous pareil hein! Moi je sais que la vie c'est pas la prison hein. C'est dehors la vie! ***Là faut bien se comporter... pour sortir plus vite****. Mais je trouve que des fois ça marche pas quoi en fait. »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

personnes détenues d'être dans un contrôle constant de leur *présentation de soi* et de leur *représentation* auprès de l'administration pénitentiaire, notamment dans leurs rapports à l'autorité. Une tenue de *rôle* permanente qui a été décrite par de nombreuses personnes interrogées comme difficile à tenir au quotidien et émotionnellement épuisante. Cependant, la réussite de cette *représentation* –montrer une *réinsérabilité* attendue– est présentée comme essentielle au regard des règles du système, puisque semble être constamment mise en jeu la perspective d'une sortie rapprochée, et donc de la fin du *jeu* carcéral. ◄

L'idée d'une sanction de l'institution semble ainsi peser tout au long de l'incarcération comme une *« épée de Damoclès »*[155]sur les personnes détenues. La peur de voir sa peine rallongée, ou tout du moins de ne pas la voir écourtée, induit une forme d'adaptation (totale ou partielle) aux règles du jeu carcéral et donc au *rôle* du « détenu » attendu comme docile, soumis et collaboratif :

> *« Si vous avez une sortie vous avez toujours l'impression que c'est celui qui est votre oppresseur qui l'a, donc c'est vraiment le sentiment de se sentir comme un animal en cage »*[156]. ◄

La soumission à ces logiques de *rôle* et aux règles du jeu carcéral peut d'ailleurs conduire, dans certains cas, et en s'ajoutant aux éléments qui font de la prison un monde codé et différent de l'extérieur[157], à une « sur-adaptation », appelée aussi « institutionnalisation » des personnes. Je reviendrai sur ce point dans la suite de mon travail, en évoquant les conséquences de l'enfermement sur les personnes, et en particulier dans le cas de longues peines de prison[158].

Cependant, lorsqu'elle est acceptée et consciente, cette participation aux logiques pénitentiaires et judiciaires est clairement en lien avec les intérêts qu'elle laisse entrevoir pour la personne. ◄

Participer à la *représentation* semble être la stratégie majoritaire, que même des personnes au départ très réfractaires finissent par adopter : jouer le jeu pour obtenir ce qu'on souhaite ; endosser le *rôle* attendu et répondre aux attentes pour survivre dans le système et avancer

[155] ECD23.

[156] EMC4.

[157] *Cf.* Partie 1, Chapitre 2, II.

[158] Partie 2, Chapitre 3.

dans les étapes du jeu carcéral vers la sortie, même si on ne s'identifie pas réellement à ce *rôle* et qu'on garde une distance critique par rapport au système dans lequel on est, de fait, contraint d'évoluer. Ainsi, les personnes qui intègrent le principe d'observation constante du *théâtre carcéral* et qui jouent le jeu de la *monstration* en répondant aux attentes de l'administration pour faire une « bonne impression » et réussir la *représentation*, le font souvent en nourrissant l'espoir de sortir plus vite, alors que dans les faits cette logique n'est bien sûr pas du tout systématique ni ses résultats immédiats.

Notes prises le mardi 7 juin 2016. CPU de suivi du PEP au CD de Bapaume.

11h12 Un homme détenu arrive dans la salle : Il dit que « ça se passe bien au niveau détention, après psychologiquement je vous avoue que c'est difficile », « je reste dans mon monde », « j'ai pas envie de me mêler à une population qui n'est pas la mienne », « je ne veux pas me polluer ». Il explique qu'il s'entend avec tout le monde mais discussions basiques, « je n'épilogue pas ». Il dit qu'il fait beaucoup de sport, du yoga. Il a été reçu à sa VAE (validation des acquis d'expérience), il lui reste 6 mois pour finaliser. Il attend la conditionnelle, il a fait appel après un refus : baisse de moral et de motivation. Pas de date pour l'appel, ce qu'il trouve stressant. Suivi psy. Possible perte de son emploi à la clef (après 27 ans). **Pendant le débat contradictoire pour la conditionnelle on lui a reproché d'être « trop lisse » dans son parcours comme dans son discours** ainsi que sa proximité avec la victime à la sortie ; « détenu modèle » (dit-il lui-même). Il doit remettre en place les versements volontaires aux parties civiles. Il explique que **« le rejet de la conditionnelle a été un grand choc ».**

« Et ce qu'il y a de plus terrible à Bapaume, mais ça tu l'as entendu à chaque fois, c'est le fait que de toute façon...tu peux faire tout ce que tu veux, ***tu peux avoir une conduite irréprochable...ça ne t'aide pas à sortir****. Et ça c'est ce qu'il y a de plus terrible c'est que j'ai...****j'ai vraiment fait tout ce qu'il fallait pour...pour pouvoir sortir dans les temps. Et en fait la loi n'est pas respectée*** *quoi. On respecte bien la loi quand il faut te mettre des peines...énormes, mais quand il s'agit de respecter la loi dans les délais de sortie, dans les délais de permissions... Tu vois par exemple j'étais permissionnable en 2014, là tu vas voir aussi la perversité du système... J'ai rencontré la juge, qui s'est montrée affable, et elle m'a dit "bah oui vous êtes dans les temps donc je vous invite à faire une demande de permission pour que je puisse lancer les expertises". Ce que j'ai fait. La réponse a été "fin de peine trop éloignée". Je dis que c'est complètement pervers, bon elle m'aurait dit "écoutez Monsieur j'estime qu'il est trop tôt" j'aurais peut-être pas apprécié, j'aurais certainement pas apprécié mais enfin bon c'est tout. Mais là me dire de faire quelque chose et faire le contraire après...et bah c'est le principe de la Justice. C'est tout le temps, tout le temps, tout le temps comme ça. Et ça.ça ne peut faire que des révoltés, ça ne peut faire que des gens aigris.»*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

« Vous avez beau faire des formations, vous avez beau faire des activités, aller à l'école machin tout ça... Ça fait rien*. J'ai passé un diplôme en italien ça a rien fait... J'ai été à tout. Je me suis inscrit à tout ce qui était possible. Même au culte. J'allais au culte évangélique, j'allais au culte protestant, catholique, musulman, j'allais partout! Je faisais des thérapies par le sport, juste pour aller faire du sport. Je me suis inscrit... Je côtoyais tout le monde! Je me suis inscrit à tout type de travaux: carton, badminton... Mais tout ce qui était imaginable! Tous les concerts, tous les cafés littéraires... (...) Maintenant je m'en fous. Si je m'inscris c'est pour avoir de l'argent et puis... Maintenant du quand dira-t-on de lui machin... j'en ai rien à foutre c'est bon. »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

I.2.B. ...« *Mais je trouve que des fois ça marche pas quoi en fait* »[159] : un système non systématique qui induit un rapport de méfiance entre les acteurs

Au-delà des limites des logiques de *monstration* et d'institution des échanges qui sont au cœur des dispositifs du *théâtre carcéral*, il faut noter que, bien sûr, la logique de réponse aux attentes-obtention de résultats n'est pas systématique et surtout pas immédiate. En effet, même si une personne semble être dans un processus de travail sur les faits, de paiement des parties civiles, d'activité et/ou de travail en détention et de préparation concrète et pertinente d'un projet de sortie jugé comme « solide » par l'administration, cette même personne est incarcérée dans le cadre d'une peine, et de lois qui régissent l'application et l'exécution de cette peine. Toute sa bonne volonté et son implication en détention et en vue de sa sortie ne peuvent pas donner de résultats au-delà des lois et des processus d'application de la peine. Cette « fatalité » du processus régulé de la peine peut être perçue, par un certain nombre de personnes détenues, comme une hypocrisie du système, voire un dysfonctionnement institutionnel. En effet, lorsqu'elles ont l'impression de tout « bien » faire et qu'elles ne voient pas leur situation changer, ou le regard de l'administration évoluer sur elles, nombreuses sont les personnes qui perdent confiance dans le système[160] et soulèvent son manque de logique. ◄

Le sentiment que « jouer le jeu » n'est pas forcément « payant » est partagé par un grand nombre de personnes détenues, qui expliquent souvent cette sensation en comparant leur situation à celles d'autres personnes incarcérées avec elles :

> *« Celui qui crie le plus, celui qui montre les crocs, celui qui fait le bordel on va lui faciliter sa détention en fait. Comment? On va l'inscrire là, on va lui donner du travail plus facilement, on va moins lui faire de fouille... (...) Ici ça fonctionne trop avec la carotte quoi en fait. Et quand y'a plus de carotte qu'est-ce qu'on fait? Bah le mec on va le transférer et ça va refaire le même chemin: on va leur donner des carottes, des carottes, des carottes. Voilà. Et je trouve que c'est pas correct ça. On donne pas aux méritants. »*[161]

---

[159] EMC10.

[160] Si tant est elles eussent confiance en le système avant.

[161] EMC10.

« Si de force je leur dis...j'arrive parce que j'ai tout cassé dans une autre maison d'arrêt, j'arrive, ils me disent "Bah c'est bon vous aurez tout Monsieur, ici on va recommencer à zéro". Vous voyez? Alors que le mec qui arrive qui est tranquille et cool il a rien! Normalement c'est le contraire! C'est celui-là qui est cool il est tranquille on l'entend pas on lui donne, et celui qui casse tout on lui donne pas! Bah c'est totalement le contraire, même ici hein à Vendin c'est pareil! ***Si on veut quelque chose, c'est de force****. On leur dit "Ça va se passer comme ça, je vais faire ça ça ça", bah là ils disent "Ah on va calmer l'affaire". Et de force vous avez tout. Voilà. Il faut comprendre qu'en fait il faut tout avoir de force.* ***Le système gentil, sincère on discute c'est que du pipeau. Ça n'existe pas.*** *(...) C'est pour ça que moi, pour moi au jour d'aujourd'hui tout se fait de force. Tout! Vous voulez de l'argent, faut aller la chercher de force! Je sais que c'est pas... [Il sourit] pour des gens normaux dehors c'est pas compréhensible ça, même ma femme hein! Ça elle peut jamais le concevoir ça! Mais c'est de force. Moi je sais que c'est... Une libération? C'est de force! Vous voulez ça? C'est de force!* ***Vous voyez ils m'ont mis ça en tête, ils m'ont ancré ça****.* ***Et je sais que c'est de force qu'on peut tout avoir. Autrement c'est impossible. Légalement on peut pas, c'est pas possible.*** *Voilà. Quand le système judiciaire il veut que vous soyez coupable, vous serez coupable! C'est ça! Et comme je disais encore au directeur hier moi y'a qu'un truc que je regrette mais vraiment, mais vraiment hein je le regrette et c'est ça qui me fait de la peine, que je perds même mes cheveux à cause de ça, c'est que je me suis pas évadé dès les premiers instants! Parce que maintenant c'est un peu trop tard! C'est un peu trop tard, vous voyez? J'ai fait presque dix ans, j'attends une confusion... là je suis libérable en 2033, donc ça fait quand même loin hein 33! Mais si j'ai la confusion c'est 27. Donc si c'est 27 dans 4-5 ans je peux être dehors! Si je vais au CD, j'essaie d'enlever mon DPS, je vais au CD, je peux être dehors. Donc ça vaut pas trop le coup! C'est ça le truc,* ***ce que je regrette c'est ça vraiment! Les premières années fallait s'évader direct.*** *Mais moi le problème c'est que* ***les premières années je savais pas que le système était pourri comme ça****, que c'était des traîtres comme ça à ce point-là. »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

« C'est comme quand tu veux être entendu en fait: quand tu parles ça va pas, quand tu cries ça va, donc tu comprends plus rien. Et après on te dit "Oui mais Monsieur vous criez tout le temps", "Ouais mais si je crie pas vous faîtes rien, comment on fait?" "Oui mais non ça marche pas comme ça", "Bon si vous dîtes ça marche pas comme ça..." même si dans la réalité c'est comme ça hein! Bah on vous dira toujours l'inverse en fait. Donc après tu sais plus sur quel pied danser dans l'histoire. Et ça c'est... ça c'est dommage pour la pénit', vu que après voilà c'est... ***Nous on nous fait passer pour des sauvages mais lorsqu'on demande les choses tranquillement, posément et poliment d'ailleurs, tu vois qu'y a rien qui change****. Et c'est là que vraiment tu vois que...t'as l'impression d'être pris pour une buse en vrai! »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

Plusieurs personnes ayant soulevé le fait que les bons comportements en détention ne sont pas « récompensés » ont précisé que, devant un tel constat, elles ont intégré avec le temps l'idée que les échanges avec l'administration pénitentiaire ne peuvent s'établir que dans un rapport de force. ◄ Ainsi, nombreux sont ceux qui expliquent que la prison « *crée des bombes à retardement »*[162] : *« Ils veulent des tuteurs pour redresser les prisonniers mais c'est justement le système qui crée un esprit criminel. Ça donne plus de résistance. »*[163]

De plus, conscients des logiques de *monstration* et de *représentation* induites par les dispositifs d'application et d'exécution de la peine, les professionnels de la pénitentiaire et du judiciaire semblent se méfier régulièrement des changements soudains de comportements et surtout des personnes « trop lisses », craignant que leur « bon » comportement et leur adhésion aux logiques carcérales ne soient qu'une façade et une stratégie dans un système qu'elles ont appris à connaître : *« Quand on fait bien les choses on nous dit "Non mais vous vous savez comment ça marche..." Oui justement donc je fais tout bien ! (...) Ils préfèrent ceux qui foutent le bordel et qui se calment à deux ans de la sortie. »*[164]

On perçoit ici toute l'ambiguïté et la complexité des logiques qui sont au cœur du *théâtre carcéral*. Par exemple, le principe du suivi du « parcours d'exécution des peines » tend en partie, pour les professionnels, à déceler l'authenticité des démarches des personnes incarcérées. Or, ce même principe quotidien de suivi et d'évaluation des comportements induit une logique de *monstration*, de *façade* (Goffman), de présentation d'un *masque* du « détenu » institutionnalisé et adhérant au système de « carottes » et de « bâtons ». Il semble donc difficile, d'après les personnes interrogées pendant ma recherche, de se positionner à l'intérieur de ce système, en regard des attentes institutionnelles d'une part, mais aussi des attentes tacites qui semblent bien plus difficiles à saisir :

> *« Voilà on te dit "Oui mais faîtes ça pour..." et quand tu fais les choses pour bah derrière on te dit "Ah bah non parce que regardez ça en fait c'est du calculé", mais excusez-moi du peu mais vous êtes sérieux là ou quoi? Donc ça veut dire qu'en fait peu importe ce que je fais, je travaille... par exemple moi dans mon cas personnel je travaillais donc j'indemnisais les parties civiles, j'avais un suivi psychologique, j'allais à l'école, je faisais des formations, je faisais voilà je passe des diplômes... eh bah*

[162] EMC5.

[163] EMC22.

[164] EMC23.

« Quand j'étais à Epinal on me disait "Ouais Monsieur [son NOM] était toujours souriant machin tout ça. Parce qu'en fait t'as des CPU tu sais, t'as des CPU tous les 6 mois. On m'a refait un truc on m'a dit j'ai trop le sourire! Pendant deux semaines et demi je disais plus bonjour, plus merci, je calculais plus personne. Y'en a ils se sont dit "Oh putain y'a un problème là". Ils m'ont fait un truc "Ouais Monsieur [son NOM] a perdu de sa jovialité" machin je sais pas quoi... Et en fait c'était plus bizarre, ils avaient peur en fait. Et je leur ai dit "Mais vous voulez quoi? Je souris, ça cache quelque chose. Je souris pas, ça cache quelque chose". »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

*« **C'est-à-dire que peu importe ce que tu fais, que tu sois sage, méchant, c'est pareil, que tu bouges ou pas c'est pareil** et... Bah en fait **tu sais plus quoi faire, dans l'histoire t'es perdu**. Donc après tu fais c'est juste pour toi, tu cherches même plus à dire "Oui je vais gratter des RPS, des je sais pas quoi" de toute façon ça sert à rien, parce qu'on te trouve toujours des vices. (...) Voilà en même temps **t'es toujours perçu comme... je sais pas moi on dirait que t'es un animal**, un... et encore un animal... un vrai animal hein [il sourit], **voilà le fauve qui a pas... il pense pas, il est pas humain, il a pas de sentiment**, il... Voilà **on dirait on est des murs** quoi. C'est-à-dire que peu importe ce qu'on va te faire bah toi tu réagis pas, et tu dois pas réagir de toute façon parce que si tu réagis c'est rédhibitoire pour toi. (...) Normalement ils sont censés faire en sorte de... comment dire... de te motiver! Vu qu'on nous dit à nous, on nous parle de réinsertion en continu: "Faut penser à la réinsertion Monsieur..." Oui mais quand vous me parlez de réinsertion est-ce que vous vous faîtes le nécessaire pour nous réinsérer par exemple? Vous faîtes exprès de nous faire ressentir cette scission entre nous et la société déjà! On la ressent déjà nous-même, si en plus vous nous la faîtes ressentir et que vous nous montrez que en gros peu importe ce que tu fais tu resteras ce que t'es... Ça veut dire quoi on n'évolue pas, on change pas, on...? Donc en gros bah pourquoi tu nous mets en taule? **Remets la peine de mort quoi si c'est pour ça! Si c'est pour que ta pensée n'évolue pas sur nous, pourquoi nous on devrait faire un travail et justement... ?** C'est là après que tu te poses des questions.»*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

malgré ça on a trouvé le moyen de me dire déjà d'une "Vous en faîtes pas assez", je peux pas faire plus déjà c'était pas possible, et j'en fait pas assez dans quel sens? Tu comprends pas. Et après: "Mais en plus", parce qu'y a toujours le "mais en plus", "c'est calculé ce que vous faîtes Monsieur". Euh... "Bah oui vous voulez que je vous dise quoi? Vous voulez que je vous dise non alors que c'est la vérité? Tu fais rien sans rien! Vous venez pas travailler comme ça pour le fun, je suis désolé!" "Oui mais non mais c'est un autre cas de figure..." "Oui excusez-moi c'est vrai on est des détenus donc c'est un autre cas de figure". Donc bah après tu sais même plus comment penser, tu sais même plus quoi dire, tu sais même plus... En fait tu sais même plus quoi faire quoi! Parce que t'es perdu, tu te dis que quoi que tu fasses ça va pas... »[165] ◄

En regard de cette complexité de positionnement et de compréhension de la logique des dispositifs censés accompagner vers la « réinsertion », plusieurs personnes détenues ont exprimé le sentiment que, dans cette évaluation constante, n'étaient retenues que les points négatifs de leur détention, et non leurs efforts pour avancer et participer à des initiatives positives ; sans oublier que chaque décision concernant l'application de la peine revient *in fine* au seul juge d'application des peines[166]. De la même manière, de nombreuses personnes interrogées m'ont expliqué avoir le sentiment que le regard de l'administration pénitentiaire, mais aussi du juge d'application des peines, reste figé sur une image négative d'elles-mêmes, ou en tout cas biaisée ; l'usage répété du terme d'« étiquette » pour parler du regard de l'administration sur elles est d'ailleurs représentatif du sentiment que rien de ce qu'elles pourront faire ne fera évoluer ce regard. Cette certitude d'inéluctabilité est d'ailleurs exprimée comme ayant quelque chose de désespérant pour les personnes concernées, qui remettent ainsi en question les principes du système de la peine et ses enjeux[167]. ◄

[165] EMC9.

[166] Il faut également prendre en compte les regards des autres personnes détenues sur les démarches ou les comportements en détention. Une dynamique positive de participation aux activités, aux projets et aux attentes des institutions pénitentiaires et judiciaires peut parfois être perçue comme une attitude de soumission et de docilité, voire de complaisance, de « fayotage » ou de trahison dans une pensée de confrontation entre personnes détenues et administration pénitentiaire.

[167] Un sentiment d'inéluctabilité qui rejoint d'ailleurs le regard perçu ou imaginé de la société sur la figure du « détenu » (Voir ANNEXE 2) ainsi que le phénomène de *disqualification sociale* développé précédemment (*Cf.* Partie 1, Chapitre 1, IV.4).

« Moi je me suis réveillé puisque je vois que mon dossier c'est que n'importe quoi, et ***j'essaye de m'en sortir mais ils me mettent des bâtons dans les roues****. En vrai on dirait quoi Madame? Que moi* ***ils veulent pas que je sorte****. Je me dis quand je faisais le bordel avant ils parlaient pas avec moi on va dire et ils me laissaient faire ce que je voulais, et quand je commence à me calmer ils disent "Non non non il a cette étiquette-là il faut qu'il garde celle-là". Mais voilà faut qu'elle parte cette étiquette. Les trucs d'évasions, des trucs... Je suis déjà presque à plus de la moitié de ma peine et j'aurais voulu faire des trucs j'aurais fait avant ou... Ça a pas de sens pour moi. Après j'espère que là ils voient un peu. Là ils ont fait un geste envers moi entre guillemets, ils m'ont mis en centrale mais dans le nord [il sourit]. Ça fait en gros retourne vers chez toi mais... Après voilà juste j'espère pas continuer voilà ma peine en centrale, qu'ils me fassent partir d'ici dans un CD voilà et que ça se passe bien. Là ils me disent normalement à Vendin on va refaire un dossier bien. Mais dans chaque prison à chaque fois que je viens ils me disent "T'inquiète, ici c'est pas là-bas on repart à zéro" mais quand je repars... voilà c'est pas trop ça. Parce qu'en vrai Madame ça fait 3-4 ans là que je fais rien et ils me font des transferts inventés, des suspicions d'évasion... des trucs comme ça. (...)* ***On dirait ils te poussent à ce que tu deviennes quelqu'un, que...*** *Moi je veux faire voir comme je suis vraiment. Je suis calme et tout, après c'est vrai qu'il faut pas me chercher ou... je me laisserai jamais faire ou si quelqu'un vient m'attaquer je vais pas rester les bras croisés mais... On dirait qu'ils veulent toujours... Quand je vais aux isolés ils ramènent les casqués pour... je sais pas pour faire sortir des côtés de moi que... Voilà même moi j'ai même pas envie de... ça m'intéresse pas!»*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC11)

Ainsi, la complexité des logiques de *monstration* et de *représentation* induites par l'ensemble du dispositif carcéral crée une forte méfiance de la part des personnes détenues vis-à-vis du système carcéral et de justice ; une méfiance qui, *a fortiori*, impacte l'ensemble des rapports entre personnes détenues et professionnels de l'administration pénitentiaire en détention. Cette méfiance, à laquelle s'ajoute la difficulté de positionnement des personnes détenues qui en découle, va d'ailleurs parfois jusqu'à créer et entretenir l'idée chez certaines personnes que le système carcéral ne tend pas à accompagner les personnes vers une possible « réinsertion », mais davantage à s'assurer de l'inaccessibilité de cette « réinsertion ». On retrouve ici le sentiment d'une scission ente administration pénitentiaire et personnes détenues, à l'intérieur de laquelle chaque « équipe » doit mener un combat contre l'autre ; des rapports complexes qui fonctionnent en *« effet miroir »*[168] dans une dynamique interactionnelle qui s'auto-alimente de tensions et de violences. ◄

Pour les personnes détenues, l'intégration des impératifs qui leur incombent –se montrer « réinsérable » et se soumettre à l'autorité de l'institution et des personnes qui la représentent– engage le plus souvent une participation consciente aux logiques du *théâtre carcéral* ; cette participation s'établit autour de l'idée que participer au *théâtre carcéral* permettra de passer une détention plus « tranquille » (sans sanction directe comme les séjours au quartier disciplinaire par exemple) mais aussi et surtout de se rapprocher de la sortie, but ultime de toute personne détenue. Dans un tel contexte, il semble donc difficile de ne pas se soumettre aux règles du *théâtre carcéral*. L'assimilation de l'inéluctabilité des rapports d'autorité et des règles de la détention autour d'une inégalité structurelle de pouvoir prend la forme d'une acceptation défaitiste et forcée des phénomènes de *monstration* et de *représentation*. Cependant, malgré cette intégration des règles du *jeu carcéral*, l'ensemble des personnes interrogées a montré une complexe identification au *rôle* de « détenu », puisque, d'une part, l'assujettissement aux rapports d'autorité et la perte de contrôle sur le quotidien, et, d'autre part, la réduction de la personnalité au seul statut de « détenu » nourrissent de forts sentiments de frustration et de rancœur dans un dispositif carcéral qui apparaît souvent aux personnes détenues comme illogique et biaisé. Un tel constat génère *a fortiori* des tensions dans les rapports avec l'institution, et donc avec ses représentants (les CPIP mais surtout les surveillants pénitentiaires). Je reviendrai sur la complexité des positionnements et

[168] EMC9.

des comportements qui prennent forme au quotidien entre personnes détenues et surveillants dans la suite de mon travail, en questionnant la possibilité pour chaque acteur d'être *soi-même* en détention, et de créer des *liens* entre eux[169].

Avant cela, et pour continuer à saisir et à décomposer les complexités sociales de l'expérience carcérale, je vais maintenant m'attacher à préciser les logiques des rapports qui s'établissent au quotidien entre les personnes détenues, telles qu'elles m'ont été présentées par les personnes interrogées. Il s'agira alors de comprendre que ces logiques interactionnelles intra-équipe induisent pour les personnes une adaptation de leurs comportements et de leur *présentation de soi*, dans une logique de « survie » à la détention et aux phénomènes dominants de violences et de méfiance entre acteurs. Les enjeux des rapports entre personnes détenues influent *in fine* sur l'ensemble de la *représentation* des personnes détenues, dont tous les comportements, que ce soit entre elles ou avec l'administration pénitentiaire, sont objets d'observation et, finalement, d'évaluation au regard des attentes institutionnelles en termes de *réinsérabilité*.

[169] Partie 2, Chapitre 3.

*« **Je m'agace vite avec les bruits** (...) Y'a un truc que je supporte pas c'est quand le mec il va faire ses besoins, t'entends quand il pisse tout ça, t'entends tout! Et des fois moi quand j'étais à Réau je m'embrouillais avec des mecs. Je fais "Mon pote, fais-toi un coussin, pisse assis je sais pas mais fais un truc". Et... je pouvais taper pour ça ouais. C'est vrai **c'est peut-être con à dire mais ouais je pouvais taper pour ça**. T'entends les bruits? [J'acquiesce] Un truc que je déteste: quand y'a un match de foot. Ils marquent un but, ils crient par la fenêtre, ils tapent dans les portes: pourquoi tu fais ça? T'es pas au stade! Tu crois qu'il va t'entendre Ronaldo quand il marque un but tu crois qu'il va t'entendre crier? Crie pas! Garde ça pour toi! Applaudis dans ta tête ou tout doucement, je sais pas! Ça sert à rien de taper dans les murs "Ouais!", tu crois que l'autre il va faire "Ouais ah super!" Un autre truc: un mec qui met la musique fort et il met les enceintes par la fenêtre. Tu gagnes de l'argent en mettant la musique par la fenêtre? Tu fais un concert? Tu fais quoi? On en a rien à foutre mets ta musique pour toi! **En maison d'arrêt c'est le pire! Ça met de la musique à fond** machin tout ça. En maison d'arrêt c'est simple: les gens quand ils me connaissaient bah ils me respectaient, ils faisaient pas le bordel tout ça. Mais quand un mec il venait d'arriver, ça faisait du bouche à oreille "Ouais de toute façon y'a [son PRENOM] qui est dedans". Mais sinon un mec quand il était loin il mettait la musique à fond je faisais quoi? J'avais un home-cinéma il avait 900 Watts RMS, je le mettais à la fenêtre et je mettais plus fort que lui. Et dès qu'il entendait que je mettais fort il baissait, je baissais. Donc voilà. Un autre coup quand je voyais qu'y avait un super film à la télé que tout le monde était concentré qu'y avait pas de bruit, je faisais quoi? Bah hop je mettais la musique à fond. **Tu m'as fait chier? Je te fais chier maintenant.** Et personne me disait rien! Les gens ils venaient pas me dire "Ouais tu devrais pas" ou... Non. Ouais la musique à fond par la fenêtre c'est un truc... Crier par la fenêtre... Le mec t'es avec lui en promenade, tu le vois tout le temps, mais qu'est-ce que t'as encore à lui dire par la fenêtre? Ils se demandent quoi par la fenêtre? "Ouais t'as pas du tabac? T'as pas des oignons?" machin tout ça... Mais pourquoi tu lui as pas demandé avant quand les portes étaient ouvertes? Mais que des trucs comme ça! »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

II. ROLES ET LOGIQUES SOCIALES ENTRE PERSONNES DETENUES : ADOPTER DES SOCIABILITES « DE CIRCONSTANCES » POUR « SURVIVRE »

II.1. Des relations « de circonstances » et des nouvelles formes de sociabilité

Il est important de rappeler que la prison est une institution d'enfermement collectif et que, de ce fait, les relations qui s'établissent à l'intérieur sont des relations imposées ; c'est par la force des choses que les personnes sont amenées à se côtoyer au quotidien :

> *« Alors les personnes détenues entre elles, ce sont des relations imposées. Je vais juste faire un parallèle très rapide et très simpliste. Je vais parler de sexualité : y'a des personnes qui sont en détention qui vont avoir des relations homosexuelles mais qui sont pas pour autant homosexuels, ils ont ce qu'on appelle une sexualité de circonstances. C'est comme ça en tout cas que nous on l'appelait avec certains de nos collègues, en disant voilà ils sont là, ils ont... bon. Eh bien sur la question des relations entre personnes détenues on est un petit peu sur la même chose. On est sur des relations qui vont se nouer mais non pas sur une volonté on va dire délibérée de rencontrer telle ou telle personne mais c'est parce que bah du coup on est sur la même aile,...Ou alors il y a des relations entre personnes détenues parce qu'ils se connaissent d'avant, ils ont grandi dans la même ville, dans le même quartier, dans la même cité ou que sais-je, et donc du coup de fait il va y avoir un rapprochement à ce moment-là. »*[170]

Cette cohabitation forcée semble être l'un des éléments les plus difficiles à accepter pour nombre de personnes en détention. *« L'enfer, c'est les autres »,* écrivait Jean-Paul Sartre dans *Huis Clos* en 1943 ; un constat qui semble prendre tout son sens, selon les personnes interrogées, dans la promiscuité subie et inhérente à la situation d'enfermement. ◄

Cependant, les vécus de cette promiscuité et de cette cohabitation forcée divergent selon les personnes ; les facilités d'adaptation à un environnement de vie en collectivité et de « voisinage » très proche dépendent alors beaucoup de l'environnement de vie pré-carcéral,

[170] Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2).

« C'est une microsociété et l'être humain il est social de nature. On ne peut pas vivre seul. Donc les liens se tissent par affinités, par besoins... c'est humain. (...) Ils créent des liens entre eux par affinités, par profils parfois, par connaissance d'un autre établissement, y'a plein de paramètres qui rentrent en jeu. Même si deux personnes qui sont incompatibles ensemble et il est inimaginable qu'ils soient devenus copains dehors ils peuvent le devenir en prison. Réalité du terrain oblige [il sourit]. (...) Cela dit y'en a qui tissent des vrais liens d'amitié et à l'extérieur ça peut continuer. C'est rare mais ça peut continuer. Et comme dans tous les milieux fermés on peut s'entendre avec des gens et pas avec d'autres. Alors celui qui reste isolé dans la cellule soit parce qu'il est de nature un petit peu solitaire, soit malheureusement son affaire a été médiatisée et il craint sur lui, souvent les affaires sur enfant ou des affaires vraiment pas recommandables quoi comme tout le monde l'entend.... Ou soit que par précaution: je reste dans ma cellule comme ça j'aurai pas de problème. Et d'autres qui sont très sociables parce qu'ils ont grandi dans des cités, ils ont toujours hurlé par les fenêtres, ils ont plein de copains, ils ont envie de reproduire ça chez eux, et ils arrivent! Parce que dans les cours de promenades, peut-être pas dans les maisons centrales mais les maisons d'arrêt on le voit, c'est la cité qui est déportée vers la cour de promenade. Donc effectivement les liens se créent et des très bons liens même parfois. Et le danger encore une fois vient des gens malveillants qui veulent embrigader des gens dans leurs futurs business ou alors mettre la main sur les plus faibles, soit pour leur extorsion... les racketter, ou soit pour les transformer en hommes de main moyennant le paquet de cigarette, de cantine ou ce que vous voulez. C'est partout pareil, c'est ça aussi la prison. C'est une constituante des prisons. »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

des comportements et des habitudes en termes de socialisation de la vie « d'avant ». C'est d'ailleurs ce qu'explique un officier au CP de Vendin-le-Vieil, en revenant sur la notion de « microsociété » appliquée à la prison et en synthétisant les différentes stratégies d'adaptation aux logiques de la vie carcérale qu'il a pu observer au cours de son expérience. ◄

On voit se dessiner, dans les paroles retranscrites ci-contre, plusieurs éléments essentiels pour comprendre les complexités sociales dans le *théâtre carcéral* : d'une part, l'idée que la prison est par nature un lieu de socialisation, puisqu'elle est un lieu *humain* au sens où y convergent nombres de personnalités, de vécus, de cultures, etc. ; d'autre part, que de cette convergence ressort forcément une diversité de situations selon les personnes, les « profils » et les stratégies mises en place par chacune pour s'adapter au *théâtre carcéral*, et notamment dans les interactions avec les autres personnes détenues.

Ainsi, il est important de garder à l'esprit que les interactions en prison s'établissent autour de codes et de logiques relationnelles qui dépendent, pour chaque personne, de la personnalité, du contexte de vie pré-carcéral, de l'environnement social d'origine et du rapport individuel aux normes de la société dans laquelle nous vivons[171]. Il est donc essentiel de ne pas envisager les logiques interactionnelles en détention comme des logiques qui seraient entièrement endogènes, au sens où elles résulteraient uniquement d'une intégration des *règles du jeu* carcéral. En effet, même si je développe ma réflexion autour des notions de *rôles* et de *masques*, il faut toujours garder à l'esprit que les personnes s'adaptent à ces *rôles* et aux attentes du système carcéral, mais en gardant toujours en elles la possibilité de sortir de ces *rôles* et de faire preuve de créativité dans leurs interactions quotidiennes, que ce soit avec l'administration ou avec les autres personnes détenues[172]. Cela étant dit, il est intéressant de comprendre que cette créativité se fait toujours dans le contexte du dispositif carcéral, et que ce dernier pèse sur les stratégies de comportements adoptées en détention, qu'il s'agisse, comme je vais le montrer, d'intégrer des logiques de *présentation de soi* autour d'une

[171] Comme je l'ai déjà soulevé à plusieurs reprises dans ce travail, notamment : Partie 1, Chapitre 1, I.2 : La prison : un dispositif de « chambre noire » révélateur de processus sociaux et sociétaux ; Partie 1, Chapitre 1, IV : Définition des processus de sortie du *commun* ; Partie 1, Chapitre 2, I.1 : *Mises en conditions* des personnes avant l'incarcération : devenir un « détenu » ; Partie 1, Chapitre 2, II.2 : Se confronter à un « nouveau monde » codé : un dispositif acculturant ?

[172] C'est d'ailleurs ce que j'ai également montré pour les personnels de l'administration pénitentiaire : *Cf.* Partie 2, Chapitre 1, I.2 et I.3 et Partie 2, Chapitre 1, II.

nécessité de *« se montrer fort »*[173] ou de sortir des logiques conflictuelles et de méfiance qui semblent innerver l'ensemble du quotidien en prison pour tenter, au jour le jour, d'entrer en relation autour de comportements d'entraide, de solidarité voire, pour certains, d'amitié et d'amour. C'est ce qu'explique Bernard Petitgas en parlant de *socialisation intractive* :

> *« Une socialisation intractive, telle qu'elle serait rencontrée en détention, pourrait alors présenter les caractéristiques suivantes : des interactions, des modes de vie, des règles en collectivité qui sont dictées par des impératifs que n'ont pas été décidés par les acteurs, à l'intérieur d'un espace de socialisations dans lequel ils sont confinés et pour lequel ils vont tenter, par des processus de mise en sens et d'adaptation issus de leur passé social, de vivre sans que soient remis en cause les impératifs fonctionnels de cet enfermement. Les règles de vies formelles ou informelles qui en découlent, les conduites et les symbolisations qui s'expriment, trouvent leur spécificité à s'inscrire selon différents types de socialisations dans les contraintes fonctionnelles de l'institution totalisante. Cette spécificité atteste d'une pluralité des socialisations possibles dans un tel cadre restrictif, et non d'une imposition de code de vie endogène et uniforme qui échapperait entièrement à la créativité sociale des acteurs. »*[174]

Je parlerai ainsi de *nouvelles sociabilités* engendrées par le *théâtre carcéral* en n'oubliant jamais que ces dernières ne se substituent pas entièrement aux sociabilités intégrées et vécues par les personnes avant leur incarcération –et qu'elles continuent à essayer de maintenir en vie, pour garder du sens à l'intérieur d'un monde qui ne semble pas toujours en avoir–. Ces *nouvelles sociabilités* doivent avant tout être entendues comme des formes et des stratégies d'adaptation, dans les comportements et dans les interactions, au *théâtre carcéral* ambiant, auquel les personnes participent de fait en intégrant certaines logiques qui semblent être appréhendées par elles comme inévitables du fait du contexte d'enfermement. Je tiens ici à préciser que, du fait des multiples situations qui peuvent exister en détention, le développement suivant n'a pas la prétention d'être exhaustif en décrivant l'ensemble des expériences individuelles de la détention ; il s'agit avant tout de présenter les logiques interactionnelles qui sont apparues comme dominantes entre personnes détenues dans les observations et les entretiens réalisés pendant cette recherche.

---

[173] ECD3.

[174] PETITGAS B., *Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante*, [En ligne], Thèse de doctorat en sociologie, Université de Caen Normandie, 2017. Disponible sur : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01699425/document, p.128.

« Donc je crois qu'ici ça nuit gravement à la sociabilité parce que, comme les marines qui sont revenus du Vietnam dont personne ne voulait entendre les histoires tristes, le mal qu'on fait aux personnes ici rend leur compagnie possiblement très pénible. Donc il y a une banalisation de la violence institutionnelle. Donc des choses qu'on pensait...de nature à scandaliser tout le monde ne scandalise plus, venant tant de l'administration que des autres! »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3)

« C'est le rapport avec la réalité, notre réalité à nous, la leur de réalité. Parce que pour la majorité des gens ce qu'ils font c'est aussi normal, se comporter comme ça en détention ils sont en prison, ils se comportent comme ça parce qu'ils sont en prison. Et souvent ils nous disent "Ouais mais dehors je me comporterais pas comme ça", bah pourquoi tu le fais en prison? "Bah ouais mais je suis en prison". D'accord c'est une microsociété mais c'est pareil que la société dehors! A part que là c'est exacerbé parce qu'ils sont enfermés! C'est comme un mal de dent, si on peut sortir à la limite on va penser à autre chose, un mal de dent quand on est enfermé entre quatre murs ça nous rend taré! Et là c'est pareil ! »

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

II.2. Violences et méfiance en détention : intégrer des modes défensifs de socialisation pour « survivre »

II.2.A. De la nécessité de « se montrer fort » et de se protéger des autres

L'ensemble des personnes interrogées s'accorde à parler de la prison comme d'un monde violent par nature. De fait, la violence est un paramètre constitutif de l'institution pénitentiaire, puisqu'on peut considérer tout acte délictuel ou criminel comme violent, ne serait-ce que dans la rupture qu'il opère entre l'individu et les normes de la société qu'il enfreint. Cette violence, qui accompagne la rupture originelle qui conduit à l'incarcération, s'intensifie par la situation d'enfermement ; cette dernière concentre de fait les diverses formes de violences qu'on peut retrouver dans le reste de la société : *« Après voilà toute la violence se concentre entre quatre murs, toute la violence et tout ce qu'on voit à l'extérieur quoi, toutes les couches sociales, toutes les infractions qu'on entend... »*[175] . L'institutionnalisation de l'enfermement peut alors aussi être considérée comme une forme de violence structurelle et fonctionnelle constitutive des prisons. ◄

Toutes les personnes interrogées pendant cette recherche ont noté le fait qu'en prison *« les choses sont exacerbées »*[176], et avant tout la violence et les tensions qui en découlent : « *C'est l'environnement qui fait qu'une étincelle ça peut partir en incendie. C'est la détention.»*[177] De ce fait, dans le *théâtre carcéral*, la structuration des interactions ne semble pouvoir échapper à diverses formes de violences, qu'elles soient recherchées, subies, ou ne serait-ce qu'intégrées comme une variable constante et inévitable de la vie en détention ; cette violence constitutive de la prison génère certains types de comportements, des stratégies d'adaptation, autrement dit de nouvelles formes de sociabilité qui proviennent de la confrontation des personnes enfermées aux logiques institutionnelles et fonctionnelles qui innervent le quotidien carcéral. ◄

[175] Un gradé au CD de Bapaume (ECD11).

[176] ECD21.

[177] EMC16.

«Alors après de plus en plus maintenant dans des centrales comme ici ils ont tendance à faire l'ouverture sur les maisons d'arrêt ou sur les centres de détention, vous voyez? On n'a pas forcément les profils d'être en centrale mais ils veulent pas faire la même erreur comme ils ont fait à Condé, vous voyez, sa sœur jumelle où ils ont mis que des mecs de centrale depuis des années là-bas et ça a clashé, y'a eu des gros problèmes. Ici l'ouverture d'ici ils mélangent, ils mettent des gros dossiers, enfin des grosses peines comme [PRENOM d'un codétenu] ou des trucs comme ça où ça fait 23 ans, où il a connu les centrales d'avant où la violence elle est en permanence voilà, et il se retrouve autour de lui avec un mec comme moi qui en fait bon condamné pour homicide involontaire, je n'ai jamais fait de centrale de ma vie... j'arrive d'une maison d'arrêt... Ils savent ce qu'ils font. La direction et le ministère savent ce qu'ils font parce que justement ils veulent pas créer ces foyers... (...) Mais je dis pas que je suis mieux qu'eux! Mais je peux pas m'identifier à ça. Je peux pas ne fût-ce qu'essayer de comprendre l'incompréhensible. Voilà j'ai fauté je paye la conséquence de mon erreur mais y'a des limites, je pense que clairement y'a des choses, y'a des gens qu'on ne devrait pas pouvoir côtoyer, qu'on ne devrait pas... Alors je dis pas qu'il faut les parquer hein, qu'il faut faire un Guantanamo hein loin de là! Mais je pense que l'analyse des dossiers, les affectations sont tronquées maintenant puisque justement on le fait exprès... vous voyez? On a un petit peu de tout profil...»

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

L'intégration d'un danger permanent et palpable en détention a été particulièrement soulevée par des personnes détenues à la maison centrale de Vendin-le-Vieil, dont le principe est de contenir des profils particulièrement difficiles à gérer en détention « classique », du fait des risques d'évasion que présentent certaines personnes mais aussi des difficultés de gestion que d'autres peuvent poser au quotidien en termes de risques d'agression pour l'administration et pour les autres personnes détenues. D'ailleurs, ce risque est particulièrement intégré par la direction de l'établissement, qui a pris la décision à l'ouverture de la maison centrale de Vendin-le-Vieil de mélanger les « profils » des personnes en détention, et de faire une ouverture par étapes[178]. ◄

Toutes les personnes détenues interrogées au CP de Vendin-le-Vieil ont expliqué partager le sentiment d'être exposées en permanence à la violence potentielle des autres, et de se sentir constamment en danger, dans leur intégrité physique mais aussi mentale. Ressentir et intégrer que sa vie peut être constamment menacée par l'autre engendre inévitablement des stratégies d'interactions imprégnées d'une méfiance accrue :

« Y'a des gens je leur serre même pas la main, je cherche même pas à parler avec eux! Alors y'en a déjà pas beaucoup, on est déjà pas énorme mais y'a des gens je les fuis! Je leur tourne pas le dos! Vous êtes en permanence quand même ici dans cette tension réelle, même si vous la ressentez pas mais... Y'a des gens à qui je tournerai pas le dos, parce que vous avez des gens qui déphasent et qui peuvent devenir votre ennemi! Du jour au lendemain comme ça sans rien, pour une parole, pour n'importe quoi... ça peut démarrer d'un rien... Et ces gens-là n'ont rien à perdre hein! C'est des perpètes ou des trucs comme ça... Ouais moi y'a des moments c'est des choses qui me laissent perplexe et qui me donnent de l'inquiétude, je veux dire vous pouvez pas être indifférent à ça. Mais si vous avez pas cette présence d'esprit, si vous n'avez pas cette force de caractère vous pouvez très vite au long terme devenir un loup hein! Vous transformer en quelque chose ou en quelqu'un qui n'a plus de principe, qui n'a plus de foi ni loi et

[178] Comme je l'ai expliqué précédemment dans ce travail (*Cf.* Partie 1, Chapitre 1, III.3). Il aussi important de garder à l'esprit que la structuration des lieux et la nature des déplacements et des regroupements autorisés par le règlement intérieur de chaque établissement influe sur les violences et sur les interactions en détention (*Cf.* Partie 1, Chapitre 1, III).

« Beaucoup de souffrance en prison. Franchement hein... énormément. Tous les cas psychiatriques, tous les malades... ils ont rien à faire en prison! Vous savez pourquoi ils sont là? Parce que ça coûte moins cher de les envoyer ici qu'à l'hôpital. Ils font un mois ici alors qu'à l'hôpital ils vont faire deux jours. Ça il coûte 450 ou 500€ à l'hôpital, ici il coûte entre 90 et 120€ par jour... donc c'est pas pareil du tout du tout. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

*« **Un rien peut déclencher quelque chose en centrale**, et **un rien peut rendre jaloux quelqu'un** en fait. Il suffit que t'aies une femme et des enfants ça peut rendre jaloux un mec. Bah regarde t'as des mecs ici pendant 25 ans ils ont pas de contact avec des femmes, ça peut rendre jaloux même parano hein! Tu vas travailler mieux qu'eux bah non c'est pas normal. **(...)** Y'a plein de choses comme ça. En fait **c'est vraiment un sale monde la centrale.** (...) Et en fait pour un rien **ici tu peux te faire planter pour un rien** en fait. (...) Faut éviter de se raconter une vie. Faut éviter de parler de sa vie déjà.»*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

*« Trop de jalousie, trop trop trop de **jalousie**, **énormément de jalousie en prison**. Surtout ici à Vendin. Énormément! Il suffit que vous vous habilliez un peu bien... bah eux ils sont dégoûtés: "Ah il est pas pareil, il est différent**"... Il suffit qu'il voie si votre cellule elle est bien équipée ah il va dire "Ah c'est pas normal y'a tout!" Y'a trop de haine pour des trucs... en fait c'est des trucs futiles**. Genre vous avez un four ou vous avez... c'est n'importe quoi! Dehors ça existe pas ça! Dehors j'explique ça à mes amis des fois au parloir, mais nous on se fend la gueule au parloir! On se fend, en vrai j'ai des larmes! Parce qu'on parle des fois on a des larmes [il dit ça en riant] Je dis "Eh gros il est jaloux pour un four!" Non mais vous vous rendez compte? Pour des gens normaux entre guillemets à l'extérieur... jaloux d'un four quand même! Ou jaloux d'un ordi ou... C'est abusé, ça va trop loin! Jaloux des baskets, genre on a des baskets neuves tout le temps bah les mecs ils sont jaloux de ça. Moi personnellement ça existe pas ça, **ça me dépasse totalement c'est pour ça que j'en parle, je rigole.** Quelqu'un qui s'habille tous les jours si il veut en Prada ou ce qu'il veut mais royalement j'en ai rien à cirer! Royalement! Je m'en fous! Vous vous venez avec des trucs à deux ou trois balles vite fait et **les mecs ils sont jaloux ils vous regardent mal, ou quand ils vous serrent la main y'a un froid après**, vous voyez? Voilà. C'est pas vrai, ceux qui vous disent qu'y a de la solidarité... ils vous disent ça mais en fait au fond ils espèrent en avoir mais ils en ont pas c'est pas vrai.»*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

qui part dans des dérives... parce que vous côtoyez des gens... enfin c'est un peu compliqué quand même hein on va pas de voiler la face »[179]

Les personnes interrogées ont également insisté sur le danger, parfois insondable mais réel, que représentent pour elles les personnes qui souffrent de problèmes psychologiques ou psychiatriques avérés ; un danger qui pourrait, selon les paroles recueillies, être évité si d'autres choix politiques et économiques étaient faits. ◄

D'autre part, comme l'explique J-M Delarue, *« la prison est une société de la pénurie. A l'exception du temps, qui est en excès, tout ou presque est en quantité ou en qualité insuffisante : l'espace, l'activité de travail, les relations familiales, les loisirs, la nourriture, les soins. Par conséquent, l'accès à ces biens rares ou à des biens de meilleure qualité que ceux uniformément offerts crée d'incessantes et souvent volatiles distinctions entre personnes détenues. »*[180]. De fait, de nombreuses personnes expliquent que les conflits et les tensions qui se développent en prison proviennent très souvent de jalousies, qu'elles soient liées à des éléments financiers, affectifs ou du sentiment que d'autres sont privilégiés, notamment dans le statut qu'ils acquièrent aux yeux de l'administration pénitentiaire[181]. ◄

Dans ce même constat de « pénurie » carcérale, nombre de personnes ont insisté sur le fait que la difficulté de créer des liens authentiques en prison réside dans la confrontation à des logiques relationnelles qui s'établissent autour de la notion d'intérêt. Des rapprochements par intérêts qui sont alors sources de nombreux conflits en détention, en générant potentiellement des dettes, des rancœurs et des déceptions.

Cette intégration du danger et des conflits que peut initier l'autre pour *« un rien »*[182], ajoutée aux questions de relations par intérêt, génère de fait des stratégies de méfiance, d'évitement et de réduction des interactions et des relations entre personnes détenues ; des stratégies de minimisation des liens qui semblent dominer en détention et complexifier profondément la relation à l'autre, et ce dans tous les établissements pénitentiaires :

[179] EMC5.

[180] DELARUE, J-M., « Continuité et discontinuité de la condition pénitentiaire » in *Sortir de (la) prison : entre don, abandon et pardon*, Revue du MAUSS [En ligne], 2012/2 (n°40), p. 73-102. Disponible sur : http://www.revuedumauss.com.fr/media/P40.pdf , p. 89.

[181] En accédant par exemple à un travail ou à des postes « de confiance » comme celui d'auxiliaire (« auxi »).

[182] EMC10 et EMC5.

« Moi j'essaye d'être au maximum moi-même, au naturel. Mais y'a des fois où... Je suis quelqu'un d'assez jovial, convivial, y'a des fois où je suis obligé de me restreindre par rapport à certaines personnes parce que je ne veux pas, parce que je ne cherche pas d'affinité avec. Parce qu'après je sais comment ça peut se passer, c'est... Après ça va être du profit, après ça va être...on va venir me demander une fois un truc, vous passez, une deuxième fois vous allez le repasser, la troisième fois vous voulez pas "oh ça va pas!" voilà. Vous dîtes non tout de suite au départ alors que c'est pas dans mon habitude. On est obligé des fois de changer sa personnalité pour certaines raisons, parce que ça peut être gênant, ça peut être embarrassant, ça peut être contraignant. Voilà c'est pour ça. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD7)

« L'activité dominante pour les détenus apparemment ce qui est...j'allais dire...je suis pas de la banlieue mais enfin on en entend parler et puis on côtoie en fait...quelque chose qui a de l'importance c'est la musculation, la gymnastique, c'est un petit peu on retrouve la culture du plus fort, celui qui court le plus vite, celui qui ci celui qui bon...[il sourit] (...) C'est tellement un monde où ***y'a quand même peut-être plus qu'ailleurs une surreprésentation de la nécessité de se montrer fort****. Ce qui est couramment dit c'est que* ***si on n'est pas fort bah on n'ose plus sortir de sa cellule ou on se fait écraser.*** *Donc moi je fais partie des personnes qui sortent. Moi ça m'intéresse pas d'être fort mais enfin je vais marcher, etc. Mais j'ai quand même été bien ennuyé. Mais* ***il faut montrer qu'on se laisse pas faire****...et...comment dire... Oui il y a cette espèce de surreprésentation enfin de* ***sur-nécessité de se montrer fort qui vient faire que c'est pas du tout évident de percevoir même derrière les personnes qu'on fréquente tous les jours ce qu'il y a vraiment****. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3)

« Il faut...voilà se tenir...le plus loin possible des gens mais en étant quand même assez proche quoi. C'est bizarre à dire hein ! Mais c'est comme ça. (...)Tout le monde se méfie de tout le monde en fait ici. »[183] ◄

Les paroles retranscrites ci-dessus et ci-contre disent l'essence du *théâtre carcéral* dans toute sa complexité : si les interactions sont presque inévitables en détention[184], du fait que la prison est un lieu d'enfermement collectif, elles existent autour d'un principe essentiel de méfiance, de « garde », qui encourage les personnes à rester en contact avec les autres tout en limitant les prises que les autres peuvent avoir sur elles : *« En prison c'est toujours la garde, toujours la garde, faut être quelqu'un qu'on veut pas être, t'es obligé d'être méchant avec les gens »*[185].

Il ressort ainsi de l'ensemble des témoignages recueillis que la prison implique une nécessité accrue de *« se montrer fort »*[186], tant dans l'apparence et les postures physiques adoptées que dans les mots et les réactions choisis. Le *théâtre carcéral* se structure ainsi principalement autour d'une « culture du plus fort », générée à la fois par la violence ambiante mais aussi nourrie, de fait, des logiques sociales d'interaction qui existent à l'extérieur, notamment dans des contextes de vie où l'instinct de survie semble déjà, dans les relations sociales, en alerte (notamment dans certaines cités ou banlieues qui connaissent des taux de violence et de délinquance marqués, et dont certains « codes » se retrouvent en détention)[187]. ◄

L'assimilation et la conscientisation par une majorité de personnes interrogées des logiques structurelles de *monstration* et de *représentation* de cette force face à l'autre, dans

[183] EMC10.

[184] A moins de vivre sa détention au quartier isolement en restant reclus dans sa cellule. Je reviendrai d'ailleurs sur cette situation dans la suite de mon travail, en expliquant que l'isolement est parfois volontairement ou en tout cas consciemment recherché par certains ; il est alors entendu comme l'une des seules possibilités de sortir, pour un temps, du *théâtre carcéral* et faire tomber les *masques* qui s'accumulent dans le *rôle* de détenu (Partie 2, Chapitre 3, I).

[185] EMC23.

[186] ECD3.

[187] Cette logique de « se montrer fort » innerve également les relations entre personnes détenues et administration pénitentiaire, autour notamment des logiques de « combat » entre les deux « équipes » décrites dans les pages précédentes (*Cf.* Partie 2, Chapitre 2, I.).

*« Y'a plein de choses qui font que **la détention change beaucoup de choses**. **Sur la manière de se tenir, la manière d'être, la manière de se montrer aux autres... Beaucoup confondent faiblesse et gentillesse**! Donc... Et tout le monde hein, **aussi bien détenus que personnels**. Donc le personnel pénitentiaire s'il voit qu'on gueule pas trop, qu'on... Oui bah c'est pas grave c'est lui bah on ferme la porte, on claque machin et puis... Donc **il faut montrer un peu de... malheureusement un peu d'agressivité pour dire qu'on est là quoi**! C'est le problème en détention! (...) On peut pas être totalement naturel, c'est pas possible. Soit on se fait marcher sur les pieds ou soit... Enfin pour ce qui est de moi ouais je me ferais constamment piquer et emmerder. J'ai pas envie de passer une détention comme ça. Donc **je suis beaucoup plus agressif que je ne le suis naturellement.** Voilà. C'est le mec il dit un mot de travers, [il prend un air sérieux] "Tu dis quoi là? Tu peux répéter s'il te plaît?" Dehors le mec il me dit ça, ça me passe au-dessus de la tête quoi! Voilà. On va dire qu'à Metz **j'en suis même arrivé quelques fois aux mains pour dire voilà tu vas pas plus loin bonhomme hein. Il faut mettre des barrières.** (...) Quand ici je suis arrivé avec les sourcils circonflexes on sait très bien qu'ils vont pas venir me chatouiller les étiquettes parce que ça part en live. Au niveau de la parole, parce que **je peux être très agressif au niveau de la parole, et il faut mettre tout de suite les barrières parce que là après ça peut vite déraper** quoi. Et puis comme j'ai dit les faits pourquoi je suis en détention font que aussi... y'a le gabarit, y'a ma manière d'être. **Donc si derrière le paraître y'a peu de défensif, au moins on est un peu plus tranquille**. C'est surtout ça aussi. **Y'a beaucoup de paraître pour être**. C'est surtout ça, il faut... C'est pas un jeu mais il faut... il faut changer un peu. On peut pas être naturel. Parce qu'on vit pas dans un monde de Bisounours, bien au contraire hein. Qui me dit que le mec il va pas péter un plomb, m'en coller une en sortant de la cellule? Voilà. Donc **c'est pour ça que j'ai confiance en personne et je me méfie de tout le monde surtout**. Voilà. Y'en a déjà un ici, un surveillant, qui a déjà pris une réflexion, je la répéterai pas, mais il a ouvert la porte "Ouais machin truc!", je fais "Oula t'en prends pas à moi j'y suis pour rien! Merci. Tu peux fermer". Voilà! Chose que je ferais pas dehors quoi. Y'a certaines choses... Non, on peut pas. On peut pas, c'est pas possible..»*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC16)

une logique de survie à la violence du contexte carcéral, renforcent et alimentent les phénomènes de méfiance et d'auto-isolement : *« le désir de chaque personne incarcérée – sauf exception – est toujours de prendre ses distances, de rester sur son quant à soi, de se livrer au minimum pour ne pas offrir de prises aux représailles »*[188]. Ces phénomènes s'accompagnent alors de modifications des comportements et de la *présentation de soi* aux autres pour ne pas se montrer « faible ». Ces logiques qui structurent les interactions en détention sont majoritairement présentées par les personnes concernées comme inévitables pour survivre à la prison :

> *« Si on reste dans un comportement, un contexte humain, on se fait bouffer tout cru par les autres détenus. Ici les gens vous respectent parce qu'ils vous craignent. »*[189]

Pour préciser ces stratégies de comportements, certains disent que la prison pousse à *« paraître pour être »*[190], autrement dit à développer une *présentation de soi* agressive et dure, dont la fonction est de *représenter* soi-même, au regard des autres et dans un contexte violent, un potentiel de violence ; beaucoup expliquent d'ailleurs que le port de ce *masque* de force et d'agressivité entre en contradiction avec leur personnalité. ◄

D'autres vont même jusqu'à expliquer que la prison « reformate » les personnes et les fait adopter, dans une logique de survie ou d'accommodation, des comportements autres que ceux qu'ils adoptaient à l'extérieur :

> *« En fait, je suis rentré en prison...garçon sans problème assez ouvert assez gentil, je suis devenu quelqu'un de dur et méchant. On te force à écraser les autres si tu veux pas te faire écraser toi-même quoi. Dehors y'a un mec qui me bousculait c'est moi qui lui demandais pardon, aujourd'hui on me bouscule je lui rentre dedans quoi. C'est la dure loi de la détention. Ça change le caractère. »*[191]

D'après ce témoignage, participer pendant des années à *« la dure loi de la détention »*[192] pourrait modifier le caractère d'une personne, et la frontière entre le *paraître* et l'*être* semble alors difficile à mesurer. Cependant, dans la suite de l'entretien, cette même personne

[188] DELARUE, J-M., *Op. cit.*, p. 88.

[189] ECD22.

[190] EMC16.

[191] ECD5.

[192] ECD5.

« Dans les centrales c'est pourri, parce que les centrales les gens le problème c'est qu'ils ont tous fait des minimum 10-15 ans et ils ont subi tellement la pourriture et tout c'est qu'ils deviennent eux-mêmes des pourris. En maison d'arrêt ça va parce que les mecs ils sont frais, ils viennent de dehors, ça fait pas 3-4 mois qu'ils sont là ou un an ou deux donc ils ont encore la fraîcheur de l'extérieur, ils savent c'est quoi, c'est des gens un peu entre guillemets normaux. La centrale c'est pas pareil. (...) Ça les reformate. On les reformate, on est une autre personne. Alors qu'à la base c'était peut-être des hommes, des vrais, ils sont rentrés ils avaient un honneur, ils avaient ci... et ils ressortent totalement désœuvrés, des grosses balances, des grosses merdes, vous voyez? Voilà, même eux ils se rendent compte hein! Ils se rendent compte "avant comment j'étais, comment je suis devenu" et quand ils se rendent compte comment ils sont devenus bah ils se disent "Bah j'ai plus le choix de continuer dans cette route de merde quoi". »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

« Je sais pas après le grand problème ici c'est la drogue aussi, voilà. (...) Je pense qu'il faut vraiment avoir un grand mental pour...comment je vais vous expliquer...pour que le jour où vous sortez de prison vous avez pas on va dire des séquelles, des séquelles psychologiques ou physiques, vous voyez ce que je veux dire. Les gens de l'extérieur qui viennent ici en prison ils s'en rendent pas vraiment compte mais c'est vrai que quand vous êtes dans un environnement où y'a cette ambiance-là entre les détenus, que vous êtes vraiment dans...voilà quoi que vous êtes H24 dedans quoi, que faut vraiment être fort quoi...(...) Après je pense que ça vient pas du jour au lendemain quoi, c'est soit vous rentrez vous êtes vraiment fort psychologiquement, ou soit vous chutez quoi...en prison vous chutez et... quand moi je vois y'a des gens ici qui se droguent ou qui prennent des médicaments des fois je me pose la question je me dis ces gens comment ils vont faire quand ils vont sortir, parce que là ils sont dans un monde entre parenthèse, ils voient toujours le même décor tout ça mais je me dis dans un autre contexte dehors, dans un travail mais les gens ils vont être choqués quand ils vont voir dehors. Et ça franchement je pense que, peut-être que la juge elle se pose pas ce genre de questions mais je pense que pour pas mal de personnes la réinsertion elle sera beaucoup plus difficile qu'elle peut paraître, par rapport à ces personnes-là. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD1)

explique que ce changement de caractère, induit par l'intégration d'une nécessité de « se montrer fort », est en grande partie conscient, en tant qu'il est d'abord intégré comme une stratégie de survie et de protection au regard des autres personnes détenues. Outre cette nécessité *vitale*, l'adoption de sociabilités défensives et agressives apparaît également comme une forme de participation aux règles du jeu institutionnel, en ce qu'elle permet notamment d'accéder à certains postes de travail en détention, et de s'éloigner de logiques délinquantes :

> *« C'est uniquement parce que si j'étais resté dans l'état d'esprit quand je suis rentré en prison je me serais fait casser la gueule deux cent fois! Je serais en train de garder un téléphone pour un mec, garder du shit pour un mec, tu vois. J'aurais jamais pu être auxi quartier disciplinaire par exemple parce qu'il faut avoir un mental et si j'avais pas eu la carrure que j'ai on m'aurait jamais pris. Quelque part je dirais que ça...à 50 ans ça m'a presque aidé à devenir un homme, la prison. C'est fou hein de dire ça! Mais c'est la vérité. C'est-à-dire qu'aujourd'hui petit, gros, balaise, pas balaise...tu me menaces pas, tu me dis pas de faire ça si j'ai pas envie de le faire, etc. »*[193]

De plus, à l'intérieur d'un monde où règne la nécessité de « se montrer fort », plusieurs personnes ont soulevé l'idée que, dans ce *théâtre carcéral*, les plus « faibles » peuvent facilement sombrer dans des dérives et des comportements perçus par les autres comme destructeurs, désespérés voire humiliants. La complexité des interactions avec les autres s'ajoute alors aux effets contre-productifs de l'enfermement, déjà développés en filigrane tout au long de cette recherche ; la nécessité d'être mentalement fort pour survivre à la détention ressort de manière unanime dans les paroles recueillies :

> *« Et je pense que y'a pas tout le monde qui ait les épaules pour sortir vraiment pas parano ou pas drogué ou pas shooté ou je sais pas quoi. Parce qu'ici Madame beaucoup s'assomment avec les drogues, avec les médicaments... »*[194] ◄

De fait, les problèmes de drogues soulevés dans les paroles ci-contre, ainsi que les trafics qui prospèrent en prison (drogues, médicaments, téléphones portables, etc.), sont présentés comme les sources des principaux conflits en détention (du fait de dettes, de règlements de comptes entre « bandes », etc.) :

[193] ECD5.

[194] EMC10.

« Après en parlant de tensions, ***ça vient comment les tensions? Quand il commence à y avoir trop de monde.*** *C'est comme la société, exactement pareil! Il commence à y avoir des gens mal intentionnés qui veulent mettre la main sur le groupe pour faire leur business, pour monter leur futur gang à l'extérieur... parce que ça faisait partie de leur gang auparavant, etc. Y'en a qui veulent racketter les autres! Nous on essaye bien sûr d'empêcher tout ça, on en fait le maximum. En tout cas c'est strictement interdit je peux vous le garantir hein, on fait le maximum pour éviter l'abus ou autre chose. Et puis parfois ça peut finir en bagarre parce qu'il y a des dettes, "Ouais je t'ai prêté une cartouche de cigarettes, ça fait un mois que j'attends tu me l'as pas rendue donc je vais te frapper"... Voilà donc ça reste une microsociété! Mais* ***seulement ils peuvent pas appeler les flics, eux! Donc ils font quoi? Ils règlent le problème entre eux. Et parfois ça peut être très violent****. »*

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

« L'autre personne qui m'a soutenu c'est quelqu'un qui est sorti et ils ont trouvé le moyen ils avaient un pass ils ont trouvé le moyen de rentrer dans sa cellule et d'aller pisser dedans pendant qu'il était en permission, dans son lit. Et quand il est allé...un jour je passe dans le petit sasse tu vois là où d'un côté on va vers la salle polyvalente l'autre la bibliothèque etc., il me dit "ah je voulais te dire quelque chose j'en ai pas parlé mais on a pissé dans mon lit etc.." et moi j'ai outrepassé ses consignes et je suis allé en parler! J'ai dit c'est pas possible j'ai dit on n'ose même pas en parler! Et en gros on l'a soupçonné d'avoir fait exprès pour embêter le monde! Alors qu'en fait je sais que c'est l'équipe [il cite plusieurs noms de famille], y'en a un qui a vu qu'ils avaient un pass, c'était une cellule au fond ils sont allés pisser dedans...voilà parce qu'il m'avait soutenu! Le matin il allait avec moi...il allait un jour sur deux prendre sa douche il allait avec moi comme ça si y'avait des injures y'avait un témoin. Donc c'est ça l'extrême vulnérabilité qu'on peut avoir ici quoi donc... »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3)

« Honnêtement je pense que 95% des problèmes entre détenus c'est des problèmes de drogue et de tabac. Même quand y'a quelqu'un des fois qui revient de permission ou de parloir, c'est parce qu'il a pas ramené du tabac, il a pas ramené de la drogue, voilà... Après faut savoir bien analyser les choses, savoir qu'est-ce qui peut nous...comment faire notre peine sans avoir de problème, et quand vous voyez que 95% de problèmes ici en détention c'est par rapport à la drogue et au tabac bah...je sais pas après faut savoir être intelligent, faut pas...faut pas bloquer aussi sur la vie quotidienne ici en prison parce qu'on sait très bien que quand on va sortir la vie elle va continuer, voilà. Donc ici faut savoir bien faire son temps, voilà, être très intelligent, surtout très intelligent, je pense que c'est ça en fait le plus important... »[195]

Une fois de plus, est mise en avant la nécessité de « se montrer fort », et intelligent, face aux phénomènes conflictuels et aux logiques relationnelles dominantes en détention, et qui peuvent facilement conduire à des violences (drogue, relations d'intérêt, vulnérabilité apparente,...). Ainsi, le recours à la violence physique ou à une *présentation de soi* agressive ou défensive est à la fois *« un moyen pour parvenir à des fins précises de prédation et de domination, ou un moyen pour, précisément, les combattre et s'y soustraire, ou encore l'expression d'une situation qui n'est pas parvenue à être mise en signification auprès des acteurs et qui prend donc celle-ci provisoirement. Elle* [la violence] *contient alors toujours une demande expressive de mise en sens »*[196].

Il est enfin important de noter que les violences qui se développent en détention tiennent également du fait d'une prédominance de logiques d'autorégulation des conflits entre personnes détenues. Deux éléments principaux semblent être au cœur de cette réalité. Le premier élément tient à l'absence de possibilité, contrairement à l'extérieur, de recourir aux forces de l'ordre, puisqu'en détention celles-ci s'incarnent au quotidien dans la figure des surveillants pénitentiaires. Les personnes détenues semblent alors souvent préférer régler leurs conflits entre elles :

- d'une part pour ne pas solliciter l'aide de l'autre « équipe » en présence (administration pénitentiaire), qui est déjà perçue comme étant suffisamment présente dans les décisions et le contrôle des relations sociales en détention ; ◄

- d'autre part, de peur de ne pas être crues et de devoir faire face à un laisser-faire de la part de l'administration, qui nourrirait un sentiment de désespérance face au système institutionnel ; ◄

[195] ECD1.

[196] PETITGAS B., *Op. cit.*, p.136.

« Donc j'ai jamais eu de problème en prison, je peux pas dire que j'ai eu des problèmes. Même là ici j'ai pas de problème. ***Je me suis toujours bien entouré*** *aussi j'ai toujours été quelqu'un de correct, qui raconte pas sa vie non plus, qui raconte pas la vie des autres, qui s'occupe de lui et pas des autres. Bon on vient se confier à moi, ce qu'on m'a confié euh...voilà ça regarde même pas moi donc moi j'oublie. J'ai une oreille à l'écoute c'est vrai. On apprend à se tenir à sa place quand on rentre jeune en prison. Mais plus maintenant, maintenant c'est "je suis un petit peu le caïd, je fais un peu comme je veux", et puis voilà. Mais il faut être bien entouré et puis... Et puis là ici bon on a un petit groupe, on est quatre. On mange ensemble, on partage nos frais... C'est moi qui suis le cuistot [il rit] c'est une partie de mon métier on va dire.* ***Cet ensemble fait qu'on s'entend bien et puis...ils me surveillent si on veut indirectement, pour savoir s'il m'arrive rien ou quoi, on met un ohla... J'entends des choses des fois comme quoi il faut pas qu'on vienne m'embêter****. Le matin je dors donc il faut pas qu'on vienne me taper à la porte...voilà. Bon c'est de l'attention de la part des autres personnes aussi. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD7)

« Moi tu sais... enfin je pense que tu me connais hein moi pour avoir des liens avec moi c'est pas compliqué. Je veux dire je suis pas quelqu'un de difficile. Y'a des gens que j'aime pas. Moi c'est... En fait j'ai jamais...en prison je suis parti toujours du principe que le mec qui est en face de moi je ne sais pas et je ne saurai jamais pourquoi il est là. Parce que pour moi il a été jugé c'est pas à moi de le juger, tu vois. Et j'attends de moi la même chose, c'est-à-dire que si le mec il cherche à savoir pourquoi je suis là je lui ferai bien comprendre qu'il s'occupe de son cul et pas du mien. Parce que moi j'ai été aussi jugé, peu importe pourquoi t'as été jugé tu l'as été. Donc à partir du moment où y'a un respect entre... C'est pour ça que les détenus m'aiment bien, parce que...on discute... Moi tous les gens viennent me voir, tu vois c'est un truc con, tous les gens viennent me voir en me disant "tu sais ce que j'aime bien chez toi c'est qu'on peut discuter avec toi, on a tous les sujets de conversation sauf la détention, sauf ci sauf ça". Mais je dis moi regarde...si t'es en taule pour parler avec le mec de taule et de ce que celui-ci a fait, de ce que celui-ci a fait, je vois pas l'intérêt. Je vois pas l'intérêt. Donc ouais ça passe plutôt pas mal. Et même des gens qui dehors...parce qu'ici ***on a quelques caïds quand même hein...qui carrément...je dirais pas m'ont mis sous leur protection mais ils m'ont toujours dit "si t'as un problème tu me le dis". Moi je sais très bien que demain j'ai un mec qui me fait chier, j'ai un mot à dire il me fera plus chier c'est clair.*** *(...)* ***Le monde carcéral c'est quand même un monde de sauvages****, c'est quand même un monde de violence... Mais voilà si on peut apporter,* ***moi je connais des mecs qui sont très violents et quand je leur parle le deviennent beaucoup moins****. Si on peut apporter un peu d'apaisement à ces mecs-là une journée...si la connerie peut passer d'une journée à l'autre bah moi je suis content. Je suis pas Sœur Térésa hein je suis loin de là! Je suis pas non plus innocent hein je suis en prison hein, je suis pas non plus innocent. Mais je suis un être humain comme tout le monde, j'ai mes joies, j'ai mes peines, j'ai mes préférences, j'ai mes côtés sympas, j'ai mes côtés un peu moins...»*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

- enfin, pour ne pas courir le risque, en dénonçant des codétenus, d'être ensuite identifiées comme des « balances » en détention, un statut extrêmement disqualifiant aux yeux des autres personnes détenues, et qui peut amener à subir par la suite davantage de représailles[197].

Le second élément qui explique la prédominance de l'autorégulation des conflits en détention tient au retrait progressif des personnels de surveillance des zones d'hébergement en détention, du fait notamment des nouvelles structures architecturales qui voient le jour depuis plusieurs années[198]. C'est notamment ce qu'explique J-M Delarue : *« la régulation spontanée qui intervenait jadis par la voie hiérarchique se fait rare aujourd'hui, en raison du mouvement de retrait que le contrôle général constate de l'encadrement des lieux de détention (chefs d'établissement, officiers et même premiers surveillants) ; retrait lui-même dû au partage des tâches, à l'accroissement de la dimension des établissements et à l'architecture des bâtiments »*[199].

Dans un contexte interactionnel où l'autorégulation des conflits semble dominer, ainsi que le sentiment d'être exposé à un danger constant venant de l'autre, plusieurs personnes interrogées m'ont expliqué trouver du soutien parmi leurs codétenus, en insistant sur l'importance de « bien s'entourer » en détention. ◄

Les rapprochements entre personnes détenues ne semblent alors pas souvent s'établir dans une logique de liens authentiques, sincères et amicaux, mais davantage dans une logique d'alliances qui répond, une fois de plus, à une nécessité de se protéger des autres, dans le but de « faire sa peine » le plus loin possible des conflits :

> *« Donc c'est vrai qu'ici quand je réfléchis je me dis il n'y a pour moi aucune personne qui est véritablement supportable. (...) Mais ce qu'il se passe c'est qu'on vit des choses fortes avec certaines personnes donc...moi j'ai si je peux dire un petit peu la chance d'avoir une relation de confiance, avec ses limites, avec mon voisin qui est une personne diabétique, qui est une personne qui a mauvais caractère mais qui a eu le*

[197] Je reviendrai rapidement dans la suite de mon travail sur la disqualification des « balances » en détention, en expliquant que ce « statut » est unanimement considéré comme étant le plus bas sur l'échelle sociale des personnes détenues, puisqu'il induit une identification de la personne concernée à l'autre « équipe » en présence (administration pénitentiaire) et la voit ainsi affublée de la mention de « traître » à l'« équipe » des détenus.

[198] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, III.3.

[199] DELARUE J-M., *Op.Cit.*, p.91.

« Moi y'a des fois grâce à des surveillants j'ai pas pété les plombs. J'étais en larmes hein, j'étais en colère contre certaines personnes et le surveillant m'a dit "viens", on est parti dans le bureau, on a discuté une demi-heure et il m'a requinqué quoi. Et il m'a évité de faire une connerie. Parce que c'est vrai que...c'est bien connu hein dès qu'on est sous de la colère on a tendance à faire un peu n'importe quoi, je veux dire que ce soit...c'est propre à n'importe quel être humain hein! Voilà quoi. Y'en a qui vont casser le vase qu'ils ont dans la chambre, y'en a qui vont casser leur voiture, y'en a qui vont rouler comme des dingues et si ça se trouve se tuer, y'en a qui...qui vont s'en prendre à quelqu'un et puis lui faire mal, y'en a qui...voilà! Donc...c'est ce qu'on appelle la montée d'adrénaline, et cette montée d'adrénaline et bah si t'as pas quelqu'un en face qui a la tête sur les épaules pour te la faire redescendre elle redescend pas. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

courage de ne pas me laisser tomber quand j'avais bientôt toute une équipe sur le dos. (...) Alors les liens effectivement c'est pas qu'on apprécie mais c'est presque comme au niveau professionnel c'est-à-dire qu'on sait qu'on peut compter l'un sur l'autre, y'en a pas un des deux qui se dégonflera s'il faut faire un papier pour attester de.»[200]

Je reviendrai davantage sur les difficultés à créer de « vrais liens » en détention dans la suite de mon travail[201]. Il est toutefois important de noter que, consciente de la prédominance des logiques d'autorégulation des conflits en détention, l'administration pénitentiaire tend à mettre en place dans certains établissements des dispositifs de soutien aux personnes dites « vulnérables », en impliquant par exemple la participation d'autres personnes détenues. C'est notamment le cas au CP de Vendin-le-Vieil avec l'existence de « codétenus de soutien ». L'un d'entre eux revient sur son rôle en détention :

« Dans l'aile ils mettent les gens un peu à protéger, comme les violeurs par exemple, mais nous on veut pas savoir pourquoi ils sont là comme ça on peut les aider parce que sinon... Et puis y'en a d'autres qui ont des problèmes de dettes ou de drogues en prison... beaucoup de cas psychiatriques aussi... donc nous si on peut aider un peu en les conseillant ou voilà en les aidant pour des petites choses du quotidien bah...la détention est mieux pour eux. (...) Mais du coup détenus de soutien nous c'est une sorte de donnant-donnant avec la direction en fait : nous on aide dans la gestion de la détention et en échange par exemple ils nous ont mis dans des grandes cellules là, et puis on a quelques avantages comme ça quoi. Ça les cellules on a négocié avec le directeur... et puis des fois on a des réunions avec lui aussi pour dire ce qui va pas. Mais bon, les gens parlent quand même sur nous... »[202]

De plus, malgré les logiques de *monstration* de force et d'autorégulation des conflits, de nombreuses personnes détenues ont valorisé le rôle des « bons surveillants », en expliquant que leur positionnement en détention est souvent essentiel pour limiter les violences et calmer les tensions[203]. ◄

[200] ECD3.

[201] Partie 2, Chapitre 3.

[202] EMC23.

[203] Je ne reviendrai pas ici sur la figure du « bon surveillant », puisque je l'ai déjà développée dans ce travail (*Cf.* Partie 2, Chapitre 1, I.2.A).

Les logiques d'écartement et de rapprochement qui m'ont été décrites par les personnes détenues s'établissent ainsi principalement autour des phénomènes de violences et de méfiance présentés comme dominants dans le quotidien carcéral. Ainsi, présenter un *masque* de force ou d'agressivité semble être une condition importante que les personnes détenues se sentent obligées d'intégrer dans leur *présentation de soi* aux yeux des autres. Dans le *rôle* du « détenu », réussir sa *représentation* signifie à la fois intégrer ces phénomènes d'adaptation des comportements à de nouvelles formes de sociabilités défensives avec les codétenus, tout en ne perdant jamais de vue les possibles sanctions institutionnelles qu'un manque de contrôle de ces phénomènes défensifs pourrait engendrer (rapports d'incident en cas de violences, ne pas se montrer « réinsérable », etc.). Dans le *théâtre carcéral*, la tenue de *rôle* et la réussite de la *représentation*, aussi complexes soient-elles, s'imposent constamment aux personnes comme la principale stratégie pour de ne pas subir, ou pour limiter, les sanctions du *corps social carcéral*[204] et, ainsi, « survivre » à la détention. Comme l'explique Bernard Petitgas, les adaptations des personnes détenues aux logiques violentes de la prison doivent être entendues comme *« des modes de socialisations alternatives immédiates, dont se saisissent les acteurs et qui renforcent l'institution »*[205] : *« Il est important de saisir à quel point une pression sécuritaire institutionnelle, empêchant de recadrer les conflits et les violences ailleurs que dans un cadre soumis à des impératifs de sanction, ne fait qu'envenimer, reporter, enrichir, la dynamique des conflits. Mais c'est précisément de quoi se contente l'institution totalisante, car, faisant ainsi, elle mobilise toute une technique formelle de dissuasion qu'elle peut renouveler régulièrement et avec efficacité. »*[206]

Cependant, ces logiques défensives (voire agressives) se développent en corrélation avec d'autres paramètres et d'autres phénomènes qui structurent ce troisième *monde interactionnel* entre personnes détenues. Afin de préciser cela, je vais m'intéresser aux diverses formes de hiérarchisation des peines et aux échelles sociales qui s'établissent en détention, selon les perceptions que chacun peut avoir des autres. Présenter ces phénomènes de hiérarchisation permettra alors de préciser un peu plus les logiques d'écartement et de regroupement qui structurent les interactions entre personnes détenues. Il s'agira également de rappeler que les stratégies de comportements et de relations qui se développent autour des logiques

[204] Compris comme rassemblant l'ensemble des acteurs de la détention, et principalement les membres de l'administration pénitentiaire et les autres personnes détenues.

[205] PETITGAS B., *Op.cit*., p.131.

[206] *Ibid*., p.135.

interactionnelles dominantes entre personnes détenues intègrent constamment la scénographie carcérale d'observation et de surveillance par l'administration pénitentiaire. Les stratégies et les comportements adoptés sont ainsi autocontrôlés selon les personnes interrogées, dans une logique de protection du danger que représentent les autres pour soi, mais aussi pour l'exécution et le déroulement de la peine[207].

[207] Comptes rendus d'incidents, sanctions enregistrées dans le dossier administratif, non octroi de RPS, comportements qui pourraient être rédhibitoires pour des demandes d'aménagement de peine, etc.

« Après y'a des détenus qu'on côtoie pas, qu'on veut pas ou... C'est par rapport à pourquoi ils sont en prison. Même si on n'a pas trop à juger mais voilà. Après y'a des choses qui nous affectent personnellement hein! Si par exemple quelqu'un a fait des trucs à des enfants... Je pourrais pas, et même je pense vous ou quelqu'un qui a rien à voir avec tout ça ce serait pareil hein. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC11)

« Déjà la prison y'a un gros tri à faire et ici le tri il est vite fait parce qu'ils le font pour vous. Donc effectivement les liens c'est éphémère. Vous voyez on va peut-être partager une bouffe, on va partager un gâteau mais on peut pas parler d'amitié, on peut pas parler de liens vraiment... Parce que les profils des gens sont pas forcément... Alors il faut pas que ce soit forcément identique à vous, on est tous différents, mais ***y'a des profils auxquels vous pouvez absolument pas vous identifier!*** *Parce qu'on a beau nous reprocher ce qu'on veut...* ***on n'est pas mieux qu'un autre ou quoi que ce soit mais quand vous avez des dossiers des personnes où des gamines ont été tuées, des choses horribles... Moi j'ai été condamné pour homicide involontaire, je peux pas m'identifier à ça... pour moi c'est illogique, c'est inhumain, c'est pas concevable****, c'est pas... Je veux dire y'a pas que des bêtes en prison hein! Faut pas croire qu'on n'a pas de cœur, je pense qu'on en a peut-être certainement un peu plus que certaines personnes à l'extérieur, mais y'a des choses auxquelles vous pouvez pas... Enfin je sais pas... on vous obligerait à côtoyer des dossiers comme ça ou des gens comme ça... Parce que la centrale c'est ça hein! C'est toute la crapulerie du monde... »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

« Et depuis que je suis à Vendin je suis plus méfiant avec ma famille pour eux dehors. Je suis devenu parano en fait. Y'a tellement d'histoires machin tout ça! Je leur ai dit "Ouais faîtes attention là-bas dehors machin... Évitez les gens tout ça..." Ça rend quand même parano un peu la prison! Surtout quand on a des enfants. Ouais... Les enfants c'est innocents quoi, ils peuvent pas se défendre. Et ici y'a tellement de mecs qui ont fait des trucs avec les gosses... Bah une femme aussi hein, ça peut pas se défendre hein. Voilà... Moi je... J'ai fait... Bah je vais vous dire clairement les choses: ***ouais j'ai tué quelqu'un. J'ai tué un homme. C'était pas une femme. C'était pas un enfant. J'ai jamais tapé une femme ni d'enfant dans ma vie. On peut pas s'attaquer à ça.*** *On peut pas... Faut pas les toucher. Même si faut pas toucher les hommes machin, faut pas tuer je dis pas... Mais voilà moi c'était comme... une bagarre qui avait mal tourné, tout ça. Mais... Ouais non les enfants et les femmes faut...* ***C'est peut-être une sorte de code d'honneur des anciens*** *comme ils disaient là... »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

II.2.B. Hiérarchisations entre les peines et échelles sociales en prison : des logiques d'écartement et de regroupement

« Les codes des détenus c'est un respect qu'ils ont déjà de savoir entre eux qui est qui... Qui est qui, le détenu il le sait. En prison c'est vraiment qui est qui. »[208]

Comme dans les logiques de rapports décrites précédemment entre personnes détenues et administration pénitentiaire[209], la structuration des relations entre personnes détenues semble difficilement échapper à une réduction (ou du moins une identification) des personnes aux actes qui les ont amenées à être incarcérées.

D'après les paroles recueillies, la hiérarchisation des peines qui domine en détention tend à reproduire en partie la hiérarchisation morale qui semble s'établir dans le reste de la société et penser comme étant « tout en bas » de l'échelle, et donc dans la plus « disqualifiante » des cases, socialement et moralement, ceux couramment appelés en détention les « pointeurs »[210]. ◄

La haine et le rejet des « pointeurs » sont d'ailleurs souvent présentés comme les caractéristiques fondamentales d'un supposé « code d'honneur » des détenus (ou des anciens détenus en tout cas, d'après les paroles recueillies) qui conditionne les logiques de regroupement ou de rejet des autres en détention, voire même de violences tacitement « acceptées » ou en tout cas intégrées comme partie intégrante de la réalité carcérale :

> *« Il y a un code d'honneur des voyous ...par exemple les pédophiles sont en danger en prison »*[211].

[208] Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC4).

[209] *Cf.* Partie 2, Chapitre 1, I.

[210] Auteurs d'infraction à Caractère Sexuel (AICS) en théorie, mais en pratique sont surtout visés par ce terme les personnes incarcérées pour des délits ou des crimes commis sur des mineurs.

[211] Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD19).

« Les premiers moments ont été très durs... les médias font très mal et puis y'a plein de mensonges dans ce qu'ils disent ! Au début de mon incarcération je pouvais pas sortir de ma cellule. Pendant 48 mois j'ai été enfermé sans sortir de ma cellule et quand je sortais je devais toujours être accompagné par un surveillant. Y'a que depuis que je suis ici que je sors en promenade et tout, parce qu'ici on peut sortir contrairement en maison d'arrêt. Mais bon j'ai quand même subi deux agressions ici... (...) Déjà avant de rentrer en prison ***je savais que les gars qui rentraient pour mœurs étaient maltraités*** *(...)* ***Il faut faire avec ce qu'ils nous font et puis c'est tout...*** *T'as pas beaucoup de repos ou alors c'est l'isolement. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD23)

« Je vois notamment des jeunes si tu veux qui s'adaptent très bien mais c'est pas des gens qui sont là pour des longues peines. C'est là toute la bêtise du système, c'est des gens qui font des allers-retours en permanence, parce que bon...parce qu'ils sont là ils te disent que de toute façon ils se sont faits avoir, bon la prochainement ils recommenceront mais ils seront plus intelligents. ***Et puis toi t'as été coincé pour une histoire que la société a décidée comme étant extrêmement grave, on t'en a mis plein la figure****.* ***T'es devenu le bouc-émissaire de la société****. Tu sais que tu es infiniment moins dangereux que tous ces gens qui t'entourent [il sourit] mais toi alors par contre t'as... Quand t'es une personne comme ça, je te parle des amis que tu connais aussi, tu peux pas, tu t'adaptes pas. Donc après bah je te dis : tu survis. (...) Mais c'est toujours pareil hein c'est si j'étais un grand voyou ou n'importe quoi j'aurais pas de problème. C'est...* ***Les cibles c'est toujours les mêmes, c'est toujours les personnes d'un certain âge, parce qu'automatiquement les personnes d'un certain âge c'est les pointeurs, donc de toute façon c'est les rebuts de la société.*** *»*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

« Après par exemple les pointeurs, les prêtres pédophiles tout ça ils échappent souvent à la prison, c'est pas normal ça Madame ! Ils disent comme ça qu'ils sont malades... Moi je me suis fait violer quand j'étais petit... mais je suis pas tombé pour la pointe. ***Moi j'ai torturé, j'ai ôté une vie.... Mais la famille de la victime elle va faire son deuil alors qu'un enfant violé il va souffrir toute sa vie*** *»*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC21)

Plusieurs personnes rencontrées au CD de Bapaume sont revenues sur les violences qu'elles ont subies au cours de leur détention du fait des motifs de leur condamnation[212]. ◄

La *disqualification* des « pointeurs » est telle dans la plupart des établissements que la mise en échelle des peines entre les personnes détenues étonne régulièrement les professionnels pénitentiaires ; de même que la force de certains préjugés qui existent autour des « profils types » qu'auraient ces personnes incarcérées « pour mœurs » :

> *« Parfois ils me font rire parce que des moments c'est les détenus qui sont là pour actes de barbarie divers et variés qui s'en prennent à des pédophiles parce qu'ils ont fait des attouchements sexuels sur un mineur. Et l'attouchement sexuel sur mineur est bien pire que d'avoir désossé une personne. Là on se dit y'a des drôles de valeurs quand même parfois! Ou comme ils ont dans leur tête, parce qu'y a des ailes qu'on appelle pour les personnes faibles psychologiquement où on les réunit pour dire qu'elles souffrent pas de la pression des autres détenus... Dès qu'ils voient une vieille personne dans cette aile-là, c'est un pédophile! [Elle sourit] Alors que non c'est juste parce qu'elle est fragile psychologiquement, qu'elle va se laisser manipuler... Non, c'est un pédophile donc voilà. Alors que y'en a certains ça me fait rire, parce qu'ils sont en petits groupes, on sait qu'ils s'entendent bien machin, et: "Lui c'est pas bien parce que c'était un pédophile!" Ouais enfin si tu savais que ton pote là avec qui tu bois le café tous les jours il est aussi pédophile, c'est juste qu'il a 20 ans de moins! Voilà... Je sais pas ils vivent parfois sur une autre planète [elle rit]. »*[213] ◄

De plus, il semble que le rejet et la stigmatisation des « pointeurs » en détention se nourrissent d'un sentiment d'injustice partagé par nombre de personnes interrogées au regard des durées des peines prononcées à leur encontre, en comparaison avec celles prononcées pour des « affaires de mœurs ». Plusieurs personnes interrogées, en particulier à la maison centrale de Vendin-le-Vieil, insistent alors sur la différence de traitement qu'elles perçoivent entre les personnes incarcérées « pour mœurs » et celles condamnées pour meurtre ou pour braquage par exemple. Dans ce cas précis, il ressort clairement que certaines des logiques qui influent sur le dispositif carcéral (même indirectement) pèsent *in fine* dans les logiques

[212] Le CD de Bapaume accueille un taux important d'Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel –AICS- (*Cf.* Partie 1, Chapitre 2, I.1).

[213] Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15).

« La pédophilie tu sais que c'est une maladie donc tu sais que le mec il va être amené à refaire ces choses-là... pourquoi tu lui mets des petites peines? Et puis en plus le pire du pire du pire c'est que même si il est primaire le mec, il est primaire parce qu'il s'est fait chopé là! Mais qui dit qu'il l'a pas fait avant? ***Et ces gens-là on leur met des petites peines... on leur invente des maladies*** *"Oui mais non la maladie de Peter Pan il est encore petit dans sa tête..." Ouais fous-toi de ma gueule si tu veux hein, la maladie vous l'avez inventée pour Michael Jackson parce qu'il aimait bien les enfants maintenant c'est tout le monde c'est Peter Pan! Non arrêtez les bêtises! "Oui non mais il a pas fait la scission quand il était petit, on l'a arraché trop vite du sein de sa mère..." ouais bah on est tous dans ce cas-là hein! Sauf que voilà s'ils ont un problème mental, génétique je sais pas, ces gens-là bah créez un centre spécial, comme ils sont en train de faire là les centres spéciaux pour les frères là... Créez-en un comme ça, tu les claques tous dedans et tu les enfermes à vie je suis désolé! Camisole chimique, ce que tu veux ça sert à rien! Dehors c'est dehors, la tentation elle est là! Je suis désolé! Pareil au niveau des peines qui sont... franchement t'as du mal à comprendre quoi... Le mec il tombe pour des viols, des je sais pas quoi il va prendre telle peine, l'autre c'est un braqueur c'est minimum du 10 piges et encore voire 15 si on peut pas taper plus! C'est quoi ces délires? Des meurtres tu prends des 20, des 30 piges voire plus! Comme moi je leur ai dit à la barre "Mais en fait j'aurais su j'aurais pointé quoi, ça aurait été mieux hein!" J'ai dit "Vous vous rendez pas compte?* ***La personne que vous avez jugée avant moi là il a pris un an par tête il a pris 8 piges pour 8 viols! Moi j'ai tué une personne vous me mettez 20 piges, vous vous rendez compte?"*** *"Bah ouais mais c'est ça". Ah d'accord OK, donc moi j'ai détruit une vie, mais c'est fini pour lui. Maintenant les huit gamins qu'il a violés là ils vont devoir vivre avec ça. (...)"Ah mais il est primaire c'est bon..." Primaire 8 victimes excusez-moi du peu je considère pas comme un primaire le mec! Primaire en taule pas dans les faits hein! »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

interactionnelles en détention ; dans le cas des peines prononcées, les mécanismes d'application de la peine et la vision que les personnes ont de la Justice, à travers ce qu'elles perçoivent comme étant des dysfonctionnements, semblent avoir des conséquences directes sur les relations entre personnes détenues :

> *« Parce que vous tombez sur des actes ou des faits qui pour vous ou sur votre vécu font que vous considérez que y'a une disproportion peut-être. Donc souvent quand on a un sentiment d'injustice c'est tous ces tabous-là qui sont pas mis sur la table et que le détenu rencontre finalement à un moment dans sa réalité. Parce que les décisions qu'il va prendre vont l'engager (...) Revenir en arrière ou être modifié par l'administration qui elle aussi va vouloir un modèle type du détenu pour pouvoir le gérer elle à sa convenance pendant la durée... »*[214] ◄

Malgré son importance, la *disqualification* des « pointeurs » n'est cependant qu'un élément parmi d'autres qui dessinent ensemble l'échelle sociale qui semble dominer en prison, et avec elle les logiques de regroupement et d'écartement à l'intérieur des détentions.

La hiérarchisation qui prédomine entre personnes détenues s'établit pour beaucoup autour de la dangerosité (réelle ou supposée) des personnes, souvent entendue là aussi en fonction de l'acte qui les a amenées en prison, mais aussi selon le « statut » que peuvent occuper ces personnes sur l'échelle d'un parcours délinquant et pénal –selon aussi la gravité des faits, leur médiatisation ou leur portée politique– :

> *« Y'a une hiérarchie en prison dans les peines : les meurtriers, les braqueurs de banque et les voleurs ils sont tout en haut et en bas de l'échelle les violeurs et les balances. »*[215]

> *« Je pense que la prison quelle qu'elle soit... alors c'est pas pour tout le monde mais en général, excusez-moi de l'expression que je vais employer pour parler vulgairement mais c'est toujours à savoir qui est-ce qui a la plus grosse : "Moi j'ai fait ça, toi t'as fait ça, et puis ça et puis ça", vous voyez l'autre il veut un bon papier ou sur internet*

[214] EMC4.

[215] EMC21.

ça parle ou des trucs comme ça vous voyez? Y'a toujours quand même un certain ego... une certaine mise en valeur qui n'est pas saine. »[216]

Cette hiérarchisation basée sur la gravité des faits commis, et donc aussi sur la longueur des peines exécutées, tend à donner un statut d'« intouchable » à certains, ou tout du moins à les rendre moins exposés à de potentiels conflits ou violences de la part de leurs codétenus[217]:

« Entre détenus y'a les nuances de pourquoi on est là... Malheureusement je vais dire. Mais j'ai de la chance dans mon malheur c'est que je suis au-dessus, donc les mecs ils m'embêtent pas quoi, ils savent très bien que je suis pas manchot, que si je dois mettre une paire de baffes je la mettrai, donc ils me cherchent pas. »[218]

Toutefois, cette logique semble principalement s'appliquer aux maisons d'arrêts, dans lesquelles les « longues peines » sont somme toute minoritaires par rapport à un centre de détention ou à une maison centrale. Certaines personnes expliquent alors que, en passant d'une maison d'arrêt à une maison centrale notamment, la position dans l'échelle hiérarchique des peines fluctue, et influe également sur les stratégies des comportements à adopter ; ces stratégies s'établissent en fonction des profils des autres personnes détenues, mais aussi en fonction de l'établissement :

« Parce que quand t'es dans des autres établissements quand t'as pris une grosse peine t'as une hiérarchie déjà, t'es déjà haut. Et quand t'arrives en centrale y'a que des grosses peines! On est tous pareils! C'est pas pareil qu'en maison d'arrêt. (...) En maison d'arrêt tu peux être une balance, tu peux être un pointeur mais si t'as du shit c'est pas grave, viens avec nous. »[219]

D'autre part, plusieurs personnes ont expliqué que les rapprochements en détention s'opèrent souvent autour d'une reconnaissance de l'autre dans son profil pénal, et en intégrant toujours la hiérarchie des peines qui semble prédominer en prison. Ainsi, les logiques de regroupement s'opèrent en partie autour de connivences, souvent dans le cas d'actes

[216] EMC5.

[217] Ce constat est bien sûr à mettre en parallèle avec ce que j'ai développé précédemment autour de la nécessité en détention de « se montrer fort ».

[218] EMC16.

[219] EMC10.

« La prison c'est très méchant, c'est très dur, c'est pire que les enfants la prison, les gens ils sont méchants! Ils sont méchants, moqueurs! Les gens ils sont méchants! Surtout maintenant, avant y'avait plus cette solidarité. Lorsqu'on a commencé à mettre plus de capitalisme pour plus individualiser bah on a individualisé comme à l'extérieur donc ***après on se reconnaît à nos codes, nos affaires... les trafiquants avec les trafiquants, braqueurs avec braqueurs****, affaires de mœurs les gens ils veulent les éloigner, pédophiles comme violeurs, après les gens ils ont tendance à plus en parler mais... Certains codes ne sont pas aimés, y'a certains tabous qui restent, même en tant que prisonniers, parce que nous sommes quand même des hommes de dehors qui sommes dedans [il sourit]. »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC4)

« C'est ***des regroupements de détenus qui ont pas forcément de profils identiques qui à un moment vont se regrouper, ils vont commencer à partager certaines choses, et c'est là où il faut gratter un petit peu et savoir pourquoi.*** *Surtout quand tu vois à l'heure actuelle avec la radicalisation mais ça c'est...c'est aussi pas forcément de la radicalisation je dirais pour le djihad comme on peut voilà... T'as toujours eu ceux qui ont prêché pour convertir, pour ci pour là, qui étaient pas forcément dans un Islam...parce que c'est le fait du moment hein euh...voilà dangereux ou autre, c'est simplement aussi bah y'en a certains qui étaient dans du recrutement. Donc après c'est aussi après là où y'a d'autres qui ont dérivé et qui sont partis dans des extrêmes et voilà. Mais ça peut être aussi, moi je l'ai connu dans des mouvements d'extrême-droit, pour pas dire de l'ultra-droite donc...où certains détenus qui n'avaient pourtant rien en commun, ou antisémites, se regroupaient qu'ont... Voilà je vais te dire soi-disant* ***quelqu'un qu'on dit raciste type arien pur qui se met avec entre guillemet un rebeu pur, tu te dis là si y'a un problème entre lui qui est complètement comme ça et lui... Et quelque part tu t'aperçois après en grattant qu'ils ont le point commun d'être anti-juifs****. Alors que rien à la base ne les rapproche. Donc c'est ça cette observation, gratter un petit peu, voir un petit peu ce qui se passe. Des trucs anodins hein! C'est après ça peut être un comportement "c'est bizarre lui il a pas un comportement habituel, tiens je vais le fouiller un petit coup", paf tu tapes tu tombes un portable. C'est tous ces trucs-là donc après c'est vrai que...c'est intéressant parce que tu... Puis t'essayes de voir un petit peu la hiérarchie après entre les clans qui peuvent se faire, les bandes qui peuvent se faire. Bon c'est vrai que ça se voit moins ici mais quand t'étais sur Paris et que tu voyais ah bah tiens c'était la cité d'Aubervilliers qui va d'un seul coup là-bas, t'as le regroupement là-bas c'était...c'est Sevran, là-bas c'était Aulnay-Sous-Bois, oh tu dis "y'a quelque chose qui va se préparer!" Et d'un seul coup quand tu voyais un mec d'une cité ou d'un...en conflit "ah bah tiens putain c'est un des 4000 de la Courneuve il est tout seul" et puis t'as les autres qui lui tombent dessus. Voilà tu vois t'as la rivalité qui se... Donc c'est là aussi où l'observation est importante. »*

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

délinquants, qui rapprochent du fait d'un passé similaire (voire dans des logiques de préparation de nouveaux faits après la sortie, ou de mise en place de systèmes délinquants à l'intérieur de la détention –trafics notamment). ◄

De fait, lorsque des rapprochements s'opèrent entre personnes de « profils » pénaux, sociaux ou culturels très différents, les personnels de surveillance interrogés expliquent qu'il est de leur devoir de « creuser » afin de comprendre autour de quel intérêt, ou de quel « ennemi commun » les personnes observées se retrouvent, notamment dans une logique d'anticipation d'éventuels conflits. C'est notamment ce qu'explique un gradé au CD de Bapaume, en revenant sur l'importance dans son métier d'observer avec attention les logiques interactionnelles qui se développent entre personnes détenues. De même, cette observation est décrite comme indispensable pour comprendre les réseaux d'influence ou de délinquance qui se mettent en place en détention. ◄

Les personnes détenues intègrent de fait cette observation constante de la part de l'administration pénitentiaire dans les logiques de rapprochement ou d'éloignement des autres qu'ils mettent en place pendant leur détention. Ainsi, si certains ont exprimé le fait qu'en prison *« on se reconnaît aussi parfois entre certains profils de détenus »*[220], ils pointent souvent la nécessité pour eux de s'écarter de ces mêmes profils avec lesquels ils pourraient créer des affinités, notamment autour de parcours de vies ou de délits similaires commis à l'extérieur. La complexité des interactions entre personnes détenues se dessine une fois de plus entre les logiques personnelles d'ententes qui peuvent pousser certaines personnes à se « reconnaître » entre elles, et la nécessité de *« ne pas trop se mélanger, pour soi-même et aussi pour le regard de la détention »*[221]. Pris dans un système dans lequel il faut constamment se montrer « réinsérable », et donc prouver qu'on cherche à changer et à ne pas commettre les mêmes actes après la sortie, se rapprocher de certaines personnes peut être mal vu par l'administration pénitentiaire, et donc d'une certaine manière mettre en péril les efforts réalisés pour se montrer sous un autre jour et se défaire de son passé de délinquant. De même, de tels rapprochements peuvent directement influer sur les logiques de « prévention de la récidive », et ne pas permettre à la personne de s'éloigner des cercles et des fréquentations qui l'ont amenée à entrer dans un parcours délinquant ; dans ce cas, la personne peut au

[220] EMC11.

[221] EMC11.

« Parce qu'après quand ils voient que vous êtes plusieurs, que vous êtes bien, pas bien hein! Mais... Regardez je vais vous donner un exemple. J'étais à Val-de-Reuil, on a fait une petite équipe, une équipe de sportifs. On a fait du sport pendant un an. On mangeait ensemble, parce que là-bas c'était ouvert toute la journée... Mais après quand ils m'ont transféré ils ont mis ça aussi dans le rapport que genre j'avais fait une équipe. Mais une équipe, on n'a jamais manqué de respect aux surveillants, y'a pas eu de rapport, y'a pas eu de... Ils aiment pas quand on est trop solidaires en fait! Et dès que tu commences à être à peu près bien, à t'entendre bien avec les gens ils font exprès de casser. Si dans l'aile là ils voient que ça va bien ils vont en envoyer un là-bas, un là-bas, un là...»

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC11)

« Quand on enferme des mêmes détenus des mêmes cités, des mêmes secteurs, ***on recrée à l'intérieur des prisons les mêmes ghettos, les mêmes trafics, la même voyoucratie, le caïdat****, donc voilà on l'entretient mais parce que on a une politique pénale qui est pas bonne non plus! C'est-à-dire que au lieu de délocaliser certains et de justement pouvoir faire un parallèle entre voilà bon le gamin qu'on chope dans une cité, qui était en train de vendre de la drogue ou faire des conneries, bah voilà il faut pas...il faut l'évacuer de ça, il faut le pousser à sortir de sa cité. Mais c'est pas ce qu'on fait, on les prend on les remet,* ***ils connaissent d'autres gars donc ils grandissent encore dans la voyoucratie*** *et puis ils ressortent et puis de simples...on va dire de guetteurs ils passent à la tête de trafic quoi! (...) Certains vont d'entraider ou se générer une dynamique positive, et d'autres qui justement vont faire l'inverse c'est-à-dire mauvaises fréquentations. C'est exactement comme à l'extérieur! Mauvaises fréquentations, et encore de* ***quelqu'un qui était correct et qui était rentré pour une petite connerie va enchaîner des conneries et au lieu de sortir au bout d'un an il va sortir au bout de 5 ans*** *parce qu'il aura repris plein d'agressions de personnel, parce qu'il aura pris...et voilà. Par exemple [NOM] qui a repris en otage à Venin! C'est exactement pareil! C'est un détenu qui est rentré pour je vais dire une queue de cerise au départ et qui finit avec bientôt 30 ans de prison parce que...il est parti dans une mauvaise spirale.»*

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

contraire « monter les échelons » de la délinquance, et, à terme, revenir en prison pour des faits de plus en plus graves. ◄ .

Les logiques sociales de hiérarchisation entre les personnes que je viens de présenter sont, d'après une majorité des propos recueillis, des dominantes et des constantes qui se retrouvent dans l'ensemble des établissements pénitentiaires : culture du plus fort, disqualification des « pointeurs », hiérarchisation et statut selon la gravité des motifs d'incarcération et/ou la position du « profil » dans une échelle de la délinquance. Cependant, afin de nuancer ce constat, il est important de noter que certaines personnes interrogées ont fait état d'une tout autre perception de l'échelle sociale et de l'organisation des catégories des « profils » en détention ; il s'agit notamment des personnes qui sont perçues comme les plus « disqualifiées » en détention, du fait de leur motif d'incarcération (« pointeurs ») ou de la vulnérabilité qu'elles représentent aux yeux des autres (personnes âgées notamment) :

> *« En détention chacun a une perception des autres en fonction de sa condamnation, de son comportement ou de son âge »*[222]

Il est intéressant de faire ici la distinction entre les « profils » des personnes incarcérées au CP de Vendin-le-Vieil, et qui ont été une majorité à présenter les paramètres énoncés ci-avant comme étant dominants et structurants dans les relations sociales en détention, et les « profils » des personnes incarcérées au CD de Bapaume, qui sont en grande partie incarcérées pour des affaires de « mœurs » (AICS)[223]. Ces derniers constatent bien sûr l'existence d'une échelle sociale dominante en prison, notamment parce qu'ils en souffrent ou en ont souffert dans d'autres établissements en faisant l'objet d'agressions ou de violences du fait de leur statut de « pointeur » ; ils expliquent d'ailleurs souvent recourir à des stratégies d'isolement des autres pour ne pas subir de telles violences. Cependant, il ressort de leurs paroles qu'ils n'acceptent pas cette disqualification et s'en étonnent même, en présentant une perception différente de la réalité qui les entoure. Revenir sur les paroles recueillies au CD de Bapaume permet de préciser que l'environnement de vie pré-carcéral,

[222] ECD22.

[223] Une distinction de représentation des « profils » selon les établissements (maison centrale et centre de détention à majorité AICS) qui se retrouve dans la diversité des entretiens semi-directifs que j'ai réalisés pendant cette recherche.

« Donc il paraît évident que les personnes de...que certaines personnes de banlieue dont le trafic peut prospérer ici, qui ont toute leur bande, qui en plus quand elles vont sortir vont avoir une sorte de plus "moi j'en ai fait, moi je suis..." Bon là ce sont ces personnes qu'on va voir se montrer d'une manière qui exaspère une grande quantité de détenus à la télévision avec des équivalents de selfies, on se montre en faisant des singeries avec son téléphone portable en disant "voilà c'est le club Med je suis bien ici"... (...) Et avec ce paradoxe que ça va être sans doute les plus dangereux et les plus susceptibles de récidiver, qu'ils vont être alors là le mensonge c'est un outil de travail, donc ces personnes-là ne vont pas forcément clamer leur innocence, vont se vanter de pouvoir manipuler les psychologues, les psychiatres etc. pour lesquels ils vont avoir un souverain mépris à l'occasion. C'est somme toute assez variable, il y a des cas de personnes mais là alors on est dans la...ça continue "ah bah c'est normal j'ai joué j'ai perdu" et hop. Et ces personnes-là ne sont pas suicidaires! Ces personnes-là ne sont pas...non non non non. On a les copains, on crie à la fenêtre le soir, il peut y avoir les yoyos, on a sa journée on est occupé il faut aller porter telle chose à machin... Alors de temps en temps on se casse la figure parce qu'il y en a un qui a pas payé assez tôt ou...etc. Mais la souffrance n'est pas là à mon avis. Il peut y en avoir mais elle est pas...elle est pas là. (...)Donc il y a souvent je crois dans les ailes des personnes...c'est curieux c'est comme s'il y avait une répartition des territoires. C'est au point de se demande s'il y a pas dans chaque aile un membre de cette...ça mérite pas ce terme-là peut-être, de cette mafia...un fournisseur de shit ou deux, ils vont fonctionner quelques fois en couple, ça permet de menacer ou de se répartir ou on va piquer quelque chose on le donne à l'autre enfin des choses comme ça. Donc bah la personne âgée qui est confuse à côté de ma cellule bah la question qu'on se pose actuellement c'est...bon moi je sais qu'il y a des personnes qui viennent lui faire fumer le pétard parce qu'on m'en a parlé et c'est convergent, moi je ne l'ai jamais constaté mais bah oui bah c'est...comment dire...c'est [PRENOM] c'est apparemment [autre PRENOM] donc...malheureusement...une personne à la peau noire, une personne maghrébine, des gens qui ne disent pas forcément bonjour...»

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3)

*« Alors après au niveau des jeunes le problème c'est que si tu veux t'as un tas de...t'as un tas de portables ici qui sont en circulation, portables avec internet, donc quand t'as la chance d'avoir ton affaire qui est encore sur internet euh... t'as des gens qui sont là pour te le rappeler quoi si tu veux. Et c'est le plus souvent des jeunes. Je dis bien le plus souvent des jeunes. Alors t'as des jeunes qui sont parfaitement corrects. J'en ai un qui est arrivé ici dans l'aile, il a 30 ans c'est un type droit, super. Et puis t'as des véritables...**ce que j'appelle des crouilles quoi des voyous** des... Alors ça c'est l'enfer. Ça c'est l'enfer. C'est l'enfer. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

ainsi que l'origine et/ou le statut social ou professionnel avant l'incarcération, sont des paramètres essentiels qui jouent dans la revendication d'une toute autre hiérarchisation carcérale :

« Bah y'a deux monde hein! Comme s'il y avait ceux qui connaissaient la vraie vie: le vol, le racket, le... et les autres. »[224]

« Moi j'ai eu une éducation et un métier. Voilà je travaillais dans l'enseignement, j'avais une certaines autorité et puis je dirais...une certaine notoriété aussi. Et à partir de là y'a des choses qui sont vraiment difficiles à accepter en détention. Ici y'a parfois des gens qui se comportent pire que des animaux ! C'est du manque de respect, y'en a qui se lavent même pas, qui ont pas d'hygiène... (...) En général y'a deux classes de détenus : y'a... allez on va dire les 40-60 ans... Voilà ici y'a pas de problème entre nous et avec les surveillants, mais avec les 18-35 ans ça part dans tous les sens ! Y'a plus de retenue, y'a plus de repères... Y'a vraiment une fracture générationnelle et la cohabitation avec ce type de personnes est parfois difficile (...) Accepter une détention c'est accepter d'être comme tout le monde, d'être sale comme la plupart des gens, d'être con, insultant... C'est accepter de rentrer dans le moule du détenu. Trop peu pour moi. »[225] ◄

Dans ce cas, les personnes interrogées expliquent que les problèmes et les conflits qui surviennent en détention, et rendent la présence de l'autre difficile au quotidien, proviennent majoritairement des mêmes « profils » qui sont pensés, dans la hiérarchie qui prédomine en prison, comme plus « hauts » que le leur. Pour désigner ces personnes, les termes de « voyous », de *« crouilles »*[226] ou encore de « caïds » connotent une impossible identification des personnes qui les emploient à des comportements délinquants et irrespectueux qu'elles jugent contraires à leurs propres valeurs, et, de ce fait, un rejet profond des logiques qui structurent l'échelle sociale dominante.

Au regard des différentes logiques de hiérarchisations des « profils » en détention, et étant donné leurs conséquences dans la structuration des interactions au quotidien, certaines personnes expliquent qu'elles font le choix de ne pas vouloir savoir « pour quoi » les autres

[224] ECD3.

[225] ECD22.

[226] ECD4.

« En prison je suis parti toujours du principe que le mec qui est en face de moi je ne sais pas et je ne saurai jamais pourquoi il est là. Parce que pour moi il a été jugé c'est pas à moi de le juger, tu vois. Et j'attends de moi la même chose, c'est-à-dire que si le mec il cherche à savoir pourquoi je suis là je lui ferai bien comprendre qu'il s'occupe de son cul et pas du mien. Parce que moi j'ai été aussi jugé, peu importe pourquoi t'as été jugé tu l'as été. Donc à partir du moment où y'a un respect entre... C'est pour ça que les détenus m'aiment bien, parce que...on discute... Moi tous les gens viennent me voir, tu vois c'est un truc con, tous les gens viennent me voir en me disant "tu sais ce que j'aime bien chez toi c'est qu'on peut discuter avec toi, on a tous les sujets de conversation sauf la détention, sauf ci sauf ça". Mais je dis moi regarde...si t'es en taule pour parler avec le mec de taule et de ce que celui-ci a fait, de ce que celui-ci a fait, je vois pas l'intérêt. Je vois pas l'intérêt. Donc ouais ça passe plutôt pas mal. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

« Ça sert à rien de vouloir se faire passer pour quelqu'un qu'on n'est pas parce que tôt ou tard tout se sait. Tu peux être grillé mais à tout moment en prison en fait. Parce que les prisons c'est quoi? C'est que ça tourne. Tu peux être dans n'importe quelle prison et untel peut connaître untel... Tout le monde se connaît en fait. Tu vas te griller à Vendin c'est pas grave. Tu vas faire une couille à Vendin, tu vas mettre des carottes à Vendin, tu pars quelque part tu seras pas tranquille! Parce qu'on connaîtra toujours quelqu'un là-bas! Tu vas vouloir te faire une réputation? Non paf on sera là! On dira "Non il est comme ça". Peut-être que pendant un an il va se faire bien mais après y'a toujours... Et c'est là par contre sur la solidarité, celle-là elle fonctionne très bien. Le bouche à oreille... Ouais ouais ouais. Le bouche à oreille par exemple "T'es un balance" machin tout ça... »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

sont incarcérées. Elles précisent alors que cette posture leur permet de sortir de ces logiques d'échelle sociale carcérale, et de limiter l'impact de possibles préjugés dans leurs relations avec les autres :

> *« Comme moi personnellement j'ai déjà dit 15 000 fois aux gens... je veux même pas savoir pourquoi t'es là! Parce que si je commence à savoir pourquoi t'es là déjà on va pas être copains... et ça m'évite justement d'avoir ces choses en tête. Je préfère voilà: t'as tes histoires, j'ai mes histoires, t'es un détenu je suis un détenu, basta. »*[227] ◄

Un tel positionnement est néanmoins difficile à tenir dans un monde où la recherche de l'information s'étend à l'ensemble des acteurs du *théâtre carcéral* : *« on peut pas se cacher en prison »*[228]. Il est également important de souligner ici que les stratégies de *représentation* et d'interaction des personnes détenues pendant leur détention ne s'adressent, à terme, pas uniquement aux personnes présentes dans l'établissement pénitentiaire actuel. Les nombreux transferts des personnes entre établissements font qu'en prison *« ça tourne »*[229], et que la réputation qu'on se fait dans un établissement peut perdurer après un changement de lieu. La puissance du « bouche à oreille » dans la disqualification de certaines personnes ou de leurs comportements est donc un autre paramètre à prendre en compte dans les logiques relationnelles et les stratégies de *présentation de soi* en détention. ◄

Ainsi, selon les diverses perceptions que chacun peut avoir des autres, mais aussi de la manière dont veut être menée la détention, les logiques de regroupement et d'écartement s'établissent selon divers paramètres, à la fois générés par les logiques du dispositif carcéral et par les logiques personnelles de « survie » et de « mieux vivre » en détention :

> *« Y'en a ils vont se regrouper parce qu'ils ont plus d'affinités par rapport à l'âge, par rapport à voilà quoi aussi par rapport à leur façon de voir la détention, entre ceux qui vont se regrouper pour faire le petit clan, pour faire le business et... voilà quoi, et puis y'a ceux qui vont se regrouper pour dire "bah nous on veut être à l'écart, on veut être*

[227] EMC9.

[228] EMC23.

[229] EMC23.

« Y'a des gens comme je vous disais encore une fois ils ont des peines ils sortent avant nous, et nous on a les mêmes peines on sort carrément 7-8 ans après eux! Et ça c'est pas normal aussi. Il suffit de travailler avec eux! Il suffit d'accepter leurs délires, leurs trucs et vous allez sortir tôt hein! Ça c'est clair, net et précis! Vous travaillez avec eux, vous balan... En fait c'est sur le malheur des autres vous faîtes votre bonheur! Vous balancez des gens, ils se prennent des peines en plus et vous on vous diminue la vôtre... Vous voyez c'est un système qui est pourri. Vous êtes prêt à enfoncer des autres personnes, que eux aussi ils ont une famille hein! Ils ont une famille, ils ont une mère, un père, des enfants, vous vous êtes prêt à les enfoncer eux pour vous vous en sortir. Et ainsi de suite. Mais ça je suis pas d'accord moi là-dessus! C'est pour ça que je refuse de parler avec la pénitentiaire! "Bonjour", "Bonjour" mais sans rentrer dans les détails de j'espionne untel ou je vous ramène... parce que lui aussi a des enfants! Moi j'aimerais pas qu'on me le fasse, bah je le fais pas aux autres. Mais les gens ils acceptent, vous voyez? Y'en a qui sont plus fragiles, qui ont pas... ce truc-là donc ils acceptent. C'est ça. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

tranquilles voilà quoi, on veut pas être embêtés, on vient faire notre peine point barre". »[230]

Malgré les divergences de points de vue et de perceptions des autres développées précédemment, l'ensemble des personnes interrogées semblent néanmoins unanimes quant à la disqualification des « balances » comme faisant partie du « bas » de l'échelle sociale carcérale, en tant que les individus identifiés comme tels sont considérées comme des traîtres à l'« équipe » des détenus ; ils sont ainsi discriminés, évités et rejetés:

« Il faut te méfier de tout ce qui est balances et compagnie tout ce que tu veux qui vont... Ceux que tu crois pouvoir en être et ceux que t'imaginerais jamais en être![il rit] »[231]

L'existence de rapports d'« indics' » ou de passages d'informations entre certains membres de l'administration pénitentiaire et des personnes détenues amplifie encore la logique de méfiance qui est au cœur des interactions en détention. Certains vont alors jusqu'à parler d'« espionnage » pour rendre compte de ces connivences entre « détenus » et administration pénitentiaire :

« En fait on se méfie de chacun les uns les autres, parce qu'en fait y'a trop d'espions! Vous voyez on rigole on se croit dans les films et tout mais c'est tous... c'est que de l'espionnage en vrai ici! La personne que vous diriez "Non lui c'est impossible!" bah le mec il travaille pour eux! Vous comprenez? Donc on dit des choses à certaines personnes aussi qu'on veut que la direction elle entende. Donc ça glisse. Et eux ils se disent "Ah en fait il est tranquille". [Il rit] En fait c'est un système de traîtres finis. De traîtres et de pourris finis en vrai. »[232] ◄

De fait, la disqualification des « balances » en détention s'immisce dans l'ensemble des interactions, que ce soit entre personnes détenues ou dans leurs rapports avec l'administration pénitentiaire. Dans un dispositif d'observation constante et mutuelle, la moindre discussion entre une personne détenue et un surveillant peut être interprétée comme un signe de ralliement à l'autre « équipe » :

[230] Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14).

[231] ECD4.

[232] EMC8.

« Tu vas faire un sourire à un surveillant bah t'es une balance. »[233]

« Donc y'a beaucoup de personnes je vais pas vous le cacher qui sont contre les surveillants ici, en tout cas pour moi c'est pas mon cas parce que je pense qu'ils nous voient ici au quotidien et je pense que ... faut savoir aussi trouver le juste équilibre par rapport aux relations qu'on peut avoir avec les surveillants parce que ça peut être aussi mal vu de trop parler avec les surveillants ici. »[234]

Je développerai davantage l'impact des logiques interactionnelles entre personnes détenues sur leurs relations avec les surveillants dans la suite de mon travail en présentant une synthèse de l'imbrication des différents *mondes interactionnels* du *théâtre carcéral* pour les personnes détenues[235].

Pour conclure ce développement autour des hiérarchisations en prison, et au regard des logiques d'échelles sociales présentées ci-avant, plusieurs personnes ont insisté sur le fait que *« la prison donne un pouvoir à certains, que ce soit dedans ou après en sortant»*[236]. Cela semble surtout vrai pour trois situations précises : d'une part, dans le cas de personnes qui vivent la prison comme une étape à passer dans un parcours de vie et de montée dans la hiérarchie de la délinquance, et dont le passage en prison sera perçu comme positif par leur entourage extérieur, comme si l'incarcération était une sorte de rite de passage gratifiant[237] ; d'autres part, dans le cas de personnes qui, du fait de leur passé ou de leur « statut » en détention réussissent à avoir un ascendant sur les autres, et à enrôler certains pour les faire servir leurs propres intérêts, dans une logique qui pourrait être qualifiée de « caïdat » ou de « mafia » (trafics, règlements de compte, etc.) ; enfin, dans le cas de personnes incarcérées pour des faits qualifiés de « terroristes » et qui, à l'intérieur des établissements, peuvent jouir

---

[233] EMC10.

[234] ECD1.

[235] Partie 2 Chapitre 2, Conclusion du chapitre.

[236] EMC22.

[237] Dans ce cas notamment, il existe une sorte de « mythologie carcérale », qui valorise certains noms du grand banditisme comme des figures mythologiques de référence qui perdurent dans le temps et dans les mémoires, parce qu'elles ont en un sens marqué l'histoire des prisons – que ce soit pour les faits qui les ont amenées à être incarcérées, ou pour des faits jugés comme « spectaculaires » pendant leur détention (notamment des faits d'évasion).

Notes prises à l'écoute d'un entretien avec un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC22)

Il parle longuement de gens qui sont charismatiques en prison, comme l'un de ses codétenus, incarcéré pour des faits en lien avec une organisation terroriste ; il explique que *« leur présence a un impact en prison »* : *« Ces gens-là sont des boucs-émissaires indirectement »* parce que tout ça *« c'est politique »*. Il prend l'exemple de ce codétenu qui a un statut différent même s'il n'est pas officiellement un prisonnier politique. Pourtant son procès s'est tenu à Paris, etc. Il m'explique que la frontière est parfois mince entre ce qui relève du droit commun et ce qui est politique.

d'un certain charisme et d'un statut somme toute singulier, que ce soit aux yeux d'autres personnes détenues, ou aux yeux de l'administration pénitentiaire.

Ce dernier cas de figure est particulièrement difficile à cerner et à « dasser » dans la hiérarchie des peines et des relations sociales en détention. Les personnes considérées comme « terroristes », soit par leur condamnation, soit par leurs liens avérés avec des organisations locales ou internationales, semblent à la fois tendre à être le centre de logiques de regroupement mais aussi d'évitement et d'écartement de la part des autres personnes détenues. De plus, interroger le statut des personnes identifiées comme « terroristes » en détention permet de montrer que, même si l'administration pénitentiaire ne les reconnaît pas officiellement au rang des « prisonniers politiques », des différences de traitement semblent néanmoins s'établir dans le quotidien carcéral en comparaison avec des personnes incarcérées pour d'autres raisons (droit commun) ; des différences de traitement qui se transforment tacitement en différences de « statuts » dans l'échelle sociale carcérale, et qui influent sur leur perception par les autres personnes détenues :

« Nous les filles nous considèrent comme des terroristes, parce que c'est ce qu'elles voient à la télé. Nous on se considère pas des terroristes. Mais en même temps on nous a souvent beaucoup d'estime parce que si on nous demande ou du café ou des choses ou d'appeler quelqu'un ou de donner une adresse d'un avocat ou... Normalement elles savent que nous on le donne. Ou par exemple si quelqu'un a eu un problème avec l'administration bah nous aussi souvent on a été prêts à faire un blocage ou une mobilisation pour la personne. Et normalement on nous a en estime pour ça parce qu'on est solidaires avec les autres. (...) On n'est pas acceptés au rang des prisonniers politiques, grâce au public, aux médias tout ça, mais après c'est évident parce qu'il y a des mesures spéciales qui nous sont appliquées et les pour-parler sont acceptés. Par exemple si y'a une camarade qui est toute seule dans une prison et qui est en grève de la faim bah nous aussi on se met en mobilisation pour qu'elle soit placée avec des personnes...des collectifs de prisonniers politiques basques ou pour qu'elle soit changée... »[238] ◄

[238] ECD6.

« C'est vrai qu'on est parfois limité par des activités ou par exemple du travail... Ici j'avais postulé mais à Fresnes et à Fleury on n'avait pas le droit de travailler parce qu'on était...voilà...on était spéciales on va dire... Et...et sinon pour les activités parfois il y a des quotas de...ils l'appellent les "DPS" les détenus particulièrement...surveillés ou signalés je sais pas. Mais sinon voilà ici je suis en régime ouvert, je suis pas encore en porte fermée ou en quartier isolement alors ça va [elle rit]. Et une chose que j'ai oublié de dire par rapport aux transferts et... Parfois on n'a même pas nos affaires avec nous, peut-être seulement un sac. Alors on va attendre un mois ou deux mois pour recevoir nos vêtements, nos livres et tout. Alors t'es comme...on est à la rigolade comme dans un camping [elle sourit], tu as seulement quelques vêtements pour te changer et c'est tout. Et ça aussi bah...bah ça fait plus difficile la détention. (...) Ah oui et par rapport à la surveillance j'ai oublié, ça ils le font pas dans toutes les prisons mais parfois les DPS on fait les mouvements seule avec une surveillantes. C'est-à-dire que par exemple à l'activité gymnase elles vont toutes et cinq minutes après [elle rit] c'est moi ou une DPS avec la surveillante [elle souffle] A Poitiers ils me faisaient ça pour les parloirs: c'était toutes les filles qui allaient au parloir et après cinq minutes après moi avec la surveillante [elle sourit]. Je sais pas [elle souffle] je pense qu'il ne faut pas tout accepter mais d'un autre côté on peut pas être tout le temps à se taper contre les murs. Il y a certaines conditions qu'on doit les subir [elle rit]. On sent parfois qu'on est plus contrôlé que les autres et parfois on ne fait pas attention. Par exemple on nous fait aussi des rondes de nuit, ce qu'ils ne font pas à d'autres détenues. Et d'ailleurs c'était un des problèmes qu'on a eu à Poitiers [elle rit] parce qu'en 2010 le CPT de Strasbourg avait recommandé à la France d'arrêter avec ce genre de mesure parce que c'était bien sûr nuisible pour la personne. Et du coup ils avaient arrêté à Fresnes à partir je sais pas peut-être de 2011 on n'avait plus de rondes de nuit. Et quand on est arrivé à Poitiers non plus mais en décembre 2013 ils ont sorti une nouvelle circulaire ou une nouvelle loi et ils ont recommencé à appliquer cette mesure. Et on a commencé à protester et...maintenant c'est dans les tribunaux bah il y a des prisonniers qui ont gagné d'autres qui n'ont pas gagné mais on voit comment on peut faire face à...à cette mesure. »

Une femme détenue au CD de Bapaume (ECD6)

Il ressort des paroles retranscrites ci-avant que la portée politique de certaines personnes ou de certaines organisations criminelles dans la société se répercutent et se réimplantent de fait à l'intérieur des prisons. De ce fait, une telle différence de statut dans les relations avec l'administration pénitentiaire, ainsi que « l'impact » que ces personnes peuvent avoir en détention (notamment dans l'initiative ou le soutien de mouvements de contestation), engendrent une surveillance accrue de leurs comportements, de leurs communications et de leurs liens avec l'extérieur. Un contrôle accru qui atteste de leur « particularité » par rapport aux autres personnes détenues[239]. ◄

De plus, il ressort des paroles retranscrites ci-avant et ci-contre l'existence de logiques communautaires autour de ces personnes identifiées comme « terroristes ». Des logiques communautaires d'entraide ou de réseau de protection qui existent de fait à l'extérieur, dans le reste de société, mais qui sont particulièrement visibles et amplifiées en prison[240]. C'est d'ailleurs en cela que la surveillance des phénomènes de « radicalisation » islamiste est actuellement un sujet particulièrement développé dans les établissements pénitentiaires français. De fait, les formations à des techniques de surveillance et de renseignement pénitentiaires autour de la « radicalisation » se développent afin de permettre d'identifier des comportements et des dérives liés à une pratique religieuse de l'Islam dite « radicale » ou « fondamentaliste » qui pourraient annoncer un passage à l'acte terroriste à la sortie de prison.

Cependant, identifier les logiques de regroupements communautaires qui existent aujourd'hui autour d'une pratique « radicale » de l'Islam en prison permet de soulever bien des phénomènes sociaux caractéristiques du *théâtre carcéral* ; des phénomènes qui semblent

[239] Il est cependant important de noter que de tels renforcements des logiques de surveillance et de contrôle pénitentiaires sont mis en place pour toutes les personnes ayant le statut de « Détenu Particulièrement Signalé » (DPS), et ce même lorsqu'elles ne sont pas incarcérées pour des faits en lien avec des organisations terroristes.

[240] Ces logiques ne concernent bien sûr pas seulement les communautés « idéologiques », puisque la prison renferme également des communautés culturelles, dont les regroupements sont également visibles, comme à l'extérieur : « *Après y'a des alliances, des alliances de religion, des alliances ethniques... Voilà de toute façon même chez nous, si on voit les établissements pénitentiaires parisiens, y'a beaucoup de créoles et ils sont très communautaires. On le voit aussi à l'ENAP où y'a des tablée d'Antillais, de Réunionnais, de Guyanais et tout ce qu'on veut! Et puis les petits blancs d'un côté! [Elle sourit] Ils sont très communautaires et ils sont très communautaires aussi à l'intérieur des prisons. Après les Basques ne seront qu'avec des basques! Les Corses ne seront qu'avec des Corses! Donc parfois c'est un peu déroutant. »* (EMC15).

souvent s'établir en dehors de toute considération religieuse, mais davantage dans l'intégration des logiques induites par le dispositif carcéral.
Je prendrai ainsi l'exemple de la « radicalisation » afin d'illustrer et de préciser les phénomènes de *masques* et de relations *« de circonstances »*[241] qui se développent en détention, et qui sont au cœur des complexités sociales du *théâtre carcéral*.

II.2.C. Des *masques* et des rapprochements *« de circonstances »*[242] : l'exemple de la « radicalisation » en prison

De nombreuses personnes rencontrées pendant cette recherche ont pris l'exemple de la « radicalisation islamiste » pour m'expliquer que, dans de nombreux cas et malgré les apparences, les personnes détenues ne se regroupent pas en fonction de valeurs ou d'idéologies communes partagées, mais davantage dans des logiques de protection ou de « camouflage ». Elles *« jouent le jeu »*[243] de la *« comédie humaine »*[244] imposée par les logiques institutionnelles et interactionnelles, pour survivre au *théâtre carcéral* et à la cohabitation forcée par l'enfermement. L'exemple de la « radicalisation », ou simplement de la conversion à la religion musulmane, dévoile ainsi des logiques interactionnelles de rapprochement qui structurent les rapports entre personnes détenues, et qui existent de fait autour d'autres thèmes ou intérêts qui ne sont pas religieux.

Outre l'appartenance à une même confession ou le partage d'une même idéologie, de nombreux témoignages expliquent que les personnes qui se convertissent à l'Islam (et/ou se « radicalisent » *a priori* par la suite) le font d'abord dans une recherche de protection :

> *« Beaucoup se cachent derrière la religion en prison pour se protéger, faire partie d'un groupe. C'est devenu une mode en fait »*[245]

Cette logique de protection répond à une adaptation à la violence ambiante et à l'intégration du danger potentiel que représente toujours l'autre, comme développé précédemment. La

[241] EMC2.
[242] EMC2.
[243] EMC3.
[244] EMC3.
[245] Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC23).

« Ouais j'ai connu beaucoup de gens du jour au lendemain qui se sont convertis et qui sont... Moi ils savent les gens que je parle pas, que je vais pas aller dire sur eux "Ah il est comme ça untel!" Alors ils se permettent de faire des choses devant moi qu'ils feront pas devant les autres. Par exemple ici y'avait un mec il s'est converti machin tout ça, parce que voilà... Il s'est dit quoi? ***Il s'est dit j'ai un sacré dossier, je vais me convertir, on va oublier.*** *Et en fait le mec il fumait quand même devant moi, et devant les autres non!* ***Y'a beaucoup de faux. Mais bon... Après si ça peut les rendre bah intéressants ou les rendre importants pour certaines personnes, voilà...*** *Mais faut les aider quand même les bonhommes là. »*

Un homme au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

conversion à l'Islam et l'appartenance à une nouvelle communauté à l'intérieur de la détention peut ainsi par exemple permettre de se « camoufler », en se protégeant notamment du rejet des autres au regard de la *disqualification originelle* qui pourrait toucher la personne nouvellement convertie du fait des motifs de son incarcération ; comme si l'appartenance à cette communauté, qui est aussi un réseau puissant et élaboré en détention, permettait de s'absoudre de son étiquette pénale aux yeux des autres, et de se donner une autre consistance, une autre existence, bien plus *praticable* dans le quotidien carcéral :

> *« Et t'as des mecs la plupart... qui te donnent des conseils. Bah c'était les plus mauvais, c'était ceux qui buvaient à mort ou je sais pas quoi, et ils sont là à donner des conseils...Et souvent les gens qui deviennent musulmans, je veux dire les Français qui deviennent musulmans ou même les Arabes qui se disent "Maintenant moi je suis un frère musulman, je me laisse pousser la grosse barbe", ils cachent quelque chose. La plupart c'est des violeurs ou des tueurs d'enfants. Mais comme la plupart ils disent "Ah maintenant ils sont convertis. C'est bon c'est un frère maintenant, on va le protéger". »*[246] ◄

De plus, dans un dispositif carcéral aux effets *désocialisants*[247], l'intégration de codes majoritaires en prison (ou perçus comme tels en tout cas) permet de s'intégrer à un groupe, de se sentir faire partie d'une communauté et de ne pas (ou moins) se sentir rejeté et isolé dans une situation d'enfermement où le sentiment d'exclusion est déjà fortement marqué par l'incarcération. Ainsi, le réseau de protection, de soutien et d'entraide qui s'ouvre à la personne qui intègre une telle communauté est un argument important dans le choix du *masque* confessionnel choisi pour la *représentation*[248] :

> *« Alors y'a des détenus qui discutent et qui nous disent clairement ils jouent une comédie humaine, et forcément... (...) Mais du coup les détenus ils le savent, entre eux ils peuvent pas se faire confiance, ils sont obligés de bien s'entendre avec les autres détenus parce que bah ils vivent avec eux. Et par exemple y'en a comme ils disent hein ils adoptent la religion musulmane, y'en a un il me dit "Mais clairement j'en ai rien à foutre mais c'est pareil je suis obligé de faire ça parce que les autres vont me rejeter"*

[246] EMC10.

[247] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, IV.

[248] Si je reste ici sur l'exemple de l'adoption de la religion musulmane aux yeux des autres, les stratégies présentées ici s'appliquent à bien d'autres situations et logiques de rapprochement entre les personnes.

« Je veux dire quand vous êtes libéré après 20 ans ou 30 ans de placard et puis que le mec il n'a rien! Quand je dis il a rien, il a rien! Parce que concrètement les années passent, les gens peuvent perdre leur famille, ils peuvent perdre leurs soutiens, ils peuvent perdre... enfin les aléas de la vie! Et vous vous retrouvez tout seul du jour au lendemain... mis à l'extérieur, les gens ils se reconnaissent pas dans la société. Ils s'y retrouvent plus! Puisque... on vous retire... 30 ans c'est une vie hein, c'est énorme! Et ça fait peur! Et donc après on se retrouve avec... Le système crée des bombes à retardement. On parle de radicalisation, on parle de machin mais... Alors après c'est un autre sujet mais quelque part... ***c'est une bouée pour eux hein, ils trouvent chez ces gens-là un moyen d'être pris en charge, d'être épaulés, d'être soutenus*** *et après ça rentre dans des dérives hein c'est la finalité! Mais au résultat... voilà. »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

« Après les téléphones sont d'après ce que j'ai compris, évidemment c'est un univers assez discret mais en fait quand quelqu'un a un problème familial, il y a une certaine humanité quand même quelque part, ***c'est un peu ce qui se passe avec la mafia qui quelquefois dans...comment dire en Italie va se montrer plus humaine que l'administration, et un peu comme les Frères musulmans qui font des œuvres de bienfaisance, c'est à dire "écoute je te laisserai mon téléphone et tu pourras téléphoner pour avoir des nouvelles de ta mère",*** *donc y'a des trucs comme ça qui se passent. (...) Oui les téléphones sont présents mais je veux dire qu'il faut voir quelles sont les causes,* ***je crois que c'est de la même manière qu'on peut être capable d'aller à la messe sans avoir aucune croyance, d'aller vers des frères musulmans alors qu'au départ on n'a aucune attirance****, je crois qu'il y a une espèce de... On se prend dans la figure ici une sorte d'image du monde où... on m'a rapporté qu'une juge d'application des peines qui théoriquement est partie qui a dit "la loi ici c'est moi". Et donc* ***on a l'impression d'être dans un état de non droit****. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3)

et il fait "Du coup je vais jusqu'à commander des cantines Ramadan quand c'est le Ramadan mais j'en ai rien à foutre dans ma cellule ils sont pas là avec moi bah je fais pas le Ramadan, ils sont pas là pour le voir. Si je pouvais je consommerais de l'alcool mais bon y'en n'a pas ici"... Mais voilà y'en a clairement ils me disent "On est obligé de faire une comédie humaine, de jouer un rôle". »[249] ◄

« Faire une comédie humaine », et endosser les caractéristiques d'un *rôle* auquel on ne s'identifie pourtant pas, apparaît donc être, aux yeux de beaucoup, le seul moyen de survivre à la détention, tant physiquement que psychologiquement et socialement[250].

D'autre part, cette recherche d'entraide, de soutien et de protection auprès de groupes influents ou de réseaux communautaires en détention, met en avant certains effets contreproductifs du système de « manque » généré par la situation d'enfermement institutionnel et les logiques sécuritaires qui innervent le dispositif carcéral. Si l'institution n'est pas vigilante, et ne s'attache pas à montrer de l'attention et de l'intérêt à chaque personne, comme l'y invite notamment le principe d'« individualisation de la peine », elle laisse la possibilité aux personnes détenues et aux réseaux internes les plus influents de le faire. Si les personnes se sentent abandonnées par le système institutionnel, elles semblent alors bien plus promptes à se tourner vers des logiques délinquantes ou de rapprochement d'avec certaines personnes qui peuvent répondre à leurs besoins, à la fois matériels et existentiels. C'est notamment ce qu'explique un homme détenu au CD de Bapaume en parlant de codétenus qui ont recours à l'utilisation illégale de téléphones portables en détention, ou qui se tournent vers des mouvements religieux par recherche d'une humanité qu'ils n'ont pas l'impression de trouver dans l'institution. ◄

La responsabilité de l'institution pénitentiaire dans le développement de ces logiques a également été soulevée par un officier au CD de Bapaume. Il revient alors sur l'importance de mettre en place des activités et des programmes en détention à destination des personnes détenues, ne serait-ce que pour leur montrer que l'institution leur porte de l'intérêt, et limiter

[249] Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC3).

[250] Je reviendrai sur la notion de *jeu* dans la suite de mon travail, en expliquant que participer au *théâtre carcéral* est aussi appréhendé par de nombreuses personnes comme une manière de sauvegarder leur individualité et leur personnalité, en les cachant aux autres et en ne donnant ainsi pas de véritable prises à l'entourage carcéral (Partie 2, Chapitre 3, I)

« Et la plupart bah ceux qui cautionnent tout ça bah c'est ceux qui ont rien dans la tête, ceux qui ont pas de famille. Et c'est là, pour en revenir au début de ce que je disais, qu'il ***faut nous aider déjà les prisonniers à faire quelque chose de notre peine. Un truc constructif pour la France!*** *Moi étant un ancien militaire j'ai écrit une lettre, avant que je me marie hein, je disais quoi? "Envoyez-moi à l'armée! Envoyez-moi je sais pas où, je veux bien combattre pour vous" machin tout ça. Voilà. Plein de trucs comme ça! »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

ainsi le sentiment d'abandon et de repli sur soi-même qui peut rendre certaines personnes vulnérables et réceptives à des discours communautaires. Prendre en compte les logiques de rapprochement qui peuvent exister entre personnes détenues serait alors un moyen pour l'administration de limiter les « dérives » comme celle de la « radicalisation » :

> *« Les activités en tout cas communes permettent de rétablir le lien avec l'autre, et qui dit lien avec l'autre dit respect de l'autre, le travail ensemble, la communication, le sentiment d'exister tout simplement! Parce que si on met pas en place ces activités communes, qu'elles soient mixtes ou pas d'ailleurs, on laisse la personne libre d'organiser un peu, ou de ne pas organiser en l'occurrence... et c'est là où on peut se heurter à des dérives... La dérive de la radicalisation par exemple religieuse c'est justement c'est la perte de tous les repères auparavant en fait! Donc la personne elle se replie sur elle-même, elle est approchée par des gens qui vont porter de l'intérêt sur elle... Parce que faire une activité pour des personnes détenues c'est... quelque part c'est leur montrer de l'intérêt voilà : "vous existez, vous êtes là et on aimerait que vous vous occupiez à faire ça et vous verrez que ça va vous apporter ceci cela et votre détention se passera mieux et le temps passera plus vite..." etc. Donc si on fait rien ça sera plus grave! Le climat en détention sera beaucoup plus tendu, la relation entre les détenus et les surveillants sera beaucoup plus tendue aussi parce qu'on sait très bien qu'une personne occupée c'est une personne qui sera pas en train de faire des incidents, qui sera pas en train de manquer de respect ou d'insulter des personnels etc. Donc elles sont nécessaires ces activités, elles ont beaucoup je pense d'aspects positifs. »*[251] ◄

De plus, dans cette *« société de la pénurie »*[252] qu'est la prison, l'exemple de la « radicalisation » permet de soulever à quel point les rapports de force et de pouvoir peuvent se concentrer en détention autour de la mise en place de systèmes de dépendance entre les personnes. En cela, la prison se révèle une fois de plus être une « chambre noire » d'analyse de phénomènes sociétaux[253], puisqu'elle permet d'observer, dans un monde clos, les mécanismes qui sont au cœur des logiques de prosélytisme :

[251] Un officier au CD de Bapaume (ECD15). Je reviendrai sur la place des activités, notamment culturelles et artistiques, en détention dans la suite de mon travail (Partie 3).

[252] DELARUE J-M, *Op.cit*., p.89.

[253] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, I.2.

« La réflexion qu'on aurait dû mener avec la radicalisation en prison c'est pas forcément bah voilà encore dans l'urgence de dire on va les enfermer dans un secteur, ça a été fait n'importe comment! Quand j'étais sur des formations à l'ENAP où on apprend que Fresnes pour le centre d'observation de ces détenus-là c'est simplement sur le mandat de dépôt! Mais le mandat de dépôt tu vas simplement avoir, garder dans ta maison l'explosif, la kalachnikov qui va avoir servi à un autre groupe pour faire l'attentat tu seras aussi considéré comme radicalisé et on va dire dans cette voie-là par rapport à ton mandat de dépôt. Donc je trouve que c'est un peu con. On n'a pas pris le problème dans le bon sens. (...) Malheureusement ***on sait très bien que leur but c'est quoi c'est de coloniser entre guillemets, c'est d'élargir le nombre de pratiquants et de faire du recrutement en masse****. Donc même en les mettant dans des quartiers spécifiques dans des prisons ça reste toujours au sein d'une prison. Pour moi je pense qu'il aurait été plus judicieux de dire voilà on prend une prison en France, qu'on fait peut-être plus sécuritaire c'est-à-dire ré-ouvrir, alors je dis Guantanamo mais peut-être plus du style QHS avec là-dedans des personnels formés au radicalisme, à la manipulation parce qu'on sait très bien que* ***certains ce sont des manipulateurs, ils vont pas manipuler quelqu'un qui est aussi fort qu'eux ils vont toujours manipuler les plus faibles, ceux qui ont pas d'instruction, ceux qui ont pas de niveau d'études, ils vont les embrigader.*** *On sait comment ça fonctionne! On sait! C'est connu depuis la nuit des temps! Ils ont toujours pratiqué de la même façon!* ***On s'est aperçu aussi qu'ils avaient changé leur façon avant on les voyait arriver avec des grandes barbes*** *moi je me souviens on les voyait avec des grandes barbes être au milieu des cours de promenade, faire bah on va dire du prosélytisme ainsi de suite,* ***maintenant ils sont beaucoup plus discrets, beaucoup plus dans le moule.*** *»*

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

« Et maintenant ils disent "Oui faut faire attention à ceux qui portent la barbe..." C'est fini tout ça! Le mec il peut être crâne rasé, il peut être beau gosse, il peut avoir une crête machin tout ça, s'il a envie de faire quelque chose il le fera hein! C'est pas parce qu'il aura pas de barbe qu'il va pas le faire hein! Vous savez que quand je suis arrivé ici on m'a donné des tracts. Parce qu'il leur faut des gabarits! Parce que si y'a un problème, voilà! On m'a donné des tracts, on m'a dit "Non, c'est comme ça: le mariage civil c'est interdit, il faut pas parler avec eux, il faut pas faire ça", machin... Et en fait ***y'a un mec il a fait les tracts lui-même avec son ordinateur et il prenait les versets du Coran et après il mettait en-dessus "selon moi" et il changeait plein de trucs. Mais que des trucs comme ça! C'est pour ça que quand y'a des faibles, ou ceux qui connaissent rien bah ils vont croire, ils vont tomber dedans.*** *Et je leur dis aux gens, je fais "Mais vous vous êtes là contre l'Etat français, machin tout ça... Mais ta femme... ou toi t'as la carte d'identité!" "Ouais mais c'est pas pareil!" J'étais auxi, je servais du porc. Et y'a des gens ils sont venus me dire "Ouais mais tu sais que si tu me donnes un truc à manger je pourrai pas le prendre parce que ta paye tu l'as eu en servant du porc, c'est pas bien". Je fais "Ah ouais? Ah bah c'est pas grave bah je te donnerai rien", alors il me dit "En plus tu travailles pour les mécréants..." Le mot mécréant ici il sort beaucoup, c'est le top 10 des mots hein! "Tu travailles pour des mécréants", "Ah bon? Et toi alors ton travail d'ateliers là, c'est quoi? Tu travailles pas pour l'Etat français?" "Bah non!", "Pourquoi? Qui c'est qui va bénéficier de ça? Tu fais quoi dans ta fiche de paye? T'as une cotisation, tu payes pour la caisse de retraite, vieillesse machin tout ça!" Bah ils connaissent pas les gens: "Ah mais c'est pas pareil!" »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

« Ici y'a beaucoup beaucoup beaucoup de retourneurs de cerveaux. Celui qui est faible... Celui qui a pas de famille... Il y passe. C'est facile hein de convertir quelqu'un! Que ce soit dans n'importe quelle religion hein. Ou même de le rallier à ta cause. Tu repères un mec qui a rien. Tu repères un mec qui fume ou qui aime bien les petits trucs, tu vas commencer à lui donner des cadeaux... Moi je l'ai vu en prison, c'est pour ça que je dis ça. Tu vas lui donner des clopes, un petit peu de drogue. Tu vas lui donner ça... Et tu vas le mettre dans la dépendance. Tu sais qu'il a pas de travail machin, il va être dépendant de toi. Tu vas lui donner et après t'arrêtes, et c'est lui qui va venir te voir. Il va te dire "Ecoute redonne-moi encore et je ferai tout pour toi, t'as une embrouille je serai là pour toi", machin tout ça. Ça commence comme ça. Bon bah maintenant faut passer à la casserole comme on dit hein! Faut faire ça, faut faire ça hein. Montre-moi tes preuves! En prison c'est ça. (...) Ici ils boycottent beaucoup l'imam aussi. Ils disent "L'imam travaille avec la France, c'est un vendu!" Voilà. Moi l'imam il vient me voir: "Qu'est-ce que tu fais avec lui?" Mais moi on me dit rien! Parce que je me laisserais pas faire et j'ai le gabarit. Y'a personne qui va venir me chercher! J'aurais été tout maigre, j'aurais été une tapette ou quelque chose là... Bah direct on m'aurait déjà frappé! Mais ils savent que j'ai du répondant!»[254] ◄

L'exemple de la « radicalisation islamiste » en prison permet enfin de dévoiler les stratégies de secret, de méfiance accrue et d'écartement qu'intègrent de nombreuses personnes en détention, pour ne pas subir, une fois de plus, la violence potentielle des autres en risquant de s'exposer à des conflits. Par exemple, certains font le choix de cacher leur religion en détention, à la fois à une partie de leurs codétenus, et à l'administration pénitentiaire. C'est notamment ce qu'explique un homme détenu à la maison centrale de Vendin-le-Vieil, en précisant que le fait de ne pas parler de religion avec les autres, et de ne pas dire ouvertement à l'administration qu'il est musulman, lui permet à la fois de se protéger de potentiels conflits avec des personnes aux idéologies « radicales », et d'éviter les amalgames aux yeux de l'institution[255] :

[254] EMC10.

[255] De fait, depuis les attentats qui ont touché la France ces dernières années, ne pas dévoiler sa confession aux personnels pénitentiaires permettrait de ne pas se voir exposé à des logiques accrues de surveillance et de renseignement. Il s'agit là bien sûr de phénomènes qu'on retrouve à l'extérieur, mais qui une fois de plus sont particulièrement visibles dans la situation d'enfermement (*Cf.* Partie 1, Chapitre 1, I.2 : La prison : un dispositif de « chambre noire » révélateur de processus sociaux et sociétaux).

«Et c'est parti sur plein de trucs! [Il soupire] Sur la marque Nike. On m'a dit que... dès que je suis arrivé ici hein! "Ouais tu sais frère tu devrais pas porter de Nike parce que c'est haram parce que voilà c'est un ange, ça a deux sexes machin tout ça, c'est une sirène..." je sais pas quoi! En fait ils ont confondu avec la... la sirène ou je sais plus quoi là un ange, la Niké dans le truc grec. Et t'as des gens, je te jure que c'est vrai, ils achètent des baskets Nike, ils ont fait quoi? Ils ont décousu les sigles machin tout ça! Je te jure! T'as que des trucs comme ça! En fait ils interprètent beaucoup à leur façon mais ils mettent pas en place. (...) Mais ils sont perdus les gens. [Il marque une pause] Ouais mais ici y'a beaucoup de gens qui sont en lien avec le terrorisme ici. Ouais... Et je te dis celui qui est faible il tombe dedans direct. Ouais... Mais bon en maison d'arrêt aussi hein! Mais plus en centrale. En centrale déjà comme on n'est pas beaucoup, on est toujours les uns sur les autres machin tout ça... Ouais, c'est pas évident quoi... [Il soupire] J'entends beaucoup les politiques "Ouais faut faire attention, fiche S... On va construire des places, on va les regrouper..." Tu vas les regrouper ils vont être plus forts! Seul tu peux rien mais ensemble tu peux tout faire! Tu vas regrouper tout le monde et faire une armée en fait? C'est ça! Mais les regroupe pas! [Il marque une pause] Je sais pas. Et ici en fait y'a beaucoup de choses et ils ferment les yeux là-dessus. Je te dis la dernière fois ils ont trouvé des vidéos de décapitation machin tout ça, et ils ont rien dit! ***Moi je leur ai pas dit que j'étais musulman à la prison. J'ai fait une demande d'UVF au mois de juillet, fin du Ramadan. J'ai fait le Ramadan! Mais je leur ai pas dit!*** *J'ai demandé une date, bah le fameux 7 juillet là, on m'a dit "Non, c'est l'Aïd, on vous le donne pas". J'ai fait "Comment ça c'est l'Aïd? Donc moi je suis asiatique et je pourrais pas faire l'Aïd?", "Non non non, on donne à..." [Il touche une barbe invisible sous son menton] On m'a fait comme ça le geste "aux barbus" parce que c'est l'Aïd. Et ça fait que j'ai pas pu voir ma femme. (...) Moi des fois j'ai honte hein d'être musulman. Enfin* ***j'ai honte pour eux. Ils nous salissent en fait.*** *Comme un détenu, on se salit entre nous parce que le truc c'est quoi? On va véhiculer un mauvais message. Bah les musulmans c'est pareil. »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

« Je suis de confession musulmane. Je suis pas converti. Mais je ne me vante pas du tout. Je ne montre aucun signe. Je ne parle pas de religion avec les gens. Je fais rien. (...)J'ai dit à un mec que j'étais marié religieusement et civilement. Et bah ça a fait presque une embrouille quoi! "T'as pas à te marier civilement, c'est pas machin c'est pas correct!" Ah ouais ouais ouais. (...) C'est eux ils salissent la religion là... Ils se grillent tous seuls! Quand y'a eu les attentats là ils étaient contents... Mais ça je voulais taper des gens pour ça hein. (...) Ouais quand j'étais à Réau y'a un mec il fait "Ah 130 morts je suis content!" Et j'ai voulu le mettre... Et j'ai pris sur moi, j'ai dit "Vas-y je dis rien". Parce que le truc c'est quoi? C'est que si je fais quelque chose c'est un effet de masse! Y'a beaucoup de gens c'est des moutons ils vont dire "Ouais c'est bien, c'est bien!" Mais au fond d'eux non! »[256] ◄

Ne pas exprimer son point de vue, et garder pour soi-même ses idées, est une stratégie partagée par de nombreuses personnes, et au-delà de considérations religieuses :

« On peut pas être soi-même c'est impossible. Que du vice avec tout le monde. Même si on n'est pas d'accord on n'aime pas une chose et on sait que l'autre il aime bien on dit "Ouais c'est bien, j'aime bien". Alors que non en fait on n'est pas d'accord du tout! On doit suivre la vague. On suit. On peut pas ramer... courant inverse comme on dit, à contre-sens. On suit. Je sais que c'est vraiment compliqué ce que je vous dis hein, c'est vraiment... Et encore je vous dis que 1% hein, même pas 10%. La vraie vraie réalité c'est vraiment profond ici. »[257]

Dans ces paroles, on touche précisément à l'intensité et à la diffusion des logiques de *représentation* dans l'ensemble des interactions en détention. Le *théâtre carcéral* révèle ici toute sa force, en dévoilant la complexité des mécaniques de *masques* et de *jeu* qui colorent et biaisent l'ensemble des relations sociales en prison. Les logiques du *théâtre carcéral* contraignent de ce fait les individus dans une restriction de leur liberté à se lier les uns aux autres, étant donné qu'elles limitent les possibilités de « sortir de soi » en se montrant tel que l'on est, dans son individualité : *« Si la liberté s'exerce [dans l'association], c'est en raison du fait qu'un individu parvient à s'extirper de son monde intérieur tout en coordonnant ses*

[256] EMC10.

[257] EMC8.

activités avec celles des autres. Sortir de soi est une condition pour être en compagnie des autres et, réciproquement, être en leur compagnie sans avoir à annihiler ses préférences individuelles est la condition à laquelle un individu cesse d'être enfermé dans sa subjectivité. »[258]

Je reviendrai davantage sur les conséquences du *théâtre carcéral* sur les individus ainsi que sur les effets de la prison en termes de socialisation (ou plutôt d'a-socialisation) dans la suite de mon travail autour des notions de *lien* et de *commun*[259]. Il est cependant important de poser dès maintenant le fait que, malgré la prédominance de logiques défensives dans la relation à l'autre, les personnes interrogées ont insisté sur le fait qu'il est possible, et essentiel pour elles, de dégager au quotidien des formes positives de relation à l'autre ; ces autres modes de socialisation s'établissent principalement autour de pratiques de la *convivialité*, dans des logiques d'entraide et de « débrouille ».

[258] ZASK J., *Participer. Essai sur les formes démocratiques de participation*, Editions Le bord de l'eau, Lormont, 2011, p.105.

[259] Partie 2, Chapitre 3.

II.3. De la *convivialité* en détention : dégager des « respirations sociales » pour rendre le rôle *praticable*

Au-delà des logiques de regroupements qui s'opèrent en réponse à la violence ambiante, par nécessité de protection physique ou de « camouflage », il est important de souligner qu'en prison, comme dans tout environnement social, il existe bien d'autres formes de socialisation ; celles-ci se développent aussi dans une logique de « survie » au dispositif carcéral, mais cette « survie » est davantage de l'ordre de l'*être* (au sens de la personnalité et de l'identité) que du *paraître* (« se montrer fort » et autres logiques de *masques*): *« les individus savent qu'ils se doivent de suivre des règles qu'ils n'ont pas décidées, pour autant, dans cette injonction à les suivre, ils revendiquent un rôle social et une mise en sens de leurs interactions qui ne se réduisent pas à un formalisme strict. Dans la continuation de leur cadre institutionnel, ils tendent à dégager des amplitudes de comportements et de pensée dans lesquelles ils se reconnaissent »*[260]. Ainsi, l'adoption d'autres modes de socialisation, qui sortent des logiques conflictuelles (ou délictuelles) qui semblent dominer en prison, permet paradoxalement aux personnes de s'adapter aux logiques relationnelles dominantes, en rendant possible *« des respirations sociales indispensables à tous, aux acteurs comme à l'institution »*[261]. Ces autres modes d'interactions, qui se développent principalement autour de logiques de « dépannage », d'entraide ou de solidarité, participent de fait à la continuité du *théâtre carcéral*, en le rendant *praticable*. Trouver du sens dans les relations sociales quotidiennes permet en quelque sorte de mieux accepter les logiques et les règles du *jeu carcéral*, et de s'y adapter. Je développerai mon propos en questionnant les logiques d'*entraide*, de *convivialité* et de *solidarité* en prison.

[260] PETITGAS B., *Op.cit*., p.130.

[261] *Ibid*., p.167.

« On se débrouille comme on peut quoi. Pour la plupart d'entre nous on est liés quoi, on est entre détenus! Y'a une solidarité sur certaines choses! Ça m'est arrivé d'oublier de cantiner, "T'as pas un paquet de feuilles s'il te plaît?" "Ouais, tiens!" La semaine d'après j'arrive "Tiens ton paquet", "Casse-toi avec ton paquet de feuilles je m'en fous, je te l'ai filé voilà c'est fait". Le lendemain il arrive "J'ai oublié de cantiner du sucre!", je lui file la moitié du kilo "Prends!" Voilà c'est l'entraide entre nous justement pour pouvoir subvenir à certains besoins! Comme toujours y'en a qui en abusent, mais quand ça se passe très bien... C'est comme le mec la dernière fois il rentre dans la cellule "Tu me payes un café?" "Ouais bah viens!", il fait "Tu pourrais me faire une lettre?" Je sors mon bloc papier: "Tu veux quoi comme lettre?" Je lui fais sa lettre. C'est comme ça! C'est pas je fais ça pour avoir ça! Non, t'as besoin de quelque chose, tiens! Et puis le mec il voit, sans demander ni rien... allez tiens! C'est ça la détention en fait, ce qui sert aussi c'est que du moment où on tombe avec des mecs qui sont tranquilles, tout se passe bien! Tout se passe même plus que bien! C'est la bonne entente entre nous qui fait la détention. Maintenant si y'a un grain de sable, c'est clair ça part au clash. C'est là le problème. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC16)

II.3.A. Des logiques de « dépannage » et de *convivialité* : *« c'est l'entraide entre nous justement pour pouvoir subvenir à certains besoins »*[262]

A l'intérieur d'un dispositif excluant, *désinsérant* et *désaffiliant*, les personnes incarcérées s'adaptent aux phénomènes de « pénurie » générés par l'enfermement en développant des comportements et des systèmes d'entraide. Les logiques de « dépannage » semblent être les plus répandues, selon les personnes interrogées, dans un monde où prime la « débrouille ». Le cas le plus fréquemment évoqué concerne les « cantines » : cantiner des aliments ou des produits pour quelqu'un qui n'a pas les moyens de le faire, ou lui donner des choses qu'on a soi-même cantinées, afin de le soutenir à la fois matériellement et moralement pour l'aider à améliorer son quotidien et à mieux supporter la détention :

> *« Entre codétenus pas tous mais par rapport à ça même moi quand je peux je donne, quand je vois que la personne vraiment elle a pas on lui fait un petit colis. Je lui fais un petit colis avec tout ce que... voilà je lui donne quoi à chaque fois. Tout le temps. Moi j'ai toujours donné de toute façon, partout je donne. C'est quoi ça coûte 15-20€ de cantine le mec vous lui faîtes plaisir, il est content. Après même lui il se remet dans le goût, vous voyez? Il change et tout un peu [il sourit]. »*[263] ◄

Dans ces petits gestes du quotidien, soutenir d'autres personnes qui ont moins que soi est une manière de continuer à se reconnaître soi-même et à ne pas complètement se perdre dans un monde de prédation pour la « survie » et du chacun pour soi face à l'institution. Il s'agit alors de se dégager des modes conflictuels de relation à l'autre, en saisissant les occasions de montrer qu'on a « du cœur ». Cette entraide dans un monde de « galère » semble alors être véritablement ce qui donne du sens au quotidien, et aide à survivre, dans son individualité et son humanité, à l'enfermement et aux logiques du dispositif carcéral :

> *« Heureusement qu'on a quand même cette envie d'être bon avec nos prochains, parce que si on était des animaux comme on veut nous faire croire ça serait pas possible. (...) Parce que de toute façon tu sais que toi à ton niveau t'es considéré comme rien. Même moins que rien, pour eux. Donc si t'es moins que rien avec les moins que rien bah essayes de faire quelque chose de bien! Et t'essayes au maximum de toute façon*

[262] EMC16.

[263] EMC8.

de... voilà je vous dis la personne a besoin de quelque chose, peu importe ce que c'est, si tu peux le faire tu le fais mais... enfin je parle pour moi personnellement c'est de bon cœur, y'a pas de problème. (...). Parce que de toute façon si nous on se tire pas vers le haut, qui c'est qui va nous tirer vers le haut? Personne. T'essayes toujours de faire en sorte que la personne s'améliore. Aussi bien financièrement que voilà humainement, que tout en fait! Voilà tu veux pour ton prochain ce que tu veux pour toi donc c'est-à-dire le meilleur! (...) Après faut juste voilà pas que les gens ils... mais bon ça je pense que tu dois le ressentir que les gens profitent un peu, mais bon t'essayes quand même de faire. Après c'est pour toi que tu le fais de toute façon, tu le fais pas par rapport aux gens pour qu'ils disent "Ouais lui ça va lui c'est un bon il bouge..." moi personnellement j'en ai rien à faire de ça. Moi par contre je vois le mec il est en chien, c'est pas moi je vais le laisser en chien et je vais rentrer chez moi je vais bien manger que le mec je sais qu'il mange rien! C'est pas mon style du tout, j'ai pas été élevé comme ça. Comme je vous ai dit j'ai vécu dans la merde donc je sais ce que c'est la merde, donc je peux pas laisser quelqu'un dans la merde. Donc je vais tout faire pour l'aider! (...) C'est peut-être notre côté un peu humain [il sourit]. A croire qu'on est peut-être pas des bêtes hein! [Il sourit] Vas savoir, hein! Peut-être qu'on a un petit peu de cœur quand même! [Il sourit] »[264]

Au-delà de ces pratiques de « débrouille » et de « dépannage » qui s'organisent dans une logique d'entraide matérielle, plusieurs personnes ont insisté sur le fait que la *convivialité* existe en prison à l'intérieur de petits groupes (et principalement dans une même aile de la détention). Dérivée du latin *convivium* (« repas en commun »), la convivialité décrite par les personnes interrogées semble principalement s'établir autour d'un partage de nourriture, de repas ou de café, par de petits regroupements en cellule ou dans les ailes de détention (selon ce qu'autorise le règlement intérieur de chaque établissement). La notion de convivialité désigne en cela *« le plaisir de vivre ensemble, de chercher des équilibres nécessaires à établir une bonne communication, un échange sincèrement amical autour d'une table. La convivialité correspond au processus par lequel on développe et assume son rôle de convive, ceci s'associant toujours au partage alimentaire, se superposant à la commensalité »*[265].

[264] EMC9.

[265] CORBEAU J.-P., POULAIN J.-P., *Penser l'alimentation. Entre imaginaire et rationalité*, Privat, Toulouse, 2002, p.97.

« *Quand on était donc au bâtiment _ on était pas mal de personnes à travailler au même endroit, donc on gagnait bien notre vie par rapport à la prison, on gagnait 300-350€ par mois cantinables, parce qu'après bon y'a les pourcentages qui restent au-dessus donc ça faisait un peu du 400€. On pouvait se permettre de bien manger. Mais on mangeait pas chacun chez soi, on mettait des grandes tables dans le couloir et on se retrouvait entre 15 et 20 personnes à la table. On a passé des Noël, des machins, où on était des grandes tablées et autre. On avait de la convivialité! On se faisait confiance entre nous: on partait nos clefs étaient sur les portes. La porte était jamais fermée à clef. A part si bon on allait aux toilettes ou un truc comme ça tout seul chez soi on s'enfermait mais autrement la journée même si la cellule était fermée la clef était sur la porte. Y'avait une confiance mutuelle entre nous tous, qu'on avait instaurée.* ***Donc dans ces cas-là la prison...passe mieux. La pilule est plus facilement avalable. Le temps passe plus vite. On se fait des relations.*** *(...) A Villeneuve-sur-Lot on était un CD, les cellules étaient plus grandes, on était individuel aussi seul par cellule, on a fait...on a souhaité un départ, quelque chose qui reste marqué dans les annales pour moi parce que bon c'est un bon souvenir, c'était un bon copain, que j'avais revu dehors et tout. Et il est parti avec un collier et une rosace faits avec les capsules de bières. On enlevait la capsule et on avait fait un gros soleil en capsules de bières avec le collier. Il l'a encore je sais qu'il l'a encore. On avait réussi à mettre tous des bières de côté. On a fait une fête, les surveillants sont venus voir, bon y'a pas eu de bordel ni quoi que ce soit, ça a été sage. On nous entendait chanter quand même [il rit]. Mais voilà des souvenirs comme ça y'en a plein,* ***y'a plein d'anecdotes qui fait que la prison...y'a pas que du mauvais! Y'a du bon.*** »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD7)

La recherche de la convivialité en détention répond en cela à des logiques de « survie », qui vont au-delà de logiques matérielles, en répondant davantage à des besoins sociaux, relationnels et émotionnels. Le soutien moral que les autres peuvent apporter au quotidien est, dans un monde comme la prison, fondamental pour survivre en tant qu'individu et retrouver, le temps d'un repas ou d'une discussion, des logiques de « bonne entente » et, de ce fait, un rôle social autre que celui de « détenu ». ◄

Ces phénomènes de convivialité peuvent s'ajouter aux logiques de regroupement par recherche d'un entourage de protection (« bien s'entourer ») ou en découler directement ; mais ils répondent principalement à une nécessité humaine d'entrer en relation avec l'autre, et de pratiquer des modes positifs de socialisation, afin de résister et de survivre au *théâtre carcéral* ambiant et aux sociabilités dominantes en détention (logiques conflictuelles et *monstration* de force). Pour parler de l'importance vitale de chercher de la convivialité et de l'amicalité dans les relations carcérales, certaines personnes sont allées jusqu'à parler de *« famille de substitution »*[266] pour décrire les ententes qui peuvent se développer avec des codétenus ; se sentir appartenir à un groupe semble être d'autant plus nécessaire et vital pour les personnes qui n'ont pas de soutien à l'extérieur, et qui sont en rupture avec leur cadre familial et/ou amical antérieur à l'incarcération, autrement dit pour les personnes complètement *désaffiliées* de l'extérieur :

> *« Voilà t'essayes de... comment dire... de recréer un peu une famille on va dire ça comme ça, une substitution bien sûr hein. (...) Pour la plupart on va dire qu'ils essayent quand même de créer quelque chose, avec un codétenu ou plusieurs codétenus, pour dire de voilà... Je vous dis c'est comme si on se recréait un peu une famille fictive quoi en fait, pour dire de voilà de pas avoir cette scission, principalement ceux qui n'ont pas de parloir. Là c'est vraiment les premiers à chercher à recréer cette espèce de lien... Et c'est ça en fait! C'est ça. Après y'en a tu les vois comme tes petits frères, l'autre comme ton grand frère, l'autre c'est comme le tonton quoi parce qu'il est plus âgé donc il est un peu plus sage que toi et il essaye toujours de te tirer vers le haut... »*[267]

[266] EMC9.

[267] EMC9.

« Voilà je vous dis après quand les gens essayent de vous tirer vers le haut bah c'est normal que toi tu vas vouloir faire pareil! Et si la personne elle te tire vers le bas bah... tu vas photocopier ses gestes en fait, tu vas faire la même chose, tu vas faire un copier-coller, tu vas te dire "Attends pourquoi lui il est comme ça moi je vais faire le gentil alors qu'il est méchant? Bah non il fait le méchant je fais le méchant!" Ça c'est l'escalade aussi! Mais bon vaut mieux que ça aille dans l'autre sens quand même. Mais malheureusement je vous dis y'a les deux. C'est ça le truc, c'est qu'y a les deux. Y'aurait un ou l'autre après on saurait sur quel pied danser, mais malheureusement là y'a les deux et... Après on fait au mieux hein! On fait au mieux.(...) Mais ouais c'est ça t'essayes de faire en sorte d'avoir la meilleure entente possible! Et heureusement on est... je vais dire on est pas mal comme ça mais bon pour la plupart c'est plutôt l'inverse, c'est-à-dire si ils peuvent te la mettre ils vont te la mettre. C'est-à-dire c'est comme si ils travaillaient pour la pénit' en fait, ils sont là si ils peuvent te griller dans un couloir, te fighter te prendre tes baskets ou... Bon après ils savent à qui faire ça aussi! Ça veut dire que c'est pas avec tout le monde que ça se passe ces situations-là et heureusement. (...) Mais après voilà je vous dis c'est un ensemble, c'est un ensemble à prendre, à voir déjà au niveau relationnel que t'as déjà à la base avec ces personnes-là, est-ce qu'y a une entente, est-ce qu'y a pas d'entente mais après t'essayes toujours de faire en sorte d'améliorer les choses. (...) Si je peux t'aider je vais t'aider. ***Si t'es une pourriture je vais pas t'aider hein, ça c'est logique hein, je vais pas aller aider le mec qui tous les jours il s'amuse à racketter les mecs ou à insulter tout le monde ou à crier tous les jours****... voilà c'est comme ça. C'est comme je serai plus à même à aller aider un gars que je sais qu'il parle pas et que du jour au lendemain il commence à gueuler donc c'est qu'il gueule pas pour rien, que le mec qui gueule tous les jours en 24/24! Lui il va s'embrouiller, même si il se fait taper par les surveillants je vais dire "Ouais surveillant vas-y tranquille" mais* ***si il commence à gueuler et qu'il espère justement, parce que y'en a des comme ça hein qui espèrent justement de faire l'escalade et que ça parte en vrille, non moi cette personne-là je suis désolé je vais lui dire "Ecoute, je t'aime bien, t'es mon frère de religion ce que tu veux mais derrière si tu fais ça je peux pas, je peux pas acquiescer ce que tu fais! Ça voudrait dire que je suis comme toi, que je pense comme toi alors que c'est pas le cas****!" Non voilà... T'essaies quand même de faire un peu la part des choses mine de rien.»*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

« Donc là on essaye vraiment de créer une certaine harmonie entre nous, donc on évite les non-dits, c'est-à-dire vaut mieux dire quelque chose ça va faire mal sur le coup... On est des adultes, on est des hommes on n'est pas des enfants donc si t'as quelque chose à dire dis-le, certes peut-être sur le coup ça va faire mal à la personne mais tu crèves l'abcès direct! Au moins comme ça ça évite les tensions, les soucis. Et ça nous c'est ce qu'on essaye de faire au maximum. Ou tu prends la personne à part pour lui parler, parce que après c'est vrai que certaines personnes n'aiment pas se faire... on va dire ça réprimander, mais bon même si c'est pas une réprimande, mais par un autre détenu parce qu'il se sent rabaissé ou humilié parce que oui y'a un autre détenu là ou y'a un surveillant là alors que toi ce que tu dis c'est juste pour son bien à lui mais que ça peut être perçu comme une agression... Vous voyez c'est quand même assez... tu deviens assez psychologue! [Il rit] Je vais passer des études si ça continue! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

Cependant, les logiques d'entraide et de convivialité peuvent, comme expliqué précédemment, être polluées de comportements d'abus ou d'intérêt, et ainsi conduire à de nombreux conflits. La recherche de réciprocité ou de non-profit dans la relation est un élément essentiel que les personnes interrogées ont mis en avant dans leurs paroles. De ce fait, et selon les logiques des relations humaines, les comportements se développent « en miroir », et s'adaptent aux acteurs en présence. Il s'agit de plus de ne pas laisser de prises à ceux dont les comportements sont intéressés, et peuvent amener à la perpétuation de logiques conflictuelles ou délictuelles en détention. Dans ce cas, il reste important de garder ses distances pour protéger son individualité. Une grande partie des personnes interrogées fait alors une distinction essentielle entre les logiques *d'entraide* qui se développent au quotidien, et les logiques de *solidarité*, qui sont bien plus complexes. Malgré les ententes, le soutien que l'on apporte à l'autre a toujours pour limite son propre intérêt dans l'institution pénitentiaire : qu'il s'agisse de ne pas être solidaire parce qu'on ne se reconnaît pas dans le comportement de l'autre, et donc pour préserver son individualité et ne pas se laisser entraîner dans un engrenage de violence (par exemple dans un conflit avec les représentants de l'administration pénitentiaire), ou qu'il s'agisse de ne pas se faire identifier par l'institution comme étant « comme l'autre », en refusant de prendre parti pour un codétenu dont le comportement pourrait menacer sa propre *représentation*, pour soi-même et pour l'institution. ◄

De même, certaines personnes expliquent l'importance d'intégrer la logique d'observation constante que le *théâtre carcéral* impose dans les relations à l'autre : par exemple, dire certaines choses à l'écart des autres pour ne pas s'exposer soi-même mais aussi pour ne pas exposer l'autre aux jugements et aux perceptions du reste du corps social carcéral, et ainsi ne pas risquer un conflit à cause d'une mauvaise gestion des modes d'interaction et d'expression dans la *représentation* carcérale. Il s'agit alors de toujours prendre en compte l'ensemble des paramètres environnementaux, interactionnels et institutionnels du *théâtre carcéral.* ◄

Ainsi, la plupart des personnes interrogées expliquent que les logiques d'entraide et de dépannage se déploient dans une grande partie de leurs interactions au quotidien, puisqu'il est de l'intérêt de tous de trouver du sens dans les relations sociales qui se développent de fait en prison, ne serait-ce pour que la période d'incarcération soit le « moins mal » vécue possible. Cependant, les logiques de *monstration* et de *représentation* s'immiscent constamment dans les comportements et les attitudes adoptées par rapport aux autres, notamment dans un système où domine la nécessité de « se montrer fort ». Même si certains expliquent aider les

autres quand ils le peuvent, ils précisent aussi ne pas toujours le montrer ou exprimer leurs sentiments et leur empathie, au risque de se montrer « faibles » aux yeux des autres, et de mettre en danger leur *représentation* de force. Dans ce cas, les logiques du *théâtre carcéral* se déploient une fois de plus dans les contradictions existentielles qu'elles génèrent entre la nécessité du *paraître* et la persistance de l'*être* :

> *« Y'en a qui attendent la gamelle pour manger, ils ont rien en cellule. Nous on a de la chance d'avoir un peu d'argent et qu'on a de la famille qui nous aide! Les gens qui ont rien, comment ils font? Ils sont obligés d'attendre un repas qu'ils aiment pas! Vous vous imaginez? Un repas qu'ils aiment pas. Mais ils ont pas le choix parce qu'ils ont que ça! Moi je vous le dis franchement ça fait mal au cœur! Moi quand je vois ça ça me fait mal au cœur. Mais je leur dis pas parce qu'après ils vont dire "Il est faible et tout, il a mal au cœur pour des trucs comme ça lui!" Je dis rien. Mais franchement ça fait mal. »*[268]

De plus, certaines personnes expliquent que, malgré leur nature compatissante, les années de prison les ont rendues beaucoup plus individualistes et égoïstes, du fait des déceptions qu'elles ont pu expérimenter alors qu'elles se montraient généreuses, mais aussi du fait des logiques d'intérêt et de méfiance présentées comme dominantes en prison :

> *« J'ai le cœur sur la main dehors, j'ai... une des filles qui vient qui me fait "Ouais je suis emmerdé j'ai pas ça", je fais "Bah viens on va le chercher!" Le mec il arrive dans la cellule "Ouais j'ai pas ça", "Ouais bah tu cantines!" Voilà, rien que là-dessus aussi ça peut... Y'en a un il est arrivé "Tu peux pas me dépanner? Tu peux pas me dépanner?", ça a duré trois semaines, au bout de trois semaines il reçoit son argent il se cantine une paire de baskets Adidas toutes neuves toutes récentes, et puis je lui ai fait "Oh je fais comment pour fumer moi maintenant?" Bah voilà. C'est la détention. Donc être naturel, non. [Il marque une pause] C'est dommage. Disons que c'est un autre monde quoi. On est un peu invisible pour tout le monde mais disons que quand on est dedans bah... les autres deviennent invisibles en fait. »*[269] ◄

*« Depuis que je suis à Vendin **je suis devenu mais très individualiste**. Ouais ouais. Je calcule que moi et ma famille. Avant je calculais tout le temps les gens ouais... J'avais de la peine pour certaines personnes. Y'avait des détenus je les ai aidés à payer leur loyer pour leur femme dehors, je leur envoyais un mandat... Je donnais des fringues à leurs gosses. Même mes parents faisaient des trucs dehors. Et après pourquoi? Bah les gens ils nous oublient voilà. Y'a pas de remerciement y'a pas de retour. Casse-toi maintenant! Ça sert à rien. Je les aide plus. Maintenant quand je suis avec quelqu'un je leur dis clairement les chose: moi mon pote si tu viens avec moi t'as rien à gagner, je te donnerai rien, je te ferai rien, tu fais ta vie... Ne me demande rien, ne me demande pas de service hein! Voilà. Maintenant je suis cash avec les gens. (...) Moi je me suis fait avoir hein, j'ai accordé de la confiance aux gens! Mais j'aurais pas dû, ça m'a servi de leçon. Maintenant j'accorde pas de confiance. Même si y'a un mec qui... comme je te l'ai dit tout à l'heure si il veut me faire pitié machin tout ça je vais me dire dans ma tête "non non c'est bon y'a pas de pitié, lui il aura pas pitié de toi ou quelque chose". »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

[268] EMC8.

[269] EMC16.

« Si on a envie de parler, on a toujours quelqu'un à qui parler. Si... Bah quand j'étais au rez-de-chaussée on était trois à avoir les doublettes café pour aller boire un café chez l'autre machin... Y'en a un chaque fois qu'il débarquait il fait "[son SURNOM] j'ai pas pris de médicament, j'ai mal au crâne, je viens boire un café chez toi j'aurai plus mal au crâne en sortant", voilà [il rit] Ça marchait ou pas, j'en sais rien! Mais voilà c'est une bonne entente, on s'entend bien, les mecs pour la plupart, quand on reste dedans qu'on est juste transféré on continue à communiquer par écrit. Voilà y'a une bonne entente. Mais disons que le jour où je sors c'est pas moi qui vais aller téléphoner au mec pour lui dire "Viens boire un café". Voilà. Disons qu'on se fait pas des amis en détention. Voilà. Mais un soutien moral, ouais on a. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC16)

Les paroles retranscrites ici soulignent à la fois l'existence et la prolifération des logiques d'entraide et de convivialité en détention, tout en dessinant les limites. Les personnes qui évoquent des relations conviviales, et apparemment amicales, ont dans leur majorité précisé que les *liens* qui se tissent en prison autour de ces logiques d'entraide et de soutien moral et émotionnel restent pour beaucoup des liens *« de circonstances »*[270] : les relations se développent dans le contexte de la prison, et semblent difficilement pouvoir perdurer au-delà de ce contexte précis, à la sortie de prison. ◄

Je développerai davantage la notion de *lien* et les difficultés exprimées par les personnes interrogées à créer de « vrais liens » en prison dans la suite de mon travail[271]. Je vais cependant ici préciser les différences qui m'ont été décrites entre les logiques d'entraide et de convivialité, qui existent de fait en détention, et les logiques de solidarité, qui semblent au contraire manquer au niveau collectif.

[270] EMC2.

[271] Partie 2, Chapitre 3, II.

« Est-ce qu'il y a de la solidarité entre codétenus ?

- D'apparence. D'apparence. Disons que oui y'a une solidarité entre certaines personnes et y'a des gestes d'entraide si si bien sûr ça existe. Mais...je dis bien d'apparence parce que... Tu sais jamais ce qu'il y a derrière en fait. (...) Mais de vraie solidarité non. Non. Je la ressens pas en tout cas. Non. Je l'aurais pas ressentie nulle part hein, je le ressentais pas davantage à la Farlède, je... Non c'est qu'au début tu crois qu'il y en a! Et puis tu te rends compte que...non. La solidarité elle est de façade et elle est de toute façon intéressée. Alors je dois modérer mes propos parce que...ce que je te dis c'est pas toujours vrai. J'ai vu des très belles démonstrations de solidarité, j'en ai vu. Mais c'est quand même plutôt rare. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

« Tu m'as expliqué qu'il y avait beaucoup d'entraide en détention, est-ce qu'on peut dire qu'il y a de la solidarité entre détenus?

- Non, ça c'est autre chose. Non. Non ça...malheureusement tu prends une aile où on est 25 personnes par aile...Je vais te donner un exemple très simple: la dernière fois on nous a servi à bouffer c'était tellement immonde que j'ai demandé à tout le monde de faire une lettre, on a été trois à la faire. Donc non. En prison il faut quand même pas oublier que...on est copains mais c'est chacun pour sa gueule quoi. C'est chacun pour sa gueule dans le sens où je suis peut-être pas d'accord avec tes idées, je suis peut-être pas d'accord avec...voilà. Quand il y a eu l'affaire des rideaux là on était prêt, moi j'étais prêt avec quelques potes à bloquer la promenade. Et finalement...on devait se retrouver à 50 sans la cour, on s'est retrouvé à 3. Donc j'ai dit ok c'est bon... Tu vois ce que je veux dire? »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

II.3.B. De la solidarité dans l'« équipe » des « détenus »

Si on peut parler d'entraide, de *convivialité*, et même d'*amicalité* en détention, il semble difficile pour les personnes de parler véritablement de *solidarité* :

> *« La plupart y'a pas de solidarité ici. C'est pas vrai hein. C'est une solidarité encore une fois par intérêt parce qu'il sait qu'il va y avoir ça derrière donc tiens solidarité, le mec est bien, et derrière il va récupérer autre chose. La vraie solidarité non franchement... (...) La solidarité est là mais dans des petits trucs bidons quoi. »*[272] ◄

Alors que les formes de *convivialité* m'ont été décrites autour des logiques d'entraide et d'entente qui rendent le quotidien de la prison *praticable*, la notion de *solidarité* a quant à elle été évoquée par les personnes autour de la cohésion d'« équipe » qui semble manquer au niveau collectif.

Pour expliquer la distinction qui semble s'établir en détention entre les logiques d'entraide, présentées comme existantes et généralisées dans des pratiques de « dépannage » et de convivialité, et le sentiment de solidarité qui semble manquer dans l'« équipe » des « détenus », les personnes interrogées ont presque toutes mis en avant le même exemple : celui des mouvements collectifs de contestation ou de soutien face à l'administration pénitentiaire. Ainsi, si les personnes partagent la même « condition » de « détenu » (malgré les distinctions et les perceptions divergentes de chacun que j'ai développées précédemment), l'idée d'une cohésion d'« équipe » face à l'administration pénitentiaire a été invalidée par l'ensemble des personnes interrogées. Il est d'ailleurs intéressant de noter que, comme c'est le cas chez les personnels pénitentiaires, la notion de *solidarité* entre personnes détenues est toujours nuancée lorsqu'il s'agit de la mettre en pratique dans une logique de représentation collective et unifiée[273]. ◄

Pour illustrer ce manque de solidarité, plusieurs personnes ont évoqué les mouvements collectifs qu'elles ont pu connaître pendant leurs premières années de détention, ou lors d'incarcérations précédentes. L'idée ressort de ces témoignages que la cohésion d'« équipe »

[272] EMC8.

[273] *Cf.* Partie 2, Chapitre 1, II.2.B : Entre professionnalisme et affectif, quelle solidarité dans les rangs de la pénitentiaire ?

« Avant vous arriviez en prison vous aviez rien...bah... vous aviez un colis. Vous aviez du sucre, du tabac, feuilles à rouler, boîte d'allumettes pour le feu...bon deux trois trucs...voilà. "T'as rien?" "Non" "T'inquiète!" Y'avait ça. Après la promenade était obligatoire donc on se voyait toujours en promenade aussi tous. Ensuite ***quand le repas était pas bon, au bout d'un certain temps c'était personne ne prend le repas****. Valait mieux ne pas prendre le repas, même si ce jour-là vous aviez faim valait mieux pas le prendre, parce que....vous risquiez d'avoir des problèmes [il rit] comme disait Laspalès. Et...y'en a qui ont eu des problèmes, c'est le cas de le dire: arrivés en promenade bah...ils ont pris des coups.* ***Les chariots il fallait qu'ils repartent comme ils sont arrivés, que personne l'ait touché.*** *(...) Mais la solidarité à l'heure actuelle elle est... On se crée des petits groupes quand on peut, comme moi. Bon nous on a une solidarité entre nous qui est bonne. Mais je parle au niveau maison d'arrêt...les grandes maisons d'arrêt nouvelles qu'ils ont faites...certains CD ou centrales....c'est...* ***ce sont que des petits groupes, c'est pas une entente****.* ***Moi je me rappelle en 73 on est monté sur les toits à Lyon donc...parce que c'était l'insalubrité totale*** *donc dans l'insalubrité on a préféré détruire la prison qu'autre chose. C'est de là que je me suis retrouvé à Fleury-Mérogis en plein nuit transféré d'urgence, on était plusieurs on était une centaine à partir sur Fleury. Mais* ***ils ont refait du coup y'a eu les toilettes, y'a eu le lavabo, voilà il y a eu des choses qui ont changé après dans la prison.*** *»*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD7)

« Moi les mouvements de foule non je fais pas ça. (...) Moi comme j'ai dit à des gens qui voulaient faire des mouvements j'ai dit "Les gars moi si y'a un mouvement je me lève, je pars", je fais "C'est pas toi qui aide ma famille dehors hein, c'est pas toi et même si c'était le cas j'ai pas besoin de toi", je fais "Moi les gars je remonte et puis c'est tout". Comme y'a un mec ici il disait quoi? Il disait "Ouais regarde je suis tout le temps avec toi, imagine j'ai un problème avec un surveillant machin, tu serais capable de le piquer pour moi?" J'ai fait "Mon pote je piquerai pas de surveillant pour toi, ni de surveillant ni de détenu. Je suis là avec toi on peut rigoler machin tout ça, mais si t'as un problème je pars". Et il m'a dit quoi? Il m'a dit "Je préfère les mecs comme toi qui me disent la vérité que des mecs qui me disent "Ouais t'inquiète pas frère je suis là!" et après quand y'a un problème "Ah bah non c'est lui qui m'a forcé" machin". Moi je suis clair avec les gens. Voilà. Faut être comme ça en fait avec les gens. Faut leur dire directement. Ça sert à rien de dire "Oui peut-être...", non c'est oui ou non. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

qui a pu exister dans le passé est maintenant révolue, et avec elle la possibilité de se faire entendre et de peser dans les décisions de l'administration pénitentiaire. ◄

Au regard des paroles retranscrites ci-contre, et dans la suite de l'entretien mené avec la même personne, il est intéressant de noter deux éléments corrélatifs qui ont été soulevés comme étant au cœur de cette perte de solidarité collective entre personnes détenues :

- D'une part, un changement générationnel dans les mentalités carcérales à travers la perte de la force d'un ancien « code d'honneur » chez les « détenus », qui dissuadait quiconque de ne pas suivre un mouvement de contestation du fait de représailles assurées :

> *« Mais...comment dire...avant il y avait une cohésion entre tous les détenus obligatoire. C'était presque...c'était une obligation! Si on voulait vivre et tenir. Voilà. Alors que là ici aujourd'hui ça n'existe plus tellement. On aura un petit groupe oui, deux trois quatre cinq six personnes, voilà, mais ça va s'arrêter là. »*[274]

Il apparaît ici que la part du libre-arbitre soit aujourd'hui plus assumée qu'avant dans les décisions prises par chacun dans la manière d'exécuter sa peine.

- D'autre part, le poids d'une évolution institutionnelle autour de l'objectif de « réinsertion » dont les mécanismes innervent l'ensemble des comportements :

> *« Vous dîtes à quelqu'un "on va bloquer les promenades"..."je dois sortir en conditionnelle, j'ai mes permissions, j'ai mes remises de peine, j'ai ceci j'ai cela..." ou "ça va pas non il fait froid!"...non. Y'a plus. Y'a plus la même solidarité. C'est terminé. Parce que maintenant bon c'est vrai qu'il y a le bâton et la carotte : vous avez les remises de peine, vous avez la carotte qui est dans le nez "si vous faites un pas de travers on va vous les enlever!" »*[275] ◄

On retrouve ici l'incidence croissante des logiques institutionnelles dans les pratiques relationnelles et collectives entre personnes détenues : le poids des *règles du jeu carcéral* pèse sur l'ensemble des décisions et des comportements adoptés en détention, et son efficacité de dissuasion prend forme autour de la menace constante du système de « carottes » et de

[274] ECD7.

[275] ECD7.

« On est tous un peu séparé l'un de l'autre. Y'a juste les doublettes café qui permettent encore d'aller discuter, mais on n'est que deux, voilà c'est pas un groupe. ***Comme c'est hyper sécuritaire y'a pas de groupe ici****. Ou au maximum qu'on puisse se retrouver c'est 4 en salle de sport ou sur le terrain. Sur le terrain y'a un peu plus mais là on est là pour faire du sport donc on discute pas trop non plus. Mais non ici non, très peu. Tandis qu'à Metz y'avait encore le dimanche l'aumônerie où toute la détention, ce qui pratiquaient ou pas d'ailleurs, se retrouvait le dimanche dans la salle polyvalente pour faire la messe. Et puis là on avait un petit quart d'heure vingt minutes pour discuter entre nous, prendre des nouvelles de l'autre étage, de machin, de truc. Ici du tout. Bah c'est comme là j'ai croisé un ancien de la MC_ qui maintenant est à la MC_, euh... on a juste pu parler par gestes à travers une porte, alors qu'on s'entendait très bien quand il était là. Je trouve ça dommage! Je trouve ça dommage. Parce que là on est éparpillés... Pour moi ici c'est un QI amélioré. Donc c'est un quartier isolement juste pour bien classifier les gens, pas croiser telle ou telle personne... C'est une horreur. C'est une horreur! En maison d'arrêt y'a les condamnés, les prévenus qui pouvaient aller à l'école en même temps... Ici l'école bah c'est 4 maximum! Voilà tout est restreint (...) Mais voilà* ***y'a rien de prévu justement pour remettre la sociabilisation! Alors que normalement ici c'est prévu pour être la resociabilisation****. C'est ça que je pige pas! »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC16)

« Alors nous ***notre principe d'organisation c'est que ils sont en régime portes ouvertes pour la plupart donc de fait ils sont obligés au quotidien d'être en groupe****. Ils le sont déjà dans les structures type ateliers, les formations, l'école, le sport, la promenade, donc nous* ***on recherche justement cette collectivité*** *là. Après y'en a certains qui ne le souhaitent pas ou qui préfèrent rester avec un petit groupe restreint de détenus mais...elle est forcément par nature liée au centre de détention cette collectivité.*

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10)

« Après alors ce que je constate chez les détenus c'est que y'a moins de solidarité que par le passé. Ouais complètement. Par exemple là on l'a vu avec la mise en place du bâtiment C, donc alors déjà ils sont envoyés sur le bâtiment C...pourquoi? Et une semaine après on leur explique le nouveau régime de détention où pour le coup ça ressemble un peu à la maison d'arrêt il faut le dire enfin ils peuvent plus du tout faire les mêmes choses que par le passé! Et on a eu quatre détenus qui ont bloqué la cour de promenade mais je trouve qu'au final c'est rien quoi! Enfin ils auraient pu s'organiser, faire un mouvement de contestation... Et non non non c'est quatre détenus qui bloquent la cour de promenade pendant une heure et la situation elle est réglée! Et entre eux ils avaient même pas les mêmes motifs: y'en a un il bloquait la cour de promenade parce qu'il avait pas eu sport, l'autre il bloquait parce qu'il voulait son transfert, l'autre il bloquait parce que machin, enfin... ***Je trouve que ça manque un peu de solidarité quoi. Mais pour nous tant mieux parce qu'au moins on a moins d'incidents à gérer!*** *»*

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD9)

« bâtons » qui se généralise autour de l'exécution de la peine et de l'objectif de « réinsertion »[276].

De plus, il est ici important de rappeler que, au-delà des éléments présentés ci-avant, les évolutions architecturales et structurelles des établissements pénitentiaires limitent de plus en plus les possibilités de rassemblements et de mouvements collectifs spontanés. C'est notamment le cas de la maison centrale de Vendin-le-Vieil qui, contrairement au CD de Bapaume, minimise et contrôle fortement la circulation des personnes détenues, dans une logique accrue de sectorisation des espaces et des temps de vie[277]. Le règlement intérieur, la politique et la nature de chaque établissement ajoutent alors aux paramètres qui entrent en jeu quand il s'agit de parler de solidarité et de cohésion entre personnes détenues, mais aussi tout simplement de socialisation. ◄

Enfin, si de nombreuses personnes détenues interrogées disent regretter le manque de solidarité et de cohésion en détention, l'institution pénitentiaire s'en réjouit au contraire. De fait, le manque de solidarité dans l'« équipe » des « détenus » est essentiel pour le maintien de l'institution et du système carcéral en l'état, en tant qu'il permet à l'administration de pouvoir « gérer » la détention :

> *« Entre eux ils s'entendent pas tant que ça parce que... Ils sont parfois solidaires sur le bleu, où là c'est dangereux, mais s'ils étaient beaucoup plus solidaires que ça effectivement on aurait vraiment de gros gros problèmes. Dieu merci, on vit dans un monde où on n'est pas solidaire [elle sourit] donc c'est très bien comme ça. »*[278] ◄

Face à ce constat partagé d'une absence de solidarité entre personnes détenues, plusieurs d'entre elles ont exprimé le sentiment de ne pouvoir compter que sur soi-même tout au long de sa peine. Malgré les ententes et les logiques d'entraide et de convivialité qui s'établissent en détention, l'idée d'une solitude assumée dans l'exécution de la peine domine, comme une sorte d'inéluctabilité ou de fatalisme inhérents à la condition du « détenu » :

[276] *Cf.* Partie 1, Chapitre 2, III et Partie 2, Chapitre 2, I.

[277] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, III.3.

[278] Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15).

> *« Je fais ma prison tout seul en fait. J'ai pas besoin de gens même si là j'ai quelques affinités avec quelques gens-là, avec [il cite plusieurs noms de codétenus] mais bon voilà... Ils vont pas sortir avec moi, on fait chacun notre peine hein! (...) On est rentré tout seul en prison on va ressortir tout seul hein! »*[279]

> *« Je vois pas beaucoup la solidarité entre les autres filles. C'est chacun pour soi et chacun sa peine comme on dit, c'est "je trace ma route" [elle rit] ils le disent souvent. »*[280]

Je reviendrai sur le sentiment de solitude exprimé par une grande majorité des personnes détenues dans la suite de mon travail, en expliquant comment le *théâtre carcéral* met à l'épreuve l'individualité et la personnalité de chaque acteur, notamment dans la difficulté à créer de « vrais liens » en détention[281].

Dans ce *monde interactionnel* que je viens de présenter, il est surtout important de retenir que les rapports entre personnes détenues s'établissent de fait autour de relations *« de circonstances »*[282] qui obligent les acteurs à intégrer les logiques relationnelles dominantes dans leur *représentation* carcérale, le tout dans une rationalité de « survie ». Si des « respirations sociales » sont possibles dans les pratiques quotidiennes d'entraide et de convivialité, il semble néanmoins qu'elles s'ancrent elles aussi dans un phénomène de « survie » sociale et émotionnelle. En cela, elles participent au maintien et à la préservation des logiques du *théâtre carcéral*, en ce qu'elles rendent la participation quotidienne au jeu carcéral *praticable*. Enfin, questionner les réalités de la solidarité entre personnes détenues permet de souligner un élément important : le manque d'une cohésion collective d' « équipe », qui tiendrait au seul fait de partager le même statut en détention (« détenu » ou membre du personnel de surveillance), fait que les interactions entre administration pénitentiaire et personnes détenues ne s'établissent pas dans une simple confrontation entre deux camps distincts et uniformes, comme une vision binaire de la détention pourrait le laisser penser (administration pénitentiaire *versus* « détenus »). Au contraire, et c'est là toute

[279] EMC11.

[280] ECD6.

[281] Partie 2, Chapitre 3.

[282] EMC2.

complexité du *théâtre carcéral*, si les interactions entre acteurs se développent autour de l'intégration des logiques de *rôles* et des formes d'interaction selon ces *rôles* et selon les *règles du jeu carcéral* qu'ils tendent à perpétrer, les acteurs gardent néanmoins toujours la possibilité de sortir de ces *rôles* et d'entrer, dans une certaine mesure, dans une relation créative à l'autre. Je développerai davantage les limites et les complexités de cette créativité relationnelle, somme toute relative, dans la suite de mon travail, en présentant les conséquences du *théâtre carcéral* sur l'ensemble des acteurs ; je reviendrai pour cela à la notion de *commun*[283].

[283] Partie 2, Chapitre 3.

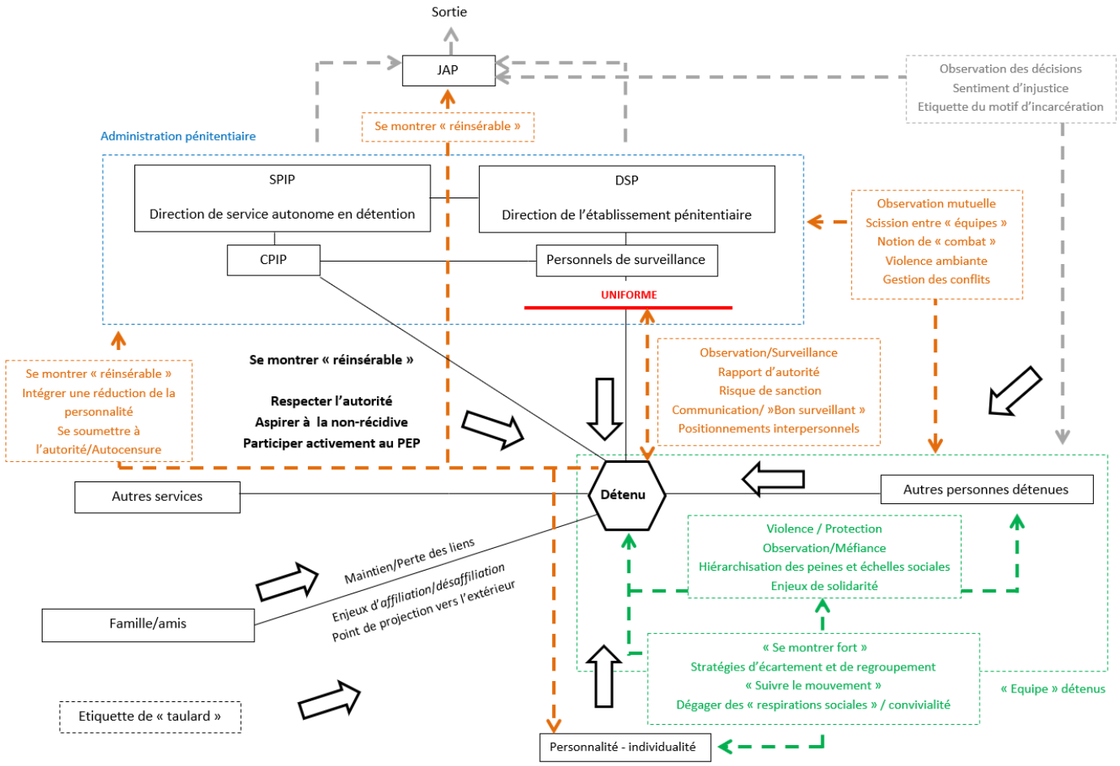

Schéma 1 : Participer au *théâtre carcéral* en tant que « détenu »

Légende :

Rôle attribué

Eléments de rôle et logiques interactionnelles avec les représentants de l'administration pénitentiaire

Eléments de rôle et logiques entre personnes détenues

Logiques liées aux dispositifs d'application de la peine

Monde interactionnel intra-Administration pénitentiaire (*Cf.* Chapitre 1.II)

Influe sur l'intégration du rôle de « détenu » et le comportement en détention

CONCLUSION DU CHAPITRE

Afin de clore ce chapitre, il convient de synthétiser l'imbrication des enjeux et des éléments de *présentation de soi* qui définissent le *rôle* de « détenu », ainsi que les différentes logiques interactionnelles que les personnes incarcérées doivent intégrer dans leur *représentation* quotidienne. Je proposerai pour cela deux schémas, afin de résumer ce qu'implique la participation au *théâtre carcéral* pour les personnes détenues. Ces deux schémas sont complémentaires et tendent à mettre en lien les principaux éléments développés dans ce chapitre, afin de présenter les complexités sociales du *théâtre carcéral* des personnes détenues, autour de ce que j'appelle *la mécanique des masques*.

Le premier schéma (ci-contre) synthétise les logiques institutionnelles et interactionnelles qui s'accumulent et s'imbriquent pour, ensemble, constituer le contexte de *représentation* des personnes détenues tout au long de leur incarcération. ◄

La complexité de ce schéma reflète la complexité de la tenue du *rôle* de « détenu » au regard de l'ensemble des autres acteurs de la prison (représentants de l'administration pénitentiaire et codétenus). De fait, les deux *mondes interactionnels* qui s'entrecroisent au quotidien pour les personnes détenues, et dont elles doivent intégrer les logiques interactionnelles dans leur *présentation de soi*, peuvent à bien des égards entrer en contradiction ; c'est d'ailleurs en cela que la position de « détenu » est la plus difficile à tenir dans le *théâtre carcéral*. Par exemple, la nécessité de « se montrer fort » au regard des codétenus, qui induit des modes conflictuels et/ou défensifs de socialisation, peut mettre en danger l'impératif de « se montrer réinsérable » aux yeux de l'administration pénitentiaire et judiciaire ; prendre part à un conflit en détention peut en effet entraîner des sanctions directes (compte rendu d'incident inscrit dans le dossier ou quartier disciplinaire par exemple) ou indirectes (non-octroi de RPS par exemple). C'est d'ailleurs pour cela que le système de « carottes » et de « bâtons » est ressenti comme une *« épée de Damoclès »*[284] sur les personnes incarcérées, en tant que chaque mauvaise *représentation* aux yeux de l'administration pénitentiaire peut avoir de réelles conséquences sur la détention et l'exécution de la peine. De même, une soumission docile à l'autorité de l'administration pénitentiaire, la participation active aux activités et aux programmes proposés par l'institution ou encore une trop grande communication avec les surveillants, peuvent être perçues par les codétenus comme des

[284] ECD23.

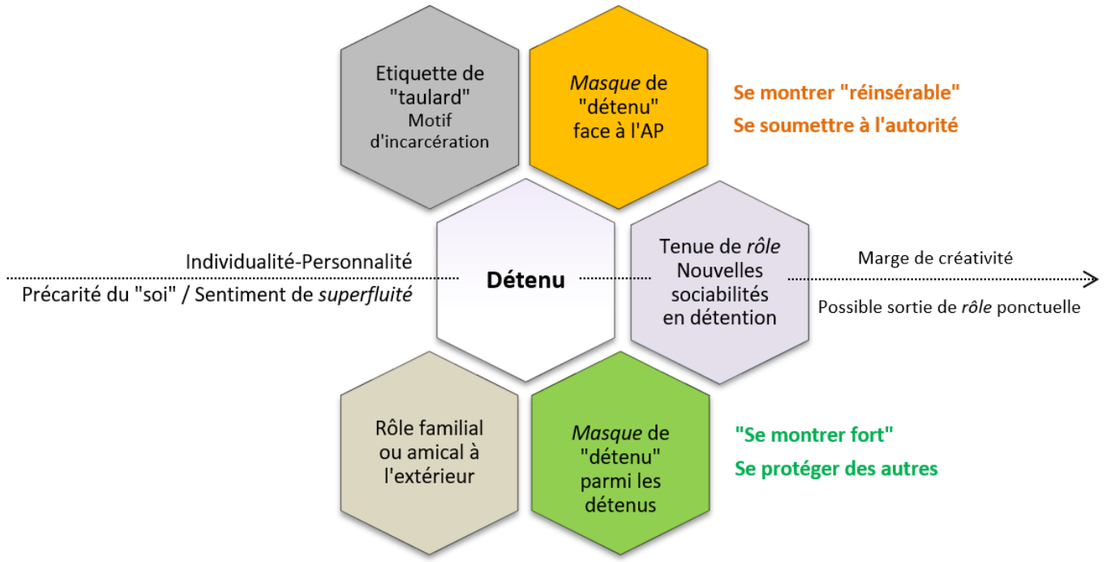

Schéma 2 : Zoom simplifié sur *la mécanique des masques* du « détenu »

formes de connivence avec l'autre « équipe » (administration pénitentiaire) ; un tel regard sur les relations de la personne détenue avec les représentants institutionnels peut engendrer sa *disqualification* et son rejet par les autres, via l'étiquetage de « balance » ou de « traître », et en cela la mettre en danger et au centre de logiques conflictuelles.

Pour préciser cela, le second schéma (ci-contre) propose de « zoomer » de manière simplifiée sur la figure du « détenu », en synthétisant ce que j'appelle *la mécanique des masques*, qui est au cœur de la complexité sociale du *théâtre carcéral*. ◄

Les schémas présentés ici doivent également être mis en lien avec ceux présentés en conclusion du Chapitre 1, et synthétisant le *théâtre carcéral* des personnels de l'administration pénitentiaire. Les complexités sociales du *théâtre carcéral* résultent en effet de ce que les logiques de chaque *monde interactionnel* en prison (administration pénitentiaire/détenu ; intra-administration pénitentiaire ; intra-détenus) influent, directement ou indirectement, sur les logiques des autres *mondes interactionnels*, et donc sur le positionnement (*représentation*) de chaque acteur par rapport aux autres ; de plus, pour l'ensemble des acteurs, mais surtout pour les personnes détenues, les *mécaniques des masques* qui innervent l'ensemble des interactions carcérales s'accumulent entre elles et se superposent au quotidien, en ce que chaque interaction est, dans le dispositif de surveillance et d'observation qu'est la prison, une *représentation*.

Dans le chapitre suivant, je m'appuierai sur l'ensemble des éléments développés dans ce chapitre ainsi que dans le précédent pour présenter les conséquences du *théâtre carcéral* sur les différents acteurs des prisons ; je questionnerai alors les effets des logiques interactionnelles et des *mécaniques des masques* sur les personnes *(« Peut-on être soi-même en prison ? »*) et sur les relations sociales, en reprenant la notion de *commun (« Peut-on créer des liens en prison ? »*).

« En tant que surveillant est-ce que dans ton métier tu te sens toi-même surveillé parfois?

- Tout le temps! Tout le temps. Je suis surveillé par la population pénale [il rit] eh oui! Je suis surveillé par la population pénale, ça veut dire qu'ils sont plus nombreux à me surveiller que moi je ne suis pour les surveiller à eux. Je suis épié par la population pénale ouais... Et puis après voilà je suis surveillé aussi par ma hiérarchie, et ce qui est logique hein voilà quoi, j'ai un taf à faire si je le fais mal c'est à eux de dire "eh oh pépère là où tu vas?" C'est leur job quoi! Et voilà. Bon ici moi je suis assez isolé ça fait que... je me fais engueulé que par moi-même! [Il sourit] Non mais ça peut arriver que voilà quoi, ça fait partie de leur travail aussi de surveiller les détenus, parce que malgré qu'ils sont dans la hiérarchie ils surveillent quand même la population pénale mais ils surveillent aussi le... ils encadrent le personnel de surveillance. Et qui dit encadrer dit obligatoirement bah on surveille son personnel hein voilà quoi il fait bien son travail, il le fait mal... voilà quoi. Oui surveillé si, on est surveillé, oui. Y'a des caméras partout, on est surveillé. On est surveillé. Voilà quoi. On est épié [il sourit]. Enfin bon pour l'instant y'a pas de micro, à part le vôtre ! [Il rit] ça va! [Il continue à rire] »

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

« Est-ce que vous aussi vous vous sentez sous surveillance?

- Oh bah oui tout le temps! C'est Loft Story ici! [Elle rit] C'est vrai! Non mais après on s'y fait hein! Dans Loft Story ils disaient qu'ils s'y faisaient bah nous aussi à force on s'y fait quoi! [Elle sourit] C'est vrai que quand on voyait à Fresnes y'a pas une seule caméra... Enfin si caméra sur le parvis, le sas quoi, sinon rien d'autre. Rien d'autre. Ici partout on est filmé. On se sent surveillé ouais... Faut s'y faire quoi. C'est comme ça maintenant, c'est nouveau, y'a des caméras. Voilà. A charge ou à décharge toujours [elle rit]. »

Une surveillante au CP de Vendin-le-Vieil (EMC12)

CHAPITRE 3 : LES CONSEQUENCES (A-)SOCIALES DU *THEATRE CARCERAL* : DE LA PRECARITE DU *SOI* ET DU *COMMUN* EN PRISON

Les complexités sociales du *théâtre carcéral* sont induites par la diffusion des logiques de surveillance et d'observation à l'ensemble des acteurs, du fait que le dispositif carcéral est avant tout un dispositif optique. De fait, plusieurs membres du personnel de surveillance ont expliqué se sentir eux-mêmes surveillés dans leur quotidien professionnel, à la fois par leur hiérarchie, dont le rôle est de s'assurer de la bonne gestion de la détention, et par les personnes détenues, qui elles-mêmes observent l'ensemble des interactions en détention. C'est d'ailleurs cette scénographie carcérale, et les logiques d'observation mutuelle et constante qu'elle induit entre tous les acteurs, qui fait que chaque interaction est une *scène* de *représentation*, devant la personne avec laquelle on entre en interaction, mais aussi et surtout devant le reste du corps social carcéral (entendu comme l'ensemble des acteurs de l'administration pénitentiaire et de la population pénale). ◄

Dans un tel contexte, et compte tenu de la complexité des logiques de *rôles* et des *positionnements* développées précédemment, qu'il s'agisse des interactions entre représentants de l'institution et personnes détenues, des rapports intra-administration pénitentiaire ou des relations entre personnes détenues, j'ai posé à l'ensemble des personnes interrogées une même question *: « peut-on être soi-même en prison ? »* Il s'agit ici de comprendre l'impact du *théâtre carcéral* sur les individualités, le rapport des personnes avec le *rôle* qui leur est attribué en détention, et les logiques interactionnelles qui en découlent. Si les propos que je vais maintenant développer sont à mettre en parallèle avec ce qui a déjà été présenté autour des notions de *positionnement* et de nouvelles sociabilités, ils tendent également à questionner les possibilités, pour les acteurs en présence, de créer des *liens* entre eux. Il s'agit à terme de comprendre les conséquences sociales et individuelles d'une participation quotidienne au *théâtre carcéral*, ainsi que les effets du dispositif carcéral sur les personnes.

I. LE *JEU* A L'EPREUVE DU *JE* : DES IMPACTS DU *THEATRE CARCERAL* SUR LES INDIVIDUALITES

Devant l'amplitude et la complexité de la *mécanique des masques* qui domine le *théâtre carcéral*, il convient de questionner les rapports que les acteurs entretiennent avec l'intégration de ces *masques*, et les logiques de *représentation* auxquelles ils participent au quotidien. A quel point « jouer le jeu » du *théâtre carcéral* met-il à l'épreuve l'individualité de chacun ? Pour tenter de comprendre cela, j'ai posé la même question à l'ensemble des acteurs rencontrés dans le cadre d'entretiens semi-directifs : *« Peut-on être soi-même en prison ? »* Les réponses recueillies montrent à la fois les nuances d'adaptation aux logiques de *représentation* du *théâtre carcéral* selon les personnes, et les différences qui existent de fait entre personnels de surveillance et personnes détenues quant à la mise à l'épreuve du *soi* dans le monde de la détention. Il sera par ailleurs intéressant d'aborder les effets psychologiques d'une participation au *théâtre carcéral* sur le long terme, à la fois pour les personnels pénitentiaires et pour les personnes détenues. Des effets qui montrent l'impact du dispositif carcéral sur les corps et les esprits, malgré quelques possibilités d'« évasion » qui agissent comme des *coulisses* essentielles pour sortir de la *représentation* carcérale avec l'autre.

I.1. *« Peut-on être soi-même en prison ? »*

La participation au *théâtre carcéral* et l'assimilation des règles de *monstration* et de *représentation* pour les personnes détenues répondent à la fois à une logique de protection des autres pour ne pas subir les sanctions du corps social carcéral, mais également à une logique de sauvegarde de l'identité individuelle et de la personnalité, souvent entendues comme menacées par les logiques du dispositif carcéral. Même si ce constat peut s'appliquer dans certains cas aux représentants de l'administration pénitentiaire, il est surtout vrai pour les personnes détenues, puisqu'elles sont les plus exposées à la fois aux logiques du *théâtre carcéral* et aux sanctions et conflits possibles avec l'institution et leurs codétenus. Je m'attacherai ainsi à montrer que réussir sa *représentation* en tant que « détenu » auprès des autres (administration pénitentiaire et personnes détenues) est avant tout une manière de préserver l'essence de son individualité, et que le recours conscient aux logiques des *rôles* attribués en détention est souvent la seule solution viable. Il s'agira à terme de comprendre si, dans le *théâtre carcéral*, il reste possible d'« être soi-même », autrement dit de s'exprimer, de se donner à voir, de partager et de se construire en tant que sujet et individu.

Je m'intéresserai toutefois dans un premier temps aux réponses apportées par les personnels de surveillance à cette même question (*« Peut-on être soi-même ? »*) afin de comprendre davantage les rapports que chacun peut entretenir avec le *rôle* qu'il doit porter et adopter en détention, notamment en rapport avec l'uniforme. Ce développement permettra de comprendre que l'individualité, souvent rapportée à la notion d'« humain » en détention, est au cœur des questions de positionnement entre tous les acteurs du *théâtre carcéral*. Pour autant, les enjeux ne sont pas les mêmes pour les « détenus » et pour les personnels de surveillance. Pour les premiers, la participation au *théâtre carcéral* est intégrée comme une manière de protéger son individualité et de garder du sens dans une projection de soi vers la sortie, malgré le *rôle* revêtu en détention : adopter des *masques* et des stratégies de comportement en détention sans les substituer à sa personnalité, pour ne pas sortir complètement transformé par la détention. Pour les seconds, l'expression de l'individualité dans les interactions est au contraire primordiale pour établir le contact et se positionner comme un « bon surveillant », malgré le maintien d'une distance professionnelle ; la personnalité permet alors de donner du sens au *rôle* attribué en détention, et de ne pas être qu'un « numéro » dans les rangs de l'administration pénitentiaire.

I.1.A. Rester *soi-même* quand on est surveillant pour donner du sens à son *rôle*

D'après les personnels de surveillance interrogés, l'effacement de l'individualité derrière l'uniforme est souvent la première stratégie adoptée pendant les premières années de métier, ou les premiers moments dans une nouvelle détention ; l'uniforme agit en cela comme un premier *masque* qui permet l'appréhension des logiques du *théâtre carcéral*, et donne une certaine force, par la distance qu'il marque de fait avec la population pénale, pour instaurer une première relation d'autorité :

> *« Je joue pas un rôle mais ça donne confiance en soi et puis ça met une barrière, surtout quand ils vous connaissent pas au début ils se réfèrent à l'uniforme alors que quand ils vous connaissent ils se réfèrent à la personne... Voilà par exemple ici au début ils m'appelaient « lieutenant » et puis maintenant bon c'est plutôt « Madame [son NOM] ». Mais l'uniforme ça renforce quand même, parce que finalement ce qu'on donne à voir c'est pas la personne, c'est la fonction. Donc l'uniforme ça aide beaucoup, et les galons aussi. »*[285]

La distance professionnelle, physiquement marquée par le port de l'uniforme, ne doit ainsi pas pour autant, avec l'expérience, faire disparaître la personnalité et l'individualité de l'acteur. Si la prison est une *« pièce de théâtre »*[286] pour certains, en tant qu'elle induit de nombreuses formes de représentation de soi en détention, la créativité individuelle de positionnement est essentielle pour les professionnels, en tant qu'elle permet de pouvoir adapter son *rôle* et sa *représentation* selon les personnes en présence :

> *« Moi je discute beaucoup avec les détenus. C'est.... [il sourit] c'est une pièce de théâtre en fait en prison, mais il y a quand même une part de sincérité. (...) C'est important de valoriser les personnes, par exemple quand ils sortent des ateliers c'est bien de parler avec eux de leur travail, de s'intéresser à ce qu'ils font. Mais disons que s'il y a 100 personnes en centrale vous allez jouer environ 90 rôles différents [il sourit]. Et il faut s'adapter à tout ça avec le temps. Et puis les relations avec les*

[285] EMC24.

[286] EMC28.

« Faut rester professionnel, logique et voilà... Après c'est sûr qu'on reste humain hein. C'est un métier humain qu'on fait voilà, on gère pas des boîtes de conserves, on les met pas dans des rayons en attendant que ça se passe quoi! Donc c'est sûr cet aspect-là n'est pas négligé hein. Mais voilà faut toujours qu'y ait ce respect de l'uniforme. »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC7)

« On peut pas jouer un rôle. Après on a des choses qu'on se permet pas quand on a un uniforme et quand on a un grade. Voilà moi je me suis plus adoucie depuis que j'ai mon grade parce que je peux pas aller voir un agent et lui dire "Ouais tu m'emmerdes, tu me fais chier!" [Elle sourit] Faut mettre des petites fleurs! [Elle rit] Ça veut dire pareil, mais c'est pas dit de la même façon! [Elle sourit] Mais à part ça moi il est pas question que je sois une autre personne! (...) Dans la vie je suis beaucoup plus renfermée dans le personnel que dans le professionnel. Je suis beaucoup plus avenante là parce que c'est un milieu que je connais et que je côtoie, je suis beaucoup plus réservée et timide à l'extérieur. Et ils savent! Au début quand je suis arrivée ici j'ai reçu les agents et je leur ai expliqué ma façon de penser, je suis prête à tout accepter mais j'aime pas qu'on se fiche de moi voilà, j'aime pas non plus qu'on me mente. Je préfère qu'on me dise "Non chef je veux pas le faire parce que" et m'exposer ses raisons et après effectivement si les raisons sont valables oui je le ferai moi-même ou je demanderai à quelqu'un d'autre de le faire, plutôt que de me dire "Oui oui" et de pas le faire. Voilà. Après c'est dans ma nature. Si on prend même plusieurs collègues, même les agents parfois le disent, j'impose parfois par ma façon d'être plus de respect qu'un collègue qui a plus d'expérience. Mais je suis foncièrement comme ça! Après je me force à prendre des gants et puis à souffler un peu quand je viens de me prendre un coup de douze et que c'est pas moi qui ai fait la connerie, je respire un grand coup et je vais les voir après, chose que je ferais pas dans la vie courante où là j'irais à fond, mais sinon à part ça je suis moi-même. »

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

détenus... ce sont des relations en miroir en fait, si je vous crie dessus vous allez me crier dessus aussi, c'est logique. »[287]

Ces logiques propres aux relations humaines, et non spécifiques à la prison, doivent pouvoir s'expérimenter au quotidien afin de ne pas objectiver les personnes détenues, et de ne pas tomber dans une gestion mécanique et déshumanisante de simples corps, qui serait à la fois péjorative et terriblement réductrice pour l'institution et pour la population pénale. ◄

D'autre part, un manque de sincérité et d'honnêteté dans les interactions avec la population pénale a été soulevé comme un *risque*, dans un monde où tout se sait ou finit par se savoir :

« Après il faut être honnête tout le temps parce qu'ils ont les moyens de nous massacrer. Il faut qu'ils sachent qu'on est aussi là pour eux. »[288]

Ce même constat a d'ailleurs été fait par une gradée au CP de Vendin-le-Vieil pour parler des relations professionnelles qu'elle entretient avec ses collègues et avec les équipes qu'elle a sous ses ordres. Puisque le monde de la pénitentiaire est finalement un réseau clos dans lequel personnes détenues et personnels pénitentiaires « tournent » (transferts ou mutations d'un établissement à un autre), ne pas se montrer honnête dans le *rôle* qu'on formalise à l'intérieur de la détention peut entrainer des risques en termes de réputation, et donc des conflits :

« On peut pas ne pas être soi-même. On peut prendre des gants plus ou moins ou respecter un certain cadre, mais on peut pas cacher sa vraie nature. On va pouvoir un temps mais de toute façon systématiquement les gens vont se rendre compte soit qu'on joue un jeu et ça va être dangereux. »[289] ◄

Ainsi, malgré l'importance de l'uniforme et de l'adaptation aux fonctions qu'il représente pour formaliser le *rôle* et le positionnement professionnel en détention[290], de nombreuses personnes ont insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas de revêtir un

[287] EMC28.

[288] EMC24.

[289] EMC15.

[290] *Cf.* Partie 2, Chapitre 1, I.2.B.

« Il faut être soi-même! ***L'uniforme c'est pas un déguisement!*** *Donc après je pense que déjà* ***si tu commences à rentrer dans euh...je mets mon uniforme je suis quelqu'un d'autre, bah déjà tu te mens à toi*** *parce que voilà tu sais que t'es pas... Après je dis pas que c'est pas vrai pour certains hein mais je parle vraiment pour moi-même, voilà je retire mon uniforme, je me mets en civil j'ai la même mentalité, j'ai la même façon de voir les choses, j'ai la même façon de parler, j'ai la même façon de...bah de voilà pas de diriger mais de...d'organiser...pas ma vie mais bon un peu les choses. Donc voilà après l'organisation tu l'as, c'est pas je suis organisé quand j'ai mon uniforme et quand je suis dehors je suis pas organisé et je fais n'importe quoi. Non, voilà, je pense qu'après c'est simplement voilà tu mets...c'est comme le banquier qui est chez lui en survêt' et qui va à la banque avec son costume cravate hein! Il est pas moins bête, il est pas plus intelligent, il est pas... [Il soupire] Donc voilà je veux dire c'est...non c'est... Je pense qu'il faut être naturel, il faut être soi-même, faut pas se mentir de toute façon arrivé un moment ça bugue d'un côté ou de l'autre hein. Arrivé un moment... on peut pas jouer à tricher, à vouloir...à faire la comédie quoi c'est... Arrivé un moment on est dévoilé c'est là où tout s'effondre et c'est encore pire quoi. On peut pas entre guillemets...* ***Après oui y'en a certains en parlant vulgairement qui vont avoir un service trois pièces qui pousse parce qu'ils ont l'uniforme et qui dehors longent un peu les murs! Ouais, bon après c'est sûr que y'a certains c'est une personnalité qu'ils veulent se donner.*** *Bon après la personnalité je te dis on l'a ou on l'a pas après... Ouais pour moi ça me change rien. Je viendrais travailler en...en uniforme ou que je vienne travailler en civil...mon boulot il sera fait exactement pareil! Donc voilà donc c'est pas... Et puis bah le [son PRENOM] que tu vas voir dehors il est le même que le [son PRENOM], peut-être un peu plus rigoureux ici sur certaines choses parce que il faut quand même un cadre, on va dire faut être assez strict quand même sur certaines décisions, sur certaines choses. Après tu peux être un peu plus conciliant à l'extérieur parce que...t'es pas dans les même conditions. Mais là c'est plus on va dire tu t'adaptes à la situation et tu peux pas faire ce que tu fais au boulot ce que tu ferais chez toi, même ne serait-ce que des moments ou déconner ou faire le con devant des détenus ou...voilà c'est... Après faut quand même, t'es au boulot faut un minimum de sérieux. Mais après ça t'empêche pas que...voilà tu ne changes pas, je vais te dire* ***c'est pas un changement fondamental entre quand t'as mis l'uniforme et quand t'as pas l'uniforme. C'est simplement parce qu'après tu t'adaptes à la situation et à l'endroit où tu es.*** *Et puis après même avec l'uniforme à qui tu t'adresses. Mais je vais dire c'est comme quand t'es dehors, si tu t'adresses à un pote et que tu vas t'adresser à quelqu'un que tu connais pas forcément ou tu vas aller à la banque ou chez un notaire ou...bah tu vas adapter ton comportement vis à vis de la personne que t'as en face de toi donc... Je veux dire voilà c'est tout c'est... Non c'est pas...* ***C'est juste on va dire ouais voilà c'est formaliser la fonction. Mais ça sert pas de déguisement ou de camouflage, de carapace ou tout ce que tu veux.*** *Non. Pas pour moi. »*

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

« déguisement »[291] qui agirait comme une *« carapace »*[292] ou un *« camouflage »*[293], au risque de perdre le sens de son *rôle* en détention :

> *« Mais je pense qu'on est tout le temps nous-mêmes hein! Moi j'ai du mal à croire ces personnes qui... sont comme ça ici et à l'extérieur sont différentes, ça j'ai... Je pense qu'on est tout le temps nous-mêmes parce que on se construit je vous dis dans notre parcours, dans notre vécu, dans notre expérience mais on s'est aussi construit dans notre cadre de référence et dans ce qu'on vit à l'extérieur, dans notre éducation, dans ce qu'on voit tous les jours dans les médias etc., dans votre cellule familiale... voilà vos enfants, vos amis, vos... Donc c'est ouais c'est... Je pense qu'on est tout le temps nous-mêmes hein! Moi je pense pas que je sois différent... dans la vie qu'au travail. Et heureusement parce que justement on voit des gens qui ont des qualités professionnelles mais on remarque parfois des gens qui ont des qualités personnelles entre guillemets qui vraiment sortent du lot aussi en tant que professionnels. Donc si ils avaient pas ces qualités-là de manière intrinsèque par rapport à leur personne... ça se verrait pas donc je pense qu'il faut être tout le temps soi-même, dans le positif comme dans le négatif. Sinon on serait neutre. Sinon ça veut dire qu'on est un numéro! On n'est pas un numéro hein je suis pas le chef 1 et le chef 2 et l'adjoint... Non y'a des personnes derrière! Y'a des hommes, y'a des femmes. Donc voilà bon... Faut rester humain. Et faut rester soi-même d'ailleurs. »* [294]

Les propos retranscrits ici tendent à rappeler l'importance du *savoir-être* dans les métiers de la pénitentiaire, et donc justement l'influence de la personnalité et de l'individualité dans les fonctions en détention. L'individualité et la personnalité, dans le rapport aux personnes détenues, doivent toujours pouvoir s'exprimer, avec l'expérience, comme les outils essentiels de rapports « humains » pour établir le contact et sortir des logiques conflictuelles et autoritaires avec les personnes détenues. Il s'agit en cela pour les personnels de la pénitentiaire d'intégrer les comportements, les responsabilités et les fonctions qui définissent le *rôle* à jouer en détention, sans pour autant entrer dans un *jeu de rôle*, au sens d'un dédoublement radical de la personnalité qui passerait par l'existence d'un personnage artificiel de « surveillant » en détention, et d'une autre personnalité totalement différente à l'extérieur. ◄

[291] ECD11.

[292] ECD11.

[293] ECD11.

[294] ECD15.

« Etre soi-même ? Bah ouais et non. Soi-même faut rester toujours soi-même, par exemple que je sois avec vous ou avec plusieurs personnes si t'es pas pareil c'est que t'es faux. C'est-à-dire faut rester quand même... Voilà on a des principes, des valeurs... Après c'est pas tous pareil mais ouais quand même faut rester soi-même sinon c'est se cacher derrière une image ou... voilà. Moi j'essaie de faire beaucoup de bien. Quand moi j'ai pas beaucoup d'argent ou de trucs... j'essaye de donner à manger aux pauvres, les trucs comme ça... Voilà parce que j'ai toujours eu un bon cœur. Parce que malgré même j'ai fait des trucs mal je sais que dans ma vie j'ai fait beaucoup de choses bien aussi! Je sais que je suis pas un sale gars en vrai! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (ECM11)

« Tu ne peux pas être toi-même parce que...enfin moi je ne peux pas être moi-même. Parce que toutes les expériences que j'ai faites malheureusement ça a été des expériences qui ont été...négatives et donc finalement bah tu...tu n'es plus toi-même. Si euh...voilà je suis moi-même là quand je suis face à toi mais tu n'es pas une détenue et tu n'es pas...membre de l'administration pénitentiaire. Mais...face aux détenus donc tu joues un jeu, t'es obligé de jouer un jeu parce que de toute façon si tu joues pas le jeu bah...ça se passe pas bien. Face à la pénitentiaire je t'en parle pas! Donc non tu peux pas être toi-même. Enfin en ce qui me concerne, je dis pas que c'est vrai pour tout le monde hein c'est ce que personnellement je ressens en fait. (...) Donc en fait t'es tout le temps dans le...enfin je suis tout le temps dans la retenue quoi, en faisant attention à tout ce que je dis, en faisant... Donc c'est pas évident quoi. (...) C'est épuisant. Mais ça t'as déjà vu plein de personnes ils ont dû te dire la même chose: ils sont épuisés. On est tous épuisés. Ah oui bien sûr! Bien sûr. Et puis je te dis on est confronté à...à une telle absurdité que si t'as oublié d'être un peu intelligent c'est insupportable et épuisant. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

La suite de mon travail montrera que cette distinction entre une adaptation au *rôle* attribué en détention et la pratique quotidienne d'un *jeu de rôle* artificiel qui tend à cacher l'individualité derrière les *masques*, est beaucoup plus délicate et complexe à établir pour les personnes détenues, dont une majorité assure : *« On n'est pas soi-même en vrai. On peut pas! C'est impossible! »*[295]

I.1.B. *« Jouer l'acteur ou le con »*[296] quand on est « détenu » pour préserver son individualité

Au regard des nombreuses logiques interactionnelles présentées précédemment autour du *rôle* de « détenu » et de l'adaptation des personnes aux formes de socialisation dominantes (« se montrer fort », se soumettre à l'autorité, se montrer « réinsérable », se protéger des autres)[297], l'ensemble des personnes détenues interrogées ont expliqué qu'il n'était pas possible d'être vraiment soi-même en prison, à part dans les quelques pratiques conviviales qui permettent de garder en vie certaines valeurs dans lesquelles se reconnaître et par lesquelles se détacher de l'étiquette négative qui colle au statut de « condamné »[298]. ◄

Dans un contexte de surveillance constante où la méfiance est la première règle du jeu social, *« jouer un jeu »*[299] permet à la fois d'éviter les conflits, et donc de se protéger physiquement des autres (*« suivre le mouvement »*[300]), mais aussi de sauvegarder son individualité, en ne donnant pas à voir qui l'on est vraiment, afin de ne pas donner prise aux autres sur ce qui constitue son individualité (sa personnalité, ses goûts, ses croyances, ses opinions, ses émotions, etc.) :

> *« En fait ici c'est simple c'est tout un ensemble en fait parce que...comment je vais vous expliquer ça...euh...faut vraiment prendre en compte aussi l'environnement où on vit, donc par rapport avec les détenus aussi et avec les surveillants. (...) Faut pas trop se montrer en fait, voilà faut pas trop se montrer, on peut pas être soi-même ici, voilà c'est exactement ce que je vous avais expliqué... »*[301] ◄

---

[295] EMC8.

[296] ECD1.

[297] *Cf.* Partie 2, Chapitre 2.

[298] *Cf.* Partie 2, Chapitre 2, II.3.

[299] ECD4.

[300] EMC8.

[301] ECD1.

Diverses stratégies de contrôle de soi, et d'adaptation de son comportement au quotidien, découlent de ces logiques de protection et de sauvegarde, selon les personnalités mais aussi selon les modes de socialisation expérimentés avant l'incarcération[302]. Parmi ces stratégies, divers degrés de participation au *théâtre carcéral* ont été décrits par les personnes interrogées, qui pour la plupart tentent malgré tout de trouver un certain équilibre entre les logiques de *masques* et les logiques de reconnaissance de soi et de l'autre dans des pratiques quotidienne de convivialité et de partage. Afin de mettre en évidence l'ampleur du *théâtre carcéral* et son impact sur les individus, il est intéressant de s'arrêter ici sur deux stratégies « extrêmes », qui semblent se trouver aux deux extrémités du spectre de la participation au *théâtre carcéral* :

- d'une part, le rejet total du jeu carcéral, qui peut conduire à un isolement quasi absolu des autres acteurs du *théâtre carcéral,* en intégrant le quartier isolement ou en restant enfermé dans sa cellule pendant tout le temps de la détention :

> *« Mon gars qui a pris 25 ans il a décidé de plus du tout prendre de relation avec les autres personnes détenues pour éviter les bagarres et éviter aussi les bagarres avec les surveillants donc il fait toute sa peine... ça fait déjà 4-5 ans maintenant qu'il fait que sa peine au quartier disciplinaire ou au quartier isolé. Donc eux ils choisissent de s'isoler parce que comme ils disent avec les autres ils arrivent pas. Ils arrivent pas soit à jouer une comédie humaine avec les autres détenus, ça part en bagarre et puis après quand y'a le personnel de surveillance qui intervient ça part aussi en bagarre avec les surveillants donc... Eux c'est clairement les plus désocialisés. »*[303]

- d'autre part, une adaptation et une participation totales au *théâtre carcéral* : « jouer le jeu » de la *représentation* constante, et intégrer l'impossibilité d'être soi-même en détention en se donnant pour règle de toujours se montrer sous le même jour, et de « jouer le con ou l'acteur » aux yeux de tous, et constamment. La double-page suivante présente cette stratégie *totale* développée par un homme détenu au CD de Bapaume :

---

[302] *Cf.* Partie 2, Chapitre 2, II.1.

[303] Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC3).

« *Les détenus euh...je me suis fait menacé y'a trois jours par un détenu que je parlais avec lui au moins pendant deux ans et vu qu'il sait que je vais sortir, donc moi au début je pensais pas que les gens étaient comme ça, j'ai vu ce type de situations envers d'autres personnes mais je vous dis envers moi ça m'était jamais arrivé parce que moi* ***je me suis toujours...on va dire contrôlé*** *c'est-à-dire que tous les jours je me suis vraiment concentré pour...pour montrer que j'étais toujours euh... je dirais pas que j'ai joué un personnage mais j'ai toujours voulu donner la même image aux gens, voilà, donc essayer d'être le moins expressif par exemple. (...)* ***Vous êtes toujours dans le même état d'esprit, vous êtes entre parenthèse toujours sous pression, vous êtes peut-être un peu compressé physiquement****, je sais pas c'est bizarre parce que vous mangez pas à votre faim, vous bougez pas comme vous voulez...vous devez toujours garder le contrôle, donc vous pouvez pas...moi je peux pas être moi-même ici.* ***C'est ça en fait le problème c'est que vous pouvez pas être vous-même, au-delà qu'on vous prive de liberté, c'est que vous pouvez pas être vous-même****.* ***Donc y'a pas un moment dans la journée où vous pouvez vous défouler****, on va dire ça comme ça, où vous pouvez prendre l'air comme on dit « on va prendre le grand air », ici c'est impossible quoi, donc quand moi je dis aux gens « tu vois comment je suis ici en prison et par contre dehors tu me reconnaîtras pas du tout ». Moi j'ai conscience de ces choses-là, vous voyez ? (...) En prison c'est ça qu'il faut faire comprendre à ces gens-là c'est qu'en prison vous êtes en prison faut...comment je vais le dire...faut avoir une stratégie de comportement. C'est ce que je vous dis moi : par rapport à un surveillant, voilà, il m'a vu ici pendant trois ans il m'a jamais entendu parler, et la première fois qu'il m'a vu parler il m'a dit « c'est la première fois que je te vois parler comment ça se fait que tu commences à parler alors que ça fait trois ans que je te vois ici ? » et c'est là que je lui ai fait comprendre j'ai fait* ***« écoutez voilà je dois adopter ce comportement, j'ai aussi plein de raisons d'adopter ce comportement-là »****, on va dire une stratégie parce que je préfère voir les choses de cette manière-là, vous voyez ce que je veux dire ? Donc stratégie, pourquoi j'emploie ce terme c'est parce que...c'est vrai que c'est une complication quelque part de... Voilà moi je suis un humain avant tout donc je suis un humain et ici c'est...je sais pas, je dirais pas c'est comme l'armée mais...vous voyez ce que je veux dire ? Je sais pas comment vous expliquer ça donc c'est vraiment des choses qu'il faut vivre.* ***Après je suis bien conscient qu'on ressent pas, les détenus entre nous, on ressent pas la détention exactement de la même manière****, parce qu'y'a des gens ils restent encore trente ans, y'a des gens ils sont arrivés là à 40 ans par exemple voilà, donc... En fait y'a beaucoup de choses à prendre en compte, et moi pour ma part je pense que la meilleure solution que j'ai trouvée par rapport à ma détention c'est de toujours me montrer pareil. Mais quand je vous dis vraiment pareil c'est toujours pareil,* ***je fais toujours les mêmes gestes, mais toujours contrôlé****. C'est vrai que des fois quand je parle avec des détenus qui me disent « on a du mal à te cerner, à savoir comment t'es, ta personnalité », je dis « mais* ***c'est comme ça que je dois être, parce que je suis en prison » donc j'ai pas à me montrer content, à me montrer énervé****, à... (...)* ***Je suis quelqu'un de très ouvert de base, donc c'est vrai qu'ici je le montre pas du tout*** *et, quand moi j'ai ce genre de conversation avec les gens ici et qu'eux ils voient qu'en réalité, par rapport à mes propos, que j'ai pas plongé comme eux on va dire dans leur mentalité et bah je pense que ça peut aussi les énerver. (...)*

Je suis désolé de dire ça dans ces termes-là mais les gens c'est vraiment des chiens, ici y'a pas de sentiments, y'a pas d'émotions, y'a pas de passi ons...passions musicales et autres hein. Et c'est pour ça comme je l'ai dit au début de cet entretien quand moi j'ai vu le contexte où j'étais je me suis dit ***faut que je me montre toujours de la même manière, que je me mette entre parenthèse dans le mouvement, que je fasse peut-être croire que moi aussi je suis comme eux mais je suis pas comme eux, voilà... (...)*** *En prison ouais c'est vrai que c'est épuisant, c'est fatigant que...y'a beaucoup de choses ici qu'il faut savoir retirer de sa tête quoi, on va dire ça comme ça. Faut pas trop y penser. Vous savez que c'est fatigant, vous savez que c'est tous les jours comme ça, faut savoir faire avec. (...)Des fois j'ai l'impression d'être incompris on va dire par rapport au monde de la prison mais quelque part* ***je préfère être incompris dans le monde de la prison et me faire voir comme une personne très sociable on va dire dehors****. (...) Moi personnellement après ils* [les surveillants et l'administration] *peuvent me faire ce qu'ils veulent je vais tout prendre à la rigolade maintenant comme je sais que je sors, à la fin porte fermée comme ça pas de problème mais c'est bien aussi des fois de mettre les choses au clair avec des personnes qui vous ont vu pendant des années comme le chef du bâtiment _ : moi je lui avais répondu que de toute façon la manière de comment il m'a vu bah elle était bénéfique on va dire pour moi dans le sens où* ***j'ai fait... l'acteur on va dire ça, encore moi je préfère dire « j'ai fait le con ».*** *Je sais pas comment vous expliquer ça, voilà* ***j'ai fait le con tous les jours, les gens ils croient tous que je suis bête ou que je suis con, et je dis regardez maintenant le principal c'est que je sois en fin de peine et je me suis pas drogué...****voilà donc moi j'ai juste ça à retenir de ma peine de prison c'est que j'ai pas plongé dans la drogue et tout ça et que je me suis jamais battu en prison j'ai jamais eu de problème avec les gens ici. J'ai juste ça à retenir de ma peine de prison, j'ai même pas à retenir autre chose en fait. (...)* ***J'ai beaucoup renié ma manière d'être****, voilà. C'est-à-dire que ma manière d'être je l'ai vraiment reniée* [il insiste sur ce dernier mot]. *J'ai juste gardé...on va dire ma réflexion, ma façon de penser, mon caractère mais tout en discrétion, voilà.* ***Tout en discrétion en prison****. (...) C'est une manière de se protéger parce qu'ici vous savez pas de quoi les gens sont capables. A quel degré ils sont capables aussi...Est-ce que...Y'a des gens est-ce qu'ils sont prêts à vous mettre un coup de couteau pour un paquet de tabac ? ça c'est des histoires que j'ai déjà entendues ici en prison. Moi personnellement ici c'est vraiment des psychopathes ici pour moi. Moi je pars vraiment de ce principe-là, donc... c'est une manière de se protéger. Faut savoir se protéger. Après comme je vous l'ai dit moi la manière la plus intelligente que j'ai trouvée c'est de renier ma manière d'être, voilà, et tout faire on va dire dans la discrétion...ou faire croire à une autre personne que...comment je vais dire ça... Montrer juste une facette de sa personnalité, voilà, et toujours la même. Toujours avec les mêmes discours, les mêmes regards, les mêmes manières d'être, voilà.* ***Et toujours être comme ça, tous les jours, tous les jours, tous les jours, même si c'est fatigant.*** *Franchement ça peut être épuisant. Mais après c'est quand vous voyez que vous avez fait du temps comme ça, que vous avez fait des années comme ça et que vous avez jamais eu d'embrouille avec personne, croyez-moi que vous allez vous en tenir à ça et vous allez faire toujours la même chose, toujours la même.* ***Et vous allez même oublier vos émotions...*** *»*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD1)

Les paroles retranscrites ci-avant *disent* à elles seules toute la force de déploiement du *théâtre carcéral* sur les individus, et ses conséquences en termes de socialisation (ou plutôt d'a-socialisation) sur lesquelles je reviendrai davantage dans la suite de mon travail[304].

Dans la suite de l'entretien réalisé avec cette personne, est ressortie l'importance, dans un *théâtre carcéral* constant, des *coulisses*, qui, malgré une stratégie de participation *totale* aux logiques de *représentation*, permettent de rendre le *théâtre carcéral* praticable et d'y survivre :

> *« Après heureusement qu'on n'est pas 24h/24 ensemble parce qu'alors là par contre là ça aurait pas été pareil. Donc je pense que vous pouvez vous permettre on va dire de jouer l'acteur ou le con mais aussi parce que vous savez que ce genre de personnes vous les voyez que quelques heures dans la journée. Et par contre 24h/24 c'est impossible. »*[305]

[304] Partie 2, Chapitre 3, II.

[305] ECD1.

« On dit souvent « je vais dans ma cellule » mais c'est pas ma cellule, c'est celle de l'administration. Mais bon nous on considère que c'est un peu chez nous. C'est mon quotidien en fait, j'ai des photos accrochées au mur de mes enfants, c'est ce qui me permet de vivre tu vois... Je vois les photos de mes enfants quand je me lève et puis avant de dormir (...) Donc ouais c'est ma cellule en fait... j'ai mon train-train, c'est comme chez moi à peu près. C'est mon lieu, c'est mon espace. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD21)

« Limite des fois t'as envie de dire "Bon bah surveillant ferme ma porte, dis à tes collègues qu'ils ouvrent pas pendant un mois, même pour la gamelle je veux pas je mange pas, pendant un mois laissez-moi tranquille pour dire de... [Il souffle]" D'où ***y'en a des fois qui vont volontairement au mitard, parce que faut que tu souffles.*** *Le mitard c'est bien parce que t'as pas de truc, de distraction donc ça te permet de te recentrer un peu sur toi-même.* ***Je le faisais souvent ça à l'époque. Parce que voilà ça me permettait vraiment déjà de m'isoler de tout le monde donc pas d'embrouille dans ma tête, pas de problème entre les surveillants et les détenus*** *de ci de ça, même les surveillants tu les calcules même pas (...). Donc des fois bah moi je sais que personnellement j'y allais souvent au mitard volontairement pour justement éviter de trop accumuler et d'exploser à un moment ou à un autre parce que au bout d'un moment en fait t'es obligé d'exploser. Après vaut mieux exploser à la parole que dans les actes parce que là... déjà la parole c'est déjà exceptionnel pour eux, vu que des fois on dirait que tu leur as dit des trucs on dirait je sais pas d'où t'as été les tirer [il sourit] même si c'est pas le cas... (...) Et je pense que* ***chacun à son niveau a trouvé on va dire une échappatoire. Moi malheureusement c'est le mitard... mais c'est le mieux pour moi on va dire,*** *parce que d'être bloqué là en cellule c'est pareil voilà t'as l'ordi, t'as la console, t'as la télé, t'as... voilà t'as toujours quelque chose qui fait que tu remettras toujours à plus tard ce que tu devrais faire tout de suite! Tandis que quand t'as rien bah vraiment tu reprends... voilà tu te remémores certains trucs, tu fais un travail sur toi-même, tu te remets en cause pour certaines choses! Pas tout heureusement parce que sinon t'aurais pas fini mais bon beaucoup de choses quand même... sur certaines situations, certains trucs qui se sont déroulés et ça te permet aussi de relativiser un peu sur ce qu'y se passe quoi, parce que sinon franchement je vous dis ça fait belle lurette que... il se serait passé quelque chose sinon. Sérieusement. Et ça malheureusement.... je sais pas si c'est au niveau de la direction ou des bricards ou je sais pas quoi mais... dessus ils travaillent pas et ça c'est malheureux quoi parce que c'est toujours toi qui est obligé de prendre sur toi sur toi sur toi et malheureusement ça c'est pas pris en compte. C'est-à-dire que malgré que tu vas te taire ils vont... eux c'est leur truc à eux de te faire des pics, de voir aussi tes réactions... C'est leur truc à eux, ils ont le droit c'est comme ça. Toi tu le sais mais y'a des moments t'es mal luné, comme eux ils sont mal lunés. Tout le monde ne se lève pas tous les jours avec un sourire, ce qui est logique. Mais toi tu dois faire la part des choses par rapport à eux, tu dois être compatissant, c'est leurs dires à eux c'est pas les miens hein, tu dois être compatissant voilà mais eux de leur côté ne le sont pas.* ***C'est-à-dire que si toi le matin tu te réveilles du pied gauche, que l'autre il t'ouvre la porte tu dis "Surveillant j'ai pas envie de parler, je te dis même pas bonjour juste ferme la porte et basta ouvre pas de la journée quoi!" Eh bah ça ils vont pas le comprendre. Ça voudrait dire que toi t'es un ouin ouin au pays des Oui-oui et voilà des Bisounours et t'es toujours heureux. Ça veut dire que t'as pas de sentiment, t'as pas de réaction à ce qu'y se passe autour de toi, t'es amorphe, apathique voilà.*** *C'est pas tu vis tu... voilà tu te laisses porter par les flots, t'es une feuille c'est la fête. Et ça eux ils comprennent pas, que toi aussi à des moments t'es amené à voilà à avoir des réactions... T'es humain, je suis désolé! Tout le monde à un moment ou à un autre voilà il atteint ses limites et... voilà faut le laisser tranquille, faut le laisser respirer! Eh bah eux ça ils ne le comprennent pas.»*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

I.1.C. Des *coulisses* nécessaires pour survivre au *théâtre carcéral* et sortir de la *représentation*

Pour les personnes détenues, la principale *coulisse* est la cellule individuelle (qui est systématique dans les établissements pour peine), en tant qu'elle est le seul espace dans lequel la personne peut faire tomber les *masques* qu'elle accumule dans ses rapports quotidiens à l'administration pénitentiaire et à ses codétenus, et sortir complètement du *rôle* de « détenu ». Une telle affirmation peut paraître paradoxale, puisque la cellule est sans doute le lieu le plus symbolique et concret de l'enfermement et de rappel de la condition de « détenu » ; de plus, la présence d'un œilleton à la porte d'entrée rappelle constamment la possibilité d'un regard extérieur et d'une surveillance non-stop par l'administration pénitentiaire. Néanmoins, la cellule individuelle a été décrite par nombre de personnes interrogées comme un lieu protégé, un refuge même qu'on peut personnaliser et aménager, de manière restreinte mais tout de même, à son image :

> *« Ma vie elle est pas ici, elle est dehors, en plus j'ai quelqu'un qui m'attend dehors et je veux pas la décevoir. Mais je suis bien obligé de faire profil bas et de prendre sur moi... C'est pour ça que souvent je m'enferme dans ma cellule, pour me protéger de tout ça, parce que sinon je risque de m'emporter. Donc je m'enferme dans mon monde, avec les photos des gens que j'aime, de ma famille, avec mon instrument de musique aussi... Voilà dans ma cellule. Et là j'arrive dedans à me retrouver. Je retrouve mon identité. (...) Ma cellule est à mon image. Tu vois j'ai des photos, des cadres, c'est propre... J'ai mon intimité à moi, contrairement en maison d'arrêt (...) Je peux faire ce que je veux dans cet espace qui m'appartient pendant ma durée ici. Alors je dis souvent « ma chambrette » plutôt que « ma cellule » pour atténuer ce côté détention. Mais voilà c'est très important d'avoir son ADN, son espace à soi quelque part pour se retrouver. »*[306] ◄

De fait, la nécessité de trouver des *coulisses* et de sortir du *théâtre carcéral* est telle pour certains que plusieurs personnes interrogées m'ont expliqué aller parfois volontairement au quartier disciplinaire (*mitard*) afin de fuir les logiques institutionnelles et interactionnelles du quotidien :

> *« A Condé c'est moi qui ai inauguré le mitard (...) J'y vais de temps en temps, c'est bien ça fait retomber la pression, ça apaise. »*[307] ◄

[306] ECD22.

[307] EMC21.

« Après les liens avec l'extérieur c'est complexe. C'est...je dirais pas qu'ils sont durs, mais après comme je vous l'ai dit voilà les liens avec l'extérieur vous avez la famille déjà. La famille...faut être très contrôlé en fait. C'est ça en fait peut-être le problème que... Faut être très contrôlé dans...même par rapport à votre famille, par rapport à ce que vous dîtes à la cabine téléphonique ou dans le courrier ou l'humeur que vous pouvez dégager. Donc moi personnellement quand j'appelle chez moi je prends uniquement des nouvelles. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD1)

« C'est vraiment chiant parce qu'on peut pas être soi-même. Je prends le truc du téléphone à la cabine: bah on est toujours écouté... Tu peux rien dire tu sais, tu peux pas te confier. Mais après tu sais des fois tu t'en fous quoi. Moi avec ma femme on se dit c'est bon vas-y qu'ils écoutent c'est pas grave, si on a envie de se dire les choses on se dit les choses! Si on a envie de dire... voilà je vais te parler franchement, si ouais ma femme elle a envie de dire "J'ai envie toi" voilà "J'ai envie de toi" point c'est tout. On va pas... Des fois on se cache, on est pudique machin tout ça. Mais après ouais des fois on se lâche, "Ouais j'aimerais bien que tu me fasses ça" machin... On est des humains voilà! ***Mais maintenant on a trouvé la technique depuis qu'on est ensemble je lui ai appris le cambodgien****. Déjà grâce au téléphone portable tout ça la cabine... Et on arrive à se dire des trucs en cambodgien, voilà. Même quand on écrit les courriers. Putain regarde tu peux pas être tranquille!* ***Tes courriers ils sont lus. Que tu les écrives ou que tu les reçoives ils sont lus. Tes communications elles sont écoutées****... [Il souffle] Tout est interprété... T'es au parloir tu te fais fouiller, tes affaires elles sont... Tu te dis quoi? Tu te dis "Ah putain trop bien ma femme elle m'a fait une odeur de serviette je vais pouvoir dormir avec!" Putain mais avant qu'elle vienne des surveillants l'ont touchée machin... T'es déjà dégoûté de plein de trucs, tu vois? Ouais t'es... T'es vite frustré en prison. Ouais ouais. Et j'essaye au jour le jour tu sais de combattre ma frustration des fois. Je te jure... Sur les petits trucs: tu vois ta lettre elle est déjà ouverte... Tu fais des photos à l'UVF machin tout ça, tu te dis ouais c'est que pour toi! Mais non t'as l'autre connard qui va les développer déjà il les regarde, t'as l'autre chien là qui va les chercher au développement il va les regarder... T'as le directeur de je sais pas quoi ou le chef, les surveillants machin tout ça... Voilà! Moi je vous dis si j'étais surveillant je ferais pareil. Alors c'est pour ça que je dis que lui il a regardé machin. Tu peux pas faire les trucs tranquille. Tu peux rien faire. Ouais t'es observé, écouté... Parce que le truc c'est quoi? T'as pas que les surveillants qui te regardent hein! T'as les détenus là, des petites salopes là tu sais qui... Excuse-moi d'être méchant comme ça parce que voilà il faut les appeler comme ça. T'as les détenus qui vont raconter des trucs au chef, des conneries pour bien se faire voir, pour... Je sais pas on dirait qu'ils vont passer gradés les détenus là! T'en as qui racontent tout et des conneries! Alors il suffit que t'aies un mec qui a raconté une fois une info... A la pénitentiaire ils vont dire que bah il est crédible puisque ça a été vérifié. Alors il peut raconter n'importe quoi parce que voilà il a dit un truc de crédible machin tout ça voilà. T'as des détenus en fait qui vont raconter plein de trucs. Tu peux rien faire sans... T'as toujours de la jalousie déjà avec les détenus. Toujours.* ***Tu peux rien construire, tu peux rien faire. T'es écouté, observé, analysé, machin tout ça. »***

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

Parmi les autres *coulisses* qui m'ont été présentées par les personnes, les rapports avec la famille et les amis qui restent à l'extérieur semblent être l'un des points essentiels de sortie du *théâtre carcéral*, puisque le seul qui permette *a priori* d'être soi-même, en sortant des relations d'intérêt et du *« vice »*[308] qui prédomine en détention :

> *« Ouais c'est vrai quand vous dîtes "Alors on est soi?" ça j'ai déjà pensé à ça, non on n'est pas soi. Non. On peut pas! On peut pas, c'est impossible. Parce que y'a encore plein de trucs c'est vraiment... du haut niveau, même les agents ils sont dépassés, y'a que certains détenus qui peuvent savoir ça... Je vous dis c'est de l'espionnage à 100% partout. (...) On peut plus avoir confiance en personne! A part sa propre famille. Ou à part avec des gens qui ont pas d'intérêt. Quand on sait qu'y a pas d'intérêt on peut faire confiance à la personne parce que y'a pas d'intérêt, y'a rien. Mais l'intérêt il fait en sorte que... la confiance c'est mort. Et comme je vous disais ouais on n'est pas soi-même en vrai. On peut pas! C'est impossible! On est soi-même avec la famille, c'est tout. Que ma femme et mes parents, mon frère et... les amis qui viennent me voir au parloir, vous voyez? Eux ils ont pas d'intérêt avec moi. »*[309]

Pourtant, dans un monde où l'intimité manque, les stratégies de contrôle de soi s'immiscent inévitablement jusque dans les rapports familiaux ou amicaux et donc dans la *présentation de soi* avec les proches :

> *« Ça va même quelquefois plus loin c'est que tu es même pas forcément toujours toi-même au moment des parloirs. Parce que le parloir dure 1h et demie 1h trois quarts et puis...si...tu peux pas tout dire, t'as peur de blesser et puis après si jamais ça se passe pas bien euh...tu rentres dans ta cellule et alors là c'est pire que tout parce que...t'arrêtes plus de gamberger à ce que t'as dit et ce que t'aurais pas dû dire enfin...voilà. »*[310] ◄

De même, certains ont pu m'expliquer qu'ils trouvaient d'autres *coulisses*, ou *apartés*, dans des rendez-vous avec le psychologue de l'unité sanitaire ou le psychologue PEP ; des espaces-temps dans lesquels, *a priori*, l'expression de soi est permise et les *masques* peuvent

[308] EMC8.

[309] EMC8.

[310] ECD4.

« Ce que je vous dis là j'en parle à personne moi hein! Même aux psychiatres quand je les vois et tout je me fous de leur gueule! Je rigole avec eux... aux psychologues, je leur dis "Mais scientifiquement votre métier n'existe pas pour commencer, comme ça c'est régler. C'est n'importe quoi la psychologie! Vous allez m'apprendre quoi?" [Il rit] ***Je dis "Je vais vous voir parce que c'est pour les grâces! C'est parce que avec vos conneries de si tu viens pas on t'enlève un mois, c'est n'importe quoi! Bah je viens vous voir on rigole".*** *La dernière fois elle me dit quoi la psychologue? Je vais la voir, elle me dit... mais comme à un enfant vous voyez et moi je rentre dans son délire, elle me dit "Mais vous faîtes quoi en ce moment?" [Il rit] Et moi je dis "Bah rien je suis à l'atelier je fabrique un petit meuble pour les chaussures et tout". Elle me dit "Ah bah c'est fantastique!" [Il rit] Et moi je dis "Ah oui!" tu vois je fais ça [il feint l'enthousiasme]. Elle a vu que je me foutais d'elle, elle a dit "Ah mais pourquoi vous vous foutez de moi?" J'ai dit "Non mais attendez Madame, soyons sérieux! Je suis aux ateliers, c'est un stage c'est pour passer le temps, j'ai fait un meuble à chaussures bon vous me dîtes de que j'ai fait je vous explique mais c'est pas fantastique, c'est pas... vous voyez?" Elle me dit "Oui mais bon vous savez..." bon elle rentre dans son délire après elle voit que je suis pas comme les autres, elle dit "Oui mais vous savez y'a des gens qui ont besoin de chaleur..." Et c'est vrai! Y'a des gens qui ont besoin etc., etc. "Oui Madame ça concerne des gens mais pas à moi! Moi j'ai pas besoin de chaleur ou quoi que ce soit, moi je connais votre vice...."* ***Si j'ai envie de faire passer un message à la direction... dans ma tête là je lui dis pas hein, je lui dis à elle, elle va le dire!*** *Si j'ai envie de faire passer un message à la direction on le dit à un espion il va le dire! Tout il est réglé, vous voyez? Sans leur dire je peux leur faire passer le message que je veux! Mais ça ils se rendent pas compte de ça eux! Eux ils se disent "Non ce qu'il dit... il va nous le dire s'il veut un truc", vous voyez? On rentre dans un espionnage mais vraiment profond! Et ici y'a des surveillants, on sait pas lesquels, ce sont des vrais espions de l'extérieur! A la base c'est pas des agents pénitenciers, vous voyez? C'est des agents du renseignement. Et ils vont pas vous en parler de tout ça, vous savez pourquoi? C'est pas votre truc. Vous c'est la prison, l'intérieur, comment est quoi... Y'a des agents, des surveillants qui sont des services de renseignement à l'extérieur. Ils sont ici ils font le surveillant "Ah ça va les gars bien, tranquille?" Qui, quoi, la radicalisation, vous voyez? Comment... Voilà! Donc je vous dis* ***on est dans un nid d'espions*** *[il rit]. (...)* ***C'est que des secrets, tout le monde se cache tout*** *et vous les gens de l'extérieur bah on vous raconte que "la sécurité c'est ça, faîtes attention", ici c'est "Faîtes attention hein ils vont sympathiser, ils vont vous demander de ramener ça, vous nous le dîtes tout de suite hein!" Vous voyez? C'est ce qu'on vous dit! Et je sais pas si on vous l'a dit à vous, on le dit à tous les intervenants: "Faîtes attention ils vont sympathiser avec vous, ils vont vous poser des questions personnelles donc vous créez des liens après à la fin ils vont vous demander ça ou ci..." Vous voyez? Hop la disquette dès qu'elle est mise vous arrivez en détention bah ça se passe! Quelqu'un essaye de sympathiser voilà il essaye de voir si... il tâte s'il peut avoir un truc... Et vous dîtes "Ah bah la détention elle avait raison!" [Il sourit] Parce que la disquette elle a été mise à l'avance [il rit]. »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

tomber, dans une éthique du secret professionnel. Cependant, d'autres personnes interrogées ont expliqué maintenir leur méfiance et le contrôle de soi dans ces mêmes rendez-vous. D'une part, parce que le suivi psychologique est souvent intégré comme l'un des éléments du *jeu carcéral* de « carottes » et de « bâtons », comme je l'ai développé précédemment[311] ; dans un tel contexte, nombreuses sont les personnes détenues qui n'adhèrent pas à l'idée d'un travail thérapeutique et psychologique, mais qui se rendent aux rendez-vous donnés pour obtenir un document attestant de leur venue et de leur participation apparente aux logiques du « parcours d'exécution de la peine » (PEP). D'autre part, parce que les logiques de méfiances, qui sont au cœur du *théâtre carcéral*, se diffusent pour englober, aux yeux de certaines personnes détenues, l'ensemble des intervenants des services extérieurs à l'administration pénitentiaire, et donc notamment les personnels des unités sanitaires et en particulier les psychologues. Dans le contexte de la prison, la limite entre la méfiance et la paranoïa semble être mince, et une grande partie des personnes interrogées expliquent qu'elles gardent toujours à l'esprit le risque que soit dévoilé à l'institution tout ce qui peut être dit, pour ensuite être utilisé contre elles. ◄

Ainsi, pour les personnes détenues, le contrôle de soi quasi permanent induit par le *théâtre carcéral* ambiant met à rude épreuve l'individualité, et d'abord dans la présentation de soi aux autres. Or, pouvoir exprimer sa personnalité et sa subjectivité dans les échanges avec autrui est un élément fondamental dans la *reconnaissance* de soi comme *sujet* aux yeux des autres. La précarité du *soi* en détention semble alors principalement restreinte par le manque de possibilités de faire l'expérience de la *« relation authentique »*[312] avec les autres acteurs, du fait justement de l'ampleur des logiques de *représentation* qui innervent l'ensemble du dispositif carcéral. Le *théâtre carcéral* a ainsi pour conséquence pour les personnes incarcérées une perte de *« l'attitude relationnelle »*, pour reprendre une formule de Robert Misrahi[313]: *« en même temps qu'est posé le Tu, est posé le Je (...) Le sujet n'est pas antérieur à la relation, il lui est exactement contemporain »*[314]. Ce que Martin Buber résume en parlant

[311] *Cf.* Partie 1, Chapitre 2, III.2.B et Partie 2, Chapitre 2, I.

[312] MISRAHI R., « Martin Buber, philosophe de la relation » in *Au commencement était la relation... Mais après ?,* La Découverte*, Revue du MAUSS,* [En ligne] 2016/1 (n° 47). Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2016-1.htm#memo (Consulté le 2 octobre 2017), p.35-43.

[313] *Ibid*.

[314] *Ibid*.

d'*« une réciprocité de dons ; tu lui dis Tu et tu te donnes à lui ; il te dit Tu et il se donne à toi »*[315] ; une réciprocité qui est malmenée par les logiques du *théâtre carcéral* que ce travail tend à dévoiler. Cette perte de la « relation authentique », sur laquelle je reviendrai dans la suite de mon travail[316], s'ajoute bien sûr aux logiques déjà évoquées à plusieurs reprises dans ce travail de « réduction de la personnalité » au statut de « détenu » et au motif d'incarcération, qui engendrent une difficile construction du sujet dans l'avenir, en ramenant constamment la personne à son passé et en l'enfermant dans le présent immobile de la peine.

Cependant, avant de développer mon propos autour de la précarité de la « relation authentique » en prison et des notions de *lien* et de *commun*, je souhaite préciser d'autres conséquences individuelles du dispositif carcéral, qui touchent aussi bien les personnels de surveillance que les personnes détenues, bien qu'à des degrés différents. Il est important de noter que les effets destructeurs, déjà soulevés dans la première partie de ce travail dans les rapports entre *l'intérieur* et *l'extérieur* des prisons, prennent d'autres formes à l'intérieur des établissements, mais que leurs effets sont tout aussi durables et questionnent, quand on entend parler des « bienfaits » de la prison et notamment de l'objectif de « réinsertion » et de « socialisation ».

[315] BUBER M., « Au commencement était… Martin Buber. Libres extraits de *Je* et *tu*», in *Au commencement était la relation... Mais après ?,* La Découverte*, Revue du MAUSS,* [En ligne] 2016/1 (n° 47). Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2016-1.htm#memo (Consulté le 2 octobre 2017), p. 32-34.

[316] Partie 2, Chapitre 3, II.

I.2. La mise à l'épreuve du *soi* dans le *théâtre carcéral*

I.2.A. Travailler dans le dispositif carcéral, *« ça use psychologiquement »* [317]

L'ensemble des personnels de surveillance interrogés explique l'existence d'une grande souffrance au travail dans les métiers de la pénitentiaire. J'ai déjà évoqué cette souffrance précédemment autour d'un sentiment partagé par une majorité de surveillants d'un manque de reconnaissance de la part de leur hiérarchie (locale et nationale), et de l'exposition de leurs corps et de leurs esprits à une « pression » ambiante constante, et à des violences verbales et physiques (risques d'agression notamment)[318].

Je souhaite néanmoins préciser ici les effets psychologiques qui ont été décrits par certains personnels de surveillance, et qui montrent à quel point le dispositif carcéral met à l'épreuve chaque acteur dans son individualité :

> *« Après ça fait 16 ans que je fais ce boulot, je défie quiconque de me dire que quand on sort de cette expérience-là qu'on sort indemne psychologiquement. C'est pas possible. Dire "je viens travailler tranquille la fleur au fusil" c'est impossible. Déjà la structure elle est assez étouffante. Moi je sais qu'il me faut toujours trois quarts d'heure, une heure, pour... [Il souffle comme s'il se relaxait] Quand je m'assois dans la voiture et que je rentre chez moi je me sens vidé. Et pourtant sans forcément qu'y ait eu un incident en détention! Mais t'as une espèce de pression permanente, due je te dis à la structure et puis aux personnes détenues hein! Ce serait prétentieux pour moi de dire que je viens ici comme quand je vais faire mes courses ou quoi que ce soit! Ceux qu'ils disent ça je pense qu'ils se trompent complètement. Et je sais qu'au niveau caractère j'ai changé aussi. Y'a des choses que je supporte plus dehors! Bon là j'ai travaillé 12 jours d'affilé, je renquille sur une autre permanence... Voilà à partir d'une certaine heure tout ce qui est bruit... je supporte plus! Ça m'est déjà arrivé d'aller faire des courses, trop de monde je fais demi-tour! Parce que... [Il soupire] J'aurai pas envie de me faire bousculer, enfin plein de petits trucs comme ça qui paraissent des choses anodines mais... voilà! Mais je sais qu'au niveau du caractère... Pourtant je*

[317] EMC13.

[318] *Cf.* Partie 2, Chapitre 1.

*« Et puis aussi il y a le côté... **Le réflexe de la défense et de survie qui est en éveil**! Quand vous arrivez le matin dans une coursive où vous avez 20, 30, 40, 50 détenus! Qui peuvent être... c'est un potentiel de danger! Que vous imaginez que vous allez ouvrir toutes les portes, une par une. C'est parfois comme un film d'horreur! Bon j'exagère mais... Et vous savez pas ce qu'y a derrière la porte! Comment il a passé sa nuit? **Qu'est-ce que je vais prendre dans la tête aujourd'hui? Allez a priori une insulte, a fortiori une casserole d'eau chaude? C'est terrible! Et ça on le refoule dans l'inconscient. Et à force de refouler dans l'inconscient ça fatigue aussi, ça use psychologiquement, et on devient mal dans sa peau.** Donc je dis ça dans le cadre de certains qui n'arrivent pas à prendre de recul avec leur métier. **C'est très important de prendre du recul.** Même pour moi c'est pas facile, j'arrive pas dans certains domaines à prendre du recul. Mais dans ces domaines-là c'est très important, sinon on pourra plus, on baisse les bras. La preuve il y a 1000 surveillants qui sont partis en l'espace de 24 mois il me semble, ce que j'ai lu. »*

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

*« Je pense qu'à Bapaume on... Tout n'est pas parfait mais tout est loin d'être mauvais et on peut pas se plaindre non plus trop trop de... je vais pas dire de nos conditions de travail mais on peut pas trop se plaindre du relationnel qu'on a avec la population pénale! C'est ça le plus dur en fin de compte quoi. Psychologiquement c'est ça le plus dur quoi. Physiquement si il faut aller faire une intervention, qu'il faut... voilà quoi on va le faire! L'adrénaline on va le dépenser dans l'intervention physique. C'est pas ce qu'on cherche non plus mais bon je veux dire quand on fait un effort physique on... voilà quoi. Après c'est le plus dur c'est psychologique quoi, quand on s'est fait bourriner le crâne pendant 6 heures sur 7 heures de boulot... quand on rentre chez soi c'est... [Il souffle] voilà quoi. C'est pas toujours évident de rentrer à la maison et de faire la part des choses quoi.(...)Parce que c'est pas un métier facile quand même. Ça joue... **Dans le cerveau ça joue quand même. Le cerveau ça joue, ça travaille quand même, des fois on rentre chez soi voilà on est dans le boulot quoi, on n'arrive pas à s'en sortir**. On n'arrive pas à s'en sortir, on s'est pris la tête avec deux trois détenus et puis voilà on s'est fait insulté, on s'est fait craché dessus... voilà quoi! On s'est maîtrisé, on n'a rien dit... que voilà quoi c'est [il souffle]... on n'a même pas pu lui dire un gros mot quoi! Peut-être juste lui dire "espèce d'enfoiré va!" [Il souffle] ça fait du bien quoi! [Il sourit] Là on peut même pas se permettre parce que on sait que ça va nous retomber dessus quoi! Alors **en fin de compte il faut tout garder en soi quoi.** Et après... voilà quoi tu rentres chez toi... t'as pas eu le temps de le faire ressortir... [Il souffle] Voilà quoi des fois c'est pas toujours évident quoi. Même quand tu subis une agression, si t'es agressé voilà quoi, c'est pas sur le coup que ça fait mal c'est après quoi, c'est quand t'es chez toi et que tu y repenses quoi. Tu te dis "merde je me suis fait agresser, j'aurais dû le..." voilà quoi et puis t'y penses pas mais bon c'est comme ça. Faut avoir le cerveau bien accroché des fois! [Il rit] Mais bon on essaye quoi! Bon c'est bien c'est que maintenant y'a des psychologues, avant ça n'existe pas tout ça quoi on n'avait pas le choix! Alors voilà on gardait notre... hein. Maintenant y'a des psychologues, y'a quand même des évolutions qui fait que bon voilà on subit quelque chose on peut aller voir la psychologue du personnel voilà, on peut aller voir [PRENOM de la psychologue du personnel] là, voilà quoi c'est des gens qui sont à l'écoute, voilà quoi. »*

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

suis quelqu'un de super... comme on dit toujours soi-disant super calme! Je suis un faux calme. Calme, posé, super patient, ouais je pense que tout ça ça a pris un coup depuis quelques années quoi. Je peux faire montre de patience mais mon seuil de tolérance il a beaucoup diminué à ce niveau-là! [Il rit] Voilà. Après c'est peut-être aussi pour me protéger hein! J'en sais rien. Mais... Ouais je pense qu'au niveau caractère j'ai changé. J'ai changé. Mais ouais je pense que c'est aussi le métier qui veut ça quoi! Et c'est comme ça! [Il soupire]»[319]

En parlant de leurs métiers comme étant psychologiquement « usants », les personnels pénitentiaires interrogés expliquent qu'il est important de trouver, en sortant de détention après leur journée de travail, des « soupapes » pour « souffler ». ◄

Chacun trouve alors, avec les années d'expérience, des éléments dans sa vie à l'extérieur qui permettent de garder un certain équilibre et de ne pas rester enfermé psychologiquement dans les logiques et les difficultés du travail en détention. C'est notamment ce que m'a expliqué un officier au CD de Bapaume à la fin de l'entretien semi-directif qu'il m'a accordé:

« La prison c'est une machine infernale qui ne s'arrête jamais. Au début j'avais beaucoup de mal à couper en sortant parce que j'ai beaucoup de responsabilités et...bah mes décisions peuvent avoir beaucoup de conséquences sur les autres en fait. Elles ont forcément des conséquences... Alors maintenant je... je m'évade si j'ose dire [il sourit] en...avec le sport, en faisant du bricolage ou de la mécanique... [il sourit] Mais il faut ! Il faut trouver quelque chose dans lequel se réfugier parce que sinon on pense sans arrêt aux décisions prises ou à celles qu'on va devoir prendre. »[320]

De plus, malgré l'expérience quotidienne de l'enfermement et de la violence que cette situation induit pour tous les acteurs, certains surveillants m'ont expliqué ne jamais oublier qu'ils participent eux-mêmes concrètement à l'enfermement d'autres personnes ; un rôle actif dans la privation de liberté d'une personne qui ne laisse pas indifférent, et qui fait toute la particularité du métier de surveillant :

[319] EMC14.

[320] ECD8.

« J'ai envie de dire c'est un métier unique. Unique au monde. Parce que on est en train, indirectement.... On est en train indirectement de participer à la privation de la chose la plus précieuse dans la vie. C'est ça qui fait cette particularité de ce métier. Qui fait son mystère. Qui fait parfois que ça fascine celui qui est de l'extérieur de l'imaginer, parce qu'on a toujours cette image d'un certain pouvoir, même si c'est pas vrai... Le pouvoir du maton sur quelqu'un qui est privé de liberté. Heureusement que c'est pas le cas mais dans la conscience collective on a cette image-là. C'est un métier qui pourrait fasciner. Ça ne sera jamais une vocation, parce que les gens ils savent qu'il y a des souffrances. Et nous on essaye de faire notre travail au mieux qu'on peut, parce que nous on part du principe qu'après tout on protège la société. Et on rend certains humains malheureux mais pour que la grosse autre majorité soit heureuse, et ça c'est la fonction même de la société. »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

« Parce que parfois on oublie que la prison peut avoir un impact sur les gens, parce qu'on les côtoie. Et en fait oui y'a des moments on se dit oui effectivement... ça change un homme. Y'en a en mieux, et y'en a en pas très bien. Mais c'est parfois déroutant, parce que parfois on arrive à ressentir de la peine ou... ou quoi que ce soit vis-à-vis... tant mieux parce que c'est quand même des personnes! Mais parfois on est dérouté, on se dit bah mince alors c'est quand même pas rien d'être en prison! Parce qu'on finit par banaliser. Comme souvent avec les collègues quand on... quand on discute de certains détenus "Ouais bah celui-là il a fait ça", bah même si ce qu'il a fait est franchement dégueu, vu qu'on sait qu'ils sont capables de bien pire, on se dit "Après tout heureusement il s'est arrêté là!" Alors qu'on devrait être outré déjà de ce qu'il a fait! Mais en fait pour nous c'est tellement banal que... bah il a pas fait au-dessus donc ça va quand même à peu près! Alors que non. Mais on est dans ce rythme où on voit vraiment le pire parfois de la société, donc c'est... Donc on sait qu'y a bien pire, donc on prend... [Elle rit] ***On accepte déjà ce qui devrait pas être acceptable, et puis pour éviter que ça nous monte dessus! Parfois on plaisante de choses, on se regarde on fait "On est vraiment sans cœur en fait!" Alors que je suis sûre que ça viendrait à l'idée de personne de plaisanter sur ce genre de choses mais... mais pour nous c'est tellement banal que... ça fait partie de notre quotidien en fait.*** *C'est compliqué à comprendre! C'est pour ça que parfois les gens nous disent "Vous travaillez en prison, vous êtes sans cœur", c'est pas qu'on est sans cœur, c'est que pour nous c'est...* ***on a banalisé les choses qui paraissent monstrueuses dehors. Elles sont monstrueuses à l'intérieur, mais pour nous c'est banalisé! Et heureusement qu'on le fait sinon ça serait pas gérable****. »*

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

« Je me souviens parfaitement de la première fois que j'ai fermé la porte d'une cellule sur un détenu... On y pense toujours. On enferme quelqu'un quand même... »[321] ◄

Plusieurs personnels interrogés ont alors insisté sur l'importance de l'humour dans leurs métiers, comme un mécanisme de prise de recul et de protection face à la dureté de certaines choses qu'ils sont amenés à côtoyer ou à vivre au quotidien, et qu'ils finissent par banaliser pour rendre leur métier *praticable*. ◄

Ces formes de sorties du *théâtre carcéral* sont décrites comme essentielles dans les témoignages recueillis, pour « survivre » à la dureté du travail en détention et ne pas sombrer dans des phénomènes dépressifs qui peuvent amener à une démission, voire à des pensées suicidaires et à un passage à l'acte.

En 2015, une étude menée par l'Institut de veille sanitaire (InVS) sur 43 865 agents ou ex-agents de l'administration pénitentiaire entre 1990 et 2008 révélait *« un excès de suicides statistiquement significatif de 21% »* chez les hommes[322]. Selon la même étude, la catégorie la plus touchée est celle des surveillants avec 166 décès contre 136 si s'appliquait à ce groupe le taux de la population générale[323]. Pour expliquer ce taux important de suicides, l'InVS explique que *« les surveillants pénitentiaires sont exposés à des contraintes psychosociales reconnues délétères pour la santé psychique et pouvant constituer un élément déclencheur des conduites suicidaires. Ces contraintes peuvent être spécifiques au métier de surveillant pénitentiaire (situation de violence, insécurité, stress, confrontation au suicide des personnes détenues), mais aussi non spécifiques et observées parmi d'autres travailleurs (demande psychologique élevée, faible latitude décisionnelle, déséquilibre effort/récompense, faible soutien des supérieurs, manque de reconnaissance, insuffisance des effectifs) »*[324]. L'étude montre également *« une prévalence plus élevée de dépression ou de trouble de l'anxiété »* en

[321] EMC28.

[322] MARCHAND J-L, DOURLAT F., MOISAN F., *Mortalité des agents de l'administration pénitentiaire entre 1990 et 2008 : description et analyse. Synthèse des résultats*, Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire ; 2015. Disponible sur : http://invs.santepubliquefrance.fr/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Travail-et-sante/2015/Description-de-la-mortalite-des-agents-et-ex-agents-de-l-administration-penitentiaire , p.5.

[323] *Ibid*.

[324] *Ibid*., p.8.

« Alors ma dernière agression c'était à Arras. J'ai repris un peu... bah la boule, la peur au ventre. Ouais, la peur au ventre. [Il réfléchit un instant] Là les collègues quand je suis revenu... bon j'étais en équipe hein je faisais les nuits, donc c'est pareil leur service était plus... vu qu'il en manquait un, donc moi, bah les repos, les weekends tout était décalé donc quand j'ai repris un peu le boulot c'est ça quoi... on gêne! "Ah voilà c'est bien t'es là bah oui mais t'as foutu un peu..." Ils le disent pas hein! Mais après on sait par retour que... que voilà quoi. On peut arrêter 8 jours mais quand ça s'étale sur plusieurs semaines bah ça va plus. "Ouais il fait chier, il gonfle!" "Ouais y'a pas autant!" Voilà quoi. C'est ça. Donc les reprises... pas top. Pas top. Je touche du bois aussi, depuis l'agression donc de 2008 j'en n'ai plus. Maintenant y'a quand même des nouvelles choses qui se mettent en place. Moi j'ai toujours eu un suivi avec la psychologue du personnel. Là-dessus je peux rien dire, au contraire heureusement parce que même au niveau famille y'a un moment ils comprennent mais y'a un moment ils comprennent plus. "Ah bah t'es encore à la maison? Bah alors tu reprends quand?" voilà. Et je crois que à celui que ça arrive hein, après ça dépend des personnes, personne n'est pareil, on n'est pas dans... l'optique...enfin dans l'optique d'entendre ces paroles-là. Et puis je vais dire à mon épouse je pouvais pas rentrer dans les détails, je suis pas rentré dans les détails. Que avec la psychologue du personnel bah là j'ai pu... [Il souffle] on peut évacuer! On peut tout évacuer. Voilà. »

Un gradé au CD de Bapaume (ECD13)

« On voit la psy souvent en groupe, on fait des formations donc on a une réunion d'équipe en gros et bon elle essaie de nous faire un peu vider notre sac! Après... Ouais quand y'a eu... Logiquement les collègues victimes d'agressions ils ont au moins une proposition de... Après on prend ou on prend pas. C'est... Quand y'a eu la prise d'otage, je crois que dès la fin d'après-midi elle était là, le lendemain elle était là... Après elle a dû recevoir certains agents je pense. (...)Bon bah j'avais déjà décroché des pendus, bon bah tout de suite on nous appelle, on nous dit "si t'as besoin tu peux passer..." Après bon, peut-être un jour j'irai hein, j'en ressentirai le besoin quand il se passera quelque chose. Là ça s'était passé j'en avais pas eu spécialement besoin quoi mais... Après... Vraiment si ils sont là vraiment en cas de coup dur ça je sais pas, franchement... Je pense que oui, je pense que si on les appelle... Je crois même qu'ils ont mis un numéro national pour ça, un numéro d'écoute en cas de... Je crois même que ça fonctionne 24h/24... Parce qu'on a quand même un gros taux de suicide hein chez nous, enfin comme toutes les professions, comme les policiers, les gendarmes... Y'a quand même un gros taux de suicide. Et je pense que tout ce qui est le rythme de travail, ceci, cela bah... Ça plus ça plus ça plus ça c'est... Ça va peut-être pas prendre un an mais sur 10, 15, 20 ans ça peut déstabiliser quelqu'un tout ça! »

Une surveillante au CP de Vendin-le-Vieil (EMC12)

« On a souvent tendance à croire que tout ce qui est psychologue tout ça, tout ce qui est mis à notre disposition par l'administration, rapporte à l'administration. Donc les agents parfois ont du mal à se confier à un psychologue parce qu'ils se disent qu'il va tout répéter au patron et qu'après le patron il va tout mettre dans le dossier, et qu'après ça va faire ci, que ça va faire ça. Donc c'est pour ça, c'est... Faut pas laisser un agent qui a vécu quelque chose tout seul tout le temps, mais il faut parfois passer par d'autres agents qui le connaissent mieux ou autre chose plutôt que lui dire "Prenez rendez-vous avec la psychologue", bah non. »

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

précisant que *« les troubles psychiatriques ou de l'humeur – notamment la dépression – sont des facteurs de risque du suicide »*[325].

Pour accompagner les personnels de surveillance au quotidien dans la gestion des risques et des événements auxquels ils peuvent être confrontés (agressions, stress, violences, suicides dans la population pénale ou parmi les collègues, etc.), des psychologues interviennent auprès du personnel pénitentiaire depuis le début des années 1990. Un soutien psychologique qui tend à aider les personnels dans la gestion de traumatismes liés à l'exercice de leur métier, ou à limiter les facteurs de risque du suicide, en donnant accès aux personnes qui le souhaitent à un espace de parole individuel ou dans le cadre de séances collectives. Pour certaines personnes interrogées, le soutien apporté par le psychologue du personnel qui intervient dans l'établissement de travail est essentiel, en tant qu'il garantit la possibilité de se sentir écouté, dans un contexte où la hiérarchie et les collègues ne semblent pas toujours réceptifs et attentifs à la souffrance vécue au travail. ◄

Cependant, selon les paroles recueillies pendant cette recherche, il semble que, là aussi, les logiques de méfiance et de surveillance inhérentes au *théâtre carcéral* limitent les recours des personnels à ce soutien psychologique encadré par un professionnel :

> *« Après c'est pas évident de se dire ouais on va voir la psy... Parce que ça reste quand même un milieu pour nous... On est quand même un peu fermé à tout ça parce que "Ouais si je lui dit ça elle va aller répéter au patron et tout", alors que non elle nous dit toujours "mais non c'est purement personnel ce que vous me racontez!" Mais y'a toujours cette appréhension-là! Alors que peut-être qu'y en a qui en ont vraiment besoin et se payer un psy dans le privé ça doit coûter cher les consultations! »*[326] ◄

De plus, si la présence d'un psychologue dédié aux personnels pénitentiaires semble être une main tendue par l'administration et un positionnement politique en direction des agents pénitentiaires, certains regrettent néanmoins que l'institution, en se retranchant derrière cette possibilité de soutien psychologique, se lave les mains des problèmes rencontrés par les agents qu'elle a sous sa responsabilité. C'est notamment ce qui ressort des propos d'une gradée au CP de Vendin-le-Vieil, qui explique que l'attention portée aux agents et aux

[325] *Ibid.*

[326] EMC12.

« Après y'a la psychologue qu'on peut voir. Même si y'a la psychologue, après c'est sa propre nature qui va faire qu'on va pouvoir s'en sortir ou qu'on va avoir ce ressenti tout le temps! (...) Après on peut pas aller voir les psychologues tout le temps! Bon après que le charmant Monsieur m'a expliqué tout ce qu'il avait fait à ces neveux, j'avais qu'une envie c'était de fondre en larmes, vomir et puis pas sortir de chez moi pendant des jours! [Elle soupire] Voilà je suis sortie parce que bon j'ai mis ça de côté, c'était dans le cadre du travail, et il faut avoir aussi cette capacité. Y'en a qui l'ont y'en a qui l'ont beaucoup moins, mais Dieu merci moi je l'ai! J'ai la capacité de me dire quand je suis dans le travail c'est le travail et une fois que je suis dehors, je suis dehors. (...) C'est parfois compliqué quand on lit les minutes des Assises, là on sait que c'est la réalité, qu'une personne a souffert, qu'une personne est morte, enfin que c'est réel, c'est différent que si on regarde un film! Moi ça m'est déjà arrivé de tomber en larmes parce que je lisais un rapport des Assises, les seconds des Assises, parce que c'était vrai! Parce que y'avait la petite qui expliquait ce qui lui était arrivé et c'était vrai! Alors un film à la limite je m'en fiche mais là c'est vrai. Et parfois on peut pas toujours appeler la psychologue et voilà... La psychologue elle va nous recevoir mais elle vit pas avec nous, elle vit pas ce qu'on a vécu. Ça peut être une aide. Moi je sais que ça m'aiderait pas plus que ça mais après faut pas garder tout en soi, si vraiment ça va pas il faut en parler, ne serait-ce qu'au directeur ou à ses supérieurs ou à un collègue, mais il faut en parler. (...). Forcément qu'un agent qui est pas bien chez lui, avec le boulot qu'on fait ne peut pas forcément être bien à l'intérieur non plus. S'il en n'a pas parlé avant, si on lui donne pas la capacité de l'entendre... Parfois c'est chiant hein, d'entendre les surveillants venir "Y'a ci, y'a ça machin truc", ouais enfin ça fait partie aussi de notre boulot en tant que responsable. Et après c'est à nous de l'orienter "Bah tu peux discuter avec... ou avec..." Les agents de toute façon dès lors qu'ils ont la confiance ils viendront parler, parce qu'à un moment donné ce sera trop et ils se mettent en danger eux-mêmes. Et les agents ils sont assez intelligents pour comprendre que c'est ni bon pour eux, ni pour les autres ni pour les détenus. Ce qu'y a c'est qu'il faut pas toujours... Moi je connais des officiers ou des premiers surveillants c'est "Bah y'a le numéro de la psychologue là-bas si tu veux". Et les agents c'est pas ce qu'ils ont envie d'entendre! Y'a des moments ils ont juste envie qu'on leur donne un petit coup de pouce ou juste "Bah écoute là t'a spas envie de parler mais si tu veux parler je suis là, t'as mon numéro si tu veux ou effectivement y'a la psychologue, ou tu veux peut-être que je parle à la direction que je prenne un entretien, ou tu veux que je t'accompagne pour faire tes démarches..." N'importe quoi mais pas toujours se retrancher dans oui y'a la psychologue. Parce que malheureusement ça fait pas tout. »

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

collègues est, de fait, une responsabilité de tous, et qu'elle ne peut pas être entièrement et systématiquement déléguée à une personne extérieure, bien que celle-ci soit formée à l'écoute et au soutien psychologique. ◄

Ainsi, au-delà des questions de *rôles*, de *positionnement* et des logiques interactionnelles qui font de la prison un environnement social complexe, travailler dans le dispositif carcéral génère un certain nombre de risques psycho-sociaux et met à l'épreuve les individus dans leur intégrité physique, morale et émotionnelle. Ces phénomènes s'ajoutent à ceux développés précédemment dans mon travail, et notamment autour des questions de *désocialisation* liées aux métiers de la pénitentiaire[327], pour mettre en avant les impacts du dispositif carcéral sur l'ensemble des acteurs des prisons.

[327] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, IV.3.C.

« La première chose du coup avec l'enfermement c'est que ça rompt avec malgré tout un équilibre pour certains, c'est-à-dire que pour certains ça implique une perte de la famille, une perte du travail, donc y'a une perte de repères qui va se jouer énormément. Donc déjà voilà enfin... c'est... ***C'est un moment quand même compliqué qui est le début de l'enfermement. C'est pour ça que on va avoir pour certains ce qu'on appelle les psychoses carcérales****.* ***C'est des personnes qui j'ai envie de dire qui avaient un équilibre mental à l'extérieur et qui du fait de l'incarcération du coup vont le perdre et qui décompensent****. Alors souvent y'a quand même un terrain... y'a quand même un terrain hein c'est pas... voilà on décompense pas non plus comme ça du jour au lendemain. Mais après vous avez plein de personnes qui peuvent avoir un terrain qui favorise ce type de pathologie mais qui de par un équilibre et... enfin vont vivre toute leur vie sans jamais décompenser ou autre. L'enfermement peut effectivement amener à ça. Alors ce qui est à la fois intéressant à voir sur les psychoses carcérales c'est que du coup c'est des personnes qui vont effectivement avoir une détention assez chaotique de par la pathologie mais qui peuvent retrouver un équilibre à l'extérieur. Donc du coup la pathologie j'ai envie de dire peut à nouveau s'éteindre sur la sortie, sous condition effectivement qu'il arrive à retrouver un équilibre de vie bien évidemment. Donc faut arriver à reconstruire un environnement familial, professionnel, des choses comme ça mais c'est des pathologies qui peuvent s'estomper. Donc ça on peut arriver à mettre fin à des traitements ou des choses comme ça donc c'est vrai que c'est là où on se dit que le psychisme a quand même... pas mal de pouvoir. »*

La psychologue PEP au CD de Bapaume (ECD16)

I.2.B. De l'enfermement mortifère : *« ici on est exposé à un dessèchement de l'intérieur »*[328]

J'ai déjà développé dans ce travail différents types d'impacts du dispositif carcéral sur les personnes détenues : phénomènes de *désinsertion*, de *désocialisation* et de *disqualification sociale*[329] ; sentiment de *superfluité*[330] ; « choc carcéral »[331] ; « réduction de la personnalité »[332] ; adaptation à de nouvelles sociabilités « de circonstances » (« se montrer fort », se protéger des autres, adopter des stratégies de comportement défensives, limiter la présentation de soi aux autres, etc.)[333]. Pour autant, il est important de préciser certains effets destructeurs de l'enfermement sur les personnes, en tant qu'ils touchent directement à l'individualité et à la limitation des possibilités de se (re)construire en détention autour d'un développement de soi, d'une continuité identitaire et d'une stabilité émotionnelle.

La première incarcération et la confrontation de l'individu à la situation d'enfermement peut, selon les personnes et leur parcours de vie préalable, engendrer l'apparition de « psychoses carcérales ». ◄

Le psychiatre Mathieu Parneix[334] explique notamment que l'incarcération peut générer chez les individus une *« modification des synchroniseurs du fait d'une déstructuration temporelle-éthique »*, qui explique notamment que *« 20 % des psychoses en prison seraient induites par le milieu ».* Un tel impact du contexte carcéral sur les personnes s'explique, toujours selon Mathieu Parneix, à la fois par le « choc carcéral » qui accompagne l'entrée en prison mais aussi et surtout par la temporalité monotone de la prison. Il précise alors que la prédominance d'une situation d'*ennui* pendant la détention rend l'appréhension du temps présent comme

[328] ECD3.

[329] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, IV.

[330] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, IV et Partie 2, Chapitre 2, I.

[331] *Cf.* Partie 1, Chapitre 2, II.

[332] *Cf.* Partie 1, Chapitre 2, I et Partie 2, Chapitre 2, I.

[333] *Cf.* Partie 2, Chapitre 2, II.

[334] Mathieu PARNEIX est psychiatre au Centre hospitalier Esquirol, Unité Sanitaire de la Maison d'Arrêt de Limoges. Les propos rapportés ci-après sont issus de son intervention intitulée « Temps carcéral : le faire, le passer, le perdre ? », Colloque international « Du sens de la peine », Faculté de Droit de l'Université catholique de Lille, Jeudi 12 novembre 2015.

étant *« permanent et circulaire »* : *« Ce qui caractérise le temps carcéral c'est sa vacuité. D'ailleurs, cette vacuité du temps carcéral fait souvent écho à la vacuité personnelle »* ; une modification du rapport au temps qui a donc des conséquences directes sur l'état psychologique des personnes : *« la vie intérieure s'épanouit la plupart du temps dans la noirceur des ruminations ».*

La vacuité et la circularité du temps carcéral, dont parle ici Mathieu Parneix, a été évoquée par un certain nombre de personnes interrogées, et particulièrement par un homme détenu au CD de Bapaume :

> *« Voilà vous êtes en prison, ce soir vous dormez en prison, demain vous serez en prison, dans une semaine vous serez en prison. (...) Personnellement moi ce matin je me suis réveillé comme tous les jours donc dégoûté d'être dans une cellule, que le surveillant ouvre la porte pour voir si jamais dans la nuit je me suis pas pendu ou je sais pas quoi, voilà... toujours entendre les mêmes voix des gens qui parlent à la fenêtre, de quelqu'un qui tape à un des murs pour m'appeler pour demander soit du sucre ou du café (...) Et je me suis dit que si aujourd'hui j'avais pas eu ce rendez-vous là bah soit j'aurais écrit un courrier soit j'aurais négocié pour avoir accès à la cabine téléphonique, sinon je me serais assis j'aurais fait passer le temps, j'aurais regardé la télé... (...) C'est tous les jours pareils : vous vous levez et vous attendez. C'est vrai des fois je parle avec des gens ça les choquent, moi je suis arrivé à un point où dans ma peine je me lève pour attendre le lendemain. Et j'attends rien du jour présent en fait, à part peut-être appeler chez moi. Je crois que c'est la première fois où j'ai ce genre de réflexion mais c'est vrai que quand je réfléchis bien du jour présent j'attends rien du tout en prison. Dehors c'est pas possible vous pouvez pas penser comme ça, vous vous levez, vous êtes content, vous voulez voir des gens, vous voulez travailler, vous voulez voir votre famille... Vous vous faites tellement un planning, vous avez tellement de choses à faire que vous savez pas vraiment comment la journée peut se passer dehors. Ici en prison en fait vous savez déjà comment ça va se passer mais au moindre détail. C'est ça le problème ici c'est qu'au moindre détail vous savez déjà comment la journée va se passer en prison. Et c'est vrai que c'est pas motivant du tout de se lever et de vivre cette journée-là, et c'est pour ça que moi je vous dis qu'en vérité je dis pas que j'attends rien du jour présent mais je préfère penser que j'attends le lendemain, et ça me fera un jour en moins. »*[335] ◄

[335] ECD1.

> *« Est-ce que tu peux me parler un peu de ton rapport au temps ici ?*
> *- Bah c'est ce qu'il y a de plus dur. C'est ce qu'il y a de plus dur et en même temps finalement si tu veux c'est les...c'est très paradoxal. Parce que là je te disais tout à l'heure j'ai déjà passé pratiquement 6 ans et demi, ce qui est déjà un long moment. Et en même temps j'ai pas vu le temps passer. Et quand je regarde ce que j'ai fait, j'ai rien fait. Donc il y a une monotonie, une routine et une monotonie qui s'installent, qui fait que les semaines passent et tu dis "tiens on arrive déjà à Noël", "tiens y'a encore un an de passé". Voilà comment se vit le temps. Et par contre au quotidien alors c'est long. C'est...c'est long c'est long. T'attends. Tu te lèves le matin tu te demandes pourquoi tu te lèves le matin parce que bah de toute façon c'est pour ne rien faire d'utile si ce n'est que pour passer du temps. Donc c'est long. »*
>
> Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

« Et après sur des choses beaucoup plus basiques l'enfermement joue énormément sur l'estime de soi. Y'a une perte énorme de l'estime de soi... C'est ce que j'évoquais tout à l'heure avec le côté réducteur de la peine, c'est-à-dire que... ils passent en jugement où là effectivement ils ont le sentiment d'être lapidés hein... où là effectivement on leur dit hein que effectivement c'est le pire des hommes ou la pire des femmes parce qu'il y a eu un acte de posé... Donc pour certains effectivement c'est quelque chose qu'ils intègrent. Et tout au long de la détention c'est des choses qu'on ne cesse de leur rappeler! (...) Donc voilà c'est essayer de reconstruire et de dire bah voilà y'a l'homme derrière l'acte quoi. Il faut arriver à travailler ça et c'est pas forcément facile. Et ce qui va nous amener par la suite à travailler aussi l'estime de soi. Donc c'est voilà... c'est d'arriver à reconstruire tout ça. L'enfermement aussi annule tout ce qui est autonomie. Dire que... Pour faire la moindre chose ils sont obligés de passer par les services. C'est-à-dire qu'on leur dit "bah écrivez écrivez" mais en même temps à part écrire ils n'ont aucun pouvoir j'ai envie de dire sur leur vie en détention et... et sur les décisions prises. Donc du coup y'a une grosse perte d'autonomie, ils ne savent plus faire par eux-mêmes. C'est-à-dire que... Voilà une fois qu'ils vont se retrouver à l'extérieur ils vont être à nouveau confrontés à "ah bah c'est à vous de faire les démarches administratives"... Voilà là il suffit pas juste d'écrire et quelqu'un va faire pour vous, là c'est vous qui devez faire tout de A à Z ! Et pour certains c'est devenu compliqué, ils ne savent plus faire. Alors y'en a qui savent encore très bien faire hein faut pas généraliser! Mais en tout cas voilà dans ce qui peut se jouer y'a quand même pas mal de choses de cet ordre-là. Ils perdent énormément d'autonomie. Et qui... qui va de pair aussi avec l'estime de soi, c'est-à-dire que si vous vous sentez plus capable de faire... et qu'en plus ici on fait pour vous bah voilà on autoalimente tout ça quoi. Donc voilà l'enfermement va avoir quand même pas mal d'impacts sur ça... Et puis bah voilà enfin après y'a tout ce qui est sentiment de solitude... qui joue hein. Quand ils se retrouvent seuls le soir en cellule là ça cogite pas mal sur tout ce qu'ils ont pu faire, perdre, etc. »

La psychologue PEP au CD de Bapaume (ECD16)

Aux effets désespérants et destructeurs de la vacuité et de l'immobilité du temps carcéral, s'ajoutent un ensemble d'éléments qui malmènent l'estime de soi : perte d'autonomie, « réduction de la personnalité » (déjà abordée précédemment), sentiment de solitude, etc. ◄

La perte de l'estime de soi génère le sentiment d'une disparition de la subjectivité aux yeux des autres et de soi-même en détention, et peut mener à des phénomènes dépressifs et des pensées ou des actes suicidaires.

L'ensemble de ces éléments, ainsi que la confrontation à une institution dont les rouages sont souvent perçus par les personnes interrogées comme absurdes ou illogiques, ont été décrits par plusieurs personnes pour parler de la dégradation de leur état physique et mental après quelques années de détention (angoisses, dépression, pensées suicidaires) :

« En fait ici on est exposé à un dessèchement de l'intérieur, c'est euh...comment dire...moi je fais le parallèle avec ce qui c'était passé quand on a fait des expériences des personnes qui sont allées dans des gouffres. (...) Chacun sait le nombre de suicides qu'il y a en prison, sans parler des états dépressifs qui sont dissimulés, y'a plein de dépressions cachées! Et je vois...je parlais de [PRENOM d'un homme détenu] ou mon...comment dire camarade de misère pour parler simplement euh...c'est quelqu'un qui donne une impression d'être toujours souriant, toujours disposé aux autres mais le côtoyant un peu plus régulièrement je sais que voilà il m'explique "ça fait trois semaines que je dois faire un courrier je n'arrive pas à le faire par contre j'arrive à faire des courriers pour les autres"! Donc on est dans une situation où l'appauvrissement affectif, émotionnel est quelque chose qui détruit les gens de l'intérieur, leur fait perdre confiance. (...)Mais ici espérer est très dangereux parce qu'on est quand même avec, pour beaucoup de personnes, des pensées suicidaires. En ce qui me concerne ça passe tous les matins... Euh une sorte de désir, qui n'est pas un désir rationnel qui ne correspond pas à moi! Le problème c'est que ce que fait la dépression c'est qu'elle éteint la personne. (...) Y'a une sorte de paralysie, c'est connu. Donc cette paralysie elle concerne le fonctionnement: on peut plus, on n'a plus les sentiments. On n'a plus la capacité d'agir normalement! Plus les sentiments ça veut dire que à la limite on va peut-être même plus être capable de tirer force de l'attachement qu'on a à ses proches pour ne pas les quitter. Donc moi je me vois traverser des moments comme ça, qui sont pénibles, que j'essaie de préparer dans les

« Et là ça se passe bien, enfin ça se passe bien...je ne vais pas bien! Pas bien du tout! Mais euh...je suis reçu pratiquement chaque semaine par un psychologue de l'UCSA avec qui ça se passe bien! C'est c'est...c'est le jour et la nuit je veux dire c'est pas normal ce qui s'est passé là! Mais alors par exemple bon je vois ce matin, je me suis réveillé, tous les matins réveil le pyjama trempé pratiquement, une sorte d'envahissement par une angoisse à l'état brut, et le rêve de ce matin c'était j'étais avec une souris, j'étais en train de manger, qui avait la tête qui ressemblait un petit peu au personnage de l'Age de glace qui saute, qui se débattait pour pas être manger mais je disais "faut que je la mange vite" donc elle meurt... [Il explique ce rêve sur un ton d'angoisse et parle très vite]... C'est épouvantable! L'autre nuit j'avais rêvé que j'étais dans la maison de [PRENOM d'un homme détenu] où j'ai jamais vu avec un dôme, avec une femme d'un certain âge qui était sa femme, que je rencontrais avec lui quand il était pas mort! Donc [même PRENOM] était mort! Après l'autre rêve c'était j'étais devant ma maison, la porte était ouverte, j'étais avec mon épouse y'avait une chèvre dehors donc on pensait que la chèvre s'était échappée, ce qui n'a pas de sens une chèvre qui s'échappe d'une maison, et que le cambrioleur était sans doute dans la maison! [Il souffle] Mais on se lève mais très mal! Je veux dire que chaque début de journée est quelque chose on a l'impression qu'il faut essayer de...on se dit "mais où je suis là?"...essayer de se remettre en route! Et...donc des blocages anxieux...qui arrivent comme ça quelquefois on ne... Je vois le matin je vais voir...je sais pas je vais voir un personnage de dessin animé qui contrarie un autre certains jours ça m'est insupportable! Les choses...y'a une...y'a un changement perceptif immédiat qui est lié à la dépression, et donc bon... »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3)

« Par exemple je parle du suicide bon effectivement avec mon codétenu qui s'est suicidé c'est des idées qui me sont passées par la tête évidemment! Alors bon...un comme je te l'ai dit tout à l'heure je suis croyant donc il y a déjà ça qui s'y oppose. Et puis deuxièmement il y a aussi...maman qui est dehors, qui a déjà énormément souffert de toute cette affaire alors je voudrais pas lui imposer mon suicide en plus quoi. Mais...mais je comprends parfaitement ceux qui le font. Je comprends parfaitement. On est tellement dans un système absurde, inutile que... (...)J'ai expliqué souvent aux psychiatres que je voyais ici que la meilleure...comment dire la meilleure prévention que j'ai pour moi au suicide bon c'est d'abord ne pas faire de mal à maman et deuxièmement c'est la peur de l'Enfer si tu veux. Donc...après avoir raté ma vie faudrait pas que je rate ma vie éternelle quand même du coup [il rit] Ce serait...oh zut! [Il rit] Ah non pas ça! [Il continue à rire] Parce que je me dis souvent, j'en parlais une fois à [PRENOM d'un codétenu] je dis "tu t'imagines si ta vie éternelle ça doit être Bapaume pour l'éternité! [Il rit] Sans aucune possibilité d'en sortir!" Ah non pas ça! Voilà. Mais ça j'appelle pas ça de l'amour. Tu vois je préférerais dire finalement c'est de l'amour que j'ai pour Dieu et pour le Christ qui font que...non c'est plutôt la peur de la punition donc... [Il tousse] Je trouve pas ça très très positif. Mais c'est la vérité. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

moments où j'arrive à me retrouver pour les traverser et pour ne pas me laisser sombrer là-dedans, mais c'est inquiétant parce qu'on a cette impression...mais ce truc-là est-ce que c'est pas en train de prendre de la force de plus en plus? Combien de temps avant de sombrer?»[336] ◄

L'ensemble des éléments présentés ici s'ajoutent aux logiques interactionnelles développées précédemment dans ce travail, pour générer chez une grande partie des personnes interrogées le sentiment d'un *« dessèchement de l'intérieur »*[337] qui s'exprime principalement autour d'une inquiétude relationnelle et d'une perte de repères sociaux dans l'appréhension des autres et de soi-même dans un groupe de vie :

« Mais l'espèce de dessèchement, de gouffre dans lequel on est mis sur le plan des relations humaines fait que par exemple sur Douai, maison d'arrêt, se retrouvent à la messe des personnes qui ne sont pas croyantes! Mais c'est un seul îlot d'humanité. Et même quand l'évêque était passé il avait fait un tour de table "non moi je suis pas croyant mais je viens!" Et on saisit mais c'est une sorte de micro démonstration de comment quand une société va mal, quand une société est passée d'un système agricole où y'avait quand même beaucoup de travaux des champs en commun, beaucoup de partage, on est passé dans une sorte de... société du chacun pour soi qui génère un désarroi, une souffrance, un isolement et effectivement ça ouvre... ça peut être aussi bien se rendre à la messe ou alors peut-être qu'en ce moment ça fait plus "d'jeune" [il sourit] c'est aller voir avec le... comment dire... l'imam. »[338]

Pour mieux comprendre cela, et mettre en lien les conséquences individuelles et (a-)sociales du *théâtre carcéral*, je vais maintenant m'attacher à questionner les *liens* qui peuvent (ou non) se créer entre les acteurs des prisons. Il s'agira de comprendre pourquoi la construction d'un *commun* semble, bien souvent, impossible en prison.

[336] ECD3.

[337] ECD3.

[338] ECD3.

II. DE LA QUASI IMPOSSIBILITE DE CREER DU *COMMUN* EN PRISON

Les éléments développés jusqu'ici dans l'ensemble de mon travail, et particulièrement dans les deux précédents chapitres, tendent à démontrer que la participation au *théâtre carcéral* est la seule *condition commune* à tous les acteurs en prison, même si cette participation s'établit, comme je l'ai expliqué précédemment, dans des formes plus ou moins marquées d'assimilation et d'identification aux *rôles* attribués. Face à ce constat, il convient de se demander si, dans le *théâtre carcéral*, il reste possible pour les personnes détenues de créer du *commun* avec les autres (personnes détenues mais aussi personnels de l'administration pénitentiaire). Comment sortir des relations de méfiance au quotidien et retrouver du sens dans la relation à l'autre ? Peut-on créer de « vrais liens » en détention malgré les logiques accrues de *représentation* induites par le dispositif carcéral ?

Si l'on parle de la *relation* comme d'une simple mise en contact du fait d'une logique d'interdépendance entre différents acteurs sociaux, autrement dit d'une relation de fait, il est évident que celle-ci existe inévitablement en prison, en tant qu'institution d'enfermement collectif et de gestion humaine d'un groupe de personnes[339]. Cependant, la notion de *relation* qu'il m'intéresse ici d'interroger est celle qui désigne *« un mouvement réciproque de dons et de reconnaissance mutuelle »*[340], autrement dit *« la relation proprement humaine entre sujets soucieux d'affirmer leur singularité, leur humanité et leur socialité »*[341].

Cette seconde acception du terme de *relation* est alors bien moins évidente à appréhender dans le contexte carcéral, puisque les logiques du *théâtre carcéral* en restreignent les possibilités, pour engendrer une précarité de la « relation authentique » : *« Dans la relation authentique, personne n'est en situation de supériorité ou de consentement. D'une façon beaucoup plus spontanée et radicale, chacun affirme l'autre dans une reconnaissance immédiate et désintéressée. »*[342]

[339] *Cf.* Partie 2, Chapitre 1 et Chapitre 2.

[340] CAILLE A., CHANIAL Ph., « Présentation » in *Au commencement était la relation... Mais après ?,* La Découverte*, Revue du MAUSS,* [En ligne] 2016/1 (n° 47). Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2016-1.htm#memo, p.5-25.

[341] *Ibid*.

[342] MISRAHI R., « Martin Buber, philosophe de la relation », *Op. cit*., p.35.

J'ai interrogé cette forme d'engagement relationnel « authentique » autour de la notion de *liens*. Aux membres de l'administration pénitentiaire, j'ai posé les questions suivantes : *« Est-ce que vous avez créé des liens avec des personnes détenues ? »* et *« De ce que vous avez pu observer dans votre expérience professionnelle, y-a-t-il des liens qui se créent entre personnes détenues ? »* Aux personnes détenues, j'ai formulé ces deux mêmes questions : *« Est-ce que vous avez créé des liens avec des personnels de l'administration pénitentiaire ? »* et *« Avez-vous créé des liens avec d'autres personnes détenues ? »* La suite de mon travail tendra à développer et à analyser les réponses reçues à ces questions, et à mettre en évidence les difficultés et les tabous qui entourent la notion de *liens* en prison. Il s'agira de comprendre pourquoi et comment les logiques du *théâtre carcéral* génèrent une précarité relationnelle à l'intérieur des murs, qui rend la construction de *commun* entre les acteurs de la prison presque impossible ; une quasi impossibilité de créer du *commun* à *l'intérieur* qui génère finalement des phénomènes d'a-socialisation marqués, dont les conséquences impacteront inévitablement à *l'extérieur*, après la sortie de prison.

« *Y'avait cette surveillante à la Farlède. Entre elle et moi y'avait une relation de confiance qui s'était établie. A tel point qu'une année, le jour de l'an, elle ne travaillait pas dans notre unité, elle est venue exprès dans notre cellule pour venir nous souhaiter une bonne année. Euh...ça c'est pour moi un super souvenir. Parce qu'elle m'a dit...bon elle nous a clairement fait comprendre "vous êtes vraiment corrects", c'était avec mon autre codétenu avec lequel on priait, "y'a pas de raison que je ne le sois pas avec vous". Et...à la fin quand je suis parti je lui ai demandé bon bah le problème c'est que j'ai jamais pu écrire ou quoi que ce soit, je lui avais demandé "donnez-moi votre prénom que je puisse dire à qui au moins"... "J'ai pas le droit" et puis après elle a fait "bon vous en parlez surtout pas hein" alors elle m'avait donné son prénom pour que je puisse finir après par le biais de l'aumônier j'ai dit "bon bah tu diras bonjour à...de ma part quoi". Donc ça c'est une expérience. Après j'ai vécu une autre expérience bon un peu moins forte à Réau où...bah justement celui qui m'avait prévenu que j'allais en baver ici, qui faisait attention dans les extractions, puisqu'il était au médical, il faisait attention à ce que...bon à mettre quelque chose sur les menottes tout ça de façon à ce qu'on ne soit pas humilié devant les autres. Ce qui est pas du tout ici à Bapaume hein, à Bapaume si on peut t'humilier on t'humilie ça au maximum. Et il m'avait dit une fois bon arrivé à l'hôpital il me fait "bon je te retire les menottes on se connaît maintenant je sais à qui j'ai affaire". Et on avait beaucoup parlé sur le plan humain, sur la société, sur tout ça. (...) Et puis ici y'avait deux surveillants qui sont, enfin y'en a un qui est parti maintenant qui est parti en retraite et l'autre va partir d'ici au mois de décembre, qui sont des...témoins de Jéhovah. Alors comme j'allais à la messe évidemment tout de suite ils ont su...chrétien chrétien quoi. Et donc y'a une relation qui s'est établie, et vraiment là aussi je dirais une relation d'amitié...là je peux le dire. Bon alors évidemment ils ont essayé de me convertir [il sourit], ce qui était de bonne guerre, mais en même temps tu vois bon ce surveillant-là me tutoie, une fois j'ai répondu en le tutoyant j'ai dit "oh pardon", il fait "non" il fait "de ta part y'a aucun problème je sais que c'est pas du tout un manque de respect". Et donc vraiment lui je sais que...il m'a parlé carrément en me disant qu'il en avait ras-le-bol d'être ici tellement tout ce qu'il avait vu ça le révoltait. Bon tu vois y'a vraiment une relation humaine. Et je lui ai dit "bon quand je sortirai on se reverra quand même", il m'a fait "ouais ouais avec plaisir". Tu vois donc ça oui. Y'en a deux ou trois aussi, celui qui était dans l'aile ce matin aussi qui est un...aussi un brave type. T'as...le surveillant du scolaire qui est pas du tout non plus dans le jugement. Si t'es correct avec lui il a vraiment une relation humaine avec toi bon. Y'a quand même des types biens. Je fais pas partie de ces détenus si tu veux qui te disent "oui de toute façon c'est tous les mêmes": non, c'est pas vrai. C'est pas tous les mêmes. C'est des êtres humains...ils ont fait ce métier-là bon pour x raison mais y'en a qui essayent de le vivre bien et de le vivre avec...avec humanité. Et tu vois j'irais même plus loin: à partir du moment où tu te retrouves avec des gens...je pense que c'est vrai pour toute personne normalement constituée...je me retrouve avec toi, je me retrouve avec des gens comme Marie-Pierre ou avec ce genre de surveillant, naturellement je vais essayer si tu veux d'être...d'être franc, d'être droit aussi moi-même quoi. Ceux qui essayent de te coincer par tous les moyens bah c'est...t'as la même réaction avec toi, tu vas essayer aussi de les avoir.* »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

II.1. Des relations entre personnes détenues et membres de l'administration pénitentiaire : de quels *liens* peut-on parler ?

Une faible part des personnes interrogées (indistinctement personnes détenues ou membres du personnel pénitentiaire) a expliqué qu'il était possible de créer des *liens* avec des acteurs de l'autre « équipe ». Les paroles recueillies dans ce sens montrent que, lorsque le terme de *liens* a été accepté et repris dans les réponses qui m'ont été données, il a été principalement défini autour des notions de sympathie, d'empathie, d'entente et d'humanité :

> *« En maison d'arrêt ce qui était intéressant c'était ça, parce qu'en fait on a les audiences donc on apprend à les connaître. Pour certains bah ils reviennent ils reviennent ils reviennent... On vieillit en même temps qu'eux.... On voit leurs enfants grandir... Donc malgré tout y'a quand même un lien qui se fait. Même si après certains n'arrivent pas à garder la distance qu'il faudrait, mais en tout cas il y a un lien qui est indéniable. De toute façon on travaille avec de l'humain, on peut pas ne pas avoir de lien ou d'empathie envers quelqu'un, ou alors on est mort de l'intérieur [elle sourit]. Pour certains c'est à se demander! [Elle rit] Mais bon. »*[343] ◄

Les personnels de surveillance qui affirment l'existence de *liens* avec les personnes détenues, l'expliquent notamment par le fait de passer du temps en détention avec elles, puisque certains acteurs peuvent se côtoyer, dans les établissements pour peine notamment, pendant plusieurs années consécutives et même, malgré les transferts ou les mutations, se retrouver d'un établissement à un autre :

> *« Ici vous allez vivre peut-être avec un détenu pendant 10-20 ans donc il faut lier des liens parce que les liens vous suivent après tout le temps. »*[344]

> *« On va pas dire que c'est des liens d'amitié loin de là hein attention! Mais non mais y'a des liens qui se créent, tout à fait ouais ouais ouais. On va dire y'a certaines affinités qui vont se créer quoi. Le détenu va venir plus facilement vers vous pour vous parler... Moi je vais parler plus facilement à certains détenus qu'à d'autres. Après voilà il faut toujours garder à l'esprit pourquoi on est là quoi. Mais non y'a des liens*

[343] Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15).

[344] Un surveillant au CP de Vendin-le-Vieil (EMC28).

« On va parler maintenant de choses un peu plus positives, et heureusement y'en a hein! Mais bon je suis rentré directement dans le vif du sujet, puisque la dernière fois on s'était interpellés sur ce sujet-là, la souffrance au travail, etc. Le côté positif c'est que si on arrive à s'organiser bien en soi, on pourrait créer des liens, on pourrait discuter, on pourrait rigoler avec les détenus! Pourquoi pas? C'est un homme comme nous après tout hein! Tout simplement c'est un être humain comme nous! Il faut enlever cette étiquette comme quoi... C'est pas un monstre! Voilà il a fait ce qu'il a fait, il est en train de payer pour ça. Bon, ça s'arrête là! On peut discuter, on peut rigoler, on peut créer des bons liens! Et ça se passe. Mais il y a encore du chemin à faire. Y'a des surveillants qui ont une approche extraordinaire et je compte beaucoup sur eux, moi en tant que chef de bâtiment de les envoyer parfois régler certains problèmes hein, certaines tensions. Dès qu'ils arrivent ils tutoient le détenu hein, c'est pas interdit, même si dans le code de déontologie c'est interdit, évidemment on adapte tout sur le terrain. C'est le terrain qui commande. C'est comme partout, c'est le terrain qui commande. Il l'appelle avec son prénom, il échange 2-3 phrases avec lui ça l'apaise, et puis on établit la discussion. C'est pas donné à tous! Mais à ces quelques individus, et je les félicite au passage, qui ont peut-être réussi à enlever ces barrières, et y'en a des barrières hein, pour établir ce contact. Et ça c'est très très intéressant.»

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

« Ça peut arriver qu'on ait des surveillants avec qui on va bien parler, rigoler... (...) ***Des surveillants comme ça ils attendent rien...si le respect et puis me tenir tranquille évidemment puisque bon ils sont surveillants hein mais j'attendais pas qu'ils me fassent des cadeaux*** *ou quoi que ce soit!* ***Y'avait un respect mutuel,*** *y'avait une correction l'un vis-à-vis de l'autre, bon je le tutoyais il me tutoyait...voilà.(...) Des surveillants comme ça j'en ai connus,* ***j'en ai connu même un autre que j'ai invité à manger au restaurant dehors****. Quand je suis sorti je l'ai croisé dans la ville, lui je l'avais connu à Lyon et je l'ai retrouvé à la prison de Grasse après. Quand j'ai été libéré je l'ai croisé au café et tout j'ai dit "je vous invite à manger!" C'est un type qui était très correct, qui appelait les gens par leur nom de famille, qui les vouvoyait et tout. Il m'a offert des chocolats, le café tout ça...* ***Voilà y'a des surveillants qui sont humains****! (...) Pour moi* ***ce sont des personnes comme les autres. C'est pas parce qu'il a un travail de surveillant que je vais le critiquer obligatoirement****. Maintenant c'est l'humain que je vais critiquer parce que voilà. J'en ai qui bon bah ça passe pas ça passe pas hein! C'est bon moi qui passe pas avec eux ou eux qui passent pas avec moi, voilà bon bah ils sont pas obligés d'être affables vis-à-vis de moi! (...)* ***On lui demande pas d'être copain avec un détenu. Maintenant y'a des affinités qui peuvent se poser avec des surveillants****, voilà c'est tout. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD7)

qui se créent ouais. (...) On peut rester avec quelqu'un 10, 15 ans, 8 ans, 9 ans... voilà quoi. En plus c'est des portes ouvertes, ils peuvent venir ici tous les jours, à la bibliothèque tous les jours voilà quoi. Y'a des détenus je peux vous dire à quelle heure ils arrivent à la bibliothèque tous les jours, je le sais c'est 9h15 point barre, je vais les voir arriver à 9h15 tous les jours! Et... Voilà quoi ils savent que je vais chercher le courrier à 9h30, ils me connaissent par cœur et voilà quoi! Parce que on les observe mais ils nous observent beaucoup aussi! »[345]

Dans ce cas, la notion de *liens* renvoie aussi à l'idée que la relation est le premier outil de travail en détention, et qu'il faut donc la rendre possible, à la fois pour pratiquer son métier correctement, et pour maintenir l'équilibre de l'institution. Cette possibilité de *liens* renvoie à l'idée de « respirations sociales » vitales à la fois pour les acteurs et pour le bon fonctionnement de la machine carcérale. ◄

De fait, lorsque les personnes détenues interrogées acceptent et reprennent le terme de *liens* dans leurs réponses, celles-ci le rapprochent de la distinction faite entre les « bons » surveillants et les autres. Ces bonnes ententes, rendues possibles par des micro *sorties de rôles*, rendent compte de la possibilité de créer un certain type de *liens* entre « équipes », basés principalement autour des notions de respect mutuel et de reconnaissance de l'humain en l'autre, derrière l'appartenance à une « équipe » différente :

« Quand on tombe sur un surveillant qui est sympa, qui est hyper sympa on peut pas faire autrement que d'être sympa avec lui. Il fait que son boulot! Moi je pars du principe que ces gens-là ils sont payés pour faire leur travail. Ils sont là pour nous surveiller. Je préfère un surveillant correct qui me dise: "[son NOM] j'ai fait une fouille chez toi je t'ai enlevé ça parce que t'as pas le droit", il m'arrive de temps en temps d'avoir une rallonge ou une prise que je trouve voilà, qu'il me dise franchement plutôt que le gros connard qui va me fouiller ma cellule qui va me la démonter et qui finalement va rien m'enlever mais il m'a démonté ma cellule, et me laisser dans la merde pendant deux jours à remettre tout en place quoi. Donc ouais quand on a des bonnes relations moi je les entretiens les bonnes relations. »[346] ◄

[345] ECD14.

[346] Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5).

« Mais de toute façon je vais te dire un truc: ***quand t'arrives en taule et que tu travailles pas t'es vraiment considéré comme un détenu. Une fois que tu travailles, ton statut il change.*** *Moi j'ai vu, par exemple quand je travaillais au quartier disciplinaire, j'ai vu avant quelques surveillants qui jamais me disaient bonjour, qui me parlaient pas et du jour au lendemain qui me disaient bonjour et me parlaient.* ***A partir du moment où j'ai été auxi quartier a commencé la discussion avec les surveillants et une autre relation différente. Je pense que...bah quand je travaillais pas j'étais un détenu comme un autre quoi*** *donc...et quand j'ai commencé à les côtoyer tous les jours bah y'en a que je tutoie, y'en a que je vouvoie parce que voilà, y'a même certains chefs que j'appelle par leur prénom hein et avec qui on s'entend super bien. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

« Après des fois quand on travaille avec des détenus aussi voilà on a toujours le même détenu, tous les jours, qui travaille avec vous, vous le voyez tous les jours, voilà quoi y'a des choses qui... Vous le connaissez il vous connaît quoi. Il connaît vos mimiques, il connaît vos gestes, il connaît vos réactions, il connaît comment voilà quoi. Lui il sait que je me mets rarement en colère mais il m'a déjà vu deux fois en colère ici, il sait que si je me mets en colère vaut mieux s'en aller quoi [en disant "lui" il parle de l'auxi bibliothécaire et me le signale à travers la fenêtre de son bureau], parce que... voilà c'est... à un moment si t'as dépassé le bouchon vaut mieux que t'arrête quoi parce que là ça va... Mais bon voilà il le sait quoi. »

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

« On a vite fait le tri entre celui qui veut pas nous parler, celui qui va nous insulter, celui qui...celui qui va échanger de la pluie et du beau temps... Tout de suite on arrive... Non c'est... A plus de 90% franchement moi je trouve, en tout cas pour ma part, j'ai toujours eu un bon relationnel si on peut employer le terme, parce que... Contact je dirais moi. Relationnel...c'est pour moi trop fort déjà. Des contacts ouais. »

Un officier au CD de Bapaume (ECD8)

De plus, certaines personnes expliquent que les possibilités de créer une *relation* avec les personnels de l'administration pénitentiaire sont souvent corrélées à l'évolution du « statut » de la personne aux yeux de ces mêmes personnels. C'est notamment ce qu'explique un homme détenu au CD de Bapaume, en revenant sur les modifications de ses relations avec les personnels depuis qu'il est devenu « auxi » en détention. Il semble alors que le fait de ne plus être simplement considéré comme un « détenu » parmi les « détenus », mais de côtoyer les personnels pénitentiaires dans le cadre d'un poste de travail, change considérablement la donne relationnelle. ◄

Malgré les possibilités de parler de *liens* entre personnes détenues et personnels pénitentiaires, il semble que les *rôles* assignés à chacun, qui positionnent chaque « équipe » d'un côté ou de l'autre du rapport d'autorité formalisé par le port ou non de l'uniforme, restent des marqueurs importants qui rendent l'usage du terme de *liens* tabou ou gênant pour une grande partie des personnes interrogées.

De fait, le terme de *liens* a été majoritairement nuancé ou rejeté pendant les entretiens semi-directifs que j'ai réalisés, et surtout concernant les relations entre personnes détenues et membres de l'administration pénitentiaire. Le terme de *liens* a été interprété et développé par une grande partie des personnes interrogées comme un synonyme d'*amitié*, autrement dit comme une relation dans laquelle entrerait une part d'affectif ; et cette connotation a été spontanément balayée par la plupart des personnes interrogées :

> *« Alors moi oui j'ai créé des liens avec certains... je dirais même majoritairement. C'est pas des liens non plus... c'est pas mes amis hein! C'est pas ce que je veux dire. »*[347]
>
> *« Faut jamais sortir du contexte professionnel! Sinon après on rentre dans l'affectif et ça c'est dangereux ça! [Il sourit] »*[348] ◄

Les personnels de surveillance sont les premiers à expliquer que, malgré les bonnes ententes et les affinités qui peuvent se créer avec des personnes détenues, il est important de ne jamais oublier qu'il existe une barrière symbolique et institutionnelle entre eux. Ainsi,

[347] Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5).

[348] Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC7).

« Des liens qui se créent? ***Tu peux apprécier une personne détenue par rapport à certains sujets de conversation****, parce que bon bien souvent les conversations tournent uniquement autour de la détention. Et c'est parfois intéressant de... de discuter avec des personnes qui ont vu autre chose, parce que voilà j'ai pas tout vu non plus et ça permet d'échanger!* ***Mais de là à tisser des liens, non... Je perds pas de vue que ça reste une personne détenue.*** *Ça n'empêche pas que, pour l'avoir vécu, si je rencontre une personne qui était détenue à l'extérieur, moi ça m'est déjà arrivé de boire un café avec un gars que j'avais eu en détention à Nanterre par exemple! Des anecdotes comme ça je peux t'en donner plein! J'ai rencontré une fois un détenu, un ancien détenu, au Parc des princes, à Paris, et c'est un mec que j'avais gardé en Guyane! Par exemple. Bah voilà on tape la discute, ça me pose pas de problème! En Guyane fréquemment à l'extérieur, parce que c'est le seul établissement pénitentiaire sur le territoire, t'es amené à rencontrer régulièrement les personnes que t'as pu surveiller en détention. Et moi ça me pose aucun problème. Mais voilà y'en a certaines qui ont essayé de... "Ouais voilà lieutenant, Monsieur [son NOM] je vous ai apprécié, tenez mon numéro de téléphone": j'ai jamais appelé. Je l'ai jamais fait. J'ai même eu droit à des courriers de détenus à Nanterre, un gars qui avait été libéré voilà qui m'avait envoyé une lettre voilà quoi, il était super content de mon travail et que c'était important pour lui de pouvoir échanger, communiquer avec des personnes... Ça fait plaisir. »*

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC14)

« ***Il faut quand même toujours avoir aussi la lucidité de dire attention y'a une barrière, c'est une personne détenue nous ici on est là pour faire notre job. Voilà c'est tout, il faut pas être dans le copinage.*** *On peut après avoir de bonnes discussions avec certains détenus c'est pas...d'échanger sur différentes choses, sur du sport, sur de l'art je veux dire certains qui font de la peinture, des choses comme ça! On peut échanger, on peut avoir des vraies discussions hein qu'on pourrait exactement avoir à l'extérieur parce que c'est une microsociété: ça va du jeune qui sait ni lire ni écrire au entre guillemets chef d'entreprise ou médecin, tout ce que tu veux, qui peut être derrière les barreaux donc...(...)****Alors je vais pas dire qu'y a une complicité qui se fait hein attention c'est pas vraiment ça****... C'est plus un lien de respect et de confiance. (...) La personne est respectueuse, elle fait des demandes poliment et ainsi de suite on va entre guillemets voilà être plus conciliant... quand je dis conciliant c'est pas vraiment ça mais on va être plus à même de dire bon on va prendre dix minutes pour essayer de dépatouiller un problème qu'il peut avoir, même si c'est pas forcément de notre recours et que ça nous embête plus qu'autre chose parce que ça nous fait perdre du temps, que pour un détenu qui nous respecte pas et qui voilà. Lui on n'aura aucun scrupule à lui dire "et c'est bon eh Kiki va-t'en allez passe ton chemin me parle même pas". (...) Les relations ouais...****après c'est une relation de travail hein! Faut pas l'oublier*** *ça. »*

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

malgré les possibles relations conviviales interpersonnelles, l'appartenance à une « équipe » ou à une autre semble toujours limiter de fait la possibilité même d'une « relation authentique », et de *liens*, ou en tout cas la possibilité d'en parler comme tels :

> *« Dans l'administration pénitentiaire c'est le positionnement et la relation avec le détenu je trouve qui est le plus difficile par rapport à d'autres administrations. Parce que la police on les arrête, on les menotte, on les envoie au poste après ils ressortent. Mais pas nous. Et après les liens qui peuvent se créer, les liens entre guillemets qui peuvent se créer à l'intérieur, on va pas non plus à l'extérieur, même s'il est libéré... A la limite avant c'était aussi punissable, plus maintenant, puisqu'une fois qu'ils sont libérés on peut maintenant avoir des contacts avec eux, mais quand je vois certains... Si on prend le CP de Caen, à l'extérieur quand les gars étaient libérés, ils ont tellement passé de temps avec les détenus à l'intérieur, qu'une fois libérés on peut retrouver des surveillants au bar en train de se payer des verres avec des anciens détenus! La relation c'est ce que je trouve le plus compliqué dans notre profession. Le reste ça va mais ça c'est compliqué, parce que c'est travailler avec l'humain, donc c'est compliqué. Les humains c'est trop compliqué! [Elle rit] »*[349] ◄

Le rappel constant par les personnels pénitentiaires des limites et des barrières infranchissables dans leurs relations avec les personnes détenues tient au fait que, dans leur métier, la relation « inter-équipes » est un *risque* ; et c'est en cela d'ailleurs que les notions de *positionnement* et de *liens* sont si complexes à décrire et à gérer au quotidien. Le fait que la relation entre « équipes » soit un *risque* pour les personnels pénitentiaires vient avant tout du fait que pèse toujours le danger de tomber dans une relation de connivence, qui pourrait faire basculer le professionnel de l'autre côté de la « barrière », dans des logiques délinquantes, par l'acceptation notamment de formes de corruption. Puisque les liens entre « équipes » ne semblent pouvoir se créer que si certaines barrières « tombent » (ce que j'appelle des *sorties de rôles*), plusieurs personnes interrogées ont insisté sur la nécessité de rester vigilent quant à la nature de ces « barrières » qu'on franchit dans le cadre de ses fonctions :

> *« C'est possible si on laisse tomber certaines barrières. Et il faut faire attention à quelle barrière on va laisser tomber. (...) On ne peut pas discuter de tout avec une personne incarcérée, mais en même temps on peut pas faire le mur face à lui. Le tout*

[349] Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15).

« Après tu parlais de liens tout à l'heure oui parfois y'a des situations qui touchent! Maintenant ça me touche mais je peux rien faire. Je peux rien faire! Parce que si je fais je suis dans... comment on appelle ça? Tu rends service à quelqu'un dans le cadre de tes fonctions mais t'as pas le droit...La corruption, voilà! Corruption active ou corruption passive. Voilà donc... J'ai pas envie de perdre mon boulot parce que j'aurais fait sortir une lettre pour un détenu, tu vois? Parce que ça peut aller jusque-là! Alors que fondamentalement qu'est-ce qui m'empêcherait de le faire si le mec il a pas de thune ou quoi que ce soit? Même si il peut toujours passer par le SPIP ou la commission d'indigence etc. mais pour que ça aille plus vite... Non! Parce que bah derrière faut assurer pour ta descendance, tout simplement. »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC14)

« Et parfois ce qui est compliqué c'est quand on voit les jeunes agents qui arrivent, donc qui rentrent dans la fonction publique, donc après certaines régions, ici dans le nord on est encore "fonctionnaire oulala! super beau travail, bonne situation financière..." et tout de suite si on fait un crédit pour une grosse voiture bah à un moment donné on quitte papa maman, donc il va falloir payer des charges qu'on n'avait pas avant, et on tombe facilement dans "Bah tu me ramènes un téléphone portable je te donne 200€". Voilà. Et ça c'est compliqué. Après ce qui est compliqué c'est aussi ce qu'on a beaucoup vu, c'est les relations entre les surveillantes et les détenus. Ce qui se produit aussi dans les établissements féminins mais étant donné que le personnel masculin est vraiment limité, donc ça se passe beaucoup moins, on entend beaucoup moins parler. Tandis que chez nous bah... c'est récurrent. Et ça c'est difficile. Ça plus après les problèmes d'alcool et tout [elle rit]. »

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15).

« Maintenant j'ai une méfiance hein [il sourit]. J'ai quand même eu trois agressions justement... à cause je vais dire un peu la routine et puis le relâchement de... de... je sais pas comment dire ça... de l'attention hein, d'être sur ses gardes. Donc non je fais quand même gaffe! Mais... on va dire y'a des détenus avec qui ça passe mieux, bon. Attention j'ai pas une phobie non plus du....faut pas...hein! Je discute un peu mais je suis toujours sur mes gardes. Voilà. Et y'aura avec des détenus ça passera bien mais y'en a que... je parlerais même pas. Même pas un "bonjour" parce que de toute façon y'en a ça se voit à leur regard ils nous aiment pas, ils aiment pas le bleu! Ça moi je m'en fous je suis pas là pour eux donc... De toute façon on voit hein! Ceux qui sont tous aux ateliers, qui travaillent, qui sont dans la cuisine ou au service général... eux y'a pas de soucis. Ça se voit déjà, c'est les premiers déjà à vous dire "bonjour", "bon appétit", patati patata... voilà. Et après des liens...faut faire attention. Faut faire attention. Enfin moi personnellement je fais encore plus attention maintenant.»

Un gradé au CD de Bapaume (ECD13)

c'est de trouver le juste milieu, c'est très important. Quand on commence à parler de pluie et de beau temps, de matchs de foot tout ça, oui c'est amusant et ça permet au détenu de nous parler parfois de certains soucis personnels. Et d'un côté purement professionnel on pourra recueillir des informations précieuses, des renseignements. Et du côté humain, le fait d'établir un contact ça brise la glace et ça facilite le travail au quotidien. Cependant dans la façon de parler, la barrière professionnelle et la méfiance, ça pourrait être un danger. Sans parler de secret de polichinelle ou des mauvais tabous, y'a des agents malheureusement qui ont été interpellés dans des affaires de corruption. Dieu merci c'est une minorité. Mais ça existe, c'est humain. Quand on remonte l'enquête on trouve que la personne de surveillance a parlé de ses problèmes financiers devant des grands caïds qui ont les moyens, qui sont addicts aux jeux d'argent, qui ont de graves problèmes personnels... Et si la personne en face elle a vraiment le bras long et peut apporter une solution, aussi illégale soit-elle, une personne en désespoir n'a pas toujours le sens du discernement, on pourra tomber dans une dérive qui pourra mener la personne surveillant de l'autre côté de la barrière. » [350] ◄

De plus, personnels de surveillance et personnes détenues gardent également toujours à l'esprit l'observation constante dont ils sont l'objet dans l'ensemble de leurs interactions, de la part de l'autre « équipe », mais aussi de la part des collègues ou des codétenus. Le risque de la relation entre « équipes » est alors également intégré en tant que les *sorties de rôles* peuvent toujours générer des suspicions de corruption, du côté de l'administration pénitentiaire, ou des suspicions de « balance », du côté des personnes détenues.

Enfin, les personnels interrogés rendent également compte de possibles risques physiques et psychiques liés au fait de créer des *liens* avec les personnes détenues dans le cadre de leur métier :

- d'une part, les relations tissées peuvent générer une baisse de la méfiance et une perte routinière du sens de la sécurité, et conduire notamment à des agressions. De fait, les personnes ayant subi des agressions de la part de personnes détenues pendant leur carrière expliquent se montrer maintenant encore plus méfiantes dans leurs rapports quotidiens avec la population pénale ; ◄

[350] Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13).

« Est-ce qu'il y a des liens qui peuvent se créer entre membres du personnel et personnes détenues?

- Non parce que... Que ce soit avec les surveillants ou avec les gradés, et si je pousse encore avec les personnes détenues, il faut avoir une distance professionnelle. Il faut la maintenir parce que justement c'est le garant de... du bon positionnement. C'est-à-dire que il faut pas prendre les choses avec trop d'émotion parfois parce que je pense qu'on y perd en objectivité et dans notre capacité décisionnelle. Donc il peut y avoir un petit émoi sur une situation particulière etc., maintenant il faut quand même gérer ça et... prendre de la hauteur, du recul pour mieux prendre les décisions qui vont avec. (...) Mais tout ça pour dire que même si on fait des années avec les mêmes personnes... ça veut pas dire qu'on crée des liens forts en termes d'amitié ou de sympathie... Je préfère dire on améliore la connaissance des uns et des autres, c'est-à-dire que vous apprenez à connaître sur les personnes, telle ou telle personne, mais eux ils apprennent aussi à vous connaître et à vous juger. Parce qu'on est jugé! A notre place on est jugé. On est tout le temps dans le jugement. Les gens sont toujours dans le jugement. Donc on va être jugé sur ce qu'on fait, sur ce qu'on dit, sur ce qu'on décide, sur... etc.! Sur même j'allais dire l'image, l'apparence physique... ça peut aller jusqu'à tout ça. Donc voilà. Mais maintenir une distance professionnelle c'est important. C'est pas... c'est se protéger aussi un petit peu parce que... quand vous faîtes 10 audiences dans votre journée une audience vous en retenez 10% d'empathie pour vous, donc à un moment donné c'est vous qui êtes... vous êtes plus à l'abri de faire un burnout ou... voilà de faire un trop plein quoi je veux dire. Et avoir des échappatoires c'est important dans un métier pénitentiaire! C'est-à-dire que à l'extérieur faire la part des choses, je dis pas qu'il faut que quand vous passez la porte... machin mais voilà. Et puis avoir des échappatoires qui vous permettent de... d'extérioriser... Parce que psychologiquement c'est un métier qui est assez difficile. Physiquement non! Mais psychologiquement moi j'ai vu des gens se détruire hein. Faut faire attention à pas tomber dans ces pièges-là. »

Un officier au CD de Bapaume (ECD15)

- d'autre part, une trop grande empathie dans la relation aux personnes détenues peut mettre en danger psychologiquement les personnels de surveillance, et notamment conduire à des phénomènes de *burn-out*. Ce risque est d'ailleurs à mettre en parallèle avec ce que j'ai développé précédemment autour des effets psychologiques du dispositif carcéral sur les personnels de surveillance[351]. ◄

En ce qui concerne les personnes détenues, nombreuses ont été celles qui m'ont également expliqué que, malgré certaines ententes et sympathies qui peuvent se développer avec des membres de l'administration, l'appartenance de l'autre à l' « équipe » adverse, reste un élément essentiel, qui empêche de fait l'existence d'une relation authentique et de « vrais liens ». La scission « originelle », si on peut parler ainsi, qu'induit le dispositif institutionnel autour du rapport de surveillance et d'autorité, institue une asymétrie radicale entre ceux qui sont du côté du pouvoir décisionnel et ceux qui sont de celui de la soumission à ces décisions. Dans une telle situation qui implique l'appartenance à des « statuts » inégalitaires, comment serait-il possible de créer une « relation authentique » malgré des micro *sorties de rôles* ?

*« **Y'a toujours la barrière**. C'est-à-dire que y'aura toujours une barrière. T**'es toujours un peu sur la réserve**, c'est-à-dire que même la personne, même si après tu peux l'apprécier hein! Moi je sais que personnellement y'a des surveillants je les aime bien! Je sais qu'ils sont tranquilles, ils me cassent pas la tête! Mais le jour où ça va pas, peu importe si c'est un surveillant que j'aime bien ou pas... **tu restes un surveillant, donc c'est quand même toi qui viens et qui enfermes. Donc au bout du compte t'es comme, enfin t'es comme... t'es avec les autres, donc t'es contre moi.** Donc y'a toujours ce truc-là qui te reste en tête malheureusement. Mais après je vous dis voilà y'a quand même des surveillants qui sont tranquilles! Moi je sais que y'a des surveillants ça fait plus de 4 piges que je les connais, donc voilà ils savent que quand je gueule c'est pas pour rien et que souvent c'est qu'y a quelque chose qui va pas, et ça ils le savent! Donc après eux de leur côté ils peuvent parler à leurs collègues dire "Bon bah voilà lui si il gueule c'est que voilà y'a quelque chose, c'est pas le mec non plus il gueule tout le temps". Comme je leur ai déjà fait la réflexion ici, j'ai dit "Si je gueulais tout le temps je dis pas mais quand je gueule c'est que voilà y'a une raison!", comme me taper des fouilles quand c'est ma mère qui vient! Ou s'amuser à couper les*

[351] *Cf.* Partie 2, Chapitre 3, I.2.A.

« Vous en avez aucune de relation avec les agents! Ici aucune! Quelle relation vous allez avoir avec eux? Vous voyez je vais prendre un exemple bête. C'est hier ou avant hier on a installé la salle cardio, moi je travaille au socio je suis auxi socio. Donc ils sont venus poser les tapis et les rameurs. Pour me sentir un peu utile comme on avait porté les engins et tout on les a installés, on a mesuré... le mec, Gepsa hein, il forait, ils étaient deux. Il forait pour fixer les trucs au sol et y'avait un marteau à côté de lui, et donc ils mettent des tiges filetées dans le truc... Je veux lui donner un coup de main! Eh ***bah dès que je m'approchais de lui ou machin que je prenais... il m'a laissé faire hein mais on voyait toujours qu'il était sur le qui-vive vous voyez comme si je sais pas j'allais d'un coup lui péter le marteau dans la tête ou machin, vous voyez on sentait cette tension****... Et c'est perturbant! Parce que moi j'ai fait ça pour que ça aille plus vite et puis fallait que je nettoie après et que... voilà sans arrière-pensée ou machin... Mais on sentait clairement que... bon* ***il me laissait faire mais toujours avec un recul de méfiance vous voyez. Et c'est désagréable!*** *(...) Et ici c'est pareil vous n'avez pas de contact avec les agents! Même que vous allez essayer de parler avec un agent... y'en a certains oui, y'en a certains avec qui vous pouvez discuter mais ils sont légion, y'en n'a pas énormément, ils courent pas les rues... qui ont cette fibre un peu plus sociale et qui limite disent à ses collègues "je t'emmerde". On le voit, on voit que ça dérange, on voit que ça pose problème... parce qu'il vient dans la coursive, il va rentrer dans ta cellule, il va discuter tout ça. Mais ils sont vraiment très rares! Y'en a très peu, très très peu. Alors que quelque part c'est bien ce qu'ils font parce que c'est aussi quand même prendre la température, voir comment les gens ils vont, comment... vous voyez? C'est aussi un moyen d'avoir un dialogue humain aussi hein, chose qu'y a pas forcément ici...* ***Tandis qu'en Belgique c'est ce que je disais tantôt c'est tout autre chose, y'a un contact, y'a un dialogue, on peut parler de tout de la vie, de politique, du temps... Et ça nous arrive même de manger ensemble... vous voyez? Y'a autre chose qui se crée et qui se fait. Ici je me dis c'est... [Il soupire] C'est des prisons qui déshumanisent les gens*** *hein. Je sais pas la perception que vous en avez mais quand on rentre ici... on sent que c'est froid hein, y'a pas de... Et puis ça c'est une corporation hein l'administration pénitentiaire hein, c'est une secte hein! Moi je les appelle comme ça, pour moi c'est une secte c'est des gens qui... Alors voilà encore une fois on peut se dire voilà ils ont la nécessité de gagner leur vie tous ces trucs-là mais je... C'est un métier même si j'avais pas de casier judiciaire je sais pas si je pourrais le faire. Je pense que j'ai trop d'empathie ou trop de compassion, trop de cœur... Enfermer les gens comme ça c'est particulier quand même hein! Faut pas avoir d'état d'âme on va dire, vous voyez? C'est pas comme quand tu vas dans un champ tu sors les vaches pour aller les traire et puis après tu vas les remettre... Même avec les bêtes, je pense que les bêtes normalement sont mieux traitées que... que comment on est traité ici. Alors on se reçoit pas des coups hein, c'est pas ce que je suis en train de dire! Mais y'a des moments on pourrait se dire qu'y a plus de chaleur humaine dans un bétail que dans une prison comme celle-là. Parce qu'y en n'a pas de chaleur humaine! C'est froid! De toute façon vous le sentez bien, les couloirs sont froids, les gens sont froids, y'a pas de... voilà. Alors après quand y a une intervenante comme vous des trucs comme ça bah nous ça nous fait toujours plaisir, c'est toujours plus agréable, ça change aussi un peu du quotidien... y'a une écoute... c'est un dialogue féminin, etc., vous voyez... Ici c'est pas le cas hein, c'est très masculin! Donc bon après c'est comme tout mais les seuls contacts que vous avez même au médical... mais même au médical c'est très bref hein c'est vraiment... vous arrivez là, vous passez votre consultation, vous vous barrez... Y'a pas cette humanité entre guillemets. »*

Un homme au CP de Bapaume (EMC5)

téléphones! Et ça des fois y'en a ils ont du mal à comprendre. Et ceux-là malheureusement... Bah après c'est comme pour nous, des deux côtés c'est pareil hein, c'est péjoratif pour nous. Et pour eux c'est la même chose. ***Des fois bah tu fais plus attention en fait à qui c'est qui est en face de toi malheureusement****, et bien souvent, et c'est ça le problème c'est dommageable aussi, c'est que souvent la personne qui prendra bah ce sera la gentille parce que le salopiaud il aura fait son coup, il se sera barré et toi le temps que t'as ruminé et bah celui qui arrive c'est un bon, et malheureusement souvent c'est lui qui va ramasser.»*[352]

Devant une telle rupture dans la répartition des *rôles* du *théâtre carcéral*, la méfiance vient toujours perturber les possibilités relationnelles, et les limitent indéniablement. C'est notamment ce qu'explique un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil, en précisant que ces logiques de méfiances et de tensions relationnelles se diffusent à l'ensemble des interactions en prison, même avec des intervenants qui n'appartiennent pas à l'administration pénitentiaire :

« On est vraiment ici dans une prison où les intervenants extérieurs même que ce soit ceux qui distribuent les cantines ou le médical ou Gepsa... on sent vraiment qu'y a cet accent sur la barrière, vous voyez? Ils doivent être briefés de chez briefés quoi. ONET, les filles quand elles nettoient moi je suis en contact avec eux le matin parce que je récupère la machine... "Bon ça va tu vas bien?", on sent que c'est tout de suite très bref, très net et bon y'a pas de... vous voyez on sent que c'est vraiment... Je sais pas vous si on vous a briefé quand vous êtes rentrée ici mais on sent qu'y a vraiment ce flicage même entre eux, vous voyez? Il doit pas y avoir d'humanité tout en faisant semblant qu'y ait de l'humanité quoi c'est... C'est un peu compliqué quoi. »[353] ◄

L'idée d'une déshumanisation des personnes par l'identification marquée à chaque *rôle* du *théâtre carcéral* semble intégrée par une grande partie des acteurs, et questionne une fois de plus la précarité de l'individualité et de la subjectivité dans le dispositif carcéral. Dans une institution de masse, et malgré les « respirations sociales » qui existent dans la

[352] Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9).

[353] EMC5.

création de certains *liens*, il semble que la scission binaire administration pénitentiaire-personnes détenues reste un paramètre central dans les logiques de socialisation ou d'a-socialisation en prison :

> *« Y'en a un qui m'a dit "C'est regrettable parce que des fois je crée des liens ici avec des personnes bah en discutant avec les surveillants ou en discutant avec les CPIP ou tout ça" il dit "Si j'avais pas fait ma connerie je serais pas là bah à l'extérieur j'aurais certainement eu des affinités avec eux, j'aurais discuté avec eux, j'aurais eu un autre rôle. Tandis que là comme je suis en prison eh bah je suis obligé de bien me faire voir des détenus du coup donc" il dit "je suis obligé d'adopter un rôle de détenu". Il dit "je peux pas être pleinement ce que j'aurais effectivement été à l'extérieur tout ça parce que j'ai fait une connerie voilà". »*[354]

Au regard des différentes paroles retranscrites ici autour de la complexité des relations entre personnes détenues et personnels de l'administration pénitentiaire, la création d'un *monde commun* en prison semble inaccessible et impossible, du fait d'un ensemble d'éléments qui, comme un réseau, s'entremêlent et s'accumulent, comme j'ai tenté de le mettre en lumière dans l'ensemble de ce travail. C'est d'ailleurs ce qu'explique Antoinette Chauvenet, qui revient sur les effets du dispositif carcéral autour de la précarité du *lien social* et de l'individualité pour les personnes détenues : « *L'arbitraire, l'isolement couplé au cloisonnement et l'effacement du réel au profit d'un imaginaire destructeur semblent être des éléments clés qui se renforcent mutuellement et participent, ensemble, à l'absence d'une construction possible du lien social* (...) *Leur monde s'apparente à un désert social au sein d'une société de masse dangereuse.* »[355]

Pour préciser davantage ces réflexions, il est enfin important de questionner la notion de *liens* et de *commun*, en interrogeant les possibilités de créer une « relation authentique » entre personnes détenues.

---

[354] Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC3).

[355] CHAUVENET A., *"Les prisonniers" : construction et déconstruction d'une notion*, 2010, Paris, Seuil, *Pouvoirs* n° 135, p. 46.

« J'ai vu par exemple...des liens se créer entre certains et en découler par exemple des mariages à l'extérieur c'est-à-dire y'en a un il dit "tiens bah je te présenterai ma fille au parloir" des choses comme ça... Alors ils se présentent et puis...y'a des cellules familiales qui se constituent, ça je l'ai vu...c'est encore de nos jours hein. Et après ils établissent des permis de visites, ils font des parloirs communs ensemble...et finalement ils se marient ou ils se pacsent ou je sais pas quoi, enfin y'en a pour qui ça marche comme ça ouais ouais. »

Un officier au CD de Bapaume (ECD8)

« Ma femme en fait... Bah je l'ai connue en prison. Elle est dehors... On m'a montré une photo, on m'a dit "Tiens c'est..." Parce qu'en fait le téléphone portable n'est pas autorisé en prison voilà j'ai eu un téléphone portable. Et bah... J'ai vu sa photo et je me suis dit "Elle ce sera ma femme" [il sourit]. Alors j'ai fait semblant de l'appeler, je lui ai dit quoi je lui ai dit "Ouais je pourrais parler à ta copine?" Bien évidemment elle était pas avec elle je le savais, et en fait bah voilà c'est parti comme ça [il sourit]. Et après au bout de... une semaine et demie on a commencé à s'écrire... Après elle a fait les permis pour venir me voir... Et la première fois que je l'ai vue je l'ai demandée en mariage. Je lui ai écrit sur ma main [il rit] "Tu veux m'épouser?" J'étais au parloir comme ça machin et je lui ai fait ça [il présente la paume de sa main droite en souriant]. J'avais pris un chapelet, parce que j'avais pas de bague tout ça hein et... bon elle a dit oui. Et après bah ça a été un long chemin quand même pour se marier en prison parce que y'a eu des... Y'a eu une SPIP qui n'a pas voulu traiter mon dossier, elle l'a mis en-dessous de la pile, alors ça fait qu'on s'est mariés seulement l'année dernière, voilà. Voilà. Et c'est ma femme ouais qui m'a changé. Comme quoi hein! [Il sourit] Parce que quand je suis rentré en prison je me suis dit quoi je me suis dit "la prison c'est ma vie voilà je m'en fous..." Et... Maintenant bah non la prison c'est pas ma vie. Ma vie elle est dehors! Et puis voilà [il sourit]. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

II.2. *« Copains de prison, copains de carton »*[356] ? De la complexité de créer du *commun* entre personnes détenues

De la même manière que je l'ai expliqué pour les relations entre personnes détenues et personnels de l'administration pénitentiaire, la notion de *liens,* questionnée dans son application à l'équipe des « détenus » dans les entretiens semi-directifs réalisés, a majoritairement été associée à l'*amitié* sous l'usage de l'expression *« vrais liens »* [357] : *« On peut pas parler d'amitié, on peut pas parler de liens vraiment »*[358]. Une expression qui tend à décrire ce que d'autres nomment la « relation authentique » ou encore la « rencontre ». Dans les paroles qui vont être retranscrites ci-après, le *théâtre carcéral* et *la mécanique des masques* qu'il génère et entretient au quotidien dévoilent les difficultés à créer du *commun* avec les autres, et à construire une relation à l'autre authentique, sincère et durable, dans laquelle l'individu pourrait développer sa personnalité, se reconnaître et se (re)construire.

Il faut néanmoins avant tout préciser que, dans les paroles recueillies, certaines exceptions sont venues affirmer l'existence et la possibilité de créer de « vrais liens » en prison, notamment dans la constitution de nouvelles cellules familiales autour de rencontres amoureuses. En effet, certaines personnes construisent des noyaux familiaux à l'extérieur pendant leur détention : soit par le biais d'amis ou de connaissances à l'extérieur qui jouent un rôle d'intermédiaires, soit à travers un(e) codétenu(e), soit encore par le biais de programmes radiophoniques ou d'associations qui mettent des personnes détenues en contact avec des femmes ou des hommes à l'extérieur à travers un système de petites annonces[359]. ◄

De plus, l'augmentation de la mise en place d'activités « mixtes » dans les établissements qui accueillent à la fois des hommes et des femmes (comme le CD de Bapaume) favorise de plus

[356] ECD22.

[357] ECD6, ECD8, ECD11, ECD16, EMC1, EMC2, EMC13, EMC16, EMC26.

[358] Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC).

[359] On peut citer l'exemple de l'association *Ban Public* en France. L'usage illégal de téléphones portables par certains est alors aussi un biais important pour rencontrer des personnes de l'extérieur, et notamment vivre des relations amoureuses. Dans d'autres pays, il existe même des sites internet dédiés aux rencontres amoureuses entre *l'intérieur* et *l'extérieur* des prisons (par exemple « prisonmatch » en Suède ou « meet-an-inmate » aux Etats-Unis).

« Des fois c'est des vraies histoires d'amour aussi qui se créent [elle sourit]. Parce que j'ai envie de dire la vie à l'intérieur elle doit continuer aussi et qu'ils essaient de continuer aussi à trouver du sens à leur vie à travers cette détention donc ça joue par là. On évoquait une des conséquences de l'enfermement c'est le manque affectif. Clairement. Parce que même quand la famille elle vient au parloir c'est pas pareil. Et puis la plupart du temps elle vient pas. (...) Donc du coup le codétenu va être un soutien voilà. Donc y'a de vraies histoires d'amitié. Et puis pour les histoires d'amour alors... ***Y'a des vraies histoires je pense, y'en a qui s'aiment sincèrement. Et puis d'autres où voilà on essaie d'améliorer un peu son quotidien et se faire du bien à l'âme si je puis dire. Voilà c'est un pansement****. Mais on sait que voilà les couples ne tiendront pas à l'extérieur et que... Mais voilà c'est essayer de se faire du bien... Et puis des fois* ***ça aide aussi du coup on parlait tout à l'heure de l'estime de soi... J'ai vu une différence avec les activités mixtes*** *par exemple. Des femmes qui reprennent le goût de se maquiller, de se faire belles, de prendre soin d'elles. Pareil pour les hommes, parce que voilà* ***de voir qu'ils peuvent encore plaire aussi, que y'a des gens qui ne s'arrêtent pas non plus finalement à ce qu'ils ont fait, qui sont capables d'aller au-delà****... Donc là voilà c'est vrai que* ***ça leur remet un petit baume au cœur et un peu d'espoir pour la vie future*** *si je puis dire. Donc c'est important! Après bah y'a les choses à gérer comme à l'extérieur du coup: les chagrins d'amour, les peines de cœur... [Elle rit] Les conflits parce que Monsieur ou Madame veut ça et Madame ou Monsieur veut pas, des choses comme ça où on se retrouve du coup à... voilà effectivement d'autres problématiques qui n'existaient pas avant ça... Mais en même temps ça fait aussi partie de la vie donc voilà je pense que c'est une bonne chose.»*

La psychologue PEP au CD de Bapaume (ECD16)

« C'était la rencontre impossible, parce que ici j'ai toujours refusé de faire une activité mixte. Je voulais pas me mélanger avec les femmes. Et quand je suis arrivé j'ai vu que c'était mixte, j'ai pas eu le choix j'étais inscrit donc j'avais plus le choix. Donc j'ai rencontré cette femme-là bah comme toi quand t'es venue, on s'est tous rencontrés on s'est dit bonjour, on a sympathisé ou pas... On a eu des moments quand on buvait le café là tu vois et qu'on mangeait le gâteau, on a discuté ensemble, etc. (...)Et le dernier jour du concert, quand on a bu le café ensemble, elle m'a dit "écoute j'aimerais bien continuer à discuter avec toi, est-ce qu'on peut s'écrire?", bon j'ai dit "allez si tu veux m'écrire" mais je lui ai dit "attends rien de moi, c'est même pas la peine, attends rien de moi". Donc tu vois j'étais toujours dans cet esprit... Alors qu'elle c'est le contraire, elle était vraiment dans l'esprit où elle me l'a dit ouvertement dès que j'ai ouvert la porte elle a flashé sur moi. Donc on a discuté, on a parlé ensemble pendant...deux mois et demi-trois mois. On communiquait bah tous les jours, une lettre par jour. Et dans ses courriers elle...je sais pas comment t'expliquer mais elle... Je suis tombé amoureux d'elle mais pas physiquement, par rapport à ce qu'elle reflétait dans ses courriers. (...) Et au jour d'aujourd'hui voilà on va en perm ensemble, on sort ensemble, on se voit tous les vendredis, on est amoureux et voilà! La vie est belle. (...) C'est compliqué parce qu'en plus c'est une femme qui a du caractère comme moi, alors je peux te dire que ça nous arrive pas souvent mais quand on clash on clash hein, ça clash. Et on finit toujours par mettre un peu d'eau dans son vin parce que c'est extrêmement dur de vivre une histoire d'amour en prison. C'est très très dur. Parce qu'on se voit 120 minutes par semaine, on peut pas se câliner, on peut pas...on peut pas faire l'amour, on peut pas...on n'a pas le droit à tout ça donc c'est assez compliqué. Mais on s'accroche. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

en plus la création de liens entre hommes et femmes à l'intérieur des détentions[360] ; naissent alors régulièrement de ces rencontres des couples, voire des mariages ou des PACS[361]. L'expérience et le partage de liens affectifs ou amoureux sont alors, dans la complexité sociale de la prison qui *« dessèche de l'intérieur »*[362], au centre de logiques de reconstruction de l'estime de soi et de soutien mutuel pendant l'épreuve de l'incarcération. ◄

Cependant, une grande majorité des personnes interrogées ont mis en doute la possibilité de créer des « vrais liens » en détention, et notamment avec leurs codétenus. Si l'existence de certains *liens* est souvent attestée par les personnes, dans le sens de relations perçues comme positives et de logiques d'ententes ou de convivialité qui peuvent se tisser au quotidien[363], elle est souvent rapidement associée à l'idée que ces liens sont des *« faux liens »*[364] et que les *« liens proches »*[365], souvent entendus au sens d'*amitié*, ne sont pas possibles ou très rares en détention. L'adage carcéral *« copains de prison, copains de carton »*[366] synthétise et explicite alors les complexités sociales expérimentées par les personnes détenues tout au long de leur incarcération. Un tel constat doit être argumenté par le rappel et la synthèse des logiques qui dominent le quotidien de la détention, du fait de l'étendue *du théâtre carcéral* à l'ensemble des interactions sociales.

[360] Cette évolution n'est d'ailleurs pas toujours perçue d'un bon œil par les personnels de surveillance. Par exemple, au CD de Bapaume, certains agents disent ouvertement qu'ils sont contre la « mixité » dans les activités, jugeant que le sens profond de la peine se perd de plus en plus dans les évolutions rapides de l'institution pénitentiaire. Cependant, ce scepticisme est là aussi souvent lié à un décalage vécu par des agents qui sont depuis 20 ou 30 ans dans la pénitentiaire, et qui ont parfois du mal à se positionner dans une institution qui a beaucoup changé depuis leurs débuts professionnels.

[361] La formalisation de ces couples aux yeux de l'institution ou de l'Etat est d'ailleurs souvent jugée comme étant « rapide » ou « précipitée » par les membres de l'administration pénitentiaire ou par les codétenus. Cependant, c'est une manière pour les couples formés de pouvoir donner des gages de leur relation afin, notamment, d'accéder à certains privilèges accordés aux seuls couples « officiels » en détention : parloirs internes, salons familiaux ou encore UVF ; des espaces-temps d'intimité qui sont vécus par les couples comme des parenthèses de bonheur au milieu du temps vide et difficile de l'incarcération.

[362] ECD3.

[363] *Cf.* Partie 2, Chapitre 2, II.3.

[364] EMC8.

[365] EMC16.

[366] ECD22.

Tout d'abord, la méfiance est intégrée comme une règle sociale, et pratiquée dans chaque interaction du fait de la scénographie carcérale de surveillance et de la prédominance de relations et de regroupements d'intérêt ; le manque de sincérité, ou la perception d'une sincérité qui n'est que trop rare en prison, est en cela l'un des premiers points soulevés pour expliquer la précarité des *liens* en détention :

> *« Y'a des liens qui se créent ici mais encore c'est des liens qui ne sont pas basés sur une sincérité pleine et profonde. Vous pouvez créer des amitiés mais je pense qu'elles se comptent sur les doigts d'une main et je pense qu'y en a déjà de trop. »*[367]

> *« C'est que de l'intérêt en prison. L'intérêt. Qui, quoi, avec qui et comment. Les liens ça se crée mais c'est des faux liens, c'est pas vrai. C'est... franchement c'est des faux liens. »*[368]

Pourtant, comme l'explique François Flahault, *« la vie sociale n'est pas un moyen, elle ne répond pas seulement à une « utilité », c'est une fin en soi »*[369]. Ainsi, la présence d'autrui *« n'est pas destinée à procurer quelque chose qui autrement manquerait »*, explique Joëlle Zask[370] : *« ce qu'apportent les actes et les paroles d'autrui est l'opportunité pour un sujet de développer sa vertu en tant qu'humain. C'est donc comme participant dont la fonction et la parole ont la même valeur et le même poids que ceux qui sont accordés aux siens propres, qu'autrui entre dans une relation de coopération. L'amitié et l'égalité créent le milieu dans lequel la réciprocité peut se développer. »*[371] Une réflexion que Flahault développe sous la théorie du *« sentiment d'exister »* : « *Rappelons d'abord que la conception occidentale de l'individu (dont procède la pensée économique orthodoxe) se fonde sur l'idée que l'individu précède la société. Ceci aussi bien dans la tradition platonicienne et chrétienne que dans la pensée matérialiste (de Lucrèce à Marx), ce qui rend bien difficile de penser autrement. De ce présupposé fondamental (bien résumé par le « je suis » cartésien) découle (...) la croyance que le rapport de chacun aux choses (choses censées répondre à des besoins) est premier, et que le rapport aux autres ne se forme que dans un second temps, pour des raisons pratiques.*

---

[367] EMC5.

[368] EMC8.

[369] FLAHAULT F., « La vie sociale comme fin en soi. Contribution théorique au convivialisme » in *Du convivialisme comme volonté et comme espérance,* Revue du MAUSS, [En ligne], 2014/1 (N°43). Disponible sur : http://www.revuedumauss.com.fr/media/P43.pdf , p.221-225.

[370] ZASK J., *Op.cit*., p.31.

[371] *Ibid*.

« Si je dois parler des autres détenus, je pense que c'est ça qui m'a le plus traumatisé, encore si on peut dire ça un traumatisme. C'est que tous les jours vous voyez une personne, que vous aimez ou que vous aimez pas hein, et...d'entendre du jour au lendemain que cette personne-là elle s'est pendue, bah...c'est que ça choque quoi, même si cette personne elle était rien pour vous hein... Et le pire en fait dans l'histoire c'est que moi j'ai l'impression que ce genre de sentiment y'a que moi qui l'a ici. Parce que quand j'en parle aux autres détenus ça leur fait ni chaud ni froid. Ça me fait encore plus confirmer qu'ici voilà il peut se passer n'importe quel évènement, par rapport au suicide voilà, j'ai l'impression que ***je ressens toujours un grand décalage par rapport aux autres détenus, par rapport à mon ressenti, par rapport à l'approche de la détention, par rapport à la sortie aussi****, voilà. (...) Moi je vois des gens qui arrivent à Bapaume, j'en ai vus pas mal arriver ça fait quatre ans que je suis là, enfin un peu plus de quatre ans, et quand ils arrivent bah ils sont dans un certain état d'esprit on va dire complétement différent de Bapaume, et une fois qu'ils arrivent,* ***au bout de trois mois voilà ils parlent comme tout le monde et...ils marchent comme tout le monde, ils pensent comme tout le monde, ils ont les mêmes discours que tout le monde à croire que cette personne-là elle a toujours été à Bapaume****, vous comprenez?(...) Faut leur faire comprendre aussi à ces gens-là que oui c'est vrai voilà on est tous les jours dans une cellule, qu'on vit peut-être la même chose mais que* ***en aucun cas je vais me laisser emporter par la vie quotidienne qu'ici on peut avoir en prison, qu'entre parenthèse je vais me formater par rapport au système carcéral.****. (...) Moi personnellement je me sens seul ici, si ici on n'avait pas accès à la cabine téléphonique pour ma part je pense que je sortirais jamais de ma cellule. (...)On dirait qu'ici je sais pas c'est devenu une habitude, que les gens ça leur fait plus rien, moi je sais pas ça me choque on dirait que ça leur fait plus rien qu'ils se réveillent en cellule, qu'ils voient les surveillants tous les jours, qu'ils soient dans ce système-là. Et c'est aussi pour ça que moi je vous dis que* ***je suis fier parce que j'ai jamais accepté en fait la vie de la prison par rapport à des tas de détenus****.»*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD1)

(...) Cette anthropologie est aujourd'hui complètement dépassée. Elle marche sur la tête, il faut la remettre sur ses pieds. L'état de nature des humains, c'est l'état social. »[372]

La méfiance accrue et prédominante dans les formes de socialisation en prison (qui s'ajoute à la violence ambiante) malmène ainsi *l'état social* des personnes incarcérées ; elle génère en cela la minimisation des relations avec les autres, qui peut conduire à terme à un isolement total, dans une logique de protection physique mais aussi morale et émotionnelle. Dans un contexte où l'on finit par douter de tout et de tout le monde, et où la déception sociale est, avec le temps, désespérante, le sentiment d'une impossibilité de créer des liens conduit de nombreuses personnes à exprimer une perte profonde de sens, et la perception de toute relation comme étant biaisée :

> *« Alors t'essaies d'établir des relations, et c'est là où tu te rends compte que finalement dans 95 voire 98% des cas toutes les relations sont biaisées. C'est un monde qui est complètement dans l'hypocrisie la plus totale. Alors personnellement je suis quelqu'un je dirais...quoiqu'on puisse en dire, quoique puisse en dire la Justice, je suis quelqu'un d'assez droit d'assez...je dirais...qui fait facilement confiance. Et donc bah je me suis fait avoir...tout le temps quoi. Je fais confiance, d'ailleurs t'es déçu parce que tu dis "tiens vraiment celui-là c'est vraiment un type sympa, il est bien", et puis après tu te rends compte que finalement bah c'est pareil. C'est pareil. Et petit à petit bah tu te renfermes sur toi-même parce que bah...t'oses plus faire confiance à qui que ce soit.»*[373]

A ces expériences de la déception et à la prédominance de *« faux liens »*[374], s'ajoutent les difficultés exprimées par beaucoup à se reconnaître dans les valeurs et les comportements des autres personnes qu'elles côtoient. Se sentir différent des autres, et le revendiquer, apparaît comme une manière d'échapper à la logique de gestion collective inhérente à l'institution pénitentiaire, mais aussi de se préserver des effets d'une possible *institutionnalisation* de son comportement et de sa personnalité. Une institutionnalisation souvent décrite comme un « formatage », perçu dans l'adaptation des autres aux logiques de l'institution, et auquel on s'efforce soi-même d'échapper en limitant les relations sociales en prison. ◄

[372] *Ibid.*

[373] ECD4.

[374] EMC8.

« Et surtout ce qui est plus compliqué c'est de sortir des conversations qui ne soient pas la prison. Pour parler avec quelqu'un de la musique ou d'un documentaire qu'elle a vu à la télé ou même de la France, moi j'ai envie de connaître d'où elles sont ou qu'est-ce qu'elles faisaient avant ou... C'est très compliqué parce que tout le monde tourne tout le temps sur la prison, ma condamnation, mon... Bon y'a la famille aussi. La famille c'est un sujet assez récurrent mais... Mais sinon c'est la prison ou les autres [elle rit]. Et moi ça ne m'intéresse pas d'entrer dans une dynamique comme ça [elle rit]. "Parce que l'autre elle a fait ça, parce que l'autre elle a fait ci..." Et voilà [elle soupire]. »

Une femme détenue au CD de Bapaume (ECD6)

« Ici vous pouvez pas avoir une conservation normale avec n'importe quel détenu, ils vont vous parler de la prison... on dirait qu'ils ont jamais mis les pieds dehors...voilà ils ont pas de conversation, ils ont pas de passions... »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD1)

Joëlle Zask explique que *« la sociabilité repose sur une relation de réciprocité s'établissant entre deux ou plusieurs personnes qui se considèrent mutuellement comme des égaux et s'engagent librement dans un échange »*[375]. En revendiquant l'idée vitale qu'on est différent des autres, notamment pour limiter les effets individuels de la « réduction de la personnalité » subie dans l'institution carcérale, il semble difficile voire impossible de considérer l'autre comme son égal, et de s'engager librement dans une relation de réciprocité, pourtant essentielle dans la création d'une « relation authentique » à l'autre.

Ce manque de reconnaissance et de réciprocité dans la relation à l'autre en prison est souvent illustré par la limitation des sujets de conversation. Beaucoup de personnes expliquent en effet que le principal sujet de conversation entre codétenus est la prison : les motifs d'incarcération, les démarches effectuées auprès des juges, les points de vue sur l'administration pénitentiaire et les nouvelles réglementations qui rythment le quotidien, les autres personnes détenues, etc. ◄ Joëlle Zask rappelle notamment, en se basant sur les travaux de Simmel et de Malinowski, que bavarder ou converser *« c'est faire naître (...) un mode d'action commun aux interlocuteurs qui, du fait qu'ils écoutent et parlent tour à tour, produisent des liens de nature à faire apparaître l'autre comme un partenaire digne de considération et égal dans la relation »*[376] *; « chaque énoncé est un acte qui sert directement le but d'unir celui qui parle et celui qui écoute par le lien d'un sentiment social d'une sorte ou d'une autre »*[377]. La prédominance des sujets « de prison » dans les conversations en détention renvoie au fait que la situation d'incarcération reste le principal paramètre commun qui relie les personnes détenues entre elles, et limite de fait les liens établis à des logiques circonstancielles et institutionnelles. Il semble alors difficile de se relier aux autres par d'autres biais que la prison elle-même, et le rappel d'une condition commune de « détenu ».

La notion même de *lien* questionne donc ce qui relie les individus aux autres, ce qui les unit, ce qui maintient ensemble. La mise en doute de l'existence de « vrais liens » soulève une fois de plus la difficulté de se rapprocher des autres, et de se sentir uni à eux, dans un dispositif carcéral dont les logiques tendent davantage à diffuser des phénomènes de protection, d'écartement, de scission entre les personnes à l'intérieur, et entre *l'intérieur* et *l'extérieur*.

---

[375] ZASK J., *Op.cit*., p.31.

[376] *Ibid*., p.36-37.

[377] MALINOWSKI B., « The problem of meaning in primitive languages », in OGDEN CK and RICHARDS IA, *The Meaning ot Meaning*, Harvest Book, 1989 (1923), p.314, cité par ZASK J., *Op.cit*., p.37.

« J'ai beaucoup de copains, j'ai énormément de relations et j'ai très peu d'amis. Des amis ici depuis que je suis ici j'en ai deux, avec qui c'est...je dirais pas à la vie à la mort mais voilà. Ces deux personnes sont sorties, à chaque fois que je les appelle et je leur dis "bah tiens je suis en perm", "bah ok alors je viens le mardi matin te chercher", ils viennent tout le temps. Ils viennent me chercher on va manger au restaurant ensemble, on passe la journée ensemble, et voilà. Et c'est de mecs qui ont fait...ici 10 et 15 ans de taule. On peut...il peut y avoir de l'amitié en prison. Il peut. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

« Des amis? Ouais. Y'en a un qui est venu me voir au parloir... J'ai tourné avec lui pendant deux ans, il est venu me voir pendant un an et demi et du jour au lendemain plus de nouvelles. Voilà. La seule personne ouais qui est venue me voir c'est ouais un détenu. Ou sinon bah les autres on va pas dire des amis quoi. Même dehors tu les comptes sur les doigts de la main quoi, tu vois? Tu peux pas. Je sais pas moi regarde j'étais avec un mec en cellule pendant 18 mois. Et le truc on était vraiment... ouais on était vraiment potes. Et du jour au lendemain plus de nouvelles. Quand il est parti pas un appel rien, il connaissait mon numéro machin tout ça. Rien. Et tu te dis putain la vache tu restes avec un mec pendant 18 mois H24. Tu travailles avec lui, tu fais du sport avec lui mais tu fais tout avec lui! Et ça équivaut à une relation amicale de 30 ans dehors hein! Parce que même ton meilleur pote t'es pas avec lui autant que nous en prison hein! Tu te confies, tu te dis ça ça ça ça et... Et non. Non tu te fais beaucoup de connaissances en fait. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

« Après si y'a des affinités ça devient des copains. Et si y'a vraiment des grandes grandes affinités ça peut devenir des amis [il sourit]. Y'en a beaucoup ils disent "oh mon ami, mon ami!" mais non. L'amitié en prison c'est difficile, c'est rare.. C'est des copains, je dis...voilà. L'amitié c'est à voir quand on est dehors après. Parce que bien souvent les gens sortent, ils ont fini leur peine, ce qui est tout à fait normal...on oublie la prison. On cherche à oublier. Donc on reste pas trop en contact avec les gens de la prison parce que on refait sa vie, on change de milieu, on change de gens...on côtoie des gens, on n'a peut-être pas envie que ça se sache ou autre. Voilà donc automatiquement y'a beaucoup de personnes qui s'éloignent. Mais après bon plus je sais pas, ça c'est dans le temps qu'on verra. Parce que les gens disent "oh moi je t'écris tu vas voir je vais t'aider, je vais t'envoyer des mandats!", combien de fois on m'a sorti un truc pareil! A chaque fois je dis aux gens "j'ai pas besoin d'argent non non non tu m'envoies une carte postale, ça va me faire plaisir, et si tu me trouves une carte postale avec une recette dessus alors ça me fera encore plus plaisir!" Je préfère dire ça parce que combien de fois les gens disent "oui tu vas voir moi je vais t'aider, je vais t'envoyer un mandat!"... Les gens oublient et puis... Ça part d'une bonne intention parce qu'ils ont envie de le faire! Mais la vie est différente dehors. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD7)

« Des vrais liens...euh [elle rit] c'est compliqué. Parfois j'écris avec des détenues...un ou deux détenus de droit commun, avec mes camarades aussi parfois et...en tenant compte que je suis pas une personne qui écrit beaucoup [elle rit]. Après je sais pas si ça va rester... J'ai beaucoup d'années à faire! (...) Je sais pas si c'est des vrais liens, on verra. Ça on ne le voit que dans la longueur. Bon ça va être plus facile avec mes camarades, je sais qu'après je vais avoir des repas et je vais faire des choses. Avec les autres détenues que j'ai croisées ici je sais pas. »

Une femme détenue au CD de Bapaume (ECD6)

D'autres part, l'un des éléments qui a été soulevé comme déterminant pour expliquer la difficulté de parler de « vrais liens » et de relations d'amitié en prison, est *l'épreuve de la sortie*. En effet, la plupart des personnes qui parlent effectivement de la possibilité de créer des liens d'amitié en prison se basent, pour illustrer leurs propos, sur les relations qu'elles ont pu créer avec d'anciens codétenus et qui ont perduré malgré la sortie de ces derniers, notamment par des visites au parloir ou par des retrouvailles à l'extérieur dans le cadre de permissions de sortir. Dans ce cas, la prison ne semble avoir été qu'une circonstance parmi d'autres ayant permis la *rencontre* de l'autre. ◄

D'autres, au contraire, reviennent sur des relations qu'ils avaient tissées avec certains codétenus, et qu'ils pensaient être de l'ordre de l'amitié (des « vrais liens »), mais qui se sont révélées fragiles et temporaires, puisque la sortie de l'autre personne a marqué la fin de la relation. ◄

D'autres encore expliquent qu'ils ne pourront juger de la nature et de l'authenticité des liens tissés *à l'intérieur* qu'une fois que ces relations auront passé cette *épreuve de la sortie*. ◄

L'épreuve de la sortie pour présumer de la nature et de l'authenticité des liens créés en détention ne s'attache cependant pas réellement à questionner la durabilité de ces liens, puisque dans la vie quotidienne en général aucune relation humaine ne peut se garantir par avance d'être durable à l'épreuve du temps. Dans le cas de la prison, *l'épreuve de la sortie* permet davantage de vérifier l'incidence de la situation d'enfermement sur la nature des liens, et de savoir s'ils sont purement d'ordre circonstanciels, ou si autre chose que la prison unit les personnes engagées dans la relation.

De fait, une grande partie des personnes interrogées explique que la majorité des liens qui se créent en détention ne sont que des *« liens de prison »*[378], et qu'ils ne perdureront pas après la fin de l'incarcération, notamment du fait d'une volonté personnelle de ne pas y donner suite :

> *« Je suis en détention, on est entre détenus, d'accord. Mais une fois que je serai dehors, c'est dehors, c'est plus la même chose. Parce que le mec je sais pas précisément pourquoi il est là, je sais pas ce qu'il a fait et je veux pas que ma famille*

[378] Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14) : *« Les liens se resserrent plus ou moins entre eux, après voilà quoi c'est des liens de prison, souvent ils se désagrègent quand les gens sortent. »*

« Donc les relations entre détenus y'en n'a pas. D'ailleurs quand je vois y'en a qui parlaient à mon gars qui a été libéré, je leur dis "Alors vous savez ce qu'il devient untel?", "Bah non il peut faire ce qu'il veut dehors on s'en fout", enfin voilà alors que le gars quand il était ici pareil il disait "Je vous écrirai hein, je vous donnerai des nouvelles!" Mais ils en donnent pas. Je veux dire je pense pas qu'il y ait des réelles amitiés qui peuvent se faire en détention, sauf si après c'est un intérêt commun par exemple pour une évasion etc. Mais là encore hein ils sont plus ou moins obligés de... Enfin je pense pas.... enfin si y'en a un qui peut sortir son épingle du jeu il va trahir l'autre quoi. Et ils sont conscients de ça hein, ils le disent clairement. D'ailleurs c'est pour ça aussi des fois ils s'entendent bien, on a l'impression qu'ils s'entendent bien et puis d'un moment à l'autre ils disent "je voudrais changer de quartier" alors qu'ils sont très très bien... Comme là y'en avait deux ils étaient à la MC2 ils étaient toujours à deux et puis au bout d'un moment y'en a qui en a marre il dit "ah bah non je veux aller à la MC3", on dit "bah pourquoi vous avez pas de potes là", "bah si je parlerais avec des autres, je ferai d'autres connaissances mais là j'en ai un peu marre". Ils s'entendent, ils se parlent parce que c'est normal c'est humain on n'a pas envie d'être... (...) Comme ils disent ***"On est amené à côtoyer les détenus bah parce qu'on est nous-mêmes détenus mais c'est pas des gens qu'on aurait fréquentés à l'extérieur".*** *Donc bah ils nous disent "On est obligé de faire avec", donc bah voilà on peut pas se passer de la relation humaine donc... voilà. Donc c'est un jeu hein, de toute façon c'est comme la vie quoi comédie humaine... Donc bah là c'est pareil, ils sont dans un rôle et puis... Donc c'est pour ça que si ils ont pas de famille à l'extérieur pareil ils peuvent effectivement tisser des liens en détention mais ce sera toujours avec des personnes... enfin toujours dans un but tous de... bah pour s'en sortir quoi mais ce sera pas forcément pour à l'extérieur se dire tous les deux "Bon allez on a fait des conneries maintenant on va s'en sortir à deux", ce sera clairement pour... y'en a un qui se servira de l'autre à des fins personnelles et puis voilà. Mais ils s'en rendent compte.* ***C'est pas du tout effectivement des relations humaines au sens de vraie amitié, etc. Ça c'est utopique. Et ils le disent eux-mêmes de toute façon. On a l'impression qu'ils créent du lien mais y'a pas de lien.*** *Moi c'est ce que je ressens hein et puis de toute façon dans la façon dont ils parlent ils le disent quoi. »*

Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC3)

> *soit exposée à ce qu'il a fait. Que ma famille sache pourquoi je suis là, et tout le monde le sait dans ma famille, ils sont encore là justement pour me soutenir. Donc on va dire c'est le lien familial qui fait que, et encore c'est la famille qui m'a choisi, c'est encore différent. Mais disons que si maintenant y'a un ancien codétenu qui débarque "Ouais je dors où ce soir?" "Pardon? Non, non t'es gentil mais dehors quoi". Voilà. C'est en détention pas d'ami quoi. Ça non, aucun lien proche avec un détenu. »*[379]

D'après les propos retranscrits ici, il semble une fois de plus que ce qui relie les personnes détenues les unes aux autres soit fondamentalement la situation d'enfermement dans une institution de collectivité. Si des *liens* se créent, ce sont avant tout des liens *« de circonstances »*[380], des « liens de prison », induits par l'appartenance institutionnelle à une même « équipe » sous le *rôle* de « détenu ». Les interactions et les formes de socialisation qui s'établissent à l'intérieur du *théâtre carcéral* semblent donc fortement biaisées par la diffusion des logiques de *masques* et de *rôles* que l'enfermement institutionnel génère. Malgré la créativité des individus qui s'efforcent de dégager des pratiques quotidiennes de convivialité et d'entente, l'authenticité de la relation à l'autre semble être constamment menacée et souvent empêchée par les règles du *jeu* social carcéral, auquel tous les acteurs participent de fait.

Devant une telle prédominance de *« liens de prison »*[381], l'intégration des logiques de *masques* et de *jeu* sont décrites comme inévitables par de nombreuses personnes : jouer le jeu pour survivre au *théâtre carcéral*, mais ne plus attendre quoi que ce soit de l'autre, si ce n'est qu'il n'ait aucune prise sur soi-même. De même, et selon les mêmes logiques, il s'agit pour beaucoup de personnes interrogées de ne donner et de ne montrer que très peu de soi-même et de son individualité :

> *« Tu joues un jeu. Tu joues un jeu. Mais tu finis par ne plus croire à quoi que ce soit ni en qui que ce soit...c'est démoralisant. Parce que bon finalement pour moi la vie humaine c'est une vie de relations. Et donc quand tout est...quand tout est faussé, quand tout est faux...ça n'a pas de sens quoi. »*[382] ◄

[379] EMC16.

[380] EMC2.

[381] ECD14.

[382] ECD4.

D'ailleurs, lorsque l'existence de « vrais liens », autour de la notion d'*amitié*, a été affirmée par quelques personnes interrogées, celle-ci est toujours associée à la possibilité, dans le cadre unique de cette relation, d'être *« naturel »*[383], et donc de pouvoir sortir du *rôle* et des *masques* induits par les logiques du *théâtre carcéral* :

> *« Ça a accroché tout de suite avec lui. La prison c'est beaucoup de copains d'intérêt mais nous nous, on partage tout. C'est comme mon grand frère, y'a pas de vice entre nous et puis tu peux être naturel, ça soulage parfois »*[384]

Ces propos viennent réaffirmer une certitude qui domine en détention : on ne peut pas être *soi-même*, autrement dit authentique, non seulement du fait d'une intégration des logiques du *théâtre carcéral* dans la perception des autres, mais aussi du fait d'une volonté de préserver son individualité, par le port conscient de *masques* et la mise en pratique de stratégies de *représentation* devant autrui[385]. Comment alors construire du *commun* dans ces conditions ? Renoncer à montrer et à expérimenter, dans sa relation à l'autre, sa personnalité et son individualité va à l'encontre de l'expérience première de la socialisation qu'est la *rencontre* et qui *« engendre une situation dont les caractéristiques sont à la fois individuelles et collectives. En regardant l'ami, on se regarde soi-même, et en même temps on regarde l'altérité, l'autre et l'irréductible factualité de la réalité. »*[386]. Or, si l'on regarde l'autre et qu'on se donne soi-même à voir principalement par la présentation de *masques*, quelle réalité peut-on appréhender si ce n'est une réalité faussée ? De plus, *« pour « prendre part », il faut que le rôle tenu dans le groupe inscrive aussi bien l'individu qui le tient que le groupe qui l'accueille dans une histoire modifiée par leur rencontre. »*[387]. Comment *prendre part* à un quelconque *commun* à l'intérieur du *théâtre carcéral* quand les logiques sociales carcérales ne semblent pas pouvoir être collectivement modifiées ? Comment donc participer à la construction, libre et volontaire, d'un *commun* ? Comment ne serait-ce que continuer à imaginer qu'un *commun* puisse être possible ?

---

[383] EMC23.

[384] EMC23.

[385] *Cf.* Partie 2, Chapitre 3, I.1.B.

[386] ZASK J., *Op. cit*., p.35.

[387] *Ibid*., p.91.

Au regard des développements présentés dans l'ensemble de ce travail, il semble difficile de répondre positivement à ces interrogations, en tant que le dispositif carcéral et le logiques du *théâtre carcéral* ne semblent pas offrir les éléments essentiels pour l'accès à un quelconque *commun*. Les réflexions de Flahault autour de la notion de *bien commun vécu* viennent alors éclairer ce constat somme toute pessimiste : *« C'est sur la base d'une relation interhumaine que chacun de nous vient à l'existence. (...). Ce bien premier qu'est le sentiment d'exister se confond avec ce que j'appelle « bien commun vécu ». (...) Un bien commun vécu n'existe pour moi que si d'autres en bénéficient en même temps que moi. (...) Le bien commun vécu est un bien premier et fondamental, il reste vital pour chacun de nous tout au long de notre vie. (...) En principe, les institutions, les activités économiques et les biens collectifs sont là pour permettre à ce bien premier de se maintenir et de se déployer dans les différents aspects et secteurs de la vie sociale. La confiance est l'un de ces biens collectifs, ingrédient indispensable de toute convivialité, de toute expérience de bien-être.»*[388]

La quasi impossibilité d'accès, dans l'institution carcérale, au *bien commun fondamental* qu'offre la relation interhumaine a été résumée par un homme détenu au CD de Bapaume autour de l'idée que la prison génère une forme de *« dévitalisation »* chez les individus, et annule tout élan relationnel, du fait que toute interaction peut, à terme et de quelque forme qu'elle soit, être perçue comme inquiétante et dangereuse :

> « *Donc **on a une vision du monde qui est dangereusement dégradée**, un peu comme ce qui était décrit par des survivants de camps de concentration qui décrivaient notamment avec des kapos, avec des personnes, que ces personnes laissaient tomber des barrières. Donc c'est une sorte...c'est comme si des digues lâchaient de l'intérieur donc **on perd ses repères et en même temps c'est sa propre image de soi qui se dégrade.** L'appauvrissement en contact affectivement chargés fait que tout d'un coup on va peut-être même ne plus être capable de pleurer, ne plus être capable de, **rencontrant quelqu'un on va même être inquiet**! C'est-à-dire que...**il s'établit une sorte de différence qui finit par quasiment rendre dangereuse la confrontation avec une personne normale tant on en est devenu différent**, tant la superficialité, la légèreté, alors c'est peut-être pas vrai pour tout le monde, peuvent paraître...ça me concerne je ne suis pas du tout sûr d'être en mesure de dire si ça a une grande qualité*

[388] FLAHAULT F., *Op.cit.*, p.221-225.

de généralité. Mais je crois quand même que les personnes décrivent avoir l'impression d'être marquées au fer rouge, que ça se voit sur leur front qu'elles sont allées en prison, etc. »[389]

L'institution pénitentiaire semble ainsi bien loin d'apporter les ingrédients de la construction d'un *commun* en détention. Certes, l'administration pénitentiaire tend à développer les espaces et les possibilités de socialisation entre personnes détenues, notamment dans la multiplication d'activités collectives en détention[390] ; mais, dans une institution dont l'un des objectifs est la « réinsertion » et donc à terme la « resocialisation » et la « réaffiliation » des individus dans la société, plusieurs personnels interrogés ont précisé qu'il était toujours préférable de travailler dans le maintien de liens avec *l'extérieur*, plutôt que dans la création de liens à *l'intérieur* :

« Donc c'est quand même quelque chose à laquelle on prête attention parce que c'est hyper important. Même si il faut pas avoir trop de copains en prison mais... [Elle sourit] Enfin il vaut mieux maintenir les relations avec l'extérieur c'est...en général plus favorable à la réinsertion que de sortir avec plein de copains de prison. »[391]

Prendre soin du *lien social* à l'intérieur des prisons ne semble donc pas être une priorité pour l'institution. Pourtant, cela devrait être considéré comme un premier objectif essentiel à atteindre afin que les personnes incarcérées soient en capacité, et en état émotionnel et psychologique, de construire, à leur sortie, du *lien social* dans la société qu'ils vont retrouver, et dans laquelle il leur est demandé de se « réinsérer ». Or, comme cela semble être le cas au regard des développements précédents, si les personnes incarcérées doivent intégrer au quotidien et pendant des années une adaptation à des logiques relationnelles qui s'établissent principalement autour de la règle du « soi » *contre* « l'autre », et dans une précarité du « soi » *avec* « l'autre », comment envisager que leur retour dans la société soit positif et constructif, à la fois pour elles-mêmes et pour la communauté ?

---

[389] ECD3.

[390] Sur lesquelles je reviendrai dans la suite de mon travail autour des *activités culturelles* et *artistiques* (Partie 3).

[391] La directrice du SPIP au CD de Bapaume (ECD12).

> *« Et c'est ça tu vois le drame de toute l'histoire, c'est que finalement le système français fabrique des révoltés qui au lieu d'être des gens qui vont se réinsérer dans la société vont garder de la société bon bah finalement... l'ennemi qu'il faut... l'ennemi qu'il faut redouter, qu'il faut abattre. »*[392]

Ainsi, en plus de la sortie du *commun* qui accompagne l'incarcération (et que j'ai développée dans la première partie de ce travail), on touche ici au drame social de la prison, induit par ce que j'appelle le *théâtre carcéral.* La précarité du *soi* et du *commun* en détention engendre, à terme, des conséquences profondément asociales, destructrices à la fois pour les individus et pour la société : *« C'est tout le paradoxe de l'enfermement institutionnalisé que d'être le lieu et l'instance de punition pénale de faits asociaux, commis à l'extérieur de ses murs, et d'être dans une logique de fonctionnement intra qui alimente cette a-socialisation. »*[393]

[392] Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4).

[393] PETITGAS B., *Op. cit.,* p.132.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Au regard des éléments présentés dans ce chapitre, la participation au *théâtre carcéral* semble être la seule *condition commune* à tous les acteurs en prison. Les conséquences de cette condition commune s'observent avant tout dans l'intégration par tous les acteurs, bien qu'à des niveaux et des degrés différents selon les « équipes », du *risque* que représente la *relation* dans le dispositif carcéral. Si les personnes peuvent expérimenter une certaine forme de créativité relationnelle (*sorties de rôles*) dans leurs interactions (à la fois intra-« équipes » et inter-« équipes ») autour de logiques de convivialité et de sympathie, il semble néanmoins que cette créativité ne suffise pas à construire, au quotidien, des « vrais liens » et du *commun* entre les sujets. En d'autres termes, et malgré son objectif de « réinsertion » et de « resocialisation », la prison semble avant tout générer chez les individus l'intégration et l'assimilation de logiques a-sociales de protection de *soi* et de port de *masques*.

CONCLUSION DE LA PARTIE 2

Cette deuxième partie a permis de préciser les complexités sociales et individuelles qui sont au cœur de l'expérience carcérale de chaque acteur, et qui prennent forment dans la participation forcée de tous au *théâtre carcéral*.

Présenter en premier lieu le *théâtre carcéral* des membres de l'administration pénitentiaire a laissé entrevoir les enjeux qui pèsent sur chaque interaction en détention, et qui influent sur les tenues ou les sorties de *rôles* de chaque acteur dans son métier. Les *positionnements* à trouver, à la fois en détention avec les personnes détenues et au regard de l'organisation hiérarchique et des pratiques interprofessionnelles, rendent l'équilibre de la *représentation* fragile et particulièrement complexe à évaluer dans les interactions quotidiennes, et surtout pour les personnels de surveillance. La complexité de la participation de ces derniers au *théâtre carcéral* se joue autour de trois nœuds principaux :

- les attentes et les contraintes qui se concentrent dans le port de l'uniforme : représentation de l'autorité en détention auprès des personnes détenues (« scission » entre les « équipes ») ; application de directives et de politiques qui ne sont pas toujours comprises ou acceptées ; évaluation personnelle complexe des possibles *sorties de rôle* qui rendent ce dernier *praticable* et donnent du sens à la profession ; intégration d'une observation constante à la fois des collègues, de la hiérarchie, et de la population pénale dans l'adaptation au *rôle* de surveillant ;

- le sentiment partagé d'un manque de reconnaissance des métiers de la pénitentiaire (par la hiérarchie directe, par la hiérarchie nationale et dans la société en général) qui peut engendrer de la frustration, de la souffrance et de la jalousie au regard des évolutions de l'administration pénitentiaire qui concernent la population pénale, et en cela influer sur le *positionnement* professionnel en détention ;

- la perte en force des possibilités de représentation collective, du fait notamment de la perte du pouvoir des syndicats et de l'application de mesures qui tendent à restreindre toujours plus la capacité d'une expression commune (absence du droit de grève, retrait de jours de paie en cas de participation à un mouvement collectif, etc.) ; une censure de la parole qui peut rendre

l'acceptation du *rôle* de surveillant difficile, à la fois au regard de la hiérarchie et au regard de la société. Le sentiment d'appartenir à l'institution, d'être corvéable à merci et d'être souvent considéré comme un « numéro » pour l'administration, peut alors influer grandement sur l'individualité des personnels[394].

L'ensemble de ces éléments permettent de mettre en lumière le fait qu'il n'existe pas réellement de *commun* dans les rangs de la pénitentiaire : d'une part, du fait de la diversité de grades, de fonctions et de places hiérarchiques au sein de l'administration pénitentiaire ; d'autre part, du fait d'un sentiment généralisé de perte de solidarité dans les rangs des surveillants, malgré la persistance d'une cohésion professionnelle en cas d'incident ou d'agression en détention ; enfin, du fait de l'inexistence d'une uniformité dans les pratiques professionnelles et les *positionnements* adoptés et, surtout, de la multiplicité des degrés et des formes d'identification au *rôle* attribué en détention.

Présenter en second lieu le *théâtre carcéral* des personnes détenues a permis de préciser les contraintes institutionnelles et les logiques interactionnelles qu'elles doivent intégrer au quotidien dans leur *représentation*, à la fois aux yeux des représentants de l'administration pénitentiaire et aux yeux des autres personnes détenues ; l'accumulation et l'entremêlement constant des logiques de ces deux *mondes interactionnels* font de leur tenue de *rôle* la plus complexe du *théâtre carcéral*. La complexité de la participation des personnes détenues au *théâtre carcéral* se joue autour de trois axes principaux :

- l'intégration des principaux impératifs institutionnels qui incombent au *rôle* de « détenu » –se montrer « réinsérable » et se soumettre à l'autorité de l'institution et des personnes qui la représentent– engage le plus souvent une participation consciente aux logiques du *théâtre carcéral,* en tant que celle-ci semble être de l'intérêt individuel de chaque personne, dans la visée de sortir « plus vite ». Pourtant, une trop grande participation au *jeu* carcéral, induite principalement par les dispositifs en lien avec l'application et l'exécution de la peine, peut représenter un *risque*, aussi bien dans les avancées recherchées dans l'exécution de la peine (paraître trop « lisse » aux yeux de l'institution pénitentiaire) que dans les relations avec les codétenus au quotidien (être perçu comme trop « soumis » et « docile » à l'administration

[394] Sans oublier bien sûr les représentations et autres imaginaires sociaux qui peuvent exister sur les métiers de la pénitentiaire dans la société, principalement autour de la figure du « maton », et qui peuvent peser au quotidien sur l'individualité des personnels et sur le rapport à leur *rôle* en détention.

pénitentiaire peut être une cause de rejet de la part des autres, autour de soupçons de « balance » ou de « traitrise ») ;

- la violence ambiante de la prison génère une prédominance en détention de modes de socialisation défensifs ou agressifs, dans une logique de « survie » et de protection de soi ; la nécessité de « se montrer fort » diffuse des logiques interactionnelles conflictuelles entre personnes détenues ainsi que des phénomènes de regroupement ou d'écartement des autres. Les personnes interrogées expliquent alors expérimenter une modification de leur caractère ou en tout cas de leur *monstration* aux autres, afin de « suivre le mouvement » et de sauvegarder leur individualité ainsi que leur intégrité physique et psychologique. Pourtant, ces mêmes adaptations comportementales peuvent mettre en danger les preuves de « réinsérabilités » qui doivent, en toute circonstance, se dégager de leur *représentation* sous la surveillance de l'institution ;

- pour retrouver du sens dans la relation à l'autre, et pour survivre socialement et émotionnellement (et même matériellement) à la détention, les personnes détenues expliquent s'engager au quotidien dans des pratiques sociales conviviales autour des notions d'entraide, de « débrouille » et de recherche de soutien moral. Cependant, pèse toujours sur ces dernières l'observation des codétenus et de l'administration pénitentiaire. Les personnes doivent donc là aussi être attentives à leurs comportements et à leurs alliances. D'une part, au regard des autres personnes détenues : ne pas se montrer « faible » en montrant trop d'empathie entre codétenus ; ne pas se faire avoir par abus de gentillesse et se faire embrigader dans des logiques délinquantes de trafic ou être victime de racket ; ne pas se montrer trop proche de certains « profils » *disqualifiés* en détention du fait des hiérarchisations entre peines et des échelles sociales qui en découlent ; ne pas tenir tête aux membres de groupes influents en détention ; etc. D'autre part, au regard de l'institution : ne pas trop se « mélanger » avec des « profils » similaires au sien malgré des affinités et le partage d'intérêts communs, au risque de ne jamais perdre son « étiquette » pénale et de ne pas sembler évoluer loin de logiques délinquantes en détention ; ne pas se rapprocher de réseaux influents en détention, malgré les garanties de protection qu'ils peuvent apporter face aux autres personnes détenues, au risque d'être particulièrement surveillé pour des connivences avec certaines idéologies (notamment « radicalisation ») ; ne pas participer à des conflits mais ne pas non plus se montrer trop « intégré » en détention, pour ne pas donner l'image d'être complètement *institutionnalisé* et, le cas échéant, de ne pas montrer les preuves d'une possible réintégration de la société à la sortie de prison ; etc.

L'ensemble de ces éléments permettent de comprendre qu'il est très difficile pour les personnes incarcérées de créer du *commun* entre elles, et de sortir des relations « de circonstances » que leur imposent le système d'enfermement collectif et la promiscuité de la détention. De plus, il faut toujours garder à l'esprit la multiplicité des personnalités et des parcours de vie qui se cachent derrière un même statut de « détenu », et dont découle une multiplicité des formes d'adaptation et de participation au *théâtre carcéral* sous le *rôle* de « détenu ». Le système de « carottes » et de « bâtons » qui pèse sur chaque individu diffuse également la prédominance de logiques individualistes, et le sentiment partagé par une majorité de personnes de l'absence de véritable solidarité entre personnes détenues.

Enfin, en synthétisant les effets du *théâtre carcéral* sur les individus et sur leur sociabilité, il a été possible de mesurer l'ampleur des phénomènes de *représentation* et de contrôle de soi qui se manifestent en prison ; des logiques de *monstration* et de méfiance qui génèrent inévitablement l'appréhension par l'ensemble des acteurs de la *relation humaine* en termes de *risque*. Deux principales stratégies de comportement ont été développées pour illustrer cet effet a-social de la détention : d'une part l'isolement total ou partiel, qui engendre une minimisation des interactions en détention ; d'autre part la *représentation* totale et permanente de soi sous tant de masques qu'ils ne laissent que très rarement s'exprimer la personnalité de l'individu qui les portent dans ses relations aux autres. L'adaptation des personnes à ces deux stratégies prédominantes, et les degrés d'isolement ou de participation au *théâtre carcéral* développés par chacune d'entre elles, forment autant de *tenues de rôle* et de *sorties de rôle* possibles pour rendre le *théâtre carcéral praticable* et *viable* sur le long terme.

Cependant, ces mêmes *masques* qui rendent le travail et la vie *praticables* en prison, et qui participent en même temps au maintien et au renouvellement de l'institution pénitentiaire, forment les principales mécaniques qui sont au cœur de la précarité du *soi* et du *commun* en prison. L'élément fondamental qui permet le développement du *lien social* réside dans la notion de confiance. Or, si le *théâtre carcéral* génère une perte d'authenticité des relations par le *jeu* social qu'il institue, il génère également une perte de confiance dès l'incarcération (qui peut être apparue avant selon le contexte de vie de la personne et son rapport à autrui avant son incarcération). Cette perte de confiance existe envers la société, envers autrui, envers l'environnement, et même envers soi-même. La violence du milieu carcéral et la peur ambiante en prison participent ardemment à cette perte de confiance. Les effets du *théâtre*

carcéral affectent principalement les personnes détenues, qui n'ont que très peu de *coulisses* pour « respirer » en dehors des logiques de *représentation*. L'objectivation, le cloisonnement et la « réduction de la personnalité » sont également des éléments importants dans ce processus puisqu'ils brouillent les possibilités de relations authentiques et perturbent l'intersubjectivité vitale de l'être humain. Antoinette Chauvenet développe : *« C'est pourquoi de nombreux détenus, sans possibilité de construire avec leur entourage carcéral un « monde commun », un espace intersubjectif (mis à part lors de quelques cours ou d'activités culturelles, voire de travail), vivent une situation dans laquelle le réel se brouille, voire s'efface ; les repères de la vie normale deviennent « fantomatiques » pour eux au point d'en perdre certains repères, constitutifs de leur identité. Leur créativité se meurt et cède alors la place à la face sombre de l'imaginaire et à ses « démons » persécuteurs et destructeurs. »*[395]

Ainsi, le *jeu* social carcéral, qui tout en faisant partie du *théâtre carcéral* en découle, rend la création d'un *lien social authentique* en prison presque impossible. La toxicité du système pénitentiaire sur l'intersubjectif est ainsi indéniable. Antoinette Chauvenet conclut même : *« Il convient de s'interroger sur la manière dont le système pénitentiaire maltraite et prend si peu soin de ce lien social qui, pourtant, est fondateur de ce qui fait tenir ensemble des sociétés »*[396] ; elle ajoute que « *l'erreur de raisonnement (...) passe par la construction socio-politique de représentations des personnes délinquantes ou criminelles comme "autres" (...) En s'opposant à ceux qu'il détient, le dispositif sécuritaire que constitue la prison œuvre à renforcer considérablement leur altérité et les construit jour après jour comme force destructrice* »[397]. La prison génère, par la force des logiques constitutives du *théâtre carcéral*, une destruction (ou du moins une détérioration) du sujet, en tant qu'elle le contraint à l'isolement et surtout au contrôle de ses interactions avec d'autres sujets. Or, ce sont ces interactions entre sujets qui sont essentielles dans une construction ou une reconstruction de la subjectivité et une (re)prise de contrôle et d'identification de soi comme être humain, et comme possible participant à une communauté ; des processus individuels vitaux qui seraient les premiers éléments qu'il conviendrait de préserver, dans un objectif institutionnel de « réinsertion » des personnes dans la société.

---

[395] CHAUVENET A., *"Les prisonniers" : construction et déconstruction d'une notion*, 2010, Paris, Seuil, *Pouvoirs* n° 135, p.41.

[396] *Ibid*., p.42.

[397] *Ibid*.

De ce fait, on peut affirmer que la prison, en plus de restreindre les possibilités de *commun* entre *l'intérieur* et *l'extérieur*, induit, par le *théâtre carcéral*, la quasi impossibilité de créer du *commun* à l'intérieur. Des expériences du *commun* qui manquent cruellement, dans un système qui affiche pourtant un objectif de « réinsertion », et donc de possible participation à un *commun* après l'incarcération, par une (ré)intégration de la société.

Face à un tel constat, et si l'institution ne semble pas rendre possible la (re)construction des individus et du *lien social* vital dans une société humaine, où trouver les possibilités de créer du *commun* pendant le temps de la peine ? L'ensemble des personnes interrogées ont pour cela évoqué l'importance d'intervenants extérieurs à l'institution, notamment dans le cadre d'activités ou de formations qui se font en petits groupes ; de même que certaines échappatoires comme les pratiques sportives, l'école ou encore le travail (ateliers de la RIEP), qui sont des lieux de socialisation qui semblent répondre à des logiques différentes de celles qui dominent dans le *théâtre carcéral*.

Je proposerai, dans la troisième et dernière partie de mon travail, de prendre l'exemple de l'art comme une possibilité de sortir du *théâtre carcéral* et de créer du *commun*, à la fois à *l'intérieur* de la prison, et dans une ouverture sur *l'extérieur*. Je développerai mon propos à partir d'expériences de pratiques artistiques collectives auxquelles j'ai participé en tant qu'intervenante pendant cette recherche. Il s'agira de comprendre en quoi l'art se distingue des autres activités proposées en détention, et permet aux personnes de construire un interstice dans lequel explorer des possibilités de vie (ensemble), et de se (re)connaître dans l'expression créative de leurs individualités.

PARTIE 3

L'ART COMME POSSIBILITE DE SORTIR DU *THEATRE CARCERAL* ET DE CREER DU *COMMUN*

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION A L'INTERVENTION ARTISTIQUE DANS LE *THEATRE CARCERAL*

Outre l'importance des contacts avec la famille ou les proches, pour les personnes détenues qui réussissent à maintenir ces liens avec l'extérieur, une majorité des personnes interrogées ont parlé en second lieu des « activités » proposées en détention comme des temps qui permettent de « s'évader » du quotidien de la détention, autrement dit de sortir des logiques du *théâtre carcéral* pendant un temps donné. Sous le terme générique d' « activités », les personnes interrogées désignent un ensemble de temps et d'actions pourtant très hétérogènes :

- d'une part, différents temps et programmes qui sont de la compétence et de l'initiative de l'établissement, souvent désignés sous le terme d'*activités socioculturelles* (le sport, les formations, les projets internes comme par exemple la mise en place d'un projet « jardin » au CD de Bapaume, etc.)[1] ;

- d'autre part, les *activités culturelles* proposées et coordonnées par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), qui regroupent à la fois : des *animations culturelles* ponctuelles (concerts, projections de films ou encore rencontres avec des auteurs) ; des *activités culturelles* hebdomadaires (comme par exemple la poterie ou la chorale au CD de Bapaume ; au CP de Vendin-le-Vieil la sculpture-sur-bois et la création de meubles en carton) ; des *expériences artistiques* et créatives, dont la nature et le format varient selon les démarches des intervenants.

C'est à ce dernier type d' « activité » que je m'intéresserai dans ce travail.

[1] J'ai déjà développé précédemment un certain nombre d'éléments concernant les activités proposées par les établissements de ma recherche, notamment sous la mention de « formations » (*Cf.* Partie 1, Chapitre 2, IV.2.B).

Les recherches sur les pratiques artistiques en prison sont encore peu nombreuses. Si de plus en plus d'écrits portent sur les *activités culturelles* ou *socioculturelles* développées en prison, peu d'études se sont jusqu'à présent intéressées à la place des *expériences artistiques* et à leurs effets dans le dispositif carcéral et pour les personnes détenues. C'est dans cette démarche que s'ancre ma recherche. J'établis pour cela une distinction fondamentale entre les formes d'*animation culturelle* (désignées en détention sous les termes d'*activités culturelles* ou *socioculturelles*), qui sont avant tout ancrées dans des logiques politiques et institutionnelles d' « offre » et de « publics » autour de visées principalement occupationnelles et éducatives, et les *expériences artistiques* qui engagent les participants dans un processus de développement de leur créativité. Les *expériences artistiques* offrent des possibilités créatives de sortie du *théâtre carcéral* et de création de *commun* : d'une part dans la dynamique de groupe engagée en ateliers, et les sorties de *rôles* qui peuvent en émaner ; d'autre part en ouvrant des interstices entre le *dedans* et le *dehors*, à la fois à travers la figure de l'intervenant, et par les possibilités d'expressions poétiques et créatives que permet l'art, à la fois au niveau individuel et au niveau collectif.

Au cours de cette recherche, j'ai eu l'opportunité de suivre et de participer à trois *expériences artistiques*, dont les démarches et les formats d'intervention sont, à bien des égards, différents.

Tout d'abord, lors de mon expérience de recherche au centre pénitentiaire d'Albolote (Espagne), j'ai suivi pendant deux mois les séances de répétition et la représentation d'une pièce de théâtre portée par un groupe de femmes. Au-delà des dynamiques de coopération et de convivialité que j'ai vu émerger entre les participantes au fur et à mesure des séances de répétition, j'ai pu recueillir, dans cette première expérience de recherche empirique, des témoignages particulièrement éclairants de la part de certaines des participantes, qui disaient expérimenter, par le jeu théâtral et scénique, une manière de se découvrir, de se transformer et de porter publiquement des revendications dans le contexte de la prison. Il faut ici noter que la pièce qu'elles jouaient mettait en scène des personnages exclusivement féminins, et tendait en cela à questionner la représentation et la condition des femmes de l'Antiquité à nos jours. Cette expérience m'a également permis de comprendre que le développement de projets artistiques et culturels n'était pas, en Espagne, régi par les mêmes principes institutionnels qu'en France. Les activités et projets culturels et artistiques sont, en Espagne, principalement

portés en détention par des bénévoles (membre d'associations ou d'ONG) et accompagnés par des coordinateurs « socioculturels », qui font eux-mêmes partie de l'administration pénitentiaire[2]. De plus, les infrastructures qui accueillent ce type d'activités sont bien plus développées dans les centres-types espagnols que dans les établissements français[3]. Je ne reviendrai cependant pas davantage sur cette expérience artistique espagnole dans le présent travail, puisque mon propos se centrera sur les *activités culturelles* et les *expériences artistiques* dans le dispositif carcéral français.

Dans le cadre de ma recherche en France, j'ai participé à deux *expériences artistiques* au centre de détention de Bapaume.

Au mois de mai 2016, j'ai intégré le projet de l'*Orchestre Participatif*, qui a eu lieu pendant un mois sous forme d'ateliers de pratique musicale et d'intégration des participants à un collectif orchestral. Porté par Marie-Pierre Lassus (Université de Lille 3) et Kleiberth Lenin Mora Aragon (*El Sistema*, Système national des Orchestres et des Chœurs Infantiles et Juvéniles du Venezuela), l'*orchestre participatif* pose l'expérience de la pratique musicale, et de l'écoute, comme de puissants *liants* entre les individus. J'ai participé à ce projet à plusieurs titres : organisation et mise en place des temps d'ateliers en détention, expérimentation d'un outil d'évaluation qualitative des expériences individuelles vécues par les participants (sous la forme d'un livret de suivi individuel), participation à l'orchestre en tant qu'élève au pupitre des flûtes. Participer à ce projet m'a permis d'expérimenter, à bien des niveaux, les processus d'*intégration* des musiciens dans un collectif orchestral *commun*[4].

---

[2] Je présenterai, dans la suite de mon travail, les dispositifs institutionnels qui sous-tendent le développement d'activités culturelles et artistiques dans les prisons françaises (Partie 3, Chapitre 1, I).

[3] Il existe notamment, dans chaque prison espagnole, un « module socioculturel », accessible en journée à des hommes et des femmes détenues. Le «module socioculturel » du centre pénitentiaire d'Albolote compte une bibliothèque, des salles de classe, des salles de sport, un auditorium (avec scène et salle de type petit théâtre), un studio d'enregistrement de musique, une piscine (inutilisée depuis des années). De plus, dans chaque module de vie (bâtiments d'hébergement), sont également mis à disposition des espaces d'ateliers, dans lesquels les personnes peuvent se retrouver pour jouer à des jeux de société, peindre, développer des pratiques créatives et artisanales (couture, travail du cuir, travail du bois,...), etc.

[4] Pour davantage d'éléments sur le déroulement du projet de l'*Orchestre Participatif* au CD de Bapaume en 2016, voir ANNEXE 20 : L'*orchestre participatif* au CD de Bapaume.

D'autre part, j'ai participé, pendant tout le temps de ma présence au CD de Bapaume, à l'expérience d'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles*, dont le musée des beaux-arts de Cambrai a confié le commissariat à un collectif de personnes détenues. Je reviendrai précisément sur la démarche et l'analyse de cette expérience collective dans la suite de mon travail[5], en questionnant notamment les dynamiques de *médiation* qui ont animé le collectif formé : une médiation qui s'est d'abord opérée autour de créations anciennes (les *graffiti* des souterrains du château de Selles à Cambrai), puis dans l'ouverture d'un dialogue entre *l'intérieur* et *l'extérieur* de la prison, autour du format de l'exposition publique au musée des beaux-arts de Cambrai. Il s'agira de présenter une expérience de recherche du *commun* entre la prison et le reste de la société, autour de la création en environnement contraint.

Si je ne développerai pas mon propos autour de l'analyse des deux premières *expériences artistiques* citées, je m'appuierai néanmoins sur les observations et les analyses que j'ai pu en faire tout au long de ce travail de recherche, afin d'ouvrir des pistes de réflexion sur l'art en tant que possibilité de créer du *commun* dans le *théâtre carcéral*[6].

[5] Partie 3, Chapitre 2.

[6] Dans l'ensemble du développement qui suivra, je me baserai également sur mes diverses expériences professionnelles dans la mise en place d'actions culturelles et artistiques en prison : en tant que stagiaire assistante du Chargé de mission Culture-Justice à l'association *Hors Cadre* pendant six mois (2012, dans huit établissements pénitentiaires du Nord Pas-de-Calais) ; en tant qu'assistante à la chargée de programmation de l'action culturelle à destination des publics « empêchés » (hôpital et prison) au Musée du Louvre pendant trois mois (2013, dans deux établissements pénitentiaires de l'Ile-de-France) ; en tant qu'intervenante à la compagnie théâtrale *Les Marlins*, pour un projet d'un mois (2016, au centre pénitentiaire de Metz-Queuleu). De même, je m'appuierai à la fois sur les observations et les entretiens réalisés pendant cette recherche, et sur un précédent travail d'écriture et de recherche que j'ai réalisé sur les activités culturelles en prison : *Culture en prison : projet politique et pratique sociale de la culture. Enjeux et création dans le développement de projets culturels à destination des personnes placées sous main de justice*, mémoire de Master, Université Lille 3 Charles de Gaulle, UFR LEA, 2012.

I. DES *ACTIVITES CULTURELLES* EN PRISON

Avant de développer les spécificités de l'intervention artistique en prison, il est important de comprendre que ces expériences créatives s'intègrent dans des logiques globales de développement culturel en prison, et sont ainsi *a priori* utilisées et appréhendées par les acteurs en détention au même titre que d'autres *activités culturelles* ou *socioculturelles.* Il convient donc avant tout de préciser le cadre institutionnel et fonctionnel de la « culture en prison ». Pour cela, je présenterai dans un premier temps les textes et les dispositifs qui établissent les principes du développement d'*activités culturelles* et *socioculturelles* dans les établissements pénitentiaires. Je m'intéresserai dans un second temps à ce que les personnes interrogées m'ont dit de l'art en prison, qu'elles englobent généralement de prime abord dans l'ensemble des *activités culturelles* ou *socioculturelles* qui sont proposées en détention. Cela permettra de préciser ce qui est recherché dans la mise en place, pour l'institution pénitentiaire, de ces « activités », et dans la participation, pour les personnes incarcérées, à ces mêmes « activités » ; principalement : occupation du temps, espaces de rencontre et de (re)socialisation, développement de savoirs et de connaissances, recherche d'un sens et d'une « utilité » de la peine. J'établirai enfin les distinctions de nature et d'impact qui existent entre ces *activités culturelles* (ou *socioculturelles*) et les *expériences artistiques*.

I.1. Enjeux politiques et dispositifs interinstitutionnels du développement de l'offre culturelle en prison

Pour comprendre les contours et les enjeux institutionnels de la « culture en prison » en France, il convient avant tout de s'arrêter brièvement sur les textes qui cadrent et instituent les *activités culturelles* et *socioculturelles* dans l'institution pénitentiaire, autour d'un principe de « droit commun ».

Les notions de *culture* et de *prison* peuvent apparaître, *a priori*, comme étant incompatibles entre elles : penser la culture comme synonyme de liberté de pensée et d'action, c'est associer sa pratique à celle d'hommes libres. Ainsi, comment l'action culturelle pourrait-elle passer les murs de la prison, qui, par définition, enferment l'homme et le privent de liberté ? Et pourquoi étendre la culture à l'espace carcéral, lieu de punition et de contrôle de « délinquants » et de « criminels » ? Pour les institutions (pénitentiaires et culturelles), la « culture en prison » est avant tout une question de droit commun. Le préambule de la Constitution affirme depuis 1946 que *« la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la formation professionnelle et à la culture »*. Cette notion de « droit commun » est également énoncée dans les Règles Pénitentiaires Européennes adoptées par la France et l'ensemble des membres du Conseil de l'Europe le 11 janvier 2006 : *« Les personnes privées de liberté conservent tous les droits qui ne leur ont pas été retirés selon la loi par la décision les condamnant à une peine d'emprisonnement ou les plaçant en détention provisoire »*[7]. Lors de son incarcération, une personne ne perd donc officiellement aucunement son droit d'accès à la culture, tout comme à la santé, à l'éducation, à la formation, au travail, etc.

Le développement d'*activités culturelles* en prison est, en France, favorisé et soutenu par des politiques pénitentiaires et culturelles volontaristes. Il est intégré, depuis plusieurs décennies, dans un projet politique lié à la *décentralisation* de la culture et au développement de son accès aux « publics » dits *éloignés* ou *empêchés* (*démocratisation* culturelle). Guidée par une volonté gouvernementale et politique, l'action culturelle en France tend depuis les années 1980 à se développer dans des lieux qui *a priori* ne la concernent pas. Il s'agit de lieux où la situation géographique, économique ou sociale, ne place pas la culture au premier rang des

[7]Règles Pénitentiaires Européennes, Partie I, Règle 2.

préoccupations des « publics » qui s'y trouvent. Le développement de l'action culturelle dans ces nouveaux espaces (quartiers « défavorisés », centres sociaux, hôpitaux, maisons de retraite, prison, etc.) s'est d'ailleurs traduit par l'apparition du terme d' « intervention culturelle »[8]. D'ailleurs, cette évolution de l'action culturelle a entraîné la modification du sens et des moyens de l'intervention culturelle en prison puisque certains textes, qui ne sont pas précisément à destination des acteurs des prisons, sont devenus des références en la matière étant donné que la programmation culturelle en prison relève d'une politique culturelle globale[9]. En prison, le développement de l'action culturelle a notamment fait entrer la notion de « public » dans les logiques de développement de l'offre occupationnelle par l'administration pénitentiaire ; l'appréhension de la population pénale en termes de « public » par l'administration pénitentiaire dénote alors de la rencontre entre les logiques de l'institution carcérale, et celles des institutions culturelles partenaires.

Les enjeux des *activités culturelles* en prison, ainsi que le cadre institutionnel de leur mise en place, sont développés dans le Code de procédure pénale, qui regroupe les articles liés à l'action culturelle en milieu carcéral dans une section nommée *De l'action socioculturelle*[10]. L'appellation *activités socioculturelles* date de 1948 et se définit ainsi : *« qui concerne à la fois les structures sociales et la culture qui y correspond ; relatif à la culture d'un groupe social ou d'un type de groupe social »*[11]. Ce terme est utilisé par la plupart des personnels pénitentiaires et se rapproche de l'*animation socioculturelle* qui désigne *« les actions menées*

---

[8] Pour davantage d'éléments concernant l'évolution des politiques culturelles en France autour des logiques de *décentralisation* et de *démocratisation* culturelles, voir ANNEXE 21 : Une politique culturelle volontariste en France.

[9] On peut ainsi citer l'importance de la « Charte des missions de service public pour le spectacle » (22 octobre 1998) qui a pour objectif de favoriser l'accès au spectacle vivant de tous les publics, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur des institutions pénitentiaires. Il est fait allusion à la responsabilité sociale de l'État qui, à travers les organismes subventionnés dans le domaine de la création et de la diffusion du spectacle vivant, doit veiller à rendre possible l'accès à la culture à tous les citoyens, et notamment aux personnes placées sous main de justice. La circulaire du 19 juin 2000 « Culture pour la ville - Cultures de la ville » permet quant à elle, entre autres choses, à un établissement pénitentiaire d'insérer ses actions culturelles dans un contrat de ville, lorsque le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation décide d'associer des activités culturelles à un événement local par exemple.

[10] Code de procédure pénale, Livre V *Des procédures d'exécution*, Titre II. *De la détention*, Chapitre X *Des actions de préparation à la réinsertion des détenus*, Section 3 *De l'action socioculturelle.*

[11] Dictionnaire *Le Petit Robert.*

dans le cadre des équipements socioculturels (...) par des animateurs socioculturels (...) en vue de favoriser les pratiques amateurs, d'organiser l'expression active des individus et des groupes, de créer ou recréer une vie de quartier, d'encadrer les loisirs des enfants ou des jeunes, de favoriser la reconnaissance des cultures minoritaires »[12].

Le Code de procédure pénale expose les objectifs principaux des *activités socioculturelles* en prison, à savoir *« développer les moyens d'expression, les connaissances et les aptitudes des détenus »*[13]. Il indique par ailleurs que l'emploi du temps de chaque personne détenue doit lui permettre de participer à ces activités ; cette modalité n'est cependant pas toujours respectée dans les établissements pénitentiaires puisque, par exemple, si une personne détenue ne se présente pas au poste de travail qu'elle occupe pour participer à une activité, elle risque de perdre son emploi et donc sa rémunération. La réalité carcérale opère ainsi une première sélection des personnes qui vont pouvoir participer de manière effective aux activités proposées, quelles qu'elles soient.

Le Code de procédure pénale précise également le cadre institutionnel de l'*action culturelle* en prison, en instituant que chaque établissement pénitentiaire doit proposer aux personnes incarcérées une programmation culturelle « *résultant de la représentation la plus étendue des secteurs de la culture »*[14]. Il précise également que « l*e service pénitentiaire d'insertion et de probation, en liaison avec le chef d'établissement, est chargé de définir et d'organiser la programmation culturelle de l'établissement. A cet effet, il sélectionne et met en œuvre, avec l'appui des services compétents de l'État et des collectivités territoriales, des projets proposés par des organismes ou des opérateurs culturels »*[15].

Bien que le Code de procédure pénale établisse l'existence d'activités *socioculturelles* en prison, ainsi que le devoir pour l'administration pénitentiaire de les favoriser, il n'apporte

---

[12] *Dictionnaire des politiques culturelles*, Paris, Larousse, CNRS édition, 2001, p.20.

[13] Code de procédure pénale, Livre V *Des procédures d'exécution*, Titre II. *De la détention*, Chapitre X *Des actions de préparation à la réinsertion des détenus*, Section 3 *De l'action socioculturelle*, Paragraphe 1er : *Les activités socioculturelles* Article D440 modifié par Décret n°99-276 du 13 avril 1999 - art. 13 JORF 14 avril 1999.

[14] Code de procédure pénale, Livre V *Des procédures d'exécution*, Titre II. *De la détention*, Chapitre X *Des actions de préparation à la réinsertion des détenus*, Section 3 *De l'action socioculturelle*, Second Paragraphe : *L'action culturelle* Article D441 modifié par Décret n°98-1099 du 8 décembre 1998 - art. 117 JORF 9 décembre 1998 et Article D441-1 modifié par Décret n°99-276 du 13 avril 1999 - art. 14 JORF 14 avril 1999.

[15] *Ibid.*

aucune précision quant à la mise en œuvre de ces activités. Sans portée contraignante, ces articles, tout en instituant le développement de l'offre culturelle en prison, ne l'institutionnalisent pas dans le sens où ils ne défissent aucunement ni le cadre ni les normes du développement culturel en prison. Quant aux Règles Pénitentiaires Européennes (RPE), elles abordent la question des *activités culturelles* sous le titre « *Exercice physique et activités récréatives »* sans préciser, là non plus, les modalités de leur mise en œuvre : *« Des activités récréatives – comprenant notamment du sport, des jeux, des activités culturelles, des passe-temps et la pratique de loisirs actifs – doivent être proposées aux détenus et ces derniers doivent, autant que possible, être autorisés à les organiser »*[16].

Les modalités de mise en place des *activités culturelles* en prison sont précisées dans les Protocoles d'accord nationaux Culture-Justice ; ils formalisent les dispositifs interinstitutionnels qui encadrent l'intervention culturelle en prison.

Dès les années 1980, les ministères de la Culture et de la Justice ont entrepris de mener une politique commune au sein de l'institution pénitentiaire. Cette volonté commune a été formalisée pour la première fois dans la signature d'un premier Protocole d'accord national Culture-Justice le 25 janvier 1986. Émanant de l'alliance de deux ministères aux lignes directives distinctes, le premier Protocole d'accord poursuit les objectifs suivants : pour le ministère de la Justice, *« renforcer son dispositif d'insertion sociale (…) en favorisant l'accès de la population pénale aux différentes formes de pratique culturelle »*[17] ; pour le ministère de la culture, *« prendre en compte les besoins culturels de publics jusqu'à présent très peu touchés par les actions qu'il mettait en œuvre »*[18]. Les deux ministères s'accordent alors sur quatre axes prioritaires : *« favoriser la réinsertion des détenus, encourager les prestations culturelles de qualité, valoriser le rôle des personnels pénitentiaires, sensibiliser et associer, chaque fois que possible, les instances locales à ces actions »*[19]. Depuis 1986, deux autres Protocoles d'accord (du 15 janvier 1990 et du 30 mars 2009) sont venus réaffirmer l'engagement des institutions pénitentiaires et culturelles en matière

[16] Règles Pénitentiaires Européennes, Partie II *Conditions de détention* Règle 27.6.

[17] Protocole d'accord Culture-Justice du 25 janvier 1986.

[18] *Ibid.*

[19] *Ibid.*

de développement culturel en prison ; ils ont également permis de préciser les modalités de l'intervention culturelle dans le dispositif carcéral, ainsi que les enjeux des axes à développer en priorité[20].

L'application de ces Protocoles d'accord nationaux se décline au niveau régional sous la forme d'une « mission Culture-Justice ». Concernant les principaux établissements de ma recherche (le CD de Bapaume et le CP de Vendin-le-Vieil), cette mission est portée, pour la région des Hauts-de-France, par l'association *Hors Cadre*, et assignée à un Chargé de mission Culture-Justice. La mission régionale Culture-Justice s'établit autour de différents dispositifs consultatifs, décisionnels et organisationnels, notamment : un comité de pilotage interministériel régional (CPIR)[21] ; des comités techniques locaux (CTL)[22] ; un Comité Régional (CR)[23] ; des comités de pilotage (Copit)[24]. La fonction du Chargé de mission Culture-Justice est d'accompagner la mise en place d'une programmation culturelle dans les établissements pénitentiaires dans le cadre de conventions de partenariat avec les institutions

[20] Pour plus d'éléments sur l'évolution des engagements interministériels entérinés par ces trois Protocoles d'accord, voir ANNEXE 22 : Les trois protocoles d'accord Culture-Justice.

[21] Il s'agit d'une instance interministérielle réunissant, sous le haut patronage du Préfet de Région, les signataires de la convention, les directions des établissements pénitentiaires et des SPIP du Nord et du Pas de Calais, les CPIP référents culture et les principaux partenaires du dispositif (PJJ, Conseil Régional, etc.). Le CPIR se réunit une fois par an sur le premier trimestre de l'année selon un principe de présidence tournante assurée par la DRAC et la DISP de Lille. Son objectif est de vérifier la cohérence du dispositif Culture-Justice, d'orienter et de définir la stratégie à venir et les conditions de sa mise en œuvre. Il permet de faire un bilan des actions menées depuis le dernier CPIR.

[22] Le CTL est une instance territoriale réunissant les acteurs du développement culturel à l'échelle d'un établissement (direction de l'établissement, travailleurs du SPIP et partenaires). Il se réunit deux fois par an à l'initiative du SPIP : une fois pour l'élaboration de la programmation culturelle de l'année à venir (quatrième trimestre de l'année en cours), une fois pour un point d'étape de l'année en cours (deuxième trimestre de l'année en cours). Son objectif est d'élaborer une programmation culturelle à l'échelle de l'établissement et de définir les conditions pratiques de sa mise en œuvre.

[23] Le CR se réunit une fois par an sur le premier trimestre de l'année. Il réunit la DRAC, la DISP et les directions départementales des SPIP du Nord et du Pas-de-Calais. Son objectif est de déterminer et de valider les cofinancements des projets élaborés dans le cadre des CTL.

[24] Chaque action mise en place dans un établissement fait généralement l'objet d'un ou de plusieurs comités de pilotage entre les partenaires. Le comité de pilotage réunit en général les travailleurs du SPIP (DSPIP et CPIP référent culture pour l'établissement) et les partenaires culturels (artiste ou structure culturelle qui va intervenir dans le cadre du projet). Le chargé de mission Culture-Justice coordonne ces comités de pilotage dans un souci de structuration du projet et d'organisation pratique de la mise en œuvre.

engagées –principalement la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Direction Régionale (ou Inter-régionale) des Services Pénitentiaires ; mais aussi les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)–. Il a également pour mission de faciliter les relations entre les structures culturelles et les SPIP des établissements pénitentiaires, de favoriser des partenariats, d'effectuer des états des lieux de la programmation culturelle en cours, ainsi que des bilans et des évaluations des actions menées. Le chargé de mission Culture-Justice constitue une force de proposition et occupe un poste clef d'ingénierie, de coordination et d'organisation des actions culturelles à destination des personnes placées sous main de Justice[25].

Les *activités culturelles* développées dans les établissements pénitentiaires font l'objet d'une double communication, à l'intérieur et à l'extérieur de la détention. Afin d'informer les personnes incarcérées des activités proposées au sein de la détention, une communication est réalisée autour de chaque projet. L'inscription des participants aux activités se fait ensuite sur la base du volontariat, généralement par le biais de courriers adressés au SPIP. Dans les établissements étudiés pendant cette recherche, cette communication émane généralement soit de l'association *Hors Cadre* soit du SPIP. Ainsi, des affiches sont accrochées sur les tableaux d'affichage des zones d'hébergement (ailes de détention) et/ou dans des lieux clefs de la détention comme les salles de sport, salles polyvalentes ou salles d'activités (où se déroulent en général les activités). De plus, le « canal vidéo interne » (télévision propre à chaque établissement) est un relais intéressant de communication au sein même de la détention : il permet à la fois de relayer des informations pratiques sur les activités proposées (présentation des activités, modalités d'inscription, etc.), et de diffuser des images ou des témoignages des activités réalisées, et ainsi valoriser à la fois les actions et la participation des personnes à l'intérieur de la détention**.**

Par ailleurs, les actions culturelles en détention peuvent faire l'objet d'articles, utilisés dans la communication interne des établissements et parfois publiés dans la revue *Étapes* (revue

[25] Recherche des partenaires afin d'ancrer les projets dans l'offre culturelle du territoire ; finalisation des partenariats avec les structures culturelles locales et territoriales par la signature de conventions ; suivi et animation de ces partenariats ; recherche de financements complémentaires éventuellement nécessaires aux projets ; suivi des actions, évaluation et, si besoin, renouvellement des actions à partir d'un travail de proposition, de conseil et de mise en relation avec d'autres interlocuteurs ; proposition, dans le cadre du Comité de Pilotage Interministériel Régional annuel, d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées.

d'information pour le personnel de l'administration pénitentiaire). De même, les établissements ou les institutions partenaires peuvent contacter les médias locaux afin d'offrir une couverture médiatique aux actions mises en place. Cependant, pour communiquer, il faut des éléments sur lesquels s'appuyer: photographies, interviews, vidéos, enregistrement audio, etc. Or, tout enregistrement (audio ou vidéo), prise de vue, production ou réalisation effectué en détention est soumis à des règles strictes et contrôlé par le Service Communication de la DISP ; les modalités de réalisation et de diffusion sont par ailleurs définies et approuvées par les partenaires dans le cadre de conventions signées avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

La médiatisation des projets culturels en prison peut avoir plusieurs objectifs. Pour l'administration pénitentiaire, une médiatisation des actions culturelles menées en prison permet de redorer une image quelque peu ternie, notamment par les débats sur les conditions de vie des personnes détenues ou la surpopulation en maisons d'arrêt. Pour la DISP, il s'agit de communiquer sur les moyens mis en œuvre dans le cadre de sa mission de « réinsertion » des personnes incarcérées. Pour la DRAC, médiatiser des projets culturels dont elle finance le développement en prison met en lumière la volonté de démocratisation culturelle engagée par l'État et la prise en compte, dans sa politique, de la population pénale.

Enfin, l'évaluation des actions culturelles est une préoccupation majeure des décideurs (et financeurs), tant culturels que pénitentiaires, que sont principalement la DISP et la DRAC. Pourtant, elle est l'une des principales failles du développement culturel en prison, et notamment dans le cadre du dispositif régional Culture-Justice.

La DISP et les SPIP pensent l'évaluation à la fois en amont et en aval des activités culturelles en termes de connaissance des populations : en amont, leurs caractéristiques, leurs profils, leur participation aux actions précédentes, etc. ; en aval, leur participation effective, leur assiduité, ce qu'elles en retirent, la façon dont les intervenants ont vécus leurs ateliers, etc. Il faut noter que l'administration pénitentiaire a une obligation de proposition d'actions culturelles, pas de résultat. De plus, l'évaluation d'actions culturelles ne fait pas initialement partie de la formation des travailleurs du SPIP, qui n'ont donc pas toujours les outils nécessaires pour répondre à cette exigence. L'accompagnement des équipes par le Chargé de mission Culture-Justice est donc là aussi particulièrement utile pour coordonner et synthétiser les éléments et les pratiques d'évaluation.

La DRAC quant à elle exprime régulièrement le souhait de voir davantage se développer une évaluation qualitative des actions menées. Si les éléments quantitatifs peuvent être, plus ou moins précisément, évalués (nombre d'ateliers, nombre de participants, comparaison avec les objectifs fixés au départ, etc.), il n'en reste pas moins difficile d'évaluer les éléments qualitatifs d'un projet culturel et artistique. L'évaluation qualitative se résume donc souvent, pour tous les partenaires, à l'énumération des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre (manque de coordination entre les services de l'établissement, manque d'information sur les activités aux personnes détenues, faible fréquentation des ateliers, lieux d'intervention non aménagés, etc.). Il s'agit davantage d'une évaluation de la co-construction du projet, autrement dit du dispositif Culture-Justice en lui-même, que de l'atelier ou de l'action. Les partenaires du projet ne peuvent d'ailleurs pas réellement évaluer l'expérience vécue par les participants, puisque le temps de l'action leur échappe[26] : il s'agit en règle générale, et c'est d'ailleurs ce qui en fait tout l'intérêt dans le dispositif carcéral, d'un temps privilégié de rencontre entre un intervenant et un collectif de personnes détenues, sans intermédiaire ni observateur. Les partenaires ne peuvent ainsi évaluer le ressenti, le vécu de l'atelier[27], mais principalement l'aboutissement, la restitution ou la production qui en découle.

Le présent travail tend d'ailleurs à proposer une mise en perspective du projet d'exposition *Des traces et des Hommes*, expérimenté au CD de Bapaume en 2016, afin d'en proposer une analyse qualitative et d'en présenter les dynamiques de groupe et les impacts individuels. Je m'appuierai pour cela à la fois sur les observations et l'expérience que j'ai pu faire de ce projet, sur les notes prises pendant les séances collectives, ainsi que sur les paroles que j'ai pu recueillir de certains participants dans le cadre d'entretiens semi-directifs ou pendant les séances[28].

Au regard des textes et des dispositifs déployés autour du développement de la « culture en prison », il semble que la mise en place d'*activités culturelles* ou *socioculturelles* réponde avant tout à une volonté de l'Etat de s'investir, aux yeux de la société et de la population pénale, dans le développement de leviers de « réinsertion ».

[26] Lorsque celle-ci prend la forme d'ateliers ou de séances en groupe réduit, et non seulement d'un temps d'*animation culturelle* comme un concert ou une projection de film.

[27] Sauf par les témoignages des participants et de l'intervenant.

[28] Partie 3, Chapitre 2.

Dans leur ouvrage *De la justification*, Luc Boltanski et Laurent Thévenot distinguent trois principales formes de justification du développement de la « culture en prison »[29] :

- une vision *inspirée* de la culture comme liberté individuelle : la culture est appréhendée comme un moyen de faire naître un désir et de mettre à distance les effets destructeurs de l'enfermement ;

- une vision *domestique* de la culture comme moyen de réconciliation avec soi, de développement personnel : la participation à une activité permet à la personne de reprendre confiance en elle, notamment en développant un sentiment de fierté face à de nouveaux apprentissages ou à la découverte de nouvelles capacités, ce qui stimule l'estime de soi ;

- une vision *civique* de la culture comme moyen d'intégration au collectif, qui permet notamment de lutter contre les effets *désocialisants* de la prison.

Les enjeux politiques et institutionnels du développement culturel en prison prennent donc racines dans un principe de droit commun et d'*humanisation* des conditions de détention, autour de l'objectif de « réinsertion » : *« si la vie culturelle ne représente pas la première revendication des détenus (...), c'est bien sur le plan culturel que se révèlent les carences les plus profondes de la vie en prison ; c'est bien sur ce terrain-là qu'il y a déshumanisation : le signe distinctif de l'Homme, parmi les animaux de la nature, c'est la culture, précisément »*[30]. Les enjeux politiques et institutionnels de la « culture en prison » semblent ainsi s'établir essentiellement autour de la limitation des effets *désocialisants* et *desinsérants* du dispositif carcéral, en rendant possible, par les *activités culturelles*, des respirations sociales indispensables en détention pour limiter les conséquences a-sociales et mortifères du dispositif carcéral développées précédemment dans ce travail[31] : *« l'idée de culture est indissociable de l'idée de socialisation, autrement dit de relation d'échange avec le groupe »*[32]. Les *activités culturelles* sont en cela pensées comme des moyens, des outils à disposition de l'institution pénitentiaire pour développer l'axe de « réinsertion » qui lui est attribué.

---

[29] BOLTANSKI L., THEVENOT L., *De la justification,* Paris, Gallimard, 1991.

[30] *La Culture en prison. Quel enjeu ?* Actes du colloque de Reims, 1985, La Documentation française, Paris, 1986, p.50.

[31] *Cf.* Partie 2, Chapitre 3.

[32] *Ibid.*

Après avoir posé le cadre institutionnel et les enjeux politiques du développement des *activités culturelles* en prison, je vais maintenant m'intéresser à la manière dont ces activités sont mises en place, perçues et utilisées au quotidien dans les établissements pénitentiaires de ma recherche (CD de Bapaume et CP de Vendin-le-Vieil). Comment les principes politiques et institutionnels du développement de l'offre culturelle en détention s'intègrent-ils au quotidien de la détention en participant, de fait, au fonctionnement du dispositif carcéral ? Quelles sont les usages des *activités culturelles* pour l'institution et pour les participants ?

*« Bah écoute **j'essaye d'avoir le maximum d'activités pour rester le moins longtemps possible dans mon aile.** D'abord j'ai eu la chance de pouvoir faire des formations sur le plan informatique, donc ça c'est quelque chose qui me plait. Grâce à ça j'ai pu créer une relation avec le responsable du centre scolaire qui m'a demandé de l'aider à développer un programme. Ça m'a pris un temps fou, ça se chiffre je dirais en centaine voire millier d'heures. Et...bon petit à petit c'est quelque chose qui m'a passionné. Donc ça ça fait partie des choses qui m'aident à évacuer. Parce qu'à partir du moment où je suis dans un moment de...dans un comment dire un travail de programmation je vois plus le temps passer. Donc ça c'est une première chose. Ensuite bon bah je participe au maximum d'activités qui sont proposées. Donc tu vois...j'ai la possibilité d'aller au jardinage le lundi matin, le mercredi toute la journée et le vendredi matin. Ceci dit je fais pas tout ça parce que déjà le vendredi matin j'ai mon visiteur de prison. Le mardi après-midi il y a la chorale. Donc ça c'est aussi un excellent moment, c'est certainement pour moi la meilleure activité. Enfin non la meilleure activité on y reviendra après mais...c'est la meilleure activité à long terme parce qu'il y a une bonne ambiance entre nous et puis que l'intervenante Roselyne est vraiment une personne remarquable aussi. Donc y'a ça. Après bah écoute je fais aussi la poterie. Alors là aussi c'est pareil c'est complètement bidon, c'est-à-dire que ça fait pratiquement deux ans qu'on a commencé, un an et demi certainement, bah tu le sais comme moi le four est toujours pas branché on n'a toujours rien pu cuire de tout ce qu'on a fait. Donc pour moi ça n'a aucun sens. Mais enfin disons que ça fait... Voilà tu passes du temps. **En fait le principe de la prison c'est d'essayer de passer du temps. Pour pas le voir passer.** Et puis je continue aussi à suivre des cours de comptabilité en me disant que ça pourra toujours servir à ma sortie si je travaille pour une association. Et des cours d'espagnol parce que j'apprécie beaucoup la prof et puis que j'aime beaucoup cette langue donc voilà. C'est pas toi qui vas me contredire! [Il rit] Voilà à peu près comment se passe mon temps. Et puis alors après il y a des parloirs. Heureusement j'ai la chance d'avoir une famille qui est derrière moi! Et donc j'ai pratiquement un parloir par semaine. Ça c'est... [Il souffle] Tu vois je vois un gars comme [PRENOM d'un codétenu] ça doit être vraiment épouvantable de ne jamais voir quelqu'un d'autre que...que des détenus quoi, des détenus ou des surveillants. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

« Les activités oui effectivement moi j'en fais pas mal hein. Donc je fais cuisine mardi matin, donc le graffiti bon c'est terminé [il sourit] Euh... le scrapbooking là mais c'est vraiment pour dire de passer le temps. Là si l'ATF il m'a dit ce matin qu'il m'avait inscrit à l'impression 3D. Et puis je me suis inscrit à la sculpture sur bois là. Moi je fais tout ce qu'y a. C'est pas des formations qui vous apprennent grand-chose mais ça passe le temps, et puis ça fait trois sous. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

I.2. Mise en place et fonctionnalités des *activités culturelles* dans le dispositif carcéral

I.2.A. De l'occupation utile du temps de la peine : sortir de la vacuité du temps carcéral et faciliter la gestion de la détention

« C'est pas politiquement correct ce que je vais dire mais pour moi l'occupationnel c'est top : si le mec est occupé plutôt que de glander dans sa cellule c'est top.»[33]

La première des utilités des *activités culturelles* qui a été pointée par les personnes interrogées (indistinctement personnels pénitentiaires ou personnes détenues) est leur dimension occupationnelle. Sur ce point, les activités culturelles et artistiques sont appréhendées sur le même plan que toute autre activité proposée en détention.

Pour les personnes détenues, participer à des activités est avant tout une manière d'occuper le temps, et de faire en sorte que celui-ci passe « plus vite ». La participation aux activités est également une manière de sortir de sa cellule ou de son aile d'hébergement, notamment dans des régimes fermés comme à la maison centrale de Vendin-le-Vieil. Dans de telles structures, tout prétexte est bon pour sortir de sa cellule et de la solitude qui l'accompagne. ◄

Il s'agit également de sortir de la vacuité et de la circularité du temps carcéral, qui sont à terme désespérantes[34]. Par exemple, les activités hebdomadaires prennent la forme de repères dans le temps, et sont en cela des points de projection à court terme qui permettent aux personnes d'organiser leur semaine autour de ces rendez-vous programmés, et de sortir de l'ennui :

> *« On essaye toujours de trouver quelque chose à faire pour passer le temps aussi (...) En fait je m'ennuis beaucoup. C'est un peu lent. Bien sûr je voudrais faire beaucoup de choses [elle rit] Je peux pas. C'est une vie qui va au ralenti. Bien sûr on...j'essaye de faire des choses pour que je ne sois pas un végétal [elle rit] mais c'est pas...bien sûr*

[33] Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD19).

[34] *Cf.* Partie 2, Chapitre 3, I.2.B.

« Les activités j'y vais pour occuper mon temps. Le musée de Cambrai au départ pour occuper mon temps. Ensuite il se trouve que j'y rencontre des personnes de qualité, je parle toi, je parle des autres, avec une densité humaine euh...hors du commun. Du coup je m'investis [il sourit], voilà. Mais au départ...rien, tu vois? »

Un homme détenu au D de Bapaume (ECD4)

« Les activités on prend ce qu'on peut, on prend pas ce qu'on veut ici. C'était un grand travail de trouver les intervenants, sculpture sur bois, carton, boxe, on a même fait du scratchbooking pour vous dire. Et si demande y'en a un qui se présente en nous disant je sais pas "je fais de la poterie" ou je ne sais quoi, on le prend parce qu'on en a besoin. Mais on n'a pas le choix, on prend toutes les activités parce que c'est des activités. Moi j'ai un principe c'est que du moment où le détenu est occupé, en train de s'occuper l'esprit avec une activité, il n'est pas en train de broyer du noir dans sa cellule. Et c'est ça le plus important. Est-ce que c'est créatif ou pas? Je ne sais pas. Je n'ai pas la fibre artistique pour dire si la sculpture sur bois ou la 3D ou... Mais ma foi je pense que c'est des bonnes choses. »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

« Quand je suis arrivée ici justement avant c'était Monsieur [NOM du directeur du SPIP de Vendin-le-Vieil] et du coup lui il est très sensible à la culture en milieu pénitentiaire et du coup il était même référent sur le département des projets culturels et donc en fait il participait à tous les CTL de tous les établissements tout ça. Et un des premiers trucs qu'il m'a dits quand je suis arrivée, on a passé une journée ensemble il m'a présenté l'établissement tout ça, c'est "bon moi la culture hein je vais à tous les trucs parce que quand même c'est bien et tout", voilà. Donc du coup je me suis dit "ah d'accord, OK", enfin moi j'étais très loin de ça quand je suis arrivée ici et je m'étais dit que c'était pas forcément la place du DPIP d'aller aux actions culturelles, enfin en général c'est les CPIP ailleurs qui le font enfin voilà. Et en fait comme ici ça avait toujours été le DPIP mais parce qu'il avait une sensibilité je pense particulière, bah du coup j'ai repris le flambeau et du coup je me suis appliquée à essayer de faire au moins aussi bien! [Elle sourit] Mais j'aurais eu avant moi quelqu'un qui avait pas été du tout sensibilisé à ça je suis pas sûre que j'aurais abordé la question de la même façon. »

La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12)

c'est ma vie, c'est une partie de ma vie [elle rit] mais...on va dire que c'est une vie à moitié ou...quelque chose comme ça, je sais pas [elle rit]. [Elle souffle] Je dirais pas que c'est une vie en suspension mais...c'est une vie en attente de la vraie vie qui est dehors, en rapport avec les gens et en faisant ce qu'on aime ou le travail qu'on aime ou les activités qu'on aime. Pas ici [elle rit]. (...) En fait je participe aux activités qui me paraissent intéressantes ou qui me disent quelque chose. Parfois il y a la présentation d'un livre bah je n'y vais pas toujours, ça dépend. Je trouve que c'est plus le besoin de faire quelque chose ou...de faire et on apprend aussi et on est avec les autres personnes...pour ne pas être tout le temps en cellule. »[35] ◄

Ainsi, pour l'institution, l'enjeu occupationnel que revêtent les *activités culturelles* s'intègre dans une logique de gestion du temps de la peine et d'organisation du planning de la détention : il s'agit de rendre la peine utile, en offrant aux personnes la possibilité de sortir de l'ennui et de l'oisiveté. Si toutes les personnes incarcérées ne participent pas aux activités proposées, l'institution est cependant tenue de proposer une offre variée et suffisamment consistante pour que les personnes puissent, si elles le souhaitent, s'investir dans des temps d'activités au quotidien. Les *activités culturelles* participent en cela du fonctionnement de l'institution. ◄

Dans les établissements pénitentiaires, les compétences en matière de proposition et de programmation d'*activités culturelles* sont portées par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) ; ils sont en cela les premiers interlocuteurs pénitentiaires du Chargé de mission Culture-Justice, et participent de fait aux divers dispositifs qui, localement, déclinent la mission Culture-Justice et les engagements interministériels présentés précédemment. La compétence culturelle peut être portée par le chef de l'antenne SPIP de chaque établissement, et/ou par l'attribution d'une mission de « référence » culturelle à un ou des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation du service (CPIP « référent culture »). Le développement de l'offre culturelle dans chaque établissement dépend donc, au-delà des cadres institutionnels de référence, des personnes qui portent ces missions en détention. ◄ De ce fait, les situations et les offres culturelles fluctuent d'un établissement à l'autre. Dans les principaux établissements de ma recherche, les personnes interrogées ont régulièrement

[35] Une femme détenue au CD de Bapaume (ECD6).

« Et donc du coup tout ça pour vous dire que quand je suis arrivée donc y'avait déjà pas mal de choses dans les tuyaux, un partenariat qui était déjà en place et puis Hors Cadre ça facilite quand même... Quand vous arrivez que vous connaissez rien sur la région et que vous avez envie de faire des trucs mais que vous connaissez rien parce que vous avez jamais mis les pieds dans le Nord Pas-de-Calais bah ça facilite bien d'avoir ce support pour ça! Du coup moi mon idée ça a été toujours de favoriser la mise en place des actions culturelles même si j'en n'étais pas forcément à l'initiative ou quoi. (...) Là cette année on a décidé de proposer des thématiques qui feront fil rouge et après proposer divers événements et c'est vrai qu'en termes de projet ça a du sens. De toute façon on le voit dès qu'on arrive à mettre en place un projet qui peut rebondir sur un autre projet ça implique plus les personnes détenues! Et donc pour cette année on avait retenu la faune et la flore, la musique, la qualité de vie et les sciences. Enfin on avait fait un tableau comme ça [elle me montre le document] à double entrée avec l'idée qu'il fallait essayer de le rattacher à des événements nationaux, qu'on pouvait faire des thèmes sur l'actualité à conférences, qu'on pouvait impliquer des musées... Bibliothèque littérature donc l'aspect plus livres... Comment on pouvait se servir du jardin sur ces thématiques-là voilà... L'accès à l'image donc tout ce qui est exposition tout ça... Le sport... La cuisine parce que l'établissement a envie de développer aussi cet aspect cuisine et qui fonctionne bien avec la qualité de vie et qui est déjà en place au quartier femmes sur un atelier cuisine donc voilà. Et le corps et là après on a rajouté les permissions de sortir... voilà. Et l'idée étant de faire finalement des projet qui soient en lien les uns avec les autres et que... à la fois les personnes détenues puissent participer à un projet et pas à un autre parce que ça l'intéresse moins mais que celui qui a envie de s'investir parce que la thématique l'intéresse il puisse avoir les tenants, les aboutissants d'un projet quoi. Donc c'est pas inintéressant. Mais enfin du coup maintenant y'a plus qu'à remplir les cases. Donc voilà heureusement qu'y a Hors Cadre! »

La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12)

évoqué leurs missions en termes d'offre culturelle en faisant référence à la figure du Chargé de mission Culture-Justice.

Au CD de Bapaume, la directrice de l'antenne SPIP, qui s'engage dans le développement des activités culturelles, explique que le soutien et l'accompagnement du Chargé de mission Culture-Justice dans le développement de l'offre culturelle au niveau de l'établissement est indispensable. Elle précise que cela est à la fois dû à son manque personnel de connaissance des réseaux culturels de la région, et à la charge de travail importante que doivent gérer les équipes de l'antenne SPIP à Bapaume ; lorsque j'ai réalisé ma recherche, le service du SPIP du CD de Bapaume était en sous-effectif, et la charge de travail des CPIP particulièrement élevée pour gérer le suivi des 599 personnes incarcérées dans l'établissement. Dans le cas du CD de Bapaume, la mission culturelle du SPIP a été présentée comme une mission particulièrement chronophage au quotidien, et qui serait difficile à mettre en place sans l'appui du chargé de mission Culture-Justice (Association *Hors Cadre*). ◄

Au contraire, selon les paroles recueillies au CP de Vendin-le-Vieil, les CPIP interrogés semblent davantage percevoir la figure du Chargé de mission comme trop présente dans la programmation et la mise en place d'*activités culturelles* dans l'établissement ; ce qui nourrit un sentiment d'inutilité dans leurs missions culturelles en détention :

> *« Moi je suis référente culture normalement mais ici le volet culture en fait... il est bien moins important que ce que je pensais au départ avant d'arriver. Parce que bah les partenaires ont déjà été choisis par notre directeur au moment de l'ouverture et en plus ici Hors Cadre a le monopole alors que normalement ça fait partie des missions du SPIP ! Donc finalement c'est pas non plus le même métier là-dessus que ce à quoi on pouvait s'attendre. »*[36]

Ces paroles sont à mettre en lien avec le fait que, au CP de Vendin-le-Vieil, le SPIP ne souffre pas d'un manque d'effectifs ; les CPIP expliquent au contraire jouir d'un grand confort de travail, du fait du suivi d'un nombre réduit de dossiers en comparaison avec leurs collègues d'autres établissements[37].

[36] Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC17).

[37] *Cf.* Partie 2, Chapitre 1, I.1.

« Déjà j'y trouve beaucoup moins de sens ici qu'à Bapaume. Alors déjà c'est lié au public, parce qu'à Bapaume les gens étaient plus capables de vivre en collectivité donc c'était possible de créer un vrai projet collectif. Ici on n'a pas du tout ça. Ici concrètement si un détenu peut faire quelque chose pour lui au détriment des autres il va pas s'en priver. Donc c'est compliqué d'introduire une vraie dynamique qui soit autre qu'individuelle dans ce cadre-là. (...) Ici c'est surtout de l'occupationnel. C'est peut-être aussi parce que l'établissement a récemment ouvert mais ça paraît quand même difficile à terme de développer une vraie dynamique saine. Et concernant les activités mises en place par le SPIP, donc on a principalement la création de meubles en carton et la sculpture sur bois. De toute façon il fallait faire des choix budgétaires.... J'ai trouvé que la démarche du sculpteur sur l'interreligieux était très intéressante, et puis l'intervenante carton a un bon relationnel et en plus il y a un côté utilitaire pour aménager la cellule par exemple, donc c'est bien. Mais tout ça ça représente beaucoup d'argent ! Ici sur ces deux activités on est à environ 50000€ pour un an... Là les demandes budgétaires qu'on a faites dans le cadre du PLAT [Plan de Lutte Anti-Terroriste] pour renouveler les activités sculpture et carton... et là on a eu la réponse d'ailleurs ça a été accepté... Donc elles ont été acceptées à hauteur de 36227€ pour la sculpture sur bois... Donc on est sur 2 jours par semaine, un jour pour chaque QMC et au mois d'octobre on passera à 3 jours par semaine avec l'ouverture du QMC3, donc ça plus le matériel ça fait 36227€. Donc juste pour la sculpture sur bois. Et après on est à 16594€ pour le carton sur la période qui va du mois d'avril au mois de décembre... Donc pareil hein deux après-midi par semaine jusqu'en septembre et ensuite trois avec l'ouverture du QMC3. Donc c'est des budgets énormes! Mais on est obligé vue la configuration de l'établissement. »

Le directeur de l'antenne SPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC20)

De plus, les « profils » des personnes incarcérées dans chaque établissement, ainsi que les considérations structurelles en termes d'espaces d'activités, et les considérations budgétaires qui en découlent, entrent en jeu lorsqu'il s'agit de développer l'offre culturelle en détention. Dans ce cas, la structure de l'établissement peut engendrer des difficultés dans la multiplication des actions culturelles, et limiter le nombre des activités proposées. C'est notamment ce qu'explique le directeur de l'antenne SPIP à la maison centrale de Vendin-le-Vieil, qui revient sur les contraintes imposées par la forte sectorisation des espaces dans l'établissement[38]. ◄

D'autre part, il faut noter que, si la direction de l'établissement est de fait associée à la mise en place des différentes *activités culturelles*, ne serait-ce que par l'étendue de son autorité décisionnelle sur l'ensemble des actions menées en détention, sa participation à la programmation de ces activités se restreint bien souvent aux modalités logistiques et organisationnelles (lieu, horaires, autorisations d'entrée des intervenants et du matériel, etc.) ; elle intervient finalement assez peu dans les choix de programmation et l'orientation des activités développées. De même, les personnels de surveillance participent à l'encadrement des activités (surveillance, ouverture des portes, accompagnement des intervenants en détention, etc.) mais presque jamais à l'élaboration des activités[39].

Cette faible association des personnels de surveillance à la mise en place des *activités culturelles* a été soulevée par des membres de la direction des établissements étudiés pour souligner les tensions que le développement de telles activités peut cristalliser en détention. Si *« le personnel pénitentiaire met de moins en moins de freins à ces activités »*, explique un membre de la direction au CP de Vendin-le-Vieil, *« il faut être communiquant et réussir à associer les personnels à l'action »*, précise-t-il[40]. Il est ainsi intéressant de questionner le positionnement des personnels de surveillance quant à la mise en place des *activités culturelles*, desquelles ils sont avant tout spectateurs, puisqu'ils n'y participent pas directement :

[38] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, III.3.

[39] Sauf dans le cas du CD de Bapaume, où un poste de « gradé-activités » a été créé ; celui-ci gère les inscriptions des personnes détenues aux activités mais il participe aussi à certaines réunions d'organisation. Cependant, là aussi, le gradé-activités se positionne principalement dans une mission sécuritaire d'aiguillage du comité réuni dans la possibilité d'accéder ou non à certaines modalités logistiques.

[40] EMC18.

« Y'a des collègues ils vont être contre complètement! Ça vous l'enlèverez pas! Y'en a qui vont vous dire "ouais c'est nul" voilà "j'en ai rien à foutre!" voilà... Et puis y'en a ils vont vous dire "bon bah tiens c'est marrant" et puis après sans plus quoi... Comme ils sont en détention ils sont pas trop concernés quoi, je veux dire ça se passe dans la salle polyvalente ils... voilà ils voient pas trop... voilà quoi ils se sentent pas trop concernés quoi par tout ça quoi! Mais... Non dans l'ensemble... Y'aura toujours du pour et du contre quoi, voilà. Ça on pourra rien y faire, on peut pas... Ouais... Y'a des gens qui vont... après y'a des gens qui vont être neutres, ils vont dire "moi je m'en fous, ils font ce qu'ils veulent", voilà.»[41]

Une grande partie des personnels de surveillance interrogés expliquent ne pas se sentir concernés par ces activités, si ce n'est dans une visée sécuritaire, en termes de matériels et de précautions à prendre pour que l'activité ne mette pas en danger la sécurité de l'établissement et des personnes. Afin de comprendre davantage leur positionnement, j'ai demandé à quelques surveillants s'il leur semblait, à l'heure actuelle, envisageable de participer eux-mêmes aux activités proposées aux personnes détenues, dans l'idée par exemple de créer une autre relation que celle contrainte par les règles de *représentation* du *théâtre carcéral* :

« On en a parlé y' a pas longtemps de ça! Moi je dirais... mon point de vue: c'est pas notre place. Maintenant faut évoluer. Alors... Celui qui est volontaire, celui qui veut... bah je peux pas l'attacher à une table et lui dire "non t'iras pas", si il veut le faire bah ouais il le fait. Mais c'est pas notre travail je veux dire. Euh... Pour résumer moi mon boulot c'est ce qu'on nous a appris à l'époque à l'ENAP c'était garde et entretien. Garde c'est on ferme les portes, on tient les miradors, la porte. Entretien on distribue le courrier, on distribue la nourriture. Voilà. C'est pour ça que je vous dis maintenant là... bah oui faut évoluer! Ouais je comprends, je veux bien moi tout ce qu'on veut mais c'est pas... Ce qui peut m'aider, parce que y'a des moments je suis... c'est que je laisse couler parce que... enfin je laisse couler pas mon travail [il rit] attention hein c'est enregistré! [Il rit] pas mon travail! Mais ma... comment dire... je me prends plus la tête. Je suis en fin de carrière donc je me dis "bon bah allez..." tant que ça ne met pas en danger la sécurité de l'établissement et des collègues "bon allez on peut". Pour ça le gradé activités des fois, quand y avait l'activité jardin y'a des trucs, que ce soit moi ou mon chef de détention hein ou d'autres personnes "attention y'a ça, attention

[41] Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14).

« Alors j'ai connu une époque, et j'y ai participé, où on jouait au foot contre les détenus ici. On faisait des matchs. On venait sur nos repos jouer contre les détenus au football. Mais on avait une population pénale toute autre. Là je pense plus que ça se ferait. Bon déjà faut courir après le ballon... [Il rit] Non mais je pense plus que ça se ferait quoi, la population pénale a changé, les mentalités ont changé...voilà quoi. Les mœurs ont évolué aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur quoi. Voilà. Là je suis sûr que si on fait un match de foot si on fait pas vraiment une sélection stricte ça va être casser du maton quoi. Qu'avant on faisait des matchs de foot, on venait ici on faisait un match de foot quoi! J'ai même vu un directeur jouer avec nous! On faisait un match de foot contre les détenus! On en faisait un ou deux par an quoi. Voilà ça se faisait... Y'avait des activités qui se faisaient à l'extérieur où les surveillants accompagnaient! Voile... je sais plus quoi... accrobranche... rafting... Voilà les surveillants accompagnaient en tant que surveillants pour surveiller mais bon on participait aux activités voilà quoi. Mais on trouvera de moins en moins de monde... Voilà quoi y'a... Et puis après tout fait que... Ouais non la population pénale a changé, les mentalités ont changé... voilà quoi. Et puis le fait c'est que bon on a créé beaucoup de choses en oubliant un peu le personnel et bah le personnel s'est frustré par rapport à ça et on leur dit maintenant "non c'est bon, faîtes-le avec eux, pas avec nous!" Voilà c'est frustré quoi, c'est... c'est "stop" quoi. Nous avant on avait des formations ceci cela... maintenant on vous dit "y'a plus de crédit" quoi! (...) Y'a ça aussi qui fait que voilà quoi, les gens se disent "bah c'est bon quoi, ça tombe toujours pour les mêmes mais pas pour nous!" C'est ça aussi qui fait que les mentalités changent hein! »

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

y'a ça", donc il est réceptif "ah ouais t'as raison!" tac, tac. Mais l'activité se fait, hein la preuve celle qui s'occupe des jardins on lui enlève ça "ah bah oui j'y ai pas pensé!" bon elle met un autre truc de substitution moins dangereux. Voilà. A l'époque y'a eu les tuteurs à tomates ou des filets pour des haricots ça a fait un... un petit scandale donc bon elle a trouvé autre chose hein voilà. »[42] ◄

Au regard des paroles retranscrites ci-avant et ci-contre, il est intéressant de noter que les tensions ou le scepticisme qui peuvent exister autour des *activités culturelles* sont avant tout sous-tendues par des enjeux intra-administration pénitentiaire soulevés précédemment dans ce travail[43] : incompréhension pour les agents de certaines décisions et des politiques mises en place par la hiérarchie, divergences quant au sens profond de la peine et à ses formes d'application, manque d'accompagnement des agents dans les évolutions de l'administration pénitentiaire, décalage de certains quant au métier qu'ils ont appris, rancœur ou jalousie face à ce qui est développé pour la population pénale en regard des enjeux de reconnaissance des personnels pénitentiaires dans leurs métiers et dans leur identité professionnelle. C'est également ce que constate un membre de la direction au CD de Bapaume :

« Mais après c'est vrai que c'est pas évident et ça crée beaucoup de tensions avec le personnel en fait. Enfin on est taxé de mettre en place trop d'activités pour les personnes détenues... En fait les surveillants ils se comparent toujours aux personnes détenues! Alors juste c'est pas dans la même ligne budgétaire le financement des activités et puis le financement des matelas en salle de repos, enfin... Mais ça ils ont du mal à l'entendre. Et ce que je peux comprendre aussi parce que après derrière y'a aussi une idée politique derrière tout ça quoi! C'est bah c'est nos impôts... Pourquoi ce sont nous qui payons ces activités au final pour les détenus? Et après là-dessus bah j'ai pas de...enfin je peux pas les faire changer et puis j'ai pas vocation à les faire changer là-dessus c'est tout. Et puis ça s'entend aussi leur vision des choses au final. Pourquoi....Pourquoi ce sont nos impôts qui payent des activités pour des personnes détenues alors que nos propres enfants ils ont pas accès à la culture et que ça coûte cher quoi? C'est ça en fait! Donc ça s'entend également. »[44]

[42] ECD13.

[43] *Cf.* Partie 2, Chapitre 1, II.2.

[44] Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD9).

« Par exemple les jeunes qui y vont au sport quand ils reviennent ils sont fatigués, toute leur haine est partie dans le jeu de basket, ils se sont calmés... Mais plus d'activités ce serait bien, parce que ça les occupe et mentalement ça les soulage. Donc faut en faire plus »

Un gradé au CD de Bapaume (ECD17)

« J'ai pas trop de... on va dire d'opinion là-dessus. Pour moi c'est une activité je vais dire comme une autre, parce que maintenant la politique c'est faut occuper la population pénale. On est en centre de détention donc pour moi c'est normal il faut les occuper, parce que y'en a qui... bah peut-être que tout le monde n'a pas ses permissions, tout le monde ne sort pas en promenade, y'en a peut-être qui préfèrent bah de la musique, d'autres de la peinture, d'autres jouer aux échecs, à la belote... Pour moi c'est une activité. Après personnellement l'art euh... je suis pas trop un fan. J'ai à dire "oui le tableau il est beau" mais on va dire c'est pas une passion. Ça m'empêche pas de visiter des musées. Je vais visiter des musées en relation on va dire avec l'histoire. Ça l'histoire j'aime bien donc quand y'a un musée je vais voir. Mais après avoir... Non là-dessus vous voyez j'ai pas de... vraiment d'opinion bien défini. »

Un gradé au CD de Bapaume (ECD13)

Ainsi, si du côté des personnels du SPIP et des directions d'établissement il semble exister un consensus sur l'utilité et la place des *activités culturelles* en détention, pour le bon fonctionnement de la détention et en tant que leviers de « réinsertion », la question semble davantage diviser dans les rangs des personnels de surveillance.

Pourtant, pour les membres de l'administration pénitentiaire, et principalement les personnels de surveillance, l'occupation du temps par la mise en place d'activités a des effets directs sur la gestion de la détention. Le fait que les personnes détenues puissent occuper leur temps concourt, d'après les paroles recueillies, à pacifier la détention, et ainsi à en faciliter la gestion, en sortant des écueils de l'oisiveté qui font plus facilement surgir les tensions entre acteurs. C'est notamment ce qu'explique un membre de la direction au CP de Vendin-le-Vieil : *« Toutes les activités, peu importe lesquelles, c'est déjà des dispositifs qui permettent de gérer plus sereinement la détention »* ; il explique alors qu'il faut penser le développement d'activités en termes d' *« optimisation du temps carcéral »*[45] :

> *«Le but principal des activités c'est de faire faire quelque chose au détenu pour qu'il ne reste pas cantonné à son unité de vie à regarder la télé ou à faire n'importe quoi... du trafic ou autre...»* [46]
>
> *« C'est un divertissement aussi, ça fait baisser les tensions, ça aide à s'occuper, du coup y'a moins de risque d'énervement de leur part »*[47]
>
> *« Il s'agit de donner des leviers pour s'épanouir dans un certain sens parce que sinon, et inévitablement, la détention sans ces leviers c'est générateur d'incidents. Donc ces activités elles participent de l'aspect sécuritaire. (...) Ce sont aussi des leviers pour gérer la population pénale et il y a donc des bénéfices indirects pour les personnels de surveillance »*[48] ◄

[45] EMC18.

[46] Un gradé au CD de Bapaume (ECD18).

[47] Une surveillante au CP de Vendin-le-Vieil (EMC26).

[48] Un membre de la direction au CP de Vendin-le-Vieil (EMC19).

« Je suis pas contre les projets, je suis pas contre les activités. Faut qu'y ait une certaine cohérence. C'est tout. (...) Je prends une formation professionnelle...voilà c'est aussi le bon de commande du département, c'est le bon de commande de la Région qui veut qu'y ait quinze personnes! Sauf que voilà...tout ça pour dire "on a eu quinze détenus qui ont été formé à telle chose". Et au bout du compte peut-être que sur les...allez sur les vingt qui auront été classés entre liste principale liste complémentaire, réellement ceux à qui ça servira et qui...qui sera un tremplin pour la sortie y'en n'aura peut-être que trois. Sur les activités bon, "Bien vieillir en détention" ouais c'est encore à part, c'est encore...quelque chose qui est typique à Bapaume par rapport à la population pénale donc c'est peut-être le projet où y'a le plus de cohérence. Mais sur le reste, sur les activités mixtes quand je vois...le cirque [il se réfère une activité qui a eu lieu autour du cirque] quand je vois d'autres activités... Bah ça me fait un petit peu sourire quoi. Avec la mixité on s'aperçoit bien que au fil de l'activité ou de la formation ou de...on s'aperçoit que c'est plus on va dire des détenus qui veulent fricoter ensemble qui...qui n'ont pas forcément un intérêt premier pour ce qui leur est proposé. Sur l'artistique ouais ça peut être intéressant, ça peut être...les ouvrir à l'art. Mais quand on voit ce qui... avec la frise là qui a été faite sur le jardin, on s'est aperçu que... combien de détenus se sont réellement investis sur ce projet? Voilà quoi et sur la sélection des mecs qu'on a fait... Bon après y'a pas de demande non plus donc c'est que c'est compliqué de trouver le juste milieu! Mais je pense qu'y a peut-être pas assez... Ouais pour moi ***je trouve qu'on est encore dans la réaction mais on n'est pas dans l'action.*** *On veut proposer une activité socio-culturelle ou à caractère vraiment artistique ou des choses comme ça, je pense qu'il faut déjà entre guillemets je vais pas dire faire des réunions de présentation mais au moins essayer d'être explicite dans ce qu'on va proposer. Parce que là le mec qui connaît pas... alors y'a des gens qui ont pas forcément envie de lire, qui ont pas forcément...qui s'intéressent pas mais en leur présentant un projet bien structuré...pas simplement une affiche qu'on colle sur une porte ou dans une vitrine. Je pense qu'on aurait peut-être plus de personnes plus intéressées, qui seraient plus curieuses de savoir "ah bah tiens c'est comme ça que ça se passe je savais pas!" et qui seraient peut-être plus assidus et qui feraient que cette...cette activité elle prenne une autre ampleur quoi! (...)Quelque part après ouais on fait "Bien vieillir en détention" mais après quel est le pendant pour les jeunes? Donc sur une même structure où on s'aperçoit qu'on n'arrive pas à garder la même dynamique de dire bah voilà on va faire une... c'est malheureux mais faire peut-être un établissement pénitentiaire gériatrique, avec une population pénale vieillissante, où on se contente d'avoir vraiment que des personnes d'un certain âge ou pas en-dessous d'une certaine... Je vais dire si on prend Bapaume peut-être pas en-dessous de 40 ans pour dire de pas avoir ce mélange et pouvoir être cohérent du départ jusqu'à la fin sur les activités qu'on va proposer! Donc voilà c'est...je te dis c'est pour ça quoi. Parce que là on fait plein de trucs et puis bah on n'arrive pas à être cohérent dans nos demandes et puis dans nos actions quoi c'est ça. »*

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

Les activités proposées en détention, qu'elles soient culturelles, artistiques ou autres, participent ainsi au bon fonctionnement de l'institution, en ce qu'elles rendent le *théâtre carcéral* davantage *praticable* pour tous les acteurs, en pacifiant la détention. De plus, elles entrent bien sûr, dans leur intégration au dispositif carcéral, dans les logiques institutionnelles de surveillance constante ; elles sont en cela des leviers d'observation et d'évaluation des personnes détenues pour l'administration :

> *« Ce sont aussi des choses qui sont évoquées lors des commissions d'application des peines par exemple pour les RPS, donc pour le détenu ça pèse directement dans la balance. Et puis pour nous ça nous permet aussi d'appréhender plus globalement le profil de la personne, donc c'est une source d'informations pour nous selon son comportement dans l'activité. »*[49]

Parmi les personnels interrogés qui voient les *activités culturelles* d'un bon œil (non seulement en soulevant les effets positifs qu'elles ont indirectement sur l'ambiance de la détention et qui facilitent en cela leurs métiers au quotidien, mais également en tant qu'elles apportent des temps utiles et positifs pour le développement personnel des personnes détenues), certains regrettent cependant les choix de programmation faits en la matière. Si la multiplication d'activités convainc en répondant à une logique occupationnelle nécessaire pour le bon fonctionnement de l'institution, la qualité et la cohérence des activités mises en place sont parfois critiquées. C'est notamment ce qu'explique un gradé au CD de Bapaume, qui regrette que les activités mises en place ne permettent pas aux personnes détenues une véritable évolution personnelle et un développement individuel significatif, notamment du fait des logiques institutionnelles de moyens, et non de résultats, qui les sous-tendent :

> *« Je trouve que là à l'heure actuelle on n'a pas forcément de cohérence sur certaines choses. On fait de l'occupationnel. On fait du remplissage. Mais on fait pas du qualitatif quoi. C'est du quantitatif! C'est "voilà on fait une activité faut qu'y ait quinze bonhommes", on va mettre quinze bonhommes qui en auront peut-être rien à faire! (...) Je trouve qu'on met beaucoup de moyens en place pour quelque part dans le résultat final...quasi nul. Après c'est sûr c'est beau hein sur des Etapes machin, sur des magazines, sur des...."ah Bapaume a fait ça, Bapaume a fait ça". »*[50] ◄

[49] EMC19.

[50] ECD11.

« L'idée c'est de proposer une assez large variété pour que tout le monde puisse y trouver son compte. C'est se dire voilà j'étudie le public du centre de détention, je vois ce qui marche une année je me dis "OK l'an prochain un truc comme ça ça peut marcher parce que l'année dernière un truc comme ça ça a marché", et un truc qui a pas marché du tout bah c'est peut-être qu'on n'a pas le public pour...voilà. Donc finalement l'évaluation de l'année précédente pour mettre en place l'année suivante. (...) La loi pénitentiaire avait prévu qu'on consulte les personnes détenues sur ce qu'ils souhaitaient voir mis en place comme activités mais... Alors la toute première année j'avais consulté par courrier sur la base des activités qui avaient été mises en place dans l'année en disant "ça est-ce que vous avez aimé? Est-ce que vous avez pas aimé?" ou "est-ce que vous avez des choses à redire sur cette activité pour améliorer?" tout ça. J'avais fait ça pour toutes les activités et puis à la fin j'avais laissé un paragraphe libre "qu'est-ce que vous souhaiteriez pour l'année prochaine?" Et en fait on a eu très peu de retours et sur ce qu'on a eu de retours c'était "on veut aller à la mer", "on veut faire du cerf-volant" enfin voilà que des trucs qui étaient pas des activités culturelles ou après faut monter tout un projet autour de ça mais en fait... Ou alors ce qu'ils exprimaient c'était "on veut une star, on veut voir une star", enfin voilà c'était plutôt des choses... Mais parce que les gens qui avaient répondu au questionnaire s'étaient positionnés comme ça mais en fait c'était absolument pas représentatif de la détention vu le nombre de questionnaires qu'on avait eus. Donc du coup on a arrêté de fonctionner comme ça et l'année d'après on a fait une consultation des personnes détenues. Mais c'est pareil en fait y'a très peu de choses qui remontent! Alors est-ce que c'est parce que eux en n'ont pas l'idée et qu'on peut pas aussi leur demander, s'ils ont pas été sensibilisés à l'extérieur, d'avoir des idées de projets... Ou est-ce que c'est qu'ils s'en foutent ou... Je sais pas mais en gros la conversation elle va porter deux heures sur les cantines et quand on va aborder la question des activités culturelles ça va être très pauvre quoi "bah on voudrait que les jeunes ils puissent aller au jardin", "pourquoi c'est que les vieux qui ont le droit à tout? Les jeunes aussi ils ont le droit à des trucs"...bon voilà. Donc la consultation là-dessus elle marche pas quoi. (...) Quand on les projette dans rien, c'est-à-dire vraiment libres quoi, "allez-y qu'est-ce que vous aimeriez?" ils ont pas forcément l'idée. Mais même nous enfin je vois quand on fait le CTL: "bon bah on fait quoi l'an prochain?" Euh.... [Elle sourit] Enfin voilà ça nécessite quand même un petit peu de se renseigner sur ce qu'y a de possible dans le coin, tout ça! Enfin je peux comprendre qu'ils arrivent pas ... Par contre quand on les consulte sur quelque chose de très précis avec un catalogue ou voilà au début d'un atelier, vous avez pu le faire dans le cadre du musée de Cambrai, "vous voulez travailler plutôt sur ça? Plutôt sur ça?", là ça fonctionne! Mais faut leur faire des choix multiples en fait. Mais ce qui se comprend hein! Moi aussi j'aimerais mieux qu'on me fasse des choix multiples et que je choisirais dedans! [Elle sourit] Bah non mais c'est vrai c'est plus facile pour se représenter et pour se projeter, c'est juste ça je pense! Et après la difficulté c'est que ce sera jamais représentatif de toute la détention parce que c'est toujours les mêmes qui s'expriment et... Et ceux qui s'expriment et ceux qui participent aux activités c'est pas forcément les plus représentatifs de la détention. Par exemple les gens qui ont participé au musée de Cambrai c'est aussi les gens qui participent à toutes les activités culturelles donc... Est-ce que même si ils nous disaient "bah l'année prochaine on veut ça", est-ce qu'on le mettrait en place ou pas? Parce que finalement ça toucherait sans doute que le même public et... Bah finalement c'est déjà eux qui sont sensibilisés à la culture donc l'idée c'est aussi d'aller chercher ceux qui sont pas sensibilisés à la culture. Donc c'est très compliqué! Donc pour pas se planter on en fait un peu pour tous les goûts. »

La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12)

Pour continuer à interroger la programmation et la mise en place des *activités culturelles* dans les établissements, il est intéressant de questionner l'association des personnes détenues, qui sont les destinataires de ces *activités culturelles*, à la programmation culturelle en détention et au choix des activités. Si la loi pénitentiaire de 2009 oblige les établissements à consulter au moins une fois par an la population pénale dans le cadre de l'article 29[51], les professionnels interrogés soulignent les difficultés d'obtenir des retours construits et représentatifs de l'ensemble de la population pénale en matière de demande culturelle. Comme l'explique la directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume, l'élaboration de l'offre culturelle se fait alors principalement en fonction de l'évaluation des projets réalisés d'une année sur l'autre, et des retours, souvent informels, que les participants ont pu communiquer aux membres du SPIP ou de l'établissement. ◄

En ce qui concerne les modalités d'inscription aux activités, elles s'établissent dans chaque établissement sur la base du volontariat : la personne détenue intéressée par une activité programmée, dont elle apprend la tenue prochaine par les éléments de communication diffusés en détention (principalement par voie d'affichage ou par le canal vidéo interne), doit faire une demande d'inscription par courrier au SPIP. Cependant, les modalités de sélection des participants sont beaucoup plus floues, du fait notamment de la diversité des pratiques selon chaque établissement, et de critères qui ne sont pas toujours très clairement définis. Si le processus de sélection des participants aux activités doit en principe faire l'objet d'une commission pluridisciplinaire unique (CPU)[52], cela est loin d'être toujours le cas.

Par exemple, lors de ma présence au CD de Bapaume, la sélection des participants, pour des activités au nombre de places limité, était principalement faite par le gradé-activités, qui est néanmoins toujours en lien avec les membres du SPIP :

> *« Alors le programme « Bien vieillir en détention » est exclusivement réservé aux plus de 60 ans donc là déjà la sélection se fait sur l'âge...mais pour les autres activités y'a pas de différence, tous les détenus ont accès. On fait pas de sélection pure en général, on essaye d'inscrire tout le monde sauf quand le nombre de place est limité. Et à ce*

[51] Celui-ci énonce, en application partielle des recommandations des Règles Pénitentiaires Européennes, que *« sous réserve du maintien du bon ordre et de la sécurité de l'établissement, les personnes détenues sont consultées par l'administration pénitentiaire sur les activités qui leur sont proposées ».*

[52] *Cf.* Partie 1, Chapitre 2, III.2.A.

« Là le souci qu'on a à l'heure actuelle c'est qu'on n'arrive pas à assurer le suivi au niveau des inscriptions et des participations. Donc depuis lundi on a une...on a Madame [NOM] qui intervient sur l'établissement et à qui on a délégué entièrement ce programme et donc elle est chargée de... déjà elle est au quartier arrivants lors des sessions arrivants pour sensibiliser les nouveaux sur ce projet, enfin voilà directement à la source pour qu'on n'oublie personne... de proposer un nouveau programme d'activités pour 2017. Je lui ai demandé qu'elle réunisse tous les trimestres les intervenants pour faire le point sur ce qui va ce qui va pas, parce qu'au final on est toujours dans de l'informel et c'est chiant parce qu'on se dit "bah oui c'est vrai faut que je le fasse" et puis après on oublie. Donc là voilà on se dit tous les trois mois ou je sais pas à quelle fréquence on se réunit, on pose les choses et dernière on...on réagit. Je lui ai également demandé de consulter les détenus tous les trimestres sur les activités qu'on mettait en place dans le cadre de ce projet-là. Euh...elle doit actualiser le livret arrivant et puis assurer sur Genesis le suivi des activités, puisqu'on va créer une CPU à partir de janvier "Bien vieillir en détention". Voilà. Bon en fait...c'est en fait une CPU parcours d'exécution de peine, qui existe déjà sur l'établissement, où le détenu déjà nous dit comment il a vécu l'année en cours, quels sont ses objectifs pour l'année à venir et on regarde si nous de notre côté ça correspond aux objectifs qu'on aimerait lui fixer ou pas, en termes bah du coup d'activités, de...de soins, de paiement des parties civiles, ce genre de choses. Et là on voudrait créer cette CPU pour ces personnes-là afin de voir aussi au niveau des activités si elles sont assidues ou pas, pourquoi à cette période-là elles sont moins venues... Voilà essayer d'être plus dans l'individualisa... Enfin on souhaite à la fois être dans l'individualisation vis à vis de la personne détenue mais aussi dans une gestion collective des activités. »

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD9)

moment-là on fait le choix par rapport au profil des personnes, par exemple si je les connais et que je sais qu'ils vont être assidus je vais les inscrire plus facilement que d'autres que je connais pas du tout et je sais pas comment ils peuvent se comporter en activité...voilà. Par contre on refuse des fois directement des inscriptions quand par exemple la seule demande c'est « je veux participer aux activités mixtes » parce que là clairement le gars il s'en fout de l'activité il vient juste pour être avec des femmes. Mais sur la plupart des activités on retrouve le même groupe de personnes quand même.»[53]

Ce processus de sélection et d'inscription, somme toute obscur, révèle la difficulté pour l'établissement et pour le SPIP d'avoir une vision d'ensemble de la participation des personnes aux activités ; le fait que les *activités culturelles* s'ajoutent aux autres fonctions de chaque acteur rend le suivi des activités, en termes notamment de bilans et d'évaluation, compliqué et succinct. Pour pallier à ces difficultés de suivi, il faut noter la multiplication depuis quelques années de postes de « **c**oordinateurs des activités culturelles » (et/ou sportives) en détention, qui prennent souvent la forme de contrats de Service Civique ou de contrats courts, et qui s'attachent à faciliter la mise en place des activités culturelles dans les établissements, en appui logistique aux équipes du SPIP et aux personnels de l'établissement. De même, il semble que, depuis la fin de ma recherche au CD de Bapaume, une CPU de suivi des activités culturelles ait été mise en place, afin d'institutionnaliser davantage le processus de sélection et d'inscription des personnes aux actions proposées. ◄

Questionner les modalités d'inscription et de sélection des participants aux activités culturelles permet par ailleurs de soulever les écueils d'une participation qui concerne souvent une faible partie de la population pénale ; un constat qui est d'autant plus visible dans un établissement comme le centre de détention de Bapaume, qui compte 599 personnes incarcérées, et dont les listes des participants aux activités culturelles se recoupent régulièrement :

« Y'a un petit, à mon sens à part concernant les activités sportives, je n'ai jamais vu qu'un tout petit pourcentage et pratiquement toujours les mêmes personnes, avec quelques variations forcément y'a des personnes qui arrivent qui partent etc.., qui intègrent des activités culturelles...dès qu'il s'agit d'activités en ateliers. Bon quand il

[53] ECD18.

« Et du coup on a souvent, et c'est d'ailleurs un écueil que j'ai connu partout mais...toujours les mêmes qui viennent faire une activité, c'est chiant! Et ça prouve aussi que nous on a des marges de progression dans le choix peut-être de l'activité, peut-être dans le repérage du public parce que...ou dans la prise de risque qu'on prend quand on fait venir un public. Moi c'est ce que je dis souvent à [PRENOM gradé activités] et [PRENOM directrice adjointe] pour certaines actions je dis... Voilà ils me montrent la liste c'est toujours les mêmes! C'est toujours les mêmes! [Il liste plusieurs noms de famille de détenus] Ouais OK on sait que ça va super bien se passer, que y'a pas de problème... [Il souffle] Mais c'est chiant! Moi je préférerais avoir notamment...après y'a eu quand même et ça pour le coup c'était plutôt bien, sur quelque chose comme le Jeu d'orchestre il aurait même fallu pour moi plus de petits jeunes chiants. Ça aurait été intéressant d'ailleurs! Y'aurait eu des échecs hein clairement mais par contre ça aurait pu être ouais, pour certains profils je pense qu'ils auraient pu évoluer... Après on peut pas les forcer! Ils ont été informés, on les a pour certains été les voir en disant "c'est pas mal"... Mais c'est con. C'est con. Moi je me rappelle sur Loos on avait monté un projet avec je sais plus quelle association mais c'était des enfants tétraplégiques qui étaient dans des joëlettes. Nous on devait être quatre à porter la joëlette et faire 10 km. Donc c'était les championnats du monde de joëlette. Et donc on avait monté ça avec un moniteur de sport et on était dans l'idée que sur les quatre y'a le moniteur de sport, moi et deux détenus. Et on a pris deux détenus mais horribles quoi! Des mecs qui nous agressaient du personnel, qui insultaient, qui trafiquaient. Et donc bon convaincre les agents ça a été compliqué [il rit], la juge aussi mais finalement ils sont sortis en perm avec nous. Déjà en perm préparatoire on allait courir, porter un truc pour s'entraîner à vide, enfin pas à vide avec des gens dedans à tour de rôle on allait dans la joëlette là... Et par contre après on est partis donc trois jours à La Rochelle faire ça, donc voyage en bus avec les détenus et tout. Et arrivés là-haut on a pris en charge le gosse là qui était dans son truc et...et les détenus ils savaient, c'est ça qui était intéressant, ils savaient qu'ils pouvaient pas lâcher. On était quatre il fallait que tout le monde arrive à la fin et que le détenu même s'il avait fait le con la veille, qu'il avait...il pouvait pas lâcher. Et du coup c'était super bien parce que après en détention, je dis pas qu'il y a pas eu de rechute mais les types ils sont...moi je suis resté encore plus d'un an derrière et les types ils s'étaient mis à être dans le travail, à plus avoir d'incident et puis voilà y'avait un rapport aux autres qui était complètement changé! Donc je pense que nous...bon faut que je vois avec [PRENOM gradé activités] et [PRENOM directrice adjointe] comment on peut faire mais il faut que sur 2017 on ait plus de...de variété dans le public, c'est clair. A chaque fois je vois la liste... Je peux déjà l'écrire à l'avance la liste pour certains, je sais qui c'est qu'y aura! Voilà y'aura toujours toujours [il liste de nouveau plusieurs noms de famille de détenus] bon bref... C'est chiant. »

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10)

s'agit de présentation d'un film, présentation d'un spectacle le nombre de personnes qui viennent est bien plus considérable. Mais dès qu'il s'agit d'un atelier on retrouve les mêmes personnes, ce sont en fait celles qui ont déjà des capacités à croire que ça puisse servir à quelque chose...»[54]

Les personnes interrogées soulèvent cette faible participation et le manque de diversité dans les « profils » des participants autour de trois problématiques principales : les failles des processus de sélection et d'inscription aux activités ; la nature de la programmation culturelle proposée et, peut-être, son inadéquation avec les attentes des personnes ou son manque d'attractivité ; les disparités entre les appétences des personnes incarcérées en matière culturelle, qui sont souvent liées à l'existence ou à l'inexistence d'une pratique culturelle avant l'incarcération. ◄

Ces éléments révèlent à la fois les marges de progression de l'institution en matière culturelle, et les enjeux d'éducation à la culture qui sous-tendent le développement des activités en détention pour le SPIP et l'établissement ; des enjeux qui s'intègrent, de fait, dans un principe de droit commun et dans l'objectif de « réinsertion » de la prison :

« La vie à l'extérieur vous avez des musées, des machins, finalement y'en a pour tous les goûts, vous voulez y aller vous y allez, vous voulez pas y aller ça vous intéresse pas vous y allez pas... Finalement c'est de proposer la même chose en détention. On force personne à aller aux activités mais pour celui qui veut bah y'en a. Et on essaye d'inciter les gens quand même à participer parce que à l'école quand on est petit normalement c'est pareil on nous incite à aller dans des musées tout ça, on nous sensibilise à la culture, ce qui a pas forcément été le cas pour ces personnes-là. Ce qui est pas vrai pour tous les détenus de Bapaume hein, y'a des gens qui à l'extérieur allaient au musée tout ça hein mais... Enfin l'idée c'est un peu ça, c'est de dire... on n'a pas eu tous la même éducation à la culture et y'a pas d'âge pour apprendre donc je veux dire... voilà. Et finalement on leur donne les mêmes chances aujourd'hui de pouvoir accéder à la culture que les autres, ce qu'ils avaient pas forcément à l'extérieur parce que y'a aussi une question de moyens et de... voilà. Donc c'est l'autre aspect donc un peu plus éducation à la culture et finalement on se dit que effectivement si on les sensibilise à ça en détention peut-être qu'à l'extérieur quand ils

[54] Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3).

« Ça peut permettre pour certains de découvrir carrément...certains milieux qui à l'extérieur sont pas du tout là-dedans dans la culture au sens large et noble, qui du coup découvrent totalement des disciplines. Je pense que certains en rentrant en prison n'ont jamais entendu parler ou même vu de pièce de théâtre, n'ont jamais été à un concert ou en tout cas être sur des musiques plutôt voilà classiques ou autres. Donc ça c'est leur faire découvrir, le but c'est pas d'en faire des fins connaisseurs mais c'est au moins qu'ils aient voilà ce champ de connaissances là. Donc ça a cette première vocation. Ensuite on peut être sur finalement...la culture pour moi doit être...la même qu'à l'extérieur. (...) Il faut leur faire découvrir des choses! Quelque chose comme un orchestre, de la musique classique, je sais qu'à Lille tous les ans ils faisaient venir l'orchestre national là à la maison d'arrêt, ça marchait super bien! Y'a eu des expériences où y'avait voilà du chant lyrique qui était là, des musiques je sais pas faut leur faire découvrir des musiques du monde mais... Bon faire venir le rappeur du coin... C'est très bien je dis pas le contraire mais c'est trop réducteur, pour moi on est vraiment dans le cliché du...allez on met en place un truc on met en place ouais un atelier danse...de rap ou quoi...j'aime pas. Et du coup donc il faut aussi qu'on soit là pour faire découvrir des nouvelles choses. Après pour moi la culture c'est aussi au sens large plus les personnes va être cultivée ou va avoir un champ de culture générale large plus il sera réceptif peut-être au message du vivre-ensemble quoi. Quelqu'un...je parle même pas que des radicalisés mais...quelqu'un qui je sais pas moi s'était totalement renfermé sur lui-même, qui était autocentré, qui avait une vie de merde avec toujours son petit boulot peut-être pourri, sa bouteille de je sais pas quoi et sa télé, si il peut s'épanouir dans autre chose, je dis pas que ça lui évitera de récidiver mais... Quand même avoir je pense un bagage...intellectuel et culturel qui permette de plus réfléchir. Et du coup quelqu'un qui réfléchit plus va peut-être plus être dans l'introspection et se dire "bon qu'est-ce que je veux de ma vie? Qu'est-ce que je veux faire ?", plutôt que le pleupleu qui va avoir son schéma qu'il connaît depuis des années et qui du coup va absolument pas se remettre en cause quoi. »

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10)

vont ressortir bah en termes de loisirs ils vont avoir des trucs plus intéressants à faire que d'aller picoler avec le voisin ou voilà. »[55]

Ainsi, dans les logiques de « réinsertion » qui innervent l'institution pénitentiaire, les *activités culturelles* sont à la fois des éléments occupationnels constructifs et éducatifs pendant le temps d'incarcération, mais tendent également à développer, le cas échéant, la curiosité et l'intérêt des personnes qui n'auraient pas eu accès à ce type d'activités à l'extérieur, notamment du fait de leur parcours de vie avant leur incarcération. Il s'agit en cela aussi d'ouvrir de nouveaux champs occupationnels pour la sortie de prison dans une logique d'accès à la culture et de développement de nouveaux intérêts individuels :

« Même si à l'extérieur ils auraient pas forcément été au musée et bah là ils découvrent des trucs et finalement ça leur plaît et puis ils se disent que finalement les musées c'est pas forcément fait pour l'élite, pour les intellos... parce que souvent c'est "Ouais y'a que les intellos qui vont au musée"... Et donc enfin voilà. Après pareil pour la musique moi je me souviens quand on était à Loos y'avait Casadesus qui venait, l'orchestre national de Lille amenait la musique en détention et ça a toujours toujours toujours et là encore ils le font à Sequedin c'est toujours une réussite. Alors que pareil à la base la musique classique on va dire que c'est pour les personnes initiées quoi la musique classique. Et Casadesus fait ça depuis des années et il sait le bien que ça fait aux détenus que d'entendre ça et puis il rend la musique comme ça accessible. »[56] ◄

Au-delà de leur caractère occupationnel, de nombreuses personnes détenues interrogées ont expliqué s'inscrire à des *activités culturelles* pour apprendre et découvrir de nouvelles choses, en acquérant des « bagages » en termes de connaissances, de culture, de techniques, etc. Plusieurs personnes expliquent alors que la prison leur aura permis d'accéder à de nouvelles connaissance et à des activités auxquelles elles n'auraient peut-être jamais eu accès dans leur contexte de vie à l'extérieur, soit du fait du coût financier que supposent certaines activités, soit du fait de barrières mentales ou sociales qui peuvent faire penser que les pratiques culturelles ne leur sont pas destinées. L'accès à de telles activités peut alors être perçu comme un privilège :

[55] La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12).

[56] Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC3).

« Après c'est bien Madame de... parce qu'avant même quand j'étais pas en prison je voulais avoir beaucoup de connaissances dans tout, même si j'ai pas de diplôme j'ai rien... Moi pour moi je préfère faire des choses comme ça que travailler à l'atelier! Faire un truc qui t'apprend, qui... C'est pas travailler à la chaîne c'est... Et c'est comme tout, si tu fais quelque chose que t'aimes tu vas le faire bien, tu vas commencer à t'investir, comme le sport ou... Et voilà, ouais j'aimais bien, il est gentil, il apprend bien. Ça se voit il donne de son temps. En plus lui comme la femme du carton comme il dit dehors c'est pas donné des cours de... Ça fait on est un peu privilégié, si on peut dire ça comme ça. Il vient, il donne de son temps, il nous apprend des choses... Voilà c'est bien! (...) Je vous ai dit on est fier de faire quelque chose de nos mains! J'ai jamais travaillé, même si c'est pour les gens un vieux truc en bois bah moi je serai content! C'est moi je l'ai fait, je connais un peu, j'ai... Et après voilà le savoir ça se fait partager, c'est-à-dire si un jour quelqu'un... je pourrais peut-être moi lui expliquer ou... Nous de toute façon on a envie d'apprendre beaucoup de choses. Parce que voilà c'est le contexte de la vie, les trucs... »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC11)

« Tu vois c'est comme la peinture. On en a parlé, tu les a vues, c'est... Pour moi c'est ces choses-là qui me feront pas... je dis pas que je regretterai la prison mais ça me fera pas regretter d'avoir connu ça. Tu vois ce que je veux dire? Déjà je me suis découvert un talent caché, puisque je savais pas que je savais aussi bien dessiner et peindre, et... ça va devenir quelque chose après ma sortie...ça va devenir quelque chose de super important pour moi. (...) Alors j'ai commencé à apprendre en 2012, donc à la prison de Beauvais. En fait y'avait pas de travail, y'avait rien, ils ont passé une annonce sur des dessins comme ça. Moi j'étais pas...ce qui est bizarre hein, moi j'étais pas du tout dessin et pas du tout art, pas du tout... Je détestais tout ce qui était tableaux, tout ce qui était...tout ça j'aimais pas ça du tout. J'y suis allé plus par curiosité que par... Et bah finalement de fil en aiguille, la prof avec qui j'étais elle était super sympa... Je crois que c'est grâce d'ailleurs à sa sympathie que je suis resté parce que le dessin ça m'intéressait pas vraiment. Et puis elle a commencé à me faire voir certaines choses et puis...pendant six mois. Et en partant elle m'a dit "moi je pense que tu devrais continuer parce que y'a quelque chose. C'est pas eu bout de six mois qu'on peut le dire mais je pense que t'as du potentiel", et puis je lui ai dit "bah écoute je te promets que je vais bosser". Donc là j'ai commencé à acheter des...des revues, des bouquins sur le dessin et voilà j'ai appris tout seul. J'ai été bien aidé au début puisqu'elle m'a appris pendant six mois, j'ai appris les bases. Après voilà c'est du boulot, c'est beaucoup de...c'est beaucoup de travail, c'est beaucoup de temps, c'est beaucoup de réflexion c'est...à la fois un travail de perspective, de dessin, de chimie parce qu'il faut savoir mélanger les peintures, d'idées parce qu'il faut avoir des idées de tableaux, de curiosité parce que faut savoir aussi ce que les autres font. Là j'ai commencé à m'intéresser à tous les grands: à Dali notamment, à Monet, qui entre parenthèses est...si je devais classer mes peintures je classerais plus dans Monet parce que j'adore ce qu'il fait donc je m'en suis beaucoup servi, et puis plein d'autres comme Degas comme... Au jour d'aujourd'hui je connais une soixantaine de peintres alors que quand j'ai commencé j'en connaissais zéro. Pour moi Dali c'était le mec qui faisait la pub pour le chocolat Lanvin quoi! C'est vrai hein! Et c'est comme ça que j'ai appris que sa muse c'était Amanda Lear, c'est comme ça que j'ai appris qu'Aslan...Aslan est dessinateur hyper connu...a dessiné en nu notamment Mireille Mathieu, François Hardy, les gens de l'époque quoi. Et...tout ça je le savais pas et c'est vrai que c'est...c'est hyper intéressant. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

« J'ai appris à jouer du violon ! Maintenant j'écoute les mélodies quand y'a un concert à la télé par exemple, alors qu'avant je m'en fichais. C'est plus pareil, en fait ça m'a donné goût ! Et c'est une expérience qui peut pas arriver à tout le monde... »[57] ◄

Dans une telle logique, les connaissances développées pendant le temps d'incarcération sont des éléments qui permettent aux personnes de donner du sens à l'exécution de leur peine, et de trouver, au niveau personnel du moins, une utilité à la prison[58] :

« Quand on s'est inscrit à l'activité musique là c'était pour rencontrer des gens au départ. La curiosité de se servir d'instruments que j'avais jamais joué. La curiosité de se dire bah écoute la musique classique j'aime pas ça, parce que j'aime pas, j'aime pas la musique classique! Mais quand je suis tombé sur ce gros violoncelle que j'ai joué je suis littéralement tombé amoureux [il jouait de la contrebasse dans le projet d'Orchestre Participatif]. C'est une autre culture. C'était pas ma culture et à travers cette activité c'est devenu la mienne. D'ailleurs au jour d'aujourd'hui, bah toujours grâce à la prison, y'a des choses que jamais j'aurais imaginé faire et que je fais aujourd'hui! C'est ça qui est bien. C'est d'arriver à dire à un mec "bah tu verras tu joueras de la musique classique et t'aimeras ça", j'aurais rigolé quoi! Et finalement j'ai adoré ça. (...) Tu vois je pense que c'est comme ça qu'on avance dans la vie. Je pense que c'est comme ça qu'on devient un être humain à part entière je dirais. Et ça ça fait partie aussi des choses...bah grâce à la détention j'ai découvert plein de choses que j'aurais jamais peut-être osé...ou pas voulu, franchement pas voulu. (...) *Enfin aujourd'hui je vois plus du tout l'art comme je le voyais à l'époque. Aujourd'hui ça fait partie de moi à part entière. Et ça, que je veuille ou que je veuille pas, c'est quand même grâce à la détention parce que je pense que si j'étais resté dehors jamais j'aurais appris ça. »*[59] ◄

Il ressort des paroles retranscrites ici plusieurs éléments essentiels. D'une part, le sentiment d'avancer dans sa vie, d'évoluer en découvrant de nouvelles facettes de soi-même ; un

[57] ECD21.

[58] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, II.

[59] ECD5.

sentiment qui va finalement à l'encontre des logiques de « réduction de la personnalité » qui sont prédominantes dans le *théâtre carcéral*. D'autre part, la notion de capacité : se rendre compte qu'on est capable de faire des choses, et surtout de belles choses, participe au développement de l'estime de soi, qui est particulièrement malmenée dans le dispositif carcéral qui paralyse souvent l'identité et l'individualité dans un renvoi constant au passé, à l'acte déviant qui a conduit à l'incarcération. Or, pour les personnes interrogées, sortir de cette « réduction de la personnalité » et se rendre compte qu'elles sont capables d'évoluer et de réussir à faire de belles choses, participe au développement d'un sentiment de fierté, essentiel dans la (re)construction d'une estime de soi. Ces éléments sont surtout évoqués par les personnes interrogées autour des expériences créatives qu'elles ont pu vivre dans la découverte d'une pratique artistique ou manuelle. Au contraire, si les logiques d'*animation culturelle* (rencontre d'auteur, concert, projection de film, initiation à une pratique ou à des techniques, ...) peuvent apporter en termes d'apprentissage, de découverte et d'ouverture d'esprit, elles ne permettent pas, comme les *expériences créatives*, de sortir de soi, dans un processus d'expression, vital dans le *théâtre carcéral*. Je reviendrai sur les spécificités de l'art et des pratiques créatives dans le dispositif carcéral dans la suite de mon travail, en expliquant qu'elles dépendent principalement de la nature de l'activité mais aussi de la démarche de l'intervenant[60].

De plus, par son principe de volontariat, l'inscription à une *activité culturelle* (comme à toute autre activité d'ailleurs), engage la personne qui s'y inscrit dans une dynamique d'investissement et de responsabilisation, deux logiques qui ne sont pas réellement favorisées au quotidien par le dispositif carcéral (soumission à l'autorité de l'institution, prise en charge presque totale de la personne dans tous les pans de sa vie, sentiment partagé d'une infantilisation par l'institution et d'une « réduction de la personnalité », etc.). En décidant de s'inscrire à l'activité, l'individu choisit de s'engager dans une action et se pose lui-même des contraintes : assiduité, respect des horaires et des consignes, intégration à une dynamique collective, etc. Cependant, il ne faut pas oublier que, comme l'ensemble du quotidien en détention, les activités, de quelque sorte qu'elles soient, sont proposées par l'administration pénitentiaire ; de ce fait, elles entrent inévitablement dans les logiques de surveillance, d'application et d'exécution de la peine. Au-delà de ce qui peut se faire ou se passer dans les activités, s'y inscrire et y

[60] Partie 3, Chapitre 0, II.

« Alors c'est toujours pareil sur les rapports de remises de peine supplémentaires on essaye de valoriser la participation aux activités culturelles, ce qui implique que le logiciel soit bien rempli par Monsieur [NOM gradé activités] pour pas qu'on se plante en disant "bah lui il participe à tout". Des fois je vois dans les rapports des CPIP "Monsieur participe aux activités culturelles", je me dis "mais je l'ai jamais vu ce mec-là moi!" Et en fait comme eux sont pas forcément présents sur toutes les actions, enfin ils sont pas présents sur les actions, bah en fait on se raccroche beaucoup au logiciel donc faut que le logiciel soit bien rempli. Mais sinon nous notre intérêt c'est de valoriser la participation aux activités culturelles. Pour nous c'est... enfin c'est au même titre que le travail... Enfin c'est une occupation en détention donc... Le gars qui fait des demandes de travail qui est pas classé si à côté de ça il participe à toutes les activités culturelles bah il sera mieux récompensé que celui qui en profite pour rien foutre et voilà. Enfin en tout cas nous on le valorise! Après la juge elle en tient compte ou elle en tient pas compte mais... nous on le met dans les rapports. Et... je voulais dire un autre truc... Oui et c'est valorisé aussi dans le cadre des permissions de sortir culturelles: quelqu'un qui aura participé au projet, qui sera impliqué dans la vie culturelle de l'établissement il a plus de chance d'obtenir sa perm machin que le gars qui a jamais rien construit en détention en termes culturels et qui demande une perm complètement opportuniste... pour sortir pour voir le jour! Ça aussi on essaye d'être vigilants. »

La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12)

assister est également une manière de participer au parcours d'exécution de la peine (PEP) ; les activités culturelles et artistiques n'échappent donc pas non plus, dans l'initiative des personnes à s'y inscrire, aux logiques du *théâtre carcéral* (se montrer « réinsérable »)[61] :

> *« Et donc y'a dans la prison comme ça une sorte de ségrégation de fait entre ceux qui vont...enfin ségrégation le terme est peut-être un peu fort, entre ceux qui vont aux activités culturelles, ceux qui n'y vont pas, ceux qui y vont par goût réel et ceux qui y vont par contrainte c'est-à-dire que par exemple pour Bien Vieillir en Détention on est venu nous chercher, c'est une réunion où "bah oui vous avez plus de 60 ans..." on sent très bien que c'est ce qui est attendu et c'est contractualisé, ce qui est rappelé! Ce qui est rappelé. »*[62]

La participation et l'investissement des personnes dans de telles activités sont en effet des éléments perçus positivement par l'administration, et qui entrent en ligne de compte dans les différentes instances qui évaluent et jaugent le comportement de la personne, son évolution en détention, son investissement pendant le temps de sa peine, ses initiatives pour préparer la sortie, etc. (CPU, CAP, ...). ◄

Pour les personnes qui ne veulent pas entrer en « coopération » avec l'administration pénitentiaire, notamment dans une logique de boycott du système de « carottes » et de « bâtons », refuser de participer aux activités proposées est aussi un moyen de contester l'institution : *« Y'a surtout des pratiques artistiques en cellule, mais beaucoup veulent pas le faire pour l'administration et participer aux activités »*[63]. Les paroles retranscrites ici mettent d'ailleurs en lumière le fait qu'il existe de nombreuses pratiques culturelles et artistiques individuelles en détention ; dans l'intimité de la cellule, nombreuses sont les personnes interrogées qui expliquent lire, écrire, dessiner, peindre, etc. La participation à des activités proposées par l'administration pénitentiaire s'intègre alors aussi et surtout dans des logiques de socialisation et de « changement d'air » : sortir de la cellule, rencontrer d'autres personnes, et notamment des intervenants extérieurs.

---

[61] Je ne reviendrai pas davantage sur ce point, puisque j'ai déjà développé les logiques du PEP et l'intérêt pour les personnes de s'y soumettre précédemment dans ce travail (*Cf.* Partie 1, Chapitre 2, III et Partie 2, Chapitre 2, I).

[62] Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3).

[63] Une officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC24).

« Quels sont les moments ou les lieux de rencontre dans la détention? Où est-ce que vous vous rencontrez, où est-ce que vous créez des liens si vous en créez?

- Promenade. Ecole. Travail. Activités. Voilà. (...) Et aussi par la fenêtre, on se parle par la fenêtre ou on se voit machin tout ça. Voilà. Ici ils nous mettent tous au travail ensemble, d'accord? On est 19 au travail. Mais après ils nous séparent dans les activités! Mais alors pourquoi tu nous mets au travail ensemble? Le reste c'est par aile : les activités, bibliothèque, sport, stade et musculation. Sinon bah quand tu t'inscris aux autres formations machin on est tous ensemble! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

« Dans les maisons d'arrêt c'est sûr c'est les activités si tu veux rencontrer d'autres personnes, ou la promenade mais... Et ici dans la détention bien sûr on a la cellule ouverte tous les jours, on peut aller à côté parler avec la fille d'à côté ou faire quelque chose à manger...c'est plus ouvert dans ce sens. »

Une femme au CD de Bapaume (ECD6)

« Et notamment pour les personnes âgées quand on avait mis en place le programme "Bien vieillir en détention" c'était un de nos questionnements de...finalement... Parce que en fait tout est parti de là, c'est: la personne détenue âgée on lui propose rien en détention du coup elle fait quoi? Elle se replie sur elle-même, elle est dans sa cellule, elle voit personne et quand elle sort c'est un ours, enfin...c'est voilà. Et donc du coup... la dynamique qu'on a voulu insuffler c'est finalement recréer du lien social pour ces personnes détenus là! Finalement les activités c'est que le prétexte à recréer du lien social pour ces personnes détenues là. Avec des gens de leur âge, de qui ils ont pas a priori à avoir peur, avec qui ils peuvent avoir des centres d'intérêts communs mais forcément si ils sont pas dans la même aile...bah ils vont pas forcément découvrir leurs centres d'intérêts communs parce qu'ils vont avoir peur de sortir donc...voilà. En fait c'est tout ça qui sous-tend le programme "Bien vieillir en détention". Là où on se dit les jeunes bah c'est bon ils ont pas peur ils peuvent se débrouiller pour aller se trouver des copains et puis en général ils se débrouillent, là où les vieux on se dit bah finalement il fallait les aider pour qu'ils puissent maintenir ce réseau social, parce que si ils ont pas la chance d'être à côté de cellule d'un papi gentil...qui a un peu les mêmes centres d'intérêts bah ils vont pas aller le chercher dans la détention...voilà.»

La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12)

I.2.B. De la socialisation : *« Finalement les activités c'est que le prétexte à recréer du lien social »*[64]

Les activités mises en place dans le dispositif carcéral, de quelque type qu'elles soient, forment les principaux lieux de rencontre et de socialisation dans les établissements, avec les cours de promenade. Cela est d'autant plus vrai dans un établissement comme la maison centrale de Vendin-le-Vieil, du fait du régime « portes fermées » qui y est imposé. Au CD de Bapaume, le régime « portes ouvertes » laisse davantage de possibilités aux personnes de se rencontrer et de socialiser dans les couloirs, dans les ailes d'hébergement. Cependant, là aussi, les activités sont des espaces-temps particulièrement propices pour rencontrer l'autre[65]. ◄

Ainsi, pour l'institution, la mise en place d'*activités culturelles* est un prétexte à la socialisation, et un moyen de créer de la vie à l'intérieur de l'établissement, principalement entre personnes détenues. Il s'agit d'ouvrir, dans la monotonie du temps carcéral, des espaces-temps où il est possible de rencontrer l'autre en dehors des logiques qui prédominent dans les coursives, et parfois de regrouper certains « profils » de personnes qui pourraient trouver des intérêts communs, si tant est qu'elles puissent se rencontrer. C'est notamment ce qu'explique la directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume, en revenant sur le programme « Bien vieillir en détention », qui propose des *activités culturelles* et *socioculturelles* aux hommes détenus de plus de 60 ans. ◄

De plus, toujours au CD de Bapaume, et comme évoqué précédemment dans ce travail, le développement d'*activités culturelles* « mixtes », réunissant des hommes et des femmes détenues, fait entrer en détention des logiques de rencontre différentes du quotidien de la détention, autour notamment de phénomènes de séduction, mais aussi dans une idée de rapprochement des logiques sociales de la prison de celles de *l'extérieur*, où hommes et femmes se rencontrent continuellement :

> *« Moi je suis pour la mixité à fond [elle sourit]. Je trouve ça fou en fait qu'on ait l'idée de séparer les hommes des femmes en fait. Alors je comprends que pour une question de gestion ce soit plus simple. Et je pense que c'est ce qui sous-tendait la séparation hommes-femmes c'était juste pour des questions de gestion des douches, des machins*

[64] La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12).

[65] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, III : « Une prison n'est pas l'autre ».

« Et puis les femmes ont moins d'activités que les hommes donc souvent on essaye de faire une activité en deux fois avec les hommes d'un côté puis les femmes de l'autre. Mais après on a aussi des contraintes budgétaires parce que si on le fait deux fois le prix aussi est multiplié par deux ! Mais les activités mixtes c'est mieux de toute façon. Et y'a pas de problème majeur pour l'instant. Et aussi les activités mixtes permettent aux femmes de participer plus souvent du coup, parce qu'en théorie les hommes et les femmes ont le même régime de détention mais en vrai pas vraiment. Et après les rencontres entre hommes et femmes, les couples qui se forment tout ça c'est le gros problème ici, enfin sans vraiment en être un mais y'en a beaucoup que ça dérange. »

Un gradé au CD de Bapaume (ECD18)

« Quand je suis arrivée ici et que j'ai su qu'il y avait des activités mixtes, ça m'a choquée. J'ai dit "on n'est plus dans une prison!" Quand vous voyez que quelqu'un allez va se pacser au bout d'un mois! Je me suis dit bah non quoi. Et on m'en avait déjà parlé à Beauvais, on en avait déjà entendu parler, j'ai dit mais c'est bizarre... T'es dans un CD, on arrive à... Les contacts en fait. Parce que nous en maison d'arrêt t'as pas le droit. T'as pas le droit de parler avec les hommes, ni de les croiser. Qu'ici tu peux bah comme aux activités mixtes. Donc moi c'est...ce qui m'a choquée. J'ai dit bah mince on est dans un CD t'as le droit d'être avec des hommes, bah ouais c'est comme ça qu'y'a des échanges de portables, de drogue, de courriers, de... C'est ce qui se passe la plupart du temps, là y'a eu des transferts bah parce que, justement, échanges de portables, échanges de drogue, échanges de machin...médicaments... Donc c'est ce qui m'a choquée, moi. Ouais j'ai dit...ça ne devrait pas être, on est quand même en prison, c'est une...c'est une punition! Donc là bah c'est du... Moi je dis que les activités mixtes c'est bien et c'est pas bien. Parce qu'on est quand même...je sais pas la prison pour moi c'est quand même quelque chose que...pour nous faire comprendre! Ce que t'as fait... Donc ici, t'es ici bah tu vois les hommes, tu parles avec eux, c'est la fête quoi pour eux... »

Une femme détenue au CD de Bapaume (ECD2)

enfin forcément c'est plus facile si vous avez les choses séparées que d'aller faire la police dans les douches quand c'est le tour des femmes, quand c'est le tour des hommes, enfin oui c'est clair! Mais en termes de réinsertion enfin je trouve que c'est complètement contre-productif. Et l'idée de dire en plus ils sont AICS[66] donc il faut encore plus les séparer des femmes! Euh bah non en fait. Parce que à la sortie y'aura des femmes, y'aura des femmes avec des jupes et... Enfin si vous les avez privés pendant 10 ans du rapport à la femme et bah ils vont encore moins avoir de repères à la sortie! Enfin c'est pas éducatif, c'est privatif quoi! Finalement on met un voile sur le problème pendant 10 ans et puis quand il sort et bah on verra bien ce que ça donne! Je trouve pas que ce soit le meilleur moyen de prévenir la récidive. Donc je suis pour les activités culturelles...surtout qu'y en a plein qui ont pas de problème avec les femmes hein ils ont un problème avec les enfants. Donc y'a pas grand risque qu'il se passe quelque chose. Donc non non je suis pour la mixité à fond et puis sur les maisons d'arrêt je vois pas non plus pourquoi y'aurait pas de mixité, enfin je veux dire quand la problématique est autre que l'infraction sexuelle... là je pense qu'on est vraiment plus sur de la gestion de détention et voilà le côté pratico-pratique quoi. Mais quand on peut faire des activités mixtes...on le fait. D'ailleurs après ils s'embrassent au cirque et voilà! Bah oui ça crée des minis incidents... [Elle sourit] C'est rien. Dans la vraie vie c'est pareil. Vous allez à un cours de cirque avec votre amoureuse vous pouvez vous embrasser à la fin de la séance enfin... En fait ici on se choque d'un truc parce que ça a jamais été comme ça dans les prisons! Et du coup... on bouleverse finalement la représentation du surveillant...voilà. Mais c'est comme les UVF, c'est comme les salons "quoi ils ont le droit à des UVF? C'est la fête!" euh non. Enfin voilà. Bon. Donc moi je suis très pour [elle sourit]. »[67] ◄

Une fois de plus, les tensions que les évolutions de l'administration pénitentiaire peuvent créer dans les rangs de la pénitentiaire semblent avant tout être dues à des divergences de points de vue quant au sens de la peine. Il faut également noter que ces mêmes débats peuvent se retrouver chez la population pénale, puisque certaines personnes détenues ne voient pas non plus toujours les activités « mixtes » d'un très bon œil. ◄ On retrouve donc, dans plusieurs facettes des *activités culturelles*, les éternelles tensions qui traversent la définition de

[66] Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel.

[67] ECD12.

«Après moi l'objectif rêvé ce serait, mais ça je vais avoir du mal même avec des techniques tordues, à ce que des agents apportent leurs compétences ou que finalement moi qu'un agent je sais pas...on aurait un agent qui serait virtuose dans tel ou tel instrument ou autre ce serait top qu'il encadre un groupe de détenus! Mais je pense que les agents sont pas prêts là-dessus, surtout ici. Parce que certains ont déjà proposé mais ils sont vite revenus nous voir en disant "bah en fait non je souhaite plus...je vais être stigmatisé" vis à vis de ses collègues, même pas des détenus hein parce que...Mais le regard des collègues ce sera d'une..."tu perds ton autorité" alors que pour moi c'est faux au contraire! [Il sourit] elle serait dix fois supérieure son autorité si il faisait ça! Et de deux...il serait en tout cas coupé de la communauté de travail. C'est dommage parce que je pense que c'est pas du tout ce qui se passerait dans la réalité mais bon. Après on est quand même sur ouais beaucoup de logiques de castes professionnelles hein c'est horrible. Là-dessus c'est un des points les plus chiants quoi, mais bon c'est comme ça. »

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10)

« Après dernier point c'est que oui ça apporte aussi de la vie pour nous en détention quoi, pour dire que la prison reste un lieu de vie et que finalement dans le sens inverse c'est que la société qui crée ces institutions qui placent les gens bah fait aussi en sorte de pas les oublier quoi... Même pour les agents hein! Je pense que les agents certains voient de loin toujours "ah encore une activité, encore un truc" mais certains vont quand même se renseigner et venir voir, peut-être de loin mais du coup vont me dire peut-être après "ça c'était bien". Donc c'est aussi notre objectif à nous dans des manifestations comme ça. »

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD10)

la peine d'enfermement, entre punition et « réinsertion », privation et parallèle avec la vie extérieure.

Par ailleurs, certaines personnes interrogées nourrissent le souhait qu'un jour les personnels de surveillance prennent également part à ce type d'activité ; cela permettrait, d'après elles, de créer d'autres dynamiques interactionnelles entre acteurs d'« équipes » différentes (administration pénitentiaire et personnes détenues). Cependant, là aussi, les logiques de *représentation* et de *rôles* qui innervent l'ensemble du *théâtre carcéral* semblent être les premiers freins à de telles initiatives. ◄

Toutefois, si les *activités culturelles* sont appréhendées et utilisées comme des lieux positifs de socialisation, à la fois par les personnels de l'institution et par les participants, c'est avant tout parce qu'elles sont les principaux interfaces de rencontre entre *l'intérieur* et *l'extérieur*, à travers la figure de l'intervenant. Au-delà de l'inscription de l'individu dans une dynamique de groupe, dans le respect des règles de l'activité, la participation aux activités est une manière d'être en contact avec des représentants (malgré eux) de la société. L'entrée d'intervenants extérieurs (hors administration pénitentiaire et hors services qui travaillent au quotidien dans le dispositif carcéral) agit symboliquement comme une main tendue de la société, une passerelle qui prouve que, malgré l'institutionnalisation de l'exclusion des personnes par l'enfermement, ces dernières ne sont pas complètement oubliées du reste de la société :

> *« Déjà ça permet aux personnes détenues de rencontrer des gens qui viennent de l'extérieur et ça... enfin c'est quand même valorisant pour eux. Ça leur permet de comprendre qu'ils sont pas complètement laissés à l'abandon, de se dire que... que bah oui y'a des gens à l'extérieur qui ont peut-être assez de boulot à l'extérieur mais qui pour autant prennent la peine de venir en détention donc c'est qu'il y a un intérêt de la société pour les gens qui sont en détention et que c'est pas juste "on vous enferme, on vous met à l'écart de la société pendant 10 ans et vous ressortez" voilà. Donc enfin ça c'est le premier point que je vois de très très positif c'est celui-là, c'est en termes de sociabilisation. »*[68] ◄

[68] La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12).

La seule entrée d'un intervenant extérieur, qui vient pour partager un moment, de quelque nature qu'il soit, avec les personnes incarcérées, constitue ainsi une sorte de *médiation*, au sens où cette personne vient *entre* la société et l'institution, en passant les portes du lieu de l'enfermement. Elle personnalise alors le dialogue possible entre le *dedans* et le *dehors*, et atténue le sentiment d'une sortie du *commun* matérialisée par l'enfermement et le décor carcéral (hauts murs, barreaux, etc.)[69]. Certaines personnes détenues interrogées parlent alors d'un rapport presque viscéral, qui ressemble à un retour à la société originelle avec qui le lien a été rompu par l'acte qui a conduit à l'incarcération : « *le fait que des gens qui viennent de l'extérieur c'est très important, parce qu'on a l'impression que c'est un cordon ombilical pour certaines personnes »*[70].

L'entrée de personnes extérieures en détention est particulièrement importante pour les personnes détenues en ce qu'elle ouvre des possibilités de sortie du *rôle* de « détenu » de manière répétée, en tant que le regard d'une personne extérieure, malgré les convictions personnelles qui peuvent être les siennes sur la prison et sur la peine, n'est pas du même ordre que celui des autres acteurs de la détention (surveillance, évaluation du comportement, questions d'intérêt, de méfiance, de protection, etc.). Le contact d'une personne neutre (au sens où elle n'appartient à aucune des principales « équipes » de la détention) offre des possibilités de sortie du contrôle de soi, et des réductions de la personnalité qui s'opèrent dans le *théâtre carcéral* :

> « *Les activités culturelles sont très importantes parce que ce sont des moments où on émerge de cet enfermement, on en sort. Et même si c'est limité dans le temps, même si c'est pas toujours évident, c'est pas toujours gai, ce sont des moments où tout d'un coup on se ressent considéré comme une personne humaine et on peut à nouveau y croire. Donc je crois que ça peut redonner de la force. (...) Les intervenants sont vraiment... mais vraiment pratiquement la totalité des personnes qu'il est tout à fait intéressant, enrichissant humainement de côtoyer. Donc ça c'est très important parce qu'ici...c'est un peu un remède ces activités, ces personnes capables de montrer qu'on peut encore croire dans l'amélioration des personnes, ce qui devrait être la fonction première... C'est un petit peu cet antidote à... ce qui peut être qualifié d'un*

[69] *Cf.* Partie 1.

[70] Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3)

« Comme vous avez les gens de l'extérieur on va tous vous parler normal, bien cool tranquille parce que y'a aucun intérêt. Bon pour certains peut-être qu'ils s'imaginent un intérêt avec vous ou des intérêts bidons mais c'est parce que ça fait trop longtemps qu'ils sont en prison ils ont pété un plomb vous voyez [il rit], ils ont trop regardé la télé! [Il rit] Voilà mais comme nous on sait qu'y a rien c'est ouais on discute, bon c'est le dernier jour on se voit plus, y'a rien! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

« Tout ce qui est activités culturelles ça fait du bien parce qu'on a un contact avec l'extérieur comme ça. Et par exemple avec l'orchestre ou le projet avec le musée de Cambrai on a rencontré plein de personnes extérieures, ça nous apporte un gros plus parce que la prison c'est toujours la même chose. Toujours les mêmes conversations à propos de la prison, toujours pareil...c'est pénible...je suis à saturation. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD23)

« Et on a côtoyé des gens qui sont pas du même monde que nous, c'est-à-dire qui sont des musiciens classiques, qui sont des chefs d'orchestre...réputés et connus dans leur monde, des gens du conservatoire, des gens avec qui j'avais pas l'habitude de... Donc ouais c'était hyper intéressant. C'est...ça a un côté enrichissant...et qui te dit finalement y'a tellement de belles choses dans la vie et aujourd'hui je suis quasiment content de ne pas être passé à côté quoi. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

« Et des fois j'aimerais qu'y en ait plus d'ailleurs, je pense qu'y a... Voilà parce que... parce qu'il faudrait créer davantage ces espaces-là et qu'y en ait pour chacun mais effectivement aussi avec la présence d'intervenants extérieurs... Parce que beaucoup font, créent de leur côté mais y'a aussi besoin de s'ouvrir! Et je pense que l'orchestre participatif c'était ça aussi. C'est que du coup ils ont appris mais ils se sont ouverts et puis y'avait beaucoup de monde finalement hein beaucoup de personnes de l'extérieur qui rentraient. Et ça je pense que c'est aussi important, c'est-à-dire que dès l'instant qu'y a des intervenants extérieurs qui viennent à leur rencontre c'est valorisant pour eux parce que ça leur donne aussi une autre image, de dire bah "on n'est pas que des personnes détenues, on est aussi un être humain". Donc voilà. J'ai envie de dire tout ce qui va valoriser ce genre de choses et important quoi. Donc tout ce qui est activités effectivement voilà j'ai envie de dire de manière générale la création... Le théâtre aussi ça fonctionne bien en général. Ouais c'est à favoriser j'ai envie de dire... ça serait presque même à prioriser à mon sens. En tout cas là... du point de vue de la psy quoi! [Elle rit] Pour moi effectivement ça serait ces activités-là qui seraient à prioriser. [Elle sourit]»

La psychologue PEP au CD de Bapaume (ECD16)

apprentissage du désespoir qui paraît être...comment dire...le mode de fonctionnement qui domine quelque part... (...) Alors la médiation culturelle, le fait par exemple bon d'une activité comme celle avec le musée de Cambrai c'est une chance comme l'a été l'orchestre parce qu'on sent que les personnes, le fait de se retrouver dans un monde où on est humain, comme le jardin, ça aide à encore y croire, à croire que ça existe encore. Parce qu'ici on risque d'oublier que ça existe, que ça peut exister. On finit par se dire "mais à quoi bon sortir!" On a l'impression qu'on ne pourra plus jamais être comme avant, qu'on ne pourra même plus jamais exister [il insiste sur ce dernier mot]. Donc je crois que déjà les activités dans ce qu'elles permettent à ce qu'on existe à un moment de manière répétée comme personne humaine, avec sa dignité, le respect des droits, ça c'est important parce que je pense qu'on...c'est difficile à quantifier mais on s'appuie là-dessus pour avoir envie de continuer. »[71] ◄

D'autre part, le contact avec des intervenants extérieurs est, pour les participants à ces activités, l'opportunité de véhiculer une autre image que celle qu'ils perçoivent comme étant dominante dans la société, majoritairement autour d'imaginaires collectifs fortement négatifs sur les personnes incarcérées, mais aussi du fait du comportement de certains codétenus :

« Toutes ces personnes agréables qui sont venues nous voir c'est hyper important pour nous... Votre regard envers nous...voilà c'est touchant. Et puis les gens qui viennent ils voient qu'on est pas des monstres ! »[72]

« Bah j'y allais déjà pour moi déjà pour pouvoir m'évader entre guillemets quoi, pour pouvoir m'occuper. Et aussi pour... comme on avait le contact avec... on va dire les civils! C'était pour véhiculer une autre image du détenu quoi. Parce qu'à chaque fois qu'y avait des femmes qui venaient ou n'importe qui ça criait aux fenêtres "Ouais salope!" machin, "t'es bonne" ou que des trucs comme ça. Et c'est bon on n'est pas des... Et après on s'étonne pourquoi on pense mal de nous! »[73]

[71] Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3).

[72] Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD21).

[73] Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10).

L'intervenant est alors aussi perçu et appréhendé comme un *passeur d'images*, en tant qu'il témoignera de son expérience en prison à l'extérieur, notamment auprès de ses proches, et pourra diffuser lui-même l'idée qu'il a rencontré en détention des personnes « normales », et non des « monstres » ou des individus asociaux :

> *« Parce que moi quand je vois dans les journaux ou à la télé quand ils parlent de Vendin ah on dirait que c'est chaud bouillant c'est l'Alcatraz du nord hein! [Il rit] Alors que non! Vous dehors je sais pas comment vous voyez ici... vous les infos que vous avez dehors, avec les amis...? Ils te disent "Comment c'est à l'intérieur?" [j'acquiesce] Eux ils oseraient pas rentrer en fait, non? Parce qu'ils ont les images dans la tête que "Waouh c'est chaud les télés, les trucs!" Alors que non en vrai c'est... On voudrait dire c'est la pourriture humaine quoi. »*[74]

Cependant, comme évoqué précédemment dans ce travail, les logiques du *théâtre carcéral* peuvent bien sûr s'immiscer à l'intérieur des temps d'*activités culturelles*, notamment autour de phénomènes de méfiance (du côté des intervenants et des personnes détenues), mais aussi dans les rapports entre participants. Si les *activités culturelles* ouvrent des possibilités de sortie de *rôles*, elles ne sont néanmoins pas hermétiques aux logiques du *théâtre carcéral*. Je reviendrai d'ailleurs sur ce point dans la suite de mon travail en analysant les dynamiques de groupe qui ont pu se développer dans l'expérience d'exposition *Des traces et des Hommes* qui s'est déroulée au CD de Bapaume en 2016, en partenariat avec le musée des beaux-arts de Cambrai (Chapitre 2).

Avant de développer mon propos autour de cette expérience, je souhaite préciser les spécificités des pratiques artistiques à l'intérieur de la détention, en les différenciant des autres *activités culturelles* dont je viens de parler. Les principales différences s'établissent autour de la pratique de la *créativité*, et la possibilité, dans le collectif de participants réunis, de poursuivre un but commun, à travers la réalisation d'un projet où chacun peut exprimer son individualité et exister, parmi et avec les autres, dans une forme créative de *commun*.

[74] Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8).

« La créativité bah...on va dire que ce serait un autre moyen de ne pas être ici, comme tu m'as demandé tout à l'heure comment on peut arriver à sortir bah je pense que c'est un moyen. Parce que c'est vrai par exemple avec le dessin ou la peinture tu peux passer des heures et des heures et c'est des heures que t'es pas en prison, t'es à faire ça. Oui et surtout la créativité ici et dehors aussi c'est quelque chose de très positif pour la personne. Mais oui ici... Je trouve il y a ce côté un peu on manque...sauf cette année qu'il y a eu ça bah... On n'a jamais eu d'activité pour travailler la terre ou pour faire la peinture, même si c'est acrylique ou...rien. Et la danse pour moi c'est artistique aussi et... La danse et tout ce qui a un rapport avec le corps c'est très bon pour moi. Parce que sinon...on se referme. En cellule on a deux postures: sur la chaise et sur le lit [elle rit]. Et comme ça le corps aussi s'abîme et par ces activités bah on essaye d'ouvrir un peu le corps. Et les activités c'est des choses bien sûr plus ponctuelles, c'est sur le moment mais par exemple le tai-chi et le yoga ça fait quelques années que je le pratique alors j'essaye de chercher le bien-être dans mon corps et ne pas avoir de mal et d'être sain et c'est une pratique dans la longueur. Et...l'orchestre ça aurait été génial de le faire deux fois par semaine! [Elle rit] Mais...bon c'est pas possible. Oui et la danse par exemple parfois on pense qu'on se connait aussi mais on se connait pas toujours [elle rit], on découvre des choses... Moi j'ai pas toujours été par exemple très sportive et...voilà ça fait plaisir de faire de nouvelles choses. »

Une femme détenue au CD de Bapaume (ECD6)

II. DES *EXPERIENCES ARTISTIQUES* COLLECTIVES DANS LE *THEATRE CARCERAL*

II.1. De la création vitale dans le *théâtre carcéral*

De nombreuses personnes détenues créent en cellule, de manière individuelle et dans une pratique intime (écriture, dessin, chansons, musique, etc.). La créativité et l'imaginaire ont en cela été présentés par plusieurs personnes interrogées comme des manières inévitables et essentielles, comme pour tout être humain, de s'évader du quotidien et, dans le cas de la prison, du *théâtre carcéral* :

> *« Grâce à l'imaginaire, à la créativité bah ils peuvent s'évader! Ils peuvent un peu faire comme si y'avait plus de barreaux à leur fenêtre! Parce qu'y a tout le temps des barreaux, des barreaux, ils voient le monde qu'à travers leur écran de télé, la réalité du monde... (...) Donc effectivement grâce à l'imaginaire ils peuvent s'évader et puis imaginer le monde autrement! Ouais ouais c'est important. Je pense que si ils avaient pas ça y'en a beaucoup qui passeraient certainement à l'acte suicidaire hein. »*[75] ◄

La création et l'imaginaire sont donc des échappatoires, des remparts contre la mort, en d'autres termes des éléments vitaux pour les individus. Cela se constate notamment lorsque certaines personnes expliquent avoir commencé à écrire des poèmes ou à dessiner pendant leur incarcération, et avoir abandonné ces pratiques une fois sorties. Le recours à la création est pour certaines personnes particulièrement conditionné par la situation d'enfermement, dans laquelle le besoin de s'exprimer et de créer devient vital :

> *« Quand je suis dans mes activités, ça me permet de souffler (...) Tu chantes, tu penses pas à la prison ou autre. Tu t'évades, t'es dans le truc je m'évade aussi quand j'écris mes poèmes ou quand je dessine tu vois. Y'a pas une journée ici où on s'évade pas, t'es obligé. La première fois que je suis rentré en prison je dessinais pas, j'écrivais pas de poèmes, rien du tout. J'ai appris en prison en fait. Après quand je suis sorti j'ai tout arrêté. Et puis bon la vie tout ça...je suis retourné en prison et je me suis remis dedans. »*[76]

[75] Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC3).

[76] ECD21.

« *Je fais du rap moi, voilà. Depuis que j'ai 12 ans. Ça aussi ça m'a aussi aidé à tenir, voilà j'ai fait pas mal de textes ici. (...) Et ça ça m'a beaucoup aidé, la musique. Je pense qu'en dehors de ma famille, on va dire si je devais un peu oublier tout ce qui était famille tout ça, hors prison,* ***je pense que sans la musique... oh je pense que j'aurais sûrement pété les plombs****, je pense. (...) La musique c'est vrai que c'est une part très importante dans ma vie. Je dis pas que c'est une thérapie hein... Je suis très violent dans mes textes, je vais pas vous mentir. Je dis d'une manière très violente ce que je pense, voilà donc...Mais pas par des insultes mais on va dire* ***c'est un côté de ma personnalité que je préfère qu'on entende plutôt qu'on voie****, voilà. Je pense que moi j'ai fait pas mal de... Je dis pas que j'ai gardé toutes mes musiques depuis l'âge de mes 12 ans, parce que forcément vous évoluez, vous êtes... Moi je vous l'ai dit je parle beaucoup de vécu, voilà, et...comment je vais vous expliquer ça...ah je sais pas comment vous expliquer ça... Je pense que chaque personne a des choses à dire, voilà, et c'est pour ça que je suis venu aussi ici aujourd'hui****.* *Et pour revenir par rapport à la musique,* ***c'est quelque chose qui m'a beaucoup aidé en prison****, voilà. Parce qu'ici en prison vous... En fait en prison vous vivez beaucoup dans le souvenir...et qui dit souvenir dit aussi vécu, voilà. Et* ***c'est peut-être aussi le seul lien que j'ai réussi à me faire...par rapport à moi-même, par rapport à ma vie****... (...)Donc je me dis en fait la chose la plus importante c'est, par rapport à la musique parce que je voulais revenir à ça, c'est vraiment dire tout ce que je pense quoi : ma vision de la vie, tout ça, ... Et d'une manière violente ou pas violente parce que croyez-moi que...j'adore explorer toutes les facettes de ma personnalité, voilà, et que quand des fois je fais lire des textes complètement différents à une personne elle est complètement surprise. Donc que ce soit un texte sentimental, on va dire une déclaration envers une personne et d'un autre côté...je dirais pas une déclaration de haine, parce que je pense qu'y'a des personnes qui peuvent retenir de la haine dedans mais je pense que c'est un message beaucoup plus...beaucoup plus profond que ça. Moi je parle pas de quartier moi. Je parle pas de quartier, je parle pas de drogue, je parle pas de cité, je parle pas de prison. Alors que ça fait quand même six ans que je suis en prison hein, mais... Allez en six ans de prison y'a peut-être trois, quatre lignes où je parle de prison, et encore c'est des trucs... Et encore je réfléchis pour vraiment voir si c'est vrai [il rit]. Non mais c'est vrai que je parle pas de prison donc...* ***Là ici je me dis vraiment que voilà je suis dans un monde à part, que je suis dans une manière d'être à part aussi par rapport à ce que je suis vraiment, et qu'ici bah j'essaye vraiment de...de faire un grand écart,*** *voilà... Voilà je pense que vous m'avez compris. Et* ***la musique c'est le seul lien en fait que j'ai eu pour pas faire le grand écart comme j'ai dit.*** *»*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD1)

Pour les personnes qui avaient déjà une pratique artistique avant leur incarcération, continuer à créer et à pratiquer leur art en détention est un moyen de sauvegarder une partie de leur identité, et d'expérimenter une forme de continuité entre leur vie d'avant et leur vie en détention. La pratique artistique est alors une manière de contrer les effets déstructurants de l'incarcération, qui tend à marquer une rupture dans le parcours de vie de l'individu *(« C'est une vie entre parenthèse »*[77]) :

> *« Je m'évade avec mon instrument. Tu vois je l'ai pas eu en cellule pendant 4 ans et c'était extrêmement difficile pour moi. Donc maintenant que je l'ai je m'y accroche. (...) Je retrouve mon identité. (...) On peut vivre cette évasion-là que si on subit l'enfermement au quotidien... oublier ce quotidien terrible. Ici on te dévalorise, on te dira jamais que t'es quelqu'un de bien, que ce que t'as fait c'est bien. Ce que tu fais de bien est vu comme quelque chose de normal. (...) Ici les activités artistiques ça prend une ampleur encore plus démesurée parce qu'on est privé de tout ça. »*[78] ◄

Le caractère vital de la création tient d'abord à l'expression qu'elle rend possible, et au sentiment de liberté qu'elle procure, dans un environnement contraint où l'autocensure et le contrôle de soi sont quasi permanents. La création est également vitale en ce qu'elle est la manifestation d'une existence :

> *« La peinture c'est un langage pas très connu en prison mais moi je fais beaucoup d'arts plastiques. Et y'a des grands artistes en prison hein ! Vraiment y'a... Pouvoir peindre c'est une grande liberté mais bon on vous donne pas les moyens, on vous casse tous les moyens ici. (...) L'art amène une liberté en prison. Chacun peut donner sa vraie vision des choses et ça reste. Donc voilà c'est aussi l'idée de laisser quelque chose, de laisser une trace de...bah de soi déjà. On le voit d'ailleurs hein dans certains endroits que les gens ont besoin de laisser quelque chose, par exemple à Fresnes y'a plein de graffitis qui ont été faits par d'anciens prisonniers et ils y sont toujours, je les ai vus quand j'y étais... »*[79]

[77] ECD6.

[78] ECD22.

[79] EMC22.

*« **J'essaye d'être...comme un ours en hibernation, le temps que ça se passe**. Voilà comment je qualifie ma vie. C'est-à-dire que c'est pour moi un temps totalement inutile. On a bousillé ma famille, on m'a bousillé...euh...ça va plus loin que ça: les gens qui aujourd'hui sont mes parties civiles étaient quelques mois avant mon entrée en prison encore mes meilleurs amis. Donc la machine judiciaire a détruit des amitiés pour les transformer en hostilité et... bah voilà je vis avec tout ça, avec énormément de rancœur. J'attends que ça se passe. (...) Et puis après bah **je m'évade quand on fait des activités comme celles qu'on a vécues ensemble**: le musée de Cambrai où bah j'ai réalisé ce diaporama si tu veux, ou alors quand on fait là musique si tu veux là ce qu'on a fait l'Orchestre Participatif parce que je me dis "tiens à la sortie je jouerai du violon..." Enfin ça me donne quand même si tu veux un truc...bah **ça me fait vibrer un petit peu donc ça me donne un peu un début de but**. Même chose avec la chorale, en me disant "tiens j'essaierai de trouver une chorale pour participer aux activités d'une chorale", tu vois? Voilà. (...)Alors c'est sûr qu'après bah il y a des bons moments comme ceux qu'on a vécus ensemble, grâce à des gens comme toi, comme Marie-Pierre... Et là effectivement bah c'est des...je dirais c'est... **c'est des soupapes de sécurité qui nous permettent de ne pas...définitivement désespérer ou de nous suicider** ou de...tu vois bon. Par exemple je parle du suicide bon effectivement avec mon codétenu qui s'est suicidé c'est des idées qui me sont passées par la tête évidemment! Alors bon...un comme je te l'ai dit tout à l'heure je suis croyant donc il y a déjà ça qui s'y oppose. Et puis deuxièmement il y a aussi...maman qui est dehors, qui a déjà énormément souffert de toute cette affaire alors je voudrais pas lui imposer mon suicide en plus quoi. Mais...mais je comprends parfaitement ceux qui le font. Je comprends parfaitement. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

La création est de l'ordre de la survie de l'être, du sujet, comme l'explique notamment Paul Audi : *« le concept de création appartient à l'économie complexe de la survivance (...) créer est cet évènement générateur et généreux, singulier et singularisant, vital et vivifiant, qui élève en plein cœur de la vie comme une protestation de survie, à tous les sens du mot survie »*[80]. Pour développer cela, Audi définit les différentes acceptions du verbe « survivre » qui sous-tendent l'acte de créer : *survivre* c'est à la fois *« vivre davantage »*[81], c'est-à-dire *« continuer à vivre ou vivre au-delà de la vie même »*[82], mais aussi *« vivre plus intensément ou vivre plus que la vie même »*[83]. Il poursuit : le concept de création désigne *« cet acte qui se situe à l'origine de l'existence d'une chose qui n'existait pas auparavant sous la forme ou la figure que sa manifestation lui confère »*[84] ; créer c'est donc faire, manifester l'existence de, donner vie à : *« L'activité créatrice en général est une façon de répondre à –et de répondre de – cette « question » formulée par Wittgenstein dans ses carnets intimes et qui résume l'enjeu de toute éthique : La question est : Comment traverses-tu cette vie ? – (ou bien que ce soit ta question !) »*[85]

Dans les pratiques artistiques collectives qu'il m'intéresse ici de présenter, c'est bien cette expérience vitale de la création qui est en jeu, en plus des enjeux relationnels qui la traversent. ◄ Ainsi, si les *activités culturelles* et les *expériences artistiques* sont mises en place en prison dans un même cadre institutionnel d'intervention, que j'ai présenté précédemment[86], elles se distinguent par l'expérience qui prend forme pendant les séances, souvent appelées « ateliers ». S'il est essentiel de les distinguer entre elles, c'est parce qu'elles portent en elles des démarches différentes et, de ce fait, ont des impacts différents dans le *théâtre carcéral*. En effet, ces deux expressions font référence à des logiques différentes, voire opposées. Les *activités culturelles* ou *socioculturelles* se développent dans une logique d'« insertion » ou de « réinsertion » des personnes détenues. Souvent de l'ordre de l'occupationnel, elles participent de la gestion de la détention (proposer des activités aux

[80] AUDI P., *Créer*, Editions Encre Marine, La Versanne, 2005, p.14.

[81] *Ibid.*

[82] *Ibid.*

[83] *Ibid.*

[84] *Ibid*., p.19.

[85] *Ibid*. Audi se réfère ici à WITTGENSTEIN L., *Carnets de Cambridge et de Skjolden*, trad. J-P Cometti, PUF, Paris, 1999, p.128.

[86] *Cf.* Partie 3, Chapitre 0, I.

personnes incarcérées pour mieux gérer leurs mouvements, organiser la vie de la détention et faire baisser les tensions entre acteurs) et font souvent le jeu des politiques (culturelles mais aussi pénitentiaires) qui cherchent à attirer le plus grand nombre de « publics » et à médiatiser l'engagement de l'Etat en détention. Les *expériences artistiques* provoquent au contraire les logiques de l'institution. Il est de leur nature de réveiller la *créativité* des personnes, de leur faire prendre conscience de leurs possibilités d'agir, sur eux-mêmes et sur leur environnement. La notion du *faire* est alors primordiale puisque les pratiques artistiques engagent l'individu dans un rapport à la *création*, à la fois dans leur corps et dans leur esprit : elles sont de l'ordre de l'*expérience*.

II.2. L'art comme *expérience*

Ces différences de nature que j'établis entre les *activités culturelles* (ou *socioculturelles*) et les pratiques ou expériences *artistiques* tendent principalement à rendre compte des différences de positionnements et de démarches des institutions (pénitentiaires et culturelles) et des intervenants.

Si l'institution pénitentiaire peut souligner la particularité de certaines *expériences artistiques*, comme celle que je présenterai dans la suite de mon travail, elle les gère et les appréhende néanmoins de la même manière que les autres *activités socioculturelles* qui prennent place en prison ; de même, les institutions culturelles associées (dans le financement mais aussi dans la mise en œuvre de ces actions) envisagent globalement les projets artistiques réalisés en prison en termes de diversification de leur offre et de développement des « publics ». Toutefois, la communication qui est recherchée autour des expériences artistiques[87] (couverture médiatique, articles, valorisation au sein des institutions, etc.) dénote le fait que ces expériences ne sont pas du même ordre ni de la même nature que les autres activités proposées en détention, et qui sont davantage de l'ordre de l'occupationnel. Cependant, cette communication exacerbée s'établit principalement autour de logiques institutionnelles et politiques qui tendent à montrer que les structures (pénitentiaires et culturelles) s'investissent en proposant des actions diversifiées à leurs « publics ».

[87] Comme le projet d'exposition avec le musée des beaux-arts de Cambrai, dont je parlerai dans la suite de mon travail (Partie 3, Chapitre 2).

« Tu sais qu'il y a un autre sujet qui m'intéresse, puisque tu m'as beaucoup vue ici, ce sont les projets artistiques en prison. D'après toi est-ce que ça apporte quelque chose en détention?

- Y'a un dessinateur de bandes dessinées qui est venu ici, Berthet One, qui est un ancien détenu quoi, et qui a révélé son talent grâce à un surveillant. Et le surveillant je crois qu'il travaille à Douai, je crois que même quand il est venu ici il est allé voir le surveillant pour manger avec parce que il m'a dit "c'est mon mentor". Voilà quoi y'a des gens qui ont du talent qui arrivent ici... des comme lui ça peut arriver à tout le monde! Non y'a des gens qui ont du talent, y'a des gens qui s'expriment aussi et puis bah des fois on n'a pas beaucoup de talent mais on s'exprime quand même! Moi je sais que je sais pas dessiner, je sais pas sculpter, peut-être que si je fais un truc ça sera moche mais je l'aurais fait quand même! Voilà quoi! Non ***y'a des gens ça leur permet de s'exprimer, de dessiner, de sculpter voilà quoi. Non non les projets artistiques je pense que voilà quoi... Je dirais que c'est... ça va attirer plus de monde dès qu'il y a de la manipulation. Toucher de la matière, voilà.*** *Tu sais... de la fausse pierre sculptée, peindre même si on sait pas peindre, dessiner peindre derrière, faire de l'aquarelle, faire... faire... du papier mâché, faire... je sais pas quoi! Faire de l'origami peut-être... Voilà quoi dès qu'y a du toucher y'aura plus de monde je pense que si on doit s'asseoir sur une chaise... Parce qu'en prison on doit être patient et je remarque que bah ils ont du mal à être patients quoi. Et s'asseoir sur une chaise bon... Et puis faire une projection et puis avoir un débat derrière ça attire certaines personnes culturellement qui voilà qui se retrouvent dans le projet. Mais je pense que dès qu'y a des matières à toucher... ça attire beaucoup plus de monde! parce que bon aussi on a une partie de la population pénale faut pas s'en cacher qui a pas non plus un niveau d'études très élevé mais bon ce sont de très bons manuels, c'est des gens qui ont travaillé toute leur vie! C'est des gens qui savent utiliser leurs mains! Alors voilà quoi. Je pense que bon il faut un peu de tout! Il faut aussi bien pour des gens cultivés que pour des gens qui le sont un peu moins mais qui en fin de compte vont vous faire des trucs quand ça sort de là... voilà quoi vous regardez...* ***même moi qui ai fait des études... vous les regardez [il mime l'admiration], c'est pas la peine que j'utilise mes deux mains parce que... [Il sourit] Mais bon c'est une forme de savoir hein! Utiliser ses mains, savoir les utiliser c'est une forme de savoir!*** *(...) Moi j'ai vu des... on va dire déficients mentaux ici on en avait... vous faire de l'électronique quoi! Il était capable de vous réparer un truc électronique quoi... C'était incroyable quoi! Il faisait des montages mais c'était... c'était incroyable! On le regardait on disait "non c'est pas possible c'est pas lui!" Mais si. Il était dans son élément! Alors je pense qu'il en faut un peu pour tout quoi. Il en faut un peu pour tout le monde mais bon c'est vrai que les projets artistiques ça va... Dès qu'y a de la participation ça va attirer plus de monde. Voilà. Faut qu'y ait une participation, faut qu'y ait... voilà quoi faut que ça participe! Faut... Ils ont besoin de bouger, ils ont besoin de... de toucher, ils ont besoin de manipuler...* ***Faut que ça participe quoi. Faut qu'y ait un échange! Je pense que l'intervenant si il les fait asseoir sur une chaise et il fait son PowerPoint et voilà quoi il s'en va... voilà quoi. (...) Faut qu'y ait des échanges! Ils ont besoin d'échanges! Comme tout un chacun je pense.*** *»*

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

Outre le statut de l'intervenant (artiste, praticien, non praticien, professeur, amateur, etc.), c'est la démarche qui l'engage à intervenir en prison qui est essentielle pour déterminer les enjeux de son action. J'oppose ici deux logiques principales *d'intervention* culturelle et artistique en prison : l'*animation culturelle* et l'*expérience artistique* et créative. L'intervenant qui entre en détention dans une démarche d'*animation culturelle* travaille avant tout un rapport à la connaissance : il vient en prison afin de partager un savoir, une technique avec les participants. L'intervention culturelle se développe alors dans le sens d'une éducation à une discipline, de l'enseignement d'une pédagogie. Cette démarche se retrouve par exemple dans des ateliers d'initiation à une discipline (percussions, photographie, montage vidéo, etc.) ou lors de conférences organisées en détention (par des musée notamment, dans une logique de présentation de leurs collections). L'intervenant est là pour apporter des éléments de savoir aux participants et échanger avec eux autour de l'apprentissage d'une technique ou de connaissances intellectuelles, d'un patrimoine culturel. La culture développée est de l'ordre de l'instruction ; elle travaille à la constitution et à l'assimilation, pour les personnes détenues, d'un bagage culturel et de codes culturels constitutifs d'une identité collective dans la société. Il s'agit en cela d'une démarche qui se rapproche de celle des institutions, et qui tend à apporter des leviers de « réinsertion » en termes d'éducation et d'apprentissage.

Dans le cas d'une démarche artistique, l'intervenant est dans un rapport à la création. La notion du *faire* est alors primordiale, tout comme celle de l'échange, de la participation, de l'expérience :

> *« La sculpture sur bois ça pourrait être intéressant, le problème c'est que moi j'y suis pas encore allé mais j'ai des retours de gars qui y vont... vous ne développez pas votre côté créatif c'est le prof qui vous impose un travail et bon c'est un yin et un yang... bon ouais... C'est mignon... mais je m'en fous. Donc je vais y aller, je vais couper du bois et puis à la fin on va me donner 5€ de l'heure et puis voilà c'est tout, c'est vraiment dans cette optique-là. »*[88] ◄

Or, dans une démarche artistique et créative, il s'agit pour l'intervenant de provoquer le vide chez les participants, de les mettre en danger devant l'impulsion créative de l'action artistique, en stimulant la subjectivité de l'individu et en l'amenant à faire l'expérience de la création, dans une démarche participative du sujet au projet.

[88] Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5).

Denise Jodelet explique que le premier phénomène qu'il faut prendre en compte pour définir la notion d'*expérience* est le « vécu », qui *« renvoie à un état que le sujet éprouve et ressent de manière émotionnelle dont sont exemplaires les cas de l'expérience esthétique ou amoureuse »*. En plus de cette dimension vécue, elle précise que *« l'expérience comporte une dimension cognitive dans la mesure où elle favorise une expérimentation du monde et sur le monde et concourt à la construction de la réalité selon des catégories ou des formes qui sont socialement données. Et c'est à ce niveau que peut aussi se penser la liaison avec les représentations sociales. Les termes dans lesquels on va formuler cette expérience et sa correspondance avec la situation où elle émerge vont emprunter à des pré-construits culturels et à un stock commun de savoirs qui vont donner sa forme et son contenu à cette expérience, elle-même constitutive du sens que le sujet donne aux événements, situations, objets et personnes meublant son environnement proche et son monde de vie. En ce sens, l'expérience est sociale et socialement construite. (...) De plus, cette expérience n'accède à l'existence que pour autant qu'elle est reconnue, partagée, confirmée par les autres. »*[89] Les phénomènes évoqués ici par Denise Jodelet pour définir la notion d'*expérience* font profondément écho à la dimension existentielle, portant les enjeux de (re)définition de soi et du monde, que revêt la notion de *création*, comme je l'ai établi précédemment.

Ainsi, pour l'intervenant artistique, il s'agit, au-delà de transmettre quelque chose, de provoquer, d'accompagner l'action du participant et de lui permettre de faire l'expérience de la créativité. L'objectif est de créer un espace et un temps d'existence de l'individu. En participant à un projet artistique collectif (puisque le participant évolue au sein d'un groupe d'individus), il est amené à créer son propre projet. Le concept de projet est alors à prendre au sens étymologique du terme: *pro-jet* ; c'est autrement dit le fait pour la conscience humaine de se jeter hors d'elle-même en avant, vers l'avenir, de se transcender dans l'action, à la fois immédiate et en devenir. Exister, c'est imprimer sa subjectivité dans l'univers et se construire ainsi librement : *« L'homme n'est rien d'autre que son* ***projet*** *, il*

[89] JODELET D., « Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales » in HASS V. (Dir.), *Les savoirs du quotidien. Transmissions, Appropriations, Représentations*, Les Presses universitaires de Rennes, Collection Didact Psychologie sociale, Rennes, 2006, p. 235-255. Disponible sur : http://classiques.uqac.ca/contemporains/jodelet_denise/place_experience_processus/place_experience_processus_texte.html#place_experience_a

n'existe que dans la mesure où il se réalise, il n'est donc rien d'autre que l'ensemble de ses actes »[90]. Dans une logique de création artistique, *intervenir* en prison c'est redéfinir l'humain, son existence, et soutenir l'individu dans l'acte créatif, expressif, qui est un acte d'aventure et de choix, donc de perte et d'abandon de soi dans la créativité. C'est également mettre à disposition un espace de liberté et de développement individuel à l'intérieur même de l'institution ; l'espace-temps de l'*expérience artistique* tend à prendre la forme d'une sorte de contre-*dispositif* d'expression et de rencontre à l'intérieur du dispositif carcéral. L'*expérience artistique*, par la liberté et l'expression qui la sous-tendent, *provoque* l'institution dans ses logiques et dans ses contraintes.

Pour illustrer cette provocation par l'art du dispositif carcéral, je souhaite prendre l'exemple d'un atelier « graffiti » mis en place à la maison centrale de Vendin-le-Vieil. Si cet atelier a été pensé par l'institution, et proposé en détention, sous la forme d'une « formation », d'une initiation à des techniques graphiques de peinture à la bombe, il a finalement échappé au cadre du « cahier des charges » fixé en amont par l'institution avec l'intervenant. Il s'agissait pour l'établissement de Vendin-le-Vieil de proposer un moyen aux participants d'agir sur leur environnement en peignant un pan de mur, bien défini, dans la cour de promenade de leur bâtiment d'hébergement. Des thèmes avaient été définis en amont pour chaque cour de promenade (« nature », « sport », etc.). *A priori*, cet « atelier » ne s'apparentait donc pas, dans son étiquette administrative, à une *expérience artistique*. Pourtant, il est intéressant de comprendre que c'est ce qui s'est « passé » pendant cet atelier, et ce qui a donc surgi de l'invitation des personnes détenues à avoir prise sur leur environnement de vie dans un acte créatif, qui en fait une expérience profondément artistique, au sens où elle a débordé du cadre institutionnel défini en amont, du fait même de l'existence, de la liberté et du processus d'expression qu'elle engage chez les participants. La double-page suivante rend compte des notes que j'ai prises pendant ma présence et ma participation à une séance de cette « formation » graffiti au quartier maison centrale (qMC) n°3 du CP de Vendin-le-Vieil :

---

[90] SARTRE J-P., *L'existentialisme est un humanisme*, (1946), Editions Nagel, Collection Pensées, Paris, 1970, p.55.

Notes prises à la maison centrale de Vendin-le-Vieil, le vendredi 2 décembre 2016

10h « Formation graffiti » au QMC3 1er étage droite:

L'intervenant m'explique qu'aujourd'hui c'est la dernière séance et que la « formation » n'était prévue que pour 8h en tout donc 4 séances de 2h. Il me dit que la séance a été proposée en QMC3 dans les trois ailes ouvertes (car la 4ème n'accueille pour l'instant aucun détenu). Aujourd'hui il y a trois participants. Je me présente à eux et leur serre la main, sauf à l'un d'entre eux qui me salue de loin mais ne me tend pas la main en retour. Apparemment il y a eu « un incident » lors de la précédente séance car un des deux surveillants explique au formateur que le 4ème participant a été « suspendu » de l'activité à cause de son comportement. Alors que le thème de l'activité sur cette cour de promenade est « la nature », le 4ème participant a tagué «ACDC» sur un autre pan de mur que celui défini par la direction de l'établissement comme étant l'unique pan de mur à investir. En début de séance, les participants parlent justement de ça avec le formateur et expliquent que de toute façon le formateur ne pouvait rien faire pour l'arrêter et qu'en plus quand il a utilisé son alarme pour que les surveillants viennent leur ouvrir, celle-ci ne s'est pas déclenchée. Les trois participants présents défendent le 4ème en expliquant qu'il avait ce tag en tête mais que ce n'était pas dans une mauvaise intention qu'il l'a fait, mais que c'est vrai aussi qu'il est parfois un peu bizarre et *« pète des câbles »* donc impossible de l'arrêter. Le formateur explique que, à part lui dire de ne pas le faire, il ne pouvait ni n'allait pas faire grand-chose de plus : *« je le connais pas, j'allais pas lui sauter dessus »*, dit-il. Les participants acquiescent ; l'un explique : *« en plus il était pas violent là il voulait juste faire son tag et ce qu'il avait en tête ».*

L'atelier commence.

J'explique aux participants ce que je fais ici et leur demande si cela les dérange que je reste avec eux le temps de la séance. Ils acceptent mais questionnent rapidement ma démarche : quoi ? pourquoi ? à quoi cela va-t-il servir ? (...) Ils me proposent de participer et de peindre avec eux. Ils doivent aujourd'hui recouvrir le tag «ACDC» réalisé par celui qui a été suspendu. Ils font deux fleurs dessus ; nous les colorons ensemble. Dans cette (petite) cour de promenade, un pan de mur (à l'entrée à gauche) : des arbres peints, des bambous, une inscription « Nature » que termine le formateur. Sur deux autres murs : des fleurs ici et là. Au-dessus de la porte au fond de la cour (celle utilisée par les forces de l'ordre pour entrer dans la cour en cas d'intervention), les participants ont peint une inscription « Sortie » et en plaisantent. Sur le 4ème pan de mur, les deux fleurs en cours de réalisation sur le tag « ACDC ». Les murs de la cour sont hauts. Un petit préau couvre l'entrée de la cour de promenade mais ne s'étend par beaucoup. Une cabine téléphonique est dans un coin juste à côté du préau mais pas à l'abri, le préau ne va pas jusque-là. Un peu plus loin, trois latrines, séparées entre elles par des murets.

Aujourd'hui, la directrice adjointe est supposée venir voir leurs réalisations. Vers 11h20-30 elle arrive, accompagnée des surveillants de l'étage. Elle salue chacun d'entre nous. Elle semble un peu déconcertée et s'étonne qu'il y ait des dessins sur l'ensemble des murs de la cour et insiste sur le fait que « la commande » et le « cadre de la formation » avaient bien été fixés en amont : un seul pan de mur sur le thème de la nature.

Elle s'arrête également sur l'inscription « sortie » qu'elle ne juge pas correcte ni dans le thème et demande à l'intervenant et aux participants qu'elle soit immédiatement recouverte. L'un des participants ironise : *« On peut la remplacer par « entrée » si vous voulez ».* Un autre s'adresse à moi en plaisantant : *« c'est vrai qu'il n'y a pas de sortie pour nous ici »*, et il m'explique que c'est la porte par laquelle entrent les ERIS [Equipes Régionales d'Intervention et de Sécurité] en cas de problème. Les trois participants ironisent sur l'inscription et sur l'étendue des tags à tous les murs : *« on a juste besoin d'une séance de plus pour faire un minibus Volkswagen au niveau des pissotières, ça fera les fenêtres »*, lance l'un des participants. La directrice adjointe sourit, gênée semble-t-il, et met fin à la plaisanterie. Après quelques échanges avec les participants autour d'autres thèmes (les appareils photos pour les UVF notamment), elle met rapidement fin à la discussion ainsi qu'à la séance (il est 11h40) disant que la fin est à 11h30. L'un des participants lui dit que non, c'est 10h-12h. La directrice insiste, c'est la fin de la séance. Un autre participant se retourne vers moi et me dit : *« Vous voyez, ça dure déjà pas longtemps mais il faut que ça dure encore moins ».* La directrice s'en va ; nous rentrons peu après dans l'aile. Deux des participants me proposent de parler avec moi en entretien pour m'expliquer *« la réalité des choses »* qu'ils vivent.

En début d'après-midi je croise la directrice adjointe et l'interpelle : je souhaite savoir s'il serait possible que je passe un peu de temps au PCI et que je parle avec les agents en poste. Elle me dit qu'elle doit voir avec le directeur car il s'agit d'un poste « sensible » donc elle doit s'assurer que, pour des raisons de sécurité, ma présence ne posera pas de problème [je ne pourrai finalement pas accéder à ce lieu de la détention, jugé trop « sensible » en termes de sécurité pour y faire accéder une personne extérieure]. Elle me dit que, justement, elle voulait me parler et m'invite à entrer dans son bureau. Elle veut connaître mon avis sur *« ce qui s'est passé ce matin dans la cour de promenade »*. Elle m'interroge car elle veut savoir si les murs qui ne devaient au départ pas être touchés avaient été peints ce matin. Je lui explique que tout était déjà fait quand je suis arrivée ce matin et que seules les deux fleurs ont été faites pour recouvrir le « ACDC ». Elle me dit qu'elle a été *«choquée»* en arrivant de voir des tags sur tous les murs, que *« ce n'était pas la commande de départ qui avait été verrouillée et validée ».* Elle me demande ce que je pense de ces dessins/fleurs sur les deux murs non autorisés : je lui dis en souriant que cela égaye un peu la cour de promenade et apporte de la couleur. Avec un sourire gêné/entendu, elle me dit qu'elle ne trouve pas ça esthétique du tout et que de toute façon *« ce n'était pas ce qui était prévu »*, pas la « commande » et qu'ils devraient sûrement faire recouvrir ces fleurs de produit anti-tags. Elle me parle aussi du participant qui a été suspendu : *« je ne sais pas ce qu'on va faire de lui ».* Elle m'explique qu'il a déjà posé de nombreux problèmes : il a frappé un contremaître aux ateliers, menacé un codétenu au cutter à la formation menuiserie, fait ce tag, ... En plus, me dit-elle, *« il est un peu bizarre »* et elle m'explique que c'est lui qui avait par exemple créé une étagère en forme de cercueil. Elle me dit qu'à chaque fois qu'il s'inscrit à quelque chose il y a un « incident » et il doit être retiré de l'activité. Notre entretien se termine rapidement ensuite.

Au regard des notes présentées ci-avant, on peut saisir les impacts « indésirables » pour l'institution de l'expression créative des personnes détenues : l'accès à la créativité des personnes peut venir déranger l'ordre établi, et même questionner et provoquer l'autorité de l'institution ; une créativité pourtant provoquée par l'institution-même, dans la mise en place d'espaces-temps d'expression artistique. Il convient de revenir une fois de plus à la notion d'*expérience*, inhérente à la pratique artistique et créative : *« l'élément de transformation (que l'on oublie trop souvent de considérer dans les approches psychosociologiques de la pratique) rapproche les notions d'expérience et de praxis, permettant de donner un sens plus large à la notion de pratique et ouvrant sur une dimension de créativité de l'expérience : «toute expérience sociale apporte de l'imprévu et du nouveau et que ce nouveau est essentiel tant pour la pensée sociale que pour l'action. » (Meyerson, 1987, p. 90.) »*[91]. L'imprévu et le nouveau, ainsi que la praxis, sont des éléments inhérents à l'acte créatif. La création est éminemment *expérience*, et c'est bien en cela qu'elle provoque l'institution pénitentiaire ; l'expérience donne en effet des prises aux individus sur leur environnement de vie en ce qu'elle est *« intrusion dans le monde des choses et dans le monde des êtres, et modification incessamment active de ces mondes »*[92].

D'autre part, les notes retranscrites ci-avant sur la « formation graffiti » à la maison centrale de Vendin-le-Vieil permettent de préciser le *rôle* attendu de l'intervenant par l'institution, compris dans une assimilation de la « culture pénitentiaire » de contrôle et de maintien de l'ordre ; une *culture* et des logiques que l'institution entend étendre aux personnes extérieures qui entrent dans le dispositif carcéral, mais qui sont de fait remises en question par cette irruption des logiques extérieures à l'institution, comme je l'ai précédemment expliqué[93]. Pourtant, le rôle de l'intervenant, malgré les attentes tacites de l'institution à son égard, n'est pas de veiller à ce que l'art ne provoque pas le dispositif carcéral, ou ne dépasse pas les limites fixées par un cadre d'intervention formel établi par l'institution. Puisque l'acte créatif sort de l'individu et projette sa liberté dans le monde qui l'entoure, il échappe de fait au contrôle d'autrui, et c'est d'ailleurs tout son intérêt dans le dispositif carcéral : permettre aux individus d'avoir prise sur eux-mêmes et sur leur environnement, en donnant à voir et à faire quelque chose qui échappe à l'institution, quelque chose qui existe en soi.

[91] JODELET D., *Op. cit.*

[92] MEYERSON, 1987, p.88, cité par JODELET D., *Op. cit.*

[93] *Cf.* Partie 1, Chapitre 2, II.2.

Le rôle de l'intervenant artistique dans le dispositif carcéral est de créer une action ou un atelier dans lequel le potentiel de créativité, d'action et de construction d'un individu peut être développé, mis à jour, restimulé. Sa fonction est alors essentiellement de penser et de mettre en place un espace-temps collectif qui laisse libre place à l'expression individuelle, puis de le soutenir et d'accompagner le processus de création. Cet accompagnement passe par la création d'une relation de confiance entre l'intervenant et l'individu mais aussi au sein du groupe constitué. Cette confiance est essentielle dans la construction d'une dynamique créative. Cette marge créative, provoquée par l'intervention de l'artiste, est vitale en prison mais fragile. Elle peut en effet s'effriter rapidement lorsque la pression interne (à l'individu : à vouloir tout dire ou trop violemment) et externe (pression sociale, attente excessive des autres, peur du jugement, des moqueries, etc.) se fait trop forte. L'intervenant est là pour amener le participant à dépasser le contexte et à s'abandonner à la rencontre : rencontre avec les autres, avec l'art, avec lui-même. Il est là pour accompagner la création en soi, en ce qu'elle a d'existence, d'immédiateté et d'inutile. La prison dévore l'individu et le temps de la détention par la nécessité et l'immédiateté induites par la situation d'enfermement et de pénurie ; elle fragilise les liens et parvient à l'érosion du rêve, de la gratuité et de ce vital inutile. En soutenant la création et l'expression dans le dispositif carcéral, l'intervenant soutient chez les individus cet inutile, cet intermédiaire, et initie un retissage symbolique entre le social (créer un objet mais surtout un projet, une dynamique individuelle au sein d'un collectif : se relier à d'autres individus, à un temps, à un espace) et l'identitaire (être l'artisan de son parcours, unique, identifiant et différent de tous les autres)[94].

De plus, les notes présentées ci-avant révèlent le positionnement complexe du chercheur dans les murs de l'institution-prison, et dans l'intersubjectivité qui met sa posture de neutralité à l'épreuve. Dans les logiques interactionnelles et institutionnelles qui s'établissent entre les principales « équipes » du *théâtre carcéral*[95], j'ai, en tant que chercheuse, été prise à partie par les différentes « équipes ». Dans la situation précise de l'atelier graffiti présenté ci-avant, ma position de neutralité entre les représentants des « équipes » en présence (la directrice adjointe représentant l'autorité de l'institution, les participants représentant l' « équipe » des personnes détenues) a été particulièrement délicate

[94] STERNIS C., « Création, expression et lien social, la dynamique du changement » in *Création artistique et dynamique d'insertion*, BERNARD J-L. (coord.), Actes du colloque transnational de Pont-de-Claix des 23 et 24 mars 2000, Paris, L'Harmattan, 2001.

[95] *Cf.* Partie 2.

à tenir : à la fois prise à partie par les participants, qui m'invitent à plaisanter avec eux de leur pied-de-nez à l'autorité de l'institution, et interpellée par la directrice adjointe qui cherche elle-même du soutien dans son positionnement et sa représentation de l'autorité, en m'invitant à lui donner mon opinion sur la situation en même temps qu'elle insiste sur le caractère incorrect des initiatives prises par les participants. Au milieu de cette tenue du *rôle* neutre de chercheuse, mon sentiment personnel a été particulièrement difficile à taire, ne serait-ce que par les sourires que j'ai pu laisser transparaître. A la fois spectatrice et prise à partie dans cette situation cocasse qualifiée d' «incident » par l'administration, j'étais moi-même enchantée de voir cette sortie de route permise par l'art, sous la forme d'un florilège de fleurs et d'indications de liberté (« sortie ») dans le cadre d'une activité impulsée par l'établissement, mais qui, de fait, lui échappe dans le temps et l'espace de l'intervention artistique.

Ainsi, ce qui m'importe et m'interroge dans la question du processus de création dans le dispositif carcéral, ce n'est pas tant l'engagement de l'intervenant ni son rôle politique dans sa confrontation au système pénitentiaire[96]. C'est avant tout ce qui se passe, ce qui se crée dans l'espace et le temps de l'atelier artistique et qui ne peut être quantifié ni réellement qualifié dans l'évaluation d'un projet : l'espace sensible de la création et la manière dont il est appréhendé, reçu et expérimenté par les participants.

D'après les paroles recueillies pendant cette recherche, l'intérêt et la force des *expériences artistiques* collectives en prison se situent dans deux dimensions principales : l'une individuelle, par l'accès à des moyens créatifs d'expression ; l'autre collective, dans une visée (re)*socialisante* de la pratique artistique.

La première dimension, individuelle, a été évoquée par les personnes interrogées autour de deux processus essentiels :

- d'une part, la liberté d'expression qu'offre la pratique créative et artistique, et qui permet notamment de sortir de modes d'expression violents ou qui répondent aux logiques interactionnelles prédominantes autour de la nécessité de « se montrer fort », à la fois dans les rapports avec l'administration pénitentiaire, et dans les rapports aux codétenus[97] :

[96] Je parle ici de confrontation dans le sens de découverte de l'univers carcéral et non d'action en opposition avec cet univers.

[97] *Cf.* Partie 2, Chapitre 2.

« J'ai participé qu'une seule fois à une activité on va dire artistique. C'était une sorte de... de micro ouvert. Et là je sais pas j'ai vu un micro, j'ai dit bon je vais venir avec une musique... Et en fait c'était pas vraiment pour participer ou quoi, c'était juste pour me rappeler un peu des bons souvenirs, on va dire ça comme ça. Après que les gens ils aiment ou ils aiment pas, voilà quoi. Comme je vous l'ai dit le message c'est pas vraiment ici que j'ai envie on va dire de le propager, on dit ça comme ça. Non, voilà j'ai vu un micro, j'ai dit au chef laissez-moi 5 minutes, 10 minutes, 20 minutes, et... Y'avait plein de textes comme ça que j'avais en tête, et comme je vous l'ai dit bah je les connais tous. J'en ai fait plein, j'en ai fait plein. ***Et en même temps ça m'a un peu défoulé, voilà. J'ai vu qu'à la fin y'a des gens qui me regardait avec les yeux noirs parce qu'ils m'ont jamais vu comme ça. Donc c'est un aspect de ma personnalité que les gens ont pas vu de moi. Après comme je vous l'ai dit la musique c'est une part très importante de ma vie et je pense que ça a été l'unique moment où j'ai pu me défouler comme je le voulais, ça a été derrière un micro.*** *»*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD1)

« Les activités artistiques c'est déjà ici le possibilité d'être dans l'expression, et d'être libre (...) Pour les personnes détenues ***l'expression libre est uniquement possible dans ce cadre-là****. (...) C'est une forme d'évasion pour eux (...) et puis y'a aussi cette dimension de...de productivité... parce que ça permet aussi de sortir de l'expression violente et de faire quelque chose de beau, de différent... ça leur permet d'avoir un but aussi. »*

Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC17)

« ***C'est un moyen d'expression qui est extrêmement important. A voir hein le nombre de personnes détenues qui se mettent à peindre, à dessiner, à créer de manière générale hein! Y'en a un qui m'expliquait voilà enfin il recycle des objets du quotidien et puis voilà! Donc voilà c'est un moyen d'expression, ils ont besoin de créer et je pense que c'est à favoriser et à valoriser!*** *Il faut, il faut, il faut. Et à valoriser aussi dans le sens où... parce que à l'heure actuelle ça a tendance quand ils peignent à rester dans les cellules donc c'est un peu dommage [elle sourit]. Mais alors ça peut être avec l'art mais ça peut être du coup effectivement le dessin la peinture mais la musique aussi! Alors du coup moi j'avais pas eu l'occasion d'aller voir le concert qui était issu de l'orchestre participatif mais j'en ai eu et j'en ai encore des retours en entretiens. Ça a été quelque chose de vécu mais alors c'était... Ils sont sortis de la détention pendant ce temps-là, tout comme la chorale hein ils sont tous fans de la chorale... Mais parce que c'est un temps où ils sont plus ici, ils s'évadent hein à travers ça. »*

La psychologue PEP au CD de Bapaume (ECD16)

« Et puis après y'a l'aspect vraiment plus émotionnel, expression...enfin voilà je... Enfin tout le monde a pas la fibre mais y'a des gens qui ont besoin de s'exprimer à travers de l'art et c'est aussi important de pouvoir leur offrir des espaces d'expression. Et pour les gens qui sont peut-être un peu plus loin de ça de leur montrer que y'a aussi un espace d'expression qui peut passer par l'art et que peut-être c'est pas des courriers incendiaires à base de "grosse pute", machin tout ça et que des fois quand on dessine ce qu'on ressent ou quand... Enfin voilà c'est un moyen d'expression et c'est peut-être un moyen d'expression plus intéressant que des fois les moyens d'expression qu'ils ont eux naturellement.»[98] ◄

- d'autre part, les effets positifs en termes de confiance en soi et d'estime de soi qui accompagnent généralement le fait de réussir à créer quelque chose de « beau », de « bien » ; ces effets sont d'autant plus puissants pour les personnes détenues, dans un processus de reconstruction d'une image de soi dégradée par la détention, lorsque le regard porté par l'institution, par les codétenus ou par l'intervenant sont bienveillants et valorisants. L'individu peut alors expérimenter le sentiment d'une *reconnaissance* de son être au-delà de son *rôle* et de son statut de « détenu » :

« Pour moi l'art c'est humaniser les gens »[99]

« Et puis l'orchestre participatif c'était aussi pour eux se sentir capable d'apprendre encore un instrument, de faire quelque chose. Du coup de faire quelque chose de beau aussi! C'est ça à travers l'art, c'est que du coup... Ils se sentent pas...en tout cas moins réduits à leur passage à l'acte et à ce qu'ils ont fait, qui est quand même du coup bah quelque chose de moche on va dire, et là de se sentir effectivement capables de faire quelque chose de beau voilà c'est important pour eux. Et ils ont besoin effectivement à la fois de le faire mais qu'il y ait aussi une reconnaissance derrière, c'est-à-dire voilà enfin... On est un peu sur un comportement qu'on pourrait... enfin sans vouloir les réduire à ça mais enfantin, c'est-à-dire que... Mais parce qu'ils se sentent comme ça, ils ont fait une bêtise et ils ont été punis et du coup maintenant voilà faut regagner la confiance en gros! Et bah si je fais quelque chose de bien j'ai aussi besoin qu'on me le

[98] La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12).

[99] Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC1).

« Les gens peuvent passer à autre chose aussi grâce à ça. (...) C'est important aussi que les gens créent : si déjà ils se rendent compte qu'ils sont pas nuls à chier sur tout... Voilà ils se rendent compte qu'ils sont capables de faire quelque chose de bien, de mieux (...) c'est valorisant. Certains découvrent qu'ils sont capables de faire de belles choses (...) ça permet en fait un vraie...une reconnaissance de la personne détenue qui peut y trouver un moyen de s'épanouir, de développer son estime de lui-même. Donc voilà, c'est un levier d'expression, de valorisation et de contact avec le détenu. »

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD19)

« L'art en détention crée une atmosphère positive, c'est comme un temps d'arrêt. Ça permet parfois une remise en question aussi mais surtout de faire ressortir des sentiments. (...) J'ai vu vraiment des gens changer dans leur dynamique. (...) Eux se voient différemment, leur image se transforme et ils se remettent certainement en accord avec plein de choses de la société. »

Un membre de la direction au CP de Vendin-le-Vieil (EMC18)

« Et puis après je pense que... la valorisation elle se fait aussi par les intervenants et elle se fait aussi par les acteurs pénitentiaires. Enfin là il va y avoir la restitution du cirque, ils veulent qu'y ait des personnels qui soient présents enfin c'est aussi à nous de nous mobiliser pour... bah ouais leur montrer qu'on est content d'eux et que...bah voilà que c'est bien qu'ils fassent ça et... Et finalement ils sont hyper sensibles à la valorisation par les personnels pénitentiaires! On dirait pas parce qu'on se dit voilà le rapport d'opposition tout ça bah en fait pas du tout! Enfin... pas du tout ça dépend pour qui mais je pense qu'y en a pour qui c'est important. Monsieur [NOM d'un homme détenu] il était tout fier au musée hein de me montrer "alors ça c'est moi", "moi j'ai écrit ça", "moi j'ai fait ça"... presque il avait fait le groupe tout seul! [Elle sourit] Enfin il pensait pas à me présenter ce que les autres avaient fait je pense tellement il voulait que je lui dise que ouais ce qu'il avait fait c'était super quoi! Donc voilà c'est intéressant. »

La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12)

dise. Mais voilà on est là-dedans, on est sur... voilà sur de la valorisation qui est importante quoi.»[100] ◄

En cela, l'expression de soi que permettent les expériences artistiques donne la possibilité aux personnes détenues de se sentir « capables » et d'être « reconnues », ce qui définit l'essence de l'individu, pour reprendre les termes de Paul Ricœur : *« Mon titre [« Devenir capable, être reconnu »] est double: il désigne d'une part les capacités qu'un agent humain s'attribue, d'autre part le recours à autrui pour donner à cette certitude personnelle un statut social. L'enjeu commun aux deux pôles de cette dualité est l'identité personnelle. Je m'identifie par mes capacités, par ce que je peux faire. L'individu se désigne comme homme capable, non sans ajouter… et souffrant, pour souligner la vulnérabilité de la condition humaine. Les capacités peuvent être observées du dehors, mais elles sont fondamentalement ressenties, vécues, sur le mode de la certitude. Celle-ci n'est pas une croyance, tenue pour un degré inférieur du savoir. C'est une assurance confiante, parente du témoignage. Je parle ici d'attestation: celle-ci est en effet au soi ce qu'est le témoignage porté sur un événement, une rencontre, un accident.»*[101]

J'établis ici, comme Paul Audi notamment, un lien direct entre le sentiment de capacité, de *possibilité* individuelle, et l'acte de création: *« Créer veut dire en son concept : libérer des possibilités de vie susceptibles d'accroître à la fois la puissance de la sensibilité et la jouissance du fait de vivre »*[102]. Créer, c'est donner à voir de soi-même à l'autre, mais d'abord découvrir en soi une force vitale qui transcende l'être, et permet une transfiguration du réel : chacun a en soi *« la puissance de sa corporéité vivante en tant que son « moi » est d'abord un « je peux » »*[103] ; *« L'axiome* Il faut créer *vient en réponse à l'exigence de surmonter sa propre faiblesse, sa propre souffrance, sa propre difficulté à être soi, soit cela même qui se trouve à l'origine d'un retournement de soi contre la vie. »*. Cette exigence intérieure, qui se manifeste dans l'acte de création, Paul Audi la relie à un besoin intime et subjectif, à une injonction *éthique* intérieure (« il faut que je ») et non à une

[100] La psychologue PEP au CD de Bapaume (ECD16).

[101] RICOEUR P., « Devenir capable, être reconnu » in *Revue Esprit* [En ligne] n°7, juillet 2005. Disponible sur : https://esprit.presse.fr/article/ricoeur-paul/devenir-capable-etre-reconnu-7741?folder=3 , p.1. Texte initialement écrit pour la réception du Kluge Prize, décerné aux États-Unis (Bibliothèque du Congrès) à Paul Ricœur en 2005.

[102] AUDI P. *Op.cit.,* p.16.

[103] *Ibid*., p.34.

injonction morale extérieure à l'individu (« tu dois »)[104]. Une distinction essentielle pour comprendre la puissance que le rapport à la création offre en détention, dans un contexte empli d'injonctions morales extérieures, et dans lequel les injonctions subjectives peuvent être réduites au silence (notamment par l'autocensure d'un contrôle de soi permanent dans les logiques de *représentation* du *théâtre carcéral*). C'est en cela que le concept de création se fonde avant tout sur des bases éthiques, comme le développe Paul Audi : il n'est plus du tout question de voir dans l'acte créateur un simple processus de production mais *« une décision fondamentale où se décide un pur rapport au* possible*, où s'accomplit une relation entre soi et soi-même à laquelle il appartient d'ouvrir le champ des possibles et de l'instituer comme tel »*[105]. Et Audi de préciser : *« Certes, cette ouverture passe par une certaine production, mais elle ne s'y réduit pas. Car produire, c'est produire un objet, à partir du monde et dans l'horizon visible du monde ; alors que créer, c'est créer du possible à partir de la vie et sur le plan invisible de la vie. (…) C'est dire qu'il y a toujours dans cet événement non seulement quelque chose de soudain et d'inattendu, mais de miraculeux ou de prodigieux, parce que l'instauration d'un domaine de possibilités agit sur le réel à la manière d'une transfiguration. »*[106]

[104] *Ibid*., p.50.

[105] *Ibid*., p.53.

[106] *Ibid*., p.115.

II.3. Ouvrir des possibilités de créer du *commun*

Dans la recherche qui m'intéresse dans ce travail d'un *commun* possible dans *le théâtre carcéral*, expérimenter la création en soi, par l'expression de son individualité, c'est aussi donner à voir de soi-même à l'autre, et voir de l'autre en même temps alors qu'il crée devant moi. L'expérimentation de l'acte créatif rend alors possible un début de *commun*, en tant qu'il s'agit d'expérimenter une manière d'être avec l'autre dans l'immédiateté de l'acte, dans l'authenticité de l'expression de soi, et donc en dehors des *masques* quasi permanents induits par le *théâtre carcéral* autour de logiques de contrôle de soi dans les *présentations de soi* aux autres. Le *commun* s'entend alors comme ce qui peut avoir lieu hors de soi, et hors de l'autre, dans un même espace-temps, dans une réciprocité de *reconnaissance*. Il s'agit ici avant tout d'expérimenter, dans des expériences créatives collectives, un sentiment de *communité* dans la poursuite d'un but commun, d'un projet commun.

De fait, certains membres de l'administration pénitentiaire ont expliqué que le cadre d'activités artistiques est, pour eux, un moyen de rencontrer les personnes détenues dans un autre contexte, et selon d'autres logiques interactionnelles, notamment par la participation commune à une activité créative :

« Ça dépend de l'intervenant si il est bien mais comme on là on fait activité slam ça permet au détenu de s'exprimer différemment et puis de les rencontrer dans un autre contexte que comme nous quand on les rencontre par exemple en entretien y'a pareil, y'a des barrières, un rôle à tenir... Tandis que là quand on fait pleinement l'activité, donc moi c'est ce que je fais aussi comme hier je participe avec eux et du coup là on est tous en fait au même niveau, y'a plus... Alors y'en a ils vont dire "ah si si y'a toujours le niveau" mais moi je suis pas comme ça, je suis nature donc j'arrive à faire comme ça. Surtout là c'est plus facile en plus à la MC3 c'est pas des suivis à moi donc je sais même pas ce qu'ils ont fait donc... voilà. Mais c'est plus facile effectivement de se mettre du coup à leur niveau et puis de les considérer comme des personnes à part entière, pas de les considérer comme des détenus. Et grâce aux activités moi je trouve qu'on peut faire ça justement. Et donc eux aussi ça les revalorise et puis ça leur donne un peu plus confiance en eux parce que y'en a qui disent "ah non je sais pas le faire ça, je suis nul j'y arriverai pas!" et puis comme l'intervenant il dit "mais si on est tous pareils, on découvre tous". Voilà on est tous sur le même pied d'égalité quand on découvre tous une nouvelle activité. (...) Et le fait d'amener des activités artistiques ça

permet effectivement aux détenus de prendre confiance en eux et de s'exprimer différemment et puis d'être perçus autrement par les personnels. Parce que pareil les surveillants des fois ils demandent à rester et ils écoutent et effectivement y'a un autre contact aussi avec les personnes détenues. »[107]

Au regard des paroles retranscrites ici, les *expériences artistiques* et créatives sont des contre-*dispositifs* qui favorisent et rendent possibles des sorties de *rôles*, à la fois pour les personnes détenues, mais aussi pour les personnels qui se risquent à y participer dans un principe d'horizontalité et d'égalité dans le cadre de l'expérience collective. Des sorties de *rôles* qui permettent une approche plus humaine qu'institutionnelle des personnes, et qui permettent de se dégager, le temps d'une activité commune, des logiques interactionnelles qui prédominent dans le *théâtre carcéral* (positionnement institutionnel, méfiance accrue, barrière des *rôles*, etc.). Une fois de plus, le recours à la notion d'*expérience* est particulièrement pertinent pour rendre compte des phénomènes sociaux qui accompagnent la praxis créative et artistique : *« la notion d'expérience et de vécu nous permet de passer du collectif au singulier, du social à l'individuel »,* explique Denise Jodelet[108], avant de préciser qu'il faut souligner *« la nécessité de prendre en considération le fait que l'expérience vécue met en jeu l'économie psychique du sujet. Constat qui a deux implications importantes. D'une part, elle peut faire émerger des significations nouvelles - ce qui rend compte de la supplémentation dans la construction représentative. Il en résulte qu'elle peut avoir un caractère créatif que l'on dénie généralement à l'expérience dans les modèles empiristes qui la subordonnent aux informations venues du monde extérieur, via les sens. D'autre part, elle va motiver, à côté de la pratique, la pertinence des éléments constituant le monde vécu et structurer de manière originale les informations dispensées par la communication sociale. »*[109]

On touche ici à la seconde dimension essentielle soulevée par les personnes interrogées autour des *expériences artistiques* en détention : la dimension collective, mise en lien avec des processus favorisant des formes positives et « normalisées » (au sens d'une possible authenticité dans l'interaction) de (re)socialisation, en opposition avec les formes prédominantes de socialisation en détention présentées précédemment[110]. C'est cette

[107] Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC3).

[108] JODELET D., *Op. cit.*

[109] *Ibid.*

[110] *Cf.* Partie 2, Chapitre 2 et Chapitre 3.

dimension collective que je tends à saisir sous la notion de *commun*. Comment et pourquoi les *expériences artistiques* collectives permettent de créer du *commun* entre les participants ? Quels processus entrent en jeu dans l'espace-temps de l'atelier artistique pour aboutir à une *intégration* de chaque individu dans le nouveau collectif formé ?

Il est avant tout important de préciser que, si le processus d'individuation qui prend corps dans la pratique artistique tient avant tout à la nature créative de cette pratique, et que ce processus est donc inhérent à l'acte même de création, la dimension collective et sociale que peut revêtir l'expérience artistique, au sens d'une intégration à un collectif de créateurs, n'est qu'un *effet secondaire* possible, mais jamais acquis par avance. Ainsi, si la visée (re)socialisante est au centre des logiques institutionnelles de mise en place d'activités artistiques en prison, celle-ci n'est jamais qu'une utopie, un objectif idéalisé, mais pas une composante inhérente et assurée par le simple fait de proposer un projet collectif et participatif aux personnes détenues. Pour comprendre cela, je m'appuierai sur des éléments de définition proposés par Abdelmalek Sayad autour la notion d'*intégration*. Si Sayad définit l'*intégration* autour des phénomènes d'immigration, les éléments de définition qu'il en donne sont tout à fait transposables aux processus sociaux qui peuvent être recherchés dans l'*expérience artistique* collective : *« Ici, il convient de rappeler qu'il en est de l'immigration et de l'intégration (des immigrés) comme de nombre d'autres objets sociaux et surtout d'états mentaux, où l'on se met à " vouloir ce qui ne peut être voulu", selon la belle formule de Jon Elster. C'est comme de vouloir oublier, comme de vouloir être naturel (ce qui est l'obsession littéraire de Stendhal), comme de vouloir dormir. Il suffit de vouloir oublier pour ne pas oublier, ou on ne peut oublier ce qu'on veut oublier ; il suffit de vouloir être naturel pour ne pas paraître naturel et on ne peut pas donner l'impression qu'on n'essaie pas de donner l'impression. A vouloir dormir, on ne peut réussir à dormir, c'est ce que sait de plus élémentaire mais de plus fondamental et c'est ce dont traite la psychothérapie de l'insomnie. L'intégration est elle aussi de cet ordre : à vouloir intégrer (...) et à courir derrière une intégration qui, à proprement parler, ne dépend pas objectivement de la volonté des agents (ni de la volonté des uns, ni de la volonté des autres), on risque de tout rater. L'intégration derrière laquelle on court a pour caractéristique, comme tous les autres états, de ne pouvoir se réaliser que comme* effet secondaire *d'actions entreprises à d'autres fins. »*[111]

[111] SAYAD A., « Qu'est-ce que l'intégration ? » in *Hommes et Migrations* [En ligne], n°1182, décembre 1994. *Pour une éthique de l'intégration*. Extraits du colloque de l'ADATE Saint-Martin-d'Hères, 24 et 25 juin 1994. p.8-14. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1994_num_1182_1_2341, p.13.

« Y'a un autre exemple que je ne t'ai pas donné c'est ***quand on a fait du théâtre. Y'avait beaucoup de jeunes justement et des gens que j'avais pas forcément envie de fréquenter****, et des gens qui...dans leur façon d'être vis-à-vis de moi étaient pas du tout...bon. Et puis finalement...je suis rentré dans ce rôle si tu veux, je faisais...le rôle d'un sale type...de promoteur véreux... Et bah* ***suite à ça y'a une relation, une vraie relation qui s'est établie avec plusieurs jeunes et des jeunes qui emmerdaient plein d'autres gens mais plus moi, tu vois. Donc effectivement oui, ça change quelque chose. Enfin ça peut changer quelque chose.*** *(...) Même tu vois au niveau de la chorale c'est pareil. Y'a certainement plus de profondeur entre les gens qui fréquentent la chorale que...de façon générale quoi. Bon je parle de gens qui sont assidus hein, qui sont toujours là. Oui je pense que ça change quelque chose. Peut-être aussi parce que les gens qui font ce genre d'activités... se trient par eux-mêmes quoi. Je veux dire c'est pas tout le monde qui décide de le faire non plus. Je veux parler des petites frappes ou des...tu les vois pas demander faire partie de ces activités. Les grands délinquants, les grands voyous non plus [il sourit]. Tu vois c'est...* ***Donc finalement les gens qui vont à ces activités, en dehors des activités mixtes, c'est des gens qui sont en quête de quelque chose. Donc effectivement ça crée... automatiquement ça crée des liens****.(...) Et tu vois* ***l'orchestre c'était ça, si ça a été aussi fort c'est parce qu'on vivait quelque chose, c'était le fait de vivre quelque chose tous ensemble!*** *C'est* Les choristes *quand..."c'était pas beau Monsieur?" "Si, si c'était très bien". C'est cet instant de... L'orchestre c'est des applaudissements quand on l'a sorti et puis qu'on reste tous baba en disant "on a fait ça", tu vois. Voilà. Ça oui ça fait vivre. Mais ça fait pas vivre seulement en prison ça fait vivre partout! Enfin moi je pense que c'est ça l'humanité quoi finalement. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

Cet *effet secondaire* des *expériences artistiques* collectives qu'est l'intégration de l'individu à un collectif est particulièrement difficile à mesurer et à saisir, puisqu'il est avant tout de l'ordre du ressenti personnel et individuel de chaque participant. Cependant, il peut être tangible en questionnant la nature des liens qui peuvent se créer dans une *expérience artistique* collective, et qui se distinguent des formes de liens qui peuvent exister dans le quotidien carcéral[112]. Dans le cadre d'une *expérience artistique* collective, la création de *liens* est favorisée lorsque le collectif poursuit un objectif commun, dans lequel le comportement et l'investissement de chaque participant comptent et apportent une part essentielle à ce but commun : par exemple dans une pièce de théâtre, une pratique musicale d'orchestre ou encore la création d'une exposition collective[113]. La visée d'une restitution collective publique est, en détention, l'un des moteurs principaux du développement, au sein d'un groupe de participants, de logiques de socialisation positives autour de phénomènes d'entraide, de collaboration, de coopération, de dépassement de soi *avec* les autres (et non *contre* les autres, dans une logique de protection et de méfiance, comme cela est globalement le cas en détention)[114]. Des phénomènes de socialisation qui peuvent, à terme, permettre de créer des *liens*, et en ce sens du *commun*, en dépassant les logiques interactionnelles qui dominent dans le *théâtre carcéral*.

◄

Il ne faut cependant pas être utopique et imaginer que les *expériences artistiques*, aussi collectives et positives puissent-elles être en termes de socialisation, sont entièrement dépolluées des logiques du *théâtre carcéral* : *« Alors les activités artistiques c'est un petit peu une sorte d'oasis enfin même bien que ça ne soit pas complètement dépollué des...des mots...comment dire...pénibles à entendre... »*[115] Cependant, il est vrai qu'elles peuvent induire un engagement individuel dans le collectif tel qu'il peut changer la donne en termes de rapport à l'autre.

Pour préciser et illustrer les réflexions développées dans ce chapitre autour des enjeux des expériences artistiques collectives dans le *théâtre carcéral*, je m'attacherai, dans le chapitre suivant, à présenter et à analyser l'expérience d'exposition *Des traces et des*

[112] *Cf.* Partie 2, Chapitre 3.

[113] Je développerai ce dernier exemple dans la suite de mon travail, en présentant et en analysant le projet d'exposition *Des traces et des Hommes* auquel j'ai eu la chance de participer pendant cette recherche (Partie 3, Chapitre 2).

[114] *Cf.* Partie 2, Chapitre 2, II.

[115] Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3).

Hommes. Imaginaires du château de Selles, qui s'est déroulée au centre de détention de Bapaume tout au long de l'année 2016, à l'initiative du musée des beaux-arts de Cambrai.

Je mobiliserai pour cela à nouveau des extraits d'entretiens semi-directifs, réalisés en parallèle de cette action avec des participants au projet. Cependant, je m'appuierai avant tout sur des notes prises pendant les séances collectives de réflexion et de création de l'exposition, en rendant compte des paroles et des recherches qui ont animé l'ensemble de l'expérience. Je sortirai alors de l'anonymat des entretiens réalisés pendant cette recherche, en laissant apparaître les prénoms des participants à ce projet, puisque leurs individualités ont été au centre de la démarche de cette expérience d'exposition : il s'agissait bien, dans le format d'une exposition publique portée par une institution muséale, de donner à voir et à savoir les subjectivités et les imaginaires des participants, entendus comme les membres du commissariat de l'exposition *Des traces et des Hommes*. Je reproduirai également quelques-unes de leurs réalisations, qui ont composé le parcours d'exposition au musée des beaux-arts de Cambrai.

CHAPITRE 2 : L'EXPERIENCE-EXPOSITION *DES TRACES ET DES HOMMES* AU CD DE BAPAUME

« Quelle est cette belle histoire ?
Que l'on raconte sur les trottoirs
La construction du château de Selles
Rattaché plus tard à la citadelle
C'était une prison disait-on !
A cet endroit on devait perdre la raison
De nombreux prisonniers y ont laissé les empreintes de leur passage
En laissant des inscriptions, des messages
Peut-être pour apaiser l'ennui
Ils laissaient des graffitis
Tout près des archères
Où passait le peu de lumière
Cela pouvait représenter des portraits
Ou simplement des traits
C'était de la sculpture
Sur des pierres peu dures
Parfois c'était des visages
Voulaient-ils tourner la page
C'était pour eux un désir
De laisser ces traces en souvenir
Ils savaient que ce serait durable
Pour toutes ces personnes qu'on accable
Sûrement ils avaient de la peine
Dans leur vie, pas de veine
Ils avaient leurs habitudes
Dans ces moments de solitude
Ils étaient enfermés
Seuls dans le plus grand secret
Ressentaient-ils de la morosité
Dans cet endroit bien gardé
Ils avaient perdu la joie
Mais voulaient exprimer leur foi
En sculptant des dessins
Pouvant représenter des saints
Ou des personnages profanes
Attendant que leur peau se fane
Peut-être comptaient-ils les mois
En faisant des traits droits
Un moyen de s'exprimer
En pensant à la liberté
Dans la plus grande souffrance
Attendant la délivrance
S'ils ne restaient pas dans l'oubli
En éprouvant le plus grand mépris
Contre ceux qui les avaient jugés
Et fait condamner
Ils attendaient le jour
Où ils seraient dehors pour toujours
Car ceci est la seule pensée
Dans la tête d'un prisonnier
Retrouver la liberté
En toute légalité »[116]

[116] « Les prisonniers du château de Selles », Gérard, membre du commissariat de l'exposition *Des traces et des Homme. Imaginaires du château de Selles*, Musée des beaux-arts de Cambrai, 2016.

I. PRESENTATION ET DESCRIPTION DU PROJET D'EXPOSITION

I.1.Genèse du projet d'exposition : quels enjeux pour le musée des beaux-arts de Cambrai ?

En 2015, le musée des beaux-arts de Cambrai programme une exposition consacrée aux *graffiti* du château de Selles, dans le cadre de la valorisation de son département « Patrimoine de Cambrai ». Probablement construit au XIII^{ème} siècle sous le comte-évêque Gui de Laon, le château de Selles est l'un des rares vestiges monumentaux de l'ancienne cité cambrésienne. L'usage de certaines parties du bâtiment comme prison est attesté dès la fin du XIV^{ème} siècle et jusqu'à la révolution française, principalement comme prison ecclésiastique puis militaire. Au XVI^{ème} siècle, le bâtiment perd totalement son allure médiévale et il est intégré dans un bastion en brique : la cour médiévale est remblayée, les tours et les courtines arasées ; une grande partie des volumes médiévaux souterrains est cependant conservée et continue à être utilisée. A l'intérieur de ces souterrains, des milliers d'ensembles gravés font l'objet d'un travail de conservation, d'étude et de diffusion depuis plusieurs années[117]. Au cours des siècles, le château de Selles a tour à tour été occupé par diverses populations, parmi lesquelles des évêques, de simples habitants, des prisonniers ou encore des soldats. Parmi eux, nombreux ont été ceux qui ont gravé sur les murs des traces de leur passage, *« dont les plus anciennes sont datées de la première moitié du XIVème siècle et les plus récentes ont été griffonnées de nos jours »*[118]. Avec une estimation d'environ deux mille *graffiti* répertoriés et réalisés selon une grande variété de techniques, le château de Selles renferme l'un des plus grands ensembles de gravures et de sculptures pariétales d'Europe. La variété des thèmes abordés ajoute à la richesse du site, puisqu'on y trouve à la fois des inscriptions (noms de personnes, date, textes), des représentations figurées (sujets religieux –scènes de la Bible par

[117] Etude et sauvegarde par l'imagerie : photographie scientifique, relevés pierre à pierre, relevés des gravures fines, scan 3D. Dans les années 1980, des moulages sont faits des *graffiti* pour les conserver et les étudier.

[118] Document de présentation des travaux menés par le Service Régional d'Archéologie des Hauts-de-France : *Le château de Selles à Cambrai. Sculptures, gravures et* graffiti. Disponible sur : http://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Hauts-de-France/File/RESSOURCES-DOCUMENTAIRES/Service-regional-de-l-archeologie/Archeologie-en-Nord-Pas-de-Calais/Le-chateau-de-Selles-a-Cambrai.-Sculptures-gravures-et-graffiti

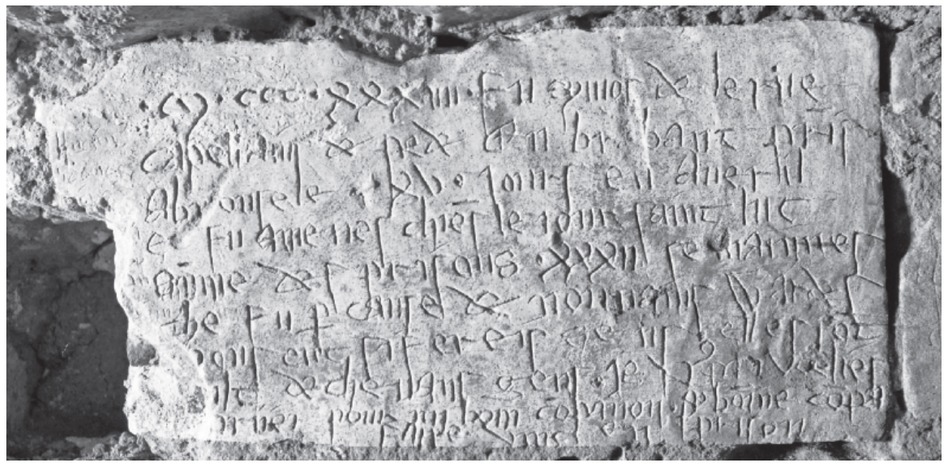

Photographies de *graffiti* du château de Selles

Source : Document de présentation des travaux menés par le Service Régional d'Archéologie des Hauts-de-France : *Le château de Selles à Cambrai. Sculptures, gravures et* graffiti.

exemple– ou sujets profanes –personnages, animaux, bâtiments,...–), des figures héraldiques et autres formes géométriques. ◄

Ouverts à la visite pendant de nombreuses années, les souterrains du château de Selles sont interdits au public depuis 2012, et restent uniquement accessibles aux archéologues et aux scientifiques qui sont habilités à y entrer. A l'origine de cette fermeture, la détérioration des murs et des gravures constatée depuis les années 1960 inquiète les professionnels de la conservation[119]. Or, ces *graffiti*, en tant qu'ils sont les traces d'un passé et d'une histoire à la fois individuelle et collective, sont *« ce qui nous reste »*[120], et conservent en cela un rôle mnémonique[121]. Anne Montjaret explique que les *graffiti* sont autant de *« cicatrices murales »*[122] et *« des repères matériels et visuels aidant à l'ancrage physique qui participe à la construction d'une mémoire collective »*[123]. Anne Montjaret explique en cela la valeur d'archive que revêtent ces *graffiti*, et qui fonde l'intérêt des institutions à les préserver et à les valoriser : *« ils sont une trace tangible d'une pensée et d'une action, qui ont valeur de témoignage et, à ce titre, se placent du côté de l'archive. Ils renvoient à des strates d'histoires, parfois à leur toute dernière couche, ce qui transforme les murs en palimpseste, conservant uniquement la mémoire des dernières écritures. Dans tous les cas, les supports muraux ainsi marqués sont et restent les témoins et la preuve vivante de cette occupation humaine liée à des circonstances politiques, religieuses ou sociales. »*[124]

L'exposition alors imaginée par le musée de Cambrai sur les *graffiti* du château de Selles a notamment pour but de valoriser ce patrimoine menacé en témoignant des travaux scientifiques sur ces *graffiti* et de leur importance dans la compréhension de l'histoire du

[119] Hormis les dégradations relevant des actes de vandalisme et des vols, les altérations observées sont de natures diverses, liées à des épisodes de gel/dégel, d'humidification (condensation et/ou infiltration) ou encore de restaurations récentes. Les murs sont par endroit fortement attendris et les pierres présentent des boursouflures et des desquamations. En certains endroits, la surface gravée montre une véritable décomposition. Malgré les recherches effectuées par des spécialistes de la conservation et la de restauration, toutes les pathologies observées ne sont pas caractérisées avec certitude et requièrent des analyses complémentaires.

[120] MONTJARET A., « À l'ombre des murs palimpsestes. Les graffiti carcéraux ou faire avec les aveux de l'histoire », *Gradhiva* [En ligne], 24, 2016, p.164-189. Disponible sur : http://journals.openedition.org/gradhiva/3288, p.185.

[121] *Ibid*.

[122] *Ibid*.

[123] *Ibid*. Elle se réfère ici à HALBWACHS M., *La mémoire collective*, PUF, Paris, 1968 [1949].

[124] *Ibid.*

bâtiment et de son architecture : *« les traces ont toujours intéressé les hommes dans la mesure où elles matérialisent ce qui a disparu, lui donnent une image, permettent de se le représenter, de l'étudier, de se souvenir, de commémorer, de montrer une évolution en remontant le temps »*, explique Jean-Yves Boursier[125]. Dans le cadre de l'exposition envisagée par le musée de Cambrai, des connaissances historiques et iconographiques peuvent être présentées au public par le biais de documents d'archives présents pour une grande partie dans les collections du musée : cartes, plans, dessins, photographies, moulages, jusqu'aux recherches numériques les plus récentes permettant la reconstitution en 3D des intérieurs de l'une des tours du château. Si ces éléments sont essentiels à la compréhension historique, stratégique et architecturale du château de Selles depuis sa construction, ainsi que dans l'étude iconographique et paléographique des ensembles qui y sont gravés, ils ne permettent en revanche pas d'approcher de manière *sensible* les *graffiti* tracés dans les murs et les archères de ses souterrains, notamment par des prisonniers enfermés des siècles avant nous. Or, c'est bien ce qui intéresse la direction du musée : partir à la recherche des « Hommes » derrière ces *graffiti*, qui sont autant de traces de vie et d'enfermement dont les conditions restent en partie inconnues pour les scientifiques.

Daniel Fabre revient sur les difficultés pour les professionnels des musées et les paléographes de saisir les *graffiti* sur un seul mode d'entendement scientifique, en ce qu'ils sont des formes d'archives, mais des *« archives sensibles »*[126] : *« Ces tracés sur les murs et les objets, ces compositions qui ne transmettent pas seulement un message mais s'efforcent de le rendre singulier, attractif, troublent ceux qui les découvrent par leur puissance expressive. Ruinant définitivement l'autorité des académismes, on va jusqu'à reconnaître de l'art dans ces productions marginales, issues de populations dominées jusqu'alors définies par leur déficit de culture. »*[127] Entre œuvres d'art et archives patrimoniales, le statut des *graffiti* est de fait difficile à définir, et dépend de la manière dont les institutions s'en saisissent : *« la condition carcérale ne suffit pas à qualifier de façon stable un " art ", en revanche, comme elle aboutit à un marquage dense des lieux par les prisonniers eux-mêmes, elle produit un monde de signes*

[125] BOURSIER J-Y., La mémoire comme trace des possibles », *Socioanthropologie* 12, [En ligne] 2002. Disponible sur : http://socioanthropologie.revues.org/145. Cité par MONTJARET A., *Op.cit*., p.185.

[126] MONTJARET A., *Op.cit*., p.187.

[127] FABRE D., « I libri di pietra », *Prima persona. Percorsi autobiografi ci*, 17, 2007, p.49-55, trad. FABRE D., p.54. Cité. par MONJARET A., *Op.cit*., p.178.

forcément obscurs, plus ou moins codés et toujours liés à une situation pathétique que l'histoire magnifie. Cette triple alliance de l'énigme, de la souffrance et du passé contribuera fortement à la pleine conversion du palimpseste des prisons en bien commun, en patrimoine, source d'émotion, d'émerveillement, de dépaysement et d'identification »[128]. Anne Monjaret précise les réflexions de Daniel Fabre en expliquant que *« pour que le processus de reconnaissance puisse être engagé, il faut une prise en charge institutionnelle »*[129] : *« Cette soustraction au temps engage une politique qu'on pourrait appeler une politique de l'archive, au sens non pas seulement des documents écrits, conservés dans des fonds d'archives, mais au sens où il y a là une institution qui déclare que sa fonction est d'archiver un événement qui doit faire loi pour l'humanité. »*[130]

Ainsi, cette exposition de *traces* pose dès le départ au musée de Cambrai un ensemble de problématiques qui questionnent sa légitimité à la construire seul. Tout d'abord, et contrairement au parcours permanent et aux expositions traditionnellement proposées dans le musée, le visiteur ne peut pas être face aux œuvres originales mais seulement à des reproductions imagées de formes multiples (photographies, moulages,...) : comment donner à voir publiquement ce qui est caché ? De plus, les *graffiti*, d'auteurs inconnus – réalisations artistiques de prisonniers mais pas seulement –, posent la question du statut même de ces créations dans le contexte d'un musée classique de beaux-arts : ces créations sont-elles des œuvres d'art à part entière ? Et l'iconographie recensée de ces *graffiti* trouve-t-elle une incidence aujourd'hui ? Les traces laissées semblent être autant de *« souvenirs que les détenus cherchent à préserver face à l'effet possible d'effacement voire de brouillage que la réclusion tend à provoquer »*[131]. Des processus d'effacement du réel et disparition de soi particulièrement complexes à saisir pour qui n'a pas connu l'enfermement, et qui sont à mettre en parallèle avec ce que j'ai déjà évoqué précédemment concernant les effets du dispositif carcéral sur les personnes interrogées[132]. Ces *graffiti* posent donc directement la question de la création en contexte fermé et contraint, étant donné la particularité usuelle du site où ils ont été gravés, soit un lieu d'emprisonnement pendant plusieurs siècles : *« plus que*

[128] FABRE D., *Op. Cit*., p.54. Cité par MONJARET A., *Op.cit*., p.185.

[129] MONJARET A., *Op.cit*., p.185.

[130] WAHNICH S., « L'impossible patrimoine négatif » in *Les Cahiers Irice* 7, 2011, p. 47-62, p.51 Cité par MONJARET A., *Op.cit*., p.187.

[131] MONJARET A., *Op.cit*., p.168.

[132] *Cf.* Partie 2, Chapitre 3, II.1.B.

Photographies de l'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selle* au musée des beaux-arts de Cambrai

Source : Prises de vues personnelles, réalisées le 14 octobre 2016 lors du vernissage de l'exposition.

les ruines et les documents, la conservation des traces dites authentiques permettrait de produire une transmission de ce qui est difficilement imaginable ou douloureusement imaginable », explique Sophie Wahnich[133].

Pour répondre à ces problématiques et penser son exposition autour de la valorisation du château de Selles, l'approche du musée de Cambrai se veut avant tout subjective et emplie d'imaginaire. Assumant le fait que le seul regard de l'historien de l'art ne suffit pas à envisager ces créations, et soucieux d'offrir un autre regard en croisant les points de vue, le musée des beaux-arts de Cambrai décide de déléguer le commissariat de cette exposition temporaire : d'une part, à des étudiants de la faculté d'architecture de Gand ; d'autre part, à un collectif de personnes détenues au centre de détention de Bapaume[134]. Mon travail s'intéresse exclusivement à cette seconde approche.

L'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles* est dès lors conçue par le musée comme un terrain d'expérimentation curatoriale, où la parole est donnée et laissée à des acteurs divers. L'idée est alors, pour les professionnels des musées, de se *décentrer* et de voir ce que l'autre dit, afin de tenter de re-personnaliser les traces devenues, avec le temps, à la fois anonymes et universelles : *« le temps qui passe aura raison de ces traces personnalisées, les anonymisant et les désindividualisant, les renvoyant par là à un passé commun »*[135]. Un travail est engagé au centre de détention de Bapaume avec des personnes détenues (hommes et femmes) rassemblées pendant un an sous la forme d'un comité scientifique ; un commissariat d'exposition dont l'enjeu est à la fois de réfléchir sur ces *graffiti* et de laisser des traces de ce cheminement sous forme de créations diverses. Le fruit de leur réflexion et de leur créativité constituera littéralement une partie de l'exposition et sera présenté comme telle au public du 15 octobre 2016 au 12 février 2017, avec pour fil directeur une problématique : *Tracer est-il un besoin vital de l'être humain ?* ◄

[133] WAHNICH S., « L'impossible patrimoine négatif » in *Les Cahiers Irice* 7, 2011, p. 47-62, p.51 Cité par MONJARET A., *Op.cit*., p.187.

[134] Les travaux réalisés de part et d'autre formeront ensemble l'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles* en proposant deux parcours de visite complémentaires: au rez-de-chaussée, un parcours exposant des projets architecturaux imaginaires pensés à partir du bâtiment du château de Selle ; à l'étage, le parcours présenté dans ce travail autour des *graffiti* du château de Selles.

[135] MONTJARET A. *Op.cit*., p.169.

I.2. La constitution d'un « groupe projet »

Afin de décentrer le regard de l' « expert » professionnel du musée, et pour inviter d'autres regards que le sien à penser les *graffiti* du château de Selles, gravés dans les pierres des murs par les prisonniers et usagers de l'époque, le musée de Cambrai prend contact en 2015 avec l'association *Hors Cadre*, qui porte le dispositif Culture-Justice dans la région des Hauts-de-France. L'idée qui émane de cette rencontre est de proposer à un établissement pénitentiaire de collaborer à ce projet et d'associer au commissariat de l'exposition des personnes détenues, qui elles-mêmes expérimentent au quotidien l'enfermement et, peut-être, le recours à la création et au langage poétique pour y faire face. Etant donné l'envergure et la temporalité du projet, qui demande l'investissement d'un même groupe de personnes pendant plusieurs mois, la proposition est faite aux Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) du Pas-de-Calais et à l'antenne SPIP du centre de détention de Bapaume, qui accueille des personnes incarcérées pour de longues peines[136].

Avant les premières rencontres en détention, plusieurs partenaires sont mobilisés, jusqu'aux premiers comités de pilotage du projet réunissant en novembre 2015 : le musée des beaux-arts de Cambrai[137], le service Ville d'Art et d'Histoire de la ville de Cambrai[138], l'association *Hors Cadre*[139], le SPIP du Pas-de-Calais[140], l'antenne SPIP du centre de détention de Bapaume[141], Marie-Pierre Lassus, enseignante-chercheuse à l'université de Lille 3 (et déjà engagée dans la recherche-action sur les pratiques artistiques en prison), et moi-même. Lors de ces réunions de préparation, nous –acteurs de cultures professionnelles et institutionnelles différentes– nous accordons sur les principes qui fonderont la proposition de départ qui sera faite quelques mois plus tard aux personnes détenues au centre de détention de Bapaume :

136136 *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, III.1 et Partie 1, Chapitre 2, I.1.

137 Représenté tout au long du projet par sa directrice, Alice Cornier, ainsi que deux chargées de médiation au musée, d'abord Audrey Ségard puis Claire Dequiedt.

138 Représenté tout au long du projet par Lydie Perraud, Animatrice adjointe de l'architecture et du patrimoine de la Ville de Cambrai.

139 Représentée par Marc Le Piouff, chargé de mission Culture-Justice pour la région Hauts-de-France.

140 Représenté par Fanny Neel, directrice adjointe du SPIP du Pas-de-Calais.

141 Représentée par Anne-Camille Daumas, directrice de l'antenne SPIP du centre de détention de Bapaume.

- L'idée pour le musée est d'éviter l'écueil d'une exposition qui donnerait uniquement à voir une vision historique et iconographique de ces *graffiti* par le biais d' « images d'images »[142], et d'en proposer au contraire une approche sensible et subjective, afin de laisser entrevoir « l'humain » derrière les gravures ;

- Il s'agit de mobiliser des personnes détenues (hommes et femmes) et de leur « laisser les clefs » de cette exposition, dans une démarche de « commissaires d'exposition » et de « témoins » ;

- Penser une exposition autour des *graffiti* pose nombre de questions autour du statut de ces gravures : s'agit-il de créations, d'œuvres d'art ? Pourquoi avoir laissé ces traces ? Tracer est-il une manière d'habiter un lieu inhabitable ? Tracer est-il un besoin vital de l'être humain ? Autant de questions qui seront exposées aux futurs commissaires comme points de départ d'une réflexion collective ;

- Contrairement à l'ensemble des partenaires institutionnels du projet, les commissaires d'exposition n'auront pas physiquement accès aux souterrains du château de Selles. Cependant, ils disposeront dès le départ du projet de documents divers puisés dans les travaux scientifiques réalisés par le service régional de l'archéologie[143]: visite virtuelle des souterrains, photographies des *graffiti*, traduction de certaines inscriptions ... ;

- L'exposition est envisagée comme un temps de valorisation et de réflexion autour des *graffiti* laissés au château de Selles mais elle tend surtout à donner la parole aux participants et à la faire communiquer avec le public de l'exposition, en laissant des « traces » du cheminement du projet en détention ; des réalisations de formes diverses formeront ces traces et le contenu de l'exposition. Le musée mettra à disposition des participants l'ensemble des matériaux qu'ils souhaiteront utiliser dans la préparation de l'exposition, en accord avec les consignes de sécurité fixées par l'établissement pénitentiaire ;

- Afin d'être dans une réelle démarche de décentrement et de laisser les commissaires d'exposition s'emparer du sujet, le musée interviendra en détention pour présenter le projet lors des premières séances, puis ne reviendra qu'à partir de la seconde partie du projet pour accompagner la réflexion du groupe sur la scénographie de l'exposition ;

---

[142] Photographies des souterrains du château, moulages de certaines sculptures et de *graffiti*, scan 3D de l'une des tours du château, etc.

[143] SRA, rattaché à la DRAC du Nord Pas-de-Calais.

- L'université Lille 3 (Marie-Pierre Lassus et moi-même) assurera un travail de *médiation* dans ce projet entre le musée et le centre de détention de Bapaume et accompagnera les commissaires d'exposition tout au long du projet sous la forme de rencontres régulières en détention. Ces rencontres prendront au départ la forme de séances collectives espacées (une séance tous les quinze jours) pour laisser le temps aux personnes de réfléchir et d'entrer individuellement, si elles le souhaitent, dans un processus de création entre les temps collectifs de rencontre.

Une fois ces principes établis, nous présentons le projet au centre de détention de Bapaume le vendredi 29 janvier 2016, dans la salle polyvalente de l'établissement.

L'expérience ayant vocation à être « mixte », en incluant à la fois des femmes et des hommes détenus au CD de Bapaume, la forme de présentation du projet (devant un public « mixte » ou pas) est questionnée à plusieurs reprises, du fait de précautions sécuritaires à prendre en compte pour l'établissement d'accueil, mais aussi de tensions internes à l'établissement qui découlent des logiques interprofessionnelles et interservices au sein de l'administration pénitentiaire, et que j'ai développées précédemment dans mon travail[144] ; des logiques qui influent inévitablement sur la mise en place de projets artistiques, en tant que la compétence de l'offre culturelle en détention s'établit dans une pratique du « faire ensemble », le SPIP pilotant les projets, et l'établissement gérant de fait leur mise en place logistique en détention[145]. Ci-dessous, la retranscription de notes que j'ai prises avant la présentation prévue du projet en détention :

Notes prises le vendredi 29 janvier 2016 au CD de Bapaume

> Arrivée 10h au CD de Bapaume. Attente d'une heure environ avant que l'équipe du musée et de la ville de Cambrai n'arrivent pour préparer la présentation de l'après-midi : présentation du projet avec le musée de Cambrai à l'ensemble des personnes intéressées. Normalement, deux tours avaient été prévus : un tour avec un public

[144] *Cf.* Partie 2, Chapitre 1, II.1.

[145] Il convient ici de rappeler que, au cours de ce projet et de ma recherche au CD de Bapaume, des tensions interprofessionnelles sont venues déstabiliser l'équilibre existant entre le SPIP et la direction du CD de Bapaume, autour d'une directive de la Direction Interrégionale qui a tenté de transférer les compétences en matières culturelles à l'établissement (été 2016). Je ne développerai pas davantage ce point, puisque je l'ai déjà soulevé précédemment dans ce travail (*Cf.* Partie 2, Chapitre 2, I).

Notes prises le vendredi 29 janvier 2016 au CD de Bapaume

14h50 salle polyvalente : début de la **présentation aux hommes** (18 hommes présents) Alice Cornier, directrice du musée de Cambrai, explique le projet d'exposition : *« on ne sait pas tout, on ne se sent pas légitime »*, *« on vous propose de porter ensemble un regard commun et multiple »* ; puis chaque intervenant se présente. Claire (médiatrice au musée) présente le musée de Cambrai (le bâtiment, le lieu, les collections, l'équipe). Diane (Service Ville d'Art et d'Histoire à Cambrai) présente le château de Selles (architecture, histoire, différentes fonctions). Présentations avec images (PowerPoint). Le public est attentif, les hommes répondent aux questions spontanément. Un surveillant est présent, assis au fond de la salle avec la directrice du SPIP et la directrice adjointe de l'établissement.

Il y a peu de jeunes dans le public, la moyenne d'âge est d'environ 40 - 45 ans.

Audrey (médiatrice au musée) parle de ce qu'il y a à l'intérieur du château de Selles, des *graffiti*, et demande au public : *« qu'est-ce qu'un graffiti ? »* Un homme répond *« une peinture sur le mur »*, un autre dit *« soit une peinture, soit des gravures sur un mur »*. Audrey : *« ce sont en effet des traces retrouvées dans les murs et faites par des occupants différents »* : détenus, soldats aussi, mais les prisons étaient ouvertes (visiteurs, familles,...) donc des gens autres que des détenus pouvaient passer, entrer, et laisser une trace aussi. *« Où pouvaient être ces traces ? »*, demande Audrey : quelques hommes répondent en même temps : *« Dans les cellules ».* Audrey passe quelques photos des souterrains et des *graffiti* et explique qu'ils ont été faits sur les pierres calcaires (comme la craie par exemple). Il y a aussi une variété dans les graffitis : il y a des inscriptions (noms de personnes, date, textes), des représentations figurées (sujets religieux, sujets profanes comme des personnages ou des animaux, des bâtiments, des figures héraldiques, d'autres formes (géométriques, schémas). [Le directeur adjoint entre pour assister à une partie de la présentation (15h30-15h45) et repart avec la directrice adjointe]. Un homme, devant les images et les différentes qualités, pose la question des moyens et des outils : *« et ils n'avaient pas les moyens pour bien graver dans la pierre ».* Audrey explique qu'on ne sait pas vraiment avec quels outils ils ont gravé ces traces, peut-être des boucles de ceinture, des cuillères, ou même des outils achetés à l'extérieur, etc. Beaucoup de questions sans réponse : le musée explique qu'il faut justement faire appel à l'imaginaire.

Devant un *graffiti* de cette forme 𝍸 un homme affirme : *« ça c'est le nombre de jours qu'il a passé en détention »*

Questions posées aux intervenants par la salle : Un homme commente : *« les graffitis n'ont pas tous été faits à la même époque parce qu'on voit une diversité dans les dessins »*. Audrey explique que les *graffiti* ne sont pas datés mais qu'il faut parfois regarder les habits des personnages qui peuvent faire écho à la mode de l'époque ; on observe aussi parfois une superposition de *graffiti* (volontaire ou non ?). Un homme demande : *« à cette époque-là, Ils avaient déjà l'occasion de se faire ramener des choses de l'extérieur ? par exemple il y a des choses taillées très profondes, comme la petite chapelle »* ; réponse : sûrement, mais on ne sait pas, certains *graffiti* ont aussi sûrement été faits par plusieurs personnes. Autre question : *« s'ils étaient éduqués je pense qu'ils auraient laissé des messages écrits et pas que des dessins »* Réponse : *« au Moyen-Age c'était le monde de l'image qui avait un sens. Mais aujourd'hui on n'a pas tous les codes pour comprendre ce que cela signifiait à l'époque ».* Un homme fait des commentaires sur la présence de champignons dans le château, sur les moyens de le traiter, réchauffer la pièce, etc. : on sent que ceux qui prennent la parole facilement veulent aussi montrer leurs connaissances et les mobiliser devant les autres, et devant nous. En partant, beaucoup d'hommes ont l'air emballé par le projet. L'un commente en s'en allant : *« Il faut se mettre à la place des gens qui sont enfermés, ce qu'ils laissent c'est la trace d'une existence entre des murs ».*

16H10 environ, **présentation aux femmes** : 2 femmes sont présentes. Nous décidons de nous installer en arc de cercle et de nous présenter, elles aussi. Pas de surveillant dans la salle ni personne du SPIP ou de la direction de l'établissement. Nous commençons à nous présenter, chacune par prénom voire son nom et par sa « fonction » et sa « structure » d'appartenance (musée, association, université). L'une des deux femmes détenues se présente comme *« Chantal, incarcérée au CD de Bapaume depuis 3 ans, avant à la Maison d'arrêt de Sequedin)* ; la seconde : *« Alaitz, je suis basque mais ça fait 8 ans et demi que je suis en France ».* Après une présentation du château de Selles et des *graffiti*, similaire à celle faite aux hommes, Alice Cornier (directrice du musée) présente le projet d'exposition et les ateliers. Marie-Pierre Lassus (Université Lille 3) explique la réflexion sur la trace et dit que nous en reparlerons rapidement en atelier. Alice Cornier parle des *graffiti* comme des manières d' *« habiter des lieux difficiles ».* Chantal : *« habiter et sortir aussi »*. Les deux femmes disent qu'elles s'inscriront et qu'elles en parleront à leurs codétenues.

d'hommes (14h00-15h30) et un tour avec un public de femmes (16h00-17h30). Hier (jeudi 28 janvier 2016), nous (les partenaires et intervenants du projet) avons reçu un mail du SPIP indiquant que, puisque seulement quatre femmes se sont inscrites à la présentation, il n'y aurait finalement qu'un tour de présentation, « mixte » donc.

J'ai rendez-vous ce matin avec les membres de la direction de l'établissement pour préciser les modalités de ma recherche cette année au CD de Bapaume. Au début de notre rendez-vous, le directeur m'explique qu'il s'oppose à la mixité pour la présentation prévue aujourd'hui du fait de la différence importante entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes inscrits : 19 hommes et seulement 4 femmes. Il me dit qu'il est en général très favorable à la mixité des ateliers et des activités, mais explique que cette décision a été aussi et surtout prise en considérant la réticence de nombreux membres du personnel de surveillance à cette question de « mixité » hommes/femmes dans les activités. Dans ce contexte, avertir ses équipes quelques heures avant la présentation de ce changement ne lui paraissait donc pas indiqué. Il explique qu'il s'agit également d'une question d'autorité : la décision de mixité a été prise, la veille, par la directrice de l'antenne SPIP sans passer par lui. Or, il est le seul à détenir l'autorité de dire si oui ou non une activité peut mélanger des femmes et des hommes dans son établissement.

Le vendredi 29 janvier 2016, donc, une première présentation est faite à un groupe d'hommes : 18 personnes sont présentes ; 11 d'entre elles s'inscrivent au projet à l'issue de la présentation. Une seconde présentation est faite à un groupe de femmes : seules 2 personnes sont présentes ; elles s'inscrivent toutes les deux au projet à l'issue de la présentation. ◄

La formation d'un « groupe projet » s'esquisse déjà, du moins sur le papier. Après quelques fluctuations dans l'effectif, le commissariat d'exposition se stabilisera dès les premières séances autour d'un groupe de 15 personnes : Alaitz, Amadou*, Chantal, Éric, Gérard, Isabelle, Jean-Louis, Jean-Marc, Michel*, Mohammed, Nadine*, Noël, Sébastien, Sylvie et Thierry*[146].

[146] Quatre des participants (*) quitteront le groupe en cours de projet : deux se sont inscrits à une formation professionnelle rémunérée dont les créneaux horaires correspondaient exactement à ceux des séances du projet ; l'un d'entre eux a décidé d'arrêter de participer à l'ensemble des activités auxquelles il était inscrit, suite au refus d'une permission de sortir ; l'une des participantes a été libérée peu après le début du projet. Je reviendrai par

I.3. La construction de l'exposition : repères chronologiques et étapes du projet

Afin de rendre compte du cheminement qui a été au cœur du projet et ainsi comprendre comment s'est construite l'exposition *Des traces et des Hommes*, il faut d'abord revenir sur les étapes qui ont marqué le déroulement de l'expérience[147].

- **Février-mai 2016 : réflexion sur les *graffiti* et la notion de *trace* ; réalisations en cellule entre les séances collectives**

Lors de la première séance du mercredi 10 février 2016, qui se tient dans la bibliothèque de l'établissement[148], l'ensemble des partenaires du « groupe projet » est représenté : le musée et la ville de Cambrai, l'association *Hors Cadre*, le SPIP de Bapaume et l'université Lille 3. Nous proposons aux participants de faire la visite virtuelle de l'une des tours du château de Selles : une manette équipée d'un joystick permet à la personne qui la contrôle de se déplacer à l'intérieur de la tour n°3 du château, en dirigeant une lampe torche virtuelle qui dévoile peu à peu sculptures, gravures et autres *graffiti* inscrits dans les pierres des murs[149]. Les participants se retrouvent alors, grâce à l'image projetée sur un écran, dans les mêmes conditions que s'ils étaient réellement sur place, et peuvent virtuellement déambuler à leur rythme à la découverte des *graffiti*. Des photographies plastifiées de certains *graffiti* sont également mises à disposition du groupe afin que les participants puissent s'emparer des images, les étudier de plus près, les faire circuler et se les approprier, pendant la

---

ailleurs sur les dynamiques du groupe tout au long de l'expérience, dans la suite de mon travail, en soulevant notamment les différentes tensions qui ont pu intervenir dans le collectif, du fait principalement de logiques interactionnelles propres à la détention, et en lien direct avec les phénomènes sociaux en jeu dans le *théâtre carcéral* (intimidation, rapports de force, rejets, etc.) (Partie 3, Chapitre 2, II.2.B).

[147] Je développerai davantage les processus individuels de création qui ont engagé les participants dans la suite de mon travail (Partie 3, Chapitre 2, II.2.A).

[148] Pour cause de travaux dans la bibliothèque, nous ferons la plupart des séances du projet dans la salle polyvalente, et dans une salle de classe de l'unité d'enseignement pendant les vacances scolaires d'été.

[149] L'intérieur de la tour du château a été entièrement reconstitué à partir de relevés pierre à pierre permettant la localisation exacte des gravures et *graffiti* et de relevés 3D par scan sans contact réalisés dans le cadre de la fouille « Sculptures, gravures et graffiti du château de Selles à Cambrai - Inventaire, étude et état sanitaire des manifestations graphiques » financée depuis 2011 par le ministère de la Culture et de la Communication.

Sélection de notes prises le mercredi 10 février 2016 au CD de Bapaume

14h, bibliothèque : 1er atelier projet d'exposition au musée de Cambrai : 14 participants (11hommes et 3 femmes)

Après la visite virtuelle : temps d'échanges autour des photos des *graffiti* distribuées ; curiosité, commentaires, retours et questions sur le château et les *graffiti*. Pendant ce temps informel où tous s'installent autour d'une grande table (composée de plusieurs petites tables collées), Amadou explique que lui, par exemple, quand il est au mitard, il s'ennuie et donc il écrit ou dessine. D'ailleurs, quand on reverra sur les photos des graffitis de barres ||||||| gravées sur les murs du château, Amadou redira *« ça c'est sûr que c'est les jours ou les mois qu'il passe en prison »*. Amadou est plus jeune que la plupart des participants, sûrement le plus jeune du groupe. Au début de la séance il s'est plaint de ne pas voir une fille à qui il avait parlé du projet mais qui n'est manifestement pas venue.

séance mais aussi entre les séances qui suivront, puisqu'ils peuvent conserver les images qui les intéressent en cellule. Cependant, le musée ne donne volontairement aucune information aux participants quant aux interprétations des archéologues et paléographes sur ce que représentent les divers *graffiti*, afin de ne pas influencer leur regard et de laisser s'exprimer leurs imaginaires. ◄

La visite virtuelle ainsi que ces images des *graffiti* sont le point de départ d'un petit jeu dont le but est de donner la parole, de la faire circuler dans le groupe, tout en revenant sur les impressions de chacun face aux *graffiti* découverts : chaque personne est invitée à écrire un mot sur un papier et, après tirage au sort de couples de mots, à se servir de ces derniers pour inventer une histoire ou écrire un texte, seul ou par petits groupes librement formés. Les couples de mots recueillis pendant la séance sont les suivants : *passé/graff*, *lumière/liberté*, *trace/sourire*, *passage/immortalité*, *peine/solidaire*, *ombre/amour*, *sincérité/soleil*, *liberté/courage*, *mystérieux/dure*, *admirable/ennui*. Tous les textes écrits pendant la séance sont lus ensuite oralement devant l'ensemble du groupe, comme point de départ à la réflexion collective naissante sur le projet. En voici quelques-uns :

« Dans cette antre mystérieuse et dure, privée de la lumière du soleil, l'homme allongé dans l'ombre aspire à la liberté. » (Jean-Marc)

« Oh ! Ombre de la mort, je te hais d'amour… » (Michel)

« Le passage de la prison laisse des traces. C'est dans la peine qu'il faut être solidaire. Il faut garder le courage pour avoir le sourire. Et c'est à travers l'art que l'on trouve l'immortalité » (Mohamed, Thierry, Alaitz, Amadou)

« Mystérieux espoir qui dure, liberté d'espérer. Lorsque le soleil manque, la liberté de voir le monde intérieurement est celle qui reste, et dans le noir, la sincérité est soleil de l'esprit tantôt aperçu et voilé, tantôt trop fort cru et blessant, tantôt réconfortant, voie de lumière d'un retour vers l'Humanité. » (Jean-Louis)

« C'est admirable de penser au passé. Lorsque je m'ennuis, j'attends avec impatience la liberté et cette lumière qui m'éblouira. En attendant, je note sur ces murs quelques graff'. » (Nadine, Noël)

Sélection de notes prises le mercredi 24 février 2016 au CD de Bapaume

14h : **2ème atelier musée de Cambrai** : Salle polyvalente. Marie-Pierre et moi. Participants : 11 hommes et aucune femme. La salle résonne, l'acoustique est terrible. Avec 3 tables et les chaises, nous créons notre espace d'atelier, de parole, en nous organisant en cercle autour des tables. Premier tour de table pour retenir les prénoms de chacun.

Nous faisons ensuite un second tour de table pour que chacun s'exprime sur ce qui a été vu à la séance précédente et sur ce à quoi il a réfléchi ou ce qu'il a fait entre les deux séances : Noël se questionne sur ce qui est amené à disparaître. Sébastien et Gérard ont écrit chacun de leur côté un poème, en plus pour Sébastien d'avoir fait une sorte de synthèse des informations reçues sur le château de Selles et les *graffiti*. Ils lisent chacun leur tour les poèmes qu'ils ont écrits. Jean-Marc se pose la question de ce qu'on fait dans cet atelier, du but du projet. Jean-Louis se questionne aussi sur les supports et les matériaux : il explique qu'il est difficile parfois pour lui d'écrire en cellule : *« c'est difficile de sortir de cette casse permanente pour écrire ».* Michel explique qu'il a essayé de se mettre à la place des personnes enfermées dans les souterrains du château de Selles. Il explique que, dans sa cellule, il a affiché de très nombreuses photos de sa vie dehors, de sa famille, de scènes de repas, de moments festifs. Pour l'aider à tenir, se souvenir et se remémorer ce qu'on a dehors, ceux qui attendent et soutiennent. Il dit que selon lui, à l'époque des *graffiti*, les personnes enfermées faisaient pareil mais comme ils n'avaient pas de photos, ils gravaient dans les murs. Ainsi, une sorte de bas-relief retrouvé représentant plusieurs personnages représente clairement pour lui l'homme qui est enfermé avec sa femme et ses enfants : l'auteur se représente lui-même dehors avec les siens et se raccroche à cela. De même, en voyant un moulin gravé, il explique que l'homme qui a fait ce *graffiti* était sûrement meunier et se rappelle en gravant cela de son métier, sa fonction avant l'enfermement. Enfin, devant une scène semblant être une crucifixion, il y voit la souffrance d'un homme, l'humiliation subie. Amadou prend ensuite la parole pour confirmer ce qu'a dit Michel : « oui, je suis d'accord, c'est sûr que c'est ça » (concernant l'auteur de *graffiti* qui se représente avec sa famille, etc.). Thierry et Mohammed ne parlent pas beaucoup.

Nous commençons à parler de la trace, qui pose aussi la question de la mémoire, des souvenirs. Nous parlons de l'exposition que nous allons devoir préparer et de ce qu'elle signifie pour eux. La question de l'oubli est soulevée: *« ces traces ce sont des efforts pour ne pas mourir à l'humanité »* (Jean-Louis). Nous nous posons la question du *passage* et des messages qu'on veut faire passer aux visiteurs de l'exposition.

Marie-Pierre demande *« qu'est-ce qu'une trace ? »* Eric : *« c'est laisser quelque chose de soi »* ; une écriture, un mouvement corporel ; en somme une empreinte. Michel : *« une trace dans ce cas-là c'est un message aussi pour dire qu'on est passé par là, un message pour les copains par exemple »* Il explique que par exemple à la maison d'arrêt de Fresnes, dans les cours de promenade, il y a des nombreux messages laissés sur les murs par des détenus. Thierry parle de la trace comme mémoire. Marie-Pierre rebondit et cite Platon, qui parle de la mémoire comme d'une cire : toutes les sensations s'y impriment. Thierry parle de la trace comme d' *« une mémoire qui touche à une émotion, à la souffrance, aux stigmates ».* S'ensuit une discussion sur les premiers moments de l'incarcération ; chacun revient spontanément sur ce qu'il a ressenti, vécu, souffert.

Nous reprenons ensuite sur la notion de trace : Jean-Louis parle d'une *« re-création pour essayer de ne pas mourir ».* Il parle de *« cette impression de disparaître de l'intérieur »* quand on est en prison ; *« Vivre c'est échapper à soi-même ».* Noël revient sur l'importance, pendant l'incarcération, de se rappeler de ce qu'on avait avant : *« c'est pour ça qu'on accroche beaucoup de photos aux murs de notre vie d'avant ».* Amadou et Éric me parlent en parallèle de la conversation du groupe, disant que les conditions de détention à Bapaume sont terribles. Qu'il faut que je fasse un rapport là-dessus. Et que le ministre de la Justice devrait venir à l'exposition qu'on fera.

Pour la prochaine séance, nous avons dégagé 4 thèmes : la trace graphique, la trace blessure, la trace empreinte, (trace indice), la trace représentation. Réfléchir pour la prochaine fois sur l'un de ces mots.
Jean-Louis explique en fin de séance à Marie-Pierre : *« ici c'est un lieu privilégié parce que vous êtes un peu accoucheuse »* Il dit qu'il pense que ce sera peut-être plus simple pour eux de faire ça, d'écrire ou de créer pendant les moments collectifs plutôt que seul en cellule.

Nous sortons tous ensemble de la salle polyvalente. Puis nous nous séparons à une intersection de portes. C'est difficile. Marie-Pierre et moi échangeons quelques mots, encore troublées par les choses qui ont été dites. Ces choses que nous avons pourtant déjà beaucoup lues (« choc carcéral », humiliation, souffrance) mais qui aujourd'hui ont eu une voix. Les choses ont été dites. Si elles ont sûrement été difficiles, rudes à exprimer, elles l'ont aussi été à entendre, à écouter. Nous ressortons comme ensevelies par les émotions et les savoirs partagés aujourd'hui.

Dès la seconde séance du projet, le musée laisse les commissaires de l'exposition commencer leur cheminement seuls, accompagnés par les deux intervenantes de l'université Lille 3, autrement dit Marie-Pierre Lassus et moi-même. Les notions de *trace* et de *passage* sont au cœur des réflexions du groupe. A partir des photographies des *graffiti*, plusieurs participants essayent de se mettre à la place des personnes qui les ont tracés il y a plusieurs siècles. L'enfermement et l'éloignement des êtres chers sont évoqués comme des contextes qui poussent à l'expression et à la création face au sentiment de disparaître et d'être oublié par une société qui continue à vivre dehors, de l'autre côté des murs. Les discussions s'orientent rapidement sur l'expérience de la prison, les premiers sentiments vécus lors de l'incarcération et le « choc carcéral ». Chacun y va de son témoignage. Les *graffiti* inscrits dans les murs sont rapidement envisagés comme autant de traces de vies, et d' *« efforts pour ne pas mourir à l'humanité »*[150]. Le groupe s'empare dès lors de la problématique soulevée dès la proposition d'exposition : *Tracer est-il un besoin vital de l'être humain ?* ◄

Avec la question de la trace, c'est aussi le statut de ces *graffiti* et leur nature qui sont questionnées au fur et à mesure des séances : Pourquoi se tourner vers la poésie au lieu de décrire la vie telle quelle est ? Pourquoi passer par la figuration et par le langage poétique plutôt que par la parole quotidienne pour *dire* sa condition ? Au-delà de la forme tracée, n'est-ce pas la création qui est vitale pour l'être humain ? Afin d'accompagner la réflexion du groupe à ce sujet, ainsi que le processus de création dans lequel certains participants entrent dès le début du projet (dans leur cellule entre chaque séance), l'université apporte régulièrement des éléments de dialogue et des exemples d'œuvres ou de réflexions qui font échos aux discussions qui s'établissent dans le groupe. Voici un exemple concret :

> Au cours d'une séance, un participant raconte l'histoire d'un codétenu qui, revenu d'une sortie pour des papiers, se met soudain à pleurer à chaudes larmes : *« Pourquoi ? »* lui demande-t-il, *« J'ai vu un arbre »*, répond le codétenu. Lors de la séance suivante, le groupe découvre les textes d'Henry Michaux sur les lithographies de Zao Wou-Ki, parus dans le catalogue de l'exposition *L'empire des signes* (2016, p. 145-179), dont voici un extrait : *« L'homme modeste ne dit pas nous souffrons, les nôtres meurent, le peuple est sans abri. Il dit : nos arbres souffrent ».* Une réflexion

[150] Jean-Louis, membre du commissariat de l'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles*, Musée de Cambrai, 2016.

Notes prises le mercredi 1er juin 2016 au CD de Bapaume

14h Atelier musée de Cambrai dans la bibliothèque [L'auxi bibliothécaire est présent à son bureau]: 11 participants (4 femmes et 7 hommes) Sylvie, la compagne de Sébastien (qui a participé au projet d'orchestre participatif elle aussi) a rejoint le groupe. Depuis cette semaine, j'essaie de voir avec l'établissement s'il serait possible que nous passions à un atelier hebdomadaire, plutôt que de rester à une fois tous les 15 jours, afin que le groupe puisse avancer plus sereinement sur l'élaboration de l'exposition et leurs productions. Le gradé activités m'explique qu'il va essayer de « négocier » avec la direction pour voir si cela est faisable.

Cette séance est la première, depuis le début du projet, qui rassemble l'ensemble des partenaires du projet : Marc Le Piouff, le chargé mission Culture/Justice de l'association *Hors Cadre* ; la directrice du musée de Cambrai Alice Cornier, Audrey Séguard (médiatrice au musée de Cambrai), Lydie Perraud (service Ville d'art et d'histoire à Cambrai), Marie-Pierre et moi.

Gérard, Sébastien et Chantal partagent leurs productions respectives avec le groupe.

La directrice du musée présente une maquette des salles d'exposition pour que le groupe puisse d'avantage se projeter dans les espaces du musée. Jean-Marc demande s'il est possible de faire l'obscurité totale dans la salle. Alice Cornier (dir. musée) explique que cela peut être délicat pour la déambulation du public, pour des questions de sécurité aussi et de surveillance de la salle. Alice soulève la question du lien entre les *graffiti* et ce que les participants ont développé sur l'enfermement/la prison ; elle explique que *« ce n'est pas ce que le musée attend ».* Elle revient sur le fait que l'exposition est *« commandée »* par le musée : si le musée laisse *« carte blanche »* aux commissaires d'exposition, il tranchera néanmoins *in fine* sur les doutes et les questionnements du groupe.

Des discussions entre le musée et les participants ressort l'idée de créer une sorte de sas à l'entrée de l'exposition : être en condition, amener le spectateur à se poser certaines questions (pourquoi telle chose a été dessinée et pas une autre ?) Noël explique pourquoi l'idée d'un parcours sensoriel est importante. Jean-Louis : *« ici on a en théorie beaucoup de temps mais on n'arrive pas forcément à l'utiliser ».* Il parle de « représentation » au sens d'un présent. Il émet l'idée par exemple de la lumière rouge utilisée pour le développement de photographies : monochromie = perte des stimulations habituelles. Il compare ça aux effets de l'incarcération : impression de *« perdre les couleurs, de se vider de l'intérieur », « peur de disparaître », « on ouvre la télévision, c'est laid », « est-ce que c'est une trace qu'on veut laisser ou est-ce qu'on veut survivre ? »* Jean-Marc est d'accord avec lui : « *il s'agit de donner un sens à l'existence présente, cela devient une trace après ».* Pour continuer dans son idée, Jean-Louis imagine pour l'exposition le passage d'un espace rouge à un autre espace dans lequel finalement on voit les couleurs des images exposées : *« la lumière va-t-elle se rallumer à l'intérieur ? »* Marie-Pierre revient sur l'importance du lieu : que les personnes soient saisies en rentrant dans l'exposition. Jean-Marc revient sur la question de l'enfermement disant qu'elle est *« essentielle ».* Jean-Marc : *« je me sens desséché de l'intérieur »* mais je vois chez les autres *« qu'une façon de rester humains c'est d'écrire une chanson, des poèmes, etc. ».* Jean-Louis confirme *: « je me suis inscrit à l'atelier de l'orchestre en me disant « il faut que je survive » ».* Jean-Marc demande s'il sera possible de projeter un PowerPoint dans l'exposition, Alice lui dit que oui. Alaitz demande si cela poserait un problème si elle écrivait en basque avec la traduction en français à côté : Alice lui dit que non, *« au contraire ».*

Le gradé activités entre dans la bibliothèque et me prend à part pendant la séance pour m'expliquer la complexité de la situation dans l'établissement : blocages entre la direction et le SPIP, les activités sont « en standby » me dit-il et, pour l'instant, même l'idée de passer à un atelier hebdomadaire risque d'être rejetée. Il m'explique que cette situation de blocage risque de *« faire exploser la prison »* si elle dure trop. Alice Cornier (dir. musée) revient sur la réflexion du groupe et du parcours, elle rappelle que cette exposition est aussi une forme d'expérimentation : approches subjectives, imaginaires, rêvées. Jean-Louis revient sur le château de Selles : épaisseur des murs, ambiance sinistre, difficile d'imaginer pour nous quel était l'univers sonore de ces lieux-là. Il ne veut pas créer d'agression sonore pendant l'exposition mais peut-être comme un caisson d'isolation sensorielle avec de la lumière monochrome et quelques sons identifiables mais pas violents ; il parle de la « pesanteur » à restituer : *« on est confrontés à la fois à l'excès de bruit et à l'excès de silence ».* Marie-Pierre et Alice émettent l'idée que le parcours de l'exposition pourrait être notre réflexion et notre parcours effectué depuis le début du projet avec notamment des lumières faites sur certains moments. Alice explique qu'il est aussi possible de distribuer au public des documents à l'entrée de l'exposition.

En fin de séance, le gradé activités me confirme que pour l'instant nous allons rester à un atelier tous les 15 jours et donc que l'atelier de gravure que nous voulions organiser la semaine prochaine est annulé et devra être calé à un autre moment.

collective s'engage alors autour du recours à la « voix substitutive » qu'offre la poésie et qui permet à l'être humain d'habiter le monde et de se l'approprier, quelle que soit sa condition.

Ainsi, le travail de réflexion et de création mené par le groupe en vue de l'exposition prend pour point de départ les *graffiti* du château de Selles mais s'en éloigne régulièrement pour mieux y revenir. Une errance collective qui n'a d'ailleurs pas toujours été facile à accepter et à vivre pour certains participants[151]. La principale problématique qui anime le groupe concerne d'ailleurs ce qui va être montré au public lors de l'exposition : Que veut-on donner à voir ? Que veut-on partager avec le visiteur ? Des réalisations faites pendant le projet bien sûr, mais à travers quel parcours ? Comment mettre en lien ces réalisations et les *graffiti* du château de Selles ?

- **Mercredi 1er juin 2016 : réunion de l'ensemble du « groupe projet » ; découverte par le musée du travail réalisé par les commissaires d'exposition ; définition du parcours d'exposition**

Pour la première fois depuis le début de l'expérience, tous les partenaires du « groupe projet » se réunissent au centre de détention de Bapaume pour faire un point sur l'avancée du travail. La directrice du musée de Cambrai découvre les réflexions et les productions réalisées par les commissaires d'exposition ; eux-mêmes découvrent une maquette de la salle qui accueillera au musée leur parcours d'exposition. Il s'agit alors de définir ensemble la forme que prendra ce parcours, et de commencer à réfléchir à sa scénographie. Etant donné la richesse des réflexions déjà engagées par le groupe, le musée propose que ces réflexions fassent elles-mêmes l'objet de l'exposition : il s'agit de donner à voir au public la démarche même du projet, et la recherche menée autour de la question de la *trace* ; les réalisations des participants (dessins, peintures, poèmes, textes, etc.) sont elles-mêmes des traces de cette réflexion commune, et doivent être exposées en tant que telles, afin d'amener les visiteurs de l'exposition à s'interroger précisément sur la problématique qui porte le projet depuis le début : *Tracer : un besoin vital de l'être humain ?* Le parcours d'exposition prend forme autour de 4 thématiques, issues des premières pistes de travail du groupe : la *trace-empreinte*, la *trace-mémoire*, la *trace-écriture* et la *trace-représentation*. ◄

[151] Je reviendrai sur ce point dans la suite de mon travail (Partie 3, Chapitre 2, II.A).

- **Juin-septembre 2016 : productions pendant les séances collectives ; définition de la scénographie du parcours d'exposition**

Le rythme du projet s'accélère et, suite à la demande de plusieurs participants, dont certains éprouvent des difficultés à trouver les ressources personnelles, intérieures et matérielles pour continuer à produire seuls en cellule en vue de l'exposition, nous passons d'une séance toutes les deux semaines à une séance hebdomadaire (à partir du mercredi 29 juin). Les séances deviennent autant d'espace-temps de réflexion que de création individuelle et collective. De nouveaux matériaux sont apportés par le musée et mis à disposition des participants (argile, béton cellulaire, sable coloré, fil de fer, cartes à gratter...). Le musée et la ville de Cambrai sont régulièrement présents lors des séances pour accompagner les processus de création et l'usage des matériaux[152]. En outre, les participants précisent peu à peu la scénographie de l'exposition, en définissant avec le musée le futur accrochage et la disposition de leurs réalisations.

- **Vendredi 14 octobre 2016 : vernissage de l'exposition au musée**

Lors du vernissage de l'exposition, trois des participants au projet obtiennent une autorisation de sortir et peuvent découvrir l'exposition finalisée au musée des beaux-arts de Cambrai. Si le vernissage de l'exposition est l'aboutissement de longs mois de travail et de la démarche au départ proposée par le musée, il ne sonne en fait pas la fin de l'expérience. Intéressée par la démarche de *décentrement* du musée dans la réalisation de l'exposition, la DRAC Hauts-de-France propose au « groupe projet » de continuer sa réflexion et de faire de l'exposition le point de départ de journées d'études et de rencontres professionnelles consacrées à la *médiation*, avec pour ambition d'aborder des réflexions de fond dépassant le simple recueil de témoignages ou d'expériences. La préparation de ces journées fait alors l'objet de plusieurs comités de pilotage réunissant la DRAC Hauts-de-France et les différents partenaires institutionnels du « groupe projet »[153]. Entre les mois de novembre 2016 et de

[152] Fanny Bizien, artiste plastique, intervient également dans le cadre d'une séance pour proposer une initiation à la gravure.

[153] Ce projet de journées d'études et de rencontres professionnelles émerge dès le mois de mai 2016, lorsque la DRAC des Hauts-de-France témoigne au musée de Cambrai son intérêt pour le projet en cours au CD de Bapaume. L'institution régionale propose de prolonger l'expérience après le début de l'exposition (prévue alors le 15 octobre 2017) en y apportant une dimension évaluative et, surtout, en rendant compte de l'expérience vécue

janvier 2017, le « groupe projet » se réunit à nouveau régulièrement au centre de détention de Bapaume, avec le collectif des participants au projet d'exposition, pour préparer ces journées[154]. Il s'agit alors d'évaluer ensemble l'expérience vécue autour de l'exposition, de mutualiser les savoirs et de réfléchir collectivement à la notion de *médiation*, à la place du musée dans la société et au sens de l'expérience vécue, à la fois au niveau individuel, collectif et institutionnel.

à des professionnels de la culture (et surtout des musées) dans le cadre des « journées professionnelles » qu'elle organise une fois par mois. Ces journées sont un dispositif mis en place par la DRAC pour communiquer sur des projets culturels et artistiques passés ou en cours, et pour mutualiser les expériences et les savoirs des acteurs culturels du territoire régional. Le lundi 11 juillet 2016, les partenaires du projet d'exposition Des traces et des Hommes rencontrent pour la première fois la Conseillère pour les musées à la DRAC des Hauts-de-France, Myriam Boyer. Sont présents : des représentants de la DISP, du SPIP du Pas-de-Calais, de SPIP de Bapaume, du musée des beaux-arts de Cambrai, du Service Ville d'Art et d'Histoire de la ville de Cambrai, le chargé de mission Culture/Justice, un conseiller Patrimoine et action culturelle à la DRAC, Marie-Pierre Lassus et moi-même. Ce même collectif se réunira ensuite deux fois à l'extérieur du CD de Bapaume pour continuer d'organiser ces journées professionnelles (le 26 septembre 2016 et le 21 novembre 2016).

[154] A raison d'une fois par semaine en novembre 2016 puis de deux fois par mois en décembre 2016 et janvier 2017.

II. POUR UNE ANALYSE DE L'EXPERIENCE VECUE

Proposer une analyse de l'expérience vécue dans ce projet d'exposition est une tâche particulièrement complexe pour moi, puisque j'ai vécu cette expérience d'exposition à la fois en tant qu'intervenante et en tant que chercheuse dans le même lieu de développement du projet (le centre de détention de Bapaume) :

- en tant qu'intervenante d'abord, puisque je faisais partie du « groupe-projet », que j'ai présenté précédemment dans mon travail[155]. J'ai ainsi pris part aux phases de réflexion, de pilotage et de montage du projet en amont de sa réalisation au CD de Bapaume, avec l'ensemble des autres partenaires : définition de la forme de l'action et des objectifs pour les institutions et les acteurs engagés, participation à la réflexion initiale qui sous-tend le projet d'exposition, etc. J'ai par ailleurs (co-)animé la presque totalité des séances qui ont été au cœur de l'expérience pendant un an : accompagnement de la réflexion du groupe, animation des discussions collectives, suivi et soutien aux projets de création de chaque participant ; j'étais d'autre part le principal intermédiaire entre l'institution musée et l'institution prison : missions logistiques d'organisation des séances (plannings, participants, lieux et horaires, ...), récupération de matériaux auprès du musée, entrée en détention avec ces mêmes matériaux (autorisations à obtenir à chaque fois de l'établissement pénitentiaire, négociation pour que les participants puissent apporter certains matériaux en cellule, ...), distribution des matériaux aux participants, gestion du matériel, passage d'informations entre les différents partenaires du projet, récupération et archivage des réalisations faites tout au long de l'avancée du projet d'exposition, etc. ;

- en tant que chercheuse ensuite, et de fait simultanément, dans le même lieu de déroulement du projet d'exposition (CD de Bapaume). Dans la démarche de recherche qui était la mienne, il s'agissait à la fois de participer à ce projet d'exposition, en intégrant le collectif d'acteurs (« groupe-projet ») en tant qu'intervenante, mais aussi d'observer, d'analyser et de saisir les différentes dynamiques sociales, créatives et institutionnelles qui s'y développaient, tout au long de la temporalité de l'action. Il s'agissait en cela de ne pas perdre le fil de ma propre réflexion, et les enjeux de ma propre recherche sur le dispositif carcéral et sur les expériences artistiques dans le *théâtre carcéral* ; il s'agissait de rester aussi, dans une certaine mesure, spectatrice et observatrice de l'action en cours.

---

[155] *Cf.* Partie 3, Chapitre 2, I.2.

Les différents positionnements qui ont été les miens tout au long de cette expérience se rencontrent à nouveau à l'heure d'écrire ce texte, même si l'écrit, comme l'explique Claude Leclerc, *« contient en quelque sorte par essence la réflexivité tant recherchée. Il devient alors un passage vers la mise à distance et non un simple outil. »*[156]

Dans un premier temps, mon propos se centrera sur les pistes d'évaluation et de retour sur expérience qui ont été développées par l'ensemble du « groupe-projet » de l'exposition *Des traces et des Hommes*, en vue de la tenue des journées d'études et de rencontres professionnelles des 9 et 10 février 2017[157]. J'utiliserai pour cela la première personne du pluriel (« nous »), puisque les propos développés tendront à rendre compte des conversations et des réflexions menées par l'ensemble du groupe (dont je faisais partie en tant qu'intervenante), à la fois lors des séances de réflexion collective qui ont préparé la tenue des journées d'études et de rencontres professionnelles, et lors de ces deux mêmes journées.

Il faut d'une part noter que cette évaluation collective de l'expérience vécue a été, de fait, orientée par le cadre de tenue de ces journées d'étude : organisées par la DRAC, elles portaient dès le départ des enjeux de réflexion et d'illustration autour des nouvelles formes de *médiation* et de la place des musées dans la société. Les discussions qui ont animé l'ensemble du « groupe-projet » se sont donc centrées sur une redéfinition commune de la notion (et de l'action) de *médiation*, ainsi que sur la place des *non-savoirs* dans les musées.

D'autre part, il est, d'avance, important de soulever les difficultés d'une évaluation collective de l'expérience vécue. L'usage que je fais ici de la notion d'*expérience vécue* s'apparente à la définition que Denise Jodelet donne du phénomène du « vécu » (qui est une part essentielle dans l'expérience) : *« l'état ressenti par la personne correspond à son envahissement par l'émotion, mais aussi un moment où elle prend conscience de sa subjectivité, de son identité »*[158]. Jodelet explique que *« cet état peut être privé, à la limite de l'ineffable »* mais qu'il peut aussi être partagé dans le cadre d'un groupe social, notamment

[156] LECLERC C., « Le récit d'expérience ou la parole retenue ? », *Carrefours de l'éducation* [En ligne], 2004/2 (n° 18), p. 58-71. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2004-2-page-58.htm , p.68.

[157] Sous le thème *« Nouvelles formes de médiation : se décentrer permet-il de se rencontrer ? »*

[158] JODELET D., « Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales » in HASS V. (Dir.), Les savoirs du quotidien. Transmissions, Appropriations, Représentations, Les Presses universitaires de Rennes, Collection Didact Psychologie sociale, Rennes, 2006, p. 235-255. Disponible sur :

« quand un ensemble de situations affecte pareillement, sur le plan émotionnel et identitaire, les membres d'un groupe, d'une classe ou d'une formation sociale comme un sort commun imposé par des conditions de vie, des rapports sociaux ou des contraintes matérielles et contre lequel ils s'élèvent »[159]. Dans le cadre de l'évaluation collective du projet d'exposition au CD de Bapaume, la condition partagée du *théâtre carcéral* par les participants a régulièrement fait osciller les conversations entre l'expérience vécue du projet d'exposition avec le musée de Cambrai, et l'expérience vécue de l'incarcération ; des récits d'expériences doubles qui ont permis de revenir sur les enjeux de l'intervention artistique et culturelle en prison. Dans le cadre d'une évaluation collective, le partage des vécus individuels tend à co-construire un savoir autour d'une expérience vécue en groupe ; cette mise en commun de ressentis, de commentaires, de revendications ou de positionnements, s'est faite, dans cette expérience, sous la forme de la conversation, répétée et développée pendant plusieurs séances de réflexion en groupe. Claude Leclerc explique que *«la conversation est interactive par essence. Elle permet peu d'imposer le point de vue de l'un ou l'autre des locuteurs mais favorise sûrement la co-construction de contenus partagés de pensées (Brixhe, 1991). L'enjeu n'y est pas essentiellement expositif ou plus minimalement phatique. Il est contenu pour l'essentiel dans le partage des expériences et les enseignements susceptibles d'en résulter pour chacun des participants. »*[160] Dans le cadre de ce projet, cette conversation évaluative et réflexive sur une expérience vécue collectivement a permis aux participants (personnes détenues mais aussi intervenants membres du « groupe-projet ») de mettre en commun des perspectives d'analyse devant les membres du groupe, en vue d'une présentation du projet expérimenté devant un public plus large : celui, d'abord, des journées d'étude organisées les 9 et 10 février 2017, mais également d'autres publics, dans des perspectives de communication ultérieure sur le projet.

Du fait de cette dimension *communicationnelle* et, si l'on peut employer ici ce terme, *promotionnelle*, qui a sous-tendue l'analyse collective de l'expérience d'exposition, le groupe s'est bien sûr avant tout attaché à analyser les éléments qui ont permis au projet de « marcher », autrement dit d'aboutir à un parcours d'exposition composé de créations diverses, questionnant à la fois le statut des *graffiti* du château de Selles et, plus

---

http://classiques.uqac.ca/contemporains/jodelet_denise/place_experience_processus/place_experience_processus_texte.html#place_experience_a

[159] *Ibid.*

[160] LECLERC C., *Op.cit.* p.63-64.

largement, celui des traces laissées par les participants (des personnes détenues au CD de Bapaume) données à voir dans un dispositif de médiation institutionnel. De ce fait, l'évaluation collective de l'expérience *Des traces et des Hommes* revêt une coloration positive, qui limite peut-être le dégagement d'éléments analytiques objectifs qui permettraient d'interroger davantage les dynamiques et les processus créatifs et sociaux expérimentés individuellement et collectivement dans ce projet : *« L'analyse des pratiques parce qu'elle requiert le langage, le groupe, le récit d'expérience, est susceptible de questionner autre chose que les seules pratiques. N'y aurait-t-il pas à craindre les effets d'un certain « onirisme narratif » ? (Tochon, 2000). Plus que l'effet narratif, l'effet cathartique, rassurant de prime abord, ne risque-t-il pas d'entraver l'analyse plus objective (mobilisation d'outils théoriques) de la situation (...) ? »*[161] Cette évaluation collective menée sur l'expérience *Des traces et des Hommes* propose cependant des pistes de réflexion riches et développées sur les enjeux de l'intervention artistique en prison.

Dans un second temps, après avoir présenté une synthèse de l'évaluation collective du projet *Des traces et des Hommes*, je poserai quelques éléments d'analyse plus précis concernant des processus créatifs qui ont été expérimentés par les participants du CD de Bapaume, afin de souligner les démarches, les enjeux et les formes qu'a pu prendre l'engagement de chacun dans ce projet collectif. Je questionnerai également la notion de *commun* appliquée à cette expérience d'exposition : de quel *commun* peut-on parler ? Je mettrai alors en perspective l'expérience vécue pendant ce projet dans les logiques interactionnelles et institutionnelles du *théâtre carcéral*, en précisant certains phénomènes sociaux qui ont traversé le collectif de participants pendant toute la temporalité du projet.

[161] LECLERC C., *Op. cit.*, p.70.

II.1. Synthèse d'une évaluation collective de l'expérience d'exposition

> *« Ce projet va au-delà des expériences déjà menées au musée en termes de médiation, par l'invitation de « publics » à réfléchir à un contenu scientifique d'une exposition temporaire programmée et annoncée comme telle. »*[162]

Le développement qui suit s'appuie principalement sur les réflexions que nous avons menées à l'occasion des journées d'études et de rencontres professionnelles qui se sont tenues le 9 février 2017 au centre de détention de Bapaume et le 10 février à l'hôtel de ville de Cambrai, sous le thème « Nouvelles formes de médiation : se décentrer permet-il de se rencontrer ? »[163] Le « nous » utilisé ici fait référence au comité scientifique de l'exposition, composé d'acteurs et de participants de diverses natures (que j'ai déjà présentés précédemment)[164], et dont j'ai eu la chance de faire partie (dans une double posture d'intervenante et de chercheuse) ; nous avons tous, collectivement, fait l'expérience de ce projet d'exposition. Par ailleurs, nous avons régulièrement pris le temps de réfléchir ensemble au déroulement et aux enjeux de ce projet tout au long de sa mise en place, et notamment lors de journées d'études et de rencontres professionnelles qui se sont tenues les 9 et 10 février 2017 sur le thème de la *médiation*. Le présent développement prend donc directement racine dans les nombreuses séances de réflexion, de débat et d'analyse qui ont ponctué l'ensemble du projet *Des traces et des Hommes* au centre de détention de Bapaume. C'est en cela qu'il me paraît légitime et naturel d'utiliser la première personne du pluriel pour partager les fruits de cette expérience, et représenter le collectif réuni pendant un an autour de ce projet.

L'organisation de journées d'études et de rencontres professionnelles, autour d'un retour et d'un partage d'expérience à partir de l'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles*, a guidé et orienté l'évaluation collective que nous (le « groupe projet ») avons entrepris de mener sur cette expérience vécue

---

[162] Alice Cornier, directrice du musée des beaux-arts de Cambrai, lors du colloque « Culture, art et prison », les 29 et 30 novembre 2017 au Musée national d'histoire de l'immigration à Paris.

[163] Les réflexions menées au centre de détention de Bapaume pendant la première journée d'étude ont servi de point de départ aux tables rondes organisées lors de la seconde journée à l'hôtel de ville de Cambrai.
Voir ANNEXE 23 : Les temps de réflexion collective après l'exposition : notes des séances d'évaluation au CD de Bapaume.

[164] *Cf.* Partie 3, Chapitre 2, I.2.

ensemble. Ces journées d'études s'intégrant dans un dispositif porté par la DRAC qui tend à questionner les pratiques des acteurs culturels du territoire et à en mutualiser les savoirs et les expériences, nous, intervenants d'abord, puis l'ensemble du « groupe-projet », sommes partis du constat que la préoccupation centrale du musée du XXI^{ème} siècle est de savoir comment faire participer les publics à l'offre et à la programmation culturelle des institutions. Nous nous sommes donc saisis de la question des nouvelles formes de *médiation* à partir d'une réflexion croisée sur le projet *Des traces et des Hommes*. Nous avons ainsi questionné, d'une part, les conditions de la *rencontre*, essentielle à une véritable *médiation*, et, d'autre part, la place du *non-savoir* dans les musées des beaux-arts. Ces thèmes ont été au cœur des séances de réflexion collectives expérimentées entre les mois de novembre 2016 et janvier 2017. Ces réflexions ont par la suite fait l'objet de deux tables rondes simultanées, le 10 février 2017 à l'hôtel de ville de Cambrai, chacune apportant des éléments de définition aux notions et aux pratiques de co-construction et de médiation. Le développement suivant propose une synthèse de ces réflexions et présente les perspectives dégagées par le « groupe projet » (« nous ») dans une visée d'évaluation et de retour sur expérience.

Cependant, comme expliqué précédemment, je reviendrai à l'utilisation du « je » et à des formes impersonnelles d'écriture dans la suite de mon travail, lorsque que les propos développés et les perspectives d'analyse proposées n'engageront que mon propre regard, dans le travail de recherche qui m'anime ici[165].

[165] Partie 3, Chapitre 2, II.3.

II.1.A. Légitimités et *non-savoir* : deux notions clés pour repenser la *médiation*

Les réflexions menées tout au long du projet d'exposition et pendant les deux journées d'études qui l'ont suivi nous ont permis de revenir sur la notion de *médiation*, et d'en redéfinir les enjeux au regard de notre expérience commune. Au cours de ces réflexions, nous avons défini la médiation comme étant « ce qui est entre », « ce qui rend possible la relation » –entre deux mondes, deux corps sociaux, deux êtres–, et crée du *commun*. Nous rapprochons ainsi fondamentalement la *médiation* de la *rencontre*, entendue comme un dialogue pendant lequel chacun se rend visible à l'autre dans une posture d'écoute mutuelle et de bienveillance. De la même manière, le médiateur est celui qui tend à rendre visible ce qui est invisible et à faire *lien*, à donner la parole. La médiation est donc du domaine de l'ouverture, de l'*entre*, du *possible*, de la mise en commun. Or, cette *rencontre* que nous mettons au cœur de la médiation n'est possible que si chacun se défait de ses préjugés et reconnaît l'autre dans sa légitimité à s'exprimer.

En faisant l'expérience de ce projet d'exposition, nous avons cherché à *com-prendre*, littéralement à *saisir ensemble* (du latin *cum-prehendere*) les *graffiti* du château de Selles et la question de la *trace*. En choisissant de se *décentrer* du commissariat de l'exposition, le musée des beaux-arts de Cambrai a renversé la logique institutionnelle d'un discours scientifique descendant, qui hiérarchise les savoirs en présentant son regard comme étant le seul légitime. Au contraire, la démarche du « groupe projet » a été, tout au long de la construction de l'exposition, de cheminer ensemble dans une forme d'errance collective. Nous avons en effet mis en commun notre commune ignorance face aux *graffiti* du château de Selles, car aucun d'entre nous n'avait de réponse concernant les conditions de leur création, le sens de leur existence ou encore les subjectivités dont ils sont les traces ; une posture de *non-savoir* qui nous a permis d'*« aller ensemble à la rencontre des mondes intérieurs »*[166] que les *graffiti* ont conservés dans la pierre.

Ainsi, au regard de cette démarche de décentrement institutionnel et scientifique expérimentée dans une éthique commune du *non-savoir*, nous établissons que l'objectif de la *médiation* est de tendre à créer *ensemble* les conditions de la *rencontre* et de l'émergence d'un

[166] Jean-Louis, membre du commissariat de l'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles*, Musée de Cambrai, 2016.

savoir partagé, ce qui semble impossible sans une démarche fondée sur le *non-savoir*, puisque la reconnaissance de l'autre et de la légitimité de son regard est essentielle au développement d'une démarche réflexive commune. Autrement dit, pour qu'il puisse y avoir *rencontre*, chaque acteur (institution, association, lieu d'accueil, participants, etc.) doit sortir de sa « zone de confort », des identités, représentations et autres « casquettes » (ou *masques*) qu'il porte ou qu'on lui attribue : il doit accepter d'aller « hors ses murs », de se décentrer. Pour créer un espace où la *rencontre* –et donc la *médiation*– sont possibles, il faut prendre le temps de cheminer ensemble. Le dialogue est essentiel, tout comme la confiance et le respect réciproques entre les membres du collectif réuni. La bienveillance et la *reconnaissance* (de soi, de l'autre, de l'autre en soi, de soi dans l'autre) sont fondamentales, vitales pour qu'il puisse y avoir présence réciproque des acteurs et intersubjectivité. Cette présence réciproque est une condition nécessaire à la *médiation* que chacun doit accepter comme un risque inhérent à la situation. Se rendre visible à l'autre, à soi, et ne pas se cacher derrière le « ça-voir » –ce qu'on donne à voir, ce qu'on accepte de voir, ce qu'on décide de voir– sont autant de conditions sans lesquelles il ne saurait y avoir de savoir partagé, et donc de pouvoir partagé. Il faut ici noter que la temporalité de l'expérience *Des traces et des Hommes* –qui a duré un an depuis sa présentation en détention jusqu'aux journées d'études qui lui ont été consacrées– a permis au « groupe projet » de prendre le temps de se connaître, et de créer peu à peu des liens de confiance pendant les séances collectives de réflexion et de création. Une temporalité qui a été essentielle, à la fois pour entrer véritablement dans une démarche de recherche face à la question de la *trace* posée par les *graffiti*, mais aussi et surtout pour créer progressivement les conditions de la *rencontre* développées ci-avant.

La question des légitimités de chacun, des compétences, est centrale dans une démarche de co-construction et de *médiation*. Une démarche collective de *non-savoir* permet d'aller au-delà des compétences traditionnellement données à chacun, vues en soi et en l'autre : croiser les regards pour *« créer une ouverture et s'y engouffrer ensemble »*[167]. Il est pour cela important de remettre en question les institutions qui, en créant et en donnant la parole, font également taire. Sortir du schéma relationnel, et relativement traditionnel, de la *médiation* comme un discours allant d'un sujet sachant (l'institution) vers un objet non-sachant (les publics) est nécessaire. Sans intersubjectivité, il ne peut y avoir formation

[167] Expression qui a collectivement émergée lors de la journée d'étude du 9 février 2017 au centre de détention de Bapaume.

d'une communauté autour et vers la création d'un sens partagé, ce qui est apparu pendant ce projet comme primordial pour que la *médiation* soit effective et réussie.

Enfin, les réflexions partagées pendant ce projet auront également permis d'interroger la place du *non-savoir* dans les musées des beaux-arts et notamment en tant qu'objets d'exposition, comme cela a été le cas dans l'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles*. Même si cette problématique n'aura pas pu être abordée en profondeur lors des journées d'études et de rencontres professionnelles organisées en février 2017, la remise en question et en définition de la médiation par le prisme de la *rencontre* et du *non-savoir* aura néanmoins posé les fondations nécessaires et solides à la poursuite d'une réflexion sur les nouvelles formes de médiation dans les musées.

II.1.B. Apports du projet aux différents partenaires institutionnels et scientifiques

Au-delà des éléments de réflexion sur la médiation présentés ci-avant, l'exposition-expérience *Des traces et des Hommes* a apporté aux différents membres du « groupe projet ». La temporalité du projet a mis à l'épreuve le travail collaboratif engagé par les différents partenaires institutionnels et scientifiques, les obligeant à opérer, tout au long de l'expérience, un retour sur leurs pratiques professionnelles respectives.

Pour le musée des beaux-arts de Cambrai ainsi que pour les services de la ville et de la région associés à sa démarche[168], cette expérience avec le centre de détention de Bapaume a permis d'aller à la rencontre de publics dits « éloignés » du champ culturel, puisque par principe dans l'impossibilité d'accéder physiquement aux lieux culturels. La posture de décentrement scientifique expérimentée dans ce projet a entrepris de changer le paradigme traditionnel de la *médiation* habituellement développée par le musée et de repenser ses pratiques d'approche des publics : ne plus seulement se centrer sur ce que les projets de médiation et les institutions peuvent apporter aux « publics cibles », mais envisager ces derniers comme de véritables acteurs et partenaires de la médiation, qui ont un regard à apporter aux œuvres exposées et aux travaux scientifiques qui sont au cœur des institutions culturelles. En questionnant la place du *non-savoir* dans les musées, le projet d'exposition a engagé une réflexion et un retour sur le rôle des institutions culturelles dans la société :

[168] Service Ville d'Art et d'Histoire de la ville de Cambrai et DRAC des Hauts-de-France.

le musée est un lieu de *commun*, qui rassemble des traces et des œuvres qui questionnent la condition humaine par le langage artistique et poétique. Se décentrer d'une position de discours scientifique descendant et laisser les publics poser un regard subjectif sur les œuvres permet de revenir au rôle primordial des institutions culturelles en tant qu'instances qui ouvrent le dialogue ; une mission qui est fondamentalement liée au rôle de l'art, dont la fonction première est d'ouvrir l'imaginaire et de relier les être autour de l'expression de subjectivités. Pourtant, la démarche du musée des beaux-arts de Cambrai était en quelque sorte un pari risqué, en regard des attentes du public habituel du musée qui s'y rendent en général pour trouver des réponses à leurs questions (informations sur les artistes et les œuvres exposées, analyse et présentation de mouvements artistiques, ...). Les réactions des visiteurs, surpris pour beaucoup de la forme de l'exposition, des réalisations exposées et de la nature atypique du commissariat d'exposition, montre bien que le musée n'est pas seulement un lieu où l'on vient chercher des réponses, mais fondamentalement un lieu où les regards se croisent et d'où l'on ressort riche de questionnements.

L'exposition *Des traces et des Hommes* est la concrétisation d'un questionnement entre ce que l'on considère souvent comme étant des savoirs légitimes (les discours et analyses scientifiques proposés par des professionnels du musée) et les regards personnels et subjectifs de non-experts, généralement considérés comme illégitimes et très peu mis en regard dans une relation d'horizontalité avec les premiers. Or, favoriser la rencontre entre un public et des professionnels sur un même sujet –ici les *graffiti* du château de Selles– enrichit la recherche scientifique. Le regard des personnes détenues au centre de détention de Bapaume sur les *graffiti* a notamment permis aux professionnels du musée de mieux saisir que, dans une situation d'enfermement, créer et laisser une trace de soi permet de *survivre* et d'habiter des lieux, que d'aucuns pourraient considérer comme inhabitables :

> *« Mon cœur est rempli de tristesse et de douleur à cause de cette maudite fortune qui a fondu sur moi: loin de liberté cette belle dame, elle m'a banni et écarté, et mis en la tour de captivité, en laquelle j'endure [tant] de tristesse tant de mélancolie, et [sans] dame patience, aussi dame espérance, également mon amie Florence, je serais tombé en désespérance. »* Charles Augier, texte gravé au château de Selles (Tour 3, archère de la gaine supérieure)

> *« La trace de la prison est une plaie en moi, car ici c'est l'enfermement, la vieillesse, l'éloignement de ceux qu'on aime, l'isolement, le mépris, l'exil... On se demande souvent comment on peut habiter dans un lieu insalubre, dans cet endroit. Je pense*

que deux aspects sont vitaux : l'un c'est le lien avec l'extérieur et l'autre ce sont les rêves. » Alaitz, texte exposé au musée des beaux-arts de Cambrai dans le cadre de l'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles*.

Après sa visite de l'exposition, Nicolas Mélard, conservateur du patrimoine et archéologue[169] qui travaille depuis des années sur le château de Selles et sur ses *graffiti*, est revenu sur ce que lui avait apporté son expérience de visite :

> *« Le retour des productions des détenus et notamment leur contenus m'ont permis de réaliser des réflexions sur les préoccupations de personnes en milieu très contraint. En effet, j'étais étonné du discours peu violent mais plutôt tendre de la plupart des personnes. En effet, en regardant après coup les gravures du château de Selles, on retrouve une proportion étonnamment grande de motifs qui n'évoquent pas forcement la souffrance et le martyrs voire la violence (même si les crucifixions sont nombreuses) mais plutôt la tendresse maternelle (vierge à l'enfant, présentation au temple), l'amour (poème « A Florence ») ou encore l'amitié (la cène). Il est évident que les réflexions des détenus dans la prison avec laquelle vous avez travaillé apportent une dimension humaine qui rappelle aussi aux historiens-archéologue et paléographes que c'est l'Homme que nous cherchons derrière ses phrases, mots et dessins. »*

Concernant l'université de Lille, la participation au projet *Des traces et des Hommes* a permis aux deux intervenantes-chercheuses d'entrer en recherche collaborative avec les autres membres du « groupe projet » sur la notion de *trace*, mais surtout sur la place de l'art en prison. La démarche de cheminement entreprise par le groupe au centre de détention de Bapaume, et consistant à ne partir de rien ensemble, a permis d'effectuer un retour sur la question de l'errance heuristique, propre à la recherche mais aussi à l'art et à la création en général. Le paradigme de l'incertitude, le fait d'entrer en chemin dans une éthique de *non-savoir*, rapproche indubitablement la recherche scientifique – dans quelque domaine que ce soit – de la méthode artistique. Une méthode qui est d'ailleurs particulièrement intéressante à mettre en parallèle avec une démarche empirique et ethnographique de recherche en prison. De plus, le rôle de l'université dans ce projet, sorte de médiatrice entre le monde du musée et celui de la prison, a permis de soulever la question de la place de l'université dans la société, et de son engagement sur le terrain aux côtés de professionnels de cultures différentes sur des

[169] Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France, Paris.

sujets de société qui sont au cœur des sciences, et en particulier des sciences humaines et sociales.

Enfin, il ne faut pas oublier que cette expérience a pris corps à l'intérieur du centre de détention de Bapaume, et donc dans les murs de l'institution pénitentiaire. Si l'engagement des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) dans le projet a été particulièrement fort, notamment dans la première phase de définition du projet et dans l'évaluation de l'expérience en vue de l'organisation des journées d'études et de rencontres professionnelles de février 2017, l'engagement du centre de détention de Bapaume s'est davantage et paradoxalement manifesté par une non-intervention, notamment en termes de restrictions sécuritaires et de contrôle des contenus exposés : toutes nos requêtes ont été acceptées par l'établissement dans le cadre d'entrée de matériaux et d'outils ; aucune des réalisations faites par les participants n'a été révisée, ni sur le fond ni sur la forme, avant leur sortie de l'établissement ni avant leur exposition au musée de Cambrai. Cependant, l'administration pénitentiaire est intervenue pour demander le retrait des noms et des prénoms, clairement inscrits en signature de certaines réalisations, qui ont dû être remplacés par les initiales des auteurs, rendant ainsi plus difficile leur identification. Une telle intervention est somme toute assez courante dans les projets de diffusion d'œuvres réalisées en milieu pénitentiaire, même si elle pose à chaque fois les limites du droit à l'image des personnes détenues et soulève les contradictions des avancées de l'administration pénitentiaire en la matière depuis plusieurs années[170].

Il faut enfin noter que, durant toute la durée du projet au centre de détention de Bapaume, nous avons eu la chance d'être accompagnés, en détention mais surtout dans la logistique du projet, par le « gradé-activités », dont l'investissement et la disponibilité ont été essentiels pour la bonne marche du projet.

---

[170] LOI n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire, Article 41 : *« Les personnes détenues doivent consentir par écrit à la diffusion ou à l'utilisation de leur image ou de leur voix lorsque cette diffusion ou cette utilisation est de nature à permettre leur identification. L'administration pénitentiaire peut s'opposer à la diffusion ou à l'utilisation de l'image ou de la voix d'une personne condamnée, dès lors que cette diffusion ou cette utilisation est de nature à permettre son identification et que cette restriction s'avère nécessaire à la sauvegarde de l'ordre public, à la prévention des infractions, à la protection des droits des victimes ou de ceux des tiers ainsi qu'à la réinsertion de la personne concernée. »*

Le projet d'exposition *Des traces et des Hommes* a ainsi mis à l'épreuve, pendant un an, la capacité des partenaires institutionnels impliqués à mettre en perspective leurs pratiques professionnelles et leurs positionnements respectifs dans l'approche des « publics » qui sont au cœur de leurs engagements et de leurs missions. En provoquant une réflexion profonde sur l'*humain* derrière les œuvres et en repensant la hiérarchie des savoirs et les principes de la médiation, les *graffiti* du château de Selles ont été autant de vecteurs d'une réflexion profonde sur la capacité de nos institutions à créer du *commun* dans la société.

II.1.C. Les enjeux de l'art en prison révélés par le dispositif de l'exposition : une expérience de double médiation

Finalement, cette expérience d'exposition a permis de questionner la réalité de l'enfermement, et en cela le dispositif carcéral tel qu'il existe aujourd'hui en France. De fait, l'exposition *Des traces et des Homme* a pris la forme d'une double médiation : d'une part, en rendant visibles les subjectivités derrière les *graffiti* du château de Selles ; d'autre part, en donnant à (sa)voir à l'extérieur les paroles et les traces de vie de personnes emprisonnées.

A partir des *graffiti* du château de Selles, c'est la trace en tant qu'expression de la vie qui a été au cœur de ce projet d'exposition. Or, s'interroger sur le besoin vital de l'être humain de laisser une trace a une résonnance particulière dans une situation d'enfermement :

> *« C'est en un lieu de si peu de lumière et de si gros murs, de ces murs que l'on sait utiliser pour séparer, diviser, isoler, enfermer, que, sur, et par ces mêmes murs, ces graffitis ont traversé le temps. Traverser par un mur, grâce à un mur, voilà qui fait rêver, et rêver nous fait du bien. Voilà que ces murs nous « parlent », nous « touchent », eux qui ont, pourtant, la terrifiante caractéristique qui n'est pas vertu, d'empêcher tant la parole que les cris et les êtres de s'échapper (...). C'est donc par et à travers ce qui, si souvent, divise, sépare, isole, enferme, retire du monde, de l'humanité, du partage de l'échange, de la connaissance, de l'empathie, que nous voilà, ici et maintenant cette fois, rapprochés, connectés à un passé que nous prenons comme le présent d'une entrée possible en autres temps. « In-humanité » nous revoici. »* Jean-Louis, extrait du texte « Murs » exposé au musée des beaux-arts de

Cambrai dans le cadre de l'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles.*

En découvrant les *graffiti* du château de Selles, Jean-Louis explique qu'ils ont sans doute été rares, *« très rares… parmi la multitude qui traversa ce lieu de souffrance et de peine, d'agonies et de mort, ceux qui ont trouvé la force de demander aux murs de garder en vie un univers qu'ils portaient en eux et qu'ils pouvaient craindre de voir disparaître »*[171] Cette force de laisser une trace, de « garder en vie » est fragile dans un lieu comme la prison, difficile à habiter et qui *« dessèche de l'intérieur »* nous explique Jean-Marc, qui voit pourtant chez les autres personnes détenues *« qu'une façon de rester humains c'est d'écrire une chanson, des poèmes, etc. »* : *« une re-création pour essayer de ne pas mourir »*, complètera Jean-Louis. En effet, si, comme nous l'avons ressenti lors de cette expérience au centre de détention de Bapaume, l'enfermement est vécu comme mortifère et le sentiment de disparition et d'effacement de soi est si tangible en ces lieux, alors la création, par la trace, peut permettre de laisser place à l'expression de la vie : *« laisser une trace c'est laisser quelque chose de soi»*, explique Éric ; même si ce soi reste fragile et menacé. Tracer permet donc de rester en vie, aux yeux de soi-même et, surtout, aux yeux des autres. Et les traces, qu'il s'agisse des *graffiti* ou des réalisations exposées à leurs côtés, nous touchent d'abord en tant que manifestations les plus élémentaires de la vie.

En exposant des traces de leurs propres vies aux côtés de celles laissées par d'autres il y a plusieurs siècles dans les murs du château de Selles, les personnes détenues qui ont participé au projet ont pu à leur tour donner à voir, à « ça voir », à savoir l'intérieur de la prison, et rendre ainsi leur présence visible au monde extérieur. A travers le dispositif de l'exposition, au cœur du projet *Des traces et des Hommes*, il s'est donc agi de rendre visible ce qui est invisible à l'œil: à la fois les *graffiti* gravés dans les souterrains du château de Selles, et l'intérieur des prisons. Or, rendre visible c'est permettre d'ouvrir les yeux, *« et ouvrir les yeux c'est du domaine de la vie »*, explique Jean-Louis. Ainsi, par la trace laissée qui donne à voir une subjectivité, l'acte de création permet à cette subjectivité de vivre, de survivre. Cette essence vitale qui donne à voir, le philosophe Michel Henry en fait la définition de l'art : *« L'art ça n'est rien d'autre que le développement de la sensibilité. Par*

[171] Extrait du texte « Murs », exposé au musée des beaux-arts de Cambrai dans le cadre de l'exposition Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles.

exemple chaque œil veut voir davantage et l'art est l'ensemble des dispositions concrètes par lesquelles on permet à l'œil de voir davantage, c'est-à-dire de percevoir des rapports qu'il n'a jamais perçus, des formes nouvelles »[172]. De l'ordre du sensible, l'art a une force de résonnance universelle, en ce qu'il touche avant tout à l'émotion, à la *communité* des êtres sentant-pensant. Les poèmes, les dessins et autres traces exposées au musée de Cambrai ont permis de créer de l'intimité entre créateur et spectateur, ouvrant ainsi une fenêtre entre l'intérieur des prisons et l'extérieur ; une fenêtre *« qui va dans les deux sens »*, comme le précisera Jean-Louis[173]. En tant que puissant *liant* pour la rencontre, l'art en prison rend possible la reconstruction d'un lien social, de fait empêché par les murs des établissements pénitentiaires et les processus de *désocialisation*, de *désinsertion* et de *disqualification sociale* qui accompagnent la situation d'incarcération[174] ; un lien social qui fait pourtant tenir les sociétés ensemble.

En « laissant les clefs » d'une exposition temporaire à un collectif composé de multiples personnalités, le musée des beaux-arts de Cambrai s'est engagé dans une démarche de décentrement scientifique et institutionnel qui replace l'humain et la subjectivité au centre de la médiation. En cela, le projet *Des traces et des Hommes* se pose comme une expérience profondément politique qui refuse l'idée d'une hiérarchie des savoirs et des légitimités. Il questionne la disposition des institutions à sortir d'une vision sclérosée de leurs missions qui consiste à proposer voire imposer un discours (unique et établi comme étant le seul légitime) à des « publics » qui consomment et reçoivent ce regard sans possibilité de le questionner et de s'en saisir. L'exemple de l'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles* permet ainsi de réaffirmer les enjeux de la médiation artistique autour des notions de *rencontre*, de dialogue et de *non-savoir*. Il permet également de remettre le musée en phase avec sa fonction première : un lieu de mise en commun et de croisement des regards autour de l'art.

Par ailleurs, l'exposition *Des traces et des Hommes* porte une expérience de médiation complexe, puisqu'elle ouvre un passage qui tend à relier trois *mondes*, trois espaces-temps : les mondes intérieurs que transfigurent les *graffiti* du château de Selles, le monde de la prison

[172] Archive sonore diffusée sur France Culture dans l'émission *Les chemins de la philosophie* du 17 novembre 2017, par Adèle Van Reeth avec Paul Audi « Qu'est-ce que le sentiment de soi ? ».

[173] Cette recherche est d'ailleurs une manière de continuer à garder cette fenêtre ouverte, à porter la parole des participants au-delà des murs et à la rendre visible.

[174] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1, IV.

donné à voir dans le parcours d'exposition, et le monde extérieur qui prend corps dans la salle de l'exposition au musée de Cambrai. Une telle ouverture est rendue possible par la force de l'art et du langage poétique à créer des passages au-delà des murs, visibles et invisibles, qui séparent les êtres humains. En prenant la responsabilité du commissariat de l'exposition, les participants ont été reconnus dans leur capacité et leur légitimité à s'exprimer et à prendre part au *commun*. Une reconnaissance et une confiance qu'ils ont à plusieurs reprises décrites comme étant précieuses et rares dans une situation d'enfermement qui les isole de la société et les stigmatise à bien des égards. Dans ces conditions, l'art est saisi comme un outil d'expression essentiel pour garder en vie une partie de soi, et rendre son existence présente et visible au reste de la société ; c'est en cela que le processus de création peut être entendu comme vital : il permet de raviver le sentiment d'appartenir à une communauté humaine.

Ainsi, un projet comme celui que nous avons expérimenté avec le centre de détention de Bapaume interroge directement l'institution pénitentiaire et les principes de la peine. La prison reste en effet un monde clos et encore très méconnu d'une majorité de la population, par manque d'ouverture des lieux-prisons sur l'extérieur, mais aussi par manque d'intérêt d'une grande partie de la société pour ces lieux, lié à la *« dramatique capacité des humains de ne plus voir, ne plus vouloir voir, de ne plus vouloir ça-voir »*[175]. De fait, en ouvrant un interstice précieux de possibles et de rencontre entre *l'intérieur* et *l'extérieur*, l'art renvoie l'institution pénitentiaire ainsi que l'ensemble de la société face à leur incapacité partagée à penser une peine de prison qui permettrait de réparer les liens entre les individus condamnés et la collectivité, et poserait ainsi de solides bases pour une véritable « réinsertion ».

[175] Jean-Louis, membre du commissariat de l'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles*, Musée de Cambrai, 2016.

II.2. Eléments d'analyse des processus créatifs et des dynamiques sociales dans le collectif formé : de quel *commun* peut-on finalement parler ?

Les éléments d'analyse que je vais développer ici tendent à préciser les réflexions présentées précédemment dans la synthèse de l'évaluation collective qui a suivi le projet d'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles*. Il s'agit d'apporter d'autres pistes d'analyse et de compréhension des processus créatifs et des dynamiques sociales qui ont façonné cette expérience commune d'exposition, afin d'en donner une vision plus précise. Je dégagerai pour cela des perspectives d'évaluation qui mettent en jeu les réflexions et les questionnements qui sont au cœur du présent travail de recherche, en interrogeant la notion de *commun* appliquée à cette expérience artistique collective.

Je reviendrai dans un premier temps sur la diversité des démarches individuelles de création et d'expression qui ressortent des réalisations exposées au musée des beaux-arts de Cambrai dans le cadre de l'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles*. Il s'agira de comprendre comment chaque participant du groupe a, dans son individualité propre, engagé sa créativité et sa parole pour les mettre au service d'un projet commun. Avec quelles intentions les participants se sont-ils saisis de ce projet d'exposition ? Quels ont été les enjeux individuels et collectifs d'une telle forme de *médiation* dans le contexte de la prison ?

Je questionnerai, dans un second temps, les dynamiques de groupe que j'ai pu observer tout au long de ce projet d'exposition. Il s'agira notamment de montrer que, malgré la dimension collective de l'expérience et l'engagement de chacun dans un projet commun, les logiques interactionnelles et institutionnelles présentées précédemment dans mon travail autour du concept de *théâtre carcéral* ne s'arrêtent pas aux portes des expériences artistiques, même si ces dernières tendent à rebattre les règles du jeu carcéral dans le cadre des ateliers collectifs.

II.2.A. Des processus créatifs et des expériences artistiques individuelles : une diversité de démarches au service d'un projet commun

Si le projet d'exposition au musée des beaux-arts de Cambrai avait pour premier enjeu, pour le musée, de valoriser les *graffiti* du château de Selles comme des « archives sensibles » (entre art et patrimoine), les participants se sont saisis de la « carte blanche » laissée par le musée dans l'élaboration de l'exposition pour entrer, individuellement, dans des processus créatifs extrêmement divers. Les créations qui ont composé l'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles*, dévoilent en effet une multiplicité de formes d'expression, qui matérialisent elles-mêmes différentes logiques d'engagement dans le projet.

Les *graffiti* du château de Selles, en tant qu'ils ont été réalisés dans des conditions d'enfermement (même si ces conditions restent peu connues et très éloignées de celles d'aujourd'hui) ont, pour l'ensemble des participants, été utilisés comme des références, des invitations, des prétextes à exprimer leur propre vision de l'enfermement, à témoigner de la souffrance et de la solitude engendrées par une sortie du *commun*[176].

Ainsi, les processus créatifs engagés par les participants pendant le projet ont révélé, dans leur ensemble et au même titre que les *graffiti* de référence d'ailleurs, une dimension profondément *phatique* de la création : ces traces *« agissent comme un appel de l'extérieur et un rappel de cet extérieur passé et présent »*[177]. En linguistique, la fonction *phatique* est l'une des six fonctions du langage proposées par Jakobson : elle est celle qui sert à établir (ou à prolonger) la communication entre le locuteur et le destinataire , avant même de servir à communiquer un message, et sans considérer la nature ou le sens du message communiqué : *« Il y a des messages qui servent essentiellement à établir, prolonger ou interrompre la communication, à vérifier si le circuit fonctionne («Allo, vous m'entendez?»), à attirer l'attention de l'interlocuteur ou à s'assurer qu'elle ne se relâche pas («Dites, vous m'écoutez?») ou, en style shakespearien, «Prêtez-moi l'oreille!» −et à l'autre bout du fil, «Hm-hm!». Cette accentuation du contact −la fonction phatique, dans les termes de Malinowski (...) −peut donner lieu à un échange profus de formules ritualisées, voire à des dialogues entiers*

[176] *Cf.* Partie 1, Chapitre 1.

[177] MONJARET A., *Op. cit.,* p.168.

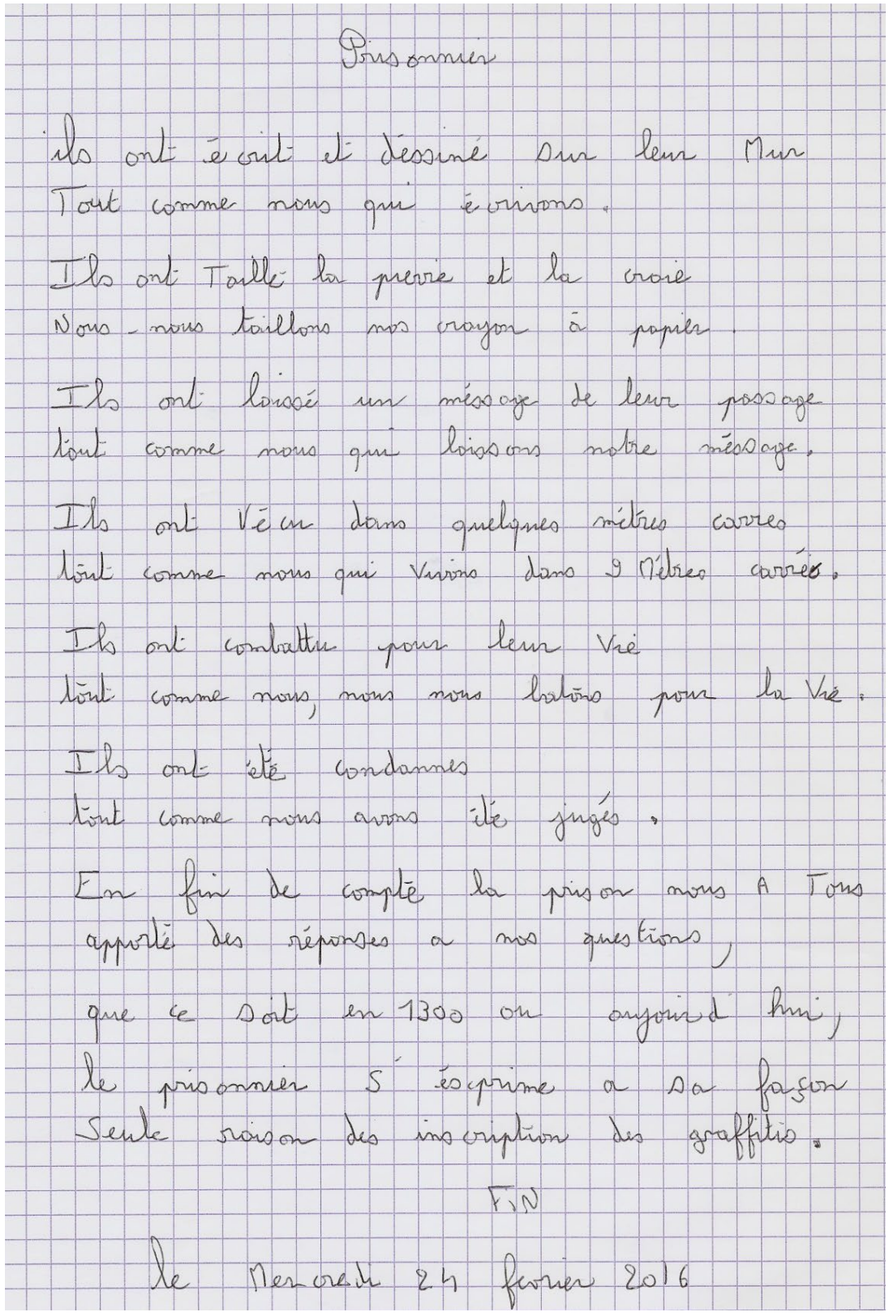

Prisonnier

Ils ont écrit et dessiné sur leur Mur
Tout comme nous qui écrivons.

Ils ont Taillé la pierre et la craie
Nous nous taillons nos crayon à papier.

Ils ont laissé un message de leur passage
tout comme nous qui laissons notre message.

Ils ont Vécu dans quelques mètres carrés
tout comme nous qui Vivons dans 9 Mètres carrés.

Ils ont combattu pour leur Vie
tout comme nous, nous nous battons pour la Vie.

Ils ont été condamnés
tout comme nous avons été jugés.

En fin de compte la prison nous A Tous
apporté des réponses a nos questions,

que ce soit en 1300 ou aujourd'hui,
le prisonnier s'exprime a sa façon
Seule raison des inscription des graffitis.

FIN

le Mercredi 24 février 2016

Texte de Sébastien, membre du commissariat de l'exposition *Des traces et des Homme. Imaginaires du château de Selles*, Musée des beaux-arts de Cambrai, 2016.

dont l'unique objet est de prolonger la conversation. »[178] Dans le contexte d'enfermement, et par la médiation rendue possible par le format de l'exposition publique (portée par une institution muséale), qui donne à voir et a vocation à être vue, les créations des participants tendent, de fait et avant même de faire passer un quelconque message, à établir la communication avec le visiteur de l'exposition, représentant lui-même *l'extérieur*, et symboliquement la société dans son ensemble. Dans ce cas, créer, et donner ses créations au musée pour qu'elles soient rendues visibles, est une manière de provoquer l'interaction, le contact entre les auteurs et les spectateurs, entre *l'intérieur* et *l'extérieur* des murs de la prison ; appeler le *dehors* à s'interroger sur le *dedans*, ne serait-ce qu'à prendre en considé-ration les personnes qui y vivent comme appartenant au même *commun*, comme existant dans une histoire commune contemporaine.

Au-delà de cette dimension phatique, inhérente à toute forme de langage à visée communicationnelle, les créations exposées portent, pour une grande partie d'entre elles, des messages. Ainsi, l'écriture (le texte) a été la première forme de création par laquelle les participants se sont saisis du projet d'exposition, et de la réflexion engagée sur les *graffiti* du château de Selles. Dès la deuxième séance d'atelier, plusieurs participants ont ainsi proposé des textes, écrits en cellule, soit sous forme de commentaires ou d'interprétation des *graffiti*, soit sous forme de poèmes, faisant régulièrement un parallèle entre les conditions de gravure des *graffiti* dans les souterrains du château de Selles (autrement dit le contexte physique et institutionnel de leur création) et les conditions d'écriture et de création des participants au projet (puisque ces textes ont majoritairement été écrits en cellule, entre les temps d'ateliers en groupe). ◄ Les créations exposées ont ainsi bien souvent une dimension biographique : laisser une trace de soi, en donnant à lire ce qu'on vit, ce qu'on ressent, au moment où on écrit ou dessine. Cette forme expressive biographique est avant tout tournée vers soi-même, renforçant la dimension vitale et existentielle de la création en tant qu'elle fait exister aux yeux des autres. Plusieurs participants ont ainsi raconté leurs vies, et se sont racontés précisément, intimement, aux visiteurs, en donnant à lire les récits de leurs vies, de leurs amours, de leurs souffrances. Une telle démarche semble demander aux visiteurs de l'exposition, venus admirer et s'intéresser aux *graffiti* du château de Selles, de prendre également en considération les traces de vie des personnes incarcérées.

[178] JAKOBSON R., *Essais de linguistique générale*, tome 1, trad. par Nicolas Ruwet, Editions de Minuit, Paris 1963, p.217.

Autrement dit, les intentions qui sous-tendent ces créations pourraient être formulées en ces termes : si vous vous intéressez à ces traces de vie laissées dans des situations d'enfermement il y a des siècles, dans une dimension patrimoniale et une reconnaissance de ces traces comme des parties individuelles d'une histoire et d'un passé commun, alors regardez aussi les prisons d'aujourd'hui, posez-vous la question de ces personnes qui y vivent, reconnaissez-les et valorisez leurs paroles, leurs voix, autant que vous valorisez ces *graffiti* anciens, et comme appartenant elles aussi à une même humanité, à un même commun.

De plus, puisque cette exposition autour des *graffiti* du château de Selles a pour fonction première de donner à voir et à entendre les subjectivités, les êtres derrière les traces, certains se prennent à inventer, à créer des personnages derrière les figures tracées dans les souterrains du château de Selles. Derrière la fiction et la réappropriation créative, une fonction d'information, d'attention et de visibilisation imposée au spectateur, qui provoque un questionnement sur les conditions de détention, sur les conditions de création, et sur les auteurs derrière les traces. Le visiteur de l'exposition ne peut détourner le regard, puisqu'il est directement interpellé. La création se fait témoignage et invite à la fois à l'empathie, à la reconnaissance d'un autre « soi » en celui qui trace aujourd'hui ou qui a tracé des siècles plus tôt :

> *« Qui es-tu toi que je vois tracer d'une main hésitante ce dessin dans la craie tendre de ta geôle ? Quelque preux chevalier jeté là au lendemain d'une bataille incertaine, un modeste gueux surpris en train de marauder pour assouvir ta faim, un homme qui n'a pas eu heur de plaire à son maître qui t'a fait enfermer dans ce réduit obscur en attendant que ton discours soit plus adapté. Je te vois appliqué à ta besogne, armé d'une cuillère acérée, creusant laborieusement la pierre qui se laisse blesser et va porter ton empreinte aux siècles futurs. Soudain ma pensée d'égare et je me demande quelles pensées peuvent hanter ton esprit. Quelles motivations te poussent à parfaire ton œuvre. Quelle flamme intérieure éclaire ton regard pour que ta main ne fallisse pas dans ta sombre demeure. Une farouche volonté de ne pas sombrer dans l'oubli, l'insaisisable désir de laisser de toi une trace aux générations futures, une ardente soif de rédemption... Tu graves et St Georges prend forme. Droit sur l'antique Dragon qu'il a terrassé, victorieux il arbore son épée qu'il a trempée dans le sang de la bête. Es-tu ce chevalier hanté par quelque perfice péché qui cherche ici l'absolution de sa faute ? Y a-t-il en toi quelque dragon qui meurtrit ta chair et ton âme et que tu ne pourras vaincre qu'en traçant la bête morte ? N'es-tu pas comme chaque détenu,*

1. GAZTELUAN PRESO (Prisonnier(e) au château)

Le premier était Roger, d'une famille d'artisans qui travaillaient la laine. La guerre éclata dans le nord mais le jeune homme refusa d'aller défendre le roi. Le deuxième était Jean, un agriculteur qui, à cause d'une mauvaise récolte, n'avait pas pu payer au Seigneur. La troisième était Valérie, une femme âgée très estimée dans la commune. Elle soignait les gens avec des plantes médicinales jusqu'au jour où sa pratique fut considérée hérétique. Tous les trois se retrouvent emprisonnés suite à des discordes et querelles avec le pouvoir de l'époque, c'est-à-dire, avec la monarchie, la noblesse et l'Eglise.

2. EMAKUMEAK (Des femmes)

Aurélie : Française de 53 ans. Mère au foyer avec trois enfants. Elle avait supporté des insultes, menaces, coups et viols pendant 20 ans. Un jour, elle n'en pût plus. Lucia : Brésilienne de 25 ans. Mère de deux enfants et sans travail. On lui avait promis beaucoup d'argent. Elle devait juste faire le trajet Sao-Paulo Paris. Nadja : Hongroise de 18 ans. Elle avait été vendue à une mafia quand elle avait à peine 15 ans. Elle faisait le trottoir.

3. HIRU BELAUNALDI BORROICA BERA (Trois générations, le même combat)

Joxe Mari : Il avait lutté dans la guerre de 36 en Espagne. Il fût fait prisonnier de 1937 à 1942 et obligé aux travaux forcés. Ils construisent des routes en Espagne (Pinto, Valdemoro), en Catalogne (Manresa) et au Pays Basque (Burgi, Bidangotz et Oiaetzun). Il était mon grand-père. Jose Angel : Au franquisme la langue et signes d'identité basque étaient au point de disparaître. Le peuple basque se leva dans les domaines de la culture, politique et aussi avec les armés. Mon père fut arrêté en 1969 et libéré en 1972. Il est passé par les prisons de Basauri, Teruel, Burgos et Jaen. Alaitz : Au XXIème siècle le peuple basque est toujours opprimé. Nous luttons pour l'indépendance et une société plus juste. J'ai été arrêtée en clandestinité l'année 2007.

A partir des graffiti trouvés.
Je ne raconte pas leurs vies (nos vies), c'est seulement par quelques indices que je laisse deviner leurs histoires.

Alaitz, membre du commissariat de l'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles*, Musée des beaux-arts de Cambrai, 2016.

> *prisonnier d'une blessure que tu ne peux pas panser, sans cesse ton cœur ne pleure-t-il pas cette erreur que tu ne peux effacer ? Il te faut graver comme il lui faut dessiner pour apaiser la peine et l'angoisse qui t'étreingnent. La bête immonde, n'est-elle pas le démon vaincu, la faute effacée ? »* Jean-Marc, membre du commissariat de l'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles*, Musée des beaux-arts de Cambrai, 2016.

Le processus engagé est alors à la fois de l'ordre de l'interprétation, de l'imaginaire et du rêve. Il peut convoquer l'écriture, le texte, mais aussi les arts plastiques, le dessin, le collage.

◄ Dans les deux premières créations présentées ci-contre (1 et 2)[179], l'imagination de l'auteur et du visiteur sont amenées à se rencontrer, par l'invitation à une créativité commune. Il faut ici noter le désir qui sous-tend l'écriture et qui fait écho aux sentiments et aux phénomènes de réduction de la personnalité et de gestion de masse induits par le dispositif carcéral: sortir de l'anonymat à la fois les auteurs des *graffiti* du château de Selles, par le recours à la fiction ; sortir également de l'anonymat les personnes incarcérées qui communiquent dans l'exposition, par leurs créations et les messages donnés à lire, et créent en cela une forme de *commun*, dans l'invention et la créativité proposées au visiteur, en lui proposant un jeu imaginatif : *« Je ne raconte pas leurs vies (nos vies), c'est seulement par quelques indices que je laisse deviner leurs histoires »* (Cartel positionné sous le triptyque ci-contre dans l'exposition).

Il est intéressant de s'arrêter ici sur la notion de *jeu* comme stratégie de création et ouverture d'un espace commun entre le créateur et le spectateur de l'œuvre, qui deviennent, par le jeu, co-actuants. Je me réfère ici au *jeu* au sens où Winnicott l'entend et le définit, comme *« vital »*, *« essentiel à l'enfant »*[180]. Winnicott désigne par là le sentiment d' *« exister réellement »*, en affirmant que ce qui fait que l'enfant est capable de jouer revient à questionner *« ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue »*[181]. Jouer (*playing* pour Winnicott) est *« un acte créateur, une invention d'un individu, qui permet une infinité de*

[179] Les textes mis en regard des images (page de gauche) ont été disposés par l'auteure en dessous des réalisations exposées au musée des beaux-arts de Cambrai (cartels des œuvres).

[180] WINNICOTT D.W., *Jeu et réalité*, Gallimard, Folio Essais, Paris, 1971 (Trad. de l'anglais par Claude Monod et J.-B. Pontalis en 1975)

[181] *Ibid*.

variations »[182]. Dans la réflexion de Winnicott, le jeu permet *« d'assujettir les contraintes de la réalité aux pulsions de l'enfant »*[183], il favorise en cela ce que Winnicott nomme l'*« intégration de la personnalité »*[184], entendue comme *« le sentiment d'exister comme individu distinct [de la mère] »*[185]. Le sentiment d'exister, qui se forge par le jeu (*playing*), permet de renforcer le sentiment d'être soi (Winnicott parle de « vrai *self* »). Sans l'expérience du sentiment d'être soi, Winnicott explique que le développement de l'individu risque d'être freiné par le poids de son environnement de vie, forçant l'individu à se protéger. Or, si pour Winnicott le sentiment d'être soi correspond au *vrai self* , la nécessité de se protéger correspond au *faux self*[186]. Rémy Bailly précise la pensée de Winnicott en expliquant que *« tout individu possède un* faux self*, en ce qu'il se conforme aux règles sociales. Mais certains n'ont plus accès à leur* vrai self *et leur capacité à jouer en est réduite »*[187]. Winnicott fait alors la distinction essentielle entre le jeu (*game*), qui induit la soumission des acteurs à des règles strictes qui leur sont imposées et favorise le développement du « faux *self »* et l'expérience de jouer (*playing*) qui implique le « *vrai self »*. Dans le contexte de la prison, le jeu carcéral (*game*), induit par les logiques du *théâtre carcéral*, sclérose et contraint le « vrai *self* » (le sentiment d'existence de soi) à l'autocensure, au dessèchement. Le « faux *self »*, que j'ai développé autour des logiques de *masques*, de *monstration* et de *représentation* dans ce travail, prend, en prison, le dessus, et réduit les possibilités pour les individus d'accéder véritablement, dans leurs relations sociales, à leur soi[188]. Dans les créations présentées ici, l'auteur joue (*playing*), seul, en interprétant et en réinterprétant les *graffiti* du château de Selles ; il invite également le visiteur de l'exposition à participer à son jeu à travers la trace laissée, qui ouvre ainsi une possibilité d'expression de soi, tout en créant une possibilité de *commun*, l'invitation au jeu, entre l'auteur et le spectateur de l'œuvre.

Toutefois, dans la dernière des créations présentées ci-avant ▲ (3), la réinterprétation du *graffiti* d'origine est accompagnée d'une identification forte par l'auteure, qui profite de

---

[182] BAILLY R., *Le jeu dans l'œuvre de D.W. Winnicott*, « Enfances & Psy » [En ligne], 2001/3, n°15, p. 41-45, ERES. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2001-3-page-41.htm , p.43.

[183] *Ibid*.

[184] WINNICOTT D.W., *Op.cit.*

[185] BAILLY R., *Op. cit*., p.43.

[186] WINNICOTT D.W., *Op. cit.*

[187] BAILLY R., *Op.cit.,* p.44.

[188] *Cf.* Partie 2, Chapitre 3, I.1. Peut-on être *soi-même* en prison ?

l'expression offerte par l'exposition, et de la liberté créative rendue possible dans le cadre de ce projet, pour revendiquer un message politique, le combat d'une vie.

Le projet collectif d'exposition a ainsi été un lieu privilégié d'expression d'opinions personnelles et de traces biographiques, qui n'engagent donc pas nécessairement l'ensemble du groupe, mais bien l'individualité de chaque participant.

D'autre part, les réflexions collectives qui ont animé le groupe de participants se sont attachées à comprendre (au sens de *saisir ensemble*) les *graffiti* du château de Selles et la question de la *trace* comme besoin vital de l'être humain. Des questionnements collectifs que certains participants ont développés sous la forme de textes réflexifs et analytique, dans un processus de recherche. *[J'invite ici le lecteur à consulter, pour exemple, l'*ANNEXE 24 *qui propose des extraits du texte « MURS » de Jean-Louis, donné à lire dans l'exposition* Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles*, Musée des beaux-arts de Cambrai, 2016]* Un tel processus, à la fois créatif et réflexif, porte également une dimension scientifique, en ce qu'il englobe des questions autour du savoir, de l'expérience artistique et, du fait du contexte de son écriture, du sens de l'enfermement. Il est à mettre en parallèle avec ce que m'a expliqué l'un des participants à ce projet d'exposition, dans le cadre d'un entretien semi-directif, qui soulève l'importance, dans cette quête de sens, d'espaces de réflexion et de parole, tels que celui proposé dans cette expérience avec le musée des beaux-arts de Cambrai et l'Université Lille 3 :

> *« J'étais très surpris que [PRENOM d'un autre participant] dise qu'on a perdu du temps dans les premiers temps! Alors que ces premières séances étaient extrêmement intenses sur le plan émotionnel, ça permettait vraiment de communiquer des choses qu'on avait vécues, qui sont pas évidentes à dire donc y'avait un vrai effort de dire "on est passé par là"! C'était aussi bien dire on est passé par la nudité, par les fouilles, par empester comme je l'avais expliqué l'urine quand on sort du tribunal et le proche qui le remarque. Ce sont ces choses-là dont on parle peu, que ce soit pour revenir sur des choses précises ce fait d'être en cellule à deux 23h sur 24 hormis les...ça peut être...c'est tout à fait ça si on va pas en promenade et même si on va en promenade, avec devoir faire ses besoins derrière un rideau et l'autre qui est là et on ouvre la fenêtre etc..! Donc moi je pense que là bien sûr c'était pas que l'atelier mais...y'a quand même un rapport puisqu'il s'agissait des graffiti du musée de Cambrai, c'est là*

Créations réalisées pendant l'atelier de linogravure, le 15 juin 2016 au CD de Bapaume. Exposées au musée des beaux-arts de Cambrai dans le cadre de l'exposition *Des traces et des Homme. Imaginaires du château de Selles*, 2016.

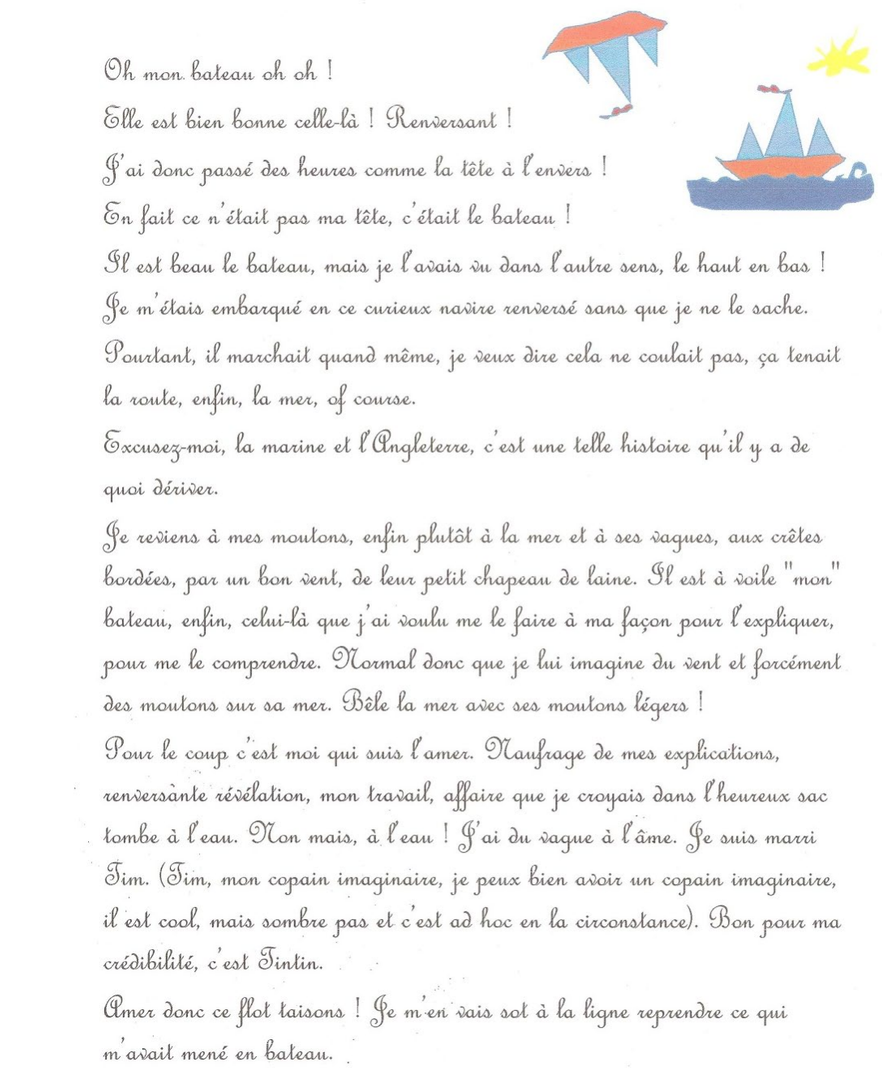

Oh mon bateau oh oh !
Elle est bien bonne celle-là ! Renversant !
J'ai donc passé des heures comme la tête à l'envers !
En fait ce n'était pas ma tête, c'était le bateau !
Il est beau le bateau, mais je l'avais vu dans l'autre sens, le haut en bas !
Je m'étais embarqué en ce curieux navire renversé sans que je ne le sache.
Pourtant, il marchait quand même, je veux dire cela ne coulait pas, ça tenait la route, enfin, la mer, of course.
Excusez-moi, la marine et l'Angleterre, c'est une telle histoire qu'il y a de quoi dériver.
Je reviens à mes moutons, enfin plutôt à la mer et à ses vagues, aux crêtes bordées, par un bon vent, de leur petit chapeau de laine. Il est à voile "mon" bateau, enfin, celui-là que j'ai voulu me le faire à ma façon pour l'expliquer, pour me le comprendre. Normal donc que je lui imagine du vent et forcément des moutons sur sa mer. Bête la mer avec ses moutons légers !
Pour le coup c'est moi qui suis l'amer. Naufrage de mes explications, renversante révélation, mon travail, affaire que je croyais dans l'heureux sac tombe à l'eau. Non mais, à l'eau ! J'ai du vague à l'âme. Je suis marri Tim. (Tim, mon copain imaginaire, je peux bien avoir un copain imaginaire, il est cool, mais sombre pas et c'est ad hoc en la circonstance). Bon pour ma crédibilité, c'est Tintin.
Amer donc ce flot taisons ! Je m'en vais sot à la ligne reprendre ce qui m'avait mené en bateau.

Variation sur le *graffiti* du bateau. Jean-Louis, membre du commissariat de l'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles*, Musée des beaux-arts de Cambrai, 2016.

aussi que ça se rejoint! Bon eux comment on s'est même pas posé la question, on a du mal à réfléchir là-dessus: comment cela se passait-il pour eux? Et eux ils représentent des choses religieuses. Nous ce qu'on va représenter...on avait parlé des croix gammées, on avait parlé des cœurs, donc les choses qui étaient représentées dans les graffiti et les tags...contemporains. (...) C'est important qu'il y ait une communication et puis voir ce qui peut permettre comme le musée de Cambrai qu'il y ait quelque chose qui sorte. Tout en sachant que c'est pas du tout évident pour quelqu'un qui vient de l'extérieur de pénétrer les intrigues, les choses de la détention. (...) Alors c'est pas une trace au sens personnel, c'est plus comme ce qui est...c'est cet esprit d'un savoir qui se construit en commun et on doit, on a un devoir de...voilà. Je crois que dans les camps de concentration les personnes qui avaient des convictions politiques...alors moi c'est pas politique c'est humaniste mais si on veut l'humanisme est politique aussi! Euh... C'est ça qui aide... C'est ça qui aide! »[189]

◄ Les intervenants qui se sont engagés dans ce projet d'exposition ont également apporté des éléments matériels et techniques qui ont permis aux participants de développer et d'expérimenter d'autres formes de création et de langage artistique (béton cellulaire, sable coloré, cartes ç gratter, argile, fils de fer, etc.). Pour ne prendre qu'un exemple, les partenaires du projet ont mobilisé une intervenante extérieure : artiste musicienne et graveuse, Fanny Bizien est venue partager avec le groupe des techniques de linogravure. A travers l'expérience du tracé et du gravé, les participants ont pu, selon leurs choix, reproduire ou interpréter les *graffiti* du château de Selles qui leur parlaient le plus.

D'ailleurs, certains participants ont développé une relation « durable » avec le *graffiti* choisi et réinterprété, qui a pu devenir à son tour source d'inspiration et de poésie. ◄

D'autre part, plusieurs participants ont, tout au long du projet, développé des processus de création « libres », au sens où ils se sont libérés de la « commande » du musée en s'éloignant des *graffiti* du château de Selles. Dans ce cas, les motifs dessinés ou peints s'orientent majoritairement vers la nature et l'évasion (couchers de soleil, paysages marins ou bucoliques, animaux, etc.) ; les participants expliquent alors que représenter

[189] ECD3.

Sélection de notes prises le mercredi 9 novembre 2016

La médiation permet-elle de se rencontrer ? Les réalités peuvent-elles se rencontrer ?

Alaitz : *« en quelque sorte mais c'est limité, on n'a pas tout exprimé »*. Gérard : *« on serait dehors ce serait différent mais ici on est coincés », « ça peut nous retomber sur la tête ».* Jean-Marc : *« il faut qu'on soit dans la pensée unique », « on peut tout exprimer ici mais… »*, il laisse sa phrase en suspens. Alaitz : *« il faut trouver un moyen subtil ».*

Marie-Pierre demande : *« le dire avec des poèmes, des dessins, n'est-ce pas exprimer davantage la réalité ? »* Jean-Marc explique que ce n'est pas le problème, *« mais tu pourrais écrire des poèmes plus crus, plus directs que là ».* Marie-Pierre : *« est-ce que le langage poétique n'est pas plus réel ? en suggérant les choses, plus d'impact dans l'imaginaire collectif ? »* Gérard : *« comme ça passe par l'intérieur de la prison, ça sera jamais exprimé comme on le ressent vraiment ».* Jean-Marc confirme : *« ce ne sera jamais aussi violent ou direct que ce que ça pourrait être dehors »* (il prend l'exemple du tableau *Guernica* de Picasso)

Sélection de notes prises le mercredi 9 novembre 2016

Gérard : *« Il aurait fallu avoir une direction, un thème au départ. Sinon on part dans le vide sans savoir sur quoi on va ».* Il explique que sur ce projet, il a vu une perte de temps au début parce que *« on est partis dans le vide, au début c'était vraiment une période de flou ».* Jean-Louis n'est pas d'accord : *« la première partie a été très importante et extrêmement constructive ! »* Sébastien suit Gérard : *« si dès le départ on nous avait dit quoi faire, on aurait fait bien plus de choses ».*

Sélection de notes prises le jeudi 9 février 2017

Jean-Marc explique que ce n'était pas évident au début pour le groupe : *« où on va ? quelle direction ? qu'est-ce qu'on va faire ? c'était inconfortable »* (Gérard est d'accord). Jean-Louis : *« c'est un sujet sur lequel il y a un désaccord dans le groupe »* (le moment d'incertitude du début). Gérard explique que *« certains aiment avoir un chemin tracé et d'autres sont prêts à l'ouverture ».* Il ajoute : *« j'ai apprécié dès le début sans savoir où on allait ».*

ces motifs leur permet de rêver, pendant le temps de création, un besoin inévitablement exacerbé et viscéral pour tenter d'échapper, au moins en pensée, au contexte d'enfermement quotidien.

Je profite d'ailleurs de l'évocation de cette « liberté » de motif et de création pour soulever le fait que, si l'ensemble des participants se sont accordés à dire que les espaces-temps d'atelier collectifs sont des lieux privilégiés dans lesquels ils ont pu dire leurs réalités et laisser entrevoir leurs individualités, ils ont néanmoins, collectivement, soulevé les limites de leur liberté d'expression, du fait même de l'institution dans laquelle ils vivent au quotidien. ◄

Mon propos n'est pas ici de faire une liste exhaustive des processus créatifs qui ont été expérimentés dans ce projet, ni de présenter une analyse précise de chacune des créations exposées au musée de Cambrai dans le cadre de l'exposition réalisée par le collectif du CD de Bapaume. Il me semblait cependant important de revenir sur des exemples précis pour en dégager des logiques créatives et mettre en avant les principaux processus expressifs ainsi que les intentions qui ont engagé les participants à ce projet à se saisir du format de l'exposition. Les pistes d'analyse proposées ici le sont de plus dans une démarche interprétative de ma part, au regard de l'ensemble des éléments que j'ai développés précédemment dans ce travail, mais aussi au regard des nombreuses discussions et des entretiens réalisés pendant tout le temps de cette recherche.

Par ailleurs, il faut noter que la diversité des processus créatifs, des formes d'expression, des matériaux utilisés mais aussi des thèmes représentés et des intentions ou des revendications portées par les participants dans cette exposition, a été possible du fait de la liberté donnée par le musée quant à la forme que pourrait prendre l'exposition. Une grande liberté, un grand vide laissé par le musée dans le commissariat de l'exposition qui a angoissé une grande partie du groupe, en tant que les premiers mois d'errance collective, engagée autour de réflexions individuelles et communes autour des *graffiti* du château de Selles et de la notion de *trace*, ont pu être vécus par certains participants comme des mois difficiles, parfois qualifiés de « perte de temps » ou de « période de flou ». ◄

D'autre part, cette liberté laissée par le musée de Cambrai quant à la forme de l'exposition a pu être source de quelques malentendus, et même de déception, de frustration. En effet, pendant les premiers mois de réflexion du groupe, et avant le retour des représentants du musée de Cambrai et de l'ensemble des membres du « groupe-projet » en

détention (le 1er juin 2016), les participants, tout en intégrant à leur réflexion la notion de *trace* et les *graffiti* du château de Selles, orientent leurs réflexions quant à la forme de l'exposition (le parcours de visite) autour de perspectives scénographiques profondément ancrées dans le désir de faire expérimenter aux visiteurs, sous une forme ou sous une autre, la pesanteur de l'enfermement, et les logiques du dispositif carcéral (bruits constants, réduction de l'espace de vie, réduction de la vue, reconstitution d'espaces de la taille des cellules, etc.). Or, l'exposition étant, et restant, une « commande » du musée de Cambrai, dans le cadre de la valorisation de son patrimoine à travers les *graffiti* du château de Selles, c'est bien au musée de trancher et de limiter les envies collectives du groupe. C'est donc ce que fera la directrice du musée des beaux-arts de Cambrai en découvrant les premières réalisations et les propositions du groupe de faire un parcours sensoriel tourné vers l'expérience de l'enfermement :

Sélection de notes prises le mercredi 1er juin 2016 au CD de Bapaume

> Alice Cornier (directrice du musée) soulève la question du lien entre les *graffiti* et ce que les participants ont développé sur l'enfermement/la prison ; elle explique que *« ce n'est pas ce que le musée attend ».* Elle revient sur le fait que l'exposition est *« commandée »* par le musée : si le musée laisse *« carte blanche »* aux commissaires d'exposition, il tranchera néanmoins *in fine* sur les doutes et les questionnements du groupe.

Enfin, pour clore mon propos sur les processus créatifs qui ont été expérimentés pendant cette expérience d'exposition, je souhaite revenir sur un aspect particulier de ce projet, qui a également à voir avec la démarche de « commande » du musée des beaux-arts de Cambrai. Si j'ai précédemment expliqué que la création artistique permet, dans le contexte de la détention, de sortir du *rôle* de détenu et de la réduction de personnalité qui l'accompagne dans le *théâtre carcéral*[190], il est important de soulever que, dans le cadre de ce projet d'exposition, c'est en partie leur condition de « détenus » qui a amené le musée des beaux-arts de Cambrai à proposer aux participants incarcérés au CD de Bapaume de s'investir dans ce projet d'exposition. Ainsi, si les processus créatifs expérimentés par les participants tout au long de cette expérience portent des phénomènes d'expression subjective et de (re)construction de soi dans l'expression et la reconnaissance qui accompagnent l'acte de création, et sa valorisation dans le cadre institutionnel d'une exposition muséale, ces

[190] *Cf.* Partie 3, Chapitre 1, II.

Sélection de notes prises le jeudi 9 février 2017

Journée d'étude au CD de Bapaume, réunissant l'ensemble des membres du « groupe-projet »

Question de l'autocensure dans le contexte de la détention. La création se fait surtout en cellule : souffrance exprimée mais aussi espoir, poésie. Michel explique que c'est aussi un signe de résignation : se rappeler des moments de bonheur par exemple, parce que les cris, hurler, etc. ne donne rien. Michel explique que beaucoup attrapent *« la mentalité du taulard », « l'éternel mécontentement ».*
Jean-Louis explique qu'ici il y a *« le sentiment d'être déraciné »* et qu'ici *« aller chercher la bagarre, l'autre, c'est lutter contre la dépression, de même participer à ce type de projet »*. Il explique qu'aller à l'orchestre ou à l'atelier musée c'est *« manifester la volonté de ne pas mourir » : « immédiate humanité comme une sorte de perfusion »* ; *« éviter de rétrécir »* ; *« faire que les personnes ici ne perdent pas leurs capacités sociales »*.

Claire (médiatrice au musée de Cambrai) demande : *« est-ce que Cambrai a eu raison de vous poser la question ? »* ; réponse : *« oui »* assez unanime. Sébastien : ***« y'a que nous qui pouvions répondre parce qu'on vit l'enfermement »***. Il parle aussi du regard et des préjugés qui existent sur les prisons et les détenus : participer au projet était aussi une manière de changer ça.

Michel prend la parole en disant *« c'est un avis de détenu »*, Marc Le Piouff (chargé de mission Culture/Justice) le reprend : *« non, c'est un avis de* personne *». Jean-Marc revient sur ce que vient de dire Marc : « si c'est un avis de détenu », « c'est une condition qui a fait partie de tout le cheminement ».*

processus se colorent de fait, par la démarche même du musée de Cambrai, et par la nature même des objets de l'exposition (les *graffiti* et les *traces* du projet), d'une dimension profondément testimoniale. C'est d'ailleurs ce qu'ont rappelé plusieurs participants au projet lors de la première journée d'étude et de retour sur l'expérience *Des traces et des Hommes*, qui s'est tenue au CD de Bapaume le 9 févier 2017. ◄

Sélection de notes prises le jeudi 9 février 2017 au CD de Bapaume

Journée d'étude au CD de Bapaume, réunissant l'ensemble des membres du « groupe-projet »

En parlant de l'arrivée du projet en détention, Jean-Louis parle d'une *« humanité immédiate ».* Jean-Louis fait aussi un rapprochement entre art et savoir-faire : *« Donner de la place à ce qui est dans le quotidien, dans les êtres », « y'a pas que la circonstance, il y a des choses ».* Il parle d' *« appétit de la rencontre »,* du *« champ de la rencontre ».*
Jean-Marc parle d' *« humanité »*, d'un temps fort, de *« relations vraies »* Il dit que ce projet a été une *« possibilité de créer de l'humain », « Les personnes qui ont proposé le projet n'y sont pas pour rien ».* Noël confirme et **parle d'une *« camaraderie »* qui s'est installée dans la mixité et qui perdure. Laisser libre-champ : *« cette humanité a permis de nous rejoindre ».*** Gérard dit que la rencontre avec des gens de l'extérieur est importante. Jean-Louis : *« on n'était plus dans le négatif ».* Jean-Marc : *« enfin un regard positif porté sur nous », « pas regardés comme des détenus mais comme des êtres humains », « confiance que vous nous avez accordée », « êtres humains en capacité »* : a donné envie de faire quelque chose.

Jean-Louis insiste sur **« la parole » comme moyen d'expression, *« un effort d'attention à l'autre et de communication hors de la violence ».* Il explique aussi que le groupe s'est régulièrement posé la question de savoir comment allait être reçue/perçue l'exposition : *« c'est aussi une manière de faire attention à l'autre »,*** de *« laisser la trace de ce que quelque chose est possible tout en ne cachant pas les difficultés », « Laisser des traces pour montrer un chemin. »*
Michel : intérêt dans ce projet pour la connaissance et intérêt pour le patrimoine. Comparer, *« voir les similitudes de ma vie entre quatre murs et la leur entre quatre murs »* (ceux de l'époque des graffiti) *« Moi aussi aurais-je étalé ma souffrance sur les murs ? »* Essayer de comprendre aussi le contexte historique des *graffiti* du château de Selles : *« Voir le côté humain des choses dans le patrimoine » : « on ne sait pas vraiment qui ils étaient, pas d'archives ». « Ici on a une vision des choses entre nos quatre murs »* : essayer d'exprimer cette souffrance/la comprendre/la faire découvrir aux gens. ***« Partager aussi avec les gens qui vivent avec nous ici ».*** **Michel explique que c'est une réflexion *« qu'on ne trouve pas avec les autres détenus, ils vivent au jour le jour, ils cherchent pas à évoluer et sortir de ça »*** (toujours les mêmes sujets de conversation) : réflexion individuelle vers un changement de soi. Noël rebondit : *« c'est important aussi que l'exposition vienne ici après et qu'elle soit vue par les autres détenus ».*
Jean-Marc : *« la confiance est le problème majeur en détention » ; « il n'y a pas de regard d'espérance posé sur toi, donc dès que cette possibilité se présente on s'y engouffre ».* Participer « en vérité », échange, rend notre humanité, change l'être. Recherche aussi que par ce projet il y ait un changement de regard à l'extérieur. Jean-Louis **: *« que chacun se sente mieux ou meilleur après ça ne s'oublie pas »* ; il parle de *« restauration », « on renoue avec quelque chose »* : progrès, *« réapprentissage de se chercher, trouver ensemble, s'accorder ».***

Corinne Covez (chercheuse extérieure au projet invitée dans le cadre de ces journées d'études) reprend à voix haute un ensemble de notes qu'elle a prises le matin-même pendant que nous discutions tous du projet sur une forme de retour d'expérience. Elle a noté au sujet de la *rencontre* : *« est-ce qu'elle a marché ? en quoi elle a marché ? »* La rencontre qui a pu renaître à chaque fois : mutualité, réciprocité essentielles, écoute. Médiation : facilitateurs ou anti conflictuels. Travail émotionnel important : émotion collective, harmonie. Quelle est la spécificité de cette rencontre ? (à laquelle chacun a apporté sa part) ***« Le temps du projet dans la durée a permis de faire l'expérience de la rencontre. Ce temps pris donne la possibilité de s'envisager plus longtemps les uns les autres, et de se conforter les uns les autres ».*** **De l'ordre de l'affectif. Confiance mutuelle. « Intégration »** : les deux s'ouvrent, ouverture mutuelle et sur le même plan qui fait rencontre : réhabilitation. Corinne Covez: ***« S'entretenir », « se tenir les uns les autres » ; « chaleur humaine ». « Vous avez aussi tous dit que le temps du projet s'est allongé +++ parce que vous n'envisagiez pas que ça se termine tout de suite ».*** La rencontre est « extrême » car chacun se met à nu et donc possibilité de construire ensemble. Essayer d'être neutre mais bienveillant pour que chacun trouve sa place. Pas de rencontre s'il n'y a pas prise de risque. La rencontre se travaille, se fait ensemble.

II.2.B. Dynamiques interactionnelles et sociales au sein du groupe de participants : du *commun* à l'épreuve des logiques du *théâtre carcéral*

Comme expliqué précédemment, cette expérience d'exposition, dans sa temporalité longue (un an), a permis de créer du *commun* en prison ; un processus que le « groupe-projet » a tenté de saisir autour de la notion de *rencontre*[191]. Au fur et à mesure des séances, des liens se sont créés entre les participants et les intervenants, et au sein même du groupe de participants, même si plusieurs d'entre eux se connaissaient déjà puisqu'ils participaient ensemble à d'autres types d'activités proposées en détention (formations, chorale, etc.). Le fait de s'emparer tous ensemble d'un projet commun, dans un questionnement et une errance collective a encouragé les uns et les autres à prendre la parole, à donner un avis, à exprimer un accord ou un désaccord, autrement dit à participer, en apportant chacun sa part à la construction de l'édifice commun. Il s'est donc agi, dans la globalité et dans les enjeux portés par le projet (monter une exposition ensemble, et réussir à répondre à la demande du musée), de sortir des logiques interactionnelles qui prédominent dans le *théâtre carcéral* (chacun pour soi, formes conflictuelles de socialisation, etc.)[192]. ◄

Ces phénomènes de *rencontre* et de *commun* favorisés par la forme du projet d'exposition (séances collectives régulières pendant un an, dont l'objet était avant tout de réfléchir ensemble et de partager des points de vue) sont d'ailleurs régulièrement passés par des phases de partage d'expériences vécues par les participants, notamment autour des premiers moments d'incarcération : une expression de la souffrance, de la fragilité ressentie, qui est d'une certaine manière contraire aux nécessités comportementales et de *monstration* induites par le *théâtre carcéral* en détention (« se montrer fort » par exemple) ; des formes de sortie des *masques* et des *rôles* quotidiens ont ainsi été possibles.

Cependant, malgré ces sorties du *théâtre carcéral* permises par la forme et le temps de l'expérience d'exposition, il est important de noter que les séances n'ont pas pour autant été entièrement dépolluées des logiques interactionnelles du *théâtre carcéral.*

[191] *Cf.* Partie 3, Chapitre 2, II.1.

[192] *Cf.* Partie 2, Chapitre 2, II.

Sélection de notes prises le mercredi 10 février 2016 au CD de Bapaume

14h, bibliothèque : **1er atelier musée de Cambrai :** 14 participants (11hommes et 3 femmes)

Visite virtuelle d'une des tours (aujourd'hui souterraines) du château de Selles [modélisation 3D de la tour 3]: visite projetée sur un écran et déplacements avec une manette type PlayStation.

Diane (Service Ville d'Art et d'Histoire de la ville de Cambrai) : *« quelqu'un veut manipuler ? »*
Le plus jeune des participants : « Moi ! » (en tendant la main) : il prend donc les commandes de la visite, du regard. Sensation de perte de repères dans la tour.

Un participant demande : *« vous aviez dit que c'était une prison essentiellement religieuse donc est-ce que ça veut dire qu'on y enfermait surtout des... »* Le plus jeune des participants lance en le coupant *« des pédophiles ! »* L'autre ne relève pas (ni personne d'autre d'ailleurs, une gêne se fait sentir dans la salle, tension dans le groupe) et continue : *« des gens liés à l'Eglise ? »*

« Après le problème c'est qu'ici y'a énormément de personnes qui sont menteuses, mythomanes... [Il souffle] Bah rien que moi je vais pas cacher d'avoir été très déçu par le niveau, je veux dire quelqu'un comme [PRENOM d'un participant au projet d'exposition] peut attirer la sympathie et être émouvant, pareil j'imagine pour [PRENOM d'un autre participant]! Mais les idioties qu'ils sont allés me faire parce que soit disant j'occupais trop le...j'empêchais les autres de parler faut arrêter! Je suis pas une terreur dans ce domaine-là, j'essaie de laisser les personnes s'exprimer... Y'a des moments où on a tellement de choses à dire que peut-être ça sort un petit peu plus mais c'est à respecter chez les uns et chez les autres! Et je n'ai pas du tout été d'accord avec...ça m'empêche pas d'avoir des relations qui sont vivables avec [PRENOM d'un codétenu] mais quand il dit "oui on a perdu du temps les premières rencontres", pas du tout! [Il se réfère ici au projet réalisé avec le musée de Cambrai] [PRENOM d'un autre codétenu] a dit des choses qui étaient extrêmement importantes! Ça permet de dire... c'est pas une seule personne, on n'est pas là que pour faire! On est là pour être, comprendre, partager, transmettre. Donc pour moi elles étaient les plus riches quasiment ces...ces rencontres. Donc... parmi des traits de personnalité y'a des personnes qui sont peut-être un petit peu plus égocentriques "mon truc, ce que je fais..." etc. Bon après sans vouloir dénigrer quoi que ce soit bah y'a des textes où les personnes parlent d'elles plus que d'autres (...) bon... y'a des différences! (...) Mais il est vrai qu'ici, à force de côtoyer certaines personnes, on en vient à considérer qu'il doit y avoir vraiment des personnes avec des déficits perceptifs de l'autre qu'elles ne savent pas elles-mêmes, je veux dire l'ignorance s'ignore, et...bah c'est très fatigant aussi parce que...on est confronté à un vide je veux dire que les choses qui peuvent être intéressantes bah non...euh..."ah bah tu sais que Trump a été élu?" "Ah bah non je suis pas au courant ça m'intéresse pas", et par contre le foot, par contre... (...) A l'inverse le musée s'il arrive à maintenir...à donner sa place à ce qui est beau...c'est...oui. Mais bon c'est difficile d'être optimiste quand même, bon faut pas...y'a pas besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer mais enfin...il faut... [Il sourit] il faut s'accrocher pour ça... »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD3)

Par exemple, dès la première séance en groupe, et à plusieurs reprises par la suite, l'un des participants, plus jeune que les autres, s'est attaché à faire ressentir et à verbaliser son rejet des « pointeurs », en précisant publiquement, devant l'ensemble des intervenants et des participants, mais aussi en aparté pendant que certains participants parlaient, que le centre de détention de Bapaume était plein de « pédophiles ». Des paroles qui ont été régulièrement lancées dans une forme ouverte et publique de *disqualification* et de *stigmatisation* renvoyant à une logique de hiérarchisation des peines, prédominante en prison[193] :

> *« Moi franchement je comprends pas qu'on veuille faire entrer les gens de dehors pur voir comment on est en prison... Les victimes elles veulent pas savoir ! Transmettre à nos familles ça oui mais pas à tout le monde. Parce que c'est vrai les victimes elles sont traumatisées, surtout ici... c'est à cause des pédophiles! C'est normal que les gens veulent pas savoir comment c'est dedans. »* (Notes prises pendant la séance du mercredi 14 décembre 2016) ◄

D'autre part, des phénomènes d'intimidation et des rapports de force sont venus s'immiscer dans la dynamique collective du groupe à plusieurs reprises. N'étant cependant pas toujours directement visibles ni identifiables dans le cadre des séances collectives, à mes yeux d'intervenante et d'observatrice, des conflits qui ont eu lieu en dehors du projet (dans la détention) mais en lien direct avec lui, m'ont notamment été rapportés par l'un des participants en entretien semi-directif. ◄

Au regard des paroles retranscrites ci-contre, les intimidations reçues par le participant en question, parce qu'il parlait, au goût des autres, « trop » et « accaparait la parole », peut s'expliquer par une forme d'inversion, dans le cadre d'un projet artistique mais avant tout réflexif comme celui-ci, des logiques de *monstration* et des rapports de forces entre les personnes. Si en détention c'est bien la logique du « plus fort » qui tend à prédominer (au niveau de la force physique, de la violence potentielle, de la réponse actée à une agression subie ou possible), dans le cadre d'un atelier de réflexion et de recherche cette logique tend à se repositionner au niveau de l'expression de savoirs, au sens de connaissances, et des capacités des uns et des autres à prendre la parole et à argumenter un propos, dans une démarche de construction de sens. Il est ainsi envisageable de penser que ce renversement de pouvoir, de force, qui place alors certaines personnes considérées en détention comme

[193] *Cf.* Partie 2, Chapitre 2, II.

« faibles » ou « en-dessous » des autres (dans leur capacité à « se montrer fort » ou dans le statut que leur confère l'échelle sociale dominante), dans une position plus confortable à l'heure de prendre la parole.

Par ailleurs, il faut noter que, comme pour toutes les activités mixtes mises en place au CD de Bapaume, l'inscription de certains participants à ce projet d'exposition a été motivée, au-delà de la curiosité ou de l'envie de rencontrer des personnes extérieures, par la possibilité qu'il offrait aux couples formés en détention de passer du temps ensemble, dans le cadre des séances mixtes. Ainsi, deux des femmes qui ont participé au projet ont rejoint le groupe tardivement (juin 2016), invitées par leurs conjoints respectifs à faire une demande d'inscription pour rejoindre le groupe. De plus, les seules créations qui ont été réalisées en dehors d'un processus individuel et personnel l'ont été dans le cadre de ces mêmes couples (trois couples au total parmi le groupe de participants). L'expérience d'exposition a donc été pour eux un moyen de se retrouver, de créer ensemble, de dialogue autour des *graffiti* du château de Selles et de la notion de *trace*. Une mise en commun, un partage à deux qui reste rare (et donc particulièrement précieux) en détention pour ces couples qui ne peuvent se voir, pour certains, que dans le cadre des activités mixtes. Cependant, comme cela a été le cas pour l'un des couples de participants, les tensions qui peuvent découler de conflits amoureux peuvent peser sur la dynamique de l'ensemble du groupe, et venir polluer les processus d' « intégration » de tous à un projet commun, en limitant notamment les contacts entre certaines personnes, du fait par exemple de phénomènes de jalousie. Pour éviter les risques de conflit, certains autres participants expliquent avoir maintenu leurs distances avec ledit couple. C'est notamment ce que m'a expliqué l'un des participants au projet en entretien semi-directif ; il prend alors pour exemple ce qu'il a vécu dans une autre expérience mixte (l'*Orchestre Participatif*):

> *« A l'Orchestre participatif ça c'est moins ressenti ces liens parce que finalement...si on sentait qu'on faisait tous partie quand même d'un corps quoi si tu veux, mais on était quand même très...très répartis par pupitres et tout ça donc...finalement... Au sein du pupitre violon c'était pas forcément évident parce que...les relations étaient pas forcément évidentes avec leurs histoires de couple où il fallait pas dire bonjour...un peu prise de tête...tu vois l'histoire [PRENOM d'un codétenu] et sa copine là [il souffle] Ça c'était lourdingue. »*[194]

[194] ECD4.

Sélection de notes prises le mercredi 3 août 2016 au CD de Bapaume

<u>14h Atelier musée Cambrai</u> dans une salle de classe au niveau du scolaire/bibliothèque. Lydie (service ville d'art et d'histoire à Cambrai) est également présente. Jean-Marc a besoin de bruits de clefs, de chaînes et de musique médiévale pour son Powerpoint. Un employé du partenaire privé de la prison (Sodexo) propose que je lui envoie les éléments par mail et me dit qu'il les fera passer à Jean-Marc. Il me donne deux adresses mail et son numéro de téléphone si besoin.

Sélection de notes prises le mercredi 10 août 2016 au CD de Bapaume

14h Atelier musée Cambrai dans une salle de classe au niveau du scolaire/bibliothèque. Lydie (service ville d'art et d'histoire à Cambrai) et Claire (médiatrice au musée de Cambrai) sont également présentes.

Le gardé activités vient nous dire que Lydie et moi sommes convoquées à la fin de la séance par la directrice adjointe dans son bureau pour un « incident » : avoir essayé de faire passer des éléments via une tierce personne et donc ne pas avoir suivi la voie officielle d'autorisation et d'entrée de ces éléments en détention. Apparemment un surveillant aurait fait remonter la proposition du membre de Sodexo de lui envoyer des éléments par mail pour que l'un des participants puisse avancer sur son projet de création audiovisuelle (un mail qui n'est pas ailleurs jamais arrivé à destination).

A la fin de la séance, nous nous rendons donc au rendez-vous fixé par la directrice adjointe.
Elle nous explique que nous avons enfreint le règlement et qu'elle pourrait porter plainte pour cet « incident ». Quant à Lydie et à moi, face à la proposition d'un membre du personnel de Sodexo, nous ne nous sommes même pas posées la question de si cela était légal ou pas, mais avons accepté ce que nous pensions être une solution proposée par quelqu'un de « l'intérieur », nous sommes confuses. Connaissant moi-même particulièrement bien le fonctionnement de l'univers carcéral, je me sens terriblement fautive de ne pas avoir été attentive à cette erreur, et de ne pas avoir immédiatement pensé que, malgré son travail en détention, le travailleur de Sodexo n'avait aucune autorité pour nous proposer de jouer les intermédiaires, n'étant pas membre de l'administration pénitentiaire. La directrice adjointe nous dit que pour cette fois elle n'entamera pas de poursuites contre nous, mais que c'est « la dernière fois », parce que cela commence à « faire beaucoup » et que la prochaine fois elle veillera à ce que le projet soit arrêté. Elle se réfère ici à des tensions qui ont existé entre les intervenants du projet d'orchestre participatif et la direction de l'établissement au mois de mai 2016.

Enfin, il est également important de noter que ce sont parfois les rapports entre l'institution et les intervenants qui peuvent venir fragiliser l'expérience artistique. Dans le dispositif carcéral, les logiques de surveillance et de contrôle concernent l'ensemble des personnes qui sont amenées à entrer dans l'institution-prison. Comme je l'ai développé précédemment dans mon travail, l'institution attend particulièrement des intervenants, et qui plus est des intervenants réguliers dans un projet d'un an comme celui-ci, qu'ils ne commettent pas d'erreur de comportement, au sens d'écart au règlement intérieur de l'établissement ou à la loi ; il est attendu de leur part qu'ils intègrent rapidement et constamment la « culture pénitentiaire », et évitent de créer des « incidents »[195]. Dans le cadre de ce projet d'exposition, j'ai été le principal intermédiaire entre l'établissement pénitentiaire, le musée de Cambrai et les participants au projet. Mon comportement pouvait en cela affecter l'ensemble du réseau interactionnel qui était au cœur de l'expérience d'exposition. Toute sortie de *rôle* de ma part, au sens ici d'écart au règlement ou de non suivi des règles et des hiérarchies propres à l'administration pénitentiaire, pouvait alors mettre en danger la bonne tenue des séances, et le maintien du projet en détention. Malgré ma connaissance de l'univers carcéral, et des règles de sécurité qui le sous-tendent, j'ai, involontairement, commis une erreur quant au passage d'un matériau audiovisuel à l'un des participants au projet ; cet « incident » a été relevé par la direction de l'établissement, et à raison, comme étant inadmissible, puisque tout bonnement illégal. Cette erreur a tenu avant tout à une baisse de vigilance de ma part quant au suivi des voies hiérarchiques d'entrée de matériel (soumise à la seule autorisation de la direction de l'établissement après vérification) et de l'accélération du rythme du projet d'exposition en vue du vernissage. Je présente ci-contre une sélection des notes prises autour de cet « incident ». ◄

Les quelques pistes de réflexion et d'analyse que je viens de développer ne tendent pas à présenter une étude exhaustive de l'ensemble des processus et des dynamiques sociales et collectives qui ont touché, directement ou indirectement, le collectif formé pendant l'expérience d'exposition *Des traces et des Hommes*. Les propos développés cherchent avant tout à préciser le retour d'expérience effectué, collectivement, par le « groupe-projet » de l'exposition[196] et à donner des éléments supplémentaires de compréhension de cette expérience artistique, autour des problématiques qui sous-tendent le présent travail de recherche.

[195] *Cf.* Partie 1, Chapitre 2, II.2.

[196] *Cf.* Partie 3, Chapitre 2, II.1.

CONCLUSION DU CHAPITRE

La présentation de ce projet d'exposition a ainsi permis de revenir sur les principaux impacts de l'intervention artistique dans le *théâtre carcéral* : d'une part, permettre au sujet de rester en vie et de préserver sa subjectivité, dans un contexte d'enfermement souvent vécu comme déstructurant, déshumanisant et uniformisant (du fait notamment des logiques de *rôles* qui innervent l'ensemble du *théâtre carcéral*) ; d'autre part, ouvrir des possibilités de dialogue entre *l'intérieur* et *l'extérieur* par le médium universel et existentiel qu'est l'art. En cela, l'exemple de cette exposition-expérience interroge directement l'institution pénitentiaire et le dispositif carcéral qui, en excluant pendant un temps plus ou moins long des personnes du cours de la vie sociale ordinaire, ne leur donnent pas la possibilité de prendre part à la société, à laquelle ils appartiennent pourtant de fait.

De plus, comme tout projet porté par des intervenants extérieurs à l'administration pénitentiaire, cette expérience a été perçue par les participants comme une « respiration » dans le quotidien monotone de la détention. L'entrée d'intervenants extérieurs est en effet l'occasion pour les personnes incarcérées de donner une autre image des « détenu » à l'extérieur, et de sentir qu'un autre regard est porté sur elles : *« enfin un regard positif porté sur nous »,* explique Jean-Marc, *« là on n'est pas regardés comme des détenus mais comme des êtres humains (...) des êtres humains en capacité »*. La démarche et la temporalité de ce projet d'exposition, en favorisant la *rencontre* entre les différents membres du « groupe projet », ont permis, selon certains participants, de retrouver l'espoir et la confiance perdus d'un retour possible dans la société au terme de leur incarcération. En nous expliquant, d'une part, que *« la médiation manque entre la société et nous »* (Gérard) et, d'autre part, que *« la confiance est le problème majeur en détention »* dans les relations avec les autres (Jean-Marc), les participants ont exprimé le sentiment d'avoir pu retrouver, dans l'expérience de l'exposition, une *« humanité immédiate »* : *« Vous avez été une sorte de cordon ombilical (...) C'est comme si on retrouvait un peu nos racines alors qu'on est ici, par la nature même du lieu, déracinés»* (Jean-Louis).

Enfin, en proposant à un groupe de personnes de travailler, ensemble, à l'élaboration d'un savoir, d'un sens et d'un parcours d'exposition communs, autour des *graffiti* du château de Selles, ce projet a permis à chaque individu d'apporter une part significative et subjective à une recherche de sens collective, à la fois sur l'expérience de l'art, et sur l'expérience de la prison. Malgré l'intrusion régulière des logiques interactionnelles et institutionnelles de *représentation* et de *monstration* propres au *théâtre carcéral*, les séances collectives ont été autant d'espaces-temps collectifs de dialogue, de sortie (bien que parfois relative) des *masques* de la détention, de coopération et de partage ; autrement dit autant de possibilités de créer du *commun*.

CONCLUSION DE LA PARTIE 3

Cette troisième et dernière partie a posé l'art comme une possibilité de créer du *commun* : d'une part à l'intérieur du dispositif carcéral, d'autre part entre *l'intérieur* et *l'extérieur* de la prison.

Comme je me suis attachée à le montrer dans les deux premières parties de mon travail, la prison est une expérience sociale particulière et complexe dans laquelle les relations (à l'extérieur, entre individus, au dispositif carcéral, à soi-même) sont contraintes, faussées, appréciées, biaisées ; c'est ce que j'ai développé sous le concept de *théâtre carcéral*. En tant qu'institution d'enfermement collectif, la prison est un lieu qui a des composantes physiques, *dispositives* et sociales entremêlées dont les individus ont conscience, auxquelles ils doivent s'adapter[198], et desquelles *«naît mécaniquement un assujettissement réel »*[199]. Dans son rapport au *théâtre carcéral*, l'individu forge son rapport à lui-même ; sa relation au *théâtre carcéral* modifie de fait sa relation au monde, à lui-même et aux autres, dans des logiques diffuses de *monstration* et de *représentation* qui engagent un contrôle de soi quasi permanent, une limitation marquée des possibilités d'expression et d'individuation, et une complexification extrême des relations aux autres.

Si les *expériences artistiques* mises en valeur ici s'intègrent aux logiques institutionnelles des *activités culturelles* ou *socioculturelles* dans le quotidien carcéral (occupation et utilité du temps de la peine, gestion de la détention, lieux de rencontre...), elles ouvrent des possibilités bien plus grandes en termes d'individuation et de recréation de *commun*.

Par l'acte de création qu'elles soutiennent, les pratiques artistiques engagent l'individu dans tout son corps, autour de la pratique du faire, de la *praxis*, mais aussi en tant que « *système d'action fondamental pour l'identité du « je » par son implication éminente dans les*

[198] FREMONT A., « Géographie et espace vécu » in BERTHOZ A. et RECHT R. (dir), *Les espaces de l'homme*, Paris, Collège de France, 2005, p.93-107.

[199] *FOUCAULT M., Surveiller et punir, Naissance de la prison,* Paris, Éditions Gallimard, 1975, p.204.

interactions de la vie quotidienne »[200]. Dans la notion de *sujet,* « *liberté et contrainte apparaissent comme les deux facettes d'une même médaille »,* selon le jeu de mots historial repérable chez Michel Foucault[201]. En effet, le mot français *sujet* renvoie à une double étymologie : du latin *subjectum*, le « suppôt » des propriétés individuelles ; du latin *subjectus*, l' « assujetti ». Le *sujet* est défini par une tension essentielle entre la présupposition et la sujétion, le « quoi » et le « qui »[202]. Les éléments présentés ici autour des *expériences artistiques* tendent à montrer que l'art est susceptible de libérer la première facette du *sujet* (propriétés individuelles), en tant qu'elles engagent l'individu, et sa subjectivité, dans un processus de création : *« Reconnaître quelque chose de soi, de son expérience subjective, être reconnu dans quelque chose de soi, expériences fondamentales du processus d'intégration, provoque un affect de jubilation qui signe les processus d'appropriation en cours. La création apparaît alors dans l'un de ses aspects fondamentaux, elle comporte un processus d'intégration, elle est aussi création de soi, recréation de soi par l'intégration de pans de sa subjectivité jusqu'alors tenus hors soi. »*[203]

Centrée sur la création, ma recherche interroge aussi la *créativité* dans son acception générale, entendue comme la capacité qu'ont les individus et les groupes à imaginer, penser et créer de nouveaux concepts, objets, perspectives, et qui correspond à un besoin vital de l'humain[204]. Dominique Oberlé définit la créativité comme *« la capacité de proposer des réponses nouvelles à des situations existantes ou des réponses appropriées à des situations nouvelles »*[205]. Elle présuppose un changement dans la vie de celui qui pose un acte créateur. Dans le processus de création, inhérent à l'expérience artistique, l'individu se confronte à la réalité du monde qui l'entoure, dans une dynamique créative et authentique. Créer**,** c'est accepter de vivre une relation au monde sans intermédiaire et sans *masque* : c'est *« libérer des possibilités de vie »* susceptibles d'accroître la puissance de la sensibilité et la jouissance de

---

[200] MOLINA LUQUE F., « Entre l'identité et l'identification : un problème complexe de la recherche sociologique dans le domaine de l'interculturalité », in *Société*, 2002, n°76, p.59-70.

[201] *Ibid*.

[202] Article « SUJET » in CASSIN Barbara (dir.), *Vocabulaire européen des philosophies, Dictionnaire des intraduisibles,* Paris, Seuil, 2004, p. 1233-1253.

[203] ROUSSILLON R., « Le besoin de créer et la pensée de D.W. Winnicott », *Le Carnet PSY*, [En ligne], Editions Cazaubon, 2011/3, n°153, p.40-45. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-le-carnet-psy-2011-3-page-40.htm, p.45.

[204] WINNICOTT D.W., *Op.cit.*

[205] OBERLE D., *Créativité et jeu dramatique*, Paris, Psychologie sociale, 1989, p.12.

vivre[206]. Dans l'acte de création, l'exigence est immanente, elle vient de soi et ne se pose comme un devoir moral extérieur (*tu dois*) : elle se fonde sur l'espérance que la création aide à vivre, à souligner l'exigence intérieure « *je ne peux pas ne pas être* ». Ainsi, même dans le désespoir, le créateur est « *frappé par son énergie* »[207]. C'est en cela que la création est vitale pour tout individu, et provoque les logiques du *théâtre carcéral* qui, quant à elles, tendent à scléroser la créativité en induisant des processus de réduction de la personnalité, de restriction de soi, de soumission à l'ordre institutionnel et de méfiance accrue envers les autres.

En prenant l'exemple de l'expérience d'exposition *Des traces et des Hommes. Imaginaires du château de Selles*, je me suis employée à préciser les processus et les pratiques qui sont en jeu dans les *expériences artistiques* en détention. En donnant à lire les conversations, le partage des vécus et des savoirs qui ont animé l'ensemble des séances collectives, j'ai essayé de rendre tangible l'expérience artistique vécue, tant dans sa dimension individuelle que sociale. Dans le collectif créé et réuni pendant un an au CD de Bapaume autour des *graffiti* du château de Selles, s'est exercé un mode de relation *concret* (au sens latin de « croître ensemble »), développant une certaine solidarité entre les participants ; ces derniers se sont engagés dans la construction et la participation à un projet *commun*. Si chacun se construit à son rythme en créant, l'engagement de l'individu dans une expérience de création collective le pousse, de fait, à se construire et à exister pour lui mais aussi pour les autres. L'*expérience artistique* collective est alors marquée par le plaisir d'un partage, d'une rencontre. Par le rattachement d'une dynamique propre à une dynamique commune, elle rend possible la circulation entre les personnes et permet d'expérimenter la société comme support indispensable d'un « vivre ensemble » hors duquel toute existence est vide de sens. En tant que contre-*dispositifs* d'existence et de coexistence, les *expériences artistiques* collectives peuvent devenir, dans le *théâtre carcéral*, des lieux d'être et de « vivre ensemble », de *commun*, où chacun se nourrit de ces interactions.

Si les temps des *expériences artistiques* ne sont pas entièrement dépolluées des logiques interactionnelles et institutionnelles qui innervent l'ensemble du *théâtre carcéral* (méfiance, contrôle, *monstration* de force, etc.), elles les provoquent néanmoins, par le fait-même qu'elles sont une forme d'*intervention* à l'intérieur du dispositif carcéral. Or, cette

[206] AUDI P., *Créer*, Editions Encre Marine, La Versanne, 2005, p.16.

[207] *Ibid.*

dynamique d'*intervention* (venir entre) est essentielle pour ouvrir des possibilités de *commun* entre *l'intérieur* et *l'extérieur* des prisons, comme le souligne Gérard Soulier : « *la venue d'une personne extérieure à l'Administration a par elle-même une importance considérable, d'abord dans la perception du détenu. C'est un signe de réconciliation, c'est le signe que l'exclu n'est pas définitivement exclu, ni par tous* »[208].

[208] *La Culture en prison. Quel enjeu ?* Actes du colloque de Reims, 1985, La Documentation française, Paris, 1986, p.48.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Le concept de *théâtre carcéral* est complexe, mais puissant pour décrypter l'imbrication et l'accumulation des nombreux *dispositifs* qui façonnent l'institution carcérale et pénètrent chaque interaction sociale en prison. L'ensemble de ce travail a cherché à poser les principaux rouages de ce *théâtre carcéral*, qui prend forme en un réseau d'éléments et de processus interdépendants et cumulatifs, qu'il convient ici de rappeler, dans une forme synthétique mais néanmoins précise:

- une relégation *hors champ*, sociale et symbolique, de la prison, qui tend à stigmatiser les personnes qui y vivent[1], et ce faisant ne les intègrent pas dans la construction d'une histoire et d'une socialité communes ;

- une architecture et une géographie qui enferment, qui empêchent, qui excluent du *commun* ;

- des principes politiques et des dynamiques judiciaires qui oscillent entre morale punitive, nécessité sécuritaire et objectif de « réinsertion », sans toujours insuffler dans ce dernier la volonté ni les moyens nécessaires à son déploiement ;

- des établissements pénitentiaires aux infrastructures et aux fonctionnements disparates qui peinent à trouver entre eux une cohérence, et laissent une grande place à l'arbitraire dans l'application de leurs règlements ;

- la limitation des possibilités de travailler et de se former pendant le temps de la peine, malgré la mise en place de nombreuses activités et formations, mais qui ne semblent pas toujours adaptées ou suffisantes pour aspirer à une (ré)insertion professionnelle ;

- une fragilisation des liens familiaux, qui pourtant sont les premiers points de projection d'une « nouvelle vie » après la peine ;

- des règlements intérieurs et une « culture pénitentiaire » qui font de la prison un « autre monde » qui évolue selon des règles instituées en partie différentes de celles de la vie extérieure ;

[1] Et, dans une autre mesure, celles qui y travaillent.

- un ensemble de *dispositifs* internes qui s'imbriquent autour du sens de la peine, de son application et de son exécution en diffusant des logiques officielles et tacites de contrôle de soi et de réduction de la personnalité dans une participation aux principes de *représentation* attendue –pour les personnes détenues autour d'une *monstration* de *réinsérabilité ;* pour les personnels de surveillance autour d'une tenue de *rôle* d'autorité – ;

- des logiques interactionnelles entre personnes détenues et membres de l'administration pénitentiaire dans lesquelles la méfiance et la distance prédominent, dans un rapport d'autorité marqué et formalisé qui laisse peu de possibilités pour continuer à être « soi-même » et à entrer en relation authentique entre « équipes » d'acteurs ;

- des enjeux de reconnaissance et de communication entre les strates hiérarchiques de l'administration pénitentiaire et les agents de terrain, de même qu'un déficit d'accompagnement et de formation des personnels aux évolutions rapides de l'institution, dont nombre d'entre eux ont le sentiment d'être exclus ;

- des adaptations, entre personnes détenues, à des modes de socialisation défensifs voire conflictuels, du fait de l'intégration de la violence du lieu, de la nécessité de « se montrer fort » et de se protéger des autres pour « survivre », le tout sous-tendu par des phénomènes de hiérarchisation des peines et d'échelle sociale ;

- malgré des formes et des pratiques de convivialité et d'amitié, ainsi que des sorties de *rôles* rendues possibles par la créativité des acteurs, des conséquences a-sociales, en tant que le fait d'être « soi-même » et de créer des *liens* est entendu comme un *risque*, dans un environnement de surveillance et de défiance.

Face cet état des lieux vertigineux, il apparaît que le concept de *théâtre carcéral*, en plus de permettre de questionner les logiques institutionnelles et interactionnelles qui composent le quotidien social (complexe) de la prison, rende compte des difficultés auxquelles se confronte tout un chacun –citoyen, chercheur, personnes détenue, membre de l'administration pénitentiaire, intervenant extérieur,...– à l'heure de répondre à une question péremptoire : *« Si vous pouviez changer quelque chose aux prisons françaises, ce serait quoi ? »*

Le dysfonctionnement de la prison se mesure principalement au fait que, d'après l'ensemble des personnes interrogées pendant cette recherche –mais aussi au regard de nombre de rapports, de travaux scientifiques et d'engagements associatifs qui font le même constat–, la prison n'est pas à la hauteur du principe qui fonde la principale légitimation de son maintien, en tant qu'institution d'enfermement dans une société d'Hommes libres : la « réinsertion ». Au regard des nombreux éléments et processus qui composent et induisent le *théâtre carcéral*, comment poser précisément les causes du dysfonctionnement manifeste de la prison ? Et, face à son constat, par où commencer pour modifier un système qui, manifestement, dysfonctionne dans son ensemble ? Si plusieurs pistes de réponses ont été évoquées dans l'ensemble de ce travail, dans les témoignages recueillis et donnés à lire, étudier la prison à travers le concept de *théâtre carcéral* permet de comprendre que, dans le système institutionnel et sociétal actuel, le dysfonctionnement de la prison est inévitable, et semble imparable.

La richesse des paroles recueillies auprès des personnes rencontrées pendant cette recherche, qui vivent la prison et le *théâtre carcéral* au quotidien –en y exécutant une peine pour certains ; en y travaillent pour d'autres–, permet de rendre compte des élans quotidiens, individuels et relationnels, dans lesquels la plupart des acteurs s'engagent pour rendre le dispositif carcéral *praticable*, et pour l'améliorer, lui donner du sens et s'en saisir pour tendre davantage à l'objectif de « réinsertion » qui le sous-tend. Cependant, malgré les volontés et les initiatives personnelles et professionnelles exprimées, un sentiment d'impuissance domine : *« les hommes sont sans force dans la Meule. Et le système est pire que les hommes »*[2]. La créativité des acteurs, aussi sincère et porteuse de possibilités et de changements immédiats soit-elle (notamment autour des positionnements relationnels de chacun), ne suffit pas à modifier en profondeur un système institutionnel qui tend à réduire, à la fois pour les personnes détenues et pour les membres de l'administration pénitentiaire, *l'initiative* à la *marge de manœuvre*[3].

---

[2] SERGE V., *Les hommes dans la prison* [1930], Paris, Flammarion, Collection « Climats », 2011, p.189.

[3] CHANTRAINE G., « Prison, désaffiliation, stigmates » L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain, *Déviance et Société*, [En ligne], 2003/4 Vol. 27, p. 363-387. Disponible sur : http://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2003-4-page-363.htm, p.382.

Le problème essentiel, fonctionnel et systémique du dispositif carcéral est qu'il restreint ses propres possibilités de *créativité institutionnelle* –dans le sens de renaissance, de remise en question de toutes ses bases pour recréer un système neuf, donner naissance à un autre dispositif–. Si la créativité des acteurs, dans leurs expériences du dispositif carcéral, existe bien, et que l'institution s'en accommode, en tant que cette créativité participe au maintien du dispositif en l'état en le rendant *praticable*, la prison ne s'empare pas de ces potentialités de changement pour remettre en question les fondations de son système (défaillant) : des personnels pénitentiaires qui n'ont pas l'impression d'être entendus ni consultés, et qui se sentent souvent « inutiles » face à des décisions qui sont prises « d'en haut », loin des réalités des détentions et dans les sphères de la théorie et des discours uniquement ; des personnes détenues qui sont maintenues dans une situation de dépendance et de contrôle, et dont les possibilités de se faire entendre et représenter, collectivement, sont moindres. Même si, en regard des nombreuses évolutions que l'institution pénitentiaire a connues ces dernières décennies, il y a une *créativité institutionnelle* d'apparence (réformes, évolutions, modernisation des infrastructures, notes de service quotidiennes,...), il n'en demeure pas moins que ces modifications se situent dans la *réaction*, plutôt que dans l'*action* ou la *création*. Les réformes de l'administration pénitentiaire ont été majoritairement décrites par les personnes interrogées comme autant de décisions prises dans l'urgence, de « bricolages », de « pansements sur une jambe de bois », sans vision ni visée profonde, et à long terme, de re-naissance, de re-création. Si l'institution, dans le labyrinthe dispositif dans lequel elle se maintient, opère des évolutions et expérimente des réformes, ce ne sont finalement que des raccourcis, des chemins apparemment alternatifs ou mieux balisés mais qui découlent fondamentalement du chemin précédent, de la trame institutionnelle sclérosée : les changements entrepris n'échappent pas aux balises instituées et ancrées depuis l'invention de la prison moderne.

Or, la *créativité institutionnelle* véritable et nécessaire, pour un renouveau du système carcéral, serait de faire sauter les balises, de risquer le néant et la mort de l'institution, connue et confortable à bien des égards, surtout au niveau de l'opinion publique et de la scène politique. Une telle « révolution » semble pourtant impossible sur le seul plan interne, puisque l'institution est dans une logique de survie, de continuité, de fonctionnalité, et non de rupture : elle met des garrots et des « pansements » mais ne peut risquer l'amputation franche, au risque de disparaître. Une telle « révolution » donc, une telle refonte du sens de la peine et de son application, ne peut et ne doit ainsi seulement procéder de l'institution :

« C'est pas le fonctionnement des prisons, c'est les politiques qui sont... voilà c'est l'idée que j'en ai! Parce que finalement j'ai bossé dans quelques prisons... je vois bien que les gens, les professionnels sont relativement volontaires... (...) Bien sûr que j'aimerais bien que ça change mais... en l'état actuel est-ce que je voudrais que les prisons changent? Ou est-ce que je voudrais que la société change? Parce que du coup la prison c'est juste le reflet de sa société quoi. »[4]

« Déjà il faut arrêter de surpeupler les prisons parce que... Par exemple si je pouvais changer quelque chose ce serait de... de pas cumuler les parties civiles qu'on doit payer en plus d'aller en prison. Déjà ça on pourrait faire payer et pointer toutes les semaines au commissariat sans être obligé de mettre en prison. Voilà y'a d'autres solutions que la prison... Après moi je suis un détenu, je suis pas un citoyen parce que je suis un détenu. Vous qui votez vous pouvez agir. »[5]

Si la prison dysfonctionne, c'est bien parce que la société qui pense (ou ne pense pas d'ailleurs) l'institution-prison dysfonctionne elle-même dans sa capacité à s'emparer, à comprendre (au sens de *saisir ensemble*) *créativement*[6] le dispositif carcéral et le sens de la peine de prison ; de même qu'elle dysfonctionne dans sa capacité à donner à l'ensemble des individus qui la compose l'égale possibilité de participer à la construction, tout au long de leur vie, d'un *commun* partagé et vital –le *lien social*– qui maintient les sociétés ensemble et leur donne du sens.

Les propos développés dans ce travail autour *des expériences artistiques* collectives ouvrent des perspectives d'*intervention* de la société civile à l'intérieur du *théâtre carcéral*. L'art et l'intervention artistique sont des possibilités de soutenir la créativité des sujets pris dans le dispositif carcéral, et en cela de créer du *commun*: d'une part, à l'intérieur du dispositif carcéral, par les processus que provoque la création en termes d'individuation et d'action, de prise immédiate et sensible sur l'environnement et sur soi-même ; d'une part, entre *l'intérieur* et *l'extérieur* des murs cloisonnants, en rendant la *relation* possible et en la

[4] Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC2).

[5] Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD21).

[6] Au sens où D.W. WINNICOTT l'entend dans *Jeu et réalité* (1971).

revendiquant. Intervenir dans le *théâtre carcéral*, sous une forme ou sous une autre, c'est d'abord interpeller le dispositif carcéral, le provoquer, en déstabilisant les logiques institutionnelles et interactionnelles du *théâtre carcéral*. Intervenir dans le *théâtre carcéral*, c'est rappeler qu'il y a du *commun* entre *l'intérieur* et *l'extérieur*, et une envie de le raviver.

Si le *commun* est la clef, si c'est ce qui nous permet, en tant qu'êtres humains, de nous (re)construire et de trouver la possibilité d'exister ensemble, alors construisons des cadres institutionnels d'« insertion » et de « réinsertion » qui rendent la construction et le maintien de ce *commun* possibles, plutôt que de les malmener ; des prisons par exemple dans lesquelles la société aurait toute la place et même le devoir d'*intervenir* et de poser un regard, de participer en somme à ce grand défi humain, politique et social. D'ailleurs, dans un idéal *convivialiste* et participatif, dans lequel l'idée de démocratie prendrait tout son sens, il serait sensé de penser de la même manière l'ensemble des institutions publiques, en les rendant réellement *publiques*, autrement dit en arrêtant d'en faire des forteresses institutionnelles déraisonnables et clivantes, et en y réinjectant, véritablement et *créativement*, du sens, du *commun*.

ANNEXES

ANNEXE 0 : FORMATIONS ET EXPERIENCES PRECEDENTES

Ma première entrée en prison s'est faite en août 2011 au centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin. Je n'avais alors pénétré dans l'établissement que jusqu'à la zone des « parloirs avocats » pour y rencontrer un homme détenu de nationalité argentine dans le cadre d'un stage que j'effectuais à l'Ambassade de la République Argentine à Paris (section consulaire). Outre les émissions de télévision, les films, séries et autres téléfilms que j'avais pu regarder ou les articles que j'avais pu lire dans la presse sur le monde carcéral, j'avais eu un bref aperçu de la vie en détention à travers l'une de mes tâches de stagiaire : la réception, la lecture et la réponse à des lettres de citoyens argentins incarcérés en France et qui s'adressaient à la section consulaire de leur ambassade pour rendre compte de certaines problématiques rencontrées en détention ou pour maintenir un lien avec leur famille vivant en Argentine.

Après des études en relations interculturelles et coopération internationale, j'ai réalisé un stage de six mois à l'association *Hors Cadre* auprès du chargé de mission culture-justice pour l'ancienne région Nord Pas-de-Calais (2012). J'ai alors eu l'opportunité de découvrir différents établissements pénitentiaires et de réfléchir aux enjeux des pratiques artistiques dans ces lieux. J'ai ainsi pu travailler à la mise en place et à la coordination de nombreux projets culturels et artistiques dans huit établissements[1], principalement :

- le *Jeu d'Orchestre* : proposer une méthodologie d'apprentissage de la musique par l'orchestre ; une approche collective de la pratique musicale qui privilégie l'écoute et l'exploration musicale. Un collectif (entre 15 et 20 personnes), composé de musiciens professionnels, d'étudiants (musiciens amateurs ou non musiciens) et de chercheurs (sociologie, arts, musicologie, etc.), entre en détention avec environ 50 instruments de musique (violons, violoncelles, contrebasses, percussions, etc.). Sous la direction d'un chef d'orchestre initié à la méthode de l'orchestre *participatif*[2], les participants créent un espace orchestral au sein de la détention (gymnase, salle polyvalente, coursives, ...) en y intégrant un

[1] Les maisons d'arrêt de Valenciennes, Dunkerque et Arras, l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs (EPM) de Quiévrechain, le centre de détention de Bapaume, les centres pénitentiaires de Maubeuge, Lille-Annœullin et Longuenesse.

[2] En partenariat avec le centre de formation italien *Esagramma*.

groupe de personnes détenues volontaires (musiciens ou non musiciens suivant leur parcours personnel). L'objectif de ce projet est de vivre une expérience humaine autant que musicale et de créer un espace privilégié de liberté (le dispositif orchestral) qui puisse générer, par l'écoute et le jeu, un travail sur soi pouvant donner lieu à une transformation chez les participants grâce à la relation de confiance établie entre eux[3] ;

- *Le Temps en Chantier*: projet inter-régional développé autour de l'ouverture du musée du Louvre- Lens ; 5 quartiers de détention, 5 artistes, 5 collectifs de détenu(e)s, 5 œuvres choisies dans les collections du musée du Louvre, 5 ateliers de réinterprétation contemporaine de ces œuvres (photographie, conte, danse, théâtre), 5 restitutions, 7 conférences des musées du Louvre et du Louvre-Lens, une restitution générale dans les locaux du Louvre Lens le 18 février 2013[4] ;

- *Nos Quartiers d'Eté :* en 2010, une réflexion commune engagée par l'association *Hors Cadre* et le chef de projet « Nos Quartiers d'Été » de la Région Nord Pas-de-Calais a amené les deux partenaires à penser les quartiers de détention comme des quartiers du territoire qu'il était légitime de prendre en compte dans ce projet régional. En 2012, il s'agissait de développer des activités sportives et culturelles dans 7 établissements pénitentiaires : rencontres avec la ligue handisport et la ligue de hockey sur gazon, ateliers de capoeira et de percussions, etc.[5]

J'ai ensuite complété ces expériences par un stage de trois mois au musée du Louvre (2013) où j'ai participé à la programmation et à la réalisation de projets artistiques et d'activités culturelles dans deux établissements pénitentiaire d'Ile-de-France[6] ainsi que de modules de formation destinés à des membres du personnel pénitentiaire[7].

---

[3] Projet expérimental de recherche-action porté par l'Université Lille 3 dans le cadre du programme « Chercheurs Citoyens » initié par le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais ; développé par l'association *Hors Cadre* dans les établissements pénitentiaires de la région en partenariat avec la DISP de Lille (2012-2014).
[4] Projet soutenu par le musée du Louvre, la maison du projet Louvre-Lens, le Louvre Lens, la DRAC Nord Pas-de-Calais, la DISP de Lille, la Fondation AnBer et les SPIP du Nord et du Pas-de-Calais.
[5] Projet financé par le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, les SPIP du Nord et du Pas-de-Calais et les services éducatifs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).
[6] A la maison d'arrêt de la Santé : principalement des conférences, rencontres et ateliers sur des thèmes liés aux collections et à l'actualité du Louvre ; accueil au musée de groupes de personnes détenues dans le cadre de permissions de sortir. A la maison centrale de Poissy : Après un projet phare en 2010-2011 (« Au-delà des murs : du musée du Louvre à la maison centrale de Poissy »), un second projet a vu le jour en 2012-2013. Il

Ces expériences ont été des temps et des lieux d'initiation à la recherche puisqu'elles m'ont permis de découvrir l'univers carcéral et de participer à des projets passionnants, mais aussi d'écrire deux mémoires sur les pratiques artistiques en prison : *Culture en prison : projet politique et pratique sociale de la culture*[8] et *Le Louvre* hors ses murs. *L'intervention du musée en prison : supports de représentation et enjeux identitaires*[9].

---

s'agissait alors de partir de l'exposition de deux moulages de sculptures du Louvre dans une cour de la prison. Autour de cette exposition : une programmation pluridisciplinaire (4 ateliers de 30h : danse, vidéo, son, sculpture), des conférences et rencontres avec des professionnels du musée.

[7] Formations au Louvre afin de favoriser la cohésion des équipes autour d'un projet culturel, sensibiliser à l'éducation artistique et à son intérêt pour les personnes détenues et faciliter la mise en œuvre d'actions culturelles en détention ; un module de formation proposé en mars 2013 à des élèves lieutenants à l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) à Agen.

[8] Mémoire de fin de Master 2 L.E.A. en Relations Interculturelles et Coopération Internationale, UFR LEA, Université Lille 3 Charles de Gaulle, 2012.

[9] Mémoire de fin de Master 2 Médiation Culturelle en Conception et direction de projets culturels, UFR Arts et Médias, Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle, 2013.

ANNEXE 1 : LA PRISON DANS L'IMAGINAIRE SOCIAL, SYMPTOME D'UN MANQUE DE (RE)CONNAISSANCE

Même si tout le monde sait qu'elles existent, les prisons restent parmi ces lieux qui semblent impénétrables pour beaucoup de personnes, comme des lieux tabous, laids, relégués loin de nos vues et dont il ne faudrait presque pas prononcer le nom. D'ailleurs, toute personne qui s'intéresse aux prisons ou qui a pu s'y intéresser, comme cela a été mon cas durant ces années de recherche, sait qu'à l'instant où elle va prononcer le mot de « prison » la personne qu'elle aura en face d'elle aura une réaction, et ce presque peu importe le contexte de conversation, l'environnement social ou la situation de rencontre dans laquelle elle est amenée à se présenter et à parler de son activité. La réaction du récepteur du message délivré « je travaille sur les prisons » ou « je m'intéresse à la vie sociale en prison » est bien sûr plus ou moins virulente ou plus ou moins positive selon les personnes, mais réaction il y a ; à croire que la prison provoque quelque chose en chaque individu ou groupe d'individus ne serait-ce que par son évocation. La surprise est l'une des réactions les plus fréquentes : « En prison ? » « Mais pourquoi la prison ? » ; la curiosité, dans le meilleur des cas, est libre de tout jugement, opinion ou préjugé, et traduit une méconnaissance réelle mais assumée sur le sujet. Cependant, dans une majorité des situations, l'annonce du mot « prison » et de l'intérêt porté au sujet déclenche débats, confrontations d'opinions et avis personnels à partir d'images communément partagées sur la question et de représentations souvent floues voire déformées de la réalité carcérale. Comme un miroir grossissant de ces sujets dont tout le monde parle sans en connaître les détails de la réalité, la prison énerve, enthousiasme, désappointe et interroge. Ainsi, le « spécimen » qui s'intéresse aux prisons, et dans le cas présent moi-même (chercheuse, citoyenne, individu...), se voit presque obligé de « défendre » son sujet de recherche, de justifier le fait d'entrer dans de tels lieux et de rencontrer des personnes dont on connaît l'existence mais qu'on ne peut pas voir puisqu'elles sont enfermées à l'intérieur de lieux inaccessibles, et que bien souvent d'ailleurs on ne *veut* pas voir non plus.

Je ne savais pas moi-même vraiment ce que j'allais découvrir à l'intérieur du premier établissement pénitentiaire dans lequel je suis entrée pour la première fois en 2011. Même si je ne saurais décrire précisément les images que j'avais alors de la prison, je me souviens d'avoir ressenti un mélange d'excitation, d'appréhension et de curiosité avant de passer la première porte d'entrée. Afin de savoir si mon sentiment était partagé par d'autres personnes connaissant le monde carcéral, j'ai posé la question de manière presque systématique aux personnes que j'ai interrogées en entretiens afin de savoir si elles-mêmes avaient une image précise de ce qu'était « la prison »[1] avant d'y entrer pour la première fois. J'ai pu apprendre et comprendre au cours de ces mêmes entretiens, directement ou indirectement, les images, les représentations voire les préjugés que les personnes pouvaient entendre, sentir ou penser que les personnes extérieures aux prisons pouvaient avoir d'elles et des prisons.

Il ne s'agit pas ici de chercher à comprendre les mécanismes profonds et les processus de création et de mémorisation de ces représentations, de cet imaginaire social autour de « la prison ». Il s'agit davantage d'essayer de comprendre, dans les paroles des personnes, les regards extérieurs perçus, reçus ou sus sur les prisons, sur les conditions de détention et de travail et sur elles-mêmes, en tant que personnes détenues ou membres de l'administration pénitentiaire. Il s'agit donc de donner des éléments complémentaires pour saisir les rapports d'exclusion et de méfiance qui existent entre *l'intérieur* et *l'extérieur* à travers les représentations et l'imaginaire social[2]. Voici donc ce qui est ressorti d'une des questions que j'ai posées en entretien : *« Est-ce que vous aviez des images de la prison avant d'y entrer ? »*

[1] J'entends ici par « la prison » l'idée de prison comme représentation élaborée par la pensée correspondant au mot *prison* ; je ne me réfère pas ici aux établissements pénitentiaires dans leurs singularités respectives. C'est aussi l'idée que, *à l'extérieur,* transparaît une image presque uniforme et schématique de « la prison », comme d'une entité à la fois spatiale mais surtout institutionnelle, représentative de l'exécution d'une peine de prison.

[2] Concernant les représentations sociales de la prison et des personnes détenues dans la société civile, l'enquête réalisée par l'association Démosthène est tout à fait éclairante, dans l'ouvrage collectif de l'atelier « Prison », Association Démosthène, *Parce qu'ils sortiront un jour: l'insertion postpénale des personnes détenues, un défi citoyen*, Association Démosthène, Caen, 2016, Chap.2, p.127-166.

« Moi personnellement j'ai jamais pensé à la prison avant de rentrer, voilà. Y'a des gens ils se font une image de la prison, moi personnellement je me suis jamais fait une image de la prison avant de rentrer en prison. Et je connais personne ici qui est rentré en prison dans mon entourage et c'est vrai que moi cet environnement-là ça a été... je dirais pas un traumatisme mais ça peut y ressembler... ouais je pense que ça peut y ressembler, de tomber du jour au lendemain, on va dire de travailler...moi je travaillais juste avant de venir en prison et du jour au lendemain bah votre vie quotidienne elle bascule dans le côté carcéral, c'est sûr que c'est impressionnant. » (...) « Donc...c'est vrai qu'ici on vit des choses que déjà je pense pas qu'on ait jamais imaginé vivre un jour, on a des ressentis que pareil on aurait jamais pu imaginer un jour, donc...c'est vrai que c'est quand vous êtes jeune et que vous êtes pas, je sais pas vous êtes peut-être au lycée ou au collège, vous avez une certaine image de la vie, vous pouvez aussi vous faire une certaine image de la prison, mais cette image-là sera jamais on va dire juste si jamais vous voyez pas les choses, si jamais vous les ressentez pas, si jamais... »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD1)

« Moi je connaissais pas du tout l'univers! Bah de fait c'est normal. Mais à part avoir regardé quelques reportages... [Il souffle] Je m'en faisais une idée...enfin je sais pas, je sais pas...peut-être pas plus que ça d'ailleurs...je me faisais pas trop d'idée. Moi ce qui m'importait c'était d'avoir un avenir quoi! »

Un officier au CD de Bapaume (ECD8)

*« Non j'avais pas du tout d'image, je me représentais pas la prison. J'y suis rentrée juste comme ça parce que mon mari y était... en plus moi j'étais administrative au départ donc j'étais au niveau de l'économat j'avais pas de contact avec la population pénale. J'ai eu des contacts progressivement parce que... bah au greffe et formation professionnelle mais j'ai pas eu... j'ai pas de contact, j'ai pas d'*a priori. *Une chance aussi c'est que j'arrive bah quand je vois les gars à faire abstraction de ce qu'ils ont fait quoi. Je veux dire même là... je suis référente culture, on participe aux différentes activités culturelles avec les intervenants, euh... les gars qui viennent si c'est pas mes suivis je sais pas ce qu'ils ont fait et je veux pas le savoir, j'arrive à les... comment dire... à les considérer comme des êtres humains à part entière, enfin... je fais abstraction de ce qu'ils ont fait, enfin puisque de toute façon je le sais pas! [Elle sourit] Donc voilà j'arrive à... ça voilà. Mais après... j'avais pas d'idée à l'extérieur effectivement sur les détenus, enfin sur la prison. »*

Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC3)

- *« Je faisais pas attention du tout à la prison »*[3]

De nombreuses personnes interrogées durant ma recherche m'ont répondu qu'elles n'avaient pas vraiment d'image de la prison avant d'y entrer, puisqu'elles n'y avaient pas réellement pensé avant de se retrouver à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire ou dans un parcours qui allait les y mener[4] :

> *« Je faisais pas attention du tout à la prison. Moi j'étais responsable d'un restaurant et pour moi y'avait que le travail, la famille et... La prison non c'est... c'était pas concevable, c'était... [Il sourit] Je voyais qu'à la télé quoi! [Il sourit] Mais bon... Comme quoi bah... personne n'est à l'abri. »*[5] ◄

Si certaines personnes détenues ne pensaient pas à la prison avant leur incarcération, puisque l'idée même d'être emprisonnées n'était pas concevable pour elles et que leur entrée en prison a marqué un basculement[6] dans le monde carcéral sans conception préliminaire de ce qu'il était, il en est majoritairement de même pour les personnels pénitentiaires, et ce peu importe leur fonction ou leur place hiérarchique :

> *« Alors j'avais pas forcément d'image particulière hein c'était vraiment...c'était un sujet qui m'intéressait mais sans plus, j'étais pas non plus à avoir fait des recherches sur la question ou autre. Euh... Donc je peux pas dire que j'étais ni rebuté ni fasciné quoi c'était...un lieu que je considérais comme normal dans la société mais pas...j'avais pas d'*a priori *sur la question quoi »*, explique un membre de la direction au CD de Bapaume[7]. ◄

Pourtant, même sans avoir une image précise de la prison avant d'y entrer, certains en avaient déjà une conception négative, sans véritablement expliquer pourquoi : *« j'avais une mauvaise image de la prison »* (un gradé au CD de Bapaume)[8]; *« Voilà ça donnait pas envie*

[3] EMC10.

[4] Je reviendrai sur les parcours d'entrée en prison ou dans l'administration pénitentiaire des personnes interrogées dans la suite de mon travail (Partie 1, Chapitre 2, I).

[5] EMC10.

[6] Je reviendrai sur la notion de l'entrée en prison comme d'un *basculement* dans un autre monde dans la suite de mon travail (Partie 1, Chapitre 2, II).

[7] ECD10.

[8] ECD17.

« Bah j'avais mon grand frère il a déjà fait de la prison... Mon père aussi a déjà fait de la prison... Il m'en avait déjà parlé mais vaguement. Mais après comme les gens, la télé, les... On voyait autrement mais... Après c'est en le vivant qu'on... qu'on voit. Comme les... je sais pas... Après voilà on voit de nous-mêmes, on se fait notre avis tout seul. [Il marque une pause] Moi je trouve que ça sert à rien d'enfermer quelqu'un Madame. Y'a d'autres moyens. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Veil (EMC11)

« Bah moi en fait j'ai un oncle qui est tombé pour meurtre qui a fait dix ans sur vingt ans. J'avais déjà une petite idée mais je pensais pas...franchement je pensais pas... Les gens dehors ils s'imaginent...ils s'imaginent qu'en prison tout est bien, on a le droit à la Playstation, on a Canal+... Ouais d'accord on a le droit à la Playstation on a le droit aux modèles pourris, les derniers modèles tout ça on n'a pas le droit hein...quand ça rentre parce que c'est pas forcément obligatoire. Bon on a Canal+, Canal+ on a vite fait le tour quoi, c'est pas ce qui est le plus intéressant pour nous en prison, on s'en fout de la télé en fait. Nous on a...on a... Je pensais que c'était dur mais je pensais pas que c'était dur à ce point-là. Parce que les gens ils voient pas la réalité à l'extérieur, ils voient pas... Quand on leur dit à la télévision...quand Taubira elle sort une loi en disant "il faut faire sortir les gens parce qu'il y a trop de monde dans les prisons" les gens ils se disent "ah bah ouais y'a trop de monde dans les prisons..." Ils savent pas ce que c'est! Quand tu te retrouves dans une cellule pour deux de 8m² et on se retrouve à 5, ce qui m'est arrivé, où t'es obligé de dormir sur un matelas par terre et sortir le matelas quand tout le monde va se coucher... Je peux te dire que c'est traumatisant! C'est vachement traumatisant. » (...) «Tu te rends pas compte quand on te dit "tu vas faire 15 ans", tu te rends pas compte tu te dis "bof..." Parce qu'en fait quand t'es à l'extérieur on a tous la même image de la prison. Moi aussi j'avais cette image-là que la prison était pas si dure que ça et... Et en fait il faut y être pour...pour le voir. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

d'y rentrer hein» (un officier au CP de Vendin-le-Vieil)[9] ; *« Bah mon image c'était... c'est l'enfer quand même, tu vois ? »* (un homme détenu au CD de Bapaume)[10]. Parfois, l'image négative que la personne avait de la prison avant d'y entrer était liée à une sorte de peur, ou en tout cas à la certitude que l'incarcération allait être difficile pour elle, notamment compte tenu des faits pour lesquels elle entrait. C'est le cas d'un homme détenu au CD de Bapaume qui explique qu'il avait « déjà » une mauvaise image de la prison avant parce que *« je savais comment ça se passait. Je savais que les gars qui entraient pour mœurs étaient maltraités. »*[11]

- *« Il faut la vivre pour savoir vraiment »*[12]

D'autres personnes interrogées m'ont confié qu'elles connaissaient déjà un peu la prison avant d'y entrer, souvent parce qu'un membre de leur famille ou un proche avait été incarcéré. Leur image était alors souvent négative et la notion d'emprisonnement liée à celle de violence. C'est le cas notamment d'un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil:

> *« J'étais déjà allé voir un copain au parloir donc... Mais j'ai vu plus le côté parloir quoi en fin de compte. Mais je savais que c'était un milieu bah voilà forcément... violent quoi donc... Même si bon j'en n'ai pas vu... enfin quand je suis allé voir cet ami y'avait pas de... j'ai pas vu de voilà de maltraitance ou quoi que ce soit donc... Mais bon voilà forcément à partir du moment où tu mets des grilles, des barreaux... que tu prives quelqu'un de liberté voilà c'est... on est dans une forme de violence. C'est la réponse de la société mais c'est une forme de violence aussi hein donc... Voilà. »*[13]

De même, certaines personnes détenues connaissaient la prison parce qu'elles en avaient déjà eu des échos par des personnes qu'elles connaissaient ; cependant, toutes expliquent que malgré les récits qu'elles avaient pu entendre, elles ne savaient pas vraiment ce que c'était avant de le vivre elles-mêmes. ◄ En posant la question des images que les personnes pouvaient avoir de la prison avant d'y entrer, nombre de réponses se sont engagées

[9] EMC7.

[10] ECD21.

[11] ECD23.

[12] ECD6.

[13] EMC1.

« Comme la grande majorité des gens c'est des images des prisons américaines! C'est souvent ça. (...) Et quand les gens parlent en fait ils ont l'image bah des cellules des portes grillagées qui s'ouvrent en même temps, qui sont automatiques, où on voit tout, ils ont le toilette le lit et le lavabo... Mais c'est pas comme ça! Ici ils ont leur intimité. Les parloirs là-bas ils ont pas le droit de se toucher les mains, ici bon ils font des choses... hein [elle sourit]. Donc on reste dans ce qu'on voit, donc les prisons américaines en fait! Mais en fait non [elle rit]. C'est pas du tout comme ça en fait quand on regarde bien! Mais même les séries françaises elles sont mal faites, les prisons elles fonctionnent pas du tout comme ça donc... Et puis après y'a eu des émissions sur les prisons mais c'était Fleury-Mérogis.... Fleury-Mérogis c'est énorme, ça ne fonctionne pas du tout pareil!»

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

« Ah bah j'avais celle-là! J'avais celle des parloirs, après j'avais quoi? J'avais les tenues... tenues pénales un peu comme les Dalton etc., rayées... Voilà j'avais... la cellule vraiment minimaliste avec un lit fait, une table et voilà une télé, bon des barreaux aux fenêtres quand même et... bon j'avais pas le boulet hein! [Il sourit] Mais voilà le côté assez sombre... pas de lumière, très peu... des surveillants avec des matraques, des choses comme ça. Ça faisait partie des idées reçues que j'avais avant de rentrer. »

Un officier au CD de Bapaume (ECD15)

« Alors disons que les images que j'avais c'est les films que j'avais vus [il sourit]. Donc effectivement...bon les prisons dans lesquelles je suis allé ne correspondent pas aux films que j'ai vus hein. Puisque dans le temps passé allaient en prison je dirais les...ce que j'appellerais les vrais criminels c'est-à-dire euh...les gens qui ont délibérément enfreint la loi, qui ont...qui ont tué qui ont...qui ont braqué et ainsi de suite. C'est absolument plus le cas maintenant. Donc...bon l'image que j'en avais c'était ce qu'on peut voir dans les films donc Fresnes par exemple. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

« Les gens à l'extérieur ont une image de la prison qui est totalement floue, qui est totalement biaisée hein! Je sais pas vous avant le premier jour où vous avez mis les pieds en prison je pense que de vous-même vous avez dû dire "Ah mais c'est ça la prison!" Je pense que vous aviez une image qui était totalement différente de ce que vous avez découvert en fin de compte, non? [J'acquiesce] Parce que ça n'a absolument rien à voir avec ce qu'on peut voir dans les films ou dans les télés ou ce qu'on en dit! Les viols, les machins, les violences, les trucs comme aux Etats-Unis tous ces trucs-là... on est quand même loin de tout ça hein! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

dans une comparaison entre l'image et la réalité, voire ont commencé à pressentir une autre question : qu'est-ce que la prison ?

Parfois, lorsque les faits qui ont entraîné l'incarcération sont liés à une militance ou à un parcours de vie qui fait que la prison est une possibilité voire une issue connue d'avance, la même différence essentielle entre *savoir* et *vivre* est soulevée :

> *« En fait...quand on commence à militer pour l'indépendance du Pays basque on a très présente bien sûr la prison, il y a beaucoup de camarades, en ce moment on est environ 400 mais il y a eu des périodes où on a été presque 800 prisonniers. Et en Espagne je suis allée parfois visiter un ou deux amis. Mais on se fait pas à l'idée de ce qu'est la prison. J'ai lu des bouquins...par exemple le journal d'un détenu ou d'autres types de textes mais je pense que jusqu'à ce qu'on ne soit pas dedans on ne sait pas ce que la prison est. On a une idée bien sûr mais je pense qu'il faut la vivre pour savoir vraiment [elle sourit] qu'est-ce que ça suppose. »*[14]

- « *Comme la grande majorité des gens c'est des images des prisons américaines! »*[15]

Si très peu des personnes interrogées avaient une image précise, pensée, consciente et réfléchie de la prison avant d'y entrer, une majorité d'entre elles avaient pourtant de nombreuses représentations voire préjugés, clichés mêmes, de ce qu'étaient la prison et la vie en détention, voire même des métiers de l'administration pénitentiaire. Néanmoins, la plupart de ces représentations étaient erronées et les font d'ailleurs sourire maintenant qu'elles connaissent la réalité carcérale. Ces images et représentations sont d'ailleurs d'après elles celles qui sont les plus partagées dans la société lorsque les gens imaginent la prison et se la représentent. Ces images reçues sont, d'après elles, souvent envoyées, diffusées voire fabriquées par les médias et par les fictions cinématographiques qui nous viennent notamment des Etats-Unis. ◄

[14] ECD6.

[15] EMC15.

« Oh après j'avais un peu l'image que tout le monde peut avoir en regardant les reportages hein c'est... Faut vraiment, comme je dis faut vraiment être dedans, être rentré en prison, avoir vu comment ça se passait exactement pour pouvoir juger. C'est soit tout rose soit tout noir quand on est dehors, quand on regarde les reportages c'est...voilà donc... On s'aperçoit aussi après avec le recul que les reportages sont un peu faussés hein. Voilà c'est... C'est pour ça que je regarde plus. Parce que bah voilà c'est... On nous montre ce qu'on veut nous montrer bah...voilà. On voit très bien qu'on instrumentalise le reportage hein, c'est pas du...c'est pas du pur jus hein! Bon... Mais voilà donc sinon ouais l'image de tout le monde quoi! »

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

« Parce que moi quand je vois dans les journaux ou à la télé quand ils parlent de Vendin ah on dirait que c'est chaud bouillant c'est l'Alcatraz du nord hein! [Il rit] Alors que non! Vous dehors je sais pas comment vous voyez ici... vous les infos que vous avez dehors, avec les amis...? Ils te disent "Comment c'est à l'intérieur?" Bien sûr parce que comme on le disait tout à l'heure les gens ne savent pas dehors donc... [Il rit] Eux ils oseraient pas rentrer en fait, non? Parce qu'ils ont les images dans la tête que "Waouh c'est chaud les télés, les trucs!" Alors que non en vrai c'est... On voudrait dire c'est la pourriture humaine quoi. Mais franchement hein. Moi je suis vraiment vraiment déçu de ça quoi. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

Ce sentiment que beaucoup de ces fausses idées sont diffusées par les médias est partagé par l'ensemble des personnes que j'ai interrogées et crée chez beaucoup d'entre elles, en particulier chez des membres du personnel pénitentiaire, une défiance envers les médias et surtout les reportages qui passent à la télévision, et qui sont selon eux faussés voire instrumentalisés : *« Les médias des fois ils véhiculent ce qu'ils veulent bien, autant on peut voir...bah qu'ils sont dans des conditions inhumaines...et autant des fois ils montrent que la prison c'est un palace quoi, enfin... Le juste milieu il est assez rare »,* explique un officier au CD de Bapaume[16] ◄

Essayer de comprendre l'image que les personnes qui connaissent aujourd'hui la réalité carcérale avaient avant d'entrer en prison m'a également permis d'entrevoir ce qu'elles pensent, craignent ou savent de ce que les gens pensent à l'extérieur d'elles (personnes détenues ou personnels pénitentiaires) et des conditions de détention en France. Je n'ai d'ailleurs pas toujours eu à poser la question de ces représentations voire projections des personnes sur l'image que les gens ont d'elles à l'extérieur, puisque ce sont des choses qui ont souvent été verbalisées sans même que je ne pose la question, au détour d'une autre question pendant les entretiens mais aussi très souvent lors d'entretiens informels ou de discussions qui ont surgi pendant des temps d'activité sur lesquels j'étais présente. La défiance évoquée précédemment envers les médias se retrouve pour un certain nombre de personnes (détenues mais aussi membres de l'administration pénitentiaire) envers les personnes de l'extérieur, de la « société civile » (donc hors détention et administration pénitentiaire). Cette entité, souvent évoquée au moyen de la métonymie « dehors » ou par des locutions telles que « à l'extérieur » ou « les gens », est très présente dans la comparaison entre les images développées précédemment et la réalité du quotidien carcéral, comme pour rétablir une vérité commune aux personnes qui vivent et qui travaillent en détention : *« Non la majorité des gens ne savent pas ce qu'est la prison! »*[17] alors qu'elles, confrontées à cette réalité tous les jours, le savent, et ce même si elles ne vivent pas les mêmes choses entre elles ni ne les appréhendent ou analysent de la même manière. Il en ressort donc une sorte d'illégitimité, *dehors*, à parler de la prison alors qu'on ne sait pas ce qu'elle est, ce qu'elle suppose, ce qu'elle implique, ce qu'elle signifie exactement.

[16] ECD8.

[17] ECD7.

« Moi j'ai pas demandé à ce qu'on me construise une prison 4 étoiles de haute sécurité hein! Parce que ça c'est ce que vous voyez! C'est ce que les médias disent "Ouais c'est une 4 étoiles, les douches en cellules, ils ont tout machin..." Ouais mais vous vous le voyez tous les jours quand vous venez ici: dans quelles conditions? C'est un 4 étoiles effectivement hein, les cellules sont nickelles, individuelles, vous avez la douche, vous pouvez acheter four, micro-ondes... voilà oui effectivement! Mais encore une fois on me le donne pas hein je l'achète. Et puis je fais ma détention dans quelles conditions? Et ça ***les gens ne se rendent pas compte de la partie psychologique****, de la partie... complètement bling-bling entre guillemets de ce que ça peut être les prisons maintenant hein »*

Un Homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

« Aujourd'hui c'est plus...les nouvelles prisons c'est froid, c'est...impersonnel, voilà c'est le mot: impersonnel. Donc...vous êtes seul et...bah ***vous voyez personne****. Le surveillant vous le voyez au moment du repas, à la distribution du courrier s'il ouvre la porte, quand vous êtes appelé à l'infirmerie ou que vous devez aller quelque part il vient vous ouvrir...mais voilà. Y'a pas de mouvements y'a rien, vous avez... Avant la douche on sortait ne serait-ce que trois fois par semaine pour aller à la douche... Maintenant ils ont mis les douches...c'est bien on a les douche dans les cellules! Mais [il rit] c'est plus fermé! Y'a de l'hygiène oui bien sûr, si la personne est propre y'aura de l'hygiène. Voilà c'est... Non c'est pas les mêmes époques. C'est pas pareil, voilà. Y'a pas de regret d'un côté ou de l'autre, c'est...c'est différent. On peut faire juste une comparaison...et encore est-ce qu'on peut comparer? Est-ce qu'on peut faire une comparaison entre deux mondes différents? C'est deux mondes opposés on va dire: là on a tout, avant on n'avait rien. Donc c'est sûr que des fois vous dîtes aux gens dehors "ah bah il a la télévision, il a le frigo, il a ça il a ça il a ça, il a un home cinéma..." "Non mais attendez c'est plus la prison!" C'est...de toute façon c'est la logique des gens à l'extérieur. C'est normal! Ils vont dire regardez le SDF il a moins de choses et il est plus malheureux que celui qui est en prison alors autant aller en prison!" Et c'est logique, moi je dis c'est logique leur réponse. Parce que bon bah...****on attend la prison comme...punition constante, d'être malheureux toute la journée, privé de tout.*** *C'est ce que les gens attendent de la prison. C'est plus le cas, voilà.»*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD7)

ANNEXE 2 : IMAGINAIRES SOCIAUX AUTOUR DE LA PRISON ET DE LA FIGURE DU « DETENU »

- *« Les gens dehors ils croient vraiment qu'on est bien »*[1]

Selon plusieurs personnes détenues interrogées, « les gens » à l'extérieur pensent qu'elles sont « bien » en détention. Cette idée est souvent liée dans les paroles recueillies à celle de « prison 5 étoiles », expression largement répandue pour se référer au « confort » qui serait concédé depuis plusieurs années aux personnes détenues par la construction d'établissements pénitentiaires neuf :

> *«Quand on parle "prison 5 étoiles" c'est parce que le type il a sa télévision, sa plaque chauffante et puis la douche et puis le WC dans la cellule! Euh...mais c'est bien d'avoir un 5 étoiles mais c'est là où il y a le plus haut taux de suicides parce que la personne est seule en cellule, ne voit personne de la journée à part une heure quand il va en promenade et si il sort en promenade! Le surveillant vient il ouvre la porte le matin pour dire bonjour prendre le courrier, il revient il ouvre la porte à 11h30 pour fermer les porte à 13h il revient pour la relève! Ils reviennent à 17h30 pour le repas, ils referment les portes pour 17h30 après le repas parce que voilà et c'est fini! S'il a pas d'activité réelle, s'il est pas à l'école ou quoi il voit personne.... De l'impersonnalité énorme. Voilà. Donc c'est la "prison 5 étoiles" mais non. Pour moi y'a pas d'étoile à une prison. C'est pas parce que le type il a une douche dans sa cellule qu'il est plus heureux. »*[2]

Avec cette prise de parole sur les évolutions de l'administration pénitentiaire et des structures des prisons, on entrevoit une certaine critique des nouveaux établissements qui seraient, contrairement aux anciens, bien pus impersonnels et plongeraient les personnes détenues, tout comme les personnels de surveillance d'ailleurs, dans une solitude accrue, dans un *« isolement collectif »*[3-4]. ◄

[1] EMC9.

[2] ECD7.

[3] EMC5.

[4] Je développerai davantage ce point dans la suite de mon travail en présentant notamment l'architecture et l'organisation du CP de Vendin-le-Vieil (Partie 1, Chapitre 1, III.3.).

« C'est comme quand on écoute les gens dehors qui croient qu'en taule t'es nourri logé blanchi! Ta télé tu la payes pas, t'as pas de télé! Ton frigo tu le payes pas, t'as pas de frigo! Tes cantines, faut bien que tu les payes! Donc faut que tu travailles! Les parties civiles faut que tu les payes! ***Faut que tu payes pour tout!*** *Le téléphone faut que tu le payes pour téléphoner! Mais les gens ils croient que c'est la fête, parce qu' ils ont vu deux-trois personnes. (...)* ***Et pourtant on fait croire aux gens dehors qu'on touche des milles et des cents.*** *Si je tape 400€ par mois nets hein, elle est super belle! Et c'est pas le cas. Je suis loin des 400€ par mois. Donc après quand on voit que les gens dehors ils croient qu'on touche des 800€, des 1000€... Pardon? Mais où c'est que t'as vu qu'on touchait ça toi? Donc à part vraiment certains centres pénitenciers, et encore pour la plupart ceux qui touchent des 800€ des trucs comme ça c'est ceux qui ont des contrats spécifiques avec la pénitentiaire, donc ils font les vêtements des surveillants ou leurs couvertures... ou leurs chaussures ou peu importe ce que c'est. Et sinon les autres quand ils travaillent qu'ils mettent des oignons dans les sachets là, tu crois qu'il est payé 800€ par mois lui? Ah non! Ah non! Je le sais je l'ai vu! Quand j'étais à Bapaume les gens ils faisaient quoi? Ils faisaient de l'ail, ils mettaient de l'ail dans les trucs! Et c'était payé une broutille! Ils devaient faire je sais plus combien de tonnes pour avoir 50€! C'est pas du boulot ça, même le Chinois il est pas payé comme ça! Et pourtant on fait bien spécifiquement croire aux gens de dehors, parce que jusqu'à présent c'est toujours le cas, ils croient vraiment qu'en prison on est bien!»*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

Avec l'image de « prisons 5 étoiles », plusieurs personnes interrogées reviennent sur l'idée qu'elles seraient, aux yeux des gens, *« nourries, logées, blanchies »*, le tout gratuitement et au frais du contribuable. Or, comme beaucoup d'entre elles le soulèvent, la vie en détention « coûte » de l'argent et souvent, d'après ce qu'elles en décrivent, bien plus que ce que les gens pourraient penser à l'extérieur :

> *« Les* a priori *de la pénitentiaire: tout le monde croit qu'on a la Playstation et la télé gratos en cellule, euh... y'a des limites quand même hein! [Il sourit] (...) Oui quand on est indigent y'a des produits, on a 4 rouleaux de papier toilette, une brosse à dent bas de gamme, le dentifrice, produit de vaisselle, un paquet de lessive et la télé est gratuite je crois. Quand on est indigent! Donc là c'est encore une détention dans une détention quoi. Donc c'est encore autre chose. Et ça indigent j'ai jamais... Toucher 20€ par mois, il faut pas en avoir plus de 50 et dépenser plus de 50 pour être indigent, voilà donc ça c'est pas une vie. Hors de question que je sois indigent moi donc... J'ai toujours fait pour travailler ou pour me bouger donc... Mais bon, quand je vais sortir plus rien! Parce que c'est pas avec 280€ qu'on arrive à mettre de côté hein! Parce que tous les mois bah les produits on les paye pleine pot hein! »*[5]

Pour certains, cette vision lissée et confortable de la prison et des personnes détenues qui y seraient « bien », et notamment bien payées lorsqu'elles travaillent pendant leur détention, est propagée et construite de manière volontaire. Même si la provenance de ces fausses idées n'est pas clairement explicitée, la responsabilité des médias est sous-entendue dans un « on » flou et généralisant, qui pourrait peut-être même sous-entendre la complicité de l'administration pénitentiaire dans la diffusion de ces images[6] : *« Et pourtant on fait bien spécifiquement croire aux gens de dehors, parce que jusqu'à présent c'est toujours le cas, ils croient vraiment qu'en prison on est bien! »*[7] ◄

Cependant, la responsabilité de certaines personnes détenues dans la propagation de ces idées est également clairement montrée du doigt ici. En effet, que ce soit en se vantant auprès de leurs proches d'être « bien » en détention ou par la diffusion sur internet via des téléphones

[5] EMC16.

[6] Mais il s'agit là peut-être d'une surinterprétation de ma part.

[7] EMC9.

« Après certes je vous dis si on écoute les dires de certaines personnes comme la plupart voilà qui viennent d'arriver donc tu les vois ils sont comme ça tac ils se la racontent au téléphone "Ouais on est bien, nanana"... Mais le gars le soir dans sa cellule il est pas comme ça hein! Il est juste là parce qu'il se la raconte devant ses potes et voilà mais si ça se trouve il est en train de chialer sur son lit comme un vieux caca! Excusez-moi hein encore une fois... Mais c'est la vérité! Qui se disent "Oui on est bien, moi je m'en fous nanana l'autre il me gère nanana..." Mais il te gère de quoi? Il va te gérer au début! Mais après tu fais ton caïd mais après tu vas faire ta pleureuse en gros. Et voilà...non! Et malheureusement à cause de ces gens-là les gens dehors sont amenés à croire ça, parce que justement le fait de venir [il fait comme s'il se filmait avec un téléphone portable] "Ouais on est bien voilà l'ordi, nanana...", sauf que le mec par exemple quand c'est comme ça, dis ça fait combien d'années que t'es en taule? Que c'est pas la personne elle croit que tu viens d'arriver y'a deux jours là, qu'elle te voit avec une cellule... et encore pour la plupart ils font ça ils sont même pas dans leur cellule: "Tiens l'ordinateur...", "C'est chez toi?" "Non c'est chez le voisin!" "Va dans ta cellule! Y'a une table voilà y'a le bureau et le lit, bah il est où le reste?" "Ah bah je viens d'arriver", "Ah donc t'es pas si bien que tu dis en fait". ***Et malheureusement à cause de ces gens-là justement ils ont mis leurs vidéos sur le net ou des conneries comme ça, les gens dehors ils croient vraiment qu'on est bien.*** *"Oh ça va ils sont bien, ils ont des téléphones..." C'est pas tout le monde qui a des téléphones! Pour la plupart ils en ont pas! "Ils ont du shit..." Non, on va remettre les choses dans l'ordre: le shit pour la plupart du temps ils le laissent rentrer volontairement. Enlève le pilon d'une taule complète... même pas une journée, même pas une journée et la taule elle pète. Mais c'est pas elle pète une prise d'otage hein! Là y'a des meurtres là! »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

portables de vidéos les mettant en scène dans des cellules ultra-équipées, certains « font le buzz » sur la toile et dans les esprits en publiant ces images sur les réseau sociaux ; des images qui peuvent d'ailleurs parfois être reçues comme provocatrices par l'opinion publique mais aussi par une grande partie des personnes détenues qui ne se reconnaissent pas dans ces comportements qui les desservent aux yeux des gens. ◄

- *« Quand vous avez une étiquette sur le dos elle reste »*[8]

Les images que les personnes détenues perçoivent ou pensent percevoir des personnes de l'extérieur sur elles sont souvent évoquées dans une forme de projection de leur sortie et ont une grande influence sur leur rapport à cette sortie avec l'idée que l'étiquette qui leur est accolée compromettra la possibilité d'une réelle « réinsertion » dans la société. Avec la certitude que leur étiquette de « taulard » les suivra finalement tout au long de leur vie, ils ont été nombreux à soulever le fait qu'ils se sentent jugés par la société, dans un sentiment alors proche de l'injustice dans cette situation puisqu'ils ont déjà été jugés par un tribunal comme certains le rappellent :

> *« Dehors ils nous jugent. Pourquoi nous juger ? On a déjà été jugés ! »*[9]

> *« C'est pas...ça arrive à tout le monde d'aller en prison, on est à l'abri de rien hein! On est à l'abri de rien... Donc voilà on n'a pas à être jugé comme les gens ils nous jugent. Et c'est vrai qu'on voit les choses différemment quand t'es dehors. »*[10]

Ce sentiment exprimé par bon nombre de personnes détenues de se sentir jugées par « les gens » à l'extérieur pourrait en partie s'expliquer par une impression diffuse depuis plusieurs années dans une partie de la population française que les peines prononcées à la barre seraient de moins en moins fortes et que les remises de peines allègeraient de fait et systématiquement les peines encourues ; en d'autres termes que les personnes ne seraient pas assez punies par

[8] ECD7.

[9] EMC21.

[10] ECD2.

les instances de jugement[11-12]. Pourtant, nombreuses sont les personnes détenues à contredire l'idée que les lois se seraient assouplies en leur faveur, soulevant au contraire un durcissement des lois et des difficultés notamment à se voire accepter des demandes d'aménagements de peine :

> *« Bon les lois se sont durcies un petit peu, parce qu'on a des remises de peine, quand on passe en jugement quand...vous avez un procureur qui dit "vous le condamnez à 20 ans il va faire 8 ans de prison". Euh...je suis désolé mais c'est faux. Mais c'est la vérité, c'est ce que disent... Vous entendez des fois sur un truc à la télévision ou autre "ah bah condamné à 20 ans bah de toute façon il va tout juste faire 8 ans! S'il en fait pas 5!" Pardon? »*[13]

Les effets sur le long terme de ce jugement ressenti comme constant et de cette étiquette assignée et figée ont été développés de manière éclairante par l'une des personnes que j'ai interrogées :

> *« Donc... nos sociétés faut bien qu'elles entendent que l'homme enfermé est sensible à tout ça! Est sensible à ce que la société lui rejette lorsqu'il a fait l'erreur. Finalement quand il va dans son fond et qu'il regarde l'humain quand il a fait son erreur... le détenu qui prend le temps il va dire... mais même comme je vais lire parfois on va me*

---

[11] Je me réfère ici notamment à la vague de critiques qui a déferlé sur l'ex-ministre de la Justice Christiane Taubira lorsqu'elle défendait en 2014 une réforme pénale visant notamment un usage moins systématique de la peine de prison et le recours effectif à des peines dites « alternatives » à la prison pour certains faits (avec notamment la création de la « contrainte pénale »), ainsi que la suppression des « peines planchers » mises en place pendant le mandat de Nicolas Sarkozy (LOI n° 2014-896 du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales).

[12] D'ailleurs, une étude a récemment menée par la Fondation Jean-Jaurès en partenariat avec l'Ifop révèle que 50% des Français jugent que les détenus bénéficient de trop bonnes conditions de détention. *« Sur les dépenses en faveur des détenus, la population se montre également plutôt réticente. Seules 40% des personnes interrogées (contre 68% en 2000) défendent une hausse du budget des prisons pour améliorer les conditions de vie des détenus. »*, explique Chloé Morin, directrice de l'Observatoire de l'opinion à la Fondation Jean Jaurès, dans un article mis en ligne par FranceInfo le 9 avril 2018. Disponible sur : https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/droit-et-justice/info-franceinfo-les-francais-veulent-des-conditions-de-detention-plus-severes-pour-les-detenus-et-moins-de-moyens-pour-les-prisons_2691138.html

[13] ECD7.

dire que l'homme est pécheur, donc on est condamné au péché. Finalement la beauté de l'homme c'est de chercher le repentir et de rester le plus droit possible pour ceux qui ne se sont pas faits attraper dans leurs erreurs. Donc c'est pas quelque chose que l'homme a fait en erreur une fois qu'il est censé forcément refaire! Et finalement ***si on laisse une personne enfermée à toujours lui ressasser une erreur, finalement ne le condamne-t-on pas à le laisser psychologiquement dans quelque chose?*** *»*[14]

Ce sentiment d'incarner l'« erreur » dans l'esprit des gens, et ce même après l'exécution de leur peine, est souvent exprimé par les personnes détenues en même temps que la certitude que « les gens » ressentent une certaine violence à leur égard. Cette violence et cette haine pressenties ou supposées, et qui seraient liées à l'extérieur à la peur de la personne ou du crime qu'elle a pu commettre, confortent chez plusieurs personnes interrogées l'idée que « les gens de dehors » ne souhaitent pas entrer en prison ni s'intéresser aux personnes qui y sont incarcérées et, surtout, qu'ils ne souhaitent pas les voir sortir :

« Les associations pour la plupart du temps les associations c'est quoi c'est des anciens détenus! Je dis bien pour la plupart hein parce que c'est pas tous le cas, et heureusement d'ailleurs. Mais sinon les autres personnes qui sont dehors, à part si le milieu carcéral a affecté leur vie à un moment ou à un autre ils seront compatissants envers toi, ouverts, mais sinon... mais si ils peuvent t'écraser en voiture ils vont t'écraser eux! Faut pas se voiler la face non plus, ils en ont rien à faire! Pour eux t'es un taulard, t'es un taulard! T'as fait? Eh bah c'est bien fait pour toi! Mais le truc c'est que c'est pas pardonné pour autant! C'est-à-dire que ce que t'as fait ça te sera toujours reproché jusqu'à la fin de ta vie! Eh oui! Et encore si ça se répercute pas sur ta famille aussi, selon les faits pour lesquels t'es incarcéré bien sûr. »[15]

Dans cet extrait d'entretien est également abordée la question du « droit à l'oubli » qui paraît impossible pour beaucoup de personnes actuellement emprisonnées. S'ajoute à cela le sentiment que leur « dette » ne sera jamais payée à la société et que, même après avoir effectué la peine à laquelle ils ont été condamnés, les futurs anciens détenus

[14] EMC4.

[15] EMC9.

« Donc voilà y'a ton dossier qui te suit toujours derrière donc... voilà en fait t'es... Déjà de une tu payes jamais ta dette, parce que ta dette elle est jamais payée. Ça aussi faut arrêter de... les gens ils croient dehors je sais pas quoi, sauf que ta dette elle est jamais payée à la société! Vu que par exemple quelqu'un... On va prendre un exemple tout simple: un braqueur. Un braqueur restera toujours braqueur. Et ça c'est un fait! C'est un fait établi même! Un voleur restera toujours voleur, parce que on est toujours... pour eux, à leurs yeux, on est toujours dans l'obligation de retourner à nos... à nos péchés mignons, on va dire ça comme ça. ***Parce qu'en fait pour eux tu changes pas!*** *Si 1% peut-être. Des détenus qui seront sortis y'aura 1% qui aura changé! Sinon le reste pour la plupart ils vont retourner où? Ils vont retourner en cabane! Mais ce qu'on oublie d'expliquer là-dedans c'est que le cheminement qui l'a ramené à ça, c'est quoi? C'est le fait de... pas de travail, parce que quelqu'un qui est tombé pour certains faits y'a beaucoup de travails qui lui sont refusés déjà. Ça c'est pas pris en compte non plus! Après faut justifier ton... voilà le fait que t'étais pas là, c'est une deuxième chose! Après y'a ton dossier qui va parler pour toi! Après y'a le fait que les gens vont savoir que tel jour tel jour tel jour t'es obligé de te rendre au commissariat ou je sais pas quoi! "C'est quoi le délire il a fait quoi? C'est quoi c'est un terro?" Oh! Et ça les gens ils calculent pas ça dehors, ils croient que... [Il fait comme s'il s'en lavait les mains] "Non c'est bon on les remet dans la société". »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

« La vue de l'extérieur des gens c'est... Quand vous avez une étiquette sur le dos elle reste. C'est tout. On cherche pas...quoi que ce soit midi à 14h voilà c'est... L'étiquette elle reste sur le dos et puis c'est terminé quoi. ***Donc on est jugé sur le passé, non pas sur ce que l'on peut faire****. Et ça c'est la vie courante de pas mal de personnes qui sortent de prison hein, voilà, qui ont eu des gros articles sur les journaux les trucs comme ça et tout ou qui sont sur internet ou...voilà donc tous ceux-là ont des soucis, voilà. Même en changeant de région...voilà surtout des trucs à sensation, parce que comme on voit par exemple des trucs à la télévision grosse sensation d'un truc, la personne qui revient est obligée de déménager, changer de région pour pas être connue, malgré tout elle se fait...parce que les gens ont lu les journaux ou quoi c'est passé à la télévision nationale aux informations et tout, donc les gens se souviennent un petit peu. Parce que y'a des gens qui sont plus malins que d'autres alors ils vont se souvenir, ils vont rechercher et tout. »*

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD7)

auront difficilement la possibilité de voir les « compteurs » remis à zéro et de regagner la confiance qu'ils ont rompue en commettant un acte répréhensible et en enfreignant la loi :

> *« Après c'est vrai que le jour où je vais mettre un pied dehors les gens vont avoir les a priori que j'avais! C'est comment faire confiance à quelqu'un qui était en pénitentiaire? »*[16]

Cette question en laisse entrevoir une autre : peut-on être défini uniquement sur son passé et sur ce que l'on a fait et, si on a pu commettre un délit ou un crime, est-on forcément amené à recommencer dans le futur ? La notion de *reconnaissance* est éclairante pour comprendre le problème posé par cette notion d' « étiquette » comme d'une identité stagnante qui ne permet pas à la personne étiquetée d'accéder à une possibilité d'évolution: *« La reconnaissance a pour finalité d'instaurer une situation qui permette à son bénéficiaire d'échapper à la stagnation et d'accéder à une évolution (...) L'objet de la reconnaissance est l'autre comme ensemble de virtualités, et non comme identité. »*[17] ◄

Une fois de plus, le rôle des médias est soulevé par les personnes interrogées: comment se défaire de son étiquette et se reconstruire en prison et en sortant lorsque des émissions télévisées ou des sites internet rappellent régulièrement au monde entier ce qu'on a fait ?

> *« Moi j'ai fait pour ma part la pire erreur de ma vie, maintenant je la paye! Point. Et puis derrière ça y'a les médias aussi qui font que... Je vois je suis jugé depuis 2011, depuis 2011 y'a des émissions ils arrêtent pas de les passer en rediffusion! On est en 2016 c'est encore passé avant-hier! Ça arrête pas! Donc on n'a plus le droit à l'oubli non plus. Maintenant on sort "Oh ta tête me dit quelque chose"... C'est comme internet. On va chercher un emploi, qui va nous dire que le patron va pas regarder sur internet "Ah vous êtes un criminel, merci au revoir", pas de boulot.»*[18]

[16] EMC16.

[17] ZASK J., *Op. cit*. p.292.

[18] EMC16.

Il est ainsi compréhensible que les attentes d'une grande majorité de personnes incarcérées se fondent notamment sur un changement de représentation et de regard de la part de la société sur elles :

« Si tu pouvais changer quelque chose aux prisons françaises, ce serait quoi ?

- *Il faudrait un grand changement : plus d'activités extérieures, plus de sorties, des sanctions moins importantes... Qu'on aide les gens aussi. Que ce soit le SPIP, des entreprises à l'extérieur ou pour du travail dehors... Et puis supprimer les peines très longues qui ne servent à rien. [il marque une pause] Que le regard de la société sur les détenus change aussi.»*[19]

[19] ECD23.

« Ils sont surpris! Voilà quoi. Après quand ils me connaissent ils savent que voilà j'ai le caractère "ouais t'as le caractère pour!" Après y'en a aussi beaucoup qui me connaissent donc ils disent mais voilà quoi parce que je suis un faux calme hein c'est... Tu vas me voir comme ça tranquille et détendu mais dès que tu vas me voir blanchir ou d'un seul coup je vais avoir les deux fils qui vont se toucher...je suis capable de sauter au-dessus du bureau pour sauter sur le voyou. Donc voilà c'est... Donc parce que j'ai quand même un côté assez impulsif. Après voilà c'est... Ils sont un peu surpris ouais c'est... Mais après y'en a qui me connaissent bien qui me disent "ouais ça me surprend pas". Voilà. »

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

« Je pense que déjà mes parents ils sont super fiers de moi parce que j'ai eu ce concours-là avec des responsabilités en étant très jeune, donc ils sont pas du tout dans le jugement. Euh... Ma mère elle aime bien poser des questions, savoir comment ça se passe tout ça. Mon père également. Après je sais que mon père si on faisait une visite de l'établissement il voudrait absolument pas mettre un pied en détention quoi enfin... Il comprend mes choix, mes parents comprennent mes choix, mais c'est pas pour autant qu'ils auraient fait la même chose pour eux. Et puis mes amis pareil ils trouvent ça...voilà ils ont toujours plein de questions à poser, des trucs... Donc non c'est plutôt bien accepté. »

Un membre de la direction du CD de Bapaume (ECD9)

« De la curiosité. Les gens sont curieux, parce que comme on le disait tout à l'heure c'est un monde un peu inconnu. On sait pas... C'est rare de voir un vrai reportage sur les détentions parce que les portes sont fermées aux journalistes hein quasiment. Si ou alors on voit le ministre venir mais là on voit pas un détenu sur la coursive donc... Donc les gens sont très curieux hein, et puis ils sont... On va pas dire impressionnés mais... comment dire... Ils sont curieux ouais de savoir qu'on a des gens, qu'on a untel, qu'on a untel, des gens avec des grosses affaires médiatiques... »

Une surveillante au CP de Vendin-le-Vieil (EMC12)

ANNEXE 3 : « QUELS REGARDS PORTENT LES GENS A L'EXTERIEUR SUR VOTRE METIER ? » IMAGINAIRES SOCIAUX AUTOUR DES METIERS DE LA PENITENTIAIRE

- *« "Ah ça doit pas être facile!"... "C'est dangereux", "Vous avez des armes?" »*[1]

Les métiers de l'administration pénitentiaire, et surtout le métier de surveillant, suscitent souvent des réactions et des interrogations du fait qu' *« il y a beaucoup de clichés et d'*a priori *sur la prison dehors »*[2], comme soulevé précédemment. Ainsi, l'une des premières réactions que les gens peuvent avoir lorsqu'un membre du personnel pénitentiaire évoque son métier est la surprise, mêlée de *« curiosité plus ou moins malsaine »*[3] :

> *«C'est toujours le même moi depuis 22 ans c'est l'effet de curiosité. C'est... "Ah ça doit pas être facile!"... "C'est dangereux", "Vous avez des armes?" Enfin on est dans les idées reçues... parce qu'on regarde les séries télé, à l'époque c'était Prison Break etc. (...) Donc voilà "comment tu fais pour gérer?" "Moi ces gens-là je les exécuterais ça serait plus simple"... Enfin voilà on est dans des choses assez expéditives, curiosité plus ou moins malsaine... Mais aussi compréhension de la motivation qu'on peut avoir pour travailler pour la justice de son pays parce que on est à la fois... exécutant des décisions de justice mais finalement on protège aussi la société en gardant ces personnes derrière les murs. »*[4] ◄

Même s'il y a souvent de la compréhension ou en tout cas du soutien, il peut toutefois exister une certaine forme de peur de la part des proches, qui associent la présence en établissement pénitentiaire de leur fils, de leur fille, de leur conjoint-e ou autre à une exposition au danger, à la dangerosité supposée des personnes incarcérées là où il/elle travaille. Cette crainte liée à une insécurité qui serait latente survient parfois après un incident en détention ou notamment du fait d'un contexte particulier d'agressions de personnes en uniforme, comme ce fût le cas en 2016 avec la multiplication d'attaques visant des militaires

[1] ECD15.

[2] EMC24.

[3] ECD15.

[4] ECD15.

« Après de la peur je pense qu'y en a quand même une certaine forme, surtout chez les très proches hein. Ma mère elle me dit rien mais bon je pense que quand elle voit quelque chose passer aux infos elle peut pas s'empêcher de dire "ma fille elle est là-dedans" quoi. Ouais. Je pense. Je pense qu'elle le dit pas mais qu'elle doit... Là quand y'a eu la prise d'otage à Vendin bah la première chose que j'ai fait c'est d'appeler mes parents hein, "tout va bien vous inquiétez pas, c'est pas moi". Enfin c'est ça! [Elle rit] "C'est pas moi, tout va bien". Ouais si je pense qu'y a de la peur quand même mais bon. »

Une surveillante au CP de Vendin-le-Vieil (EMC12)

« Après y'a des choses qui restent, forcément que je suis beaucoup plus méfiantes que mes sœurs! Quand je vois l'une de mes sœurs poster des photos de mon neveu en petit maillot de bain ou quand il était tout petit tout nu parce que tout petit quand il a deux ans tout nu c'est pas grave... Enfin elle ça lui paraît anodin! Moi ça me paraît beaucoup moins anodin, forcément! Puisque j'ai une autre vision des choses! Voilà, qu'elle dise "Y'a que les vieux qui peuvent être pédophiles", non j'ai déjà écroué des jeunes garçons de 18 ans qui ont violé leur petit frère. Enfin maintenant y'a plus d'âge, y'a plus ce faciès du truand comme y'avait avant! Avant on voyait "Oh lui il doit être taulard parce qu'il a une mine patibulaire!" Non, maintenant y'a plus ça! »

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

« J'évite un peu les réseaux sociaux. On a eu des problèmes avec ça, il y a eu une note de la DAP mettant en garde contre les réseaux sociaux. Moi j'ai une page de Facebook mais sous un sobriquet hein, je mets pas ma photo de profil, je raconte pas ma vie ni mes orientations ni mon compte en banque, ce que vous voulez, ça ça me regarde. Mais ceux qui le font il faut qu'ils sachent aussi qu'ils sont dans un réseau mondial, et s'ils sont surveillés par certaines personnes détenues mal intentionnées qui veulent leur nuire, ils assumeront les conséquences dans le sens qu'ils ont un devoir de réserve dans lequel ils doivent pas manifester leur... Parce que j'en vois hein des pages Facebook... Je suis outré hein, quand c'est pas des propos xénophobes parfois c'est des propos critiquant même l'administration, etc. Et je trouve que ça c'est irresponsable. Et après la surveillance vient de là dans le sens que quand on fait des commentaires comme ça et on met sa vie au grand public il faut pas s'étonner après des retours malveillants qu'on pourrait avoir. »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

et des policiers en France. Cependant, nombreux sont les membres du personnel de surveillance qui ne veulent pas entrer dans une paranoïa ou une peur déraisonnable à *l'intérieur* comme à *l'extérieur* du fait de leur métier, même s'ils soulèvent la nécessité de prendre certaines précautions dans leur vie quotidienne :

> *« T'es peut-être un peu plus regardant quand même. Tu vas peut-être moins te dévoiler que... Je vais j'ai pas... Tu sais je m'arrête prendre mon pain, en repartant ou en venant en uniforme voilà, tu te sens pas en danger! Après dans un contexte de grande ville ou un truc comme ça je fais un peu plus attention. Je fais un peu plus attention mais bon c'est des précautions normales à prendre, c'est pas... Mais je me suis jamais senti en insécurité. Et mes proches j'ai pas l'impression qu'ils se sentent non plus... qu'ils se sont sentis en insécurité...ni en vivant sur Paris ni ici. »*[5] ◄

Malgré une volonté de répondre aux préoccupations ou aux interrogations des proches, il semble compliqué d'expliquer son métier à quelqu'un qui ne connaît pas la réalité carcérale, et il est parfois difficile de trouver les mots :

> *« Alors ils se posent toujours un peu de questions "et toi qu'est-ce que tu fais exactement?" J'ai toujours un petit peu de mal à leur expliquer. C'est vrai des fois ils comprennent pas trop bien ce que je peux faire. J'ai du mal à trouver les mots justes pour leur dire... »*[6]

Ainsi, les membres du personnel pénitentiaire jouent presque de fait un rôle de médiation auprès de la « société civile », puisque parler de leur métier à l'extérieur implique de déconstruire des idées reçues et des clichés parfois bien ancrés dans les esprits à la fois sur les métiers de la pénitentiaire, sur les conditions de travail et sur les conditions de détention[7]. Cependant, malgré cette volonté de communiquer sur les réalités de leurs métiers, nombreux ont été les membres de l'administration pénitentiaire à m' expliquer qu'ils ne peuvent pas *tout*

[5] ECD11.

[6] ECD8.

[7] Par exemple les femmes qui travaillent en détention auprès d'hommes détenus doivent presque constamment déconstruire l'idée qu'en prison les surveillantes travaillent forcément auprès des femmes détenues. Autre idée reçue à déconstruire, et notamment du fait des fictions télévisées ou cinématographiques: le personnel de surveillance n'est pas armé dans les établissements pénitentiaires français, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer.

« Parce qu'il y a la vie dedans, où même les gens "Ouais les pauvres..." "Ouais les pauvres, qu'est-ce que tu ferais à quelqu'un qui a violé ton enfant?" "Bah je le tue!", ah c'est vrai que c'est mieux que de le mettre en prison! Les gens y'a des moments je leur dis "mais réfléchissez avant de parler!" C'est compliqué. "Ouais mais j'ose pas aller à tel endroit, y'a une prison qui se construit à côté, ça va être dangereux..." Bah ce sera pas plus dangereux parce que déjà les effectifs de police ils vont être augmentés, en plus quand bien même ils sont en prison, et tu crois que dehors tu côtoies pas des gens qui ont été en prison? [Elle sourit] Parce qu'à un moment donné les gens qui sont dedans ils vont dehors aussi! Et là les gens disent "Ah ouais... c'est vrai", bah oui c'est vrai. Donc c'est une autre vision des choses. Comme c'est vrai que moi j'ai tendance voilà à entendre "Les pauvres gars en prison!" "C'est quoi la prison pour toi et qu'est-ce que fait un détenu en prison?" Et quand ils me disent... "Ah ouais, déjà toi tu regardes trop la télé! [Elle rit] Parce que c'est pas ça du tout hein! Ils font du tai chi pour certains, ils vont à l'école, ils font ci, ils font ça", "Ah ouais je voyais pas ça comme ça!" »

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

dire, soit pour protéger leurs proches d'une certaine réalité de la détention et ne pas les inquiéter outre mesure, soit parce qu'ils respectent un devoir de réserve lié à leurs fonctions :

> *« Bah c'est toujours important de... de casser cette image-là de la détention par rapport à des personnes qui savent pas ce que c'est quoi, ou qui ont des informations que par les médias etc., et de leur expliquer voilà le fonctionnement, leur faire comprendre! Y'a des personnes avec qui ça passe, y'a d'autres personnes, pour l'avoir vécu aussi, quand tu dis ce que tu fais la personne elle te zappe complètement quoi! Comme si c'était un métier...* ***Ça m'a jamais dérangé de parler de ce que je fais. Pas forcément de ce que je vois, parce que bon voilà*** *hein, on peut pas parler de tout non plus.* ***Mais c'est quand même important de pouvoir casser cette image à mon sens erronée de la vie en détention****, que ce soit au niveau des personnels ou des détenus. Même si des deux côtés y'a eu des dérapages et y'aura toujours des dérapages, ça c'est clair »*, explique un officier au CP de Vendin-le-Vieil[8].

Confrontés parfois à des réactions virulentes et souvent erronées, les personnels de surveillance s'efforcent aussi de parler de la réalité quotidienne en prison et notamment des conditions de détention, mais aussi de rappeler que les personnes incarcérées ne naissent pas en prison et sont, en France en tout cas, amenées à en sortir un jour. ◄

Ce rôle informatif des personnels pénitentiaires à l'extérieur, qui est presque inhérent à la particularité de leur métier qui est de travailler dans des lieux fermés, et donc de fait qui ne laissent pas voir ce qui se passe à l'intérieur, va parfois jusqu'au conseil et à l'accompagnement de familles dont un proche est incarcéré, en-dehors même de leurs heures et de leur lieu de travail, comme l'explique un gradé au CD de Bapaume :

> *« En plus moi dans mon village je suis le seul donc bon au début quand je suis arrivé "alors lui lui..." Et puis bon malheureusement la vie elle veut ça aussi des fois je vois des... des mères de famille elles viennent me voir "Monsieur [son NOM] vous êtes gardien de prison?" mais à part on va dire hein pas devant tout le monde hein "bah mon fils voilà il a fait ci là il est à la maison d'arrêt de Douai... Comment ça se passe un peu? Comment on fait pour un permis de visite?" bon puis je parle avec la*

[8] EMC14.

« Les gens pensent que... quand on dit "ouais vous êtes fonctionnaires!" bah oui mais attendez... y'a fonctionnaire et fonctionnaire quoi! Les gens en détention travaillent tous les samedis, ils travaillent les dimanches, ils travaillent à Noël, ils travaillent à nouvel an, ils ont pas leurs congés quand ils veulent, on leur impose...voilà quoi! Et c'est pas... Je veux dire... ***Y'a beaucoup de contraintes et le salaire il est pas faramineux hein!*** *Un élève surveillant qui démarre...voilà quoi. Y'a pas longtemps, l'année dernière ou quoi, on était obligé de leur verser une prime parce qu'ils touchaient moins que le SMIC quoi! Vous débarquez en région parisienne... voilà quoi... Quand vous avez votre salaire de jeune surveillant que vous avez payé votre mutuelle, qu'il faut payer votre loyer et puis bah... y'a plus grand-chose quoi derrière! Quand vous avez fait 30 ans de carrière et que vous voyez... bah que c'est avec ce salaire que je vais terminer quoi on se dit bon... voilà quoi. C'est pas... Voilà quoi c'est pas folichon! Après on n'est pas les plus à plaindre non plus hein attention! Mais bon à un moment je pense que... Si ils veulent attirer du monde, si ils veulent garder du monde... va falloir qu'on pense autrement quoi. Ça viendra peut-être un jour. Peut-être hein! Moi je vais finir ma carrière avec un salaire de 2000€ quoi! Je suis rentré à 21 ans et j'irai jusqu'au bout quoi. Là je gagne 2000€ et pendant les dix années qu'il me reste à faire je vais gagner 2000€ quoi. Voilà. Avec... avec 40 ans de carrière je vais finir avec 2000€ quoi. Voilà quoi, et y'a un tas de contraintes derrière. C'est pas... Après c'est sûr qu'y en a qui vont gagner moins hein je suis d'accord dehors qui... Mais bon y'a quand même un tas de contraintes quoi je veux dire... (...) Voilà y'a un tas de contraintes comme ça quoi! Les weekends, les samedis, les dimanches... Et puis on peut être rappelé n'importe quand! Vous invitez quelqu'un "tiens j'ai un weekend dans quatre semaines on se fait un repas on mange", oui vous invitez les gens le samedi vous êtes pas en matin-nuit, vous êtes que le samedi du matin "c'est bon j'ai mon weekend", vous arrivez au matin ou la veille on vous dit "bah t'es rappelé de nuit" "ouais mais..." "Bah non t'es rappelé de nuit!" "Ah bon d'accord bon bah..." Et on peut ne pas travailler à Noël et puis être rappelé: "Tu travailles pas à Noël" et puis deux jours avant bah "il manque du monde t'es rappelé à Noël" "ah..." Voilà quoi c'est... disponibilité quoi. Alors y'a quand même pas mal de contraintes, y'a pas mal de... de choses derrière, après voilà quoi y'a... ça fait que bon... Après on savait où on allait hein! On savait ce qu'on choisissait quoi. Mais bon je pense que* ***y'a de plus en plus de contraintes et puis ça bouge pas beaucoup pour nous quoi.*** *Alors c'est là aussi que ça commence à saturer,* ***les surveillants saturent*** *quoi. On nous impose de plus en plus de choses, on nous fait faire de plus en plus de choses... Y'a de moins en moins de personnel, parce que bah les départs à la retraite ça met un an et demi, deux ans avant d'être remplacé, c'est pas toujours remplacé... Ça fait que vous tournez à moins, vous travaillez plus... On vous dit "l'administration veut pas qu'on fasse d'heures supplémentaires", le surveillant dit "moi je veux pas en faire!", à la fin du mois il a plus 40 heures! Parce que y'a pas assez d'agents on le rappelle sur ses repos. Alors le gars il a pas ses repos, on le rappelle sur ses repos il fait plus 30 plus 40 heures! Expliquez-moi quoi! Voilà... "Faut pas faire d'heures sup' hein!" mais si on les fait pas la taule elle ferme, on est obligé de fermer 8 jours par mois ici alors. On leur met pas à manger, on les... voilà quoi c'est une certaine forme d'hypocrisie quoi. »*

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

personne, je parle un peu...voilà. Là c'est un petit peu un côté où bah en fin de compte je me dis "ah enfin je sers à quelque chose!", "je peux aider quelqu'un!" [Il sourit] »[9]

Cette identification à l'extérieur de fonctionnaires de l'Etat qui sont interpellés ou en tout cas questionnés sur des modalités pratiques liées à leur environnement de travail n'est bien sûr pas une réalité qui touche uniquement les membres de l'administration pénitentiaire, tout comme d'ailleurs la méconnaissance de la réalité de leurs métiers. Cependant, ce qui est ressorti de mes entretiens avec des personnels pénitentiaires, c'est que leur image de « fonctionnaire », avec souvent une connotation assez péjorative et réductrice dans ce renvoi à leur statut, est tachée d'une seconde image, fortement présente et persistante dans l'imaginaire social, celle du « maton ».

- *« On est matons pour eux quoi »*[10]

Les nombreux développements que j'ai pu recueillir sur l'image persistante et négative du « maton » lient souvent cette étiquette et la violence des préjugés qui lui sont accolés à une autre image, celle du « fonctionnaire » :

> *« Déjà à l'extérieur bah déjà on passe comme je vous l'ai dit tout à l'heure hein on est fonctionnaire, on a le travail... Déjà de toute façon on est la bête noire du gouvernement futur certainement à abattre ! »*[11]

Nombre de personnels de surveillance tiennent d'ailleurs à déconstruire cette image péjorative du fonctionnaire, souvent liée à l'image d'un statut aisé avec la garantie d'un travail à vie et qui serait pour certains, comme on peut l'entendre dans le langage familier, « une planque ». ◄

Or, ce qui est ressorti de nombreuses conversations avec des surveillants, c'est la difficulté de leur métier, et notamment des contraintes dues au fait d'être *« à la disposition de l'administration »*[12]:

[9] ECD13.

[10] ECD17.

[11] ECD13.

« Après c'est un travail qui est... Moi je sais que quand j'étais mariée avec mon mari qui était fonctionnaire de police, qu'on discutait de mon métier avec ses collègues, euh... c'est un métier qu'ils auraient pas... enfin être à ma place ils auraient pas voulu. (...) Donc y'a vraiment cette grosse barrière en fait, même si on dit aux gens qu'on est la troisième force publique en France, et c'est vrai, mais ***comment est-ce que les gens ils peuvent le savoir étant donné qu'on est en milieu fermé et qu'en fait les gens ne savent pas c'est quoi notre boulot?*** *Moi quand je demande aux gens "Mais c'est quoi le travail d'un maton entre guillemets?" Ils savent pas! Parce qu'****on n'est pas reconnus comme une force publique, on n'est pas valorisés****. »*

Une gradée au CP de Vendin-le-Vieil (EMC15)

*« Il faut savoir aussi que c'est pas un métier comme les autres, c'est très important à savoir. J'ai envie de dire c'est un métier unique. Unique au monde. Parce que on est en train, indirectement.... On est en train indirectement de participer à la privation de la chose la plus précieuse dans la vie. C'est ça qui fait cette particularité de ce métier. Qui fait son mystère. Qui fait parfois que ça fascine celui qui est de l'extérieur de l'imaginer, parce qu'****on a toujours cette image d'un certain pouvoir****, même si c'est pas vrai...* ***Le pouvoir du maton sur quelqu'un qui est privé de liberté. Heureusement que c'est pas le cas*** *mais dans la conscience collective on a cette image-là. C'est un métier qui pourrait fasciner.* ***Ça ne sera jamais une vocation****, parce que les gens ils savent qu'il y a des souffrances. Et nous on essaye de faire notre travail au mieux qu'on peut, parce que nous on part du principe qu'après tout on protège la société. Et on rend certains humains malheureux mais pour que la grosse autre majorité soit heureuse, et ça c'est la fonction même de la société. »*

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

« Quand vous rentrez dans la pénitentiaire voilà quoi faut pas oublier que bah vous travaillez... vous êtes à la disposition de l'administration, vous avez un weekend tous les... un weekend complet, quand je dis un weekend complet c'est un samedi et un dimanche, tous les... si vous avez de la chance un tous les deux mois, un tous les mois et demi weekend complet, alors quand vous avez une vie de famille vous faîtes quoi? Les vacances c'est pas vous qui les décidez, on vous les impose! C'est-à-dire que vous pouvez avoir vos congés en avril, en juin et puis vous travaillez juillet-août! Vous avez pas vos vacances de Pâques! Vous travaillez le soir de Noël parce que vous travaillez de nuit! Vous travaillez le soir du nouvel an! Voilà quoi y'a plein de contraintes! »[13]

Il ressort donc des paroles de nombreux personnels de surveillance que les images qu'ils perçoivent de l'extérieur sur leurs métiers sont largement négatives. Il apparaît d'ailleurs que ce n'est pas un métier que les gens voudraient faire à leur place et qu'ils ont une vision bien plus dure qu'eux-mêmes des personnes détenues et de la détention :

« Bah y'a beaucoup de gens qui voudraient pas faire ce qu'on fait hein faut être clair! Qui ont une image... un peu dévoyée de ce qui se passe en prison quoi, parce que bon... [Il soupire] Ils sont toujours étonnés quand on leur dit qu'ils ont la télé, qu'ils ont des droits, voilà. Ils sont beaucoup plus durs que nous les gens à l'extérieur hein pour la plupart, dans la façon d'aborder un détenu. Voilà ***ils ont pas non plus cette vision humaine qu'on peut avoir puisque on est en contact avec eux tout le temps*** *quoi. Donc on n'est pas perçus de façon très positive hein, ça c'est clair****.*** *C'est clair! Et puis après vous avez l'aspect aussi c'est trop... presque anarchique quoi où... "L'enfermement ça devrait pas exister" ou voilà "Ce sont des pauvres qui sont privés de liberté", enfin bref! Mais* ***en général on est plutôt perçus assez négativement de toute façon*** *»,* explique un officier au CP de Vendin-le-Vieil[14].

Cette vision négative et « dévoyée » des métiers de la pénitentiaire soulève par ailleurs la question de l'invisibilité des personnes qui travaillent en détention, dont le métier n'est pas valorisé à l'extérieur ni montré dans toute sa complexité et sa richesse, ni d'ailleurs simplement dans son statut de « force publique ». ◄

[12] ECD14.

[13] ECD14.

[14] EMC7.

Le manque de valorisation ressentie et partagée par un grand nombre de membres du personnel pénitentiaire (et surtout au grade de surveillant), s'apparente à un manque de reconnaissance de leurs métiers à l'extérieur mais déjà au sein de leur propre ministère ou de leur établissement :

> *« Et comme je vous disais la reconnaissance de notre direction ou de notre ministre ou de notre... [Il souffle] pour moi y'en n'a pas. »*[15]

Si je reviendrai sur les conséquences de ce manque de reconnaissance ressenti par des surveillants de la part de leur hiérarchie dans une autre partie de mon travail, il est néanmoins important de soulever ce fait dès maintenant. Dans de nombreuses discussions ou entretiens informels réalisés en détention auprès de personnels pénitentiaires, la non-reconnaissance de leur statut de force public à l'extérieur, et avec lui de leur utilité publique, a souvent été évoquée en même temps que leur invisibilité aux yeux des gens, aux yeux du « public ». L'un des signes significatifs pour eux, et souvent soulevé lors d'entretiens, de cette invisibilité et de ce manque de reconnaissance d'utilité publique de leur métier est l'absence de représentation de leur corps de métier dans les défilés du 14 juillet ; absence qui depuis le début de ma recherche a été corrigée, puisque le premier défilé des surveillants pénitentiaires a eu lieu le 14 juillet 2016.

L'ensemble des images négatives relevées ainsi que la méconnaissance criante des métiers de la pénitentiaire font que parfois les choix professionnels créent au sein des familles des polémiques, comme l'explique un surveillant stagiaire dont la famille ne comprend pas le choix d'entrer dans l'administration pénitentiaire, convaincue que *« c'est inadmissible de garder des détenus »*[16].

Toute cette négativité autour de la figure du surveillant se concentre avec violence, d'après les paroles recueillies, dans les termes de « maton » et de « tortionnaire » :

> *« "Tortionnaire, t'as pas honte de surveiller des gens ? C'est un métier de con !" "T'as pas pu trouver mieux ?" "Comment tu peux garder des salopards ?" Les gens n'aiment pas trop... On est matons pour eux quoi »*, explique un gradé au CD de Bapaume[17].

[15] ECD13.

[16] ECD20.

[17] ECD17.

« Les médias en font leur beurre aussi quoi. Voilà quoi si on donnait la vraie image peut-être des surveillants... les reportages seraient moins intéressants à regarder hein! [Il sourit] Voilà mais bon on fait avec! Moi ça me fait rire! [Il rit] C'est vrai quand je vois des films, quand je vois... oh ça me fait rire, c'est tout, c'est bien. Moi je sais ce que je fais voilà quoi. Après... c'est dommage qu'on amène les gens à penser ça quoi! Hein c'est... C'est ce que je reprocherais un peu des fois quand on a... les médias sont arrivés un peu à faire le buzz quoi! Un policier qui fait mal ça y est c'est... on en fait un buzz quoi! Et... il a fait le mal, ouais OK bon qu'il soit puni OK d'accord mais bon on en fait un buzz à 13h, on en fait un buzz à 20h, on en parle le lendemain, ça fait une première page de journaux... Et le gars qui a fait des missions et qui a sauvé des gens... [Il soupire] voilà. Si moi je tape un détenu je serai dans La Voix du Nord quoi! J'ai sauvé un détenu ici qui a fait une crise cardiaque... tout le monde en a rien à foutre! Voilà quoi. Voilà le truc quoi! C'est... c'est ça! Le bien qu'on... pas le bien mais ce qu'on fait correctement ça n'a pas de répercussion voilà quoi mais si on fait quelque chose derrière qui n'est pas acceptable derrière tout de suite bah ça y est les surveillants ci, les surveillants là... voilà! Des fois c'est un peu dur, c'est un peu lourd quoi. Des fois... ça peut être un... Bon je m'énerve pas quand j'entends les gens dehors je les laisse discuter quoi! Des fois j'entends des choses... des gens qui lisent un article, je laisse couler quoi! Parce que je me dis "mais vous savez même pas de quoi vous parlez quoi". »

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

Le terme de « maton », mot perçu de manière péjorative par l'ensemble des membres de l'administration pénitentiaire, est d'ailleurs défini dans le dictionnaire comme une dénomination argotique de « gardien(nne) de prison »[18]. Quant au mot de « tortionnaire », il est dérivé du latin *tortio* qui signifie torture[19].

Il est par ailleurs intéressant de voir que dans les médias, et notamment dans les images véhiculées habituellement dans les films, on retrouve souvent une opposition presque manichéenne entre des « matons » méchants et cruels alors que les rôles des prisonniers à l'écran suscitent finalement souvent l'empathie chez les spectateurs. Si l'image des personnes détenues semble finalement loin de susciter la sympathie dans l'opinion publique, en tout cas dans ce que les personnes pensent ou perçoivent de ce que leur renvoie l'extérieur, l'image des surveillants semble, elle, encore bien attachée à celle du méchant « maton » « tortionnaire » :

> *« Parce que souvent on n'est pas très bien entendus et souvent bon les gens à l'extérieur ont toujours une mauvaise opinion de nous parce que... quand on fait un film on a toujours... on est toujours désagréable, méchant, en train de taper... On nous met même des matraques à la ceinture que... [Il me montre sa ceinture] on n'a pas, on nous met des armes qu'on n'en a pas...! Voilà quoi, on a toujours le rôle du tortionnaire quoi. Alors dans l'imagerie des gens... Et les gens savent même pas, souvent ils ont vu des films américains et ils s'imaginent bah que les surveillants français c'est des surveillants américains et on est pareils qu'eux quoi, on tape sur tout ce qui bouge, on tire sur tout ce qui bouge... Alors que c'est complètement différent quoi. Mais bon l'imagerie des gens ça on peut pas l'enlever quoi! »*[20] ◄

A la perception négative du métier de surveillant s'ajoute alors une dimension très réductrice de la réalité qu'elle décrit puisqu'elle n'en laisse pas entrevoir la complexité ni le côté « humain », comme l'explique un gradé au CD de Bapaume :

[18] « Maton, matonne » : nom (de *mater*), argot : Gardien(nne) de prison *in* Dictionnaire Larousse en ligne.

[19] « Tortionnaire » : nom (du latin médiéval *tortionarius*, de *tortio*, torture) : Personne qui torture pour arracher des aveux ou par pur sadisme *in* Dictionnaire Larousse en ligne.

[20] ECD14.

« Alors j'ai une formation de Droit. Donc j'ai fait un Master de Droit pénal et sciences criminelles et en fait j'ai fait ce Master 2 dans l'optique de rentrer dans la police. Et puis finalement le...enfin les aléas des concours en fin d'études ont fait que j'ai pas eu les concours que je visais en priorité et que j'ai eu celui-là donc...j'ai pris celui-là. Et autant c'était vraiment pas un des concours que je visais en priorité parce que pour moi... enfin je me sentais absolument pas la fibre sociale. Et puis j'avais vraiment cette vision du SPIP qu'on peut avoir à l'extérieur de on aide le vilain détenu...on lui tient la main, on lui dit que ça va... enfin vraiment le côté très...maternant qu'on peut entendre dans la société quand vous dîtes "je travaille à la réinsertion des personnes détenues" [elle imite la réaction des gens et fait mine de s'offusquer] "ah non faut les laisser crever en prison", voilà enfin... Et du coup c'est vrai que j'avais un petit peu cette vision-là et en fait...enfin j'ai réussi à refaire le chemin entre finalement mes aspirations à moi et ce métier-là en me disant qu'effectivement, et c'est pas du tout faux, on travaillait finalement à la sécurité publique comme d'autres... comme d'autres corps de métier, en faisant en sorte que les personnes qui sortent d'ici récidivent pas. Donc finalement l'un dans l'autre on se retrouve au même but [elle sourit] même si c'est un moyen différent d'y arriver et finalement enfin...surtout ici mais sans doute ailleurs aussi on n'est absolument pas dans...l'assistanat du détenu, lui tenir la main et lui dire que ça va aller, enfin voilà ça va très régulièrement au clash enfin... Des fois je me dis presque qu'on est plus dur avec eux que la détention enfin voilà parce qu'on leur renvoie aussi des trucs qui sont pas faciles pour eux: les rejets de perm, et "pourquoi la juge elle veut pas vous laisser sortir", "et pourquoi la juge elle vous a pas donné toutes vos RPS"... Voilà donc en fait...enfin... Finalement les entretiens ils sont plus souvent conflictuels que...enfin...consensuels. »

La directrice de l'antenne SPIP au CD de Bapaume (ECD12)

« Voilà quoi y'a vraiment tout tout tout un panel de choses qui peuvent être faites en tant que surveillant donc celui qui veut vraiment, je te dis sans forcément vouloir prendre des responsabilités et bah les endosser, bah voilà il peut faire plein de trucs. Tu peux faire ta carrière sans toujours avoir une clef à la main et devoir ouvrir et fermer une cellule! Même si c'est vraiment péjoratif parce que les surveillants c'est pas ça quoi mais c'est ce qui ressort de l'extérieur. C'est pas ça c'est vraiment que voilà... Les gens se rendent pas compte que le surveillant il a plus un côté humain que...que de porte-clefs et de...on va dire machine à baffes quand ça n'allait pas. »[21]

Il est par ailleurs important d'ajouter que les membres du personnel de surveillance ne sont pas les seuls à se sentir enfermés dans des clichés et des fausses idées. Les membres du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) peuvent également être perçus de manière erronée à l'extérieur, dans la vision d'une posture d'assistanat :

« Et puis j'avais vraiment cette vision du SPIP qu'on peut avoir à l'extérieur de on aide le vilain détenu...on lui tient la main, on lui dit que ça va... »[22] ◄

La plupart des images reçues ou perçues à l'extérieur par les professionnels des prisons sur leurs métiers et sur leurs lieux de travail sont ainsi profondément marquées par la méconnaissance des réalités carcérales et nourries par un certain nombre de clichés bien souvent négatifs. De la double étiquette du « fonctionnaire-maton » pour les surveillants à la vision d'un SPIP qui serait dans une relation d'assistanat voire presque de complaisance avec les personnes détenues, l'ancrage de ces images est parfois difficile à vivre au jour le jour et peut induire chez certains une forme de honte ou en tout cas de réserve à parler de leur métier à l'extérieur.

[21] ECD11.

[22] ECD12.

« J'entends tout. J'évite d'en parler, si tu veux... Ouais c'est ça, ***j'évite d'en parler parce qu'ils m'agacent. Parce qu'ils comprennent pas!*** *C'est compliqué... Y'en a certains si... Voilà après c'est selon les personnes hein donc... voilà qui ont une certaine sensibilité, une certaine capacité de compréhension... voilà qui vont d'abord écouter ce que t'as à leur dire et essayer de comprendre la situation quoi donc... Mais c'est pas... A l'extérieur voilà c'est des meurtriers, des voleurs, des violeurs et ça s'arrête là quoi. Ils disent "Ils sont trop bien en prison, ils ont ce qu'ils veulent! Voilà ils ont la télé, on leur donne à bouffer, ils font du sport..." »*

Un CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC1)

« Je sais pas trop. J'en parle rarement de mon métier alors je sais pas... voilà quoi. Parce qu'on n'aime pas trop en parler parce que souvent on sait que la société nous juge mal, on a une certaine honte à en parler. Et on sait qu'on est très mal vus je te dis par rapport des fois aux médias, aux films, on sait que voilà quoi on est mal perçus... On n'aime pas trop en parler parce qu'on passe toujours pour des tortionnaires. Mais bon autour de moi bon voilà quoi les gens savent comme je suis... voilà c'est... Ils me jugent pas vraiment en tant que surveillant ils me jugent plutôt en tant que personne quoi. Mais bon ils savent le métier que je fais, des fois ils essayent de me poser des questions mais j'aime pas trop parler justement de ça quoi. Parce que déjà j'ai un droit de réserve... Et puis de deux voilà quoi... on n'est pas toujours fier de ce... (...) Voilà quoi y'a pas de mise en valeur du métier... c'est pas en faisant une pub avec un beau surveillant mannequin que... Non non non ça c'est... [Il soupire] Voilà quoi c'est pour recruter mais bon quand on voit le nombre de jeunes élèves qui font demi-tour et qui abandonnent voilà quoi, quand ils voient la réalité du métier ils disent "oula! oula la pub elle est belle!" Ouais... »

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

- *« Moi je dis pas que je suis surveillant pénitentiaire... »*[23]

Face aux nombreux préjugés et discours qu'ils peuvent entendre dans la vie de tous les jours autour d'eux, de nombreux membres du personnel pénitentiaire préfèrent éviter de parler de leur métier et de la prison à l'extérieur. Une officier au CP de Vendin-le-Vieil explique notamment que son père ne sait pas qu'elle travaille en détention ; il pense qu'elle est dans un poste administratif loin des coursives. Avec ses amis elle ne parle pas non plus de son travail *« parce qu'ils ont tous des discours sur la question alors qu'ils savent pas ce que c'est. Donc en fait j'en parle pas de mon métier pour ne pas entrer en débat. »*[24] ◄

Cela n'empêche pas que ces personnes soient fières du métier qu'elles font, convaincues de leur nécessité, même si elles ne sont pas toujours fières dans parler :

> *« Moi je suis fier de mon métier, de ce que je fais, mais on n'est pas toujours fier d'en parler. Voilà quoi. Je suis fier de ce que je fais parce que je pense que c'est nécessaire, après chacun juge comme il veut! Peut-être que voilà mais moi je pense que mon métier est nécessaire! Après bon voilà je suis pas... je suis pas plus fier que ça d'en parler quoi. Parce que y'a pas de mise en valeur derrière et voilà quoi. Un policier est fier de dire qu'il est policier! Un gendarme est fier de dire qu'il est gendarme! Souvent quand je parle avec ces gens-là ils sont fiers de dire "je suis gendarme" "je suis policier". Moi je dis pas que je suis surveillant pénitentiaire... Les surveillants beaucoup c'est ça quoi »,* explique un surveillant au CD de Bapaume[25].
> ◄

La notion de fierté évoquée ici est à rapprocher de celle d'honneur qu'on associe généralement à certains métiers (comme ceux pris en exemple dans les paroles citées). Or, un métier « honorable » dans l'imaginaire social n'est pas associé aux représentations péjoratives qui ont été développées précédemment (« métier de con », « tortionnaire », « maton »). L'image de soi, l'estime de soi aussi parfois, est mise en danger pour les personnels de l'administration pénitentiaire qui intègrent bien souvent le rejet par les personnes qu'elles

[23] ECD14.

[24] EMC24.

[25] ECD14.

« Après voilà pendant toute une période si par exemple je faisais une soirée où je rencontrais des nouvelles personnes tout ça j'avais pas envie de dire mon métier parce que du coup j'avais l'impression d'être identifiée que par rapport à ça quoi! Et du coup c'était gênant pour moi de me dire bah voilà en gros c'est...la DSP avant d'être [son PRENOM et son NOM] et tout ce qu'il y a autour quoi. Donc ça m'embêtait d'en parler et en fait en en parlant avec mes amies elles me disaient "mais au final c'est pareil pour tout le monde on identifie les personnes par rapport à leur métier que ce soit coiffeur ou bah DSP ou jardinier enfin on se fait toujours un avis de la personne par rapport à son métier et il faut l'accepter". Et je me suis dit bah ouais c'est vrai. [Elle sourit]»

Un membre de la direction au CD de Bapaume (ECD9)

rencontrent (ou la possibilité de ce rejet) du fait de leur travail ou de leur environnement de travail qu'est la prison. Ainsi, certaines personnes préfèrent ne pas parler de leur métier ni même le mentionner pour éviter d'avoir une étiquette qui pourrait biaiser leurs rapports aux personnes qu'elles rencontrent au quotidien à l'extérieur :

> *« **Mais moi à titre privé moins je le dis mieux c'est. Comme ça j'ai pas l'étiquette.** Et ça me permet de...d'avoir des approches avec... Ce que j'aime bien moi dans ma salle de sport c'est que je côtoie toutes catégories socio-professionnelles. Et ça pour moi c'est vachement important. Parce que... fréquenter à longueur de journée les collègues très bien mais il faut sortir du cadre. Et **si j'étais identifié en tant que tel à l'extérieur j'aurais pas le même relationnel.** Voilà. Enfin en ce qui me concerne hein après... Et mon équilibre je le trouve comme ça. (...)Et ça j'y tiens et à mes proches je leur dis de ne pas en parler par exemple. Ils le savent hein, depuis que je suis rentré... Ça n'intéresse personne! (...) "Qu'est-ce que tu fais?" "Oh" je leur dis "c'est trop long à vous expliquer!". Je leur dis pas que c'est compliqué, je leur dis "c'est long", "ah non ça serait trop long, je vais pas t'expliquer que je fais du bureau..." "Ah ouais dans le social...", ouais t'as raison... Voilà je noie le truc comme ça. **Alors non pas que j'ai honte de ce que je fais hein!** Attention! Non non au contraire. **Non non ça n'a absolument rien à voir.** Non non. **Mais pour moi ça touche pas à mon équilibre.**»*[26]

◄

[26] ECD8.

ANNEXE 4 : LA METAPHORE THEATRALE POUR PRECISER LE POSITIONNEMENT DU CHERCHEUR

- La métaphore comme outil de compréhension et d'analyse

Que l'on s'attache au langage courant ou au langage scientifique, la métaphore est utilisée comme un outil pour fabriquer du sens ou pour le représenter. En sciences humaines notamment, elle peut servir à forger une grille d'analyse ou un concept à partir, souvent, d'une intuition du chercheur sur l'objet ou le terrain d'étude. Nietzsche explique d'ailleurs que *« tout concept naît de l'identification du non-identique »*[1]. En effet, si la métaphore permet d'utiliser un mot dans un contexte différent de son sens initial, elle permet surtout de transférer les systèmes conceptuels et donc d'apporter au chercheur non seulement des éléments sémantiques mais bien des outils structurels nouveaux de description, de lecture et de conceptualisation. C'est ce qu'explique notamment Giovanni Busino en parlant de l'importance de la métaphore qui *« délocalise à la fois « un mot vers un sens différent de son sens originel », donne « à un objet un nom qui désigne un autre objet », mais également elle transfère les systèmes conceptuels, soutient les échanges d'un niveau ou degré à d'autres niveaux ou degrés. (...) Grâce à la métaphore le chercheur forme les nouveaux prédicats d'observation, regarde les phénomènes sociaux «comme si», schématise les relations entre des énoncés et les rend intelligibles en tant qu'objets particuliers d'expérience. Mais coordonner des énoncés où la schématisation joue un rôle essentiel implique forcément le recours à des chaînes de métaphores. »*[2].

La métaphore a donc *« une puissance explicative »*[3] et un rôle heuristique certain, en ce qu'elle ouvre à la fabrication de concepts nouveaux et rend ces derniers intelligibles : *« Les*

---

[1] NIETZSCHE F., *Le livre du philosophe. Etudes théoriques*, Flammarion, Paris, 1995 (1892), p.122, cité par JAMET D., « Les égarements poétiques du discours scientifique ? », L'ALEPH - Philosophies, Arts, Littératures, [En ligne], 2003, ALEPH n°11, p.25-33 Disponible sur : https://hal-univ-lyon3.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/366591/filename/Les_egarements_poetiques_du_discours_scientifique_-_Denis_Jamet.pdf

[2] BUSINO G., « La place de la métaphore en sociologie », *Revue européenne des sciences sociales*, [En ligne], Tome XLI, n° 126, 2003. Disponible sur : http://ress.revues.org/539, p.92.

[3] BUSINO G., *Op. cit*., p.92.

métaphores nous permettent de « parler » de phénomènes qui se dérobent à une transcription directe », explique Busino[4]. En utilisant un procédé imaginatif, la métaphore invite à changer le regard, à regarder l'objet ou le terrain sous un filtre différent. En utilisant un système connu et partagé pour en décrire un autre, moins accessible ou moins connu, le processus métaphorique permet une *« re-description de la réalité »*[5] comme le précise Ricœur : *«La métaphore est le processus rhétorique par lequel le discours libère le pouvoir que certaines fictions comportent de redécrire la réalité »*[6]. La métaphore agit en cela comme un *« révélateur »*[7] grâce à la *« migration conceptuelle »*[8] qu'elle constitue et qui permet l'accouchement d'un nouveau concept[9]. La métaphore marque en ce sens une étape importante entre l'intuition du chercheur et la théorisation d'un système d'analyse puisqu'elle est un outil d'élaboration théorique et de modélisation structurelle. Busino va d'ailleurs jusqu'à affirmer que sans ces *« schèmes métaphoriques »* « *le chercheur ne saurait plus comment s'accommoder de l'incapacité des systèmes sociaux à s'autosuffire sémantiquement »* puisque *« l'élaboration des présupposés, des catégories, des grilles de description, des protocoles de vérification ne serait pas possible et le chercheur ne pourrait plus « fabriquer» du sens, donner des formes au réel, argumenter sur des objets dont les significations restent indexées sur des référents singuliers susceptibles d'interminables rectifications sémantiques »*[10]. La métaphore est donc d'abord un outil : elle est une façon de travailler sur un objet ou un ensemble d'objets précis qu'elle contribue à construire. Il est alors important de rappeler que *« c'est sur le comparé qu'il s'agit de travailler, et non sur le comparant, qui n'est qu'un simple moyen de parvenir au résultat escompté »*[11].

Passer par un procédé métaphorique permet ainsi de déterminer des *« façons de voir »* qui permettent de synthétiser *« sous une étiquette unique (...) des multiplicités de micro-*

---

[4] BUSINO G., *Op. cit*., p.99.

[5] RICOEUR P., *La métaphore vive*, Points, « Essais », Paris, 1975, p.11.

[6] *Ibid*.

[7] *Ibid*. p.252.

[8] *Ibid*., p.297.

[9] *Ibid*., p.325.

[10] BUSINO G., *Op.cit*., p.91.

[11] LANHER S., « Peut-on faire de la sociologie avec des métaphores ? Usages et fonctions des métaphores filées dans l'œuvre de Erving Goffman » in *Publifarum* [En ligne], *Les avatars de la métaphore*, n°23, 2015. Disponible sur : http://publifarum.farum.it/ezine_pdf.php?id=316, p.4.

concepts »[12]. La métaphore n'est donc qu'un moment de la construction d'un modèle, d'un concept, d'une grille d'analyse, qui doit, pour prendre tout son sens, être étayée et complétée par un travail d'analyse, de précision, *« d'exemplification et d'application du concept (...), qui pour sa part n'est pas du tout métaphorique »*[13]. De cette manière, la métaphore peut être filée *« dans le but de définir des concepts, des rapports et des principes utiles à la compréhension d'un matériau empirique »*[14].

Enfin, il faut toujours garder à l'esprit que le procédé métaphorique est littéralement faux : *« la métaphore ne peut et ne doit pas être entendue au pied de la lettre au risque de générer des absurdités et des incohérences dans la réflexion »*[15] ; elle permet avant tout de transférer des rapports, des schémas, des modèles et de structurer le regard et la pensée. Cette limite essentielle dans l'utilisation de la métaphore est d'ailleurs précisément abordée par Erving Goffman, dont les travaux se basant sur le modèle théâtral comptent parmi les plus célèbres : « *Cet exposé ne porte pas sur les aspects du théâtre qui s'insinuent dans la vie quotidienne. Il porte sur la structure des rencontres sociales – la structure de ces entités de la vie sociale qui viennent au jour chaque fois que des personnes entrent en présence physique immédiate les unes des autres »*[16].

- Un chercheur dramaturge ?

Au-delà du terrain ou des situations étudiées, la métaphore théâtrale permet également de préciser et de mettre en lumière la nature du positionnement adopté par le chercheur tout au long de son travail, ainsi que l'éthique de sa posture quant à son objet de recherche. En effet, si le théâtre est particulièrement pertinent dans l'élaboration et la mise en mots de *savoirs scientifiques* (qu'ils soient sociologiques, anthropologiques, ethnographiques, etc.), il

---

[12] *Ibid*.

[13] LANHER S., « Peut-on faire de la sociologie avec des métaphores ? Usages et fonctions des métaphores filées dans l'œuvre de Erving Goffman » in *Publifarum* [En ligne], *Les avatars de la métaphore*, n°23, 2015. Disponible sur : http://publifarum.farum.it/ezine_pdf.php?id=316, p.7.

[14] *Ibid.*

[15] LANHER S., *Op. cit*., p.5.

[16] GOFFMAN E., *La Mise en scène de la vie quotidienne, Tome 1 : La Présentation de soi*, Éditions de Minuit, Collection « Le Sens Commun », Paris, 1973 (Trad. A. Accardo), p.246.

permet également d'établir et de préciser la démarche de la recherche qui est menée. Comme le souligne Jérôme Dubois, *« au regard du monde comme (re)présentation, il [le théâtre] pourvoit la conscience de la naïveté de la parabole, instaure une disposition d'esprit qui a moins à voir avec l'émerveillement de l'enfant qu'avec la docte ignorance. Il enjoint une inclination d'ordre poétique »*[17]. Dubois se réfère alors lui-même à Hannah Arendt pour rappeler que *«* theatai*, le mot grec qui signifie spectateur, a donné, par la suite, le terme philosophique « théorie » et « théorique » qui, il y a quelques centaines d'années, voulait dire « qui contemple » »*[18]. Ainsi, le travail de théorisation du chercheur passe, par nature, par l'exercice de la contemplation et par une posture initiale mais heuristique d'ignorance. Le chercheur est donc avant tout un *spectateur* dans le terrain qu'il étudie et les faits sociaux qui se déroulent en sa présence ; et *« tout spectateur commentant un spectacle, fait* ipso facto *une analyse, dès lors qu'il relève, nomme, privilégie et utilise tel ou tel élément, établit des liens entre eux, approfondit l'un aux dépens de l'autre »*[19]. De même, pendant tout le temps de sa présence dans un lieu, le chercheur en sciences sociales tend à détecter ce qui relève de la *mise en scène* dans les interactions qu'il observe, autrement dit ce qui peut, dans les comportements observés, s'apparenter à une tenue du *rôle* dans lequel chaque personne en présence est attendue, et ce qui au contraire s'en détourne ou s'y oppose. Il privilégie également tel ou tel axe d'approche du terrain qu'il entend comprendre et dont il souhaite rendre compte dans sa discipline ou depuis un point de vue plus ou moins singulier.

Si le chercheur occupe une place de *spectateur* sur le terrain de recherche, il n'est donc pas pour autant passif, puisque, comme le souligne Patrick Pavis, *« le travail (c'est-à-dire le plaisir) du spectateur consiste à effectuer sans trêve une série de micro-choix, de mini-actions, pour focaliser, exclure, combiner, comparer»*[20]. Le chercheur est donc en cela aussi un *acteur* sur le terrain puisqu'il oriente la définition de chaque situation par l'interprétation qu'il en fait ; sans oublier que sa seule présence provoque, comme l'entrée d'un comédien sur scène, des réactions et des comportements de la part des acteurs et des spectateurs déjà en

[17] DUBOIS J., « Pour une socioscénologie : de la métaphore théâtrale à sa conceptualisation. », *Cahiers de recherche sociologique*, [En ligne], 51, 2011, p.181-202. Disponible sur : https://www.erudit.org/fr/revues/crs/2011-n51-crs0516/1015003ar/ , p.182.

[18] ARENDT H., *La vie de l'esprit*, PUF, Paris, 2005, p. 127, cité par DUBOIS J. in « Pour une socioscénologie : de la métaphore théâtrale à sa conceptualisation. », *Cahiers de recherche sociologique*, [En ligne], 51, 2011, p.181-202. Disponible sur : https://www.erudit.org/fr/revues/crs/2011-n51-crs0516/1015003ar/ , p.182.

[19] PAVIS P., *L'analyse des spectacles*, Nathan, Paris, 2003 [1996], p. 9, cité par DUBOIS J., *Op. cit*., p.196.

[20] *Ibid*. p. 336., cité par DUBOIS J., *Op. cit*., p.199.

place. En prenant peu à peu place dans les lieux de sa recherche, il endosse enfin lui-même un certain nombre de représentations, d'identifications qu'il porte consciemment ou inconsciemment, mais qu'il se doit toujours de tenter de percer et d'analyser.

Dans une *« approche homologique entre poète et sociologue »*, Jérôme Dubois montre les similitudes qui peuvent exister entre l'approche du chercheur et celle du dramaturge[21-22]. Le chercheur est dans un premier temps, comme l'auteur, en empathie avec ce qui se passe autour de lui : *« L'empathie permet de forger des hypothèses, elle n'est pas une reviviscence de ce que l'autre a vécu, ni une simple projection dans les événements, elle est bien une capacité d'imagination qui permet (...) de replacer les acteurs dans leur temps, de saisir leurs motifs et par-là de les faire partager, comprendre et ressentir à ses contemporains »*[23]. Le travail de compréhension, d'analyse et d'interprétation que réalise alors le chercheur sur la base de ce qu'il observe ou de ce qu'il vit passe par une *« prise en charge de ce « non-encore conscient » qui associe un schème – créé par l'imagination – à un contenu historique dont la signification n'est ni objective ni subjective, mais négociée entre ces deux possibilités par l'expérience de l'observateur (ou de l'auteur) et par celle de ceux qui la considèrent comme valide au-delà de son individualité d'origine »*[24]. Ainsi, chercheur et dramaturge, dans leur écriture scientifique ou artistique, mettent en pratique un critère de *vraisemblance* (cher à la poétique aristotélicienne) en transcrivant, en verbalisant et en reconstruisant des réalités, notamment sociales, qu'ils observent. Ils montrent en cela *« une capacité qui consiste à pouvoir représenter, mettre en scène, imiter l'action d'individus, c'est même sur elle que s'appuie l'art du comédien »*[25].

De plus, dramaturge et chercheur se rejoignent sur l'exercice de la *neutralité* axiologique. Gabriel Marcel, dramaturge et philosophe, rend compte de la dimension

---

[21] DUBOIS J., « Pour une socioscénologie : de la métaphore théâtrale à sa conceptualisation. », *Cahiers de recherche sociologique*, [En ligne], 51, 2011, p.181-202. Disponible sur : https://www.erudit.org/fr/revues/crs/2011-n51-crs0516/1015003ar/, p.195-197.

[22] Cette « homologie » de l'approche dont parle Dubois rejoint d'ailleurs la notion de créativité inhérente, à mon sens, à la démarche de recherche.

[23] WATIER P., *Une introduction à la sociologie compréhensive*, Circé, Paris, 2002, p. 47, cité par DUBOIS J., *Op. cit*., p.195.

[24] TACUSSEL P., *Mythologie des formes sociales*, Méridiens Klincksiek, Paris, 1995, p. 134, cité par DUBOIS J., *Op. cit.,* p.195.

[25] WATIER P., *Op. cit*., p.49, cité par DUBOIS J., *Op. cit.*, p.195.

libératoire et « juste » du théâtre qui permet à l'auteur mais aussi au spectateur de se placer dans une position de *neutralité* face aux personnages et aux représentations en scène :

> « *se placer simultanément à un niveau aussi profond que possible de chacun d'eux, qu'il épouse à la fois leurs manières d'être, de comprendre, d'apprécier, qui pratiquement s'opposent et peuvent même se révéler à jamais incompatibles. [Tandis que dans] la vie pratique, je serais vraisemblablement contraint de prendre parti pour l'un de ces personnages contre l'autre, ou me désintéresser d'eux. [Alors, dans] la mesure où il nous éclaire et nous libère pour ainsi dire de notre condition d'existence pour nous introduire, ne fut-ce que pendant quelques instants, dans ce monde de justice supérieure, le théâtre peut être dit philosophique* »[26].

Dans une démarche appréhensive et compréhensive comme celle qui a guidé ma recherche, la *neutralité* entre les acteurs en présence a été un critère de positionnement essentiel, bien que parfois rudement mis à l'épreuve. Cette neutralité, qui passe d'ailleurs par l'empathie *inconditionnelle*[27] avec les personnes rencontrées fait partie intégrante de la *« vocation déontologique »* du chercheur qui consiste à *« rendre intelligible un fragment de réalité qu'il ressent, exprime, éclaire, par la médiation des acteurs en situation »*[28]. Comme le dramaturge décrit par Gabriel Marcel, le chercheur expérimente une sorte de dédoublement de sa personne, qui lui permet en tant que chercheur de ne pas être contraint de *« prendre parti pour »* l'une des personnes contre une autre, et qui l'oblige à ne pas se *« désintéresser »* de ces mêmes personnes. Dubois rapproche en cela le travail du sociologue de celui du dramaturge qui fait du *théâtre d'idées*, qu'il définit en reprenant les mots de Marcel comme *« une leçon vivante des faits ; elle ne précède pas, mais elle les suit et elle s'en dégage ; elle traduit l'impression qu'en doit avoir celui qui réfléchit »*[29]. Cette définition du *théâtre d'idées*

---

[26] MARCEL G., « Théâtre et philosophie, leurs rapports dans mon œuvre », in *Le théâtre contemporain*, Librairie Arthème Fayard, Paris, octobre 1952, p. 32, cité par DUBOIS J.*, Op. cit*., p.196.

[27] Je parle ici d'empathie *inconditionnelle* dans le sens d'une approche qui reste la même quelle que soit la place, le statut, le rôle ou la personnalité de la personne qui se trouve en face.

[28] DUBOIS J., *Op. cit*., p.197.

[29] MARCEL G., « Théâtre et philosophie, leurs rapports dans mon œuvre », in *Le théâtre contemporain*, Librairie Arthème Fayard, Paris, octobre 1952, p. 17. Il distingue alors le *théâtre d'idées* du *théâtre à thèses*, où les idées ont priorité sur les personnages qui ne sont plus que simple porte-parole du dramaturge : *« la thèse est une conception abstraite de l'esprit qui précède l'invention des faits, détermine artificiellement leur combinaison et fausse la réalité »,* cité par DUBOIS J., *Op. cit*., p.197.

est alors particulièrement proche d'une démarche inductive appliquée à la recherche en sciences sociales qui tend elle aussi à *« poser la priorité des êtres par rapport aux idées »*[30]. Le chercheur ne peut tenter de comprendre la réalité du terrain qu'il étudie que s'il se laisse immerger *en* et *par* lui, ainsi que par les personnes qui *habitent* ce terrain et le vivent au quotidien; il doit néanmoins régulièrement questionner sa place ainsi que les effets du terrain sur sa position, son travail et ses émotions, dans une démarche d'analyse permanente des logiques en jeu. Dubois voit en cela une similitude avec le *« retrait déontologique »* du dramaturge : *« les traits idéaux-typiques d'un fragment de réalité s'imposent à lui à partir d'une expérience interpellant les catégories du savoir social et sociologique dont il dispose, tandis que, paradoxalement, sa personnalité s'éclipse derrière celle des acteurs »*[31].

Le chercheur se rapproche enfin particulièrement du dramaturge dans le travail d'écriture et de diffusion de son travail. En effet, la compréhension des situations vécues et observées, ainsi que les nombreuses rencontres faites sur le terrain, sont nécessairement analysées, dans la perspective d'en rendre compte et d'en donner des clefs de lecture et de compréhension. Le travail d'analyse se présente alors comme un remodelage, *une mise en scène* mais aussi une reconfiguration et une recréation des situations et des personnes – à un degré plus ou moins important selon la démarche. Dans l'écriture scientifique, les situations vécues prennent la forme de scènes et les personnes rencontrées, qui perdent sur le papier une partie de leur essence et de leur corporéité, s'établissent aux yeux du lecteur comme des personnages. L'utilisation notamment de typologies, de schématisations ou de rapprochements dans les discours, les situations ou les parcours, permet de soulever les logiques et les dynamiques en jeu ; pourtant, elle constitue inévitablement, ne serait-ce que dans la structuration logique d'un travail d'écriture, une *re-création* et une *re-mise en scène* de lieux, de personnes, et de fragments de vie –et ce même dans une démarche qui refuserait sincèrement de leur octroyer cette part de fiction. Ainsi, dans les lieux de sa recherche, mais aussi dans son travail d'écriture, le positionnement du chercheur oscille constamment entre les rôles de *spectateur*, d'*acteur* et de *dramaturge*. La recherche, en tant qu'expérience *sensible* de confrontation et de rencontre avec des lieux et des personnes, permet alors, comme au théâtre, de *raconter* avant de *démontrer*.

---

[30] *Ibid*.

[31] DUBOIS J., *Op. cit*., p.197.

ANNEXE 5 : ENTRER EN RECHERCHE

ANNEXE 5.A : SOLICITUD DE INVESTIGACION EN EL CP DE ALBOLOTE

Alexia STATHOPOULOS, identificada con CNI francés Nº 130766200811, Estudiante de doctorado en la Universidad Charles de Gaulle Lille 3 (Lille, Francia), en la Escuela doctoral "Sciences de l'Homme et de la Société" (Ciencias humanas), Laboratorio CECILLE – Centro de Estudios en Civilizaciones, Idiomas y Literaturas Extranjeras – y trabajando en una tesis doctoral titulada "Creación y creatividad en el teatro carcelario. Estudio comparativo: Francia/España", invitada por el Departamento de Pedagogía (Facultad de Ciencias de la Educación) y por el Instituto de la Paz y de los Conflictos de la Universidad de Granada bajo la tutorización de la Dª Fanny T. AÑAÑOS BEDRIÑANA, Profesora Titular del Departamento de Pedagogía, Facultad de Ciencias de la Educación e Investigadora del Instituto de la Paz y los Conflictos, de la Universidad de Granada, a través de la presente

SOLICITA

Al Centro Penitenciario de Albolote la autorización para entrar al Centro Penitenciario de Albolote, bajo el amparo de los Convenios que tiene la Universidad de Granada y el Centro Penitenciario de Albolote, a fin de realizar observaciones sobre el sistema penitenciario español, los programas culturales y artísticos que se desarrollan dentro de la prisión así como la vida cuotidiana de los internos y de los funcionarios en el medio cerrado.

El propósito de mi presencia en el CP de Albolote girará en torno al desarrollo de mi investigación de tesis doctoral – cuya problemática actual es **¿Cómo, en el *teatro carcelario*, la práctica artística puede actuar sobre el medio y liberar posibilidades de vida (juntos)?** – al objeto de conocer cómo, en un entorno restringido como la cárcel, la práctica artística puede actuar en el ámbito de vida y en la creatividad vital del individuo re-inyectando autenticidad y posibilidades de vida. La piedra angular de mi investigación es el estudio de las relaciones que los individuos tienen con su *entorno* (o *medio*) a fin de entender cómo, y por qué, el ambiente creado en la cárcel influye sobre la autenticidad de las relaciones sociales y la confianza esencial para la construcción de un mundo común. Utilizaré para esto mucho del trabajo realizado en el campo de la geografía humana y de la mesología (estudio de los medios humanos), que mostraron que el individuo y su entorno se desarrollan en una relación de concrescencia y de reciprocidad estructural. El mundo de la prisión me interesa porque ofrece un campo de experimentación en la reconstrucción de relaciones (con el mundo, con el entorno de vida, con los demás, con uno mismo). Querría con tiempo tratar de extraer de las experimentaciones realizadas en el ámbito carcelario pistas y perspectivas más amplias de reflexión, respecto a la construcción de una convivencia de los seres humanos en la sociedad.

Basándome en mi experiencia de trabajo (como profesional en el desarrollo de proyectos culturales en prisión) y de investigación (como doctoranda) en varias cárceles francesas, pongo el concepto de

teatro carcelario en el centro de mi reflexión sobre la prisión. La prisión es un experimento social particular y complejo en cual las relaciones se distorsionan, son limitadas, evaluadas, sesgadas y controladas - eso es lo que llamo el *teatro carcelario* -. Este concepto pretende designar la prisión como acumulación de dispositivos (arquitecturales, sociales, reglamentarios, de seguridad, etc.) que fomentan la dimensión coercitiva y punitiva de la prisión así como el aislamiento de los individuos. Con el cuerpo y la mente limitados por un entorno totalitario, el individuo se resulta objetivado y no está más considerado como un individuo sintiendo - pensando. De hecho, su relación con el *teatro carcelario* modifica su relación con el mundo, a sí mismo y a los demás. En la noción de *sujeto*, "*la libertad y la restricción aparecen como dos caras de una misma moneda*", explica Michel Foucault[1]. En efecto, la palabra *sujeto* lleva a una doble etimología: del latín *subjectum*, que lleva las propiedades individuales; del latín *subjectus*, "sujeto a" o “sujeto pasivo” . El *sujeto* se define por una tensión esencial entre la presuposición y la sujeción, el "qué" y el " quién"[2]. La hipótesis avanzada aquí es que las prácticas artísticas son susceptibles de liberar la primera faceta del *sujeto*.

El modelo español, y sobre todo el del Centre Penitenciario de Albolote, me parece ser un campo de investigación muy interesante por lo que ofrece de programas de tratamiento, y sobre todo respecto a sus actividades e infraestructuras culturales y artísticas.

En ese sentido, los objetivos de mi presencia en el Centro Penitenciario son:

- observar el funcionamiento y la organización de la vida en la cárcel (arquitectura, infraestructura, relaciones entre los internos, relaciones con los funcionarios, programas de tratamiento, actividades artísticas) ;
- encontrar a personas que viven el ordinario carcelario (funcionarios, internos, otros profesionales, intervinientes exteriores, artistas, etc.) a fin de entender qué significa vivir bajo privación de libertad (para los internos) y trabajar en un medio cerrado (para los profesionales), y comprender cuales son las relaciones sociales que se desarrollan en prisión;
- observar y seguir de manera regular varias actividades artísticas en el Centro Penitenciario a fin de entender el rol esencial (que llamo *vital*) del arte y de la creación artística en el desarrollo del individuo (imaginación, emociones, autoestima, acción, relación con los demás, etc.) en medio cerrado.

A fin de cumplir con esos objetivos y de completar mis observaciones, utilizaré varios métodos:

- entrevistas formales con profesionales de la prisión y funcionarios sobre el funcionamiento del CP, sobre su proprio trabajo, los programas de tratamiento vigentes y su percepción del cuotidiano en prisión ;
- entrevistas informales con internos/as (y sobre todo con internos/as que se dedican a actividades artísticas) para comprender la función y el lugar del arte en su cuotidiano (cómo

[1] FOUCAULT M., *Surveiller et punir, Naissance de la prison*, Paris, Éditions Gallimard, 1975, p.204.

[2] cf. Article « SUJET » in CASSIN Barbara (dir.), *Vocabulaire européen des philosophies, Dictionnaire des intraduisibles*, Paris, Seuil, 2004, p. 1233-1253.

lo viven, por qué lo hacen, lo que les aporta, etc.) así como las relaciones sociales que se desarrollan (o no) en un ámbito cerrado como la cárcel;

- mapas de socialización y de configuración de vida espacial a fin de entender cómo las características espaciales así como arquitecturales influyen en la apropiación de los individuos de su espacio de vida (“espacio vivido”), en las relaciones sociales y en la construcción de una vida colectiva.

Por fin, basándome en mi experiencia en el desarrollo de proyectos culturales en cárceles francesas, me gustaría tener la oportunidad (y si el calendario de mi investigación me lo permite) de proponer un proyecto artístico o una actividad en el CP de Albolote.

Tener la oportunidad de llevar a cabo esos objetivos en el CP de Albolote me dará la oportunidad de llevar adelante la perspectiva comparativa e intercultural de mi tesis doctoral y de reflexionar en nuevas perspectivas de trabajo en las cárceles francesas.

ANNEXE 5.B : DEMANDE D'AUTORISATION DE RECHERCHE A LA DISP DE LILLE

DISP Nord-Pas de Calais, Picardie, Haute Normandie
123 rue Nationale
BP 765
59034 LILLE Cedex

Grenade, le 4 mai 2015

Objet : demande d'autorisation d'entrer dans les établissements pénitentiaires de la Région Nord Pas-de-Calais dans le cadre d'une thèse doctorale

Madame, Monsieur,

Actuellement inscrite en seconde année de doctorat au sein du Laboratoire CECILLE de l'Ecole Doctorale *Sciences de l'Homme et de la Société* de l'Université Charles de Gaulle Lille 3 (Université Lille Nord de France), je sollicite par la présente l'autorisation de me rendre dans les différents centres pénitentiaires de la Région Nord Pas-de-Calais afin d'y réaliser l'analyse de terrain nécessaire au bon déroulement de ma thèse doctorale.

Depuis plus d'un an maintenant, je travaille à l'élaboration d'une thèse qui a pour sujet : « Création et créativité dans le *théâtre carcéral*, Etude comparative : France, Espagne, Venezuela/ Mexique ». L'objectif global de mon travail est de comprendre comment, dans un milieu contraint comme la prison – que j'appelle *théâtre carcéral* (voir descriptif du projet ci-joint) –, la pratique artistique peut agir sur le milieu et sur la créativité vitale de l'individu, en réintroduisant de l'authenticité et des possibilités de vies. La problématique actuelle de ma thèse doctorale est la suivante : *Comment, dans le* théâtre carcéral*, la pratique artistique peut-elle agir sur l'environnement en créant un* milieu *qui permette aux individus de libérer des possibilités de vie (ensemble) ?* Ma recherche s'effectue dans le cadre du programme de recherche « Pratiques interculturelles, inclusion sociale et développement humain » du Laboratoire CECILLE et elle est dirigée par Mme Marie-Pierre LASSUS, Maitre de Conférence en Musicologie et porteuse du projet « *Le jeu d'orchestre* - Recherche-action en art dans les lieux de privation de liberté » soutenu par le Conseil Régional dans le cadre du Programme Chercheurs-Citoyens (2011-2014).

Ce projet de thèse a émergé il y a maintenant plus de deux ans, lorsque j'effectuais un stage de fin d'études au sein de l'association *Hors Cadre* auprès de M. Marc Le Piouff, Chargé de mission Culture-Justice pour la région Nord Pas-de-Calais. J'ai depuis développé ma réflexion sur le milieu carcéral et l'importance du rôle de l'art en milieu contraint, en participant notamment en tant que non-musicienne au projet du *Jeu d'orchestre* et en collaborant à la programmation culturelle et artistique du musée du Louvre (Paris) dans des établissements pénitentiaires de la Région Ile-de-France en 2013.

Si ces différentes expériences de terrain ont beaucoup enrichi ma réflexion sur le milieu carcéral français, je ressens aujourd'hui la nécessité de retourner en détention afin d'affiner mon analyse de la prison et de réaliser un travail de terrain plus avancé (observations, suivi de projets artistiques, entretiens formels et informels, …) (voir descriptif du projet ci-joint). Le monde de la recherche s'ancre, aujourd'hui plus que jamais, et davantage encore pour un sujet comme le mien, dans un travail de terrain de qualité ; c'est en ce sens, et avec l'objectif de développer une analyse complète et pertinente du monde carcéral français et des apports de l'art en prison, que je sollicite par la présente la collaboration et le soutien de l'Administration Pénitentiaire dans mon projet de thèse.

Etant actuellement en séjour de recherche à Grenade (Andalousie, Espagne), je serai disponible à partir du mois de septembre 2015 pour une éventuelle rencontre à Lille et, dans le cas d'une autorisation de votre part, pour commencer le travail de terrain exposé ci-avant. Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, je reste bien sûr à votre disposition par courrier électronique pour toute information complémentaire que vous jugeriez nécessaire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Alexia STATHOPOULOS

Descriptif du projet de recherche [initial]

CONTEXTE DE MA RECHERCHE

Ce projet de recherche est né d'un sentiment d'urgence face à la réalité actuelle de la vie dans les prisons françaises et, plus globalement, face à la réalité quotidienne de chacun-e dans nos sociétés. Dites individualistes, les sociétés occidentales actuelles se caractérisent, d'une part, par l'hégémonie idéologique et matérielle de leurs institutions et les valeurs rentières et cloisonnantes qu'elles diffusent et tendent à imposer, et, d'autre part, par la perte de lien et de confiance entre les individus, en la société et en la possibilité d'une vie en commun.[3] *« L'enfer, c'est les autres »*, écrivait Jean-Paul Sartre dans son *Huis Clos* en 1943. Il suffit de regarder la manière dont le monde évolue autour de nous (tyrannie du marché, course aux rendements, dérèglements écologiques, montée du racisme et de l'antisémitisme, méfiance de tous envers les autres, etc.) pour comprendre que l'espoir et la possibilité d'une vie ensemble résident bel et bien dans une prise de conscience et une action collectives devenues vitales pour tous les individus et pour la (re)construction d'un monde sensé.

« Il n'y a pas de vie valable sans projection sur l'avenir, sans promesse de mûrissement et de progrès. Vivre contre un mur, c'est la vie des chiens » (Albert Camus)

La prison, huis clos coercitif et sécuritaire dont la fonction première est de priver les individus ayant commis des délits et des crimes de leur liberté d'aller et venir, est à mon sens un point de départ intéressant pour engager cette réflexion. *« La prison est une sorte de lieu paroxystique, un laboratoire d'analyse du social privilégié, dans la mesure où elle concentre, dans un espace circonscrit et de façon amplifiée, bien des phénomènes observés dans d'autres champs de la société. Ainsi, elle permet de lire […] les principes de structuration des rapports sociaux »,* explique Claude Faugeron[4]. C'est dans une analyse similaire qu'A. Caillé et A-M Fixot développent : « *L'épreuve du quotidien carcéral peut être analysée comme une réplique aggravée du sort qui est réservé aux déshérités de notre société* »[5]. En effet, aujourd'hui en France, les prisons peuvent apparaître comme le « côté sombre » de notre système démocratique, comme « *l'échec de la construction d'un « vivre ensemble » politique et de l'élaboration d'un « monde commun entre êtres humains* » » (A-M Fixot)[6].

Pourtant, la prison *pourrait* véritablement être un lieu propice à l'expérimentation et à la (re)valorisation de l'intersubjectif en tant que base vitale de la construction individuelle et collective, puisqu'elle devrait en théorie être un temps de (re)construction de l'individu dans une mise à

[3] L'influence du mouvement Convivialiste sera très importante dans mon éthique de recherche.

[4] FAUGERON C., *Approches de la prison*, ouvrage commun, 1996.

[5] CAILLE A. et FIXOT A-M dans la présentation de *Sortir de (la) prison. Entre don, abandon et pardon*, Revue du MAUSS n°40, 2012, p. 5-22.

[6] FIXOT A-M, « Sortir de la sinistrose carcérale », *in Sortir de (la) prison. Entre don, abandon et pardon*, Revue du MAUSS n°40, 2012, p.103-124.

distance de son délit ou de son crime, et permettre ainsi de tisser des liens de confiance authentiques entre les individus et la société à laquelle ils appartiennent de fait.

S'il convient d'employer le conditionnel ici, c'est que la réalité de l'institution carcérale est toute autre dans les prisons françaises. Si les textes scandent la bi-dimension de sécurité et de *réinsertion* de la prison, nombre de chercheurs et de sociologues montrent depuis plusieurs années que seule la première (la sécurité) est une réalité concrète, que l'on pourrait même qualifier d'obsédante, voire d'extrême. Les prisons en France *« restent une institution coercitive, de violence légale, où la construction d'un principe et sentiment de peur est entretenue comme finalité à volonté dissuasive»,* explique A-M Fixot[7]. Insistant par exemple sur les logiques fonctionnelles des nouvelles prisons françaises et sur l'obsession institutionnelle de l'augmentation du nombre de places, donnant lieu en réalité à des prisons *« effroyablement déshumanisantes et désocialisantes »*[8], les chercheurs pointent ensemble l'urgence d'un changement radical de logique - afin que les personnes qui entrent en détention puissent réellement engager un processus de mise à distance de leur acte et de (re)construction relationnelle. Dans ce constat partagé, je m'intéresse aux éléments « déshumanisants » et « désocialisants » de la prison, utilisant pour cela le concept de ***théâtre carcéral*.**

Le concept de *théâtre carcéral* sera au centre de cette réflexion sur la prison. La prison est une expérience sociale particulière et complexe dans laquelle les relations sont faussées, contraintes, appréciées, biaisées, contrôlées - c'est cela que j'appelle le *théâtre carcéral* -. Ce concept tend à désigner l'environnement carcéral en tant qu'accumulation de *dispositifs* (architecturaux, sociaux, réglementaires, sécuritaires, etc.) visant à l'expression de la dimension coercitive, punitive et isolante de la prison. Le corps et l'esprit contraints et modelés par un environnement totalitaire, l'individu est objectivé, assujetti et non plus considéré comme un individu sentant-pensant. Sa relation au *théâtre carcéral* modifie de fait sa relation au monde, à lui-même et aux autres.

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

Le monde carcéral m'intéresse pour ce qu'il offre encore comme terrain d'expérimentation dans la reconstruction de liens (avec le monde, avec l'environnement de vie, avec les autres, avec soi-même). Il s'agira donc à terme d'essayer de dessiner des pistes et des perspectives plus globales, en matière de construction d'un vivre ensemble des êtres humains dans la société et d'authenticité des liens de confiance, que l'on pourrait tirer des expériences réalisées en prison.

La clef de voûte de ma recherche sera l'étude des relations que l'individu crée et entretient avec son *milieu*, afin de comprendre comment et pourquoi le *théâtre carcéral* détruit l'*authenticité* des relations et la *confiance* essentielle à la construction d'un monde commun. Je m'appuierai pour cela en grande partie sur les travaux effectués dans le champ de la géographie humaine et de la mésologie (étude des milieux), qui ont montré que l'individu et son environnement se développent dans une relation de concrescence et de réciprocité structurelle.

---

[7] *Ibid*.

[8] *Ibid*.

Ainsi, et afin d'éviter toute confusion ou contre-sens au regard des objectifs de ma recherche et à mon postulat de départ, je différencierai tout au long de ma réflexion les notions d'*environnement* et de *milieu*, dans une définition et une compréhension mésologiques de ces termes. Si l'expression française « milieu carcéral » (ou « milieu contraint ») est souvent utilisée pour désigner la prison, autrement dit l'environnement dans lequel évoluent les personnes privées de liberté, je lui préfèrerai l'expression d'*environnement carcéral* pour désigner l'ensemble des éléments qui entourent l'individu incarcéré ; j'opposerai à cet *environnement carcéral* la notion de *milieu* dans son sens mésologique développé par Augustin Berque[9]. En mésologie, le terme *milieu* désigne la relation dynamique et structurelle entre l'individu et son environnement ; cette relation implique qu'il y ait *trajection* entre l'individu et son environnement, autrement dit qu'il y ait une construction réciproque entre ce qui relève du sujet et ce qui relève de l'objet.[10] Or, en prison, l'individu est contraint par un environnement qui, du fait d'une accumulation de dispositifs coercitifs et désocialisants, ne lui donne aucune prise sur ce dernier et l'isole de surcroît. Il ne peut donc s'y développer de *milieu* au sens mésologique du terme, puisqu'il ne peut y avoir réciprocité créatrice et structurelle entre objet et sujet, entre individu et environnement. La relation au lieu et aux autres, qui est au cœur du *milieu*, est de fait détruite par l'effet d'isolement, de contrainte et de dépossession de soi qu'implique l'environnement carcéral, du fait du *théâtre carcéral*.

Le *théâtre carcéral* agit comme une sorte d'élément perturbateur dans la relation entre l'individu et son environnement. Il est l'ensemble des éléments qui fabriquent la perte de lien et de relations (à l'environnement, au temps, aux autres, à soi, etc.), impliquant pour l'individu privé de liberté une dépossession de soi, de ses propriétés individuelles et ainsi la négation d'une partie essentielle de l'être *sujet*. En effet, dans la notion de *sujet,* « *liberté et contrainte apparaissent comme les deux facettes d'une même médaille »,* selon le jeu de mots historial repérable chez M. Foucault[11]. En effet, le mot français *sujet* renvoie à une double étymologie : du latin *subjectum*, le « suppôt » des propriétés individuelles ; du latin *subjectus*, l' « assujetti ». Le *sujet* est défini par une tension essentielle entre la présupposition et la sujétion, le « quoi » et le « qui »[12]. L'hypothèse avancée ici est que les pratiques artistiques sont susceptibles de libérer la première facette du *sujet.*

Les notions de créativité et de création seront au cœur de ma réflexion sur le développement du sujet comme individu sentant-pensant. Je développerai également l'hypothèse du rôle social essentiel de la pratique artistique, qui participe d'un processus vital pour l'individu de libération de possibilités de vie avec les autres êtres humains. Dans le processus de création, l'individu se confronte à la réalité du monde qui l'entoure. Créer**,** c'est accepter de vivre une relation au monde authentique, sans intermédiaire et sans masque. Créer ne se résume pas à produire, comme l'explique brillamment le philosophe Paul Audi : c'est *« libérer des possibilités de vie »* susceptibles d'accroître la puissance de la sensibilité et la jouissance de vivre[13]. Dans l'acte de création, l'exigence est *éthique* (*il faut que je…*), immanente, elle vient de soi et ne se pose comme un devoir moral

---

[9] BERQUE A., La mésologie pourquoi et pour quoi faire ?, Presses Universitaires de Paris Ouest, 2014.

[10] *Ibid.*

[11] FOUCAULT M., *Surveiller et punir, Naissance de la prison,* Paris, Éditions Gallimard, 1975, p.204.

[12] *cf.* Article « SUJET » *in* CASSIN Barbara (dir.), *Vocabulaire européen des philosophies, Dictionnaire des intraduisibles,* Paris, Seuil, 2004, p. 1233-1253.

[13] AUDI P., *Créer. Introduction à l'esth/éthique*, Paris, Editions Verdier, coll. « Verdier-poche », 2010.

extérieur (*tu dois*) : elle se fonde sur l'espérance que la création aide à vivre, à souligner l'exigence intérieure « *je ne peux pas ne pas être* ». « *En créant, le Soi créateur aspire à la réjouissance comme intensification du fait de vivre* » (Paul Audi).Ainsi, même dans le désespoir, le créateur est « *frappé par son énergie* »[14].

L'axe principal de ma recherche se synthétise donc dans la problématique suivante :

Comment, dans le *théâtre carcéral*, la pratique artistique peut-elle agir sur l'environnement en créant un *milieu* qui permette aux individus de libérer des possibilités de vie (ensemble) ?

Afin d'apporter des éléments de réponse à cette problématique, je prendrai essentiellement pour objet d'étude le milieu fermé, et plus précisément les établissements pénitentiaires « pour peine » (en France : maisons centrales et centres de détention) concernant des personnes majeures (hommes et femmes). Ma recherche s'ancre dans une démarche comparative (France, Espagne, Venezuela/Mexique) afin d'intégrer à ma réflexion les pratiques d'autres pays dans une mise en perspective, d'une part, de la réalité carcérale dans d'autres contextes (politiques, économiques, culturels, sociaux, …) et, d'autre part, de la place des pratiques artistiques (en tant que pratiques conviviales et relationnelles) en prison et plus globalement à l'intérieur de la société. Comme l'explique Sylvie Gendreau[15] : « *(…) il faut sortir au grand air, être dans le mouvement du monde pour faire rêver et réfléchir… Il nous appartient de créer des moments d'effervescence pour favoriser l'émergence. La théorie ne suffira pas. Il faut de l'événementiel et de l'expérientiel pour partager les connaissances et mieux les intégrer individuellement et collectivement.* ». Je réalise pour cela actuellement un premier séjour de recherche (d'une durée totale de six mois) à Grenade (Andalousie, Espagne).

Concernant la méthodologie utilisée, je m'attacherai à étudier, observer et analyser[16] :

OBJET DE L'ETUDE	OUTILS/METHODE
Les dimensions spatiales et architecturales des établissements étudiés ainsi que leurs évolutions historiques	Observations sur le terrain, ressources bibliographies, vidéo, web, entretiens informels
Le fonctionnement interne de l'institution carcérale	Observations sur le terrain ; entretiens avec des personnes vivant en prison et vivant la prison[17]
La notion de peine et l'image de la personne	Ressources bibliographies, vidéo, web, entretiens

[14] *Ibid.*

[15] GENDREAU S., « Création de formes convivialistes », in *Du Convivialisme comme volonté et comme espérance*, Revue du MAUSS n°43, 2014, p. 213-215.

[16] Dans les différents pays d'étude.

[17] Personnes détenues (arrivant, incarcérées depuis plusieurs années, sortant et/ou sorties), familles si possible, fonctionnaires (de différents niveau hiérarchiques), travailleurs sociaux, artistes (intervenant ou non en prison), autres intervenants (médecins, bibliothécaires, juges, avocats, etc.)

détenue dans la société **L'image et le symbole de la prison aujourd'hui**	informels ; utilisation de questionnaires afin de cerner la vision que les gens ont de la prison dans société dite « civile » et de la personne détenue
La notion d'espace vécu, le quotidien et l'ordinaire carcéral, afin de comprendre la relation que l'individu incarcéré entretient avec son environnement de vie (et de détacher par exemple les espaces de socialisation qui peuvent exister en prison). Une telle étude me permettrait alors de comprendre davantage la place du sujet (en tant qu'individu sentant-pensant libre et créateur) dans ce dispositif contraignant qu'est la prison	Observations sur le terrain Entretiens avec des personnes vivant en prison et vivant la prison[18] J'étudie également la possibilité d'utiliser des outils tels que les cartes mentales de représentation spatiale et/ou de socialisation.
La vision et la réalité des pratiques artistiques individuelles en prison **La vision et la réalité des pratiques artistiques collectives en prison**	Observations sur le terrain ; entretiens avec des personnes vivant en prison et vivant la prison[19] Je m'attacherai à suivre et à analyser différents projets artistiques mis en place en détention

Enfin, je souhaiterais ancrer ma réflexion dans une démarche de recherche-action. Pour cela, je souhaiterais non seulement observer des projets et actions mises en place en détention mais aussi, riche de mes observations de terrain, mettre en place une (ou des) action(s) artistique(s) expérimentale(s), ce qui me permettrait de mettre en pratique mes hypothèses de travail.

[18] *Idem*.

[19] *Idem*.

ANNEXE 5.C : DESCRIPTIF DU PROJET DE RECHERCHE ET DE LA METHODOLOGIE POUR LE CD DE BAPAUME

METHODOLOGIE DE RECHERCHE
CENTRE DE DETENTION DE BAPAUME 2015-2016

Intitulé provisoire de la thèse : « Création et créativité dans le *théâtre carcéral*. Etude comparative France/Espagne ».
Projet de thèse doctorale réalisé sous la direction de Mme Marie-Pierre Lassus, Maitre de conférence en musicologie à l'Université Lille 3 et porteuse du projet « Jeu d'orchestre » (2011-2014)

Problématique actuelle : ***Comment, dans le* théâtre carcéral*, la pratique artistique peut-elle agir sur l'environnement en créant un* milieu *qui permette aux individus de libérer des possibilités de vie (ensemble) ?***

Objectifs d'une recherche à Bapaume :

- **Comprendre les enjeux et les spécificités d'un centre de détention accueillant des hommes et des femmes :**
  - Appréhender et analyser l'architecture, l'organisation et les espaces de la prison ;
  - Quels sont les profils et les parcours de vie et de détention des personnes détenues entre ces murs ? ;
  - Comment communiquer et cohabiter/vivre ensemble en centre de détention mixte ?
  - La séparation et la circulation des biens et des personnes ;
  - Vivre la/en centre de détention (lorsqu'on est détenu(e), lorsqu'on est surveillant, lorsqu'on y travaille, lorsqu'on gère/dirige, lorsqu'on intervient).

- **Comprendre les enjeux, le sens et la réalité des peines des centres de détention (quartier homme et quartier femmes)** :
  - La notion de temps et son vécu ;
  - Vivre dans les espaces de la prison ;
  - Conséquences individuelles et collectives : rapport à l'environnement de vie, à l'autre, à l'extérieur, à soi, … ;
  - Vit-on différemment la prison en étant homme et en étant femme ?
  - Quelles projections avant/pendant/après des mois/des années de peine ?
  - Comment s'envisage/se conçoit et se réalise une longue peine ? (par les personnes détenues mais aussi par les personnels pénitentiaires)
  - Le quotidien en quartier hommes / le quotidien en quartier femmes ;
  - Comment s'approprier des espaces et des temps de vie (individuels et collectifs) dans un environnement contraint et sécuritaire ?

- **Les pratiques artistiques en centre de détention** : quelle réalité ? quels enjeux ? quelles conséquences ? quelles limites ? quelles perspectives ?

- **Les autres projets visant à créer de la vie dans l'établissement et à établir des liens (entre les personnes, avec l'extérieur, avec et entre les espaces de la prison, …)** : projets autour de la citoyenneté, appropriation et modification des lieux de vie par les personnes vivant en détention, liens dedans/dehors, sorties,…

- **Comprendre les enjeux et les défis d'un établissement qui accueille des hommes et des femmes :**
  - Etablir et mettre en place un projet d'établissement : qui ? comment ? quoi ? pourquoi ?
  - Quelles possibilités d'échange entre les différents quartiers ? quelle structuration de la vie de l'établissement et des mouvements par rapport aux quartiers de détention?
  - Peut-on créer une vie d'établissement mixte?

Types et outils d'interventions envisagés :

- Découverte/visite de l'établissement ;
- Accès à des outils bibliographiques et documentaires expliquant les missions et l'organisation de l'établissement ;
- Observation participative (observations et entretiens informels avec les personnes rencontrées sur place) ;
- Entretiens avec des personnes vivant en prison et vivant la prison : personnes détenues, membres du personnel pénitentiaire, autres intervenants, artistes, familles de détenus. Les grilles d'entretiens seront bien sûr préalablement soumises à la lecture et à autorisation de l'administration pénitentiaire. Afin que ces entretiens puissent être menés dans des conditions optimales, pour les personnes interrogées comme pour le traitement des données en aval, il serait préférable qu'ils puissent : d'une part, se réaliser dans une salle où seules la personne interrogée et moi-même serions présentes ; d'autre part, être enregistrés à l'aide d'un enregistreur numérique type dictaphone. Je m'engage, dans une préoccupation éthique et méthodologique, à ce que les enregistrements audio soient détruits après leur traitement et à ce que les citations qui en seraient faites dans un rendu écrit de ma recherche doctorale le soient dans le respect de l'anonymat des personnes interrogées.
- Questionnaires distribués à des membres du personnel pénitentiaire ainsi qu'à des personnes détenues afin de comprendre comment s'organise et se vit le quotidien à l'intérieur du centre de détention ainsi que pour connaitre la vision et la réalité des pratiques artistiques (individuelles et collectives) en détention. Les questionnaires seront bien sûr préalablement soumis à la lecture et à autorisation de l'administration pénitentiaire.
- Possibilité également d'utiliser des outils tels que les cartes de représentation spatiale et/ou de socialisation ;
- Possibilité de prises de vues photographiques au sein de l'établissement (sans qu'apparaissent les visages des personnes et en respectant bien entendu les consignes de sécurité fixées par l'établissement) ;
- Possibilité de prises de sons/d'ambiance au sein de l'établissement et lors de séances d'atelier à l'aide d'un enregistreur numérique type dictaphone.

Cadre et calendrier de présence :

Période d'étude et de présence dans l'établissement : **entre novembre 2015 et décembre 2016.**

L'objectif principal de ma présence au centre de détention de Bapaume est de comprendre comment s'organise la vie quotidienne des personnes au sein de l'établissement et de ses différents lieux, je souhaiterais pouvoir être présente dans plusieurs moments et lieux de la vie de l'établissement. Je souhaiterais pour cela

pouvoir, d'une part, suivre des projets artistiques mis en place en détention et, d'autre part, pouvoir suivre d'autres moments de la vie en détention (sport, ateliers, projets en lien avec la citoyenneté –débat, discussions, etc.–, démarches de modification et d'amélioration des espaces et de la convivialité de la détention –projet jardin, ateliers cuisine par exemple dans le quartier femmes, etc.)
Cette étude globale de la vie de la détention sera bien sûr réalisée dans un accord préalable des équipes, des artistes et intervenants ainsi que des personnes détenues participant aux ateliers et autres rencontres et moments dans lesquels je serais amenée à être présente.

ANNEXE 5.D : DESCRIPTIF DU PROJET DE RECHERCHE ET DE LA METHODOLOGIE POUR LE CP DE VENDIN-LE-VIEIL

METHODOLOGIE DE RECHERCHE
MAISON CENTRALE DE VENDIN-LE-VIEIL 2015-2016

Intitulé provisoire de la thèse : « Création et créativité dans le *théâtre carcéral*. Etude comparative France/Espagne ».
Projet de thèse doctorale réalisé sous la direction de Mme Marie-Pierre Lassus, Maitre de conférence en musicologie à l'Université Lille 3 et porteuse du projet « Jeu d'orchestre » (2011-2014)

Problématique actuelle : ***Comment, dans le* théâtre carcéral*, la pratique artistique peut-elle agir sur l'environnement en créant un* milieu *qui permette aux individus de libérer des possibilités de vie (ensemble) ?***

Objectifs d'une recherche à Vendin-le-Vieil :

- **Comprendre les enjeux et les spécificités d'un établissement de haute sécurité** :
  - Appréhender et analyser l'architecture, l'organisation et les espaces de la prison ;
  - Quels sont les profils et les parcours de vie et de détention des personnes détenues entre ces murs ? ;
  - Comment communiquer et cohabiter/vivre ensemble en maison centrale ?
  - La séparation et la circulation des biens et des personnes ;
  - Vivre la/en maison centrale (lorsqu'on est détenu, lorsqu'on est surveillant, lorsqu'on y travaille, lorsqu'on gère/dirige, lorsqu'on intervient).

- **Comprendre les enjeux, le sens et la réalité d'une longue voire très longue peine** :
  - La notion de temps et son vécu ;
  - Vivre dans des espaces restreints, cloisonnés et hermétiques entre eux ;
  - Conséquences individuelles et collectives : rapport à l'environnement de vie, à l'autre, à l'extérieur, à soi, … ;
  - Quelles projections avant/pendant/après de longues années de peine ?
  - Comment s'envisage/se conçoit et se réalise une (très) longue peine ? (par les personnes détenues mais aussi par les personnels pénitentiaires)
  - Le quotidien en maison centrale.

- **Les pratiques artistiques en maison centrale** : quelle réalité ? quels enjeux ? quelles conséquences ? quelles limites ? quelles perspectives ?

- **Comprendre les enjeux et les défis d'un établissement récent en phase de « peuplement »** :
  - L'intérêt et les enjeux d'une nouvelle maison centrale dans le Nord (enjeux politiques, territoriaux, sociaux, sécuritaires, etc.)
  - Etablir et mettre en place un projet d'établissement : qui ? comment ? quoi ? pourquoi ?
  - Comment créer de la vie au sein de l'établissement ?

- Comment s'approprier les lieux et les espaces qui ont été pensés par d'autres? (équipes de direction, personnels pénitentiaires et autres personnels et intervenants)

Types et outils d'interventions envisagés :

- ***Découverte/visite de l'établissement ;***
- ***Accès à des outils bibliographiques et documentaires expliquant les missions et l'organisation de l'établissement ;***
- Observation participative (observations et entretiens informels avec les personnes rencontrées sur place) ;
- Entretiens avec des personnes vivant en prison et vivant la prison : personnes détenues (participants et non participants aux ateliers KOAN et autres projets artistiques), membres du personnel pénitentiaire, autres intervenants, artistes, familles de détenus. Les grilles d'entretiens seront bien sûr préalablement soumises à la lecture et à autorisation de l'administration pénitentiaire. Afin que ces entretiens puissent être menés dans des conditions optimales, pour les personnes interrogées comme pour le traitement des données en aval, il serait préférable qu'ils puissent : d'une part, se réaliser dans une salle où seules la personne interrogée et moi-même serions présentes ; d'autre part, être enregistrés à l'aide d'un enregistreur numérique type dictaphone. Je m'engage, dans une préoccupation éthique et méthodologique, à ce que les enregistrements audio soient détruits après leur traitement et à ce que les citations qui en seraient faites dans un rendu écrit de ma recherche doctorale le soient dans le respect de l'anonymat des personnes interrogées.
- Questionnaires distribués à des membres du personnel pénitentiaire ainsi qu'à des personnes détenues afin de comprendre comment s'organise et se vit le quotidien à l'intérieur de la maison centrale ainsi que pour connaitre la vision et la réalité des pratiques artistiques (individuelles et collectives) en détention. Les questionnaires seront bien sûr préalablement soumis à la lecture et à autorisation de l'administration pénitentiaire.
- Possibilité également d'utiliser des outils tels que les cartes de représentation spatiale et/ou de socialisation ;
- Possibilité de prises de vues photographiques au sein de l'établissement (sans qu'apparaissent les visages des personnes et en respectant bien entendu les consignes de sécurité fixées par l'établissement) ;
- Possibilité de prises de sons/d'ambiance au sein de l'établissement et lors de séances d'atelier à l'aide d'un enregistreur numérique type dictaphone.

Cadre et calendrier de présence :
Période d'étude et de présence dans l'établissement : entre novembre 2015 et décembre 2016.

Mon étude s'effectuera d'abord et en grande partie dans le cadre du projet expérimental ébauché avec l'association KOAN (suivi des étapes de réflexion et de construction du projet, des ateliers et des séances de suivi et d'évaluation du projet). Elle sera réalisée dans un accord préalable des équipes, des artistes et intervenants ainsi que des personnes détenues participant aux ateliers et autres rencontres dans lesquelles je serais amenée à être présente.

ANNEXE 5.E : AUTORISATION DE LA DISP DE LILLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD - PAS DE CALAIS, HAUTE - NORMANDIE ET PICARDIE
DEPARTEMENT DES POLITIQUES D'INSERTION DE PROBATION ET DE PREVENTION DE LA RECIDIVE

Affaire suivie par Chantal Baudry-Mercier
Responsable des actions culturelles, sportives et du maintien des liens familiaux
☎ 03.20.63.66.60
Fax : 03.20.63.66.43

013449

Lille, le lundi 30 novembre 2015

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL

à

Mesdames les Directrices des SPIP Nord et Pas de Calais
Messieurs les Directeurs du CP Maubeuge, du CD Bapaume et de la MC de Vendin le Vieil

AUTORISATION D'ACCES du 1er novembre 2015 au 31 décembre 2016

Madame Alexia STATHOPOULOS (*domiciliée au* [redacted]) étudiante en doctorat au sein du laboratoire CECILLE de l'université Lille 3, est autorisée à :

- rencontrer les personnes détenues du centre pénitentiaire de Maubeuge, du centre de détention de Bapaume et de la Maison centrale de Vendin le Vieil.

- rencontrer les personnels pénitentiaires sur ces 3 établissements pénitentiaires, afin de nourrir sa recherche de leurs réflexions, dans la mesure où ils en sont d'accord.

- Enregistrer les propos des personnes interrogées avec leur accord et en respect des mesures de contrôle réglementaire

Elle est invitée à prendre attache auprès du directeur de chaque établissement pour convenir des jours et heures de visite.

Le Directeur Interrégional,

Alain JEGO

D.I.S.P. LILLE
123, rue Nationale
B.P. 765 59034 Lille Cedex
Téléphone : 03.20.63.66.66
Télécopie : 03.20.54.40.64

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD - PAS DE CALAIS, HAUTE - NORMANDIE ET PICARDIE

DEPARTEMENT DES POLITIQUES D'INSERTION DE PROBATION ET DE PREVENTION DE LA RECIDIVE - DPIPPR
Affaire suivie par Chantal Baudry-Mercier
Responsable des actions culturelles, sportives et du maintien des liens familiaux
☎ 03.20.63.66.60
Fax : 03.20.63.66.43

013448

Lille, le vendredi 27 novembre 2015

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL

à

Mme Alexia STATHOPOULOS
[redacted]

OBJET : votre demande de recherche dans le cadre de votre doctorat au sein de 3 établissements pénitentiaires

Madame,

C'est avec une attention toute particulière que j'ai pris connaissance de votre demande pour la période novembre 2015 à décembre 2016 inclus.

Au vu de l'accord des chefs d'établissement concernés, j'ai décidé d'accéder à votre demande pour le Centre de détention de Bapaume, le centre pénitentiaire de Maubeuge et la maison centrale de Vendin le Vieil.

Pour ce faire, je vous remercie de bien vouloir mettre en œuvre les points suivants :

- Avant le démarrage des entretiens, transmission au DPIPPR des guides d'entretien concernant les différents acteurs que vous souhaiter rencontrer (personnels et personnes détenues).
- L'anonymat des personnes rencontrées devra être respecté.
- L'accord écrit des personnes interrogées.
- Les entretiens pourront être enregistrés, sous réserve de mesures exceptionnelles de la direction de l'établissement, et dans le respect des contrôles de sécurité en amont et en aval de vos interventions.
- L'étude finalisée sera à transmettre au DPIPPR.

Dans l'attente des documents mentionnés (guides d'entretien), je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes meilleures salutations.

Le Directeur Interrégional,

Alain JEGO

D.I.S.P. LILLE

123, rue Nationale
B.P. 755 59034 Lille Cedex
Téléphone : 03.20.63.66.66
Télécopie : 03.20.54.40.64

ANNEXE 6 : *ERRANCE* ET AJUSTEMENTS : UNE RECHERCHE CREATIVE

La complexité et la richesse de la recherche en prison résident aussi dans la mobilité et l'itinérance du chercheur à l'intérieur des lieux. En effet, l'organisation spatiale, temporelle, structurelle des établissements pénitentiaires influe forcément sur la manière dont se déroule la recherche et dont le chercheur déambule dans les lieux ou, au contraire, ne peut que suivre un parcours strict et construit par l'institution qui le laisse entrer. Par exemple, les conditions de déplacement dans l'enceinte de l'établissement, fixées initialement avec la direction de chaque lieu, conditionnent, du moins au départ, la manière dont on se déplace à l'intérieur mais aussi les personnes qu'on y rencontre.

Dès le début de ma recherche au CD de Bapaume, le directeur de l'établissement m'a assigné comme « référent » le gradé-activités ; c'est donc avec lui que je prévoyais mes entrées et que je discutais des possibilités de rencontrer telles ou telles personnes et d'observer telles ou telles situations. C'est ainsi que les activités socio-culturelles ont été des lieux et des temps privilégiés pour mon entrée en recherche et pour rencontrer des personnes détenues et les agents assignés à des postes proches de ces lieux. Toutefois, au fur et à mesure de mes entrées, mes déplacements n'étaient plus accompagnés par le gradé-activités, même s'il restait bien mon « référent » au sein de l'établissement.

Au CP de Vendin-le-Vieil, aucune condition d'accompagnement n'a au départ été fixée par la direction de l'établissement. Cependant, après déjà quelques mois de présence dans l'établissement, la direction a souhaité que mes entrées soient à chaque fois accompagnées par un personnel de surveillance. Cela a été le cas seulement à quelques occasions mais une telle « prise en charge » à chacune de mes entrées dans l'établissement n'a finalement pas été mise en pratique par la suite, pour des questions d'organisation mais aussi de contraintes liées à l'organisation interne à la structure, dans laquelle l'absence d'un personnel de surveillance à son poste pour me « prendre en charge » était concrètement très compliquée.

Dans mon expérience au CP d'Abolote, mes « référents » dans l'établissement étaient les deux responsables socio-culturels. Le lieu de référence pour ma recherche était donc le « module socio-culturel », situé au centre de la détention, à l'écart des zones d'hébergement.

C'est là que je me rendais chaque jour et que j'ai passé la plupart de mon temps de recherche dans cette prison espagnole, si bien que je n'ai presqu'exclusivement pu rencontrer des personnes détenues inscrites à des activités socio-culturelles qui se rendaient dans ce lieu et s'y déplaçaient de manière assez libre. Cela a donc considérablement limité ma recherche puisque les personnes rencontrées correspondaient toutes à des « profils » jugés « calmes » et « corrects » dans la détention, et de plus qui portaient un intérêt aux activités proposées au module socio-culturel. De même concernant les personnels de surveillance, je n'ai eu que des contacts restreints avec les deux agents en poste dans le module socio-culturel (même si ces agents n'étaient pas tous les jours les mêmes). Je n'avais en effet pas le droit de me déplacer librement dans tous les lieux de la prison, même si j'ai eu l'occasion de me rendre dans certains quartiers, accompagnée la plupart du temps par l'un des responsables socio-culturel référents.

Les autorisations données par l'établissement limitent de fait le déroulement de la recherche, ou en tout cas l'orientent au départ. Au CP d'Albolote, je n'ai pas eu l'autorisation de mener des entretiens semi-directifs ni avec des personnes détenues ni avec des personnels de surveillance. Je n'ai donc eu l'occasion de ne faire que quatre entretiens en tout, dont un seul avec l'un des responsables de l'établissement (la sous-directrice du « traitement » – *tratamiento*). Les trois autres ont été réalisés avec les trois personnes que je côtoyais au quotidien, à savoir les deux responsables des activités socio-culturelles et la responsable des activités sportives, tous les trois travaillant principalement à l'intérieur du module socio-culturel. Par ailleurs, il était assez facile pour moi de me rendre, toujours accompagnée, dans les « modules de respect » (hommes ou femmes) ainsi que de suivre la plupart des activités culturelles ou artistiques qui pouvaient se dérouler dans ces modules. Cependant, bien que j'aie demandé à plusieurs reprises à la direction d'entrer dans d'autres unités de vie, dont le régime de détention était bien plus strict, et qui étaient couramment appelés « modules de conflit » (*módulos de conflicto*), je n'ai jamais obtenu de réponse positive ; je n'ai donc pas été autorisée à pénétrer dans ces zones sûrement moins intéressantes pour l'établissement à laisser voir, surtout à une personne comme moi venant de l'extérieur et, de surcroît, d'un autre pays.

Une telle réalité pose donc concrètement la question de l'emprise de l'institution sur le travail du chercheur, dans ce qu'elle donne à voir d'une part et dans ce qu'elle refuse de montrer d'autre part. Le chercheur doit donc s'adapter aux limites posées par les lieux mais

aussi par l'institution. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne doit pas chercher à contourner ces limites, notamment en saisissant l'opportunité de rencontrer ponctuellement des personnes qui connaissent ces zones auxquelles on lui refuse l'accès et de les questionner.

Dans le cas du CP de Vendin-le-Vieil, j'ai déjà soulevé la complexité des lieux en mentionnant la forte sectorisation des temps et des espaces. Ma « stratégie » a donc été de participer à des temps d'activité ou de formation afin de provoquer la rencontre avec les personnes détenues, mais aussi de fait avec les personnels de surveillance. Pourtant, une fois à l'intérieur de ces espaces il s'agissait surtout de me laisser guider par les rencontres et les propositions faites, que ce soit par des personnes détenues ou par des personnels de l'administration : accepter une invitation à assister à une commission, suivre une personne détenue qui propose de me faire visiter sa cellule ou de la suivre à la prochaine activité à laquelle elle va se rendre, prendre en compte les conseils ou les suggestions pour rencontrer telle ou telle personne qui serait elle aussi d'accord pour s'entretenir avec moi, etc.

L'adaptation du chercheur est donc essentielle et génère forcément un certain nombre d'ajustements progressifs dans la manière de chercher, de se déplacer, de réfléchir aussi et d'appréhender son sujet de recherche. Le terrain commande en quelque sorte, et les rencontres rythment et créent au fur et à mesure la dynamique de la recherche. L'urgence et l'imprévu de certaines situations font d'ailleurs régulièrement basculer le programme d'une journée, ce qui peut être un peu déstabilisant au départ pour une première pratique de recherche comme c'était mon cas. Il est pourtant essentiel de savoir saisir les opportunités qui se présentent et de ne pas rester bloqué sur un programme prévu, au risque de passer finalement à côté de l'expérience d'immersion qu'offre le terrain et de tout un pan de la réalité que l'on tend à saisir.

Par ailleurs, le contexte de chaque établissement joue également fortement sur les rencontres que le chercheur peut faire, et sur les groupes qu'il peut plus ou moins rencontrer. Par exemple, pendant mon année de recherche au CD de Bapaume, l'antenne locale du SPIP souffrait d'un manque d'effectif important ; des tensions entre les CPIP, leur direction, mais aussi le reste de l'établissement, rendait ma présence, en tout cas dans la perception que j'ai eu de la situation, délicate au sein de ce service. Si j'ai été amenée à rencontrer à plusieurs reprises et à suivre la directrice du SPIP dans diverses situations, je n'ai rencontré que très peu

de CPIP et de manière très ponctuelle. Au contraire, au CP de Vendin-le-Vieil, le bureau des CPIP a été pour moi une sorte de point d'ancrage dans mes allers et venues à l'établissement. J'ai ainsi pu m'entretenir avec l'ensemble de l'équipe du SPIP de l'établissement au cours de nombreuses situations d'entretiens aussi bien formels qu'informels.

La posture du chercheur doit donc être créative et ouverte à l'itinérance et à l'*errance*. L'engagement ethnographique est alors une fois de plus en question. Se laisser prendre *dans* et *par* son terrain est une expérience éminemment heuristique. Même si j'ai parfois eu l'impression de me perdre dans cette recherche et de ne pas comprendre le parcours que je faisais à l'intérieur des différents lieux, j'ai rapidement décidé d'accepter cette *errance*, autant physique dans les déambulations et les déplacements dans les espaces, que scientifique et méthodologique. Là aussi la confusion, dans les relations qu'on tisse, dans les choses qu'on observe, dans les choix qu'on fait ou qu'on accepte, met à l'épreuve à la fois l'engagement scientifique mais aussi l'état et le positionnement personnel, intellectuel voire même émotionnel. Pourtant, cette confusion devient rapidement une condition inhérente à l'engagement ethnographique. Ce n'est, je crois, qu'en décidant de « lâcher prise » et d'accepter de ne pas m'immerger dans le terrain en contrôlant chaque choix de ma démarche mais d'être moi-même immergée par les lieux et les logiques des établissements dans lesquels j'étais, que j'ai pu réellement approcher et expérimenter, à un certain degré, la réalité et la complexité de ces lieux et de cette institution.

Cette *errance*, que je revendique aujourd'hui comme une méthode créative d'être en recherche, n'est possible et positive qu'à condition de s'engager dans un travail réflexif important et dans un auto-questionnement permanent. Se laisser immerger, se laisser prendre au jeu, se laisser perdre est essentiel, mais seulement si on reste attentif, tout au long de l'expérience, à la manière dont les personnes qui vivent et travaillent en prison utilisent elles aussi la présence du chercheur et lui assignent des places et des rôles. L'errance, comme posture éthique, peut alors être pleinement vécue et utilisée comme méthode d'enquête. C'est en cela qu'on peut dire que la recherche est une expérience *créative* de l'*errance*.

La circulation parfois sans but dans le terrain, l'imposition par celui-ci de contraintes, de doutes, d'une certaine mobilité et de nombreuses indéterminations, peuvent évidemment surprendre voire déranger une certaine vision de la recherche scientifique et de

la légitimité méthodologique du chercheur. L'apprentissage et la création d'une méthodologie pratique de la rencontre, de l'*errance*, de l'imprévu, se font dans une forme de recherche par essai-erreur qui fait en permanence reconsidérer un plan d'observation et d'action prévu en amont. Pourtant, un tel apprentissage est parfaitement essentiel lorsqu'on tente de comprendre et d'entendre les diverses réalités vécues dans un lieu aussi particulier qu'une prison. L'intuition et la créativité sont alors des outils fondamentaux dans cette recherche, dont la méthodologie se crée sur la marche, en cheminant. L'intensité de l'engagement et l'auto-questionnement constant en font une expérience éprouvante mais riche, même si elle amène à faire certains renoncements dans les buts initiaux qu'on s'était fixés[1].

L'*errance* dont je parle ne doit pas être prise pour de la passivité. Au contraire, c'est un choix que d'accepter et de vivre cette *errance* comme méthode. La recherche reste dans tous les cas bien *active*, et le chercheur ne doit pas perdre en exigence. En plus des rencontres et des opportunités qui se présentent, il y a évidemment les rencontres et les opportunités que provoque le chercheur, par exemple en demandant expressément l'autorisation d'assister à certaines situations ou de se rendre dans certains lieux de la détention. Il ne s'agit donc pas d'être dans la passivité ni dans l'exécution d'un parcours que l'administration ou les personnes détenues pourraient choisir et construire pour le chercheur[2]. Cependant, le chercheur se trouve de fait dans une position complexe: il ne peut évidemment rien exiger, puisqu'il y a de fait une relation d'ascendance de l'institution sur lui ou en tout cas une certaine subordination, notamment à la direction et aux surveillants qui ouvrent et laissent entrer dans certains lieux. En entrant en recherche dans *leurs* murs, le chercheur ne peut que demander des permissions et suivre les réponses données, même s'il est toujours possible dans certains cas de contourner les interdictions, soit par la négociation, soit par le bricolage[3].

---

[1] Par exemple, concernant mon expérience au CD de Bapaume, l'intensité de la recherche menée au quartier hommes et la multiplication des rencontres et des opportunités qui m'ont permis de découvrir et de comprendre différentes manières de vivre et de travailler en détention, m'ont d'un autre côté empêchée, par manque de temps mais aussi peut-être d'engagement dans cette autre voie, de chercher de la même manière à comprendre les réalités de la détention au quartier femmes. Alors qu'il s'agissait là d'un élément important pour moi en commençant ma recherche, je n'ai finalement passé que très peu de temps en détention femmes et j'ai dû renoncer à cette partie de mon plan de travail.

[2] Ce n'était de toute façon pas le cas dans le cadre de ma recherche en France, puisque j'ai pu jouir d'une grande autonomie malgré les limites et les contraintes des terrains.

[3] Notamment dans le cadre d'un refus d'entretien formel et enregistré par l'établissement, il est alors possible de camoufler un entretien semi-directif en discussion informelle.

Il faut donc garder une certaine exigence dans la recherche et la posture pour ne pas toujours se plier aux contraintes sécuritaires communément appliquées[4].

La méthodologie de l'*errance* est pour moi indissociable d'une méthodologie de la *rencontre*. La recherche ne se fait bien sûr pas seule, mais encore moins quand on attache de l'importance aux personnes, à leurs *savoirs* et aux perspectives à la fois de découverte et de réflexion que chaque rencontre ouvre. La place de la subjectivité dans le travail d'enquête est alors essentielle, puisqu'il s'agit de revenir constamment sur l'intersubjectivité entre le chercheur et les personnes rencontrées. En entrant en relation, en acceptant l'*errance* et la *rencontre* comme postures de recherche, le chercheur finit par devenir de fait l'un des acteurs de la prison, et de ce que j'expliquerai comme étant le *théâtre carcéral*.

[4] Comme par exemple en refusant toute écoute par l'administration des enregistrements des entretiens réalisés.

ANNEXE 7 : GRILLES DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

ANNEXE 7.A : GRILLES DES ENTRETIENS AU CD DE BAPAUME

ANNEXE 7.A.a : Grille d'entretien semi-directif aux membres de la direction de Bapaume

Objectifs généraux de l'entretien :

Connaître votre expérience professionnelle dans l'administration pénitentiaire (AP), et notamment à la Direction du Centre de Détention (CD) de Bapaume.

Connaître les objectifs et la fonction d'un CD ainsi que les spécificités de gestion d'un établissement ciblé AICS.

Comprendre comment se déroule la vie quotidienne à l'intérieur du CD ainsi que la nature des relations qui se créent au sein de l'établissement.

Connaître votre point de vue sur les fonctions de la prison et sur le rôle des activités/projets artistiques en CD.

EXPERIENCE ET FONCTION AU CD DE BAPAUME

- Travailler dans l'AP: début et expérience
- Fonction et relations avec les différents services (SPIP, UCSA, Education Nationale, GEPSA…)
- Fonction et relations avec le personnel pénitentiaire
- Fonction et relations avec les personnes détenues

OBJECTIFS ET ORGANISATION DU CD DE BAPAUME

- Fonctions et objectifs d'un CD
- Différents types de populations vivant au CD de Bapaume
- Organisation spatiale et humaine
- Surveillance et évaluation des comportements en CD
- Développer et gérer une vie d'établissement (gestion des attentes, appropriation des espaces, ...)

QUOTIDIEN EN DETENTION ET VIE SOCIALE

- Temps et espaces de la vie quotidienne en détention
- Rencontres et relations sociales en détention (socialisation, relations surveillants-détenus, mouvements collectifs, gestion des conflits, …)

- Gestion de la mixité de la population incarcérée (jeunes, personnes âgées, hommes, femmes)
- Relations avec l'extérieur
- Construire un « parcours de détention » en CD
- Sortir de CD

CREATIVITE ET PROJETS ARTISTIQUES EN DETENTION

- Ce qu'est « l'art en prison » : fonction et importance
- La créativité en détention et l'apport des activités et projets créatifs au niveau individuel et collectif
- Activités et projets artistiques au CD de Bapaume
- Gestion et valorisation des projets/créations

PRISON ET REINSERTION

- Point de vue sur les fonctions et les objectifs de la prison
- Définition de la réinsertion et sa mise en place en CD
- Si vous pouviez changer quelque chose au fonctionnement des prisons françaises…
- Perspectives et avenir de la prison

COMMENTAIRES/CONCLUSION

Commentaires à ajouter ou autres aspects à aborder.

ANNEXE 7.A.b : Grille d'entretien semi-directif au DPIP de Bapaume

Objectifs généraux de l'entretien :

Connaître votre expérience professionnelle dans le milieu pénitentiaire, et notamment à la direction du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Centre de Détention (CD) de Bapaume.

Connaître les objectifs et la fonction d'une antenne SPIP en milieu fermé ainsi que les spécificités rencontrées dans un CD ciblé AICS.

Comprendre la nature des relations qui se créent au sein de l'établissement et les conséquences de la détention sur les personnes.

Connaître votre point de vue sur les fonctions de la prison et ses objectifs de réinsertion ainsi que sur le rôle des activités/projets artistiques en CD.

EXPERIENCE ET FONCTION AU CD DE BAPAUME

- Travailler en milieu pénitentiaire: début et expérience
- Les missions du SPIP dans le projet de l'établissement
- Organisation du SPIP à Bapaume
- Relations avec les autres services et intervenants (Ecole, UCSA, psychologue PEP, Direction du CD, personnel pénitentiaire, JAP, …)
- Relations avec les personnes détenues

LA REINSERTION AU CD DE BAPAUME

- Définition de l'insertion/la réinsertion en prison
- Suivi quotidien des personnes détenues par le SPIP
- Projets et programmes de réinsertion portés par le SPIP
- Liens et relations avec les structures et organismes de la société civile
- Construire un « parcours de détention »
- Préparer la sortie en CD

QUOTIDIEN EN DETENTION ET VIE SOCIALE

- Rencontres et relations sociales en détention
- La mixité au CD de Bapaume (jeunes, personnes âgées, hommes, femmes)
- Relations avec l'extérieur (liens familiaux, sorties culturelles, permissions de sortie, …)
- Conséquences de la détention sur les personnes
- Se projeter en CD
- Sortir de CD

CREATIVITE ET PROJETS ARTISTIQUES EN DETENTION

- Ce qu'est « l'art en prison » : fonction et importance
- La créativité en détention et l'apport des activités et projets créatifs au niveau individuel et collectif
- Activités et projets artistiques portés par le SPIP
- Gestion et valorisation des projets/créations

PRISON ET REINSERTION

- Point de vue sur les fonctions et les objectifs de la prison
- Opinion sur la réalité de la réinsertion
- Si vous pouviez changer quelque chose au fonctionnement des prisons françaises…
- Perspectives et avenir de la prison

COMMENTAIRES/CONCLUSION

Commentaires à ajouter ou autres aspects à aborder.

ANNEXE 7.A.c : Grille d'entretien semi-directif aux personnels de surveillance de Bapaume

Objectifs généraux de l'entretien :

Connaître votre expérience professionnelle dans le milieu pénitentiaire, et notamment au Centre de Détention (CD) de Bapaume.

Comprendre ce qu'est travailler en détention en tant que membre du personnel de surveillance. Comprendre la nature des relations qui se créent au sein de l'établissement et les conséquences de la détention sur les personnes. Connaître la réalité de la vie quotidienne en prison.

Connaître votre point de vue sur les fonctions de la prison et ses objectifs de réinsertion ainsi que sur le rôle des activités/projets artistiques en CD.

EXPERIENCE ET FONCTION AU CD DE BAPAUME

- Travailler en milieu pénitentiaire: début et expérience
- Images de la prison avant d'y travailler
- Différents types d'établissements connus et différences
- Vos missions au CD de Bapaume

ETRE SURVEILLANT PENITENTIAIRE

- Formation et évolution du poste de surveillant depuis votre première prise de fonction
- Organisation hiérarchique et vie syndicale
- Relations entre membres du personnel pénitentiaire
- Relations avec les autres services et intervenants
- Uniforme et représentation : Etre soi quand on travaille en milieu pénitentiaire
- Regard extérieur sur la fonction de surveillant pénitentiaire (famille, médias, …)
- Travailler en prison et partager le quotidien des personnes détenues
- Relations avec les personnes détenues

QUOTIDIEN EN DETENTION ET VIE SOCIALE

- Organisation temporelle, spatiale et humaine
- Rencontres et relations sociales en détention : regards et gestion en terme de surveillance et de sécurité
- La mixité au CD de Bapaume (jeunes, personnes âgées, hommes, femmes)
- Relations avec l'extérieur (gestion des intervenants extérieurs, sorties culturelles, permissions de sortie, …)
- Gestion des incidents et des conflits
- Conséquences de la détention sur les personnes

CREATIVITE ET PROJETS ARTISTIQUES EN DETENTION

- Ce qu'est « l'art en prison » : fonction et importance
- La créativité en détention et l'apport des activités et projets créatifs au niveau individuel et collectif
- Regard sur les projets/créations et leurs restitutions

PRISON ET REINSERTION

- Point de vue sur les fonctions et les objectifs de la prison
- Définition de la réinsertion et sa mise en place en CD
- Si vous pouviez changer quelque chose au fonctionnement des prisons françaises…
- Perspectives et avenir de la prison

COMMENTAIRES/CONCLUSION

Commentaires à ajouter ou autres aspects à aborder.

ANNEXE 7.A.d : Grille d'entretien semi-directif aux personnes détenues de Bapaume

Objectifs généraux de l'entretien :

Connaître votre expérience et votre vie en détention, et notamment au Centre de Détention (CD) de Bapaume.

Comprendre la réalité du quotidien carcéral et les conséquences de l'incarcération sur les personnes (au niveau personnel, professionnel, familial, …). Comprendre la nature des relations qui se créent en détention.

Connaître votre point de vue sur la prison et sur le rôle des activités/projets artistiques en CD.

ENTREE EN PRISON

- Arrivée et premiers moments vécus en détention
- Images de la prison avant l'incarcération
- Différents types d'établissements connus et différences
- Transferts
- Arrivée au CD de Bapaume
- S'adapter à la vie en prison

VIE EN DETENTION

- Qualification de votre vie en détention
- Le quotidien en CD :
  - « routine » carcérale
  - Rapport à l'espace
  - Rapport au temps
  - Vivre sous surveillance
- Travail et formations
- Etre soi en détention (changements personnels, modification du comportement, perception de soi,…)
- Vie sociale et collective :
  - les moments et lieux de rencontre au CD
  - Liens et relations avec les personnes co-détenues
  - Liens et relations entre hommes et femmes
  - Liens et relations avec les membres du personnel de l'Administration Pénitentiaire (AP)
  - Liens et relations avec la Direction de l'établissement
  - Liens et relations avec les autres services (SPIP,UCSA, enseignants, …)
  - « Incidents » et conflits en détention
- « S'évader » en détention :

- à quoi se raccrocher
- place de l'imaginaire et du rêve

ACTIVITES ET PROJETS ARTISTIQUES EN DETENTION

- Participation à des activités/projets artistiques (ici et/ou ailleurs)
  - Raisons de la participation
  - Nature des activités/projets
  - Retour sur ces expériences (souvenirs, émotions, apports)
  - Liens et relations aux autres dans ces activités/projets (nature, changements, découverte,…)
  - Rapport à soi
  - Regard de l'AP sur les créations/restitutions
- Pratique personnelle d'un art
- Créativité en détention (système D, inventivité…)

RAPPORT A L'EXTERIEUR ET SORTIE(S)

- Rapport à l'extérieur au quotidien (vie dehors, rapport au passé, projection,…)
- Relations avec les proches :
  - Conséquences de votre incarcération pour vos proches
  - Maintenir des liens familiaux et amicaux en détention
  - Construire une famille en détention (rencontre, enfants, mariage, …)
- Permissions de sortie
- Projeter sa sortie de prison
- Projets de vie après la sortie

PRISON ET REINSERTION

- Question de l'utilité de la peine de prison
- La « réinsertion »
- Si vous pouviez changer quelque chose au fonctionnement des prisons françaises…

COMMENTAIRES/CONCLUSION

Commentaires à ajouter ou autres aspects à aborder.

ANNEXE 7.B : GRILLES DES ENTRETIENS AU CP DE VENDIN-LE-VIEIL

ANNEXE 7.B.a : Grille d'entretien semi-directif aux membres de la direction de Vendin-le-Vieil

Objectifs généraux de l'entretien :

Connaître votre expérience professionnelle dans l'administration pénitentiaire (AP), et notamment à la Direction du Centre Pénitentiaire de Vendin le Vieil.

Connaître les objectifs et la fonction des quartiers Maison Centrale (QCM)

Comprendre comment se déroule l'ouverture d'un centre pénitentiaire et comment se met en place la vie quotidienne à l'intérieur. Comprendre la nature des relations qui se créent au sein de l'établissement.

Connaître votre point de vue sur les fonctions de la prison et sur le rôle des activités/projets artistiques en QMC.

EXPERIENCE ET FONCTION AU CP DE VENDIN LE VIEIL

- Travailler dans l'AP: début et expérience
- Fonction et relations avec les différents services (SPIP, UCSA, Education Nationale, GEPSA…)
- Fonction et relations avec le personnel pénitentiaire
- Fonction et relations avec les personnes détenues

LES QMC A VENDIN LE VIEIL

- Ouvrir un nouvel établissement pénitentiaire : possibilités et contraintes
- Fonctions et objectifs des QMC
- Les personnes détenues en QMC
- Organisation spatiale et humaine
- Surveillance et évaluation des comportements en QMC
- Créer une vie d'établissement (gestion des attentes, appropriation des espaces, ...)

QUOTIDIEN EN DETENTION ET VIE SOCIALE

- Temps et espaces de la vie quotidienne en détention
- Rencontres et relations sociales en détention (socialisation, relations surveillants-détenus, mouvements collectifs, gestion des conflits, …)

- Relations avec l'extérieur (pour les personnes détenues mais aussi au niveau administratif – gestion des médias par exemple)
- Construire un « parcours de détention » en QMC
- Sortir de QMC

CREATIVITE ET PROJETS ARTISTIQUES EN DETENTION

- Ce qu'est « l'art en prison » : fonction et importance
- La créativité en détention et l'apport des activités et projets créatifs au niveau individuel et collectif
- Activités et projets artistiques aux QMC de Vendin le Vieil
- Gestion et valorisation des projets/créations

PRISON ET REINSERTION

- Point de vue sur les fonctions et les objectifs de la prison
- Définition de la réinsertion et sa mise en place en QMC
- Si vous pouviez changer quelque chose au fonctionnement des prisons françaises…
- Perspectives et avenir de la prison

COMMENTAIRES/CONCLUSION

Commentaires à ajouter ou autres aspects à aborder.

ANNEXE 7.B.b : Grille d'entretien semi-directif au DPIP de Vendin-le-Vieil

Objectifs généraux de l'entretien :

Connaître votre expérience professionnelle dans le milieu pénitentiaire, et notamment à la direction du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Centre Pénitentiaire (CP) de Vendin le Vieil.

Connaître les objectifs et la fonction d'une antenne SPIP en milieu fermé ainsi que les spécificités rencontrées dans les Quartiers Maison Centrale (QMC) de Vendin le Vieil.

Comprendre la nature des relations qui se créent au sein de l'établissement et les conséquences de la détention sur les personnes.

Connaître votre point de vue sur les fonctions de la prison et ses objectifs de réinsertion ainsi que sur le rôle des activités/projets artistiques en QMC.

EXPERIENCE ET FONCTION A VENDIN LE VIEIL

- Travailler en milieu pénitentiaire: début et expérience
- Les missions du SPIP dans le projet de l'établissement
- Organisation du SPIP à Vendin le Vieil
- Relations avec les autres services et intervenants (Ecole, UCSA, psychologue, Direction du CP, personnel pénitentiaire, JAP, …)
- Relations avec les personnes détenues

LA REINSERTION AUX QMC DE VENDIN LE VIEIL

- Définition de l'insertion/la réinsertion en prison
- Suivi quotidien des personnes détenues par le SPIP
- Projets et programmes de réinsertion portés par le SPIP
- Liens et relations avec les structures et organismes de la société civile
- Construire un « parcours de détention »
- Préparer la sortie en QMC

QUOTIDIEN EN DETENTION ET VIE SOCIALE

- Rencontres et relations sociales en détention
- La spécificité des longues peines et profils en QMC
- Relations avec l'extérieur (liens familiaux, sorties culturelles, permissions de sortie, …)
- Conséquences de la détention sur les personnes
- Se projeter en QMC
- Sortir de QMC

CREATIVITE ET PROJETS ARTISTIQUES EN DETENTION

- Ce qu'est « l'art en prison » : fonction et importance
- La créativité en détention et l'apport des activités et projets créatifs au niveau individuel et collectif
- Activités et projets artistiques portés par le SPIP
- Gestion et valorisation des projets/créations

PRISON ET REINSERTION

- Point de vue sur les fonctions et les objectifs de la prison
- Opinion sur la réalité de la réinsertion
- Si vous pouviez changer quelque chose au fonctionnement des prisons françaises…
- Perspectives et avenir de la prison

COMMENTAIRES/CONCLUSION

Commentaires à ajouter ou autres aspects à aborder.

ANNEXE 7.B.c : Grille d'entretien semi-directif aux CPIP de Vendin-le-Vieil

Objectifs généraux de l'entretien :

Connaître votre expérience professionnelle dans le milieu pénitentiaire, et notamment au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Centre Pénitentiaire (CP) de Vendin le Vieil.

Connaître les objectifs et la fonction d'un(e) Conseiller(e) d'Insertion et de Probation (CPIP) en milieu fermé ainsi que les spécificités rencontrées dans les Quartiers Maison Centrale (QMC) de Vendin le Vieil.

Comprendre la nature des relations qui se créent au sein de l'établissement et les conséquences de la détention sur les personnes.

Connaître votre point de vue sur les fonctions de la prison et ses objectifs de réinsertion ainsi que sur le rôle des activités/projets artistiques en QMC.

EXPERIENCE ET FONCTION A VENDIN LE VIEIL

- Travailler en milieu pénitentiaire: début et expérience
- Les missions d'un(e) CPIP à Vendin le Vieil
- Relations avec les autres services et intervenants (Ecole, UCSA, psychologue, Direction du CP, personnel pénitentiaire, JAP, …)
- Relations avec les personnes détenues

LA REINSERTION AUX QMC DE VENDIN LE VIEIL

- Définition de l'insertion/la réinsertion en prison
- Suivi quotidien des personnes détenues par le SPIP
- Liens et relations avec les structures et organismes de la société civile
- Construire un « parcours de détention »
- Préparer la sortie en QMC

QUOTIDIEN EN DETENTION ET VIE SOCIALE

- Rencontres et relations sociales en détention
- La spécificité des longues peines et profils en QMC
- Relations avec l'extérieur (liens familiaux, sorties culturelles, permissions de sortie, …)
- Conséquences de la détention sur les personnes
- Se projeter en QMC
- Sortir de QMC

CREATIVITE ET PROJETS ARTISTIQUES EN DETENTION

- Ce qu'est « l'art en prison » : fonction et importance
- La créativité en détention et l'apport des activités et projets créatifs au niveau individuel et collectif
- Gestion et valorisation des projets/créations dans le « parcours de détention »

PRISON ET REINSERTION

- Point de vue sur les fonctions et les objectifs de la prison
- Opinion sur la réalité de la réinsertion
- Si vous pouviez changer quelque chose au fonctionnement des prisons françaises…
- Perspectives et avenir de la prison

COMMENTAIRES/CONCLUSION

Commentaires à ajouter ou autres aspects à aborder.

ANNEXE 7.B.d : Grille d'entretien semi-directif aux personnels de surveillance de Vendin-le-Vieil

Objectifs généraux de l'entretien :

Connaître votre expérience professionnelle dans le milieu pénitentiaire, et notamment aux Quartiers Maison Centrale (QMC) du Centre Pénitentiaire (CP) de Vendin le Vieil.

Comprendre ce qu'est travailler en détention en tant que membre du personnel de surveillance. Comprendre la nature des relations qui se créent au sein de l'établissement et les conséquences de la détention sur les personnes. Connaître la réalité de la vie quotidienne en prison.

Connaître votre point de vue sur les fonctions de la prison et ses objectifs de réinsertion ainsi que sur le rôle des activités/projets artistiques en QMC.

EXPERIENCE ET FONCTION AU CP DE VENDIN LE VIEIL

- Travailler en milieu pénitentiaire: début et expérience
- Images de la prison avant d'y travailler
- Différents types d'établissements connus et différences
- Vos missions à Vendin le Vieil

ETRE SURVEILLANT PENITENTIAIRE

- Formation et évolution du poste de surveillant depuis votre première prise de fonction
- Organisation hiérarchique et vie syndicale
- Relations entre membres du personnel pénitentiaire
- Relations avec les autres services et intervenants
- Uniforme et représentation : Etre soi quand on travaille en milieu pénitentiaire
- Regard extérieur sur la fonction de surveillant pénitentiaire (famille, médias, …)
- Travailler en prison et partager le quotidien des personnes détenues
- Relations avec les personnes détenues

QUOTIDIEN EN DETENTION ET VIE SOCIALE

- Organisation temporelle, spatiale et humaine
- Rencontres et relations sociales en détention : regards et gestion en terme de surveillance et de sécurité
- Les spécificités du travail en QMC et des profils accueillis
- Relations avec l'extérieur (gestion des intervenants extérieurs, sorties culturelles, permissions de sortie, …)
- Gestion des incidents et des conflits
- Conséquences de la détention sur les personnes

CREATIVITE ET PROJETS ARTISTIQUES EN DETENTION

- Ce qu'est « l'art en prison » : fonction et importance
- La créativité en détention et l'apport des activités et projets créatifs au niveau individuel et collectif
- Regard sur les projets/créations et leurs restitutions

PRISON ET REINSERTION

- Point de vue sur les fonctions et les objectifs de la prison
- Définition de la réinsertion et sa mise en place en QMC
- Si vous pouviez changer quelque chose au fonctionnement des prisons françaises…
- Perspectives et avenir de la prison

COMMENTAIRES/CONCLUSION

Commentaires à ajouter ou autres aspects à aborder.

ANNEXE 7.B.e : Grille d'entretien semi-directif aux personnes détenues de Vendin-le-Vieil

Objectifs généraux de l'entretien :

Connaître votre expérience et votre vie en détention, et notamment au Quartier Maison Centrale (QMC) de Vendin le Vieil.

Comprendre la réalité du quotidien carcéral et les conséquences de l'incarcération sur les personnes (au niveau personnel, professionnel, familial, …). Comprendre la nature des relations qui se créent en détention.

Connaître votre point de vue sur la prison et sur le rôle des activités/projets artistiques en QMC.

ENTREE EN PRISON

- Arrivée et premiers moments vécus en détention
- Images de la prison avant l'incarcération
- Différents types d'établissements connus et différences
- Transferts
- Arrivée au QMC de Vendin le Vieil
- S'adapter à la vie en prison

VIE EN DETENTION

- Qualification de votre vie en détention
- Le quotidien en QMC :
  - « routine » carcérale
  - Rapport à l'espace
  - Rapport au temps
  - Vivre sous surveillance
- Travail et formations
- Etre soi en détention (changements personnels, modification du comportement, perception de soi,…)
- Vie sociale et collective :
  - les moments et lieux de rencontre en QMC
  - Liens et relations avec les personnes co-détenues
  - Liens et relations avec les membres du personnel de l'Administration Pénitentiaire (AP)
  - Liens et relations avec la Direction de l'établissement
  - Liens et relations avec les autres services (SPIP,UCSA, enseignants, …)
  - « Incidents » et conflits en détention
- « S'évader » en détention :
  - à quoi se raccrocher

- place de l'imaginaire et du rêve

ACTIVITES ET PROJETS ARTISTIQUES EN DETENTION

- Participation à des activités/projets artistiques (ici et/ou ailleurs)
  - Raisons de la participation
  - Nature des activités/projets
  - Retour sur ces expériences (souvenirs, émotions, apports)
  - Liens et relations aux autres dans ces activités/projets (nature, changements, découverte,…)
  - Rapport à soi
  - Regard de l'AP sur les créations/restitutions
- Pratique personnelle d'un art
- Créativité en détention (système D, inventivité…)

RAPPORT A L'EXTERIEUR ET SORTIE(S)

- Rapport à l'extérieur au quotidien (vie dehors, rapport au passé, projection,…)
- Relations avec les proches :
  - Conséquences de votre incarcération pour vos proches
  - Maintenir des liens familiaux et amicaux en détention
  - Construire une famille en détention (rencontre, enfants, mariage, …)
- Permissions de sortie
- Projeter sa sortie de prison
- Projets de vie après la sortie

PRISON ET REINSERTION

- Question de l'utilité de la peine de prison
- La « réinsertion »
- Si vous pouviez changer quelque chose au fonctionnement des prisons françaises…

COMMENTAIRES/CONCLUSION

Commentaires à ajouter ou autres aspects à aborder.

ANNEXE 7.C : GRILLES DES ENTRETIENS AU CP D'ALBOLOTE

ANNEXE 7.C.a: Guion de entrevista a la subdirectora de Tratamiento en el CP de Albolote

Objetivos generales de la entrevista:

Conocer su experiencia laboral en prisión como Subdirectora de Tratamiento en el CP de Albolote.

Conocer la importancia del Tratamiento y el papel del arte en la cárcel.

EXPERIENCIA Y FUNCION EN EL CP DE ALBOLOTE

1. Trabajo en prisión: inicio y experiencia.

2. Función desempeñada y su importancia.

3. Organización de la administración penitenciaria del CP de Albolote:
    a. Organigrama
    b. Tipos de subdirecciones
    c. Diferentes cuerpos de profesionales

4. Relaciones con los internos.

EL TRATAMIENTO EN EL COTIDIANO DEL INTERNO

1. Definición del "tratamiento" en prisión

2. Como se procede con los internos desde el momento que ingresan:
    a. Ingreso, clasificación
    b. Repartición en los módulos, cambios
    c. Las sanciones

3. Decisiones sobre el "tratamiento" de un interno: como se toman, quien da su opinión, como se evalúan, …

4. Programas que se aplican en Albolote y su clasificación:
    a. Tipos
    b. Los más frecuentes
    c. Impactos y alcances

5. Diferencias entre los internos:
    a. Hombres/mujeres,
    b. Destinos
    c. Tipo de delito

d. Grupos culturales

6. La relaciones sociales en la cárcel:
   a. relaciones entre internos
   b. relaciones entre internos y profesionales
   c. relaciones con el exterior, como se vive desde dentro la vida que sigue fuera

7. Las salidas y su importancia:
   a. Salidas en grupo para excursiones, exposiciones, conciertos, etc.
   b. Salidas con permiso de unos días
   c. Salida definitiva

8. Autonomía, elección y rutina del interno

ARTE EN PRISION

1. Lo que es el "arte en prisión" : función e importancia

2. Los efectos individuales y sociales del encerramiento de una persona, desde el punto de vista de una psicóloga

3. La importancia de la creatividad y de las actividades artísticas asi como las repercusiones en la vida del interno, desde el punto de vista de una psicóloga
   a. A nivel individual
   b. A nivel colectivo/social

4. La valoración de las actividades artísticas por parte de la sub-dirección de Tratamiento

5. La importancia del módulo socio-cultural en el CP:
   a. Para las actividades y la formación
   b. Para las relaciones sociales entre internos (lugar de socialización)

TRATAMIENTO Y "REINSERCION"

1. Importancia del Tratamiento para la reinserción del interno.

2. Aspectos del Tratamiento que se pudieran mejorar.

3. Lo que es la prisión hoy en día en concreto (tratamiento/castigo/reinserción).

4. Opinión sobre la reinserción y su realidad.

5. Si pudieras cambiar algo del funcionamiento de las cárceles españolas…

COMENTARIOS/CONCLUSION : Comentarios o aspectos que se guste agregar.

ANNEXE 7.C.b: Guion entrevista a los coordinadores del módulo sociocultural en el CP de Albolote

Objetivos generales de la entrevista:

- Conocer su experiencia laboral en prisión como coordinador socio-cultural en el CP de Albolote
- Conocer su punto de vista sobre el cotidiano carcelario y el papel del arte en la cárcel

EXPERIENCIA Y FUNCIÓN EN EL CP DE ALBOLOTE

1. Inicio de tu trabajo en prisión y tiempo en este trabajo

2. Imagen de la cárcel y de su población antes de entrar por primera vez
   Cambios de la imagen inicial

3. Motivaciones profesionales y personales para trabajar en prisión

4. Función que realizas y su importancia

5. Organización de la administración penitenciaria del CP de Albolote
   Organigrama
   Tipos de subdirecciones
   Diferentes cuerpos de profesionales

6. Tipo y naturaleza de tus relaciones con tus colegas de tratamiento y con los de seguridad

7. Tipo y naturaleza de tus relaciones con los internos

8. Las diferencias entre la cárcel antigua de Granada y el CP de Albolote

COTIDIANO / "VIVIR" LA CARCEL (PARA LOS INTERNOS Y PARA LOS PROFESIONALES)

1. Cómo se procede con los internos:
   Ingreso, clasificación
   Repartición en los módulos, cambios
   Puntos negativos, castigos/aislamiento

2. Diferencias entre los módulos (Respeto, semi-respeto, conflictivo)
   Diferencias entre los internos: hombres/mujeres, destinos, "privilegios", diferencias entre delitos, entre comunidades/culturas, etc.

3. El establecimiento de la rutina del interno

4. Las salidas y sus importancias:

En grupo para excursiones, exposiciones, conciertos, …
Para permiso de unos días
Salida definitiva

5. Ingenio de los internos ante la carencia de recursos materiales, las restricciones de comunicación, el intercambio de cosas,…

6. Responsabilidad, elección y autonomía en la cárcel por parte de los internos

7. Trabajar en la cárcel – Vivir la cárcel

8. Tipo de relaciones sociales que se dan entre y con internos/profesionales/funcionarios

9. Seguridad en la cárcel y situaciones conflictivas graves (motín, fuga con secuestro, etc.)

ARTE EN PRISION / ACTIVIDADES

A) Sobre el “arte en prisión”

1. Lo que es el “arte en prisión” para ti

2. Espacios físicos y sociales que ocupan las actividades artísticas en la cárcel

3. Los tipos y la oferta de actividades artísticas en la cárcel

4. El desarrollo de las actividades artísticas en la cárcel: protagonistas, colaboraciones con el exterior, recursos, …

5. Selección e inscripción de los participantes

6. Lo que esperan los participantes de esas actividades
   Lo que espera la administración de ellos/ellas

7. Relaciones entre los participantes

8. Diferencias notadas en el comportamiento de los internos entre antes y después de participar a una actividad artística

9. Función e importancia del arte en la cárcel

10. Repercusiones en la vida del interno (autoestima, nuevas perspectivas, trabajo en grupo, etc)

11. Perspectivas del arte

- En prisión
- En la Sociedad (al salir de la cárcel)

12. Opinión que tienen los demás sobre tu función en la cárcel y las actividades que organizas

B) Otras actividades “socio-culturales

Tipo de esas actividades y su función

“REINSERCION”

1. Si pudieras cambiar algo del funcionamiento de las cárceles españolas…

2. Define en 3 palabras los términos siguientes: cárcel / administración penitenciaria/ tratamiento/ interno/ reinserción

3. Lo que es la prisión hoy en día en concreto (tratamiento/castigo/reinserción)

4. Tu opinión sobre la reinserción y su realidad

COMENTARIOS/CONCLUSION

Comentarios o aspectos que quieres agregar

ANNEXE 7.C.c: Guion entrevista a un artista voluntario en el módulo sociocultural en el CP de Albolote

Objetivo general de la entrevista: Conocer su experiencia como voluntario y artista en el "taller de pintura" del Centro Penitenciario de Albolote (modulo socio-cultural)

EXPERIENCIA COMO VOLUNTARIO EN ALBOLOTE

1. Inicio como voluntario en el CP de Albolote

2. Experiencia impartiendo el taller de pintura

3. Motivaciones profesionales y personales

ARTE EN PRISION

1. Función e importancia del arte
   - En la vida
   - En prisión

2. Aptitudes o sensibilidad previa necesaria del participante

3. Creatividad/creación
   - En la vida
   - En prisión

4. Repercusiones en la vida del interno

5. Perspectivas del arte
   - En prisión
   - En la Sociedad (al salir de la cárcel)

RELACIONES/TALLER

1. Lo que es el "taller de pintura"

2. Espacios físicos y sociales que ocupa el taller y sus obras en la cárcel

3. Relaciones con los participantes
- Qué crees que esperan los participantes de ti
- Qué esperas de ellos/ellas

4. Relaciones entre los participantes

5. Trabajo individual y en grupo
   - Continuidad de los participantes
   - ”colectivo”

CARCEL Y PERCEPCIONES

1. Imagen de la cárcel y de su población antes de entrar por primera vez

2. Cambios de esa imagen y razones

3. Percepción de lo que haces dentro

4. Opinión de los demás sobre tu actividad/labor
   - Participantes
   - Internos/as que no participan
   - Funcionarios (vigilancia, administración, otros)
   - Otros empleados del CP
   - Fuera de la cárcel

5. En los documentos oficiales, el taller de pintura figura bajo el nombre de “taller ocupacional no productivo”, opinión sobre eso

6. Relaciones con los funcionarios y el personal

7. Relación con los internos cuando ya son libres

COMENTARIOS/CONCLUSION

Comentarios o aspectos que quieres agregar

ANNEXE 8 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS REALISES PENDANT CETTE RECHERCHE

ANNEXE 8.A : ENTRETIENS REALISES AU CD DE BAPAUME

CENTRE DE DETENTION DE BAPAUME						
Entretien	**Type**	**Durée**	**Retranscription**	**Verbatims**	**Sexe**	**Age**
ECD1	Personne détenue	2h33	X		Homme	29 ans
ECD2	Personne détenue	1H27	X		Femme	39 ans
ECD3	Personne détenue	3h30	X		Homme	61 ans
ECD4	Personne détenue	2h11	X		Homme	65 ans
ECD5	Personne détenue	2h08	X		Homme	53 ans
ECD6	Personne détenue	1h09	X		Femme	38 ans
ECD7	Personne détenue	2h53	X		Homme	65 ans
ECD8	Personnel de surveillance: officier	1h25	X		Homme	43 ans
ECD9	Membre de la direction	1h13	X		Femme	25 ans
ECD10	Membre de la direction	1h56	X		Homme	36 ans
ECD11	Personnel de surveillance: gradé	1h48	X		Homme	40 ans
ECD12	Membre du SPIP: DPIP	1h51	X		Femme	28 ans
ECD13	Personnel de surveillance: gradé	1h00	X		Homme	50 ans
ECD14	Personnel de surveillance: surveillant	1h42	X		Homme	50 ans
ECD15	Personnel de surveillance: officier	1h17	X		Homme	42 ans
ECD16	Psychologue PEP	1h21	X		Femme	32 ans
ECD17	Personnel de surveillance: gradé	1h11		X	Homme	49 ans
ECD18	Personnel de surveillance: gradé	2h51		X	Homme	45 ans
ECD19	Membre de la direction	1h54		X	Homme	58 ans
ECD20	Personnel de surveillance: élève surveillant	0h12		X	Homme	23 ans
ECD21	Personne détenue	1h34		X	Homme	40 ans
ECD22	Personne détenue	2h44		X	Homme	47 ans
ECD23	Personne détenue	1h33		X	Homme	74 ans
ECD24	Deux personnels de surveillance: surveillants	2h30	Non enregistré - prise de notes		Hommes	_

ANNEXE 8.B : ENTRETIENS REALISES AU CP DE VENDIN-LE-VIEIL

CENTRE PENITENTIAIRE DE VENDIN-LE-VIEIL						
Entretien	**Type**	**Durée**	**Retranscription**	**Verbatims**	**Sexe**	**Age**
EMC1	Membre du SPIP: CPIP	0h56	X		Homme	48 ans
EMC2	Membre du SPIP: CPIP	1h45	X		Homme	46 ans
EMC3	Membre du SPIP: CPIP	1h26	X		Femme	43 ans
EMC4	Personne détenue	2h03	X		Homme	37 ans
EMC5	Personne détenue	2h03	X		Homme	43 ans
EMC6	Membre de la direction	0h55	X		Homme	_
EMC7	Personnel de surveillance: officier	0h35	X		Homme	49 ans
EMC8	Personne détenue	1h06	X		Homme	32 ans
EMC9	Personne détenue	2h33	X		Homme	32 ans
EMC10	Personne détenue	2h54	X		Homme	31 ans
EMC11	Personne détenue	1h22	X		Homme	28 ans
EMC12	Personnel de surveillance: surveillant	1h25	X		Femme	30 ans
EMC13	Personnel de surveillance: officier	1h07	X		Homme	46 ans
EMC14	Personnel de surveillance: officier	1h26	X		Homme	51 ans
EMC15	Personnel de surveillance: gradé	2h42	X		Femme	45 ans
EMC16	Personne détenue	2h23	X		Homme	37 ans
EMC17	Membre du SPIP: CPIP	0h44		X	Femme	25 ans
EMC18	Membre de la direction	1h36		X	Homme	46 ans
EMC19	Membre de la direction	0h59		X	Femme	27 ans
EMC20	Membre du SPIP: DPIP	2h34		X	Homme	49 ans
EMC21	Personne détenue	1h27		X	Homme	28 ans
EMC22	Personne détenue	2h06		X	Homme	63 ans
EMC23	Personne détenue	2h52		X	Homme	28 ans
EMC24	Personnel de surveillance: officier	1h32		X	Femme	31 ans
EMC25	Personnel de surveillance: surveillant	0h30		X	Femme	45 ans
EMC26	Personnel de surveillance: surveillant	0h37		X	Femme	40 ans
EMC27	Personne détenue	0h38		X	Homme	32 ans
EMC28	Personnel de surveillance: surveillant	2h	Non enregistré - prise de notes		Homme	_

ANNEXE 8.C : ENTRETIENS REALISES AU CP D'ALBOLOTE

CENTRO PENITENCIARIO DE ALBOLOTE				
Entrevista	**Tipo**	**Duracion**	**Retranscripcion**	**Sexo**
ECP1	Coordinadora actividades socioculturales	2h17	X	Mujer
ECP2	Coordinador actividades socioculturales	2h16	X	Hombre
ECP3	Subdirectora de Tratamiento	1h02	X	Mujer
ECP4	Coodinadora actividades deportivas	0h14	X	Mujer
ECP5	Artista voluntario	1h47	X	Hombre

« C'est louable ce que vous faîtes hein, je sais pas ce que ça donnera en finalité... Mais bon on reste sceptique quand même hein, vous savez les trucs comme ça... Des gens partent de bonnes intentions mais après on se rend vite compte que le système n'est pas forcément réceptif à ça hein, ils ont tendance à... bah on prend on met dans un tiroir... Oui c'est bien beau vous avez fait un beau travail, vous obtenez votre diplôme mais... ou un poste je sais pas quelque part mais c'est vrai que c'est compliqué... A l'intérieur y'a rien qui change. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

ANNEXE 9 : POSITIONNEMENTS DES PERSONNES INTERROGEES PENDANT LES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

La seule présence du chercheur en prison peut créer des situations de tensions ; tensions que le chercheur se doit de désamorcer. Ces tensions peuvent exprimer une certaine défiance face à l' « intrus » du *dehors* qui cherche à comprendre ce qu'il se passe *dedans*. Ainsi, plusieurs personnes ont refusé de me parler, même dans une situation de discussion informelle. Cette attitude de défiance a pris deux formes principales : l'ignorance, en ne me saluant qu'à distance et en fuyant toute rencontre ; le rejet frontal ou, le plus souvent, par assimilation : *« On en a vu d'autres comme vous et au final ça change rien pour nous »*, *« ça sert qu'à donner de nouvelles armes à la direction et à la pénit' pour qu'ils puissent nous niquer encore plus »,* m'a expliqué un homme détenu à la maison centrale de Vendin-le-Vieil. D'autres fois, en me comparant directement à certaines personnes, organismes ou associations déjà rencontrées par le passé, le refus de me parler était clairement assimilé à la déception créée par ces autres entités. Ce fut notamment le cas d'un homme détenu rencontré à la maison centrale de Vendin-le-Vieil qui a refusé de s'entretenir avec moi, m'expliquant qu'il avait écrit plusieurs fois des courriers à l'OIP (Observatoire International des Prisons) sans jamais recevoir de réponse et qu'il ne voulait *« plus rien savoir de ça »*, précisant *« je crois plus dans les gens comme vous »* et expliquant une accumulation de haine et de frustration en prison.

Le scepticisme est donc très présent chez certaines personnes, et ce même si elles acceptent de parler et de faire un entretien. ◄

Du côté des personnels de surveillance, j'ai connu des refus et une défiance similaire, notamment par une surveillante qui m'a expliqué qu'elle ne voulait pas parler sachant que je faisais une recherche et qui a quitté le bureau dans lequel elle venait d'entrer saluer ses collègues[1].

[1] Devant la surprise du groupe, elle a expliqué qu'elle avait connu le journaliste Arthur Frayer-Laleix et qu'elle s'était sentie trahie lors de la publication de son livre *Dans la peau d'un maton* (2011). Arthur Frayer-Laleix est journaliste ; il avait passé le concours de surveillant et intégré le parcours de formation en revêtant l'uniforme afin d'enquêter sur le monde carcéral depuis l'intérieur.

> *« Mais c'était...c'était bien de...bah de dire ma façon de penser, de dire un petit peu...et surtout de...de faire comprendre, je sais pas à quoi ça va servir ton truc hein, j'espère que... J'espère qu'en tout cas ça te servira! Mais ce que j'espère...en quoi ça te servira c'est de te dire bah que...on est des détenus mais avant tout on est des êtres humains. »*
>
> Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)
>
> *« Je voulais te dire que j'ai apprécié, je suis content de t'avoir connu et je suis content de pouvoir participer à ton projet. Et bah merci à toi beaucoup tu vois, j'espère que toi tu pourras faire bouger les choses, tu vois! Ouais j'espère. »*
>
> Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

Ces exemples montrent bien que le chercheur n'entre pas totalement seul en prison, mais qu'il y entre avec l'ensemble des représentations et des projections que les personnes vivant et travaillant à l'intérieur lui renvoient. D'ailleurs, la défiance réelle des personnels de surveillance envers certaines personnes extérieures comme les journalistes a clairement joué un rôle dans certains cas dans mon identification et le refus d'une quelconque « collaboration » avec moi.

De la même manière, mon acceptation par d'autres personnes, dans les lieux mais aussi pour des entretiens semi-directifs, a été justifiée de différentes manières. Pour la majorité des personnes rencontrées, il semble que l'anonymat ait été un élément décisif dans leur acceptation d'un entretien semi-directif. Un officier m'a notamment expliqué que c'était le premier entretien qu'il acceptait, alors que d'habitude il ne veut pas parler de lui, et surtout pas à la télévision (se référant aux nombreux journalistes qu'il a croisés dans son parcours professionnel) ; il m'a dit qu'il avait accepté cette fois parce que ce n'était pas filmé et parce que l'entretien était anonyme. Un autre élément décisif a été mon statut de personne *extérieure* à la prison et mon intérêt pour *leur* vision des choses, et pour entendre ce qu'*elles* avaient à dire : *« Bah c'est ce que je disais c'est bien qu'on nous donne un peu la parole, parce qu'on l'a pas non plus... Quand on dit quelque chose... Là c'est bien c'est quelqu'un de l'extérieur... »*, explique une surveillante au CP de Vendin-le-Vieil[2].

D'autres personnes, détenues surtout, m'ont confié avoir accepté de me parler parce que, en plus d'être une personne extérieure à la prison, j'étais « gentille », que je leur inspirais confiance et qu'elles voulaient m'aider dans mon travail. On voit ici l'importance de la relation d'intersubjectivité, qui entre clairement en ligne de compte dans le déroulement de la recherche. Ce statut de personne *extérieure* est d'ailleurs très important à souligner,dans un monde clos et peu visible dans son quotidien depuis le *dehors*. L'intérêt du chercheur peut alors représenter l'intérêt de la société de l'extérieur, et donner le sentiment à des personnes qui se sentent habituellement abandonnées par le *dehors* que certaines personnes pensent à elles et n'oublient pas leur existence, si bien que les temps et les espaces de paroles sont pris comme des mains tendues, autant que comme des occasions de donner « une autre image » des personnes détenues à l'extérieur et de parler des réalités vécues ; c'est aussi l'idée de participer à un travail qui pourrait aider à faire changer les choses. ◄

[2] EMC12.

« J'aime bien rencontrer les gens de l'extérieur, ils viennent ils font des trucs et puis bon voilà quoi j'essaye d'être accueillant et puis voilà que ça se passe bien avec eux et puis qu'ils gardent un bon souvenir quand même de la prison! Entre guillemets quoi! [Il rit] Mais des gens qu'ils y ont croisés et que ça soit... voilà quoi. Et puis donner une autre image de marque que celle qui peut être véhiculée des fois dehors! »

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

« Après faut comprendre que moi je suis à la fin, que j'avais besoin de faire un bilan par rapport à ça. Je savais très bien qu'en venant ici j'avais beaucoup de choses à dire, voilà. Sans enfoncer des gens ou d'autres personnes mais j'ai vraiment parlé par rapport à mon ressenti à moi et.... J'espère que les gens ils comprendront que... les gens qui ont jamais fait de la prison, j'espère qu'ils comprendront que...qu'il faut faire super attention. Qu'il faut super faire attention à lui et, encore à sa propre personne déjà, et aussi par rapport à sa famille, voilà. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD1)

« En parler c'est une chose, le vivre en est encore une autre. En parler et le vivre en l'analysant c'est là que ça devient passionnant. Vous en parler c'est finalement extérioriser quelque chose que je vis au quotidien et que je vois et que j'analyse. (...) Donc déjà mon regard à moi c'est déjà un regard qui a pris du recul sur ce qui se passe, et ça ça a été le plus dur je crois. (...) Mais vraiment moi tout ce que je partage avec vous, je le partage comme personne extérieure de ma personne tout en ayant vécu, analysé et regardé. Parce que vous êtes sur un travail qui demande... Et c'est là où c'est très dur pour les détenus! De se retrouver dans cette position dans laquelle je suis. On pourrait croire que je parle de l'extérieur, parce que intérieurement je me suis endurci et enrichi de cet environnement, donc j'ai su connaître le système et connaître ses codes et la meilleure façon de se placer dedans. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC4)

Ce constat est d'ailleurs applicable aux personnels de surveillance, qui voient eux aussi une manière d'exprimer leur vision du quotidien carcéral et de donner une autre image à l'extérieur, plus nuancée que celle du « maton » qui d'après eux reste collée à la figure du surveillant dans l'imaginaire collectif. ◄

Par ailleurs, j'ai souvent été approchée dans les détentions par des personnes détenues qui, en ayant entendu parler de moi et de ce que je faisais dans les lieux, voulaient me donner leur vision des choses et insister sur des éléments que je me devais, selon eux, de « dénoncer » et de « faire sortir ».Le chercheur est en cela aussi pris comme un instrument de médiation ou de porte-voix entre *l'intérieur* et *l'extérieur*.

Enfin, dans des cas plus particuliers, l'instrumentalisation du chercheur dans un intérêt personnel peut être directement exprimée par la personne interrogée. C'est le cas d'un homme détenu au CD de Bapaume qui a pris lui-même l'initiative de me demander de faire un entretien avec lui ; il m'a expliqué pendant cet entretien qu'il avait besoin de faire un bilan de sa détention alors qu'il était à deux mois de sa sortie, et que l'occasion s'était présentée en me voyant. ◄

En plus de la diversité des raisons qui poussent les personnes à « collaborer » avec le chercheur, il existe une diversité de démarches et de positionnements pendant les entretiens. Si je crois que l'ensemble des personnes interrogées l'ont fait dans une démarche de témoignage, sachant qu'en plus d'apporter leur pierre à mon travail leur parole était l'occasion de faire entendre leur voix et de se sentir en quelque sorte entendues voire valorisées, certaines personnes ont néanmoins clairement exprimé une posture d'analyse et de prise de recul sur le sujet. ◄

J'ai également pu entrevoir une autre démarche, plus personnelle et presque thérapeutique dans la manière de verbaliser les choses et de profiter d'une écoute extérieure pour se livrer et confier parfois des choses présentées comme jamais exprimées auparavant ou à très peu de personnes :

« Croyez-moi que vous êtes la seule personne à qui j'ai dit tout ça. J'ai dit des choses que...J'ai un peu de larmes aux yeux hein [il sourit] parce que franchement je me suis

« Et encore vous savez je dis pas tout parce qu'en même temps ça enregistre [il montre le dictaphone], vous voyez? Mais peut-être même avant moi je sais que... là ça enregistre c'est bidon ça, ça c'est vous vous allez l'écouter vous allez faire... voilà. Mais moi avant de venir ici, là je sais que dans ma tête... C'est pas de la psychose attention parce que je vous le dis clairement vous allez dire "Ouais c'est un psycho, c'est un malade!" Non non je suis très posé, j'ai la tête sur les épaules. Moi je me suis dit même peut-être qu'on va discuter ensemble, là ils sont au courant parce qu'ils le savent depuis lundi, on s'est vus lundi je pense nous? Lundi ou mardi? Dons ils ont eu le temps de mettre un petit micro vite fait pour savoir ce qu'on se dit, vous voyez? (...) Je pourrais rien rajouter là, je réfléchis... Non [il sourit et marque une pause]. Non on a fait le tour de tout en vrai. J'ai dit ce que je pouvais dire... [Il sourit] Et j'ai gardé ce que je pouvais pas dire. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

vraiment ouvert pendant cet entretien. Je me suis jamais ouvert comme ça envers aucune personne. »[3]

« Et sinon on se reverrait au niveau...pour poursuivre un petit peu le travail ou...? »[4]

Dans d'autres cas, au contraire, les limites de la parole et de l'expression sont clairement présentées. Plusieurs personnes détenues m'ont ainsi précisé qu'elles avaient dit ce qu'elles *pouvaient* dire mais qu'elles avaient préféré garder certaines choses pour elles, restant méfiantes quant à l'utilisation de cette parole ou, plus vraisemblablement, vis-à-vis de l'administration pénitentiaire. ◄

[3] ECD1.

[4] ECD3.

ANNEXE 10 : QUESTIONNEMENTS METHODOLOGIQUES ET ETHIQUES AUTOUR DE LA TRANSCRIPTION DES ENTRETIENS

Je me suis tout d'abord posé de nombreuses questions quant à l' « obligation » scientifique de transcrire ces entretiens, à la forme que ce travail devrait adopter et à la trace qu'il laisserait. Consciente de la pertinence de la transcription en fait d'analyse de chaque entretien et de leur déroulement, j'ai cependant douté quant à mon positionnement éthique face à cette étape de transcription. J'avais vivement à l'esprit le fait que ces entretiens avaient été réalisés dans une situation de confidence, même si les personnes interrogées savaient que j'allais utiliser leur parole dans mon travail de réflexion et surtout d'écriture. Consciente aussi de la fragilité de la parole et de l'écoute dans l'environnement carcéral, l'idée de donner à lire ces entretiens alors que je m'étais engagée à leur confidentialité me posait, éthiquement, question. La question pure de la *trace* de ces entretiens était pour moi déroutante, quand ils ont été des moments partagés, vécus dans le secret de la confidence et dans l'empathie de l'écoute silencieuse.

Même si je me suis engagée à effacer les traces audio des entretiens (les enregistrements), toute transcription est, par définition, une trace, une preuve presque, comme un lègue très personnel que je ne me sentais pas légitime de garder, et encore moins de communiquer. J'ai alors d'abord envisagé la possibilité d'utiliser dans mon travail des extraits d'entretiens sans en réaliser pour autant une transcription intégrale ; cela serait revenu à assumer dans ce cas l'écoute précise et répétée de ces entretiens comme méthodologie d'analyse, en plus de descriptions des conditions et du déroulement de chaque entretien. Pourtant, malgré ma réticence initiale, j'ai compris qu'une transcription intégrale des entretiens serait un appui pour justement rendre compte de manière plus précise de la parole de personnes qui restent souvent invisibles et inaudibles. Je reste néanmoins convaincue que la transcription appauvrit la force des voix et la saveur testimoniale si riche que conserve l'audio.

Etant donné le travail chronophage qu'est la transcription, j'ai été obligée de sélectionner les entretiens à transcrire, pour des questions de délais mais aussi par peur de perdre de vue le travail de réflexion au profit d'un travail purement mécanique de

transcription. Mais comment choisir et accepter que tel entretien, même s'il apporte objectivement plus d'éléments qu'un autre à ma recherche, soit davantage « valable » ou digne d'intérêt qu'un autre? Cela revenait pour moi presque à hiérarchiser les paroles recueillies et en quelque sorte leur valeur, ce que je trouvais être d'une extrême violence. J'ai cependant dû me résoudre à ne pas transcrire intégralement certains entretiens ; ce choix s'est fait lorsque ce qui était dit dans un entretien avait déjà été longuement développé ou dans une approche très similaire par une ou plusieurs autres personnes. J'ai néanmoins tenu à conserver les entretiens non transcrits sous la forme de notes synthétiques et de *verbatims*.

D'autre part, la transcription des entretiens semi-directifs m'a posé une autre difficulté : celle de l'anonymat promis aux personnes interrogées. Sous quelle forme citer les entretiens dans mon texte sans que les personnes ne soient identifiables, mais sans pourtant déshumaniser la parole en la livrant sous un code froid de classification ? Je me confrontais à l'épreuve du compromis entre la méthodologie attendue pour que mon travail soit « scientifiquement » validé, et l'éthique que je me donnais en tant que chercheuse, autrement dit le regard que je posais à titre personnel sur ce que j'allais faire de ce que d'autres personnes m'avaient donné, transmis, confié.

Les entretiens, et cela était une condition non négociable pour moi dès la présentation de mon projet de recherche aux directions des établissements concernés, n'ont pas été soumis aux procédures sécuritaires d'écoute et de contrôle qui sont par ailleurs appliquées par l'administration pénitentiaire. Pourtant, introduisant un dispositif d'enregistrement non contrôlé (dans son contenu), je devais chaque fois indiquer à la direction de l'établissement précisément avec qui j'avais prévu de faire un entretien tel jour, à telle heure et dans tel lieu ou zone de l'établissement. Jusqu'où doit et peut aller la garantie de l'anonymat promise aux personnes interrogées ? Même si les prénoms et les noms des personnes ne sont pas donnés, nommer dans mon travail clairement les lieux où j'ai réalisé ma recherche pouvait par exemple, en donnant certains éléments (âge, sexe, participation à certaines activités, …), permettre aux personnes des lieux en question d'identifier la personne citée. De même, les directions des établissements concernés auraient aisément pu, n'admettant par exemple pas certains propos tenus, se référer à mes plannings d'entretiens pour savoir qui (personnes détenues mais aussi membres du personnel pénitentiaire) a potentiellement dit quoi. Pourtant, ne rendre compte de mon expérience que par des codes (Prison A, détenu D15, surveillant S8, …) dans un objectif d'anonymat pur et froid aurait été quelque peu incohérent au regard de ma démarche et des idées que je défends.

Une fois de plus, quelle méthodologie adopter ici ? Comment savoir qu'on fait les bons choix pour faire des personnes interrogées des sujets et non des objets de la recherche? L'engagement éthique peut-il parfois compromettre la lecture et la réception du travail de recherche ? Autant de questions qui ont accompagné ma réflexion sur l'utilisation et la forme de rendu des entretiens réalisés, mais aussi sur la manière dont présenter les différents terrains de ma recherche.

J'ai finalement décidé d'être dans un entre-deux : nommer et présenter précisément les lieux de ma recherche, tout en restant vigilante à la garantie de l'anonymat des personnes, d'où l'utilisation de « codes » de référence aux entretiens (« ECD_ » pour les entretiens réalisés au CD de Bapaume, « EMC_ » pour ceux réalisés à la maison centrale de Vendin-le-Vieil, « ECP_ » concernant le CP d'Albolote). Utiliser les prénoms ou les initiales des personnes aurait été bien trop identifiable. Je n'ai pas non plus voulu modifier les prénoms en les remplaçant par d'autres, fictifs, ne voulant pas créer une réception romancée des paroles. J'ai donc choisi d'utiliser des codes, tout en ne les utilisant qu'entre parenthèse, et de rester sur une identification somme toute floue de l'émetteur de chaque parole (« un homme détenu », « un gradé », ...). J'ai d'ailleurs retiré tout élément qui aurait pu favoriser une quelconque identification (aile d'hébergement, bâtiment, etc.). De même, concernant les personnels de l'administration pénitentiaire, j'ai choisi d'utiliser des mots précisant le rang de responsabilité de la personne tout en ne dévoilant pas complètement son grade, et à aucun moment sa fonction dans l'établissement (« surveillant », « gradé », « officier » et non pas « chef de détention » ou encore « major responsable de l'infrastructure et la sécurité »). De même pour les directeurs d'établissement, préférant parler de « membre de la direction » plutôt que « du directeur » ou de « la directrice adjointe », bien plus identifiables. La forme adoptée a pourtant trois failles importantes à mon sens : le cas des DPIP, puisqu'une seule personne est à ce poste dans chaque établissement, le cas de la psychologue PEP au CD de Bapaume (pour la même raison), et le cas des deux surveillants moniteurs de sport au CD de Bapaume, dont la spécificité d'une double fonction à l'intérieur de l'établissement est importante à soulever. Pour ces cas précis, j'ai essayé de ne pas intégrer à mon écriture des passages qui pourraient être vus comme compromettant auprès de leur hiérarchie ou de leurs équipes ; mais ne pas préciser leur rang hiérarchique (pour les DPIP notamment) n'aurait pas permis à la lecture de comprendre certaines logiques ou certaines situations évoquées selon la place dans l'établissement.

Situation géographique du CD de Bapaume. Source : https://maps.google.com

Situation géographique du CP de Vendin-le-Vieil. Source : https://maps.google.com

ANNEXE 11 : LA RELEGATION GEOGRAPHIQUE DES PRISONS LOIN DES VILLES : L'EXEMPLE DES LIEUX DE MA RECHERCHE

Concernant les établissements pénitentiaires où j'ai eu la chance de réaliser cette recherche, les seuls panneaux indiquant la présence d'un établissement pénitentiaire se trouvent presque uniquement au niveau de l'entrée de ces lieux, juste avant les parkings dédiés soit aux membres du personnel soit aux visiteurs. Ainsi, alors que le CD de Bapaume se trouve à l'entrée d'une sortie d'autoroute, aucun panneau n'indique sur l'autoroute, au niveau de l'indication de ladite sortie, que se trouve une prison (« Sortie 14 Bapaume » sur l'A1 en provenance de Lille)[1]. Ce n'est que quelques centaines de mètres avant la bifurcation qui permet d'accéder à l'établissement, et donc à un endroit où la prison est déjà visible et reconnaissable par ses murs et ses miradors, lorsqu'elle s'impose au regard de tous les automobilistes ou piétons, qu'elle est indiquée effectivement par un panneau « Centre de détention ». De même concernant le CP de Vendin-le-Vieil, accessible, depuis l'autoroute A1 en provenance de Lille puis la N47 en direction de Lens, par la Sortie 9 vers « Hulluch », sortie qui n'indique pas le centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil (mais qui par contre indique notamment le crématorium de la zone)[2]. Après un an d'ouverture (au moment où je me rendais au CP), le premier panneau indiquant l'existence du centre pénitentiaire se trouvait à quelques mètres seulement du virage permettant d'entrer dans la zone de la prison appartenant à l'administration pénitentiaire, et d'arriver immédiatement à la zone de parking. Ce panneau indiquait d'ailleurs toujours « Chantier centre pénitentiaire du Pas-de-Calais ».

De plus, dans les deux cas présentés, les prisons se trouvent en périphérie de la ville la plus proche, et éloignées des centres urbains de la zone ; elles se retrouvent reléguées au même titre que des zones commerciales ou, dans le cas de Vendin-le-Vieil, d'un aérodrome[3]. ◄

[1] Le CD de Bapaume se situe à environ 68 km du centre de Lille et il faut compter environ une heure de trajet en voiture dans des conditions optimales de circulation. La ville de Bapaume n'es tpas desservie par train, seuls des cars la relie à la gare d'Arras qui se trouve à 21km.

[2] Le CP de Vendin-le-Vieil se situe à environ 40 km du centre de Lille et il faut compter environ 40-45 minutes de trajet en voiture dans des conditions optimales de circulation.

[3] Dont on peut comprendre la nuisance qu'il pourrait causer pour le voisinage du fait des bruits des avions.

Situation géographique du CP d'Albolote. Source : https://maps.google.com

Cette réalité est presque poussée à l'extrême en ce qui concerne le centre pénitentiaire d'Albolote, autre lieu de ma recherche mais en Espagne cette fois (Province de Granada). Le CP d'Albolote est en effet situé dans une zone rurale, entouré sur des kilomètres de champs d'oliviers ; seules des petites routes de terre permettent d'y accéder, avec pour seules indications de rares panneaux de signalisation qui n'indiquent là encore l'emplacement de la prison qu'à quelques minutes d'y arriver[4]. Là aussi, les possibilités de se rendre au centre pénitentiaire en transports en commun sont très limitées, puisqu'un seul bus permet de s'en approcher, et il ne passerait, d'après ce que m'en ont dit les personnes interrogées, que deux fois par jour (une fois très tôt le matin, et une autre en toute fin d'après-midi). ◄

[4] Le CP d'Albolote se situe à environ 26 km de la ville de Granada et il faut compter environ 30 minutes de trajet en voiture dans des conditions optimales de circulation.

ANNEXE 12 : LA RELEGATION SOCIALE ET SYMBOLIQUE DES PRISONS

Les processus d'éloignement et d'exclusion des prisons des centres urbains, concentrations de la vie en société, peuvent être mis en relation avec la mise *hors champ* symbolique qui s'opère dans l'imaginaire social (que j'ai développée précédemment : Introduction générale, I.) : « *Mais il est frappant de voir comment les prisons, cachant les détenus, revêtent le masque du crime, du péché, du mal.* (...) *La prison cache le détenu, et présente au citadin qui passe devant elle le visage du crime : elle contribue à masquer le subterfuge, permettant au système de se perpétuer, en maintenant les citoyens dans l'ignorance des approximations et des simplifications peut-être excessives des processus de répression pénale »*[1]. Je souhaite revenir ici sur le lien entre la relégation géographique et architecturale des prisons et des personnes condamnées et la relégation morale, symbolique de l'acte délictuel ou criminel qu'elles personnifient.

Aucun acte n'est criminel en lui-même. Emile Durkheim a montré que, lorsqu'un acte est jugé insupportable dans une société, des lois sont promulguées indiquant que son auteur est passible d'une sanction pénale et que cet acte devient un crime ; il ne l'était pas avant qu'une loi ne le définisse comme tel[2]. Le crime n'est donc pas défini par un comportement particulier, mais par une interaction entre certains comportements et les réponses qu'y donne la société. Paul Fauconnet insiste sur le caractère insupportable de ces comportements pour la société qui cherche immédiatement à les supprimer : *« C'est au crime même que s'appliquerait la peine, si elle pouvait le saisir pour l'annihiler »*[3]. Mais, s'il n'est pas possible de supprimer un crime qui a été commis, Fauconnet explique que les sociétés produisent un transfert : *« Elles sont acculées à la nécessité de détruire quelque chose (...). Pour se donner satisfaction, il suffit que la société soit capable de susciter un symbole, c'est-*

---

[1] *Ibid.*

[2] DURKHEIM E., *De la division du travail social*, [En ligne], Paris, PUF, 8ème édition, 1967. Disponible sur : http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/division_du_travail/division_travail.html

[3] FAUCONNET P., *La Responsabilité. Étude de sociologie*, [En ligne], 1928, Les Classiques des Sciences sociales. Disponible sur : http://classiques.uqac.ca/classiques/fauconnet_paul/la_responsabilite/la_responsabilite.html , p.220.

à-dire un être dont elle puisse faire, de bonne foi, le substitut du crime passé. La destruction d'un symbole remplacera la destruction du crime qui, en lui-même, ne peut pas être détruit. Ce sont les êtres jugés aptes à servir de substituts d'un crime et à supporter comme tels la peine de ce crime qui deviennent responsables. La peine se dirige vers le crime. C'est seulement parce qu'elle ne peut l'atteindre en lui-même qu'elle rebondit sur un substitut du crime »[4]. Il résume ainsi la justification du statut du condamné : *« La peine est utile, il faut pour la peine un patient ; le jugement de responsabilité fournit ce patient, sorte de bouc émissaire sacrifié à l'égoïsme collectif. La justice, cette entité sublime, n'a rien à voir là : il n'y a ni innocent ni coupable au sens profond que la conscience donne à ces mots, mais seulement des individus qu'il est expédient de punir »*[5].

Philippe Combessie reprend lui-même le développement de Fauconnet, en soulignant un paradoxe : s'il est nécessaire pour la société de personnaliser le crime dans la figure du coupable (puis condamné), la médiatisation de l'acte délinquant ou criminel tend pourtant à ne pas le personnaliser : *« Comment accepter ce subterfuge qui conduit à punir des personnes alors qu'on voudrait surtout annihiler des actes? Simplement, en l'ignorant, et en faisant tout pour se laisser croire qu'il n'en est pas ainsi. Les règlements qui interdisent de laisser reconnaître le visage des détenus*[6]*(...) contribuent à masquer les personnes qui subissent ces traitements. Et le crime qui peut demeurer sans visage est peut-être beaucoup plus inquiétant »*[7].

---

[4]*Ibid.*, p.225.

[5]*Ibid*., p.280.

[6] Il faut ici nuancer cette affirmation, puisque la loi pénitentiaire de 2009, si elle n'explicite pas une interdiction absolue de laisser apparaître les visages des personnes détenues (notamment dans le cadre de reportages ou autres supports visuels), la rend cependant possible, laissant une marge d'appréciation à l'administration. Article 41 de la LOI pénitentiaire n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 : *« Les personnes détenues doivent consentir par écrit à la diffusion ou à l'utilisation de leur image ou de leur voix lorsque cette diffusion ou cette utilisation est de nature à permettre leur identification. L'administration pénitentiaire peut s'opposer à la diffusion ou à l'utilisation de l'image ou de la voix d'une personne condamnée, dès lors que cette diffusion ou cette utilisation est de nature à permettre son identification et que cette restriction s'avère nécessaire à la sauvegarde de l'ordre public, à la prévention des infractions, à la protection des droits des victimes ou de ceux des tiers ainsi qu'à la réinsertion de la personne concernée. Pour les prévenus, la diffusion et l'utilisation de leur image ou de leur voix sont autorisées par l'autorité judiciaire. »*

[7]COMBESSIE Ph., *Op. cit*., 2002, p.75.

La relégation et l'exclusion des prisons et des personnes détenues *hors champ* de la société passent ainsi par la mise à l'écart, avant tout, des actes commis par ces personnes. La prison est en cela une sorte de « boîte noire » morale, sociale et symbolique qui occulte et « met à l'ombre » les personnes qui personnifient le crime, et mettent ainsi à jour les symptômes des difficultés réelles du fait de vivre ensemble, en *commun*. Mais *« N'est-il pas temps d'être un peu raisonnable et de regarder avec sérénité les réponses que la société doit apporter aux situations de malaise suscitées par le fait même de vivre en société, difficultés renforcées, bien sûr, par la vie urbaine? »*[8]

[8] *Ibid*., p.76.

« Vous imaginez 30 ans pleins? C'est... J'ai 40 ans c'est comme si j'avais 10 ans et... je sais pas quel âge vous avez mais c'est comme si vous repartiez d'un coup mais en recul total de la société! Enfin la société vous la vivez tous les jours dehors, on est dans une société maintenant qui est ultra individuelle, ultra libérale... la course à la consommation... C'est ça la société actuellement! On est... Tout le monde court, tout le monde se filme... enfin c'est... Ça aussi quand je vois tout ça je me dis waouh c'est... c'est impressionnant hein! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

« Mais quand vous avez 20 ans et vous êtes condamné jusqu'à fin de peine en 2038, vous savez que quand vous allez sortir vous êtes déjà un quinquagénaire alors que vous êtes dans la force de l'âge derrière les barreaux, de quelle réinsertion on va vous parler dans l'immédiat? C'est incroyable! C'est comme si je vous dis vous êtes fatigué... Voilà comment je vois l'image hein, je vais vous donner une petite métaphore. Vous êtes fatigué, vous avez eu une journée de merde, excusez-moi l'expression, vous êtes à bout et vous êtes devant la mer à vous dire "Bah voilà, tu vas nager. Au bout de plusieurs semaines de nage tu vas arriver en face en Angleterre ou je sais pas où. Pour ça tu vas commencer à nager et tu arriveras dans un an à la nage", alors que vous êtes fatigué voilà. Et vous commencez à lui parler de l'Angleterre, alors que lui il est encore sur le bord. Il sait que le chemin il est extrêmement long, il arrive pas à se projeter. Le tout c'est de pouvoir se projeter! Et quand on a 20 ans c'est difficile à se projeter, parce qu'on aime bien vivre au jour le jour, c'est ça la beauté de la jeunesse! Et c'est ça qui est difficile. Maintenant les petites maisons d'arrêt, petites peines oui évidemment la réinsertion elle est beaucoup plus efficace. Ici elle est efficace à partir du moment où ils arrivent en fin de peine, elles deviennent efficaces. Mais n'allez pas parler, ou en tout cas la grosse majorité de ces cas-là, n'allez pas parler de réinsertion à quelqu'un qui a encore 28 ans à faire et qui a 20 ans. C'est très très dur. »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC13)

« Je pense que ça doit être super compliqué pour un détenu qui prend 30 ans par exemple avec une peine de sûreté de 22 ans de se projeter. En tout cas moi j'aurais du mal à me projeter. [Il marque une pause] Ouais je rentre chez moi tous les soirs, je sais ce que je vais faire pour le réveillon de Noël ou du jour de l'an etc. Eux je pense qu'ils se posent la question tout le temps quoi! Et puis voilà quelles sont les perspectives d'avenir pour moi? Et je pense que ça doit être très compliqué. C'est ce en quoi c'est difficile d'essayer de raccrocher ces personnes-là à un projet sur du long terme, parce que bah voilà quoi quand t'as pris 20 ans, 30 ans... ça doit pas être évident. »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC14)

ANNEXE 13 : SE PROJETER DANS UNE « REINSERTION » PROFESSIONNELLE

« Le tout c'est de pouvoir se projeter! »[1]

La première difficulté rencontrée dans la « préparation à la sortie », en vue d'une « réinsertion » dans la société, est la capacité et la possibilité pour les personnes de se projeter vers l'extérieur. En effet, comment préparer l'avenir lorsqu'on est incapable de s'y projeter ? Comment préparer un retour vers l'extérieur lorsqu'il est éprouvant de l'envisager ? Ces questions se posent bien sûr tout particulièrement dans le cas de longues voire très longues peines de prison, comme celles auxquelles ont été condamnées la majorité des personnes que j'ai rencontrées. La difficile projection vers l'avenir tient à trois éléments principaux : d'une part, la non-participation à un monde extérieur qui est constamment en mouvement et le poids de la vie en détention ; d'autre part, pour des personnes qui étaient insérées avant leur incarcération, la perte d'une place et d'un statut, notamment professionnel, qu'elles pouvaient avoir dans la société et qu'elles ne retrouveront plus ; enfin, l'absence ou la perte progressive de liens à l'extérieur.

La longueur du temps passé en détention, à l'écart d'un monde qui continue à évoluer et dans lequel on risque de ne plus retrouver ses marques en sortant, est le premier rempart qui rend la projection vers la sortie difficile, pour des personnes qui ont passé jusqu'à plusieurs dizaines d'années en détention, *« parce que faut déjà que tu fasses la scission de la taule à dehors, ce qui est pas facile... »*[2] ◄

S'ajoutent à cela des années de vie dans un système complètement différent de l'extérieur à bien des égards : déresponsabilisation de certaines contraintes quotidiennes (payer un loyer, faire des courses, etc.), organisation du temps par l'administration (horaires fixes), perte de certaines notions, etc. :

> *« A l'extérieur tu dois tout payer hein, ici t'as plus cette notion-là vous voyez? De payer une facture... C'est des trucs basiques! Pour vous c'est... c'est les choses que vous dans votre cerveau vous l'avez à l'esprit parce que vous savez que si votre kot ou je sais pas ou si vous avez un kot ou des trucs comme ça vous le payez pas bah vous*

[1] EMC13.

[2] EMC9.

« C'est comme quand je parle avec la SPIP elle me dit "Oui faudra travailler...", je dis "Ouais mais écoutez travailler, travailler...", je lui fais, "excusez-moi du terme j'ai fait la prostituée pour l'Etat pendant 10 piges là et je voudrais bien quand même prendre au moins un mois ou deux pour moi pour... [Il souffle]" Mais même ça je pourrai pas! Donc après on me parle de réinsertion en fait non tu veux directement... va te noyer dans la masse! Re-pète les plombs! (...) Parce que faut déjà que tu fasses la scission de la taule à dehors, ce qui est pas facile... Quand t'écoutes certaines personnes elles te disent "Oui mais non..." Ecoute quand t'as fait des années c'est pas la même chose, toi tu sors au bout de 6 mois, deux mois trois mois... ça je les fais dans les toilettes tes mois y'a pas de problème ça c'est pas un souci. Par contre quand tu commences à passer les 10 piges, que t'as l'écart des technologies, bon encore bon moi je suis pas dans ce cas-là [il sourit]... Mais certaines personnes qui voilà moi je connais des personnes qui sont tombées en taule ils savent pas c'est quoi les ordinateurs! »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

« Bien sûr je me vois dehors [elle rit] mais je sais pas en quoi. Je me vois dehors parce que je sais que la peine va finir un jour et je vais sortir dehors, je vais essayer de refaire ou de continuer [elle rit] dans ma vie. Mais je sais pas... [Elle souffle] C'est très flou. Le monde a changé beaucoup [elle rit] et... [Elle souffle] Je sais pas...plus concrètement par rapport à un travail hypothétique je n'ai aucun idée [elle rit]. Je pense qu'en ce moment je peux faire comme boulanger, comme mécanicien, comme... [Elle rit] je ne sais pas. Je n'ai pas en tête quelque chose de concret, peut-être que ça serait à moi...bon bien sûr je sais pas si ce serait à moi de décider déjà ou...ou de voir dehors ce qu'il y a sans décider. Et bon...le côté positif que j'ai personnellement c'est que j'ai encore la famille, les amis et un entourage. C'est pas comme quelqu'un qui n'a plus de lien qui se trouve dehors à refaire sa vie on va dire de zéro presque.... Donc oui je me vois dehors mais je sais pas très bien comment [elle sourit]. »

Une femme détenue au CD de Bapaume (ECD6)

« Tout à l'heure tu me parlais du temps qui est compliqué, est-ce que tu arrives à projeter ta sortie?
- Pas le moins du monde. Pas le moins du monde. Euh... J'ai pris contact avec le Secours catholique, qui dans un premier temps m'avait dit "oui vous pourrez faire ceci, vous pourrez faire cela" tout ça, et puis...y'en a un qui a été regarder sur internet et puis...c'est beaucoup moins possible. Alors tu vois...c'est ça qu'il y a d'horrible c'est que t'as fait t'as purgé ta peine, t'as été puni et...bien puni, et bah c'est pas encore suffisant. Puisque après de toute façon on te dit pas "bah maintenant c'est fini ou tire un trait euh voilà". Non même pas. Même pas. Donc non. Non, je suis incapable de me projeter. Je fais des plans, j'invente des machins pour... C'est ce qui faut faire hein faut qu'on ait des propositions à faire mais... Je sais absolument pas ce que je ferai. (...) Alors en plus si tu veux je vais faire partie d'associations éventuellement mais mon savoir-faire il est essentiellement au niveau enseignement. Donc... [Il souffle] Comme j'aurai plus le droit à avoir un public jeune, j'ai proposé de faire tu vois l'accueil pour...pour migrants tu vois enseigner dans le cadre d'adultes. Je peux pas dire que ça m'enthousiasme. (...) Mais non j'arrive pas à me projeter. Pas le moins du monde. Je te dis je sais même pas de quoi j'ai envie. C'est dur tu sais d'être sans envie. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD4)

êtes dans la merde! Votre eau, votre électricité on va vous le couper... enfin vous pour vous étudiante encore plus à la fin du mois c'est... le mois n'est pas commencé que vous êtes déjà à vous soucier de comment vous allez régler votre facture le mois prochain. Nous c'est pas notre cas! On n'a plus ces notions-là! Et quand on vous retire ça pendant des années... On vous infantilise hein! Inconsciemment ou consciemment je sais pas mais on... Bah y'a des heures bien définies! On vous ramène à manger... (...) vous appuyez sur le bouton y'a de l'eau chaude... que vous la laissiez tourner 24h/24 à la fin du mois on va pas vous dire "Tu me dois 3000€ d'eau", vous voyez? L'électricité c'est pareil, la chasse d'eau c'est pareil... vous laissez les télés allumées, vous laissez tout allumé bah ouais bah... chez vous vous faîtes pas ça! [Il sourit] Je veux dire tout ça mine de rien c'est compliqué.»[3] ◄

Cette perte de repères et d'autonomie pour un certain nombre de situations et de démarches est d'ailleurs régulièrement soulevée par des membres de l'administration pénitentiaire. C'est ce qu'explique notamment une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil :

« Ils ont peur de sortir. Parce que dehors ils vont devoir prendre des décisions, ils vont devoir faire ça ça ça, des choses qu'ici... bah ne serait-ce que des démarches pour obtenir des droits qu'en prison on leur octroie systématiquement ou que le SPIP fait à leur place quoi. Quand je vois tous les papiers que je fais là, même des papiers pour les cartes d'identité, la CMUC... ils ont pas à le faire! Enfin si ils le font mais ils le font pas tous seuls quoi.»[4]

D'autre part, pour les personnes qui étaient insérées avant leur incarcération, la perte d'un statut et la *désinsertion* vécue rendent impossible un retour vers la vie professionnelle et personnelle passée. Les stigmates de la condamnation et de l'incarcération peuvent alors compliquer davantage la possibilité d'une préparation de la sortie, et d'abord de sa projection. ◄

Enfin, et c'est un élément essentiel soulevé par l'ensemble des personnes interrogées, le fait de ne pas avoir de soutien à l'extérieur, qu'il soit familial ou amical, rend le fait de se projeter vers l'extérieur impossible pour certaines personnes :

[3] EMC5.

[4] EMC3.

> « *La réinsertion je pense qu'elle passe avant tout... si la personne a la chance d'être assistée, d'être bien épaulée à l'extérieur elle a une chance de se réinsérer. Si elle est seule c'est compliqué parce que... Même ici quand vous leur parlez vous dîtes "Oui mais bon j'ai plus de domicile, j'ai plus de compagne, j'ai plus ci... concrètement demain vous me libérez pile je vais à droite, face je vais à gauche avec tout ce que ça va générer comme problème pour vivre et tout..." »*[5]

Il existe bien sûr des alternatives pour les personnes qui n'ont « plus rien » à l'extérieur, comme les logements en foyers ou le soutien d'associations comme Emmaüs ou Les Restos du Cœur. Dans ce cas, la personne retrouvera dehors une partie des *désaffiliés* de la société dont elle fera alors aussi partie.

[5] EMC5.

ANNEXE 14 : PRECISIONS SUR LE MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX PENDANT L'INCARCERATION

ANNEXE 14.A : DISPOSITIFS ET CONDITIONS DU MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX AU QUOTIDIEN

S'il existe différentes manières de maintenir les liens avec l'extérieur, elles passent toutes par un ensemble de règles et de dispositifs structurels et organisationnels qui les délimitent. Les temps, les espaces et les formes que prennent les liens avec l'extérieur, qu'il s'agisse des communications ou des rencontres, sont en effet définis dans le règlement intérieur de chaque établissement, qui vient préciser des principes communs à l'ensemble des prisons françaises[1]. Les personnes détenues gardent contact avec l'extérieur sous trois formes principales : les courriers, les appels téléphoniques et les rencontres (qui peuvent prendre différentes formes).

Les personnes détenues peuvent envoyer et recevoir des courriers, sans limitation numérique ni de fréquence à respecter ; c'est ce qu'on appelle la « liberté de correspondance », inscrite dans la loi pénitentiaire[2]. Cependant, ces courriers sont susceptibles d'être contrôlés et retenus par l'administration pénitentiaire *« lorsque cette correspondance paraît compromettre gravement leur réinsertion ou le maintien du bon ordre et la sécurité »*[3].

Les personnes détenues peuvent également contacter l'extérieur par le biais de communications téléphoniques ; elles ne peuvent cependant pas en recevoir. Avant de pouvoir téléphoner, les numéros d'appels ainsi que l'identité des correspondants choisis par la personne détenue doivent être transmis au chef d'établissement avec les pièces justificatives

[1] Je parlerai ici des règles qui s'appliquent pour les personnes condamnées, puisque certaines restrictions peuvent être mises en place par les autorités judiciaires pour les personnes prévenues, notamment une limitation des courriers et des contacts téléphoniques.

[2] Article 40 de la loi pénitentiaire n°2009-1436 du 24 novembre 2009.

[3] *Ibid*. Ce contrôle ne s'applique pas aux courriers échangés entre les personnes détenues et leur défenseur, certaines autorités administratives et judiciaires françaises et internationales et les aumôniers agréés auprès de l'établissement.

« Ouais c'est... c'est vraiment chiant parce qu'on peut pas être soi-même. Tu peux pas... Je prends le truc du téléphone à la cabine: bah on est toujours écouté, on... Tu peux rien dire tu sais, ***tu peux pas te confier****. Mais après tu sais des fois tu t'en fous quoi. Moi avec ma femme on se dit c'est bon vas-y qu'ils écoutent c'est pas grave, si on a envie de se dire les choses on se dit les choses! Si on a envie de dire... voilà je vais te parler franchement, si ouais ma femme elle a envie de dire "J'ai envie toi" voilà "J'ai envie de toi" point c'est tout. On va pas... Des fois on se cache, on est pudique machin tout ça. Mais après ouais des fois on se lâche, "Ouais j'aimerais bien que tu me fasses ça" machin... On est des humains voilà! Mais maintenant* ***on a trouvé la technique depuis qu'on est ensemble je lui ai appris le cambodgien****. Déjà grâce au téléphone portable tout ça la cabine... Et on arrive à se dire des trucs en cambodgien, voilà. Voilà. Même quand on écrit les courriers. Putain regarde tu peux pas être tranquille! Tes courriers ils sont lus. Que tu les écrives ou que tu les reçoives ils sont lus. Tes communications elles sont écoutées, elles sont... [Il souffle] Tout est interprété... »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

«Bah on essaye de le faire avec le plus de naturalité possible parce que sinon on ne pourrait rien dire non plus. Bon c'est vrai qu'on surveille si on dit certaines choses ça va être utilisé contre nous. Je reviens au cas de la fille de l'autre jour: on lui avait reproché d'insulter certaines surveillantes dans ses appels téléphoniques avec ses amis et d'injurier aussi je sais pas si le directeur ou quelqu'un d'autre. Apparemment ce serait une des raisons pour laquelle elle a été transférée. Alors il y a des conséquences. Et nos lettres aussi elles sont toutes photocopiées. (...) Par exemple j'ai écrit en français ici à une fille et en anglais à un...et je ne suis pas sûre que c'est arrivé parce qu'ils ne m'ont pas dit. Alors...peut-être que si c'est pas en espagnol et qu'ils ne peuvent pas contrôler bah peut-être qu'ils jettent à la poubelle le courrier. Et y'a eu un moment le basque aussi ça avait été interdit. »

Une femme détenue au CD de Bapaume (ECD6)

aux fins d'enregistrement ; cette liste peut être modifiée par la suite à la demande de la personne détenue. Les communications téléphoniques peuvent être soumises au contrôle de l'administration selon l'Article 727-1 du Code de procédure pénale, qui permet l'écoute de toutes les correspondances téléphoniques[4] *« aux fins de prévenir les évasions et d'assurer la sécurité et le bon ordre au sein des établissements pénitentiaires ».* Certaines conversations peuvent en outre être enregistrées et interrompues[5]. Comme la plupart des établissements pénitentiaires français, le CD de Bapaume et le CP de Vendin-le-Vieil mettent à disposition des personnes détenues des postes téléphoniques dans les zones d'hébergement, qui fonctionnent grâce à un système téléphonique de type SAGI. Ces cabines fonctionnent avec un crédit rechargeable par le biais du compte nominatif de la personne détenue. Au CD de Bapaume, les cabines téléphoniques sont en libre accès dans chaque aile de détention de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00[6]. Au CP de Vendin-le-Vieil, des postes téléphoniques sont également mis à disposition dans chaque aile de détention ainsi que dans les cours de promenade. L'accès au téléphone est possible entre 7h30 et 19h30.

Si les correspondances téléphoniques et écrites sont autorisées avec l'extérieur, leur contrôle et leur surveillance posent cependant question en termes d'intimité et, parfois, de liberté d'expression. En effet, puisque les appels téléphoniques sont passés depuis des zones communes, ce qui est dit peut être entendu par les autres personnes présentes en détention, en plus des éventuelles écoutes réalisées par l'administration. De même pour les courriers, qui peuvent être lus voire même interceptés, aussi bien avant leur envoi qu'au moment de leur réception. Les relations avec l'extérieur sont donc contraintes, voire dans un sens autocensurées par les personnes en contact ; par peur de certaines sanctions ou de représailles par exemple, il est compliqué pour une personne détenue de se plaindre de certaines personnes qu'elle côtoie au quotidien en détention. Les personnes mettent alors parfois en place des stratégies, des codes afin de garder des marges d'intimité avec leurs proches. ◄

[4] A l'exception de celles avec l'avocat de la personne détenue ainsi que de numéros spéciaux : Croix Rouge écoute détenu, Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté, Défenseur des droits.

[5] Le cas échéant les enregistrements sont conservés pendant une durée de 3 mois.

[6] Sauf pour les personnes en régime « fermé » dans une partie du bâtiment C qui doivent s'inscrivent la veille via un cahier dédié.

« Moi le téléphone j'appelle deux fois par semaine et j'essaye toujours de faire à téléphone fixe, parce que les portables [elle rit] c'est très cher. Alors oui quelques numéros de portables peut-être pour de temps en temps appeler quelqu'un ou pour des urgences mais sinon c'est très cher oui. Je dépense environ 100€ par mois, et seulement avec deux appels... [Elle soupire] »

Une femme détenue au CD de Bapaume (ECD6)

« J'étais en maison d'arrêt je pouvais pas appeler ma famille, j'avais pas le droit puisque j'étais pas encore jugé, tant que t'es pas jugé t'as pas le droit au téléphone t'as le droit à rien. Donc après qu'est-ce que tu fais bah t'achètes un téléphone portable. Et puis t'appelles derrière. Et puis tu te fais gauler ou pas. Donc tu vois c'est tout ce genre de choses... Les mecs aujourd'hui on les empêche de faire ça, bah écoutez si vous m'empêchez pas ce moyen-là je le ferai par un autre et puis voilà. Donc... En prison y'aura toujours des mecs qui fument, y'aura toujours des mecs qui...qui prendront des portables, y'aura toujours des mecs qui feront des conneries, y'aura toujours... Parce que c'est comme ça! Parce que c'est...on peut pas faire autrement. On nous oblige à faire ça en restant ici. On nous oblige. Bon y'a les... toujours pareil tu vois y'a les petits provocateurs comme...le gars qui a filmé Liancourt et qui a envoyé ça en direct sur son Facebook, bon ça c'est... Pour moi c'est des gamineries d'enfantillages! Moi si j'ai eu un...si j'ai eu un portable c'est parce que j'avais envie d'avoir ma fille au téléphone, j'avais envie d'avoir mes enfants, j'avais envie d'avoir ma femme, j'avais envie de parler à ma famille! J'avais envie de parler aux gens. Donc tu m'interdis de le faire et bah je le fais autrement quoi. Donc c'est tout ça qui fait que bah ouais tu deviens... Moi ça va te faire rire ce que je te dis mais moi quand j'étais dehors j'étais pas voleur, j'étais pas escroc j'étais pas... Aujourd'hui je suis devenu voleur et escroc quoi. Enfin quand je dis voleur... Je suis devenu voleur dans le sens où j'achète un portable et je suis un hors la loi quoi. Je sais très bien que... Bon ici j'en n'ai pas hein parce qu'ici maintenant j'ai le droit de téléphoner, mais tout le temps en maison d'arrêt je l'ai eu ça c'est sûr. Je peux même te dire que j'ai vu des tablettes ordinateurs, j'ai vu plein de choses hein. Faut pas croire hein mais ça rentre. Je te jure que ça rentre. Même...enfin bref, même ici hein. C'est le système débrouille hein! »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

De plus, les prix des communications téléphoniques sont décrits par les personnes détenues comme particulièrement élevés, notamment lorsque la famille se trouve à l'étranger, ce qui n'est pas pour favoriser le maintien des liens. ◄

Les horaires d'accès aux cabines téléphoniques sont parfois aussi jugés peu commodes : tout le monde veut essayer d'appeler le matin ou le soir, principalement pour essayer de parler aux enfants avant ou après l'école, ou aux adultes avant ou après leurs horaires de travail ; la conséquence est souvent un « embouteillage » des postes téléphoniques et la frustration de ne pouvoir parler que brièvement avec ses proches.

Pour contourner toutes ces contraintes, un certain nombre de personnes m'ont expliqué avoir eu recours à l'utilisation de téléphones portables, surtout pendant leur incarcération en maison d'arrêt, où l'accès aux cabines téléphoniques était plus contraint. ◄

Interdit en détention, le téléphone portable est aussi un moyen pour certains de continuer à participer à la vie de famille, en calant le rythme de vie interne sur celui des êtres chers à l'extérieur. Avec les nouvelles technologies et notamment les appels avec vidéo, l'utilisation de smartphone peut devenir un véritable outil pour garder une place à l'extérieur, notamment au sein de la famille, et pallier la frustration de ne pas voir évoluer et grandir ses enfants par exemple. Des risques sont pris, puisque la personne s'expose à des sanctions, mais ces risques sont « *calculés »*[7] et souvent évoqués comme dérisoires face à ce qu'apporte la possibilité de liens illimités et non soumis au contrôle de l'administration :

> *« Mais sinon en maison d'arrêt bah j'avais... bah un téléphone portable. Ça marchait avec la visio. Et avec la visio on fait tout avec la visio. J'avais ma place à table, on allait se promener ensemble, on allait au zoo, on faisait tout [il raconte tout ça avec un grand sourire]. Je faisais les devoirs avec les enfants, je racontais des histoires... les Saint-Valentin comme ça... On faisait tout! [Il sourit](...) Je pense que n'importe qui prendrait des risques pour la femme qu'il aime ou l'homme qu'il aime hein. Pour voir ses enfants déjà. (...) Le mitard j'en ai déjà fait et si c'est à faire je le referai c'est tout hein. »*[8]

[7] EMC10

[8] EMC10.

Par ailleurs, le téléphone portable peut aussi servir à rencontrer des personnes de l'extérieur, soit à travers des réseaux sociaux, soit par le biais d'amis ou de codétenus. C'est de cette façon que certains couples se forment et donc que certaines personnes qui n'ont pas ou très peu de liens avec l'extérieur peuvent en créer pendant le temps de leur incarcération. La multiplication de téléphones portables en détention, et l'extension des trafics qu'ils alimentent, posent alors question. D'ailleurs, certains membres de l'administration pénitentiaire, conscients de l'évolution rapide des pratiques, en viennent à envisager que peut-être un jour les téléphones portables soient autorisés en détention :

> *« Est-ce que ça a encore un sens de l'interdire dans une prison où à chaque fois en fouille générale on ramasse 200 à 300 téléphones pour 150 détenus? Et parce qu'on a fait la fouille ! Est-ce que ça a encore un sens dans une société où tous les jeunes déjà à l'âge de 10 ans ils ont déjà leur portable dans la main de continuer à l'interdire?»*[9]

Le maintien des liens avec l'extérieur passe également par des rencontres, dans le cadre des parloirs, des « salons familiaux » ou des Unités de Vie Familiale (UVF)[10]. Au CD de Bapaume, les visites des proches aux parloirs ont lieu les vendredis après-midi de 13h30 à 15h30 et de 15h30 à 17h30 ainsi que les samedis et dimanches de 8h00 à 9h45 et de 10h00 à 11h45 puis de 13h30 à 15h15 et de 15h30 à 17h15[11]. Lors de ma présence sur place, des UVF étaient en construction ; elles ont depuis été ouvertes et les personnes peuvent désormais y recevoir leur famille ou leurs proches pour des durées plus longues que pendant les parloirs[12]. Au CP de Vendin-le-Vieil, les parloirs se déroulent les samedis, dimanches et jours fériés, à raison d'un tour de parloir le matin de 8h30 à 11h30, et de deux tours l'après-midi de 13h30 à 15h30 et de 16h00 à 18h00. L'établissement dispose de 19 cabines, plus 1 cabine avec séparation hygiaphone et 2 cabines pour les personnes détenues placées au quartier d'isolement (QI) ou au quartier disciplinaire (QD). Les personnes peuvent bénéficier d'au

[9] EMC13.

[10] Toute personne qui souhaite aller rendre visite à un proche incarcéré doit demander en amont un permis de visite, délivré par le chef d'établissement après vérification d'un certain nombre de documents justificatifs (et possiblement d'une enquête préalable).

[11] Les parloirs hommes disposent de 21 cabines dont 2 avec dispositif de séparation ; les parloirs femmes disposent de 5 cabines dont 1 hygiaphone.

[12] Par ailleurs, d'autres dispositifs comme les parloirs relais parents-enfants permettent aux personnes de passer des moments avec leurs enfants ; l'organisation de ces rencontres est encadrée par une association du relais parents-enfants.

« J'ai parloir toutes les semaines là depuis que je suis ici, et à l'UVF j'ai été à l'UVF ouais. Mais bah même ça regardez j'ai eu mon deuxième UVF là en bientôt 7 ans! Que dans toutes les prisons que j'ai fait, toutes les détentions ils m'ont jamais donné un salon, parce qu'y a les salons familiaux aussi, et ils m'ont jamais donné un salon, jamais un UVF! Et le motif c'était toujours mon comportement. Mais pourtant ça a rien à voir, c'est les liens familiaux... Je devais déjà avoir des UVF y'a 4 ans en arrière. J'étais aux isolés au Havre ils m'avaient donné un UVF ils m'ont transféré. Bah là je commence, pas un peu à revivre mais... Ça me fait du bien! Là j'ai dormi avec ma copine ça m'a fait bizarre, on a passé un peu de temps ensemble. Là ma famille ils vont venir dormir ce mois-ci normalement avec moi. Mes neveux, mes nièces, ma mère, ma sœur. Donc... Ouais j'appréhende un peu ce moment parce que voilà! Mais ça va nous faire du bien, on va se retrouver. Mais ça fait un peu bizarre aussi hein. Parce que quand on revient ici on est un peu déboussolé. Ouais... Ça peut faire que du bien de toute façon les... C'est pas quelque chose de mal, ça va nous faire que du bien à nous tous. Après... voilà. Faut profiter, passer des bons moments. On n'a que ça hein. [Il marque une pause] Même ça je pense trop maintenant à quand ils sortent d'ici. Avant je pensais pas à ça, quand quelqu'un il vient te voir... Même quand ils viennent dormir ici ils viennent avec leurs valises, leurs habits, leurs trucs, et quand ils sortent voilà... »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC11)

« Et alors j'ai pris Vendin parce que en fait c'était la seule centrale qui avait les UVF qui voulait bien de moi quoi en fait. J'aurais pu prendre Ensisheim mais y'a pas d'UVF ou Clairvaux où y'avait pas d'UVF. Donc voilà on a sacrifié notre vie... on a sacrifié la proximité avec ma famille pour privilégier le confort, voilà. Alors en fait ici je fais que des UVF en fait, unités de vie familiale. Voilà. Pendant deux jours ou trois jours ou un jour. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

moins un parloir hebdomadaire et d'au moins une visite en unité de vie familiale par trimestre. Les UVF de Vendin-le-Vieil prennent la forme de 4 appartements de type T3 meublés ; ils permettent à la personne détenue d'accueillir 3 personnes et un enfant de moins de 3 ans[13].

Les parloirs sont des dispositifs qui ne laissent que peu d'intimité aux personnes, selon la configuration de chaque structure. Certains se font dans des salles vitrées, ou avec une porte laissant l'ouverture d'une fenêtre translucide ; d'autres au contraire ne laissent que très peu de visibilité depuis l'extérieur, voire aucune. Cependant, même dans ce cas-là, les bruits, les rondes des surveillants assignés à la zone des parloirs, et le temps réduit des rencontres, réduisent là aussi l'intimité et le calme d'un moment en privé. Les UVF offrent au contraire un espace et un temps pour de véritables retrouvailles en famille, en couple, ou entre amis. Une certaine autonomie est alors laissée au groupe de nouveau formé : cuisiner, dormir ensemble, jouer, regarder la télé, etc. ; la possibilité est alors donnée de vivre et de partager des moments « nomaux », comme on le ferait à l'extérieur dans le cadre d'un chez-soi[14]. ◄

Malgré la multiplication des formes de contact et l'évolution des structures pour favoriser le maintien des liens, les relations avec les proches sont très souvent teintées de frustration, notamment du fait du contrôle auquel elles sont soumises et de l'irruption dans l'intimité qui est faite par les logiques sécuritaires et de surveillance inhérentes à la prison :

> *« T'es au parloir tu te fais fouiller, tes affaires elles sont... Tu te dis quoi? Tu te dis "Ah putain trop bien ma femme elle m'a fait une odeur de serviette je vais pouvoir dormir avec!" Putain mais avant qu'elle vienne des surveillants l'ont touchée machin... T'es déjà dégoûté de plein de trucs, tu vois? Ouais t'es... T'es vite frustré en prison. Ouais ouais. Et j'essaye au jour le jour tu sais de combattre ma frustration des fois. Je te jure... Sur les petits trucs: tu vois ta lettre elle est déjà ouverte... Tu fais des photos à l'UVF machin tout ça, tu te dis ouais c'est que pour toi! Mais non t'as l'autre connard qui va les développer déjà il les regarde, t'as l'autre chien là qui va les chercher au développement il va les regarder... T'as le directeur de je sais pas quoi ou*

[13] Une commission d'attribution de parloirs se réunit tous les mercredis. Il existe plusieurs types d'UVF : 6h, 24h, 48h et 72h.

[14] A l'exception d'appels réguliers de la part des surveillants pour vérifier que la personne détenue reste bien dans l'enceinte des UVF.

« C'est pas des UVF adaptés à... Non c'est pas adapté. Surtout de voir là où ils sont les UVF. Les UVF souvent c'est vers le milieu de la taule donc c'est vraiment un des endroits les plus sécurisés. Euh... de voir ce qu'ils ont fait... non je suis désolé tu mets pas une terrasse si on peut pas y avoir accès après une certaine heure! Une terrasse t'es censé pouvoir te poser dessus, manger... tout simplement rester là, parler, boire un café ou un thé ou peu importe! Mais là tu peux pas! A partir de 19h t'es enfermé. Bon bah mets la télé pour les petits hein faut bien qu'on fasse à manger, fait bien Donc bah après tu peux pas profiter parce que... en plus t'es cloisonné... Je vous dis c'est une cellule en fait, c'est une grande cellule! C'est une grande cellule, et ça c'est... pour moi c'est pas possible! C'est pas possible. (...) Les seules personnes qui sont venues ici aux UVF c'est mes cousins et mes deux petits frères. Les autres je les fais même pas venir. Et ils se demandent tous pourquoi! Pourquoi on peut pas aller le voir? Les petits ils arrêtent pas de demander "Pourquoi on peut pas aller le voir? Pourquoi on peut pas aller le voir?" "Ouais mais non mais il est loin", obligé de leur raconter que je suis je sais pas où parce que voilà je veux pas les enfermer là-dedans! Ça veut dire que c'est quoi? C'est moi qui suis en taule, c'est pas ma famille! Les familles ne sont pas censées être traitées comme des taulards! Je suis désolé! C'est comme la personne qui est en garde à vue la personne qui vient le visiter pour lui ramener à manger ou quelque chose tu la traites pas comme le gars qui est en garde à vue quand même. Mais sauf que ici c'est ça! Et ça j'ai horreur de ça! Et là le fait de savoir que je vais faire passer ma famille et qu'ils vont être regardés comme des animaux ou... voilà! Parce que je sais comment ils sont! Et de voir leurs têtes comme ça [il prend un air renfrogné et pas aimable], même les gens ils viennent te voir ils disent "Mais ils connaissent pas le bonjour ici ou quoi?" Tu dis non mais attends vas-y t'es sérieux là ou quoi? Ils sont même pas capables de dire bonjour bah ça va être quoi avec les autres? Et en plus voir leur hypocrisie moi je peux pas! Je peux pas. Et je préfère m'abstenir de voir ma famille... ça ça me fait mal hein, je m'en cache pas je leur ai déjà dit hein, ça me fait super mal de pas les voir parce que franchement...»

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC9)

« Bah pour eux c'est très compliqué mais y'a beaucoup de solidarité, du coup ils font un grand effort pour venir. Et ça fait que j'ai connu des gens que je ne connaissais pas dehors, qui justement par solidarité ils ont décidé de demander un permis de visite pour venir faire des visites. Et la famille, par exemple mes parents ils viennent une fois par mois et ma sœur avec les enfants elle vient seulement en vacances, ça veut dire trois fois par an, en vacances de semana santa, en été et fin d'année. Et avec d'autres c'est aussi compliqué bah...c'est cher de venir et beaucoup n'ont pas d'argent alors ils viennent peut-être une fois par an. Ils essayent de faire comme ils peuvent. (...) Ici les parloirs simples c'est 2h et les doubles c'est 4h. Et moi c'est vrai que la plupart des fois j'ai 4h. Justement à cause qu'ils viennent de loin. Mais bon pour eux c'est beaucoup de stress aussi. Pour nous aussi, quand on sait qu'ils sont sortis vendredi et on va voir si samedi après-midi ils sont ici et pour eux aussi surtout s'ils doivent faire beaucoup de changements de transports, que tout se passe bien et qu'il n'y ait pas de problème pour arriver parce que jusqu'à ce qu'ils ne sont pas à la porte ils ne sont pas soulagés. C'est compréhensible [elle sourit]. »

Une femme détenue au CD de Bapaume (ECD6)

le chef, les surveillants machin tout ça... Voilà! Moi je vous dis si j'étais surveillant je ferais pareil. Alors c'est pour ça que je dis que lui il a regardé machin. Tu peux pas faire les trucs tranquille. »[15]

Par ailleurs, le fait de devoir faire venir les personnes de l'extérieur à l'intérieur de la prison est pour certaines personnes à la fois frustrant et déconcertant ; la culpabilité de faire subir cet univers et ses logiques aux êtres chers est alors particulièrement présente chez certaines personnes détenues :

« Je peux pas faire ressentir ce milieu-là à ma famille. Déjà moi je subis, je vais leur faire subir la même chose que moi? Je préfère me priver de les voir, je préfère les priver de me voir que de se rendre compte dans quoi exactement je suis. »[16] ◄

Enfin, dans de nombreux cas, les familles ou les proches sont géographiquement très éloignés des personnes qu'elles viennent visiter, ce qui complique d'avantage les possibilités de rencontre. Dans ce cas, certains dispositifs sont mis en place afin de faciliter les démarches des proches ou la qualité des parloirs. Par exemple, les parloirs peuvent être « doublés », c'est-à-dire s'étendre sur deux créneaux horaires au lieu d'un seul. Il existe aussi des partenariats avec des structures de la société civile pour soutenir la logistique des proches[17] ; dans certains cas, la solidarité permet aussi à des personnes incarcérées loin de leur famille de recevoir des visites. ◄

En ce qui concerne les prisons espagnoles, d'après ce que j'ai pu en voir et en apprendre au CP d'Albolote, si l'accent est mis dans l'espace et l'organisation de la vie intérieure sur un alignement avec la vie à l'extérieur, les relations avec l'extérieur sont pourtant elles plus limitées qu'en France, comme l'explique une femme détenue au CD de Bapaume qui a brièvement connu la détention en Espagne ; elle revient ici sur ces différences dans le maintien des liens avec l'extérieur :

[15] EMC10.

[16] EMC9.

[17] Par exemple, le CP de Vendin-le-Vieil dispose d'un partenariat avec la Maison Nicodème et la Délégation Départementale du Secours Catholique du Pas de Calais pour proposer aux familles éloignées géographiquement de la prison et disposant de peu de ressources une solution d'hébergement et d'accompagnement à l'occasion de leur visite à une personne détenue.

« Et puis le fait d'avoir des décès aussi fait que... c'est pas évident à gérer. Quand on est à 400 bornes et que quelqu'un décède bah on peut demander ce qu'on veut hein, on bouge pas! Parce que j'ai eu un décès trois mois après mon incarcération, ils m'ont autorisé à sortir avec une escorte pour au moins assister à la messe, donc j'ai pu aller à l'enterrement de ma tante, mais depuis je suis à 24 décès. Proche ou familial. Donc... Ça aussi c'est dur à vivre hein. Parce que pour nous, de plus voir la personne bah c'est comme si elle venait plus! Voilà donc on n'a pas la sensation qu'elle est décédée. Ou une personne qu'on n'a pas revu depuis qu'on est en incarcération, on apprend qu'elle est décédée bah on prend le choc, je parle de mon grand-père entre autres, j'ai pris le choc dans les gencives mais... Je peux pas dire il me manque! Puisque je l'ai pas revu depuis 2009, donc j'ai pas la conscience pour moi qu'il est décédé. Je le sais! Mais j'ai pas le... Je sens que je vais prendre la claque quand je vais être devant la pierre tombale, ça c'est clair. Mais on n'a pas ce... ce ressenti-là en fait. »

Un homme au CP de Vendin-le-Vieil (EMC16)

« Les communications téléphoniques! Là-bas pour nous ce sont huit appels téléphoniques de 5 minutes par semaine. Et pour les prisonniers de droit commun ce sont dix appels de 5 minutes. Et ici tant que tu as de l'argent tu peux insérer dans la cabine tu peux appeler quand tu veux. Ça c'est une grosse différence parce qu'en plus t'es en train de parler avec ta famille par exemple et ça se coupe au bout de 5 minutes [elle rit]. Et tu peux être à la moitié de la conversation... [Elle sourit]. Et l'autre grosse différence c'est aussi les parloirs. Ici il y a des box, bah comme ici, et là-bas c'est tous avec hygiaphone pour tout le monde, prisonniers politiques, prisonniers de droit commun ou... Et ça aussi bah... Si tu vas faire une longue peine et que tu n'as pas de contact avec personne... Bon une fois par mois y'a des "vis a vis" ce qu'ils appellent [elle rit] bah c'est les parloirs dans une petite salle. Mais sinon...c'est plus...plus déshumanisé peut-être là-bas de ce côté. Parce que ce qui nous maintient aussi c'est les liens avec l'extérieur et là c'est très coupé, très contrôlé, très limité. »[18]

Le maintien des liens avec l'extérieur est donc à la fois l'une des choses que la prison malmène le plus –par les contraintes imposées, par le contrôle des communications, par la frustration de ne pas participer à la vie de famille que l'enfermement entraîne, etc.– et l'un des leviers de « ré-affiliation », en vue d'une « réinsertion », que l'administration pénitentiaire tente d'investir dans ses espaces mais aussi dans ses perspectives d'évolution (comme par exemple la décision récente d'installer des téléphones fixes dans les cellules).

Certaines situations restent cependant toujours délicates et, dans un sens, sans solution évidente. Les aléas de la vie comme les décès qui surviennent parmi la famille ou les proches des personnes incarcérées posent en ce sens un problème, à la fois en termes d'acceptation et d'intégration des événements par les personnes, mais aussi en termes d'accompagnement et de positionnement par l'administration dans ces situations :

« Mais est-ce que ça fait partie de la peine de faire souffrir un peu les gens ? Je sais pas. » « Y'a des questions qui font que... est-ce qu'il y a une bonne réponse ? Par exemple un détenu qui veut sortir pour l'enterrement d'un proche et que la famille veut pas : que faire ? Jusqu'où va la peine ? Jusqu'à par exemple priver quelqu'un des obsèques de son père ? »[19] ◄

[18] ECD6.

[19] EMC20.

Poser ainsi la question de la définition de la peine soulève inévitablement le manque de consensus dans le positionnement de la société sur les prisons, sur les effets de l'enfermement et la possibilité de rendre la privation de liberté constructive voire réparatrice des liens rompus avec la société par l'acte commis ; cela questionne également le positionnement et les initiatives politiques en termes d'investissement dans les leviers évidents et essentiels de ré-affiliation, comme semblent l'être le maintien des liens avec l'extérieur.

« On pense pas à l'extérieur. On n'a pas besoin d'y penser à l'extérieur. Parce qu'on va se faire du mal, à moins d'être maso. Bon la plupart ne le sont pas, ils aiment pas avoir mal, donc automatiquement on va penser à autre chose. A part bon bah ceux après qui ont de la famille, qui...bon bah ils viennent les voir au parloir et tout, ils ont une vie de famille indirecte, toutes les semaines ils ont parloir ou même deux fois dans...le samedi et le dimanche ou quoi... Bon. Ils ont une petite partie de l'extérieur avec eux pendant un nombre d'heures, mais le reste du temps, sur la grosse peine qu'ils vivent ici...bah voilà on vit...on fait une abstraction de l'extérieur. C'est tout [il sourit]. Il faut parce que sinon bon bah des gens deviennent...bah y'en a ils peuvent devenir barjots, d'autres révoltés ou ceci ou quoi. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD7)

« Justement est-ce que tu arrives à te projeter un petit peu vers la sortie?

- Non. Je peux pas! Je peux pas, pour le moment il faut que je vive au jour le jour, c'est le lot de tout détenu, faut qu'on vive le jour le jour de toute façon. Si on se projette trop en avant ça peut vite se casser la gueule et on peut vite manger. Tandis que si on vit au jour le jour on attend rien. On est déjà trop dans l'attente, donc si en plus on projette et puis qu'on attend et puis que ça se casse la gueule... pas bien. Donc autant avancer au fur et à mesure, et puis le jour où ça se présente bah là on fait! Si je fais un projet il dépasse pas une semaine. Voilà. Parce qu'on est déjà dans l'attente, donc ça sert à rien de projeter trop en avant pour que ça parte en cacahuète, aucun intérêt. Dehors ils prévoient certaines choses, parce que dehors ils ont besoin de temps. Parce que y'a les problèmes pécuniers, y'a les problèmes familiaux, y'a les problèmes... Donc ils prévoient certaines choses. Nous ici non. Demain j'ai pas d'argent voilà je fais avec, ou je fais sans! Mais voilà si j'ai pas, j'ai pas! Je sais que tous les jours j'ai un repas le midi le soir et puis j'ai de l'eau chaude, j'ai une douche... Voilà c'est... Donc autant rien prévoir plutôt que d'être déçu. La déception on en a déjà pas mal. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC11)

ANNEXE 14.B : LES LIENS FAMILIAUX COMME POINT D'ANCRAGE D'UNE POSSIBLE PROJECTION VERS LA SORTIE

Dans le cas de personnes condamnées à de très longues peines, il m'a souvent été expliqué que la projection vers l'extérieur était difficile mais surtout souvent non désirée. Autrement dit, de nombreuses personnes ne tentent pas de se projeter à l'extérieur, dans une logique de protection émotionnelle mais aussi pour ne pas se laisser submerger par des envies d'évasion ou autres « bêtises » :

> *« En l'état actuel des choses je me projette pas à l'extérieur. C'est ce que je disais: je me projetterai à l'extérieur si j'avais une compagne ou si j'avais des trucs comme ça effectivement parce que là du coup vous avez un lien qui vous rattache avec l'extérieur. Maintenant se projeter à l'extérieur au vu de ce qu'y me reste à faire, je suis admissible dans 6 ans à la libération conditionnelle, non je ne me projette pas à l'extérieur. Parce que... c'est difficile de penser à l'extérieur... de la vie derrière ces murs... les fêtes de Noël, les gens, la vie en général et tout... C'est des choses au long terme quand vous avez des grosses condamnations vous essayez d'occulter. On en prend déjà plein la figure avec la télévision. Maintenant je sais ce qu'il se passe à l'extérieur! J'en suis conscient, je sais que derrière ces murs je vais y retourner et que y'a une vie tous ces trucs-là. Mais vous évitez d'y penser. C'est un moyen de protection! C'est un moyen d'éviter d'être pris entre deux étaux, c'est-à-dire le monde extérieur et votre monde d'enfermement! Ça vous permet aussi de vous protéger sur certaines tentations! L'envie de se barrer, l'envie de... vous voyez? (...) Et donc le fait est de... de pas trop se projeter sur l'extérieur ça facilite certaines choses. Ça évite... les bêtises. Ça évite les drôles de pensées, ça évite aussi d'être submergé de trop d'émotions aussi quand vous pensez à vos proches, quand vous pensez à ci, quand vous pensez à ça... vous êtes obligé d'y penser! Mais le moins possible. »*[20] ◄

Le principal point d'ancrage des personnes détenues à l'extérieur, sorte de phare qui marque un repère pour la projection d'une future sortie, est la famille ou les liens amicaux. Une personne soutenue et entourée à l'extérieur aurait donc plus de chances de se

[20] EMC5.

« Plus la peine est longue et plus les gens ont du... Alors c'est pas tout à fait vrai mais des fois sur les longues peines y'a des gens qui arrivent plus à sortir en fait! Et ça c'est compliqué. J'en discutais l'autre jour avec un aumônier qui me disait "bah j'ai revu Monsieur machin qui est sorti dans un foyer-logement", quelque chose pour les personnes âgées adapté machin, il me dit "Il s'ennuie! Mais il s'ennuie! Il se fait pas de copains, il dit qu'il veut retourner au centre de détention..." Parce que oui au centre de détention sa vie elle était rythmée par les activités, la gamelle, le machin, le truc et à l'extérieur il se fait pas de copains parce qu'il faut tout recommencer à zéro, qu'il a plus l'âge... enfin voilà d'aller vers les gens, de leur dire "tu veux être mon copain?" enfin... Voilà parce que les autres ils ont peut-être un réseau social à l'extérieur et que ils sont pas non plus à la recherche voilà de nouveaux amis et que... Bah du coup la réadaptation elle est très compliquée des fois pour ces personnes-là à l'extérieur. Et puis vous avez aussi le cas de la personne qui dit "Bah moi j'ai plus rien à l'extérieur. De toute façon j'ai tout perdu quand j'ai été incarcéré, ma famille me parle plus, j'ai perdu mon logement, mon boulot... J'ai plus rien qui m'attend!" Donc soit la personne se suicide en détention, ce qui est possible, soit bah finalement elle recrée une vie en détention mais alors du coup au moment de la sortie c'est se remettre face à la réalité que "j'ai plus rien à l'extérieur". Et du coup ça peut être... aussi très compliqué et très compliqué de se projeter! C'est-à-dire que... on va lui dire "bon bah vous vous envisagez quoi pour l'extérieur?" "Bah je sais pas en fait! Parce que j'ai plus rien qui m'attend, faut que je reparte de zéro, j'en sais rien!"

La DPIP au CD de Bapaume (ECD12)

« D'avoir quelqu'un aussi avec soi c'est... ça compte un petit peu! Après y'en a qui ont pas cette chance, qui... Mais voilà. Et pour moi c'est une belle preuve d'amour ça. (...) Et ça nous fait rappeler aussi qu'on est un homme, un vrai... Ah ouais! Qu'on a notre vie aussi dehors hein! Et même ça je pense que ça va m'aider beaucoup dehors. (...) Parce qu'avant quand j'étais seul... c'est comme si... pas j'avais rien à me raccrocher dehors mais je sais que j'ai ma famille, ils seront toujours là, mais voilà moi j'ai pas d'enfant, je fais un peu je m'en fous quoi. Et voilà maintenant on a un but, voilà on veut sortir pour être avec elle, avec la famille, travailler et... Voilà. Et lui rendre la monnaie de sa pièce! Même si quand quelqu'un il t'aime il le fait avec son cœur mais... C'est une preuve d'amour et voilà lui dire qu'elle s'est pas trompée et que voilà on va tenir nos promesses, tout ce qu'on s'est dit...»

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC11)

« réinsérer », ou en tout cas de ne pas récidiver ; c'est d'ailleurs pour cette raison que l'accent est mis en détention sur le « maintien des liens familiaux » :

> *« Là où quand vous avez gardé un lien familial avec l'extérieur et... enfin vous avez la famille aussi qui fait des projets avec vous, pour vous et qui vous soutient dans vos projets! Quand vous êtes tout seul... c'est vrai que c'est très compliqué quoi! Et du coup vous avez tendance à faire votre vie dans la détention. Donc... Enfin ça rejoint d'autres questions d'avant mais... sur l'importance des liens familiaux. Les liens familiaux ça permet de se projeter à l'extérieur. Pas de liens familiaux ça fait que vous avez une vie très centrée sur l'intérieur qui fait qu'au moment de la sortie ça va être très compliqué! »*[21] ◄

Ainsi, les liens personnels avec l'extérieur, qu'ils soient familiaux ou amicaux, sont des points de projections qui semblent essentiels en détention, selon l'ensemble des personnes interrogées. Cependant, ces liens sont aussi très importants au quotidien, et ils sont d'ailleurs parfois décrits comme vitaux dans une logique de survie à l'incarcération.

[21] ECD12.

ANNEXE 15 : « QUELLE EST SELON VOUS L'UTILITE DE LA PRISON ? »

Il est clair, dans un certain nombre de paroles récoltées, que la majorité des personnes interrogées, bien qu'elles affirment que la « réinsertion » est l'un des objectif de la prison, restent sceptiques quant à la réalité de cette « réinsertion » et donc à la « réussite » –s'il est adapté d'employer ce terme-là– des prisons concernant cet objectif. J'ai voulu confirmer ce sentiment en interrogeant les personnes sur l' « utilité » des prisons, cherchant alors davantage à comprendre si les prisons « fonctionnent », et pourquoi.

Cette question, comme d'autres posées précédemment d'ailleurs, est particulièrement complexe ; je vais tout de même tenter d'exposer les pistes de réflexion données par les personnes qui sont en prison ou qui y travaillent. Cette idée d' « utilité » doit être mise en parallèle avec ce qui a été expliqué précédemment. La prison serait censée à la fois protéger la société par l'enfermement des personnes qui ont enfreint la loi, punir ces personnes, les amener à changer de mentalité ou de comportement, à « réparer » ou en tout cas « payer » le préjudice fait à la société ainsi qu'aux victimes par l'acte commis, à prévenir la récidive, à préparer la « réinsertion » des personnes incarcérées afin qu'elles puissent retrouver une place dans la société dont elles sont exclues pendant un temps plus ou moins long ...(est-il d'ailleurs possible de faire une liste exhaustive ?) ; la question de l'utilité de la prison serait alors de chercher à savoir si, effectivement, la prison permet tout cela, si elle apporte une solution à chacun des principes qui la sous-tendent et la légitiment *a priori*.

Si certains ne savent finalement pas dire si les prisons ont une utilité *(« J'en sais rien malheureusement »*[1]) ou comment définir la notion d'utilité ramenée aux prisons *(« Quand on dit l'utilité de la peine effectivement mais... je crois que moi-même je le comprends pas ce mot-là, enfin j'arrive pas à y mettre des mots vous voyez? »*[2]), plusieurs s'accordent sur le fait que, même si la peine de prison n'est pas toujours utile (ou constructive) pour la personne détenue, dans le sens d'arriver à terme à une véritable « réinsertion » et à éviter la récidive, elle reste utile pour la société et pour les victimes ou les familles des victimes *: «Ça peut*

[1] EMC25.

[2] EMC5.

« On voit ça fait des années qu'on dit y'a pas assez de places mais plus on construit de prisons plus y'a de détenus et puis bah moins y'a de place en fait! Concrètement plus on construit moins y'a de places. Alors l'utilité bah c'est juste pour effectivement donner un sentiment de sécurité aux personnes, surtout celles qui ont été victimes (...) ***Alors l'utilité de la prison effectivement pour les criminels c'est clair qu'il faut donner un sentiment de sécurité aux Français*** *on va dire, à la population, aux citoyens en enfermant des gens* ***mais concrètement la prison... elle évite pas la récidive*** *quoi. Et ça dissuade pas les... parce que j'en vois trop de petits délinquants qui récidivent à chaque fois pendant au moins les 10 premières années jusqu'à leurs 30 ans bah ils font que rentrer-sortir rentrer-sortir rentrer-sortir, de toute façon tout le monde le dit, les surveillants partout en maison d'arrêt ils le voient bien les gars ils font que rentrer-sortir rentrer-sortir rentrer-sortir jusqu'à ce qu'effectivement ils se stabilisent dans la vie. Et par contre voilà les gros criminels si y'a pas de prise en charge réellement psychiatrique, qu'à la limite y'a pas une obligation de soins... voilà quoi. Et puis c'est pareil les établissements psychiatriques bah eux ils ont débordés puisque on le voit hein les unités pour malades difficiles y'en n'a pas assez et ils mettent les gars en prison. Il faudrait davantage à la limite d'unités pour malades difficiles... Enfin revoir le service pénitentiaire voilà. Faut arrêter d'incarcérer à tout va et puis faut faire autre chose mais quoi je sais pas. J'ai pas de solution. »*

Une CPIP au CP de Vendin-le-Vieil (EMC3)

« Bah ***contrairement à ce qu'on pourrait dire mon métier il est nécessaire je pense****, parce que c'est bien de vouloir ne pas mettre les gens en prison mais à un moment faut bien les mettre quelque part et pour certaines personnes... Je dis pas que tout le monde devrait y être hein! Parce que... après y'a peut-être des alternatives qu'on n'a pas assez exploitées pour des petites peines ou des... voilà quoi! Mais après y'a des gens qui ont fait des choses quand même assez horribles dans la vie et... faut bien qu'on les isole de la société quoi! On peut pas... on peut pas... Déjà la société veut qu'on les isole! Et quand ils sont isolés bientôt on nous reproche d'être en prison et qu'ils sont mal... mal... comment dire... On nous fait tous les... tous les procès du monde: surpopulation carcérale, ils sont mal nourris ceci cela... Attendez vous voulez quoi les gens? Qu'on les isole et quand ils sont isolés vous nous sautez dessus en disant qu'on fait pas notre job! Voilà quoi les gens sont bizarres... Attendez faut savoir quoi! Et pour moi mon métier est nécessaire! Y'a des gens qu'il faut isoler de la... pendant un certain temps... voilà quoi de la vie extérieure. Après ce temps c'est pas moi qui le décide, c'est les juges hein, y'a des lois ils les appliquent... Voilà. »*

Un surveillant au CD de Bapaume (ECD14)

aboutir à quelque chose et c'est utile à la société », explique un gradé au CD de Bapaume, mais, explique-t-il, les courtes peines *« ça remet pas en selle pour que ça aille mieux à l'extérieur »* car elles ont pour intérêt de les *«écarter »* et, même si cela n'apporte pas grand-chose au détenu, peut-être que cela apporte aux victimes[3]. Ainsi, les fonctions d'écartement et de sécurité qui incombent à la prison semblent être remplies. ◄

Dans les paroles recueillies, et notamment dans celles des personnels de surveillance, affirmer que les prisons sont utiles pour la société, dans leurs fonctions de sécurité et de protection des citoyens, est une manière de revenir du même fait sur l'utilité de leur métier ; comme si l'utilité de l'institution légitimait les métiers qui s'exercent en son sein et permettait une fois de plus de revendiquer la reconnaissance que les métiers de la pénitentiaires devraient recevoir de la part de celle qu'ils participent à protéger et à sécuriser : la société.

> *« Je pense qu'on est quand même utiles à la société hein. Après bon y'a... y'a la récidive qui est toujours... qui reste aussi un vaste débat bon et qu'on n'a pas résolu de toute façon.»*[4] ◄

Même si la problématique de la récidive n'est pas « résolue », et que la prison échoue donc quelque part dans son rôle de dissuasion et de prévention de la récidive, elle peut cependant « stopper » certaines personnes, et donc marquer un temps d'arrêt dans les actes délictueux ou criminels ; dans ce cas-là elle est une fois de plus utile pour la société, même si pour la personne l'idée qui domine peut être qu'elle ne « sert à rien » :

> « *Moi je trouve que ça sert à rien d'enfermer quelqu'un Madame. Y'a d'autres moyens. Après y'a des gros délits et tout, après je comprends qu'on est obligé mais... pour payer. Mais y'a d'autres moyens ou je sais pas... (...)* ***Après ça peut te stopper comme moi...*** *(...)* ***Ça stoppe des gens qui sont trop chauds*** *ou... même pas trop chauds, pas... Parce que c'est un tout qui fait que t'en arrives là, tu peux pas devenir un jour comme ça tu deviens braqueur ou... (...) Mais jamais on peut que quelqu'un il est irrattrapable. C'est impossible ça. Après moi parce que* ***j'ai réussi à me remettre en question tout seul*** *hein, c'est pas eux qui m'ont dit "Ouais c'est pas bien ce que tu fais dans ta vie, ta détention"... Eux au contraire quand tu fais des transferts, des trucs ils*

[3] ECD18.

[4] EMC7.

« Oui ça m'a donné à réfléchir en fait à beaucoup de choses... Bah en fait quand t'es dehors tu imagines pas la prison comme ça. Tu te dis "oh bah ils sont bien, ils sont nourris logés", mais quand tu y es c'est autre chose. En fait ça m'a donné beaucoup à réfléchir parce que...bah à te dire bon voler...te bagarrer tout ça, je suis pas quelqu'un de bagarreuse, je suis pas une voleuse, je suis pas...mais quand tu y es et quand t'es dehors tu dis "oh bah il est en prison...au moins pendant ce temps-là il fera pas de conneries ou...il est nourri logé ils sont bien..." Mais quand tu y es en fait c'est autre chose, tu vois les choses différemment. Parce que quand t'es dehors tu imagines la prison tu te dis...pendant qu'il est enfermé ils font pas de bêtises, parce que j'ai connu hein des petits jeunes qui venaient et qui faisaient que ça la prison, je disais "encore repartez en prison!", mais jamais j'aurais pensé moi à la prison... Mais ils me disaient pendant ce temps-là on dit toujours "un bienfait n'est jamais bien vu", ils disaient bah "bien fait pendant qu'il est là-bas il fera pas de conneries!" Bah aujourd'hui regarde moi j'y suis...on voit les choses différemment en fait. (...) Ça arrive à tout le monde d'aller en prison, on est à l'abri de rien hein! On est à l'abri de rien... Donc voilà on n'a pas à être jugé comme les gens ils nous jugent. Et c'est vrai qu'on voit les choses différemment quand t'es dehors. Là que j'y suis passée je sais que je reviendrai pas, je touche du bois mais je sais que je suis quelqu'un de droite, mon but c'est comme j'ai dit hein c'est de travailler, récupérer mes enfants, revivre une nouvelle vie, et être heureuse. Voilà ce que je demande. C'est tout. »

Une femme détenue au CD de Bapaume (ECD2)

« La prison apporte des réponses à tes questions », « Ça t'apporte beaucoup de choses en fait » « Ça m'a appris à grandir, à mûrir aussi et puis j'ai trouvé des réponses à des questions. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD21)

« Bah si jamais je dois dire par rapport à mon affaire, je pense que croyez-moi qu'on a compris. Moi personnellement j'ai vraiment compris. Moi je veux plus être dans ce genre de trucs-là, vraiment...Ouais c'est sûr. Donc je sais pas si on peut appeler ça un traumatisme mais moi j'aime bien des fois...je sais pas comment vous dire ça mais ça prend des proportions par rapport à mes émotions voilà. Non la prison c'est bon c'est fini. Mon affaire tout ça, voilà donc. C'est sûr que voilà la prison elle m'aura servi à ça. Je veux plus vivre...je veux plus me réveiller dans une cellule le matin et tout ce qui va avec, croyez-moi je pourrais en parler encore pendant des heures de ces choses-là. Après en dehors de l'affaire la prison m'aura servi à rien du tout. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD1)

aiment bien... T'arrives dans une prison avec un sale dossier et "Ouais c'est bon lui..."»[5]

La prison peut donc également servir à *comprendre* et à prendre conscience de la gravité des actes commis, à se remettre en question ainsi qu'à mettre en perspective son parcours de vie jusqu'ici ou les éléments qui ont conduit à l'acte pour lequel on est enfermé. ◄

Cependant, l'enfermement seul, comme un cadre sans fond, n'aurait néanmoins pas vraiment de sens, et donc pas d'utilité véritable, si ce n'est une forme de punition de l'acte commis et la mise à l'écart du groupe :

« Après est-ce qu'elle a du sens? C'est ça! Après tout notre travail c'est de pouvoir y mettre du sens nous. Dans le fait que le mec il exécute une peine. Les faits, la reconnaissance des faits... Voilà la prise en compte des victimes, le dédommagement des parties civiles... Voilà ça oui ça a du sens ça. Ça ça a du sens. Enfin pour moi ça a du sens. Et de travailler un aménagement de peine. C'est ça. C'est: "Bon t'es là, t'es puni, t'es sanctionné par rapport à ce que tu as fait mais on va quand même travailler. On va pas perdre notre temps." Pour moi ça ça a du sens. Si après t'y mets rien dedans... Si le mec il est en taule, tu l'enfermes, tu le laisses 10 ans dedans et tu le sors... Moi je donne pas 6 mois au mec pour que ça... il y retourne quoi! Moi je dis que ça a du sens si tu y mets les ingrédients nécessaires. Faut mettre beaucoup de moyens là-dedans. », explique un CPIP[6].

Parler ici de « la reconnaissance des faits », « la prise en compte des victimes », « le dédommagement des parties civiles », renvoie aussi à la fonction de rétribution de la peine de prison, dont on attend qu'elle puisse au moins servir à une prise de conscience et à *payer* une dette morale et pénale contractée par l'acte commis. D'ailleurs, cette notion de rétribution est essentielle pour certains auteurs, et marque un premier pas vers la reconstruction de soi :

[5] EMC11.

[6] EMC1.

« Effectivement je pense que dans un premier temps peut-être un temps d'incarcération qui est nécessaire parce que bah y'a besoin de montrer que là y'a eu un problème et que bah il faut... je vais pas dire payer l'addition mais il faut rendre des comptes, il faut qu'il y ait réparation, si tant est qu'il y ait réparation parce qu'il y aura jamais réparation hein! Encore une fois comment on peut quantifier la réparation pour une victime ou pour les membres de la famille ou des trucs comme ça c'est ce qui m'a toujours un peu choqué... »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC5)

« L'utilité, c'est utile pour que les gens comprennent... Là par exemple au départ je comprenais pas le pourquoi du comment pendant la première année. Et j'ai appris, j'ai été condamné à une peine, voilà je fais ma peine. Mais aujourd'hui, ça fait 8 ans que je suis en détention et j'ai pris 25. Donc mi-peine 12 et demi, 13-14... Au bout de 12-13-14 ans je pourrai sortir. Et ça fait 8 ans que je suis dedans, je suis entre guillemets, à mon avis hein et c'est l'avis de pratiquement tout le monde, je suis réinsérable. Dans mon cas je suis réinsérable. Donc la grosse peine qu'y a eue derrière ne sert à rien! Elle sert à la famille de la victime, la famille de [PRENOM de l'homme qu'il a tué], oui. Elle sert! Parce que pour elle j'ai pris un max. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC16)

« Je suis pas sûre qu'on puisse réellement faire de la peine de prison quelque chose de bénéfique, la preuve le taux de récidive. Si on a autant de taux de récidive dans tous les domaines c'est que la prison n'a pas apporté grand-chose au niveau de la prise de conscience. Ça marche chez quelques-uns, oui. On va dire les accidentés de la vie ou ceux qui ont eu un...une erreur de parcours. Quelqu'un qui sort d'une fête, d'un anniversaire un peu trop arrosé qui malheureusement écrase quelqu'un, lui à la rigueur oui ça peut lui être bénéfique dans le sens où il aura peut-être pris conscience que si il avait un problème d'alcool bah il peut commencer à se soigner. Mais voilà ça reste un pourcentage faible à mon sens. »

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

« certains auteurs ont besoin de payer, et pas seulement financièrement, pour ce qu'ils ont fait pour pouvoir derrière se reconstruire. »[7] Pourtant, parler de « réparation » par l'enfermement ne serait-il pas illusoire ? ◄

Si l'isolement et la solitude générés par l'enfermement peuvent être moteurs dans un processus de prise de conscience, le « choc » de l'entrée[8] en prison pourrait aussi, dans certains cas, être utile, comme l'explique cet homme détenu, qui critique néanmoins l'inutilité des longues peines : *« Ça peut être utile d'enfermer quelqu'un 3 à 5 ans maximum parce qu'après c'est pas vrai, on entre dans une routine (...) Certains sont choqués en arrivant en prison (...) Il faudrait mettre des lourdes peines au départ pour choquer même si la personne sort après quelques mois, mais choquer »*[9]. Cependant, cet effet « bénéfique » du choc, duquel découleraient une prise de conscience et une dissuasion de récidiver, ne serait une réalité que pour quelques *« accidentés de la vie »*, et ne toucherait donc qu' *« un pourcentage faible »*[10]. ◄

Sur l'utilité de la peine comme amenant la personne à une prise de conscience, à un changement « moral » et comportemental, les personnes interrogées semblent partagées. La prison ne semble pas toujours (souvent), d'après une partie des personnes interrogées, remplir cette fonction « rééducative » qu'on projette sur elle. Cela serait notamment dû au fait que les établissements manquent de moyens ; si la prise de conscience peut se faire, il semble que ce soit surtout seul et dans un processus personnel de réflexion, l'institution semblant bien démunie pour assurer cette fonction :

> *« Mais après je... Ouais "ça permet à la personne de prendre conscience du mal qu'elle a fait"... Ouais c'est dans le meilleur des mondes quoi. Parce que quelque part même si y'a quelqu'un qui est malade par rapport, on va prendre le cas Bapaume avec les AICS, on s'aperçoit bien qu'on n'a pas les moyens humains au niveau médical pour vraiment dire d'assumer un suivi correct sur une longue période. Donc quelque part*

[7] ECD19.

[8] Je reviendrai sur la notion de « choc » provoqué par l'incarcération dans la suite de mon travail (Partie 1, Chapitre 2, II.1).

[9] EMC23.

[10] ECD11.

« Le but premier c'est de faire comprendre à la personne son erreur. Bah t'as commis une chose c'est normal que tu payes. On est en démocratie, vous voyez? C'est pas on te met des coups de fouet ou on te pend, c'est pas ça. La démocratie c'est faire comprendre réellement à la personne la faute qu'elle a commise et sur cette faute-là se mettre tous d'accord, une peine adaptée à cette personne. Parce que vous pouvez prendre deux trois personnes qui ont commis un crime, ils ont tué une personne, c'est pas parce que c'est le même délit qu'on doit mettre la même peine aux trois personnes. Faut mettre une peine appropriée à la personne par rapport à ce qu'elle sait, sa connaissance. ***Moi la peine qu'ils m'ont mis c'est totalement disproportionné! Parce que j'ai rien à comprendre de toute façon.*** *Je suis un mec que si vous rentrez chez moi vous attaquez mon domicile ou vous faîtes du mal à ma famille bien évidemment que je vais t'exécuter. Je sais que c'est pas bien etc., tout le pipeau qui s'en suit mais tu n'as pas à faire ce que nous on te fait pas! Moi pour moi... franchement faut être discipliné, vous voyez? J'aime bien les gens qui sont disciplinés, corrects, polis et... la crapulerie j'aime pas. Donc moi quand quelqu'un il fait du mal à ma famille ou à moi, moi personnellement on peut me dire ce qu'on veut, c'est méchant ce que vous voulez, je vais le tuer. Clair, net et précis. On peut me dire que je suis un fou, ce que vous voulez mais je suis pas un fou du tout! C'est les lois c'est comme ça! (...) Après* ***quelle que soit la peine elle changera rien à cette mentalité****! Vous comprenez? C'est comme ça. Moi vous allez rien me changer,* ***vous pouvez me mettre 200 ans de prison ça va rien changer****. Donc à un moment donné quand vous voyez que le mec... eux ils appellent ça "borné", mais c'est pas borné! Le mec il a une vie, il a une structure c'est comme ça. Vous lui mettez une peine qui correspond à la connerie qu'il a fait et il sort il re-continue sa vie! Mais pas une peine d'élimination. Là pour la plupart des gens qui font leur peine franchement je vous le dis clair net et précis 90% ils vont tous récidiver. Parce qu'on leur fait perdre du temps, on leur fait perdre de l'argent, les gens ils galèrent ils sont dans une situation où ils peuvent même pas se nourrir correctement... Y'en a qui attendent la gamelle pour manger, ils ont rien en cellule. Nous on a de la chance d'avoir un peu d'argent et qu'on a de la famille qui nous aide! Les gens qui ont rien, comment ils font? Ils sont obligés d'attendre un repas qu'ils aiment pas! Vous vous imaginez? Un repas qu'ils aiment pas. Mais ils ont pas le choix parce qu'ils ont que ça! Et ça pour quelqu'un... Moi je vous le dis franchement ça fait mal au cœur! Moi quand je vois ça ça me fait mal au cœur. Mais je leur dis pas parce qu'après ils vont dire "Il est faible et tout, il a mal au cœur pour des trucs comme ça lui!" Je dis rien. Mais franchement ça fait mal. »*

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

on ne met pas non plus les moyens avec ce qu'on veut que la prison soit*. (...)Si on veut faire quelque chose soit on se donne les moyens de le faire soit on...bah soit on fait du bricolage jusque... Bah comme on fait à l'heure actuelle hein. Avec les moyens du bord et puis on va mettre une rustine là, on va mettre un coup de truelle là...oh attends on va attacher un coup de fil de fer ici et puis voilà! Et puis arrivé un moment bah ça s'écroule "ah bah merde ouais bon bah c'est pas grave", là on prend conscience que et on rechange son fusil d'épaule!»*[11]

Pour d'autres, la prison ne les amènera de toute façon pas à une quelconque prise de conscience, puisqu'ils revendiquent leur manière de penser, dans une situation par exemple de militance. Dans ce cas, la prison n'est pour eux qu'un instrument de répression et d'*« élimination »*[12] utilisé par l'Etat puisqu'elle ne sera de toute façon pas source de changement pour eux :

« Ça ne sert à rien déjà personnellement parce que moi je vais pas nier ma militance, moi je veux que mon pays soit libre et soit indépendant et...voilà que l'Espagne gère son pays, la France le sien et nous on va gérer le nôtre. Et de ce côté ça va pas me faire changer d'idée. (...) Je vois pas un travail social avec les personnes, je vois...une accusation (...) Je trouve qu'il faut chercher un autre moyen de...ou de punir ou si quelqu'un a fait quelque chose de mal pour la société bah d'essayer de lui faire comprendre pour ne pas répéter les mêmes choses. Mais à l'heure actuelle c'est plus de la répression. »[13] ◄

[11] ECD11.

[12] EMC8.

[13] ECD6.

« C'est un peu compliqué pour moi de me prononcer concernant le centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil. Je pense que j'ai pas suffisamment de recul. Tout en sachant que voilà on est dans un établissement pour longues peines, voire très longues peines. Les bienfaits de l'incarcération sur ces personnes-là? J'ai des doutes. A part celles qui veulent vraiment s'en sortir. Parce que faut pas se voiler la face, y'en a qui ont vraiment envie de s'en sortir et qui se donnent les moyens de s'en sortir, pas par le biais d'évasions ou quoi que ce soit hein! [Il sourit] Qui suivent le circuit normal. (...) Le bienfait de la peine... j'y crois pas. Ceux qui s'en sortent le plus souvent sont les primaires, les vrais vrais primaires. C'est-à-dire je commets une connerie, je suis primaire, j'ai jamais été confronté de loin ou de près à la détention, j'ai pas de potes en détention, etc. etc. Peut-être ceux-là ouais, parce que y'a vraiment le choc carcéral. Mais les primaires qui ont des potes qui sont déjà allés en détention, etc... Le mec il arrive il est primaire il dit "Ah mais au fait j'ai un pote qui est à tel bâtiment, il est à tel étage vous pouvez me dire s'il est là?" Pour moi c'est un mec qui est déjà dans l'engrenage! Il est passé à travers les mailles du filet auparavant et bon il s'est fait attraper il s'est fait attraper quoi. Maintenant c'est mon avis. »

Un officier au CP de Vendin-le-Vieil (EMC14)

« Bah l'utilité pour moi y'en a pas. Tu me remets dehors je vais pas être... je vais être normal, je vais être comme là. Certes je vais plus aller tuer quelqu'un tu vois, je vais pas aller faire des conneries ou quelque chose! Pour moi la prison OK, un an deux ans ouais, mais 30 ans! 30 ans! Mais non pour certaines personnes elle a pas d'utilité. Bah regarde comme je t'ai parlé tout à l'heure t'as un mec je l'ai vu 5-6 fois revenir, ça a de l'utilité pour quoi? Parce que le truc pour les délits qu'il fait lui il s'en fout parce que il se dit la prison c'est comme ça. Je vais prendre 5-6 mois, je vais voler machin ou je vais dealer je vais prendre un an. T'en as c'est leur travail hein la prison! T'en as c'est des voleurs, c'est des dealers, ils savent que la prison c'est inéluctable. Ça veut dire qu'ils savent qu'un jour où l'autre ils se feront péter! Ils mettent de côté beaucoup dehors machin tout ça et après ils vont en prison un jour, voilà. Pour moi la prison ouais c'est un travail pour certains. Elle a de l'utilité pour qui? Pour ceux qui violent. Pour ceux qui tuent les enfants, les machins comme ça. OK aussi pour ceux qui ont tué quelqu'un, comme moi ou certains. Mais pas longtemps. Il faut être juste quoi. »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

Dans ces situations, et dans bien d'autres, la peine de prison n'aurait donc aucune utilité pour la personne concernée. Le constat d'un taux de récidive qui ne faiblit pas, et de peines d' « élimination » qui perdent leur sens voire deviennent contre-productives quand la personne est condamnée à de très nombreuses années d'enfermement, font douter une majorité des personnes interrogées des éventuels bienfaits de la prison sur les personnes. ◄

Un certain nombre de personnes interrogées affirment d'ailleurs que si la peine de prison n'est pas utile et échoue à certaines de ses missions, notamment dans sa fonction de dissuasion, ce serait parce qu'elle n'est pas assez sévère, et donc qu'elle « n'arrête pas » les personnes : *« La prison c'est trop bien, ils ont un peu tout ce qu'ils veulent : ils ont des activités, ils voient leurs familles pour certains beaucoup ici...(...) Ça les arrête pas pour la suite (...) La prison n'est plus assez sévère »*, explique une surveillante[14]. C'est ce que confirme un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil *« Soit faîtes peur aux gens soit resserrez vos prisons »*[15]. Certaines personnes interrogées vont même plus loin que le doute ou l'affirmation que la prison n'est pas utile, qu'elle ne sert à rien, en la définissant comme *« un système très dangereux et permissif »*[16] :

> *« La prison est violente et mortifère. (...) Ils veulent des tuteurs pour redresser les prisonniers mais c'est justement le système qui crée un esprit criminel. Ça donne plus de résistance en fait... Et puis il faut pas oublier que la prison donne un pouvoir à certains, que ce soit dedans ou après en sortant.»*[17]

On retrouve ici l'idée que la prison serait une sorte d' « école du crime » et rendrait certaines personnes plus dangereuses : *« On va devenir plus dangereux. On va devenir djihadiste ! »*[18] Ainsi, il est compréhensible que certaines personnes affirment que *« Ce placard-là il te fait pas forcément du bien »*[19]. Au-delà de la dangerosité du système et de ses effets contre-productifs (rendre plus criminel alors qu'il est question d'accompagner vers la non-récidive, voire la désistance), beaucoup affirment que la prison *« ça peut abattre une personne (...) ça peut détruire »*[20].

[14] EMC26.

[15] EMC23.

[16] EMC22.

[17] EMC22.

[18] EMC21.

[19] ECD22.

[20] ECD22.

ANNEXE 16 : PRESENTATION DES PRINCIPAUX METIERS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET CONDITIONS D'ACCES

Le DSP (Directeur des Services Pénitentiaires) est le cadre dirigeant de l'établissement pénitentiaire. Il est un agent de la fonction publique de catégorie A. La direction d'un établissement se compose généralement de trois membres : un directeur et deux directeurs adjoints (tous « DSP »). Le DSP assure la responsabilité de l'établissement, *« tant en termes de sécurité que dans les domaines économique et financier »*[1], et gère les ressources humaines. Le poste de DSP est accessible soit par concours externe (conditions d'accès : 45 ans maximum, bac + 3 minimum, sans condition d'âge.) soit par concours interne (conditions d'accès : fonctionnaire ou agent public, 4 ans de service public).

Le surveillant pénitentiaire est un agent de la fonction publique de catégorie B ou C (selon le grade). *« Garant de la sécurité, le surveillant contrôle la présence des personnes détenues ; coordonne la gestion de la vie courante en détention ; fait respecter le règlement intérieur et signale toute anomalie ou incident pour qu'une prise en compte soit immédiatement assurée. Acteur dans l'aide à la réinsertion des personnes détenues, il est leur interlocuteur privilégié, observe et analyse leur attitude, révèle les anomalies ou les comportements inhabituels.»*[2]. Pour accéder au concours de surveillant pénitentiaire il faut avoir 19 ans minimum, 40 ans maximum, et être titulaire d'un brevet des collèges ou d'un diplôme équivalent. Il existe ensuite plusieurs « niveaux » de surveillants pénitentiaires selon l'expérience ou l'avancement (élève surveillant, surveillant stagiaire, surveillant titulaire, surveillant principal, surveillant brigadier). Une fois surveillant pénitentiaire, il est possible de passer par voie de concours interne le grade de premier-surveillant (et par tableau d'avancement celui de Major). Couramment appelés les « gradés », les premiers surveillants et les majors pénitentiaires assurent l'encadrement des surveillants. L'accès au premier niveau de commandement, celui de lieutenant, peut se faire par concours externe (conditions d'accès : titulaire d'une licence 2 (DEUG) ou d'un diplôme équivalent, âgé de 40 ans au plus au 1er

[1] « Les métiers de l'administration pénitentiaire », [En ligne], Ministère de la Justice. Disponible sur : http://justimemo.justice.gouv.fr/JustiMemo.php?id=74

[2] *Ibid*.

janvier de l'année du concours) ou par concours interne (conditions d'accès : fonctionnaire de l'Etat justifiant de 4 années de services effectifs et étant à plus de 11 ans de l'âge limite du corps). Le lieutenant pénitentiaire est un agent de la fonction publique de catégorie B et représente le premier niveau de commandement du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire ; il est chargé du commandement des membres du corps d'encadrement et d'application. Une fois lieutenant, il est possible d'accéder aux grades de capitaine puis de commandant par voie d'avancement. Les personnels de commandement sont couramment appelés « officiers ». Il faut par ailleurs noter que chaque changement de grade entraîne un changement d'établissement par voie de mutation ou d'affectation.

En ce qui concerne les métiers des services d'insertion et de probation (SPIP), on compte deux corps de métiers principaux dans les établissements pénitentiaires: les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) et les directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation (DPIP). Les CPIP *« ont pour missions d'aider à la prise de décision judiciaire et de mettre à exécution les décisions pénales, restrictives ou privatives de liberté »*[3]. Ils peuvent être affectés soit en milieu ouvert soit en milieu fermé (prison). En milieu ouvert*, « ils interviennent dans le cadre d'un mandat judiciaire »*. En prison, ils *« accompagnent les personnes détenues dans le cadre d'un parcours d'exécution des peines»*[4]. L'accès au concours de CPIP se fait par concours externe (conditions d'accès : être titulaire d'un diplôme sanctionnant la réussite de deux années d'enseignement supérieure après le baccalauréat ou d'un titre ou diplôme équivalent) ou par concours interne (conditions d'accès : fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales ou établissements publics qui en dépendent, justifiant d'au moins 4 ans de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours). Les directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation (DPIP) sont quant à eux responsables de l'organisation et du fonctionnement des SPIP. *« Ils exercent des fonctions d'encadrement, de direction, de conception, d'expertise, de contrôle de leurs services et d'évaluation des politiques publiques en matière d'insertion et de probation. Ils sont chargés de coordonner et de piloter le travail des équipes pluridisciplinaires placées sous leur autorité »*[5]. L'accès au poste de DPIP se fait par voie de concours externe (conditions d'accès : titulaires de l'un des titres ou diplôme requis pour le concours externe d'accès aux IRA ou justifiant d'un autre titre

---

[3] *Ibid*.

[4] *Ibid*.

[5] Ministère de la Justice, [En ligne] http://www.metiers.justice.gouv.fr/directeur-penitentiaire-dinsertion-et-probation-12608/le-metier-12609/

ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification professionnelle reconnus comme équivalents) ou par voie de concours interne (conditions d'accès : fonctionnaires et agents de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, de la fonction publique hospitalière, aux militaires et aux agents en fonctions dans une organisation intergouvernementale internationale, justifiant de 4 ans de services publics à la date d'ouverture du concours). Le poste de DPIP est aussi accessible aux CPIP par examen professionnel et promotion[6].

[6] *Ibid*.

ANNEXE 17 : MOTIVATIONS A PASSER LE CONCOURS DE SURVEILLANT

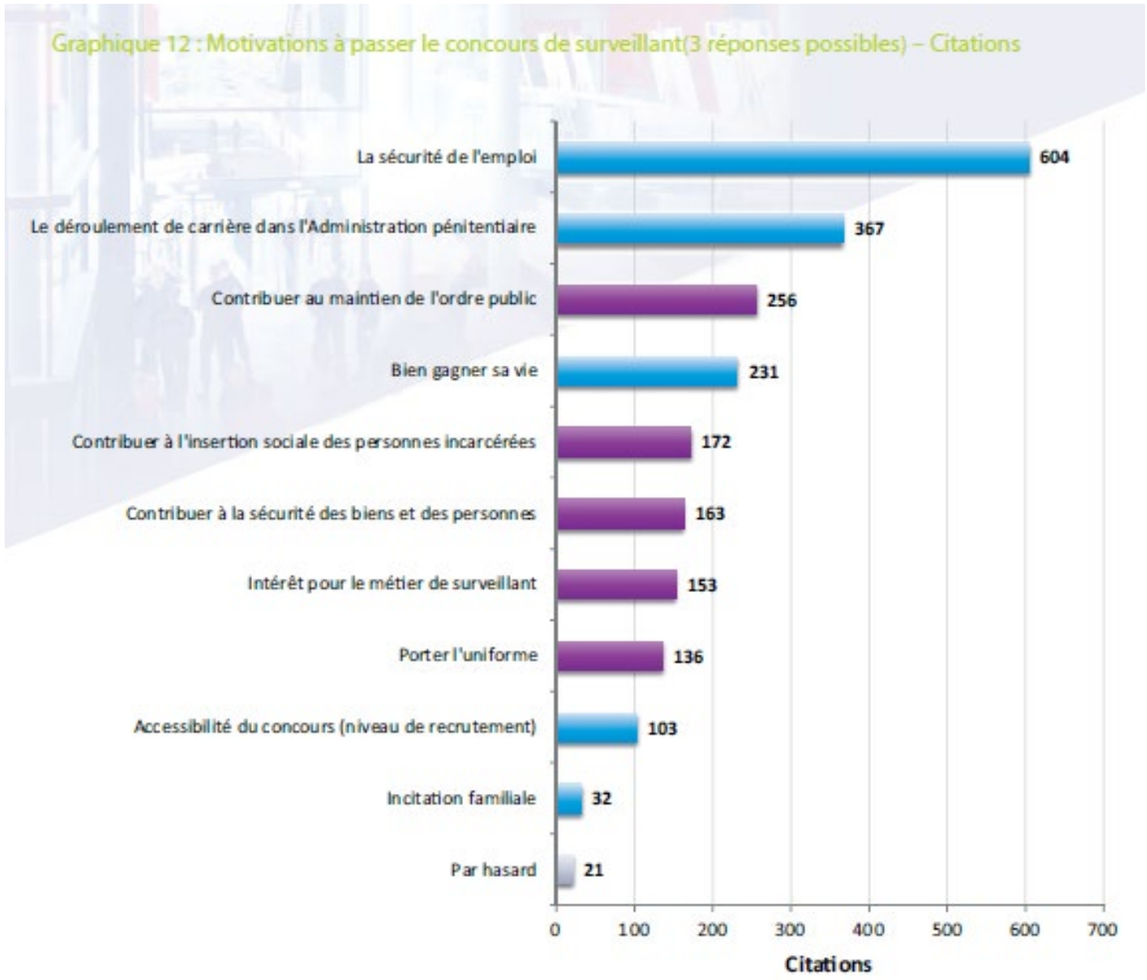

Source: Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP), *Eléments de connaissances sociodémographiques,* [En ligne], Observatoire de la formation, 188ème promotion de surveillants pénitentiaires, ENAP, Avril 2015. Disponible sur : https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/edito/pdf/sociodemo_svt188.pdf , p.7.

Mardi 1er mars 2016, CD de Bapaume, bureau de l'officier et du gradé du bâtiment C (Aile Est, premier étage) Audiences arrivants :

Le gradé fait entrer le 1er arrivant, il est 11h25. C'est lui qui mènera les entretiens ; l'officier, à l'autre bureau, travaille sur son ordinateur. Je suis assise dans le coin de la pièce à côté de lui. Il ne me présente pas et ne me laisse pas l'occasion de le faire non plus ; il n'aborde même pas ma présence avec la personne qui entre. L'entretien commence. Le gradé lui donne son numéro d'écrou sur un papier. Il est fumeur. A Bapaume à sa demande. Il vient de la MA d'Orléans. Date de naissance (1973). 14 ans de condamnation pour viol et violences sur sa concubine. Récidive. Tout le long de l'entretien, le gardé rappelle les faits, la situation, se référant à un compte rendu qu'il semble avoir sous les yeux ; il détaille chaque élément et pose des questions auxquelles la personne répond, souvent le minimum (oui/non). Le gradé suit une trame qu'il doit lui-même remplir pour l'entretien avec les réponses de l'arrivant. Il a déjà effectué 3 ans de sa peine. Parties civiles de 20 000€ à payer. Pas de versements volontaires. Il aura des parloirs, et probablement des mandats dont il ne connait pas les montants, entre 50 et 100€ mais pas de manière régulière (épisodique : anniversaire, Noël ou situation d'urgence). Niveau d'études : 3ème. Il sait lire et écrire sans problème. Avant il travaillait comme chef de cuisine. En détention il travaillait aux ateliers. Pas de problèmes de santé. Pas d'incident disciplinaire. Déjà incarcéré avant comme majeur. Jamais de bagarre. Pas d'addiction mais alcoolisé au moment des faits. A eu un suivi pour ça. Suivi psychologique et psychiatrique sur Orléans. Pas de placement CNPR, HP. Pas de tentative de suicide ni de mutilation. Avant incarcération pas d'instabilité emploi ni logement. Reconnait les faits reprochés. Pas d'aménagement de peine en cours. A perdu son travail et son logement. N'a pas perdu de proche récemment. A des enfants qui sont avec leur mère. Pas agressé récemment par d'autres détenus. Le gradé lui demande : *« Vous vous sentez comment là ? »*, l'arrivant lui répond : *« sceptique ; première impression sceptique »*. Le gradé : *« envie de mourir ? »,* l'arrivant : *« non, bah le plus tard possible ».* Le gradé lui explique qu'il sera au quartier arrivants pendant 10 jours environ puis en cellule double *(« c'est inconvénient de Bapaume »,* précise-t-il). L'arrivant le coupe : *« pourquoi cellule double ? loi 2009 on passe à travers ? »* Le gradé : *« non, c'est une mesure temporaire. C'est la configuration qui est comme ça, point. Soit vous nous donnez un nom soit c'est nous qui le donnons. Et sinon c'est QD »*. Le détenu peut choisir un autre arrivant avec qui partager ensuite la cellule double. Le gradé explique le fonctionnement du CD et lui donne des documents d'information: téléphone et numéros à remplir, règlement des douches, promenades, activités, règlement des arrivants, la liste des personnes qu'il verra cette semaine dans le cadre du « parcours arrivant », documents à remplir pour demander du travail. Il aura par la suite une carte de circulation (avec la photo prise par les équipes à son arrivée à Bapaume). Après la période au quartier arrivants, on lui attribuera un matelas qui le suivra pendant toute sa détention ici. Le détenu signe deux documents que le gradé lui tend avant de sortir du bureau. Fin de l'entretien 11h40.

Un fois l'arrivant sorti, le gradé débriefe avec son collègue officier : *« je suis resté calme »*, *« c'est ses réponses qui m'ont énervé, la manière de répondre, son comportement »*. L'officier : *« oui son comportement quand il est entré »* : les réponses succinctes, marmonnées. Le gradé : *« oui il a voulu se la jouer à l'ancienne (...) je pense que je vais bien m'énerver avec eux sur cette semaine ».* On toque à la porte. Le gradé lance : *« vous pouvez entrer ».* Un nouvel arrivant entre et s'assoit sur la chaise en face de lui. Il est 11h43.

ANNEXE 18 : LE « PARCOURS ARRIVANT » AU CD DE BAPAUME

Pour illustrer cette partie consacrée à l'entrée en prison comme une entrée dans un nouveau monde, je souhaite détailler le « parcours arrivant » (pour les hommes) que j'ai pu suivre au CD de Bapaume[1] ; un passage obligé pour la personne détenue nouvellement arrivée et qui consiste en quelque sorte en une phase d'initiation aux règles internes et au fonctionnement de l'établissement, en même temps qu'un premier contact avec les personnels pénitentiaires[2].

Dès le jour de son arrivée, la personne détenue entre dans ce qui est appelé le « parcours arrivant ». La première semaine, elle est reçue en « audience » par différentes personnes, à commencer par le gradé et l'officier du bâtiment C, en charge donc notamment du quartier arrivants. Cette première audience a lieu le jour de l'arrivée de la personne (mardi). Elle a pour objectif une première prise de contact par la détention avec l'arrivant. Il s'agit pour les deux responsables du bâtiment de cerner la personnalité du nouveau détenu et de s'assurer qu'il ne présente pas de risques suicidaires par exemple ou un comportement qui pourrait se révéler particulièrement difficile à gérer par la suite[3]. ◄

[1] Le CP de Vendin-le-Vieil ne dispose pas d'un quartier dédié aux arrivants. *« Les personnes accueillies dans les quartiers maison centrale étant essentiellement des condamnés à des longues peines, ayant déjà effectué un séjour prolongé dans un ou plusieurs établissements pénitentiaires, la problématique du choc de l'incarcération n'intervient plus pour cette population pénale spécifique »*, Rapport d'activité du CP de Vendin-le-Vieil, 2015, p.19.

[2] Après la procédure d'écrou la personne est accompagnée dans une cellule au quartier arrivant ; il lui est remis un « paquetage arrivant » constitué de linge de lit, serviettes de douche et torchons, vaisselle (plateau-repas, assiette, couverts,...), produits d'entretien et produits d'hygiène. Elle reçoit également plusieurs documents d'information (horaires des douches, de l'accès au téléphone et à la cour de promenade, un extrait du règlement intérieur propre au bâtiment C, un formulaire pour indiquer les numéros de téléphone à enregistrer, une fiche candidature emploi-formation, bons de cantines, etc.).

[3] Lors de son arrivée, chaque personne est par ailleurs reçue par l'un des trois membres de la direction de l'établissement.

Mercredi 2 mars 2016, CD de Bapaume, Bâtiment C, bureau d'audience de l'aile Sud, 1er étage

Audiences arrivants SPIP :

L'un des arrivants d'hier entre dans le bureau et s'assoit en face de la CPIP. Je suis moi-même assise à côté d'elle. La CPIP me présente à lui comme *« une stagiaire »* (et fera de même avec les détenus suivants). La CPIP lui explique qu'il s'agit de faire un point sur la situation globale mais *« on n'entre pas dans le suivi ».* Ce n'est pas sa 1ère incarcération. Vol, bagarre déjà. Là agression sexuelle. Révocation de sursis avec mise à l'épreuve. 17ème incarcération. A l'extérieur il a sa mère. Célibataire sans enfant. Apte au travail. Pas de tutelle ni curatelle. CNI ok, valable. Situation scolaire : niveau 3ème, sait lire et écrire. Expérience professionnelle avant : métier de bûcheron. Pas d'emplois stables : *« les patrons ils me roulaient à chaque fois »,* explique-t-il. Mandats oui. Pas de parties civiles à payer. Numéro de téléphone de sa mère. Pas de problèmes de santé. Addictions ? *« non »*. Parloirs ? *« Bah non »*. Va garder contact avec sa famille ? *« Avec ma mère. Mais déjà elle me répond pas dehors ».* Il vient du CP de Longuenesse. N'a pas travaillé là-bas parce que *« il paraît que je suis un détenu fragile »,* dit-il. La CPIP lui demande ce qu'il veut faire ici, il répond : *« Bah c'qu'y'a à faire »* : travailler aux ateliers ou en espace vert par exemple. Suivi psychologique à Longuenesse qu'il veut poursuivre ici. A la sortie il devra trouver un logement car sa mère ne veut plus le reprendre. Quel secteur géographique ? Calais, Boulogne, St Omer. La CPIP commente : *« par contre tous les faits ont été commis sur le secteur »,* lui : *« c'est pas grave ».* Agression sexuelle sur la fille d'un gendarme ; il ne la connaissait pas, avait bu et l'a suivie dans la rue. Il reconnaît les faits*, « mais tout ça c'est terminé »*, dit-il. La CPIP soulève le fait qu'il a donc des problèmes d'alcool, le détenu répond : *« oui mais c'était avant, ça »*. La CPIP lui dit qu'il faudra travailler ce problème d'alcool. A St Omer accompagnement pour ça par le CSAPA [Centre de soins, d'accompagnement et de Prévention en Addictologie]. La CPIP demande si les histoires de vols et bagarres ont également eu lieu sous alcool, le détenu explique : *« Dans ma famille ils étaient tous sur mon dos. En fait mes parents étaient jaloux parce que je travaillais, tout ça. (...) Ils arrêtaient pas de m'embrouiller de la tête et après ça partait...ma mère devait appeler les gendarmes et j'étais le seul qui se faisait arrêter »*. La CPIP lui dit que, pour le logement, ce sera un logement en foyer, il répond : *« De toute façon j'ai déjà été dans un foyer à Calais »*. La CPIP : « J'ai quand même l'impression que c'est toujours la faute des autres », il répond: *« Bah non ça va être ma faute là ».* La CPIP lui explique que sa situation sera vue dans les détails avec la personne qui suivra son dossier. Pendant l'entretien le détenu a le regard fuyant, tendance parano/victimisation, de la colère aussi ou de l'agacement. Fin de l'entretien 9h25.

Le deuxième jour (mercredi), la personne est reçue en entretien individuel par un CPIP (mais qui ne sera pas forcément la personne qui sera ensuite en charge de son suivi), afin de faire un point sur sa situation pénale et d'envisager déjà des pistes possibles à travailler en termes de préparation à la sortie. Les questions posées à l'arrivant sont à peu près les mêmes que celles posées la veille par le gardé, mais l'accent est tout de même déjà mis sur le contexte du passage à l'acte et sur le contexte familial actuel[4]. ◄

Le jeudi après-midi, les arrivants de la semaine continuent leur « parcours arrivant » en assistant à une réunion collective au quartier arrivant, dans la « salle d'activité » du quartier (1er étage, une petite salle d'environ 15m² presque entièrement vitrée, une table, des chaises, quelques livres et revues, un panneau d'affichage). Cette réunion est animée par le référent local d'enseignement (RLE) et la psychologue « parcours d'exécution de peine » (PEP). Les deux animateurs se présentent au groupe et parlent chacun à la fois de leurs fonctions et de ce qui est proposé au CD de Bapaume, notamment pour le RLE en ce qui concerne l'école et les formations possibles avec l'éducation nationale[5]. La psychologue PEP se présente comme la *« psy de la détention »* et explique que ses fonctions sont différentes de celles du psychologue présent à l'UCSA et qui suit les personnes dans une démarche de soin ou tout du moins thérapeutique. Elle distribue des documents d'information sur le Parcours d'Exécution de Peine (PEP) à chaque personne. Le parcours arrivant, qui s'étend donc sur une semaine, comprend aussi un accueil collectif animé par les surveillants moniteurs de sport et une rencontre avec des membres de l'équipe de l'unité de consultation et de soins ambulatoires (UCSA) selon les cas.

Le parcours arrivant se poursuit ensuite par des entretiens individuels avec le gradé responsable des ateliers et des formations (hors parcours Education nationale gérés par le RLE). Ce dernier présente à chaque personne les offres de travail et de formation qui existent

[4] Entre l'entretien fait par le gradé et celui fait par la CPIP, j'ai pu constater que ce n'était pas la même manière ni d'accueillir la personne ni de lui parler : *« Entrez »* (gradé), *« Bonjour Monsieur »* (CPIP). Avec le gradé ma présence n'était même pas évoquée, tandis qu'avec la CPIP : *«Bonjour Monsieur, je suis Mme [NOM]. Mme Stathopoulos est stagiaire, j'espère que sa présence ne vous dérange pas ».*

[5] Je suis moi-même assise parmi les participants mais personne ne me présente au groupe ni ne me donne la parole pour que je le fasse.

Jeudi 3 mars 2016 après-midi, CD de Bapaume (bureau d'audience bâtiment C, aile Est, 1er étage)

Audiences arrivants travail-formation :

Avant le début des audiences, le gradé m'explique qu'il est 1er surveillant responsable travail et formations. Il est dans l'AP depuis 23 ans. Il m'explique qu'avant c'était Sodexo qui s'occupait des formations ici, mais que Gepsa (nouveau partenaire privé) ne s'en occupe pas ; il a donc récupéré la formation car avant il s'occupait exclusivement du travail. Il m'explique que le suivi est compliqué pour lui, qu'un surveillant doit s'adapter. Il me dit qu'il se présentera en début d'entretien et qu'il tient aussi à ce que je me présente, c'est important pour lui que les personnes sachent qui est en face d'eux. Il m'explique que la Région a repris la main mise sur les appels d'offres sur les formations (3 entreprises de formations). Les formations sont rémunérées à 100% depuis cette année (avant, pourcentage des heures). Les hommes et femmes sont séparés pour les formations. Il me donne l'exemple de la formation au bac professionnel compta-gestion : rémunération de 2,26€/h, une journée de travail en entreprise virtuelle (EEP : Entreprise Entrainement Pédagogique). Il me dit qu'aujourd'hui 107 personnes sont classées aux ateliers (conditionnement, PLV, tri d'oignons, tri sucre) et qu'environ 40 personnes sont sur liste d'attente. Il m'explique qu'il y a des commissions de classement un mois sur deux : un mois on étudie le travail, un mois on étudie les formations. Le service général et les formations marchent sous forme d'appels d'offres en détention.

Il m'explique que pendant l'audience arrivant il donne à la personne une fiche à remplir pour une demande de mise sur liste d'attente pour le travail ou pour qu'elle note ce qu'elle envisage de demander. Il m'explique que les entretiens arrivant débordent toujours au-delà du thème travail-formation parce qu'en tant qu'arrivants ils sont souvent *« déboussolés »*. Il me dit : *« on reste humain », « parfois ils ont juste besoin d'être rassurés et de savoir qu'ils ne sont pas tout seuls »*. Il m'explique qu'ici la grille de rémunération du service général est la suivante (et qu'elle n'applique pas la loi pénitentiaire de 2009) : classe 1 environ 15€/jour ; classe 2 environ 10 €/jour ; classe 3 environ 8,23€/jour. Il me dit que si on le passe à la rémunération à l'heure, cela fait environ 20% du taux horaire du SMIC Brut. La rémunération des ateliers est de 4,35€/heure pour les contrôleurs mais que les opérateurs sont toujours payés à la pièce.

Le premier arrivant entre dans le bureau. Au moment où je me présente à lui il sourit et me dit qu'en effet il s'était demandé qui j'étais lors du 1er entretien avec le gradé du bâtiment C. En effet, ce dernier n'avait même pas mentionné ma présence. Le responsable travail-formation commente : *« c'est mieux quand on sait qui on a en face »*, l'arrivant confirme : *« surtout qu'on se dévoile pas mal »*. En parlant de ceux qui ne travaillent pas, n'ont jamais travaillé sauf trafic et qui reçoivent 200€ de mandats/mois, se lèvent tard et jouent toute la journée à la console, il explique : *« on vit pas tous la même détention »*. Il explique qu'il a 30 ans de carrière comme chef cuisinier (gastro) mais qu'ici il ne veut pas travailler en cuisine : *« si c'est pour former ok mais pour mettre en barquette non merci »*. Il semble bien connaître la prison, exigeant et connaît ses droits.

Après l'entretien, le responsable travail-formation m'explique que les ateliers sont aussi un lieu privilégié pour observer certains détenus et pour cerner un peu les personnes. Il m'explique qu'il cherche à cerner la personne et, en fonction de la peine, de l'âge, du parcours, il oriente le discours de manière différente. Il s'assure aussi que l'adaptation de la personne à Bapaume soit plus ou moins en cours et bonne et il essaye de rassurer les angoissés en répétant que quelqu'un les aidera ou leur parlera pour telle ou telle préoccupation. Il m'explique que dans son métier il y a une grande part de psychologie.

au CD de Bapaume et leur remet un document à remplir s'ils veulent faire une demande d'inscription qui sera ensuite examinée en commission de classement. ◄

Chaque arrivant passe sa première semaine au quartier arrivants (qA) en cellule individuelle puis il est changé pour une cellule double (avec un autre arrivant) pendant environ un mois (jusqu'à 3 mois maximum) avant d'avoir une cellule individuelle attribuée dans l'un des trois bâtiments de la détention hommes[6].

Le mardi matin suivant l'arrivée des personnes (soit une semaine après), la commission pluridisciplinaire unique (CPU) « arrivants » marque la fin du parcours arrivant. Cette commission pluridisciplinaire unique rassemble : l'un des membres de la direction de l'établissement en charge du bâtiment C (qui a lui-même rencontré les arrivants la semaine précédente lors d'entretiens individuels), deux personnels de l'UCSA, la psychologue PEP, le RLE, la secrétaire PEP (en charge notamment de l'organisation des différentes CPU de l'établissement), la directrice de l'antenne SPIP, le gradé du bâtiment C et le gradé du bâtiment femmes. Lors de cette commission sont abordés les cas de tous les arrivants de la semaine précédente, hommes (arrivés le mardi) et femmes (arrivées le mercredi). Le DSP, qui préside la commission, annonce le nom de la personne dont le cas va être examiné avant de se tourner vers le gradé du bâtiment C pour qu'il prenne la parole. Celui-ci fait un compte rendu de la situation de la personne selon les informations récoltées pendant l'audience qu'il a faite avec elle le jour de son arrivée. Un tour de table permet ensuite à chaque personne présente de commenter ce compte rendu ou d'ajouter des commentaires ou des observations en fonction de ce qu'elle a elle-même pu apprendre ou ressentir lors de son audience avec l'arrivant. Certaines personnes comme le responsable travail-formation ou les CPIP qui ont aussi mené des entretiens arrivants ne sont pas présentes à cette CPU. Elles ont cependant toutes consigné leurs commentaires et leurs impressions sur les personnes rencontrées dans le logiciel de la détention (« Genesis »). Ces informations sont alors lues à haute voix pendant la CPU par le DSP afin de nourrir les discussions et de prendre leurs avis en compte. Sur un mur de la salle est projeté un document qui a pour titre « synthèse globale à destination de la personne détenue ». La secrétaire PEP remplit ce document au fur et à mesure des échanges. Après ce tour de table, une synthèse de la situation est faite ainsi qu'un point sur les objectifs fixés pour

[6] Lors de l'audience arrivant, les personnes sont invitées à choisir un codétenu avec lequel elles seront d'accord de partager une cellule en détention (« doublette », affectation en bâtiment A ou B). Les deux personnes doivent simultanément écrire au responsable du bâtiment C pour exprimer ce choix.

le temps de la détention de la nouvelle personne détenue ou sur les prochaines démarches qu'elle devrait faire. Le document de synthèse sera ensuite remis à la personne détenue concernée. L'affectation en doublette est aussi notifiée dans ce document[7].

Le parcours arrivant marque donc l'entrée de la personne détenue, dans le cas du CD de Bapaume, dans un nouvel établissement. La série d'audiences qu'elle doit passer est pour elle une nouvelle confrontation à sa condamnation, puisque les motifs de la condamnation ainsi que leur contexte sont une nouvelle fois évoqués par les personnels de l'administration qu'elle rencontre. Concernant l'établissement, ce « parcours arrivant » constitue, pour les personnels impliqués dans les étapes de ce parcours, une première approche de la personne. C'est également le moment pour chacun de montrer son positionnement au nouvel arrivant, et de faire connaître son *rôle* au sein de la détention[8]. Il est déjà possible d'esquisser les contours de ces *rôles* en revenant par exemple brièvement sur les personnes qui ont mené les audiences individuelles que j'ai pu suivre. Entre le gradé du bâtiment C, qui est responsable adjoint sur ce bâtiment, la CPIP et le gradé responsable du travail et de la formation, il est déjà possible d'entrevoir différentes manière de se positionner, par rapport à la personne détenue mais aussi par rapport à la fonction que chacun occupe en détention.

Pour le gradé du bâtiment C, qui est donc dans une fonction de surveillance, de responsabilité et de référence sur son bâtiment (conjointement à l'officier du bâtiment), cette audience est un moment important pendant lequel il choisit de marquer une forte distance entre la personne détenue et lui. C'est une première épreuve de test pour lui, puisqu'il doit dès lors tenter de jauger la personnalité du nouveau détenu, dans ses réponses mais aussi dans une observation déjà minutieuse de son comportement. L'enjeu pour lui est d'être suffisamment attentif afin de pouvoir déjà sentir voire anticiper la place que la personne détenue occupera en détention, et s'il faudra la surveiller particulièrement (que ce soit dans le cas de possibles manquements au règlement ou dans le cas d'une position de « faiblesse » qui pourrait mettre la personne dans une situation d'assujettissement à d'autres codétenus). Il est pour lui important

[7] La CPU est également l'occasion pour certaines personnes présentes de faire un point ou de mettre en garde sur la situation d'un service. Par exemple, lors de la CPU que j'ai pu suivre (le mardi 8 mars 2016), le RLE a mis en garde ses collègues sur l'aiguillage des arrivants : *« Par contre, faut faire attention aux vases communicants. Comme y'a pas d'ateliers en ce moment, il y a plus de monde à l'école mais on commence aussi à avoir une liste d'attente ».*

[8] Je reviendrai sur la notion de *rôle* dans la suite de mon travail (Partie 2).

d'apparaître aux yeux du nouvel arrivant dans une position d'autorité et de ne rien laisser passer dès le départ. Il doit dès lors montrer qu'il est le garant de la discipline et du règlement dans son bâtiment.

Concernant le gradé responsable du travail et de la formation, son *rôle* de surveillant est comme suppléé par sa fonction d'accompagnement et de recrutement au travail et à la formation. Son attitude retranscrit d'ailleurs que l'attention portée au nouvel arrivant se fait moins dans une démonstration d'autorité et une anticipation de son futur comportement en détention que dans une possible proposition de pistes de travail ou de formation en lien avec son parcours et son projet.

Quant à la CPIP, elle aussi est dans son *rôle*. Entre écoute et premiers questionnements sur le contexte du passage à l'acte, elle doit tester l'attitude de la personne face à sa peine (acceptation, reconnaissance et travail sur les faits, etc.). Le but pour le SPIP est alors de savoir plus ou moins de quel type de suivi aura besoin la personne, afin de commencer à travailler par la suite les pistes adaptées (aménagement de peine possible ou non, travail important de retour sur les faits à faire, maintien de liens familiaux fragiles ou contexte familial favorable à une « réinsertion », etc.).

Ainsi, le passage par le « parcours arrivant », conçu comme une sorte de transition et d'introduction à la vie et aux règles du nouvel établissement, constitue une nouvelle étape d'observation accrue pour la personne détenue. Elle est en effet soumise à une analyse de ses réactions, de son comportement et de son parcours par les personnes qu'elle rencontre, mais elle-même observe également attentivement son nouvel environnement de vie pour tenter d'en comprendre les logiques et les règles officielles et tacites. ◄

Le gradé du bâtiment C explique d'ailleurs que les agents du bâtiment B se plaignent que les détenus venant du quartier arrivants aient été calmes là-bas mais qu'une fois affectés en cellule au bâtiment B ils sont *« intenables »* ; il commente : *« forcément, ils savent qu'ils doivent être calmes sur le quartier arrivants, parce qu'ils savent que c'est une période d'observation donc ils jouent le jeu »*[9].

«Donc c'est 15 jours au quartier arrivants, donc on commence à apprendre en 15 jours, parce que c'est une formation intensive hein, donc qu'y a deux règlements: un règlement pénitentiaire forcément et un règlement des détenus. Donc là après il faut... faut mettre ses marques, il faut faire comprendre qu'on n'est pas là pour se faire marcher sur les pieds non plus... »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC16)

[9] Entretien informel dans son bureau, le jeudi 3 mars 2016.

Malgré la mise en place d'un « parcours arrivant », l'incarcération ne constitue pas moins « *une rupture majeure, par conséquent une discontinuité manifeste »*[10]. Cette discontinuité d'avec la vie d'avant, et la rupture avec le dehors, le *commun*, engendrées de fait par l'incarcération, se manifestent bien sûr par l'enfermement, mais aussi par la confrontation de la personne à des nouvelles règles de vie, à des nouveaux comportements, à des nouveaux codes, etc. L'entrée en prison, *«c'est la découverte d'un autre monde »*[11].

[10] DELARUE J-M, *Op. cit.*, p.77.

[11] EMC23.

« C'est juste on va dire à l'heure actuelle on arrive beaucoup quand même dans le...plus à dénigrer la Justice parce qu'on n'a pas non plus de cohérence dans nos peines! On va passer au tribunal de tel endroit on va prendre pour la même peine avec les mêmes faits un an, on va passer sur l'autre tribunal ça va être 6 mois et puis on va repasser sur un autre ça va être 3 ans! Donc là-dessus on n'est déjà pas cohérent, on n'est pas dans la même logique sur tous les établissements et sur tous les jugements français.»

Un gradé au CD de Bapaume (ECD11)

« Je trouve que tout n'est pas logique. Et puis ça dépend dans quelle région vous êtes jugé, pour quel délit. Vous êtes en Auvergne pour un vol d'argent...assez important vous allez prendre beaucoup! Faut pas toucher aux économies chez les Auvergnats! [Il rit] Bah c'est la vérité! Sur la Côte d'Azur tout ce qui est délinquance perturbante vont prendre de la prison parce qu'on préserve la Côte d'Azur de la délinquance parce qu'on a du tourisme! Mais c'est comme ça! A un endroit vous êtes jugé sur la Côte d'Azur, vous êtes jugé à Paris, le type va prendre 3 ans sur la Côte d'Azur, il va prendre 6 mois à Paris! »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD7)

ANNEXE 19 : PRISON ET JUSTICE

« C'est pas tout d'avoir commis une erreur, c'est de regarder l'homme qui nous juge ou le système qui nous juge »[1]

« On fait partie du ministère de la Justice, faut pas l'oublier ! »[2]

D'abord rattachée au ministère de l'Intérieur en 1851, l'administration pénitentiaire française est placée depuis 1911 sous l'autorité du garde des Sceaux, ministre de la Justice ; elle est l'une des cinq directions du ministère de la Justice. Ce changement ministériel n'est pas anodin puisqu'il a été fortement lié, et l'est toujours d'ailleurs, à la question du rôle des magistrats dans l'institution prison et dans l'exécution de la peine. Christian Carlier explique d'ailleurs que les débats qui a eu lieu autour du rattachement des prisons au ministère de la Justice entre la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle furent le prétexte *« du débat, fondamental, sur la place et le rôle des magistrats dans la prison, débat indissociable des importantes réformes qui intervinrent, après 1880, en matière d'individualisation des peines »*[3].

De fait, de nombreuses personnes interrogées m'ont fait part de leur vision du rôle des magistrats dans les prisons, et surtout dans le choix des peines de prison et de leurs longueurs. Une majorité d'entre elles converge pour constater des incohérences et un manque d'harmonisation au niveau des décisions prises ; c'est ce qui expliquerait d'après elles en partie le sentiment d'un dénigrement de la Justice en France et d'un manque de logique dans le système. ◄

La Justice est alors souvent remise en question ou pointée du doigt concernant la longueur des peines prononcées. L'échec de la prison, dans une vision contre-productive de l'enfermement sur le long terme, est alors clairement attribué à la Justice et aux juges :

[1] Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC4).

[2] Un officier au CD de Bapaume (ECD15).

[3] CARLIER Ch., « La balance et la clef. Histoire du rattachement de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice », *Criminocorpus* [En ligne], Varia, 2011. Disponible sur : http://journals.openedition.org/criminocorpus/943 , p.2.

« Moi je suis d'accord pour qu'on me mette 15 ans. Parce que c'est juste! J'ai fait ce que j'ai à faire vous me mettez 15 ans. Parce que des tueurs de flics vous leur mettez 20 ans... tuer un voyou c'est pas la même chose hein, faut dire ce qui est! C'est une vie qui est prise je suis d'accord avec vous mais quand on tue un policier ou un gendarme les gens ils prennent 20 ans! Moi j'ai vu la dernière fois des mecs ils ont tué un gendarme ou un policier, 20 ans. Mais c'est rien 20 ans faut dire ce qui est! Le mec il travaille pour l'Etat. Le mec c'est un fonctionnaire voilà des gens ils tuent ça ils prennent 20 ans, vous vous arrivez c'est une histoire de voyous le mec qui a tué un autre voyou qui a même rien à faire en France il a été expulsé, menaces de mort il a fait que de la prison vous prenez quasiment perpète pour ça! C'est pas juste. Ça c'est pas carré. Et c'est pour ça que la plupart des gens en prison qui disent "Ah je suis innocent!", vous entendez toujours ça, tous on est tous des innocents ici! Mais pourquoi? Moi j'ai analysé cette situation: on est innocent pourquoi? Parce que la peine tout le monde estime que c'est abusé, vous voyez? C'est ça en fait. En réalité ils sont coupables mais la peine elle a été tellement disproportionnée que ils s'estiment innocents les mecs! Oui t'es innocent par rapport à la disproportion de la peine mais dans les faits tu es coupable! [Il sourit] »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC8)

« Donc c'est tout ça qui fait que bah le système judiciaire...il va pas bien. Il va pas bien et personne s'en occupe comme il faut. Tu vois la seule personne qui a commencé à s'en occuper vraiment c'était Taubira et on l'a virée comme une merde! Et tout ce qu'elle a fait bah aujourd'hui ça sert plus à rien. (...) Et puis la différence, comparé à y'a une vingtaine d'année, y'a une vingtaine d'années t'étais primaire, ce qu'on appelle primaire c'est quelqu'un qui va pour la première fois en prison, t'étais primaire tu faisais la moitié de ta peine, tu sortais. T'étais récidiviste tu faisais les trois quarts de la peine et tu sortais. Au jour d'aujourd'hui y'a plus de primaire, y'a plus... Moi je suis primaire je suis à plus de la moitié de ma peine, j'arrive pas à sortir. Parce qu'aujourd'hui on te dit "bah non vous pouvez pas sortir". Donc après voilà faut pas s'étonner que les détenus ils pètent les plombs et puis qu'ils deviennent agressifs et qu'ils deviennent violents et qu'ils aient fini par taper sur quelqu'un... »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD5)

« Non, on arrivera au bout des 10 ans à faire pour à ce moment-là peut-être voir pour une permission et après peut-être quand il reste...bon avec l'ancienne juge maintenant je sais pas la nouvelle mais l'ancienne juge euh...quand il reste 6 mois "bon on va essayer de vous faire sortir hein parce que..." pour dire qu'on a fait quelque chose! Ou alors c'est "bah vous avez pas fait de démarches", "attendez je vous ai demandé une permission vous m'avez toujours tout refusé! Vous voulez que je fasse des démarches pourquoi?" "Bah pour une conditionnelle!" "Madame moi je sors pas en conditionnelle si j'ai pas eu de permission avant!" pour faire des recherches. Voilà c'est ce que je lui avais dit une fois. Maintenant c'est son droit le plus absolu de dire "non je refuse que vous sortiez en permission". On en a un qui va sortir là dans pas longtemps, on lui a refusé les permissions parce qu'on lui dit sur les permissions "vous avez pas le droit d'aller chez votre mère...mais pour votre libération vous pouvez aller habiter chez votre mère". Où se trouve l'aberration? Y'a un problème quelque part! (...) Dans la Justice on cherche pas de logique. »

Un homme détenu au CD de Bapaume (ECD7)

« Les peines données par les juges et les jurés sont trop fortes. Au bout de 7 à 8 ans la prison ne sert à rien si ce n'est à faire de nouveaux délinquants » avec par exemple la privation de relations sexuelles ou le montant très élevé des parties civiles. « La Justice est responsable de ça », « y'a pas de prévention »[4] ◄

De plus, le manque de logique perçu dans la prononciation des peines est également mis en parallèle avec les difficultés, une fois incarcéré, d'obtenir des aménagements de peine tels que la liberté conditionnelle. A l'incohérence et à la sévérité ressenties dans le jugement initial, s'ajoute alors chez les personnes détenues le sentiment que le système judiciaire ne favorise pas un aménagement du jugement malgré une volonté et des démarches tournées vers la « réinsertion » : *« Nous on nous dit qu'on peut nous réinsérer mais on nous refuse tout. »*[5] ◄

Cette critique du système de Justice pendant l'incarcération, et donc la mise en question des décisions des juges d'application des peines, est à mettre en parallèle avec la question de l'individuation des peines, dont le principe ne serait pas appliqué dans les faits :

« En vrai la prison ce serait bien c'est que... après on peut pas faire ça je sais! Mais ce serait adapté à chaque personne. Par exemple même si on est condamné à 30 ans au bout d'un moment on voit que ça y est c'est bon il a compris et qu'il... Mais voilà je sais pas. Donner un peu plus de liberté... J'ai vu aussi des reportages sur les autres prisons où les gens ils vont travailler la journée dehors... Voilà ça donne le goût! T'as envie de sortir après. Au moins ils te remettent dans la vraie vie de dehors! (...) C'est mal fait un peu la Justice. Ils font que réprimander, toujours, toujours.»[6]

Par ailleurs, quand il est question de la longueur de la peine, la comparaison entre les différentes décisions de justice rendues selon les cas (et les actes) peut créer au sein même de la détention des conflits, ou en tout cas énerver certaines personnes détenues qui expriment leur incompréhension ; cela laisse parfois place à un sentiment d'injustice dans le jugement

[4] ECD23.

[5] ECD21.

[6] EMC11.

« Et je pense que les lois pour les violeurs elles sont... je sais pas... C'est moi encore qui pense comme ça hein! Les violeurs ne sont pas trop sanctionnés. Tu l'as bien vu dans la prison ils ont pas des grosses peine! Mais tu sais pourquoi? Moi j'ai une théorie là-dessus hein! Alors les violeurs... Qui c'est qui fait les lois? Qui c'est qui les votent? Alors le Sénat, le parlement machin les députés, d'accord? Ils se disent quoi les vieux comme ça? "Bon est-ce que nous on va être amenés à tuer quelqu'un? Non! Est-ce qu'on va être amenés à dealer? Non! Blanchir de l'argent peut-être..." tu vois? "Nous on est plus sujets à risque d'avoir un truc d'agression sexuelle, de viol. Bon on va durcir les lois pour les dealers, pour les voleurs, pour les tueurs mais par contre pour les violeurs on va leur mettre pas beaucoup parce que ça peut être nous!" C'est plus probable que eux ils rentrent pour une affaire de mœurs qu'une affaire de meurtre, d'accord? Alors ils se disent "Bon bah voilà on va moins durcir les lois pour ça". Et tu regardes les politiciens: DSK, Georges Tron, machin... tous les trucs là tu sais qu'ils font, des agressions sexuelles des machins comme ça... parce qu'ils ont du pouvoir! Et c'est pour ça ils sont condamnés à quoi eux? A rien! Et je pense que ouais c'est à cause des mecs comme ça que les violeurs ils prennent pas beaucoup. Parce qu'ils se disent quoi? Que ça peut être eux. Eux les Français ils se voient à la place du violeur mais pas du tueur. En France c'est quoi? Je pense hein! C'est: tu peux toucher nos enfants, tu peux tuer nos enfants je sais pas quoi, mais touche pas à notre argent! Touche pas à ça quoi! Je sais pas ce que t'en penses mais après... [Il soupire] »

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC10)

reçu en comparaison d'un autre. La prison, comme lieu d'application et d'exécution des peines de Justice, concentre alors les doutes et les critiques concernant les peines prononcées :

« Pareil au niveau des peines qui sont... franchement t'as du mal à comprendre quoi... Le mec il tombe pour des viols, des je sais pas quoi il va prendre telle peine, l'autre c'est un braqueur c'est minimum du 10 piges et encore voire 15 si on peut pas taper plus! C'est quoi ces délires? Des meurtres tu prends des 20, des 30 piges voire plus! Tu te dis attends... bah en fait... comme moi je leur ai dit à la barre hein "Mais en fait j'aurais su j'aurais pointé quoi, ça aurait été mieux hein! J'aurais dû pointer hein!" Ah bah eh attends... J'ai dit "Vous vous rendez pas compte? ***La personne que vous avez jugée avant moi là il a pris un an par tête il a pris 8 piges pour 8 viols! Moi j'ai tué une personne vous me mettez 20 piges, vous vous rendez compte?"*** *"Bah ouais mais c'est ça". Ah d'accord OK, donc moi j'ai détruit une vie, mais c'est fini pour lui. Maintenant les huit gamins qu'il a violés là ils vont devoir vivre avec ça. Ce qu'y a c'est que souvent malheureusement, ça c'est une étude qui a été faite, la plupart des gens qui ont souffert de viol ils font quoi quand ils sont grands? Ils répercutent ce qui leur est arrivé malheureusement. Et pourtant cette personne qui aura fait on lui aura mis que 8 ans! Donc va faire encore des victimes! C'est ça que ça sous-entend dans l'histoire. Ah mais il est primaire c'est bon... Primaire 8 victimes excusez-moi du peu je considère pas comme un primaire le mec! Primaire en taule pas dans les faits hein! Waouh! Vous voyez c'est plein de trucs comme ça qui fait que... »*[7]

Certains expliquent cette différence de « traitement » dans la prononciation des peines selon les actes par le fait que les législateurs, ainsi que les juges, font et appliquent les lois en fonction des actes qu'ils pourraient être amenés à commettre eux-mêmes. Il s'agit alors pour les personnes détenues de regarder à leur tour *« l'homme qui juge »*[8], en essayant de comprendre la logique qui sous-tend les lois et les politiques de la Justice. ◄

Il s'agit alors aussi, en regardant l'application de la Justice selon les cas, et notamment les cas médiatiques impliquant des hommes politiques ou des hommes « puissants », de poser la question de qui enferme qui, qui punit qui ; l'insupportable sentiment d'injustice ressenti par

[7] EMC9.

[8] EMC4.

« On peut pas accepter qu'une caste crée des lois pour enfermer et bafoue ces lois et ne soit pas enfermée. Nos codes moraux à un moment sont bafoués, à ce moment-là. Peut-être nos sociétés de demain seront plus fortes là face à ça et le sentiment de justice sera d'autant plus grand. (...)C'est pas tout d'avoir commis une erreur, c'est de regarder l'homme qui nous juge ou le système qui nous juge. C'est ça vraiment le premier repli d'un détenu! Des fois on l'accepte la faute. La faute est des fois assumée chez le détenu. Donc lorsqu'elle est assumée elle va être faite peut-être pour pas être reproduite, mais lorsque celui qui vous juge est limité et qu'il vous le montre ça impose maintenant des changements, mais qui vont être de quel ordre? Celui qui est citoyen il a le droit de demander à sa société des comptes, ou au moins de les exposer et de les dire.(...) Faut se dire que c'est l'administration qui est la plus condamnée, donc on accepte de dire que c'est très condamnable ce qu'y s'y passe. Ça veut dire qu'on a des valeurs quand même, y'a des limites qui sont mises quelque part vu qu'on condamne. (...) Donc lorsque par la loi on est enfermé... les lois sont régies par des règles... Ses règles sont-elles respectées lorsqu'on nous enferme dans notre pays qui est la France? En sachant que c'est l'administration qui est la plus condamnée en France. Le problème de l'homme enfermé c'est de se retrouver dans la faute mais en plus face à... dans une administration qui a ses codes moraux à elle et qui les accepte.»

Un homme détenu au CP de Vendin-le-Vieil (EMC4)

certains s'explique alors aussi par l'idée d'être condamné et jugé, observé, enfermé, par *« une caste »* qui *« crée des lois pour enfermer et bafoue ces lois »*[9]. ◄

La prison n'est-elle alors qu'un lieu de Justice et d'application de décisions de Justice ?

> *« Je pense pas qu'une peine d'emprisonnement ferme soit la solution. On incarcère aujourd'hui des gens pour lesquels on pourrait faire autrement. »* [10]

> *« Là à l'heure actuelle les prisons c'est plus enfermer tous ceux avec qui on veut pas être embêté dans la société en fait. C'est le dépotoir de la société la prison. Et c'est pas son rôle. »*[11]

[9] EMC4.

[10] EMC18.

[11] EMC15.

ANNEXE 20 : L'*ORCHESTRE PARTICIPATIF* AU CD DE BAPAUME

- **L'Orchestre Participatif en quelques chiffres**

1 Chef d'orchestre responsable de la direction musicale du projet (Kleiberth Lenin Mora Aragon, *El Sistema*, Système national des Orchestres et des Chœurs Infantiles et Juvéniles du Venezuela).
1 Directrice scientifique et porteuse du projet (Marie-Pierre Lassus, Enseignante-chercheuse à l'Université Sciences Humaines et Sociales Lille 3)
1 Assistante à la coordination du projet et à la recherche scientifique (moi-même)
15 musiciens (professeurs dans le projet) : Frédéric Bara (violon, alto), Madeleine Ernoult (violon, alto), Colette Lucidarme (violoncelle), Clémence Le Coutour (violoncelle), Fanny Bizien (contrebasse), Amélie Lejosne (contrebasse), Juliette Macquet (flûte), Justine Sion-Henry (flûte, clarinette), Leidy Luz (flûte), Mathilde Noël (clarinette), Cathie Baillard (clarinette), Matthieu Lebrun (saxophone), Thomas Puma (trombone), Margarita Carreño (percussions et assistante au chef d'orchestre), Noël (trompette, professeur dans le projet, détenu au CD de Bapaume)
1 chef de chœur (Aurore Van Nypelseer)
32 instruments mis à disposition : 8 violons, 1 violoncelle, 2 contrebasses, 2 flûtes, 2 clarinettes, 2 cors, 2 saxophone alto, 2 trompettes, 1 trombone, 1 saxhorn, 1 soubassophone, 8 percussions
35 participants réguliers (d'autres personnes ont participé au projet le temps de quelques heures, ne pouvant pas se rendre disponibles sur la totalité du projet du fait d'autres engagements pris dans la vie de la détention –travail, formations, …–)
Dont **27 Elèves musiciens** (14 hommes, 13 femmes) et **8 choristes** (7 hommes et 1 femme)
70 personnes détenues présentes dans le public au concert clôture
15 membres de l'administration pénitentiaire, du SPIP ou autres travailleurs au CD de Bapaume présents au concert de clôture
12 journées d'ateliers soit environ 60 heures de travail

1 concert de clôture

8 Institutions et structures partenaires : l'Université Sciences Humaines et Sociales Lille 3, *El Sistema* – Système national des Orchestres et des Chœurs Infantiles et Juvéniles du Venezuela–, le Centre de Détention de Bapaume, les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Pas-de-Calais, l'Association Hors Cadre, le Conservatoire supérieur de musique de Lille, l'Association Passeurs d'Art, l'Association MITRAjectoires.

- **Calendrier et déroulement du projet en détention**

Vendredi 1er avril : **Présentation du projet aux personnes détenues** du CD de Bapaume dans la salle polyvalente. Présence de 6 musiciens (dont 3 qui sont par la suite intervenus dans le projet) Improvisation des musiciens. Possibilité de jouer avec des petites percussions pour les participants afin d'accompagner l'improvisation des musiciens. Ambiance agréable, rires, joie, chansons tous ensemble. **Inscription au projet à la fin de la présentation : 24 inscriptions récoltées**.

Mercredi 4 mai : Entrée et stockage d'une partie des instruments au CD de Bapaume.

Jeudi 5 mai : réunion d'avant-projet en présence de tous les intervenants (orchestre et chœur)

Lundi 9 mai : **1er jour du projet au CD de Bapaume**. 14 hommes et 11 femmes sont présents parmi les participants. 8 musiciens (dont chef d'orchestre). Distribution des instruments par le chef d'orchestre en fonction des envies de chacun, des instruments disponibles mais aussi des possibilités de chacun (mobilité des mains/doigts, physionomie de la bouche/dents, etc.). Certains changeront d'instrument au cours de la journée ou le lendemain matin, le temps de faire connaissance avec l'instrument initial et de trouver l'équilibre recherché avec ce nouvel objet. Parmi les participants à ce projet mixte, il y a 4 couples, qui ont décidé de se mettre ensemble (par couple) aux mêmes instruments, car c'est aussi l'occasion pour eux de passer du temps ensemble et de partager cette expérience. Chaque groupe d'instruments travaille ensemble de son côté : **prise en main de l'instrument, jeu des premières notes**.

Dans l'après-midi, un petit groupe (contrebasses et flûtes) s'approprie le jardin (à quelques portes de la salle polyvalente) : échange des instruments entre eux, travail rythmique avec des chansons, improvisations collectives.

En fin d'après-midi, **présentation des œuvres musicales par les professeurs** aux élèves. Les élèves percussionnistes, soutenues par leur professeure, accompagnent déjà l'ensemble.

Mardi 10 mai : Le matin, chacun se retrouve par groupes d'instruments (voir Figure 1 ci-après). Si certains décident de changer d'instrument, d'autres se réjouissent de retrouver celui de la veille et d'apprendre davantage à le connaitre et à le faire sonner. L'après-midi, le groupe se lance dans un **premier essai en orchestre** (voir organisation spatiale de la Figure 3). On y observe de la **concentration dans les gestes, des regards complices mais incertains, des sourires et, déjà, de la fierté**. Les retours immédiats sont très bons et les participants déjà impressionnés par ce qu'ils réussissent à faire.

Mercredi 11 mai : Même déroulement que la veille (matin en groupes, après-midi en orchestre). Les **premières difficultés face à l'environnement carcéral** se font sentir de la part d'une intervenante. Elle ne réalise que maintenant la lourdeur du lieu et l'implication émotionnelle de la démarche. Les relations qui se créent avec les participants sont si fortes et directes, du fait de l'intensité de l'expérience, que les démonstrations de gratitude et d'amitié sont parfois difficiles à gérer voire incomprises. Comment vit-on la bienveillance totale d'un(e) inconnu(e) après des années d'enfermement, de méfiance et souvent de désarroi ? **A cette étape du projet, il est important de faire un point avec les intervenants et de parler de ce qu'implique le fait d'intervenir dans un lieu comme celui-ci**, de revenir aussi sur leurs doutes, leurs questions et leurs ressentis.

Jeudi 12 mai : Même déroulement que la veille (matin en groupes, après-midi en orchestre). 2 nouveaux participants intègrent le projet (1 homme et 1 femme) et se dirigent vers le saxophone. **Intégration d'un groupe de chœur au projet.**

Vendredi 13 mai : Même déroulement que la veille (matin en groupes, après-midi en orchestre). Utilisation de nouveaux espaces (voir Figure 2) avec les débuts du chœur dans le projet. Ce n'est la première semaine mais **déjà les interrogations et les appréhensions quant à la fin du projet** se font sentir. L'un des participants demande pourquoi nous faisons ce genre d'intervention avec eux et explique que cela a beaucoup de sens pour lui, et que depuis le début de la semaine son regard commence à changer sur l'extérieur en voyant tous ces gens bénévoles qui sont venus partager ces moments de musique. Il aimerait montrer à l'extérieur ce qui se fait, ce qui se joue ici : ***« même si on est en prison, on apprend, on continue d'apprendre »,*** dit-il. Pour **exprimer leur gratitude**, plusieurs

participants se regroupent autour de la préparation d'une surprise pour les intervenants et le chef d'orchestre, surprise prévue pour le vendredi 20 mai (gâteaux, boissons, …) ; un autre participant réalise également des dessins personnalisés pour chaque intervenant afin de les remercier de manière individuelle et personnelle. En fin d'après-midi, **le chœur et l'orchestre se rassemblent pour la première fois pour jouer/chanter l'Ode à la joie.**

Lundi 16 mai : Jour férié, pas de séance.

Mardi 17 mai : Même déroulement que les jours précédents (matin en groupes, après-midi en orchestre). Au cours de l'après-midi surgit ce qui sera qualifié par l'établissement comme un « incident grave » : un groupe de participants s'est retrouvé à la pause dans la salle attenante (où répète le chœur) afin de fumer à la fenêtre. Un surveillant les surprend et, suite à une altercation, l'un des participants est exclu du projet par ce même surveillant. Le groupe d'orchestre reste impuissant face à cette décision. La direction de **l'établissement convoque le groupe d'intervenants pour faire un point sur la situation et les règles du centre de détention**. Se fait sentir ici une **complexité dans la communication** entre les intervenants et l'établissement, les logiques de chacun ne semblant pas s'accorder totalement, ni même la nature de la relation qui les lie dans ce projet (collaboration sur le projet ? ou « prestation » –et donc relation de subordination-?) Une fois de plus, **l'intensité du projet et son ancrage dans le temps permettent de soulever certaines difficultés liées à l'intervention dans un lieu institutionnel de privation de liberté**, où la nature même des relations entre intervenants et administration ne va pas toujours de soi, ce qui peut générer de l'incompréhension des deux côtés.

Mercredi 18 mai : Pas de séance du fait de la programmation d'une autre activité.

Jeudi 19 mai : Même déroulement que la veille (matin en groupes, après-midi en orchestre). On sent tout de même une sorte de tension du côté des intervenants après l' « incident » de la veille. Tout le monde veille à ce que cette journée se déroule dans les meilleures conditions et à ce que les règles rappelées par la direction soient respectées afin que le projet suive son cours. **Les morceaux répétés prennent forme et le stress commence à devenir palpable du côté des participants** : le concert est presque dans une semaine ! Les violons sont particulièrement nerveux car ils forment le groupe qui, numériquement, est le plus important et beaucoup ne sont pas encore sûrs d'eux et de leurs gestes.

<u>Vendredi 20 mai</u> : **Le chef d'orchestre nous invite à former l'orchestre dès le matin afin de répéter ensemble toutes les œuvres travaillées jusqu'ici et de mettre en place le rituel de début du concert** (entrée du chef d'orchestre, entrée du premier violon, accord des instruments). A la pause de 10h, la surprise organisée depuis une semaine par certains participants est révélée à tous : de magnifiques gâteaux ont été préparés, des boissons apportées, et, après un petit discours de remerciement, le chef d'orchestre a également exprimé sa fierté et son bonheur de travailler avec cet orchestre de musiciens (et ce chœur) qui a pris vie sous sa direction. C'est le cœur plein de joie et de gratitude partagée que le groupe reprendra les répétitions de la journée.

Dans l'après-midi, un nouvel « incident » est soulevé par l'établissement, qui regrette que plusieurs intervenants se soient assis dans le couloir de l'administration le matin-même (avant l'entrée en détention) alors qu'ils attendaient d'être pris en charge par le surveillant référent du projet. Une fois de plus, les logiques des deux groupes se sont vues confrontées pour mettre en lumière le manque mutuel de compréhension et de connaissance. Comment travailler ensemble quand on ne connait pas les codes de son collaborateur et les crispations que certains comportements pourraient causer ? Comment favoriser l'entrée d'un groupe extérieur lorsque la rigidité du lieu paraît ne pas être prête à s'assouplir pour envisager ou tolérer son point de vue ? Ce sont autant de questions que cette nouvelle mise au point entre les partenaires a pu soulever.

<u>Du lundi 23 mai au jeudi 26 mai</u> : Les séances de cette dernière semaine se sont surtout organisées autour du **travail en orchestre et de répétitions générales du concert**. **Solidarité et complicité se sont développées entre musiciens**, qui sont tous (intervenants et élèves) prêts à donner le meilleur d'eux mêmes afin que le concert soit une réussite. La perspective de la fin du projet angoisse déjà certains participants qui ont trouvé dans l'orchestre un soutien et une joie qu'ils ont peur de voir partir avec les intervenants à la fin de la semaine.

<u>Vendredi 27 mai</u> : **Jour du concert. Répétition générale le matin dans le lieu du concert** (gymnase). Chacun prend ses marques dans le nouvel espace et l'acoustique de cette nouvelle salle. Une fois de plus, certains participants, à la fois pour remercier le groupe et pour l'animer au concert tant attendu de l'après-midi, ont préparé des gâteaux et du café pour tout le monde. Après la répétition générale, cette **« pause » enjouée permet à tous de faire le point sur le déroulement des semaines précédentes et sur les attentes ou**

les appréhensions qui accompagnent l'imminence du concert. La nervosité de tous (intervenants et élèves) face à l'approche du départ et donc du moment redouté des au-revoir est palpable.

L'après-midi, **le moment du concert est arrivé** : chaque participant a pu inviter jusqu'à deux personnes de son choix dans la détention à venir assister au concert. Avec ce principe d'invitation, la direction de l'établissement a pu autoriser un concert unique et mixte (hommes et femmes ensemble dans le public). La direction de l'établissement, des membres du personnel de surveillance, du SPIP, et d'autres services du centre de détention (UCSA, psychologue, RLE,…) sont également présents pour cet événement. Certains invités extérieurs ont également fait le déplacement, comme la direction du SPIP du Pas-de-Calais, le directeur du conservatoire de musique de Lille, un représentant de l'université de Lille 3, … Un journaliste de la Voix du Nord a par ailleurs fait le déplacement pour couvrir l'événement.

Avant de commencer à jouer, les regards de soutien, les mots d'encouragements circulent dans l'orchestre, comme une respiration avant le grand saut : "La Grande Porte de Kiev" (Moussorgski), la Symphonie n°1 de Brahms, "Venezuela" (Chanson vénézuélienne), l'Ode à la Joie (Symphonie 9 de Beethoven). Chamambo, avec toute l'énergie et la joie qu'elle impose, clôt le concert, comme un hymne à la vie et au partage. Le concert est un succès, le public applaudit longuement le courage et le travail du groupe, qui a réussi l'exploit : jouer ensemble et en harmonie cinq morceaux appris en 12 jours avec des instruments que, pour la grande majorité des participants, ils n'avaient jamais touchés avant. La fierté se mêle alors au soutien du public : un premier rappel est demandé, puis un deuxième. Les participants sont portés par la force des applaudissements et l'émotion est présente pour tous.

Des diplômes sont publiquement remis aux participants (intervenants et élèves) afin d'officialiser et de valoriser la participation de tous à cette expérience unique. Le chef d'orchestre remercie la direction et le SPIP de l'établissement et symbolise la collaboration créée dans le projet par la remise d'une écharpe honorifique aux couleurs de son pays au nom de *El Sistema* (Système national des Orchestres et des Chœurs Infantiles et Juvéniles du Venezuela).

Après cette conclusion, le groupe range chaises, pupitres et instruments. Le public quitte la salle. Un bref retour sur le concert et sur l'expérience permet à chacun d'échanger pour la dernière fois sur les réussites et le chemin parcouru ensemble. Les personnes détenues doivent ensuite quitter la salle, d'abord les femmes, puis les hommes. L'expérience prend fin avec, déjà, un goût de mélancolie pour tous.

- **La création d'un nouveau milieu dans l'environnement carcéral**

Malgré les difficultés organisationnelles évoquées dans la description du déroulement du projet et même si certains éléments au cœur même de la proposition initiale n'ont pas pu être mis en place sur décision de la direction de l'établissement (par exemple la possibilité pour les participants de prendre chaque soir et week-end du projet leur instrument en cellule), certaines contraintes ont cependant pu être assouplies de fait par l'ampleur et les exigences du projet.

Par sa nature profondément orchestrale, **le projet a directement influé sur l'utilisation et l'organisation spatiale des lieux mis à disposition** (au départ : la seule salle polyvalente), **créant de nouvelles zones de convivialité et de circulation** qui se sont parfois même étendues jusqu'à l'extérieur (utilisation d'un petit jardin le lundi 9 mai après-midi par un petit groupe de musiciens). Prise de marques dans l'espace, **nouvelle appropriation d'une géographie habituellement figée et imposée**, **le groupe a modelé son environnement** au fil des séances, des besoins et des envies, et a trouvé en lui les ressources nécessaires pour répondre à l'exigence portée par la musique et l'envie d'apprendre et de développer sa (souvent nouvelle) pratique musicale dans les meilleures conditions.

Dans les pages suivantes, je propose quelques schémas de la salle polyvalente et des dynamiques spatiales, qui permettent de visualiser les dynamiques de groupe qui se sont développées au cours des séances et selon les temps de pratique (par pupitre ou en orchestre) :

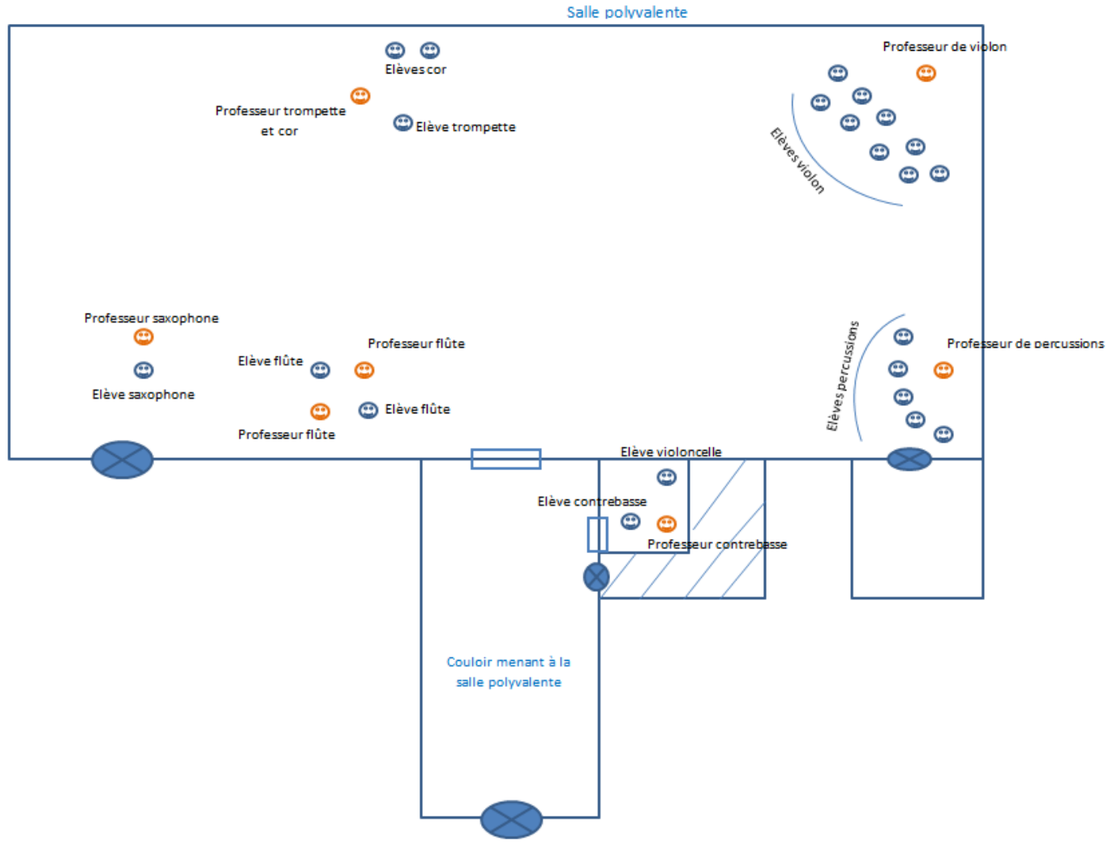

Figure 1

Lundi 9 mai 2016 début d'après-midi (1er jour du projet)

Salle polyvalente du CD de Bapaume

: Porte fermée

: Porte ouverte

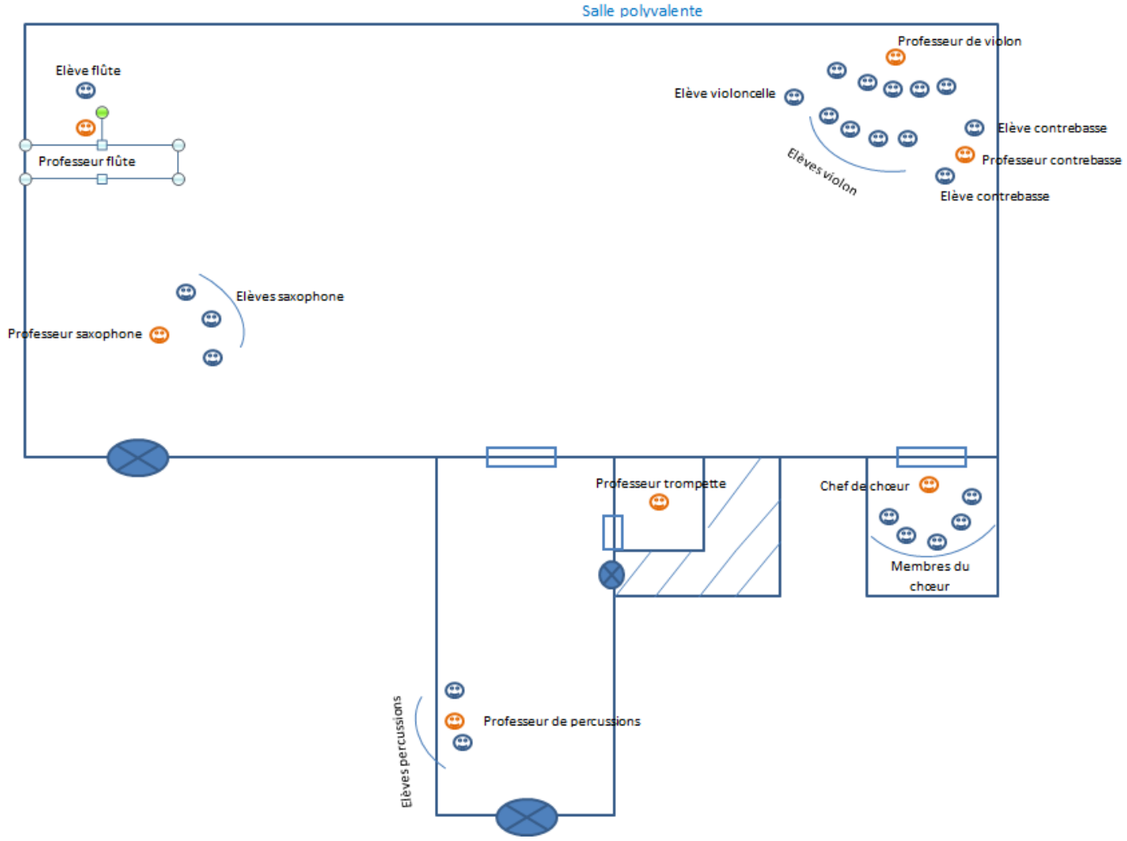

Figure 2

Vendredi 13 mai 2016 matin (5ème jour du projet)

Salle polyvalente du CD de Bapaume

: Porte fermée

: Porte ouverte

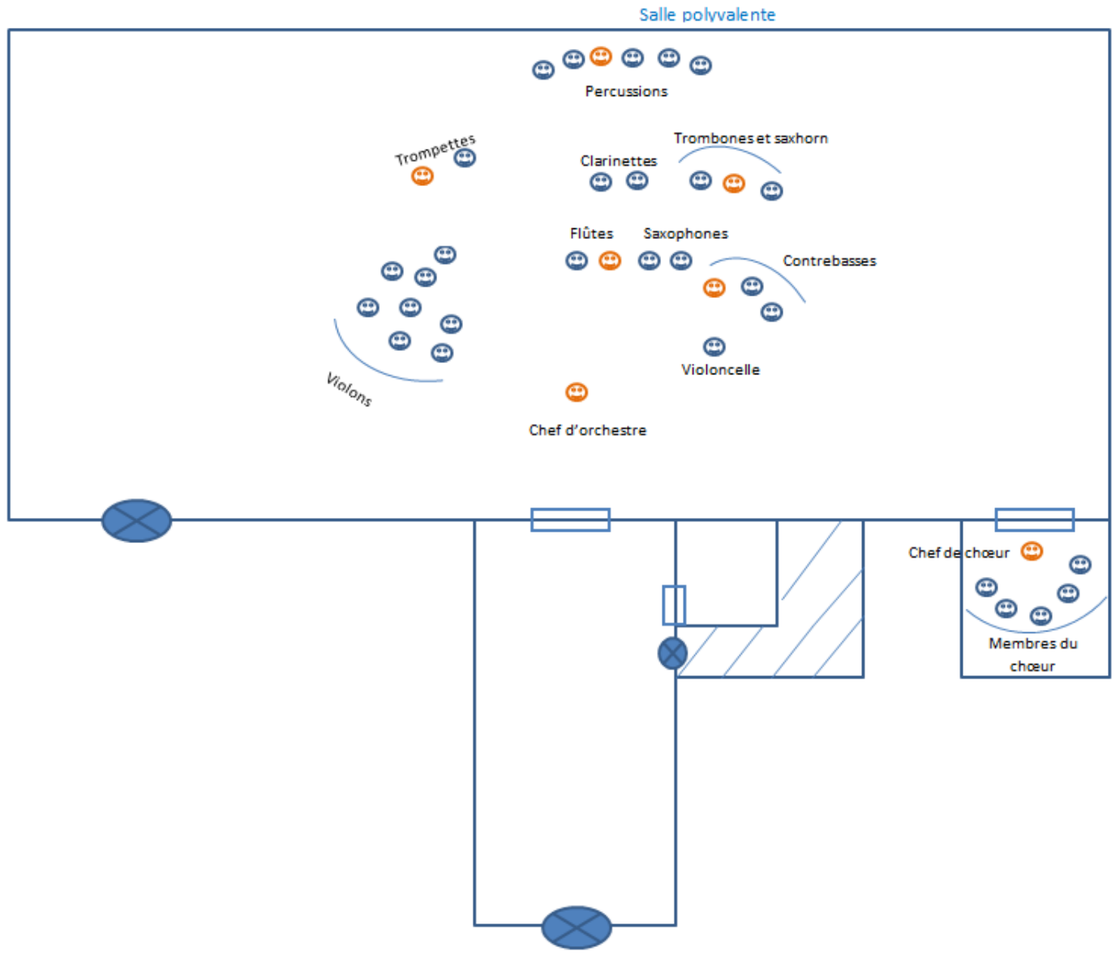

Figure 3

Vendredi 13 mai 2016 après-midi (5ème jour du projet)

Salle polyvalente du CD de Bapaume

: Porte fermée

: Porte ouverte

ANNEXE 21 : UNE POLITIQUE CULTURELLE VOLONTARISTE EN FRANCE

Philippe Urfalino distingue deux usages du terme « politique culturelle » en France[1]. Le premier fait référence aux politiques publiques de la culture, qu'il définit comme *« des mesures ou des systèmes de mesures touchant des biens, des activités, des professions ou des organismes réputés « culturels ». Ces politiques publiques pourraient exister sans ministère de la culture »*[2]. Le deuxième usage, auquel je me référerai ici, renvoie au *« cadre normatif et intellectuel dans lequel l'existence d'un ministère de la culture amène ses responsables ou ses observateurs à intégrer et à prêter un sens à l'ensemble de ces politiques »*[3]. En ce sens, l'État français a développé depuis la Libération une politique culturelle fortement axée sur la *démocratisation*, via une décentralisation des organes de la culture, avant de s'investir dans un processus de *développement culturel*. La *démocratisation* culturelle est conçue principalement comme une prescription émancipatrice et selon une relation descendante de la culture au peuple. On parle souvent de « haute culture » qu'il faut apporter aux citoyens de la Province en décentralisant les œuvres concentrées à Paris. La *démocratie* culturelle voudrait signifier une relation plus active, autonome et constructive du peuple à la culture.

« Rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité »[4]

La politique culturelle menée par l'État français, qui s'y investit dès la Libération, a connu trois grandes périodes[5].

La création de la Direction du JEP (Jeunesse et Education Populaire) à la Libération par Jean Guéhénno met l'accent sur la relance des mouvements de jeunesse et sur la popularisation de certaines formes artistiques pratiquées en amateur. On commence alors à penser que l'une des

---

[1] URFALINO Ph., *L'Invention de la politique culturelle*, La Documentation française, coll. Travaux et documents / Comité d'histoire du Ministère de la Culture, Paris, 1996.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Extrait du décret n° 59-889 portant sur l'organisation du ministère chargé des Affaires culturelles, 24 juillet 1959.

[5] GARAPON P., « L'action culturelle en France depuis 1945 » in *Revue Esprit*, « *Quelle culture défendre* », mars-avril 2002, p.60-64.

missions de l'État est de démocratiser la culture et d'en élargir l'audience et les pratiques vers le plus grand nombre. On retrouve cette idée dans le processus de décentralisation théâtrale qui débute en 1946.

La création en 1959 d'un Ministère des Affaires Culturelles, confié à André Malraux, est à l'origine d'un travail de légitimation qui vise à afficher la nécessité d'une politique culturelle publique. La mission du ministère est explicitement formulée, par décret, en juillet 1959 : *« Le ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent »*[6].

Le souci égalitaire et la volonté de démocratisation culturelle sont essentiels dans la politique du ministère qui a pour ambition de placer le peuple dans une relation directe et authentique à l'art. Démocratisation sociale et décentralisation territoriale s'épaulent pour répondre à cet objectif[7]. La démocratisation par l'offre culturelle passe par un soutien aux professionnels et la création de nouveaux espaces[8]. A l'aube des années 1960, l'inscription de la politique culturelle au sein de l'État-providence s'affiche dans les discours des pouvoirs publics. En 1967, André Malraux effectue un parallèle avec la politique scolaire de la III[ème] République : *« il faut bien admettre qu'un jour on aura fait pour la culture ce que Jules Ferry a fait pour l'instruction : la culture sera gratuite »*. Pourtant, les politiques publiques préfèrent axer leur action sur le soutien à l'artiste créateur plutôt qu'à l'éducation artistique du citoyen. Les critiques du mythe de la démocratisation culturelle sont exacerbées par les événements de mai 1968 : la démocratisation culturelle est un échec et ses défenseurs soulignent la faiblesse des moyens du ministère et des innovations qui se font à la marge[9].

Dans ce contexte, le concept de *développement culturel* présente la capacité de répondre à cet échec et à la déstabilisation suscitée par le mouvement de mai 1968. Le

---

[6] Décret n° 59-889 portant sur l'organisation du ministère chargé des Affaires culturelles, 24 juillet 1959.

[7] Les trois premières Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) sont créées en 1969.

[8] Comme la création des Maisons de la Culture.

[9] POIRRIER Ph., « Démocratie et culture. L'évolution du référentiel des politiques culturelles en France, 1959-2004» in BLETON-RUGET A., SYLVESTRE J-P. (Dir.), *La démocratie, patrimoine et projet*, Dijon, Eud, 2006, p. 105-129.

ministère de la Culture, sous la direction de Jacques Duhamel (1971-1973), tente de moderniser l'État culturel, en favorisant la transversalité au sein du ministère et les perspectives interministérielles, et en reconnaissant notamment le rôle des collectivités locales. Le développement culturel devient alors une philosophie d'action pour l'État.

« Permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer »[10]

Il faut attendre l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, et que le ministère des Affaires Culturelles soit confié à Jack Lang, pour voir apparaître une vraie politique volontariste de la part de l'État français en matière de démocratisation et de développement culturels. L'une des premières mesures symboliques adoptées par l'État est d'ailleurs le doublement du budget du ministère de la culture qui s'élève alors à 1% du budget global de l'État. La politique menée par Jack Lang entre dans la continuité de celle initiée par André Malraux. En effet, selon Paul Garapon : *« Dans les années fastes des Trente Glorieuses, Malraux voulait offrir au peuple l'accès à la haute culture ; dans les années de crise, Jack Lang veut remédier à l'affaiblissement du lien social par la culture : il y a bien là une même vision de la culture comme expression et outil politiques »*[11].

Philippe Urfalino analyse ainsi l'évolution de l'action culturelle en France : *« La triade « création » des artistes professionnels, « expression » des groupes sociaux facilitée par les animateurs, « confrontation » entre les deux encouragée par ces mêmes animateurs et les élus locaux, remplace la triade « haute culture », « public rassemblé » et « accès à la culture » qui ne mettait aux prises que le directeur des Maisons de la culture et son public. D'une triade à l'autre, la démocratie culturelle comme processus remplace la démocratisation comme organisation de l'accès aux œuvres »*[12].

Le décret malrucien du 24 juillet 1959 portant sur l'organisation du ministère des Affaires Culturelles est pour la première fois officiellement modifié. Le décret du 10 mai 1982 portant sur l'organisation du ministère de la Culture infléchit considérablement ses missions :*« Le ministère de la culture a pour mission : de permettre à tous les Français de cultiver leur*

[10] *Décret* n° 82-394 portant sur l'organisation du ministère de la Culture, 10 *mai 1982.*

[11] GARAPON P., *Op. cit*., p.60-64.

[12] URFALINO Ph., « De l'anti-impérialisme américain à la dissolution de la politique culturelle » in *Revue française de science politique*, octobre 1993.

capacité d'inventer et de créer, d'examiner librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix ; de préserver le patrimoine culturel national, régional, ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité tout entière ; de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience ; de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde. »[13]

Avec ce décret, la démocratisation culturelle s'efface au profit du libre épanouissement individuel par la création et du développement culturel local. La politique de Jack Lang contribue ainsi à substituer, à la logique de la démocratisation « par le haut »[14], une vision plus symétrique d'un développement culturel, portée par des initiatives locales et permettant de faire se rencontrer les artistes et les publics[15]. Elle privilégie une approche territoriale et sociologique de l'action culturelle. L'action culturelle est maintenant portée par les collectivités locales et les projets culturels mis en œuvre visent à favoriser localement le rapport entre l'art et le citoyen. Il s'agit également pour l 'État, avec la notion *développement culturel*, de replacer la diffusion des logiques culturelles dans une politique globale, partant du constat que c'est l'ensemble des conditions de vie qui doivent s'élever en même temps que l'accès à la culture.

---

[13] *Décret* n° 82-394 portant sur l'organisation du ministère de la Culture, 10 *mai 1982.*

[14] Amener la « culture » en province par la décentralisation des œuvres d'art produites à Paris.

[15] La politique de Jack Lang en faveur du développement culturel est appuyée par de nombreuses réformes comme la création en 1982 d'une Direction du Développement Culturel dont voici les missions: favoriser la décentralisation dans le domaine culturel, créer des relations avec les autres ministères, développer des liens entre culture et économie, soutenir le professionnalisme des interventions dans tous les champs culturels et d'œuvrer en faveur de la diffusion sociale de la culture (décret du 10 mai 1982) ; création d'une sous-direction de l'action culturelle et une sous-direction des interventions culturelles ; création des premières conventions de développement culturel.

ANNEXE 22 : LES TROIS PROTOCOLES D'ACCORD CULTURE-JUSTICE

- **Le protocole d'accord du 25 janvier 1986**

Ce premier Protocole d'accord définit les principes de référence de l'action culturelle en prison, comme l'exigence de qualité des intervenants culturels ou l'aménagement, dans tout nouvel établissement, d'espaces adaptés à l'exercice d'activités culturelles. Il définit également les secteurs de l'action culturelle en milieu carcéral : la politique de lecture, l'image, les manifestations culturelles et artistiques et les ateliers d'expression et de production :

- la politique de lecture doit répondre aux objectifs suivants : la mise en accès direct des bibliothèques existantes et la constitution de nouveaux « lieux bibliothèques » dans les établissements, l'actualisation et l'accroissement des acquisitions de fonds de livres, la formation des personnels, la mise en place d'animations visant à encourager la pratique de la lecture, la signature de conventions entre les établissements pénitentiaires et les bibliothèques municipales ou centrales de prêt[1] ;

- le travail sur l'image consiste dans ce premier Protocole d'accord à l'introduction d'équipements vidéo dans les établissements et à l'autorisation donnée aux personnes détenues de disposer d'une télévision à usage individuel ;

- les manifestations culturelles et artistiques devront être développées en lien avec les artistes, les associations et les autorités locales concernées ;

Enfin, les deux ministères souhaitent particulièrement développer les dispositifs d'*ateliers d'expression et de production,* permettant aux personnes qui y participent de *« valoriser des relations sociales positives, mais surtout d'acquérir des connaissances et des techniques susceptibles de favoriser leur réinsertion à l'issue de leur incarcération »*[2].

---

[1] Cette politique doit être conduite par le service des Bibliothèques de l'Administration Pénitentiaire, en collaboration avec la Direction du Livre et de la Lecture, les bibliothèques centrales de prêt et les bibliothèques municipales concernées.

[2] *Ibid.*

Parallèlement à ce premier Protocole d'accord interministériel, une convention a été signée entre le ministère de la Culture et l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire afin de former les personnels pénitentiaires et de les sensibiliser à *« l'intérêt que présente le développement d'activités culturelles au titre de la mission de réinsertion qui leur incombe »*[3].

- **Le second Protocole d'accord du 15 janvier 1990**

Dans ce second Protocole d'accord, les ministères de la Culture et de la Justice réaffirment une volonté commune de *« lutter contre les exclusions en assurant, sous les formes les plus diverses et les plus exigeantes, la rencontre entre un public en difficulté, les créateurs, et le champ culturel dans son ensemble »*[4]. Si le premier Protocole d'accord concernait directement la population pénale, le second élargit l'action des ministères aux personnes *« confiées à ses services* [ceux du ministère de la Justice] *à la suite d'une décision de justice »*. On voit ainsi apparaître la notion d'action culturelle à destination des publics placés sous main de justice : « *La volonté d'élargie cette politique à l'ensemble des publics relevant du ministère de la Justice nous a conduits à mettre en œuvre des interventions qui ne concernent pas seulement la population incarcérée mais également les personnes suivies par les comités de probation et d'assistance aux libérés*[5] *et les jeunes sous protection judiciaire*[6] *»*[7].

Ce second Protocole d'accord élargit également les secteurs culturels envisagés : *« la lecture, l'écriture, le patrimoine, la bande dessinée, les arts plastiques, le théâtre, le cirque, la musique, la danse, la radio, le cinéma, l'audio-visuel »* ; il définit, en plus de ces *« secteurs d'expression »*, les *« formes d'expression »* suivantes : *« la diffusion et la communication, l'expression et la création, la qualification professionnelle, et la formation ».*

De plus, le second Protocole d'accord définit quatre principes de fonctionnement du développement culturel. *Territorialiser* : des projets s'inscrivent dans un environnement particulier, leur mise en œuvre doit s'appuyer sur les structures régionales et départementales

[3] *Ibid.*

[4] Protocole d'accord Culture-Justice du 15 janvier 1990.

[5] Aujourd'hui appelés les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

[6] Ce nouveau protocole associe donc de fait la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

[7] *Ibid.*

des deux ministères ; *professionnaliser* : les interventions culturelles dans les établissements pénitentiaires relevant d'un principe de droit commun, il faut être exigent dans l'identification des acteurs et des moyens d'intervention ; *programmer* : l'ensemble des interventions culturelles doit répondre d'une programmation culturelle qui articule les actions les unes par rapport aux autres ; *évaluer* : *« le développement des pratiques culturelles doit donner lieu à une évaluation rigoureuse »*[8] , autrement dit les actions doivent être évaluées en fonction des objectifs définis lors de la programmation.

- **Le troisième Protocole d'accord du 30 mars 2009**

Ce troisième Protocole d'accord réaffirme une nouvelle fois la volonté commune des deux ministères en matière d'action culturelle[9]. Le public visé est ici clairement nommé : *« Cette politique commune vise à renforcer les dispositifs d'insertion en favorisant l'accès à des personnes placées sous main de justice aux différentes formes d'activités artistiques et culturelles en :*

- développant, renforçant et pérennisant des offres adaptées et de qualité ;

- favorisant et structurant les partenariats entre les acteurs de la culture et de la justice ;

- sensibilisant et associant les collectivités territoriales à ces actions ;

---

[8] *Ibid.*

[9] Il est néanmoins intéressant de relever la référence qui est faite aux divers textes édictés depuis le second Protocole d'accord et qui régissent la culture en prison :

- la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, dont l'article 140 prévoit que « l'égal accès à tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs, constitue un objectif national » ;
- la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle ratifiée par la communauté européenne le 18 décembre 2006 ;
- l'article D.518 du code de procédure pénale relatif au régime de détention des mineurs qui prévoit que le mineur détenu doit avoir « accès à des activités socioculturelles et sportives ou de détente adaptées à son âge » ;
- les articles D.443 à D.449-1 du code de procédure pénale qui prévoient l'accès des personnes détenues aux activités culturelles et socioculturelles ;
- les règles pénitentiaires européennes 27.1 à 27.7 relatives à l'exercice physique et aux activités récréatives et 28.5 et 28.6 relatives à l'éducation, adoptées le 11 janvier 2006 par la France et l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe, et qui prévoient l'accès aux activités culturelles et à la bibliothèque.

- *développant des formations pour les acteurs impliqués dans ces dispositifs. »*

Ce troisième Protocole d'accord insiste par ailleurs sur trois points : la professionnalisation des acteurs, les espaces d'intervention et l'évaluation des actions et projets.

Ces trois Protocoles d'accord interministériels sont de plus accompagnés et précisés par des circulaires d'application relatives à la mise en œuvre des projets culturels destinés aux personnes placées sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire. Des documents riches en pistes d'action pour les différents partenaires institutionnels, qui définissent les axes structurants pour les projets en cours et à venir et s'accompagnent même parfois (notamment dans la dernière circulaire du 3 mai 2012) de fiches techniques qui offrent un cadre rigoureux et pratique aux actions menées.

ANNEXE 23 : LES TEMPS DE REFLEXION COLLECTIVE APRES L'EXPOSITION : NOTES DES SEANCES D'EVALUATION AU CD DE BAPAUME[1]

Notes prises le mercredi 9 novembre 2016 au CD de Bapaume

14h, salle de classe. Retour sur l'expérience de l'exposition en préparation des journées d'études des 9 et 10 février 2017. Sont présents : Alaitz, Jean-Louis, Jean-Marc, Gérard, Sébastien, Sylvie, Sébastien ; Marie-Pierre (université Lille 3), Claire (médiatrice au musée) et moi.

Qu'est-ce que la médiation ?

Alaitz dit que dans le cadre de ce projet c'est *« quelque chose qui nous a permis de nous exprimer dans un endroit où on n'avait pas accès à l'expression »*. Gérard explique que la médiation c'est *« entre l'interlocuteur et la diffusion au public »*.Jean-Louis précise : *« c'est un entre-deux, ce par quoi ça passe », « quelque chose qui fait lien entre deux choses, qui rend visible ce qui est invisible ».* Alaitz confirme : *« oui, c'est faciliter quelque chose ».* Jean-Louis : *« dans la médiation, il y a la notion d'une action, qu'il n'y a pas par exemple dans les médias, qui vont à sens unique »*. Marie-Pierre propose le terme de *« médiaction ».* Alaitz revient sur le fait que la médiation est, dans le contexte de la prison, *« une manière de rendre visible »* ; elle soulève la question de l'interdit : la médiation dans ce projet a permis de contourner l'interdit de l'expression en prison.

Retour sur le déroulement du projet et sur ce que certains auraient préféré, qui aurait pu être amélioré:

Gérard : *« Il aurait fallu avoir une direction, un thème au départ. Sinon on part dans le vide sans savoir sur quoi on va ».* Il explique que sur ce projet, il a vu une perte de temps au début parce que *« on est partis dans le vide, au début c'était vraiment une période de flou ».* Jean-Louis n'est pas d'accord : *« la première partie a été très importante et extrêmement constructive ! »* Sébastien suit Gérard : *« si dès le départ on nous avait dit quoi faire, on aurait fait bien plus de choses ».* Gérard pose la question du diaporama de Jean-Marc que, d'après lui, les gens n'écoutent pas dans l'expo ; de même pour le texte de Jean-Louis photocopié en tout petit et pas mis en valeur : *« Il aurait fallu mettre « servez-vous » pour que les gens osent prendre les textes »*, explique Gérard. Sylvie revient sur le projet : *« ça fait plaisir de se donner nous-mêmes »*

Concernant la visite que trois d'entre eux ont pu faire de l'exposition pendant le vernissage : Gérard explique qu'il n'a pas eu le temps de tout voir parce que *« c'était trop court »,* notamment du fait du temps long des discours des représentants des institutions (maire, DRAC, musée). Il dit qu'il faudrait faire une visite de l'exposition pour tout le groupe qui a participé et prendre le temps de vraiment profiter du résultat de leur travail.

La question de ce qui sera fait des réalisations après l'exposition se pose : les traces doivent-elles rester au musée ou être récupérées par leurs auteurs ? Sylvie explique que *« c'est une trace qu'on a donné au musée, les récupérer ça ne me donne rien »* ; Alaitz explique que *« si on peut avoir les photos des œuvres après c'est bon mais il faut les garder au musée »*. Claire (musée) explique que le musée n'est pas libre de ce qu'il garde dans ses réserves car il fait partie des musées de France : *« même si vous voulez nous donner et qu'on veut garder, il faut l'accord d'une commission »*, explique-t-elle.

La médiation permet-elle de se rencontrer ? Les réalités peuvent-elles se rencontrer ?

Alaitz : *« en quelque sorte mais c'est limité, on n'a pas tout exprimé ».* Gérard : *« on serait dehors ce serait différent mais ici on est coincés », « ça peut nous retomber sur la tête ».* Jean-Marc : *« il faut qu'on soit dans la pensée unique », « on peut tout exprimer ici mais… »*, il laisse sa phrase en suspens. Alaitz : *« il faut trouver un moyen subtil ».*

Gérard explique que, pendant le vernissage, il a expliqué l'exposition et le travail réalisé à deux dames, et n'a appris qu'après qu'il s'agissait des deux Juges d'Application des Peines (JAP).

Marie-Pierre demande : *« le dire avec des poèmes, des dessins, n'est-ce pas exprimer davantage la réalité ? »* Jean-Marc explique que ce n'est pas le problème, *« mais tu pourrais écrire des poèmes plus crus, plus directs que là ».* Marie-Pierre : *« est-ce que le langage poétique n'est pas plus réel ? en suggérant les choses, plus d'impact dans l'imaginaire collectif ? »* Gérard : *« comme ça passe par l'intérieur de la prison, ça sera jamais exprimé comme on le ressent vraiment »*. Jean-Marc confirme : *« ce ne sera jamais aussi violent ou direct que ce que ça pourrait être dehors »* (il prend l'exemple du tableau *Guernica* de Picasso)

La discussion s'oriente autour de la vie à l'intérieur de la prison. Gérard : *« les gens à l'intérieur deviennent méchants »* ; Sébastien : *« c'est ton comportement qui change », « c'est eux qui nous rendent agressifs »*. Jean-Louis : *« ici on est dans une privation d'autres références », « on est pénétré par le monde d'ici qui nous fait considérer que la gentillesse du dehors etc. sont des espèces d'anomalies »*

Marie-Pierre demande : *« la rencontre est-elle possible entre les réalités de l'intérieur et de l'extérieur ? »* Jean-Louis : *« quand on est ensemble dans l'atelier musée, on a l'impression qu'on peut tout dire. On peut faire que ça sorte tout doucement. »* Gérard explique que *« les activités c'est un moment de calme pour nous »*

[1] Les encadrés qui suivent donnent à lire les notes que j'ai prises pendant les séances de réflexion collective au CD de Bapaume. Ils sont à lire de la page de gauche à la page de droite, dans le sens normal de lecture.

Notes prises le mercredi 16 novembre 2016 au CD de Bapaume

14h, salle de classe. Retour sur l'expérience de l'exposition en préparation des journées d'études des 9 et 10 février 2017. Sont présents : Alaitz, Jean-Louis, Jean-Marc, Gérard, Chantal, Éric, Sébastien, Sylvie, Sébastien, Mohammed, Isabelle ; Marie-Pierre (université Lille 3), Lydie (Service Ville d'Art et d'Histoire de Cambrai) et moi.

Qu'est-ce que la médiation ?

Gérard et Chantal ont réfléchi ensemble à la question, en recherchant des éléments de définition : *« la médiation est l'action faite par un intermédiaire entre deux parties de la société. C'est un a*ccord *entre deux parties par l'intermédiaire d'une tierce personne : par exemple ici le médiateur de la République. C'est une sorte de porte-parole. Il a pour mission de délier les affaires, de trouver un compromis. »*

Jean-Marc : *« la médiation est la relation rendue possible entre deux personnes, deux corps sociaux par l'intermédiaire d'une autre personne, le médiateur. Elle permet la relation parce que la relation ne se fait pas ou est rompue. Le médiateur doit écouter l'un et l'autre et mettre ces personnes d'accord sur quelque chose. La médiation est donc l'acte d'une personne pour créer une relation ».*

Eric : *« la médiation sert à trouver un terrain d'entente, c'est le dernier recours en fait »* Alaitz : *« La médiation c'est pour faciliter un projet. Par exemple ici il y a des créations artistiques mais on ne sait pas où les montrer. Le projet ici a facilité ça ».*

Marie-Pierre : ***« qu'attendez-vous de cette personne venue de l'extérieur ? »***

Jean-Marc : *« au minimum qu'il fasse respecter les règles et rendre notre dignité possible » ; « que le regard posé sur les personnes détenues change ».* Jean-Louis : *« essayer de faire percevoir ce qui ne l'est pas habituellement, le rendre accessible émotionnellement ou d'une autre manière ».* Jean-Marc : *« l'artiste pose des questions qui parfois font mal, qui provoquent ».* Jean-Louis : *« c'est l'humanité qui rentre, qui vient à nous et qui nous nourrit ».* Il dit que c'est aussi l'idée pour eux de faire sortir autre chose d'ici : une autre image des personnes détenues, *« une manière de casser les clichés ».*

Sébastien : *« la médiation peut venir de tous », « on a tous en nous la médiation », « on peut tous devenir médiateur ».* Jean-Marc revient sur le rôle du médiateur : *« il faut avoir le sens de l'écoute pour être un bon médiateur, parce qu'on ne peut pas faire de médiation avant d'écouter ».* Marie-Pierre précise : *« en écoutant on agit déjà »*

Jean-Louis revient sur diverses définitions de la médiation : médiation, immédiat, média, médial, médian, médium, … *« La médiation peut parfois s'apparenter à l'intervention, la conciliation ».* Il parle du médiateur comme d'une *« fonction suspecte de théâtralité ». « Le medium est aussi un liant en peinture et même un outil qui permet la représentation de quelque chose en architecture ». « Dans un musée, la médiation est déjà dans le choix des œuvres exposées ».* Jean-Louis revient sur la notion de liant : *« le terme liant vient de lier, qui signifie rendre solidaire, uni, plus cohérent, efficace dans sa capacité de tenir ensemble. (...) La médiation est une compréhension, dans le sens de « prendre ensemble », une intelligence, un moyen de partage. La médiation est aussi un déroulement, une temporalité. »* Marie-Pierre : *« la médiation appartient à notre vie quotidienne car elle fait appel à la relation. On ne parle pas de médiation que dans le cadre du conflit : par exemple le langage pour se relier aux autres est une forme de relation. »* Elle demande : ***« l'art permet-il de faire cette articulation entre des mondes qui ne se parlent pas ? »*** Alaitz : *« oui par l'art on peut montrer une réalité qui est cachée, comme ici »*

Marie-Pierre demande : *« si par exemple un musée expose en prison des tableaux, des œuvres, quel est l'intérêt pour vous ? »* Gérard explique que cela peut leur faire connaître le musée, *« nous apporter un certain savoir et que les gens aient un autre regard sur nous en créant des choses. Que les gens nous regardent autrement que des détenus (...) Mais la médiation est nécessaire entre ici et l'extérieur pour que le regard change ».* Mohammed : *« il n'y a pas besoin de médiation parce qu'il y a des gens qui comprennent aussi ».* Alaitz : *« l'exposition est bien mais pour qu'il y ait ce dialogue il faut continuer et insister ».*

Marie-Pierre revient sur l'importance du dialogue pour qu'il y ait médiation : *« il faut qu'il y ait réciprocité dans la relation. Le dialogue est fondamental pour changer les choses, pour qu'il y ait une interaction ».* Alaitz dit que la médiation, dans le cadre de ce projet, c'est aussi *« lier deux réalités ».* Marie-Pierre : *« ce n'est pas toujours facile de dire avec des mots la relation mais on peut dire des choses par d'autres biais, en utilisant une autre voie par exemple, une voix qui dit à notre place quelque chose qu'on ne peut pas dire ».* Elle insiste cependant sur une précision : *« attention, ça ne veut pas dire que le médiateur parle à notre place ! »* Elle parle de *« voix substitutive »,* de *« voix poétique »* comme une *« voix de la relation qui va dire les choses autrement. La voix substitutive prend soin de la personne qui ne peut pas parler. Elle permet de* dire *».* Alaitz : *« c'est pas évident de parler de la prison sans que ça soit lourd pour nous ».* Marie-Pierre : *« la voix poétique permet de sortir de l'identité car la logique de l'identité n'est pas la logique de la relation, dans laquelle il y a réciprocité ».* Gérard dit que dans la relation il y a la peur du rejet des autres : « en sortant moi j'aurai plus envie de parler de la prison ». Alaitz lui répond *« non faut pas parler que de ça une fois dehors mais je pense que c'est aussi notre rôle d'en parler, pour que les gens sachent la réalité ».* Jean-Louis : le rôle de médiateur est aussi celui d' *« accoucheur ».* Et être médiateur c'est aussi *« ne pas parler pour soi-même mais pour la communauté des hommes », « il y a une dimension universelle »*

Lydie pose la **question du *non-savoir* au musée et la question du *savoir* que les personnes détiennent** (par exemple ici) Jean-Marc dit qu'il faut déjà se poser la question *« qu'est-ce que l'art ? »* Marie-Pierre : *« ouvrir l'imaginaire des personnes, c'est la vraie fonction de l'art ».* Jean-Louis : *« il y a une émotion, par exemple dans des expositions comme la nôtre qui sont des expositions de traces de vie », « donc il faut aussi parler du respect qui est donné à ces traces », « ça renvoie aux valeurs des êtres et des choses ».* Marie-Pierre : *« est-ce que ce qu'on veut comprendre dans les musées est de l'ordre de l'information ou de la vie ? par exemple ce qui est exposé dans ce projet, est-ce que c'est de l'art ? »* Lydie : *« si les musées sont garants du savoir, est-ce que le non-savoir a sa place au musée ? »* Sébastien : *« Oui c'est important pour donner un autre regard ».* Marie-Pierre : *« c'est l'expression d'une sensibilité, d'un vécu d'une situation extrême ».* Gérard : *« faire voir la souffrance que les gens ont à l'intérieur (...) ça peut aussi être un avertissement ou une prévention contre la prison parce que les personnes voient ce que c'est qu'être à l'intérieur ».*

Nous revenons sur le rôle du médiateur. Jean-Marc parle du rôle de l'écoute pour transmettre la parole. Jean-Louis dit que l'idée du regard est aussi importante : *« ouvrir les yeux c'est du domaine de la vie ».* Sur la question du *non-savoir*, Jean-Louis affirme : *« on va à des expositions aussi pour trouver des questions, et pas forcément des réponses. Dans la médiation, il y a la notion d'ouvrir, et une fenêtre va dans les deux sens : ouvrir sur le dehors et ouvrir sur le dedans »* Marie-Pierre : *« le non-savoir est nécessaire pour un esprit poétique ».* Elle cite Bachelard qui dit que *« l'ignorance est un dépassement de la connaissance ».* La rencontre n'est possible que si on se débarrasse de ses préjugés. Elle parle d'une « éthique du *non-savoir* dans la relation ». Elle raconte l'histoire du *(Le) maître ignorant* de Jacques Rancière.

Notes prises le mercredi 30 novembre 2016 au CD de Bapaume

14h, salle de classe. Retour sur l'expérience de l'exposition en préparation des journées d'études des 9 et 10 février 2017. Sont présents : Alaitz, Jean-Louis, Gérard, Chantal, Sébastien, Sylvie, Sébastien ; Marie-Pierre (université Lille 3), Lydie (Service Ville d'Art et d'Histoire de Cambrai) et moi.

Marie-Pierre pose **la question des « nouvelles médiations » : *« que serait-il possible de faire autrement ? »***

Jean-Louis lit une partie du texte qu'il a écrit sur la médiation, en éclaircissant les notions de médiation, conciliation, négociation, arbitre,… Sur la fonction du médiateur : *« ouvrir des champs, y chercher des choses qu'on n'aurait pas connues sans cet éclairage »*. Il parle de la médiation entre le spectateur et l'œuvre mais aussi entre deux spectateurs par exemple : connaître l'autre, socialisation.

Lydie est d'accord avec lui : *« le musée c'est aussi le lieu où on peut croiser des regards, partager des regards ».* Marie-Pierre, sur le rôle du médiateur : *« que de tous sorte quelque chose de nouveau » ; « la médiation est presque créative »* (médiation artistique) Jean-Louis : *« le musée est quelque chose de plus qu'un ensemble d'œuvres rassemblées, c'est quelque chose d'humain »*. Il parle d'un médium liant. Marie-Pierre explique que dans une exposition *« un circuit se crée entre les œuvres elles-mêmes », « une sorte de réseau entre elles »* (médiation muséologique) et qu'il y a en parallèle un autre réseau, un dialogue, qui se met en place du côté des spectateurs, du public. Jean-Louis : *« Tout cela est très vivant. Parfois on peut avoir une image du musée comme un enfermement, les œuvres sont enfermées sans bouger, sans vie, mais en fait c'est tout le contraire ! »*

Alaitz : parle de l'image élitiste du musée, *« il faudrait essayer de le rapprocher plus des populations. Peut-être après une exposition ouvrir des débats ouverts à tout le monde pour que chacun dise ce qu'il pense »* Lydie explique que *« le problème c'est que ce sont toujours les mêmes personnes qui viennent au musée, du coup comment dire à tout le monde de venir ? L'une des réponses est peut-être justement : faire entrer le non-savoir au musée »* Jean-Marc : *« certaines personnes ne veulent pas non plus avoir leur place au musée parce que ça ne les intéresse pas ».* Gérard soulève la question de la gratuité pour que les gens aillent au musée. Alaitz : *« il y a l'idée aussi chez les gens qu'ils ne vont pas comprendre, par exemple avec l'art contemporain »* Marie-Pierre : *« est-ce que dans la médiation on peut imaginer une participation du public ? le médiateur doit-il répondre aux questions des gens ? »* Gérard répond : *« la médiation manque entre la société et nous et puis y'a pas assez de personnes dehors pour s'occuper des détenus qui sortent de prison. »* Marie-Pierre : *« le musée pourrait être justement l'interface entre la société et la prison ? »* (pour un meilleur échange, une meilleure connaissance) ; *« comment, à travers le musée, faire apprendre le savoir des personnes détenues ? »* Lydie demande : *« est-ce que c'est le rôle du musée ? est-ce que ça a sa place au musée ? »* Jean-Louis : *« oui je pense, parce que les musées refont vivre un peu les choses »*

Jean-Marc pose la question de la définition du mot musée : *« qu'est-ce qu'un musée ? que doit-il faire ou avoir ? »*

Marie-Pierre : *« comment chacun voit le musée ? Y êtes-vous déjà allés ? »*

- Sylvie : avant la prison, jamais, mais elle est allée au Louvre en étant ici. Elle dit que maintenant elle a de beaux souvenirs du musée de Cambrai, des paysages surtout et des tableaux religieux. Elle voudrait retourner au musée en sortant, *« c'est magnifique »*
- Sébastien : jamais allé au musée mais a envie d'y aller en sortant par curiosité car maintenant il a une autre image d'un musée avec ce projet
- Alaitz : déjà allée au musée. Elle parle de l'intérêt de voir quelque chose de beau, comment une personne peut créer, tout ce qui a un rapport à la création. Elle dit que dans ce projet, *« les discussions au début ont amené aussi à créer. On s'est demandé comment dire les choses avec un autre langage. (...) Ce qu'on trouve dans le musée n'est pas seulement esthétique, mais on y trouve ce que les gens expriment de la société. »*
- Chantal : n'est jamais allée au musée parce qu'elle n'en a jamais eu l'occasion mais elle aimerait y aller pour apprendre et voir des choses.
- Gérard : *« dans l'exposition à Cambrai, il aurait fallu que des détenus du groupe soient là pour présenter les œuvres et expliquer et répondre aux questions des gens. Ce serait bien aussi que tout le groupe puisse voir l'expo faite »*
- Jean-Louis : *« le musée permet l'ouverture du regard, de donner un esprit critique et de poser des questions essentielles qu'on ne voit jamais posées »* Il revient sur l'exemple de la prison : *« une prison a l'air d'être quelque chose de très matériel parce qu'il y a des murs, mais se pose en fait la question de ce qu'on veut faire à l'esprit de celui qu'il y a dedans et de celui qui est dehors et regarde »*

Marie-Pierre : *« le musée pose la question du regard, de comment on regarde les choses et les gens. Et il est important que tout le monde participe à ces regards, que les musées soient des lieux où les regards se croisent. »* Elle revient sur l'étymologie du mot « savoir » : jusqu'au XVII^{ème} siècle, savoir, saveur et sagesse étaient le même mot « sapere » ; savoir : goûter les choses. Après le XVII^{ème} siècle : le mot « scire » a désigné la connaissance, séparée du savoir/goût. *« Quand on se réfère à cette étymologie, savoir c'est en fait inviter à savourer, rendre créatifs les gens. »* Elle cite Bachelard : *« en poésie, le non-savoir est une condition première »* explique-t-il ; voir sans aucun préjugé. *« Comment le musée peut-il mettre en place des dispositifs qui permettent de valoriser une autre façon de voir le monde ? »* Qu'est-ce que et qui on voit dans le monde ? La rencontre peut se faire à partir du non-savoir.

Lydie pose la question de la réciprocité *: « cela veut-il dire que pour que la rencontre soit possible le musée doit aussi se positionner dans une démarche de non-savoir ? comme dans ce projet finalement... ? »* Marie-Pierre : *« le musée pourrait servir pour encourager le non-savoir comme exigence poétique, pour sortir quelque chose de nouveau du collectif »* Alaitz : *« on s'est aussi dit je ne sais pas dessiner, mais à partir de quel moment sait-on dessiner ? »* (Lydie la rejoint sur ce point) *« et qu'est-ce que le savoir ? »*

Jean-Louis : *« le musée est aussi un lieu de paix » ; « le rôle du médiateur est aussi de dire, de transmettre pour une personnes quand elle est elle-même dans l'incapacité de le faire pour x raisons »* Marie-Pierre : *« l' « art » devrait aider à vivre, à donner de la vitalité, à fortifier ».*

Lydie parle de la médiation sous l'angle de la transmission, de la vulgarisation, de l'adaptation : *« trouver les mots ».* Jean-Louis : *« voir ce qui est dans l'humanité en commun pour accrocher les gens ».* Marie-Pierre revient sur les traces exposées dans ce projet : *« le musée est aussi un lieu de mémoires, tout comme la prison d'ailleurs. Les humains peuvent se rencontrer à travers des lieux et des traces. Si les musées sont des lieux de mémoire de ces traces, ce sont donc des lieux où on créer du commun, en se basant sur ce que nous avons en commun avec tout le monde : cette exposition répond d'une certaine manière à cela, déjà en utilisant le mot « traces » et non « art ».*

Notes prises le mercredi 14 décembre 2016 au CD de Bapaume

14h, salle de classe. Retour sur l'expérience de l'exposition en préparation des journées d'études des 9 et 10 février 2017. Sont présents : Jean-Louis, Gérard, Chantal, Sébastien, Isabelle, Alaitz, Mohammed, Amadou, Michel (Mohammed avait été effacé de la liste et Amadou et Michel, qui ne participent plus au projet depuis un certain temps, ont été appelés aujourd'hui...). Lydie et moi animons la séance.

Nous parlons aujourd'hui de ce que des projets comme celui-ci apportent en détention.

Gérard : *« que nous apporte les gens de l'extérieur ? la respiration, de l'oxygène »* ; bouffée d'oxygène parce qu'on a des *« blessures invisibles qui ressortent des années après », « ici on est traités de manière dégradante »,* ce qui augmente le sentiment de haine envers la société qui inflige ça. Il demande l' *« abolition de la barbarie carcérale »,* et voudrait *« un système qui sanctionne mais sans punir ni se venger »,* il parle de *« prévoir plutôt que de réprimer ».* Concernant les liens familiaux il parle de *« destruction progressive et brutale », « manque d'espaces libres pour les rencontres », « la prison est la gangrène de la société car une vie intolérable et sans espoir y est infligée ».*

Michel : beaucoup de suicides à l'intérieur, *« on dirait qu'on cherche à détruire la personne et les personnes qui entourent le détenu ». « Quelqu'un de l'extérieur, bien qu'il nous ouvre aussi l'esprit, permet de donner notre point de vue personnel »* (ici par exemple). *« Les activités sont une façon de rendre plus humaine la détention mais tout le monde n'est pas sensibilisé aux activités ».*

Jean-Louis, à propos du rôle des musées : *« le musée est un cadre dans l'espace qui, par sa disposition, peut à la fois donner une contrainte et donner de l'inspiration », « il invite à l'habiter ». « Il faut essayer de penser le musée pour que celui qui ne sait rien s'y sente accueilli »* : le musée comme *« une passerelle avec un sentiment de liberté ». « C'est important qu'un lieu comme celui-ci puisse avoir des passerelles. Avec l'exposition, le rêve commence à devenir réalité »* : que ces projets soient *« des passerelles qui donnent envie aux gens de découvrir ».*

Gérard : Comment le musée pourrait être l'interprète de tout ça ? (problèmes, réalité de la détention). Pour Michel aussi : faire sortir la réalité de dedans, sensibiliser à la prison.

Lydie revient sur la question du non-savoir au musée : cela pourrait peut-être faire venir les gens qui ne se sentent en général pas concernés.

Jean-Louis sur ce que Gérard et Michel ont dit : il faut faire attention c'est quelque chose de difficile à transmettre, *« parce que la souffrance, la maltraitance institutionnelle ne sont pas matérielles ».* Il faut que le musée *« montre aussi le non-savoir sur la prison ».* Jean-Louis parle aussi de la dimension temporelle qui est importante : *« érosion dans le temps, par la privation », « un personne qu'on empêche de vivre on voudrait qu'elle sache vivre après ? ».* Il dit que le musée est un « carrefour ». Jean-Louis revient sur la médiation, qui est pour lui essentielle : *« ici on a dit beaucoup de choses, des choses sont sorties même si elles sont difficiles parce qu'il y avait quelqu'un pour écouter. »* Mohammed soulève aussi : *« et la confiance ».*

Amadou quant à lui dit qu'il ne comprend pas qu'on veuille faire entrer les gens pour voir comment on est en prison parce que les victimes veulent pas savoir : transmettre aux familles mais pas à tout le monde car les victimes sont traumatisées (il pointe du doigt une fois de plus les « pédophiles »).

Sur la confiance en prison, Michel : *« on n'a pas de copains en prison ».* Gérard : *« on se méfie de tout le monde ».* Sébastien : *« la prison te change ».* Pour Michel, l'activité musée de Cambrai c'est aussi une façon de s'évader. Jean-Louis : *« la fraîcheur de l'extérieur est importante parce qu'il y a une banalité à l'intérieur de l'anormal qui devient normal ».*

ANNEXE 24 : « *MURS* », EXTRAITS

« *Murs* » (extraits). Jean-Louis, membre du commissariat de l'exposition *Des traces et des Homme. Imaginaires du château de Selles*, Musée des beaux-arts de Cambrai, 2016.

Murs

C'est en un lieu de si peu de lumière et de si gros murs, de ces murs que l'on sait utiliser pour **séparer, diviser, isoler, enfermer**, que, sur, et par ces mêmes murs, ces graffitis ont traversé le temps. **Traverser par un mur, grâce à un mur**, voilà qui **fait rêver**, et **rêver nous fait du bien**.

Voilà que **ces murs nous "parlent"**, nous "touchent", **eux qui ont, pourtant, la terrifiante caractéristique, qui n'est pas vertu, d'empêcher** tant la **parole** que les **cris et les êtres de s'échapper, et de se faire entendre, hors les lieux de séquestration et** de **torture passés présents et à vomir. C'est donc par,** et à travers **ce qui, si souvent,** divise, **sépare**, isole, **enferme, retire du monde, de l'humanité**, du partage de l'**échange, de la connaissance, de l'empathie, que nous voilà**, ici et maintenant, cette fois, **rapprochés, connectés à un passé que nous prenons comme le présent d'une entrée possible en autres temps**. "In-humanité" nous revoici.

Nos regards, notre attention, nos réflexions, portés sur ces dessins et partagés, **peuvent ouvrir une fenêtre sur ces** traces et émanations des **mondes intérieurs** (**les âmes**, aurait-on dit en ces temps qui avaient fait lieu de réclusion de ce château) **de ceux à qui**, confinés, **le monde extérieur était devenu interdit.**

Ceci, supposons-nous, grâce aux rares, **très rares de ceux, parmi la multitude qui passa, et trépassa, en ce lieu de souffrances de peines, d'agonies et de morts**, sans que nous n'en trouvions trace ou relief, grâce donc aux si rares de ceux **qui ont, et cela même en un tel lieu, malgré cela, trouvé la force de graver, et ainsi,** de demander et **confier aux murs** de garder en vie **un univers qu'ils portaient encore en eux, et qu'ils pouvaient craindre de voir disparaître.**

Regarder et étudier ici ces murs **devrait éviter une affirmation**, qui causerait un rétrécissement du champ du possible, **un** autre **enfermement, celui de l'esprit**

dans une doxa, terme qui désigne une **opinion communément admise, souvent imposée de facto par une emprise : celle d'un milieu** ou **d'un cercle de pensée, de "bien-pensants", d'initiés ou soi-disant tels, celle de pouvoirs (les "milieux autorisés" chers à Coluche par exemple)**, appareil d'état ou autre ; **doxa souvent, en réalité, doctrine dominante ou officielle et, par là, s'imposant alors à la masse, doctrine, thèse donc, glorieuse, péremptoire, magistrale, fière, suffisante, et qu'il ne faudrait pas outrager par le doute, bornée donc.**

Imaginer et réfléchir à travers ces murs ne doit pas enfermer dans une quelconque doxa **supplémentaire inutile, superflue, surérogatoire, superfétatoire (deux synonymes ici employés** en soulignement superflu, rêvé "plaisant" des adjectifs inutile et superflu, ce, **pour le plaisir très humain de l'inutile,** une **liberté que les incarcérants and Co par pensée, par parole, par omission, et** j'en **oublie peut-être, n'ont pas abolie**). **Cette doxa, sorte de nouvelle vérité révélée, serait ici, à l'inverse du rêve de liberté, non seulement inutile,** ce qui pourrait être fantaisie et liberté en autres circonstances, **mais aussi, en ce contexte,** malvenue, **malfaisante, stérilisante, mauvaise, incarcératrice, privatrice du libre cheminement de la pensée, liberticide.**

Réaliser, comprendre que l'inutile et le superflu en un domaine ne le soit pas automatiquement, obligatoirement, forcément en un autre, est de nature à souligner ; mettre en lumière (même si ce siècle semble insuffisamment habité par des lumières, infiltré qu'il apparaît par les superstitions et croyances) **que l'inutile sur le plan matériel puisse être utile, et même plus : essentiel, sur le plan spirituel ou moral** ; réaliser cette importance possible **ne donne ni blanc-seing** (papier en blanc au bas duquel on met sa signature, ce qui en vient à évoquer de manière imagée que l'on accepte de cautionner à l'avance une proposition, un texte inconnu), **ni certificat de vertu a l'inutile : il peut aussi être une malédiction.**

Utile et inutile sont relatifs à leur(s) référent(s) : ces adjectifs utile ou inutile **ne sont déterminants en leur valeur que si est précisé pour, ou en regard de qui ou de quoi ils sont employés. Ces mots, utile, inutile, utilité, inutilité, ne sont donc pas automatiquement recevables, valides, positifs. C'est en regard du soin et du respect de l'intérêt général qui doivent être valeurs de référence et de cohérence, guides humainement fondateurs d'un vivre ensemble qui soit capable de maintenir l'espoir en vie, que ces mots prennent leur belle signification.**

Ainsi en est-il des doxas et fanatismes tant religieux qu'idéologiques de tout poil : ils servent l'asservisseur, ils sont utiles comme moyens, ceux que d'aucuns prétendent justifiés par la fin, fut-elle injustifiable. **Les moyens des asservisseurs sont seulement utiles, hors de toute morale digne de respect, aux intérêts du plus fort,** celui **dont La Fontaine rappelle que la loi est toujours la meilleure.** Meilleur comporte parmi ses sens possibles "qui a plus de bonté, de valeur", mais aussi celui d'une "personne qui l'emporte sur les autres". **Dans la fable "le loup et l'agneau"** de Jean de la Fontaine **"la meilleure" signifie bien** évidemment seulement **que la loi du plus fort l'emporte, en n'aucun cas qu'elle n'ait davantage de qualités et de vertus. Ni force ni autorité aussi publiques ou hautes puissent-elles s'autoproclamer ne sont en elles-mêmes vertus.**

Si le langage est moyen de partage et de mieux vivre ensemble, ou si ce devrait être son rôle et son service, le terme **utile** manié sans davantage de précision

n'est vraiment convenable, vraiment juste, positif, que lorsque la qualité qu'il désigne est bienfaisante et non confisquée ou accaparée par un petit nombre, une nomenklatura, une oligarchie.

Truisme ou lapalissade peut-être, que d'énoncer que **l'utile de l'un peut être l'inutile** voire le nuisible **de l'autre**, mais enfoncer une porte ouverte fait moins mal qu'enfoncer une porte fermée, et, ce qui soit-disant "va sans dire" peut aller mieux en le disant. **Le commun, le présent au long cours font vite "partie des murs"** et peuvent disparaître, sinon à notre vue, à notre perception consciente, à défaut d'être rappelé ou remis en lumière. **Vertus de l'énonciation. Mots dire peut apporter le bien.**

Il est amusant de penser que nous pouvons vivre dans un monde fabuleux, au point que ce soit ce qui est proposé en des fables qui puisse posséder le plus de permanence : il est "curieux", **remarquable, que ce qui se définit en premier lieu comme un récit imaginaire ait tant de réalité et de capacité à traverser les époques, un peu comme**, et bien davantage qu'un graffiti exposé sur les murs de la cité, **une inscription ou une gravure sur des** paroi(s) ou **mur(s) d'un lieu caché à la vue, aux regards des passants, des vivants du dehors, de ceux qui ne sont pas dans l'enfer maman.**

Poursuite poétique et partage d'un rêve : grâce d'un voyage à travers le temps qui par murs aille ici ailleurs.

Dans une sorte de cousinage logique à "l'utile de l'un inutile de l'autre", **André Breton a pu énoncer "la pornographie, c'est l'érotisme des autres"** ; il peut être souligné comment **l'essentiel de l'un peut être l'importun de l'autre. Ainsi peut-il en être de l'art, des arts et savoirs, de la lecture. En un domaine** non pas plus sérieux, pour une fois ici, ne rêvons pas, cela aurait, selon ce que je ressens quelque chose d'obscène ; mais **plus grave, plus tragique : la peine de mort, ce crime d'État,** était **prévue pour peine pour l'interruption volontaire de grossesse, l'I.V.G. devenue ensuite remboursable par la Sécurité Sociale.** Le chargé des cours de médecine légale auxquels j'assistais avait souligné comment une même et seule Personne avait pu connaître de son vivant une telle contradiction en la manière de "traiter" une situation : **le passage de la peine de mort à celui d'une prise en charge par la Sécurité Sociale**. De la peine (et laquelle, en supplément) à l'aide. Je dirais ici **inconséquence ? Non !** Ce terme ne convient pas les "choses" se sont succédées, elles ne sont pas inconséquences, mais plutôt **conséquences d'une évolution des mentalités.**

Un mot suffit-il pour communiquer utilement ? Sans doute pas, sans doute envisagé d'une certaine manière, jamais, et cela, même à notre insu.

Un mot simple : le oui en réponse à une question binaire n'a par exemple son sens qu'en fonction des mots de la question posée, du contexte donc.

Nous venons de voir comment le même mot peut décrire situations et des qualités différentes. Un mot ne se précise souvent que si son contexte est bien explicité et perçu. Les autistes sont parfois, et je pense ici aux explications de Josef Schovanek ("Je suis à l'Est", livre paru en une collection de poche) une difficulté considérable à évaluer ce qui émane du message verbal parce qu'ils ont une difficulté avec la partie non verbale, relationnelle en situation de vis-à-vis. Le banal "ça va" peut être interrogatif, assertif, affirmatif, rituel et sans véritable autre fonction que celle de lubrifiant social. Cela peut être un vrai casse-tête pour un autiste.

Touchante scène diffusée hier 20 août dans une émission souvenir autour de Jean-Luc DELARUE, lorsqu'il demande à de très jeunes enfants âgés de 4 ou 5 ans peut-être et pourtant venus en couple, ce qu'ils aiment chez leur amoureux. Le très jeune garçon répond qu'il n'est pas allé chez son amoureuse et l'animateur, qu'il n'est pas allé dans sa maison. Jean-Luc DELARUE est ensuite bien dans l'embarras pour trouver une formulation alternative efficace de sa question.

Le recours à l'écrit prive de ce qui peut venir de l'attitude ou des modulations de la parole humaine, il demande sans doute plus de concision, un effort de prise en compte de la particularité de ce mode de partage, de communication. Parfois, l'imprécision se fait alliée du rêve et de la poésie, devient élément d'un possible partage émotionnel. En d'autres circonstances, comme dans les écrits d'un Freud ou d'un supposé messager d'une des multiple déités qui se veulent vareuses (pardon tuniques) pour clin d'œil à un célèbre sketch avec Francis Blanche et peut-être bien Pierre Dac, en d'autre circonstances donc, les conflits de chapelle s'alimentent de l'imprécision, sorte de terreau dans lequel les "semeurs de division pour là régner", les rentiers de la dispute récoltent les fruits des guerres des idées et des hommes.

Il est à nouveau intrigant de constater comment les idéologies peuvent prendre dans une sorte de toile à régner. Avoir un gourou ou un maître à penser dans la tête peut être de manière imagée avoir une araignée dans le plafond.

Parlant des toiles, je me laisse aller à celle du petit prince d'Antoine de Saint Exupéry, une étoile qui unit et rassemble, fait se sentir en fraternité. Et puis, quelle amusant rapprochement d'évoquer d'autres zé toiles : celles des peintres, et celle, "la toile" qui désigne l'internet, ouverture magnifique à la communication entre les Hommes, l'inverse d'un mur, mais dont à l'instar de l'électricité, les usages peuvent être capturés par le "coté obscur"

L'image, la légende peut-être **de la tour de Babel attribue à Dieu ce que, peut-être, les bipèdes humains recherchent** : les **séparations**, les argots, les frontières, les **territoires** linguistiques économiques et autres.

Bernard Lavilliers dans une des chansons qu'il interprète fait de la haine un moteur auxiliaire. Auxiliaire pas toujours.

Triste constat. Sans aller aussi loin que la haine dans l'intensité du sentiment agressif, parmi des couples de Personnes âgées en institution, le lien est réputé plus fort entre celles s'affrontant et se disputant à l'envie selon la constatation qui m'avait été rapportée par des personnes soignantes au long cours qui s'accordaient sur le fait que le départ de l'un était moins bien supporté dans les couples disputeurs que dans ceux marqués par une absence apparente de conflits.

La dispute peut être, bien pratiquée, un étonnant ciment. La tentation s'impose aux capteurs de pouvoir, mais malheureusement aussi à des "gens du peuple" : que n'ai-je entendu "il faudrait une bonne guerre" ? Vox populi, vox dei ?, les hommes n'ont-ils pas depuis l'antiquité créé leurs déités à leur image. L'inverse serait effrayant.

Il existe à l'échelle des temps longs parfois très long, une dynamique qui fait évoluer, coévoluer le monde vivant en fait dans un étonnant mélange d'alliances, de coopérations et d'affrontements. En l'absence de prédateurs, sur telle ou telle île, des oiseaux ont pu "renoncer" à voler.

Loups et fauves ont donné des ailes aux gazelles et autres bondissantes créatures, antilopes, biches, daims, cerfs chevaux.

BIBLIOGRAPHIE

AGAMBEN G., *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Payot & Rivage, Paris, 2007

ALONSO DEL CAMPO U., *Antropologías en dialogo*, Universidad de Granada, Granada, 2004

AÑAÑOS F.T. (dir.), *Las mujeres en las prisiones. La Educación Social en contextos de riesgo y conflicto,* Editorial Gedisa, *Biblioteca de Educación, Pedagogía Social y Trabajo Social*, Barcelona, 2011

ANCEL P., PESSIN A. (dir.), *Les NON-PUBLICS. Les arts en réceptions*, Tomes 1 et 2, L'Harmattan, Logiques sociales, Paris, 2004

ANDRIEU M., *De la musique derrière les barreaux*, L'Harmattan, Paris, 2005

ARDOUREL CROISY M., « Corps du prisonnier et images du corps : une représentation de la déviance au XIXe siècle » *in TRANS*, [En ligne], 13, 2012. Disponible sur : http://trans.revues.org/548 (Consulté le 14 février 2015)

ARENDT H., *Le système totalitaire*, Tome 3 de *Les origines du totalitarisme*, Seuil, Points, Paris, 1972

ARTIERES Ph., LASCOUMES P., SALLE G., « Prison et résistances politiques. Le grondement de la bataille », *Cultures & Conflits* [En ligne], 55, automne 2004. Disponible sur : http://conflits.revues.org/1555 (consulté le 30 septembre 2016)

AUDI P., *Créer*, Editions Encre Marine, La Versanne, 2005

AUTHIER J-Y., BACQUE M-H., GUERIN-PACE F. (dir.), *Le quartier*, La Découverte, « Recherches », 2007 [En ligne]. Disponible sur : https://www.cairn.info/le-quartier--9782707150714.htm

BAILLY R., *Le jeu dans l'œuvre de D.W. Winnicott*, « Enfances & Psy » [En ligne], 2001/3, n°15, p. 41-45, ERES. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2001-3-page-41.htm

BECCARIA C., *Des délits et des peines*, Flammarion, Paris, 2010 (1ère parution en 1764) (Trad. de l'italien par M. CHEVALLIER)

BELIN E, *Une sociologie des espaces potentiels Logique dispositive et expérience ordinaire*, De Boeck Université, Bruxelles, 2002

BERQUE A., *Ecoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Editions Belin, Paris, 2009

BERQUE A., *La mésologie, pourquoi et pour quoi faire ?*, Presses Universitaires de Paris Ouest, Essais et Conférences, Paris, 2014

BERTHOZ A., RECHT R. (dir.), *Les espaces de l'homme*, Editions Odile Jacob, Collège de France, Paris, 2005

BOLTANSKI L., THEVENOT L., *De la justification,* Gallimard, Paris, 1991.

BOSA B., « Un concept scindé en quatre ? De la construction sociale de la réalité à la réalité des constructions sociales » *in A contrario*, [En ligne], 2012/1 (n° 17), p. 93-114. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-a-contrario-2012-1-page-93.htm (Consulté le 22 août 2013)

BOUAGGA Y., CHANTRAINE G., SIMON P. (dir.), *L'idéologie de l'enfermement*, Revue *Mouvements* [En ligne], 2016/4 (n° 88). Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-mouvements-2016-4.htm (Consulté le 30 janvier 2017)

BOURDIEU P., « L'objectivation participante », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, [En ligne], Vol.150, décembre 2003, *Regards croisés sur l'anthropologie de Pierre Bourdieu*. p. 43-58. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_2003_num_150_1_2770 (Consulté le 22 juillet 2017)

BRILLET E., « Vieillesse(s) carcérale(s) », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, [En ligne], Octobre 2013 (n°38), Direction de l'Administration Pénitentiaire. Disponible sur : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/cahiers_detudese38.pdf (Consulté le 21 mars 2017)

Bulletin officiel du ministère de la Justice, Circulaire du 18 juin 2012 relative aux modalités de fonctionnement de la commission pluridisciplinaire unique. Disponible sur : http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSK1140048C.pdf (Consulté le 10 septembre 2018)

BUSINO G., « La place de la métaphore en sociologie », *Revue européenne des sciences sociales*, [En ligne], Tome XLI, n° 126, 2003. Disponible sur : http://ress.revues.org/539 (Consulté le 27 février 2017)

CAILLY L., *Pratiques spatiales, identités sociales et processus d'individualisation. Etude sur la constitution des identités spatiales individuelles au sein des classes moyennes salariées du secteur public hospitalier dans une ville intermédiaire : l'exemple de Tours,* [En ligne], Thèse doctorale en géographie, Université François Rabelais, Tours, 2004. Disponible sur : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00397901/document

CARLIER Ch., « La balance et la clef. Histoire du rattachement de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice », *Criminocorpus* [En ligne], Varia, 2011. Disponible sur : http://journals.openedition.org/criminocorpus/943 (Consulté le 15 mars 2018)

CASTEL R., *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009

CAULLIER J. (dir.), «Edifier le(s) Commun(s)» I , *Filigrane. Musique, esthétique, sciences, société*, [En ligne], décembre 2015 (n°19). Disponible sur : http://revues.mshparisnord.org/filigrane/index.php?id=705 (Consulté le 20 décembre 2017)

CAULLIER J. (dir.), «Edifier le(s) Commun(s)» II, *Filigrane. Musique, esthétique, sciences, société*, [En ligne], mai 2016 (n°20). Disponible sur : http://revues.mshparisnord.org/filigrane/index.php?id=741 (Consulté le 20 décembre 2017)

CHANTRAINE G. (Dir.), *Trajectoires d'enfermement : Récits de vie au quartier mineur*, CESDIP, Collection "Études et Données Pénales", 106, 2008 [En ligne] https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00530055

CHANTRAINE G., « Expériences carcérales et savoirs minoritaires » Pour un regard "d'en bas" sur la sanction pénale, *Informations sociales*, [En ligne], 2005/7 n° 127, p. 42-52. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-7-page-42.html (Consulté le 2 février 2014)

CHANTRAINE G., « Les savoirs des prisons : rationalité punitive et savoirs critiques » in *Tracés* Revue de Sciences humaines, [En ligne], n°9, 2009. Disponible sur : http://traces.revues.org/index4381.html (Consulté le 22 novembre 2013)

CHANTRAINE G., « Prison, désaffiliation, stigmates » L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain, *Déviance et Société*, [En ligne], 2003/4 Vol. 27, p. 363-387. Disponible sur : http://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2003-4-page-363.htm (Consulté le 7 août 2013)

CHANTRAINE G., « La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France » in *Déviance et société*, [En ligne], Vol. 24, 2000/3, p.297-318. Disponible sur : http://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_2000_num_24_3_1732 (Consulté le 19 octobre 2015)

CHANTRAINE G., *Par-delà les murs*, Presses Universitaires de France, Paris, 2004

CHANTRAINE G., BERARD J. « Nous, les emmurés vivants » in *Vacarme*, [En ligne], 2007/1 (n°38), p. 53-56. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-vacarme-2007-1-page-53.htm (Consulté le 30 mai 2015)

CHAUVENET A., *"Les prisonniers" : construction et déconstruction d'une notion*, 2010, Paris, Seuil, *Pouvoirs* n° 135

CHAUVENET A., ROSTAING C., ORLIC F., *La violence carcérale en question*, PUF, Collection Le Lien social, Paris, 2008

CHAUVET J-M., *La sécurité des établissements pénitentiaires et des personnels*, Rapport, Ministère de la Justice, 2001

Code de déontologie du service public pénitentiaire, Décret n° 2010-1711 du 30 décembre 2010 modifié pour ses articles 20 et 31 par le décret n° 2016-155 du 15 février 2016. Disponible sur : https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/edito/pdf/code_deontologie_fevrier2016.pdf

COMBESSIE Ph., « L'ouverture des prisons et l'écosystème social environnant, » in *Droit et société. Le sang : les veines du social* [En ligne] n°28, 1994, p. 629-636. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/dreso_0769-3362_1994_num_28_1_1299 (Consulté le 18 mai 2017)

COMBESSIE Ph., *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale*, Paris, Les Éditions de l'Atelier / Les Éditions ouvrières, 1996

COMBESSIE Ph., « La ville et la prison, une troublante cohabitation », *Revue Projet* [En ligne] 2002/1 (n°269), p.70-76. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-projet-2002-1-page-70.htm (Consulté le 18 mai 2017)

COMBESSIE Ph., *Sociologie de la prison*, La Découverte, coll. « Repères Sociologie », Paris, 2009

CORIAT B., « Qu'est-ce qu'un commun ? Quelles perspectives le mouvement des communs ouvre-t-il à l'alternative sociale ? », *Les Possibles,* [En ligne], n°5, Hiver 2015. Disponible sur : https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-5-hiver-2015/dossier-les-biens-communs/article/qu-est-ce-qu-un-commun (Consulté le 6 janvier 2018)

CRESSEY, D., *The Prison. Studies in Institutional Organization and Change*, Social Research Council, New York, 1961

CUNHA M., « Sociabilité, « société », « culture » carcérales », *Terrain* [En ligne], 24, mars 1995. Disponible sur : http://journals.openedition.org/terrain/3122 (Consulté le 8 mai 2018)

DE BOTTON A., *L'architecture du bonheur*, Mercure de France, Collection Le Livre de Poche, Paris, 2006 (Trad. de l'anglais par Jean-Pierre Aoustin)

DE GALEMBERT C., HENNEGUELLE A., TOURAUT C., « Prison et méthode de recherche : présentation », *Criminocorpus* [En ligne], 2017. Disponible sur : http://journals.openedition.org/criminocorpus/3501 (Consulté le 2 février 2018)

DE GAULEJAC V., BLONDEL F., TABOADA LEONETTI I., *La lutte des places*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994

DE GAULEJAC V., TABOADA LEONETTI I. (Dir.), *Honte et pauvreté : déchéance sociale et processus d'insertion*, Rapport de recherche pour la CNAF, Université Paris 7 Denis Diderot, Paris, 1992

DE GAULEJAC V., TABOADA LEONETTI I., « La désinsertion sociale [Déchéance sociale et processus d'insertion] » *in Recherches et Prévisions*, [En ligne], n°38, décembre 1994, *Pauvreté Insertion RMI*, p. 77-83. Disponible sur : www.persee.fr/doc/caf_1149-1590_1994_num_38_1_1665 (Consulté le 11 mars 2015)

DE MAXIMY M., SCHAFFHAUSER D. « Les auteurs de crimes monstrueux sont-ils des monstres? »*Enfances & Psy* [En ligne] 2011/2 (n° 51), p. 111-118. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2011-2-page-111.htm (Consulté le 16 février 2018)

DE NANTOIS Ch., RAZAC O., « Déontologie et fonction publique : les ambiguïtés d'une nécessité. L'exemple du code de déontologie du service public pénitentiaire », [En ligne], *Les chroniques du CIRAP* n°12, ENAP, Octobre 2011. Disponible sur : https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/edito/pdf/chroniques_cirap_12_oct2011.pdf (Consulté le 6 novembre 2015)

DEBORDEAUX D., « Désaffiliation, disqualification, désinsertion » *in Recherches et Prévisions*, [En ligne], n°38, décembre 1994. *Pauvreté Insertion RMI*, p. 93-100. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/caf_1149-1590_1994_num_38_1_1668 (Consulté le 11 mars 2015)

DECARPES P., « La prison vue par les Français », *Champ pénal*, [En ligne], Confrontations, 2008. Disponible sur : http://champpenal.revues.org/5773 (Consulté le 23 mai 2014)

DEL POZO SERRANO F.J., AÑAÑOS BREDRIÑA F., MAVROU I., MRINO SEVILLA D. (dir.), *Educación, Salud y Drogodependencias. Enfoques, programas y experiencias en ámbitos de exclusión*, Drugfarma, Madrid, 2006

DELARRE S., « Établissements et territoires », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, [En ligne], Juillet 2008 (n°23), Direction de l'Administration Pénitentiaire. Disponible sur : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/CahEtudesPenitCrim23.pdf (Consulté le 21 mars 2017)

DELARUE J-M., « Les prisons et l'illusion sécuritaire », *Études,* [En ligne], 2017/5, p. 31-42. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-etudes-2017-5-p-31.htm (Consulté le 7 novembre 2017)

DI MEO G., « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace/société », *in Géocarrefour*, [En ligne], vol. 77, 2002, p. 175-184. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873_2002_num_77_2_1569 (Consulté le 21 mai 2015)

DIEU F. et MBANZOULOU P. (dir.), *L'architecture carcérale. Des mots et des murs,* ENAP, Editions Privat, Toulouse, 2011

DONZELOT J. (dir.), *Face à l'exclusion, le modèle français*. Paris, Éditions Esprit, 1991

DUBOIS J., *La mise en scène du corps social. Contribution aux marges complémentaires des sociologies du théâtre et du corps*, L'Harmattan, collection « Logiques sociales », Paris, 2007

DUBOIS J., « Pour une socioscénologie : de la métaphore théâtrale à sa conceptualisation. », *Cahiers de recherche sociologique*, [En ligne], 51, 2011, p.181-202. Disponible sur : https://www.erudit.org/fr/revues/crs/2011-n51-crs0516/1015003ar/ (Consulté le 23 mars 2017)

DURKHEIM E., *De la division du travail social*, [En ligne], Paris, PUF, 8ème édition, 1967. Disponible sur : http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/division_du_travail/division_travail.html

Eléments de connaissances sociodémographiques, Observatoire de la formation, 188ème promotion de surveillants pénitentiaires, [En ligne] Avril 2015, Ressources en ligne de l'ENAP. Disponible sur : https://www.enap.justice.fr/histoire/bibliotheque-numerique (Consulté le 3 janvier 2018)

FAUCONNET P., *La Responsabilité. Étude de sociologie*, [En ligne], 1928, Les Classiques des Sciences sociales. Disponible sur : http://classiques.uqac.ca/classiques/fauconnet_paul/la_responsabilite/la_responsabilite.html

FAUGERON C., « La dérive pénale », *Esprit*, Octobre 1995

FAUGERON C., CHAUVENET A., CAMBESSIE Ph.(dir.), *Approches de la prison*, Bruxelles, De Boeck Université, 1996

FAVARD J., Les p*risons*, Flammarion, Paris, 1994

FILLOUX J-C., *Analyse d'un récit de vie*, PUF, « Hors collection », 2005 [En ligne]. Disponible sur : https://www.cairn.info/analyse-d-un-recit-de-vie--9782130553588.htm

FLAHAULT F., *Le sentiment d'exister*, Editions Descartes & Cie, [En ligne], 2013. Disponible sur : http://www.francoisflahault.fr/pdf/Sentiment-d-exister.pdf

FOUCAULT M., *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Editions Gallimard, 1975

FOUCAULT M., « Le jeu de Michel Foucault » (1977), *Dits et écrits*, Tome II, Gallimard, Paris, 1994

FRAYER-LALEIX A., *Dans la peau d'un maton*, Fayard, Paris, 2011

FREMONT A., « Géographie et espace vécu » *in* BERTHOZ A. et RECHT R. (dir.), *Les espaces de l'homme*, Collège de France, 2005

FRETIGNE C., « La qualification sociologique du lien social. Des orientations concurrentes » in *Pensée plurielle*, [En ligne], 2012/1 (n° 29), p. 37-49. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2012-1-page-37.htm (Consulté le 28 novembre 2016)

GAJAC O., « La notion de désaffiliation chez Robert Castel », *Revue du Mauss permanente*, [En ligne], octobre 2015. Disponible sur: http://www.journaldumauss.net (Consulté le 27 février 2016)

GALLARDO GARCÍA R.M., "Los programas y actividades del tratamiento penitenciario: la necesaria adaptación de la norma", *in Anuario da Facultade de Dereito da Universidade da Coruña*, [En ligne], Vol. 20, 2016. Disponible sur: http://revistas.udc.es/index.php/afd/article/view/afdudc.2016.20.0.1918 (Consulté le 20 avril 2018)

GARAPON P., « L'action culturelle en France depuis 1945 » in *Revue Esprit*, « *Quelle culture défendre* », n°283 (3/4) [En ligne], Mars-avril 2002, p.60-64. Disponible sur : http://www.jstor.org/stable/24279006 (Consulté le 12 mars 2013)

GIUST-DESPRAIRIES F. (dir.), *L'imaginaire collectif,* Toulouse, ERES, « Poche - Société » [En ligne] 2009 Disponible sur : https://www.cairn.info/l-imaginaire-collectif--9782749211329-page-13.htm (Consulté le 3 mars 2018)

GODELET J., *Journal de bord d'une détenue*, Editions Edilivre-Aparis, Saint-Denis, 2013

GOFFMAN E., *La Mise en scène de la vie quotidienne, Tome 1 : La Présentation de soi*, Éditions de Minuit, Collection « Le Sens Commun », Paris, 1973 (1959) (Traduit de l'anglais par A. Accardo)

GOFFMAN E., *La Mise en scène de la vie quotidienne, Tome 2 : Les Relations en public*, Éditions de Minuit, Collection « Le Sens Commun », Paris, 1973 (1959) (Traduit de l'anglais par A. Kihm)

GOFFMAN E., *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Éditions de Minuit, Collection « Le Sens Commun », Paris, 1968 (1961) (Traduit de l'anglais par Liliane et Claude Lainé)

GOFFMAN E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Éditions de Minuit, Collection « Le Sens Commun », Paris, 1975 (1963) (Traduit de l'anglais par A. Kihm)

GOFFMAN E., *Les Cadres de l'expérience*, Éditions de Minuit, Collection « Le Sens Commun », Paris, 1991 (Traduit de l'anglais par I. Joseph, M. Dartevelle et P. Joseph)

GONZALEZ A., « Le dispositif : pour une introduction » *in Marges*, [En ligne], 20, 2015. Disponible sur : http://marges.revues.org/973 (Consulté le 23 février 2017)

GRAND D., *Aux bords du chez soi : Etude ethnographique des conditions de l'habiter précaire des hébergés*, [En ligne], Thèse de doctorat en Sociologie, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, 2013 Disponible sur : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00994998

GUENO J-P. (dir.), *Paroles de détenus*, Radio France, Librio n°409, 2000

HAAS V., MASSON E., « La relation à l'autre comme condition à l'entretien » in *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale,* [En ligne], 2006/3 (n° 71), p. 77-88. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-internationaux-de-psychologie-sociale-2006-3-page-77.htm (Consulté le 14 octobre 2016)

HAMMOUCHE A., « Définir l'interculturalité par les situations, les rapports pratiques et symboliques » in *Hommes et Migrations*, *L'interculturalité en débat* [En ligne] Hors-série novembre 2008, p.4-8. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2008_hos_1_1_4678

ICARD V., « Qu'est-ce qu'une prison modèle ? L'exemple des « centres-types » espagnols », *Métropolitiques*, [En ligne], 21 décembre 2017. Disponible sur : http://www.metropolitiques.eu/Qu-est-ce-qu-uneprison-modele-L-exemple-des-centres-types-espagnols.html (Consulté le 2 mai 2018)

JAMET D., « Les égarements poétiques du discours scientifique ? », L'ALEPH - Philosophies, Arts, Littératures, [En ligne], 2003, ALEPH n°11, p.25-33. Disponible sur : https://hal-univ-lyon3.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/366591/filename/Les_egarements_poetiques_du_discours_scientifique_-_Denis_Jamet.pdf (Consulté le 2 juin 2018)

JAKOBSON R., *Essais de linguistique générale*, tome 1, trad. par Nicolas Ruwet, Editions de Minuit, Paris 1963

JANICAUD E., « La construction sociale de la paranoïa pénitentiaire », *Champ pénal*, [En ligne], Vol. X., 2013. Disponible sur : http://champpenal.revues.org/8574 (Consulté le 26 août 2016)

JODELET D., « Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales » in HASS V. (Dir.), *Les savoirs du quotidien. Transmissions, Appropriations, Représentations*, Les Presses universitaires de Rennes, Collection Didact Psychologie sociale, Rennes, 2006, p. 235-255. Disponible sur : http://classiques.uqac.ca/contemporains/jodelet_denise/place_experience_processus/place_experience_processus_texte.html#place_experience_a

L'année sociologique, *Sociologies de la musique. Relectures et voies nouvelles*, [En ligne], 2010/2 (Vol. 60), PUF. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2010-2.htm (Consulté le 4 juillet 2016)

La Culture en prison. Quel enjeu ? Actes du colloque de Reims, 1985, La Documentation française, Paris, 1986

La prévention des récidives : évaluation, suivis, partenariats, Actes des Journées d'Etudes internationales organisées par la DAP les 20 et 21 octobre 2014 à Sciences Po Paris, Ministère de la Justice, Service communication de la DAP, Collection Travaux et Documents n°84

LANHER S., « Peut-on faire de la sociologie avec des métaphores ? Usages et fonctions des métaphores filées dans l'œuvre de Erving Goffman » *in Publifarum* [En ligne], *Les avatars de la métaphore*, n°23, 2015. Disponible sur : http://publifarum.farum.it/ezine_pdf.php?id=316 (Consulté le 16 mars 2017)

LASSUS M-P., LE PIOUFF M., SBATELLA L. (dir.), *Le Jeu d'Orchestre. Recherche-action en art dans les lieux de privation de liberté*, Presses Universitaires du Septentrion, Collection Espaces politiques, Villeneuve d'Ascq, 2015

LE CAISNE E., *Prison. Une ethnologue en centrale*, Editions Odile Jacob, Paris, 2000

LECLERC C., « Le récit d'expérience ou la parole retenue ? », *Carrefours de l'éducation* [En ligne], 2004/2 (n° 18), p. 58-71. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2004-2-page-58.htm

Les chiffres-clés de la Justice 2016, Ministère de la Justice, [En ligne] Disponible sur : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/stat_CC%202016.pdf (Consulté le 13 mars 2018)

Livre blanc. Parce qu'ils sortiront un jour. L'insertion postpénale des personnes détenues, un défi citoyen. Ouvrage collectif de l'atelier « Prison », Association Démosthène, 2016

MALOCHET G., « Les surveillants de prison : marges du travail, travail sur les marges » in *Idées économiques et sociales*, [En ligne], 2009/4 n° 158, p. 42-49. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2009-4-page-42.htm (Consulté le 16 août 2016)

MARCHAND J-L, DOURLAT F., MOISAN F., *Mortalité des agents de l'administration pénitentiaire entre 1990 et 2008 : description et analyse. Synthèse des résultats*, Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire ; 2015. Disponible sur : http://invs.santepubliquefrance.fr/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Travail-et-sante/2015/Description-de-la-mortalite-des-agents-et-ex-agents-de-l-administration-penitentiaire

MARTIN C., « Désaffiliation », *Sociologie* [En ligne], *Les 100 mots de la sociologie*, Disponible sur : http://journals.openedition.org/sociologie/1606 (consulté le 12 janvier 2018)

MOLINA LUQUE F., « Entre l'identité et l'identification : un problème complexe de la recherche sociologique dans le domaine de l'interculturalité », *in Sociétés*, [En ligne], n°76, 2002, p.59-70. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-societes-2002-2-page-59.htm (Consulté le 22 mai 2015)

MONTJARET A., « À l'ombre des murs palimpsestes. Les graffiti carcéraux ou faire avec les aveux de l'histoire », *Gradhiva* [En ligne], 24, 2016, p.164-189 (Mis en ligne le 07 décembre 2019). Disponible sur : http://journals.openedition.org/gradhiva/3288 (Consulté le 13 janvier 2019)

NIZET J., RIGAUX N., *La sociologie de Erving Goffman*, La Découverte, Collection Repères, [En ligne], 2005. Disponible sur : https://www.cairn.info/la-sociologie-de-erving-goffman--9782707142023.htm (Consulté le 2 février 2017)

OBERLE D., *Créativité et jeu dramatique*, Paris, Psychologie sociale, 1989

PAUGAM S. (Dir.), *L'exclusion : l'écart des savoirs*, La Découverte, Paris, 1996

PAUGAM S., *La disqualification sociale*, PUF, Paris, 1991

Pensée plurielle, Interculturel, médiation, transition..., [En ligne], 2001/1 (n°3), De Boeck Supérieur. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2001-1.htm (Consulté le 18 juillet 2017)

PERIER M., PERNOT M., « Les enfermés hors-champ. Entretien », *Cultures & Conflits* [En ligne], 70, été 2008, p.179-187. Disponible sur : http://conflits.revues.org/12913 (Consulté le 02 octobre 2017)

PETITGAS B., *Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral. Du don et de la reconnaissance en institution totalisante*, [En ligne], Thèse de doctorat en sociologie, Université de Caen Normandie, 2017. Disponible sur : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01699425/document

POIRIER N., « Cornelius Castoriadis. L'imaginaire radical », *Revue du MAUSS*, [En ligne], 2003/1 (n° 21), p. 383-404. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-383.htm (Consulté le 2 février 2018)

POIRRIER Ph., « Démocratie et culture. L'évolution du référentiel des politiques culturelles en France, 1959-2004 » *in* BLETON-RUGET A., SYLVESTRE J-P. (Dir.), *La démocratie, patrimoine et projet*, Dijon, Eud, 2006, p. 105-129. Disponible sur : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00583232/document (Consulté le 20 avril 2013)

PORTELLI S., CHANEL M., *La vie après la peine*, Editions Grasset, Paris, 2014

QRIBI A., « Socialisation et identité. L'apport de Berger et Luckmann à travers «la construction sociale de la réalité » » *in Bulletin de psychologie*, [En ligne], 2010/2 (n°506), p. 133-139. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-psychologie-2010-2-page-133.htm (Consulté le 17 juin 2017)

RAFFNSØE S., « Qu'est-ce qu'un dispositif? L'analytique sociale de Michel Foucault », *Symposium* Revue canadienne de philosophie continentale, [En ligne], 12, 2008. Disponible sur : https://www.artsrn.ualberta.ca/symposium/files/original/3c4b537da0ef788b0817598f4a4a46cb.pdf (Consulté le 23 février 2017)

RAGI T., « L'interculturel en question », *in Agora débats/jeunesses*, [En ligne], 23, 2001, *Faire couple*, p. 4-10. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/agora_1268-5666_2001_num_23_1_1812 (Consulté le 22 mai 2015)

RAMPLEY M., « De l'art considéré comme système social. Observations sur la sociologie de Niklas Luhmann (1927-1998) » *in Sociologie de l'art*, [En ligne], 2005/2, p. 157-185.Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-sociologie-de-l-art-2005-2-page-157.htm (Consulté le 16 janvier 2017)

RANCIERE J., *Le maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Fayard, Paris, 1987

Revue du MAUSS, *Une théorie sociologique générale est-elle pensable ?* [En ligne], 2004/2 (n°24), La Découverte. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2004-2.htm (Consulté le 9 avril 2017)

Revue du MAUSS, *Sortir de (la) prison. Entre don, abandon et pardon*, [En ligne], 2012/2 (n°40). Disponible sur : http://www.revuedumauss.com.fr/media/P40.pdf (Consulté le 3 avril 2016)

Revue du MAUSS, Du convivialisme comme volonté et comme espérance, [En ligne], 2014/1 (N°43). Disponible sur : http://www.revuedumauss.com.fr/media/P43.pdf (Consulté le 26 juin 2015)

Revue du MAUSS, Au commencement était la relation... Mais après ? [En ligne] 2016/1 (n° 47), La Découverte. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2016-1.htm#memo (Consulté le 2 octobre 2017)

RICŒUR P., *La métaphore vive*, Points, « Essais », Paris, 1975

RICOEUR P., « Devenir capable, être reconnu » *in Esprit,* [En ligne], n°7, juillet 2005. Disponible sur : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Revue_des_revues_200_1152AB.pdf (Consulté le 30 juillet 2016)

RIDEL L., TOURAUT C., « Personnes détenues en fin de vie : expériences individuelles et modalités de prise en charge », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, [En ligne], Septembre 2016 (n°41), Direction de l'Administration Pénitentiaire. Disponible sur : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/cahiers_etudes_41_Personnes_detenues_en_fin_de_vie.PDF (Consulté le 21 mars 2017)

RODRÍGUEZ NÚÑEZ, A., "Prisión y derecho a la educación", en *Anuario de la Escuela de Práctica Jurídica*, [En ligne] n° 1, 2006 Disponible sur: http://www2.uned.es/escuela-practica-juridica/Nueva_carpeta/AEPJ%201%20Alicia%20Rodriguez.pdf (Consulté le 2 mai 2018)

ROSTAING, C., *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, PUF, Paris, 1997

ROSTAING C., « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne des sciences sociales*, [En ligne], XLIV-135, 2006. Disponible sur : http://ress.revues.org/249 (Consulté le 30 septembre 2016)

ROSTAING C., « Interroger les changements de la prison. Des processus de déprise et de reprise institutionnelle » *in Tracés*, Revue de Sciences humaines, [En ligne], 17, 2009, p.89-108. Disponible sur : http://traces.revues.org/index4228.html (Consulté le 6 août 2014)

ROUAY-LAMBERT S., « Aux marges, dans la ville » *in Transversalités*, [En ligne], 2015/3 (n°134), p. 29-48. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-transversalites-2015-3-p-29.htm (Consulté le 2 mai 2016)

ROUILLAN J-M., *Autopsie du dehors. Carnet d'été d'un relégué sous surveillance électronique*, Editions Al-Dante, Marseille, 2012

ROUILLAN J-M., *Chroniques carcérales (2004-2007)*, Editions Agone, Marseille, 2008

ROUSSILLON R., « Le besoin de créer et la pensée de D.W. Winnicott », *Le Carnet PSY*, [En ligne], Editions Cazaubon, 2011/3, n°153, p.40-45. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-le-carnet-psy-2011-3-page-40.htm

RYKNER A., « Du dispositif et de son usage au théâtre » *in Tangence* [En ligne], 88, 2008, p. 91-103. Disponible sur : https://www.erudit.org/fr/revues/tce/2008-n88-tce2878/029755ar/ (Consulté le 2 mars 2017)

SANCHEZ F., « Lien social émancipateur et modèles de justice? » *in Pensée plurielle*, [En ligne], 2012/1 n° 29, p. 61-74. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2012-1-page-61.htm (Consulté le 11 novembre 2017)

SARTRE J-P., *L'existentialisme est un humanisme*, (1946), Editions Nagel, Collection Pensées, Paris, 1970

SAYAD A., « Qu'est-ce que l'intégration ? » in *Hommes et Migrations* [En ligne], n°1182, décembre 1994. *Pour une éthique de l'intégration*. Extraits du colloque de l'ADATE Saint-Martin-d'Hères, 24 et 25 juin 1994. p.8-14. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1994_num_1182_1_2341

SCHÄFER M., « Le corps comme garant du réel », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, Dossier Adolescence créative, [En ligne] 2007/3 n° 69, p. 87-96. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-lettre-de-l-enfance-et-de-l-adolescence-2007-3-page-87.htm (Consulté le 2 février 2014)

SCHNAPPER D., *L'épreuve du chômage*, Gallimard, Paris, 1994

SERGE V., *Les hommes dans la prison*, Flammarion, Paris, 1930

SIGANOS Florine, *L'action culturelle en prison, Pour une redéfinition du sens de la peine*, Paris, L'Harmattan, 2008.

SLUBAN K., *« Entre parenthèses », Regards sur l'univers carcéral*, Actes Sud, Collection Photo Poche Société, n012, Arles, 2005

Sociétés, Revue des sciences humaines et sociales, *Temporalités sociales*, [En ligne], 2002/2 (n°76). Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-societes-2002-2.htm (Consulté le 5 juillet 2016)

Sociétés, Revue des sciences humaines et sociales, *Georg Simmel*, [En ligne] 2008/3 (n°101). Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-societes-2008-3.htm (Consulté le 23 mars 2017)

Sociologie de l'Art (revue)*, Art, connaissance, imaginaire. Hommage à Jean Duvignaud* [En ligne], 2008/1-2 (OPuS 11 & 12), L'Harmattan. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-sociologie-de-l-art-2008-1.htm (Consulté le 2 novembre 2013)

SOLINI L., *« Faire sa peine » à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur. Sociologie des expériences de détention*, [En ligne], Thèse doctorale, Université de Toulouse, 2012. Disponible sur : http://thesesups.ups-tlse.fr/1783/1/2012TOU30168.pdf

STIENON V., « Filer la métaphore dramaturgique. Efficacité et limites conceptuelles du théâtre de la posture », *COnTEXTES* [En ligne], 8, 2011. Disponible sur : http://contextes.revues.org/4721 (Consulté le 10 juin 2017)

Travail en prison : préparer (vraiment) l'après, Rapport de l'Institut Montaigne et de la Fondation M6, [En ligne], février 2018. Disponible sur : http://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/travail-en-prison-preparer-vraiment-lapres-rapport.pdf (Consulté le 28 avril 2018)

URFALINO Ph., *L'invention de la politique culturelle*, La Documentation française, coll. Travaux et documents / Comité d'histoire du Ministère de la Culture, Paris, 1996.

VEIL C., LHUILIER D., *La prison en changement*, Editions Erès, Paris, 2000

VERNIER D., *Peines perdues, faut-il supprimer la prison ?*, Fayard, Paris, 2002

VINATIER I., MORRISSETTE J., « Les recherches collaboratives : enjeux et perspectives», *Carrefours de l'éducation,* [En ligne], 2015/1 (n° 39), p. 137-170. Disponible sur : https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2015-1-p-137.htm (Consulté le 30 mars 2016)

WACQUANT L., « La prison est une institution hors-la-loi ». Entretien autour des *Prisons de la Misère in R de Réel*, [En ligne], Volume C, mai-juin 2000. Disponible sur : http://rdereel.free.fr/volCZ1.html (Consulté le 12 janvier 2014)

WACQUANT L., *Les prisons de la misère*, Edictions Raisons d'agir, Paris, 2015

WACQUANT L., *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Agone, Collection Contre-feux, Marseille, 2004

WINNICOTT D.W., *Jeu et réalité*, Gallimard, Folio Essais, Paris, 1971 (Trad. de l'anglais par Claude Monod et J.-B. Pontalis en 1975)

ZASK J., *Participer. Essai sur les formes démocratiques de participation*, Editions Le bord de l'eau, Lormont, 2011